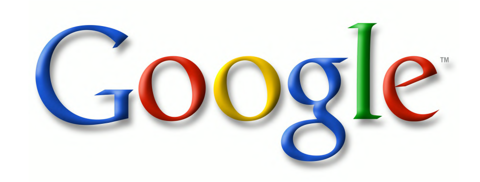
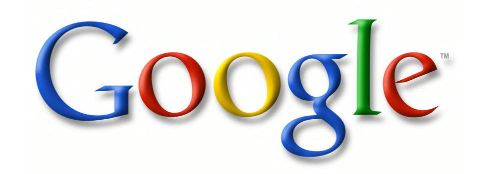
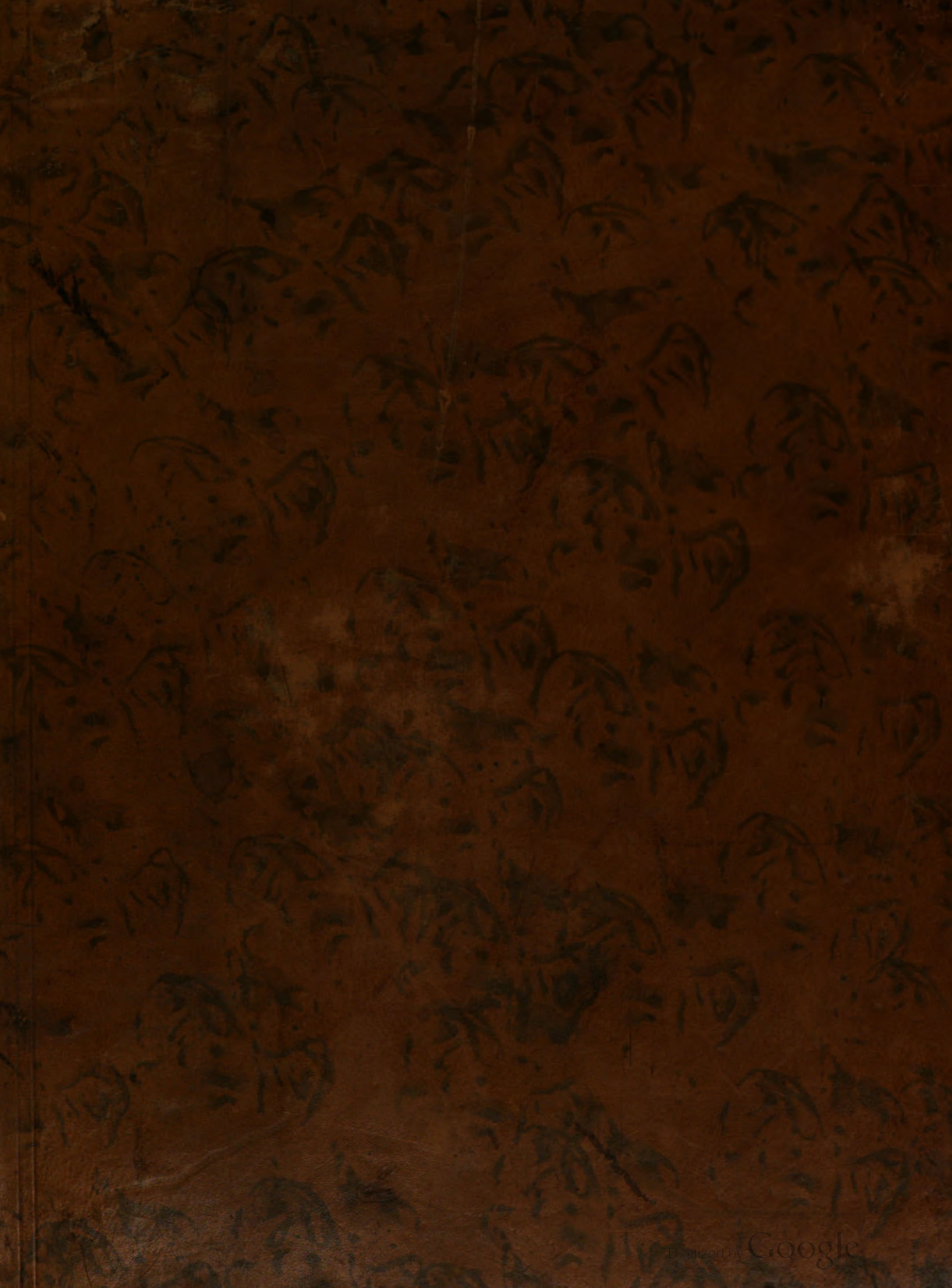







UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
90000
Digitized by Google



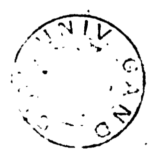
RECUEIL
DE GÉNÉALOGIES,
POUR SERVIR DE SUITE OU DE SUPPLÉMENT
AU DICTIONNAIRE
DE LA NOBLESSE.

CONTENANT *la suite des Généalogies, l'Histoire, la Chronologie des Familles Nobles de France, l'explication de leurs Armes, l'état des grandes Terres du Royaume, aujourd'hui possédées à titre de Principautés, Duches, Marquisats, Comtés, Vicomtés, Baronnies, &c. par créations, héritages, alliances, donations, substitutions, achats, ou autrement.*

Le dernier volume contiendra les additions, corrections & changemens à faire à plusieurs Généalogies insérées dans les douze premiers volumes, le tout suivant l'ordre alphabétique, & finira par une Table générale, qui indiquera les articles que l'on voudra consulter, tant dans les premiers volumes que dans les suivans.

TOME XIV, OU SECOND DES SUPPLÉMENS.

Prix, 15 liv. broché en carton.





A PARIS,

Chez M. BADIER, Editeur & Continuateur de cet ouvrage, rue Saint-André-des-Arcs, près celle des Grands-Augustins, vis-à-vis M. Brichard, Notaire.

M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

LE DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE, par M. *de la Chenaye Desbois*, eſt d'un mérite & d'une utilité aſſez connue pour me diſpenſer d'en faire ici l'éloge. Les Supplémens que je continue de donner au Public, en vertu de la ceſſion qu'il m'en a faite, & d'un privilège que j'ai obtenu à cet effet, ne ſont pas moins intéreſſans qu'utiles.

En conſéquence, MM. les Souſcripteurs de cet ouvrage, & les perſonnes qui en ont une partie, ſont invités à retirer, le plutôt poſſible, les deux premiers volumes de ces Supplémens, qui forment le XIIIe & le XIVe tome de cette collection, qui paroiſſent actuellement (1), deſquels il n'en a été imprimé qu'un nombre à-peu-près ſuffiſant pour compléter la quantité d'exemplaires qui en a été vendu.

On trouvera chez le Continuateur de cet Ouvrage tous les moyens de ſe les procurer, tant à Paris qu'en Province, même francs de port par la poſte dans tout le Royaume, moyennant 2 ₶ de plus par volume. On y trouvera auſſi des volumes détachés de cette Collection, aux mêmes conditions.

Ce XIVe volume renferme, comme les précédents, un grand nombre d'illuſtres Maiſons qui ont droit d'intéreſſer tous les vrais Patriotes. J'ai eu ſoin d'y inſérer les faits hiſtoriques, & d'y détailler les événemens mémorables, dignes de paſſer à la poſtérité.

L'intention de l'Auteur (comme je l'ai dit dans l'avis du volume précédent), faute de moyen, étoit de ne donner qu'un volume de ſupplément à ſon ouvrage, & d'y comprendre toutes les lettres de l'alphabet. L'impreſſion du précédent

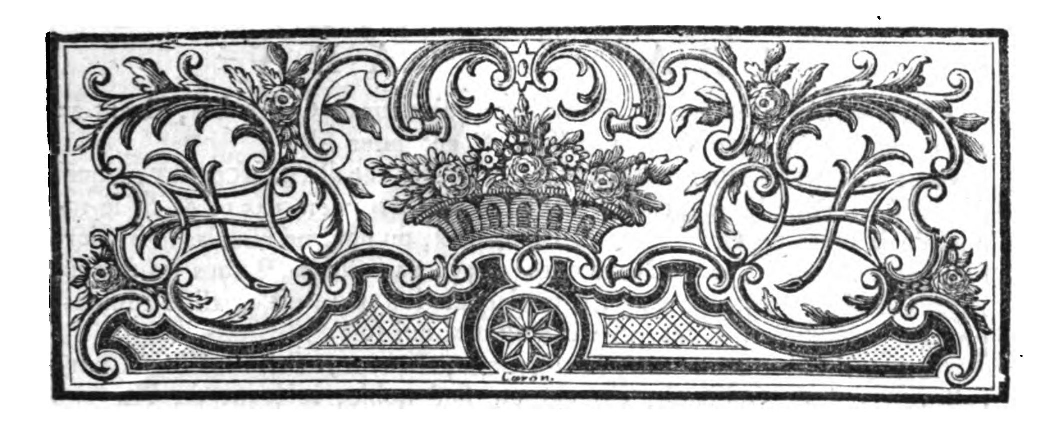
(1) Afin de mettre l'Editeur à portée de la finir.

volume étant commencée au moment de la ceſſion, je me ſuis vu forcé de continuer ſa marche : c'eſt pourquoi j'ai ſuivi le même ordre dans ce volume. Cet arrangement pourra bien déplaire à quelques Lecteurs ; mais quand ils voudront réfléchir aux circonſtances qui en ſont les cauſes, ils paſſeront ſur ce léger déſagrément : d'ailleurs, l'importance & l'utilité de cet ouvrage me font eſpérer quelqu'indulgence ; les familles qui n'y ſont point encore inſérées & qui voudront y être admiſes, ſont invitées à me faire paſſer leurs Memoires, francs de port (1), collationnés & certifiés véritables ſur titres originaux, par les Juges Royaux des lieux de leurs réſidences, s'ils ne ſont point à portée de me les communiquer.

Je recevrai auſſi des perſonnes dont j'ai déjà les Mémoires, les additions, corrections, ou changemens qu'elles auront à faire à leurs Généalogies, avec leurs obſervations, & je me ferai un devoir d'en faire uſage, afin qu'elles ſe trouvent, par ce moyen, compriſes dans un ouvrage qui doit être le répertoire où la Nation relira ſans ceſſe, avec un nouveau plaiſir, les noms des grands Hommes qui, par des ſervices diſtingués en tous genres, auront mérité du Souverain & de la Patrie.

(1) Ainſi que leurs lettres, ſans quoi elles ne ſeront pas reçues.





RECUEIL
DE GÉNÉALOGIES,
POUR SERVIR DE SUITE OU DE SUPPLÉMENT
AU DICTIONNAIRE
DE LA NOBLESSE.

A.

ABANCOURT (D'), ancienne famille noble, originaire d'Amiens, de laquelle il n'a été donné qu'une notice, *tom. I. de ce Dictionnaire.* Il en est parlé briévement dans *l'Armorial de France, rég. 1. part. I.* & dans *le Nobiliaire de Picardie.* Suivant un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu à Compiegne, le 23 Juin 1667, en faveur de FRANÇOIS D'ABANCOURT, Seigneur de Courcelles, & de CLAUDE & LOUIS, ses Cousins, par lequel ils furent maintenus dans leur noblesse, le plus ancien du nom qui y soit rappellé est:

JEAN D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, dont il rendit aveu & dénombrement, le 6 Avril 1377, à l'Evêque de Beauvais, à cause de son Vidamé de Gerberoy. Il donna, le 24 Janvier 1402, un autre dénombrement de cette Seigneurie au même Evêque, dans lequel il est qualifié Chevalier; & reçut lui-même, le 22 Avril 1410, foi & hommage de Jean de Sains pour le fief qu'il possédoit, mouvant de lui à cause de sa terre de Courcelles.

ADRIEN D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de Courcelles, vivant en 1415, vendit la terre de Courcelles, & eut pour fils:

GUILLAUME D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur d'ABANCOURT, lequel donna son dénombrement au Vidame de Gerberoy en 1451, & fit le rachat de la terre de Courcelles-lès-Campeaux, du nommé Nicolas le Bastier, bourgeois de Paris, le 20 Novembre 1455, par acte passé sous les sceaux royaux de la Prévôté d'Angy, dans lequel son pere est qualifié Monseigneur & Chevalier. Il fut pere d'ADRIEN qui suit:

ADRIEN D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, acquit de Guillaume Gonner un fief noble, relevant de l'Evêché & Comté de Beauvais, par acte du 25 Février 1482, signé le Sellier, Notaire, transigea, le 1 Février 1499, avec Noble *Jean du Quesnel*, Ecuyer, son gendre, sur les différends qu'ils avoient ensemble. Il étoit mort en 1503, & avoit épousé *Catherine Eudes*, dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. N..., D'ABANCOURT, mariée à *Jean du Quesnel*, Ecuyer; — 3. Et ADRIENNE D'ABANCOURT, mise, par acte du 22 Mars 1503, sous la tutelle de Robert le Prevost, Conseiller au Parlement.

FRANÇOIS D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, reçut un aveu d'héritages de Jean du Sauchou, le 14 Juillet 1508, étoit en procès le 23 Juillet 1509, avec Robert le Prevost, Conseiller au Parlement, tuteur d'ADRIENNE D'ABANCOURT, sa sœur, & transigerent ensemble, par acte du 4 Octobre 1510, passé devant les Notaires de Gournay, pour raison de la terre de Courcelles. De Demoiselle *Andrée de Richebourg*, sa femme, il eut ; — 1. JEAN, qui suit : — 2. JEANNE, mise avec son frere & ses sœurs sous la tutelle de MM. THOMAS D'ABANCOURT, Prêtre, Curé de Saint-Médard, & *Pierre de Richebourg*, par acte passé en la justice de Gerberoy, le 9 Mars 1524 : — 3. FRANÇOISE, mariée à *Antoine de Saint-Remy*, Ecuyer, comme il appert d'une obligation du 2 Mai 1534: — 4. Et ANTOINETTE, mentionnée dans un acte du 21 Mai 1519, par lequel ladite *Andrée de Richebourg*, sa mere, lors veuve, & ses enfans ci-dessus, baillent à cens & rentes seigneuriales les héritages y mentionnés.

JEAN D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles & de Fricourt, passa une obligation, le 2 Mai 1534, à *Antoine de Saint-Remy*, Ecuyer, son beau-frere, de la somme de 910 liv. pour restant de la dot de sa sœur, & épousa Damoiselle *Susanne Couet*, avec laquelle il fit donation de la terre de Courcellles, & de trois autres fiefs nobles, à JEAN, leur fils puîné, à la réserve de l'usufruit pendant sa vie, & celle de ladite Dame *Couet*, sa mere, par acte du 5 Mars 1570. Elle vivoit encore le 6 Juin 1577, & eut pour enfans : — 1. ANTOINE, né sourd & muet, qui eut pour tuteur & curateur JEAN, son frere, ainsi qu'il appert d'une sentence rendue en la Vicomté de Gournay, le 4 Septembre 1576 : 2. JEAN, qui suit : — 3. PIERRE, auteur d'une branche rapportée ci-après : — 4. Et MARGUERITE, mariée à *Christophe Dauphigny*, Ecuyer, Sieur des Anthoux, ainsi qualifié dans une sentence rendue au Présidial d'Amiens, le 27 Septembre 1576, contre JEAN D'ABANCOURT, son beau-frere.

JEAN D'ABANCOURT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Blanquart,

de Courcelles & autres lieux, transigea le 6 Juin 1577, avec sa mere, & lesdits *Christophe Dauphigny*, Ecuyer, & MARGUERITE D'ABANCOURT, sa femme, sur la succession à eux échue par le décès de JEAN d'ABANCOURT, leur pere; & vivoit encore le 6 Janvier 1580, que Messire Jean de Mailly obtint à Gournay une sentence contre lui. Il avoit épousé, par contrat du 17 Janvier 1574, passé devant Langlois, Demoiselle *Ide de Neufville*, dont pour fils aîné :

FRANÇOIS D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Blanquart, de Courcelles & autres lieux, qui rendit foi & hommage de sa terre & seigneurie de Courcelles, le 4 Janvier 1602, à l'Evêque de Beauvais, à cause de son Vidamé de Gerberoy. Il transigea, par acte du 5 Février 1601, passé devant Langlois & Varnier, Tabellions en la Vicomté de Gournay, avec PIERRE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Fricourt, héritier d'ANTOINE, Ecuyer, & de Damoiselle *Madeleine de Mercartel*, ses pere & mere, sur les différends qu'ils avoient ensemble. Il étoit mort en 1633, & avoit épousé, par contrat du 24 Février 1603, Demoiselle *Marguerite le Vert*, fille de Nicolas le Vert, Ecuyer, Seigneur de Bumesmard, & de Michelle de Beauvisage, dont : — 1. PIERRE, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, émancipé par lettres du 10 Septembre 1624, enthérinées au Siege de Neufchâtel, les 23 & 24 du même mois. — 2. FRANÇOIS, qui suit : — 3. NICOLAS, Ecuyer, rappellé comme majeur avec FRANÇOIS, dans une transaction du 18 Janvier 1633, passée devant Langlois & Malheure, Tabellions de Gournay, entre ladite *Marguerite le Vert*, alors veuve, tant en son nom, que comme tutrice de ses deux enfans mineurs, pour raison de sa dot & de son douaire : — 4. ANTOINE-FRANÇOIS : — 5. Et MARIE D'ABANCOURT, qui fut sous la tutelle de sa mere avec son frere.

FRANÇOIS D'ABANCOURT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, de Puiseux & du But-David, en la paroisse de Saint-Martin du Tertre, diocese de Beauvais, généralité de Paris, d'abord reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, au grand Prieuré de France, où ses preuves furent admises, le 14 Octobre 1662, fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, avec CLAUDE & LOUIS D'ABANCOURT, ses cousins, leurs enfans, succession & postérité, sur la production de leurs titres, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu à Compiegne le 23 Juin 1667. Il avoit épousé 1°. par contrat du 22 Septembre 1639, passé devant André Langlois, Notaire Royal au Bailliage d'Amiens, *Marie de Fetis*, fille de feu Guillaume de Fetis, & de Jeanne de la Rue; & 2°. le 31 Janvier 1674, à Amiens, *Marie de Gouaix*, fille d'Etienne de Gouaix, Capitaine au régiment de Champagne, Maréchal de bataille ès armées du Roi, & de Charlotte-Madeleine de Piennes. De cette seconde femme il eut : — 1. JEAN-BAPTISTE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Puiseux & de Courcelles : — 2 & 3. MARIE-FRANÇOISE & ANNE d'ABANCOURT, reçues toutes deux, le 20 Mai 1686, au nombre des Demoiselles élevées dans la Maison Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, sur les titres qu'elles produisirent alors, justifiant de leur no-

blesse depuis ADRIEN D'ABANCOURT, Chevalier, vivant en 1415; leur VIIe aïeul.

Seigneurs de LA LANDE, &c.

PIERRE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de la Lande, fils puîné de JEAN I, Ecuyer, Seigneur de Courcelles & de Fricourt, & de *Susanne Couet*, obtint une sentence, le 24 Mai 1588, au Bailliage de Gournay, contre Messire Jean de Mailly, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui ordonne l'homologation & exécution d'un acte fait le 20 du même mois, dans laquelle il est qualifié d'Ecuyer, & est dit frere d'ANTOINE D'ABANCOURT, fils aîné dudit feu JEAN I, Ecuyer. Il épousa, par contrat du 23 Mars 1599, Demoiselle *Judith de Frerot*, & en eut:

MICHEL D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de la Lande, &c. qui transigea, le 24 Mars 1623, par acte passé devant Garnier, Notaire, dans lequel il est justifié qu'il est fils de PIERRE D'ABANCOURT, & ledit PIERRE, fils de JEAN D'ABANCOURT, & de Demoiselle *Susanne Couet*. Il avoit épousé, par contrat du 4 Novembre 1616, Demoiselle *Marie de Belleau*, fille de Jacques de Belleau, Ecuyer, & de Françoise de Charlet; dont: — 1. LOUIS, qui suit: — 2. GEOFFROY, Prêtre & Chanoine de Saint-Quentin, présent au contrat de mariage de son frere LOUIS, & auquel son pere donna procuration à cet effet: — 3. & CLAUDE D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de Rouveroy, Aide-de-Camp des armées du Roi, Gentilhomme servant de Sa Majesté, Capitaine d'une Compagnie d'infanterie, présent audit contrat.

LOUIS D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de la Lande, Fransure & autres lieux, Vicomte de Vadancourt, Lieutenant de Roi de la ville de Saint-Quentin en Vermandois, épousa, par contrat du 22 Juillet 1651, passé devant Bellot & Nocque, Notaires à Saint-Quentin, Dame *Marie du Breuil*, veuve de Messire Charles d'Estourmel, Chevalier, Seigneur de Vert, & autres lieux. Il fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, &c. ainsi que son frere CLAUDE D'ABANCOURT, avec FRANÇOIS, Seigneur de Courcelles, leur cousin, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu contradictoirement le 23 Juin 1667, comme on l'a dit, (article extrait dudit Arrêt, dont expédition en parchemin, collationnée à l'original, déposé aux archives du Louvre qui nous a été communiqué).

Les armes: *d'argent, à l'aigle de gueules, béquée & membrée d'or, les ailes étendues; l'écu surmonté d'un casque de profil.* Cimier, *une tête de Maure sur la pointe d'une lance.* Supports, *deux lions de gueules.*

ALSACE HENNIN-LIETARD, branche des Seigneurs de Dion-Leval & de Wavrans, &c, en Brabant, qui fait le neuvieme degré de la généalogie de cette maison, *Tome premier de ce Dictionnaire, page 202 & suivantes*; mais des additions & corrections qu'on nous a fait passer, nous oblige de donner ici la filiation suivie de cette branche, qui commence à:

IX. BAUDOUIN DE HENNIN-LIETARD, Pair du Cambrésis, Seigneur de Cuvilers, fils aîné de BAUDOUIN & de *Marguerite de Montigny*, épousa *Elizabeth*, fille du Seigneur de Beauvoir en Cambrésis, de laquelle il eut

pour enfans : — 1. VATIER, Chanoine de Cambray : — 2. Et BAUDOUIN DE HENNIN-LIETARD qui suit :

X. BAUDOUIN DE HENNIN-LIETARD, II du nom de sa branche, Pair du Cambrésis, Seigneur de Cuvilers, &c. fut marié à *Marie de Rosois*, fille de Jean, Seigneur de Rosois, dont il eut BAUDOUIN DE HENNIN-LIETARD qui suit :

XI. BAUDOUIN DE HENNIN-LIETARD, III du nom, Pair du Cambrésis, Seigneur de Cuvilers, &c. fit alliance avec *Isabeau de Croix*, fille de Jean, Seigneur de Croix, & de Catherine de la Tannerie, dont il eut entr'autres enfans JEAN DE HENNIN-LIETARD qui suit :

XII. JEAN DE HENNIN LIETARD, Pair du Cambrésis, Seigneur de Cuvilers, de la Courtre, &c. épousa *Jacqueline d'Estrée*, dont vint : — 1. ANTOINE qui suit ; — 2. Et MARIE DE HENNIN-LIETARD, femme de *Jean de Gonnelieu.*

XIII. ANTOINE DE HENNIN-LIETARD, Pair du Cambrésis, Seigneur de Cuvilers, &c. se maria avec *Antoinette de Méricourt*, de laquelle il eut, entr'autres enfans, JEAN DE HENNIN-LIETARD qui suit :

XIV. JEAN DE HENNIN-LIETARD, II du nom, Pair du Cambrésis, Seigneur de Cuvilers, &c. épousa en premieres noces, *Anne de Prevost*, dite *de la Basserode.* Il acheta la Baronnie de Fosseux, de la maison de Montmorency, par droit lignager ; & il épousa en secondes noces, *Marie de Lannoy*, dont il eut deux fils & cinq filles, savoir : — 1. PHILIPPE, tué à la déroute de l'Ecluse, en 1573 : — 2. LOUIS qui suit : — 3. ELEONORE, mariée 1°. à *Guillaume*, Seigneur de Noireul, & en secondes noces à *Jean des Wasiers*, fils de Louis, Seigneur de Gousancourt, &c. & de Michelle de Gonnelieu : — 4. FRANÇOISE, mariée à *Philippe de Haynin*, Ecuyer, Seigneur de la Vallée : — 5. ANNE, Chanoinesse à Maubeuse : — 6. JEANNE, femme de *François de Quincy*, Seigneur de Lieberſart : — 7. Et ANTOINETTE DE HENNIN-LIETARD, Chanoinesse à Denain.

XV. LOUIS DE HENNIN-LIETARD, Pair du Cambrésis, Seigneur de Cuvilers & de Bliquy, Baron de Fosseux, épousa *Françoise-Louise de la Fosse*, Dame d'Ayette-de-Courcelles, fille de François, Seigneur d'Ayette, & de Jacqueline de Hem, de laquelle il eut : — 1. N..... Baron de Cuvilers, mort sans postérité, six semaines après son mariage avec *Nicole de Hamal* : — 2. JEAN, qui suit : — 3. CHARLES, Seigneur de Courcelles, marié à *N.... de Glimes* : — 4. Et ANNE DE HENNIN-LIETARD, mariée à *Jean d'Assignies*, Seigneur de la Tourelle.

XVI. JEAN DE HENNIN-LIETARD, III du nom, Baron de Fosseux, de Cuvilers, de Bliquy, fit alliance avec *Jossine*, Dame de Dion, qui lui donna pour fils MAXIMILIEN DE HENNIN-LIETARD qui suit :

XVII. MAXIMILIEN D'ALSACE DE HENNIN-LIETARD, Baron de Fosseux & de Cuvilers, fut le premier de cette branche qui reprit le nom D'ALSACE ; il épousa *Françoise de Vignacourt*, dont il eut plusieurs enfans : — 1. ALEXANDRE qui vendit en 1700 la Baronnie de Fosseux en Artois, & qui eut deux filles, l'une & l'autre mariées ; la cadette porta

la terre de Cuvilers au sieur *de la Bastide* son mari ; ainsi que la terre de Bliquy, en 1717. L'aînée ELIZABETH, Chanoinesse à Nivelle, épousa Messire *Charles de Cotterel* : — 2. PHILIPPE-ALBERT, marié à *Madeleine Vilain-de-Gand*, Chanoinesse à Nivelle : — 3. Et THÉODORE D'ALSACE DE HENNIN-LIETARD qui suit :

XVIII. THÉODORE D'ALSACE-HENNIN-LIETARD, titré Marquis D'ALSACE, & Baron de Fosseux, épousa Dame *Marie de Corniellio*, dont il eut : — 1. FRANÇOIS, Comte d'ALSACE qui suit : — 2. Et THERESE D'ALSACE HENNIN-LIETARD, morte Prevôte des Dames Chanoinesse de Berlemont.

XIX. FRANÇOIS D'ALSACE HENNIN-LIETARD, titré Marquis D'ALSACE, & Baron de Fosseux, Seigneur de Dion-Leval & Wavrans, Chambellan de S. M. I. par un diplôme de Charles VI. du 26 Avril 1740, où il est qualifié haut & bien né Seigneur, Comte *d'Alsace*, en considération de son extraction des anciens Comtes *d'Alsace*, a épousé le 25 Août 1731, Dame *Marie-Catherine de Partz*, des Marquis de Pressy en Artois, morte le 26 Août 1741. Elle étoit sœur de l'Evêque de Boulogne, & fille de François-Joseph de Partz, Marquis de Pressy, & de Jeanne-Isabelle de Beaufort-de-Lassus, dont il a eu : — 1. JEAN-FRANCOIS-JOSEPH qui suit : — 2. THIERRY : — 3. MARIE FRANÇOISE, ci-devant Dame d'honneur de S. M. I. & mariée à *Jérôme*, Comte de Rannuzzy, Chambellan de S. M. I. & Sénateur de Bologne en Italie : — 4. ALIX, reçue Dame d'honneur de S. M. I. : — 5. Et DOROTHÉE, Chanoinesse réguliere de la noble Abbaye d'Avennes.

XX. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH D'ALSACE DE HENNIN-LIETARD, né le 29 Mai 1733, Marquis D'ALSACE par la mort de son pere, arrivée en 1776, Chambellan de S. M. I. & Lieutenant-Colonel à son service. Il a acquis en 1770, de la Princesse de Beaufremont, le Comté de Bourlimont en Champagne, possédé depuis plusieurs siecles par la maison d'Anglure. Il a épousé le 19 Mars 1768, *Albertine-Françoise de Wandewerve*, fille du Comte de Vorsselaer, Membre des Etats Nobles de Brabant, de l'illustre maison de Wandewerve, qui tire son origine des Comtes de Pierrepont & de la Marche, ainsi que des Vicomtes d'Anvers, & reçu dans plusieurs Chapitres nobles des Pays-Bas & d'Allemagne ; nommément dans ceux de Nivelles, Mons, Andenne, & de Maubeuge ; de Mansterbilsen, de Sustern, & de la Métropole de Cologne, dans l'ordre Teutonique ; celui de la Croix étoilée & de Malthe, aux Etats nobles de Hollande & du Duché de Brabant, dans lequel dernier ont séance encore actuellement Charles, Philippe, Henri, Jean-Baptiste, Comte Wandewerve, Comte de Vorsselaer, & deux de ses fils y ayant été reçus Membres, le 7 Mars 1769.

Ladite *Albertine-Françoise de Wandewerve* a été reçue, le 3 Mai 1773, Dame de l'ordre de la Croix étoilée de Sa Majesté la défunte Impératrice Reine d'Hongrie & de Bohême ; de son mariage sont issus : — 1. THÉODORIC-FRANÇOIS, Comte D'ALSACE, né le 2 Avril 1769, Officier au Régiment d'Alsace, Infanterie Allemande, en 1782 : — 2. PIERRE SIMON,

Chevalier, né le 24 Janvier 1772, reçu Chevalier de Malte le 30 Mai de la même année; en 1782, Officier aussi au Régiment d'Alsace : — 3. Et JOSEPH-ANTOINE BAUDOUIN, Comte D'ALSACE HENNIN-LIETARD, né le 5 Avril 1781.

Les armes : *de gueules, à la bande d'or.*

ARCLAIS, en Basse-Normandie; ce nom est orthographié ARLÈS & ARLEAM, dans la Charte de 1074, par laquelle Guillaume le Conquérant, donna la Baronnie du Plessis, dont dépend la Seigneurie d'Arclais, à l'Eglise de Bayeux, & à son Evêque Odon, frere de ce Conquérant.

Or il est évident, par une infinité d'exemples, que les Terres en Normandie ont donné le nom à leurs premiers possesseurs, ou l'ont pris d'eux: d'où l'on peut conjecturer que c'est delà que tire son nom l'ancienne maison d'ARCLAIS, dont les Seigneurs ont demeuré & demeurent encore dans les environs de cette Terre. Cette famille, qui prouve sa noblesse par titres dès le treizieme siecle, a vu sortir cette Terre précédemment de chez elle, parce que vraisemblablement la branche aînée qui la possédoit est tombée en quenouille, & a été portée par une héritiere dans des mains étrangeres.

Elle est divisée en quatre branches, savoir, celle des Seigneurs de Monbosq, issue de l'aînée; celle des Seigneurs de Montamy; celle des Seigneurs de Beaupigny, & celle des Seigneurs d'Arclais-de-Bretteville-l'Orgueilleuse, sortie de la branche cadette.

I. JEAN D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monbosq, aux droits de sa femme, inféoda plusieurs portions de terres, sises en la Paroisse d'Arclais, par acte passé devant les Notaires de Vire, le 22 Septembre 1386, au profit de Lucas, Colin & Jean Gallot, freres, de ladite Paroisse d'Arclais, à condition par eux de lui faire 20 *s* de rente, seize boisseaux de seigle, six retz d'avoine, deux pains, deux gelines, foi & hommage, relief 13 *s*, & sujétion à sa Justice. Il rendit aveu, au nom de *Perrette de Monbosq*, qu'il avoit épousée, vers l'an 1360, pour le fief de Monbosq, le 28 Mars 1391, à *Jean Bacon*, Ecuyer, Seigneur d'Ondefontaine, à cause de sa Seigneurie de Saint-Vast, tenue de l'Evêque de Bayeux. Il étoit encore propriétaire du fief de Graiches ou Gruchy, qu'il tenoit par droit successif. Il obtint, le 4 Juillet 1399, main-levée de *Jean de Vendôme*, Ecuyer, du Corps du Roi, Maître Enquêteur des Eaux & Forêts au pays de Normandie, pour les bois de Monbosq, contenant environ huit acres, de même que pour les bois du Homme, de quatre cents acres, qu'il avoit acquis avec le fief du Homme, sis à la Hagnes, par contrat du 15 Février 1392. Il laissa de son mariage:

II. JEAN D'ARCLAIS, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Monbosq & du Homme, qui obtint, par Sentence de la Vicomté de Bayeux, en date du 20 Mars 1402, main-levée de son fief de Monbosq, saisi à la requête des Officiers de ladite Vicomté, après avoir justifié qu'il étoit issu de noble lignée de pere & de mere. Il fut nommé Pannetier du Roi Charles VI par Brevet du 20 Juin 1402, en présence des Ducs de Bourgogne, d'Orléans, & de Pierre de Navarre; & fut retenu par le Roi pour lui-même

exercer cette charge, après en avoir prêté serment, le 29 Octobre suivant. Les Maréchaux de France lui délivrerent, le 25 Septembre 1410, un certificat comme il s'étoit présenté aux montres pour les services dûs au Roi, à raison de ses fiefs & arriere-fiefs, & comme il avoit été retenu pour la garde des Châteaux de Sa Majesté. De concert avec sa femme, *Martine le Bourguignon*, il donna, par contrat passé le 8 Décembre 1414, au Tabellionage du Tourneur, 20^{s} de rente à l'Eglise & Fabrique de Saint-Martin-des-Besaces.

Le Roi Charles VII lui expédia, le 8 Février 1427, une Charte par laquelle, vu les bons services par lui rendus à ce Prince dans ses guerres contre les Anglois, les grandes dépenses & travaux par lui soutenus dans ces guerres, ayant été obligé de sortir du pays de Normandie, à l'arrivée des Anglois, sans avoir aucunement joui depuis ledit temps de ses biens & revenus en ce pays; vu aussi les bons services qu'icelui d'ARCLAIS, sa famille, parens & amis lui rendroient à l'avenir, à ce qu'il espéroit, il lui permet de s'en retourner audit pays de Normandie, avec sa famille, pour y vivre en paix le reste de ses jours sur son héritage, sous l'obéissance des ennemis de Sa Majesté, communiquer & converser avec les gens du pays; (mais à condition de ne pas s'entremettre dorénavant du fait de la guerre) sans que cela lui puisse tourner à l'avenir à aucun reproche ou préjudice; ledit Roi le prenant sous son sauf-conduit & sauve-garde. Il étoit alors âgé de cinquante-cinq à soixante ans; d'où il s'ensuit qu'il étoit né vers 1360. Ses enfans furent: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. PERRETTE, mariée, par contrat passé au Tabellionage de Saint-Lo, le 17 Mai 1428, à *Robin Clerel*, Ecuyer; — 3. CATHERINE, femme de *Richard de Berrolles*, Ecuyer; — 4. & PHILIPPINE D'ARCLAIS, mariée à *Etienne le Roux*, Ecuyer.

III. NICOLAS D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monbosq & du Homme, servit long-temps dans la Compagnie d'Alain Goyon, Conseiller-Chambellan du Roi, qui lui délivra un certificat de ses services en la Compagnie des autres nobles du Bailliage de Cotentin, le 23 Septembre 1465. Il avoit fait preuve d'ancienne noblesse, en 1463, devant Montfaouq, Commissaire du Roi; comparut à la montre générale des Nobles de la Province, en qualité d'Ecuyer, & *Colin de Berrolles*, Archer d'icelui Ecuyer, & pour son fils, laquelle fut faite, suivant le certificat du 30 Mars 1469, par LOUIS, bâtard de BOURBON, Comte de Roussillon, Amiral de France, & Lieutenant-Général du Roi au pays de Normandie. Il eut de *Marguerite Jullain*, son épouse: — 1. JEAN, qui suit; — 2. GUILLEMINE, mariée, par contrat passé au Tabellionage de Saint-Lo, le 2 Avril 1473, à *Michel Antin*, Ecuyer, Sieur de la Blanche-Cappierre; — 3. & JEANNE, mariée, par contrat du 3 Janvier 1483, à *Guillaume Antin*, Ecuyer, Sieur de la Bourdonniere.

IV. JEAN D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monbosq & du fief des Graiches ou Gruchy, fief qu'il vendit par acte du 17 Avril 1493. Il avoit épousé, par contrat passé au Tabellionage de Saint-Lo, le 4 Août 1476, Demoiselle *Gillette Poisson*, fille de *Pierre Poisson*, Ecuyer, Seigneur de Cremes, & de Demoiselle *Marguerite Lambert*, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. Et

— & NICOLE, mariée, par acte reconnu le 6 Octobre 1500, à *Raoul Laillet*, Ecuyer, Seigneur de Cuſſy.

V. JEAN D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Neuilly-le-Malherbe, puis Seigneur de Monboſq, épouſa, par acte ſous ſeing-privé du 23 Décembre 1481, *Marguerite Coſtard*, fille de *Jean Coſtard*, Sieur de Cambes. Lui & ſon épouſe établirent pour leur Procureur JEAN D'ARCLAIS, Seigneur de Monboſq, ſon pere, par acte paſſé le 16 Novembre 1498. Il eut pour enfans : 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. NICOLAS, Ecuyer, Seigneur & Patron de Montamy ; 3, JACQUES, Prêtre ; — 4. Et LOUIS D'ARCLAIS.

VI. JEAN D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monboſq & de Neuilly-le-Malherbe, partagea avec ſon frere NICOLAS, Seigneur de Montamy, les meubles & immeubles de feu ſon pere, le 17 Janvier 1540, & régla, ainſi que ſon frere, le douaire & dot de la Dame ſa mere, l'an 1541. Il juſtifia de ſa nobleſſe, avec NICOLAS ſon frere, devant les Elus de Bayeux, le 14 Décembre 1540. Il avoit épouſé, en préſence & du conſentement de ſon pere, par contrat reconnu le 10 Novembre 1539, *Jeanne de Vauville*, fille aînée de Jean de Vauville, Ecuyer, Seigneur d'Orval. Pierre Toſtard, Ecuyer, Seigneur du fief de Brimbois, aſſis aux deux Paroiſſes des Beſaces, conſentit, par acte paſſé au Tabellionage du Tourneur, le 19 Juillet 1544, que ledit ſieur JEAN D'ARCLAIS-DE-MONBOSQ, & ſa femme, aient pour eux & leurs hoirs, les honneurs & préſéance des Egliſes deſdites Paroiſſes, au préjudice dudit Toſtard, de ſa femme & de ſes enfans. Ses enfans furent : — 1. NICOLAS, qui ſuit : — 2. Et MARGUERITE D'ARCLAIS, mariée, en 1589, à *Julien de Berton*, Ecuyer, Sieur de Breville.

VII. NICOLAS D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monboſq & de Neuilly-le-Malherbe, fut déchargé du droit des francs-fiefs & nouveaux acquêts, par Arrêt du 12 Juin 1570. Il tranſigea, par acte du 24 Mars 1579, avec LOUIS D'ARCLAIS ſon oncle, au ſujet de la penſion viagere due à ce dernier ſur la Terre de Monboſq, & étoit décédé en 1589. Il avoit épouſé, par contrat ſous ſeing privé, du 6 Février 1565, *Florimonde de Sainte-Marie*, fille de Gabriel, Ecuyer, Seigneur de Sainte-Marie & d'Anneville, & d'Anne de la Tandronniere, dont vint JEAN D'ARCLAIS, qui ſuit.

VIII. JEAN D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monboſq & de Neuilly, qui ſervit dans la Compagnie des Cent Hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous M. de Matignon, & ſe trouva au ſiege d'Amiens, comme il appert d'un certificat du 30 Novembre 1597. Il fit une tranſaction, le 3 Novembre 1622, avec Gaſpard le Vavaſſeur, Chanoine de Bayeux, par laquelle ce dernier conſentit à l'emplacement des bancs dans les chœurs des Egliſes des Beſaces, reconnoiſſant que les Seigneurs de Monboſc avoient eu de tout temps leurs ſéances & ſépultures dans les chœurs & chanceaux deſdites Egliſes. Il vivoit encore en 1637, & avoit épouſé, par acte du 10 Novembre 1597, reconnu en 1600, Demoiſelle *Catherine de Verney*, fille de Jean de Verney, Ecuyer, Seigneur de la Riviere & du Cayet, & de Marie le Mercier. Il en eut, JACQUES D'ARCLAIS, qui ſuit.

IX. JACQUES D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monboſq & des Beſaces, lequel ſervit fidélement le Roi en ſes différentes armées en Languedoc &

ailleurs, & se présenta aux montres de la haute & basse Normandie, suivant les certificats des Seigneurs de Coligny, de la Mailleraye & de Matignon, ès années 1628, 1630, 1635 & 1636. Il obtint main-levée de ses fiefs de Monbosq & des Besaces, par Arrêt de la Chambre des Comptes, du 22 Août 1646, & fit preuve d'ancienne noblesse devant M. Chamillart, en 1665. De son mariage, contracté le 20 Septembre 1643, avec *Jacqueline de la Broise*, fille de Jean de la Broise, Ecuyer, Seigneur de la Cahorie & d'Escures, & de Julienne le Boucher, il eut : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. & 3. JEAN & LOUIS D'ARCLAIS, morts avec leur postérité.

X. CLAUDE D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monbosq & des Besaces, opta pour préciput le fief de Monbosq, par Sentence rendue à Thorigny, le 5 Juillet 1666; fit un accord avec son frere puîné, JEAN D'ARCLAIS, pour le compte de sa tutelle, devant les Notaires de Thorigny, & servit à l'arriere-banc de 1691, sur les côtes de la basse Normandie. Il avoit épousé, par contrat passé devant les Notaires du Tourneur, le 27 Novembre 1680, Demoiselle *Marie le Vaillant*, fille de René le Vaillant, Ecuyer, Sieur de Roucamp, & de Gabrielle du Hamel, de laquelle il laissa : — 1. HENRI, qui suit : — 2. & plusieurs filles, entr'autres FRANÇOISE, femme de *Jacques-André de Malherbe*, Ecuyer, Sieur de Vaucelles : — 3. Et ANNE D'ARCLAIS, mariée à *Louis-Robert de Brebisson*, Ecuyer, Sieur des Aunay.

XI. HENRI D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monbosq, rendit aveu, le 26 Septembre 1729, au Duc de Valentinois, Seigneur d'Ondefontaine, pour le fief de Monbosq, dont releve celui de Neuilly-le-Malherbe, vendu par ses prédécesseurs. Il avoit épousé, en 1722, *Marie-Louise de Lambert*, fille de Louis-Jacques de Lambert, Ecuyer, Seigneur de Craham & de Thury, & de noble Dame Catherine-Elisabeth de Gallet, dont : — 1. JEAN-LOUIS, qui suit : — 2. Et MARIE-LOUISE D'ARCLAIS, femme de *Jacques-Philippe de Croisilles*, Ecuyer.

XII. JEAN-LOUIS D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monbosq & des Besaces, Patron honoraire desdites Paroisses, né à Saint-Martin des Besaces, le 29 Juin 1727, mort le 20 Avril 1779. Il avoit épousé, par contrat passé sous seing privé, le 7 Octobre 1759, *Marie-Pétronille Néelle*, fille de Gabriel, Ecuyer, Sieur du Buc, & de Jeanne-Michelle de Cussy. De ce mariage est issu, GABRIEL-JEAN-LOUIS D'ARCLAIS, qui suit.

XIII. GABRIEL-JEAN-LOUIS D'ARCLAIS, Ecuyer, Seigneur de Monbosq & des Besaces, batisé à Saint-Etienne de Caen, le 23 Août 1766, Chevau-Léger de la Garde ordinaire du Roi.

Les Armes : *de gueules, à trois molettes d'éperon d'argent, 2 & 1, & au franc quartier d'or, chargé d'une bande d'azur portant les deux molettes.*

Généalogie dressée sur titres par M. l'Abbé Beziers, Chanoine du Saint-Sépulcre de Caen.

ASTORG (D'), Maison dont la Noblesse se perpétue dans les siecles les plus reculés, & qui, dès le milieu du onzieme, étoit divisée en plusieurs branches qui florissoient en même-tems dans le Rouergue, le Languedoc, le Limosin & le Quercy.

Les Seigneurs D'ASTORG ſont qualifiés dans les titres les plus anciens de nobles & puiſſans Seigneurs, de Meſſires, Meſſeigneurs, de Chevaliers, Damoiſeaux & d'Ecuyers. Leur nom ſe trouve indifféramment écrit D'ASTORG, D'AUSTORG, D'ASTORC dans les actes françois & vulgaires; & dans les titres latins, *ASTORGII*, *AUSTORGII* & *de ASTORGIO*.

On eſt certain que la Maiſon D'ASTORG, en s'établiſſant en France, a commencé en Quercy & en Limouſin, où elle poſſédoit de grands biens. Son ancienneté, le rang diſtingué qu'elle a toujours tenu, l'étendue de ſes poſſeſſions, ſes emplois, ſes ſervices militaires & ſes grandes alliances, par leſquelles elle a l'honneur & l'avantage de tenir à la *Maiſon Royale*, & à celles de *Toulouſe*, d'*Aure*, de *Foix*, de *Comminges*, d'*Eſpagne*, de *Noailles*, de *Labaſteus*, de *Mauléon*, de *Lomagne-Terride*, de *Sarlabons*, de *Monteſquiou*, de *Gramont*, de *Pardaillan*, d'*Antin*, de *Leberon*, d'*Ambres*, de *Miran*, de *Boufflers-Remiencourt*, de *Galard du Bouzet*, de *Roquepine*, de *Montberaut*, & à la principale Nobleſſe de Gaſcogne, l'égalent aux maiſons les plus conſidérables du Royaume.

Les preuves de M. D'ASTORG, frere du Marquis de *Roquepine*, remontent & englobent celles qui ſont venues de Malte, nous ne tirons de celles-ci d'autres éclairciſſemens que la femme de JEAN D'ASTORG étoit de la maiſon de Montclar, & deſcendoit par mâle des Comtes de Toulouſe, comme il eſt dit dans les preuves de Malte, faites en faveur de JEAN-FRANÇOIS D'ASTORG de Segreville, reçues en 1571.

On voit par les hiſtoires des Comtes de Toulouſe, de Catel & de la Faille, que PIERRE D'ASTORG, chef de la premiere branche rapportée ci-après, Capitoul d'épée de Toulouſe en 1392, eſt préſumé fils d'ADHÉMAR ASTORG, Capitoul de Toulouſe en 1337; que celui-ci eſt préſumé fils d'un autre ADHÉMAR ASTORG, auſſi Capitoul de Toulouſe en 1292, 1304 & 1314.

Une branche de cette maiſon, dès le douzieme ſiecle, ſous le nom de *Orliac*, qui, en 1230, poſſédoit, outre la terre d'*Orliac*, les villes de Tignieres, Seveirac, la moitié de Cantoën, Greiſſac, & la moitié de Bénavente, dans le dioceſe de Rodez, avec leurs appartenances : cela ſe prouve par un hommage rendu au Comte de Toulouſe par un ASTORG d'*Orliac*, en préſence du Vicomte de *Turenne*, de *Roger de Comminges*, Comte de Palhars, de *Géoffroy*, de *Chateau-Neuf*, & de *Durand de Montault*, freres dudit ASTORG. Ce Seigneur ASTORG d'*Orliac*, ou *Orlhac*, fut taxé par le Roi Philippe-Auguſte en 1304. Il eſt cité dans Veiſſet ſous le nom d'*Aurillac*. C'eſt une faute; il doit être appellé *Orliac*, ou *Orlhac*, comme il eſt dans Catel, cent ans auparavant, au nombre des Seigneurs qui ſignerent au contrat de mariage de la Comteſſe de Montpellier & du Roi d'Arragon. Ce Seigneur eſt taxé 25 hommes d'armes. Le Seigneur de *Séverac*, qui vraiſemblablement étoit ſon fils, autant; ce qui ſuppoſe qu'ils étoient très-grands Seigneurs, puiſque les Comtes d'Armagnac, de Foix & de Comminges n'étoient taxés que 80 hommes d'armes.

Une branche D'ASTORG de Nouillac tomba en quenouille dans ce ſiecle,

là, & elle passa dans la maison de Noailles. Il y avoit une autre branche à Lunatz, dont les Seigneurs ont fait des donations à l'Abbaye de Grandselve en 1156, 1181, 1195; & en 1233, ils étoient Seigneurs de Lunatz d'ancienneté, puisque le pere de celui-ci l'étoit; ce qui se prouve par une sentence arbitrale rendue au sujet du château de Brucha, le 14 des kalendes d'Octobre 1156, trésor des chartres du château de Foix.

Il y a eu un Abbé de Saint-Théodard, aujourd'hui Montauban, du nom D'ASTORG, en 1303. On ne sait si c'est de son tems qu'on auroit acheté la terre de Montbartier (dont une branche de cette maison en porte encore le nom aujourd'hui, qui vient de s'éteindre dans la maison de Cortisson, comme on le verra ci-après), ou si la possession de cette terre par ses parens n'auroit point aidé à son élection.

La branche D'ASTORG de *Peyre* étoit établie dès & avant 1062, ce qui est prouvé par une fondation faite en ladite année 1062, par ALDEBERT D'ASTORG de *Peyre*, Evêque de Mende, qui fonda un Monastere, où tous les D'ASTORG parens signerent; ce qui les fait présumer puissans Seigneurs dans ce tems-là. Cette branche tombée en quenouille, est fondue dans la maison de *Cardaillac.*

En 1303, un autre *Aldebert de Peyre*, Evêque du Vivier, & *Louis de Severac*, tous deux D'ASTORG, assisterent avec le Roi à la création du Parlement de Toulouse. Cela prouve qu'ils étoient grands Seigneurs. L'Evêque étoit assis le second à la gauche du Roi, & il étoit de la branche D'ASTORG de *Peyre*; il mourut au mois de Juillet 1306; & *Louis de Severac* étoit assis le cinquieme à la droite du Roi.

Une autre branche D'ASTORG, paroît sous le nom de *Privenchierac*, qui subsistoit en 1095, comme on le voit par une donation faite en ladite année, en faveur de l'Abbaye de S. Victor de Marseille, par BERNARD D'ASTORG, Evêque de Lodeve, & son frere.

Tout ce qui vient d'être ci-devant dit est prouvé par les titres & notes citées ci-après, tirées de différens auteurs dans la bibliotheque, archives du Roi à Rodez, au château de Foix, à l'abbaye de Grandselve, à l'hôtel-de-ville, aux archives du chapitre de Montauban, &c.

Articles présentés aux Conseillers & Commissaires du Roi par les Comtes, Vicomtes, Barons, & nobles Sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Rodez, Beaucaire & Cahors, pour faire voir qu'ils sont en droit & possession depuis long-tems d'aliéner & transporter de leur propre autorité, & sans permission du Roi, par quel titre que ce soit, tant en faveur des Eglises, &c. toutes leurs terres & autres fiefs militaires, & lui créer des Notaires où ils ont jurisdiction haute, moyenne & basse, &c. Archives du Roi à Rodez. Acte passé par *Gerald de Lusenson* AUSTORG, le mercredi après la fête S. Pierre-aux-Liens 1295, archives *id.*

Donation en 1233, archives de l'Abbaye du Grandselve, Ordre de Cîteaux. Autre donation faite par AUSTORGA & *Caheremus* son mari, au mois de Mai 1181, archives *id.* Confirmation faite par AUSTORGIA, &c. du mois de Juin 1195, archives *id.* Lettre d'ASTORG de *Cardalhac*, du 11 Octobre 1491, archives de l'hôtel-de-ville de Montauban. Statues faites par

AUSTORG, Abbé du monaſtere de Montauban, archives du chapitre dudit lieu, du mois de Novembre 1303. Révocation faite par AUSTORG, Abbé de Saint Théodart de Montauban 1306. Reſtitution faite de dixmes à Montauban par AUSTORG, Abbé, 1306, mêmes archives.

Fondation d'un anniverſaire, archives de l'égliſe de Mende 1109. Aſſemblée des Etats tenue à Montpellier, où il s'eſt trouvé un ASTORG de *Peyre* en 1303. Convocation de la principale Nobleſſe de la Provence & du Languedoc en 1304. Ceinture militaire donnée ſous Philippe-le-Bel à un ASTORG, en 1294, hiſtoire du Languedoc.

Le Roi Jean donna des Lettres de rémiſſion au mois de Juillet 1363, en faveur de *Raimond de Peyre*, regiſtre 14 de la Sénéchauſſée de Nîmes. Gratification donnée par le Duc d'Anjou à ASTORG, ſieur *de Peyre*, le 16 Mars 1377, hiſtoire générale du Languedoc. Aſſemblée des trois Etats au mois de Juillet 1379, 19 Février 1414 & 1415. *Hector de Peyre* aſſiſta aux Etats de Lavaur en 1555; il aſſiſta auſſi à l'aſſemblée des Etats de Montpellier en 1558, archives de la même ville. Les Barons *de Peyre* aſſiſterent aux Etats de Pezenas en 1596, 1599 & 1625, archives *id.* Le Baron *de Peyre*, Commandant les Religionnaires en Gévaudan en 1562, & Gouverneur.

Donation faite à l'égliſe S. Victor à Marſeille, l'an 1095, par un ASTORG, archives dudit lieu. On voit par les notes rapportées ci-deſſus, que toutes les branches de cette Maiſon étoient nobles bien auparavant le dixieme ſiecle.

Mais depuis long-tems elle ſubſiſte en trois branches principales, ſavoir; celle des Seigneurs Marquis *de Montbartier*, Vicomte de Larbouſt, & celle des Seigneurs Comtes d'*Aubarede*, Marquis de Roquepine, qui a produit des Chevaliers de Malte, pluſieurs Officiers-Généraux & Commandans de Places; la troiſieme eſt celle des Seigneurs Barons de *Montegut*, en Armagnac.

BERNARD D'ASTORG, Chevalier, étoit du nombre des Gentilshommes du parage du Comté de Toulouſe, qui devoient ſe croiſer, & paſſer dans la Terre-Sainte pour combattre les Infideles. Il eſt nommé dans des lettres adreſſées à ce ſujet à l'Archidiadre de l'égliſe d'Ayen en 1250.

PIERRE D'ASTORG, Chevalier, donna des loix & des privileges aux habitans du lieu de Noaillac en Limouſin, en 1268. Il eut entr'autres enfans DOUCETTE D'ASTORG, qui, vers l'an 1280, porta en mariage à *Elie*, Seigneur de Noailles, auteur des Ducs de Noailles & d'Ayen d'aujourd'hui, la terre de Noaillac, qui lui fut donnée pour ſa dot. Elle étoit veuve, & tutrice de *Guillaume de Noailles*, ſon fils, en l'an 1290, qu'elle déclara, par acte public, être contente & ſatisfaite des teſtamens de ſon mari, de ſon pere & de ſes freres.

ADHEMAR D'ASTORG, Chevalier, fut Capitaine de Saint-Etienne de Toulouſe en 1298, 1304 & 1314, tems auquel les Toulouſe, les Comminges, les la Barth, les d'Eſpagne, les Daure, & les plus grands Seigneurs aſpiroient, & tenoient à honneur d'occuper cette place. Il fut auſſi Capitoul d'épée en 1337, comme nous l'avons déja dit plus haut. Dans

le même tems GUILLAUME D'ASTORG, Chevalier, servoit dans les guerres de Gascogne. Il est compris dans une montre d'hommes d'armes avec plusieurs Barons & Chevaliers de la Sénéchaussée de Toulouse, de l'an 1339.

La Maison D'ASTORG de Montbartier possédoit anciennement des fiefs, des censives, & le droit de lods dans une grande partie de la ville de Toulouse, & avoit la Seigneurie de la rue d'*Astorg*, à laquelle elle a donné le nom, qu'elle a toujours conservé, malgré qu'elle ait perdu la plus grande partie de ses droits & fiefs, par le pillage & saccagement des maisons & châteaux d'ANTOINE D'ASTORG, Seigneur de Montbartier, en haine de ce qu'il tenoit le parti du Roi durant les troubles de la ligue, comme il est justifié par des Lettres-Patentes de Sa Majesté, du 24 Février 1571, qui ordonnerent qu'il seroit réintégré dans ses maisons, châteaux, terres libres & papiers qui lui auroient été enlevés & pillés par les Ligueurs. Attendu les guerres, les incendies, & les malheurs des tems, on ne peut remonter la généalogie de cette ancienne Maison par filiation suivie, qu'à PIERRE D'ASTORG, constatée par titres authentiques.

I. PIERRE D'ASTORG, Chevalier, Seigneur de Segreville & de Montbartier, né vers l'an 1360, fut Capitoul d'épée de Toulouse en 1392, 1398, 1399, 1406, 1415 & 1427, tems auquel il falloit être Gentilhomme pour occuper cette place. Il rendit hommage de sa terre de Montbartier le 27 Mars 1400. Il étoit Echanson du Roi en 1405, qu'il reçut commission de Sa Majesté pour faire saisir & mettre sous sa main les terres châteaux & revenus de l'Archevêché de Toulouse, qui étoit en dispute entre Vital de Castelmoron & Pierre, Evêque de Saint-Pons, tous deux nommés à cette place; paroît dans plusieurs actes avec la qualité de haut & puissant Seigneur, de Chevalier, de Damoiseau & d'Ecuyer, & testa le 11 Mai 1435. Il avoit épousé 1°. *Jeanne de Castelmoron*, fille du Seigneur de Castelmoron, & sœur de Vital de Castelmoron, Archevêque de Toulouse, laquelle mourut sans enfans, après avoir fait son testament en faveur de son mari, le 21 Septembre 1420, devant la Rue, Notaire, & 2°. vers l'an 1428, *Firmande de Rabastens*, fille de Pierre-Raimond, Chevalier, Seigneur de Paulin & de Campagne, Sénéchal de Toulouse, & de Dame Mascarole de Mauléon, Dame de Mezens. De ce mariage il eut pour fils unique JEAN D'ASTORG, qui forme le second degré.

II. JEAN D'ASTORG, Chevalier, Seigneur de Montbartier de Segreville, Escaupont, Pechabon, &c. institué héritier par le testament de son pere; il étoit encore sous la tutelle de dame *Firmande de Rabastens*, sa mere, le 29 Juin 1452, qu'elle donna en cette qualité quittance de lods, & reçut des reconnoissances féodales de la part de quelques emphitéotes du lieu de Montbartier, au nom de son fils pupille. Il fut Capitoul d'Epée en 1462, & eut l'honneur, étant à la tête de la noblesse, de présenter les clefs de la ville de Toulouse au Roi Louis XI, qui y fit son entrée en revenant du Roussillon, le 10 Décembre. Ce Prince les lui rendit avec bonté en lui disant, nous vous les recommandons, & gardez-les; il rendit hommage pour les terres de Montbartier & d'Escaupont en 1464, acquitta

plusieurs legs faits par son pere, exerçoit encore la charge de Capitoul de Toulouse en 1488 & 1496, & vivoit encore le premier Mars 1506. Il avoit épousé *Anne de Montclar*, fille d'Amalric, Vicomte de Montclar, d'une branche cadette des Comtes de Toulouse, descendant de Raimond, Comte de Toulouse, & de Constance de France, fille de Louis-le-Gros, & veuve du Roi d'Ecosse. Ses enfans furent : — 1. ANTOINE qui suit : — 2. JEAN D'ASTORG, auteur des Seigneurs de Segreville, lequel de *Marguerite de Beaufort* sa femme, eut pour fils JEAN D'ASTORG, Seigneur de Segreville, marié à *Jeanne de Loubens-Verdelle*, dont entr'autres enfans, JEAN-FRANÇOIS D'ASTORG, reçu Chevalier de S. Jean-de-Jérusalem, le 28 Mai 1571 : — 3. MARGUERITE, mariée à *Jean-de-la-Tour*, Seigneur de Puicharit : — 4. Et FIRMANDE D'ASTORG, laquelle transigea le premier Mars 1506, pour ses droits légitimaires, avec ANTOINE son frere, fondé de procuration de JEAN, leur pere. Elle fut mariée par contrat de l'an 1508, avec *Jean de Doucet*, Seigneur de Massaquel.

III. ANTOINE D'ASTORG, Chevalier, Seigneur Baron de Montbartier, Escaupont, Nisan, Lode, &c. rendit hommage de ses terres en 1540, & avoit épousé, par dispense du Pape, du 10 Décembre 1505, *Marguerite d'Espagne* sa parente, fille de Roger, Seigneur, Baron de Montespan, & de Jacquette de Mauléon, Dame d'Aubiac, de laquelle il eut, entr'autres enfans, ANTOINE qui suit, & MARGUERITE D'ASTORG, mariée en 1531, à *Charles Beautat*, Seigneur, Baron de Lopiac.

IV. ANTOINE D'ASTORG, II du nom, Chevalier, Seigneur de Montbartier, d'Escaupont, Nisan, Lode, &c. Capitaine, Gouverneur & Commandant général pour les Rois Charles IX & Henri III, dans le diocese de Toulouse, de Lavaur & de S. Papoul, se distingua en plusieurs combats durant les guerres deçà & delà les Monts, & pendant les troubles de la ligue, suivant les Lettres-patentes du Roi de France du 20 Décembre 1550, par lesquelles Henri II lui accorda & lui fit don de cent cinquante pieds d'arbres des plus beaux, à prendre dans la forêt royale de Montech, pour rebâtir son château de Montbartier. Le Roi de Navarre, Henri IV, (depuis Roi de France) Lieutenant général du Royaume, reconnut ses services & ceux de ses enfans, par Lettres-patentes des années 1571 & 1579. Il fit son testament le 27 Février 1587, & institua son héritier en la moitié de ses biens, BERNARD D'ASTORG, son fils du premier lit. Il avoit épousé, 1°. *Jeanne de Lomagne-Terride*, fille de Georges, Vicomte de Gimoès, Seigneur de Terride & de Montclar, & de Claude de Cardaillac de Montbrun, & sœur aux Dames d'Aubusson, de Montclar & de Montlezun S. Lary; & 2°. le 17 Avril 1553, *Gabrielle de Goyrans de Lux*, fille de M. de Lux & de Saint Vincent, & de Catherine de Mauléon. Du premier lit il eut : — 1. BERNARD qui suit : — Et du second lit : — 2. & 3. PAUL, tige des Seigneurs de Lux, rapportés ci-après, & JOSEPH, auteur de la branche des Seigneurs Comte d'Aubarède, Marquis de Roquepine, mentionnée en son rang. Ces deux freres eurent par le testament de leur pere l'autre moitié de ses biens : — 4. ANTOINE D'ASTORG, tué auprès du Roi Henri IV, à la bataille de Coutras, le 20 Octobre 1587 : — 5. 6. & 7. Et trois filles nommées MARIE, ISABEAU, & ANNE D'ASTORG.

V. BERNARD D'ASTORG, Chevalier, Seigneur de Montbartier, Escaupont, Laude, Nisan; Vicomte de Larboust, &c. Capitaine de cinquante hommes des ordonnances du Roi, Chevalier de son ordre, Gouverneur des villes de Verdun & du Mas-Garnier, testa le 19 Août 1606. Il avoit épousé par contrat du 8 Juillet 1555, *Isabeau d'Aure*, fille & héritiere de Jean d'Aure, Chevalier, Seigneur, Vicomte de Larboust, Baron de Cardaillac, de la branche aînée des Ducs de Gramont, Vicomtés d'Asté, & d'Obriette de Lortet; elle fit son testament le 25 Décembre 1624, & eut de son mariage: — 1. CORBEYRAN qui suit: — 2. ADRIEN, Capitaine d'Infanterie: — 3. OBVIETTE, mariée à *Georges*, Seigneur de Ponteau: — 4. ANNE, femme du Seigneur de Saint-Vreisse: — 5. Et ISABEAU D'ASTORG, mariée au Seigneur *de Seris*.

VI. CORBEYRAN D'ASTORG, Chevalier, Seigneur de Montbartier, Escaupont, Lodes, Nisan, Seigneur, Vicomte de Larboust, Baron de Cardaillac, &c. Capitaine, Gouverneur pour le Roi du Mas-Garnier, commanda l'armée du Roi à l'attaque des lignes à Leucate en 1635, après que le sieur de *Gelas d'Ambres*, son beau frere, qui commandoit, fut blessé. Il fit son testament le 15 Septembre 1663, & avoit épousé, 1°. par contrat du premier Mars 1609, *Marguerite de la Roquebouillac*, fille de Georges, Seigneur de la Roquebouillac, & d'Antoinette de Beautat, Dame de Saint-Gery & d'Eynnier; & 2°. par contrat du 17 Avril 1621, *Marguerite de Gelas*, fille de Lisander de Gelas, Marquis de Leberon, Baron d'Ambres, &c. Conseiller d'Etat d'Epée, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, Maréchal de ses Camps & Armées, & d'Ambroise de Voisins; celle-ci fille de François de Voisins, Baron d'Ambres, & d'Anne d'Amboise d'Aubijoux, elle étoit sœur d'Hector de Gelas, Marquis de Leberon, Vicomte de Lautrec, Sénéchal de Lauraguais, Gouverneur de la ville & cité de Carcassonne, Lieutenant général, & Commandant pour le Roi en la province de Languedoc, & de Charles-Jacques de Gelas, Evêque de Valence & Sodré. Du premier lit il eut: — 1. FRANÇOIS qui suit; & du second: — 2. autre FRANÇOIS D'ASTORG, Vicomte de Larboust, Mestre-de-Camp, Colonel du Régiment de Conti, ensuite Lieutenant général, Commandant de la citadelle & lignes de Lauterbourg, puis de Verdun: — 3. BERNARD-FRANÇOIS D'ASTORG, qui épousa PAULE D'ASTORG, sa cousine, fille & héritiere de JACQUES D'ASTORG, Seigneur, Baron de Lux, & de *Françoise de Lordat*: — 4. ISABEAU, aînée du précédent, mariée à *César de Peguillam*, Seigneur de Belbese: — 5. LOUISE, alliée en 1683 à *Martin de Podenos*, Seigneur de Villepinte: — 6. Et autre LOUISE D'ASTORG, femme du Seigneur *d'Eaux*.

VII. FRANÇOIS D'ASTORG, Chevalier, Seigneur, Baron de Montbartier, Lodes, Nisan, Vicomte de Larboust, Baron de Cardaillac, &c. Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; épousa par contrat du 21 Avril 1641, *Louise de Vicaze*, fille de Raimond de Vicaze, Seigneur de Castelnau, Conseiller du Roi en ses Conseils, Intendant des Finances de Guyenne, & de Suzanne Dupeu; elle testa le 12 Février 1692, & laissa de son mariage: — 1. CORBEYRAN qui suit: — 2. JEAN, Capitaine, tué

au

au siege de Montauban : — 3. FRANÇOIS, marié le 15 Février 1676, à *Jeanne du Frere de Saluste*, Dame du Bartas : — 4. 5. 6. 7. & 8. MARGUERITE, LOUISE, ISABEAU, FRANÇOISE & SUZANNE D'ASTORG.

VIII. CORBEYRAN D'ASTORG, Chevalier, Seigneur, Baron de Montbartier, Bessens, Vicomte de Larboust, Baron de Cardaillac, épousa par contrat du 24 Juin 1679, *Marthe de Blazy*, dont il eut FRANÇOIS qui suit; & LOUISE D'ASTORG, mariée à *N. de Vic*, Seigneur de Clermont.

IX. FRANÇOIS D'ASTORG, Chevalier, Seigneur, Marquis de Montbartier, Bessens, Vicomte de Larboust, & Baron de Cardaillac, épousa par contrat de l'an 1705, *Marthe de Savoye*, de laquelle sont issus : — 1. PIERRE qui suit : — 2. FRANÇOIS, ancien Capitaine au Régiment de la Tour-du-Pin, Chevalier de S. Louis : — 3. N...... dit le Chevalier D'ASTORG : — 4. & 5. MARGUERITE & FRANÇOISE D'ASTORG.

X. PIERRE D'ASTORG, Chevalier, Seigneur, Marquis de Montbartier, Vicomte de Larboust, Baron de Cardaillac, &c. a épousé, par contrat passé en 1756, Demoiselle N.... *de Saint-Martin*, fille de Guillaume de Saint Martin, Seigneur, Baron d'Aux, Auffât & Lancfranion, & de Perrette de Tournemire, dont une fille unique nommée Mademoiselle *de Montbartier*, mariée en 1783 à N.... Vicomte de Fortisson.

BRANCHE DES SEIGNEURS, BARONS DE LUX.

V. PAUL D'ASTORG, Chevalier, Seigneur de Lux, fils aîné d'ANTOINE D'ASTORG, II du nom, Seigneur de Montbartier, &c. & de *Gabrielle de Goyrans*, sa seconde femme, eut pour fils :

VI. JACQUES D'ASTORG, Chevalier, Seigneur, Baron de Lux, qui de *Françoise de Lordat*, sa femme, eut pour enfans ; — JACQUES, qui suit ; — Et PAULE D'ASTORG, mariée à BERNARD-FRANÇOIS D'ASTORG, Vicomte de Larboust, son cousin, de la branche précédente.

VII. JACQUES D'ASTORG, Chevalier, Seigneur de Sarramezan, épousa, en 1708, *Isabeau de Minut de Castera*, veuve de Jean de Gestas, Seigneur de Montmorin. JACQUES D'ASTORG mourut en 1727, sans enfans, & en lui a fini cette branche.

BRANCHE DES SEIGNEURS, COMTES D'AUBARÈDE, MARQUIS DE ROQUEPINE.

V. JOSEPH D'ASTORG, Chevalier, fils puîné d'ANTOINE, II du nom Seigneur de Montbartier, & de *Gabrielle de Goyrans*, sa seconde femme, fut Seigneur d'Aubarede, en Bigorre, par la donation que lui en fit *Raimonde de Goyrans*, Dame d'Aubarede, sa tante. Il étoit au service du Roi en 1588, & épousa, par contrat du 28 Novembre 1592, *Mirmonde de Mun de Sarlabons*, fille de Barthelemi, Seigneur de Mun, & de Paule de la Pene, dont ; — 1. PAUL, qui suit ; — 2. ALEXANDRE, Maréchal des Camps & Armées, Lieutenant pour le Roi des isles de Rhé & d'Oléron, & Colonel des troupes tenant garnison à Metz, mort sans alliance ; — 3. JEAN, Seigneur de Thuy, marié à Demoiselle N.... *du Saure du Pouy* ; — 4. GABRIEL, Capitaine, tué au service ; — 5. BERNARD-PAUL, Maréchal de Bataille en 1669, mort Gouverneur de Metz & pays con-

quis; — 6. Et PAULE D'ASTORG, mariée le 18 Janvier 1618, à *Geraud de Genit*, Seigneur de Lufeau.

VI. PAUL D'ASTORG, Chevalier, Seigneur d'Aubarede, Avezat, Thuy, &c. Major des Villes, Souveraineté & Gouvernement de Sedan, Maréchal des Camps & Armées du Roi par brevet du 6 Août 1652, avoit épousé, par contrat du 31 Juillet 1629, *Gabrielle de Mauléon*, fille de Géraud, Baron de Barbezan, Gouverneur du château de Fronsac, & de Catherine de Tersac de Montmeraut. Il en eut; — 1. BERNARD, Comte d'Aubarede, d'abord Lieutenant-Colonel au Régiment de Royal-Vaisseau, puis Colonel d'Infanterie Francoise, en garnison à Metz, Lieutenant-Général des Armées, Gouverneur de Salins, mort en 1770, sans enfans; — 2. JACQUES, qui suit; — 3. & 4. PIERRE & JOSEPH, Capitaines, tués à la bataille de Cassel; — 5. JEAN-LOUIS, Capitaine, tué à la bataille de Senef; — 6. Et autre PIERRE, Colonel de Dragons, appellé le Marquis *de la Salle*, Brigadier des Armées, tué au service.

VII. JACQUES D'ASTORG, Chevalier, Seigneur, Comte d'Aubarede, Seigneur de Thuy, Mun, Goudon, Belmont, Baron de Barbazan, de Peyrusse, &c. Capitaine au Régiment de Royal-Vaisseau, passa par les Majorités d'Ath, de Saint-Guillain & de Sedan, fut fait Brigadier des Armées en 1676, Lieutenant du Roi & Commandant des Ville & Gouvernement de Blaye; & épousa, par contrat du premier Février 1682, *Hilaire de Burca*, fille de Jean-Charles, Baron de Montcorneil & de Peyrusse, & de Marie-Françoise du Bouzet de Roquepine; dont CHARLES, qui suit; & BERNARD D'ASTORG, auteur des Seigneurs, Barons de Montégut & de Castillon, en Armagnac, rapportés ci-après.

VIII. CHARLES D'ASTORG, Chevalier, Comte d'Aubarede, Baron de Barbazan & de Peyrusse, d'abord Mousquetaire du Roi, en 1699, Capitaine de Cavalerie en 1703, servit dans les guerres d'Espagne, se distingua aux batailles d'Almanza & de la Villa-Viciosa; se trouva au secours de la Ville de Jaca, étant Colonel des Milices de Gascogne en 1713. Il avoit épousé, par contrat du 2 Juin 1711, *Jeanne-Françoise de Verduzan*, fille de Louis Alain, Comte de Miran, & de Marguerite de Raimond; dont, LOUIS, qui suit; — Et BERNARD D'ASTORG, reçu Chevalier de Malte en 1728, mort Capitaine de Vaisseaux en 1758.

IX. LOUIS D'ASTORG, Chevalier, Comte d'Aubarede, Seigneur de la Peyre, Mun, Goudon, Vicomte de Nebouzan, Baron de Barbazan & de Peyrusse, d'abord Capitaine au Régiment de Penthievre, Cavalerie, successivement Colonel des Régimens de Nivernois & de Royal-Comtois, Maréchal de Camp en 1756, Lieutenant-Général des Armées du Roi, a servi avec distinction, s'est trouvé à plusieurs siéges & batailles en Bohême, Italie, Allemagne, à l'affaire d'Ettingen, en 1743, à Gênes & au Port-Mahon, en 1744 & 1747. Il avoit épousé par contrat du 15 Janvier 1744, signé par le Roi & la Famille Royale, *Marie-Louise de Boufflers*, fille de Charles-François, Marquis de Boufflers & de Remincourt, mort Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, & de Louise-Antoinette-Charlotte de Boufflers, de laquelle il n'a point eu d'enfans, & il est mort au mois de Septembre 1782.

BRANCHE DES SEIGNEURS, BARONS DE MONTÉGUT, EN ARMAGNAC.

VIII. BERNARD D'ASTORG, Chevalier, fils puîné de JACQUES, Comte d'Aubarede, & d'*Hilaire de Busca*, Colonel de l'Infanterie Françoise, tenant garnison à Metz, eut pour son apanage la Terre de Montégut, en Armagnac. Il épousa *Françoise de Magnant*, de laquelle il a laissé; JEAN-CHARLES-CATHERINE, qui suit; & CHARLES-MAURICE D'ASTORG, reçu Chevalier de Malte en 1752, Capitaine au Régiment de Royal-Comtois, réformé.

IX. JEAN-CHARLES-CATHERINE, Marquis D'ASTORG, Chevalier, Seigneur, Baron de Montégut, de Castillon, de Saizan, &c. mort au mois de Novembre 1782. Il avoit épousé, en 1745, *Louise-Toinette de Galard*, fille de Gilles, Marquis de Galard de Teraube, & de Victoire de Moret de Montarnat de Peyre, dont; — 1. JEAN-JACQUES-MARIE, qui suit; — 2. LOUIS, reçu Chevalier de Malte de minorité, mort jeune; — 3. MARGUERITE-VICTOIRE-JEANNE-CHARLOTTE, mariée en 1764, à *Marie-Joseph-Valentin*, Marquis *de Vic*; — 4. Et MARIE-ANNE-HONORÉE D'ASTORG, mariée en 1778, à N.... *de Vergès*, Seigneur de la Salle.

X. JEAN-JACQUES-MARIE, Comte d'ASTORG, Baron de Montégut, né le 11 Juin 1752, successivement, sous-Lieutenant de Cavalerie au Régiment de Noailles, en 1768, Capitaine de Cavalerie, Capitaine de Dragons au Régiment de Belzunce, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, Compagnie de Luxembourg, marié le 13 Janvier 1783, par contrat signé du Roi & de la Famille Royale, avec *Marie-Thérese-Louise Eon de Cely*, fille de Marie-Jérôme de Cely, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Inspecteur-Général de ses Troupes, & de Marie-Jeanne Dufos de Méry.

Les armes de cette maison sont : *d'or, à l'aigle éployée de sable.*

Généalogie dressée sur titres authentiques communiqués.

AUGEARD, ou D'AUGEARD, branche sortie du second degré de la généalogie de cette famille, que nous avons donnée, *Tome XIII de ce Dictionnaire, page 154 & suivantes.*

III. BARTHELEMY AUGEARD, Ecuyer, qui eut par le testament de son pere, les fiefs des petits pays de Rodes & Sigales, laissa pour fils :

IV. MATTHIEU AUGEARD, I du nom, Ecuyer, né en 1587, à Bergerac, fut s'établir à Tours en 1612. Il étoit frere de JEAN AUGEARD, Sieur de Sigales. Par quittance donnée le 6 Avril 1640, devant Boutin, Notaire à Bergerac, Messire JACQUES AUGEARD, Conseiller au Parlement de Bordeaux, tient quitte lesdits MATTHIEU & JEAN AUGEARD, ses cousins germains, de plusieurs sommes qu'ils devoient audit JACQUES, à raison de la succession d'*Annette de Castaing*, leur ayeule commune, sur laquelle ils avoient déjà passé une transaction, le 17 Février 1635, devant les mêmes Notaires. Il épousa en premieres noces *Marie Pezou*, puis *Anne Morand*, eut de ce dernier mariage MATTHIEU AUGEARD, qui suit :

V. MATTHIEU AUGEARD, II du nom, Ecuyer, né à Tours sur la

paroisse S. Saturnin, le 14 Mars 1621, y fut Conseiller du Présidial. Il étoit Seigneur des terres de Gruais, la Mambrolle & autres lieux; il avoit épousé, sur la même paroisse S. Saturnin, le 19 Novembre 1650, Demoiselle *Philippe de Forceville*, de laquelle il eut CHARLES, dit le Chevalier D'AUGEARD, Capitaine Commandant de Bataillon au Régiment de Navarre, mort sans enfans mâles en 1700; & JACQUES-MATTHIEU AUGEARD qui suit:

VI. JACQUES-MATTHIEU AUGEARD, Ecuyer, né à Tours, paroisse S. Saturnin, le 5 Septembre 1651, fut reçu Garde-des-Sceaux de la Chancellerie de cette Ville, le 7 Mai 1679. Il avoit épousé sur ladite paroisse de S. Saturnin, le 4 Mars 1680, *Anne de Cop*, de ce mariage sont sortis: — 1. MATTHIEU AUGEARD, né à Tours en Novembre 1681, qui vint s'établir à Paris, où il épousa Demoiselle *de Faverolles*, dont il eut une fille mariée en 1751 au Marquis *le Camus*, Capitaine aux Gardes-Françoises, & dont la fille unique a épousé le Comte *d'Ailly* en 1777: — 2. Et JACQUES D'AUGEARD qui suit:

VII. JACQUES AUGEARD, Chevalier, second fils de JACQUES-MATTHIEU, & *d'Anne le Cop*, né à Tours le 19 Octobre 1687, est venu, ainsi que son frere, s'établir à Paris; il a été Maître-d'Hôtel ordinaire de M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, a épousé sur la Paroisse S. Jean-en-Greve, le premier Mars 1732, *Marie-Genevieve de Vougny*; il a eu de ce mariage un garcon nommé JACQUES MATTHIEU, qui suit, & deux filles, dont l'une morte à l'Abbaye de Chelles, & l'autre mariée à M. *d'Article du Quesnay*, Officier des Mousquetaires, & Mestre-de-Camp de Cavalerie.

VIII. JACQUES-MATTHIEU AUGEARD, II du nom, Chevalier, reçu Secrétaire des Commandemens de la Reine en 1777, a épousé, sur la paroisse S. Eustache, le 26 Avril 1768, *Anne-Sophie Serre de Saint-Roman*. De ce mariage sont issus trois enfans, savoir: — 1. AUGUSTE MATTHIEU, né sur la paroisse S. Roch, le 9 Juillet 1769: — 2. CHARLES-GABRIEL-MATTHIEU D'AUGEARD, né le 18 Mai 1772, reçu Chevalier de Malte de minorité, le 22 Septembre 1783: — 3. Et GENEVIEVE-SOPHIE D'AUGEARD, née le 7 Avril 1771.

Les Armes: *d'azur, à trois jars ou oies d'argent, 2 & 1, écartelées de sable au croissant d'or.*

Article rédigé sur titres originaux communiqués & vérifiés.

AUTUN ou AUTHUM, ainsi qu'il est écrit dans les titres, famille noble & ancienne en Languedoc.

Le premier dont on ait connoissance par les différentes recherches faites à la Bibliotheque du Roi, est noble homme *Jean d'Autun de Campelos*, vivant en 1441 dans la paroisse de Sainte Cécile d'Andorge, au pays de Gévaudan. — *Antoine d'Autun*, aussi qualifié noble homme dudit lieu de Champelos, & de la même paroisse, vivoit en 1471. Ils sont tous deux mentionnés dans l'armorial général de France, de M. d'Hozier, *Registre V, partie II, pages 3 & 10*, à l'article de *Verdelan*, Seigneur de Merveillac

& de Sarremejeanne. N'ayant jamais exiſté qu'une famille portant le nom D'AUTUN, on peut conclure que BERNARD ci-aprés deſcendoit des précédens. C'eſt par lui que nous en commencerons la filiation ſuivie, ne pouvant juſqu'à préſent la remonter plus haut, à cauſe de la perte que cette famille a faite de ſes titres primordiaux, pendant les guerres des Cevennes, qui ont agité la province de Languedoc.

I. BERNARD D'AUTUN, Ecuyer, Seigneur de S. Jean-de-Valeriſel, au dioceſe d'Uzès; épouſa par contrat du 28 Janvier 1525, paſſé devant Pellet, Notaire, *Marguerite du Ranne*, & fit ſon teſtament le 3 Juillet 1552, devant Brunet, Notaire, dans lequel il nomme ſon fils CHARLES D'AUTUN, qui ſuit:

II. CHARLES D'AUTUN, Ecuyer, Seigneur de Sauveplanne & de Champelos; épouſa par contrat du 17 Juin 1564, paſſé devant Briconet, Notaire, *Jeanne de Calmel de Gazel.* Il fit ſon teſtament le 20 Novembre 1573, devant Combiere, Notaire, où il nomme héritiers ſes deux fils; ſavoir, JEAN qui ſuit, & JACQUES, dont nous allons parler d'abord.

JACQUES D'AUTUN, Ecuyer, Seigneur de Champelos; épouſa *Eliſabeth de Pluviers*, laquelle après le décès de ſon mari, fut remariée avec *Charles Robert de la Marck*, IV du nom, Comte de Braine, Chevalier des ordres du Roi, Maréchal de France; elle mourut en 1632, à quatre-vingt-quatre ans, & eut de ſon premier lit, MARGUERITE D'AUTUN, Dame de Ruival & de Champelos, qui fut la premiere femme de Henri Robert de la Marck, V du nom, Comte de Braine, Baron de Serignan, Duc de Bouillon, Capitaine des cent Suiſſes en 1589, fils de *Charles Robert de la Marck*, mentionné ci-deſſus, & de ladite *Eliſabeth de Pluviers.* MARGUERITE D'AUTUN mourut à Avignon le 21 Février 1616, & fut enterrée en l'Abbaye de Braine, au dioceſe de Soiſſons; ſon mari décéda en ſa maiſon de Braine, le 7 Novembre 1652, âgé de ſoixante-dix-ſept ans, & fut enterré à côté d'elle. Ils eurent quatre enfans, dont un fils mort au berceau, & trois filles; deux deſquelles par leur Mariage, donnent à la famille *d'Autun* des alliances avec les maiſons de l'Hôpital, Beauveau, des Seigneurs du Rivau, &c.

III. JEAN D'AUTUN, Ecuyer, Seigneur de Sauveplanne en Languedoc, paroiſſe du Collet de Dezes, au dioceſe de Mende; fils aîné de CHARLES D'AUTUN, & de *Jeanne de Calmel de Gazel*; fit ſon teſtament devant Pinna, Notaire, le 18 Avril 1617, en faveur de ſon fils; & avoit épouſé par contrat du 2 Décembre 1596, paſſé devant Brajouze, Notaire, demoiſelle *Claudine de Marin*, de laquelle il eut:

IV. JACQUES D'AUTUN, Ecuyer, Seigneur de Sauveplanne, la Rouviere, le Théron, & autres lieux; qui fut Lieutenant dans le Régiment de la Rochefoucault, & enſuite Capitaine au Régiment de Savines, Infanterie, dans lequel il leva une compagnie ſous les ordres & par commiſſion du Maréchal de Créqui. Il fut déclaré noble & iſſu de noble race, & lignée par jugement de M. Bazin de Bezons, Intendant de la province de Languedoc, le 25 Septembre 1669, ſur la production de ſes titres, faite en exécution de la déclaration du 8 Février 1664, & Arrêt du Conſeill du 24

Décembre 1667. Par ce jugement, il fut ordonné, que tant lui que sa postérité née & à naître en légitime mariage, jouiront du privilege de noblesse; & que ses noms, armes & lieu de sa demeure, seront inscrits dans le catalogue des véritables nobles de la province de Languedoc. Il avoit épousé, par contrat du 7 Mars 1641, passé devant Paradis, Notaire, demoiselle *Catherine le Blanc*, Dame de la Rouviere, dont vint :

V. PIERRE D'AUTUN, Ecuyer, Seigneur de la Rouviere, qui épousa par contrat du 7 Août 1683, passé devant Pradel, Notaire, MARGUERITE CÉCILE D'AUTUN sa cousine, fille de JACQUES & de MARGUERITE DE PELLEGRIN, native du lieu du Péage en Languedoc. Ses pere & mere confirmerent dans ce contrat la donation qu'ils avoient faite audit PIERRE-D'AUTUN DE LA ROUVIERE, leur fils, par l'acte public du 4 Mai 1682. Il testa le 18 Avril 1694, devant ledit Pradel, Notaire, & eut pour enfans : — 1. JACQUES qui suit : — 2. SIMON PIERRE, tige de la seconde branche ci-après rapportée : — 3. JOSEPH, mort sans postérité : — 4. & 5. MARGUERITE-CÉCILE, & MARIE D'AUTUN.

VI. JACQUES D'AUTUN, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Sauveplanne, mort le 25 Mars 1745, âgé de cinquante-huit ans; avoit épousé *Jeanne Valentin*, décédée le 24 Janvier 1751, laissant : — 1. JEAN-JACQUES D'AUTUN, Ecuyer, Seigneur de Sauveplanne, Lieutenant d'Infanterie, qui a substitué la terre de Sauveplanne à son dernier frere, & est mort sans postérité en 1775 : — 2. JEAN-MARC D'AUTUN, Ecuyer, né le 26 Octobre 1742, qui a servi d'abord en qualité de volontaire dans le Régiment de Touraine, puis dans celui de Besançon artillerie; & a été nommé Lieutenant du corps des Volontaires de Cornick, par brevet du mois de Juin 1779. Il n'est pas marié : — 3. Et JEAN-BATISTE-NICOLAS D'AUTUN, Ecuyer, Seigneur de Sauveplanne, qui a servi en qualité de volontaire dans le Régiment de Condé Infanterie, & s'est retiré du service en 1775, après la mort de son frere aîné, dont il a hérité de la terre & Seigneurie de Sauveplanne par substitution. Il n'est point encore marié.

SECONDE BRANCHE.

SIMON-PIERRE D'AUTUN, Ecuyer, second fils de PIERRE D'AUTUN & de *Catherine le Blanc*; a servi en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Condé Infanterie, mort à Donchery-sur-Meuse le 15 Novembre 1775, âgé de quatre-vingt-huit ans; il avoit épousé le 5 Juillet 1721, *Marie Anne Neveux*, de laquelle il eut PIERRE, qui suit :

PIERRE D'AUTUN, Ecuyer, né le 8 Juillet 1722, qui après avoir servi dans le Régiment de Touraine, en qualité de volontaire, & dans le corps des volontaires de la Morliere; fut reçu Manufacturier de la draperie royale de Sedan, & ensuite Colonel de la Milice bourgeoise de ladite ville; il a épousé, le 18 Juillet 1748, Demoiselle *Jeanne-Marie Beauchamp*, de ce mariage sont issus : — 1. REMY D'AUTUN, qui suit : — 2. LOUIS-FRANÇOIS, Ecuyer, né le 26 Décembre 1753, à Donchery-sur-Meuse, Major de la jeunesse & Milice bourgeoise de Sedan, & Manufacturier de

la draperie royale de ladite ville. Il a épousé, par contrat du 12 Février 1781, Demoiselle *Catherine Henco*, née le 7 Juin 1762, fille de Charles Henco, ancien Justicier, & Echevin de la Ville & Prevôté d'Artout, Province de Luxembourg, & de Marie-Barbe de Haut. De ce mariage est né à Sedan le 6 Septembre 1782, PIERRE D'AUTUN, Ecuyer : — 3. MARIE-JEANNE, née le 26 Mai 1751, & Religieuse à Longwuy : — 4. MARIE-CHARLOTTE, née à Donchery, le.... : — 5. MARIE-CHARLOTTE : — 6. Et MARIE-ANNE D'AUTUN.

REMY D'AUTUN, Ecuyer, Capitaine de la Milice bourgeoise, & Manufacturier de la draperie royale de Sedan, né à Donchery-sur-Meuse, le 26 Mai 1752 ; a épousé par contrat du premier Décembre 1777, passé devant Boutet & son confrere, Notaires au Châtelet de Paris, & ce mariage célébré le Mardi 13 Janvier 1778, à la paroisse de S. André-des-Arcs, avec Demoiselle *Marie-Charlotte le Sage*, née le 22 Avril 1759, fille aînée de Messire Jean-Claude le Sage, Officier Commensal du Roi, & de Jeanne-Julie Duprés ; avec l'agrément & en présence de très-haute, très-puissante & très-illustre Princesse, Madame Louise-Julie-Constance de Rohan, Comtesse de Brionne, de Charny & de Limours ; veuve de très-haut, très-puissant & très-illustre Prince, Monseigneur Louis-Charles de Lorraine, Comte de Brionne & de Charny, Pair & grand Ecuyer de France, Gouverneur de la province d'Anjou ; de haut & puissant Seigneur, Monseigneur Guy-André-Pierre, Duc de Laval-Montmorency, Seigneur du Duché de Laval & autres places ; premier Baron de Laval, Lieutenant-général des armées du Roi, Gouverneur pour Sa Majesté des villes & principautés de Sedan, Carignan, Mouzon, Raucourt, & pays indépendans, & du pays de Tunis. De son excellence Alexandre, Prince Iwan-Bariatinsky, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, Chevalier de ses ordres, & son grand Chambellan ; & de Messire Denis-Philbert-Thiroux de Montsauge, Receveur général des Finances de la *Généralité* de Paris, & l'un des Fermiers-Généraux de Sa Majesté. De ce mariage sont sortis : — 1. CLAUDE-JEAN-CHARLES, né à Sedan le 9 Août 1779 : — 2. ALEXANDRE-JEAN-PIERRE, né à Paris, paroisse sainte Opportune, le 29 Septembre 1780, mort : — 3. Et AUGUSTE-PIERRE-CHARLES D'AUTUN, né le 12 Octobre 1782, à Paris, paroisse saint Nicolas-des-Champs.

Les armes de cette famille sont : *au cœur d'argent percé de deux fleches de même en sautoir*, telles qu'elles sont expliquées dans le jugement de maintenu de noblesse de M. de Bezons, Intendant de la province du Languedoc, le 25 Septembre 1669.

Les titres originaux de cette famille ont été communiqués à l'Auteur du Dictionnaire de la Noblesse, par MM. d'Autun de Sedan qui en sont porteurs.

Alliance de la famille D'AUTUN avec la maison de la Marck, Duc de Bouillon ; d'où dérive celles qu'elle a avec les maisons de Durfort, Duc de Duras ; de Lorraine, Prince de Lembesch ; du Comte d'Egmont-Pignatelli ; des Ducs de Luynes & autres, &c.

B.

BADY, Comte de Normond, aux Comtés de Namur & de Hainaut.

Un certificat en faveur de services & de blessures, donné à Bruxelles le 30 Octobre 1777 (1), par Messire Joseph-Antoine-Albert Jacrens, Conseiller de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, premier Roi d'Armes, dit Toison d'or, en ses Pays-Bas, de Bourgogne & autres, Roi & Héraut d'Armes de Sadite Majesté, établis ès mêmes Pays, porte expressément, « que l'en» chaînement des titres qui leur ont été produits, établissent & affermissent » incontestablement l'état de cette famille Chevalereuse dans l'ordre de la » Noblesse ». Il est rapporté en entier dans *le VIIe registre de l'Armorial de France, tom IX*, ainsi que la généalogie suivante.

I. CHARLES BADY, Ecuyer, connu par des actes des années 1561 & 1523, du 18 Mars 1524, & du premier Avril 1530, épousa *Jehanne de Preelles*, dont vint:

II. Noble homme CHARLES BADY, de Dampremy, marié, par contrat du 21 Juillet 1532, à *Louise Stainier*. Il en eut:

III. BERTRAND BADY, qualifié Noble & Ecuyer dans les différens actes qui le concernent. Il épousa, par contrat du 22 Juin 1569, Demoiselle *Barbe Bruart*, fille de Henri Bruart, Ecuyer. Il fit avec elle son testament le 30 Décembre 1621, par lequel ils déclarerent avoir eu de leur mariage : — 1. MARTIN, qui suit : — 2. LOUIS, Capitaine au Régiment de Horn (suivant des mémoires de famille) tué à Nortlengen le 6 Septembre 1634, sans avoir été marié : — 3. JEANNE, connue par deux actes des 24 Juin & 19 Novembre 1587, mariée avec *Jean Yernard :* — 4. BARBE, épouse de *Jean des Fossés* : — 5. Et ANTOINETTE BADY, connue par un acte du 5 Août 1608, mariée à *Pierre Harcq.*

IV. MARTIN BADY, qualifié Noble dans les titres qui le concernent, épousa, par contrat du 8 Août 1608, Demoiselle *Françoise de Blatton*, fille de noble homme Jean-François de Blatton, de Namur. Leurs enfans furent : — 1. BERTRAND, qui suit : — 2. MARTIN, mort en bas âge : — 3. NICOLAS Capitaine dans le régiment du Prince de Ligne, mort le 5 Février 1663 : — 4 Catherine, Religieuse au couvent de la Misericorde à Marchienne-au-Pont, diocese de Liege : — 5. Et BARBE BADY, née en 1612.

V. BERTRAND BADY, né en 1617, Préteur de Dampremy, qualifié de Noble & Ecuyer dans les titres qui le concernent, épousa 1°. en 1646, Demoiselle *Anne-Marie d'Albert*, & 2°. Demoiselle *Hyacinthe Dumont*. Il mourut le 29 Mars 1685, & sa veuve le premier Octobre 1695. Du

(1) Registré au Parlement de Flandres le 17 Novembre 1781, au Bureau des Finances & Chambre des Comptes à Lille, le 14 Mars 1782.

premier

premier lit vinrent : — 1, PIERRE, qui suit ; — 2. BERTRAND, mort en bas-âge ; — 3. FRANÇOISE ; — 4. ALEXANDRINE, mariée, par contrat du 9 Décembre 1679, avec le Seigneur *François-Nicolas de Staignier*, fils de feu le Seigneur Robert, (nommés ainsi l'un & l'autre dans un contrat de mariage) & de Marguerite Burleu ; & du second lit ; — 5. ANTOINE, mort Chanoine de l'Eglise collégiale de Saint-Amé à Douay ; — 6. Et LAMBERT BADY, Ecuyer, mort le 10 Juillet 1711. De *N... Dumont*, son épouse, il eut CHARLES BADY, Capitaine au Régiment de Redeng, Allemand, au service de France, par commission du 27 Novembre 1707, mort au mois d'Août 1742, étant alors Commandant de bataillon.

VI. PIERRE BADY, né en 1647, qualifié Chevalier, Seigneur d'Aymeries, de Quarte, de Pont, du Sars, de Sémouzies, de S.-Aubin, de Dourlers, de Hargnies, ou de Harnies, de la Porquerie d'Estrée, de Foursy, Pantigny & de Bois-le-Roy, Grand-Bailli d'Avesnes, & Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses finances, fut pourvu de cet office le 3 Mai 1693, créé Chevalier aux éperons dorés, & Comte du Palais de Latran, par Lettres du Nonce du Pape en France, le 20 Mars 1694, fit hommage à Sa Majesté, le 8 Juillet suivant, de sa terre d'Aymeries, qu'il venoit d'acquérir, & mourut le 25 Novembre 1715. Il avoit épousé, par contrat du 8 Août 1671, *Anne-Charlotte Bodart*, fille de Lambet Bodart, Capitaine d'une compagnie bourgeoise en la ville de Namur. Il eut de son mariage ; — 1. CHARLES-JOSEPH, qui suit ; — 2. ANTOINE-FRANÇOIS, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après ; — 3. Et ANNE-MARIE BADY, mariée avec le Président *de Voiloys*.

VII. CHARLES-JOSEPH BADY, Seigneur d'Aymeries, de Pont, de Hargnies, &c. Grand-Bailli de Lille, & Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses Finances, par provision du 9 Mai 1716. Après la mort de son pere, fit hommage à Sa Majesté de sa terre d'Aymeries, le 15 Décembre 1710, & le 18 Mars 1717 ; fut reçu Grand-Bailli de Lille, au mois de Février 1730, & mourut le 4 Avril suivant. Il avoit épousé, le 6 Juin 1710, Demoiselle *Marie-Claire Locart*, décédée le 17 Janvier 1761, âgée de quatre-vingt-un ans, laissant de son mariage : — 1. PIERRE-JOSEPH, qui suit ; — 2. Et EUGENE-AUGUSTIN BADY, Seigneur de Thilloy, marié le 29 Septembre 1736, avec Demoiselle *Françoise-Alberique Duretz*, morte le 10 Août 1774, dont : FRANÇOISE-GISLAINE-JOSEPH BADY de Thilloy, née le 16 Septembre 1747, mariée le 28 Mai 1765, à *Maximilien-François-Joseph Luytens*, dit le Vicomte *le Bossut*, Seigneur de Bossut-sur-l'Escaut, d'Espagneaux, d'Escournay, de Foubergue, &c.

VIII. PIERRE-JOSEPH BADY, Seigneur d'Aymeries & de Pont, Grand-Bailli de Lille, né en 1702, fit hommage au Roi de sa Terre d'Aymeries le 8 Mars 1731, & mourut le 31 Décembre 1761. Il avoit épousé, en 1738, Demoiselle *Marie-Albertine-Amélie Jacobs*, dont :

IX. MARIE-ALBERTINE-AMÉLIE BADY, de Pont, Dame d'Aymeries, née le premier Août 1739, mariée le 6 Mars 1758, à *François-*

Balthasard-Joseph-Guislain de Sainte-Aldegonde de Genech, dit le Comte *de Sainte-Aldegonde*, Seigneur de Mailly, Rosembois, Clery, &c.

SECONDE BRANCHE.

VII. ANTOINE-FRANÇOIS BADY, de Pont, Seigneur de Dourlers, du Sars, de Foursy, Sémouzies, Saint-Aubin, Normont d'Arbre, Rouville, &c. Grand-Bailli d'Avesnes, second fils de PIERRE BADY, Chevalier, Seigneur d'Aymeries, &c. & d'*Anne-Charlotte Bodart*, épousa, par contrat du 28 Mars 1708, Demoiselle *Marguerite Rouillon de Castagne*, fille de François Rouillon, Ecuyer, Seigneur d'Arbre, & de Marie Grosseaux. Il testa avec sa femme le 25 Février 1733, & mourut en 1735. De son mariage, il a eu: — 1. ANTOINE-FRANÇOIS-JOSEPH, Seigneur de Dourlers, pourvu de l'office de Grand-Bailli d'Avesnes, par Lettres du Duc d'Orléans, du 16 Mai 1738, marié à Demoiselle *N... Lamirault de Arny*, dont il n'a point eu d'enfans, mort en Octobre 1780. — 2. PIERRE-CHARLES-JOSEPH, mort en bas-âge; — 3. BERTRAND-JOSEPH, qui suit; — 4. FRANÇOIS-JOSEPH, Seigneur de Rouville, Capitaine au régiment de Rohan, tué à la bataille d'Ettingen en 1743, sans avoir été marié; — 5. 6 & 7. Trois filles mortes sans alliances; — 8. Et MARIE-MARGUERITE-HÉLENE BADY, de Dourlers, mariée avec *René-Alexandre*, dit le Marquis *de Culaut*, Seigneur de Ciré, de Champfleury, &c. Colonel de Dragons. Elle est morte à la Rochelle le 14 Janvier 1747.

VIII. BERTRAND-JOSEPH BADY, Comte de Normont, né le 12 Avril 1717, Chevalier, Seigneur de Normont, d'Arbres, de Marolles, de Poligny, de Chauffour, de Rouville, de Bidan, de Dourlers, Saint-Aubin, Sémouzies, depuis la mort de son frere, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au régiment de Rohan, & précédemment dans celui de Richelieu, Infanterie, a épousé, par contrat du 17 Février 1750, Demoiselle *Marie-Françoise-Narcisse-Joseph de Bande*, fille de Ferdinand-Joseph, Baron de Bande, Seigneur de Rensat. Elle est morte en 1758, laissant: — 1. CHARLES BADY, Comte de Normond, Chevalier, né le 21 Juillet 1756, Capitaine dans le Régiment Royal Dragons en 1779; — 2. BERTRAND, Chevalier, né le 14 Juin 1758, Capitaine au régiment des Cuirassiers du Roi, le 12 Juillet 1781; — 3. Et MARGUERITE-FERDINANDE BADY.

Les Armes: *d'azur à un lion d'or, tenant de sa patte droite une clef à l'antique, de même posée en pal.* Support, *deux griffons d'or, ayant la tête couronnée, langués & onglés de gueules.*

Généalogie dressée sur un certificat en forme authentique.

BAILLET: ancienne famille noble, une des plus célebres dans la Magistrature, dont la branche aînée est éteinte seulement, mais qui subsiste dans trois branches établies dans la Province de Périgord; ces trois branches sont distinguées par leurs services militaires, & par le lustre de leurs alliances, suivant un extrait des registres du Conseil d'Etat du 12 Mars, & 4 Octobre 1666, FRANÇOIS BAILLET, ISAAC BAILLET, Ecuyers, Sieurs de la

Coudray, PIERRE BAILLET, Ecuyer, Sieur de Fontenelle, & JEAN BAILLET, Ecuyer, Sieur de la Brousse, furent assignés par Cazenove, chargé de la recherche des usurpateurs du titre de la Noblesse de la Généralité de Guienne, pour comparoître devant M. Pelot, Commissaire départi de la même Généralité, & y produisirent, en conséquence, leurs titres, qui prouverent que leur Noblesse étoit une des plus ancienne du Royaume, que leurs ancêtres avoit acquise par les services signalés qu'ils avoient rendus au Roi, prédécesseur de Louis XIV, tant dans la robe que dans l'épée, & ils y furent confirmés & maintenus. Dans cet extrait on trouve Messire THIBAULT BAILLET, qui, apres avoir été Maître des Requêtes, & Rapporteur en sa Grande-Chancellerie de France, fut Président au Parlement de Paris, & exerça ces deux charges pendant de longues années. Il eut pour fils RENÉ BAILLET, qui suit.

RENÉ BAILLET, Ecuyer, Seigneur de Saulx, Conseiller de Sa Majesté en son Conseil privé, & Président aussi au Parlement de Paris, de celui-ci vint ANDRÉ BAILLET, qui suit.

ANDRÉ BAILLET, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Bailli du Palais à Paris, Seigneur de Saulx & autres lieux. THIBAULT BAILLET avoit pour frere, FRANÇOIS, Ecuyer, Sieur de la Brousse, lequel FRANÇOIS, ép[illegible] Demoiselle *Madeleine de la Riviere*, dont PIERRE BAILLET, qui suit.

PIERRE BAILLET, Ecuyer, Sieur de la Brousse, se maria avec *Marie le Sage*, dont vint JEAN BAILLET, qui suit.

JEAN BAILLET, Ecuyer, Sieur de la Brousse, qui eut de sa femme, dont on ignore le nom, FRANÇOIS BAILLET, qui suit.

FRANÇOIS BAILLET, II du nom, Ecuyer, Sieur de la Brousse, lequel se maria avec Demoiselle *Jeanne le Grand*, de ce mariage vint: PIERRE BAILLET, qui suit.

PIERRE BAILLET, Ecuyer, Sieur de la Brousse, Capitaine dans le Régiment de Coignac, marié à *Marie Cacaud*, dont vinrent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. ISAAC; — 3. Et PIERRE BAILLET, qui fut Capitaine dans le Régiment de Duras.

FRANÇOIS BAILLET, III du nom, épousa *Isabeau Rey*, le 3 Décembre 1661, assisté de JEAN BAILLET-DE-FONTENELLE, son oncle, de son épouse, & de ses pere & mere, fut institué héritier par son pere, qui lui substitua, à son défaut, ISAAC, son frere cadet, ledit FRANÇOIS BAILLET fut Capitaine dans le Régiment de Montgomery, depuis l'année 1652, jusqu'en 1658, dans l'armée commandée par le Maréchal de Turenne; il passa ensuite dans le Régiment de Duras, en la même qualité de Capitaine, le 22 Février 1663 à la place de son frere, décédé.

Voici l'état actuel des trois branches de cette famille; le chef de la premiere est: ISAAC-FRANÇOIS BAILLET, qui suit.

ISAAC-FRANÇOIS BAILLET, Baron de la Perche, Page du Roi en sa grande Ecurie, en 1754, Capitaine-Commandant d'Escadron au Régiment Royal-Etranger, marié, en 1773, à *Susanne de la Bais*, d'une famille noble de la même Province du Périgord, dont une fille nommée MARIE,

née en 1775, ledit ISAAC-FRANÇOIS BAILLET a deux freres, le premier, nommé FRANÇOIS BAILLET, Page de S. A. Monseigneur le Duc d'Orléans, en 1765, & Capitaine d'Infanterie en 1780, le second est noble FRANÇOIS BAILLET. Le chef de la seconde branche est : JERÔME BAILLET-DE-FLORENSAC, qui suit.

JERÔME BAILLET-DE-FLORENSAC, Capitaine de Cavalerie & Chevalier de Saint-Louis, retiré du service, est marié & a des enfans. Le chef de la troisieme branche est : N..... BAILLET, qui suit.

N.... BAILLET, qu'on ne croit pas marié en 1784, ancien Capitaine de Cavalerie & Chevalier de Saint-Louis, dont le pere a été Major de Cavalerie.

Ces trois branches ont contracté de très-bonnes alliances, & sortent de la branche établie à Angoulême, issue de FRANÇOIS BAILLET, I du nom, & de *Madeleine de la Riviere.*

Les Armes sont : *d'azur, à la bande d'argent, accompagné de deux dragons aîlés d'or.* Cimier : *un casque de fasce, orné de lambrequins d'or, d'argent, de gueules, de sinople & d'azur.*

BAILLIVY : Maison ancienne & originaire de Toul, établie en Lorraine au commencement du dernier siecle, qui portoit autrefois le nom DE BAILLY, sous lequel elle a possédé de long-tems la dignité de Maître-Echevin dans la ville de Toul, lorsque cette ville, comme celles de Metz & de Verdun, étoit Impériale, & se gouvernoit, sous l'autorité des Empereurs, par ses propres Loix. Elle a fondé sur la fin du seizieme siecle les Religieuses Prêcheresses de cette ville, & les Freres Prêcheurs, chez lesquels cette Maison a sa sépulture, & lui doivent une partie de leur dotation. Le premier par où commence la filiation suivie, est JEAN BAILLY, qui suit.

JEAN BAILLY, Ecuyer, qui fut Maître-d'Hôtel de Robert de Bar, Evêque & Comte de Verdun, duquel il obtint, en 1258, pour lui & JEAN BAILLY, son fils, demeurant à Toul, 80 liv. monnoie de Verdun, à prendre sur ses rentes du ban de Tilly, en considération des bons services qui lui avoit rendus, ainsi qu'au Pape & à l'Empereur, & à Yolande de Flandres, Comtesse de Bar ; il promit à cet Evêque de l'accompagner au voyage de la Terre-Sainte, & il étoit un des vieux Gentilshommes de sa Maison.

Du fils de ce JEAN BAILLY étoit issu, par plusieurs degrés, JEAN BAILLY, surnommé *BAILLIVY*, Lieutenant-Général de la Cité de Toul, ainsi qu'il fut prouvé en 1620, & qu'il est rapporté dans des Lettres-Patentes du Roi Louis XIII. Ce JEAN DE BAILLIVY décéda le 5 Juillet 1578, & avoit épousé *Catherine de Remy*, fille de Colin de Remy, Ecuyer, Seigneur de Bouck, mort en 1524, inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Toul. Elle décéda le 30 Novembre 1589, & eut de son mariage : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. NICOLAS, pere d'un autre NICOLAS, mort sans enfans : — 3. JEAN, Seigneur de Bouveron, Lieutenant-Général de la Cité de Toul, qui de *Catherine de Bailliart*, son épouse, eut trois filles & un

garçon, ſavoir (*a*) ESTER DE BAILLIVY, femme 1°. de *Jean de Villers*, Seigneur de Saulny; & 2°. de *Nicolas de la Tour*, Seigneur de Savonnieres, Gouverneur de Liverdun (*b*); MARIE, morte ſans enfans de ſon mariage avec *Nicolas*, Seigneur de Larry (*c*); LUCIE-FRANÇOISE, mariée 1°. à *Charles de Feriet*, Conſeiller d'Etat en la Chambre des Comptes de Lorraine; & 2°. à *René du Meſnil-de-Vaux*, Seigneur de Mondeval, Saint-Germain & Mauvaye, Lieutenant au gouvernement de Toul, duquel elle eut entr'autres enfans, Anne Dumeſnil-de-Vaux, femme d'Evrard des Salles, Baron de Gouhecourt, Lieutenant Colonel au ſervice de France, & Mathilde-Catherine Dumeſnil-de-Vaux, femme d'Antoine des Armoires, Baron d'Autreu & de Bazvilles (*d*); Et CHARLES DE BAILLIVY, Seigneur de Bouverin, mort en 1644. Il avoit épouſé *Marguerite*, fille d'Euſtache de Rhoder, Seigneur de Jubainville, & d'Anne de Morlaincourt, dont JEAN DE BAILLIVY, Seigneur de Bouveron, & ANNE, femme de *Jean-François*, Seigneur de Dompmartin, Conſeiller d'Etat, Maitre des Requêtes de l'Hôtel du Duc de Lorraine : — 4. Et LOUIS DE BAILLIVY, Conſeiller d'Etat du Duc de Lorraine, & marié à *Eliſabeth de Fercet*, fille de Nicolas, Seigneur de Pulligny, & de Barbe le Galland, de laquelle il eut cinq enfans, ſavoir; — *a*. CLAUDE, Chanoine de Saint-Gengoux, — *b*. BARBE, mariée à *Gilles de Jabal*, Seigneur de Pagny-lès-Loins, de Dompmartin & Vocet-de-Blénard. Elle fut ayeule du Marquis du Barail, Colonel du Régiment du Roi, Infanterie, & de la Marquiſe de la Tournelle : — *c*. ANTOINETTE, mariée, 1°. à *N.... des Fois*; & 2°. en 1630, à *Pierre du May*, Seigneur de Vezerny : — *d*. CATHERINE, femme de *François de Riguet*, Seigneur de Bariſey, Capitaine des Gardes de la Ducheſſe de Lorraine : — *e*. Et LOUISE DE BAILLIVY, mariée à *Henry de Belliard de Salins*, Colonel-Commandant les Mouſquetaires de la Garde du Duc Charles IV.

CLAUDE DE BAILLIVY, I du nom, Seigneur de Méreville, Velaine, Sancy-entre-les-Bois, Olchey, Sélincourt, Brabois, Houdemont, & de la Cour-de-la-neuve-Ville, fils aîné de JEAN DE BAILLIVY, & de *Catherine de Remy*, fut Conſeiller d'Etat, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Duc Henri; il obtint, avec ſes freres, du Roi Louis XIII, le 11 Avril 1620, des Lettres-Patentes portant déclaration & reconnoiſſance de Nobleſſe, & qu'ils ont prouvé être iſſus des plus anciennes Familles nobles de Toul, & notamment de Noble Ecuyer, JEAN BAILLY, qui vivoit en 1250, depuis lequel ils ont toujours vécu noblement ſans méſalliance, & portent le titre de Gentilshommes. Il épouſa *Anne de Voillot*, veuve de Balthaſard, Seigneur de Toupet, ſœur de Jean de Voillot, Seigneur de Valleroy, Madecourt, Agécourt, Marancourt, Miniſtre & premier Secrétaire d'Etat du Duc Charles III, & toutes deux filles de Jean de Voillot, & de Françoiſe de Raufain, dont le pere, Nicolas de Raufain, Capitaine du Château de Condé-ſur-Moſelle, fut marié à Nicole de Nogent. CLAUDE DE BAILLIVY eut pour enfans : — 1. CLAUDE, qui ſuit : — 2. NICOLAS, Chanoine de la Primatiale de Nancy : — 3. PHILIPPE, Religieux Capucin : — 4. JEAN, dont nous allons parler : — 5. ANNE, femme de *Jean de Noirel*,

Capitaine du Château de Gondreville : — 6. Et MARIE DE BAILLIVY, femme de *Claude de Ceuillet*, Seigneur du Sauvois, Gruyer de Nancy.

JEAN DE BAILLIVY, Seigneur de Houdemont & de la Cour-de-la-neuve-Ville, Conseiller d'Etat, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Duc Henri, épousa, en 1607, *Catherine de Rennel*, fille de Balthasard, Seigneur de Brin, Jarville, Saint-Germain, Ministre d'Etat & Président de Lorraine, & de Barbe de Lescut, de laquelle il eut deux filles, savoir : — 1. CLAUDE-CHRÉTIENNE, mariée, en 1639, à *Nicolas le Fevre d'Ancy*, Seigneur dudit lieu, Pullenoy & Passoncourty : — 2. Et MARIE DE BAILLIVY, femme de *César de Hoffelize*, Seigneur d'Obersing & de Valfroicourt, Conseiller d'Etat, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Duc Charles IV.

CLAUDE DE BAILLIVY, II du nom, Seigneur d'Olchey-Brabois & Sélincourt, Conseiller d'Etat, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Duc Henri, obtint de ce Prince, le 8 Mars 1622, des Lettres-Patentes de déclaration de Gentillesse, confirmatives de celles accordées, en 1620, par le Roi Louis XIII, à son pere & à ses oncles, & mourut, en 1641. Il avoit épousé, en 1605, *Nicolle d'Einville*, Dame de Gueblanges, fille de Nicolas, Chevalier, Seigneur de Gueblanges, Blainville, Craincourt, Jalocourt, Horbey, Dombale & Momel-sur-Seine, & de Marie de Vigneulles-du-Sart. Leurs enfans furent : — 1. NICOLAS, qui suit : — 2. FRANÇOIS, auteur de la branche des Comtes de Merigny, rapportée ci-après : — 3. HENRI-PHILIPPE, tige des Seigneurs de Valleroy, Madecourt, dont nous parlerons ensuite : — 4. FRANÇOISE, mariée, en 1629, à *Charles de Lampugnan*, Seigneur de Fremonville, Gentilhomme de la Chambre du Duc Charles IV, & fils d'Octavie de Lampugnan, Gentilhomme Milanois, Conseiller d'Etat du Duc de Lorraine, & de Jeanne Forvye, dont elle n'eut qu'Antoinette de Lampugnan, Dame de Fremonville, femme de Luc le Roy de Monluc, Lieutenant-Colonel d'un Régiment de Cavalerie au service de France : — 5. ANNE, mariée, en 1631, à *Charles de Sennevois*, Chevalier, Seigneur de Balot, en Bourgogne, & mere de Claude de Sennevois, mariée, en 1680, à Georges-Anne-Louis, Comte de Pernès, Marquis d'Espinac, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant des Gendarmes-Dauphins, premier Gentilhomme de la Chambre du Duc de Bourbon, & élu de la Noblesse de Bourgogne en 1709 : — 6. CLAUDE, mariée, en 1643, à *Jean Philippe de Malvoisin*, Seigneur de Hameville, Aboncourt & Boulancourt, Colonel au service du Duc Charles IV : — 7. Et NICOLE DE BAILLIVY, femme de *Jean-Philippe du Plessis*, Commandant une Compagnie de Chevaux-Légers de la Garde de Charles IV, & Gouverneur de Dieuse, dont elle n'eut qu'une fille, mariée à *N.... de Lorins*, Baron d'Estrepy.

NICOLAS DE BAILLIVY, Chevalier, Seigneur de Gueblanges, Lieutenant d'une Compagnie des Gardes-du-Corps du Duc Charles IV, & Gouverneur de Longny ; épousa 1°. *Yolande de Forvye*, morte sans enfans ; & 2°. en 1676, *Marie-Charlotte de Lardenois-de-Ville*, veuve de Gabriel-Abraham de Myon, Baron de Gombervaux, & fille de Philippe de Lar-

denois, Seigneur de Porchereſſe, & d'Anne de Gourcy. Il en eut : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit : — 2. Et MARIE-FRANÇOISE DE BAILLIVY, morte en 1736, ſans poſtérité.

FRANÇOIS, Comte DE BAILLIVY, Seigneur de Gueblanges, Chambellan du Duc Léopold, Lieutenant-Colonel du Régiment de Duhan, & Commandant des Ville & Château de Bar, mort en 1728. Il avoit épouſé *Anne-Marie de Chauvirey*, Dame de Gouſſaincourt, veuve d'Antoine de la Fitte, Marquis de Pellaport, Chambelland du Duc Léopold, & fille de Nicolas-François, Comte de Chauvirey, Maréchal de Lorraine & Barrois, & de Caroline-Marie-Gertrude de Dongeberg. Il n'a eu de cette alliance, qu'ANNE-MARIE DE BAILLIVY, Dame de Gueblanges, femme de *Charles-Louis*, Marquis de Nettancourt & de Bellancourt.

Branche des Comtes de MERIGNY.

FRANÇOIS DE BAILLIVY, ſecond fils de CLAUDE, II du nom, & de *Nicolle d'Einville*; il fut Seigneur de Merigny, Sauxures, Olchey, Sélincourt, Houſſeleſmont, & épouſa, en 1659, *Françoiſe de Roſieres*, fille de François, Seigneur de Chaudenay, Braux, Longeville & Neſves, en Blois, Capitaine de Saint-Mihiel, & de Suſanne Dalaumont; celle-ci fille de Robert Dalaumont, Baron de Cernay, & de Françoiſe de Joyeuſe. Il eut de ſon mariage, NICOLAS-FRANÇOIS DE BAILLIVY, qui ſuit.

NICOLAS-FRANÇOIS DE BAILLIVY, Chevalier, Seigneur de Merigny, Sauxures, Houſſeleſmont, Olchey, Salincourt, Tourteron, Fiequelmont & Xonville, qui épouſa, en 1687, *Louiſe-Dorothée de Gournay*, ſœur & héritiere d'Ignace, Comte de Gournay, Seigneur d'Eſtreval & de Rambercourt, Bailli de Vezelize, & fille de Renaud de Gournay, Seigneur deſdits lieux, & de Louiſe de Revet. Elle décéda dans ſon château de Merigny, en Décembre 1749, & ſon époux le 27 Août 1750. De leur mariage, ils ont eu : — 1. IGNACE, qui ſuit; — 2. Et NICOLAS DE BAILLIVY, rapporté après ſon aîné.

IGNACE DE BAILLIVY, Chevalier, Comte de Merigny, Seigneur dudit lieu, de Sauxures, Houſſeleſmont, Olchey, Selincourt & Rambecour, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment de Rozen, Allemand, mort en 1771. Il avoit épouſé, le 2 Mai 1741, *Henriette-Armande de Saint-Blaiſe*, fille de Gabriel-Henri, Comte de Changy, & de Nicole de Montarby-de-Dampierre; elle eſt morte en 1772, laiſſant : — 1. FRANÇOIS-XAVIER DE BAILLIVY, Chevalier, Comte de Merigny, Capitaine au régiment de Cavalerie Royal Lorraine; — 2. CHARLES-MARIE-DIEUDONNÉ DE BAILLIVY, Capitaine au régiment de Vermandois, Infanterie, reçu Chevalier de Malte au grand Prieuré de Champagne, en 1752; — 3. Et JEANNE-DOROTHÉE DE BAILLIVY-DE-MERIGNY, mariée à Nancy, le 5 Septembre 1768, à *Jean-Vincent-Anne de Malartic*, Lieutenant-Colonel au Régiment de Baſſigny, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, ſeptieme fils de feu Pierre-Hipolite-Joſeph de Moris-de-Malartic, Chevalier, Comte de Montricoux, &c. Lieutenant aux Gardes-Françoiſes, & d'Antoinette-Charlotte de Savignac.

NICOLAS DE BAILLIVY, Chevalier, Seigneur de Xouville, Tourteron & Fiequelmont, fils puîné de NICOLAS-FRANÇOIS & de *Louise-Dorothée de Gournay*, d'abord Page du Duc Léopold, puis Capitaine de Cavalerie au Régiment de Rozen, Allemand, a épousé, le 7 Janvier 1744, *Barbe de Hault-de-Sancy*, fille unique de Nicolas-François, Seigneur de Rodange, & de Barbe-Catherine de Bonet-d'Aunoux, de laquelle il a eu plusieurs enfans, savoir : — 1. IGNACE ; — 2. ALEXANDRE-FRANÇOIS, qui a été Mousquetaire du Roi ; — 3. Et LOUISE DE BAILLIVY, mariée en 1773 à *Nicolas-François de Curel*, Chevalier voué de Royaumeix, Seigneur de Chonville & de Lonoux, des anciens Seigneurs de Curel, Capitaine en premier au Corps Royal du Génie.

Branche des Seigneurs DE *VALLEROY*, *MADECOURT*, *&c*,

HENRI-PHILIPPE DE BAILLIVY, Chevalier, troisieme fils de CLAUDE, II du nom, & de *Nicole d'Einville*, fut Commandant des Gendarmes de la Garde de Charles IV, Duc de Lorraine, & épousa, le 13 Janvier 1666, *Marie-Louise-Françoise*, fille de Claude, Seigneur de Villeroy, Madecourt, Agécourt, Maroncourt, Ath-sur-Meurtre & Brin, Ministre, Premier Secrétaire d'Etat du Duc Charles, & Président unique de la Chambre des Comptes, Cour des Aides & des Monnoies de Lorraine, & de Marie de Rennel, dont : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. Et MARIE-NICOLE DE BAILLIVY, mariée, en 1692, à *Jean-Batiste-Henri*, Comte de Rennel & du Saint-Empire, Seigneur de Jarville, alors Capitaine au régiment de Dauphiné, puis Colonel d'Infanterie en Lorraine.

CHARLES DE BAILLIVY, Chevalier, Seigneur de Valleroy, Madecourt, Agécourt & Maroncourt, Lieutenant de la compagnie des Cadets-Gentilshommes, au service du Duc Léopold, épousa, 1°. en 1693, *Anne-Therese de Seurcot* ; 2°. en 1706, *Marguerite de Légéville*, fille de Charles, Chevalier, Seigneur de Légéville, Frenouse & la Chapelle, & de Marthe de Houx-de-Belrupt, & 3°. *Marie-Anne Vincey* ; du premier lit, il a eu : — 1. FRANÇOIS-LÉOPOLD ; — 2. CLAUDE-HIACYNTHE, dite Mademoiselle *de Baillivy* ; — 3. MARIE-ANNE, femme d'*Eude de Bocavillier*, Seigneur de Voué, de la ville de Toul, & morte en 1758 ; — 4. CHARLOTTE-CHRISTINE DE BAILLIVY, morte Religieuse en 1755 ; & du troisieme lit ; — 5. 6 & 7. Trois garçons ; — 8. Et une fille, mariée à *N... de Finance*.

Les Armes : *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe, d'un triangle taillé à fascette, aussi d'or.*

BANNE D'AVÉJAN ; &, suivant les titres latins, *de Banâ* ou *de Bannâ*. Cette Maison, dont il n'a été donné qu'une notice imparfaite dans le tome I de ce dictionnaire, au mot AVÉJAN, tire son nom de la Terre de Banne, au Diocese de Viviers, en Bas-Languedoc, & est distinguée dans l'ordre de la Noblesse, tant par ses alliances que par son ancienneté. L'Armorial de France, *registre II, part I*, en commence la généalogie à :

I. GUIGON DE BANNE, Damoiseau, regardé comme la tige de cette maison, & qui peut être sorti d'ARNAUD DE BANNE, nommé dans une charte de 1181, ou de HUGUES, mentionné dans celle de 1203. Il fit une donation en 1222, à la maison du Temple des Jalez, au Diocese du Puy-en-Velay, de tous les biens qu'il avoit dans l'Eglise de Saint-Pierre-de-Banne. Ces actes se conservent dans les archives du Prieuré de Saint-Gilles, de l'ordre de Malte. Il eut pour fils :

II. PONS DE BANNE, Damoiseau, Seigneur d'Avéjan, qualifié *Pontius de Banâ, Domicellus, filius quondàm Guigonis de Banâ, Domicelli*, dans plusieurs actes de reconnoissances en latin, ou d'hommages; les uns du 5 des Ides d'Avril 1275, les autres du jour des Nones de Janvier 1286. Il vivoit encore en 1290, & fut pere de :

III. PIERRE DE BANNE, I du nom, Seigneur d'Avéjan, qualifié Noble & Damoiseau, co-Seigneur de Banne, qui obtint une Sentence du Viguier Royal de Marvéjols, le 9 Octobre 1320, contre les Officiers Royaux de cette Ville, qui le troubloient dans la possession de ses droits, en empêchant les habitans de lui prêter le serment qu'ils lui devoient. Il vivoit encore le 11 Mars 1345, & avoit alors pour enfans : — 1. ARNAUD, qui suit; — 2. VIERNE, Religieuse Augustine ; — 3. Et AIGLINE, mariée à *Gaucelin-Gilles*, du lieu de Saint-Ambroise, qui n'eut que trois filles, mortes *ab intestat*.

IV. ARNAUD DE BANNE, Damoiseau, Seigneur d'Avéjan, co-Seigneur du château de Banne, ainsi qualifié dans une reconnoissance qui lui fut rendue, le 17 Août 1365, demeuroit en la paroisse d'Avéjan, dont il possédoit aussi la Seigneurie, comme il conste par un acte latin du 12 Décembre 1366. Il avoit été marié deux fois. Le nom de sa premiere femme est ignoré. La seconde fut *Ferrande de Castillon*, fille de feu noble Raimond, Seigneur de Castillon, laquelle vivoit encore en viduité le 5 Juillet 1384. Du premier lit il eut : — 1. BERMOND, qui suit; & du second; — 2. LOUIS seulement, nommé dans un acte de l'an 1378; — 3. PIERRE, rappellé dans le même acte, & mort sans alliance ; — 4. Et HÉRACLÉE DE BANNE, mariée, par contrat du 20 Janvier 1378, à noble *Guillaume d'Aygaliers,* du lieu de Bagnols, au Diocese d'Uzès. Elle eut en dot la somme de six cents florins d'or de France, que sa mere, ainsi que LOUIS & PIERRE, ses deux freres, lui constituerent.

V. BERMOND DE BANNE, Damoiseau, Seigneur d'Avéjan, co-Seigneur du château de Banne, succéda à son pere & à son frere PIERRE, & est qualifié Noble & Damoiseau, comme ses prédécesseurs, dans les titres de famille & dans des titres étrangers, notamment dans une reconnoissance faite le 11 Janvier 1400, à noble *Guillaume de Pradel.* Il vivoit encore le 28 Janvier 1414, & mourut peu de temps après, laissant de *Smaragde de Roux*, son épouse, quatre enfans; savoir : — 1. RAIMOND, institué héritier par le testament de sa mere, du 7 Décembre 1418, & dont on a un extrait dans une Ordonnance de M. de Bezons, du 29 Octobre 1668; — 2. PIERRE, qui suit; — 3. JEAN, Prieur d'Avéjan, connu par deux titres des 19 Octobre 1451 & 15 Février 1464; — 4. Et DEGANNE DE BANNE.

VI. PIERRE DE BANNE, II du nom, Damoiſeau, Seigneur d'Avéjan, co-Seigneur de Caſtillon & de Bannne, mentionné dans pluſieurs reconnoiſſances & autres actes des 4 Novembre 1428, 10 Août 1433, 8 Mai 1434, 6 Juillet 1437, 13 Février 1442, 23 Août 1458, & du 16 Mars 1460, qui fourniſſent la preuve de ſa filiation & de ſa nobleſſe; fit ſon teſtament le 19 Octobre 1451, choiſit ſa ſépulture dans le cimetiere de l'Egliſe Saint-Pierre d'Avéjan, au tombeau de ſes peres, & y rappelle ſes enfans. Il vivoit encore le 17 Juillet 1475, & avoit épouſé, par contrat du 7 Février 1429, *Mirande de Montjoc*, fille de noble Pierre de Montjoc, qui lui conſtitua en dot une ſomme de ſix cents vingt florins, & trente florins de bagues & joyaux, à condition qu'elle renonceroit à tout droit de légitime en faveur de noble Joſſelin de Montjoc, ſon frere. De leur mariage vinrent : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. CLAUDINE; — 3. ISABELLE; — 4. AGNETTE; — 5. VÉRANE, toutes quatre léguées par leur pere; — 6. Et BLANCHE DE BANNE, née depuis le teſtament de ſes pere & mere, & légataire de JEAN, ſon frere, en 1516.

VII. JEAN DE BANNE, Damoiſeau, Seigneur d'Avéjan, co-Seigneur de Banne & de Caſtillon. Il fit ſon teſtament le 4 Mai 1516, par lequel il élit, comme ſon pere, ſa ſépulture au tombeau de ſes parens & prédéceſſeurs, Seigneurs d'Avéjan, & il y rappelle ſes trois fils ci-après nommés. Il avoit épouſé, par contrat du 15 Février 1464, *Hélips* ou *Alix de Luſſan*, fille de noble Olivon de Luſſan, Seigneur de Sénéchas, au Dioceſe d'Uzès, & de la Pauſe, en la paroiſſe de Malboſc, au Dioceſe de Viviers, & de noble Françoiſe de Folharquier, dont vinrent : — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. LOUIS, Prêtre, Prieur de Saint-Raphaël de Château-Gelais, en Gaſcogne, qualifié de plus, dans un titre du 21 Février 1523, Protonotaire du Saint-Siege : à cette derniere qualité il joint celle de Prieur du Prieuré d'Avéjan, qu'on lui trouve dans deux autres actes des 5 Mars 1530, & 12 Août 1538; — 3. Et JACQUES DE BANNE, mort ſans avoir été marié, comme on l'apprend d'une enquête faite les 27 & 28 Novembre 1597, devant un Commiſſaire de la Cour du Sénéchal de Beaucaire & de Niſmes.

VIII. PIERRE DE BANNE, III du nom, Seigneur d'Avéjan, co-Seigneur de Caſtillon, fit un teſtament le 11 Mars 1514. Il avoit épouſé 1°. par contrat du 5 Février 1488, *Jeanne de Barjac*, fille de noble Bertrand de Barjac, Seigneur du Bouſquet & de Vacquieres; & 2°. noble *Catherine de Montaigu*, veuve de N.... *de Salagnac*, laquelle eſt rappellée, ainſi que *Jeanne de Salagnac*, ſa fille, dans le teſtament dudit PIERRE DE BANNE, qui eut de ſa premiere femme : — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. JEAN, auſſi mentionné dans le teſtamment de JEAN DE BANNE, ſon ayeul; — 3. SÉBASTIEN, que ſon ayeul ſubſtitua à ſes deux fils aînés; — 4. MARGUERITE, Religieuſe à Avignon, lors du teſtament de ſon ayeul, en 1516; — 5. JACQUETTE, mariée à N.... *de Ponſard* ou *Poinſard*, Ecuyer, du lieu de Saint-Laurent-des-Arbres; — 6. Et AGNETTE ou AGNÈS DE BANNE, mariée, le 5 Mars 1530, à *Guillaume de Cuculon*, qualifié noble, de la Ville de Mornas au Dioceſe d'Orange. Ces filles ſont non-ſeulement rappellées, comme leurs freres, dans le teſtament de leur ayeul, mais de plus, entre

JACQUETTE & AGNETTE, celui-ci en met une, à laquelle il donne le nom de JEANNE.

IX. ANTOINE DE BANNE, Baron de Ferreyrolles, Seigneur d'Avéjan, & co-Seigneur des Seigneuries & Mandemens de Castillon, Corry, Malbosc, &c. également institué héritier de son pere & de son ayeul, en 1514 & 1516. Il testa le 19 Août 1548, & étoit mort le 10 Novembre 1555. De son mariage, contracté le 21 Février 1523, (vieux style) avec Damoiselle *Gabrielle Aubert* ou *d'Albert*, fille & héritiere universelle de noble Thomas Aubert, Seigneur de Bouffargues, & de Marthe de Porcelet, il eut : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. JEAN, Prieur d'Avéjan ; — 3. ANTOINE, qualifié Seigneur de Saint-Privat, en 1593 & 1597 ; — 4. LOUIS, mort à la guerre, où, suivant l'enquête de 1597, il étoit allé avec le Seigneur de Ventabren, du surnom de *Quiqueran* ; — 5. FLORETTE, mariée à *Antoine Maurin*, de la Ville du Saint-Esprit ; — 6. JEANNE, épouse de noble *Jean de Calvet*, Ecuyer, Seigneur de Fontanilles & du Solier, au Diocese de Mende, qui donna, le 10 Novembre 1555, à CLAUDE DE BANNE, son beau-frere, une quittance de la dot constituée à sa femme par feu ANTOINE, son pere ; — 7. CATHERINE, mariée, en 1556, à *Simon Bonhomme*, Ecuyer, de la Ville de Bagnols, dont elle étoit veuve en 1597 ; — 8. MARGUERITE ; — 9. AGNETTE, morte sans alliance ; — 10. Et LOUISE DE BANNE, mariée à *Claude Santel* ou *Sautel*, Ecuyer, Seigneur de la Bastide, Virac, &c. du lieu de Barjac, Diocese & Viguerie d'Uzès. Elle eut en dot 500 écus d'or sol, comme on le voit par une quittance que *Claude Sautel* donna à son beau-frere le 8 Juin 1580.

X. CLAUDE DE BANNE, Seigneur d'Avéjan, Baron de Ferreyrolles, &c. embrassa le Calvinisme le 7 Août 1567 ; mais par un testament qu'il fit le 2 Août 1588, il déclara qu'il vouloit être enterré dans le cimetiere de l'Eglise d'Avéjan, au tombeau de ses prédécesseurs. Il mourut au mois de Mars 1604, & avoit épousé, par contrat passé à Nismes le 7 Août 1567, & insinué le 23 Novembre suivant, en la Cour du Sénéchal de Beaucaire & de Nismes, Demoiselle *Dauphine de Montcalm*, fille de François, Ecuyer, Seigneur de Saint-Véran, & de Louise de Porcelet. Ce contrat porte expressément que le mariage devoit être célébré dans l'Eglise de la Religion Réformée. Elle testa le 15 Juin 1632, & vivoit encore le 4 Juin 1635. Ils eurent de leur mariage cinq garçons & trois filles, que le testament de leur pere rappelle dans l'ordre que voici ; savoir : — 1. PIERRE, qui a continué la descendance ci-après ; — 2. JACQUES, tige de la branche des Seigneurs de Terris & de Montgros, rapportée en son rang ; — 3. 4. & 5. LOUIS, CLAUDE & CHARLES, dont nous allons parler d'abord ; — 6. MARGUERITE, femme, en 1612, de noble *Jean de Ribeirols*, Seigneur du Pont ; — 7. FRANÇOISE, légataire de sa mere en 1632, & mariée du vivant de son pere, (suivant une transaction de 1610) à noble *Jacques de Gout*, Seigneur de la Charriere, dont une fille, que *Dauphine de Montcalm* appelle dans son testament Damoiselle *Dauphine de Gout*, femme de M. *Gueydan*, peut-être *Honoré Gueydan*, nommé dans un titre du 25 Janvier 1629 ; — 8. Et ISABEAU DE BANNE, mariée, par contrat

paſſé au château d'Avéjan le 20 Juillet 1605, à noble *Jean de Gas*, dit *de Baignols*, Seigneur de Saint-Gervais, au Dioceſe d'Uzès, & co-Seigneur de Saint-Marcel-d'Ardéche.

LOUIS DE BANNE, Seigneur de Méjannes, troiſieme fils de CLAUDE, fut marié deux fois. Le nom de ſa premiere femme eſt ignoré. La ſeconde fut Demoiſelle *Anne de Leuze*, qui fit un teſtament le dernier Juillet 1646. Du premier lit il eut : — 1. DAUPHINE DE BANNE, mariée à *Charles de Roſel*, Seigneur de Saint-Sébaſtien ; & du ſecond lit : — 2. JACQUES, Sieur de Méjannes, connu par une donation de ſon ayeule du 4 Juin 1635, & par l'Ordonnance de M. de Bezons, devant qui il produiſit les titres juſtificatifs de ſa nobleſſe, en 1668 ; — 3. Et une autre fille auſſi nommée DAUPHINE.

CLAUDE DE BANNE, Seigneur de Cabiac, quatrieme fils de CLAUDE, & de *Dauphine de Montcalm*, teſta le 20 Octobre 1656, & mourut le 2 Juin 1658, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il avoit épouſé, par contrat du 28 Avril 1610, Demoiſelle *Gabrielle de Rouverie de Chabrieres*, de laquelle il laiſſa deux fils ; ſavoir : PIERRE, dont nous allons parler, & HONORÉ, qualifié Prieur de Cieuré, & Chanoine de Niſmes, dans le contrat de mariage de ſa niece. — PIERRE DE BANNE, l'aîné, produiſit ſes titres avec ſon couſin, en 1668, devant M. de Bezons, Il avoit épouſé, par contrat du 18 Octobre 1646, Damoiſelle *Jacquette de Carcenac*, dont vint — JEANNE DE BANNE-DE-CABIAC, mariée, par contrat du 16 Novembre 1667, à *François de Georges-d'Aramon*, Baron de Lédenon, fils de noble Louis de Georges, Seigneur de Taraut, Baron de Lédenon, frere puîné de Henri de Georges, tué, en 1621, à l'attaque du baſtion de Montpellier, étant Gouverneur de la Ville de Blaye, grand Sénéchal de Guyenne, & commandant en cette occaſion le Régiment de Normandie.

CHARLES DE BANNE, Seigneur de Révégueys, cinquieme fils de CLAUDE, & de *Dauphine de Montcalm*, & nommé dans la tranſaction du 23 Avril 1610, avec ſon frere aîné, fut accordé le 21 Décembre 1611, avec Demoiſelle *Jeanne de Tuffain*, & fit ſon teſtament le 13 Juin 1628, dans lequel ſont compris ſes enfans ; ſavoir : — 1. ANTOINE DE BANNE, qui épouſa, (ſelon un Mémoire de famille) le 2 Avril 1633, *Marie des Ours*, fille d'Abraham, Seigneur de la Genette, & de Jeanne d'Airagues, & n'en eut qu'une fille ; — 2. JACQUES, qui produiſit devant M. de Bezons, en 1668, les titres juſtificatifs de la jonction de ſa branche avec celle de ſes couſins ; — 3. JEAN, qui étoit mort dès le 23 Novembre 1648 ; — 4. & 5. FRANÇOIS & PIERRE ; — 6. Et MARGUERITE DE BANNE, rappellée avec ANTOINE, ſon aîné, dans le teſtament de leur ayeule du 15 Juin 1632.

XI. PIERRE DE BANNE, IV du nom, Seigneur d'Avéjan, Baron de Ferreyrolles, fils aîné de CLAUDE & de *Dauphine de Montcalm*, fut donataire & héritier univerſel de ſon pere, en 1588, & épouſa, par contrat du 2 Mai 1593, paſſé en la Ville du Vigan, en préſence du Miniſtre de la Religion Prétendue Réformée, Demoiſelle *Anne de Caladon*, fille de noble François, Sieur de la Vallette & de Gabrielle d'Eſtaing de Po-

mérols. Devenu par ce mariage possesseur de la Justice haute, moyenne & basse, sur une partie du Village de la Nuéjol, & d'autres que le Roi Henri IV avoit donnés en inféodation à *François de Coladon*, son beau-pere, il rendit, le 20 Septembre 1612, l'hommage dû à Sa Majesté, & en donna son aveu le 19 Octobre suivant. Il fit trois testamens, en date des 28 Mai 1605, 30 Janvier 1612, & 1 Novembre 1622, qui ont tous à-peu-près les mêmes dispositions, & déclara qu'il vouloit être enterré à la maniere de ceux de la Religion Prétendue Réformée, dans le cimetiere d'Avéjan, au tombeau de ses prédécesseurs. Son épouse fit aussi, le 30 Janvier 1612, son testament, & voulut, comme lui, être inhumée ou à la Nuéjol, ou à Avéjan; fit plusieurs legs, laissa sa succession à son mari, à condition de porter les armes de sa maison, & à la charge de la remettre à un de leurs enfans mâles, ou, par substitution graduelle aux filles sorties de leur mariage, pourvu cependant qu'elles ne fussent point mariées. Leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS, institué héritier universel par le premier testament de son pere, & mort avant le second; — 2. JACQUES, qui suit; — 3. JEAN, fait légataire de son pere en 1622; — 4. GABRIELLE, qui étoit alors mariée à *Charles de Rochemore*, Seigneur de la Devéze; — 5. MARIE, mariée, par contrat passé au château d'Avéjan, le 25 Janvier 1629, à *Charles d'Agulhac*, Seigneur de Lézeau & de Rousson, fils de noble Jacques, & de Madeleine d'Audibert-de-Lussan; — 6. Et FRANÇOISE DE BANNE, femme de *Joachim de Gabriac*, Seigneur de Sain-Paulet.

XII. JACQUES DE BANNE, qualifié haut & puissant Seigneur, Baron de Ferreyrolles, Seigneur d'Avéjan, de la Nuéjol, & du Mandement de Montjarderin, pour lequel il rendit hommage à Sa Majesté, à Rodès, le 29 Avril 1634, entre les mains de Jean-Batiste de Verthamon, un des Commissaires généraux députés pour la réformation & liquidation de l'ancien Domaine de Navarre, & la réception des foi & hommage, étoit, dès l'an 1631, Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Comte de Tournon, servit en Italie sous le Maréchal de Créquy, qui, en qualité de Lieutenant-Général de l'armée, lui donna, du camp de Wezin, le 29 Juin 1636, un passe-port ou congé, pour repasser en France & donner ordre à ses affaires. L'année précédente il avoit fait un semblable voyage, pendant lequel il épousa, par contrat passé au château de Saint-Chaistol, le 16 Septembre 1635, *Marguerite de la Fare*, fille de Jacques, Seigneur, Baron de la Fare, &c. & de Gabrielle d'Audibert-de-Lussan. Suivant deux lettres que lui écrivit le Maréchal de Schomberg, en 1637, il rejoignit sa troupe, & se rendit à ses invitations; mais pendant son absence sa maison seigneuriale de la Nuéjol fut pillée & rasée par les rebelles & les déserteurs du parti royal. En conséquence il obtint de Louis XIII des lettres de sauvegarde, datées de Saint-Germain-en-Laye le 4 Novembre 1637, pour sa personne & ses biens, eu égard aux bons & grands services qu'il avoit rendus dans l'armée d'Italie; & le premier Mai 1647, il obtint encore du Roi, en considération de ses services, l'exemption de tout logement de gens de guerre dans ses terres d'Avéjan, de Ferreyrolles, &c. Enfin, assigné le 13 Août 1668, avec JACQUES DE BANNE, Seigneur de Méjannes, son

cousin, & plusieurs autres de sa famille, pour faire devant M. de Bezons, Intendant en Languedoc, la production de ses titres, il fut maintenu dans sa noblesse par Ordonnance du 29 Octobre de la même année, qui déclara qu'ils seroient inscrits dans le catalogue des véritables nobles, comme tous les Gentilshommes du Royaume. Il vivoit encore le 31 Mars 1694, âgé de quatre-vingt-un ans, & avoit si constamment professé la Religion Protestante, comme ses deux derniers prédécesseurs, & étoit si attaché aux sentimens qu'il tenoit de l'éducation, que son fils aîné ayant fait abjuration, en 1655, à la Fere en Picardie, où il étoit à la suite de Louis XIV, durant le siege de Landrecie, il conçut de cette conversion un ressentiment que rien ne put calmer, malgré une lettre dont l'honora ce Monarque, à ce sujet, le 14 Octobre 1655. En effet, par son testament du 17 Avril 1658, il légua seulement à son aîné une somme de 8000 livres, & institua héritier universel de tous ses biens son second fils, en lui substituant son troisieme. Ses enfans furent : — 1. DENIS, qui suit ; — 2. JACQUES, Capitaine au Régiment Dauphin, le premier Avril 1674, mort en Irlande où il étoit allé servir, à cause de la Religion Prétendue Réformée qu'il professoit ; — 3. CHRISTOPHE, tué en Flandres en 1678, étant Capitaine dans le même Régiment ; — 4. MARIE, Religieuse au Couvent des Dames des Plans, proche Montdragon ; — 5. FRANÇOISE, Religieuse en l'Abbaye de Bagnols ; — 6. GABRIELLE, mariée, par contrat du premier Avril 1674, avec *Jacques-Joseph de Rocquart*, Seigneur de Vinsobres, &c. fils de Jacques, & de Lucrece de Salvix ; — 7. Et MARGUERITE ou MARGUERITE-LOUISE DE BANNE, nommée par le Roi, le 11 Mars 1704, Abbesse d'Hieres, au Diocese de Toulon.

XIII. DENIS DE BANNE D'AVÉJAN, Baron de Ferreyrolles, Seigneur d'Avéjan, de la Nuéjol, du Mandement de Montjarderin, &c. né le 7 Août 1639, Page du Roi dans sa petite écurie, en 1655, réduit par son pere, en 1658, à un simple legs de 8000 livres, pour avoir abjuré les sentimens dans lesquels il avoit été élevé, (entre les mains de l'Archevêque de Lyon, suivant son certificat du 31 Janvier 1669) eut, dès le 13 Juin 1647, commission de Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie de nouvelle levée, sous la charge du Marquis de la Fare, son oncle, n'étant pas encore âgé de huit ans ; fut Enseigne de la Compagnie du Fay, au Régiment des Gardes-Françoises, en 1661 ; fait sous-Lieutenant le 29 Janvier 1665, Lieutenant en 1668, & Capitaine le 21 Avril 1672, à cause de ses bons services ; fit avec le Roi la campagne de Hollande, fut blessé au siege d'Unna, en 1673 ; se trouva, l'année suivante, aux sieges de Maestricht, de Besançon, de Dole, à la bataille de Senef, aux sieges de Condé, de Valenciennes, de Cambray, de Gand & d'Ypres, au combat de Saint-Denis, où il avoit sous ses ordres un bataillon du Régiment des Gardes, & à la prise de Courtray ; fut fait Chevalier de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare, par Lettres du 3 Mars 1680 ; eut, le 31 Décembre suivant, la Commanderie de Beaugency, dépendante du grand Prieuré de Bretagne, où il fut reçu le 8 Mars 1681 ; nommé Brigadier d'Infanterie le 26 Avril 1689 ; se distingua à la bataille de Fleurus, aux sieges de Mons & de Namur,

&

& sur-tout au combat de Steinkerque, où, l'épée à la main, il chargea les ennemis avec tant de bonheur, qu'ils ne purent se rallier; fut fait Gouverneur de Furnes, au mois de Janvier 1693; Maréchal de Camp le 30 Mars suivant; Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint-Louis le 8 Mai; eut la Lieutenance-Colonelle du Régiment des Gardes le 28 Décembre 1696; fut nommé Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Louis le 20 Mars 1699, & Lieutenant-Général des Armées du Roi le 29 Janvier 1702. Enfin, Louis XIV lui donna, le 13 Décembre suivant, le commandement des Troupes Françoises dans les Ville & Citadelle de Nancy, pour la sûreté de la frontiere du Royaume. Il s'y conduisit avec tant de sagesse, qu'il mérita la confiance du Duc de Lorraine, & l'estime générale. Il y testa le 14 Septembre 1707, & y mourut le 17, âgé de soixante-neuf ans. Il avoit obtenu, le 4 Août précédent, un Arrêt qui le déchargeoit de toute assignation, en conséquence de l'Ordonnance rendue en faveur de son pere par M. de Bezons. Il avoit épousé, par contrat passé à Paris le 24 Avril 1672, *Louise-Elisabeth de Vallot*, fille d'Antoine, Seigneur de Maignan, &c. mort Conseiller d'Etat ordinaire, & de Catherine Gayant, dont: — 1. EDOUARD-DENIS, né le 10 Septembre 1676, élevé Page de la petite écurie du Roi, nommé Capitaine aux Gardes sur la démission de son pere, le premier Juin 1705, & mort peu de jours après des blessures qu'il avoit reçues au siege de Huy en Flandres; — 2. JEAN-BATISTE-BONAVENTURE, né le premier Octobre 1679, mort le 18 Septembre 1699, Prieur de Saint-Sauveur-de-Gaillac; — 3. LOUIS, qui suit; — 4. CHARLES, nommé Evêque d'Alais le 8 Janvier 1721, & Abbé Commendataire de l'Abbaye de Montebourg, Diocese de Coutances, en 1723, mort depuis; — 5. MARIE, née le 16 Août 1677, femme de *Jacques-Joseph*, Marquis de Perrusis, Seigneur de Barles; — 6. ANNE-ELISABETH, Abbesse d'Hieres en 1717, & en 1732, Abbesse des Fons-Sainte-Claire, à Alais, morte le 11 Novembre 1774, dans la quatre-vingt-quinzieme année de son âge; — 7. MARIE, Religieuse Professe en l'Abbaye de Bagnols, morte à l'Abbaye d'Alais, où elle avoit été transférée; — 8. Et autre MARIE DE BANNE, morte Supérieure de la Visitation-Sainte-Marie, rue du Bacq, à Paris.

XIV. LOUIS DE BANNE D'AVÉJAN, Marquis d'Avéjan, Baron de Ferreyrolles, Seigneur de la Nuéjol, Montjarderin, Baron des Etats de Languedoc, né le 29 Octobre 1683, d'abord Mousquetaire, dès l'âge de quinze ans, successivement Maréchal de Camp, le 20 Février 1734; servit en cette qualité, le 15 Juin 1734, & le premier Mai 1735; sous les Maréchaux d'Asfeld, de Noailles & de Coigny; & fut enfin nommé Lieutenant-Général des Armées le premier Mars 1738. Par l'érection de sa Terre d'Avéjan en Baronnie, au mois d'Octobre 1732, il eut entrée & séance aux Etats de Languedoc, & le Roi lui accorda encore une nouvelle grace au mois d'Avril 1736, qui fut de créer, par d'autres Lettres-Patentes, la même Terre d'Avéjan en Marquisat, telle qu'elle avoit été composée & réunie par les Lettres de 1732. Il est mort à Paris le 23 Mai 1738, & avoit épousé, par contrat du 29 Avril 1709, *Marie-Angélique Dufour-de-Nogent*, fille de Jean, Seigneur de Nogent-les-Vierges, & de Villers-

Saint-Paul, & d'Angélique-Catherine Guinet. De ce mariage sont issus: — 1. PHILIPPE-ANNE, qui suit; — 2. Et CATHERINE-AUGUSTE DE BANNE-D'AVÉJAN, Dame de Sandricourt, morte sans avoir été mariée.

XV. PHILIPPE-ANNE DE BANNE, Marquis d'Avéjan, Baron des Etats de Languedoc, Baron de Ferreyrolles, Seigneur de la Nuéjol, &c. né le 14 Mars 1719, a été reçu le 6 Janvier 1729, dans la premiere Compagnie des Mousquetaires, fait Cornette le 12 Novembre 1734, Enseigne le 24 Mai 1738, & est mort sans alliance en 1741.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE TERRIS ET DE MONTGROS.

XI. JACQUES DE BANNE, Seigneur de Terris, second fils de CLAUDE, & de *Dauphine de Montcalm*, nommé dans le testament de son pere du 2 Août 1588, & dans la transaction faite le 23 Avril 1610, entre ses freres & lui, eut, le 30 Juin 1621, commission de Gaspard, Comte de Coligny, Seigneur de Châtillon, Gouverneur de Montpellier & d'Aigues-mortes, pour lever un Régiment de guerre à pied françois, pour le service du Roi, & de le commander dans la Province du bas-Languedoc, & par-tout ailleurs où il lui seroit ordonné. Il testa au mois de Mai 1636. Il avoit épousé 1°. par contrat du 5 Mars 1603, *Louise de Brignon*, fille unique de Claude de Brignon, & de Marguerite de Carlat; & 2°. le 18 Août 1613, *Louise de Grimoard-de-Beauvoir-du-Roure*, morte en Février 1637, fille de Jacques, Seigneur de Braye, & de Susanne d'Ysarn. Du premier lit vinrent: — 1. PIERRE DE BANNE, Seigneur de Cavenes, mort sans postérité. De son mariage, contracté le 15 Octobre 1660, avec *Louise de Rocher*. Il avoit produit ses titres en 1668, devant M. de Bezons; — 2. MARGUERITE, mariée, le 18 Août 1613, par son pere, avec *Charles d'Ilaire;* & du second lit; — 3. JEAN, qui suit; — 4. HERCULE, nommé seulement dans le testament de sa mere; — 5. CHARLES, Seigneur de Terris, Capitaine au Régiment de Montpezat, Infanterie, par commission du 24 Juin 1649, marié, le 2 Novembre 1653, à Demoiselle *Pierre Imbert*, & mort sans enfans, depuis sa production faite devant M. de Bezons; — 6. Et HENRI DE BANNE, Seigneur de Châteauvieux, compris dans la même production.

XII. JEAN DE BANNE, Seigneur de Montgros, héritier universel de sa mere, en 1632, & de son pere, en 1636, épousa 1°. *Susanne de Rosel*, morte sans postérité; & 2°. le 14 Août 1649, *Gabrielle de Chabas*, fille de noble Daniel, & de Diane de Brueis. Il testa, le 18 Février 1654, & voulut être enterré dans le cimetiere de la Religion Réformée, & mourut à Blauzac le 24 du même mois, laissant de sa seconde femme, pour fils unique, PIERRE DE BANNE, qui suit.

XIII. PIERRE DE BANNE, V du nom, né le 21 Juin 1650, Seigneur de Montgros, & du fief de Lignemaille, dont il fit hommage au Roi en sa Chambre des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, le 9 Août 1679. Ayant été assigné devant M. de Bezons, en même temps que JACQUES DE BANNE D'AVÉJAN, son cousin, PIERRE DE BANNE, Seigneur

de Cavennes, son oncle, & les autres ci-dessus nommés, il fut reconnu avec eux, sur production de titres, par cet Intendant, le 29 Octobre 1668, pour noble & issu de noble race. Il mourut en 1709, âgé de soixante-dix-neuf ans, & avoit épousé, par contrat du 9 Décembre 1676, *Françoise de Barre*, fille de Pierre, & de Françoise de Roustaing-du-Vieux. Il eut de son mariage : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. HENRI, tué à Crémone, en 1702 ; — 3. & 4. Deux filles, mortes en bas-âge ; — 5. Et DIANE-JEANNE DE BANNE, mariée, par contrat du 15 Septembre 1702, à *Louis Fraissines*, co-Seigneur de Blauzac, fils de Jérémie, Seigneur de Ménudiere, & de Marguerite Martin.

XIV. CHARLES DE BANNE, Seigneur de Montgros & de Lignemaille, né le 13 Septembre 1679, a fait deux campagnes en Catalogne, en qualité de Volontaire, dans le Régiment de Leiller, où étoit Capitaine le Sieur *de Chalas d'Agueillonne*, son grand oncle paternel, tué au siege de Barcelone; & la troisieme campagne dans le Régiment de Villevieille. Il avoit épousé, 1°. le 15 Janvier 1705, *Marie Lefils*, fille d'Etienne, & de Jeanne l'Evesque; & 2°. le 23 Février 1707, *Marie-Anne Fraissines*, fille de Louis, & de Marie d'Olivet. Il a eu du premier lit; — 1. PIERRE, qui suit; & du second; — 2. JEAN, mentionné après son frere; — 3. LOUIS, mort Chanoine de la Cathédrale d'Alais, Prieur Commendataire des Abbayes de Viarge & de Chavanon, Ordre de Grandmont, — 4. GABRIELLE, morte Religieuse à l'Abbaye de Saint-Bernard d'Alais; —. 5. CATHERINE, appellée Mademoiselle *de Montgros ;* — 6. MARIE-PIERRE de BANNE-DE-MONTGROS, femme de N.... *de Saint-Vincent*, morte ayant laissé un fils; — 7. MARGUERITE, reçue à Saint-Cyr le 13 Décembre 1730, puis mariée à N.... *d'Anglas*, dont elle est veuve, & a trois garçons & une fille; — 8. Et MARIE-ANNE DE BANNE, qui a été reçue à Saint-Cyr le 4 Décembre 1733.

XV. PIERRE DE BANNE, VI du nom, Marquis d'Avéjan, Baron des Etats de Languedoc, Seigneur de Montgros & de Lignemaille, ancien Mousquetaire du Roi dans sa premiere Compagnie, où il a été reçu le premier Octobre 1731, a eu rang & commission de Capitaine de Cavalerie le premier Juin 1739, & a épousé, le 27 Octobre 1745, *Marie-Françoise d'Arbaud de Blauzac*, dont il a : — JEAN DE BANNE, Comte d'Avéjan, Capitaine au Régiment Mestre-de-Camp-Général, Cavalerie, en 1775, passé Capitaine au premier Régiment des Chevaux-Légers — Et MARIE DE BANNE-D'AVÉJAN.

XVI. JEAN, dit *le Comte DE BANNE*, Seigneur du Marquisat de Sandricourt, d'Amblainville & autres lieux, fils de CHARLES DE BANNE, & de *Marie-Anne Fraissines*, sa seconde femme; Maréchal de Camp le 10 Mai 1748, & Gouverneur de la Ville d'Ardres en Picardie, a épousé, le 11 Juin 1759, *Marie-Genevieve de Thourou d'Arcilly*, fille de Jules-Charles, Seigneur de Bertinval, & de Genevieve Besnier, dont deux filles, — GENEVIEVE-LOUISE, & SUSANNE DE BANNE D'AVÉJAN.

Les armes : *écartelé au 1 & 4 d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au chef retrait de même*, qui est D'ESTAING ; *au 2 & 3 d'azur, à trois flam-*

beaux d'or, allumés, de gueules, rangés en trois pals, qui est DE LA FARE; *& sur le tout d'azur, à une demi-Bane ou ramure de cerf d'or, posée en bande*, qui est DE BANNE. L'écu sommé d'une *couronne de Marquis*. Supports, *deux cerfs au naturel, contournés & en repos*.

BARQUIER, en Provence, ancienne noblesse, illustre dans son origine, laquelle a produit des personnages distingués dans l'Eglise, l'Epée & la Robbe, & a été alliée aux meilleures maisons d'Italie; mais victime des malheurs des temps & des troubles qui agiterent la Provence, elle se trouva vers le milieu du siecle dernier d'échue de sa premiere splendeur. Privée des avantages de la fortune & de la plûpart de ses titres qui ont été brûlés ou dispersés; elle étoit tombée dans une sorte d'oubli, qui sans donner atteinte à sa noblesse, lui fit perdre son éclat. Elle a néanmoins toujours tenu un rang distingué dans la ville d'Antibes où elle est établie, & n'a point cessé depuis plus de trois siecles d'y occuper les premieres charges; c'est pour parvenir à réparer lesdites pertes, qu'en 1778, Messire ALEXANDRE DE BARQUIER, rapporté ci-dessous, obtint de Sa Majesté un ordre à M. le Procureur-Général de lui donner un libre accès au trésor des chartes de la couronne, où les titres appartenans à la ville d'Antibes, avoient été transferés, lors de la vente de cette Seigneurie, au Roi Henri IV, par les maisons de *Grimaldi* & de *Lorraine*, & de lui délivrer des copies authentiques des pieces qui lui manquoient pour justifier pleinement de sa noblesse. De ces titres & de ceux qui s'étoient conservés dans la famille, il résulte que le nom de BARQUIER a éprouvé des variations considérables dans son ortographe, selon le temps, la différence des idiomes, & le plus ou le moins d'exactitude des Notaires; savoir, BARQUIER, BARGUIER, BALGUIER, BARQUE, BARQUEROT, &c. Voulant nous conformer à la délicatesse de cette famille, qui ne veut rien avancer qui ne soit prouvé par les actes les plus authentiques, nous nous contenterons ici de donner un extrait de ses différens titres depuis le quinzieme siecle, en attendant une filiation plus suivie & plus reculée.

VICTOR DE BARQUIER, neveu de Jean, Evêque de Nice, Docteur ès Loix, vivoit en 1420, & occupoit dans cette ville un rang considérable. Il avoit porté les armes dans sa jeunesse, & s'étoit distingué dans plusieurs occasions.

JEAN DE BARQUIER, Damoiseau, Seigneur de Malvans, homme d'armes des ordonnances du Roi; fut un des Seigneurs qui vinrent avec Georges de Grimaldi, au secours de Marseille, menacé d'une seconde surprise de la part des Catalans. Il est cité des premiers avec Pierre d'Arbaud, dans un acte d'aveu rendu par les Consuls & les Habitans de la ville d'Antibes au Seigneur de ladite ville, du 18 Avril 1441, reçu par Pierre Froment, Notaire d'Antibes. Il servit avec Pierre de Courtenay, du sang Royal de France, dans la compagnie du Maréchal de Loheac, ce qui est prouvé par un rôle en parchemin, original de ladite compagnie, daté de l'an 1460.

GUILLAUME DE BARQUIER, (*nobilis Guillelmus Barquerii*) rendit

hommage le 23 Juillet 1464, à Gaspard de Grimaldi, des Princes de Monaco & d'Antibes.

HONORÉ DE BARQUIER, Capitaine de vaisseau mentionné dans l'acte ci-dessus, se distingua contre les Infideles des côtes d'Afrique.

JACQUES DE BARQUIER, Chevalier, Seigneur en partie de Rochefort & de la Salle, grand Bailli & Président de la cour temporelle de la ville d'Antibes (*curiæ temporalis*), vivant en 1490; paroît comme médiateur dans une transaction entre les Seigneurs de Grimaldi d'une part, & les Consuls d'Antibes de l'autre.

BERTRAND DE BARQUIER, Gouverneur & premier Consul de la ville d'Antibes (*Dux & Consul*), Capitaine de deux cens hommes de pied avec lesquels il repoussa les Sarrasins ou Maures d'Afrique qui avoient fait une descente sur les côtes d'Antibes, & en dévastoient le territoire. Il avoit pour second Consul en ordre inférieur un d'Hugolen; ce qui mérite d'autant plus d'être observé, que ce dernier étant d'une maison très-ancienne de Provence, qui dès 1400, avoit donné des Commandeurs à l'ordre de S. Jean-de-Jérusalem, & d'une branche assez riche, pour avoir fondé en 1516 le couvent des Cordeliers d'Antibes, rien ne prouve mieux le rang distingué dont ce premier jouissoit parmi la noblesse du pays. Une autre observation non moins importante, c'est que la maison que le même BERTRAND possédoit dans Antibes, a passé de pere en fils à BALTHAZARD DE BARQUIER, mort en 1778 (voyez ci-dessous). On voit encore sur la porte les armes de la famille.

LOUIS DE BARQUIER, Chevalier, (*dit* Barquerot,) se distingua dans les guerres d'Italie sous le regne de Charles VIII. Il est compris en qualité d'Officier avec Pierre de Moustier, Jean de Castelanne, & plusieurs autres Gentilshommes Provençaux, dans un rôle d'hommes d'armes servans pour le Roi de France à Cayau, au Royaume de Naples, de 1501.

BARTHELEMI DE BARQUIER, vivant en 1509, est cité au nombre des plus nobles citoyens de la ville d'Antibes (1) & de son district; (*proceres & magni viri*) savoir, avec Antoine de Caronne, Pierre de Bompar, Pierre de Solis, Gaspard Derobion; des Seigneurs de Saint-Paul, Barthelemi de Bergundi, Alphonse de Teneris, Antoine de Valence; des Seigneurs de Touton, Barthelemi d'Albert, Bernard de Sabrau, Jean de Langui, Balthazar d'Hugolen, André de Galeau, Jean de Lance, André d'Anconne, & Matthieu Calvi.

PIERRE DE BARQUIER, Chevalier, fut Capitoul de Toulouse en 1579, (temps où cette charge n'étoit conférée qu'à la noblesse).

HONORÉ DE BARQUIER, II du nom, Capitaine d'Antibes; se signala dans cette ville en 1536, lorsqu'elle fut assiégée par l'Empereur Charles-Quint, & fut cause en partie de sa résistance opiniâtre. Il eût pour fils: 1. JEAN qui suit: — 2. Et ANTOINE DE BARQUIER, Ecuyer, vivant en 1564.

(1) La ville d'Antibes alors plus peuplée qu'elle n'est aujourd'hui, renfermoit dans son sein beaucoup de noblesse, issue la plupart des plus illustres maisons d'Italie, qui avoit cherché en 1300 un asyle contre la tyrannie.

JEAN DE BARQUIER, II du nom, premier Conſul d'Antibes en 1587, ainſi que ſes ancêtres, épouſa *Bartholomée d'Albert*, des Comtes Alberti, maiſon illuſtre de Florence, & tige des Ducs de Luynes & de Chaulnes, dont il eut : — 1. FRANÇOIS, (*dit* LA BARQUE), Chevalier de Malte ; qui l'an 1626, ſe diſtingua dans un combat contre un vaiſſeau Turc : — 2. Et BARTHELEMI DE BARQUIER, auteur de la premiere branche.

BALTHAZARD DE BARQUIER, Ecuyer, né le 6 Octobre 1659, Conſeiller du Roi, premier Conſul de la ville d'Antibes, épouſa le 17 Janvier 1689, Demoiſelle *Hippolyte de Raynaud*, fille d'Exprit de Raynaud, & de Blanche de Roſtang, dont : — 1. PIERRE, qui ſuit : — 2. EXPRIT, mort ſans alliance : — 3. ANNE, morte au berceau : — 4. Et une autre fille mariée à *Henri Currault*, Juge de la ville d'Antibes.

PIERRE DE BARQUIER, Chevalier, né le 30 Novembre 1691 ; épouſa le 4 Février 1722, *Eliſabeth de Calvi*, de la ville de Graſſe, fille *d'Honoré de Calvi*, noble Génois, & de *Gabrielle de Calvi* ſa couſine germaine, iſſus l'un & l'autre de l'ancienne maiſon de Calvi, de la république de Genes. De ce mariage ſont ſortis : — 1. BALTHAZARD qui ſuit : — 2. PIERRE, ancien Capitaine au Régiment de Picardie, avec le rang de Major d'Infanterie, & Chevalier de S. Louis : — 3. ANTOINE, Abbé DE BARQUIER, Curé de la ville d'Antibes : — 4. Et JEAN, Chevalier DE BARQUIER, Lieutenant au Régiment de Piémont, le premier Septembre 1755, tué d'un coup de canon le 5 Novembre 1757, à la bataille de Roſback, en Saxe.

BALTHAZARD DE BARQUIER, II du nom, Chevalier, né le 23 Avril 1723, Seigneur de Clauſone, Député de la nobleſſe de Provence aux comptes dudit pays ; Chevalier de S. Louis, Capitaine au Régiment de Piémont, & Maire d'Antibes : lequel, après vingt-deux ans de ſervice dans le même Régiment, & avoir fait toutes les campagnes depuis 1741, juſqu'à la derniere paix, & s'être diſtingué principalement à la bataille de Roſback, où l'un de ſes freres fut tué à ſon côté, s'eſt retiré en 1763 avec une penſion de 400 liv. ſur le Tréſor royal à Antibes, où il eſt mort en 1778. Il avoit épouſé le 21 Novembre 1768, Demoiſelle *Radegonde Lombard-Tarradeau*, d'une ancienne famille de la ville de Draguignan, & fille de François de Lombard, Seigneur de Tarradeau, & de Marguerite de Broulhony de Fabregnes, (famille noble, originaire d'Angleterre,) dont : — 1. JEAN-ANTOINE-BALTHAZARD-MAURICE DE BARQUIER, Chevalier, né le 2 Septembre 1769, admis aux Pages de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans : — 2. MARGUERITE-FRANÇOISE-ADELAIDE DE BARQUIER, née en 1774.

La ſeconde branche *de Barquier*, a pour auteur,

JEAN DE BARQUIER, Ecuyer, qui laiſſa quatre garçons ; ſavoir : — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit : — 2. ANTOINE, Docteur en Théologie, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, qui s'eſt rendu celebre dans ſon ordre, & qui y eſt mort, après avoir compoſé quelques ouvrages qui ne ſont point imprimés : — 3. ANDRÉ, Officier de Marine, Capitaine d'un brigantin, tué au combat de la Hogue, le 29 Mai 1692 : — 4. Et JEAN DE BARQUIER, mort ſans alliance.

Jean-Batiste de Barquier, fut premier Conful de la ville d'Antibes; époufa en 1709, Demoifelle *Marie d'Auffel*, fille d'Honoré d'Auffel, noble commerçant de la ville de Nice, & d'Honorée de Bayon, de l'illuftre maifon de Libertat. La famille d'Auffel, éteinte aujourd'hui, étoit ancienne, & a pour tige, Bertrand d'Auffel, Gentilhomme du Comté de Nice, qui en 1164, fut témoin à une chartre de vente de Guillaume de Saint-Alban, à l'Evêque de Nice. Elle s'étoit addonnée au commerce, comme le pratique encore la nobleffe d'Italie. Du mariage de Jean-Batiste de Barquier, avec *Marie d'Auffel*, font iffus : — 1. Alexandre qui fuit : — 2. Jacques, mort à Montpellier fans alliance : — 3. François, Chevalier de Barquier, mort Capitaine d'Infanterie au Port-au-Prince en 1774, après avoir fervi avec honneur en Amérique, dans la derniere guerre, comme en font foi les certificats des différens Gouverneurs de Saint-Domingue : — 4. Jean-Batiste, appellé Dom *Vincent*, Prieur de la Chartreufe de Rouen : — 5. Cécile, promife au Marquis *de Lenffanade*, Miniftre à la Cour d'Efpagne ; morte avant fon mariage : — 6. Thérese, mariée à *François Borrelly*, ancien Capitaine de vaiffeau au fervice d'Efpagne : — 7. Et Anne de Barquier, mariée à *François d'Ifnard*, Seigneur de Malvans, Juge de la ville de Vence.

Alexandre de Barquier, Chevalier, Seigneur titulaire de Malvans & de Claufonne, ancien Capitaine d'Infanterie au Régiment de Bourbon ; Confeiller, penfionnaire du Roi ; a commencé de fervir en 1744, s'eft diftingué à l'attaque des lignes de Weiffembourg & au village des Picards, où il fut bleffé, & refta feul d'Officier à la tête de quatorze Grenadiers, débris de deux compagnies entieres. S'eft trouvé au fiege de Fribourg, & a rendu des fervices importans dans Antibes, en 1746, lors du bombardement de cette place, fuivant le certificat de M. le Comte de Sade, Maréchal de Camp & Armées du Roi, mort Commandant de ladite ville. Il a époufé par contrat du 9 Juillet 1749, à Marfeille, Demoifelle *Genevieve de Poivre*, des Barons de Poivre, (iffue au quinzieme degré, de Thibaut, Sire, Baron de Poivre & de Bayouville en Champagne, Chevalier Banneret, filleul de Thibaut, Comte de Champagne, ainfi qu'il a été prouvé) ; & fille d'Antoine de Poivre de Bayouville, & de Catherine Donadieu. Elle eft morte au Port-au-Prince, ifle Saint-Domingue, habitation *Barquier*, en 1777 ; a eu deux garçons, morts jeunes : — 3. Joseph-David, *dit* le Comte de Barquier, Officier au Régiment du Colonel général Cavalerie, depuis 1779 : — 4. Anne-Marie, mariée en 1772, à *Michel Arnoux*, de Marfeille : — 5. Anne-Catherine-Sophie, mariée en 1773, à *Jean-Pierre Duprat*, Baron de Precy, Capitaine d'Infanterie, & Ingénieur ordinaire du Roi au département de la ville d'Antibes ; morte en 1779 : — 6. Alexandrine, morte à dix-fept ans : — 7. Et Félicité de Barquier, qui vit fans alliance.

La troifieme Branche à pour chef :

Pierre de Barquier, Maire d'Antibes, lequel a un fils qui n'a point encore contracté d'alliance : — 2. Adélaide de Barquier, mariée au Chevalier *de Lefrat*, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de Foix,

Lieutenant de Roi, commandant la ville d'Antibes, & Chevalier de Saint-Louis.

Sœur ANNE-CHARLOTTE DE BARQUIER, veuve *d'Honoré de Serra*, Seigneur en partie de Clausone, ancien Officier de Dragons, Juge & Président en la Maîtrise des Ports de la ville d'Antibes.

Les alliances directes ou indirectes de cette famille, sont avec les maisons de Grimaldi, Lascaris, Doria, Pignatelli, Léon, Hugolen, Galean, Tondutti, Rouverio, Rufi, Alberti, Grassi, Solis, Ancone, Calvi, Villeneuve, Libertat, Duprat, Broulhony-Fabregues, &c.

Armes : *d'azur, au bras vêtu mouvant du flanc, dextre de l'écu, tenant une branche de laurier ; d'argent, surmonté en chefs de trois étoiles aussi d'argent ; supports, deux lions tenans une banniere fuselé d'argent & de gueules, couronne de Marquis : devise*, dulce & decorum est pro patriâ mori.

BASTARD. On lit dans le trésor généalogique de feu Dom Caffiaux, Religieux Bénédictin de la congrégation de S. Maur, que cette famille noble est originaire de l'Auxerrois. On présume qu'une branche, depuis la fin du quatorzieme siecle, alla s'établir à Fleurence, capitale de la Comté de Gaure. On trouve THOMAS DE BASTARD, Chevalier, qui demanda, le 23 Juin 1350, la permission au Roi d'Angleterre de passer dans ses Etats pour terminer un duel.

GUY DE BASTARD, Chevalier, qu'on présume frere de THOMAS, fut un de ceux qui furent envoyés pour signer le traité de paix entre le Roi d'Angleterre & le Comte de Flandres en 1371. Voyez *Rymer, vol. V & VI, pag. 676* & *716*. PIERRE BASTARD, Damoiseau, qui vivoit en 1378, suivant un extrait des chartes du Roi, étoit fils de THOMAS, ci-dessus mentionné.

Ce PIERRE BASTARD consentit, le 11 Juin 1457, un acte, comme Procureur fondé de noble ROBINET DE BASTARD, son frere, en faveur d'Antoine de Chabanne, Comte de Dampmartin, Seigneur de Blanquefort, Conseiller du Roi, Chambellan, grand Pannetier & Sénéchal de Carcassonne & de Beziers. L'extrait original est au cabinet des Religieux Bénédictins de S. Martin-des-Champs à Paris.

On donne à ce PIERRE BASTARD, pour fils, CHARLES BASTARD, Ecuyer, Seigneur de Tarlan, Maître d'Hôtel du Roi, nommé Commissaire pour passer les montres & revues des gens de guerre, par Lettres de Pierre, Duc de Bourbonnois & d'Auvergne, en date du 13 Juillet 1495; & en conséquence il passa, le 21 Juillet de la même année, près la ville de Suze en Piémont, la revue de la compagnie de M. de Graville, Amiral de France, & Chambellan du Roi. Ceci est extrait du registre des rôles des montres, déposé au cabinet des Religieux Bénédictins de Saint-Martin-des-Champs.

Ce CHARLES BASTARD, eut pour fils PAVIE DE BASTARD, auteur de la branche établie en la ville de Fleurence, capitale de la Comté de Gaure, depuis la fin du quatorzieme siecle, & LOUISE BASTARD, mariée à *Payen Letaut*, Ecuyer, Seigneur. Ce *Payen Letaut* n'eut qu'une fille,

fille, nommée Jeanne Letaut, mariée à Jean de Vignorot, Seigneur de Pons-Courlay, d'où sortent les Maisons des Ducs de Richelieu & d'Aiguillon.

Cette famille noble de BASTARD s'est divisée en plusieurs branches, dont nous allons donner la filiation, d'après l'inventaire des titres produits devant les Commissaires généraux députés sur ce fait de la Noblesse, dont l'original est au trésor des archives du Louvre, sur lequel est intervenu arrêt contradictoire du Conseil d'Etat du Roi, rendu à Saint-Germain-en-Laye, le 25 Novembre 1671, qui maintient JEAN BASTARD, Capitaine d'infanterie, & JEAN BASTARD, Procureur du Roi, & Commissaire député pour la réformation des domaines de Sa Majesté, oncle & neveu, leur postérité née & à naître en légitime mariage, dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, & ordonne qu'ils jouiront de tous les privileges, honneurs & exemptions dont jouissent les Gentilshommes du Royaume.

PREMIERE BRANCHE.

I. PIERRE LE ou DE BASTARD, fils de CHARLES, mentionné ci-dessus, étoit Archer de la compagnie de Gamache, à la revue passée en 1474, & de celle de M. d'Espery, en la revue passée en la ville d'Ast en Italie, le 8 Juin 1496, suivant un extrait tiré des montres déposées dans la bibliotheque du Roi, & délivrées par M. la Cour, alors garde de ce cabinet. Il fut nommé Gouverneur de la Comté de Gaure vers la fin du quatorzieme, ou au commencement du quinzieme siécle, puisqu'il en prend le titre dans un acte de vente, en date du 10 Août 1501, d'une maison en faveur des Consuls de Florence. Dans son contrat de mariage, du 8 Septembre 1505, retenu par Montibus, avec Demoiselle *Geralde de Foissin*, fille de Jean de Foissin, Ecuyer, Lieutant-Général du siege de Lectoure, il se dit fils de CHARLES DE BASTARD, Seigneur de Tarlan. On ignore le tems de sa mort : mais on présume qu'il mourut à Fleurence vers l'an 1531, époque où il fonda un *obit* dans l'église paroissiale de ladite ville. Il eut de son mariage : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. JEAN, auteur d'une branche rapportée en son rang : — 3. PIERRE, dont on ne connoît que le nom : — 4. ODIETTE, qui, assistée de son mari, renonça à tous droits, voies & actions qu'elle pouvoit prétendre à l'héredité de feu PIERRE BASTARD, & *Geraulde de Foissin*, ses pere & mere, en faveur de CLAUDE & JEAN DE BASTARD, ses freres, moyennant les prix & somme de 500 liv. tournois, non compris les habits nuptiaux, par transaction passée le 20 Juin 1541, devant Margoet, Notaire Royal de Fleurence : — 5. Et DOUCE DE BASTARD, mariée à noble *Jacques de Sarta*, Sieur de Lussagues.

II. CLAUDE DE BASTARD, Homme d'armes dans la Compagnie du Duc de Guise, suivant la revue passée à Vaucluse en 1532, donna devant Pierre Carnu, Commissaire député par le Sénéchal d'Armagnac, le 8 Mars 1544, déclaration des biens nobles ou fiefs qu'il possédoit : en conséquence, il fut taxé pour la onzieme partie d'un chevau-léger pour l'arriere-ban, comme

il conste de l'extrait de ladite déclaration, ou dénombrement, dont l'original est aux archives du bureau des finances de la généralité de Montauban. Il prend la qualité de Capitaine dans différens actes, & notament dans un achat qu'il fit le 22 Mars 1553. Le Roi François I. l'avoit gratifié, en 1540, pour ses services rendus dans les guerres de Piémont, de 100 liv. d'or. Le brevet est au cabinet des Religieux de Saint Martin-des-Champs. Il avoit épousé, par article sous seing-privé, Demoiselle *Marie Campan*, fille de Pierre Campan, Ecuyer, Seigneur de Sarros en Artarac, le 10 Janvier 1535, & donna quittance le 16 Mai 1536, à Pierre Campan, son beau-pere, de la somme de 400 liv. tournois, pour partie de la constitution de la dot. On présume qu'il mourut au service, vers l'an 1557, ou 1558, & sa veuve, *Marie de Campan*, constitua pour son Procureur, fondé par acte du 29 Septembre 1590, Me Tartanac, Procureur en la Cour du Sénéchal d'Armagrac, siege de la Vicomté de Lectoure, à l'effet de défendre son fils aîné PIERRE, absent, étant à la guerre, sur certaine augmentation donnée à sondit fils par Me Fabri, Conseiller audit siege. Elle testa le 11 Juillet 1591; & l'on voit par son testament, qu'elle avoit eu de son mariage : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. DOMINIQUE, qui s'allia avec *Anne de Mons*, fille de noble Jean de Mons, Sieur d'Ardenne, dont il eut trois filles, MARIE, FRANÇOISE & ANNE DE BASTARD : — 3. Et AMANIEU DE BASTARD, qui mourut au service sans postérité. *Marie de Campan*, mere des enfans susdits, par une clause de son testament olographe, ordonna que son corps seroit enterré dans la chapelle nommée *de Bastard*.

III. PIERRE DE BASTARD, II du nom, partagea avec JEAN DE BASTARD, Ecuyer, son oncle, une métairie nommée *les Oliviers*, située dans la Jurisdiction de Fleurence. Il fut Homme d'armes de la Compagnie de M. de Monluc, suivant un certificat de ce Seigneur, du 30 Mai 1568, & se maria avec *Bernalde Delpuech*, fille de noble N.... Delpuech, dont il eut : — 1. JEAN, Ecclésiastique, nommé Prieur de la chapelle S. Jean Donase, dite *Pitampaux*, sur la nomination faite par NICOLAS DE BASTARD, son frere : — 2. DOMINIQUE, marié à Demoiselle *Charlotte Perés*, dont il eut MARIE, mariée à noble *Arnaud* Merlin, Capitaine, & JEANNE, femme de noble *Jean Maras* : — 3. NICOLAS, qui suit : — 4 Et autre JEAN, auteur de la seconde branche, rapportée après celle-ci : — 5. ANNE, mariée avec Me *Antoine Lucas*, Procureur du Roi au Sénéchal de Lectoure : — 6. Et JEANNE DE BASTARD, femme de noble *Antoine de Pons*. « Ses talens pour le service militaire, & son attachement » pour le parti que le Roi de Navarre soutenoit, lui mérita, de la part » de ce Prince, d'être traité d'*Ami* dans la lettre qu'il lui écrivit le 24 Mars 1576; titre flatteur pour un sujet, sur-tout lorsqu'il est donné par » un Souverain en état de l'apprécier. Cette lettre finit par ces mots écrits de la main du Roi : *Votre bon ami, HENRI* ». Il est à présumer que PIERRE DE BASTARD, II du nom, mourut jeune au service dans les guerres qui troublerent ce siecle, puisque sa veuve fut contrainte en 1610, par Me Larrieux, Curé & Recteur de la ville de Fleurence, à

payer 8 liv. de rente pour un *obit* que noble CLAUDE DE BASTARD, Capitaine, pere de son mari, avoit fondé par son testament le 14 Septembre 1557.

IV. NICOLAS DE BASTARD, fut Homme d'armes, & servit à cheval dans la Compagnie de M. le Dauphin, & se trouva à la revue faite près Conches en Normandie, le 20 Octobre 1606; quitta le parti des armes pour embrasser celui de la robe, & épousa Demoiselle *Jeanne de Rébesies*, fille de noble Sébastien de Rébesies, dit Larrouguette. Ce qui résulte de la procuration consentie par *Bernarde Delpuech*, sa mere, à l'effet de l'insinuation de la donation qu'elle lui fit lors de son contrat de mariage passé par Lormand, Notaire de Fleurence, le premier Octobre 1618. Ses enfans sont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ANTOINE, qui embrassa l'état ecclésiastique, & fut Chanoine-Infirmier du chapitre de S. Orens d'Auch, ensuite Abbé & Prieur d'Euse: — 3. Et JOSEPH DE BASTATD, Gendarme, mort jeune. NICOLAS DE BASTASD vivoit encore en 1652, puisqu'il obtint conjointement avec JEAN DE BASTARD, son frere, Capitaine du Prince de Conti, une sauve-garde & exemption de logement de gens de guerre, en date du 19 Février 1652, après avoir justifié leur qualité de Gentilhomme. On ignore l'époque de mort de NICOLAS DE BASTARD.

V. JEAN DE BASTARD, I du nom, fut nommé Commissaire du Roi à la réformation des domaines de Sa Majesté, par commission datée du 10 Octobre 1667, & 20 Avril 1668, & le 3 Mars 1673. Il obtint son relax par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, contradictoire avec le traitant, le 25 Novembre 1671, testa le 25 Avril 1686, & mourut quelques mois après. Il avoit épousé, par contrat du 10 Juillet 1654, JEANNE DE BASTARD, sa parente, retenu par Lormand, Notaire de Fleurence, du consentement de ses pere & mere, dont il eut ANTOINE, qui suit: — 2. JEAN, Abbé & Prieur d'Euze, qui testa le 11 Juillet 1688: — 3. GASPARD, Gendarme, ensuite Cornette au régiment de la Valette, mort jeune au service: — 4. Autre ANTOINE, Prêtre, Chanoine-Infirmier du chapitre de S. Orens d'Auch: — 5. & FRANÇOISE de BASTARD, femme de Me *Jean Larries*, Lieutenant principal.

VI. ANTOINE DE BASTARD, né le 26 Novembre 1654, testa le 23 Novembre 1722, institua pour son héritier son fils aîné, réduisit ses autres enfans à une légitime de 3000 liv. chacun, mourut le 19 Septembre 1735. Ses enfans procéderent à l'ouverture de son testament le 22 Septembre de la même année. Il avoit épousé Demoiselle *Anne la Caze*, fille de noble *N... la Caze*, dont il eut: — 1. JEAN, qui suit: — 2. DOMINIQUE, Chanoine & Archi-Prêtre de l'Eglise de Sos, Métropolitain de l'Archevêque d'Auch: — 3. LOUIS, sous-Lieutenant au régiment de Foix le premier Juillet 1703, Lieutenant le 18 Octobre 1705, Capitaine au même régiment le 14 Novembre 1706, créé Chevalier de Saint-Louis quelque tems après, blessé à la défense de Lille en 1708, à celle de Bouchain en 1711, retiré du service, à cause de ses blessures en 1735, & est mort en 1773: — 4. JACQUES, mort jeune au service: — 5. JEAN-GASPARD, Chanoine & Archidiacre de Lectoure, Vicaire-général de diocese pendant cin-

quante ans, obtint une pension de 1200 liv. sur l'Evêché de Lombez, & est mort le 8 Février 1776 : — 6. DOMINIQUE, Chanoine de Saint Orens d'Auch : — 7. Et THERESE DE BASTARD, mariée à Messire *Jean Despons.*

VII. JEAN DE BASTARD, II du nom, batisé le 6 Août 1680, dans l'Eglise paroissiale de Fleurence, Comté de Gaure, fut émancipé le 9 Juillet 1700, testa le 14 Juillet 1751, mourut le 2 Août de la même année. Il avoit épousé le 20 Février 1710, Demoiselle *Louise de Goudin*, fille de Messire Jean-Pierre de Goudin, Conseiller du Roi en l'Election de Lomagne, assisté de ses pere & mere, parens & amis, acte retenu par Limousin, Notaire Royal de Fleurence. Il a eu de son mariage : — 1. ANTOINE, qui suit : — 2. JEAN-PIERRE, Seigneur de Contiran, rapporté après la postérité de son aîné : — 3. autre ANTOINE, Capitaine au régiment de Foix, Chevalier de Saint-Louis, qui a servi près de vingt-cinq ans, a été blessé plusieurs fois, a perdu un bras à la journée du 9 Août 1746, d'un boulet de canon, dans l'action où le Général Gotta perdit six mille hommes, & fut obligé de repasser en désordre le Tidon. Cette blessure l'obligea de quitter le service trois ans après; il obtint 700 liv. de pension, & est mort le 7 Janvier 1780 : — 4. Et JEAN-GASPARD DE BASTARD, rapporté après ses freres.

VIII. ANTOINE DE BASTARD, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Basterre, batisé le 7 Octobre 1710, a testé le 20 Août 1771, a institué son héritier général universel son fils-unique, a substitué ses biens à ses quatre filles, & est mort le 9 Juillet 1773. Il avoit épousé noble *Helene de Nogeroles de la Mothe.*, fille de noble Jean de Nogeroles, & de Marie Larrocan, assisté de son pere, ses freres, parens & amis, acte passé par Me Moncassin, Notaire de Toulouse, le 18 Novembre 1732. De son mariage il a laissé : — 1 JEAN-JOSEPH DE BASTARD, batisé le 4 Septembre 1743, qui n'étoit pas marié en 1780 : — 2. MARIE-LOUISE, épouse de noble *Hilaire de Coquet de Saint-Lary*, Seigneur dudit lieu : — 3. GUILLEMETTE, femme de noble *Jean-Marie Delort*, ancien Conseiller au Parlement de Toulouse, & Professeur du Droit François dans ladite ville : — 4. JEANNE-MARIE : — 5. Et JOSEPH-HELENE DE BASTARD. On ne connoît que les noms de ces deux dernieres filles.

Premier Rameau de la précédente Branche.

VIII. JEAN-PIERRE BASTARD, Ecuyer, Baron d'Estang, Seigneur de Copene, de Cautiran & autres lieux, né le 28 Octobre 1711, second fils de JEAN DE BASTARD, II du nom, & de *Louise de Goudin*, & frere cadet d'ANTOINE, I du nom, a été Volontaire au régiment de Foix, & blessé très-dangereusement à la bataile de Parme ; ce qui l'obligea de quitter le service. Les nobles de la ville de Nogaro, en conformité des Edits de 1764 & 1765, préalablement avertis par le Maire du lieu, s'assemblerent le 19 Septembre 1765, dans la maison dudit JEAN-PIERRE DE BASTARD, & l'élurent d'un commun accord & voix unanime Député

de leur corps, par acte retenu par Dupouy, Notaire de ladite ville. Il est mort le 7 Septembre 1778. Il avoit épousé noble Demoiselle *Marie-Louise de Catellan*, fille de Messire Jean-Louis de Catellan, Chevalier, Conseiller au Parlement de Toulouse, Chevalier, Seigneur, Comte de Caumont-Saint-Arromes & Gachanis, & de noble *Marguerite Roussel*, assisté de ses pere, freres, parens & amis, comme il résulte de la célébration du mariage signée du Rey, Curé de Caumont, en date du 24 Septembre 1743; & par son testament olographe, il a fait JEAN, son fils, son héritier général & universel, qui suit :

IX. JEAN DE BASTARD, Chevalier, Comte d'Estang, né le 24 Avril 1745, Seigneur de Cautiran & de Campene, Conseiller du Roi, Chevalier d'honneur de la Cour des Aydes & Finances de Montauban, marié le 2 Décembre 1782, avec noble Demoiselle *Marie-Elisabeth Brunet de Villeneuve-Lévis*, fille de feu haut & puissant Seigneur Messire Marc-Antoine Brunet-Lévis de Pujols & Castelpels, Marquis de Villeneuve, Vicomte de Lautrec, Baron de Montredon & des Etats de la Province du Languedoc, Seigneur de Porterague, & de haute & puissante Dame Marie-Anne-Ursule de Fargeon, niece de M. le Marquis de Castries, Ministre de la Marine, & Maréchal de France, &c.

Second Rameau de la Branche précédente.

VIII. JEAN-GASPARD DE BASTARD, Ecuyer, quatrieme fils de JEAN, II du nom, & frere cadet d'ANTOINE & de JEAN-PIERRE DE BASTARD, Baron d'Estang, Seigneur de Cautiran, mentionnés ci-dessus, né le 8 Août 1717, a épousé le 15 Août 1758, D^lle *Françoise-Bonnaventure du Barry*, fille de noble Urbain du Barry de Colomés, Président en l'Election de Lomagne & de Dame le Fieret de Baudribosc, assistée de son frere aîné, parens & amis, dont il a plusieurs enfans encore jeunes.

SECONDE BRANCHE.

IV. JEAN DE BASTARD, I. du nom de sa branche, dernier fils de PIERRE DE BASTARD, II du nom, fut Capitaine d'Infanterie, & obtint, conjointement avec son neveu, JEAN DE BASTARD, I du nom de la branche aînée, son relax, portant maintenue de noblesse, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, contradictoire avec les Traitans, le 25 Novembre 1771. On ignore l'époque de sa mort; il avoit épousé *Marie Margouet*, fille de Me Jacques Margouet, ancien Procureur du Roi, dont il eut : — 1. BLAISE, qui suit : — 2. DOMINIQUE, rapporté après son aîné : — 3. JEANNE, mariée avec noble *Philippe d'Arquier* : — 4. Et MARIE, femme de noble *Charles Cornette*.

V. BLAISE DE BASTARD, fut Capitaine d'Infanterie, fit cession d'une somme de 800 liv. à prendre sur *Philippe Arquier*, en faveur de Me Guillaume Puimisson, Conseiller au Parlement de Toulouse. Il épousa noble *Judith d'Aspie de Saint-Christ*, dont il eut MARGUERITE DE BASTARD, mariée avec noble *Frix de Mons*. BLAISE DE BASTARD mourut jeune au

service, & *Judith d'Aspie*, sa veuve, fut en arbitrage sur certains différens élevés entre JEAN DE BASTARD, pere de feu son époux, relativement aux biens donnés à son mari par son contrat de mariage, & qui devoient revenir à sa fille. Leurs différens finirent par une transaction passée entr'eux, le 23 Avril 1663, & l'acte fut retenu par Lagasson, Notaire Royal de Fleurence.

V. DOMINIQUE DE BASTARD, frere cadet du précédent, Chevalier, Seigneur des isles Chrétiennes, grand Maître des Eaux & Fôrets au département de Guienne, Trésorier de France de la généralité de Toulouse, second fils de JEAN DE BASTARD, & de *Marie Margouet*, épousa Demoiselle *Civile Lousteaud*, ce qui résulte d'une procuration donnée par son pere, pour consentir aux accords des articles de son mariage, en date du 29 Juin 1658. Il testa le 23 Mai 1696, mourut le 23 Mars 1697, & de son mariage vinrent : — 1. NICOLAS, qui suit : — 2. JEAN, Ecclésiastique, Chanoine & Doyen du Chapitre de Montauban : — 3. ANTOINE, aussi Ecclésiastique, Prieur & Abbé Royal d'Euze : — 4. & DOMINIQUE, sieur de Lisle, qui suivit d'abord le parti des armes, ensuite fut Lieutenant-Général de la Sénéchaussée de Lectoure, & épousa Demoiselle *Lucas*, sa parente, fille de noble *N. Lucas*, dont il n'eut point d'enfans : — 5. CATHERINE, femme de JEAN DE BASTARD, auteur d'une troisiéme branche rapportée en son rang : — 6. MARIE, femme de noble *Bernard d'André*, Ecuyer, Seigneur d'Escalquens : — 7. Et autre MARIE, femme de Messire *Dominique de Lousteaud*, Conseiller du Roi en sa Cour des Aides & Finances de Bordeaux. *Civile de Lousteaud*, épouse de DOMINIQUE DE BASTARD, mourut le premier Juin 1709, & laissa par son codicile, le 16 Janvier 1708, à Messire ANTOINE DE BASTARD, I du nom, son neveu, deux flambeaux d'argent pour preuve de son amitié.

VI. NICOLAS DE BASTARD, Chevalier, Seigneur des isles Chrétiennes, & grand Maitre des Eaux & Fôrets de Guyenne, passa acte d'accord avec JEAN DE BASTARD, son frere, Doyen du Chapitre de Montauban, au sujet de leurs droits paternels & maternels. Il est mort le 22 Fevrier 1722; il avoit épousé, 1°. le 22 Septembre 1692, Demoiselle *Françoise-Marguerite de Jean ;* 2°. par contrat passé, le 17 Juillet 1704, devant Meunier & Donat, Notaires à Paris, Demoiselle *Denise Moreau*. Du premier lit, vinrent : — 1. DOMINIQUE, qui suit : — 2. ANTOINE, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Pons, Chevalier de Saint-Louis, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné : — 3. JEAN, Capitaine Commandant au Régiment de Mailly, aussi Chevalier de Saint-Louis : — 4. DOMINIQUE NICOLAS, Sieur de Lisle, aussi Capitaine & Chevalier de Saint-Louis, qui s'est retiré à Lectoure, & est mort en 1765 : — 5. MARIE, femme de noble *N. Gulard*, Marquis de Lisle : — 6. MARGUERITE-LOUISE, Religieuse au couvent de Longage, ordre de Fontevrault, & du second lit : — 7. NICOLAS DE BASTARD, Capitaine de Dragons, mort sans alliance : — 8. Et CIVILE DE BASTARD, mariée le 29 Janvier 1722, à Messire *Jean-Florimond de Raymond*, Chevalier, Seigneur de la Garde & du Huquet,

VII. DOMINIQUE DE BASTARD, Chevalier, Seigneur des Isles Chrétiennes, grand Maître des Eaux & Fôrets de Guyenne & de Béarn, se maria le 5 Décembre 1721, avec noble *Catherine de Bequey*, ce qui résulte de la procuration donnée à cet effet, par Nicolas son pere, en faveur de Claude Barbier, Seigneur de Lasserre, Conseiller du Roi en sa Cour des Aydes & Finances de Bordeaux, pour ratifier les articles en son nom du mariage de son fils, avec *Marie-Catherine de Bequey*. Il testa le 2 Mars 1729, & étant mort, Messire Jean Florimont, comme tuteur de ses enfans mineurs DE DOMINIQUE, fit procéder à l'ouverture du testament, le 27 Avril 1736. Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS-DOMINIQUE, qui suit : — 2. JEAN-DOMINIQUE, appellé le Baron de Saint-Denis, Capitaine au Régiment de Guyenne, & Chevalier de Saint-Louis, mort au service, sans alliance : — 3. MARIE-MARGUERITE, morte aussi sans alliance : — 4. Et MARIE CATHERINE DE BASTARD, femme de *Jean Castaing*, fils de noble Octavien Castaing, Colonel d'Infanterie.

VIII. FRANÇOIS-DOMINIQUE DE BASTARD, Chevalier, Seigneur des Isles Chrétiennes, grand Maître des Eaux & Forêts de Guyenne & de Béarn, après ses pere, ayeul & bisayeul, se maria, 1°. du consentement de *Catherine de Bequey*, sa mere, qui étoit absente; mais représentée par Messire JEAN DE BASTARD, Chevalier de Saint-Louis, son oncle, fondé de procuration, avec noble *Jeanne-Françoise-Catherine de la Mazeliere*, Dame de Reau, morte sans enfans; & 2°. avec noble Demoiselle *Anne de Redon*, fille de Messire Jean de Redon, Seigneur de Maison-Noble-de-la-Chapelle, & de Soufferies, & de noble Dame Jeanne du Goût, assisté de ses parens & amis, acte retenu par Audebert, Notaire de la ville d'Agen, en date du 21 Août 1768. De ce mariage il y a trois enfans vivans, dont les noms nous sont inconnus.

TROISIÉME BRANCHE.

VII. ANTOINE DE BASTARD, Capitaine au Régiment de Pons, appellé le Chevalier de BASTARD, Chevalier de Saint-Louis, second fils DE NICOLAS DE BASTARD, & de Dame *de Jean*, épousa en 1721, à Treves, noble Demoiselle *Barbe-Marguerite de Risaucourt*, fille de Messire Humbert de Risaucourt, Chevalier, Seigneur de Guerpont & de Silmon, Baron du Saint-Empire, Lieutenant des Maréchaux de France, mort à Beziers en 1769; & lui, mort à Paris en 1745, après avoir testé en 1744. Ils ont laissé pour enfans : — 1. FRANÇOIS-ANTOINE qui suit : — 2. Et ETIENNE-CHARLES DE BASTARD, Vicaire général, Sacristin & Chanoine de Beziers.

VIII. FRANÇOIS-ANTOINE DE BASTARD, né en 1725, Chevalier de Saint-Louis, n'est point encore marié.

QUATRIÉME ET DERNIERE BRANCHE.

II. JEAN DE BASTARD, fils de PIERRE, I du nom, Gouverneur de la Comté de Gaure, & de Demoiselle noble *de Foissin*, I du nom de sa

branche, épousa Demoiselle *Domingue de Vaquier*, testa le 13 Mars 1583, institua ses enfans mâles ses héritiers égaux, & laissa à ses filles une légitime, telle que de droit; transigea avec son frere aîné, CLAUDE, le 14 Mars 1538, avec *Antoine & François de la Fitte*, Sieurs de la Barthe, freres, & avec ODIETTE, sa sœur, le 20 Juin 1541. On ignore l'époque de sa mort; ses enfans sont: — 1. JACQUES, qui suit: 2. GASPARD: — 3. BERTRAND: — 4. ANDRÉ: — 5. Et CATHERINE DE BASTARD, dont nous ne connoissons que les noms.

III. JACQUES DE BASTARD, homme d'armes de la Compagnie de M. d'Anjou, ensuite Capitaine, épousa Demoiselle *Violente de Merat*, fille de noble Blaise de Merat, Seigneur de Luc. De ce mariage vinrent: — 1. BLAISE qui suit: — 2. PIERRE: — 3. GASPARD: 4. autre PIERRE: — 5. JEAN: — 6. Et DOMINGUE DE BASTARD, mariée à Messire *Léonard Piné*, comme il résulte du testament clos, le 7 Novembre 1600, de *Violente de Merat*, mere des susdits enfans, qui ordonne par une clause particuliere de son testament, vouloir être enterrée dans l'Eglise paroissiale de Fleurence, & dans la chapelle de la famille des BASTARD, & que JACQUES DE BASTARD, son mari, requit l'ouverture dudit testament, le 13 Avril 1601; fit un codicile le 18 Septembre 1618, par lequel il laissa une pension alimentaire à GASPARD & BLAISE, ses deux fils naturels.

IV. BLAISE DE BASTARD, se maria avec *Paule de Lausit*, Damoiselle. Il eut de ce mariage: — 1. LÉONARD, qui suit: — 2. Et SUZANNE DE BASTARD, mariée avec Messire *Jean Pommarede*. Il testa le 17 Octobre 1626, & institua pour son héritier, son fils, rappella son pere dans son testament, & mourut jeune; mais on en ignore l'époque.

V. LÉONARD DE BASTARD, né en 1600, fut député de la ville de Toulouse pour assister aux Etats généraux de la Province qui se tinrent à Beziers, par délibération du 8 Novembre 1642, transigea le 14 Novembre 1645, d'accord avec ses oncles, JEAN, GASPARD & PIERRE DE BASTARD, sur les différens survenus relativement à la légitime qui lui devoit revenir de *Violente de Merat*, son ayeule. Il obtint, le 15 Janvier 1669, de M. Bazin, Intendant de la province du Languedoc, son arrêt de relax en maintenue de noblesse, & mourut le 5 Novembre 1693. Il avoit épousé le 24 Juillet 1634, Demoiselle *Perrette d'André*, fille de noble François d'André, & de Dame Jeanne du May, petite fille du Président du May, dont il a eu: — 1. JEAN qui suit: — 2. JEANNE-THÉRESE, mariée à noble *Louis du Conseil*: — 3. Et CATHERINE DE BASTARD, Religieuse au couvent de Longage, ordre de Fontevrault.

VI. JEAN DE BASTARD, II du nom de sa branche, Seigneur de Pominet, fut député à Paris par acte de l'assemblée du corps de ville de Toulouse, le 11 Février 1672, & de nouveau le 3 Janvier 1676, & aux Etats de la province tenus à Nîmes, & testa le 22 Octobre 1724. Il avoit épousé Demoiselle CATHERINE DE BASTARD, sa parente, fille de Messire DOMINIQUE DE BASTARD, Chevalier, grand Maître des Eaux & Forêts de Guyenne, fut Trésorier de France de la généralité de Toulouse, & de *Civile de Lousteau*, par contrat du 2 Avril 1682, retenu par Saux, Notaire

taire Royal de la ville de Toulouſe. De ce mariage vinrent : — 1. DOMINIQUE qui ſuit : — 2. ANTOINE, Chanoine de S. Gaudens : — 3. DOMINIQUE-SIMON, Profeſſeur du Droit François : — 4. BERNARD, Officier d'Infanterie : — 5. JEAN-BATISTE, auſſi Chanoine de Saint-Gaudens : — 6. CIBILE-THÉRESE-MARIE, Religieuſe au couvent de Longage : — 7. autre MARIE, Religieuſe de Sainte-Alaire-de-Salin : — 8. FRANÇOISE, Religieuſe au couvent de Sainte-Catherine : — 9. JEANNE-CIBILE, Religieuſe de Notre-Dame du Sacre : — 10. Et CATHERINE DE BASTARD, dont nous ne connoiſſons que les noms.

VII. DOMINIQUE DE BASTARD, Seigneur de la Fite-Pominet, &c. né le 18 Janvier 1683, reçu Conſeiller au Parlement de Toulouſe en 1704, Doyen en 1753, Conſeiller d'Etat en 1774 ; ſe maria à Demoiſelle *Marie-Anne d'Aymar*, fille de Meſſire Samuel Aymar, Receveur des Tailles du Dioceſe, de Mande, & de Dame Louiſe de Guyot, le 14 Octobre 1719; acte retenu par Bande ; ſon épouſe a teſté le 7 Octobre 1768, inſtituant ſon mari pour ſon héritier univerſel, & eſt morte en Novembre 1777. De leur mariage, ſont nés : — 1. FRANÇOIS qui ſuit : — 2. JEAN-FRANÇOIS, Lieutenant-Colonel du Régiment des Grenadiers-Royaux, qui fut reçu, & prit ſa place le premier Décembre 1759, aux Etats généraux de la province du Languedoc, en qualité d'envoyé du Baron d'Ambres, après avoir juſtifié & fait preuve de nobleſſe requiſe. Il a été reçu en 1773, Chevalier de l'ordre de Saint-Lazarre & du Mont-Carmel, ſur ſes preuves de nobleſſe faites par M. Cherin, Généalogiſte, & ſignées du Chancelier de l'ordre : — 3. PAUL-DOMINIQUE, rapporté après ſon frere aîné. — 4. MARIE, Abbeſſe du Monaſtere Royal de Sabas ; — 5. LOUISE-CIVILE-DOMINIQUE, Religieuſe : — 6. Et CATHERINE DE BASTARD, mariée à noble *Bayette de Berdolle*, Baron de Goudourville, Comte de Cuſor, Seigneur de Saint-Vincent, &c.

VIII. FRANÇOIS DE BASTARD, Seigneur de la Fite-Pominet, &c. né le 16 Décembre 1734, Conſeiller ſucceſſivement au Parlement de Toulouſe, premier Préſident en 1762, Maître des Requêtes, Conſeiller d'Etat en 1768, Chancelier & ſur-Intendant des Finances de Monſeigneur le Comte d'Artois en 1773 ; eſt mort en Janvier 1780. Il avoit épouſé noble Demoiſelle *Eliſabeth-Françoiſe de Parceval*, par contrat retenu par Me Chaumel, Notaire à Paris, le 15 Août 1759. De ce mariage ſont ſortis : — 1. ANNE-PHILIBERT-FRANÇOIS qui ſuit : — 2. Et ELISABETH-ADELAIDE-FRANÇOISE DE BASTARD, mariée en Juillet 1778, à *N*...... Marquis de Vergennes, Chevalier, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, & fils du Marquis de Vergennes, Ambaſſadeur de Sa Majeſté très-chrétienne auprès de la République de Veniſe, & neveu du Comte de Vergennes, actuellement Miniſtre & Secrétaire d'Etat des affaires étrangeres.

IX. ANNE-PHILIBERT-FRANÇOIS DE BASTARD, Seigneur de la Fite, né le 30 Juin 1761, n'eſt point encore marié.

VIII. PAUL-DOMINIQUE DE BASTARD, troiſieme fils de DOMINIQUE,

& de *Marie-Anne d'Esmarres*, né le 2 Juillet 1741, reçu Garde-Marine en 1754, Capitaine de Cavalerie dans Royal-Picardie en 1757, réformé en 1762, Conseiller au Parlement de Toulouse en 1771, s'est marié en Juillet 1780, dont il n'y a pas encore de postérité.

Les armes de la famille de BASTARD, telles qu'on les voit aujourd'hui sur la porte de leur Chapelle, sont : *au premier d'azur à deux aigles d'or au naturel, perchés sur un tonneau, accompagné d'un croissant d'argent, & au 2 d'azur à la fleur de lis d'or.* On les voit encore empreintes différemment dans différentes Eglises, savoir : *au premier d'or à l'aigle d'Empire éployée, & au 2 d'azur à une fleur de lis d'or sur le tout d'azur à la bande d'argent, de droit à gauche chargé de six coquilles d'or 2, 1, & 1, 2.*

BAUDRE, (DE) en Normandie, ancienne noblesse, qui a donné son nom à la paroisse de S. Ouen-de-Baudre, élection de S. Lo, dont l'origine se perd dans l'antiquité des temps, dont nous ne pouvons remonter par filiation suivie & certaine, qu'à GEFFROY DE BAUDRE, qui suit :

I. GEFFROY DE BAUDRE, Chevalier, Seigneur de la paroisse de S. Ouen-de-Baudre, fut pere de GUILLAUME, qui suit :

II. GUILLAUME DE BAUDRE, qualifié *Miles*, dans la charte latine des dons qu'il fit aux Religieux de l'Abbaye de Saint Lo en 1278, de Monseigneur GUILLAUME DE BAUDRE, Chevalier, dans l'ordonnance de l'échiquer de Normandie de 1291, & d'autres dont nous parlerons. Ledit GUILLAUME DE BAUDRE, fit donation, suivant une charte latine, en 1236, à cette Abbaye de Saint Lo, diocese de Coutances, de demi-acre de terre, jouxte l'aumône qu'il avoit faite à l'Hôpital de la même ville, pour le salut de son ame, & de celle de tous ses ancêtres, suivant une charte en latin, où il avoit mis son sceau, dans laquelle charte il est dit fils de GEFFROY DE BAUDRE. Par une autre charte également en latin, datée du 8 Décembre 1278, il confirme toutes les donations que lui, & ses prédécesseurs, avoient faites aux Religieux de cette Abbaye, & leur cede le droit qu'il avoit & pouvoit avoir au patronage de l'Eglise de Saint Ouen-de-Baudre, &c. Par autre titres, en date du mois d'Avril 1278, où il est également qualifié *Miles*, Seigneur dudit lieu de Baudre, cede & remet à Nicolas-Barthelemi & Olivier le Noir, les redevances de tous les services que lui, & ses tenans, lui devoient pour l'héritage qu'ils tenoient de lui ; ledit GUILLAUME DE BAUDRE eut pour enfant : — 1. GEFFROY, qui suit : — 2. Et JEAN DE BAUDRE.

III. GEFFROY DE BAUDRE, II du nom, Ecuyer, & Seigneur du lieu, fiefe à cens, & délaisse à Hélie le Beau, son homme, & à ses parchainiers, tous les services de charrues, de bêtes, de pêche, corvées, &c. qu'ils lui devoient par lettres scellées & confirmées du sceau dudit Seigneur, en date du mois de Mai 1299. Par autres lettres du Lundi après Noël, l'an 1346, Pierre Huc de Sainte Croix de S. Lo, vend audit GEFFROY DE BAUDRE, cinq boisseaux de froment de rente, &c. Ce titre a été référé & confirmé par devant le Vicomte de Carentan, le 10 Décembre 1412 ; ledit GEF-

FROY DE BAUDRE eut pour enfans : — 1. JEAN : — 2. COLIN qui suit — 3. Et GUILLAUME DE BAUDRE.

IV. COLIN DE BAUDRE, Ecuyer, prit par échange de Richard Hubert, quatre pieces de terre assises à Saint Ouen-de-Baudre, par contrat passé devant Richard Duquesney, Tabellion-Juré à Saint Lo, l'an 1370; on ignore le nom de sa femme, ainsi que des précédentes. Il eut pour enfant, JEAN DE BAUDRE, qui suit :

V. JEAN DE BAUDRE, Ecuyer, qui clame de Denis le Maître, *dit* Papin, deux tennements d'héritage assis en la paroisse de Saint Ouen-de-Baudre, par contrat passé devant Pierre de la Lande, Lieutenant général, de Jean le Chien, Vicomte de Coutance, le 17 Novembre 1402. Dans ce titre, & les suivants, ledit JEAN DE BAUDRE y est dit fils COLIN, cedit JEAN retira ce droit de sang & de lignage, de Jean Pigny, 10 livres de rente par contrat passé devant le Tabellion de Saint Lo, le 2 Février 1408. Autre acte passé devant le même, le 7 Septembre 1409; d'anciens extraits généalogiques de la famille, lui donnent pour femme, Demoiselle *Guillemette Maubeuc*, de laquelle il eut pour enfans : — 1. JEAN : — 2. Et GUILLAUME DE BAUDRE, qui suit :

VI. GUILLAUME DE BAUDRE, Ecuyer, II du nom, fit ses preuves de noblesse, lors de la recherche de Monlfaut en 1463, Sergenterie de Saint Lo, paroisse de Saint Ouen-de-Baudre; il réclama ès plaids du Roi notre Sire à Bayeux, tenus par les gens & Officiers du Roi, la Sergenterie, fiefe au Buisson de la grande Forêt, comme appartenant à Demoiselle *Jeannette Potier*, sa femme, par lettres du 13 Mai 1432. Il eut pour enfans : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. Et NICOLAS DE BAUDRE, dont on ne dit rien.

VII. GUILLAUME DE BAUDRE, Ecuyer, III du nom, partagea avec son frere NICOLAS, la succession de GUILLAUME, son pere, & celle de leur mere, par lots sous seing, du 5 Juillet 1504, reconnus par JEAN, RICHARD ET GILLES, ses enfans, procureur pour eux, pardevant Claude Dufresne, Conseiller du Roi au Parlement de Rouen, Commissaire en cette partie, le 29 Avril 1528. Ce GUILLAUME eut en partage les terres & rentes situées dans la paroisse de Litheau, Monfiquet, la Bazoque, & Saint Ebremont de Seuilly, avec la Seigneurie, &c. Et NICOLAS, les terres & rentes situées paroisse de Saint Ouen-de-Baudre, Sainte Croix, Saint Thomas de Saint Lo, Goursaleur, la Mancelliere, & Condé-sur-Vire. Suivant une ancienne partie de généalogie qui doit avoir été justifiée à MM. les élus de Bayeux, par ordre du Roi, en 1523, ledit GUILLAUME DE BAUDRE avoit épousé Demoiselle *Catherine de Parfourru*, fille du sieur de Pierrefitte, de laquelle il eut pour enfans : — 1. JEAN, qui suit : — 2. RICHARD : — 3. Et GILLES DE BAUDRE.

VIII. JEAN DE BAUDRE, Ecuyer, II du nom, servit pour lui & NICOLAS, son oncle, au ban & arriere ban, sous Jean d'Harcourt, commandant la noblesse, dont la famille a l'attestation en parchemin, pour avoir main-levée de leurs fiefs nobles, du 14 Septembre 1523. La filiation depuis cedit JEAN, qui forme ce degré, à remonter jusqu'à GUILLAUME,

I du nom, qui fait le second degré, est prouvée inconteſtablement par l'Arrêt du Parlement de Rouen du 13 Juin 1576, dans lequel elle eſt rapportée en entier, & ſuivant la Sentence du Bailliage de Saint Lo, du 14 Juillet 1713, confirmée par Arrêt du Parlement, le 11 Décembre 1714, obtenu par GUILLAUME DE BAUDRE, iſſu au cinquiéme degré, de RICHARD DE BAUDRE, frere de ce dit JEAN DE BAUDRE, chef de ce degré. Il épouſa Demoiſelle *Anne Guerault*, par contrat ſous ſeing, du 15 Août 1505, lequel fut reconnu ès aſſiſes de Carentan, devant Jacques Dary, Lieutenant de ladite Vicomté, le 9 Mars 1528, inſtance dudit JEAN. Il eut pour enfans : — 1. JACQUES : — 2. THOMAS : — 3. Et GUILLAUME DE BAUDRE, qui ſuit :

IX. GUILLAUME DE BAUDRE, III du nom, Ecuyer, Seigneur du Roucheray, partagea avec ſon frere JACQUES, & les enfans mineurs de THOMAS, les biens de JEAN, leur pere, par lots ſous ſeing, du 5 Mai 1561, reconnus devant les Tabellions de Bréquenard, le 27 Novembre 1586. Il s'allia à Demoiſelle *Jeanne de Pierre*, par contrat ſous ſeing, du 31 Juillet 1583, reconnu devant Pierre le Moigne, Tabellion en la Seigneurie de Saint Vez, & Guillaume Piquot, pris pour adjoint le 3 Juin 1609. Il eut pour enfans : — 1. LOUIS : — 2. PIERRE : — 3. MICHEL, qui ſuit : — 4. Et GUILLAUME DE BAUDRE.

X. MICHEL DE BAUDRE, Ecuyer, partagea avec PIERRE & GUILLAUME, ſes freres, les biens de feu GUILLAUME leur pere, & ceux de *Jeanne de Pierre*, leur mere, vivant alors, & de ſon conſentement, par lots ſous ſeing, du 2 Avril 1617, reconnus devant les Tabellions de la haute Juſtice de Cériſy, le 5 Avril 1617. Il épouſa Demoiſelle *Anne le Vaillant*, par contrat ſous ſeing, du 16 Janvier 1622, reconnu devant les Tabellions du Comté & haute Juſtice de Torigny, le 13 Mai 1624. Il eut pour enfant, OLIVIER DE BAUDRE, qui ſuit :

XI. OLIVIER DE BAUDRE, Ecuyer, fit les preuves de ſon ancienne nobleſſe, lors de la recherche de M. de Chamillart, qui lui donna ſon certificat ſur parchemin, avec l'empreinte de ſes armes, comme il lui avoit prouvé être noble, dès le tems de Monfaut, & fait mention des trois degrés paternels ci-deſſus, dont la famille conſerve l'original, en date du 17 Janvier 1668. Il épouſa, du vivant de ſon pere, Demoiſelle *Marguerite de Balleroy*, par contrat ſous ſeing, du 7 Mars 1651, reconnu devant les Tabellions de la Sergenterie de Bréquenard, pour le ſiege de Catillon, le 18 Janvier 1656. Il eut pour fils, JEAN DE BAUDRE, qui ſuit :

XII. JEAN DE BAUDRE, Ecuyer, III du nom : il épouſa Demoiſelle *Louiſe le Chanoine*, par contrat du . . . .

. . . .

Leur mariage fut célébré à Caen, paroiſſe Saint Julien, le premier Août 1698. Il eut pour enfans : — 1. OLIVIER-LOUIS-HERVÉ, marié à Demoiſelle *Marguerite de Cabazac*, mort ſans poſtérité : — 2. EMILE-VICTOR, Capitaine au Régiment de Cambréſis, mort au ſervice du Roi, auſſi ſans poſtérité : — 3. Et AUGUSTIN DE BAUDRE, qui ſuit :

XIII. AUGUSTIN DE BAUDRE, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire

de Saint-Louis, Capitaine de Grenadier au Régiment de Rohan, partagea les biens de JEAN, son pere, & de noble Dame *Louise le Chanoine*, sa mere, avec ses deux freres, par lots sous seing, le 10 Mars 1743. Il acquit, pendant son vivant, la terre, seigneurie & patronage d'Asnieres, & les fiefs des grand & petit Fournet. Il s'allia à noble Demoiselle *Louise-Marguerite le Patout*, Dame des fiefs de Saint-Remy & de Baven, par contrat passé le . . . . Leur mariage a été célébré dans l'Eglise paroissiale de Sainte Marie-Madeleine de Cerisy-l'Abbaye, le 11 Juillet 1746. Il eut pour enfans: — 1. PAUL-HENRI-AUGUSTIN, né le 28 Août 1748, Capitaine de Cavalerie, mort sans postérité: — 2. N.... mort jeune: — 3. CHARLES-FRANÇOIS-LOUIS, Chanoine en l'Eglise Cathédrale de Bayeux: — 4. JACQUES-ÉMILE-VICTOR DE BAUDRE, qui suit: — Et trois filles; l'aînée, mariée à Messire *Jean-Nicolas de Berruyer*, Ecuyer, Chevalier de Saint-Louis; la seconde, à M. *de Grainville*, Ecuyer, fils du Seigneur de Saint-Quentin; & la troisieme, à M. *de Baupte*, Ecuyer.

XIV. JACQUES-EMILE-VICTOR DE BAUDRE, Chevalier, Seigneur & Patron d'Asnieres, les grand & petit Fournet, a été élevé à l'Ecole militaire, Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, & Sous-Lieutenant au Régiment Royal-Roussillon, Cavalerie, a épousé Demoiselle *Jeanne-Louise-Félicité du Fayel*, fille de Claude-Félix du Fayel, Chevalier, Seigneur de Berné, &c. Chevalier de Saint-Louis, & de feue Jeanne-Elisabeth du Chatel, Dame de Lizon & autres fiefs, par contrat, sous seing, du 9 Novembre 1782.

Voilà tout ce que nous pouvons dire maintenant de la Maison *de Baudre*; il y a plusieurs autres branches aujourd'hui existantes, qui ont fourni, dans tous les tems, de braves Officiers dans les troupes du Roi; mais nous en ignorons la filiation, faute de mémoire.

Les Armes: *d'argent, au croissant de gueules, accompagné de six merlettes, de même 3 en chef, 2 en fasce, & 1 en pointe.*

BAULNY-DE-LA-GRANGE, famille noble établie à Saint-Juvin en Champagne, depuis trois cens ans & plus. Les guerres civiles & étrangeres qui ont désolé la France, & fait éprouver à plusieurs Provinces des ravages de toutes especes, ayant été particuliérement funestes à celle de Champagne, sous les regnes de Charles VI, Charles VII, & du tems de la Ligue & de la Fronde, elles ont non-seulement ruiné quantité de familles nobles, mais encore leur ont ôté jusqu'aux moyens de prouver leur extraction, en détruisant, par le pillage & l'incendie, jusqu'aux traces de leur origine. Dans ce tems fâcheux, le village de Saint-Juvin, au Comté de Grandpré, où la famille de BAULNY se trouve établie depuis plus de trois cens ans sans interruption, a singuliérement souffert de tous ces désastres, sur-tout pendant la guerre de la Fronde, sous la minorité de Louis XIV.

Il fut presqu'entiérement détruit & réduit à 70 feux environ, de plus de 400. La famille des BAULNY perdit considérablement par ces destructions, récemment encore un incendie, du 12 Mars 1752, qui consuma presque toute l'habitation du Sieur DE BAULNY-DE-CIERGES, pere du Sieur DE BAULNY-DE-LA-GRANGE, l'a privée d'une partie des titres nécessaires, pour prouver une filiation suivie de sa Noblesse de race. Ces faits ont été constatés par un acte en forme, signé d'un grand nombre de Gentilshommes des plus qualifiés de la Province de Champagne, & confirmés par des Lettres-Patentes. Ainsi nous nous contenterons de donner la notice suivante, d'après les titres originaux qui nous ont été communiqués.

SIMON DE BAULNY, Ecuyer, rendit aveu & dénombrement, le 20 Janvier 1501, à Isabeau Hallwin, Comtesse de Grandpré, pour quelques portions aux Seigneuries de Marq & de la Grande-Besogne. Il fut quartaïeul de JEHAN DE BAULNY, Ecuyer, qui, né sur la fin du seizieme siecle, n'est mort qu'entre 1660 & 1670. De plusieurs enfans qu'il eut, il ne resta que deux fils, dont la postérité soit connue, HENRI, qui suit, & JEAN, dit *le Jeune*, auteur de la seconde branche, dont on parlera ci-après.

HENRI DE BAULNY, l'aîné de tous, fut pere de GUILLAUME DE BAULNY, qui eut pour fils :

PIERRE DE BAULNY, Seigneur de Cierges & de la Grange-aux-Bois, Capitaine d'Infanterie, mort le 3 Décembre 1765. Il avoit épousé *Victoire-Madeleine de Schrœder de Peck*, fille de Georges de Schrœder, Baron de Peck, & de Claire Roussel, alliée, du côté de son pere & de sa mere, à un grand nombre des meilleures Maisons d'Allemagne & de Lorraine. De ce mariage sont issus : — 1. LUC-GEORGES-GUILLAUME, qui suit : — 2. Et MARIE-SIMONNE DE BAULNY, née en 1727.

LUC-GEORGES-GUILLAUME DE BAULNY-DE-LA-GRANGE, Ecuyer, Baron du Peck, du chef de sa mere, Seigneur en partie de Cierges, de la Grange-aux-Bois, Marcq & la Grande-Besogne, né à Saint-Juvin le 19 Novembre 1725, Lieutenant d'Infanterie le 26 Mars 1746, reçu Garde-du-Corps du Roi le 22 Mai 1752, dans la Compagnie de Noailles, avec rang de Capitaine de Cavalerie, dès l'an 1761, fait Chevalier de Saint-Louis le 30 Avril 1771, Pensionnaire du Roi, Garde sa Manche le 31 Décembre 1780, & Brigadier des Gardes-du-Corps depuis le commencement de l'année 1783, & n'est pas encore marié.

JEHAN DE BAULNY, dit *le Jeune*, Ecuyer, auteur de la secone branche, fut bisaïeul de PIERRE-CÉSAR, qui suit, mort en 1772, & de CHARLES, Chanoine à Reims, Prieur de...... & Pensionnaire du Roi.

PIERRE-CÉSAR DE BAULNY a laissé deux fils, savoir : — 1. THIBAUT,

Chanoine de l'Eglise métropolitaine de Reims, & Archidiacre de Champagne : — 2. Et CÉSAR-LOUIS DE BAULNY, Ecuyer, Trésorier de la guerre de l'Isle de Corse, ci-devant Trésorier de l'armée de Rochambeau dans l'Amérique septentrionale, & ancien Trésorier-Général adjoint de l'ordinaire des guerres, & de la Maison Militaire du Roi.

Les Armes, *un écu de gueules à trois besans d'or, posés deux en chef, & l'autre en pointe* : & pour brisure à la branche cadette, *un lambel à trois pendans d'argent.*

BEAUVAIS, très-ancienne Noblesse, d'où sont sortis les Seigneurs des Angles, des Isles & du Busc-Huet, en la paroisse de Sainte Croix, près Buchy, en *Normandie.*

HILLON, Châtelain DE BEAUVAIS, fonda l'Eglise collégiale de Saint Barthelemi de Beauvais, en 1037. — LANCELIN, fils de FOULQUE DE BEAUVAIS, Châtelain dudit lieu, fonda l'Abbaye de Villers-Saint-Sépulcre en 1060. — FOULQUE DE BEAUVAIS, Evêque, Comte de Beauvais, vivoit en 1090. Le premier, depuis lequel ou a une filiation suivie, est :

I. ODON, Chevalier, Châtelain DE BEAUVAIS, Seigneur de Vascœuil, vivant en 1200, qui épousa *Pétronille de Vascœuil*, dont vint :

II. ADAM, Chevalier, Châtelain DE BEAUVAIS, Seigneur de Vascœuil & de Saint-Denis-le-Thiboult, qui vivoit en 1214, & épousa *Marguerite de Braquemont*, de laquelle il eut :

GUILLAUME, I du nom, Chevalier, Châtelain DE BEAUVAIS, vivant en 1242, qui épousa *Aliénor de Crespin*, Dame de Ferriere & de Ry : dont :

IV. RENAULT, I du nom, Châtelain DE BEAUVAIS, vivant en 1299, marié à *N...... de Saucourt.* Leurs enfans furent : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. RENAULT, tige de la troisieme branche, mentionnée en son rang : — 3. Et MARGUERITE DE BEAUVAIS, premiere femme de *Jean*, Seigneur de Crequy, dit *l'Estandart.*

V. GUILLAUME, II du nom, dit *le Velu*, Châtelain DE BEAUVAIS, Seigneur de Vascœuil, Saint-Denis-le-Thiboult, de Ry & de Ferriere, fut un des Barons mandés, le 12 Novembre 1318, pour se trouver à Paris à la Chandeleur, & aller contre les Flamands, assista, pendant vingt-trois jours, au tournois que fit le Comte du Mans en 1322, & est nommé présent à la concession que le Roi Charles IV. fit, en 1325, à Hervé de Léon, Seigneur de Noyon-sur-Andelle, pour sa terre de Bourgbalde. Il mourut en 1329, & avoit épousé *Jeanne d'Estouteville*, fille de Robert, IV du nom, Seigneur d'Estouteville, & d'Alix-Bertrand de Briquebec, dont : — 1. COLLART, qui suit : — 2. ELIPES, mariée 1°. à *Robert de Ma-*

rigny, & 2°. à *Robert d'Evreux*, qui fut Châtelain de Beauvais, après la mort de JACQUELINE DE BEAUVAIS, sa cousine, dont il sera parlé ci-après : — 3. Et JEANNE DE BEAUVAIS, alliée à *Jean*, Seigneur de Crevecœur, dit *le Flamand*.

COLLART, Châtelain DE BEAUVAIS, Seigneur de Vascœuil, &c. servit, en 1346, en Normandie, sous le Connétable d'Eu. Il épousa *Marguerite de Roye*, Dame de Germigny, fille de Dreux de Roye, Seigneur de Germigny, & d'Alix de Garlande-Possesse. De ce mariage naquirent : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. RICARD, ou RICHARD, tige de la branche des Seigneurs des Minieres, des Angles, &c. rapportée ci-après : — 3. JEANNE, Dame de Fayel, vivante en 1402, morte sans alliance : — 4. Et MARGUERITE DE BEAUVAIS, Dame de Remaugis, premiere femme de *Pierre*, dit *Hutin*, Seignenr d'Aumont Porte-Oriflamme de France.

Nota. Les six Châtelains, dont on vient de parler, & ladite *Jeanne d'Estouteville*, sont inhumés en l'Abbaye de Notre-Dame de l'Isle-Dieu-sur-Andelle, dont ils ont été bienfaiteurs, comme il appert par chartres des années 1209, 1310, 22 Septembre 1315, 1322 & 1349; lesquelles fondations furent amorties, par Lettres-Patentes du Roi Charles V. données à Paris au mois de Juin 1365.

VII. GUILLAUME, III du nom, Châtelain DE BEAUVAIS, Seigneur de Vascœueil, Conseiller & Chambellan du Roi, Grand-Queue de France, étoit Gouverneur de Beauvais en 1359, servit le Roi dans ses armés pendant plusieurs année, & fut pourvu, l'an 1367, de la charge de Grand-Queue de France, qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1390. Il avoit épousé *Jeanne de Raineval*, Dame de Luillier, fille de Raoul, Seigneur de Raineval, Grand-Pannetier de France, & de Philippe de Luxembourg, sa premiere femme. Ledit GUILLAUME, & son épouse, morte en 1389, sont inhumés dans l'Eglise des Jacobins de Beauvais, suivant l'épitaphe qui est au-dessus de leur tombeau. Il avoit aussi fait une fondation à l'Abbaye de l'Isle-Dieu, comme il paroît par une charte, datée du jeudi d'après la Notre-Dame d'Août 1375. De son mariage il n'eut qu'une fille, qui suit,

VIII. JACQUELINE, Châtelaine DE BEAUVAIS, héritiere des grands biens de son pere, épousa *Jean de Bordes*, & mourut sans enfans. Après son décès, *Aubert d'Evreux*, Seigneur de Waliquerville, son cousin-issu-de-germain, recueillit sa succession, & fut Châtelain de Baeuvais.

TROISIEME BRANCHE, éteinte.

V. RENAULT DE BEAUVAIS, second fils de RENAULT, I. du nom, Châtelain DE BEAUVAIS, & de *N.... de Saucourt*, fit aussi une fondation à l'Abbaye de l'Isle-Dieu en 1299, servit sous Raoul, Comte d'Eu' Connétable

nétable de France en 1346, & se trouva à la bataille de Poitiers, où il demeura prisonnier. De *Marguerite de Trie*, son épouse, il eut :

VI. **Philippe de Beauvais**, qui fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers avec son pere, servit sous Hue de Châtillon, Grand-Maître des Arbalêtriers en 1368, & vivoit encore en 1388. Il avoit épousé *Alix*, dite *la Blonde*, Dame de la Forêt-le-Roi, dont : — 1. **Pierre**, Seigneur du fief de Noyers, mort sans alliance : — 2. **Collard**, dit **Colinet**, mort aussi sans alliance : — 3. **Jeanne**, Dame de la Forêt-le-Roi, mariée 1°. à *Bureau de Dicy*, premier Ecuyer du corps, & Maître de l'écurie du Roi; & 2°. le 3 Novembre 1421, à *Jean le Clerc*, Chancelier de France, dont elle fut la troisieme femme; & à cause d'elle, Seigneur de la Forêt-le-Roi, & maintenu, par Arrêt du 5 Mai 1428, en la possession de la Châtellenie de Beauvais, & de toutes les terres qui avoient appartenu à Guillaume, II du nom, Châtelain **de Beauvais**, & à *Aliénor de Crespin*. Voyez *Clerc de Fleurigny*, *tom. XIII*.

Après la mort sans enfans d'*Aubert d'Evreux*, ils vendirent ensemble cette Châtellenie à Estout d'Estouteville, Seigneur de Beaumont, qui prit depuis la qualité de Châtelain de Beauvais : — 4. **Catherine**, morte fille : — 5. Et **Alix de Beauvais**, mariée à *Robert de Marigny*, Seigneur de Mainneville & de Boisroger, lequel se signala dans les guerres de Gascogne contre les Anglois. Il est qualifié Sire de Tourny, Maréchal du Roi de France ès parties du Languedoc & de Saintonge, & mourut sans postérité.

Branche des Seigneurs des Minieres & des Angles, &c. *subsistante.*

VII. **Ricard**, ou **Richard de Beauvais**, second fils de **Collart**, Châtelain **de Beauvais**, & de *Marguerite de Roye*, épousa *Marie Busquet*, & fut, à cause d'elle, Seigneur du Mont-Lambert & d'Amecourt, comme il paroît par actes passés devant les Tabellions de Longchamp & de la Ferté, les 3 Août 1378, & 29 Mai 1424. Il eut pour fils :

VIII. **Guillaume de Beauvais**, Seigneur d'Incarville, de la Villette-en-Bray, & de Martigny, marié à *Catherine du Bosc*, issue de la maison du Bois-d'Ennebourg, de laquelle vinrent : — 1. **Jean** qui suit : — 2. **Guillaume**, lequel, par acte passé devant les Tabellions du Pont-de-l'Arche le 9 Août 1478, eut en partage de son pere le manoir d'Incarville, le fief de la Motte, assis au Vaudreuil, à Lery & Tournedos-sur-Seine, & le fief d'Amecourt, sis au village de Gisors; il mourut sans alliance : — 3. Et **Crespin de Beauvais**, auquel son pere donna pour sa part les fief & Seigneuries de Pierreval & de Maudetour, le fief du Puis-sur-Ry, sis à Elbœuf-sur-Andelle, la Vavassorie de Sainte-Croix-sur-Buchy, &c. à la charge du douaire de sa mere, ne se réservant que les fiefs d'Alix, d'Aubry & de Martigny. Ledit **Crespin** céda à Jacques le Pelletier, Ecuyer, par contrat passé devant les Tabellions de Saint-Saens le 28 Janvier 1483, ledit fief de Maudetour, contre celui des Angles, sis à Ste.-Croix, & un autre fief, situé au Bois-Guilbert. Il décéda aussi sans alliance,

IX. JEAN DE BEAUVAIS, I du nom, Seigneur des Minieres, & du Mont-Lambert, partagé par son pere le 9 Août 1478, des fiefs des Minieres, sis à Romilly, Pitres, & le Pont-Saint-Pierre, du Mont-Lambert, situé à Catenay, & de la Prévôté d'Ally avec ses dépendances, épousa, par contrat passé devant les Tabellions de Neufmarché le 28 Mars 1480, *Catherine de Guissancourt*, fille de Pierre de Guissancourt, Ecuyer, & de Jeanne de Bouchevilliers. Leurs enfans furent : — 1. PHILIPPE, qui suit : — 2. ETIENNE, mort sans alliance : — 3. GUILLAUME, vivant encore en 1547, mort aussi sans alliance : — 4. Et MATHURIN DE BEAUVAIS, marié à *Jeanne le Forestier*, dont MICHEL DE BEAUVAIS, qui épousa *Catherine le Parmentier*, & en eut : — ODOUART DE BEAUVAIS, sieur de Boscavin, demeurant à Ally, marié 1°. à *Catherine le Monnier*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. à *Catherine du Buisson*, de laquelle sortit — LOUISE DE BEAUVAIS, femme de *Charles de Bocquemare*, sieur de Verclives; ce qui est justifié par une Sentence du 17 Novembre 1580, donnée par les Commissaires députés du Roi à Rouen, sur le fait des francs-fiefs, & nouveaux acquêts, & par une autre Sentence du 20 Octobre 1617, rendue entre Madame la Comtesse de Chaligny, lors Châtelaine de Beauvais, & ledit ODOUART DE BEAUVAIS, par laquelle il est prouvé qu'il descendoit des anciens Châtelains de Beauvais.

X. PHILIPPE DE BEAUVAIS, Seigneur des Minieres, du Mont-Lambert & de Beausicelle, transigea avec GUILLAUME, son oncle, sur la succession de CRESPIN DE BEAUVAIS, aussi son oncle, & devint, par ce moyen, propriétaire du fief des Angles, par un acte passé devant les Tabellions du Pont-de-l'Arche, le 3 Octobre 1502, &c. fut fait homme d'armes de la Compagnie de Villebon, par brevet du 12 Mai 1512, & étoit mort le 4 Novembre 1526. Il avoit épousé *Jeanne le Sénéchal*, fille de Jacques le Sénéchal, Ecuyer, dont : — 1. JEAN, qui suit : — 2. CATHERINE, mariée, par contrat du 27 Mai 1527, à *Richard Regnard*, Ecuyer : — 3. Et JEANNE DE BEAUVAIS, mariée, par contrat reconnu au siege de la Ferté le 6 Juillet 1539, à *Nicolas Morel*, Ecuyer, Sieur de Bultot, dont il eut pour fils *Antoine Morel*, Ecuyer.

XI. JEAN DE BEAUVAIS, II du nom, Seigneur des Minieres, des Angles & de Saint-Aubin en partie, servit en qualité d'homme d'armes en la Compagnie de M. le Marquis d'Aligre. Il épousa, par contrat du 23 Avril 1537, *Marie du Quesne*, fille de Louis, Ecuyer, & de Catherine Houdetot. Etant restée veuve, elle se maria en secondes noces avec Adrien Pelletot, Ecuyer, Sieur de Saint-Martin. De son premier lit elle eut :

XII. JEAN DE BEAUVAIS, III du nom, Seigneur des Angles, des Minieres, & de la Huaniere, qui fut exempté de l'arriere-ban, à cause de ses services, & de ceux d'*Alexandre de Camp*, son gendre, par acte du dernier jour de Juillet 1597. Il mit ses enfans hors de sa garde, par une sentence de la Ferté du 30 Avril 1599, & avoit épousé, par contrat du 17 Septembre 1563, *Louise de Lannion*, fille d'Antoine, Ecuyer, Sieur d'Amecourt & de Boutavent, & de Françoise de Courcelles. A cet acte fut présent JEAN DE BEAUVAIS, Ecuyer, Sieur d'Amecourt, son Cousin.

De ce mariage naquirent : — 1. MATTHIEU, qui suit : — 2. JACQUES, mort sans alliance : — 3. ANTOINE, marié, par contrat du 2 Avril 1607, à *Madeleine de Beaudouin*, fille aînée de Jean, Ecuyer, sieur de la Quaisne & d'Ecalles, & de Dame Barbe de Saint-Simon, dont vint : — LAMORAL DE BEAUVAIS, mort sans postérité : — 4. CLAUDE, mort aussi sans postérité : — 5. CATHERINE, femme d'*Alexandre de Camp*, Ecuyer, vivant en 1611 : — 6. Et CHARLOTTE DE BEAUVAIS, morte sans alliance.

XIII. MATHIEU DE BEAUVAIS, Seigneur des Angles & des Minieres, épousa par contrat du 30 Septembre 1602, *Marguerite du Mesniel*, fille de Jean, Seigneur de Hemye, Sommery, la Pommeraye & de Rocfort, & de *Marguerite de Quesnel*, dont : — 1. LOUIS, qui suit : — 2. ANTOINETTE, Religieuse de S. Amand de Rouen : — 3. Et MARIE DE BEAUVAIS, Religieuse du tiers ordre de S. François à Neufchatel.

XIV. LOUIS DE BEAUVAIS, Seigneur des Angles & de Saint-Aubin en partie, maintenu dans sa Noblesse, le 31 Décembre 1667, mort au mois d'Août 1678, avoit épousé, par contrat passé devant les Tabellions d'Abbeville, le 4 Octobre 1634, *Madeleine Piquet*, fille de *Gédéon Piquet*, Ecuyer, Seigneur d'Avelesges, & de *Marie le Roi*, de laquelle il eut ; — 1. JEAN, qui suit ; — 2. RENÉ, sieur de Sionval, Lieutenant-Colonel au Régiment de Talendre, par Brevet du 17 Février 1704, mort sans postérité ; — 3. & LOUISE DE BEAUVAIS, morte fille.

XV. JEAN DE BEAUVAIS, IV du nom, Chevalier, Seigneur des Angles, épousa, par contrat passé devant les Notaires d'Esneval, le premier Mai 1680, *Justine de la Houssaye*, fille de *Pierre*, Ecuyer, sieur de la Bourdonniere & de Francourt, & d'*Angélique du Bourdonné*, dont : — 1. GUILLAUME DE BEAUVAIS-DES-ANGLES, Lieutenant d'infanterie, tué en Flandres par un parti de Hussars : — 2. HUBERT, qui suit : — 3. JEAN-BATISTE, sieur de Croville, Capitaine au Régiment d'Arsy, par Brevet du 25 Octobre 1710, mort sans alliance : 4. ETIENNE, sieur des Buhots, Lieutenant d'Infanterie audit Régiment d'Arsy, qui a épousé *Marie de la Fosse*, dont deux enfans ; sçavoir, — ETIENNE DE BEAUVAIS, Officier de Vaisseau en l'Isle de Pondichery, duquel on ignore l'existence : — & MARIE-JUSTINE vivante, non mariée en 1777 : — 5. & autre ETIENNE DE BEAUVAIS, mort Curé de Maulevrier.

XVI. HUBERT DE BEAUVAIS, Chevalier, Seigneur des Angles, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Talendre, par Brevet du 25 Juillet 1702, épousa, en 1725, *Catherine de Chevestre*, fille de *Pierre*, Chevalier, Seigneur de Beauchesne, & de Noble Dame *Marguerite du Peiroy*, dont : — 1. PIERRE-HUBERT-LOUIS, qui suit : — 2 & 3. JEAN-GABRIEL & HUBERT : — 4. & 5. JACQUELINE & CATHERINE-MARGUERITE DE BEAUVAIS, tous quatre morts en bas-âge.

XVII. PIERRE-HUBERT-LOUIS DE BEAUVAIS, Chevalier, Seigneur des Angles, des Isles & du Busc-Huet, ancien Officier d'Infanterie, a épousé, 1°. demoiselle *Françoise Aubert d'Armanville*, Dame des Isles, morte sans enfans ; & 2°. en 1762, Demoiselle *Marguerite-Félicité Houzé de Saint-Paul*, fille de feu *Jean-Batiste*, Ecuyer, Sieur de Saint-Paul,

Commissaire-Provincial d'Artillerie, Chevalier de S. Louis, & de défunte noble Dame *Marguerite l'Hériter de Chésel*. De ce second mariage sont issus : — 1. FRANÇOIS-HUBERT, né le 28 Octobre 1763, mort en 1777 ; — 2. LOUIS-HUBERT, né le 12 Août 1768 ; éleve de l'Ecole Militaire à Paris ; — 3. ALEXANDRE-LOUIS-POMPÉE, Chevalier DE BEAUVAIS, né le 4 Avril 1772, éleve du college royal de Saint-Louis de Metz.

Les Armes : *d'argent, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'or*. Supports, *deux lions*. Généalogie dressée sur titres originaux communiqués.

BECK (DE), famille noble du Forez, dont il est déjà parlé, *Tome IV de ce Dictionnaire, page 660, aux additions*. Mais en voici un article plus exact.

ADRIEN DE BECK, Seigneur de la Motte, près de Roanne en Forez, de S. Vincent-de-Boisset, de la Cour, du Crozet, de la Bussiere, près de Tarare, du Rouget, de Gauthier & d'Olivier ; reçut du Roi Charles IX une lettre datée de 1570, conservée dans la famille, & qui est remplie de témoignages d'une affection toute particuliere, par laquelle ce Prince lui demandoit une de ses filles pour être fille d'honneur de la Reine.

La Cour des Aides de Paris rendit en faveur D'ADRIEN, le 23 Mars 1565, un Arrêt contre la ville de Tarare, qui avoit voulu l'inquiéter au sujet des biens qu'il possédoit du chef de sa mere, près de cette ville, entr'autres la terre & le château de la Bussiere, dont il portoit le nom, & où il résidoit par préférence au château de la Motte-Saint-Vincent, qui étoit, de tems immémorial, la résidence de ses ancêtres. On trouve dans cet Arrêt un précis de l'inventaire de la production faite par ADRIEN, contenant quantité d'actes qui fournissoient la preuve, comme ses auteurs, dès le tems de son quatriéme ayeul, jouissoient des dénominations, titres, honneurs & prérogatives qui n'étoient accordés qu'aux anciens nobles, & qui constatoient la noblesse de ses ancêtres, & sa filiation jusqu'à HUGUES BECK, son quatriéme ayeul, avec les commissions, tant pour lui que pour ses auteurs, mandemens, certificats de services Militaires & Ambassades, Lettres d'Etat & Ordonnances, concessions & Bulles des Papes, une entr'autres de 1484, qui agrée tel Confesseur que voudra choisir JEAN DE BECK, Seigneur de la Motte, grand pere D'ADRIEN.

HUGUES DE BECK, vivant sous le regne de Philippe de Valois, étoit dès-lors co-Seigneur de la terre de la Motte-Saint-Vincent, avec GEOFFROY DE BECK, son cousin, chef d'une autre branche, éteinte peu à près, & il rendit avec lui la foi & hommage à la maniere des Nobles, pour cette Seigneurie, aux anciens Comtes de Beaujeu, à cause de leur Seigneurie de Perreux. Ledit HUGUES DE BECK eut pour fils :

ALPHONSE DE BECK, qui rendit aussi hommage de la Seigneurie de la Motte-Saint-Vincent, le 8 Juillet 1396, à Edouard, dernier de ces anciens Comtes de Beaujeu.

JEAN DE BECK, I du nom, son fils aîné, rendit le même hommage, le 16 Février 1409, à Louis II, Duc de Bourbon, Sire de Beaujeu, & il épousa *Anceline de Saint-Romain-de-Valorge*, dont :

JEAN DE BECK, II du nom, Seigneur de la Motte-Saint-Vincent, qui obtint, en 1484, une Bulle du Pape pour choisir tel Confesseur qu'il voudroit. Il fut marié à *Marguerite de Saint-Priest*, de laquelle il eut pour fils aîné : — GILBERT, qui suit : Et N...... DE BECK, femme de *Guichard du Vernay*, (le dernier d'une ancienne maison du Beaujolois, qui portoit : *d'hermines, au chef de gueules*,) dont elle n'eut point d'enfans, ce qui fit passer à la femme de GILBERT, son frere, & à ses enfans, tous les biens des *du Vernay*, à qui une héritiere venoit d'apporter le château & les biens de l'ancienne maison de la Bussiere, & une autre, peu auparavant ceux de Dalmas-Bontevrault.

GILBERT DE BECK, Seigneur de la Motte-Saint-Vincent, &c. épousa *N..... du Vernay*, sœur dudit *Guichard du Vernay*, dont vinrent pour fils aîné : — ADRIEN qui suit : — Et LOUISE DE BECK, mariée à *Jean de Fornillon*, Seigneur de Butherg & de l'Espinasse, maison du Beaujolois, encore existante.

ADRIEN DE BECK, Seigneur de la Motte-Saint-Vincent, de Boisset, de la Cour, du Crozet, de la Bussiere, du Rouget, de Gauthier & d'Olivier, le même dont nous avons parlé au commencement de cet article, se distingua à la Cour & dans les Armées, se trouva au siége d'Amiens, lorsque cette ville fut prise en 1597, sur les Espagnols, par Henri IV ; & dès l'an 1587, il étoit un des Commandans de l'arriere-ban. Il épousa *Françoise de Vaurion*, dont il eut : — 1. PIERRE, mort sans postérité, de *Blanche Pelot*, sa femme, fille d'un Trésorier de France : — 2. CLAUDE, qui suit : — 3. RENAUD, Chevalier de Malte, Commandeur de Montbrison : — 4. JEAN-BATISTE, tige de la branche de la Valsonniere, rapportée ci-après : — 5. LOUISE, mariée à *Jean du Says*, Seigneur de Tharvé, maison éteinte depuis peu : — 6. Et MARIE DE BECK, femme de *Jean Gletain*, de laquelle il n'eut point d'enfans.

CLAUDE DE BECK, servit sous le Connétable de Lesdiguieres. Il eut d'abord une Compagnie dans le Régiment de Saint-Chaumont, ensuite dans celui de Villeroi, dont il fut aussi Commandant, & fut fait Chevalier de l'Ordre du Roi. Il abandonna la terre & le château de la Bussiere à la famille de la veuve de son frere PIERRE, pour ses reprises, & il reprit le nom *de la Motte*, comme ses ayeux. Il épousa *Léonore de Chevriers-Saint-Mauris*, & en eut : — 1. CLAUDE-FRANÇOIS, qui suit : — 2. LÉONARD, mort Chanoine de Saint-Claude : — 3. Et ANTOINETTE DE BECK, morte Chanoinesse à Villeneuve-les-Dames, en Bresse.

CLAUDE-FRANÇOIS DE BECK, *de la Motte-Saint-Vincent*, épousa *Charlotte*, fille de Pierre de Gelas-Lautrec, Chevalier de l'Ordre du Roi, & son Gentilhomme ordinaire. Elle lui apporta entr'autres la Baronnie de Césan en Savoie, qui fut échangée contre la terre de Saint-Hilaire, par son fils unique, LOUIS, qui suit :

LOUIS DE BECK, *de la Motte-Saint-Vincent*, servit dans le Régiment du Perche, & épousa *Elisabeth de la Mure*, Dame de Champlong, près Roanne, qu'elle lui apporta en dot. Il en eut deux fils, Officiers d'Infanterie, tués, l'un à la bataille de Parme, l'autre à la bataille de Guastalle,

& une fille, élevée à Saint-Cyr, sous le nom de Mademoiselle *de Saint-Vincent*, veuve, 1°. *d'Anne de Chanzey*, à Renaison, sur la côte Saint-André, près Roanne; & 2°. de *N.... de Rochefort*, Seigneur de Beauvoir en Forez, de la branche d'Epercienne, dont elle a deux fils, Officiers d'Infanterie en 1772.

BRANCHE DE LA VALSONNIERE.

JEAN-BATISTE DE BECK, I du nom, quatrieme fils D'ADRIEN, & de *Françoise de Vaurion*, épousa *Andrée*, sœur de *Jean-Gletain de Chavane*, Seigneur de la Valsonniere, par sa mere *Marguerite de Valenciennes*, lequel, *Jean Gletain*, épousa en même-tems, MARIE, sœur de JEAN-BATISTE DE BECK, I du nom, dont il n'eut point d'enfans, ce qui fit passer la terre de la Valsonniere à sa sœur, & aux enfans de ce JEAN-BATISTE DE BECK; savoir: — 1. JEAN-BATISTE, qui suit: — 2. Et BALTHAZAR DE BECK, Seigneur du Crozet, auteur de la branche des Seigneurs de ce nom, éteinte après trois générations.

JEAN-BATISTE DE BECK, II du nom, épousa *Catherine de Ratton*, sœur de la Marquise, d'Apchon-de-Saint-André, mere de la Marquise de Saint-Georges, dont: — 1. CAMILLE qui suit: — 2. CHRISTOPHE, mort Procureur à la Chartreuse de Sainte-Croix, près le Puy, en Velay, après avoir été Capitaine au Régiment de Lyonnois: — 3. Et MARIE DE BECK, morte sans alliance, dans un âge fort avancé.

CAMILLE DE BECK, Chevalier, Seigneur de la Valsonniere & d'Avergne en Lyonnois, de la Coste, & de Fontville en Beaujolois, ancien Capitaine, & Major au Régiment de Lyonnois, fut tenu sur les fonts de batême, par le grand Camille de Villeroy, Archevêque de Lyon. Il épousa *Marie-Anne de Saint-Priest*, de l'ancienne maison des Marquis de Saint-Priest, Seigneurs de la ville de Saint-Etienne, & premiers Barons du Forez; voyez *Saint-Priest*, *Tome XII.* De ce mariage, sont nés: — 1. THOMAS-FRANÇOIS, Seigneur de la Valsonniere, &c. qui épousa, 1°. *Marie*, fille de N... Philippon, Trésorier de France; & 2°. *N... de Faure*, Dame de Saint-Sylvestre, sœur du Marquis de Satilleu en Vivarais. Il a eu du premier lit plusieurs enfans, dont il ne reste qu'une fille, Religieuse Carmelite à Lyon, & du second lit, il n'a eu qu'une fille unique, morte jeune: — 2. ANTOINE qui suit: — 3. MARIE-ANNE, sœur jumelle d'ANTOINE, nommée par le Roi, Abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, ordre de Saint-Benoît, en Août 1749, ci-devant Religieuse de l'Abbaye de Saint-Pierre, à Lyon: — 4. Et ANTOINETTE-MARIE DE BECK, alliée à *Antoine-Marie du Creste-de-Montigny*, Seigneur du Mousseaux, près de Saint-Gengoux, ci-devant Lieutenant du Régiment de Saintonge. Voyez, *Creste (du)*, *Tome V de ce Dictionnaire.*

ANTOINE DE BECK, devenu Seigneur de la Valsonniere, &c. par la mort de son frere aîné, a été Garde du Roi dans la Compagnie de Villeroi, & s'est appellé *le Chevalier de Beck*, jusqu'à son mariage, contracté en 1743, avec *Marie-Anne Masse*, fille de Pierre Masse, Maître particu-

lier des Eaux & Forêts du Duché d'Aumale ; voyez, *Masse*, *Tome IX.* Il n'a eu de ce mariage, que deux filles ; savoir : — MARIE-ANNE-CAMILLE : — Et PIERRETTE-THOMAS DE BECK.

Les armes : *d'argent, à une aigle à deux têtes de sable, bèquée & armée d'or.*

Comme cette aigle est très-commune en Allemagne, elle paroît appuyer une tradition constamment soutenue, suivant laquelle, cette maison est originaire d'Allemagne, & une branche de la maison Allemande de ce nom, originaire de Dannemarck. Les preuves de noblesse de cette famille ont été produites deux fois au Juge d'armes de France ; la premiere, environ l'an 1720, pour Madame *de Rochefort*, connue à Saint-Cyr, sous le nom de *Mademoiselle de Saint-Vincent ;* la seconde, en 1766, comme nous l'avons vu par une lettre écrite le 21 Mars de la même année, par le Juge d'armes de France, pere de MM. *d'Hozier* d'aujourd'hui, à M. DE BECK, lequel nous a fait passer cet extrait généalogique, avec ceux *du Creste, de Masse* en Provence, & des anciens Marquis *de Saint-Priest*, en Forez.

BELCASTEL D'ESCAYRAC, famille noble, originaire de Rouergue, une des plus illustres & des plus anciennes de cette Province ; & établie depuis trois cents ans dans celle de Quercy, où subsistent les premiere & troisieme branches ; la seconde est établie en Poitou. Elle est connue dans les titres Latins sous la dénomination, de *Bellocastro*, étimologique d'un nom de terre, & de la famille, comme il conste des mêmes noms & armes, inserés dans les Nobiliaires du Rouerge & du Perigord, des alliances distinguées, entr'autres avec les maisons de *Loslange, Saint-Alvert*, de *Durfort, Montalembert*, & même de *Montesquiou-Dartageau*, & d'autorités convaincantes, notamment des Archives de Narjac, Vignerie en Rouergue, qui constatent sa noblesse, & la possession des Fiefs. Elle a aussi donné plusieurs Officiers de distinction, a fait ses preuves à Malte, aux Chapitres Nobles de l'Eglise de Notre-Dame de Bouxieres, & de Sainte-Marie de Metz ; ce dernier réuni à celui de Saint-Pierre, sous le titre de Saint-Louis, à la Maison Royale de S. Cyr, à l'Ecole Royale Militaire, &c.

Le plus ancien, dont on ait connoissance, est FLOTTARD DE BELCASTEL, qualifié Noble & Damoiseau, en Latin : *Nobilis Flotardus de Bello-Castro, Domicellus*, suivant les Archives de la Vignerie de Nayac en Rouergue ; lequel fit foi & hommage en 1285, sous le *Roi Philipe-le-Bel*, pour les terres & fiefs dépendans de celles de *Belcastel* & autres, entre les mains de l'Archevêque de Narbonne, & du Maréchal de Mirepoix ; il portoit pour armes : d'*azur à une tour d'argent à trois donjons crénelés, ajourés & maçonnés de sable*, les mêmes que portent les branches de BELCASTEL D'ESCAYRAC, ET DE BELCASTEL DE MONTLAUZUN, auquel les armes de Montvaillant ont été depuis réunies.

LOUIS, Comte de BELCASTEL, qualifié *Nobilis de Bellocastro Comes*, possédant les mêmes terres, & portant les mêmes armes que le précédent, & dont la famille étoit distinguée par ses services Militaires, fut fait Châ-

telain de la ville de Cahors, vers l'an 1400, à cause de ceux qu'il avoit rendus à l'état. — On trouve ensuite Noble PIERRE DE BELCASTEL, Seigneur d'Espech en Rouergue, qui fut pere de CÉCILE DE BELCASTEL, mariée à Noble *Pierre Delrieu* en latin (*de Rivo*); duement autorisée par son pere, elle vendit avec son mari, en 1425, à Noble *Guiscard de la Motte*, fille de *Ramon*, Seigneur de Saint-Paul, tous les biens hérédités, cens, rentes, pâturages, prés, bois, jardins, vignes, & dépendances quelconques, qui leur appartenoient, & généralement tout ce qu'ils possédoient, dans la terre & jurisdiction de Castello, excepté ce qu'ils avoient à la Barthé; ladite vente faite pour le prix de *quarante écus d'or*, par acte passé devant *Pierre Favery*. Mais la filiation, non interrompue de cette famille, ne commence qu'à JEAN qui suit.

I. JEAN DE BELCASTEL, Chevalier, Seigneur de Belcastel, &c. épousa en 1300, Noble *Christine de Sauniac*, & il en eut.

II. RAIMOND DE BELCASTEL, Chevalier, Lieutenant d'une Compagnie d'Hommes d'Armes, marié par contrat du 4 Février 1526, avec Noble *Jeanne de Montvaillant*, fille de Noble *Jean-Louis de Montvaillant*, Seigneur de Castanet, Caderlés & autres lieux, en Languedoc, & de *Clotilde de Roquefeuille*. C'est par cette alliance que la terre de Montvaillant, passa dans la famille de BELCASTEL, avec les armes qui sont: de *gueules à trois lames d'or en pal, la pointe vers le chef;* qu'elle a depuis ce tems *écartelées* des siennes, & que les descendans dudit RAIMOND, ont ainsi portées jusqu'à présent. De ce mariage vinrent: — 1. JEAN DE BELCASTEL, Seigneur de la Pradelle & du Colombier en Rouergue, qui fit la constitution de dot à son frere *Robert*, le 7 Avril 1571: — 2. ROBERT qui suit: — 3. RAIMOND, auteur de la branche des Seigneurs de Montlauzun, rapportée ci-après: — 4. & autre JEAN DE BELCASTEL, Chevalier de Malte en 1580.

III. ROBERT DE BELCASTEL, Chevalier, Seigneur de Montvaillant, qui épousa, le 7 Avril 1571, noble *Philippes de Boutiers*, Dame de la terre d'Escayrac en Quercy, fille de noble Jean de Boutiers, Seigneur de Péchon, de Catus, & autres lieux, & de noble Anne de Course, dont:

IV. JEAN DE BELCASTEL de Montvaillant, Chevalier, Seigneur d'Escayrac, qui obtint, en considération des services de son fils aîné, une sauve-garde du Roi, pour son château d'Escayrac. Il fut marié le 27 Janvier 1597, avec noble *Marguerite de Mauléon*, fille de noble Denis de Mauléon, Seigneur de Savaillan, Saint-Soby & autres lieux, & de noble Catherine de Maulezun. Leurs enfans furent: — 1. JACQUES, qui suit: — 2. DENIS, rapporté après son frere aîné: — 3. Et JEAN DE BELCASTEL, auteur de la branche *de Belcastel-Montsabès*, rapportée en son rang.

V. JACQUES DE BELCASTEL d'Escayrac, qualifié haut & puissant Seigneur, Messire & Chevalier, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Gouverneur de la Citadelle de Metz, épousa *Dorothée de Schauyembourg*, & en eut trois filles, savoir: — 1. MARGUERITE, reçue Chanoinesse prébandée au Chapitre noble de l'Eglise collégiale & séculiere de Notre-Dame de Bouximes, près Nancy en Lorraine, le 30 Juillet 1662, sur ses

preuves

preuves de huit quartiers, ceux du côté paternel, furent de BELCASTEL, de BAUTIERS, de MAULÉON, de MONTLAUZUN; & du côté maternel, *de Schauvembourg, de Mittelhusen, de Custine & de Roussez*, chacune de ces lignes prouva 200 ans de filiation de noblesse d'ancienne chevalerie, sans aucune mésaliance n'y dérogeance. C'est ce qui appert d'une attestation faite à Bouxieres, le 5 Novembre 1762, signée des Abbesse, Doyenne & Chanoinesses du Chapitre : — 2. ANNE, aussi reçue Chanoinesse prébandée au Chapitre noble de Sainte-Marie de Metz, réuni à celui de Saint-Pierre, sous le titre de Saint-Louis, où elle est morte le 14 Juin 1753, & y a été inhumée : — 3. Et N.... DE BELCASTEL, aussi reçue Chanoinesse au même Chapitre, sur lesdites preuves de noblesse d'ancienne chevalerie.

VI. DENIS DE BELCASTEL de Montvaillant, I du nom, Chevalier, Seigneur d'Escayrac, de Saint-André, de Troupenac, & autres lieux, second fils de JEAN II, & de *Marguerite de Mauléon*, fut Capitaine de cent hommes de pied dans le Régiment de Fimarion, puis Capitaine au Régiment de Chambert, & enfin Capitaine Commandant de la Compagnie royale de Chevrieres. Il s'acquit tellement l'estime du Roi, que Sa Majesté lui en donna des preuves, par une de ses lettres, du 4 Avril 1623. Il épousa le 22 Avril 1626, *Clémence de Boutiers*, fille de noble Geoffroy de Boutiers, Seigneur de Catus, de la Cardonnie, & autres lieux, & de noble Françoise d'Hébrard du Rocal, dont :

VII. JEAN-LOUIS DE BELCASTEL de Montvaillant, Chevalier, Seigneur d'Escayrac, &c. qui épousa, le 8 Février 1660, noble *Clémence de Bonnafous*, fille de noble Barthélemy, Seigneur de Bonnafous, & de noble Marguerite du Breuil d'Espanel. Il eut, entr'autres enfans : — DENIS, qui suit, & N.... DE BELCASTEL, appellé le Comte *de Belcastel*, Capitaine au Régiment de Bourgogne, qui, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, passa en Hollande, où il devint Lieutenant-général au service des Etats généraux, & fut nommé leur Ambassadeur en la Cour de Turin. Il mourut Généralissime des troupes Hollandoises, après la bataille de Saragoce, où il commandoit.

VIII. DENIS DE BELCASTEL de Montvaillant, II du nom, Chevalier, Seigneur d'Escayrac, &c. épousa, le 5 Octobre 1694, *Marguerite de Durfort*, fille de haut & puissant Seigneur, Messire François de Durfort, Chevalier, Seigneur de Roquecave, & de Montamel, &c. & de noble Clémence de Viel-Castel, dont :

IX. FRANÇOIS DE BELCASTEL de Montvaillant, Chevalier, Seigneur d'Ecayrac, &c. marié le 18 Décembre 1724, à noble *Jeanne-Nicole de la Tourrille*, fille de Gratian de la Tourrille, Chevalier de Saint-Louis, & de noble Jeanne de l'Archer. De ce mariage sont issus : — 1. JEAN, qui suit : — 2. & 3. ANNE-ANTOINETTE, — Et MARIE-LOUISE DE BELCASTEL, toutes les deux reçues à Saint-Cyr, la premiere en 1741, & la seconde en 1745.

X. JEAN DE BELCASTEL de Montvaillant, III du nom, Chevalier, Seigneur d'Escayrac, &c. né en 1737, ancien Cornette au Régiment d'Hé-

ricy, Cavalerie, demeurant en la ville de Cauſſade en Quercy, a épouſé, le 19 Décembre 1767, noble *Marguerite-Thérèſe de Guitton de Monrepos*, fille de Joſeph de Guitton de Monrepos, Ecuyer, ancien Lieutenant-général de Juſtice & Police de Montréal en Canada, & de noble Thérèſe, du Duc des Bordes. Leurs enfans ſont : — 1. RAYMOND, Chevalier, né en 1768, agréé par le Roi au College Royal de la Fleche, le 3 Août 1777 : 2. —Et LOUIS DE BELCASTEL, né en 1772, appellé le Chevalier *de Belcaſtel*.

Branche DE BELCASTEL DE MONTSABÈS, *établie en Poitou.*

V. JEAN DE BELCASTEL, Chevalier, Seigneur de Montſabès, troiſiéme fils de JEAN DE BELCASTEL de Montvaillant, II du nom, Chevalier, Seigneur d'Eſcayrac, & de *Marguerite de Mauléon*, Lieutenant-Colonel au Régiment de Navarre, épouſa, le premier Août 1635, *Catherine de Montet*, fille de Philippe de Montet, dont cinq garçons, dont les deux aînés furent tués à la priſe de Mont-Midi, Capitaines au Régiment de la Ferté, le troiſieme nommé SAINT-ETIENNE, fut tué, Lieutenant de vaiſſeau, le quatrieme fut le ſieur de SAINT-ANDRÉ, & le cinquieme eſt JEAN-LOUIS DE BELCASTEL, qui ſuit :

VI. JEAN-LOUIS DE BELCASTEL de Montſabès, Chevalier, Seigneur de Ferriere, Lieutenant au Régiment de Louvigny, tué au ſervice, le 11 Septembre 1681, avoit épouſé, le 20 Novembre 1575, en Loraine, *Anne-Gabrielle de Foes*, fille de noble Nicolas de Foes, Seigneur de Fercomoulin, & d'Anne-Marie Amaldo, dont :

VII. ANTOINE DE BELCASTEL de Montſabès, Chevalier de Saint-Louis, qui a été Capitaine de Grenadiers au Régiment de Périgord, puis Aide-Major, avec brevet de Commandant de la ville de Sarlouis, & eſt décédé le 14 Juillet 1768. Il avoit épouſé le 2 Avril 1738, *Marie-Jacobée de Léonardy*, fille de Jean-Henri de Léonardy, Capitaine d'Artillerie, à la réſidence de Phalſbourg, & de Dame Jeanne de Foes, de laquelle ſont iſſus : — 1. MATHIEU-SÉBASTIEN, Chevalier, né le 16 Mai 1745, entra d'abord en 1755 à l'Ecole Royale Militaire, d'où il eſt ſorti Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Lazare, Capitaine au Régiment de Gatinois, Infanterie, qui a pris le nom de Royal-Auvergne, par Ordonnance du 11 Juillet 1782, mort à Saint-Domingue le 7 Septembre 1780 : — 2. JEAN-BATISTE, qui ſuit : — 3. Et MARIE-ANNE-CHARLOTTE DE BELCASTEL, Demoiſelle, reçue en la Maiſon Royale de Saint-Cyr en 1741, ſur ſes preuves de nobleſſe. Elle eſt premiere Dame d'honneur, & aujourd'hui Grande-Maîtreſſe de la Cour de ſon Alteſſe Royale, Madame la Landgrave régnante de Heſſe-Caſſel, née Princeſſe de Pruſſe, mariée, le 25 Juin 1781, à *Henri*, Baron de *Choenfeld*, Chevalier de Mérite Militaire, Général Major de la Cavalerie Heſſoiſe, grand Echanſon de ſon Alteſſe Monſeigneur le Landgrave régnant de Heſſe-Caſſel, & Colonel de ſes Gardes-du-Corps.

VIII. JEAN-BATISTE, appellé *le Chevalier de Belcaſtel*, né le 26 Octobre 1748, Chevalier, Seigneur de Lairé, Lemazey, Laubiliere & autres

lieux, aussi Eleve de l'Ecole Royale Militaire, Chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, ci-devant premier Lieutenant au régiment de Gatinois, infanterie, & actuellement Capitaine attaché au Régiment de Royal-Marine, infanterie, a épousé, le 23 Mars 1778, célébration dans la chapelle du château de Lairé, Demoiselle *Henriette-Catherine Jousserant de Lairé*, fille unique de noble François-Fréderic de Jousserant, Seigneur de Lairé, & de Jeanne-Catherine de Vaucelle, tous les deux d'une noblesse d'ancienne extraction du Poitou. Lesdits Jousserant de Lairé sont reconnus pour tels, & possedent la terre de Lairé depuis l'an 1100, qu'ils en étoient alors Seigneurs. Cette famille est distinguée, tant par ses emplois militaires, que par ses alliances avec les Maisons de Laval, Saint-Georges de Veyrac, la Rochefoucault, Fénelon, &c. Le premier Prieur qui fonda la grande Chartreuse de Paris, étoit de la famille de Jousserant de Lairé. Leurs enfans sont : — 1. CHARLES-AUGUSTE DE BELCASTEL, Chevalier, né le 14 Juin 1780 : — 2. Et MARIE-HENRIETTE-CHARLOTTE DE BELCASTEL, née le 29 Avril 1782.

Branche des Seigneurs de MONTLAUZUN, *établie en Quercy.*

III. RAIMOND DE BELCASTEL de Montvaillant, Chevalier, troisieme fils de RAIMOND, Chevalier, Lieutenant d'une Compagnie d'homme d'armes, & de *Jeanne de Montvaillant*, fut marié le 6 Octobre 1573, avec noble *Anne de Domergue*, Dame de Montlauzun, qu'elle lui porta en dot, fille de noble Antoine de Domergue, Gentilhomme ordinaire de la Maison de Navarre, & de noble Françoise de Ferrieres de Montlauzun. Il en eut :

IV. JEAN DE BELCASTEL, I du nom de sa branche, Chevalier, Seigneur de Montlauzun, marié 1°. le 3 Mai 1601, à noble *Isabeau d'Escayrac*, fille de noble Charles d'Escayrac, & de noble Jeanne de la Boissiere-Gayral; & 2°. le 2 Août 1609, à noble *Jeanne de la Duguye*, fille de noble Guyot de la Duguye, Seigneur de la Capelle & de Mauroux. Du premier lit il eut : — 1. JEAN, qui suit; & du second lit : — 2. LOUIS, dont nous allons parler d'abord : — 3. Et JEAN-BERNARD DE BELCASTEL, Chevalier, Maréchal des Camps & Armées, & Gouverneur de Neufchatel, marié à Metz avec noble *Christine de Stainville*, & mort sans postérité.

LOUIS DE BELCASTEL de Permilhac, Chevalier, Maréchal-des-Logis de la Cavalerie légere, a joui, ainsi que JEAN-BERNARD son frere, de la plus grande considération à la Cour de Lorraine; ce qui est justifié par nombre de brevets, ou commissions militaires, de charges honorables, & de lettres de la part des Princes & Princesses. De son mariage, contracté à Nancy, il a eu : 1. NICOLAS DE BELCASTEL de Permilhac, Chevalier, Chambellan de S. A. R. Léopold I, Duc de Lorraine & de Bar, mort sans alliance : — 2. LOUIS, reçu Bailli d'Epée à Metz, mort sans avoir été marié : — 3. ANNE-FRANÇOISE DE BELCASTEL, morte femme du Baron d'*Eyssen* : — 4. Et une autre fille, mariée au Marquis d'*Audifret*.

V. JEAN DE BELCASTEL, II du nom, Chevalier, Seigneur de Mont-

lauzun, fils de JEAN I, & d'*Isabeau d'Escayrac*, sa premiere femme, fut Capitaine au Régiment de Boisse, infanterie, & reçut plusieurs lettres du Duc d'Epernon, par lesquelles ce Seigneur le prioit de courir, lui & ses vassaux, au-devant de ses ennemis, tant dans le Roussillon, que dans la Guyenne, & du côté de Bordeaux. Il avoit épousé, le 23 Septembre 1640, noble *Jeanne du Brun*, fille de noble François du Brun, Seigneur de la Grézette, &c. & de noble Françoise de Molegat, dont:

VI. JEAN DE BELCASTEL, III du nom, Chevalier, Seigneur de Montlauzun, qui reçut plusieurs lettres du Président d'Aussonne, Lieutenant-Général de la Province, & Chef de la Noblesse, pour se trouver à diverses convocations, & aller contre les ennemis de l'Etat. Il épousa, le 23 Juin 1678, noble *Anne de Jerjan*, fille de noble Bertrand de Jerjan, Vice-Sénéchal d'Agenois & Condomois, & de noble Isabeau de Germat, & en a eu:

VII. PIERRE-JOSEPH DE BELCASTEL, Chevalier, Seigneur de Montlauzun, de la Grézette & autres lieux, mort le premier Octobre 1757, avoit épousé, le 27 Janvier 1716, noble *Jeanne de Lautron de Saint-Hubert*, fille de noble Gabriel de Lautron de Saint-Hubert, Seigneur de la Baratie & autres lieux, & de noble Dame Therese de Molieres, dont JACQUES, qui suit; — & JOSEPH, appellé le Chevalier *de Belcastel*, Capitaine au Régiment Royal-Marine, en 1778.

VIII. JACQUES DE BELCASTEL, Chevalier, Seigneur de Montlauzun, de la Grézette, &c. résidant à Cahors, a recueilli la succession des BELCASTEL-DE-PERMILHAC de Nancy, & de M. DE BELCASTEL, établi à Metz après la mort de Dame ANNE-FRANÇOISE DE BELCASTEL-DE-PERMILHAC, Baronne d'Egeren. Il vit sans alliance.

Les Armes: *écartelé au 1 & 4 d'azur, à une tour d'argent, surmontée de trois donjons crenelés, ajourés & maçonnés de sable*, qui est de *BELCASTEL*, *& au 2 & 3 de gueules, à trois lances d'or posées en pal, la pointe en haut*, qui est de *MONTVAILLANT*. Supports, *deux lions d'or lampassés de gueules.*

BERBIER DU METZ: famille de robe & d'épée, d'une très-ancienne noblesse, originaire de Bourgogne, connue dans cette Province, au quinziéme siecle, sous le nom & les Armes de la Mothe.

I. VIENNOT DE LA MOTHE, Ecuyer, Sieur de la Mothe de Varenne, avoit épousé Demoiselle *Guillemette de Siguret*, duquel mariage il eut pour fils JACQUES DE LA MOTHE, qui suit.

II. JACQUES DE LA MOTHE, Ecuyer, étant sorti de Bourgogne pour s'établir en Champagne, épousa, le 10 de Novembre 1524, Demoiselle *Marguerite Peret*, fille de Jean Peret, Ecuyer; par ce mariage le sieur JACQUES BERBIER, Ecuyer, oncle maternel dudit JACQUES DE LA MOTHE, n'ayant point d'enfans, lui fit la donation de tous ses biens, en s'en réservant l'usufruit, sa vie durant, à condition qu'il prendroit le nom & les Armes de BERBIER, & qu'il les feroit prendre & porter par ses descendans en légitime mariage. Depuis cette époque, cette famille n'a plus été connue

que sous le nom & les Armes de BERBIER, jusqu'en 1636. Alors par Lettres-Patentes du mois d'Août 1636, enregistrées au Parlement de Paris, le 29 Novembre de la même année, JACQUES BERBIER, Sieur du Metz, Seigneur de Chalette, fut autorisé à ne plus prendre & signer que le nom de DU METZ, qui depuis est resté à sa postérité.

Tous ces faits sont prouvés par les pieces justificatives, produites au Conseil en 1672, & par l'Arrêt du Conseil d'Etat, qui s'ensuivit, en date du 2 Avril 1672. Par cet Arrêt, le Roi (LOUIS XIV) maintient les Sieurs GÉDÉON, CLAUDE, & JACQUES BERBIER DU METZ, en possession de leur Noblesse, en conséquence des titres, qu'ils avoient représentés depuis VIENNOT DE LA MOTHE, leur quatrieme ayeul, Ecuyer, sieur de la Mothe de Varenne; ordonne que leurs noms seront inscrits dans le Catalogue des Gentilshommes du Royaume, &c. Voyez l'*Armorial Général de France, premier registre, premiere partie, page 63*.

JACQUES DE LA MOTHE-BERBIER, eut de son mariage GAON BERBIER, qui suit.

III. GAON BERBIER, Ecuyer, Lieutenant Général au Comté de Vertus, Rônay & Laferté-sur-Aube, fut pourvu en 1582 de la charge de Maître des Requêtes ordinaire de la Reine *Marguerite de Navarre*; il avoit épousé, le 22 Mai 1553, Demoiselle *Marguerite de Collignon*, fille de *Christophe de Collignon*, Ecuyer, d'une noble & ancienne famille de Champagne. De ce mariage, il eut pour enfans; — 1. JACQUES, qui suit; — 2. ZACHARIE, qui épousa Demoiselle *Comparot*, dont il eut un fils, mort sans postérité; — 3. ELIZABETH, marieé à *Jacques Raulet*, Ecuyer, Sieur de Souain & d'Hievre; — 4. PERONNE, mariée à Noble homme, *Pierre Manjot*; — 5. & MARGUERITE BERBIER, mariée à *Samson Raulet*, Ecuyer, Seigneur de Vitry-la-Ville & de Mutigny.

IV. JACQUES BERBIER, II du nom, Ecuyer, Sieur du Metz, exerça, dans sa jeunesse, la profession des Armes, & servit en qualité de Capitaine dans les guerres de Champagne, en 1592; il fut ensuite Lieutenant-Général du Comté de Vertus. Il épousa en premieres noces, le 27 Novembre 1590, Demoiselle *Jeanne Comparot*; & en secondes noces, le 26 Novembre 1600, *Marguerite de Vassan*, d'une famille noble & ancienne, qui subsiste encore aujourd'hui.

Ce second mariage a donné les alliances de *Forget*, de *Courtavel-Pezé*, de *Montfort*, de *Murat*, d'*Allemans-du-Lau*, de *Mascrany*, de *Gevres*, de la *Roche-Aimon*, de *Berulle*, de *Miromesnil*, de *Chazerat*, de *Bullion*, d'*Auvet-de-Rieux*, de *Narbonne-Lara*, de *Mirabeau*, de *Saillant*, de *Cabris*, &c. JACQUES BERBIER, sieur *du Metz*, eut de son premier mariage; 1. — CHARLES-LOUIS, marié, le 27 Octobre 1620, à Demoiselle *Marguerite de Pampelune*, Dame de Pothemont, dont il n'eut qu'une fille, PERETTE BERBIER DU METZ, mariée à *Christophe de Beaufort*, Ecuyer, Seigneur de Pothemont; — 2. JEANNE, mariée à *Claude Martineau*, Ecuyer: il eût de son second mariage; — 3. JACQUES, qui suit; — 4. MARIE, mariée en 1638 à *Claude Petit de la Vaux*, Ecuyer, Seigneur,

de Rijancourt, Lieutenant d'une Compagnie de Chevaux-Légers ; — 5. & MARGUERITE BERBIER DU METZ, morte ſans alliance.

V. JACQUES BERBIER DU METZ, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Chalette, après avoir paſſé ſes premieres années dans la profeſſion des Armes, fut pourvu en 1636 de la charge de Tréſorier Général des Parties Caſuelles, vacante par le décès du ſieur de *Vaſſan*, ſon oncle. Par Lettres-Patentes du mois d'Août 1636, enregiſtrées au Parlement de Paris, ainſi qu'on l'a dit ci-deſſus, il fut autoriſé à ne plus prendre & ſigner que le nom de DU METZ. Il avoit épouſé, le 28 Avril 1625, Demoiſelle *le Grand;* de ce mariage il eut pour enfans ; — 1. GÉDÉON, qui ſuit ; — 2. CLAUDE, Chevalier, Seigneur de Chalette, qui fut Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de l'Artillerie de France, Gouverneur de Gravelines, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Notre-Dame de Montcarmel & de Saint-Lazare de Jeruſalem ; il ſe ſignala dans les guerres de LOUIS XIV, depuis 1657, juſqu'à la bataille de Fleurus, où il fut tué, le premier Juillet 1690. Il avoit commandé l'Artillerie de France à pluſieurs ſiéges & combats éclatans, & il la commandoit encore à cette derniere bataille, gagnée par le *Maréchal Duc de Luxembourg.* Cet Officier par ſa bravoure, ſes talens & ſes ſuccès, s'étoit acquis une réputation diſtinguée. LOUIS XIV l'honora de ſon eſtime & de ſes regrets. Nos Hiſtoriens ont célébré ſa mémoire : il eſt au nombre des Hommes Illuſtres de France, dont *Perrault* a écrit l'Eloge Hiſtorique, *tome II, page 41, édition* in-fol. : — 3. LOUIS, Abbé, qui fut Aumônier du Roi, Abbé Commandataire des Abbayes de Huiron & de Sainte Croix-de-Guingamp : — 4. JACQUES, Seigneur de Saint-Remy & de Saint-Martin, qui épouſa Demoiſelle *de la Veuve de Metiercelin ;* de ce mariage il eut un fils, Capitaine au Régiment de Vexin, mort ſans poſtérité ; & une fille, mariée, en 1694, à M. de *Remigny de Joux,* d'une noble & ancienne famille de Champagne : — 5. MADELEINE, mariée en premieres noces, le 2 Juillet 1645, à *Achilles du Four*, Ecuyer, dont elle n'eut point d'enfans. Elle épouſa en ſecondes noces, le 25 Novembre 1656, *Louis Moret*, Ecuyer, Secrétaire du Roi, dont elle eut, entr'autres enfans, une fille nommée *Anne Therge Moret*, mariée, le 14 Février 1689, à *Claude Elzeard*, Comte *de Châtillon*, Duc & Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de feu Monſeigneur le Dauphin, pere du Roi.

Ce mariage a donné à MM. DU METZ, des alliances avec les maiſons de *Châtillon*, de *Bethune*, d'*Uzès*, de la *Tremoille ;* delà ſont venues auſſi les alliances de *Chamborant*, de *la Ferté-de-Reux*, de *Raizay*, de *Mory*, &c.

— 6. MARGUERITE BERBIER DU METZ, mariée en 1665 à *Antoine le Meneſtrel-du-Hauguel*, Seigneur de S. Germain-Laxis, &c. Parmi les enfans iſſus de ce mariage, il n'eſt reſté que deux filles, ayant poſtérité ; la premiere, *Margueritte le Meneſtrel-du-Hauguel*, fut mariée en 1694, à *Jacques Bazin de Bezons*, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Cambray, & du Cambreſis ; la ſeconde, *Marie-Louiſe le Meneſtrel-du-Hauguel*, fut mariée, en 1703, à *Léon le Cirier*, Marquis

de Neufchelles, dont elle n'eut qu'une fille, *Marie-Gabrielle le Cirier de Neufchelles*, mariée, le 26 Juin 1725, à *Samuel-Jacques le Clerc*, Chevalier, Marquis de Juigné, Baron de Champagne, &c. Colonel du Régiment d'Orléans Infanterie.

Le mariage de MARGUERITE BERBIER DU METZ, avec *Antoine le Meneſtrel du Hauguel*, a donné des alliances avec les maiſons de *Bézons*, de *la Feuillade*, d'*Harcourt*, de *Mortemart*, de *Juigné*, de *Maubourg*. Delà ſont venus auſſi les aillances de *Saint-Jal*, de *la Queuille*, de *Barbançon*, de *Poudenx*, d'*Hericy*, de *Copenne*, de *Pracomtal*, &c.

VI. GÉDÉON DU METZ, Ecuyer, fut honoré de l'eſtime & de la confiance du Roi Louis XIV, qui lui confia ſucceſſivement pluſieurs charges importantes. Il fut nommé Intendant & Contrôleur général des meubles de la Couronne en 1663, Conſeiller d'Etat en la même année, Tréſorier général des Revenus Caſuels de Sa Majeſté, en 1665, Garde du Tréſor Royal en 1674; enfin il fut pourvu d'une charge de Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, en 1692. Il fit entrer dans ſa famille le Comté de Rônay, ancienne Pairie de Champagne, dont il fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes de Paris, le 4 Août 1700, & qu'il ſubſtitua aux aînés de ſa poſtérité. Il avoit épouſé, le 23 Août 1680, Demoiſelle *Marie Mallet*, d'une famille noble, qui a donné des Magiſtrats au Parlement & à la Chambre des Comptes de Paris. De ce mariage ſont iſſus; — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 2. CLAUDE-GÉDÉON, rapporté après ſon frere aîné, & qui continue la poſtérité; — 3. Et JACQUES DU METZ, Chevalier, Vicomte de Pernan, Seigneur de Varâtre, Chalette, &c. Il fut reçu Page du Roi en ſa petite Ecurie, le 29 Avril 1697, & devint ſucceſſivement Mouſquetaire du Roi, Enſeigne dans le Régiment des Gardes-Françoiſes, Colonel du Régiment de Vexin, Infanterie, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & Lieutenant pour Sa Majeſté en la ville de Nérac dans le Condomois. Il eſt mort ſans poſtérité.

VII. JEAN-BATISTE DU METZ, Chevalier, Comte de Rônay, ſuccéda à ſon pere en 1707, dans la charge d'Intendant & Contrôleur général des meubles de la Couronne; il fut nommé, en 1715, Capitaine des Gardes de la Porte de S. A. R. Monſeigneur le Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Il fut reçu, en 1721, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Notre-Dame-de-Mont-Carmel & de Saint-Jean-de-Jéruſalem. Il mourut ſans poſtérité en 1731.

VII. CLAUDE-GÉDÉON DU METZ, Chevalier, Seigneur de Rance, Crepy, Eve, Marchemorel, &c. ſecond fils de GÉDÉON DU METZ, & de Demoiſelle *Marie Mallet*, fut reçu Conſeiller au Parlement de Paris le 13 Août 1704, & ſuccéda à ſon pere dans la charge de Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, le 22 Juin 1708. Il devint, par la mort de ſon frere, aîné & chef de ſa famille, & fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes de Paris, le 14 Décembre 1731, pour le Comté de Rônay, mouvant de Sa Majeſté. Il épouſa, le 13 Décembre 1705, Demoiſelle *Genevieve-Claude Raguain*, fille de Jean-Batiſte Raguain, Ecuyer, Conſeiller-Secrétaire du Roi. De ce mariage il eut pour enfans; — 1. CLAUDE-GÉDÉON-DENIS,

qui suit; — 2. Et ANNE-MARIE-CLAUDE DU METZ, mariée, en premieres noces, le 22 Janvier 1736, à *François-Joseph*, Marquis d'Hautefort-d'Ajac, Mestre-de-Camp du Régiment de Toulouse, Cavalerie; & en secondes noces, à *Henri-Gabriel de Berry*, Marquis d'Essertaux, Guidon de Gendarmerie, Mestre-de-Camp de Cavalerie.

VIII. CLAUDE-GÉDÉON-DENIS DU METZ, Chevalier, Comte de Rônay, Seigneur d'Eve, Marchemorel, &c. a été reçu Conseiller au Parlement de Paris le 7 Août 1742, Président en la Chambre des Comptes de Paris le 2 Septembre 1747, Honoraire au Parlement le 16 Mars 1759, Honoraire en la Chambre des Comptes le 5 Juin 1764. Il a épousé, le 6 Février 1746, Demoiselle *Genevieve Pouyvet de la Bliniere*, fille de Louis Pouyvet de la Bliniere, Ecuyer, Seigneur de Bourgon, Bois-au-Parc, Bourgnouvelle, &c. Conseiller du Roi honoraire en son Grand-Conseil.

Ce mariage a donné les alliances de *Chifreville*, de *Thomont*, de *Choiseul-Praslin*, de *Breteuil*, du *Plessis-Châtillon*, de la *Chaux*, de *Folleville*, de *Saint-Comtest*, de *Joly-de-Fleury*. d'*Etampes*, de *Vauvineux*, de *Bartillat*, de *Guitaud*, d'*Allonville*, de *Boresdon*, &c.

De ce mariage sont issus; — 1. CLAUDE-GÉDÉON-JOSEPH, substitué au Comté de Rônay, mort sans postérité le 13 Décembre 1762; — 2. Et CLAUDE-JEAN-MICHEL DU METZ, qui suit:

IX. CLAUDE-JEAN-MICHEL DU METZ, Chevalier, Seigneur d'Orcheux, substitué au Comté de Rônay, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, a épousé, le 29 Juillet 1777, Demoiselle *Armande-Catherine-Claudine le Tellier*, fille de Claude-François le Tellier, Chevalier, Capitaine au Régiment des Gardes-Françoises, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, d'une branche collatérale de la maison de le Tellier-Louvois.

Ce mariage a donné des alliances avec les maisons de *Cossé*, de *Rohan-Chabot*, de la *Rochefoucault*, de *Villequier*. Delà sont venues aussi les alliances de *Saint-Chamans*, de *Sailly*, de la *Viefville*, d'*Ossun*, de *Vernouillet*, de la *Roche-Dragon*, de *Montaigu*, &c.

Les Armes: *d'azur, à trois colombes d'argent*, posées 2 & 1.

Généalogie dressée sur les pieces justificatives produites au Conseil en 1672, reconnues & confirmées par l'Arrêt du Conseil d'Etat, qui s'ensuivit, & sur d'autres pieces postérieures & authentiques qui nous ont été communiquées.

BIGNY, maison distinguée par les premieres charges de la Couronne, dont elle a été revêtue, & par ses alliances. Son nom primitif étoit CHEVENON. N'en ayant donné qu'une notice, *tome II de ce Dictionnaire, page* 501, en voici la généalagie, d'après le P. Anselme, *tome VIII, page* 490 *& suivantes*, à laquelle nous avons joint l'état actuel que nous a fait passer la famille.

Les noms de CHEVENON & de BIGNY sont anciens, & tirent leur origine

gine des Terres de Chevenon & de Bigny, situées sur les confins du Berry, &c. Cette Maison remonte à JEAN DE CHEVENON, qui épousa l'héritiere *de Bigny*, d'où l'on fait sortir : JEAN DE CHEVENON, qui suit.

I. JEAN DE CHEVENON, depuis appellé DE BIGNY, (nom que ses descendans ont continué de porter) auquel la Thaumassiere, *Histoire de Berry, page 847*, donne pour femme *Guillemette de Milly*, laquelle fut mere & tutrice de JEAN, qui suit, depuis lequel la filiation non interrompue est prouvée par titres.

II. JEAN, II du nom, Seigneur de Bigny, fut Pannetier du Roi, & épousa, le 10 Juillet 1432, *Marguerite de Montespedon*, fille de Jean de Montespedon, Valet de Chambre du Roi, Maître des Eaux & Forêts de Berry, & de Drouette de Bar. Elle vivoit encore en 1462, & de son mariage vinrent : — 1. JEAN, Seigneur de Bigny, Echanson du Roi, aux gages de 27 ₶ 10 ſ par mois, en 1462, qui fut Capitaine de la ville & du château de Mehun-sur-Yevre, en Berry. Le Roi lui fit payer, en 1466, la somme de 400 ₶, en récompense de la cession du château & de la châtellenie de Vizille en Dauphiné, qu'il avoit faite à Sa Majesté. C'est apparemment le même que JEAN DE BIGNY, Ecuyer, Seigneur de Bigny, Conseiller du Roi, lequel donna, le 29 Juin 1466, quittance de 500 ₶ pour sa pension de l'année. Elle est signée DE BIGNY ; & sur le sceau paroît un *lion*, accompagné de *cinq poissons*. Supports, *deux sirenes*. — 2. CHARLES, qui suit ; — 3. RENAUD-AMANJEU DE BIGNY, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur de Lormeteau & de Saint Paul, en 1460 ; — 4. JEANNE, Dame de Saint-Priest, Dame d'honneur de la Reine, à laquelle le Roi, étant à Rozilly au mois de Février 1465, fit donner 275 ₶ pour avoir une *chaîne d'or* : elle est qualifiée veuve de *Louis*, Seigneur de Saint-Priest, dans une quittance qu'elle donna le 20 Septembre 1480, tant en son nom, que comme se faisant fort des héritiers de feu son mari, au Receveur général du Dauphiné, de 300 liv. que le Roi lui avoit accordées, & aux susdits héritiers pour partie de la pension que Sa Majesté avoit faite à son mari pour l'année finie au dernier Septembre 1478. Elle est signée JEANNE DE BIGNY, le sceau chargé de *trois quinte-feuilles*. Elle en donna encore une le 5 Décembre 1483, au même Receveur, au nom desdits héritiers, de 150 livres que le Roi lui avoit accordées par forme de pension pour l'anné finie au dernier Septembre passé ; — 5. MARGUERITE, dite niece de Bernard de Chevenon, Evêque de Beauvais, dans la généalogie de la maison de Clerc, laquelle fut mariée à *Georges*, Baron de Clerc & de la Croix-Saint-Leufroy, & mourut le 20 Décembre 1489. Son mari testa le premier Avril 1505, & décéda le 5 Janvier 1506. — On trouve dans le *Gallia Christiana*, nouvelle édition, *tome II*, *colonne 173*, JEANNE DE VIGNY, *aliàs* DE BIGNY, Abbesse de Saint-Laurent de Bourges, depuis l'an 1464 jusqu'en 1476, qu'elle mourut le 13 Juillet.

III. CHARLES, Seigneur de Bigny, de Valenay & de Cresinçay, Ecuyer d'écurie du Roi Louis XI, en 1464 & 1465, fut ensuite premier Ecuyer du corps & grand Maître de l'écurie. C'est en cette qualité qu'il est employé dans les comptes de 1466, 1468, 1469 & 1470. On a encore des quittances

de lui en cette qualité, des 23 Février 1478 & 18 Décembre 1483, scellées d'un Sceau en placard sur lequel paroît *un lion & cinq poissons*, supports, deux sirenes, cimier, *une tête de cheval.* Elles sont signées BIGNY, & se trouvent à la biblioteque du Roi, cabinet de M. de Guignieres. Il avoit épousé, le 26 Mars 1464, *Jeanne Aramite*, Dame de la Gorce, fille de Jacques, Seigneur de la Gorce, & de Catherine de Combarel, dont: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. JEAN, Protonotaire Apostolique, Curé d'Aisnay-le-Vieil, Chanoine de l'Eglise de Soissons, présent au contrat de mariage de son frere, le 21 Mai 1505; — 3. JACQUES, Enfant d'honneur du Roi Charles VIII, avant l'an 1497; — 4. ANNE, mariée 1°. le 22 Janvier 1494, à *Jean de Rochechouart*, Seigneur de Jars & de Breviande; & 2°. à *Pierre*, Seigneur de Bonnay; — 5. Et JEANNE DE BIGNY, mentionnée dans le contrat de mariage de son pere.

IV. CLAUDE, Seigneur de Bigny, d'Aisnay-le-Vieil & de Neufry, Gouverneur de la Bastille à Paris, acquit, le 30 Juin 1514, la seigneurie de Préveranges en Berri. Il est qualifié, Chevalier, Seigneur d'Aisnay-le-Vieil, Meaulne & Condron, *Varlet-Tranchant du Roi*, Maître des Eaux & Forêts de Berri, & Capitaine de Dosme en Périgord, dans une quittance qu'il donna, le 2 Juillet suivant, de 50 livres, pour demi-année de ses gages, pour cette Capitainerie, l'année ayant commencé à Noël. Signé, *Cl. de Bigny.* & scellé, comme ci-devant. Il épousa, par contrat du 21 Mai 1505, *Jacqueline de l'Hôpital*, fille d'*Adrien de l'Hôpital*, Seigneur de Choisy, & d'*Anne de Rouault.* Leurs enfans furent: — 1. GILBERT, qui suit: — 2. CATHERINE, mariée, le 19 Avril 1524, à *Charles*, Seigneur *de Gaucourt.* Elle lui survécut, & eut la garde-noble de leurs enfans, le 9 Juillet 1555: — 3. JEANNE, femme d'*Antoine le Long*, Seigneur de Chenillac; — 4. & ANTOINETTE DE BIGNY, épouse d'*Antoine de la Forêt*, Seigneur de Grisse, de Chambon, &c., avec lequel elle vivoit en 1511.

V. GILBERT, Seigneur de Bigny, d'Aisnay-le-Vieil, de Préveranges & de Saint-Amand, Ecuyer-Tranchant de Mesdames la DAUPHINE & MARGUERITE DE FRANCE, en 1537, & de la Reine CATHERINE DE MÉDICIS, en 1549, fut fait Maître d'Hôtel de cette Princesse la même année; obtint deux Foires par an, & un Marché par semaine, à Saint-Amand, en 1549, ou en 1550, & avoit partagé, à cause de sa femme, la succession de *Valentine l'Huillier*, le 13 Mai 1544. Il avoit épousé, par contrat du 7 Mai 1531, *Charlotte l'Orfevre*, fille de *Bernard*, Seigneur d'Ermenonville, & de *Valentine l'Huillier*, dont: — 1. JOSEPH DE BIGNY, qui étoit Enseigne de la Compagnie de 60 lances, sous le Seigneur de la Chapelle des Ursins, lorsqu'il donna quittance, le 14 Juin 1578, de 83 écus sol & un tiers d'écu, pour son état & place d'Enseigne, du quartier de Janvier précédent: elle est signée J. DE BIGNY, & sur le sceau, est un *lion accompagné de cinq petits poissons, 2, 2 & 1.* Il mourut au mois de Février 1617, sans enfans de *Jeanne de Montlibard*, fille d'Antoine, Seigneur de Rumont, & de Marie de Haraly, qu'il avoit épousée, par contrat du 9 Décembre 1570; — 2. & PHILIPPE DE BIGNY, qui suit.

VI. PHILIPPE DE BIGNY, Seigneur d'Aiſnay-le-Vieil, de Préveranges & du Breuil-des-Barres, dont il fit hommage, le dernier Avril 1578, Chevalier de l'Ordre du Roi, fit de concert avec ſa femme, le 9 Mars 1602, ſon teſtament, par lequel ils partagerent leurs enfans au nombre de huit. Il eſt qualifié *Enſeigne de la Compagnie de 50 Lances fournies*, & réduites à 30, ſous le Seigneur *de la Chapelle aux Urſins*, Capitaine, dans une quittance qu'il donna, le premier Juin 1567, de 200 livres, pour deux quartiers de ſon état : elle eſt ſignée DE BIGNY, & ſcellée d'un ſceau en placard, ſur lequel paroît *un lion*; & prend la qualité de *Chevalier de l'Ordre du Roi* dans quelques actes. Il avoit épouſé, par contrat du 2 Février 1563, *Antoinette de Saint-Pere*, dame de Giny, de Chandion, &c. fille de *Jean de Saint-Pere* & de *Jeanne de la Tournelle*, leurs enfans furent : — 1. JEAN qui a continué la deſcendance ci-après : — 2. CLAUDE, tige de la branche des Marquis de Bigny, Seigneurs de Chandion, mentionnée en ſon rang; — 3. GILBERT dont nous allons parler d'abord; — 4. MADELEINE, mariée à *Gédéon de Thianges*, Seigneur de la Beuvriere : 5. ANNE, femme de *Jean de l'Eſtang*, Seigneur de Quincy : — 6. ISABEAU, mariée, par contrat du 26 Mai 1603, à *Jean d'Aubigny*, Seigneur de Jauzac ou Genzac & de Nereux, elle fit héritiere *Marie de Champfeu*, fille de *Gilbert Champfeu*, Seigneur d'Uriage, & de *Gilbert d'Aubigny*, ſa fille, en la mariant avec *Gilbert de Chabannet*, Comte de Pionzac, le 24 Mai 1637 : — 7. MARIE, mariée, par contrat du 17 Décembre 1598, à *Jean Bertrand*, Seigneur de Boueiz-la-Motte, & morte ſans enfans; — 8 & MARGUERITE DE BIGNY, mariée, par contrat du 20 Janvier 1611, à *Claude*, Seigneur de la Trouiliere.

GILBERT DE BIGNY, Seigneur & Baron de Préveranges, épouſa, 1°. par contrat du 13 Janvier 1608, *Louiſe de Choiſeul*, fille de Philibert, Seigneur d'Aigremont, & d'Anne de Dinteville; & 2°. *Jeanne de Seſtre*, laquelle étant veuve, tranſigea le 14 Février 1655, pour ſes repriſes avec les trois enfans du premier lit de ſon mari, ſavoir; — *a* FRANÇOIS, Seigneur & Baron de Préveranges, qui obtint Arrêt le 27 Février 1668, portant création d'hypotheque ſur la terre de Chaſſenay, pour la dot de ſa mere. Ce procès duroit encore en 1675, qu'il étoit Lieutenant de Roi au gouvernement de Saverne; il prouva ſa nobleſſe devant l'Intendant d'Orléans, le 28 Mars 1669, & laiſſa *d'Anne de Crevecœur*, ſon épouſe, fille de N..... de Crevecœur, Seigneur de Puilly, & de Marie Polliart, — HUBERT-EDME DE BIGNY, qui épouſa *Madeleine Boutet*; — *b.* PHILIPPE, Seigneur de Semevois, dans l'élection de Tonnerre, qui prouva ſa nobleſſe devant M. Lambert d'Herbigny, Intendant de Moulins, & y fut maintenu par Arrêt du Conſeil d'Etat, du 19 Mars 1667. Il fut préſent à un acte de tutelle, le 2 Septembre 1670, & avoit épouſé, le 23 Novembre 1654, *Jeanne de Viellard*, dont il eut trois enfans; — *c.* Et MARIE DE BIGNY.

VII. JEAN DE BIGNY, Seigneur d'Aiſnay-le-Vieil, &c. fils aîné de PHILIPPE, & *d'Antoinette de Saint-Pere*, épouſa, le 19 Février 1593, *Anne Popillon*, Dame de Boueix, fille d'Antoine Popillon, Seigneur du

Riau, d'Orfeuille & de Boueix, & de Catherine de Saint-Nectaire, dont; — 1. PHILIPPE, qui suit; — 2. HENRI, *aliàs* EDME DE BIGNY, Chevalier de Malte en 1634, mort au service en 1658; — 3. JEAN-JACQUES-FRANÇOIS, aussi Chevalier de Malte, quitta cet ordre, après avoir fait ses caravannes, & fut Capitaine d'Infanterie; — 4. PHILIBERT, Baron de Boueix, marié à *Louise-Jacqueline de Brenne*, fille d'Antoine de Brenne, Seigneur de Bombon, en Brie, & de Claude de Courtenay-Bleneau. Elle mourut le 20 Juillet 1657, & eut deux enfans, savoir; — EDME, Seigneur de Villars, mort au service du Roi; — Et HENRIETTE DE BIGNY, mariée le premier Avril 1660, à *Joseph de Saint-Julien*, Seigneur de Saint-Marc; — 5. ANTOINETTE, mariée, par contrat du 14 Décembre 1609, à *François d'Albon*, Seigneur de Chazeul & de Sugny, mort le 2 Août 1644; — 6. Et N..... DE BIGNY, Abbesse de Sainte-Marie, à Moulins.

VIII. PHILIPPE DE BIGNY, Comte d'Aisnay-le-Vieil, Seigneur de Saint-Amand, épousa, le 25 Avril 1621, *Catherine du Bellay*, fille de René du Bellay, Baron de la Flotte, & de Catherine le Voyer, dont; — 1. LOUIS-ARMAND, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Seigneur de Valenay, mort en Janvier 1644, sans avoir été marié; — 3. Et SILVIE DE BIGNY, Religieuse.

IX. LOUIS-ARMAND DE BIGNY, Comte d'Aisnay-le-Vieil, fut employé au rang des nobles d'extraction, par M. d'Herbigny, Intendant des Généralités de Bourges & de Moulins, le premier Octobre 1667, & avoit épousé, le 23 Janvier 1656, *Isabelle de Château-Bodeau*, fille de Jean de Château-Bodeau, Seigneur du Palais en Bourbonnois, & de Marie du Chasteau. Elle mourut le 4 Octobre 1665, ayant eu pour enfans; — 1. FRANÇOIS, Comte d'Aisnay, mort à Paris au mois de Février 1692, sans avoir été marié; — 2. MARIE-FRANÇOISE, mariée, 1°. à *Gui de Barbançois*, Comte des Roches, Capitaine des Gardes du Prince de Condé, mort le 9 Janvier 1682; & 2°. à *Henri*, Palatin de Dyo-de-Montpeyroux, Comte de Bresse. Elle vivoit encore en 1692; — 3. LOUISE-FRANÇOISE, mariée le 10 Février 1684, à *Joseph-Gaspard de Montmorin*, Marquis de Saint-Herem, morte le 28 Novembre 1700; son mari devenu veuf, embrassa l'Etat Ecclésiastique, fut depuis nommé Evêque d'Aire, en 1710, & sacré en 1711; — 4. CATHERINE-SILVIE, mariée le 17 Janvier 1681, à *Philippe de l'Aubespine*, Comte de Sagonne, mort sans enfans; — 5. Et CATHERINE DE BIGNY, Religieuse à Bourges, morte en 1679.

Branche des Marquis de BIGNY, *Seigneurs de Chandiou.*

VII. CLAUDE DE BIGNY troisieme fils de PHILIPPE, Seigneur d'Aisnay-le-Vieil, Chevalier de l'ordre du Roi, & d'*Antoinette de Saint-Pere*, Seigneur de Chandiou, des Barres, de Valenay & de Cresinçay, mort le 2 Septembre 1622, avoit épousé, par contrat du 13 Septembre 1610, *Gasparde de Courtenay*, fille de Gaspard, Seigneur de Bleneau, & d'Edmée du Chesnay, dont: — 1. MAXIMILIEN, Seigneur de Chandiou, mort le 3 Mars 1633. Il avoit épousé, par contrat du 13 Juin 162...

Anne de Boffut, fille de Jacques de Boffut, Seigneur de Longueval, & d'Apolline de Tirel. Elle mourut le 26 Janvier 1642, & fut inhumée dans la nef de l'Eglife de Saint Merry à Paris, ayant eu de fon mariage : — 1. MARIE-ANNE DE BIGNY, morte jeune le 24 Mars 1634 : — 2. PHILIPPE, qui fuit : — 3. FRANÇOIS, Seigneur de Valnay, mort au mois de Janvier 1644 : — 4. MARIE-ANTOINETTE, Religieufe à Charenton en Bourbonnois le 2 Juin 1626 : — 5. Et MARIE DE BIGNY, Religieufe aux Virginettes à Laon.

VIII. PHILIPPE DE BIGNY, dit *le Marquis de Bigny*, époufa, par contrat du...... *Charlotte de Longueval*, fille d'Antoine, Seigneur de Tenelles, & d'Ifabelle de Margival. Elle mourut à Paris le 3 Septembre 1681, & fut inhumée à faint Gervais. Leurs enfans furent : — 1. HENRI, qui fuit : — 2. CHARLES, Seigneur de Neufvy-fur-Loire, né le 11 Décembre 1649, mort fans alliance : — 3. Et CHARLOTTE DE BIGNY, batifée à Valenay le 17 Septembre 1645.

IX. HENRI DE BIGNY, dit *le Marquis de Margival*, Seigneur de Neufvy-fur-Loire, né le 11 Décembre 1648, mort au mois de Février 1699, avoit époufé, le premier Février 1677, *Eléonore-Charlotte de Gamaches*, fille de Claude, Comte de Gamaches, Vicomte de Remont, & de *Catherine de Nizier*. Elle eft morte le 17 Octobre 1710, laiffant : — 1. CHARLES, qui fuit : — 2. CLAUDE, Capitaine au régiment de Guifcare, puis de Normandie, mort à Vergas, en Catalogne, au mois d'Avril 1711 : — 3. BALTAZAR, mort fans alliance : — 4. DANIEL, Seigneur de Neufvy : — 5. CATHERINE-SILVIE, femme de *Gilbert*, alias *Claude du Peroux*, Seigneur de Mazieres : — 5. Et ANNE DE BIGNY, morte fans alliance.

X. CHARLES DE BIGNY, dit *le Marquis de Margival*, Seigneur de Valenay, &c. Lieutenant-Colonel au Régiment de Noailles, Duc, mort en Avril 1726, avoit époufé, par contrat du.... Février 1706, *Marie-Françoife Doullé*, fille de François, Ecuyer Seigneur du Moulin-du-Pont, & de Françoife Gibieuf. Il en eut : — 1. CLAUDE, qui fuit : 2. CHARLES, Chevalier de Malte, mort avant d'avoir fait fes preuves : — 3. CATHERINE-SILVIE, morte fans alliance : — 4. & 5. ANNE & MADELEINE DE BIGNY.

XI. CLAUDE, II du nom, Marquis de Bigny, Seigneur de Valenay, Trefinçay, &c. a époufé, par contrat du ....1747, *Marie-Françoife-Alexandre de Beauffon*, veuve de Charles, Marquis de Gamaches, Comte de Remont, Lugny, &c. Capitaine de Cavalerie ; & fille de feu Meffire Gilbert-Alexandre de Beauffon, Chevalier, Seigneur de Fougerolle, le Péage, Origny, Capitaine de Vaiffeau du Roi, & de Madeleine Eroys, dont il eut : — 1. PIERRE-CHARLES, qui fuit : — 2. BALTAZAR rapporté après fon aîné : — 3. Et MADELEINE DE BIGNY, née le 20 Janvier 1749, mariée le 3 Janvier 1767, à .... Marquis de *Bofredon*, Chevalier de Saint-Louis, fous-Lieutenant des Gardes-du-Corps, Compagnie de Luxembourg, d'une ancienne Maifon d'Auvergne. Elle eft morte fans enfans le 19 Octobre 1767.

XII. PIERRE-CHARLES, Comte de BIGNY, né le 23 Mai 1747, an-

cien Lieutenant au Régiment du Roi, a épousé, le 27 Juillet 1772, *Aimée-Catherine-Jeanne de Boucher-de-Milly*, fille d'Edme de Boucher, Comte de Milly, Chevalier, Seigneur de Vertron, Paslis, &c. ancien Lieutenant d'infanterie au Régiment de Pons, & de Catherine de Guijon, d'une ancienne Noblesse de Bourgogne. De ce mariage il a eu pour enfans : — 1. EDME-PIERRE-CLAUDE DE BIGNY, né le 28 Juillet 1773, mort au berceau le 28 Octobre de la même année : — 2. Et AIMÉE-CATHERINE-JEANNE DE BIGNY, née le 24 Septembre 1774.

XIII. BALTASARD DE BIGNY, chevalier, frere puîné de PIERRE-CHARLES, né le 20 Mars 1748, ancien Lieutenant de Cavalerie au Régiment du Roi, a épousé, le 15 Septembre 1772, *Marie le Roy de Marmagne*, fille de Robert, Seigneur de Marmagne, & de Catherine Massé de Feularde, dont : — 1. CLAUDE DE BIGNY, né le 15 Mai 1773, page chez le Roi, depuis le 20 Mai 1782 : — 2. & JEAN DE BIGNY, batisé en la paroisse de Targeat, en Bourbonnois. Il a été tonsuré à Bourges, le 21 Décembre 1783.

Les Armes : *d'azur, au lion d'argent, entouré de cinq poissons de même.*

BIGOT, en Berry, Bretagne, à Paris, en Hollande, en Orléanois, en Vendômois & Touraine; famille dont parlent *la Thaumassiere, dans son Histoire de la Noblesse du Berry, imprimée en 1689, page 1030, & Nicolas Catherinot, en son Nobiliaire du Berry, imprimé à Bourges en 1684*, in-4°. comme d'une des plus anciennes & des plus considérables de la ville de Bourges. Ils enremontent la généalogie à MICHEL BIGOT qui suit.

I. MICHEL BIGOT que le Roi Charles V annoblit, en considération de ses grands mérites, par lettres données à Paris le 22 Juin 1369, registrées en la Chambre des Comptes, le 28 Juillet suivant. L'original de ces lettres est entre les mains de M. BIGOT DE LA TOUANNE, en son château & chartrier de la Touanne, paroisse de Bacon en Orléanois, dont copies ont été délivrées à MM. BIGOT DE MOROGUES, BIGOT DE CHÉRELLES, & BIGOT DE VILLANDRY, représentans les aînés de cette famille. Il épousa *Marie de la Riviere*, & en eut :

II. PIERRE BIGOT, I du nom, Vicomte de Morogues, Seigneur de Prunay & de Beaurepaire, qui épousa, en 1422, *Jeanne Benoist*, fille de Gilles, & fit son testament le 13 Septembre 1470, par lequel il désigna sa sépulture dans l'Eglise paroissiale de Notre-Dame de la Fichaud, de Bourges, devant l'autel de Notre-Dame de Pitié, & fit divers legs à ses enfans, qui furent : — 1. JEAN BIGOT, Vicomte de Morogues, par le don que lui fit son pere, de cette terre, par son testament, il y est dit Chanoine en l'Eglise de Bourges : — 2. PIERRE, qui suit : — 3. JEAN, Seigneur de Prunay : — 4. MARGUERITE, héritiere par le testament de son pere, & alors mariée : — 5. GUYMONE, femme *de Perrinet Cherrier* : — 6. CATHERINE, mariée à *Pierre Belain*, Seigneur de Varennes : — 7. JACQUETTE, mariée lors du testament de son pere : — 8. MARIE, femme de *Pierre le Berruyer*, Seigneur de la Poiriere, dont elle eut Pierre le

Berruyer, Seigneur de Corbilliere, &c. Avocat du Roi à Orléans, lequel de Claudine Hilaire, sa femme, eut Marguerite le Berruyer, femme de Claude de l'Aubespine, Seigneur d'Erouville, chef de la Maison de ce nom, illustre par les Grands hommes qu'elle a donnés à l'Etat : — 9. Et PERRETTE BIGOT, qui vivoit sans alliance, lors du testament de son pere.

III. PIERRE BIGOT, II du nom, Vicomte de Morogues, qualifié Trésorier général de la Maison de Nevers, dans le contrat de mariage de NICOLAS BIGOT, son arriere petit-fils, fut élu Echevin de la ville de Bourges, ès années 1486 & 1487, & étoit marié, lors du testament de son pere, avec *Marie de la Forest*, de laquelle il eut pour enfans : — 1. NICOLAS, qui a continué la postérité ci-après : — 2. GUILLAUME, Maître des Requêtes sous François I : — 3. ROBERT, dont nous allons parler d'abord : — 4. MARIE, femme de *N.... Surgy* : — 5. JEANNE, mariée à *N.... Poisle* : — 6. ISABEAU, femme *d'Etienne de la Chapelle* : — 7. Et CATHERINE BIGOT, mariée à *Jean Peigné*.

ROBERT BIGOT, Seigneur d'Augy, Contrôleur ordinaire des Guerres, puis Echevin de Bourges en 1534 & 1535, & Maire de cette ville en 1540 & 1541, fut auteur de la onzieme branche, éteinte au quatriéme degré, dans JACQUES BIGOT, Ecuyer, Seigneur de Senay, (second fils D'ETIENNE, & de *Claude Bridard*), mort avant le 23 Février 1623. De son mariage accordé, l'an 1616, avec *Jeanne Bouju*, fille de Pierre, Receveur des Tailles à Bourges, & de Jeanne Marchandon, il ne laissa que trois enfans, savoir : — FRANÇOIS, JACQUES, morts avant le 5 Octobre 1654 : — Et JEANNE BIGOT, femme de *Jean de Bengy*, Seigneur d'Esoréchy, fils de Pierre, Ecuyer, Seigneur de Fontillay, &c. Receveur des Aides & Tailles, en Berry, puis Echevin de la ville de Bourges, & de Jeanne Fradet.

La douzieme branche, qui n'a aussi formé que quatre degrés, a eu pour auteur, GABRIEL BIGOT, second fils de SIMON BIGOT, & de *Catherine Bouchard*, & petit-fils de ROBERT, ci-dessus mentionné. Elle s'est éteinte dans JACQUES BIGOT, Ecuyer, Seigneur de Terlant, fils unique de PIERRE, & de *Françoise Boytiere*, lequel épousa *Marie-Anne de l'Espinasse*, fille de Henri, Seigneur de Planchevienne, & d'Elisabeth Boucher de la Baulme, dont il n'eut que CATHERINE BIGOT, mariée, par contrat du 18 Décembre 1725, avec *Pierre du Pin*, Seigneur de la Maison-Rouge, fils de Jean, Conseiller du Roi, premier élu en l'élection d'Issoudun, & de Françoise Berger.

IV. NICOLAS BIGOT, I du nom, Seigneur des Fontaines, de la Vacherie, des Marais, de Mosnay, &c. fils aîné de PIERRE BIGOT, Vicomte de Morogues, & de *Marie de la Forest*, célebre Avocat à Bourges, & Echevin de cette ville, ès années 1518, 1519 & 1520, fut elu en 1521, Conseiller du Roi, & son Lieutenant-général au Bailliage de Berry, & mourut âgé de cinquante-cinq ans, le 15 Juillet 1530. Il avoit épousé, le 30 Août 1507, *Catherine Cherrier*, morte le dernier Juillet 1529, fille d'Ithier, & de Guymone Thévenin. Leurs enfans furent : — 1. NICOLAS, qui a continué la descendance ci-après : — 2. PIERRE, auteur de la septieme branche,

dite des Seigneurs de Mosnay, de Pontbodin, du Puy-de-Sepmes, &c. établie en Vendomois & Touraine, rapportée en son rang : — 3. ETIENNE, dont nous allons parler d'abord : — 4. JEAN, né le 4 Juillet 1528, mort le 27 Juin 1529 : — 5. un autre garçon, né & mort le dernier jour de Juillet 1529 : — 6 GUYMONE, née le 3 Janvier 1509, aînée de ses freres, mariée à *Léon Colladon*, Avocat à Bourges : — 7. CATHERINE, née le 22 Février 1510, mariée le 2 Février 1523, à *Jean Arthuys*, Ecuyer, Procureur du Roi, Clerc des fiefs à Issoudun : — 8. JEANNE, née le 20 Mars 1511, mariée à *Jean des Champs*, appellé le Trésorier Jean des Champs, morte le 5 Février 1539 : — 9. ANNE, née le 17 Août 1514, Religieuse au couvent de Saint-Laurent, à Bourges : — 10. FRANÇOISE, née le 18 Octobre 1515 : — 11. MARIE, née le 13 Juillet 1519 : — 12. CLAUDE, née le 21 Septembre 1520, mariée à *Gervais Colladon*, Avocat à Bourges : — 13. MADELEINE, née le 16 Juin 1524, femme de *Claude Bridard* : — 14. autre MARIE, née le 10 Novembre 1525 : — 15. Et MARGUERITE BIGOT, née le 25 Mai 1527.

ETIENNE BIGOT, Ecuyer, Seigneur d'Ormoy, des Fontaines, de Quantilly & de la Vacherie, (troisieme fils de NICOLAS I, & de *Catherine Cherrier*,) né le 18 Octobre 1522, Secrétaire de Madame Marguerite de France, sœur du Roi, fut auteur de la neuvieme branche, qui n'a formé que trois degrés, & s'est éteinte dans CLAUDE BIGOT, Seigneur des Fontaines, Conseiller du Roi en ses Conseils, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, fils aîné D'ETIENNE, Seigneur d'Ormoy, &c. & de *Marie Gassot.* Il eut deux fils, — CLAUDE, Trésorier de France, à Bourges : — Et HONORÉ BIGOT, Seigneur des Fontaines, des Gaschetieres, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller, Maître d'Hôtel ordinaire de Sa Majesté, Capitaine dans le Régiment de Champagne, & Lieutenant de Roi au Gouvernement de Collioure, qui produisit, en 1665, ses Titres de Noblesse, pour être reçu dans l'ordre de Saint-Michel, & fut reconnu issu d'ancienne Race, & extraction de noble Race, par ordonnance de M. de la Galissonniere, Intendant de Rouen, rendue le 9 Août de l'année suivante.

ETIENNE BIGOT, Seigneur d'Ormoy, & des Fontaines, (frere de CLAUDE, rapporté ci-dessus), auteur de la dixieme branche, fut élu Echevin de la ville de Bourges, ès années 1592, 1593 & 1594, & Maire ès années 1599 & 1600. Il fut pere D'ETIENNE BIGOT, Seigneur d'Ormoy & des Fontaines, Conseiller du Roi, Lieutenant particulier à Bourges, marié avec *Louise le Large*, fille de Gilbert, Lieutenant-général à Dun-le-Roi, & de Marie de la Perriere. Elle se remaria avec *Antoine Fradet*, Ecuyer, Seigneur de Chappes, & des Fontaines, Conseiller, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, fils de Claude Fradet, Seigneur de Chappes, Lieutenant-Criminel à Bourges, & de Marie Maugis. De son premier lit, elle avoit eu un fils, nommé JACQUES BIGOT, qui mourut sans enfans.

Ces deux branches des Seigneurs d'Ormoy portoient : *de sable, à un chevron, surmonté d'une étoile de huit raies d'or, & accompagné de trois visages de Léopard, de même lampassés de gueules, 2 & 1*, suivant le Pere l'Abbe, Jésuite, en son livre, intitulé *Armorial des Familles nobles de la ville*

ville de Bourges, imprimé en 1647. Cependant ETIENNE BIGOT, auteur de la neuvieme branche, les portoit, ainsi qu'elles sont rapportées, à la fin de cette généalogie : on a pour preuve de ce que l'on avance, dit *l'Armorial de France*, un livre imprimé à Lyon en 1566, où elles sont ainsi gravées.

V. NICOLAS BIGOT, II du nom, Seigneur des Marais, né le 19 Avril 1513, fils aîné de NICOLAS, I du nom, Seigneur des Fontaines, &c. & de *Catherine Cherrier*, partagea, le 5 Mars 1551, avec PIERRE & ETIENNE BIGOT, ses freres, la succession de ses pere & mere, & fut reçu, le 9 Juillet 1565, dans la charge de Conseiller du Roi, & son Procureur général au grand Conseil. Il avoit épousé, 1°. le 11 Février 1548, *Marguerite Rapine*, morte le 20 Février 1574, fille de Guillaume, Seigneur de Sainte-Marie, de Saint-Martin, de Boisvert, &c. Lieutenant général au Bailliage de Nivernois, & de Jeanne de Baudrueil; Et 2°. le 18 Janvier 1578, *Françoise Barbe*, veuve de Louis de Brabant, Vicomte d'Avranches, & morte le 7 Octobre 1580. Du premier lit, vinrent : — 1. FRANÇOIS, né le 11 Avril 1550, mort le 29 Mars 1551 : — 2. JACQUES, qui suit : — 3. ANDRÉ, né le 28 Août 1553, Avocat au Parlement de Paris : — 4. NICOLAS, auteur de la seconde branche rapportée ci-après : — 5. JEAN, né le 4 Novembre 1560, mort le 9 Juillet 1561 : — 6. HÉLIE, sieur de Roitay, né le 18 Septembre 1567, Avocat au grand Conseil, qui partagea la succession de ses pere & mere, le 4 Octobre 1594, avec JACQUES, NICOLAS & MARTHE, ses freres & sœur : — 7. MARGUERITE, née le 22 Février 1555, morte le 6 Août 1556 : — 8. Et MARTHE BIGOT, née le 25 Septembre 1557, mariée, 1°. le 5 Mai 1579, avec *Michel Boucher*, Ecuyer, Seigneur de Toussus, Avocat au grand Conseil, dont elle devint veuve avant le 4 Octobre 1594; & 2°. à *Henri Charmolue*, Lieutenant général à Noyon.

VI. JACQUES BIGOT, Seigneur de Gournay, né le 23 Février 1551, reçu le 11 Avril 1587, Conseiller du Roi, & son Procureur général au grand Conseil, avoit épousé, par contrat du 27 Août 1581, *Catherine de Bongars*, fille de Girard, Sieur de la Chermois, & de Françoise Peteau. De ce mariage naquirent : — 1. NICOLAS, qui suit : — 2. JACQUES, Seigneur de Gournay, Conseiller, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, qui épousa, le 24 Juillet 1634, *Marie Charles*, fille de Jean, Secrétaire de la Chambre de Sa Majesté, & de Marie Marchand. Il fut pere D'ABEL BIGOT, Seigneur de Gournay, reçu Page du Roi en sa petite Ecurie, sur les preuves de sa noblesse, certifiées à Sa Majesté, le 20 Août 1653, par M. d'Hozier, Juge d'armes de France : — 3. MARIE, femme de *Jean Hilaire*, Seigneur de Mendonniere : — 4. Et CATHERINE BIGOT, mariée à *Nicolas de Rambouillet*, Ecuyer, Conseiller & Secrétaire du Roi.

VII. NICOLAS BIGOT, Seigneur des Roches, épousa *Elisabeth Gourde*, de laquelle il eut deux enfans LOUIS & JUDITH de BIGOT.

Seconde Branche. Seigneurs de la HONVILLE.

VI. NICOLAS BIGOT, Seigneur des Marais & de la Honville, né le 15 Novembre 1558, Intendant & Contrôleur-Général des Gabelles de France, quatrieme fils de NICOLAS, II. du nom, & de *Marguerite Rapine*, fut pourvu le 14 Janvier 1588, d'un office de Conseiller-Secrétaire du Roi; & Henri IV le nomma, par Lettres du 18 Janvier 1593, Conseiller-Secrétaire de ses Finances, en considération des bons & fideles services qu'il lui avoit rendus; obtint de nouveau le 11 Mars 1600, d'autres provisions de l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi du College ancien, au nombre des gagés; fut honoré par Louis XIII, étant parvenu à la Couronne, d'une charge de Secrétaire ordinaire de sa chambre le 3 Août 1615, & élevé par ce Prince le 20 Mars de l'année suivante, à la dignité de Conseiller d'Etat. Il avoit épousé 1°. par contrat du 23 Octobre 1588, *Marie Garrault*, fille de François, Seigneur de Bourneville Conseiller-Secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, Receveur-général de ses finance à Orléans, & de Marie de Bongars; & 2°. *Helene Guyomar*, d'une famille noble de Bretagne. Les enfans du premier lit furent: — 1. NICOLAS, qui suit: 2. JERÔME, né le 16 Août 1593: — 3. JACQUES, auteur de la troisieme branche, rapportée ci après: — 4. MARIE, née le 19 Décembre 1590, femme de *Job Cosse*, Secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, & depuis Conseiller-Secrétaire de Sa Majesté: — 5. FRANÇOISE, née le 15 Mai 1592, mariée à *Théodore Bazin*, Conseiller du Roi, Trésorier-Provincial des guerres à Metz: — 6. ANNE, née le 28 Avril 1598, femme de *N.... de Chenaille*: — 7. SUSANNE, née le 18 Novembre 1600, mariée à *Hector Vallée*, Seigneur de Mérouville, Conseiller du Roi, Contrôleur-Général de l'Ordinaire des guerres.

Du second lit vint: — 8. Et PHILIPPE LE BIGOT, auteur de la sixieme branche éteinte, au troisieme degré, dans son petit-fils PHILIPPE-EMMANUEL LE BIGOT, Seigneur de Lourimel, Neufbourg, &c. né à Ville-fréhour, près St.-Brieux, en Bretagne, batisé le 8 Déc. 1652, reçu Page de la chambre du Roi avant le 5 Mars 1669, suivant un certificat que lui donna le même jour le Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de Sa Majesté. Il fit ses preuves de noblesse le 15 Novembre 1671, devant Claude Seguier, Seigneur de Liancourt, Chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, Commandeur de Sainte-Catherine en Anjou, pour être reçu Chevalier de Justice des mêmes Ordres. Cette branche, qui s'établit en Bretagne, a toujours pris l'article *le* dans les actes qui la concernent, & que l'on trouve énoncés dans le Procès-verbal des preuves de noblesse de PHILIPPE-EMMANUEL LE BIGOT, dont on vient de parler.

VII. NICOLAS BIGOT, II du nom de sa branche, Seigneur de la Honville, né le 15 Août 1589, Intendant & Contrôleur des Gabelles de France, fut pourvu le 3 Juillet 1606, d'un office de Conseiller-Secrétaire du Roi, pour lequel il obtint des Lettres d'honneur le 12 Avril 1665,

s'en étant démis en faveur de CLAUDE BIGOT, son fils, le 16 Mars précédent, & fut maintenu dans sa noblesse par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu le 31 Décembre 1668. Il avoit épousé le 22 Avril 1618, *Anne de Sarrau*, & en eut : — 1. NICOLAS, Seigneur de la Honville : — 2. ISAAC, qui se retira en Hollande : 3. CLAUDE, qui fut pourvu de l'Office de Conseiler-Secrétaire du Roi le 21 Mars 1665, sur la résignation de son pere, à condition de survivance, & maintenu dans sa noblesse le 31 Décembre 1668 : — 4. ANTOINETTE, mariée à *Henri de Louvigny*, Conseiller-Secrétaire du Roi : — 5. CATHERINE, femme d'*Auguste Galland*, Seigneur de Frieres : — 6. ANNE, mariée à *Pierre Tallemand*, Seigneur de Bonneau : — 7. Et MARIE BIGOT.

Troisieme branche. Seigneurs de la RAINVILLE, &c. de VILLADRY, établie en Hollande.

VII. JACQUES BIGOT, Seigneur de la Rainville, né 4 Mars 1595, troisieme fils de NICOLAS, Seigneur des Marais & de la Honville, & de *Marie Garrault*; Contrôleur-Général de l'Infanterie de France, & de l'Extraordinaire des Guerres, fut fait Intendant des finances de l'armée du Roi, par commission du 30 Décembre 1635, & honoré le même jour de la dignité de Conseiller d'Etat. Il avoit épousé le 20 Janvier 1621, *Madeleine du Candal*, fille d'Isaac, Seigneur de Fontenailles, de Roches & du Héaulme, Conseiller-Secrétaire du Roi, & de Catherine de Launay, dont : — 1. JACQUES, qui suit : — 2. ISAAC, Ecuyer, Seigneur de Morogues, maintenu dans les qualités de Noble & d'Ecuyer par jugement des Comissaires Généraux du Conseil, rendu le 10 Janvier 1699 : — 3. JEAN : — 4. PIERRE, auteur de la quatrieme branche rapportée ci-après : — 5. & 6. MARIE & CATHERINE : — 7. Et MADELEINE BIGOT, mariée à *Louis le Mercier*, Seigneur de Grigny & de la Norville.

VIII. JACQUES BIGOT, II du nom, Seigneur de la Rainville, Contrôleur-Général de l'Infanterie de France & de l'Extraordinaire des Guerres, prenoit la qualité de Conseiller du Roi en tous ses Conseils, lorsqu'il épousa, par contrat du 8 Juin 1667, *Catherine Monceau*, fille de Jacques, Ecuyer, Seigneur de l'Estang, de Proinville & de Rambouillet. De cette alliance vinrent ; — 1. NICOLAS : — 2. PIERRE, qui suit — 3. Et MADELEINE BIGOT.

IX. PIERRE BIGOT, Ecuyer, Seigneur de Villandry & de Morogues, né le 5 Décembre 1676, maintenu dans les qualités de Noble & d'Ecuyer, par jugement des Commissaires-Généraux du Conseil, rendu le 10 Janvier 1699, avoit épousé, par contrat du 16 Février 1707, Demoiselle *Fréderique-Antoinette-Albertine*, Baronne de Gendt, fille d'Adrien, Baron de Gendt, & de Dame Elisabeth-Emilie, Princesse de Portugal, de laquelle est issu ;

X. JACQUES-ADRIEN-ISAAC BIGOT, Ecuyer, Seigneur de Villandry, batisé à Utrecht le 16 Mai 1709, d'abord Capitaine de Cavalerie au service de la Province de Frise, ensuite Major, Colonel, premier Lieute-

nant des Gardes-du-Corps, Gentilhomme de la Chambre, Grand-Echanson de S. A. R. Madame la Princesse d'Orange, Lieutenant-Général de Cavalerie, Gouverneur de Willerstadt & Klundert, Capitaine des Cent-Suisses, & Grand-Maître de la Maisou de S. A. S. le Prince d'Orange & de Nassau. Il est mort à la Haye en 1775, & avoit épousé le 4 Juin 1736, Demoiselle *Françoise Herbert*, fille de Philippe Herbert & de Marie-Anne Finsch. De leur mariage sont issus : — 1. CHARLES, qui suit : — 2. FRANÇOIS-ADRIEN BIGOT, Ecuyer, batisé le 27 Septembre 1744, Député aux Etats de la Province de Frise, & aux Etats-Généraux, Chambellan de S. A. R. Madame la Princesse d'Orange : — 3. JEAN-GUILLAUME, batisé le 10 Avril 1746, Colonel de Cavalerie, Guidon des Gardes-du-Corps, Chambellan & premier Ecuyer de S. A. S. le Prince d'Orange & de Nassau : — 4. WILLELMINE-ELISABETH, batisée le 9 Mars 1738, aînée, mariée, par contrat du mois d'Avril 1763, avec *Willaume de Schuylemburg*, Seigneur de Bommenede : — 5. ANTOINETTE-FRANÇOISE, batisée le 18 Mai 1739, mariée, par contrat du mois de Mai 1763, avec *Henri de Lannoy* : — 6. CAROLINE-DIANE, batisée le 23 Octobre 1741, mariée par contrat du mois de Novembre 1778, à *S. W.* Comte *de Randivyck*, Seigneur de Polt : — 7. Et HELEINE MADELEINE BIGOT, batisée le 17 Septembre 1747, mariée, par contrat du mois d'Avril 1775, à *Georges*, Comte *de Randivyck*, Seigneur de Gammeren.

XI. CHARLES BIGOT-DE-VILLANDRY, Ecuyer, batisé le 14 Avril 1743, Député aux Etats de la Province de Frise, & aux Etats-Généraux, Lieutenant, Grand-Veneur & Grand-Forestier de lad. Province, mort le.... 17.. avoit épousé, par contrat du 14 Janvier 1768, Demoiselle *Gerardine-Cornélie Bergsma*, de laquelle il a laissé : — 1. JACQUES-FRANÇOIS-ADRIEN-BIGOT-DE-VILLANDRY, Ecuyer, batisé dans l'église de Westerterk le 26 Juillet 1771 : — 2. Et WILLELMINE BIGOT, aînée, batisée en l'église des Jacobins de la ville de Leuwerel le 19 Novembre 1769.

Quatrieme Branche. Seigneurs de la TOUANE, *en Orléannois.*

VIII. PIERRE BIGOT, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Pierre, quatrieme fils de JACQUES, I du nom, Seigneur de la Rainville, & de *Madeleine du Candal*, fut Conseiller du Roi, & Contrôleur ancien du Régiment des Gardes-Suisses de Sa Majesté. De son mariage, contracté le 23 Décembre 1664, avec *Anne Bidé*, fille d'Olivier, Seigneur de Pommeuse & de Gaury, & d'*Elisabeth de Louvigny*, il eut : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. JACQUES, auteur de la cinquieme branche, rapportée ci-après : — 3. & 4. PAUL-OLIVIER & ISAAC : — 5. Et ANNE-ELISABETH BIGOT.

IX. PIERRE BIGOT, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Touanne, de la Motte-Bacons, &c. maintenu dans les qualités de noble & d'Ecuyer le 10 Janvier 1699, épousa, par contrat du 21 Janvier 1701, *Marguerite Caillard*, fille de Claude, Ecuyer, Seigneur de Gidy, Conseiller du Roi,

son Procureur au bureau des Finances de la Généralité d'Orléans, Conseiller au Présidial de la même ville, & de Madeleine Foucault, sa veuve. De ce mariage est issu :

X. ISAAC-PIERRE BIGOT, Ecuyer, Seigneur de la Touanne, nommé Lieutenant en la Compagnie-Colonelle du Régiment Royal d'infanterie de Roussillon le 7 Juin 1723, & pourvu au mois d'Août 1731, de l'office de Chevalier d'honneur aux Bailliage & Siege présidial d'Orléans, sur les preuves de sa noblesse, alors certifiées au Roi par le Juge d'armes de France, & admises par Sa Majesté. Il a épousé, par contrat du 14 Août 1726, *Thérese Sinson*, fille de Guillaume, Lieutenant des Chasses en Sologne, & de Marie-Thérese le Normand, dont :

XI. CLAUDE-PIERRE BIGOT, Chevalier, Seigneur de la Touanne, né le 15 Janvier 1729, reçu Ecuyer de main du Roi, sur les preuves de sa noblesse, admises par Sa Majesté au mois d'Avril 1753. Il a épousé 1°. par contrat passé au mois de Février 1758, devant Duval & son Confrere, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiselle *Marie-Anne-Elisabeth le Masson de Vernon*, fille de Messire Pierre-Antoine le Masson, Chevalier, Seigneur de Vernon, & de Dame Marie-Anne Jogues; & 2°. ANNE-MARIE-LOUISE-THERESE BIGOT de Morogues, sa cousine, fille de Messire SÉBASTIEN-FRANÇOIS BIGOT, Vicomte de Morogues, Lieutenant-Géneral des armées navales, & de *Marie de Bodineau*, mentionnés ci-après. Du premier lit est issue : — MARIE-MARGUERITE-VICTOIRE BIGOT de la Touanne, née le 25 Décembre 1760, batisée à S. Pierre d'Orléans; & du second lit il a eu quatre enfans, dont deux morts en bas-âge. Ceux qui existent sont : — PIERRE-SÉBASTIEN-IRENÉE BIGOT, Chevalier, Seigneur de la Touanne, né en 1768 : — Et MARIE-THERESE-HENRIETTE BIGOT de la Touanne, née le 10 Mai 1770.

Cinquieme branche des Seigneuars de MOROGUES, &c.

IX. JACQUES BIGOT, Chevalier, second fils de PIERRE, I du nom, Seigneur de Saint-Pierre, & d'*Anne Bidé*, né le 16 Juin 1669, Seigneur de la Motte, maintenu dans sa noblesse le premier Mars 1708, a été nommé Chevalier de l'ordre de Saint-Michel le 3 Novembre 1730, & reçu, le premier Février 1731, après avoir justifié sa noblesse & ses services, conformément aux statuts, devant le Maréchal, Duc d'Etrée. Le Roi l'a créé Intendant de la Marine à Brest en 1736, & lui a accordé, le 30 Avril 1747, un brevet de Conseiller d'Etat ordinaire. De son mariage, célébré le premier Juillet 1702, avec *Marguerite Simenel*, fille de François, Conseiller-Echevin de l'hôtel-de-ville du Havre, & de Susanne Firlin. Il a eu : — 1. SÉBASTIEN-FRANÇOIS, qui suit : — 2. Et PIERRE-SAMUEL BIGOT, rapporté après la postérité de son aîné.

X. SÉBASTIEN-FRANÇOIS BIGOT, Chevalier, Seigneur de Morogues & de Villefallier, né le 5 Avril 1705, appellé *le Vicomte de Morogues*, Chevalier de S. Louis, Capitaine des vaisseaux du Roi, puis Commissaire général de l'artillerie de la Marine, ensuite Chef-d'Escadre des armées navales, Inspecteur gé-

néral du corps-royal de l'artillerie de la Marine, & Lieutenant-général des Armées navales en 1771, a épousé, le 28 Décembre 1743, *Marie de Bodineau*, fille d'Urbain-Pierre-Louis, Baron de Meslay, Brigadier des Armées de Sa Majesté, Lieutenant-général de l'artillerie de France, & d'Angélique de Funetiere. De ce mariage sont issus : — 1. FRANÇOIS-JACQUES BIGOT DE MOROGUES, Ecuyer, né le 27 Décembre 1744, mort Officier de Marine, sans alliance ; — 2. AUGUSTIN-PIERRE-MARIE, qui suit ; — 3. ANNE-MARIE-LOUISE-THÉRESE, aînée de ses freres, batisée le 29 Novembre 1747, mariée à CLAUDE-PIERRE BIGOT, Seigneur de la Touanne, son cousin, rapporté ci-devant, dont elle est la seconde femme ; — 4. JEANNE-MARGUERITE-JULIE, née le 22 Mai 1751, morte sans alliance ; — 5. LOUISE-MADELEINE-SYMPHOROSE BIGOT DE MOROGUES, née le 16 Juillet 1752, mariée à Messire N.... *de Salvert*, Ecuyer, Lieutenant des vaisseaux du Roi ; — 6. Et PAULINE BIGOT, mariée à Messire N.... *de Tredern*, Ecuyer, Lieutenant des vaisseaux du Roi, en Novembre 1777.

XI. AUGUSTIN-PIERRE-MARIE BIGOT DE MOROGUES, Chevalier, né le 27 Août 1749, d'abord reçu Garde-Marine, puis Officier des vaisseaux du Roi, a épousé, par contrat du..... Demoiselle *Gabrielle de Villedieu*, dont des enfans :

X. PIERRE-SAMUEL BIGOT-DE-CHÉRELLES, Chevalier, Seigneur de Lémerillon, de la Boyerie, &c. né le premier Mars 1706, (frere puîné du Vicomte de Morogues) Chevalier de Saint-Louis, & ancien Major du Régiment d'Infanterie de Conti, a épousé, par contrat du 6 Décembre 1745, *Jeanne-Madeleine Boyetet*, fille de Jean-Léon, Sieur des Bordes, Conseiller du Roi, Lieutenant-Criminel au Bailliage & Siége Présidial d'Orléans, & de Madeleine Masson, dont il a eu deux garçons, morts, & trois filles, savoir ; — 1. MARIE-THÉRESE-PAULINE BIGOT, née le 17 Juillet 1750, mariée..... à Messire N.... *de Tristan*, Chevalier de S. Louis, ancien Lieutenant-Colonel du régiment de Touraine, & ensuite de celui de Boulonnois, en l'isle de Corse ; — 2. ADÉLAÏDE-ELISABETH-FRANÇOISE, née le 31 Juillet 1752, morte sans alliance ; — 3. Et une autre Demoiselle BIGOT DE CHÉRELLES, mariée à N....

Ces branches portent pour armes : *de sable, à trois têtes de léopard d'or, languées de gueules, posées 2 & 1*. Pour un plus long détail sur celles éteintes de cette famille, on peut consulter l'*Armorial de France, reg. V, part. I.*

Sixieme Branche. Seigneurs de MOSNAY, *de* PONTBODIN, *du* PUY-DE-SEPMES, *de la* SÉGUINIERE *& la* VOLLIERE, *en Vendomois & Touraine.*

V. PIERRE BIGOT, III du Nom, Ecuyer, Seigneur de Mosnay, second fils de NICOLAS I, Lieutenant général au Bailliage de Berry, & de *Catherine Cherrier*, fut Conseiller & Procureur du Roi au Bailliage de Berry & Siege Présidial de Bourges ; partagea les successions de ses pere & mere, avec ETIENNE & NICOLAS BIGOT, ses freres, par acte du 5 Mars 1551, ratifié le 24 Avril 1552, rapporté pour preuves au second livre des chartes, in-

titulé *Robichon*, conservé à la bibliotheque du Roi, qui contient copie des lettres d'annoblissement accordées le 22 Juin 1369, par le Roi Charles V, à MICHEL BIGOT, trisaïeul dudit PIERRE, III du nom, auteur commun, & cette branche s'en est fait délivrer une copie, en vertu d'Arrêt de la Chambre des Comptes, du 27 Juin 1755, l'original inscrit dans les archives ayant été incendié, lorsque le feu consuma la majeure partie de ce dépôt. Il avoit épousé, par contrat passé devant Sublet, Notaire à Blois, le 5 Octobre 1543, *Marie du Pont*, fille de Denis du Pont, Avocat, & Commentateur de la coutume de Blois, & de Marie Barbes, dont entr'autres enfans : — PIERRE, qui suit; — & JACQUES BIGOT, tige d'une branche éteinte au troisieme degré dans PIERRE BIGOT, Ecuyer, Seigneur d'Astilly, & en partie de Véaugues, troisieme fils d'ANTOINE, Baron de Contremoret, Seigneur de Beaulieu, Prévôt des Maréchaux de France en Berry, &c. & de *Catherine de Sarrasin*. Ce PIERRE BIGOT fut Lieutenant de la Mestre-de-Camp du Régiment de Silly, & Capitaine d'une compagnie de ce Régiment; & épousa, par contrat du 23 Avril 1662, *Genevieve Macé*, fille de Nicolas, Ecuyer, Seigneur de Porteaux, & de Françoise le Maréchal, de laquelle il eut des enfans; mais on ignore leur destinée.

Cette branche des Seigneurs de Beaulieu, pour se distinguer des autres, ajoutoit *aux trois têtes de léopard*, que porte pour armes cette famille, *une étoile de 5 ou 8 raies d'or en chef*, comme on le voit dans le livre intitulé : *Armoiries des familles nobles de la ville de Bourges*, par le Pere Labbe, Jésuite, imprimé en 1647.

VI. PIERRE BIGOT, IV du nom, Ecuyer, Trésorier de France, épousa *Madeleine Mallet*, & en eut : — CHARLES, qui suit; — & NICOLAS BIGOT, Ecuyer, dont son frere fut tuteur, comme il conste par une procuration passée par M. le Comte de Daillon & M. de Contades, devant Notaire au Lude, le 22 Mai 1606, à *Gui-Jacques*, Ecuyer, à l'effet d'emprunter de CHARLES BIGOT-DE-LA-GUILBAUDERIE, Ecuyer, au nom & comme tuteur de NICOLAS BIGOT, Ecuyer, son frere, la somme de 3200 livres des deniers provenans des successions de PIERRE BIGOT, Ecuyer, & de Dame *Madeleine Mallet*, leur pere & mere.

L'expédition de cette procuration a été déposée pour minute chez Boutet, Notaire au Châtelet de Paris, le 5 Juillet 1769, par Messire *Nicolas-Claude Prevost*, Chevalier, Marquis de Saint-Cyr, Conseiller du Roi, ancien Maître des Requêtes, & Dame *Anne-Marie Ruau du Tronchot*, son épouse; ledit *Prevost* cousin-germain du sieur PIERRE-LOUIS-CHARLES BIGOT-DU-PUY-DE-SEPMES, auteur du onzieme degré de cette branche, mentionné ci-après, qui a fait sa preuve de noblesse devant le Juge d'armes, en 1757, insérée au cinquieme volume de l'*Armorial de France*, & qui lui en a donné son certificat, signé d'Hozier.

Cette reconnoissance de parenté a été faite par Messire SÉBASTIEN-FRANÇOIS BIGOT, Chevalier de Saint-Louis, alors Chef-d'escadre des armées navales, & Inspecteur général du corps royal de l'artillerie de la marine, & passée devant Dulion & son confrere, Notaires au Châtelet de Paris, le 22 Juin 1769; edit acte contenant expédition de deux certificats de parenté,

déposés pour minute chez ledit Dulion, aussi donnés au même PIERRE-LOUIS-CHARLES-BIGOT-DU-PUY-DE-SEPMES, par Messire CLAUDE-PIERRE BIGOT, Chevalier, Seigneur de la Touanne, Ecuyer de main du Roi, (décédé en 1775); & l'autre par Messire PIERRE-SAMUEL BIGOT, Chevalier, Seigneur de Chérelles, Chevalier de Saint-Louis, ancien major du Régiment de Conti; lesdits Seigneurs BIGOT-DE-MOROGEUS & DE CHÉRELLES, aîné & cadet de la cinquieme branche.

VII. CHARLES BIGOT, I du nom, Ecuyer, Seigneur de la Guilbauderie & de Pontbodin, fut élu, lors des guerres civiles de la Ligue, Gouverneur du château & forteresse de Villedieu en Vendomois, par les nobles & habitans dudit lieu, (place démolie par Arrêt du Parlement, sous Louis XIV) qu'il défendit contre M. de Maillé-Benehards, Gouverneur de Vendôme, qui étoit venu assiéger ce château avec six pieces de canon, tenant pour le Prince de Guise contre Henri IV, Roi de Navarre, légitime successeur au trône par la mort de Henri III; & ce Monarque confirma le sieur BIGOT-DE-LA-GUILBAUDERIE dans le gouvernement de ce château de Villedieu, dont il avoit fait lever le siege audit sieur de Maillé. De *Jacquine Pasquier*, son épouse, il eut : — 1. CHARLES, qui suit; — 2. ETIENNE, Ecuyer, Seigneur de la Chouardiere, maintenu dans sa noblesse, le 3 Juillet 1634, sur les titres qu'il produisit pour la justifier depuis 1369. Il avoit épousé, par contrat du 16 Août 1631, *Jeanne de Sommaize*, & en eut quatre enfans, savoir : — ETIENNE, JACQUES, HECTOR, — & ELISABETH BIGOT, mariée à *François Dujon*, Ecuyer, Seigneur de la Rajasse & de la Vallée, fils de Jean Dujon, Trésorier général de la cavalerie légere de France, Ecuyer ordinaire de la grande écurie du Roi, &c. & de Renée le Proust; — 3. Et MICHELLE BIGOT, femme de noble *Antoine Fredureau*, Seigneur de Grandlay, comme il appert d'une transaction du 7 Mars 1654, passée devant Labbé, Notaire, au sujet du partage des biens de la succession de leurs pere & mere.

VIII. CHARLES BIGOT, II du nom, Ecuyer, Sieur de Pontbodin & de la Ribochere, fut admis dans la compagnie des Archers des Gardes-du-Corps de Sa Majesté, de la Bande Ecossoise, commandée par M. de Villequier, comme noble d'extraction, conformément aux Ordonnances de Henri III, des années 1579 & 1588, qui défendoient à tous Capitaines des Gardes-du-Corps du Roi, de recevoir autres sujets que des nobles dans leurs compagnies, leur enjoignant de renvoyer ceux qui ne le seroient pas. Il y servit depuis 1630 jusques & compris 1643, ainsi qu'il est constaté par les certificats de service, signés de MM. de Tresmes, d'Aumont, de Bethune, de Charost, de Bievres, & autres Capitaines. Après avoir quitté le service en 1644, il continua de prendre & de jouir de la qualité d'Ecuyer, dans nombre d'actes par lui souscrits jusqu'à son décès, sans la qualification de Garde-du-Corps, en exécution de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 25 Août 1635, qui permet à tous les Gardes-du-Corps indistinctement, de prendre la qualité d'Ecuyer, pendant le cours de leur service, avec très-expresses défenses à tous Gardes-du-Corps non nobles, après avoir quitté leur service, de porter ladite qualité d'Ecuyer, à peine de 1000 liv. d'amende,

mende, & d'être poursuivis comme usurpateurs de la noblesse ; loi qui ne pouvoit être enfreinte impunément au centre du Royaume, & à la connoissance de tous ses concitoyens, qui auroient eu un intérêt direct d'en suspendre l'usurpation, pour le faire contribuer aux charges des impositions roturieres, afin d'alléger d'autant les leurs, étant propriétaire & jouissant sous leurs yeux des terres de la Ribochere & de Pontbodin.

Cette qualité d'Ecuyer lui est encore donnée, à l'exclusion des autres Gardes-du-Corps admis dans la même compagnie de M. de Villequier, par la nécessité de remplacer alors, par des sujets de la cavalerie, les pertes que fit la Maison du Roi dans les différentes guerres qu'eut Louis XIII, dit *le Juste*, à soutenir contre les rebelles & Calvinistes, & dans les combats livrés en Anjou, Pays d'Aunis & la Rochelle ; ce qui appert d'un extrait délivré le premier Juillet 1757, par Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris, du compte rendu le 19 Juin 1632, par Maître Charles Roger, Trésorier des Gardes-du-Corps du Roi, dans lequel CHARLES BIGOT, Ecuyer, Sieur de Pontbodin, Archer des Gardes-du-Corps de Sa Majesté, est employé pour 310 livres tournois de gages, suivant sa quittance passée devant les Notaires au Châtelet de Paris, le 15 Mai 1631. Dans un acte de délibération générale des habitans de la Baronnie de Villedieu en Vendomois, en date du 25 Janvier 1649, lors des troubles arrivés sous la minorité de Louis XIV, il est qualifié Capitaine général desdits, habitans pour le maintien dudit château de Villedieu, &c. La famille conserve encore plusieurs autres pieces authentiques & en forme, qui servent à prouver que de tout temps elle a été reconnue pour noble, & a joui de la qualité & des privileges de la noblesse. Il mourut le 27 Mars 1651, & avoit épousé *Marie Toutans*, rappellée dans le contrat de mariage de sa fille aînée, du 26 Août 1653. Ayant été assignée le 7 Novembre 1666, à la requête de Mathurin de l'Orme, traitant pour les amendes encourues par les faux nobles de la Généralité d'Orléans, pour justifier de la noblesse de ses enfans & dudit BIGOT, elle produisit ses titres devant M. Daubray, Intendant de cette Généralité, Commissaire départi pour la recherche, qui lui donna acte de sa production, & fut ensuite, sur les conclusions dudit de l'Orme, déchargée de l'assignation par M. de Machault, Intendant, successeur en la même Généralité, ainsi qu'il appert du registre de la recherche des usurpateurs de la noblesse de cette Généralité, conservé dans la biblioteque de M. D'hozier, Juge d'Armes de France, &c. rapporté dans les preuves dudit BIGOT du Puy de Sepmes, établies en son Armorial, *reg. V, part. I*. Ladite *Marie Toutans*, veuve de CHARLES BIGOT de Pontbodin, mourut à Paris, (chez *Charles Ruau*, Ecuyer, Sieur du Tronchot, son petit-fils, Chevalier de Saint-Lazare & de Notre-Dame de Mont-Carmel) le 26 Mars 1713, & a été inhumée dans l'Eglise des Petits-Augustins de la place des Victoires. De son mariage vinrent : — I. FRANÇOIS BIGOT, Ecuyer, Sieur de Pontbodin, Garde-du-Corps du Roi, inhumé dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Calais, au Maine, le 26 Novembre 1698. Il avoit épousé *Catherine le Sueur*, & en eut, entr'autres enfans : — FRANÇOIS BIGOT, Ecuyer, Sieur de la Siloire, Prêtre, Prieur Commendataire de la Baronnie de Croixval, Chanoine

& Maître-Ecolâtre en dignité de l'insigne Eglise de Saint-Martin de Tours; — & MARIE, femme du sieur *le Moyne de la Chaussée*, lequel s'est remarié à Demoiselle N.... *Mousseron*: — 2. PIERRE, qui suit; — 3. CHARLES, Sieur du Plessis, mort Capitaine d'infanterie, selon un mémoire de famille; — 4. MARIE, Dame de la Ribochere, terre que sa mere lui donna en faveur de son mariage, passé par contrat du 26 Août 1653, avec *Sébastien Ruau*, Ecuyer, Sieur du Tronchot, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, & Gendarme de la Garde, qui, par acte du 7 Septembre 1654, acheta de *Marie Toutans*, sa belle-mere, le lieu & métairie de la Guilbaudiere, qui avoit appartenu à CHARLES BIGOT, I du nom, aïeul paternel de sa femme. Elle eut, entr'autres enfans, Charles Ruau, Ecuyer, Sieur du Tronchot, Chevalier de Saint-Lazare & de Notre-Dame de Mont-Carmel, qui épousa Marie-Anne Lépinau; — 5. LOUISE BIGOT-DE-LA-HAMELLIERE, morte sans alliance à Villedieu en Vendomois; — 6. MICHELLE, mariée audit lieu, le 11 Novembre 1672, (contrat passé le 30 Janvier 1673) à *Hector le Breton*, Ecuyer, Seigneur de la Douemeterie, fils de François le Breton, Roi-d'Armes de France, Gentilhomme servant du Roi, & de Marie Riolland, dont postérité; — 7. Et ANNE BIGOT, mariée, par contrat du 28 Janvier 1668, (célébration en l'Eglise de Villedieu en Vendomois,) à *Louis le Breton*, Ecuyer, Sieur de la Perrerie, Officier chez le Roi, dont postérité.

IX. PIERRE BIGOT, V du nom, Ecuyer, sieur de Pontbodin, batisé à Villedieu, le 24 Avril 1653, mort le 10 Novembre 1721, & inhumé en l'Eglise Paroissiale de S. Michel-en-Lherm, Diocèse de Luçon, avoit épousé, par contrat du 28 Juillet 1672, passé devant le *Boucher*, & son Confrere, Notaires au Châtelet de Paris, *Marie Tussier*, fille d'*Etienne Tussier*, Avocat au Siége Présidial du Mans, & de *Marie Lusson*, de laquelle il eut, entr'autres enfans: — 1. PIERRE-LOUIS BIGOT, Ecuyer, sieur de PONTBODIN, mort Directeur des Fermes au Mans, le 10 Mars 1739, ayant eu de *Marie Roudier*, sa femme, trois enfans, savoir: — PIERRE-LOUIS BIGOT, sieur de Pontbodin, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Rochechouart, mort, sans hoirs, à Prague, lors de la guerre contre la Reine d'Hongrie & de Bohême: — CHARLES, Chanoine de S. Calais au Maine, mort à Langon, en sa terre de S. Pé: & LOUIS BIGOT DE SAINT-PÉ, mort sans alliance à Nantes: — 2. JACQUES-CHARLES, qui suit: — 3. & JACQUINE BIGOT, Religieuse Bénédictine à Saint-Calais.

X. JACQUES-CHARLES BIGOT DE PONTBODIN, Ecuyer, Seigneur du Puy-de-Sepmes, de Pichon, la Grange-Hocquet & autres fiefs, batisé à Villedieu, en Vendômois, le 17 Octobre 1686, suivant son Extrait de Baptême rapporté dans l'Arrêt du Conseil, du 18 Décembre 1764, Collateur de la Chepellenie du Crucifix de Sepmes, acquit, par acte du 8 Novembre 1729, *de Daniel Barraud*, Ecuyer, Seigneur de la Cerie, la terre & Seigneurie de la Grange-Hocquet, moyennant la somme de 6000 liv. renonça, ainsi que PIERRE-LOUIS BIGOT-DE-PONTBODIN, Ecuyer, son frere, à la succession de leur pere, par acte du 16 Décembre 1732, passé

devant les Notaires au Mans, lequel acte exclut la représentation des partages nobles; & obtint, le 22 Janvier 1757, du sieur *Moreau*, Receveur des Tailles de l'Election de Chinon, un certificat, portant qu'*il avoit toujours joui des privileges de la noblesse, & n'avoit jamais été compris aux Roles des Taillables, & autres impositions roturieres de la Paroisse de Sepmes; mais qu'il a toujours été compris au rang des Nobles de ladite Paroisse.* On a de plus six quittances des Receveurs des Tailles de Chinon, des sommes auxquelles il avoit été imposé aux rôles des Nobles de la Paroisse de Sepmes, Election de Chinon, pour l'imposition du vingtieme, entr'autres une qu'il reçut, le 28 Février de ladite année, de la somme de 83 liv. 7 s. 6 d. Il avoit épousé, en l'Eglise paroissiale de Sainte-Maure, le 11 Avril 1711, (contrat passé devant Huet, Notaire au même lieu, le 28 Mars 1732, dont copie a été déposée, en 1755 ou 1756, chez Malvau, Notaire audit Sainte-Maure, la minute ayant été adhirée chez Huet, son confrere, passeur) *Marie-Anne-Françoise Guyet de la Graviere*, fille de feu Louis Guyet de la Graviere, Conseiller du Roi, Receveur du Grenier à Sel à Sainte-Maure en Touraine, & de Dame Anne Benoît de la Chillerie. De ce mariage sont issus: — 1. CHARLES-PIERRE, Ecuyer, batisé à Sainte-Maure, le 11 Novembre 1714, mort sans postérité: — 2. PIERRE-LOUIS-CHARLES, qui suit: — 3. CLAUDE-MARIE, né à Saumur, le 8 Novembre 1718, Prêtre, Prieur de Saint-Rimé, en Vendômois, mort en Février 1777: — 4. MARIE-PIERRE-AIMÉ BIGOT, Ecuyer, né le 21 Octobre 1725, Lieutenant au Régiment de Piémont, Infanterie, puis Capitaine de Millice au Bataillon d'Anjou, ensuite Capitaine-Aide-Major au Régiment Provincial de Touraine, & fait Chevalier de Saint-Louis en 1775, marié, par contrat du mois d'Avril 1754, passé devant Gervaise, Notaire à Tours, (célébration en l'Eglise des Religieuses de l'Union-Chrétienne, Paroisse S. Vincent de ladite Ville), avec *Charlotte Odit*, dont deux filles; savoir: CHARLOTTE, née à Tours, & batisée à S. Clément, le 20 Avril 1755, morte le 15 Mai suivant; & PERRINE-CHARLOTTE BIGOT, née le premier Août 1758, batisée ledit jour à Jouy, près Tours, mariée, en Juin 1779, à Messire *Mathieu le Comte du Boisdais*, Ecuyer, Officier d'Infanterie, fils de Messire Mathieu le Comte, Ecuyer, Seigneur du Boisdais: — 5. MARIE-ANNE, née le 11 Déc. 1712, batisé à Ste.-Maure, morte sans alliance à Saumur: — 6. MARIE, née à Saumur, & batisée à S. Pierre, le 27 Nov. 1723, morte en Juillet 1778, à la Haye en Touraine, & inhumée à S. Georges, sans postérité de son mariage avec Messire *Mathieu le Comte*, Ecuyer, Seigneur du Boisdais: — 7. & FRANÇOISE BIGOT, née à Sepmes en Touraine, le 29 Septembre 1732, mariée, le 19 Juin 1759, en l'Eglise Paroissiale dudit lieu, avec Messire *Antoine Martin*, Chevalier, Seigneur de la Goutte-Bernard en Berri, Saint-Benoît du Sault, fils de Messire Jean Martin, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Dame Renée de la Rye, dont plusieurs enfans.

XI. PIERRE-LOUIS-CHARLES BIGOT, du Puy-de-Sepmes, Ecuyer; Seigneur de la Séguiniere & de la Volliere, né & ondoyé à Saint-Nicolas

M 2

de Saumur le 3 Juin 1717, nommé en l'Eglise de Nantilly de la même ville, le 21 Mai 1719, a justifié sa noblesse devant le Juge d'Armes de France, en remontant à CHARLES BIGOT, I du nom, Ecuyer, Sieur de la Guilbauderie, auteur du septieme degré de cette branche, laquelle est établie *au registre V, partie I. de l'Armorial de France*, n'ayant point pu ramasser alors les pieces que ses recherches lui ont procurées depuis sur les cinquieme & sixieme degrés, & les autres actes qui sont énoncés dans la présente généalogie, & en a obtenu certificat en 1757, signé d'Hozier. Il a été de plus maintenu dans sa noblesse d'extraction, par Arrêt contradictoire de la deuxieme Chambre de la Cour des Aides de Paris, du premier Septembre 1769, confirmé par autre Arrêt de la premiere Chambre de cette Cour le 30 Août 1770, sur les conclusions de M. Boulat de Mareuil, Avocat-Général. Il a épousé, par contrat passé devant Gervaise, Notaire à Tours le 30 Mars 1753, célébration en l'église Saint Vincent de cette ville le 5 Avril suivant, Demoiselle *Anne-Cecile Chesnon*, fille de feu Louis Chesnon, Conseiller du Roi, Président au Grenier à sel de Neuvy, & de Dame Anne-Cecile de Beaupont. De ce mariage sont issus : — 1. JACQUES-CHARLES, né le 22 Décembre 1753, mort au berceau le 25 dudit mois, & inhumé à S. Vincent : — 2. PIERRE-LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS-AIMÉ BIGOT DE PONTBODIN, Ecuyer, né le 18 Février 1758, batisé le 19, à S. Mathias du Plessis-lès-Tours, non marié : 3. & 4. ETIENNE-JACQUES & N.... BIGOT, morts au berceau : — 5. ANNE-MARIE-SOPHIE, née au Plessis-lès-Tours, le 20 Mars 1756, morte au berceau : — 6. Et LOUISE-HENRIETTE-VICTOIRE-SEBASTIENNE-FRANÇOISE-SOPHIE BIGOT, née audit lieu le 22 Juin 1759, tenue le lendemain sur les fonts de batême par Messire SÉBASTIEN-FRANÇOIS BIGOT, Vicomte de Morogues, Chevalier de Saint-Louis, alors Capitaine de Vaisseau du Roi *le Magnifique*, & par Dame *Henriette-Victoire Quantineau-de-Commacre*, épouse de Messire *Gabriel d'Arsac*, Chevalier, Marquis de Ternay, Capitaine de Dragons au Régiment d'Apchon, cousin & cousine paternelle de ladite Demoiselle BIGOT.

Cette branche porte pour Armes : *de sable, à trois têtes de léopards d'or, languées de gueules, posées 2 & 1*. Pour cri de guerre : *Tout de par Dieu*. Elles sont les mêmes que celles de MM. BIGOT-DE-LA-RAINVILLE, BIGOT-DE-LA-TOUANNE, BIGOT-DE-MOROGUES & DE CHERELLES ; & sont de tems immémorial celles de cette branche de Touraine & du Vendomois, ainsi qu'elle l'a justifié par un cachet très-anciennement gravé, comme l'assure le Juge d'Armes de France, dans son *Armorial*, *Registre V*, *Partie I.*

BILLAULT (DE), famille originaire de Mont-Didier, en Picardie, actuellement établie à Bar-le-Duc, Seigneurs de Saint-Martin, de la Mothe, de Fricamps, de Grancourt, de Saudrupt, de Preuille, de Comblés, de Sainte-Levieres, de Waly, de Seigneulle, &c. de laquelle nous allons donner la généalogie par filiation suivie, dressée sur un arrêt obtenu de la

Chambre des Comptes de Bar, sur la vérification des titres de cette famille, en date du 20 Novembre 1780, à la fin duquel est relaté un certificat de M. d'Ozier de Serigny, Juge d'Armes de France, du 27 Juillet 1772.

I. JEAN DE BILLAUT, dit *Saint-Martin*, Ecuyer, qui étoit pour lors au service de feu Antoine, Duc de Lorraine & de Bar : il étoit neveu de DANIEL DE BILLAULT, dit *Saint-Martin*, suivant un acte inscrit sur les Registres du Bailiages de Bar, en conséquence du jugement rendu audit Siege le 22 Octobre 1671. Ledit JEAN eut pour fils NICOLAS DE BILLAULT, qui suit:

II. NICOLAS DE BILLAULT, Ecuyer, justifié par une vente qu'il fit au profit de Jean de Broucey, & de Jeanne Marchand, d'une maison provenante de feu noble homme JEAN DE BILLAULT, son pere, par acte passé devant Mangin & Mouzin, Notaires, en date du 4 Février 1548. Ledit NICOLAS eut pour fils JEAN DE BILLAULT, qui suit:

III. JEAN DE BILLAULT, II. du nom, Ecuyer, qui épousa *Jeanne de Bar*, fut Lieutenant des Gentilshommes sous le Duc de Guise, blessé en 1585, au passage du Port Saint-Vincent.

Ce degré est prouvé, ainsi que les précédens, par des Lettres-patentes du Duc Charles III, adressées à la Chambre des Comptes du Barrois, contenantes que certain de la noblesse de JEAN DE BILLAULT, tant par les titres & enseignemens qu'il a fait voir en son Conseil, que sur le rapport d'Etienne de Rosiere, & François Dupuis, Maîtres des Comptes dudit Barrois, qui justifient comme il est sorti de noble famille, que son pere NICOLAS, & JEAN, son ayeul, ont été reconnus nobles, depuis leur demeure en ses Etats, & que son fils SÉBASTIEN, qui continue la postérité, est encore dans ses troupes; pour ce, ledit Duc mande, de recevoir ledit JEAN DE BILLAULT, chef de ce degré, à foi & hommage pour sa maison & fief de Goucourt, comme noble; lesdites lettres données à Nancy, le 17 Novembre 1579, signées Charles, & de suite le Comte de Salut & Merlin.

Subrogation au profit de JEAN DE BILLAULT, Ecuyer, acceptant pour & au nom de SÉBASTIEN, son fils mineur, par acte passé par Isaac-Remy, Hôtelier à Bar, devant Marlorat & Paquet, Notaires, le 20 Mars 1552; vente faite au profit dudit JEAN DE BILLAULT, de vingt-deux verges de terre, au finage de Vassimont, devant Arragon & Guillaume, Notaires, le 21 Septembre 1556; autre vente faite au profit dudit JEAN DE BILLAULT, comme ayant la garde noble de SÉBASTIEN DE BILLAULT, son fils, d'une piece de vigne, située sur le finage de Bar, par acte passé devant Lucot, Notaire, le 2 Octobre 1558; vente faite par ledit JEAN DE BILLAULT, tant en son nom, qu'en qualité d'héritier de feu noble homme NICOLAS DE BILLAULT, son pere, & se portant fort pour SÉBASTIEN, son fils, d'une piece de vigne, sise à Curmont, au profit de Daniel-François Tanneur, demeurant à Bar; acte passé devant Regnault & Hébert, Notaires à Bar, le 7 Août 1573.

IV. SÉBASTIEN DE BILLAULT, Ecuyer, fut Gendarme de la Garde du grand Duc Charles de Lorraine, blessé en la présence de ce Prince,

de même que son pere, au passage du Port Saint-Vincent. Il avoit épousé le 7 Octobre 1589, *Antoinette de Blayve*, fille de Nicolas de Blayve, & d'Anne Morison, acte extrait des registes des Mariages de la Paroisse de Bar-le-Duc, délivré par Melet de Rajaumont, Curé de ladite ville, le 30 Juin 1770. De ce mariage est sorti, entr'autres enfans, NICOLAS DE BILLAULT, qui suit :

V. NICOLAS DE BILLAULT, Ecuyer, fut Avocat en Parlement, & fit partage avec ses freres, FRANÇOIS, & JEAN SÉBASTIEN LES BILLAULT, des biens de SÉBASTIEN DE BILLAULT, leur pere, comme il appert, par un acte passé devant Lafauche, Notaire, le 19 Août 1621 ; lot de partage obvenu audit NICOLAS DE BILLAULT, des terres & immeubles provenans de la succession de feue Antoinette de Blayve, sa mere, en date du 14 Avril 1636. Il avoit épousé, par contrat passé devant Isaye Rouger, & Nicolas Fassin, Notaires à Bar, le 2 Août 1621, *Anne Fleury*, fille de noble Antoine Fleury ; de ce mariage est issu, entr'autres enfans, SÉBASTIEN DE BILLAULT, qui suit :

VI. SEBASTIEN DE BILLAULT, II du nom, Ecuyer, batisé, le 22 Février 1641, fut Conseiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage de Bar ; acte de partage fait entre NICOLAS, SEBASTIEN & NICOLAS LES BILLAULT, en leur qualité de fils de feu Noble NICOLAS DE BILLAULT, & d'*Anne Fleury* leurs pere & mere, passé devant Pouppart & Poyart, Notaires à Bar, le 11 Décembre 1669 ; autre acte de partage desdits freres en leurs qualité d'héritiers de feu Noble Pierre Fleury, Prêtre & Curé de Revigny, devant Poupart, Notaire, le 13 Janvier 1670 ; transaction entre les mêmes, & la Confrairie des Charpentiers, de la Ville de Bar, passée devant d'Auviliers & Pouppart, Notaires, le 9 Mai 1672 ; fondation faite par ledit SÉBASTIEN DE BILLAULT, en la paroisse de Bar, de plusieurs messes, par acte passé devant Vannier & Sébastien Varin, Notaires à Bar, le 22 Avril 1677. SÉBASTIEN DE BILLAULT épousa, par contrat passé devant Gueleux & Dauvilliers, Notaires, le 10 Août 1671, *Anne-Françoise-Laurent de Briel*, fille de Nicolas de Briel, Ecuyer, Lieutenant-Général en la Prévôté de Bar, & de Jeanne le Breton. De ce mariage est issu PIERRE-ALEXIS DE BILLAULT, qui suit :

VII. PIERRE-ALEXIS DE BILLAULT, Ecuyer, batisé le 6 Juin 1686, eut pour tuteur, au décès d'*Anne-Françoise-Laurent*, sa mere, par acte judiciaire du 14 Août 1687, SÉBASTIEN DE BILLAULT, son pere ; contrat de mariage dudit PIERRE-ALEXIS avec *Catherine Broullier*, fille de Simon Broullier, Avocat en Parlement, & de Louise Gillot ; ledit contrat passé devant Gros-Jean & Vouillaume, Notaires de Bar, le 21 Novembre 1709. De ce mariage est issu GASPARD DE BILLAULT, qui suit :

VIII. GASPARD DE BILLAULT, Ecuyer, batisé le 15 Juillet 1718, Seigneur haut Justicier de Waly, ancien Capitaine de Grenadiers au Régiment Royal-Barrois, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, marié, par contrat passé devant Baillot & Hannecart, Notaires, le 23 Juin 1763, avec *Marie-Jeanne de Cheppe*, fille de Jean-François de Cheppe, Ecuyer, Seigneur de Morville, Nicey, Broussey,

Naulecourt, &c. Conseiller au Conseil, & Avocat-Général en la Chambre des Comptes de Bar, & de Jeanne Magot.

* L'explication des Armes de cette Famille à la fin de ce volume.

BONAFFOS : ancienne noblesse originaire du Querci, qui a formé plusieurs branches.

De celle anciennement résidante à Marminsac, ou Masmignac, Jurisdiction de Cazals en Querci, est issue une autre branche, aujourd'hui établie à Montréal, dans le diocèse de Carcassonne, en Languedoc, comme on le verra ci-après. Cette branche de Marminsac étoit sortie, selon la tradition, de la même souche que la famille de BONAFFOS-DE-PRESQUES, résidante à Saint-Céré, aussi dans le Querci, dont les titres de noblesse remontent jusqu'en 1230, suivant les notes qui en furent envoyées, il y a quelques années, à MM. DE BONAFFOS de Montréal, par M. le Baron de BONAFFOS de Presques, le seul existant que l'on croie de cette branche, qui, ainsi que celle qui résidoit à Marminsac, & celle qui subsiste à Montréal, a les mêmes Armes, à la réserve, que la derniere, *au lieu de six bezans, séparés par une bande*, n'en a conservé que *trois*, & qu'au-dessous de *la bande*, à la place des autres *trois bezans*, elle y a substitué *une tour, surmontée d'une étoile*, soit pour distinguer la branche aînée de la cadette, soit à raison de quelque alliance.

Les branches résidantes en Querci, y jouissoient de la terre de Presques, dont jouit encore M. le Baron de BONAFFOS de Presques, & des Seigneuries de Raissieu & de Lentour, dans les appartenances de laquelle se trouvoit le village *de Bonaffos*. De ces terres, celle de Lentour étoit, si elle ne l'est encore, possédée par la maison de Noailles, une branche de la famille DE BONAFFOS s'y étant éteinte. Elle s'est encore alliée avec celle de Durfort, par le mariage contracté le 11 Février 1667, par *Clémence de Vielcastel*, (fille de *François de Vielcastel*, & de CATHERINE DE BONAFFOS; fille D'ARMAND, qui fait le cinquieme degré de la branche de Marminsac, comme il sera dit ci-après), avec *François de Durfort, dit* le Baron de Léobard.

Cette famille, qui s'est distinguée au service, a donné plusieurs Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont il est fait mention dans l'Histoire de Malte, & aussi plusieurs Chevaliers de l'ordre du Roi. De la branche établie en Querci, (sur laquelle nous n'avons point reçu de renseignemens, ni sur aucune autre branche existante ailleurs qu'à Montréal); le chef actuel est le Baron DE BONAFFOS de Presques, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, Ecuyer ordinaire de Sa Majesté, attaché à Madame Sophie de France. Il a épousé, par contrat du 7 Mars 1773, Demoiselle *de Bayle*.

On observe que quoique tous les ancêtres & collatéraux connus de la branche résidante à Montréal, aient signé DE BONAFFOS, les Notaires qui ont passé leurs actes, ou ceux qui les ont cités, lors de la production de leurs titres, les ont quelquefois nommés BONAFOUS, BONAFFONS, ET BONNAFOUS. Cette branche, anciennement établie à Marminsac, ou

Masmignac, Jurisdiction de Cazals en Querci, remonte sa filiation, par titres, à noble PIERRE DE BONAFFOS, qui suit :

I. PIERRE DE BONAFFOS, fils de noble JEAN DE BONAFFOS, épousa, par contrat du 6 Juillet 1454, noble *Marguerite de Saint-Gilles*, dont :

II. MARC DE BONAFFOS, qualifié noble, qui eut pour enfans : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. JEAN, auteur de la branche établie à Montréal, en Languedoc, rapportée ci-après : — 3. Et noble RAIMOND DE BONAFFOS, mort Chanoine & Sacristain du Chapitre de Montréal.

III. PIERRE DE BONAFFOS, II du nom, Seigneur de Bonaffos, qualifié noble, comme ses ancêtres ; eut commission du Roi Henri II, le 12 Mai 1552, pour mener & conduire une Compagnie de gens de Guerre de ses ordonnances, sous la charge du Seigneur de Saint-André, Amiral de France, de Châtillon-sur-Seine, où elle étoit, jusqu'à Pont-Meuse ou Moscou, à deux lieues de Saint-Michel, en Lorraine ; fut nommé par le même Prince, le 26 Septembre 1553, Capitaine-Châtelin de la ville de Montréal, dans la Sénéchaussée de Carcassonne, en Languedoc, dont il fut mis en possession, le 9 Novembre suivant, par Louis de Perrier, Lieutenant particulier en ladite Sénéchaussée de Carcassonne ; donna procuration, le 23 Décembre 1553, à noble JEAN DE BONAFFOS, son frere, lors établi à Montréal, & à noble RAIMOND DE BONAFFOS, son autre frere, Chanoine & Sacristain du Chapitre de l'Eglise de cette ville, pour, en son nom, percevoir alors, & à l'avenir, les gages qui lui seroient dus, à raison du susdit état & office de Capitaine-Châtelain, dont il se démit, le 28 Mars 1555, en faveur de noble JEAN DE BONAFFOS, son neveu, citoyen de Montréal, auquel le Roi Henri II en fit don par lettres du même jour. PIERRE, Seigneur de Bonaffos, fit son testament à Marminsac ou Masmignac, en Querci, devant Rossauger, Notaire dudit lieu, le 11 Février 1560, dans lequel, après avoir légué la légitime à plusieurs filles qu'il avoit, & la jouissance de ses biens à sa femme, il institue noble JEAN DE BONAFFOS, son fils, Ecuyer, son héritier universel, & nomme pour un de ses exécuteurs testamentaires, RAIMOND, son second frere, Chanoine & Sacristain de Montréal. Il mourut à Marminsac, & avoit épousé le 16 Mai 1528, noble *Marguerite de Vernais*, dont : — JEAN DE BONAFFOS, qui suit ; — & plusieurs filles.

IV. JEAN DE BONAFFOS, Ecuyer, Seigneur de Masmignac, fut marié avec noble Demoiselle *Jeanne de Meallet-de-Fargues*, laquelle ne vivoit plus en 1594. Il en eut : — ARMAND, qui suit : — Et GABRIELLE DE BONAFFOS, mariée, par contrat du 8 Février 1594, à *Jean de Bonal*, Seigneur de Bonal & autres lieux, fils de François, Seigneur de Bonal & de Noaillac, d'une ancienne noblesse de l'Agenois, & de Françoise de Gimele.

V. ARMAND DE BONAFFOS, Ecuyer, épousa *Clémence de Lanzac*, de laquelle vinrent : — BARTHELEMI, qui suit : — & CATHERINE DE BONAFFOS, mariée à *François de Vielcastel*, Seigneur de Roquecave, &c. fils de *Jean*, & D'HELENE DE BONAFFOS de Presques, (celle-ci fille de JOSEPH DE BONAFFOS, Seigneur de Presques, & de *Françoise de Vaillac*),

lac). Elle fut mere de Clémence de Vielcastel, mariée, par contrat du 11 Février 1667, à François de Durfort, *dit* le Baron de Léobard.

VI. BARTHELEMI DE BONAFFOS, qualifié noble, ainsi que son pere, fut marié avec *Marguerite de Breuil.* On ne sait rien de plus sur cette branche.

Branche établie à Montréal, en Languedoc.

III. JEAN DE BONAFFOS, second fils de noble MARC, & frere puîné de noble PIERRE DE BONAFFOS, fut marié deux fois; on ignore les noms de sa premiere femme. Il épousa, 2°. par contrat passé devant Peironnet, Notaire de Montréal, Demoiselle *Marguerite de Sourrouile.* Par son testament, passé devant Maillebiau, Notaire dudit lieu, le 6 Juin 1580, il fixa la légitime, en faveur de chacune de ses filles, au nombre de cinq, & institua héritiers universels ses enfans; savoir, du premier lit: — 1. JEAN, qui suit: — 2. autre JEAN DE BONAFFOS, Docteur & Doyen du Chapitre de Montréal; & du second lit: — 3. PAUL, tige de la branche subsistante audit Montréal, rapportée ci-après: — 4. Et JEAN DE BONAFFOS, surnommé *le Petit*, mentionné avec ses freres dans le susdit testament.

IV. JEAN DE BONAFFOS, fut pourvu de l'office de Capitaine-Châtelain de Montréal, par lettres de don, du Roi Henri II, le 28 Mars 1555, en conséquence de la démission faite en sa faveur, par noble PIERRE DE BONAFFOS, Seigneur dudit lieu, son oncle, résidant à Marminsac, en Querci. Il épousa, par contrat du 21 Décembre 1557, Demoiselle *Jeanne de Sabatery*, fille de noble Bertrand, Seigneur de la Bessede, Procureur général du Parlement de Toulouse, elle testa le 20 Octobre 1602, & eut pour fils:

V. BERTRAND DE BONAFFOS, Châtelain de Montréal, marié, par contrat du 20 Avril 1596, à Demoiselle *Marie de George*, fille de noble Louis de George, Seigneur de Sibra, & de Dame N.... du Lac. Leurs enfans furent: — 1. PIERRE, qui suit: — 2. noble GERMAIN, lequel eut commission, le 7 Avril 1619, d'Henri de Lorraine, Duc de Mayenne & d'Aiguillon, Pair & grand Chambellan de France, de lever & mettre sur pied, & commander une Compagnie de cent hommes de guerre pour le service de Sa Majesté; il produisit ses titres avec son neveu & ses cousins, & fut déclaré noble, & issu de noble Race & lignée, par jugement de M. Bazin-de-Bezons, Intendant de Languedoc, du 28 Mars 1670. Il avoit épousé, par contrat du 28 Novembre 1635, Demoiselle *Germaine de Bousquat*, de laquelle il n'eut qu'un fils, JEAN-GABRIEL DE BONAFFOS, décédé Chanoine du Chapitre de Montréal, & une fille, morte sans postérité; — 3. Et LOUIS DE BONAFFOS, Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'infanterie, sous la charge du Comte de Clermont, par commission du 15 Juillet 1636, & décédé le 3 Août 1668.

VI. PIERRE DE BONAFFOS, Châtelain de Montréal, fit son testament le 6 Décembre 1627, par lequel il institue héritiere *Marie de George*, sa mere, à la charge de rendre l'hérédité à son fils. Il avoit épousé par

contrat du 8 Avril 1648, Demoiselle *Emeraude de Sapte*, & en eut :

VII. JEAN-GABRIEL DE BONAFFOS, Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers du Sieur de Grollejac, par brevet du 15 Décembre 1667. Il produisit aussi ses titres avec GERMAIN DE BONAFFOS, son oncle, & ses cousins, & fut déclaré, comme eux, noble & issu de noble Race & lignée, par le susdit jugement de M. Bazin-de-Bezons, du 28 Mars 1670. Il avoit épousé le 26 Septembre 1652, Demoiselle *Marie-Toinette d'Auriac*, de laquelle il n'eut qu'une fille, N.... DE BONAFFOS, mariée avec noble *N.... de Baut-de-Fontalès*, & morte sans postérité.

Branche sortie de la précédente, & subsistante à Montréal, en Languedoc.

IV. PAUL DE BONAFFOS, Conseiller au Présidial de Carcassonne, fils de noble JEAN DE BONAFFOS, & de *Marguerite de Sourrouilé*, sa seconde femme, fit son testament le premier Juin 1644, en faveur de JEAN, son fils puîné, auquel il legue ce qu'il lui avoit donné dans son contrat de mariage ; & avoit épousé, par contrat du premier Janvier 1595, passé devant Fabré, Notaire de la ville de Carcassonne, Demoiselle *Jeanne de Peletier*, fille de noble Geraud de Peletier, & de Catherine de Martain, dont : — 1. GUILLAUME, décédé Doyen du Chapitre de Montréal : — 2. Et JEAN DE BONAFFOS, qui suit :

V. JEAN BONAFFOS, qualifié noble, ainsi que son pere, fut Docteur ès Droits, & épousa, par contrat du 12 Février 1626, passé devant Puissanges, Notaire de Carcassonne, Demoiselle *Marguerite d'Alibert*, de laquelle vinrent : — 1. PAUL, qui suit ; — 2. noble JEAN DE BONAFFOS, marié, par contrat du 15 Avril 1655, à Demoiselle *Marguerite de Fabre*, dont il laissa quatre garçons & une fille. L'aîné décéda Chanoine du Chapitre de Montréal. Des trois autres, qui furent tous Capitaines au Régiment de Royal-Roussillon, l'un y mourut ; un autre se retira à l'Hôtel des Invalides, où il décéda ; & le troisieme, après s'être retiré du service, se maria à Luxeu en Franche-Comté, où il mourut, ne laissant que deux filles, qui furent reçues à Saint-Cyr ; — 3. Et GUILLAUME DE BONAFFOS, marié, par contrat du 21 Décembre 1663, à Demoiselle *Jeanne de Bailot*, de laquelle il ne laissa qu'un fils, décédé Chanoine du Chapitre de Montréal.

VI. PAUL DE BONAFFOS, Ecuyer, né à Carcassonne, Capitaine d'une compagnie d'un Régiment de guerre, à pied françois, composé de douze enseignes de cent hommes chacune, sous la charge du sieur de la Chapelle-Biron, par commission du 14 Mars 1635, produisit ses titres avec ses freres & cousins, & fut, ainsi qu'eux, déclaré noble & issu de noble Race & lignée, par le jugement susdit de M. Bazin de Bezons, du 28 Mars 1670. Il mourut, le 3 Août 1706, à Montréal, fut inhumé au tombeau de ses ancêtres, & avoit épousé, par contrat du 4 Octobre 1653, passé devant Oustric, Notaire à Carcassonne, Demoiselle *Marguerite de Guilhermy*, fille de N.... de Guilhermy, & d'Antoinette de Jalabert, dont : — 1. GABRIEL DE BONAFFOS, décédé Carme ; — 2. GUILLAUME, qui suit ; — Et trois filles, toutes décédées.

VII. GUILLAUME DE BONAFFOS, Ecuyer, né le 6 Septembre 1670 à Carcassonne, décédé à Montréal le 7 Juin 1728, avoit épousé, par contrat du 25 Juillet 1701, passé devant Bar, Notaire de Castelnaudary, Demoiselle *Jeanne-Françoise de Fabry*, fille de noble Paul de Fabry, co-Seigneur de Castelnaudary, & de Dame Jeanne de Pradal. De leur mariage sont issus : — 1. JEAN-PIERRE, qui suit ; — 2. JEAN-BATISTE, né à Montréal le 12 Avril 1712, mort Ecclésiastique ; — 3. JEAN-JOSEPH, né le 31 Mars 1717, aussi décédé Ecclésiastique ; — 4. FRANÇOISE, née le 30 Septembre 1706, morte Carmélite à Toulouse ; — 5. ANNE, vivante, veuve de *Jean-Pierre Fargues*, citoyen dudit Montréal ; — 6. Et MARGUERITE DE BONAFFOS, vivante, Religieuse Carmélite à Toulouse.

VIII. JEAN-PIERRE DE BONAFFOS-DE-LA-TOUR, Ecuyer, né le 3 Février 1709, a épousé, par contrat du 5 Nov. 1736, passé devant Jean Farabose, Notaire, Demoiselle *Angélique de Lanapla*, fille de noble Jean de Lanapla, Seigneur de Saint-Martin, & de Dame Anne de Marti : dont : — 1. JEAN-PIERRE, qui suit ; — 2. PAUL, dit *le Chevalier DE BONAFFOS-DE-LA-TOUR*, né à Montréal le 10 Mai 1745, Capitaine en second au Régiment de Vexin, Infanterie, marié, par contrat du 18 Mai 1779, passé devant Guével, Notaire de la ville de Metz, à Demoiselle *Claude-Catherine d'Auger*, fille de feu Messire Denis-René d'Auger, Ecuyer, ancien Garde-du-Corps du Roi, & de Dame JEANNE de Cabouilly ; — 3. JEANNE-FRANÇOISE, non mariée ; — 4. FRANÇOISE-HENRIETTE, née le 13 Juillet 1742, Religieuse Ursuline à Toulouse ; — 5. MARIE, non mariée ; — 6. ANNE DE BONAFFOS, mariée, par contrat du 3 Octobre 1777, passé devant Albigès, Notaire de Montréal, avec Messire *Jean de Labouisse*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au régiment de Saintonge, résidant en la ville de Saverdun, au Comté de Foix, dont deux enfans, savoir, — *Jean-Pierre de Labouisse*, Ecuyer, né le 4 Juillet 1778 ; & *Angélique de Labouisse*, née le premier Juillet 1779 ; — 7. Et CHARLOTTE-ELÉONORE-ADÉLAÏDE-FÉLICITÉ DE BONAFFOS, née le 22 Mars 1755, non mariée.

IX. JEAN-PIERRE DE BONAFFOS, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Tour, né à Montréal le 11 Octobre 1739, ancien Capitaine au Régiment de Vexin, Infanterie, a épousé, par contrat du 31 Mars 1770, passé devant Montcassin, Notaire de Toulouse, Demoiselle *Madeleine-Adélaïde de Gauran*, fille de Messire Bernard de Gauran, Conseiller de Grand'Chambre au Parlement de Toulouse, & de Dame *Pétronille de Marmiesse.* De leur mariage ils ont pour enfans vivans : — 1. JEAN-PIERRE-AUGUSTE-XAVIER, Ecuyer, né le 8 Avril 1778 ; — 2. JEAN-FRANÇOIS-MAURICE, né le 30 Juillet 1779 ; — 3. JEAN-PIERRE-PAUL, né le 3 Juillet 1781 ; — 4. JEANNE-FRANÇOISE-ANGÉLIQUE, née le 14 Mars 1773 ; — 5. JOSEPHINE-PAULINE-CLOTILDE-ADÉLAÏDE, née le 14 Mars 1777 ; — 6. Et MARIE-JEANNE-PAULE DE BONAFFOS, née le 12 Février 1780.

Les armes de cette famille sont : *d'azur, à une bande accompagnée de six bezans posés en bande, trois en chef & trois en pointe, le tout d'argent.*

La branche établie à Montréal porte : *d'azur, à une bande accompagnée en chef de trois bezans posés en bande; & en pointe, d'une tour, surmontée d'une étoile, le tout d'argent.*

Généalogie dressée sur titres originaux communiqués.

BONGARS, ou BONGARDS, en Thiérache. Les titres de cette ancienne famille portent : Qu'en 1130, quatre freres du nom de BONGARS vendirent à leur frere aîné ce qu'ils avoient à prétendre sur la succession de leur pere, dont la terre, située près la Chapelle en Théirache, est encore possédée par des BONGARS. Les quatre cadets se séparerent, & choisirent des habitations différentes.

Le premier acheta la terre d'Estrensef, en la paroisse de Bois-Belle, en Berry, à quatre lieues de Bourges. — Le second s'établit dans le Vendomois : — Le troisieme fut en Champagne, à deux lieues de Sainte-Menehould. On n'a point de connoissance de ces deux branches. — Et le quatrieme vint à Landel, paroisse de Bétancourt, à la forêt de Lions, en Normandie, dont il subsiste encore deux branches, savoir : celle de MM. de BONGARS DE VALDONNAY, dont un, Gouverneur de Rambouillet; l'autre, premier Ecuyer de la Verrerie; un, Ecuyer de feu M. le Comte d'Eu. Des enfans de feu M. DE BONGARS DE VALDONNAY, l'aîné de tous est N.... DE BONGARS, ci-devant Lieutenant au Régiment de Penthievre, qui a été employé dans l'équipage de feu Don Philippe de Parme, & est retiré à sa terre de Valdonnay depuis la mort de son pere. Il a deux freres; l'un Ecuyer de la Verrerie, l'autre, Gouverneur d'Aumale, & Capitaine des chasses de feu M. le Prince de Dombes pour le Comté d'Eu.

De la seconde branche il n'est resté que trois enfans, savoir : — 1. JOACHIM-CHARLES DE BONGARS, qui suit : 2. & 3. Et deux filles, l'une est morte sans alliance, & l'autre avoit épousé *Charles de Brossard*, Ecuyer, Sieur de Saint-Hilaire.

JOACHIM-CHARLES DE BONGARS, I du nom, Ecuyer, Seigneur d'Hermonvat, a eu de son mariage cinq enfans : — 1. JOACHIM-CHARLES DE BONGARS, II du nom, ancien Chanoine de l'église cathédrale de Metz, Curé de Guisenieres, près les Andelys, diocese de Rouen, depuis 1771 : — 2. AUGUSTIN-JEAN, mort sans postérité : 3. JOACHIM DE BONGARS qui suit : — 4. & 5. Et deux Demoinselle, élevées à Saint-Cyr.

JOACHIM DE BONGARS, II du nom, Ecuyer, a épousé *Marie-Madeleine de Caquerecy-Saint-Amant*, de laquelle il a laissé deux garçons & deux filles encore jeunes.

Cette branche à le privilege de travailler à la verrerie à Pleifs, ainsi que MM. *Vailians*, *Brossard* & *Caquerecy*, à l'exclusion de tous autres, sans déroger, & sans être exclus des emplois militaires & autres charges, quand l'occasion s'en présente. La branche de Normandie n'a fait aucune mésalliance, & ses titres sont fort anciens.

Celui qui s'établit le premier aux Meuses, en Berry, s'appelloit PIERRE

DE BONGARS, & fut la tige des *Bongars-des-Meuses*, des *Bongars-de-Bremarais*, des *Bongars-du-Tharaux*, des *Bongars du Gros-bois*, & des *Bongars-de-Sardy*.

LAMBERT DE BOUGARS, Procureur-Général du Grand-Conseil, s'établit à Orléans, & forma les différentes branches des *Bongars d'Orléans* & des *Bongars-de-Sardy*. Il eut entr'autres enfans : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. Et NICOLAS DE BONGARS, Ecuyer, Sieur de la Popiniere, tué à la journée de Saint Barthelemi.

GUILLAUME DE BONGARS, I du nom, Ecuyer, Sieur de la Noüe, eut pour fils de sa femme, *Marie le Semelier* :

GUILLAUME DE BONGARS, II du nom, Ecuyer, Sieur de Vildart, marié le 24 Avril 1586, avec *Anne Girard*, dont : — 1. JACQUES, qui suit : — 2. PIERRE, rapporté ci-après : — 3. Et THÉODORE DE BONGARS, Ecuyer, mort à Guise, étant Capitaine d'infanterie. Il eut deux fils, savoir : GUILLAUME DE BONGARS, marié en 1612, à *Anne de Fougen-d'Escures* : — 2. Et JACQUES DE BONGARS, Ambassadeur en Allemagne, & Commissaire des Guerres.

JACQUES DE BONGARS, Ecuyer, Sieur de Vildart, Capitaine dans le Régiment de Rambures, épousa le 19 Janvier 1653, *Madeleine Pochon*, de laquelle sortit :

GUILLAUME DE BONGARS, III du nom, Ecuyer, Sieur de Vildart, Lieutenant des Maréchaux de France en 1709, qui avoit épousé *Marie le Rebours*, fille aînée de feu *François-de-Paule le Rebours*, Chevalier, Seigneur de Laleu & de Chaussy, Prévôt Royal, & Juge de Police de la ville d'Orléans, & de *Françoise Cardinet*, (voyez *Rebours*, *tome XII*.) dont il a eu : — 1. N.... DE BONGARS, Ecuyer, mort jeune : — 2. MARIE-ANNE, femme de *Jean de Loyat*, Maître des Comptes, dont des enfans : — 3. Et MARIE-MADELEINE DE BONGARS, Dame de Vildart, mariée le 30 Août 1716, à *Pierre-Antoine Agard-de-Morogues*, dit *le Marquis de Maupas*, Colonel d'un Régimenr d'Infanterie, dont aussi des enfans.

PIERRE DE BONGARS-DU-MORON, I du nom, Ecuyer, second fils de GUILLAUME, II du nom, Sieur de Vildart, & d'*Anne Girard*, épousa en 1656 *Cecile Colas*, de laquelle il eut : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. Et GUILLAUME DE BONGARS, Religieux Augustin.

PIERRE DE BONGARS, II du nom, Ecuyer, Sieur d'Herbelay, épousa en 1685, *Marguerite de la Lande*, & ils étoient morts tous deux en 1710, laissant : 1. PIERRE DE BONGARS, III du nom, Ecuyer, Sieur d'Herbelay, ancien Chevau-Léger de la Garde du Roi, marié en 1726, & mort sans postérité le 25 Décembre 1775 : — 2. JACQUES DE BONGARS, Brigadier des armées du Roi, Commandeur des Ordres Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant de Roi de l'Ecole Royale Militaire, marié le 30 Mai 1724, & mort le 30 Juillet 1777, sans postérité, âgé de quatre-vingt-trois ans : — 3. Et GUILLAUME DE BONGARS, qui suit :

GUILLAUME DE BONGARS, IV du nom, Ecuyer, ancien Capitaine au

Régiment de Bruxelles, Infanterie, a servi en Espagne, & a épousé en 1738, *Marie Martinez*, fille d'Antoine Martinez, dont : — 1. RENÉ, qui suit : 2. ISIDORE-VINCENT DE BONGARS, mariée le 17 Mai 1764, à *Jacques-Amable d'Auvergne*, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant Colonel de Cavalerie, réformé; & en cette qualité, Commandant de l'Equitation de l'Ecole Royale Militaire, dont posterité : 3. Et ISABELLE DE BONGARS, mariée en Espagne en 1767, au Comte de *Casasola*, Gentilhomme de la Chambre du Roi d'Espagne.

RENÉ DE BONGARS, Ecuyer, né le 9 Février 1754, Sous-Lieutenant au corps des Carabiniers de MONSIEUR, frere du Roi, en 1778, Capitaine d'Infanterie en 1779, & employé à l'Equitation de l'Ecole Royale militaire, n'est pas encore marié.

Les armes de BONGARS sont : *d'azur, à cinq besans d'argent, posés en sautoir.* Article à substituer à celui inséré *tome II de ce Dictionnaire, pag. 624 & 625.*

BONNAUD (DE), ou BONAUD, famille noble, originaire de Pertuis en Provence, dont il n'a été parlé qu'imparfaitement dans le *Tome second de ce Dictionnaire, pages 620 & suivantes*; d'ailleurs la branche d'*Archimbaud*, qui étoit ignorée, faute d'instructions, & rapportée dans le *Supplément de l'Histore Heroïque de la Noblesse de Provence, page 13 & suivante*, ce qui nous oblige de donner la généalogie entiere de cette famille, dont le plus ancien connu, est :

I. RAYMOND DE BONNAUD, Seigneur de Planta, dans le Royaume de Naples, en 1331 (1), où ses Auteurs avoient suivi Charles I, de la Maison d'Anjou, Comte de Provence ; il étoit Chevalier & Chambellan du Prince Philippe de Tarente, second fils de Charles II, & a signé, en cette qualité, à la donation de ce Prince, en faveur de ses nieces *Jeanne & Marie*, & à l'hommage qu'il prêta (2), il eut de sa femme, dont le nom est inconnu, JEAN DE BONNAUD, qui suit.

II. JEAN DE BONNEAUD, étoit Gouverneur de la Citadelle de Pertuis, en 1397 (3). Il eut pour fils PIERRE BONNAUD, qui suit :

III. PIERRE DE BONNAUD, qui épousa, le 12 Janvier 1380, *Beatrix d'Archimbaud*, & en eut FRÉDÉRIC DE BONNAUD, qui suit :

IV. FRÉDÉRIC DE BONNAUD, s'établit à Fréjus, & y obtint plusieurs concessions du Roi René, en 1458 & 1510, dans lesquelles il est qualifié de Noble & Honorable Seigneur (4). Il épousa *Honorade de Crotte*, fille de Noble Honoré de Crotte, & de Belette de Tigiaco, Dame de la Bastide, le contrat passé, le 27 Avril 1467, devant Giraudy, Notaire ; Arrêt de maintenue, du 16 Novembre 1667. Il étoit Seigneur de Roquebrune,

---

(1) Archives de la Chambre des Comptes de Provence.
(2) Histoire de Provence de Nostradamus, sur la premiere Maison d'Anjou, *troisieme partie.*
(3) Histoire susdite, *cinquieme partie.*
(4) Archives de la Chambre des Comptes de Provence.

Paleiſſon, & Villepais; il eut de ſon mariage GUILLAUME DE BONNAUD, qui ſuit :

V. GUILLAUME DE BONNAUD, épouſa, le 22 Octobre 1503, par acte paſſé devant Seguirané, Notaire, *Jeanne de Richard*, fille de Noble Jean de Richard, eut de ce mariage : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit : — 2. BERNARDIN, qui fut héritier de ſa grand'mere *Belette de Tigiaco*, & en eut la terre de la Baſtide, qui fut portée par *Marguerite de Bonnaud*, ſa petite fille, dans la maiſon de Raynaud d'Alain : — (1) 3. & GASPARDE DE BONNAUD, qui épouſa, en 1529, *Honoré de Guerin;* elle entra dans les preuves de Jean de Guerin, Chevalier de Malte.

Dans la conceſſion qui fut accordée, le 12 Novembre 1512, (2) audit GUILLAUME DE BONNAUD, d'une Tour, au lieu de Roquebrune, il eſt qualifié, *Nobiliſſimo viro.*

VI. FRANÇOIS DE BONNAUD, épouſa, par acte paſſé devant Cadrinore, Notaire, le 8 Octobre 1564, ſur Arrêt de maintenue, *Melchionne de Flotte*, niéce d'Honoré de Flotte, Chevalier de Malte, & fille de Noble Boniface de Flotte, Seigneur de Maux, & de Dame Marie Daube de Roquemartine; il rendit hommage des terres de Roquebrune, Paleiſſon & Villepaix, le 12 Juillet 1566; (3) il eſt qualifié de magnifique excellent Seigneur, dans un teſtament du 13 Janvier 1574, ſuſdit Arrêt de maintenue.

De ce mariage il eut : — 1. PIERRE, qui épouſa, par acte paſſé, le 8 Février 1607, devant Barthelemi Morel, Notaire d'Aix, *Madeleine de Fabre*, de laquelle naquit GILBERT DE BONNAUD, (mort ſans poſtérité, & dont la branche s'eſt éteinte), en faveur duquel fut rendu l'Arrêt déjà cité, en maintenue de Nobleſſe, le 19 Novembre 1667 (4), qui déclare les deſcendans de FRANÇOIS DE BONNAUD, & de *Melchionne de Flotte*, Nobles, & iſſus de noble Race & lignée : — (2) FRANÇOIS, qui épouſa *Anne de Gallux*, fille d'un Noble Vénitien, dont la poſtérité a formé deux branches, une exiſtante à Aix, depuis pluſieurs générations, dans la Cour des Comptes, & connue ſous le nom de BONNAUD DE LA GALINIERE, & l'autre exiſte également à Pertuis, dans la perſonne de Noble JEAN-BATISTE DE BONNAUD, Ecuyer, marié à Demoiſelle N. *de Duranti de la Calade*, & a été reconnu, le 4 Mai 1772, devant Boyer, Notaire d'Aix, deſcendre dudit FRANÇOIS, par Meſſire IGNACE DE BONNAUD, Seigneur de la Galiniere, Doyen du Parlement & Cour des Comptes de Provence, & par Meſſire CHARLES-LOUIS-ALPHONSE DE BONNAUD D'ARCHIMBAUD, Seigneur de Monſquers, par le dernier teſtament dudit FRANÇOIS DE BONNAUD, mari de *Melchionne de Flotte*, du 18 Novembre 1679, devant Guerin, Notaire de Vinſobre. GILBERT

(1) Hommage 1645.
(2) Archives, *idem.*
(3) Archives, *idem.*
(4) Archives, *idem.*

eut les biens de Fréjus ; FRANÇOIS, ceux d'Aix, & ANTOINE, ceux de Pertuis, & les créances qu'il avoit en Dauphiné.

VII. ANTOINE DE BONNAUD, épousa, par contrat du 26 Avril 1629, devant Olivier, Notaire de Pertuis, Demoiselle *Marguerite de Savournin*, fille de noble Honoré de Savournin, & de Madeleine d'Audrea, & en eut ANDRÉ DE BONNAUD, qui suit (1).

VIII. ANDRÉ DE BONNAUD, épousa en premieres noces, par contrat, du 16 Septembre 1657, devant Gaspard Moiret, Notaire, Demoiselle *Charlotte de Bouliés*, fille de Noble Gaspard de Bouliés, & de Dame Louise Tisati, & en secondes noces, le 2 Avril 1663, Demoiselle *Susanne d'Archimbaud*, fille de M. André d'Archimbaud, Ecuyer, & de Dame Françoise d'Anjou ; la maison d'*Archimbaud*, étoit considérable en Provence (2). Elle est originaire de Milan, où elle a donné plusieurs Archevêques & Cardinaux, & un Evêque à Nice, dans le quatorzieme siecle ; le Marquis d'*Archimbaud*, de Milan, appelle à sa succession, au cas que ses deux fils viendroient à mourir sans enfans mâles, les deux Messieurs d'*Archimbaud*, de Pertuis.

De ce mariage naquit : — 1. ANTOINE, mort sans postérité à Colmar, Capitaine de Dragons & Chevalier de S. Louis : — 2. & JEAN-FRANÇOIS DE BONNAUD, qui suit.

IX. JEAN-FRANÇOIS DE BONNAUD, épousa, par acte, du 23 Février 1700, devant Favory, Notaire de Bedoin, Demoiselle *Rose de Thomas*, fille de Noble Alphonse de Thomas, Seigneur de Saint-Roman, & de Dame Catherine de Joannis ; de ce mariage vint, ALPHONSE DE BONNAUD, qui suit.

X. ALPONSE DE BONNAUD, qui épousa, par contrat passé, le 24 Novembre 1734, devant Blanc, Notaire de Lille, Demoiselle *Scolastique de Donodei*, fille de Messire Louis-François-Alexandre de Donodei, Marquis de Campredon, & de Dame Marie de Prilye de Malassagne (3) ; de ce mariage sont issus : — 1. CHARLES-LOUIS-ALPHONSE, qui suit : — 2. & 3. GABRIELLE ET FÉLICITÉ DE BONNAUD, Religieuses à l'Abbaye de S. Benoît, à Cavaillon.

ALPHONSE DE BONNAUD fut convoyé, le 12 Novembre 1746, par Lettre missive de MM. les Syndics, avec le reste de la noblesse de Provence, pour s'opposer à l'entrée des Impériaux dans la Province.

XI. CHARLES-LOUIS-ALPHONSE DE BONNAUD, Marquis d'Archimbaud, Baron de Montguers, a épousé, par contrat passé devant Thomas & Castion, Notaires, l'un à Bedoin, & l'autre à Caderousse, le 18 Oc-

(1) Arrêt de vérification de titres de la Cour des Comptes du Dauphiné, du 14 Août 1771.

(2) Histoire de Provence de Nostradamus.

(3) Noble LOUIS D'ARCHIMBAUD, Lieutenant du Roi dans la ville de Pertuis, frere de SUSANNE D'ARCHIMBAUD, aïeule dudit ALPHONSE DE BONNAUD, fut le dernier de la branche de cette maison établie à Pertuis, & fit héritier ledit ALPHONSE, son petit-neveu, le chargeant de porter le nom & les Armes d'ARCHIMBAUD ; acte passé devant Avent, Notaire de Pertuis, le 11 Février 1743.

tobre 1764, Demoiselle *Therese-Catherine-Marie de Moreau de Verone*, fille de Noble Denis de Moreau, Seigneur de Verone, & en partie du lieu de Vinsobre, & de Dame Marie-Jeanne de Granjat, dont le sixieme ayeul, Denis Moreau, étoit Gouverneur, pour le Roi, des Ville & Château de Serre en Dauphiné, comme il conste dans les Lettres de Provisions, de Président en la Cour des Comptes du Dauphiné, accordées par Sa Majesté à Noble Martin-Bruno-Joseph Moreau de Veronne, frere de ladite Dame *Thérese-Catherine-Marie de Moreau;* de ce mariage sont issus; — 1. JOSEPH-ALPHONSE, Garde de la Marine en 1783: — 2. & THERESE-FÉLICITÉ DE BONNAUD D'ARCHIMBAUD, qui, après avoir fait ses preuves littérales de huit degrés, procès-verbal du 8 Avril 1780, l'a présentée, non-comprise, devant MM. les Comtes de Lyon, pour être Chanoinesse, s'est mariée à Noble *Joseph-Antoine-Louis de Bonet, d'Honière*, fils de Noble Louis de Bonet, Seigneur d'Honiere, Chevalier de S. Louis, & de Noble Dame Pauline de Simiane.

Ledit CHARLES-LOUIS-ALPHONSE DE BONNAUD, ayant acquis la terre de Montguers en Dauphiné, le 14 Août 1771 (1), fut obligé, comme étranger de la Province, de faire ses preuves littérales, pour prêter l'hommage *more Nobilium*, ensuite desquelles productions & compulsation des titres produits sur les registres des Notaires, par Commissaires de la Cour des Comptes, il en intervint Arrêt, qui visant tous les susdits titres, déclare sa Noblesse solidement prouvée, & l'admet à prêter l'hommage *more mobilium.*

Les Armes de cette Famille sont, *écartelé au 1 & 3* DE BONNAUD, *au champ de gueules, avec un fer de lance, ou soc de charrue d'argent, posé en bande, & au 2 & 4* D'ARCHIMBAUD, *d'or, à la bande de gueules, chargées de 3 molettes d'éperon d'argent.*

Généalogie dressée sur l'Arrêt de la Chambre des Comptes de Dauphiné, en date du 14 Août 1771, qui nous a été communiqué.

BONOT (DE): famille noble originaire du Languedoc, & établie dans le Condomois, qui remonte, suivant un mémoire dressé sur les titres, à FRANÇOIS DE BONOT, qui suit:

I. FRANÇOIS DE BONOT, Ecuyer, Seigneur d'Aurignac, le premier qui vint s'établir dans le Condomois, fut Capitaine de cent hommes de pied, sous les ordres de M. Françon, testa le 21 Janvier 1580, & avoit épousé le 23 Mars 1536, noble Demoiselle *Cécile du Prat*, dont il eut: — 1. ARNAUD, qui suit: — 2. JEAN, marié avec noble Demoiselle *Claire de Saluste*, fille de Messire Jarre de Saluste, Conseiller au Parlement de Toulouse, par contrat du 21 Septembre 1577, dont il eut une fille nommée BOURGUINE DE BONOT, mariée à noble Messire *de Saint-Félix*, Président au Parlement de Toulouse: — 3. Et FRANÇOISE DE BONOT, mariée le 19 Février 1562, avec *Antoine du Fort*, Seigneur de Bax.

II. ARNAUD DE BONOT, se maria, par contrat du 7 Septembre 1583,

(1) Archives de la Chambre des Comptes du Dauphiné.

avec Demoiselle *Antoinette de Massas*, dont vint HERCULE, qui suit:

III. HERCULE DE BONOT, Ecuyer, Seigneur de la Tuque, se maria, par contrat du 20 Novembre 1614, avec Demoiselle *Catherine de Beaumont.* De ce mariage, naquirent: — 1. GRATIEN, qui suit: — 2. JACQUES, rapporté après la postérité de son aîné: — 3. SUSANNE, mariée avec noble Messire *Charles de Bazon*, Seigneur, Baron de Baulens, qui laissa des enfans: — 4. Et BOURGUINE DE BONOT, mariée à Messire *Jean de Preissac de Léomon*, Seigneur de Labrie, dont il y eut des enfans.

IV. GRATIEN DE BONOT, Seigneur de la Tuque & de Montfort, se maria, par contrat du 29 Août 1650, avec noble Demoiselle *Marie Léonarde de Forsac-de-la-Baume*, fille légitime & unique de noble Messire Jean Forsac-de-la-Baume, & de dame Jeanne-Françoise de Polastron, Dame de Maurens, dont est né HERCULE, qui suit; fut recherché avec GRATIEN pour leur noblesse, par M. de Rabestens, Conseiller du Roi, & sur la production de leurs titres, ils y furent maintenus par jugement de M. Pelot, le 30 Juillet 1666.

V. HERCULE DE BONOT, II du nom, Seigneur de la Tuque & de Maurens, qui servit dans les Mousquetaires de la Garde du Roi, & se maria avec noble Demoiselle *Marguerite de Bergues*, fille légitime de noble Geraud de Bergues, Seigneur d'Escalup, & de Dame Louise Laquuée, dont: — 1. JEAN, marié avec noble Demoiselle *Marie la Prade*, duquel mariage, il n'eut qu'une fille, nommée SERENNE DE BONOT, mariée à Messire *Armand de Sevin*, Ecuyer, Seigneur de Segougnac, Tallives & la Tuque, laquelle a actuellement deux de ses fils, Chevaliers de Malte: — 2. JACQUES, qui suit: — 3. PIERRE, Lieutenant au Régiment de Maulevrier, Infanterie, tué au siege de Barcelonne, qui n'a point laissé de postérité: — 4. Et CHARLES DE BONOT, qui s'est marié avec Demoiselle *Marie de Délas de Brimont*, dont il a eu JOSEPH, & JACQUES DE BONOT, dont ce dernier est actuellement Capitaine au Régiment de Languedoc, Infanterie.

VI. JACQUES DE BONOT, second fils D'HERCULE II, & de *Marguerite de Bergues*, fut marié, par contrat du 11 Janvier 1729, avec noble Demoiselle *Catherine-Ursule de Délas de Brimont*, duquel mariage est né:

VII. Messire CHARLES DE BONOT, Lieutenant au Régiment de Soissonnois, & fut marié le 5 Février 1758, avec Demoiselle *Anne d'Arqué*, fille de noble Charles d'Arqué, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment d'Orléans, Infanterie, & de noble Dame Marie de Bergues, dont sont nés: — 1. JACQUES, Lieutenant en 1781, au Régiment de Languedoc: — 2. Et noble JACQUES-PHILIPPE DE BONOT, âgé de quinze ans.

Seconde Branche.

IV. JACQUES DE BONOT, Ecuyer, Sieur de Jourdeau, Capitaine d'Infanterie au Régiment du Duc d'Enghien, s'est marié le 23 Juillet 1676, avec noble Demoiselle *Antoinette de Malai*, dont JÉRÔME DE BONOT, qui suit:

V. JÉRÔME DE BONOT, s'est marié le 29 Août 1711, avec Demoiselle *Ursule de Bouran*, fille de Messire Jean de Bouran, Ecuyer, Seigneur de Marsac & de Roger, & de noble Dame Marie de Luberton, sœur du premier Président de ce nom, au Parlement de Bordeaux. De ce mariage sont nés : — 1. GABRIEL DE BONOT de Jourdeau, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine Commandant dans le Régiment de Béarn, mort de la suite de ses blessures, sans avoir été marié : — 2. Et GUILLAUME DE BONOT, qui suit :

VI. Messire GUILLAUME DE BONOT, Ecuyer, Chevalier de S. Louis, ancien Maréchal-des-Logis des Gardes-du-Corps du Roi, retiré au château de Larroque, près Astaffort, avec 1500 liv. de pension, après avoir servi trente-cinq ans, a épousé le 15 Décembre 1771, noble Demoiselle *Marie-Thérese de Bernard de l'Ecussan*, fille de noble Messire François-Bernard de l'Ecussan, Seigneur de l'Ecussan, d'Olmayrac & de Rozès, & de noble Dame Marie la Mothe. De ce mariage est né, Messire FRANÇOIS-LÉON DE BONOT, âgé de dix-huit ans.

Les Armes : *écartelé d'une croix d'argent au 1 & 4, d'or, à 3 losanges de gueules, au 2 & 3 d'argent, à 3 fleurs de lis d'azur, qui est Beaumont.*

BONTEMPS (DE), ancienne noblesse établie dans le Comté de Bourgogne, depuis près de quatre cents ans, où elle s'est distinguée au service de ses Souverains. Elle a donné des Chevaliers de Saint-Etienne dès la création de cet ordre.

Moreri, *édition de 1759, tome II, pag. 75, colonne I,* fait mention d'ANDRÉ BONTEMPS, né à Pérouse en 1320, sacré Evêque de cette ville en 1360, créé Cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre le 18 Septembre 1378, par le Pape Urbain VI, qui l'établit Gouverneur de la Marche d'Ancone. Il se trouva en 1389, à l'élection de Boniface IX; & étant retourné dans son Gouvernement, il mourut l'année suivante 1390 à Recanati, où il fut enterré dans l'église cathedrale. Nous ignorons s'il étoit de cette maison de BONTEMPS, dont les preuves ont été faites à Malte & à Saint-Georges, dans les chapitres nobles de Mâcon, de Saint-Claude, & dans l'Abbaye Royale de Migette, où l'on fait preuve de seize quartiers. N'en ayant donné qu'une notice imparfaite, faute d'instruction, dans le *tome II de ce Dictionnaire, pag. 652*, nous allons en rapporter la Généalogie, d'après un mémoiré dressé sur titres originaux.

I. DAVID DE BONTEMPS, Ecuyer, le premier connu dans le Comté de Bourgogne, habitoit Lons-le-Saunier. Il prêta en 1390, à noble & puissant Seigneur Hugues de Poitiers une somme de 600 liv. monnoie ayant cours au Comté de Bourgogne. Le 23 Avril 1429, il reconnut que Hugues de Poitiers lui avoit compté plusieurs termes de la rente qu'il lui devoit, desquels il se tint pour bien payé, & en quitta ledit Seigneur & tous autres; en témoignage de quoi il fit apposer le sceau de ses Armes sur sa quittance.

On ignore quelle fut la femme de DAVID DE BONTEMPS; mais il ne vivoit plus en 1440. Il fut aïeul des enfans ci-après, savoir :

— 1. Jean DE BONTEMPS, Chevalier, Seigneur de Salans, Fourg, Fuans, Ours & Bertelange. L'aîné de ses freres, qui s'attacha au service de Fréderic d'Autriche, Empereur, dont il étoit Secrétaire & Maître-d'Hôtel à la fin de son Regne, suivant un acte passé à Besançon devant Dufied & Charlois, Notaires, le 26 Janvier 1493, où il est ainsi qualifié. Il fut Conseiller & Trésorier-Général des Finances du Comté de Bourgogne sous Maximilien, qui le créa Comte Palatin, par Patentes datées de Mechelem le 14 Septembre 1494, en considération des grands services qu'il avoit rendus à son pere & à lui. Ce Prince, dont il eut toute la confiance, l'employa dans plusieurs négociations importantes, & l'avoit envoyé en 1493 vers la Duchesse de Savoie. En 1514, il le choisit pour son Ambassadeur en Espagne, où il porta la ratification de la treve que Ferdinand avoit faite avec la France, & sollicita un secours d'infanterie & de vaisseaux pour faire la guerre aux Vénitiens. Ces instructions, datées de Vienne le 10 Mai, embrassent une multitude d'objets très-intéressans, & difficiles à traiter; ce qui prouve la grande confiance que Maximilien avoit en ses talens. Quelque tems après, il fut encore chargé d'empêcher les citoyens de Besançon de faire avec les Suisses l'alliance qu'ils avoient projetée, & réussit à les dissuader. Marguerite d'Autriche, étant devenue Souveraine de la Franche-Comté, lui confirma par Patentes, datées d'Anvers le 26 Octobre 1510, la charge de Gouverneur de la Cité de Besançon, qu'il possédoit depuis long-tems, & lui accorda une pension de 200 liv. pour l'indemniser de celle de Bailli d'Aval qui lui avoit été promise par son pere, & à laquelle elle en avoit nommé un autre. Il avoit épousé Dame *Jeanne de Grammont*, que l'on croit fille d'Etienne, Seigneur de Grammont & de Châtillon, & de Marie de Saint-Aubin, dont il n'eut point d'enfans. Il mourut *ab intestat*, & ses freres partagerent sa succession. On voit ses Armes, & celles de la Maison de Grammont, sur un ornement complet, brodé en or, & relevé en bosse, dont il fit présent à l'Eglise de Saint Just d'Arbois.

— 2. CLAUDE, qui continue la filiation rapportée ci-après : — 3. PIERRE DE BONTEMPS, frere du précédent, Prieur de Frangy, de Jumoutier, Abbé de Saint Doyse & de Saint Thiébauld, Protonotaire Apostolique du Saint Siege. Il étoit Chanoine de l'Eglise Royale & Collégiale de Notre-Dame d'Arbois en 1486, dont il devint ensuite Doyen, & étoit en même-tems Chanoine de l'Eglise métropolitaine de Besançon. Chifflet, dans son histoire des Antiquités de cette ville, rapporte, *Chapitre 82, pag. 205*, que l'Empereur Maximilien écrivit aux Chanoines de Besançon, pour l'en faire recevoir Archevêque, à la place de Charles de Neufchatel, mort au commencement de l'an 1498; mais qu'à la sollicitation de Philippe d'Autriche, ils nommerent François de Busteiden, qui avoit été Précepteur de ce Prince. René, Roi de Sicile, accorda à Messire PIERRE DE BONTEMS le 10 Février 1503, un mandement daté de la ville de Bar, pour toucher annuellement la somme de 50 florins d'or, en dédommagement de ses Abbayes de Saint Doyce & de Saint Thiébauld, auxquelles il avoit renoncé, à la priere du Roi, qui desiroit les annexer à

l'Eglise de S. Georges de Nancy. Marguerite d'Autriche lui concéda, par Patentes du premier Août 1519, plusieurs Tours, servant de prison à la ville d'Arbois, pour agrandir sa maison, à condition de la loger, elle & ses ayans droits, toutes les fois que leur chemin s'adresseroit par icelle. Ces Tours attenoient le Château que les Ducs de Bourgogne avoient bâti dans cette ville, que PIERRE DE BONTEMPS possédoit alors, & qui appartient encore aujourd'hui à sa famille. Il fit des dons à l'Eglise de Notre-Dame d'Arbois, & fut enterré dans celle de Saint Etienne de Besançon. — 4. JEANNE, mariée à *Claude de Boudran*, Ecuyer; elle étoit morte en 1510. Ses enfans sont rappellés, ainsi que ceux de sa sœur ETIENNETTE, dans le testament de PIERRE DE BONTEMPS, leur oncle. — 5. Et ETIENNETTE DE BONTEMPS, femme de *Pierre de Jaillon*, nommé du Conseil de Marguerite d'Autriche en 1508. Elle en eut entr'autres enfans, Marie de Jaillon, mariée à Claude de Glanne, Président du Parlement d'Orange.

III. CLAUDE DE BONTEMPS, Chevalier, Seigneur de Fourg & de Bertelange, fut Ecuyer de Marie de Bourgogne, & ensuite de Blanche-Marie Sforce, seconde femme de l'Empereur Maximilien. Il est ainsi qualifié dans plusieurs actes & dans un titre du premier Août 1497, qui est une lettre de Noblesse, accordée à Jean Mercier, de Lons-le-Saunier, auquel l'Empereur remet la finance payée d'ordinaire par les annoblis, à la requête & en considération de son amé féal Messire CLAUDE DE BONTEMPS, Ecuyer de l'Ecurie de l'Impératrice. Il avoit épousé sur la fin du quinzieme siecle, Dame *Philippe de Chaussin*, d'une des plus anciennes Maisons du Comté de Bourgogne, & en eut pour fils JEAN DE BONTEMPS, qui suit, le seul enfant qu'on lui connoisse.

IV. JEAN DE BONTEMPS, Ecuyer, ainsi qualifié par les Gens du Roi, dans la publication du testament de son pere, passé devant Jean de Cramay, & de François de Souvem, Notaires, le 29 Janvier 1536; mourut jeune, & fut inhumé dans la Chapelle de Saint Georges, ou du Mont-Carmel, fondée par sa famille dans l'Eglise de Saint Just d'Arbois, où l'on voit ses Armes peintes sur les vitres. Il avoit épousé *Marguerite Mareschal*, d'une famille noble du Comté de Bourgogne, dont vinrent : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. JEAN DE BONTEMPS, marié à *Juste Raclot*. On ne lui connoît qu'une fille, MARGUERITE DE BONTEMPS, rappellée dans une sentence du Bailliage de Salins, de l'an 1575, & qui, à cette époque, n'avoit pas encore contracté d'alliance : — 3. Et CLAUDINE DE BONTEMPS, femme de Messire *Etienne Nardin*, Ecuyer.

V. CLAUDE DE BONTEMPS, II du nom, Ecuyer, est ainsi qualifié dans un Arrêt du Parlement de Dole, rendu en faveur de Dame *Philippe de Chaussin*, son aïeule, signé de Bernard, Greffier, en date du 2 Avril 1557. Il fut convoqué au ban & arriere-ban assemblé au Comté de Bourgogne, au lieu de Poligny, près de la bute aux Archers, en 1562; & il lui fut ordonné par Messire Jean de Beaufremont, Chevalier, Seigneur de Clerval, commis en cette partie par le Gouverneur de Bourgogne, de fournir un Arquebusier à cheval pour les fiefs qu'il possédoit. De

Demoiselle *Colette Gros*, sa femme, il eut : — 1. JEAN, qui suit : — 2. JUST, tige de la branche des Seigneurs de Grozon, rapportée ci-après : — 3. & 4. DENISE & MARGUERITE, tous mentionés dans la Sentence du Bailliage de Salins de l'an 1575, qui regle le partage de la succession de CLAUDE DE BONTEMS, leur pere.

VI. JEAN DE BONTEMPS, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Mutigney, épousa Dame *Louise de Mairot*, fille d'Etienne de Mairot, Seigneur de Valuy, & de Dame N.... de Bergene, dont : — GUILLAUME, qui suit : — & JEANNE DE BONTEMPS, mariée à Messire *Claude de Glanne*, Gentilhomme ordinaire de *Philippe-Guillaume*, Prince d'*Orange*.

VII. GUILLAUME DE BONTEMPS, Ecuyer, Seigneur d'Autume & de Choisey, Conseiller du Roi au Siége & ressort d'Arbois, épousa, le 18 Août 1621, par contrat passé devant Gourard, Notaire, *Anne-Françoise de Mont-Saint-Ligier*, fille de Henri de Mont-Saint-Ligier, Chevalier, Seigneur de Choisey, & d'Antoinette Bernard. Leurs enfans furent : — 1. ANTOINE DE BONTEMPS, Ecuyer, mort sans postérité, de son mariage avec *Sabine Pecauld* : — 2. LÉONEL, qui suit : — 3. JEAN-CHARLES, mort Jésuite : — 4. GASPARD, Chanoine en l'Eglise Royale & Collégiale de Notre Dame d'Arbois : — 5. CLAUDE-FRANÇOISE, mariée à Messire *Jean de Vivien* ; — 6. MARGUERITE, femme du Seigneur *de Rabeur* : — 7. & FRANÇOISE DE BONTEMPS, épouse de Messire *Joseph Vuillin*.

VIII. LÉONEL DE BONTEMPS, Seigneur d'Autume & de Choisey, Lieutenant-Général du Bailli d'Aval, au Siége & ressort d'Arbois, fut convoqué aux Etats du Comté de Bourgogne, les 16 Février 1654, 21 Octobre 1656 & 27 Février 1658. Il avoit épousé, par contrat du 16 Mai 1650, passé devant Daviot, Notaire, *Susanne de Petrey*, fille de Messire Jean-Batiste de Petrey, Chevalier, Baron de Longvy, & de Dame Susanne de Courvoisier, de laquelle il n'eut que des filles, savoir : — 1. MARIE DE BONTEMPS, mariée à Messire *Claude-François*, Marquis *de Masson*, Conseiller au Parlement de Besançon, auquel elle porta la terre d'Autume : — 2. MARGUERITE, mariée à *N..... de la Tour*, Seigneur d'Ambre : — 3. JEANNE-SUZANNE, mariée, le 5 Janvier 1698, à Messire FRANÇOIS-FERDINAND DE BONTEMPS, Ecuyer, Seigneur de Grozon, mentionné ci-après ; — 4, 5, 6 & 7, & quatre filles, Religieuses, deux Tiercelines à Dole, une Tierceline à Arbois, & à l'autre Carmélite dans la même Ville.

Branche des Seigneurs de GORZON.

VI. JUST DE BONTEMPS, Ecuyer, second fils de CLAUDE, II du nom, & de *Colette Gros*, né le 12 Mars 1567, servit l'Espagne, & fit plusieurs Campagnes dans les Pays-Bas ; étoit, en 1595, Capitaine de cent hommes au service de cette Couronne ; accompagna, la même année, avec une troupe qu'il avoit levée, Marc-Claude de Rie, Lieutenant-Général de l'armée de Bourgogne, aux siéges des Châteaux de Jussey, Jonnelle, Armance, Pont-sur-Saone, Gy, Marnay & Vesoul, dont Tremblecourt & Louppy, deux Gentilshommes Lorrains, partisans de HENRY IV, s'étoient emparés, à la tête de 4000 François, & contribua beaucoup, par sa va-

leur, à la prise du dernier, dont on lui confia la garde. Il fit son testament, le 15 Février 1632, devant Mathey, Notaire, mourut à la fin de cette année; & avoit épousé, par contrat du 20 Juin 1595, passé devant Lardon, Notaire, Demoiselle *Marguerite Vuillin*. Il en eut : — 1. CLAUDE, né le 30 Mars 1596, mort sans alliance : — 2. JEAN qui suit : — 3. & CLAUDINE BONTEMPS, mariée à Noble Messire *Pierre Nillier*.

VII. JEAN DE BONTEMPS, III du nom, Ecuyer, né à Arbois le 24 Septembre 1601, mort *ab intestat*, avoit épousé, par contrat du 27 Octobre 1626, passé devant Lardon, Notaire, Demoiselle *Claude Grillard*, fille de feu Noble Jacques Grillard, & de Dame Françoise Baudoin, de laquelle il laissa deux enfans pupilles, savoir : — CLAUDE-DENIS, qui suit : — & FRANÇOIS DE BONTEMPS, Ecuyer, marié, par contrat du 13 Juin 1660, passé devant Pannier, Notaire, *Louise Duter*, fille de Noble Jacques Duter, & de Claudine de Vury. Il n'en eut qu'une fille, femme de *Guillaume de Pecauld*, Ecuyer, Gouverneur de la Ville d'Arbois.

VIII. CLAUDE-DENIS DE BONTEMPS, Ecuyer, né à Arbois le 16 Juin 1634, étoit déjà, en 1650, au service d'Espagne, qu'il quitta en 1657, à cause de sa mauvaise santé; & fut convoqué aux Etats de Bourgogne, par Lettres du 29 Février 1658. Sa santé étant dérangée, il alla prendre les eaux à Bourbonne, & y mourut au commencement de 1691. Il avoit épousé, par contrat du premier Septembre 1673, passé au Château de la Tour, devant Cornillon, Notaire, *Marie-Eléonore de la Tour*, fille de Messire Laurent de la Tour, Ecuyer, Seigneur d'Avenant, & de Dame Claudine Perrey, dont il laissa : — 1. LAURENT-ALEXIS, Prêtre, Doyen de l'Eglise Royale & Collégiale de Notre-Dame d'Arbois, reçu, le 19 Août 1726, Chevalier-Commandeur Ecclésiastique de Saint-Lazare, mort le 5 Octobre 1755 : — 2. FRANÇOIS-FERDINAND, qui suit : — 3. NICOLAS, Prêtre, Prieur de Colonne, mort à Arbois, le 6 Juin 1740; — & quatre filles, une à Arbois, deux à Poligny & une à Salins.

IX. FRANÇOIS-FERDINAND DE BONTEMPS, Ecuyer, Seigneur de Grozon, né à Arbois le 2 Octobre 1678, mort le premier Mars 1765, avoit épousé, le 5 Janvier 1698, contrat passé le 8 Juin suivant, devant Guillemet, Notaire, JEANNE-SUSANNE DE BONTEMPS D'AUTUME, sa cousine, fille de Messire LÉONEL DE BONTEMPS, Seigneur d'Autume, & de *Suzanne de Petrey*, dont : — 1. CHARLES-EMMANUEL, qui suit : — 2. GASPARD, Capitaine des Grenadiers Royaux, Chevalier de Saint Louis, mort, le 17 Mai 1767 : 3. JACQUES-LAURENT, né le 28 Décembre 1708, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de Touraine, Chevalier de S. Louis, mort, le 16 Janvier 1770, sans postérité de Dame *Anatoile-Hyacinthe Prevôt*, qu'il avoit épousée le 11 Septembre 1751, fille de Maximilien Prevot, Ecuyer, Major du Régiment de Lautrec, Dragons, & de Bonnaventure Doroz : — 4. MARGUERITE, ainée du précédent, née le 6 Septembre 1702 : — 5. & MARIE-ELÉONORE DE BONTEMPS, née le 12 Juillet 1706, toutes deux, non mariées.

X. CHARLES-EMMANUEL DE BONTEMPS, Ecuyer, Seigneur de Grozon, né le 29 Septembre 1700, Lieutenant au Régiment d'Enghien, & ensuite

Capitaine d'Infanterie dans le Bataillon de Saint-Germain, décédé à Arbois, le 29 Mars 1762, avoit épousé, par contrat passé le 13 Janvier 1740 devant Milson, Notaire à Châlons, Dame *Marie-Anne-Françoise de Chatillon*, fille de Jacques-François de Chatillon, Ecuyer, Baron d'Oger, & de Dame Anne-Françoise de Cappy. De ce mariage, il a laissé :— 1. JACQUES-FRANÇOIS, qui suit : — 2. MARGUERITE-FRANÇOISE-JOSEPH DE BONTEMPS, née le 9 Mars 1743, mariée, le 15 Mars 1766, à Messire *César-Marie de Cappy*, Chevalier, Seigneur d'Ecury, de Bussy & Champagne, Capitaine de Cavalerie : — 3. JEANNE-CHALOTTE-EMMANUELLE DE BONTEMPS née le 8 Août 1750, mariée, le 20 Février 1770, à Messire *Remi de Pecauld*, Ecuyer, Seigneur de Changin, Chevalier de S. Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment d'Enghien.

XI. JACQUES-FRANÇOIS DE BONTEMPS, Ecuyer, Seigneur de Grozon, né le 10 Juillet 1752, a été reçu Sous-Lieutenant au Régiment de Berri, Cavalerie, le 6 Novembre 1771, & n'est pas encore marié.

Les Armes : *de gueules, au chevron d'or, chargé de deux aigles éployées de sable, & accompagné de trois croix ancrées d'or, 2 & 1.*

BOSSE (DE), en latin *de Bossiâ :* une des plus anciennes famille de Provence, & originaire du lieu de la Bréoule, proche de la ville de Seyne. Tous les anciens actes de la Bréoule, & ceux de Lambesc, où les DE BOSSE sont établis depuis long-temps, les qualifient de Nobles, d'Illustres & de Chevaliers.

Dans une transaction passée le 17 Janvier 1321, entre les nobles & autres habitans de la Bréoule, on trouve ANSELME, ISNARD & RAIMOND DE BOSSE, enfans d'ARNOUX, qualifiés Chevaliers, *Milites*, ainsi que leur pere.

Sous les Rois, Louis I & Louis II d'Anjou, pere & fils, Comtes de Provence, GUILLAUME, BERTRAND & ISNARD DE BOSSE furent employés à la défense de la frontiere du pays, & eurent des commandemens dans l'armée de ces Princes.

RAIMOND DE BOSSE commandoit, en 1331, dans le Bailliage de Seyne, un corps d'Armée pour le service des Comtes de Provence.

ANTOINE DE BOSSE eut le commandement de la tour & château de Saint-Vincent, situé audit Bailliage, aux gages de 100 florins d'or, par Lettres-Patentes de Louis II, Comte de Provence, du premier Décembre 1411.

I. La filiation suivie de cette famille ne commence qu'à JEAN DE BOSSE, dit *le Majeur*, qui, ainsi que son frere puîné du même nom de JEAN, prend la qualité de Chevalier dans un acte passé avec la communauté de la Bréoule, le 14 Décembre 1480. Il eut pour fils :

II. MICHEL DE BOSSE, I du nom, marié à *Marguerite-Anne de Ripert*, dont : — ANTOINE, qui suit ; — & MICHEL DE BOSSE, auteur de la seconde branche rapportée ci-après.

III. BENOÎT DE BOSSE épousa, le 30 Avril 1540, *Jeanne de Serre*, & en eut :

IV. ANTOINE DE BOSSE, Sieur du Perrier, Capitaine de cent hommes de,

de pied, marié, en 1568, à *Julie de Rame*, d'une des plus anciennes familles du Dauphiné, de laquelle vinrent : — 1. JEAN DE BOSSE, qui fut pere de BENOÎT & de GUILLAUME, morts sans enfans mâles ; — 2. Et ANNIBAL DE BOSSE, qui suit.

V. ANNIBAL DE BOSSE fut Châtelain de la ville d'Embrun, en 1619, puis Capitaine de la tour de Queirasq en Dauphiné. Le même ANNIBAL, ainsi que les descendans de MICHEL DE BOSSE, II du nom, dont il sera parlé ci-après, furent reconnus & déclarés issus de noble Race & lignée, & maintenus dans ladite qualité, par jugement des Commissaires subdélégués, en l'année 1667. Il ne paroît pas avoir laissé de postérité.

SECONDE BRANCHE ÉTABLIE A LAMBESC.

III. MICHEL DE BOSSE, II du nom, Ecuyer, né à la Bréoule, fils puîné de MICHEL I, se joignit avec ELZÉAS, son fils, à plusieurs Gentilshommes de la haute Provence, & accompagna, en 1567, le sieur *de Saint-Martin*, leur parent, Gouverneur de Sisteron, lorsqu'il vint renforcer les Troupes Catholiques, commandées par le Comte de Tende. Ledit MICHEL DE BOSSE, à la tête d'une compagnie de gens de pied, fut chargé de la garde du château de Lauris, & ensuite employé à la défense de celui de Lambesc, avec son fils. Il avoit épousé, le 20 Janvier 1544, *Madeleine-Etienne de Brouchiers-de-la-Villette*, & en eut :

IV. ELZÉAS DE BOSSE, Ecuyer, né à la Bréoule, qui servit avec son pere, comme on l'a dit, & mourut en 1607. Il avoit épousé, en présence de son pere, par contrat du 28 Août 1569, passé en la ville de Lambesc, Demoiselle *Jeanne de Perrot d'Orléans*, fille de noble Jean, & de Jeanne de Bedouin d'Orléans, d'une famille très-distinguée du Comtat-Venaissin, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & LOUIS-ANTOINE DE BOSSE, Ecuyer, Capitaine au Régiment de Rambures, tué au siege de S. Jean-d'Angély, en 1621.

V. JEAN DE BOSSE, Ecuyer, fut Viguier de la ville de Lambesc, par commission du 15 Février 1596, de Charles de Lorraine, Duc de Guise, Gouverneur de Provence, place qui n'étoit alors donnée qu'à des nobles, parce que le commandement de la ville & château de Lambesc en étoit inséparable. Il prêta hommage avec serment de fidélité, le 24 Mai 1624, & passa reconnoissance de ses biens envers le même Prince, Duc de Guise, Seigneur & Baron de Lambesc ; dans lequel acte il est qualifié Noble & Ecuyer. Il testa le 6 Novembre 1663, & avoit épousé, le 14 Mai 1616, *Elisabeth de Gajot*, fille de noble Gaspard de Gajot, & d'Anne de Cadenet, dont pour fils unique JOSEPH DE BOSSE, qui suit :

VI. JOSEPH DE BOSSE, I du nom, Ecuyer, qui obtint avec son pere, en 1657, du Duc de Vendôme, une sauve-garde & exemption de logement de gens de guerre. Il épousa, en 1658, Demoiselle *Claire Lambot*, fille de François, Avocat au Parlement, & de Demoiselle Catherine de Cibert, & en eut plusieurs enfans, entr'autres : — 1. JEAN-BATISTE, mort sans enfans d'*Elisabeth de Chapuis*, son épouse ; — 2. JOSEPH-AIMÉ, marié avec Demoiselle *Marie de Castillon*, de laquelle vint une fille, morte sans

alliance; — 3. JOSEPH, qui suit; — 4. Et ELISABETH DE BOSSE, mariée avec noble *Jean-Batiste Dedons-de-Saint-Chamas.*

VII. JOSEPH DE BOSSE, II du nom, Ecuyer, né en 1670, fit son testament le 12 Janvier 1727, & mourut en 1730. Il avoit épousé, le 21 Août 1712, Demoiselle *Anne Sylvestre*, du lieu de Gordes, fille d'Antoine, & de Demoiselle Madeleine d'Imbert, de laquelle il a laissé: — JEAN-JOSEPH, qui suit; — & MARIE-ANNE DE BOSSE, née en 1717, mariée en 1755, avec noble *Gaspard de Chapuis*, Ecuyer, Seigneur de Pierredon.

VIII. JEAN-JOSEPH DE BOSSE, Ecuyer, Seigneur de Bonrecueil, Montplaisant & Rochereinard, né en 1716, a testé en 1774, & est mort le 2 Février 1779. Il avoit épousé, par contrat du 11 Novembre 1753, Demoiselle *Marie-Elisabeth-Agathe de Gilles*, fille de noble Jean-Batiste de Gilles, Seigneur de Fonvive, & de Dame Françoise de Cabrol, dont: — 1. JOSEPH-LOUIS-ANTOINE, qui suit; — 2. JOSEPH-JEAN-HIPPOLYTE, né le 14 Mars 1767; — 3. JOSEPH-PLACIDE-ISIDORE, né le 5 Mars 1768; 4. JOSEPH-JEAN-BATISTE-HILARION, né le 21 Novembre 1771; — 5. FÉLICITÉ; — 6. MARIE, Religieuse aux Dames de la Miséricorde à Avignon; — 7. & 8. JULIE & GUSTAVIE DE BOSSE.

IX. JOSEPH-LOUIS-ANTOINE DE BOSSE, Ecuyer, Seigneur de Bonrecueil, Montplaisant & Rochereinard, né le 27 Septembre 1754, a été nommé Lieutenant au Régiment d'Aix, Infanterie, le 28 Octobre 1774, & sert, en 1779, dans le Régiment de Provence.

Par deux certificats, datés de 1759, dont un du Subdélégué de l'Intendant de Provence, & l'autre du Receveur du Domaine du Roi au Bureau de Lambesc, il conste, ainsi que par plusieurs autres actes très-authentiques, que MM. DE BOSSE ont toujours vécu noblement, qu'ils n'ont jamais payé aucun droit de francs-fiefs, ni été compris dans aucun rôle ou taxe d'état méchanique ou roturier.

Les Armes: *d'azur, à une tour ronde d'argent ouverte, ajourée & crenelée de quatre pieces, maçonnée de sable.* Supports, *deux cerfs d'or, au collier de sable.* Extrait en partie du *Supplément à l'Histoire héroïque de la Noblesse de Provence*, & d'un Mémoire dressé sur titres.

BOUCHARD: famille Noble d'Anjou, dont nous ne pouvons remonter la filiation suivie, faute de titres, qu'à:

I. RENÉ-CLAUDE BOUCHARD, Ecuyer, qui avoit épousé *Marie Foureau*, de laquelle il eut:

II. RENÉ BOUCHARD, Ecuyer, sieur de la Mothe, Porte-Manteau de la *Reine Mere*, & du *Duc d'Anjou*, marié, par contrat du 3 Novembre 1579, passé devant Jean Drouard, Notaire Tabellion à Saint-Laurent de Mortemer, avec *Julienne Jacquelot*, fille de Marc Jacquelot, Ecuyer, Sieur du Gregno, & de Demoiselle Julienne Richer, fit une acquisition de vignes, en la Paroisse de Saint-Denis d'Anjou, par contrat du dernier Avril 1583; il lui fut accordé une Commission de la Cour des Aides; le 10 Mars de la même année, obtint un Arrêt de maintenue de Noblesse, & de Garde de tous ses priviléges, en date du 13 Juin 1583,

Julienne *Jacquelot*, sa veuve; en obtint un autre, en date du 21 Juillet 1595. Ils eurent de leur mariage : — 1. CLAUDE qui suit : — 2. & ANNE BOUCHARD, dont nous ignorons la destinée.

III. CLAUDE BOUCHARD, Ecuyer, sieur de la Geliniere, qui présenta une Requête, conjointement avec sa sœur, au Sénéchal d'Anjou, le 15 Novembre 1603, en vertu de laquelle, il intervint une Sentence le 24 desdits mois & an. Il avoit épousé, par contrat du 9 Août 1605, passé devant Morice Nadreau, Notaire à la Fleche, *Marie le Breton*, fille de Baruc le Breton, vivant, Ecuyer, Secrétaire du Roi, Grand Maître des Eaux & Forêts du Duché de Beaumont, & de Demoiselle Elisabeth Richer; CLAUDE BOUCHARD, & *Marie le Breton* son épouse, se firent un don mutuel, par acte, du 27 Mai 1610, passé devant le Monnier & le Charbonnier, Notaires Royaux & Tabellions à la Fleche; autre acte de partage des biens dépendans de la succession de Julienne Jacquelot, du 7 Juillet 1617. De leur mariage naquit :

IV. CLAUDE BOUCHARD, Ecuyer, II du nom, Sénéchal de Saint-Denis d'Anjou, épousa, par acte passé devant François Jagault, Notaire à Laval, le 8 Décembre 1624, *Renée Blanchet*, fille de Guillaume Blanchet, Sieur de la Gariage & de Jhagalle Bouttiée; partagea les biens de CLAUDE BOUCHARD son pere, & D'ANNE BOUCHARD sa tante, par acte du 17 Mars 1656, passé devant Louis Sauveur, Notaire Royal à la Fleche, où *Renée Blanchet*, procede comme tutrice de CLAUDE BOUCHARD son fils; acte de compte, & rapport du 6 Mai 1671, passé devant Jouenneau, Notaire Royal à Château-Gontier; CLAUDE BOUCHARD, II du nom, eut de son mariage, entr'autres enfans :

V. CLAUDE BOUCHARD, Ecuyer, III du nom, né & batisé, le 26 Juin 1636, en l'Eglise de Saint-Denis d'Anjou, marié, par contrat du 12 Janvier 1633, passé devant Claude Garnier, & Jean Poitain, Notaires Royaux, à Angers, à *Claude-Marie de Cévillé*, fille du Sieur dudit lieu, & de Marie le Voyer; CLAUDE BOUCHARD est décédé le 27 Mars 1719, est inhumé dans l'Eglise de Saint-Jean l'Evangéliste, & la Demoiselle *Marie-Claude de Cévillé* son épouse, étoit morte le 30 Novembre 1707, laissant de leur mariage :

VI. RENÉ BOUCHARD, II du nom, Ecuyer, sieur de la Poterie, né & batisé le 12 Novembre 1668, ancien Elu de la Ville de Château-Gontier, Conseiller Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses Finances, par provision du 3 Avril 1738. Il avoit épousé, par contrat du 12 Janvier 1700, passé devant Maignan & Garnier, Notaires Royaux à Château-Gontier, *Marie-Françoise le Cercler*, fille de Noble homme René le Cercler, Sieur de la Gautraie, & de Jeanne Dublineau; RENÉ BOUCHARD, est décédé le 4 Mai 1746, & a laissé de son mariage, entr'autres enfans;

VII. CLAUDE-MATHIEU BOUCHARD, Ecuyer, sieur de la Poterie, né & batisé le 7 Octobre 1704, Seigneur de Coudray, Laigné, la Cheuladiere, Chauvigné & autres lieux; acte de partage des biens provenans de la succession de Noble homme CLAUDE BOUCHARD, son ayeul, &

de Marie-Claude de Cévillé, également son ayeule, en date du 11 Février 1761, passé devant Loré, Notaire à Château-Gontier; CLAUDE-MATHIEU BOUCHARD est mort en Janvier 1781; il avoit épousé, le 6 Juillet 1734, Demoiselle *Gabrielle Quentin du Plessis*, dont il a laissé pour enfans; — 1. RENÉ-CLAUDE, passé aux Isles: — 2. CLAUDE-LOUIS, qui suit; 3. Demoiselle GABRIELLE-JEANNE, mariée, le 13 Octobre 1759, à Messire *Gabriel Clair de Razilly*, Chef d'Escadre; — 4. & FÉLICITÉ BOUCHARD, mariée, par contrat du 19 Septembre 1768, à Messire *Claude-Auguste Bourdon de Gramont.*

VIII, CLAUDE-LOUIS BOUCHARD, Ecuyer, sieur de la Poterie, Produisant, Capitaine au Régiment de Beauvoisis, n'est pas encore marié en 1783.

Les Armes sont: d'*azur à trois lions d'argent l'un sur l'autre.*

Généalogie dressée sur titres originaux communiqués.

BOURBLANC (DU): terre & seigneurie située au Diocèse de Saint-Brieux en Bretagne, avec haute, moyenne & basse Justice, droit de Patronage & de prééminence dans l'Eglise paroissiale de Plourivoux. Elle releve du Roi, & reçoit l'hommage de plusieurs fiefs nobles qui en dépendent. Elle fut décrétée, il y a 25 à 30 ans, sur les descendans du Président Rocquel, & adjugée au sieur Armez-du-Poulpry, riche Armateur, qui la possede actuellement.

Cette terre a donné où tient son nom, d'une Maison de Bretagne, reconnue noble d'ancienne extraction, par un Arrêt de la Chambre de la Réformation, de 1666; & par un autre Arrêt du 19 Décembre 1668, dans lequel PIERRE, ROBERT, & autre PIERRE DU BOURBLANC, sont déclarés issus d'ancienne extraction noble. Ces recherches de 1666 & 1668, ont été précédées de celles de 1414 & 1444, où Messire PHILIPPE DU BOURBLANC, de la paroisse de Plouenez, & LOUISE DU BOURBLANC, veuve de *Claude de Tavignon*, sont mentionnés avec les mêmes qualifications.

Un extrait de la Chambre des Comptes de Bretagne, du 14 Novembre 1634, justifie aussi que les DU BOURBLANC sont nobles de toute antiquité, & qu'ils ont comparu comme tels, aux différentes montres de la Province. Cet extrait est consigné dans l'Arrêt de la réformation, rendu par les Commissaires en 1666, où sont énoncés plusieurs ordres donnés en 1463, par François, Duc de Bretagne, à un GUILLAUME DU BOURBLANC, de se rendre au château de Brehat, pour défendre ledit châtel, contre ses ennemis.

La Maison DU BOURBLANC, distinguée par son ancienneté & ses belles alliances avec plusieurs des premieres Maisons de la Province, comme Avaugour, Châteaubriant, Quelen, Launoy, Boiséon, Poilley, Quintin, dont elle remonte sa filiation à:

I. PHILIPPE, Seigneur du Bourblanc, noble homme, marié avec Demoiselle *Oderne le Vicomte-de-la-Villevolatte*, qui fut mere de ALLAIN DU BOURBLANC, qui suit:

II. ALAIN, Seigneur du Bourblanc, noble homme, qui épousa Demoiselle *Benoîte de Kerimel-de-Coatbruc*, dont :

III. YVES, Seigneur du Bourblanc, Chevalier, marié à Demoiselle *N.... de Kermarrec*, de laquelle sortit :

IV. PHILIPPE, II du nom, Seigneur du Bourblanc, Chevalier, qui prouva sa noblesse d'ancienne extraction, en 1444, & épousa Demoiselle *Sibille de Langourla*, dont il eut : — PHILIPPE, qui suit : — Et ROLAND DU BOURBLANC, rapporté après son aîné.

V. PHILIPPE, III du nom, Seigneur du Bourblanc, Chevalier, ne laissa qu'une fille, nommée MARIE DU BOURBLANC, femme de *N..... Rocquel*, Président au Parlement de Bretagne, auquel elle porta la terre & Seigneurie *du Bourblanc*, située, comme on l'a dit, au Diocèse de Saint-Brieux.

V. ROLAND DU BOURBLANC, Ecuyer, fils puîné de PHILIPPE II, & de *Sibille de Langourla*, prouva sa noblesse d'ancienne extraction, en 1499 & 1513. Il avoit épousé en 1500, Demoiselle *Catherine Meur-de-Kermanach*, dont plusieurs enfans, entr'autres : — 1. FRANÇOIS DU BOURBLANC, fils aîné, héritier principal, & noble auteur de la branche, dite du Guermel, qui subsiste dans la personne de Messire Saturnin. MARIE-HERCULES DU BOURBLANC, d'abord Conseiller au Parlement de Bretagne, & aujourd'hui premier Avocat général du Roi au même Parlement, chef des noms & Armes de sa maison : — 2. Et GUILLAUME DU BOURBLANC, auteur de la branche des Seigneurs d'Apreville, dont nous allons parler.

Branche des Seigneurs D'APREVILLE.

VI. GUILLAUME DU BOURBLANC, Ecuyer, se réunit, en 1552, avec ses freres & sœurs, contre FRANÇOIS, leur aîné commun, pour se faire donner un partage plus considérable dans les successions directes de ROLAND DU BOURBLANC, & de *Catherine Meur-de-Kermanach*, leur pere & mere, dont ils prétendoient que les acquisitions, pendant leurs communauté, devoient être regardées comme biens rôturiers. L'aîné défendit au contraire, & enfin, par transaction du 28 Avril 1552, passée devant Pradon, Notaire, ils reconnurent tous, que *le partage doit être fait noblement & avantageusement, ainsi que de tout tems immémorial, ont reçu & partagé leurs auteurs ; & qu'aussi, Catherine Meur, mere commune, étoit d'extraction noble, & ses biens nobles & de gouvernement noble.* Ledit GUILLAUME DU BOURBLANC avoit épousé, en 1550, *Marguerite Regnaut*, Dame de la Villenisan & du Grand-Pré, fille de N.... Regnaut, & de N.... Boterel-Quintin, dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. autre FRANÇOIS, auteur des Seigneurs de Beaurepaire, aujourd'hui divisés en deux branches : — 3. Et JEAN DU BOURBLANC, tige des Seigneurs de Keranroux & de Poulfanc, éteints dans le dernier siecle. JACQUETTE, mariée au Seigneur *de Kbalanz*.

VII. FRANÇOIS DU BOURBLANC, Ecuyer, épousa, par contrat du premier Mai 1574, Demoiselle *Madeleine Rogier*, Dame de Kergaro,

d'Apreville, &c. fille de François Rogier, Ecuyer, & de N. de Kgozou. Il en eut : — 1. PHILIPPE, mort sans postérité, de *Marie de Quelin*, son épouse : — 2. PIERRE, qui suit : — 3. 4. & 5. JEAN, FRANÇOIS & MARIE DU BOURBLANC, Dame de Quilen.

VIII. PIERRE DU BOURBLANC, Chevalier, Seigneur du Grand-Pré, épousa, par le contrat de mariage égaré, & suppléé par une démission en faveur de ses enfans, &c. en 1630, Demoiselle *Guillemette de Launoy*, Dame du Cosquer, fille de Launoy, Sieur du Cosquer & du Touraut, & de N.... Adam, dont : — PIERRE, qui suit : — Et LOUISE-JULIENNE DU BOURBLANC, femme du Seigneur *de Kerprigent.*

IX. PIERRE DU BOURBLANC, II du nom, Chevalier, dit *le Marquis d'Apreville*, Capitaine de Cavalerie au Régiment des Chevaux-Légers de Beaufort, épousa, 1°. le 11 Mai 1660, Demoiselle *Jeanne d'Avaugour*, fille unique de haut & puissant François d'Avaugour, Baron de la Lohiere, & de Demoiselle Jeanne Frain ; & 2°. Demoiselle *Renée de Châteaubriant;* du premier lit il eut :

X. PIERRE-GUY DU BOURBLANC, Chevalier, Marquis d'Apreville, Capitaine de Dragons au Régiment de Bretagne, qui épousa, par contrat du 12 Septembre 1697, Demoiselle *Jeanne*, *Marquise de Poilley*, fille de Louis Henri, Comte de Poilley, Marquis de Saint-Hilaire-du-Harvonet, en Normandie, Diocèse d'Avranches, & de Demoiselle Jacquemine de Bellouan de Montorin. De ce mariage sont sortis : — 1. PIERRE-FRANÇOIS, Capitaine au Régiment de la Chénelaye, puis dans celui de Brancas, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité : — 2. CHARLES-ADOLPHE, qui suit : — 3. Et MARIE-ANNE-CALLIOPE DU BOURBLANC, femme de *Joseph de Goyon*, Seigneur de Miniac, Capitaine des Vaisseaux du Roi.

XI. CHARLES-ADOLPHE DU BOURBLANC, Chevalier, Marquis d'Apreville, & Comte de Poilley, Commandant d'Infanterie au Régiment de Souvré, puis de Briqueville, Chevalier de Saint-Louis, a épousé, par contrat du 18 Décembre 1737, Demoiselle *Marie-Genevieve Poulain*, fille de Messire François Poulain, Seigneur de Boisgourd, Capitaine d'Artillerie, & Commandant à Perpignan, & de Dame Marie de la Roche, de laquelle sont issus : — 1. PIERRE-FRANÇOIS-MARIE, qui suit : — 2. MARIE-GABRIELLE-HYACINTHE, dite Mademoiselle *d'Apreville* : — 3. JEANNE-MARQUISE-PERRINE, femme de Messire *Jean-Batiste-Benjamin de Cornulier*, Seigneur de Luciniere, Conseiller au Parlement de Bretagne : — 4. Et HENRIETTE-ADELAÏDE-ELÉONORE DU BOURBLANC, morte jeune.

XII. PIERRE-FRANÇOIS-MARIE DU BOURBLANC, Chevalier, appellé *le Comte du Bourblanc-d'Apreville*, retiré ancien Officier de la Marine Royale, a épousé le 3 Octobre 1765, Demoiselle *Antoinette-Henriette-Théodore Jouenne d'Espaney*, fille de Messire Henri-Alexandre-Théodore Jouenne, Chevalier, Seigneur d'Espaney, ancien Mousquetaire du Roi dans sa seconde Compagnie, & de Demoiselle Marie-Françoise-Cécile de Bodinet. De ce mariage, il a pour fils unique : — CHARLES-MARIE-HENRI DU BOUR-

BLANC, dit *le Comte d'Apreville*, né le 29 Novembre 1766, reçu Garde de la Marine, le premier Juin 1782.

Les Armes : *de gueules, au château ou à la tour d'or crenelée.*

Nota. Les anciens titres portent, *de gueules, à la tour d'or crenelée.* Dans l'Arrêt de la réformation de 1666 & 1768, lesdites Armes sont énoncées *de gueules au château d'or ;* mais depuis quelques années, les trois branches sont convenues de reprendre l'ancien écu, tel qu'on le voit sur la vitre du chœur de l'Eglise de Plourivoy, & au Château du Bourblanc.

BOUTIRON, famille noble, originaire d'Irlande, dont une branche établie en Russie, porte pour Armes : *de gueules chargé d'un carquois & son arc d'argent.*

BREARD (DE), famille noble de Race, du Cotentin en basse-Normandie. Les anciens titres de cette Maison sont à la Biblioteque du Roi, à la Tour de Londres, à la Chambre des Comptes de Rouen, & aux Chartriers de Neuville, de la Luthumiere, de Courtomer, &c. Ceux qui lui restent la font remonter par filiation suivie, à NOELDE BRIARD, qui suit:

I. NOEL DE BREARD, Sire de Neuville, qui épousa la sœur du Maréchal Arnould d'Andrehen, si célebre dans l'histoire de Charles I, premier Dauphin, Duc de Normandie, & de Jean son pere. Il eut pour fils ; — 1. JEAN, qui suit ; — 2. Et GUILLAUME DE BREARD, Commandeur de Malte, en 1360.

II. JEAN DE BREARD, Sire de Neuville, filleul du Maréchal d'Andrehen, son compagnon d'armes & son héritier, qui fut fait Maréchal de France après la bataille de Poitiers. Il eut de sa femme, dont le nom n'est pas connu :

III. JACQUES DE BREARD, qui prit, comme son pere, le parti de Charles VII contre Henri VI, Roi d'Angleterre, dont ce dernier confisqua les terres, en devenant maître de la Normandie ; qu'il donna ensuite à Philippe-Guillaume, Ecuyer, natif d'Angleterre, par Lettres-Patentes du 16 Mars 1424. Il eut pour fils — 1. JEAN, qui suit : — 2. PIERRE, mort sans postérité ; — 3. Et BENOÎT DE BREARD, qui épousa *Germaine Mallet*, fille unique, & héritiere de Jean Mallet, Ecuyer, Baron de la Luthumiere, Seigneur & Patron de Saint-Germain de Varreville, &c. dont un fils, nommé BENOÎT, comme lui, qui partagea, le 27 Mai 1462, les biens de sa mere avec *Cariot Morice*, fils de Michel, qu'elle avoit épousé en secondes noces. Le sieur de Gourmond-Laval représente aujourd'hui *Cariot Morice*, & jouit encore, à son droit, du patronage de Saint-Germain de Varreville, qu'il eut comme cadet. Une héritiere de la branche de BENOÎT DE BREARD, a porté la Baronnie de la Luthumiere dans une autre Maison, où elle n'est plus.

IV. JEAN DE BREARD, II du nom, Sire ou Seigneur de Neuville, n'est actuellement connu que par l'acte de la fondation dont on va parler, & par un acte de renseignement du 7 Juillet 1681. Il eut de sa femme, dont le nom est ignoré, GUILLAME DE BREARD, qui suit :

V. GUILLAUME DE BREARD, Seigneur de Neuville, qui fit bâtir le clocher de Foucarville, en 1478, & y acquit, par cette fondation, le droit de ſépulture gratuite pour toute ſa poſtérité, & celui de banc dans la chapelle de deſſous ce même clocher, où ſubſiſte toujours le caveau qui ſert de tombeau à toute cette famille. GUILLAUME eſt dit dans l'acte, fils de JEAN, Seigneur de Neuville; & ce même acte porte que ſa femme, dont il ne dit point le nom, pluſieurs de ſes enfans, *Pierre*, ſon oncle, & JEAN, ſon pere, avoient été enterrés dans l'Egliſe de cette Paroiſſe. Il acquit les fief & ſeigneurie de Gaſcoin à Sainte-Mere-Egliſe. Il eut pour fils : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. OLIVIER DE BREARD, tige du premier rameau, rapporté après la poſtérité de ſon aîné.

VI. JEAN DE BREARD, III du nom, Seigneur de Neuville, reçut & rendit pluſieurs aveux en 1501, & années ſuivantes, où il eſt qualifié Seigneur de Neuville, &c. & dit fils aîné de GUILLAUME, Seigneur de Neuville & de Gaſcoin. Une héritiere de cette branche porta la terre de Neuville dans la Maiſon de Fonteine-Cardonville, d'où elle a paſſé dans celle Fontenay, & de cette derniere dans celle de Bricqueville.

PREMIER RAMEAU.

VI. OLIVIER DE BREARD, ſecond fils de GUILLAUME, eut la ſeigneurie de Gaſcoin, & des terres en roture à Foucarville. Le Procureur-général du Parlement de Normandie fit ſaiſir cette Seigneurie pour les droits de franc-fief. Il fut fait une information par un Commiſſaire du Grand-Conſeil, nommé du Bourg : il juſtifia en outre de ſa nobleſſe par titres. Sur cette information & ſa généalogie, il fut jugé exempt des droits de franc-fief, « comme noble de pere & de mere, né & procréé de noble Race & lignée, « lui & ſes prédéceſſeurs, de toute ancienneté. » Ce Jugement eſt du 23 Juillet 1521. Il eut de ſon mariage : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. JACQUES, qui a formé le ſecond rameau ; — 3. GUILLAUME, qui eut pour fils *Jacques*, Sieur de la Cheſnée, qui épouſa *Catherine Barbou*, & en eut un garçon, nommé *Georges*, mort Prêtre, qui fit beaucoup de fondations à Foucarville, & une fille nommée *Jeanne*, dont on ne connoît point de poſtérité ; — 4. ALBIN, chef du troiſieme & dernier rameau ; — 5. Et MARGUERITE DE BREARD, qui fut mariée à *Jean Hue*, Ecuyer, dont deſcend le Marquis de Miromeſnil, Garde des Sceaux de France.

VII. PIERRE DE BREARD, Seigneur de Gaſcoin, dont l'alliance n'eſt point encore connue, eut pour fils :

VIII. OLIVIER DE BREARD, II du nom, qui éprouva la même conteſtation que ſon aïeul, ſur ſa nobleſſe, en 1573. Il en juſtifia par titres devant des Commiſſaires députés par le Roi, & obtint, en 1576, Arrêt confirmatif du Jugement de 1521, rapporté ci-deſſus. Il eut pour enfans : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. Et JEANNE DE BREARD, qui fut mariée, en 1609, à *Jacques Audrey*, Ecuyer, Sieur de Sillery, dont le Chevalier de Fontenay, mort ſans alliance, Lieutenant-général des armées du Roi, & Inſpecteur d'Artillerie, l'Abbé de Fontenay, & le Comte de Fontenay,

tenay, morts sans postérité; MM. Davy, Duprael, de Brucan, &c. existants.

IX. **Guillaume de Breard**, Seigneur de Gascoin, épousa, le 12 Janvier 1602, *Marie de Gondren*, fille de Noël, Seigneur d'Auréville, &c. & niece du Grand-Maître de Malte de ce nom.

X. **Sulpice de Breard**, dernier Seigneur de Gascoin de ce nom. Une héritiere de cette branche a porté cette Seigneurie dans la Maison de Saint-Simon Courtomer, d'où elle a passé dans celle de Juigné, par l'alliance du Baron de Juigné, frere de l'Archevêque de Paris actuel, avec l'héritiere de cette Maison.

Second Rameau existant.

VII. **Jacques de Breard**, second fils d'Olivier, I du nom, frere de Pierre, Guillaume, Albin, & de Marguerite de Breard. Il épousa *Anne Dauphin*, fille de Jean Dauphin, Ecuyer, &c. De ce mariage sont sortis: — 1. Jacques, qui suit; — 2. Et Georges de Breard, dont on ne connoit point de postérité.

VIII. **Jacques de Breard**, II du nom, commanda l'arriere-ban au siege d'Avranches, en l'absence de MM. de Montpensier & de Saint-Simon, en 1590. Il épousa, en 1615, *Jeanne Hurel*, fille de Jean Hurel, Ecuyer, de laquelle il eut: — 1. Charles, qui suit; — 2. Et Marie de Breard, morte sans postérité.

IX. **Charles de Breard**, épousa, en premieres noces, *Jacqueline de Petitpied*, & en secondes noces, *Catherine Darot de Vaugoubert*. Il eut de la premiere: — 1. Jacques, qui suit; — 2. Catherine, mariée à *Thomas de Gourmond*, Ecuyer, Sieur de Laval, dont descendent l'Abbé de Gourmond, Abbé de Chors, & le Sieur de Gourmond-de-Saint-Clair, son neveu, existans. De la seconde: — 3. Et Marie de Breard, qui épousa *François Avice*, Ecuyer, Sieur de Periville, dont on ne connoît point encore la postérité,

X. **Jacques de Breard**, III du nom, qui épousa *Anne Berot*, fille de Jean Berot, Ecuyer, dont, entr'autres enfans: — Jacques-Bernardin de Breard, qui suit.

XI. **Jacques-Bernardin de Breard**, épousa, en 1708, *Marie-Charlotte Gauthier*, fille de Jacques, Ecuyer, Sieur de Launey, de la famille du Maréchal Gauthier, existant en 1069, sœur de deux freres morts Prêtres, Chanoines, &c. & de quatre sœurs mariées dans les Maisons de l'Emperiere, de Mesniladelée, d'Aussais & Destouches. Il a laissé de ce mariage: — 1. Pierre, qui suit; — 2. Jacques-François de Breard, qui a laissé un fils & deux filles; — 3. 4. & 5. Et trois filles, mortes sans postérité.

XII. **Pierre de Breard**, épousa, en 1742, *Louise-Susanne Clément*, dont il a laissé pour enfans: — 1. Pierre-Antoine-Sulpice, Prêtre, Pensionnaire du Roi, &c. produisant; — 2. Jean-Thomas-Bernardin, qui a servi quatorze ans, tant dans la Gendarmerie que dans le Régiment de

Rouergue, où il a fait toute la guerre de Corse, & n'est point encore marié; — 3. CATHERINE, Religieuse à Carentan; — 4. Et MARIE DE BREARD, encore sans alliance.

TROISIEME ET DERNIER RAMEAU.

VII. ALBIN DE BREARD, quatrieme fils D'OLIVIER, épousa *Jacqueline Leroux*, fille de Jean Leroux, Ecuyer, Seigneur de Foucarville, & en eut: MICHEL DE BREARD, qui suit.

VIII. MICHEL DE BREARD, qui laissa de sa femme, dont on ignore le nom: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. Et OLIVIER DE BREARD, rapporté après la postérité de son aîné.

IX. FRANÇOIS DE BREARD, Sieur du Manoir, épousa *Madeleine de Marcadey*, dont: BON-JACQUES DE BREARD, qui suit.

X. BON-JACQUES DE BREARD, qui eut pour enfans: — 1. BON-FRANÇOIS, qui suit; — 2. Et FRANÇOISE-ELISABETH DE BREARD, qui fut mariée à *Michel Morice*, Ecnyer, Sieur de Varreville, dont on ignore la postérité.

XI. BON-FRANÇOIS DE BREARD, Sieur du Manoir, épousa *N. d'Osouville*, de laquelle il eut: JEANNE-ROBERTE DE BREARD, mariée au Sieur *de Feuardent*, Ecuyer, Seigneur d'Eculleville, dont trois fils & deux filles: le premier avoit épousé *N..... de Mesnildot*, petite-niece du Maréchal de Tourville, qui a laissé un fils & deux filles en minorité. Deux autres garçons, dont l'un est Capitaine d'Artillerie, & l'autre Lieutenant de Vaisseau, & les deux filles, sans alliance.

IX. OLIVIER DE BREARD, second fils de MICHEL DE BREARD, marié à *Marguerite Julien*, & en eut:

X. JACQUES-JULIEN DE BREARD, Sieur de Longuemare, qui laissa de son mariage N... DE BREARD, mariée au Sieur d'*Hostingues*, dont postérité. Cette Maison porte pour Armes: *d'azur, à trois molettes d'éperon d'argent, 2 & 1.*

Généalogie dressée sur titres originaux, communiqués par M. l'Abbé DE BREARD.

Autre Branche de cette Maison établie en Aunis.

XI. JACQUES DE BREARD, fils de JACQUES, III du nom, & d'*Anne Berot*, épousa *Anne Marcellin*, d'une Maison du Blaisois, de ce nom. Il eut, entr'autres enfans: — 1. JACQUES-MICHEL, Seigneur des Ports de Saint-Mandé, en Poitou, où il forme une branche, qui a pris des alliances dans les Maisons de Beaupoil, de Saint-Aulaire, d'Algret, d'Aulede, de Boussard, &c. &c. — 2. Et NICOLAS-MARCELLIN DE BREARD qui suit.

XII. NICOLAS-MARCELLIN DE BREARD, étant au service du Roi dans les Ports, épousa, 1°. en Décembre 1738, Demoiselle *Jeanne Elisabeth Boutiron*, fille de Jean Boutiron, Ecuyer, & de Marie de Pichard; & 2°. en 1763, Demoiselle *Marie de Mathar de Gourville*. Du premier lit sont sortis, entr'autres enfans: — 1. JEAN-NICOLAS, qui suit; — 2. MARIE-MARCELLIN, dit le Chevalier *de Beauregard*, dans les Ordres sacrés, après avoir servi successivement dans les Canoniers des Colonies, Régiment de Rouergue, Infanterie, & dans la Légion Corse; — 3. MA-

RIE-FRANÇOISE DE BREARD, mariée au Château des Portes avec *Antoine de Gigouroux de Verdon*, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, Capitaine de Cavalerie, & commandant les Maréchaussées dans la Province de Périgord.

Et du second lit sont aussi sortis entr'autres enfans : — 4. RENÉ DE BREARD, dit le Chevalier *de Gourville*, né en 1754, Officier des Canoniers; deux freres cadets, Officiers dans la Légion de Meuron; deux autres, Officiers auxiliaires de la Marine; & une fille, non mariée.

XIII. JEAN-NICOLAS DE BREARD, par son mariage en 1767, avec Demoiselle *Marie-Françoise de Viard* (1) *d'Attigneville*, Baron libre du Saint-Empire Romain, & Seigneur d'Attigneville, en Lorraine, retiré, dans cette Province depuis 1776, du service de la Marine, avec une pension de Sa Majesté. Il ne reste de ce mariage que MARIE-NICOLE-JOSÉPHINE DE BREARD, née libre Baronne de l'Empire, à Paris le 6 Juillet 1768.

Cette Maison porte pour Armes : *d'azur à trois molettes d'éperon d'argent 2 & 1.*

Extrait généalogique dressé sur titres originaux communiqués.

BRETEL (DE), famille originaire de Normandie, établie aujourd'hui à Beauvais, qui remonte, par filiation suivie à :

I. NICOLAS DE BRETEL, Ecuyer, vivant en 1516, temps où il hérita de la terre d'Hiermont en Ponthieu, de l'ancienne famille des Levasseur, à quatre lieues d'Abbeville; il eut pour fils, LOUIS DE BRETEL D'HIERMONT, Ecuyer, vivant en 1550, qui laissa de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. MATHIEU, qui suit; — 2. & JACQUES DE BRETEL.

II. MATHIEU DE BRETEL D'HIERMONT, Ecuyer, marié, le 3 Juin 1585, avec Demoiselle *Blanche Duquesnel*, & eut pour enfans : — 1. AUDARD, qui suit : — 2. CLAUDE : — 3. & FRANÇOIS DE BRETEL.

III. AUDARD DE BRETEL D'HIERMONT, Ecuyer, marié, le 6 Octobre 1608, avec *Marie le Vasseur*, dont : — 1. ANDRÉ, qui suit; — 2. & LOUISE DE BRETEL, Dame Dampierre.

IV. ANDRÉ DE BRETEL D'HIERMONT, Ecuyer, marié, le 30 Juil. 1636, avec *Catherine de Sarens*, mort le 3 Avril 1695, laissant de son mariage :

V. CHARLES DE BRETEL D'HIERMONT, Ecuyer, marié, le 4 Juin 1674, avec *Françoise Dumancel*, duquel mariage est sorti : ANTOINE DE BRETEL D'HIERMONT, Ecuyer, marié, le 25 Novembre 1706, avec *Charlotte Godard*, mort le 4 Août 1723, qui a laissé de son mariage :

VI. ANTOINE-MARIE DE BRETEL D'HIERMONT, Ecuyer, marié, le 17 Janvier 1752, avec *Jeanne-Julie de la Grange*, mort le 28 Février 1762, dont pour fils.

---

(1) Petite-Niece de Pierre-Joseph de Viard, Baron Libre du Saint-Empire Romain, Comte de Couzance en Barrois, & fait Maréchal au service de l'Empire, commandant le Corps de réserve sous le Prince Eugene, au siege de Bellegrade.

VII. ANTOINE DE BRETEL D'HIERMONT, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de Saint Lazare, a été élevé à l'Ecole Royale Militaire, ancien Officier au Régiment de Rouſſillon, Infanterie. Il a épouſé, le 28 Novembre 1782, Demoiſelle *Genevieve Garnier*.

Les Armes de cette famille ſont; *au champ d'azur à trois beſans, 2 & 1.*

Généalogie dreſſée ſur un Mémoire certifié par M. le Lieutenant-Général du Bailliage & Siege Préſidial de Beauvais.

BREUIL DE THÉON, voyez THÉON, à la fin de ce Volume.

BRUYERES-LE-CHATEL, Maiſon exiſtante en deux branches, l'aînée en Languedoc, ſous le nom & les titres de Baron DE BRUYERES-CHALABRE, Diocèſe de Mirepoix; la cadete en Dauphiné, ſous celui de Baron DE BRUYERES-SAINT-MICHEL, Diocèſe de Die.

Cette Maiſon, d'ancienne Chevalerie, eſt illuſtre par ces alliances & ſervices rendus à nos Rois & à l'Etat.

On voit par un état des Chevaliers François, qui ſuivirent le Roi LOUIS VII, à la Terre Sainte, en 1147, que THIBAULT DE BRUYERES étoit du nombre des Chevaliers Croiſés.

On trouve auſſi dans un Cartullaire de Saint-Vincent-aux-Bois, Diocèſe de Chartres, une donation en Latin de 1186, qu'un Seigneur Gervais de Château-Neuf, & Marguerite ſa ſœur, en aumône & rémiſſion de leurs péchés, en faveur de l'Egliſe & Chanoines de Saint-Vincent de Nemours, de cent ſols pentionels, à prendre ſur le péage de Brajolle, du conſentement du Seigneur Henry qui leur avoit donné cette rente, & de celui de Guillaume & Philippe, d'Henry & de Gervais leurs enfans, en préſence des Seigneurs, ſouſſignés *Nicolaus de Brueria, Reginaldus de Cruille, Galarenus de Olneto, Baldricus Abbas, Nicolaus Gaudin, Guillelmus Gazellii, Simon de Illon. Anno ab incartione Domini* M. C. LXXXVI.

On voit dans nombre de dépôts publics du Comté de Bourgogne, qu'un PONS DE BRUYERES, dans les commencemens du ſiecle de onze cents, eſt cité avec les plus grands Seigneurs de cette Province, où il y a deux terres & villages faiſant partie de la Seigneurie de Quingey (gros Bourg à tros lieues de Beſançon & trois de Salins, auxquels ledit PONS donna ſon nom DE BRUYERES), & par des dotations, qu'il a exiſté une branche de cette Maiſon en Bourgogne & Franche-Comté qui s'y eſt éteinte.

Il eſt probable que THIBAULT DE BRUYERES, croiſé en 1147, étoit pere de NICOLAS DE BRUYERES, premier ſignataire de cette donation de 1186, trente neuf ans après la croiſade dudit THIBAULT, de même que NICOLAS pouvoit être pere de PONS DE BRUYERES, qui ſe croiſa avec Siméon, Comte de Montfort, en 1209, vingt-trois ans après cette donation de 1186; mais comme il n'exiſte aucune preuve de filiation ſuivie par titres, que depuis ledit PONS, on ne commence la deſcendance de cette maiſon, qu'à l'époque de ſon établiſſement en Languedoc.

I. PONS DE BRUYERES, I du nom, Seigneur de Bruyeres-le-Chatel, paſſa,

ſuivant la tradition, en Languedoc avec Guy de Levis, & Pierre de Voiſins, à la ſuite de Siméon de Montfort, dont ils étoient alliés & voiſins des terres de Montfort-Lamaury en l'Iſle de France; la terre de Bruyeres-le-Chatel, eſt ſituée dans la forêt d'Iveline en l'Iſle de France. Voyez Moréry. Elle a paſſé dans la Maiſon de M. de Maupou, ancien Premier Préſident au Parlement de Paris, Vice-Chancelier, Garde des Sceaux, pere du Chancelier actuel.

Siméon de Montfort, dès qu'il fut élu chef de la Croiſade contre les Albigeois, donna ordre audit PONS DE BRUYERES, en 1209, d'aller, en qualité de ſon Lieutenant, avec un corps de 6000 hommes, dans le pays de Chercorſs, où il prit, en 1210, pluſieurs Châteaux, entr'autres celui de Puyvert, qui ſe rendit après trois jours de ſiege; ce trait eſt rapporté par Dom Veiſſette, Bénédictin, en ſon Hiſtoire du Languedoc, *tome 3*, imprimé en 1737, *page 202*, & aux Titres originaux qui ſont dans les Archives de la Maiſon de Bruyeres, au Château de Chalabre.

Le Comte de Monfort, fit don audit PONS DE BRUYERES de tout le pays qu'il avoit conquis, diviſé en deux Baronnies Chalabre & Puyvert, avec leurs dépendances, de la premiere deſquelles les deſcendants dudit PONS, I. du nom, ſont encore en poſſeſſion; Guy de Levis eut auſſi pour récompenſe de ſes exploits guerriers, la Baronnie de Mirepoix, en 1213, érigée depuis en Duché-Pairie, & Pierre de Voiſin, la Cize de Limoux en 1216.

Ledit PONS DE BRUYERES, I du nom, épouſa en 1216, *Anne du Moulin*, ou *de Moulin*, de même Maiſon que Roger de Moulin, (huitieme Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, en 1179, & de Jean du Moulin, Cardinal en 1358). Voyez *Moréry*, *article du Moulin*, ou *de Moulin*, *Tome IV*, *pages 332 à 335*.

Ledit PONS eut de ſon mariage, entr'autres enfants : — 1. JEAN, qui ſuit : — 2. Et N... DE BRUYERES, mariée à *Guy de Lévis*, dit *Guyot*, dont nous avons à parler.

II. JEAN DE BRUYERES-LE-CHATEL, I du nom, Seigneur de Bruyeres-le-Chatel, Baron de Chalabre, Puyvert & dépendances, Chambellan de Philippe III, dit *le Hardy*, fut le premier appellé pour accompagner, au voyage de Bordeaux, en 1283, ce Prince, qui lui accorda, en conſidération de ſes ſervices, des priviléges conſidérables, confirmés par ſes ſucceſſeurs, comme d'avoir ces vaſſaux taillables à ſa volonté, déchargeant en conſéquence, toutes les terres dépendantes de ces deux Baronnies, de toutes ſortes d'impôts à perpétuité, & déclarant au ſurplus, ledit JEAN DE BRUYERES, Gouverneur-né de ces Châteaux, lui en confiant la garde par ſes vaſſaux, pour laquelle garde il fut établi une Compagnie de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, dont leſdits Seigneurs ſeroient toujours les Capitaines-nés; (les Officiers de cette Compagnie jouiſſent encore de pluſieurs priviléges, entr'autres de l'exemption, du ban & arriere-ban, Milice, &c.) Le Roi Henri IV ayant confirmé, ainſi que ſes prédéceſſeurs, les priviléges d'exemption des Baronnies de Chalabre, Puyvert & dépendances, écrivit une lettre conſervée aux ar-

chives de Chalabre, adressée à FRANÇOIS DE BRUYERES, III du nom, Baron de Chalabre, &c. Capitaine de cinquante hommes d'Armes, Sénéchal de Lauraguai, & Chevalier de son Ordre, qui est des plus flatteuses, par laquelle, il est invité, ledit FRANÇOIS, de contribuer, sans conséquence, par un don gratuit, aux besoins de l'Etat; lequel don a toujours subsisté, mais à la levée des Seigneurs, Barons de Chalabre, sur leurs vassaux, &c.

JEAN DE BRUYERES passa plusieurs actes sur les limites de ces terres, entr'autres, en 1223, une transaction avec Pons de Villars, Prieur de Camon, où il est qualifié de haut & puissant Seigneur; il est parlé de lui dans le troisieme Volume *de l'Histoire du Languedoc*, *pages 584 & 585*. Il épousa *Eustachie de Lévis*, fille de Guyot II, Baron de Mirepoix, Monségur, &c. vivant en 1224, comme on le voit dans *Moréry*, *article de Lévis-Mirepoix*, où il est rapporté, qu'*Eustachie de Lévis*, épousa JEAN DE BRUYERES, Chevalier. On voit aussi dans la Généalogie de Lévis-Mirepoix, par le pere *Anselme*, dans son Histoire des grands Officiers de la Couronne, *Tome IV*, que N.... sœur de *Guy de Lévis*, dit *Guyot*, III du nom, épousa JEAN DE BRUYERES, avec laquelle ledit Guyot eut un grand Procès, qu'il perdit pour ses droits. Il avoit lui-même épousé N.... DE BRUYERES, ce qui prouvoit dès-lors une double alliance de leurs maisons. JEAN DE BRUYERES eut de ce mariage, avec *Eustachie de Lévis* : — 1. THOMAS, qui suit : — 2. & AGNÈS DE BRUYERES, femme *d'Aubert d'Angel*, Seigneur de Genlis, elle eut de ce mariage une fille, nommée Eléonore d'Angel, qui acquit, étant veuve, la terre des Mondiscourt; fit bâtir en 1310, 11, 12 & 13, la grosse tour de Varrennes, & fut mere de Raviel de Flamenc, VII du nom, Seigneur de Cani, rapporté par le pere Anselme, *Tome III. page 38*, *collection premiere*, *& page 744*.

III. THOMAS DE BRUYERES, I du nom, Baron de Chalabre, Puyvert, Sonac, Rivel, &c. Gouverneur-né de ces Châteaux, Capitaine de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, servit dans les guerres de 1314. Il fut demandé de nouveaux subsides à la Province du Languedoc; mais en considération des services qu'il rendoit à l'Etat, des privilèges accordés à JEAN DE BRUYERES, son pere, & des dépenses qu'il avoit faites pour se mettre en armes, allant joindre l'Armée du Roi, on ne demanda que 30 liv. à ses vassaux, attendu qu'ils n'étoient, ainsi que ceux de Mirepoix, taillables qu'à volonté, des Seigneurs desdits lieux, comme on le voit rapporté dans l'Histoire générale du Languedoc.

Ledit THOMAS DE BRUYERES, I du nom, prenoit, ainsi que son pere, la qualité de haut & puissant Seigneur, & de Chevalier. Il prêta serment de fidélité au Roi, en la Sénéchaussée de Carcassonne & de Biteris, & y dénombra, le 3 Avril 1317, les châteaux, terres & baronnies de Puyvert, Chalabre, villes de Nébiac, de Saint-Jean, Révol, Paracol, Villefort, Mongardin, Sonac, Paris, de Massario & Beaumont, avec tous les villages en dépendants, &c. Il mourut en 1360, & laissa de son mariage, contracté, en 1310, avec *Isabelle de Mellun* : — 1. THOMAS, qui

suit : — 2. PHILIPPE, rapporté après son frere aîné, qui continue la postérité : — 3. JEANNE, mariée le 23 Mai 1342, avec *Guy de Vesle*, ou *de Véesle*, Seigneur de Mélo, Capitaine général du Pays d'Artois & Boulonnois, Maréchal de France dès l'an 1545. Guy de Vesle, après avoir rendu de grands services au Roi & à l'Etat, fut tué dans un combat donné à Moron, le 13 Août 1351, comme on le voit dans Moréry, *Tome II. article de Clermont-Beauvoisis, & à l'article de Vesle.* JEANNE DE BRUYERES, devenue veuve, épousa un Comte *de Soissons-Bourbon*; elle est citée morte par le pere Anselme, dans les grands Officiers de la Couronne, en 1392, *Tome IV, page 396.* Le mariage de THOMAS DE BRUYERES, I du nom, avec ladite *Isabelle de Mellun*, est aussi cité par le pere Anselme, *Tome V, page 226.*

IV. THOMAS DE BRUYERES, II du nom, Seigneur de Bruyeres-le-Chatel, Baron de Chalabre, Puyvert & dépendances, & Capitaine, Gouverneur-né de ces Châteaux, Sénéchal de Carcassonne & de Bennes, dénombra en 1367, la terre de Quillan, & prêta ensuite hommage des villes de Puyvert, Château, & villes de Nébiac, de Saint-Jean-de-Paradele, Villefort, &c. le 22 Mars 1371. Il passa un acte de partage avec PHILIPPE, son frere cadet, en 1350, pour les terres & Baronnies de Chalabre, Puyvert, &c. venant de leur pere & mere. Il épousa en 1346, *Béatrix de Barence*, & n'eut de ce mariage, que quatre filles : — 1. HELIX, femme *de Girard* ou *Guiraud de Voisin*, Seigneur d'Argues, Magnot, &c. elle porta la Baronnie de Puyvert, dans la Maison de Voisin, étant devenue veuve en 1414, comme on le voit dans les grands Officiers de la Couronne, *Tome IV, page 17* : — 2. ALIX, mariée avec *Philippe de Caraman*, fils d'Arnault, Vicomte de Caraman, en 1367 : — 3. ISABELLE, femme *de Raymond de Villemur*, ainsi qu'il paroît par un acte de 1362 : — 4. Et MARGUERITE DE BRUYERES, mariée à *Guillaume des Bordes*, Chambellan du Roi en 1374. *Voyez* les grands Officiers, &c.

IV. PHILIPPE DE BRUYERES, I du nom, second fils de THOMAS I, & d'*Isabelle de Mellun*, perpétuant la maison de Bruyeres par les mâles, fut Baron de Chalabre, Rivel, Sonac, &c. Gouverneur & Capitaine-né, &c. servoit dans les Armées de Philippe de Valois, où il reçut plusieurs blessures, & rendit de grands services au Roi Jean; il prêta hommage pour sa terre de Campendu en 1349; se partagea avec son frere aîné THOMAS II, en 1350, passa reconnoissance le 22 Mars 1370, pour la Comté de Castres, dont il étoit Gouverneur, comme procureur fondé d'excellente Dame Marie de Ponthieu, Comtesse de Castres & de Vendôme, sa niece, & fit serment de fidélité audit Seigneur Roi, comme Baron de Chalabre & dépendances, le 22 Mars 1371. Il testa en ladite année 1371, & de son mariage avec *Marguerite de Campendu*, Dame dudit lieu, il eut : — 1. PHILIPPE, qui suit : — 2. JACQUELINE, mariée en 1373, à *Pierre de Broé*, fils de Jean : — 3. & EUSTACHIE DE BRUYERES, femme *de Ratier de Landoire*, fils d'Arnault, Vicomte de Cadras, Diocèse de Rhodez, ce qui est prouvé par un acte de 1388.

V. PHILIPPE DE BRUYERES, II du nom, Baron de Chalabre, Rivel,

Sonac, &c. Gouverneur & Capitaine-né., &c. fut Chambellan du Roi Charles VI, auquel il rendit de grands services, & à l'Etat, mérita l'estime de son maître, qui lui donna le Gouvernement de Montpellier, & de la forteresse de Monteau en 1396. Il testa en 1404, & fut marié trois fois, 1°. à *Judith*, Dame de Gaillac; 2°. à *Jordanne de Pérepetuze*; & 3°. à *Jordanne de Damat*, fille de Raymond, Seigneur dudit lieu, Diocèse d'Agdes, en 1395. On voit par le testament de ladite Dame *Judith de Gaillac*, trouvé dans les archives de la Chambre des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, à la date du 18 Mai 1395, que ladite Dame testa dans le château & Palais Royal de Montpellier, & institua héritiers, sa fille EUSTACHIE DE BRUYERES, fille qu'elle a eue dudit Seigneur PHILIPPE DE BRUYERES, & la Comtesse sa fille, qu'elle avoit eue de noble *Jean de Châteauneuf*, son premier mari, & noble Bertrand Députario, son fils, & petit fils de la testatrice, les faisant tout trois ses co-héritiers, & son dit mari, PHILIPPE DE BRUYERES, son exécuteur testamentaire. Il n'eut d'autres enfans que du troisieme lit: savoir 1. JEAN, qui suit: — 2. HENRI, mort au service: — 3. THOMAS: — 4. Et JEANNE DE BRUYERES, qui épousa en 1402, *Roger-Bernard de Lévis*, Seigneur, Baron de Mirepoix.

Dans l'Histoire générale du Languedoc par Dom Veissette, on trouve qu'il y est fait mention des enfans de PHILIPPE DE BRUYERES, II du nom, *tome IV*, & dans les Lettres-patentes du 23 Mars 1419, *page 421*, portant exemption des tailles, en faveur des Baronnies de Chalabre, Puyvert & terres adjacentes, en date du 23 Mars 1419, on lit ces mots: *Orphælinorum & hæredum defuncti PHILIPPI DE BRUERIIS, Domini quondam loci, & Baronis ac terræ Chialabræ, ac etiam Domini Baronis ac terræ de Povideridi Gualernis ejusmodi negotium ipsos tangit*, &c.

On trouve auxdits archives de la Chambre des Comptes de Montpellier, une prestation de serment de fidélité ou hommage de Jean de Damat, comme Procureur fondé de Jordanne de Damat sa sœur, veuve de PHILIPPE DE BRUYERES, Gouverneur de Montpellier, Chevalier, Baron de Chalabre, lequel prête ledit serment de fidélité pour JEAN, HENRI & THOMAS, freres, mineurs de trois ans, fils dudit BRUYERES, & de *Jordanne de Damat*, le 17 Novembre 1404. (Ce sont les mêmes orphelins cités par Dom Veissette dans son Histoire du Languedoc.

VI. JEAN DE BRUYERES, II du nom, Baron de Chalabre, Rivel, &c. Gouverneur & Capitaine-né, &c. se maria avec *Béatrix de Moléon*, en 1434, & mourut en 1442, laissant de son mariage deux fils & deux filles. — 1. ROGER-ANTOINE, qui suit; — 2. JEAN, auteur de la branche cadette de BRUYERES-SAINT-MICHEL, établie à Crest en Dauphiné, Diocese de Die, rapporté ci-après; — 3. CATHERINE; 4. — Et MARGUERITE DE BRUYERES, mariée au Seigneur de Montagut, en 1497.

S'est encore trouvé au même dépôt des archives de la Chambre des Comptes de Montpellier, une prestation de serment de fidélité, par Me Etienne de Vivaderii, Procureur fondé de noble & puissant homme JEAN DE BRUYERES, Chevalier, Baron de Chalabre, Rivel & dépendances, fils

majeur

majeur de vingt-fept ans, de puiffant Seigneur PHILIPPE DE BRUYERES, Baron, quand il vivoit, de Chalabre, Rivel & dépendances, Gouverneur de Montpellier, &c. qui prêta le ferment de fidélité, que devoit ledit JEAN DE BRUYERES au Roi Charles, promettant prêter hommage & dénombrement aux Paques fuivantes, &c. Cet acte eft du 4 Décembre 1424, & la Dame *Béatrix de Moléon* a, après la mort de fon mari (fans difpofer de fes biens) pris la garde-noble de fes quatre enfans, laiffés pupilles & portionnaires defdits biens, terres, Baronnies, &c. dont elle prêta pour eux hommage au Seigneur Roi, en attendant leurs majorité & partages.

VII. ROGER-ANTOINE DE BRUYERES, fils aîné de JEAN II DE BRUYERES, Baron de Chalabre, Rivel, Sonac, &c. & de *Béatrix de Moléon*, hérita, par égales part & portion, avec JEAN, CATHERINE & MARGUERITE, fes frere & fœurs, des biens & terres de leur pere. JEAN, mort fans tefter, ainfi que fes fœurs, vécurent fous la tutelle & garde-noble de ladite *Béatrix de Moléon*, leur mere, en attendant les partages à faire à leur majorité.

Ledit ROGER-ANTOINE continua la branche aînée de fa Maifon, par fon mariage avec *Conftance de Pérepetuze*, qu'il contracta en 1450; ladite *Conftance* fille de Guillaume, Seigneur de Raballot en Rouffillon. Il étoit Gouverneur-né des châteaux de Chalabre, &c. & Capitaine de cinquante hommes d'Armes; & quoique *Béatrix de Moléon*, fa mere, (comme ayant la tutelle & garde-noble de fes enfans, eût été obligée de prêter pour eux l'hommage qu'ils devoient au Roi pour leurs terres, ledit ROGER fut obligé d'en prêter un pour lui, fon frere & fœurs, dès qu'il fut majeur de vingt-un ans, fon pere étant décédé depuis dix-huit ans ou environ.) Il remplit cette obligation le 14 Janvier 1454, comme on le voit auxdits archives de la Cour des Comptes & Aides de Montpellier, (où ont été portés tous les titres de la Sénéchauffé de Carcaffonne & de Bithrie.) Il y dénombra la Baronnie de Chalabre, & autres terres en dépendantes, Rivel, Sonac, Sainte-Colombe, Souplaine, Montjardin, Laforeft, & tous droits quelconques. Il eut dudit mariage avec *Conftance de Pérepetuze* : — 1. JEAN, qui fuit; — 2. GASTON, qui hérita des biens de la Maifon de *Pérepetuze*, fous la charge d'en porter le nom & les Armes, & tefta en 1480, en faveur d'HÉLIX, fa fœur; — 3. PHILIPPE; — 4. HÉLIX, femme de *Hugues de la Roque*, Seigneur de Jouares, comme on le voit dans une quittance de 1477; — 5. JEANNE DE BRUYERES, femme de *Montefquieux*, Seigneur de Caladru, ainfi qu'il eft prouvé par un acte de 1510.

Ledit ROGER-ANTOINE mourut en 1474, après avoir fait fes partages avec fon frere JEAN, & fes fœurs CATHERINE & MARGUERITE DE BRUYERES.

VIII. JEAN DE BRUYERES, III du nom de la branche, Baron de Chalabre, Sonac, Rivel, &c. (car toutes les terres de la Maifon fe réunirent fur fa tête) Gouverneur & Capitaine-né de ces châteaux, &c. fut Chambellan du Roi Charles VIII. Louis XII lui accorda, par Lettres-patentes de 1511, nombre de privileges, &, entr'autres, l'exemption de toutes fortes de fubfides, mis ou à mettre fur la terre & Baronnie de Chalabre & dé-

pendances. Il les hommagea en 1503. Il épousa, le 8 Juillet 1489, *Cécile de Voisins*, fille de Jean, Seigneur d'Ambres, & de Marguerite de Cominges-de-Bruniquel, dont il eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEAN-ANTOINE, Seigneur de Sarotte, qui épousa *Marguerite du Vivier*, ce qui est prouvé par un acte de 1552; — 3. FRANÇOISE, mariée, en 1520, à *Germain de Lévis*, Seigneur de Léran, (qui mourut à Stafort le 12 Août 1572.) *Voyez* les grands Officiers de la Couronne du P. Anselme, *tome IX*, *p.* 227, R. — 4. & — 5. ETIENNETTE & MARGUERITE DE BRUYERES.

IX. FRANÇOIS DE BRUYERES, I du nom, Baron de Chalabre, Rivel, &c. Gouverneur & Capitaine-né, &c. reçut, en 1519, le serment de fidélité des vassaux & habitans de ses terres. Il avoit épousé, le 7 Novembre 1516, *Françoise de Château-neuf*, fille de Sigismond, Seigneur de Sainte-Récuze, Tourniel, &c. & de Gabrielle Gravier. Il eut de ce mariage; — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. FRANÇOISE, mariée à *Bernard de Narbonne*, Seigneur de Fimarcon, qui donna reconnoissance de la dot de sa femme, de tous droits paternels & maternels. *Voyez* le P. Anselme, *tome IX*, *page* 227, R. — 3. GLORIANDE, mariée 1°. en 1547, à *Jean Dupuy de la Jugie*, Comte de Rieux, Seigneur de Moresse, Cajoul, &c., son cousin-germain; & 2°. en 1566, à *Pierre de Cailus*, Seigneur de Colombieres, Diocese de Béziers; — 4. & — 5. ANNE & MARGUERITE; — 6. Et MADELEINE DE BRUYERES, Religieuse au Monastere de Cazel.

X. FRANÇOIS DE BRUYERES, II du nom, Baron de Chalabre, &c. Gouverneur & Capitaine-né, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cent Chevaux-Légers, en faveur duquel il fut ordonné de lui passer nouvelle reconnoissance, en 1542; épousa, le 6 Octobre 1529, *Anne de Joyeuse*, fille de Jean, Vicomte de Joyeuse, Baron de Grandpré, en Champagne, de Puyvert, d'Argues, &c. & de Françoise de Voisins. (*Voyez* Moréry, art. *de Joyeuse*.) FRANÇOIS DE BRUYERES, II du nom, testa le 15 Mars 1551, & en 1552, Jean de Joyeuse, son beau-pere, substitua tous ses biens, par son testament, à ladite *Anne de Joyeuse*, sa fille, & aux siens, à perpétuité. De ce mariage vint : — 1. JEAN-PAUL, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cent Chevaux-Légers, Sénéchal de Lauraguais. Il reçut ordre d'Anne de Joyeuse, son cousin, Lieutenant-de-Roi du Languedoc, pour l'union, de faire démolir la maison de la Roque-de-Linéz, préjudiciable à l'Etat & au pays, en 1580; & en 1581, de faire exécuter les Edits de Sa Majesté dans ladite Province. Il épousa, en 1573, *Louise de Lévis*, fille de Philippe, Baron de Mirepoix, & de Louise de la Trémoille. Il mourut sans postérité, & la dot de *Louise de Lévis*, sa veuve, montant à 45000 livres, fut rendue à son second mari Dodon de Lévis, cadet de Léran; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. JEAN-ANTOINE, Abbé de Villeloin & de Fontaine-les-Blanches, Prévôt de l'Eglise de Toulouse, Député, en 1594, par le Clergé de cette Ville, aux Etats-généraux. Il revint chargé d'une lettre de créance du Roi au Parlement; ce Prince l'ayant aussi chargé de traiter de la paix avec le Duc de Joyeuse, & les Villes de la Province qui suivoient son parti. Il fut compris dans les articles secrets accordés au Duc de Joyeuse, qui pria Sa Majesté de conférer à cet Abbé un Evêché;

mais le Roi en ayant diſpoſé, il en fut indemniſé par une ſomme de cinquante mille écus. Il fut nommé par Madame la Ducheſſe de Guiſe, tuteur de la Princeſſe ſa fille, (comme l'un des plus proches parens; — 4. GABRIELLE, mariée au Seigneur *de Cucuraille*, en 1562, lequel donna la même année quittance de ſa dot; — 5. CÉCILE, mariée au Seigneur *de Save;* — 6. Et FRANÇOISE DE BRUYERES, mariée au Seigneur *de Longuitaud;* ce qui eſt prouvé par une quittance du 25 Octobre 1587.

XI. FRANÇOIS DE BRUYERES, III du nom, Baron de Chalabre, Gouverneur & Capitaine-né, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine d'une compagnie de cent hommes d'Armes, Sénéchal de Lauraguais, en 1595, nommé, par Lettres-patentes du Roi de 1558, Chef d'une Légion de ſix cents hommes, qu'il commanda à l'armée du Maréchal de Noailles, en 1573; fut marié deux fois; la premiere à *Philippe de Lordat*, dont il n'eut point d'enfans; la ſeconde, en 1550, à *Iſabeau de Barthelemy-de-Grammont*. Il mourut en 1595, laiſſant de ce mariage : — 1. GUILLAUME, auſſi Sénéchal de Lauraguais, après ſon pere, mort ſans poſtérité; — 2. JEAN-ANTOINE, qui ſuit; — 3. ANTOINETTE, mariée au Seigneur *de Bonrepaux*, appellé *Guyot*, Seigneur de Pérignan; — 4. Et FRANÇOISE DE BRUYERES, mariée à *Jacques de Béliſſens*, comme on le voit dans un acte de 1580.

XII. JEAN-ANTOINE DE BRUYERES, I du nom, Baron de Chalabre, &c. Gouverneur & Capitaine-né, &c. Capitaine de 50 hommes d'Armes & ordonnances du Roi, par commiſſion du 8 Janvier 1617, Colonel d'Infanterie, par commiſſion du 19 Septembre 1622, Gouverneur pour le Roi du Pays de Sault, dès l'an 1613, fonda en 1630 un Couvent de Capucins dans la ville de Chalabre, teſta le 4 Mai 1632, après s'être marié deux fois; la premiere, avec *Paulle d'Orbeſſan*, fille de Jean, Seigneur de la Baſtide, &c. dont il n'eut point d'enfans; la ſeconde, avec Béatrix de Poitiers-la-Theraſſe, en 1606, dont il eut : — 1. JEAN-PIERRE, qui ſuit : — 2. EMERIC qui paſſa en Lorraine, ſous le nom de BRUYERES, dit *Sonac*. Il y fut Capitaine de Cavalerie, & Chambellan du Duc, dont il épouſa la fille naturelle, de laquelle il eut deux fils, morts ſans poſtérité : — 3. CECILE, mariée au Seigneur de Montlezun-de-Buſca, Colonel d'Infanterie : — 4. Et MARTHE DE BRUYERES, Abbeſſe de Rieunette.

XIII. JEAN-PIERRE DE BRUYERES, I du nom, Baron de Chalabre, Rivel, Lanac, &c. Gouverneur & Capitaine-né, &c. fut Gentilhomme de la Chambre du Roi, Colonel du Régiment de Languedoc, enſuite d'un Régiment de ſon nom, & Gouverneur du Pays de Sault, ainſi que ſon pere. Il avoit épouſé, le 11 Avril 1681, *Gabrielle de Levis-Lévan*, dont; — 1. JEAN-EMERIC, qui ſuit : — 2. FRANÇOIS : — 3. Un autre FRANÇOIS : — 4. Un qui fut nommé l'Abbé de BRUYERES : — 5. ISABEAU, mariée le 15 Juin à *Jean d'Ax*, Seigneur d'Azael, &c. dans l'étendue de la Sénéchauſſée de Limoux, fils de Raimond d'Ax, & de Delphine de Lauton de Monſteron : — 6. Et LOUISE DE BRUYERES, mariée à *N.... de Santon de Monſteron*, Seigneur des Coulombres, dont une fille, mariée à ſon neveu.

XIV. JEAN-EMERIC DE BRUYERES, I du nom, Baron de Chalabre,

Capitaine & Gouverneur-né, &c. Capitaine de cavalerie au Régiment de Léran, dont il fut Lieutenant-Colonel, passa une transaction avec MONSIEUR, frere de Louis XIV, devant Belanger le jeune, & son Confrere, Notaires au Châtelet de Paris, le 30 Mai 1695, par laquelle, comme héritier en partie de Mad[lle] de Montpensier, sa cousine-germaine, possédant les biens de la Maison de Joyeuse & de Guise (auxquels celle de BRUYERES-CHALABRE étoit substituée) ce Prince assigne audit JEAN-EMERIC DE BRUYERES la somme annuelle de 1500 liv. de rente, à prendre & recevoir sur ses recettes de Rouen & Caen, en Normandie; Son Altesse Royale promettant de plus audit JEAN-EMERIC, par ladite transaction, de lui fournir tous les actes nécessaires pour poursuivre ladite substitution du Duché de Joyeuse, &c.

Ce JEAN-EMERIC DE BRUYERES épousa en 1661, *Jeanne de Lasbordes*, dont il eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. Autre FRANÇOIS, dit *le Jeune*, qui épousa en 1722 *N.... de Sauton-Monsteron*, fille de Sauton-Monsteron des Coulombres, & de LOUISE DE BRUYERES, sa tante, dont il eut un fils établi à Fanjeaux, près de Castelnaudary, encore garçon, sous le nom de BRUYERES-LE-CHATEL, en 1764, & deux filles, dont une Religieuse à Limoux : — 3. LOUIS, Abbé : — 4. GABRIELLE, mariée le premier Mai 1761, à *François d'Ax* : — 5. Et CECILE DE BRUYERES, non mariée.

XV. FRANCOIS DE BRUYERES, IV du nom, dit *l'aîné*, Baron de Chalabre, Rivel, Sonac, &c. Gouverneur & Capitaine-né, &c. servit à la tête d'un bataillon d'Infanterie, appellé *du Roi*, sous les ordres d'Anne-Jules de Noailles, Maréchal de France, Vice-Roi de Catalogne, s'étant trouvé, ainsi que son frere le jeune, à la bataille du Thir, que le Maréchal, leur parent, gagna en 1694. Il épousa en 1698 *Catherine Caillard-la-Graulet*, Dame des Allemants & des Aumelles, & Valcornouze, fille de Jean, Baron desdits lieux, & de *Françoise de Villeneuve-Sainte-Camille*; il en eut : — 1. JEAN-EMERIC, qui suit : — 2. FRANÇOIS, appellé le Chevalier *de Beaumont* : — 3. JEAN, appellé le Chevalier *de Chalabre* : — 4. LOUIS, appellé l'Abbé *de Chalabre* : 5. 6. ANNE & FRANÇOISE DE BRUYERES, mortes filles.

XVI. JEAN-EMERIC DE BRUYERES, II du nom, Baron de Chalabre, Capitaine & Gouverneur-né de ces Châteaux, appellé le Comte *de Bruyeres*, épousa en 1724, *Marie de Saint-Etienne de Caraman*, Dame de la Pomarede, Baronne dudit lieu, dont il eut : — 1. FRANÇOIS-JEAN, appellé le Marquis *de Chalabre*, qui suit : — 2. LOUIS-HENRI, appellé l'Abbé *de Chalabre*, d'abord Vicaire-Général du Diocese de Carcassonne, nommé à l'Abbaye de la Peié, Diocese de la Rochelle, puis Evêque de Saint-Pons, le 12 Mars 1770 : — 3. JACQUES-PAUL, appellé le Vicomte *de Chalabre*, d'abord Capitaine au Régiment de Royal-Marine, puis au Corps des Grenadiers de France; après, Major au Régiment Provincial de Montpellier, Colonel en second du Régiment d'Anjou, & ensuite Colonel-Commandant du Régiment de Limousin, Chevalier de Saint-Louis : — 4. ALEXANDRE-JOSEPH, appellé l'Abbé *de Bruyeres*, Vicaire-Général

du Diocese de Lyon, Abbé de l'Abbaye, après son frere, & Evêque de Saint-Omer : — 5. LOUIS-GABRIEL, appellé le Comte *de Bruyeres-Chalabre*, Capitaine de Vaisseau du Roi, Chevalier de Saint-Louis : — 6. JEAN-BATISTE, appellé le Baron *de Chalabre*, Capitaine au Régiment de Royal-Marine, Chevalier de Saint-Louis : — 7. ANGELIQUE, mariée au Seigneur de *Belle-Vese-Dupuy-Vatan*, Comte de Saint-Pierre, ayant des enfans : — 8. MARTHE, mariée au Seigneur *de Voisins*, Marquis d'Alzeau, avec trois filles : — 9. Et MARIE de BRUYERES, femme du Comte *de Badins*, avec un fils en 1770. Ledit JEAN-EMERIC est mort en 1781, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

XVII. FRANÇOIS-JEAN DE BRUYERES, I du nom, Baron de Chalabre-la-Pomarede, Seigneur de Sonac, Montbel, Montjardin, Cantarate, la Bastide-de-Beaumont, & autres terres, au Diocese de Mirepoix, Gouverneur de ces Châteaux, & Capitaine-né de cinquante hommes d'Armes, & Ordonnances du Roi pour leur garde, appellé le Marquis *de Chalabre*, fut Page du Roi de la petite Ecurie en 1744, Cornette au Régiment de Royal-Etranger, Cavalerie, Aide-de-Camp du Maréchal Duc de Richelieu dans les dernieres campagnes de Mahon, & sur le Rhin, successivement de M. le Comte de Clermont, Prince. Il a épousé le 24 Novembre 1760, *Louise-Françoise de Bon*, fille de Louis-Guillaume, premier Président au Conseil souverain de Roussillon, & Comté de Foix, Intendant de Roussillon, &c. & d'Elisabeth-Jeanne-Therese de Bernage. Il a de ce mariage : — 1. JEAN-LOUIS-FÉLICITÉ, appellé le Comte *de Chalabre*, né le 28 Octobre 1762, Officier au Régiment du Roi, Infanterie : — 2. Et JEANNE-ELISABETH-FORTUNÉE, appellée Mademoiselle *de Bruyeres*, née le 29 Août 1761.

Seconde Branche de la Maison de BRUYERES, connue sous le nom de Barons de Bruyeres-Saint-Michel, *Diocese de Die, en Dauphiné, depuis sa séparation en 1470.*

VII. JEAN DE BRUYERES, III du nom, qui est le premier qui forma cette seconde branche, étoit fils cadet de JEAN DE BRUYERES, II du nom, Baron de Chalabre, Rivel, Sonac, &c. Capitaine & Gouverneur-né de ces Châteaux, &c. & de *Béatrix de Mauléon*, qu'il laissa avec quatre enfans pupilles, cohéritiers, (étant mort sans tester) ROGER-ANTOINE, JEAN, CATHERINE & MARGUERITE DE BRUYERES, sous la tutelle & garde-Noble de leur mere, qui hommagea les terres de ses enfans au Roi, en attendant leurs majorité & partage.

Ledit JEAN DE BRUYERES céda sa portion cohéréditaire à la branche aînée, étant passé au service de Sa Sainteté, Pie II, Capitaine d'une troupe Italienne, & récompensé de ses services par le Pape Paul II, qui le nomma Commandant de la ville de Valvéas, au Comtat-Venaissin.

Il se maria, par contrat du 4 Janvier 1470, reçu par Limojéoni, Notaire de Nions, avec *Honorade*, ou *Honorée de Vesc-de-Comps*, fille de Dalmas, Seigneur desdits lieux & d'Alix Dancezune de-Cap-de-Rousse,

donna quittance de partie de la dot de sa femme le 14 Mars 1471, reçue par le même Notaire.

La famille de *Comps* a donné deux Grands-Maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dans *Arnauld* & *Bertrand de Comps*. Voyez Morery, *tom. II. pag. 465, collect. 2.*

JEAN DE BRUYERES eut pour enfans : — 1. JEAUME, qui suit : — 2. Et PIERRE, qui ne fut pas marié, & traita avec son frere JEAUME de ses droits paternels & maternels, par contrat du 28 Novembre 1500, reçu par Limojéon, Notaire; dans lequel acte, PIERRE DE BRUYERES prend la qualité de Gouverneur de Lille & de Cavillon, places qui lui furent données par Sa Sainteté, en récompense de ses services, à la tête de la Compagnie d'Italiens, qu'il eut après son pere.

VIII. JEAUME DE BRUYERES, I du nom, combattit vaillamment à la bataille de Ravennes, & à celle de Marignon, à la tête d'une Compagnie de cent hommes, épousa, par contrat du 15 Août 1500, passé par Limojéon, Notaire, *Louise d'Artize*, fille de noble Louis, & d'Isabelle de Termes de la ville de Nions, en Dauphiné, où son pere habitoit. Il eut de ce mariage : — 1. JACQUES, qui fut massacré par les Religionnaires; ce qui est constaté par un Arrêt du Parlement de Grenoble, qui adjuge à ses héritiers les biens de ses Meurtriers : — 2. JEAN, qui suit : — 3. Et ROBERT DE BRUYERES auteur d'un rameau qui fit son établissement à Nions, qui finit à la troisieme génération.

Ce ROBERT épousa, par contrat passé devant Cotarel, Notaire de Nions, le premier Septembre 1558, *Catherine Vigéat*, fille de Guillaume, Gentilhomme de Rousset, en Comtat, & de Jeanne d'Eymieux, dont il n'y eut point d'enfans. Secondement, le 3 Août 1663, il fit une autre alliance avec *Victoire d'Urre*, fille d'Esprit, Seigneur de la Battie-Verdun, & de Jeanne Silve, par contrat reçu par le même Cotharel, Notaire de Nions, où il est, ainsi qu'au premier contrat, qualifié Gentilhomme de la Chambre du Roi, &c.

Ledit ROBERT eut une nombreuse postérité de ladite *Victoire d'Urre*, dont les fils se distinguerent au service du Roi dans divers emplois, le dernier sur-tout, CLAUDE-JOSEPH, Lieutenant-Colonel du Régiment de Bourbonnois, fut Chevalier de Saint-Louis à la création dud. Ordre, comme on le voit dans M. d'Aspect, Historiographe de l'Ordre de Saint-Louis, ayant été Lieutenant de Roi de Luxembourg, Gouverneur du Château Leure & de Rodemont, dans le Comté de Bourgogne, & successivement Brigadier des Armées du Roi, & Lieutenant au Gouvernement de Maubeuge, en remplacement de celui de Luxembourg, rendu; & ayant épousé *Marie d'Agout*, fille de François, Seigneur de Monjeay, Chanousse, Vadeluse, &c. & de Marie Virieu, mourut sans enfans dans son Commandement, laissant sa terre d'Emiscon à son neveu M. *Dupuy-la-Marne*, Gouverneur, Seigneur du Buis, fils aîné de MARIE DE BRUYERES, dernier de cette Branche formée par ROBERT DE BRUYERES, éteinte en elle.

Ledit ROBERT DE BRUYERES, fils cadet *de Jeanne*, prêta hommage au Roi en la Chambre des Comptes de Dauphiné, le 27 Avril 1592, où

il est dit habitant de Nions, dont il fut Gouverneur, du Buis & de Menouillon, après avoir été Capitaine d'une Compagnie de cent hommes des Ordonnances du Roi, & Mestre de Camp, du Régiment du Prince Thomas de Savoie; il fut un des plus zélés Catholiques lors des guerres de la Religion, & soutint avec vigueur les siéges des trois places dont il avoit le Gouvernement, & quelque-temps après fut tué au siége de Crémone.

IX. JEAN DE BRUYERES, IV. du nom, & le second de sa branche, étoit Capitaine d'Infanterie, ainsi que son frere ROBERT, comme on le voit, par un acte d'emprunt que fit JEAUME leur pere, de Georges d'Urre, Seigneur de Venterole, de la somme de 2000 liv., pour fournir au rétablissement de leurs Compagnies, acte reçu, Georges Cotharel, Notaire de Nions, du 15 Janvier 1555, que ces deux freres JEAN & ROBERT rembourserent audit Georges d'Urre, comme il conste par le reçu devant le même Notaire, le 2 Octobre 1559.

Ledit JEAUME, leur pere, avoit acquis de Noble Jean de Montauban de Nions, une terre audit lieu, par contrat du 26 Avril 1515, reçu Lymojeon, Notaire dudit Nions, où sur les qualités respectives de Nobles audit acte, & autres insérées dans d'autres, produites par les enfans & petits enfans dudit JEAUME DE BRUYERES; M. de Bouchu, Intendant, rendit Jugement contradictoire en maintenue de Noblesse, pour les descendans dudit JEAUME, qu'il nomme Nobles d'extraction (en qualité de Commissaire du Roi en cette partie de la recherche des Nobles en Dauphiné), ledit Jugement de cet Intendant de Bouchu, est du 15 Février 1699.

JEAN céda ses droits co-héréditaires paternels & maternels, par acte de partage, du 22 Mai 1581, passé devant ledit Cotharel, Notaire, à ROBERT, son frere, Gouverneur de Nions, &c.

Ils passerent un acte de substitution réciproque, le 24 Octobre 1582, devant le même Cotharel, Notaire, pour eux & leur plus près de nom & Armes; ledit JEAN préta hommage en la Chambre des Comptes, & testa, le 24 Mai 1573, devant Pissit, Notaire de Crest, & prend dans cette disposition la qualité de Guidon des Gendarmes de la Compagnie du Seigneur de Simiane, Marquis de Gordes, Lieutenant-Général de la Province de Dauphiné.

Ledit JEAN DE BRUYERES IV, avoit épousé, le 24 Février 1548, *Enemonde de Forest*, fille Charles, Seigneur de Blacons, & de Justine de la Tour-Gouvernet. La Maison de Forest, en Dauphiné, étoit d'ancienne extraction Noble, éteinte par la mort d'Alexandre de Forest, Seigneur de Blacons, Mirabel, &c., qui ne laissa de Justine de la Tour-Gouvernet, sa femme, que trois filles, dont l'aînée, Isabeau de Forest, épousa Jean d'Armant, Conseiller de Lux, auquel elle porta les biens de sa Maison, que possédent aujourd'hui Messieurs de Blacons, ses descendans.

La seconde, appellée Lucrece de Forest, se maria à Pierre de Pellegrin, Seigneur de la Bastide-Goudarguez, dont les biens ont passé dans la Maison d'un Comte de Vogué, ayant épousé l'héritiere de la Maison de Cadouelle-Cadouanne en Languedoc; & la troisieme, nommée Jeanne, eut

pour mari François de Thollon-Sainte-Jealle, dont la fille unique, Marguerite de Thollon-Sainte-Jealle, épousa François Lers-de-Jony, Seigneur de Pennes, Barnave, Piegros, Aubenas, Saint-Médard, la Clastre, &c. habitant de Crest en Dauphiné.

Ledit JEAN DE BRUYERES, IV du nom, eut de son mariage avec *Enémonde de Forest* : — 1. PONS, qui suit : — 2. ANTOINE, Capitaine au Régiment d'Aiguemorte, qui eut de *Claudine de Laudun*, un fils, nommé JEAN, mort jeune : — 3. autre JEAN, tué au Siége de Lille en Flandres, où il servoit en qualité de Mousquetaire : — 4. ROBERT, Capitaine de Chevaux-Légers, qui s'établit en Picardie, où il forma deux rameaux, l'un sous le nom DE BRUYERES D'AVAUCOURT; & l'autre, sous celui DE BRUYERES DE CAUMONT, tous les deux tombés en quenouille, chez MM. de Gautier Couveron : — 5. IMBERTE, mariée à *Roman Monier*, Seigneur de Rochechinard, Reculés, &c. : — 6. JEANNE, mariée à *Charles de Veillieu*, Conseiller au Parlement de Dauphiné : — 7. & ANNE DE BRUYERES, mariée à *Jean Flotte de Mollieres*, Gouverneur des Ville & Citadelle de Romans, dont les biens sont passés dans la branche de Castellanne-Noueysan, Ambassadeur à la Porte.

X. PONS DE BRUYERES, II du nom, Seigneur de la Maison-Forte de la Bruyeres-en-Maron, fut successivement Gendarme & Guidon dans la Compagnie du Comte de Tournon, ensuite Capitaine de cent hommes des Ordonnances du Roi; il se distingua aux siéges & prises de Gap, Livron, Loriol, Allés, Eurre, Armins, Beauvoir, Saint-Quentin, Sainte-Greve, &c., sous les ordres de MM. de Glandage & Maugiron, Lieutenants-Généraux en Dauphiné, & des Ducs de Mayenne & de la Valette, du Comte de Tournon, & du Baron de Saint-Vidal; il fut un des plus zélés défenseurs de la Religion Catholique, se distingua dans une guerre de Malte contre les Infidelles, où il fut avec bien d'autres Gentilshommes servir à ses dépens, en revint avec la Croix pour récompense, & mourut Commandant pour le Roi à Crest.

Il est parlé de lui dans l'Histoire Générale in-folio du Dauphiné, en 2 volumes, par Chorier, au tome second.

Ledit PONS DE BRUYERES, II du nom, épousa, par contrat du 10 Octobre 1584, reçu par Villeneuve, Nôtaire de Roche-Colombe en Vivarais, *Françoise de Vogué*, fille de Guillaume, Marquis de Roche-Colombe, &c. d'Antoinette de Vedenne-Gadagne; la Maison de Vogué en Vivarais, a donné nombre de Barons, aux Etats de Languedoc, Grands Baillis du Vivarais, Officiers Généraux distingués, même de nos jours, Commandans de Province, Commandeurs de l'Ordre de S. Louis & du S. Esprit, de S. Jean de Jérusalem, &c. Un Evêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, deux de Viviers, un de Dijon, &c. Voyez Vogué.

PONS DE BRUYERES, eut de son mariage avec *Françoise de Vogué* : — 1. ANTOINE, qui suit : — 2. GUILLAUME, Capitaine de cent hommes au Régiment de Montoison, mort sans postérité, Commandant à Bagnols en Languedoc : — 3. SUSANNE, mariée par contrat en Savoie (auteur de Messieurs de Corbeau Saint-Albin) auxquels ledit PONS DE BRUYERES fournit

fournit les titres de la Maison, pour faire recevoir ses petits-fils (FRANÇOIS, & FRANÇOIS-AIMÉ DE CORBEAU), Chanoines au Noble Chapitre de S. Pierre à Vienne, en 1668 & 1672, ainsi que les arrieres-petits-fils, PIERRE, JOSEPH & ANTOINE DE CORBEAU, en 1704 & 1708. Ledit PONS DE BRUYERES, II du nom, testa, le 9 Avril 1617, par acte reçu par Récoin, Notaire de Grenoble, instituant son fils aîné ANTOINE, son héritier.

XI. ANTOINE DE BRUYERES, Seigneur de Saint-Michel, vendit la Seigneurie de la Maison Forte de la Bruyeres-en-Maron, située sur le chemin de Crest à Valence, à Gasparde de la Beaume-d'Austun, Baronne de Montoison, le 31 Décembre 1629, devant Roche & Chaste, Notaires de Crest, quoiqu'elle fut substituée à ses descendans, dont procès, à raison de ce, avec le Comte de Clermont-Montoison, Capitaine de Gendarmerie.

Ledit ANTOINE DE BRUYERES-SAINT-MICHEL, épousa, par contrat de mariage, reçu par François, Notaire de Grenoble, le 29 Avril 1617, *Florence de Pouroy*, fille de Paul, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, & Receveur-Général de la Province de Dauphiné, & d'Elisabeth du Faure; elle étoit sœur de Sébastien de Pouroy, Président à Mortier au Parlement de Grenoble, même Maison que le Président de Lauberiniere-Quinsonat, dont le fils, Président à Mortier audit Parlement, fut choisi, par Sa Majesté, pour être placé à la tête de celui de Besançon, où il est mort en 1770; son frere cadet, Commandeur de Malte; un troisieme, Chevalier dudit Ordre; le quatrieme, Evêque de Québec; & une fille, mariée au Marquis de Bailly-Bourchenu, Premier Président en la Chambre des Comptes de Dauphiné.

Ledit ANTOINE DE BRUYERES, I du nom, laissa de son mariage avec ladite *Florence de Pouroy* : 1. — PONS, qui suit : — 2. JEAN-FRANÇOIS, mort sans postérité, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de Saint Lazare, & de Saint Louis (*Voyez M. d'Aspect*). — 3. CATHERINE, mariée, à *Cathelin d'Aillan*, qui épousa le Comte *Duménil*, Chef du Corps des Carabiniers, Brigadier des Armées du Roi, Gouverneur de Crest & de Vions, qui, morte sans enfans, laissa héritiers de tous ses biens, son cousin germain, JEAN-FRANÇOIS DE BRUYERES-SAINT-MICHEL, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint Louis : — 4. Et FRANÇOISE DE BRUYERES, mariée à *Antoine de Ripert*, Capitaine au Régiment de la Bastie-du-Vère, Infanterie, dont la fille unique fut mariée au Président du Claux.

XII. PONS DE BRUYERES, III du nom, Seigneur de Saint-Michel, fut émancipé devant le premier Magistrat, le premier Avril 1649, par ANTOINE son pere, après s'être marié, le 3 Juin 1648, devant Farsac, Notaire de Crest, avec *Florence de Vincens*, fille de Jean (des Seigneurs de Lausans) & de Catherine Dupont.

Il signa, ainsi que son pere ANTOINE, un concordat de la Noblesse de France, du mois de Novembre 1694, avec un grand nombre de Gentilshommes des plus distingués du Bas-Dauphiné, comme il appert dudit concordat enregistré aux Notes de Me Bernavel, Notaire à Crest, le 25 Août 1762.

Il mourut *ab intestat*, & laissa de son mariage : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit : — 2. PAUL, mort en bas-âge : — 3. PONS, Chanoine Régulier & Pitancier de l'Abbaye de Saint-Tiers de Laon : — 4. MARIANNE, morte à douze ans : — 5. SÉBASTIENNE, à quatorze : — 6. FLORENCE, à vingt : — 7. Et GABRIELLE DE BRUYERES, morte aussi, fort âgée, en odeur de sainteté, Capucine à Marseille.

XIII. JEAN-FRANÇOIS DE BRUYERES, I du nom, Seigneur de Saint-Michel, fut d'abord Enseigne au Régiment de Navarre, Infanterie, puis Cornette au Régiment de Montplaisir, Cavalerie, Lieutenant au Régiment de Brionne (qui fut ensuite Broglie), où il fut Capitaine, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, de la deuxieme promotion (comme on le voit dans M. d'Aspect), Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi Louis XIV, ayant fait toutes les guerres avec ce Prince, qu'il fut obligé d'abandonner dévoré de goutte, ayant épousé par conventions privées du 24 Mars 1699, rédigées en contrat public, reçu par Sibend, Notaire de Crest, le 31 Mai 1703, *Marianne de Lers de Jony*, fille de François, Seigneur de Pennes, Barnave, Aubenas, Piegros, la Clastre, Saint-Médard & autres lieux. Les biens de la Maison, Lers de Jony (des plus anciennes du Dauphiné) sont passés dans une branche de celle de la Tour-du-Pin, à la charge d'en porter les nom, & armes (y étant tombée en quenouille), & de Marguerite de Thollon-Sainte-Jealle; Didier de Thollon-Sainte-Jealle, fut le quarante-cinquiéme Grand-Maître de Malte, élu en 1536 (*Voyez Moreri*); le Pape Clément V, dit-on, étoit aussi de la même Maison.

JEAN-FRANÇOIS DE BRUYERES-SAINT-MICHEL, eut de son mariage avec ladite *Marianne de Lers* : — 1. PONS-LAURENT-FRANÇOIS, qui suit : — 2. MARGUERITE-FLORENCE DE BRUYERES, morte fille, âgée de plus de quatre-vingt ans.

XIV. PONS-LAURENT-FRANÇOIS DE BRUYERES, I du nom, appellé le Baron de Saint-Michel, fut destiné, dès ses plus tendres ans, à l'état Militaire, à l'exemple de ses ancêtres; il fut d'abord Cornette au Régiment de Chartres Cavalerie, successivement Lieutenant au Régiment de Beaujolois, Infanterie, Lieutenant de Roi de Crest, & de MM. les Maréchaux de France, Chevalier de S. Louis, comme on le voit dans l'Histoire de cet Ordre, par M. *d'Aspect*.

Il transigea avec Etienne de Bernardy, Vicomte de Vallernes en Provence, en qualité de co-Seigneur dudit lieu, le 15 Mars 1731, acte reçu par Chaix, Notaire de Sisteron, pour terminer les différens qu'ils avoient, à raison de ladite Seigneurie de Vallernes, érigée en Vicomté, en 1350, par la Reine Jeanne, en faveur de Guillaume Roger, Comte de Beaufort, frere de Clément VI, avec privilége qu'elle porteroit le titre de Vicomté, à tous les possesseurs de ladite terre, à perpétuité. (*Voyez les Tabletes Généalogiques*).

Ledit PONS-LAURENT-FRANÇOIS DE BRUYERES, fut choisi par le Clergé & la Noblesse de la ville de Crest, pour traiter tous les différens qu'avoient les deux premiers Ordres avec le Tiers-Etat, par procuration

syndicale, passée devant Me Bouvele, Notaire à Creste, le 28 Juillet 1751, en vertu de laquelle il transigea avec MM. les Consuls & Députés de ladite ville, au gré des parties, le 9 Novembre 1753, devant Me Gaillard, Notaire de ladite ville.

Ayant été proposé au Roi pour remplir la place de Syndic de la Noblesse de la Sénéchaussée de Crest, sur la démission de François de Grace, Gentilhomme de ce département, qui avoit perdu la vue, il remit à M. de la Porte, Intendant de la Province, les titres de sa noblesse, pour être envoyés au Ministre, & vérifiés par MM. les Généalogistes de France, d'Hozier & Clairambault, auxquels il joignit un certificat de cent Gentilshommes de plus distingués de la Province, de tous les Etats, visé par MM. les Commandant & Intendant de la Province, qui certifierent l'ancienne & noble extraction de la Maison DE BRUYERES-SAINT-MICHEL, au bas duquel certificat, est l'attestation des Officiers de l'Election de Montelimar, & du Chatelain-Royal, Consuls, Officiers, Notables, & principaux Habitans de la ville de Crest, qui disent que MM. DE BRUYERES-SAINT-MICHEL, sont une branche de la Maison DE BRUYERES du Languedoc, établie en cette ville, depuis plus de deux siecles, y ayant toujours vécu noblement, & de la maniere la plus distinguée. Lesdits certificats ont été enregistrés au Greffe de la Sénéchaussée de ladite ville, par ordre du premier Magistrat, sur les conclusions des Gens du Roi, le 28 Avril 1762; ladite Ordonnance, signée Pétrement, premier Greffier, sur lesquelles preuves litterales & testimoniales, ledit PONS-LAURENT-FRANÇOIS DE BRUYERES, Baron de Saint-Michel, fut nommé au Syndicat de la Noblesse de la Sénéchaussée de Crest, par Lettre de cachet du Roi, du 11 Novembre 1757.

Il a eu par nouvelle Lettre de cachet, le département de l'Election de Montelimar, qui contient tout le Bas-Dauphiné.

Ledit PONS-LAURENT-FRANÇOIS DE BRUYERES, Baron de Saint-Michel, avoit contracté mariage, devant Me Martinel, Notaire de Voréac, au Comtat Venaissin, le 12 Février, avec Dame *Marie de Reynier*, lors veuve sans enfans, d'un Seigneur, Marquis des Isnards, fille unique de Jean de Reynier, Gentilhomme du Comtat, Capitaine de Dragons, & de Marie de Boné d'Honieres, d'où sont nés six enfans : — 1. PONS-LAURENT, mort au berceau : — 2. FRANÇOIS-PONS-LAURENT-JACQUES-LOUIS, qui suit : — 3. MARIANNE, Religieuse Ursuline à Voréas, puis à Saint-Marcellin : — 4. GABRIELLE-SPÉRITTE, Religieuse à l'Abbaye de Saint-Just, à Romans : — 5. DIANE-PAULINE, morte fille à quinze ans : — 6. Et MARIANNE DE BRUYERES, morte sans alliance, en 1782.

Ledit PONS-LAURENT-FRANÇOIS, ET FRANÇOIS-PONS-LAURENT-JACQUES-LOUIS DE BRUYERES, Barons de Saint-Michel, pere & fils, son donataire, acheterent conjointement, par acte reçu par Raspail, Notaire de Crest, du 10 Juin 1776, les fiefs, maison forte de Mont-Chalapt, l'hôtel d'Urre, &c. ainsi que la Seigneurie de Saou, Cellax & Francillon, de Madame la Marquise de Vogué, & autres co-héritiers de la maison de Lastic, qu'ils hommagerent au Roi, le 19 Juillet 1779.

XV. François-Pons-Laurent-Jacques-Louis de Bruyeres, I du nom, Baron de Saint-Michel, Seigneur de Mont-Chalapt, l'hôtel d'Urre, l'Orient, &c. co-Seigneur de la Vicomté de Vallernes, Saou, Cellax, Francillon, &c. entra au ſervice très-jeune, Lieutenant au Régiment de l'Iſle de France, où il parvint bientôt au grade de Capitaine, & paſſa en cette qualité au Corps des Grenadiers de France, où il fut reçu Chevalier de Saint-Louis, comme on le voit dans M. d'Aſpect; il paſſa aſſez rapidement aux grades de Major, Lieutenant-Colonel, & Colonel audit Corps, qui fut à l'époque de 1769, & ce Corps fut réformé en 1771; après, Colonel en ſecond du Régiment de Royal-Marine, où il fut fait Brigadier des Armées du Roi, à la promotion du premier Mars 1780.

Il eut par ſon mariage, contracté ſur la procuration de ſes pere & mere, dont le Comte de Corbeau-Voliere, ſon parent, fut porteur, une donation générale de ſes pere & mere, comme il conſte par cet acte, reçu par Turlat & Maréchal, ſon Confrere, Notaires à Paris, du 6 Mai 1755, avec *Anne de la Motte*, fille de Nicolas, & d'Anne de Mirey, quatre enfans, — 1. Nicolas-Jean-François-Marianne: — 2. Denis-Félix-Auguste: appellé le Vicomte *de Bruyeres*, ſous-Lieutenant au Corps des Carabiniers, Gouverneur des ville & château de Morlaix en Bretagne, en ſurvivance de ſon pere, qui fut nommé à ce Gouvernement en 1771, & au Commandement des ville & château de Creſt, & Lieutenant des Maréchaux de France en 1770: — 3. Antoinette-Marianne-Siméone-Perrette, morte jeune: — 4. Marianne-Louise-Aimée de Bruyeres, appellée Mademoiſelle *de Bruyeres*.

Il y a eu dans les deux branches de la Maiſon de Bruyeres, pluſieurs terres, outre celles qui y reſtent, qui ſont la Baronnie de Chalabre & de la Pomarede, la Vicomté de Vallernes, les Seigneuries de Sonac, Rivel, Montbel, Montjardin, la Baſtie de Beaumont-Catarale, Mont-Chalapt, l'hôtel d'Urre & l'Orient; co-Seigneurs de la Vicomté de Vallernes, de Saou, Cellas, Francillon, &c.

Il y a eu auſſi, dont on a preuves littérales, un Chevalier croiſé avec Louis VII, deux de Saint-Lazare, deux de l'Ordre du Roi, ſept de Saint-Louis, quatre Conſeillers-Chambellans, quatre Sénéchaux d'Epée, un Syndic de la Nobleſſe, un Député de cet Ordre, trois Gentilshommes de la Chambre du Roi, ſeize Gouverneurs de différentes Places, outre ceux des Baronnies de Chalabre & Puyvert, dont les Seigneurs le ſont nés de droit, nombre de Commandants, Lieutenants de Roi, trois Brigadiers de ſes Armées, pluſieurs Colonels, Lieutenant-Colonels, Chefs de Légions, Capitaines d'Hommes d'Armes, & autres de tous Corps, deux Evêques de nos jours, &c.

Les alliances de la Maiſon de Bruyeres, directes par les filles qui y ſont entrées, ou qui en ſont ſorties, ſont; de Moulin *ou* du Moulin, en 1216; de Lévis-Mirepoix, en 1273; qui a donné celles de la Tremoille, Guiſe, Lorraine, d'Angeſt, de Melun, en 1310; qui a donné celles de Neſle *ou* Néelle, Soiſſons-Bourbon, de Barence, en 1346; qui a donné celles de Voiſins, Caraman, Villemar, des Bordes, de Campendu-Broé,

en 1348; qui a donné celles de Landoire, Cadras, de Gaillac, en 1395; qui a donné celles de Dumas, Pérepetuse, Lévis-Mirepoix, de Molléon, en 1434; qui a donné celles de Montagut, Pérepetuse, de Raballot, en 1450; qui a donné celles de Jouares-la-Roque, Montesquieu, Caladru, de Vesc-de-Comps, en 1470; qui a donné celle d'Ancesune-de-Cap-derousse, de Voisins, d'Ambres, en 1489; qui donne celles de Cominges-de-Bruniquel, du Vivier, de Lévis-Levant, de d'Artise, en 1500; qui donne celles d'Urre, Labastide, Verdun, Silve, de Chateauneuf, en 1516; qui donne celles de Gravier, Firmarcon, Dupuy-Cailux, de Forest-Glaçons, en 1540; qui donne celles de la Tour-Gouvernet, Laudon, Monier, Vieillieu, Flotte, de Joyeuse, en 1529; qui donne celles de Voisins, Lévis, la Tremoille, Cucurail, Longitaud, de Vogué, en 1584; qui donne celles de Vedene Gadagne, de Corbeau-Saint-Aubin, de Grammont, Barthelemy, en 1570; qui donne celles de Lordat, Bengue, Bonrepaux, Bélissens, de Pouroy-l'Aubermiere, Quintonas, en 1617; qui donne celles du Faure, d'Aillan, de Ripert, de d'Orbessan, en 1606; qui donne celles de Poitiers-la-Theralle, Lorraine, Montlezun, de Busca, de Vincent, en 1648; qui donne celles de Causane, de Sauoillan, de Marade, de Lévis-Lerant, en 1631; qui donne celles d'Ax-d'Axat, Sauton Monsteron, d'Excoulonbres, de Délers-de-Jony, en 1699; qui donne celles de Tholon-Sainte-Jalle, de Reymond, la Borde, en 1661, qui donne encore celles de Sauton, Monsteron, d'Ax-d'Axat, d'Escoulonbres, de Reynier, en 1722; qui donne celle de Boné-d'Honieres, de Cailleau, la Graulet, en 1698; qui donne celle de Villeneuve-Sainte-Camelle, de la Motte, en 1755; qui donne celles de Mirey, la Molle, Chenaye, Deniges, de Saint-Etienne, Caraman, en 1724; qui donne celles de la Pomarede, Dupuy, Vattan, Voisins, de Badins, d'Alzeau, de Bon, en 1760; qui donne celle de Bernage, &c.

Les Armes sont : *d'or au lion de sable, la queue fourchue, nouée & passée en sautoir.* La devise, (*sola fides sufficit*).

Généalogie dressée sur titres originaux, produite par la branche cadette des Barons de BRUYERES-SAINT-MICHEL, & par la branche aînée des Barons de BRUYERES-CALABRE, sur un Mémoire tiré de leurs lettres, reposant dans leurs archives, où ils sont notés : le Sieur JEAN, auteur de la branche Cadette de BRUYERES-SAINT-MICHEL, établie en Dauphiné.



C.

CHAMBON (DE) DE LA BARTHE, en Languedoc, famille dont il sera parlé dans l'*Arm. de Fr.*, *tom. XI*, *titre VII*, en voici l'Extrait que nous a fait passer M. DE CHAMBON DE LA BARTHE, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal des Camps & Armées du Roi, commandant l'Artillerie, au département de la haute Normandie, demeurant au Havre de Grâce; dont la famille remonte à JACQUES DE CHAMBON, qui suit.

I. JACQUES DE CHAMBON, qualifié noble dans les titres, du tems qu'il vivoit à Toulouse, avant 1546. Il paroît qu'il avoit été marié deux fois, 1°. avec Demoiselle *Marguerite Duméné*, veuve de noble Vibret, & 2°. avec Demoiselle *Anne de Cassin*, & que de l'une de ses deux femmes il eut SIMON DE CHAMBON, qui suit.

II. SIMON DE CHAMBON, marié à Demoiselle *Marie de Ferrier*, fille de Messire Antoine de Ferrier, Conseiller au Parlement de Toulouse. Dans son testament du dernier Février 1613, il désigne ses biens situés au lieu de l'Airac, Mont-Roujet, Mirepoix, & dans le Vicomté de Villemur; veut être enterré aux grands Augustins de Toulouse, où la est sépulture de ses pere & mere; charge Messieurs de Ferrier & de Peyronnet, ses neveux, de faire porter respect a son épouse, par ses enfans, qui furent: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. autre PIERRE, mort sans postérité; — 3. JEAN, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné; — 4. Et MARIE DE CHAMBON, laquelle fit une donation en faveur du College des Jésuites de Pamiers. Elle possédoit un domaine à Claverie, au Diocese de Mirepoix, & épousa, 1°. Noble *Bernard de Lautrec*, Sieur de la Battu, & 2°. *Jean Durand*, Sieur de la Nogarede.

III. PIERRE DE CHAMBON, I du nom, épousa Demoiselle *Marguerite de Chante*, dont il eut: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. Et MARIE DE CHAMBON, mariée avec Noble *Abraham de la Forcade*.

IV. FRANCOIS DE CHAMBON, né le 3 Août 1632, co-Seigneur de l'Angerville, épousa, le 31 Mars 1668, Demoiselle *Antoinette de Barthe*. Il fut maintenu dans sa noblesse par un jugement du 6 Juillet 17 0, dont la minute est au Greffe de l'Intendance de Montpellier, mort sans enfans, son hérédité a passé à Noble *Jean de la Forcade*, son neveu.

DEUXIEME BRANCHE.

III. JEAN DE CHAMBON, Ecuyer, Haut du lieu de Leirac, troisieme fils de SIMON, & de Demoiselle *Marie de Ferrier*, déclare, par son testament olographe du 14 Juin 1660, avoir été marié deux fois; 1°. avec Demoiselle *Marguerite de Caulejac*, 2°. le 9 Décembre 1625, avec Demoiselle *Marguerite d'Azémar de Granzac* ou *Cranzac*, par contrat du 9 Décembre 1625, derniere fille de feu Noble Charles d'Azémar, vivant Sieur de Cranzac, & de Demoiselle Jeanne de Bousquet. Il eut de cette derniere:

IV. PIERRE DE CHAMBON, II du nom, Sieur de la Généralle, né à l'Airac le 22 Avril 1629, marié, le 17 Août 1660, avec Demoiselle *Marie de Ramondy*, en présence de noble Claude de Génestel, Sieur de Granouillac, de noble Jean de Routtel, Sieur de la Maze, & de noble Paul de Barrasse, Sieur de l'Avianie, ses cousins germains. Ses enfans furent: — 1. JEAN-BERNARD, qui suit: — 2. PIERRE: — 3. GABRIEL: — 4. NICOLAS, Haut du lieu de Sausens, marié à Demoiselle *Catherine d'Aldeguier*: — 5. JACQUES: — 6. JÉRÔME: — 7. JOSEPH, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné: — 8. 9. & 10. MARIE, ANNE & FRANÇOISE DE CHAMBON, dont nous ignorons la destinée.

V. JEAN-BERNARD DE CHAMBON, né le 8 Septembre 1661, à l'Airac, Diocèse de Montauban, Sieur de Boudiges, de Serdardannes, & autres lieux, a servi vingt ans Officier dans le Régiment Royal-Artillerie,

s'est établi au Bourg Saint-Bernard, Diocese de Toulouse, & a épousé Demoiselle *Marie de Pydemare*, de laquelle il a eu, entr'autres enfans : — 1. JEAN-JACQUES, qui suit : — 2. Et NICOLAS DE CHAMBON, né le 30 Octobre 1717, à Bondigou, Diocese de Toulouse; il a eu en partage le bien du Bourg Saint-Bernard, & sert le Roi depuis 1734, est Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Corps-Royal de l'Artillerie, & résident actuellement, en 1784, à Calvy, en l'Isle de Corse, en ladite qualité.

VI. JEAN-JACQUES DE CHAMBON, né le 11 Janvier 1715, à Boudigou, fut maintenu dans sa qualité de Noble & d'habitant du Bourg Saint-Bernard, avec le droit d'y chasser; & épousa, 1°. Demoiselle *Susanne de Pydemare*; & 2°. Demoiselle *Jeanne de Cousin*, fille de noble de Cousin, & de Dame Marie des Cornebeuf-de-Saint-Sulpice. Du premier lit sont : — 1. JEAN-PIERRE, qui suit : — 2. Et LOUISE DE CHAMBON, née au Bourg Saint-Bernard, en 1750.

VII. JEAN-PIERRE DE CHAMBON, né au Bourg Saint-Bernard, en Février 1747; ci-devant Sous-Lieutenant au Régiment d'Eu, Infanterie, marié, le 15 Juillet 1778, avec Demoiselle *Marguerite de Serin*. De ce mariage sont issus : — 1. JEAN-JACQUES-RAYMOND, né le 24 Avril 1780, au Bourg Saint-Bernard : — 2. NICOLAS-JOSEPH-MARGUERITE-PASCAL, né le 15 Avril 1781, audit Bourg Saint-Bernard : — 3. NICOLAS-JULIEN-GENEVIEVE-ROSALIE-JOSEPH-JEAN-PIERRE-JACQUES-RAYMOND, né le 7 Mars 1782, audit Bourg Saint-Bernard : — 4. Et JULIEN-JEAN-JACQUES-JOSEPH-MARIE-ANNE-GENEVIEVE-ROSALIE-CHARLES-AUGUSTE DE CHAMBON, né le 10 Mars 1783, au Bourg Saint-Bernard, Diocese de Toulouse.

TROISIEME BRANCHE.

V. JOSEPH DE CHAMBON, septieme enfant de PIERRE, II du nom, Sieur de la Généralle, & de *Marie de Ramondy*, né le 7 Juillet 1670, à l'Airac, Diocese de Montauban, Sieur de Beaumont, de Litac & autres lieux, a servi le Roi en qualité d'Officier dans le Régiment Royal-Artillerie, depuis *1686* jusqu'en 1720, qu'il a été nommé Aide-Major de la ville de la Fere, en Picardie, en considération de ses services, & de trois blessures qu'il avoit reçues au siege de Namur & à celui d'Ath, dont il est resté estropié du bras droit. Il est mort, en 1744, Major & Commandant de la ville de la Fere. Il avoit épousé, 1°. Demoiselle *Jeanne de Cabaye*; 2°. *Catherine Madiere*. Du premier lit sont nés : — 1. & 2. JEANNE-GABRIELLE & JEANNE, toutes deux mortes à Toulouse. Les enfans du second lit, dont on a connoissance, sont : — 1. CHARLES-LOUIS-JOSEPH, né le 7 Janvier 1715, à Douay en Flandres, mort sans postérité : — 2. CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH, né le *16*, & batisé le 17 Octobre 1718, à la Fere en Picardie, Officier d'Artillerie à l'Ecole établie en cette ville, mort en 1775, sans postérité, à l'Isle de Ryo-Berbice, dans l'Amérique Méridionale, qui appartient aux Hollandois : — 3. JULIEN, qui suit : — 4. Et MARIE-FRANÇOISE DE CHAMBON, née le 14 Février 1713, à Saint-Hybery, Diocese d'Agdes, Religieuse Cordeliere à Saint-Quentin, depuis 1739.

VI. JULIEN DE CHAMBON-DE-LA-BARTHE, né le 8 Juillet 1721, à la Fere, en Picardie, est entré surnuméraire dans le Régiment Royal-Artillerie, & a servi ensuite en qualité de Volontaire d'Artillerie, y a été fait

Officier en 1737, de grade en grade, est parvenu à celui de Colonel dans le même Corps, le 24 Novembre 1769, Commandant d'Ecole en 1779, a reçu deux blessures, en 1746, au siege de Bruxelles, dont une par un boulet de canon, a été fait Chevalier de Saint-Louis en 1757, est Pensionné depuis 1747; a été, pendant neuf années, chargé par la Cour du commandement général de l'Artillerie des Isles Françoises du vent de l'Amérique, Colonel, Directeur & Commandant du Corps-Royal de l'Artillerie de la haute Normandie, au Havre-de-Grace, en 1779, & Brigadier d'Infanterie, du premier Mars 1780, Maréchal des Camps & Armées du Roi, du premier Janvier 1784. Il a épousé, en premieres noces, le 10 Janvier 1758, Demoiselle *Marie-Jeanne-Françoise-Josephe d'Achery*, morte à Saint-Pierre de la Martinique, le 19 Juin 1770. Elle étoit fille de Claude d'Achery, ancien Mayeur & Juge-Consul de la ville de Saint-Quentin, & de Jeanne d'Hercourt de Beauvais; & en secondes, par permission de la Cour, le 5 Septembre 1778, Demoiselle *Genevieve-Rosalie le Marchant de la Vieville-de-la-Mairie*, cousine-germaine de Mesdames les Marquises de Turbilly & de Toustain, sa parente, fille de Messire Louis-François le Marchant, Ecuyer, Sieur de la Vieville & de Putot, Contrôleur-Général des Ponts & & Chaussées de France, & de Dame Marie-Charlotte de Klingste, descendant d'une Famille noble de Suede. Du 1er lit sont issus : — 1. JULIEN-JOSEPH, qui suit : — 2. Et MARIE-FRANÇOISE DE CHAMBON, née le 2 Février 1762, à Vermand, Diocese de Noyon, morte peu de jours après sa naissance.

VII. JULIEN-JOSEPH DE CHAMBON-DE-LA-BARTHE, né le 10 Avril 1765, à Vermand, a été reçu, sur ses preuves de Noblesses faites devant le Juge d'Armes de France, à l'Ecole Royale Militaire; actuellement, en 1784, & depuis un an, Eleve à l'Ecole d'Artillerie, à Metz, cousin issu de germain de Mesdames de Catellan, de Caumont & de Pomairol-de-Toulonjeac, lesquelles ont pour trisayeule, Demoiselle Anne de Puylaurens, femme de Bernard de Ramondy, veuve de noble Ginestel de Selves.

Les Armes : *d'argent, à trois têtes de Maure de sable, tortillées du champ, posées 2 & 1.*

CHARGERES (DE), ou CHARGIERES, très-ancienne Maison de Nivernois, originaire de Savoie, de laquelle nous allons donner une filiation suivie & non interrompue, en rapportant toutes les branches existantes aujourd'hui dans les Provinces de Nivernois & de Bourgogne. Le premier connu de cette Maison, est ANTOINE DE CHARGERES, qui suit.

I. ANTOINE DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Chapinieres, en Bourbonnois, &c. Capitaine de cent Hommes d'Armes, vivant en 1424. Il eut de son mariage avec Demoiselle *Anne du Crest* :

II. DURAND DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Tourny de Sapinieres, &c. Capitaine de cent Hommes d'Armes, vivoit encore en 1487, comme il paroît par une reconnoissance d'une rente faite à son profit, du 17 Mars de la même année, & par deux autres actes reçus par Blanc, Notaire, des 15 Juin & 24 Octobre 1498, faits conjointement avec sa femme, nommée *Philippe de Vernons*, fille de François de Vernons, Ecuyer, & de Demoiselle Anne de Chiffey, dont : — 1. NICOLAS, qui suit : 2. Et GASPARD DE CHARGERES, & d'autres enfans, dont la postérité est ignorée.

III.

III. NICOLAS DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Tourny & du Breuil, de Sapinieres, de Tars, & autres lieux, fit partage (portant transaction) avec ses freres & sœurs, le 16 Août 1515, des biens de *Philippe des Vernois*, leur mere, veuve de DURAND DE CHARGERES, leur pere. Il est encore connu par trois Sentences contre les habitans de Flety & d'Avrez, obtenues à l'Election de Nevers, les 6 Mars, premier Juillet & 10 Septembre 1634, par ANTOINE DE CHARGERES DE TOURNY, LAURENT DE CHARGERES DE LA GOUTE, & autres ses descendans au deuxieme & troisieme degrés, qui les déclarent issus de noble Race, & dans l'une desquelles leur filiation est établie à vue de titres, dont copie collationnée est restée au Greffe.

Il épousa en 1523, contrat reçu par Simon, Notaire, Demoiselle *Anne de la Menuë*, veuve de Philippe de Morogès, Ecuyer; il eut de son mariage : — 1. DENIS, qui suit : — 2. JEAN, tige d'une branche rapportée après celle de son aîné, sous le nom des Seigneurs de *la Goute* : — 3. CHARLES, tige d'une autre branche des Seigneurs de *Pommeray* & *la Boutiere*, aussi rapportée la derniere : — 4. LOUIS, assassiné : — 5. Et PIERRE DE CHARGERES, Seigneur du Breuil, Curdin, &c. dont nous ignorons la postérité.

IV. DENIS DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Tourny, du Breuil en partie, &c. fit partage avec ses freres ci-dessus nommés, des biens de leur pere, du consentement d'*Anne de la Menuë*, leur mere, sauf, après son décès, leur part & portion dans les Terres & Seigneuries du Plessis-Montécot, la Verchere & Montcharlon, & à la charge de payer par égale portion la somme de 5 livres par an, pour la fondation d'une messe dans l'Eglise de Flety, où NICOLAS DE CHARGERES est inhumé. Cet acte est du 2 Avril 1557, reçu par Pelletier & Virot, Notaires en la Prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. Il avoit épousé en 1567, par contrat reçu par Boyard, Notaire, Demoiselle *Bénédicte de Vingles*, veuve de noble Claude de Genelard, Ecuyer, de laquelle il eut :

V. ANTOINE DE CHARGERES, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Tourny & du Breuil, Homme d'Armes de la Compagnie de Tavanes en 1592. Il avoit épousé 1°. par contrat passé au château de Culettre, en Auxois, devant Etienne de Poigny, Notaire à Veilly-Sous-Antigny, Demoiselle *Marguerite de Vingles*, fille de Haut & Puissant Seigneur Georges de Vingles, Chevalier, Seigneur de Druz, Saveranges, &c. & de Demoiselle Jeanne de Longuevaye; & 2° le 25 Mars 1636, Demoiselle *Guillemette Bernat*, par contrat reçu de Repoux, Notaire à Luzy. Du premier lit sont sortis : — 1. CLAUDE, qui suit : 2. ROLAND, Ecuyer, Seigneur d'Antrezy, marié à Demoiselle *Philiberte d'Angny* : — 3. BÉNÉDICTE DE CHARGERES, mariée à *Jean de Bataille*, Ecuyer, Sieur de Flagny, par contrat reçu de Repoux, Notaire à Luzy, le 19 Juin 1614; & du second lit : — 4. CLAUDE, tige de la branche des Seigneurs d'Arunay, en Auxois, rapportée ci-après : — 5. HUGUES, Sieur des Boisards, dont on ne dit rien : — 6 Et LÉONARDE DE CHARGERES, morte fille.

Le 22 Juin 1598, ANTOINE DE CHARGERES, II. du nom, rendit

foi & hommage à Madame la Duchesse de Nevers, en qualité de fils & héritier de feu noble DENIS DE CHARGERES, son pere, des redevances qu'il avoit à Buzonchedes, Vanoise & Saint-Jean-Gout.

VI. CLAUDE DE CHARGERES, Chevalier, Seigneur de Tourny, Montigny, Roche, &c. épousa en 1624, contrat reçu par Repoux, Notaire à Luzy, Demoiselle *Marguerite de Mattieu*, fille de feu Robert de Mattieu, en son vivant Ecuyer, Seigneur de Varennes, la Vallée, Montantaume, &c. & de Demoiselle Catherine de Reugny du Tremblay. Les parents, qui assisterent à leur mariage furent, du côté du mari, ROLAND DE CHARGERES, son frere, Révérend Pere Claude de Vingles, Général de l'Ordre de Saint Benoît, son oncle maternel, Laurent de Bournonville, Ecuyer, Seigneur de Chancigny, & Antoine de Serecy, Ecuyer, Seigneur d'Arconcey, ses cousins; & du côté de l'épouse, Messire Robert de Mattieu, Ecuyer, Seigneur de Varennes, &c. & Pontus de Mattieu, Seigneur de Chevigny, ses freres, François de Charry, Ecuyer, Seigneur de Giverdy, son beau-frere, Hauts & Puissans Seigneurs Edme & Jean de Reugny du Tramblay, ses oncles, Jean de Ponard, Ecuyer, son oncle, Antoine de Maumigny, Ecuyer, Seigneur de Saint-Michel, &c. Christophe de Mouchameau, Ecuyer, &c. &c. &c. CLAUDE DE CHARGERES eut de son mariage : — 1. ANTOINE, qui suit : — 2. Simon, Capitaine au Régiment de Picardie : — 3. HUGUES : — 4. JOACHIM, reçu Chevalier de Malte, & mort jeune : — 5. PIERRETTE, mariée à *Guillaume de Paunard*, Ecuyer, Seigneur de Mariez : — 6. Et MARGUERITE DE CHARGERES, Religieuse Ursuline à Corbigny.

VII. ANTOINE DE CHARGERES, III du nom, Capitaine au Régiment de la Marine, Chevalier, Seigneur de Tourny, produisit les Titres justifiant sa Noblesse, devant Messire Lambert d'Herbigny, Intendant de Moulins, Commissaire départi pour la recherche des usurpateurs, avec un inventaire, au bas duquel est le blazon de ses Armes, en vertu duquel il obtint Sentence, qui le déclare être issu de noble Race, &c. Il épousa le 31 Mars 1669, contrat reçu par Bouziot, Notaire à Nevers, Demoiselle *Edmée d'Aligray*, fille de Messire Claude d'Aligray, Chevalier, Seigneur de la Croix-Marnay, en Berry, & de Demoiselle *Antoinette le Jeune*, assistés de CLAUDE DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Moragnes, Capitaine d'Infanterie, de MM. François, Claude & Laurent de Charry, Ecuyers, & Messire Jean de Mattieu, Chevalier, Seigneur, ses cousins. De ce mariage naquirent : CLAUDE DE CHARGERES, qui suit, & plusieurs filles mariées.

VIII. CLAUDE DE CHARGERES, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Tourny, la Croix-Marnay, Roche, &c. fut d'abord Lieutenant d'Infanterie, ensuite Commissaire à la revue des Gentilshommes de l'arriere-ban de la Province de Nivernois, au camp devant Dinant, en 1696. Il épousa, par contrat passé le 19 Avril 1700, devant le Blanc, Notaire à Prémery, Dem[lle] *Louise de Charry*, fille d'Eustache de Charry, Chevalier, Seigneur de Lurcey-le-Bourg, Charry, la Bretonniere, &c, & de Dame Cecile de Bigny, dont pour enfans :

— 1. PIERRE, mort jeune : — 2. FRANÇOIS, qui suit : — 3. JEAN, mort au service : — 4. Et BARBE DE CHARGERES, morte fille.

IX. FRANÇOIS DE CHARGERES, Chevalier, Seigneur de Tourny, de Roche, &c. obtint une Sentence au Bailliage de Nevers en 1746, qui lui adjugea la préséance du pain béni dans la paroisse de Flety, contre EUSTACHE DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Vaux; & ce comme aîné de la famille. Il s'est marié, en 1738, avec Demoiselle *Claude de Jaquinet*, fille de feu Messire Paul de Jaquinet-de-Cussy, Chevalier, Seigneur des Planches, Chigy-le-Monial, & autres lieux, Lieutenant de Dragons au Régiment de Languedoc, & de Dame Claude de Jarsaillan. De ce mariage sont issus : — 1. CLAUDE, Chanoine de la Cathédrale d'Autun en 1776 : — 2. JEAN-JULIEN, qui suit : — 3. BARBE-MARGUERITE : — 4. JACQUELINE-ANTOINETTE, toutes deux Religieuses à la Visitation de Bourbon-Loncy : — 5. Et JEANNE-DIDIER DE CHARGERES, reçue à Saint-Cyr, après ses preuves faites, & ensuite Religieuse à l'Abbaye Royale de la Benison-Dieu.

X. JEAN-JULIEN DE CHARGERES, Chevalier, Seigneur des Planches & de Chigy-le-Monial, sous-Aide-Major aux Régimens de Champagne & d'Austrasie, s'est marié, le 25 Novembre 1776, avec Demoiselle *Marie-Elisabeth de Moncrif*, fille de Messire Jean de Moncrif, Chevalier, Seigneur de Verneuil, Capitaine au Régiment de Navarre, & de Dame Anne Goureau.

Branche des Seigneurs d'ARCENAY, en Auxerrois.

VI. CLAUDE DE CHARGERES Ecuyer, Seigneur des Griz, paroisse d'Avrey, premier fils du second mariage d'ANTOINE DE CHARGERES, II. du nom, & de Demoiselle *Guillemette Berréat*. Il épousa Demoiselle *Anne Gourlier*, & vivoit encore en 1664. De leur mariage naquirent : — 1. GABRIEL : — 2. LOUIS, qui suit : — 3. PHILIPPE : — 4. JEAN : — 5. ETIENNE : — 6. Et JEANNE DE CHARGERES. La postérité de tous ces enfans nous est inconnue.

VII. LOUIS DE CHARGERES, co-Seigneur d'Arcenay, qui épousa Demoiselle *Catherine Baudouin d'Orville*, de laquelle il eut, entr'autres enfans : JACQUES DE CHARGERES, qui suit :

VIII. JACQUES DE CHARGERES, Ecuyer, co-Seigneur d'Arcenay, marié avec Demoiselle *Elisabeth Angeli* en 1734, mort en 1746, laissant huit enfans, savoir : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. ANTOINE-JOSEPH, qui a eu un bras emporté à la bataile de Wirtemberg : — 3. JACQUES, tué au service du Roi dans l'Inde : — 4. FRANÇOIS, Chanoine de la Collégiale d'Autun : — 5. GENEVIEVE, demeurant à Sémur, en Auxois : — 6. MARIE-LOUISE-THERESE DE CHARGERES, mariée à *N.... de Flamery de la Fosse* : — 7. & 8. Et deux autres enfans morts en bas-âge.

IX. CHARLES DE CHARGERES, Lieutenant au Régiment de Royal Champagne, Cavalerie, Chevalier, Seigneur de Prémiens, en Auxois, marié, en 1766 avec Dem[lle] MARIE-MADELEINE de CHARGERES, fille

de Messire EUSTACHE DE CHARGERES, Chevalier, Seigneur de la Coeudre & de Vauvrey, paroisse Saint Honoré, & de Demoiselle *Marie-Gabrielle de Sauvages*. Ils ont pour enfans : EUSTACHE DE CHARGERES, né le 8 Octobre 1766, reçu à l'Ecole Royale Militaire d'Auxerre, sur ses preuves ; & deux Demoiselles.

Branche des Seigneurs DE LA GOUTE.

IV. JEAN DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Sapinieres, de Chigy-le-Migien, & autres lieux, second fils de NICOLAS DE CHARGERES, & d'*Anne de la Menuë*. Il épousa, en 1559, *Claudine de Ballard*, qui lui apporta en mariage la Terre de la Goute, paroisse de Flety. Leurs enfans furent : — 1. DENIS, Ecuyer, Seigneur de Sapinieres, mort sans postérité : — 2. LAURENT, qui suit : — 3. CHARLES, Seigneur du Breuil : — 4. PIERRE, Seigneur d'Etevaux, & Moularmin, qui épousa *Jeanne de Merans*, dont il eut LAZARE DE CHARGERES, & plusieurs autres enfans, morts sans postérité : — 5. CLAUDE, tige de la branche des Seigneurs de Vaux, rapportée ci-après : — 6. HUGUES, Seigneur de Chigy-le-Migien : 7. MARIE, mariée à *Jean de Mizard*, Ecuyer : — 8. Et MADELEINE DE CHARGERES, mariée 1°. en 1578 à *Hugues du Crest*, & 2°. à *Jean de Mattieu*, aussi Ecuyer.

V. LAURENT DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de la Goute, marié à Demoiselle *Marguerite d'Apurillon* le 10 Novembre 1607. Il a eu de son mariage : — 1. CLAUDE, mort sans postérité : — 2. HUGUES, qui suit : — 3. CHARLES, tige de la branche des Seigneurs de Magny, la Coeudre, &c. rapportée après la postérité de son aîné : — 4. Et CATHERINE DE CHARGERES, morte sans postérité.

VI. HUGUES DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de la Goute, eut de son mariage avec *Marie des Jours*, contracté le premier Février 1639, plusieurs enfans, morts sans postérité ; & la Terre de la Goute a passé ensuite, par donation entre-vifs, à Pierre des Jours, Ecuyer, Sieur de Mazilles.

Branche des Seigneurs de MAGNY, LA COEUDRE, LA CREUZILLES & ROUDON.

VI. CHARLES DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Magny, troisieme fils de LAURENT DE CHARGERES, & *de Marguerite d'Apurillon*. Il épousa *Louise de Bourguignon*, dont il eut : — 1. PAUL, qui suit : — : 2. JEAN : — 3. PIERRE : — 4. Et LAZARE DE CHARGERES. Nous ne connoissons pas la postérité de ces trois derniers.

VII. PAUL DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Magny, marié avec Demoiselle *Elisabeth du Crest de Barnaud*, morte le 18 Décembre 1677, dont, entr'autres enfans :

VIII. LAZARE DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de la Coeudre, de Roudon, &c. marié, le 20 Juin 1679, avec *Marie-Charlotte des Prés*,

par contrat reçu par Duruisseau, Notaire à Moulins, & Gilbert, dont : — 1. EUSTACHE, Chevalier, Seig[r] de la Coeudre, marié à *Gabrielle de Sauvages*, de laquelle il n'a eu qu'une fille, nommée MADELEINE, mariée, en 1766, à CHARLES DE CHARGERES de Premiens : — 2. JEAN-MARIE, qui suit : — 3. JOSEPH DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Roudon, près le Donjon, en Bourbonnois, Chevalier de Saint-Louis, qui a un fils : — : 4. Et MADELEINE DE CHARGERES, Mariée à N..... DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Champ-Joly.

IX. JEAN-MARIE DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de la Creuzilles, épousa, le 26 Novembre 1750, Demoiselle *Marie-Françoise du Crest*, fille de François du Crest, Chevalier, Seigneur de Ponay, & de Dame Louise de Vergiles, dont il a un fils, qui a été héritier, par testament, de la Terre du Breuil de BERNARD DE CHARGERES, & une fille, nommée ANTOINETTE-JACQUELINE DE CHARGERES.

Branche des Seigneurs DU BREUIL.

CHARLES DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur du Breuil, Chevalier de l'ordre du Mont-Carmel & de Saint-Lazare, troisieme fils de JEAN DE CHARGERES, & de *Claudine Ballard*, eut de *Marguerite de Gaud*, son épouse :

VI. PIERRE DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur du Breuil, Curdin, &c. Commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, qui épousa, en 1696, Demoiselle *Françoise de Damas-Marcelly*, qui lui apporta la Terre de la Motte-Bouchot, & en eut pour enfant :

VI. ANTOINE DE CHARGERES, I du nom de sa branche, Chevalier, Comte du Breuil, marié avec Demoiselle *Françoise de Vallerot*, dont plusieurs enfans, entr'autres : — 1. PIERRE, Comte du Breuil, Baron de la Motte-Bouchot & Beaudesir : — 2. FRANÇOIS, Chanoine de Saint Claude : — 3. Bernard, Chevalier de Malte, & ensuite marié. — 4. Et HELEINE DE CHARGERES, Chanoinesse à Château-Châlon, dont aucun n'a laissé de postérité.

Branche des Seigneurs DE VAUX.

V. CLAUDE DE CHARGERES, Sieur de Vaux, cinquieme fils de JEAN DE CHARGERES, & de *Claudine de Ballard*, qui épousa, le 22 Novembre 1616, Demoiselle *Françoise Gontier*, dont il a eu :

VI. CLAUDE DE CHARGERES, II du nom, Seigneur de Vaux, marié avec Demoiselle *Jeanne de Jaquinet*, le 18 Octobre 1661, dont ils eurent pour enfant :

VII. FRANÇOIS DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Vaux, marié, le 20 Mars 1682, à Demoiselle *Isabelle de Bongars*, contrat reçu par Camuzet, Notaire à Nevers, dont il eut plusieurs enfans, & entr'autres, EUSTACHE DE CHARGERES, qui suit :

VIII. EUSTACHE DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Vaux, marié

avec Demoiselle *N......* *Sauvaget*, qui eut pour enfans, DIDIER DE CHARGERES, qui suit, & deux autres Demoiselles.

IX. DIDIER DE CHARGERES, Ecuyer, épousa Demoiselle *Anne du Crest-du-Ponay*, de laquelle il ne laissa à sa mort que quatre filles.

Branche des Seigneurs de POMMERAY & de la BOUTIERE.

IV. CHARLES DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Pommeray, Tars, Marsandry, &c. troisieme fils de NICOLAS DE CHARGERES, & d'*Anne de la Menuë*. Il épousa *Jeanne*, Dame de la Boutiere, fille de Charles de la Boutiere, Ecuyer, & de Demoiselle Philiberte de Saint-Clément, dont il a eu :

V. FRANÇOIS DE CHARGERES, Ecuyer, Seigneur de Pommeray, qui épousa, en 1602, Demoiselle *Françoise de Vichi*, fille de Jacques de Vichy, Ecuyer, & de Demoiselle Philiberte de Douhars, de la Maison des Sires de Dalins. Ils eurent de leur mariage :

VI. CHARLES DE CHARGERES, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Boutiere, qui épousa *Charlotte de Caron*, fille de Denis de Caron, Ecuyer, Seigneur de Bierry, aujourd'hui Anstrudes (1), & de Susanne de Chaugy, dont pour enfans, JEANNE, mariée, en 1655, à *Jacques de Damoiseau*, Ecuyer, Seigneur de la Motte; & FRANÇOISE DE CHARGERES, mariée à *Claude d'Anstrude*, Ecuyer, l'un des vingt-cinq Gentilshommes de la Garde Ecossoise du Roi en 1649.

Les Armes : *d'azur, fascé d'or, à un Léopard aussi d'or, & à trois treffles d'argent en chef, qui est de CHARGERES ancien.*

Généalogie dressée sur Titres originaux, & conforme aux différentes productions faites dans les tems de recherches.

CHAUMAT, famille noble, originaire du Berry, de laquelle il ne reste que deux branches subsistantes, l'une établie à Mamers dans le Maine, qui a pour chef DENIS-LOUIS CHAUMAT, & l'autre branche établie à Brest, dont le chef actuel, est LOUIS-JEAN-BATISTE CHAUMAT, Commissaire des Guerres & de la Marine d'Espagne, marié, le 6 Octobre 1768, à Demoiselle *Elizabeth de l'Escot du Plessis*, dont sont issus : — 1. LOUIS-FRANÇOIS, actuellement, 1783, éleve de l'Ecole Royale Militaire de Paris : 2. LOUIS-AUGUSTE : — 3. LOUISE-ELISABETH : — 4. LOUISE : 5. & LOUISE-FÉLICITÉ CHAUMAT.

Les Armes de cette Famille sont : de *gueules au chevron d'argent, chargé au sommet d'une rose de sable, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'un lion d'or.*

Notice rédigée sur le Certificat de M. *d'Hozier de Serigny*, Juge d'Armes de la Noblesse de France.

---

(1) La Terre de Bierry est tombée dans la Maison d'Anstrudes, qui, en vertu de Lettres-Patentes, a obtenu de changer le nom de Bierry en celui d'Anstrudes.

CHAUVETON de S. Leger (autrefois CHAWETON, c'eſt ainſi qu'on le trouve encore écrit dans pluſieurs Documens), famille Noble & ancienne de Berry, connue par ſa fidélité pour ſes Rois, & ſon attachement, prouvé dans les tems malheureux de la Ligue.

Ce que nous allons rapporter, ci-après de cette famille, ſe trouve en partie dans le *Dictionnaire* Héraldique, celui de la Nobleſſe, le Calendrier des Princes, le Nobilliaire de Berry, à la Chambre des Comptes de Paris, & dans les Dépôts publics.

I. PIERRE CHAUVETON, Ecuyer, Seigneur de Vouet, épouſa Demoiſelle *Catherine Popineau*, dont il eut:

II. LOUIS CHAUVETON, Ecuyer, Seigneur de Vouet, Lieutenant-Général au Balliage de Berry, Siége Royal d'Iſſoudun, &c.; il épouſa, par contrat paſſé le 20 Mars 1672, devant Me Pierre Contrevet, Notaire Royal, Demoiſelle *Jeanne Tixier*, fille de Noble Jacques Tixier, Seigneur du Petit Villiers, & de Jeanne Dorguin, de ce mariage eſt iſſu:

III. PIERRE CHAUVETON, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Vouet, Saint-Léger, la Gravolle, Condé, la Boiſſarderie, Liſſon, &c., Contrôleur-Général des Monnoies de France, Lieutenant de la Capitainerie Royale de Saint-Germain, épouſa, par contrat paſſé devant François Bergier, Notaire Royal à Iſſoudun, le 26 Janvier 1697, Demoiſelle *Marie-Anne de la Châtre*, fille de Philippe de la Châtre, Chevalier, Seigneur de Planche, & de Dame Honorée Pellerin, il mourut à Paris le premier Novembre 1744, & fut inhumé à S. Roch, ſa Paroiſſe, ſon épouſe mourut à Iſſoudun, âgée de quatre-vingt-cinq ans, & fut inhumée dans l'Egliſe de Saint-Cyr. Ils laiſſerent pour enfant, LOUIS DE CHAUVETON, qui ſuit:

IV. LOUIS DE CHAUVETON, II du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Leger, Condé, la Gravolle, la Boiſſarderie, Liſſon, Planche, &c. né à Iſſoudun le 26 Décembre 1700, Lieutenant-Général du Bailliage & Capitainerie Royale de la Varenne du Louvre, Grande Vénerie & Fauconnerie de France, &c. épouſa, par contrat paſſé devant Dionis & Tixier, Notaires au Châtelet de Paris, le 28 Mai 1728, Demoiſelle *Charlotte-Angelique Bontemps*, fille de Louis Bontemps, Chevalier, Gouverneur du Palais des Thuileries, Bailli, & Capitaine des Chaſſes de la Varenne du Louvre, Commandeur, Prévôt, & Maître des Cérémonies des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de S. Lazare, de Jéruſalem & de Notre-Dame du Mont-Carmel, Conſeiller du Roi, Premier Valet-de-Chambre ordinaire du Roi, Surintendant des Bâtimens de la Reine, Gouverneur de la Ville de Vannes, &c. & de Dame Charlotte le Vaſſeur, & petite fille d'Alexandre Bontemps, Chevalier, Gouverneur de Verſailles, & favori de Louis XIV; le contrat de mariage de LOUIS DE CHAUVETON, & de Demoiſelle *Bontemps*, fut ſigné du Roi Louis XV, de la Reine & de la Famille Royale; il mourut à Iſſoudun le 23 Mars 1782, & ſon épouſe étoit morte à Paris le 12 Octobre 1733, âgée de vingt-ſix ans, & inhumée à Saint Roch. De ce mariage ſont ſortis: — 1. PIERRE-CLAUDE, qui ſuit: — 2. N.... mort jeune en 1730:

— 3. Et AUGUSTE-BALTAZARD DE CHAUVETON, mort & enterré au Bourg-la-Reine, près Paris, le premier Mai 1736, âgé de trois ans.

V. PIERRE-CLAUDE DE CHAUVETON, Chevalier, Comte de Saint-Leger, &c. né à Paris le 28 Juin 1730, a servi dans le Régiment de Navarre en 1751, puis dans celui de Rouergue, ensuite dans la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi; il a fait les dernieres campagnes de la guerre de 1756, comme Aide de Camp, & Capitaine; après la paix, il a acheté la charge de Lieutenant de MM. les Maréchaux de France au Bailliage de Janville, qui, ayant été liquidée, a passé à celle du département d'Avignon; comme tel, Juge du point d'honneur de la Noblesse. Depuis la reddition du Comtat au Pape, il est employé au Gouvernement de Provence, dans le ressort de Brignolle, a été reçu Chevalier de l'Ordre Chapitral d'ancienne Noblesse, par Patentes du 20 Novembre 1776; il s'est marié trois fois, 1°. le 19 Novembre 1754, par contrat passé devant Beaufin, Notaire Royal à Givet en Hainaut, Demoiselle *Françoise-Claudine de Goderneaux*, née à Givet le 10 Mars 1735, fille de Jean-Gilles de Goderneaux, Chevalier de S. Louis, ancien Colonel de Dragons, Capitaine d'une Compagnie-Franche de son nom, Commandant la premiere Brigade de la Légion Royale, & de Dame Denise-Françoise de Mouchet. Elle mourut, le 9 Juillet 1768, à Nemours, où elle est inhumée dans l'Eglise Paroissiale de S. Jean-Batiste de cette Ville, où le Comte de Saint-Léger, son mari, a fondé, pour elle & ses descendans, une sépulture, par acte passé devant Doutreleau, Notaire Royal à Nemours, le Dimanche 30 Octobre 1768. Voici ce qu'on lit sur la tombe de cette Dame en *lettres italiques.*

Sta, viator,
Mulierem fortem calcas:
Hic jacet
Domina FRANCISCA-CLAUDIA DE GODERNEAUX
È præclarâ apud Leodienses & Gallos stirpe
Prænobilis Domini, PETRI-CLAUDII DE CHAUVETON
DE SAINT-LEGER
Cometis; veteris Ducis in Ruthanense Legione
Selopetarrii Regii Equestris, ac Franciæ Mavescallorum
Legati
Fidelissima & amantissima
Uxor.
Tenerrimæ sponsæ, piæ matri, fœminæ Christianæ
Sponsus & Filius
Æternum mœrentes posuerunt
Cum viriliter per sex menses ægrotaverit, lucem amisit,
Anno M. DCC. LXVIII, die Julii IX
Ætatis suæ XXXIII,
In sinu Dei quiescat,

Le Comte *de Saint-Leger*, a épousé, 2°, à Nemours en Gatinois, par contrat

contrat passé devant Chahuel, Notaire Royal, le 28 Décembre 1768, Demoiselle *Anne-Marie Manen*, née à Paris le 26 Septembre 1747, fille de Jean Manen, & de Dame Marie-Thérese Boze; elle mourut à Avignon le 13 Juillet 1776, âgée de 29 ans, elle est inhumée dans l'Eglise Paroissiale de S. Agricol; & en troisiemes noces, il a épousé Demoiselle *Anne-Thérese-Elisabeth de Boyer*, fille de François-Sébastien de Boyer, & de Dame Catherine-Thérese de Léautaud de Masblanc, par contrat passé devant Rolland, Notaire à Brignolle en Provence, le 5 Mars 1777, elle est née à Bonn, Electorat de Cologne, le 26 Mai 1760. Du premier lit sont sortis : — 1. LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS, qui suit : — 2. JEAN-DENIS-FRANÇOIS, né à Namur, le 22 Août 1765, mort la même année, & inhumé en l'Eglise de S. Michel de cette Ville : — 3. N...... morte à Givet, le 9 Mars 1755, inhumée dans l'Eglise de Notre-Dame; du second lit : — 4. AUGUSTE-LOUIS, né à Issoudun le 29 Janvier 1771, mort le même jour & inhumé à Saint-Cyr : — 5. BALTAZARD-MAXIMIEN-CHARLES, né à Avignon le 26 Janvier 17..., appellé le Chevalier de *Saint-Leger*, mort le 3 Juin suivant, & inhumé dans l'Eglise Paroissiale de S. Genez : — 5. LOUISE-CHARLOTTE-MARIE-THÉRESE, née à Nemours le 24 Septembre 1769, appellée Mademoiselle *de Saint-Leger*, seule existante du second lit : — 6. & N...... DE CHAUVETON, née à Avignon le 4 Juillet 1775, morte le même jour, & inhumée à Saint-Agricol; & du troisieme lit, il n'y a pas encore d'enfans en 1783.

VI. LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS DE CHAUVETON, *de Saint-Leger*, Chevalier, né à Givet le 22 Mars 1758, a été Mousquetaire du Roi dans sa seconde Compagnie, depuis le 15 Décembre 1773, jusqu'à la réforme de ce Corps, le 23 Décembre 1775, puis Officier au Régiment de Chartres, Infanterie.

ALLIANCES.

Cette Famille est alliée aux Maisons de *Lambert*, *Thorrigny*, *Pleurs-de-Gourfaleur*, *du Trone*, *Brossia*, *d'Argouges*, *Bosc*, *Savary*, *le Vasseur-de-Saint-Urain*, *Duguesclin*, *Varenne-de-Gournay*, *Camus-d'Arigny*; *la Châtre*, *Bontemps*, *Coëffier*, *d'Esset-Dubreuil*, *Goderneaux*, *Gayant*, *Gevres*, *d'Effiat*, *Bertier*, *de Vic*, *& autres*.

Les Armes sont : d'*azur au chevron d'or accompagné de trois croissans de même 2 en tête & 1 en pointe* : devise, DEUS, REX, HONOR; cimier, *un Guerrier armé de toutes pieces, le sabre à la main dextre, sortant d'une couronne de Marquis*; supports, *deux levrettes d'argent accollées & couronnées d'or, tenantes chacune une baniere du blazon de l'écu*.

Généalogie dressée sur titres communiqués.

COLAS : Comtes de Rocheplate & de la Fere, Seigneurs de Marolles, d'Orme, de Saint-Aubin, de Baronval, de la Borde, d'Anjouan, de Malmusse, de Jouy, de Senneville, de Mondru, de Brouville, des Francs, de Poinville, &c. Cette noble & ancienne famille est établie à Orléans, depuis environ 1360; elle a donné des Conseillers au Parlement de Paris,

dès 1436, & depuis ce tems, des Conseillers d'Etat, des Mestres-de-Camp & des Brigadiers d'Armées du Roi, des Capitaines & des Majors, des Gardes de leurs Altesses Royales, MONSIEUR, frere de Louis XIV, & Monseigneur le Régent. Cette ancienne noblesse est alliée directement aux Marolles, Pasté, Compaing, Lamgrault, Hue, Brie-Semant, Angennes-Rambouillet, Fera-Rouville, Boillere, Archambault, l'Huillier, Saint-Mesurin, Duplessis-Châtillon, Brasselet, le Rebours, & médiatement aux Saint-Phalle, Faucon-de-Ris, Bizemont, Selve, Maignart-la-Vaupaliere, Toustain-Frontebosc, l'Aubespine-Chateauneuf.

Les Armes sont : *d'or au chêne de sinople, au sanglier de sable.*

Outre différens Procès-verbaux de preuves, voyez la Généalogie imprimée de cette famille, *in*-4°., 1768. Elle a été dressée sur les titres, par M. l'Abbé le Gaingneuls, Chanoine de l'Eglise Royale de Saint-Aignan d'Orléans.

COMERFORD : Maison ancienne, originaire d'Irlande, dans le Comté de Teparare, faisant profession Catholique, Apostolique & Romaine ; a obtenu des Lettres de maintenue de Noblesse & de naturalité, par Louis XV, registrées au Parlement, le 9 Décembre 1716, & en la Chambre des Comptes, le 16 Janvier 1717, collationnées par les Conseillers du Roi, Notaires à Paris, le 23 Décembre 1762. Cette Maison subsiste dans les descendans de trois freres, passés en France, à la suite du Roi Jacques, nommés JOSEPH, BONNAVENTURE, & LUCKE DE COMERFORD, qui ont été Officiers au Régiment de Montcassell, qui a pris successivement les noms de Lée, Bulkelay, & actuellement Dillon.

Ces trois freres, issus D'EDOUARD DE COMERFORD, Gentilhomme Irlandois, & de *Barbra Brouun*, lequel EDOUARD étoit fils de PIERRE DE COMERFORD, aussi Gentilhomme, & *d'Honnora Eurard ;* enfin ce dernier étoit second frere du Sieur COMERFORD-DANGEMORE, dans le Comté de Kilkenny en Irlande, l'une des plus anciennes Familles nobles du Comté & Royaume d'Irlande, reconnue telle par le Roi d'Angleterre & d'Irlande.

JOSEPH DE COMERFORD, aîné de ces trois freres, a profité de l'Amnistie pour retourner en Irlande, & rentrer dans ses biens, en prenant le titre de son ancienne famille, Baron *Dangemore.* Se voyant sans postérité de son mariage avec *Marguerite de Brouun*, & sachant que son frere LUCKE en avoit une nombreuse, a vendu ses biens, & les a transportés en France. Il obtint, pour lui & son frere, des Lettres de naturalité & de maintenue de Noblesse, dont nous avons parlé ci-dessus, comme ils jouissoient en Irlande ; il acheta la terre d'Anglure, & fut inhumé dans la Chapelle du Château, sous le nom du Baron *Dangemore* & *Danglure.*

BONNAVENTURE DE COMERFORD, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Dillon, second frere de JOSEPH, a été tué à la bataille de Malplaquet, sans postérité.

LUCKE DE COMERFORD, troisieme frere de JOSEPH, Chevalier de Saint-Louis, Major au Regiment de Lée, au service de France, où dans

toutes les occasions, il a donné des marques de sa valeur, de sa vigilance, de son intrépidité, de sa fidélité & de son parfait attachement au service; que plusieurs de ses parents l'imitant, se sont sacrifiés, eux, leurs biens & leur vie, pour l'honneur & le bien de l'Etat, & que plusieurs ont été tués dans les batailles; enfin, le zele & l'attachement qu'ils ont toujours eu pour le service du Roi de France, & leurs refus de retourner en Angleterre, les a fait réputer criminels de lèze-Majesté, leur a attiré des condamnations de mort, & la confiscation du bien qu'ils avoient en Irlande; ledit LUCKE DE COMERFORD, mourut à Douay, én Flandre, en 1728. Il avoit épousé, à Péronne, Demoiselle *N.... de la Porte de la Milray*, duquel mariage il a laissé: — 1. LOUIS LUCKE, Capitaine au Régiment de Bulkelay, qui a possédé la terre d'Anglure, que JOSEPH DE COMERFORD, son oncle, lui avoit donnée à sa mort, laquelle terre a été vendue par decret; a pris le titre de Baron *Dangemore*, lequel titre a passé après lui à PIERRE EDOUARD, son frere, mort sans enfans males, en 1782; & ensuite il a passé à ALEXANDRE-BONNAVENTURE DE COMERFORD, vivant en 1783, à Douay en Flandre. Ce même LOUIS-LUCKE DE COMERFORD, eut une nombreuse postérité, qui est réduite actuellement à deux filles: — 2. PIERRE EDOUARD, Capitaine au Régiment de Roth, appellé aujourd'hui Walche, Chevalier de Saint-Louis, & fut marié en Picardie, & il ne lui reste de son mariage qu'une fille, mariée au Comte *d'Armanville*: — 3. ALEXANDRE, qui suit: — 4. GERMAIN-JOSEPH, Chevalier de Saint-Louis, vivant à Montdidier en 1783, âgé de quatre-vingt-un ans, sans être marié; il a été aussi Capitaine au Régiment de Bulkelay: — 5. Et N.... DE COMERFORD, morte Religieuse à Paris.

ALEXANDRE DE COMERFORD, troisieme fils de LUCKE, Capitaine au Régiment de Bulkelay, Chevalier de Saint-Louis, tué en Ecosse, au service du Prétendant, à la bataille de Falkuer, n'a laissé de son mariage qu'un fils, nommé ALEXANDRE-BONNAVENTURE DE COMERFORD, Baron Dangemore, ancien Capitaine de Grenadiers au Régiment de Dillon, Chevalier de Saint-Louis; il a été blessé d'un coup de feu à la bataille de Lawfeld, retiré à Douay en Flandre. Il n'a eu de son mariage qu'un fils, appellé JOSEPH DE COMERFORD, aussi Capitaine au Régiment de Dillon, qui est le quatriéme de sa génération au service dans ce Régiment, actuellement, en 1783, à la Grenade.

Certificat du Duc DE BIRON, conçu en ces termes.

« JE certifie que M. DE COMERFORD, Capitaine au Régiment de » Bulkelay, Irlandois, a conduit lui-même, trente toises de sape au défaut » des Sapeurs, sur le logement du chemin couvert, la nuit du 8 au 9, » ce qui a beaucoup accéleré l'ouvrage au Camp devant Tournay, ce 9 Mai » 1745 ». *Signé*, le Chevalier DE MAROLLES, sous-Brigadier d'Ingénieur, le Comte DE FITZ-JAMES, & le Duc DE BIRON,

Lettre de M. d'Argenson à M. DE COMERFORD, *au Camp sous Tournay, le 27 Mai 1745.*

« Le Roi ayant bien voulu, Monsieur, en considération de la maniere » distinguée dont vous vous êtes comporté au siege de Tournay, vous ac- » corder une place de Chevalier dans l'Ordre Royal & Militaire de Saint- » Louis, je vous en donne avis avec plaisir, & suis, Monsieur, votre très- » humble & très-obéissant serviteur ». *Signé*, D'ARGENSON.

Les Armes de cette Maison sont : *écartelées au 1 de gueules, chargé d'un léopard d'argent, courant & lampassé de sable, au 2 & 3 d'azur, chargé de trois étoiles d'or 2 & 1, accompagnées d'un cornet d'argent, avec un nœud-coulant de gueules, & au quatrieme de gueules, à la croix d'or, chargé de cinq roses de pourpre, 1, 3 & 1. couronne de Baron, cimier, une tête de paon ;* & pour supports, *deux tigres onglés & lampassés de sable ;* pour devise en Anglois, *so Ho Dea ne.*

Généalogie redigée sur un arbre Généalogique, dressé par le Hérault d'Armes d'Irlande, & sur les Lettres-patentes ci-dessus mentionnées.

COMTE (LE), famille noble, originaire de Normandie. Nous ne pouvons remonter cette généalogie par filiation suivie, qu'à LAURENT LE COMTE, qui forme le premier degré, faute de titres antérieurs à son existance. Il paroît cependant certain, que cette famille est beaucoup plus ancienne ; 1°. suivant l'Histoire de Normandie, qui fait mention d'un noble JEHAN LE COMTE, vivant en 1342, duquel ledit LAURENT a possédé tous les biens ; 2°. parce qu'il étoit allié & proche parent des familles des *Saint-Simon*, *Planimaresq*, des *Montiers*, *Mauconvenant*, *Dagy*, *Camprond*, *&c.* ainsi qu'il est constant.

I. LAURENT LE COMTE, Ecuyer, Seigneur des Flories, qui avoit épousé *Gillette Davy*, proche parente du Cardinal du Perron, décéderent l'un & l'autre en 1558, & furent enterrés dans l'Eglise de Varenguebecq, où l'on voit encore leur épithaphe, avec le blason des Armes des deux familles. Ils laisserent pour enfant :

II. JACQUES LE COMTE, Seigneur de la Varangerie, qui eut de *Guillemette de Gourfaleur*, son épouse :

III. JACQUES LE COMTE, II du nom, Seigneur de la Varangerie, qui épousa, par contrat passé le 31 Mars 1506, devant Gilles de la Marre & Aulvain Vautier, Tabellions de Valognes, *Marie de Coucy*, fille de Julien de Coucy, Ecuyer, Sieur de la Chaussée, & de Demoiselle Marie Adam, dont :

IV. PIERRE LE COMTE, Seigneur de la Varangerie, marié avec *Catherine de Humot*, fille de Jean de Humot, Ecuyer, & de Jeanne Plessard, par contrat passé devant les Tabellions Royaux de Valognes, le 12 Janvier 1640, & mourut le 16 Janvier 1683, laissant pour enfant :

V. JACQUES LE COMTE, III du nom, Seigneur de la Varangerie &

autres lieux. Il épousa, le 14 Novembre 1684, par contrat passé devant Georges Henry, Notaire à Bolleville, *Renée Noël*, fille de Messire Thomas Noël, & de Julienne le Clerc du Bourg de la Haye-Dupuis, & décéda le 5 Avril 1715, laissant de son mariage :

VI. ADRIEN LE COMTE, Seigneur de la Varangerie & de la Hannodiere, né & batisé le 25 Décembre 1694, marié le 29 Juillet 1722, avec *Marguerite Quillet*, fille de Jean Quillet, Ecuyer, & de Demoiselle Jacqueline Corniere, par contrat passé devant Glatigny, Notaire à Saint-Sauveur-le-Vicomte. De ce mariage est issu :

VII. CLAUDE-ADRIEN LE COMTE, Chevalier, Seigneur de la Varangerie, de Richemont, du Gravier, & autres lieux, ancien Capitaine des Chasseurs de l'Etat-Major de l'Armée, demeurant ordinairement en son Château de la Varangerie, près Valognes. Il a épousé, le 5 Novembre 1777, par contrat passé devant Paulmier & Giard, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiselle *Angélique-Marie-Cristophe-Louise de Piennes*, fille de Haut & Puissant Seigneur Messire Claude-Bonaventure, Marquis de Piennes, & de Dame Marie-Jeanne-Louise de Collardin. De ce mariage sont issus cinq enfans, vivans en 1784 ; savoir : — 1. ALEXANDRE ; — 2. ANGÉLIQUE-CONSTANCE PHILIPPINE ; — 3. AMÉLIE-CONSTANCE-LOUISE ; — 4. SAINTE-RADEGONDE ; 5. Et LIDIE LE COMTE DE LA VARANGERIE.

ALLIANCES DE CETTE FAMILLE DU CÔTÉ MATERNEL.

Premier degré, avec les Maisons de *Davy-du-Perron*, *Aux-le-Sens*, *d'Alidan*, *d'Ursus le Poupet*, &c.

Second degré, *d'Orange*, *Pierrepont*, *Quebriac*, *de Theso*, *d'Osmond*, *de Sainte-Suzanne*, &c.

Troisieme degré, *de Matignon*, *le Tellier*, *Adam*, *de la Luthumiere*, *Mayeu*, &c.

Quatrieme degré, *Bignon*, *Hennot-Theville*, *Hennot-d'Oetteville*, *Hennot-Lettre*, *Harcourt*, *d'Anneville-Chiffrevat*, *Desmaires*, *Potier*, *Plessard*, *Symon*, &c.

Sixieme degré, *Mesnilaury-Gonneville*, *Bréauté*, *Toqueville*, *Clerette*, *Hennot du Rozel*, *Dumoncel-de-Toupeville*, *Dumoncel-de-Quineville*, *Jallot de Beaumont*, *Dumesnildot-Tourville*, *Thomas*, *Fabien-de-la-Foidre*, *Boudier*, *de Crosville*, *Marlinvat*, *Foubert*, *de Rualem*, *d'Auzouville*, *de Mont-la-Haulle*, *le Poitevin*, &c.

Septieme degré, *Soubise*, *Montmorency*, *Harcourt*, *d'Aumont*, *la Rochefoucault*, *Mortemart*, *Châtillon*, *Rochefort*, *Luzignan*, *Richelieu*, *Rochechouard*, *Thieuville*, *Coigny*, *Paynel*, *Lanion*, *de la Riviere*, *Lougaunay*, *Voyer*, *Dampierre*, *Bourbon-Busset*, *Thiboutot*, *Gouffier*, *Roncherolles*, *Rabondanges*, *Morainville*, *Murat*, *de Guer-Pontkalek*, *de Kersamson*, &c. &c. &c.

Les Armes de cette famille sont : *d'azur, à trois cœurs de gueulles au champ d'argent, chargé de nelles de sable, sur une bande d'or.* Couronne, *de Comte*, supports, *deux lions.*

Généalogie dressée sur Titres originaux communiqués.

CORNU-DE-CORBOYER (LE), ancienne Noblesse, établie en Normandie, près la Ville de l'Aigle. Elle a été connue sous le nom *de la Boissiere*, Terre qu'elle a possédée plus de trois cents ans; mais depuis qu'elle a acquis celle de *Corboyer*, beaucoup plus belle & plus considérable, elle porte le nom de cette derniere. Les guerres civiles qui ont ravagé la Normandie, ont fait perdre à cette famille, comme à bien d'autres, des Titres qui prouveroient sa filiation au-delà du seizieme siecle. Il y a un Tableau donné à l'Eglise de Chavigny, Diocese d'Evreux, par un nommé LE CORNU, en 1359, où l'on voit ses Armes peintes. Le premier depuis lequel on a une filiation suivie, est

I. PIERRE LE CORNU, Chevalier, Seigneur de la Boissiere, reconnu Noble d'ancienne extraction, en 1539, par M. de Marle, Intendant d'Alençon, Commissaire départi par le Roi pour la recherche de la Noblesse. Il épousa, le 14 Mai de la même année, *Françoise de Bonenfant*, dont:

II. GILLES LE CORNU, Chevalier, Seigneur de la Boissiere, marié le 28 Janvier 1557, à *Marie de la Haye.* Il en eut:

III. JEAN LE CORNU, Chevalier, Seigneur de la Boissiere, qui épousa, le 14 Novembre 1579, *Jacqueline de Noire*, de laquelle vint:

IV. ROBERT LE CORNU, Chevalier, Seigneur de la Boissiere, Commandant de l'arriere-ban, qui fut reconnu Noble d'ancienne extraction, par Sentence de l'Election de Verneuil du 6 Juillet 1630. Il avoit épousé, le 12 Mai 1623, *Clairmonde le Voisin*, & en eut: — 1. PIERRE LE CORNU, qui suit; — 2. & 3. deux garçons, qui ont formé chacun une branche; l'une, connue sous le nom *de Boisandré*, & l'autre sous celui de *Chavanne*, dont nous parlerons ci-après.

V. PIERRE LE CORNU, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Boissiere, Officier d'Infanterie, épousa, le 29 Décembre 1663, *Madeleine de Bretigniere*, dont: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. Et ALEXANDRE LE CORNU, Chevalier, qui a eu pour fils MATHIEU LE CORNU, Chevalier, Seigneur de Mandre, Chevalier de Saint-Louis, mort ancien Capitaine de Grenadiers Royaux. Il avoit épousé en dernieres noces N.... *de Thieulin*, & a laissé une fille, mariée au Baron *de Bemecourt*, en Normandie.

VI. JACQUES LE CORNU, Chevalier, Seigneur de la Boissiere, épousa, le 29 Octobre 1697, *Marie des Favris*, de laquelle il a eu: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. Et MARIE-MADELEINE LE CORNU, morte femme de *Gaspard Pomponne d'Erneville*, Chevalier, Seigneur de Gouttiere, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Beaujolois, mort en 1775.

VII. CHARLES LE CORNU, Chevalier, Baron de Corboyer, né le 29 Octobre 1698, a épousé, le 3 Juin 1731, *Elisabeth-Charlotte de Vion de Gaillon*, fille aînée de feu Jean de Vion, Chevalier, Seigneur de Gaillon & d'Huanville, & de Marie-Françoise du Mesnil-Jourdain, & sœur de Paul de Vion, décédé Grand-Prieur d'Aquitaine, en 1770. Elle est morte le 20 Janvier 1756, & a eu de son mariage: — 1. CHARLES POMPONNE, qui suit; — 2. Et PHILIPPE-AUGUSTE LE CORNU, né le 22 Novembre 1735, qui a été Page de feue la Reine, femme de Louis XV; reçu Chevalier

de Malte, & tué dans les dernieres guerres, étant Lieutenant de Dragons au Régiment du Mestre-de-Camp.

VIII. CHARLES POMPONNE LE CORNU, Chevalier, Seigneur de Corboyer, né le 10 Février 1733, ancien Mousquetaire de la Garde du Roi, a épousé, le 22 Septembre 1761, *Marie-Anne Soulange le Carpentier du Trembley*, sœur de Pierre-Jacques le Carpentier, Baron de Combon, Conseiller de Grand'Chambre au Parlement de Rouen, & fille de feu Robert-Philibert le Carpentier, Seigneur, Baron de Combon & du Trembley, & de feue Jeanne-Marguerite le Blond, Dame de Glatigny, dont: — 1. CHARLES-PIERRE POMPONNE LE CORNU DE CORBOYER, né en Octobre 1769; — 2. MARIE-ELISABETH-CHARLOTTE, née le 22 Octobre 1763, Chanoinesse du Chapitre d'Avesne-lès-Arras; — 3. URSULE-MARIE-VICTOIRE, née le 7 Avril 1766, admise Chanoinesse du Chapitre d'Alix; — 4. Et ADÉLAÏDE-MARIE LE CORNU, née le 8 Octobre 1768.

De la branche *de Baliviere* étoit FRANÇOIS LE CORNU, Marquis de Baliviere, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Chef-de-Brigade d'une des Compagnies des Gardes-du-Corps, Gouverneur de Rocroy, mort à Paris le 18 Juin 1730, âgé de soixante-dix-huit ans, sans avoir été marié, laissant par son testament la Terre de Baliviere à NICOLAS, son filleul, qui suit; sorti d'un PIERRE LE CORNU, Seigneur de la Boissiere.

NICOLAS LE CORNU, Chevalier, Seigneur de Boisandré & de Baliviere, Capitaine au Régiment de Beauvoisis, & Chevalier de S. Louis, mort en 1758, avoit épousé *Marie-Marthe de Gaillarbois*, aussi décédée, dont: — 1. NICOLAS-PIERRE LE CORNU, Marquis de Baliviere, né le 12 Juin, 1738, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, avec brevet de Colonel, Chevalier de Saint-Louis, non marié; — 2. HENRI-ELÉONOR, dit *l'Abbé de Baliviere*, né le 5 Juillet 1741, Vicaire-Général du Diocese de Noyon, aujourd'hui Aumônier ordinaire du Roi, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Bonneval de Saint-Florentin, Diocese de Chartres, depuis 1777; — 3. LOUIS, tué au service de la Marine, en 1755, au combat de la Rache; — 4. Et LOUISE-FRANÇOISE LE CORNU, mariée au Marquis *du Merle*, Seigneur d'Orbec, en Normandie.

De la branche *de Chavanne*, est PIERRE LE CORNU, Chevalier, Seigneur de Chavanne, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment de Maugiron, Cavalerie, marié à Demoiselle N.... *Pottin des Migneres*, dont un fils, Officier au Régiment de Custine, Dragons, & trois filles.

Il y a encore deux autres branches, dont on ignore la jonction avec les précédentes.

L'une est celle des Seigneurs du Buat, dont étoit FRANÇOIS LE CORNU, Chevalier, Seigneur & Patron du Buat, qui de *Louise-Françoise de Bruet*, son épouse, a eu pour enfans: — 1. JOACHIM LE CORNU, Chevalier, Seigneur du Buat, Garde-du-Corps du Roi, mort sans enfans, ainsi que *Marie-Eléonore le Barbet de Fontenaille*, son épouse; — 2. CHARLES-GILLES LE CORNU, Chevalier, Seigneur d'Oinville, ancien Capitaine au

Régiment d'Enghien, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur de Dreux, marié, sans enfans, à *Louise-Ambroise d'Abos*, veuve en premieres noces de Pierre d'Urville, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine & Major du Régiment Royal-Etranger, Cavelerie. Elle est fille puînée de feu Claude d'Abos, Ecuyer, Seigneur de la Pelletiere & de Saint-Hilarion, & d'Ambroise-Marie de Grandmesnil, sa seconde femme; — 3. FRANÇOIS-HENRI, qui suit; — 4. N.... LE CORNU, Chevalier, Sieur de Lamerville, Officier de marine, mort sans alliance; — 5. CHARLES-MAXIMILIEN, rapporté après son frere; — 6. MARIE-MADELEINE, mariée à N.... *le Laureux*, Ecuyer, Sieur de Vigny; — 7. Et MARIE LE CORNU, mariée 1°. à *Jean-Batiste de Manoury*, Ecuyer, Sieur de Fribois; & 2°. à *Jean de Malherbe*, Ecuyer, appellé *le Baron de Malherbe-d'Amanville*. Elle est morte le 4 Février 1776, laissant de ce second mariage un fils, nommé *Philippe-Jean de Malherbe-d'Amanville*, Ecuyer, né le 21 Avril 1751, Conseiller, Procureur du Roi au Bureau des Finances, & Trésorier de France, à Caen.

FRANÇOIS-HENRI LE CORNU, appellé *le Chevalier du Buat*, Officier au Régiment d'Enghien, mort en Mars 1763. Il avoit épousé *Anne-Noël de l'Aumône*, décédée en 1760. Ils ont laissé pour enfans: — 1. CHARLES-FRANÇOIS, né le 9 Janvier 1757, Clerc-Tonsuré; — 2. Et FRANÇOISE-ANNE-LOUISE LE CORNU DU BUAT, née le 4 Septembre 1754.

CHARLES-MAXIMILIEN LE CORNU, Chevalier, Seigneur de Villarceaux, (frere puîné de FRANÇOIS-HENRI) ancien Garde-du-Corps du Roi, a été marié deux fois. Sa premiere femme, N.... *de Grandchamp*, est morte, & a laissé une fille — ANNE-DELPHINE LE CORNU, mariée à *Marie-Anne de Bruet*, Ecuyer, Seigneur de la Chesnaye, ancien Mousquetaire de la Garde du Roi; & de son second mariage est issu: N.... LE CORNU-DE-VILLARCEAUX, Cadet au Régiment de Barrois.

De la derniere branche, dite *de Telliere*, étoit N.... LE CORNU, Chevalier, Seigneur de Telliere, Capitaine au Régiment de Beauvoisis, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1761, sans enfans de N.... *de Cheronvilliers*, son épouse. Le Chevalier de Telliere, son frere, est mort en Angleterre. Il ne reste plus de cette branche que leur sœur, mariée à N.... *d'Ennecy*, Brigadier des Gardes-du-Corps du Roi, & Chevalier de Saint-Louis, dont une fille nommée *Jacqueline-Catherine d'Ennecy*, femme de Claude de Fontaine, Seigneur du Boismaillard, Capitaine au Régiment de Navarre, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis.

Les Armes: *d'azur, à trois cornets d'argent, liés ou enguichés d'or, 2 & 1*. Supports, *deux lions au naturel*.

COURENT: ancienne Noblesse Militaire, originaire du Quercy, Généralité de Montauban, connue dès le treizieme siecle, & qui a servi l'Etat avec distinction & sans interruption, depuis cette époque jusqu'au seizieme siecle, qu'elle embrassa la Religion Protestante, & a eu le malheur d'être entraînée dans les guerres que son parti soutint contre nos Rois, & d'être enveloppée dans ses disgraces. Des remarques sur le nom DE COURENT, tirées des manuscrits du Cabinet des Ordres du Roi, & délivrées le 9 Avril

1744,

1744, apprennent que M. ETIENNE DE COURENT, Chevalier, servoit avec quatre Ecuyers de sa suite, dans la Compagnie de M. Galois de la Baume, Chevalier, Maître des Arbalêtriers du Roi en Flandre, en 1339. Il donna trois quittances à François de l'Hôpital, Clerc (c'est-à-dire Trésorier) desdits Arbalêtriers, des différens paiemens qu'il en avoit reçus, sur les gages de son service, & de celui des susdits Ecuyers, datées toutes trois de Paris, les 9 Août, 21 Novembre & 10 Décembre 1339, ayant servi depuis ledit mois d'Août, jusqu'au 27 Octobre de ladite année 1339, qu'il revint de Flandres, &c.

MAHUET COURENT étoit un des quatre-vingt-dix-huit Ecuyers à Cheval de la Compagnie de Messire Jaemes Ysalguier, Chevalier, servant ès guerres de Gascogne, sous le gouvernement du Duc d'Anjou, en l'année 1369.

On lit dans le *vol. III. pag.* 12 des Croniques d'Enguerrand de Monstrelet : « Que le 12 d'Août, ou environ, de l'an 1449, arriva à Vendôme » le Roi de France Charles VII, grandement accompagné des gens de » guerre, tant Seigneurs, Chevaliers, Ecuyers, Archers, comme autres, » & là fut jusqu'au Lundi suivant, dix-septieme jour dudit mois ; & cependant, le Sire de Loheac, le Maréchal de Bretagne, Messire GEOFFROY » DE COURENT, Jouachim Rouault, & plusieurs autres, assaillirent la ville » de Saint-James de Beuron, si durement & si âprement que l'assaut dura » depuis neuf heures du matin jusqu'à la nuit, & fut fort tiré contre icelle, » tant de grosses artilleries que de menues, fort assailli, & aussi fort dé» fendu ; & le lendemain, s'en allerent par composition les Anglois qui » dedans étoient, leurs corps & biens saufs ; & ainsi fut réduite icelle place » en l'obéissance du Roi de France ».

OLIVIER COURENT étoit du nombre des quarante-neuf hommes d'Armes de la Compagnie de l'Ordonnance du Roi, commandée par Messire Olivier de Coctiry, Chevalier, Sénéchal de Guyenne, en 1451.

On trouve encore JAMES COURENT au nombre des quatre-vingt-seize hommes d'Armes, étant avec cent-quatre-vingt-dix Archers Ecossois de l'Ordonnance du Roi, sous la charge & conduite de Robert de Conigham, Seigneur de Cherveux & de Villeneuve, Conseiller & Chambellan dudit Seigneur Roi, dont montre & revue furent faites à Sens, Melun & Montargis, les premier, 4 & 8 de Juillet 1470.

C'est tout ce qu'on peut dire sur cette Famille noble, faute de mémoire, ayant d'ailleurs perdu tous ses titres pendant les troubles & les sacages des guerres de Religion. On sait seulement qu'après que la ville de Montauban fut rentrée dans le devoir, en 1629, une branche de cette Famille noble alla s'établir dans la Généralité de Bordeaux, qu'elle y fit, dans la Jurisdiction d'Astafford, l'acquisition du château & domaine noble du Parc, lequel est encore possédé par JEAN-JACQUES DE COURENT, Ecuyer, Seigneur du Parc, qui de Dame *Marguerite de Mengis*, son épouse, a plusieurs enfans, dont, entr'autres, le Chevalier DE COURENT, sous-Lieutenant au Régiment de Royal-Comtois.

Les Armes : *d'or au lion de gueules, contrepassant, tenant une merlette de sable, sans pieds, sans bec, au bout de la griffe gauche.*

CROPTE (DE LA) : ancienne Maiſon du Périgord, alliée avec les meilleures de la Province, & dont les titres originaux produits au Juge d'Armes de France, pour prouver l'ancienneté de ſa Nobleſſe, établiſſent une filiation ſuivie depuis HUGON, ci-après, par lequel nous allons en commencer la Généalogie.

I. HUGON DE LA CROPTE, Damoiſeau, épouſa *Marie Vigier*, Dame en partie de Chanteirac, & en eut : — 1. BERTRAND, qui ſuit : — 2. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Chanteirac, rapportée en ſon rang : — 3. AGNÈS, mariée le 26 Novembre 1448, avec Noble *Adhémar de Chenevieres* : — 4. & CATHERINE DE LA CROPTE, mariée, le 27 Juillet 1468, à *Raimond de Morillon*.

II. BERTRAND DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Saint-Privaſt, co-Seigneur de Chaſſagne, épouſa *Marguerite de la Porte de Fleurac*, & fit ſon teſtament, le dernier Mai 1488, par lequel il inſtitua héritier ſon fils, qui ſuit.

III. FRANÇOIS DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Saint-Privaſt & de Chaſſagne, eut de *Marguerite de Cagnac*, ſa femme :

IV. JEAN DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de Chaſſagne & de Sallebeuf, marié, 1°. le 31 Juillet 1513, à *Léonarde de Chabans*, & 2°. le 16 Novembre 1538, à *Catherine Grimoard-de-Fraſteaux*, veuve de Jean de la Place, Ecuyer, Seigneur de la Fourie. Du premier lit vinrent : — 1. LOUIS, qui ſuit : — 2. & FRANÇOIS DE LA CROPTE, auteur de la branche des Seigneurs de la Ménardie & de Saint-Abre, dont deſcend N.... DE LA CROPTE, Seigneur de Sebioux, marié, & qui a des enfans. Il a pour frere puîné N..... DE LA CROPTE, qui a été Enſeigne de Vaiſſeau, connu d'abord ſous le nom de *Chevalier de Saint-Abre*, & appellé *Marquis de Saint-Abre*, depuis ſon mariage avec *N..... de Durfort*, de la branche de Civrac, morte en 1759 : c'eſt ce que nous ſavons ſur cette branche, faute de mémoire.

V. LOUIS DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Saint-Privaſt, de Sallebeuf, de Chaſſagne, &c. épouſa, le 28 Novembre 1576 : *Jeanne de Séris*, fille de François de Séris, Ecuyer, Seigneur du Bois, & de Jeanne Prévôt de Sanſac, Dame de Frampalais, de laquelle il eut :

VI. RENÉ DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de la Motte Saint-Privaſt, de Chaſſagne, Sallebeuf & de Cumont, marié, le 15 Août 1610, à *Charlotte de la Place*, fille de Pierre de la Place, Ecuyer, Seigneur de Torſac & de Montgaugier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Gabrielle Tizon d'Argence; elle fit ſon teſtament, ainſi que ſon mari, le 21 Août 1641, & leurs enfans furent : — 1. JEAN-PIERRE, qui ſuit : — 2. FRANÇOIS DE LA CROPTE DE SALLEBEUF, Prêtre, Curé de Cumont : — 3. CHARLES, Ecuyer : — 4. Et ISABELLE DE LA CROPTE, vivans en 1660.

VII. JEAN-PIERRE DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur du Mas-de-Montet, de Chaſſagne, de Cumont, de la Motte-Saint-Privaſt & de Sallebeuf, tranſigea, le 15 Mai 1660, avec ſes freres & ſœur, ſur le partage des biens de leur pere & mere, & avoit épouſé, le 14 Mai 1629, *Iſa-*

beau Jaubert-de-Saint-Gelais, fille de François, Ecuyer, Seigneur de Saint-Severin & d'Allemans, & de Susanne Raimond, celle-ci fille de Jean Raimond, Seigneur de Bourzac. De leur mariage ils eurent : — 1. FRANÇOIS-ISAAC, qui suit : — 2. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Chassagne & de Saint-Paul, rapportée ci-après : — 3. & SUSANNE DE LA CROPTE, mariée, 1°. à *François de Gimel*, Seigneur de Lentillac, Mestre-de-Camp de Cavalerie, & Brigadier des armées du Roi, & 2°. à *N.... de Montagnac*, Seigneur de Rosieres.

VIII. FRANÇOIS-ISAAC DE LA CROPTE, I du nom, Chevalier, Seigneur de Bourzac & de Vandoire, transigea, le 25 Juin 1724, avec FRANÇOIS & FRANÇOIS ISAAC, ses neveux, sur le partage des biens de ses pere & mere, & leur céda la terre & seigneurie de Chassagne. Il avoit épousé, 1°. *Susanne Teraqueau*, Dame de Belleville; & 2°. *Marie-Anne Van-Gangelt*, Demoiselle Allemande, fille de Gaspard. Du premier lit, il a eu : — 1. FRANÇOIS-ISAAC, qui suit ; & du second : — 2. JEAN-CHARLES, mort jeune : — 3. & JEAN-FRANÇOIS DE LA CROPTE, nommé Abbé Commandataire de Saint-Martial de Limoges, au mois d'Octobre 1729, puis Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, le 28 Août 1733, sacré le 7 Novembre 1734, mort en son Palais Episcopal, le 23 Janvier 1766, dans sa soixante-dixieme année.

IX. FRANÇOIS-ISAAC DE LA CROPTE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Bourzac, de Vandoire & de Belleville, premier Gentilhomme de feu le Prince de Conti, & Mestre-de-Camp, Lieutenant de son Régiment.

Seigneurs de CHASSAGNE *&* DE SAINT-PAUL.

VIII. JEAN DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de Saint-Paul & de Chassagne, fils puîné de JEAN-PIERRE, & d'*Isabeau Jaubert de Saint-Gelais*, épousa, le 11 Octobre 1678, *Marguerite de Chabans*, fille de François de Chabans, Seigneur de Lavignac, & de Marie de la Faye, & eut, entr'autres enfans : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. Et FRANÇOIS-ISSAC DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur d'Auriac, vivant en 1724.

IX. FRANÇOIS DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de Saint-Paul & de Chassagne, transigea, ainsi que son frere, le 25 Juin 1724, sur le partage des biens de leur ayeul & ayeule, avec FRANÇOIS-ISAAC DE LA CROPTE, leur oncle, Seigneur de Bourzac, qui, par cet acte, leur céda, comme nous l'avons dit, la terre & seigneurie de Chassagne. Il avoit épousé, le 22 Octobre 1703, *Marie de Jusson*, fille de Charles de Jusson, Ecuyer, Seigneur de Fontaud, du Chatelard, &c. & de FRANÇOISE DE LA CROPTE, dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. Et ELISABETH DE LA CROPTE, Religieuse aux Filles de Notre-Dame de Périgueux.

X. FRANÇOIS DE LA CROPTE-BOURZAC-DE-CHASSAGNE, né le 17 Juillet 1707, a été reçu Page du Roi dans sa petite Ecurie, le 26 Mars 1727, sur ses titres de Noblesse. Nous ignorons s'il est marié & sa postérité.

Branche des Seigneurs de CHANTEIRAC, *&c.*

II. JEAN DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de la Barde, & co-Seigneur de Chanteirac, second fils D'HUGON DE LA CROPTE, & de *Marie Vigier*, fut nommé exécuteur du testament de BERTRAND DE LA CROPTE, son frere, l'an 1488, & avoit épousé, en 1457, *Liesse de la Porte de Fleurac*, dont pour fils.

III. LOUIS DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac, de la Barde & de la Chapellè, marié, le 17 Novembre 1497, avec *Jacquette de Taillefer*, de laquelle il eut : — 1. JOSEPH, qui suit : — 2. RENÉ, Ecuyer, marié *à Françoise de la Place-de-Torsac* : — 3. FRANÇOIS : — 4. GUI, lequel fit son testament le 7 Octobre 1569 : — 5. Et FRANÇOISE DE LA CROPTE.

IV. JOSEPH DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac & de la Barde, compris avec sa mere & ses freres, dans un rôle du ban & arriere-ban de la Sénéchaussée de Périgord, du 2 Septembre 1557, avoit épousé, le 5 Septembre 1520, *Jeanne de Bruzac*, fille de noble homme Arnaud de Bruzac, Ecuyer, Seigneur de Leiteirie & de Roulhas, dont, entr'autres enfans : — 1. HUGUES DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur du Château & en partie de Chanteirac, lequel de *Matheline Massin*, son épouse, eut une fille unique nommée MARGUERITE DE LA CROPTE, mariée, en 1604, à *Jean de Fayole*, Ecuyer : — 2. ARNAUD, qui suit : — 3, 4 & 5 : CHARLES, GUI & ANNET DE LA CROPTE, Ecuyers, vivans en 1586.

V. ARNAUD DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle & de Chanteirac, transigea, le 10 Novembre 1586, avec HUGUES DE LA CROPTE, son frere, sur le partage des biens de CHARLES, leur aîné, & de JOSEPH leur pere, & avoit épousé, le 15 Juin 1574, *Marie Massin*, sœur de ladite Matheline Dame du Château, de laquelle vinrent : 1. CHARLES, qui suit : — 2. autre CHARLES, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle : — 3. & GALIENNE DE LA CROPTE, Dame du Puis-Imbert.

VI. CHARLES DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac & du Puis-Imbert, épousa, le 29 Avril 1600, *Isabeau d'Auzanneau*, fille de Jacques d'Auzanneau, Ecuyer, Sieur de Musset, & de Marie de Labat. Il en eut : — 1. LOUIS-JOSEPH, qui suit : — 2. CHARLES, Ecuyer, Sieur de la Mauzie : — 3. JEAN, Archi-Prêtre de Chanteirac & fondateur de la Mission de Périgueux : — 4. FRANÇOIS, Seigneur de Beauvais, Lieutenant-Général des armées du Roi, marié à *Charlotte Martel*, Comtesse de Marennes en Saintonge, dont pour fille unique, URANIE DE LA CROPTE-DE-BAUVAIS, qui épousa, le 17 Décembre 1682, *Thomas de Savoie*, mort de ses blessures au siége de Landau le 14 Août 1702, & elle le 14 Novembre 1717, âgée de soixante-un ans : — 5. ALAIN, Seigneur de Carmazat, qui a laissé un fils, dont on ignore la postérité : — 6, 7, 8, 9 & 10 CATHERINE, MADELEINE, MARIE, autre CATHERINE & JEANNE DE LA CROPTE.

VII. LOUIS-JOSEPH DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de Pougues,

& de Chanteirac, fit son testament le 18 Mai *1666*, fut maintenu dans sa noblesse, par Ordonnance de M. Pelot, Commissaire départi dans la Généralité de Guienne, du 29 Août 1667, & mourut le 15 Août 1668. Il avoit épousé, le 4 Octobre 1627, *Marthe Raimond*, fille de Jean Raimond, Seigneur de Vaudoire & de Bourzac, & d'Anne Guibour; de ce mariage naquirent : — 1. CHARLES DE LA CROPTE, Seigneur de Pougues, tué au siége de Candie, sans avoir été marié : — 2. DAVID-FRANÇOIS, qui suit : — 3. GABRIEL, dit l'Abbé de Chanteirac, Grand-Archidiacre de Cambray, l'an 1640 : — 4. Et FRANÇOISE DE LA CROPTE, mariée, le 12 Juin 1674, à *François Gauchet*, Seigneur de Belleville, Gentilhomme ordinaire de Monsieur, Duc d'Orléans, Aide-Major de la Citadelle du Havre, Capitaine & Gouverneur des Ville, Château & Duché d'Aiguillon.

VIII. DAVID-FRANÇOIS DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac, de Bauvais, de Pougues, du Puis-Imbert, &c. Mestre-de-Camp de Cavalerie, fut maintenu dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. de la Bourdonnaie, Commissaire départi dans ladite Généralité de Guienne, du 29 Août 1703, & vivoit encore le 22 Octobre 1714; il avoit épousé, le 15 Août *1668*, *Marie-Anne de Salagnac*, fille de François de Salagnac, Seigneur de la Motte-Fénelon, Vicomte de Saint-Julien, du Lampon, & d'Anne du Lac-de-la-Parrede, il en a eu : — 1. FRANÇOIS-DAVID, tué à la bataille de Luzara, en 1702 : — 2. GABRIEL, qui suit : — 3. FRANÇOIS DE LA CROPTE DE BEAUVAIS, Capitaine au Régiment Royal des Carabiniers en 1714 : — 4. MARIE, veuve en 1714 de *Raimond du Chazeau*, Seigneur de la Reonerie : — 5. MARIE-BRIGIDE : — 6 & 7. MARIE & MARTHE DE LA CROPTE, Religieuses, l'une à Notre-Dame de Sarlat; l'autre, aux Carmélites de Bordeaux.

IX. GABRIEL DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac, de Beauvais & de Pougues, fit hommage au Roi, le 9 Août 1717, à cause de sa terre & seigneurie de Chanteirac, située dans la Sénéchaussée de Périgneux & mouvante du Duché de Guienne, & avoit épousé, le 6 Mars 1712, *Françoise de Bourdeilles*, fille de Claude de Bourdeilles, Baron de Brantôme & de la Tour-Blanche, &c. & de *Marie Boutet*, dont :

X. HENRI-FRANÇOIS DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac, Beauvais & Pougues, né le 18 Octobre 1714, a été reçu Page du Roi dans sa grande Ecurie, le 17 Septembre 1729, sur ses titres originaux, produits alors. Nous ignorons s'il est marié & a postérité.

Les Armes : *d'azur, à une bande d'or accompagnée de deux fleurs de lis de même, l'une posée en chef, & l'autre à la pointe de l'écu.*



D.

DARY, Famille noble, originaire de Normandie & de Picardie, dont le premier connu eſt :

JACQUES DARY, Ecuyer, Seigneur d'Ernemont, & de la Villette, marié avec *Marie Ticquet*, d'une ancienne Famille noble de Normandie, laquelle avoit un neveu chevalier de l'Ordre du Roi. De ce mariage naquirent deux garçons, nommés HENRI & NICOLE DARY, dont on va parler,

HENRI DARY demeuroit en ſa Terre d'Ernemont; mais voyant le Pays inondé par les ennemis, commandés par le Duc de Mayenne, qui diſputoit à Henri, Roi de Navarre, la ſucceſſion au Royaume France, ſe retira dans la ville de Gournay, qui tenoit le parti du Roi. Il y fit tranſporter tous ſes effets, ſa Terre d'Ernemont n'en étant diſtante que d'une demi-lieue : mais le Duc de Mayenne l'ayant fait inveſtir, l'attaqua, & s'en rendit maître. HENRI DARY, qui défendit la ville, y fut tué, & elle fut pillée & ravagée, ainſi que beaucoup d'autres. Les ennemis s'attacherent de préférence à la maiſon de DARY, qu'ils brûlerent avec tous les titres & papiers. C'eſt ce qui met dans l'impoſſibilité ceux du nom de DARY de remonter plus haut leur origine qu'à cette époque, quoique cette famille ſoit beaucoup plus ancienne. Suivant la tradition, un DARY, fut du nombre des ſoixante Gentilshommes qui accompagnerent en 1160 Guillaume, Duc de Normandie, qui paſſa en Angleterre. Mais, ſans remonter à un tems ſi reculé, on voit dans l'Egliſe des Carmes de la Place Maubert, la pierre ſépulcrale du Préſident DARY, datée de 1400. C'eſt de lui que deſcendent HENRI, mort ſans poſtérité, & NICOLE DARY, ſon frere cadet, qui l'a continuée. Il épouſa *Anne de Biville*, le 11 Septembre 1556, fille de Jean de Biville, Ecuyer, Seigneur de Saint-Lucion, d'une Famille noble de Normandie. De ce mariage naquirent : — 1. ROBERT, qui ne laiſſa que des Filles : — 2. Et QUENTIN DARY qui ſuit.

QUENTIN DARY, Seigneur d'Ernemont & de la Roche, Gentilhomme de la Chambre de M. le Prince de Condé, le 6 Juillet 1602, épouſa, le 22 Août 1609, *Marie le Moine*, dont vinrent, entr'autres enfans :

ISAAC DARY, Ecuyer, Seigneur d'Ernemont, qui fut le ſeul inquiété pour ſa Nobleſſe, produiſit ſes Titres, & obtint de Louis XIV une confirmation de Nobleſſe, avec défenſe aux Traitans de le troubler. Sa maintenue eſt du 15 Décembre 1670, enregiſtrée à la chambre des Comptes, & ſur les regiſtres du Greffe de l'Election de Beauvais, ſur la réquiſition du Procureur du Roi, le 27 Janvier 1672. Il avoit épouſé, le 24 Septembre 1639, Demoiſelle *Marguerite de Reli*, d'une ancienne famille noble des Provinces d'Artois & de Picardie. De ce mariage naquirent pluſieurs enfans; mais nous n'avons connoiſſance que de JACQUES DARY, l'aîné, qui ſuit;

JACQUES DARY, Ecuyer, Seigneur d'Ernemont, épousa, le 25 Octobre 1687, *Susanne de Gossincourt*, d'une famille noble de Picardie. Il a été Capitaine au Régiment de Gassion, Cavalerie, par commission datée de Saint-Germain-en-Laye le 22 Décembre 1676, & il a commandé la Noblesse du Bailliage de Gisors à l'arriere-ban, ainsi qu'il est constaté par un certificat de M. Bouvron du 23 Novembre 1693. De son mariage sont nés : — 1 JACQUES-ADRIEN, Chevalier, Seigneur d'Ernemont & de la Villette, Front-Beausse, &c. marié, par contrat du 26 Janvier 1724, avec Dlle *Marie-Henriette Courat*, de famille de noble extraction, dont une fille : — 2. JACQUES-FRANÇOIS, Comte de Montai-Gneville, Seigr d'Ernemont, de Front-Beauce, ancien Capitaine d'Infanterie, marié, le 10 Août 1764, avec Demoiselle de la Grené, de laquelle il a une fille : — 3. CLAUDE-MARIE-HENRI, Licencié en Droit, Chanoine de l'Eglise d'Angers, Prieur du Prieuré d'Auvergne : — 4. N.... DARY, Chanoine de l'Abbaye de Saint-Vaas d'Arras, en Artois : — 5. FLORIMONT-QUENTIN, Chevalier d'Ernemont, décoré de l'Ordre Royal & militaire de Saint-Louis, & Capitaine-Commandant des Grenadiers du Régiment de Bourbon : — 6. Et ALEXANDRE-MARIE-LÉON DARY, qui suit :

ALEXANDRE-MARIE-LÉON, Comte DARY, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Major du Régiment de Foix, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Seigneur des Terres de Fleury, Vallalet, Beauval, la Roche, Moregard, & en partie d'Ernemont, a épousé, le 11 Janvier 1769, Demoiselle *Charlotte de Cherie*, fille de Pierre de Cherie, Chevalier, Seigneur du Vallalet & de Beauval, ancien Chevau-Léger de la Garde du Roi. Il a pour enfans : — 1. ALEXANDRE-PIERRE, né le 4 Septembre 1773 : — 2. ROSALIE-SABINE, née le 13 Octobre 1775 : — 3. MARIE-MADELEINE, née le 21 Juillet 1777 — 4. Et CHARLOTTE-VICTOIRE DARY, née le 4 Juin 1782.

Les Armes : *d'argent, chargées d'un lion de sable, langué & lampassé de gueules ;* marqué *sur l'épaule gauche d'une croix d'or, au chef de gueules, Couronne de Comte ;* supports, *deux lions d'or, armés & lampassés de gueules.*

* — DEMANDOLS, Terre & Seigneurie en Provence, Diocese de Senez, avec un fort Château, bâti sur le sommet d'un rocher, d'où vient que pour exprimer son élévation, on dit en proverbe : Que de ce Château, on voit voler les aigles par le dos.

Cette Terre & Seigneurie est possédée, depuis plus de quatre siecles, par la Maison de même nom, qui a donné plus de trente Chevaliers à l'ordre de Malte, plusieurs Commandeurs, & est une des mieux alliées de le Province.

I. ISNARD DE DEMANDOLS, qui étoit Seigneur en partie de cette Terre, vers le commencement du quatorzieme siecle, est le premier de ce nom qui soit connu. Il en rendit hommage en 1351, & eut pour fils :

II. ESPARRON DE DEMANDOLS, qui reçut les aveux & reconnoissances de ses vassaux, en 1363.

III. PONS DE DEMANDOLS, son fils, prêta aussi hommage pour sa

Terre de Demandols à Louis d'Anjou II, Comte de Provence, en 1399; & fut pere de :

IV BARTHELEMY DE DEMANDOLS, qui épousa *Béatrix d'Esparron*, Dame en partie de Demandols, fille de noble André d'Esparron. Il testa le 2 Janvier 1499, & laissa de son mariage : 1. — PAUL, qui suit : — 2. EYRIÈS, tige des Seigneurs de Trigance, dont nous parlerons ci-après : — 3. ANDRÉ, recu Chevalier de Rhodes en 1481 : — 4. Et SÉILLON DE DEMANDOLS, Bailli de Manosque, seul Grand-Prieur de Saint-Gilles, qui se trouva au siege de Rhodes, où il se distingua par sa bravoure.

V. PAUL de DEMANDOLS, Seigneur dudit lieu, épousa, par contrat passé devant Laurens, Notaire, le 12 Mars 1461, *Jeanne de Raymondis*, fille de noble Jean de Raymondis, Seigneur en partie d'Eoux, de Trigance & d'Estelle. Il en eut : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. JEAN, tige des Seigneurs de la Palu, dont nous parlerons ci-après : — 3. Et MARIE DE DEMANDOLS, femme de noble *Honoré de Castellane*, Seigneur de Salernes & autres Terres.

VI. PIERRE DE DEMANDOLS, I. du nom, Seigneur dudit lieu, épousa, en 1507, *Anne de Castellane-Mazaugues*, & fit son testament devant Laurenci, Notaire, le 3 Juin 1527. Il fut pere de :

VII. GASPARD DE DEMANDOLS, I du nom, Seigneur dudit lieu & de Vaupleine, qui prêta hommage pour ses Terres en 1537. Il avoit épousé, par contrat passé devant Garini, Notaire, le 14 Mai 1531, *Renée de Castellane-Esparron*, avec laquelle il fut assassiné dans son Château, qu'on brûla lors des troubles de la Religion, en 1564. Il eut de son mariage :

VIII. GASPARD DE DEMANDOLS, II du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, dont il prêta hommage, par Procureur, en 1556, fit son testament le 19 Janvier 1572, & laissa, d'*Anne de Grasse-de-Bormes*, sa femme :

IX. SAMUEL DE DEMANDOLS, Seigneur dudit lieu, qui prêta hommage de cette Terre, le 17 Janvier 1597. Il avoit épousé, par contrat du 16 Octobre 1589, *Antoinette de Blaccas-de-Carros*, de laquelle il eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. Et BALTHASARD, Grand'Croix de l'Ordre de Malte, & Bailli de Manosque, mort en 1675, après avoir été deux fois Général des Galeres de son Ordre.

X. JEAN, Seigneur de DEMANDOLS, Viguier de Marseille, en 1643, avoit épousé, en 1616, *Isabeau de Raymondis-d'Eoux*, dont : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. & 3. N.... & N.... Chevaliers, Grands-Croix & Commandeurs de Malte. — 4. Et FRANÇOISE DE DEMANDOLS, mariée 1°. à *Charles de Glandeves*, Baron de Montblanc ; & 2°. à *Jean-Louis de Sabran*, Chevalier, Seigneur d'Aiguines & de Canjuels.

XI. CLAUDE DE DEMANDOLS, Seigneur dudit lieu & de la Tour, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, épousa, par contrat passé devant Niel, Notaire, le 18 Juillet 1639, *Françoise de Gombert*, Dame de Châteauvieux, dont il eut ;

XII. FORTUNÉ DE DEMANDOLS, I du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu & de Châteauvieux, qui s'allia, par contrat passé devant Niel, Notaire,

taire, le 22 Septembre 1666, avec *Gabrielle de Blaccas*, des Seigneurs d'Aups, de Vérignon & de Fabrégues, dont il laissa : — 1. FORTUNÉ, qui suit ; — 2. JOSEPH, Chevalier de Malte, mort Commandeur ; — 3 & 4, deux filles mariées.

XIII. FORTUNÉ DE DEMANDOLS, II du nom, Seigneur de Demandols, épousa, le 26 Avril 1700, *Genevieve de Forbin-Janson*, fille de Laurent de Forbin, Marquis de Janson, & de Dame Françoise de Nicolaï. De ce mariage vint :

XIV. PIERRE DE DEMANDOLS, II du nom, Seigneur dudit lieu, qui a épousé, le 20 Avril 1731, *Gabrielle de Castellane-d'Aluis*, de laquelle sont sortis : — 1. EMMANUEL, qui suit ; — 2. ALEXANDRE, reçu Chevalier de Malte en 1737 ; — 3. SCIPION-JOSEPH, Ecclésiastique ; — 4. Et LOUIS-AUGUSTE DE DEMANDOLS, admis, en 1753, à l'une des places de l'Abbaye Sécularisée de Saint-Victor-lès-Marseille.

XV. EMMANUEL DE DEMANDOLS, Seigneur dudit lieu, aujourd'hui Lieutenant d'une des Compagnies-Franches de la Marine.

Branche des Seigneurs DE LA PALU, &c.

VI. JEAN DE DEMANDOLS, I du nom, second fils de PONS, Seigneur de Demandols, & de Dame *Jeanne de Raymondis-d'Eoux*, fut co-Seigneur de Clumans, & épousa, par contrat du 2 Mars 1492, *Honorée de Gérente*, fille unique de Jean, & de Dame Laure de Castellane-d'Entrecasteaux. De ce mariage vint :

VII. LOUIS DE DEMANDOLS, I du nom, Seigneur de la Palu, &c. marié, en 1527, avec *Blanche d'Agout*, des Seigneurs de Saint-Auban, dont il eut :

VIII. JEAN DE DEMANDOLS, II du nom, Seigneur de la Palu, &c. marié, le 7 Juin 1573, avec *Esprite de Villeneuve-Thorene*. Ses enfans furent : — 1. ELZÉAR qui suit : — 2. CLAUDE, qui épousa *Madeleine de Tabaret* : — 3. FRANÇOISE, épouse de *Julien de Perrier*, Conseiller au Parlement de Provence : — 4. Et LUCRECE DE DEMANDOLS, mariée, en 1610, à *Charles d'Isoard*, Seigneur de Fontiennes.

IX. ELZÉAR DE DEMANDOLS, Seigneur de la Palu, épousa, par contrat du 24 Février 1607, *Marquise de Villeneuve*, fille de Christophe de Villeneuve, Ecuyer, & de N... de Grasse de Briançon, dont il laissa : — 1. JULIEN, qui suit : — 2. Et MARGUERITE DE DEMANDOLS, femme de noble *Georges de Berre*, Ecuyer, Seigneur de Quelongue.

X. JULIEN DE DEMANDOLS, Seigneur de la Palu, s'allia, par contrat du 24 Novembre 1642, avec *Gabrielle de Blaccas-d'Aups*, dont.

XI. LOUIS DE DEMANDOLS, II du nom, Seigneur de la Palu, qui épousa, en 1674, *Françoise de Blaccas-d'Aups*, sa cousine-germaine maternelle, dont il eut : — 1. PIERRE, qui suit ; & trois filles mariées.

XII. PIERRE DE DEMANDOLS, Seigneur de la Palu, de Meireste & de Clumans, épousa, 1°. *N.... de Martin de Puilobier* ; & 2°. *Anne Aubert*, de la ville de Castellane, il eut, du second mariage : — 1. PIERRE-LOUIS, qui suit : — 2. SCIPION-THÉODOSE-ALEXANDRE-JOSEPH DE

DEMANDOLS, Capitaine au Régiment des Gardes-Lorraines : — 3, 4 & 5, & trois filles, l'une desquelles a épousé noble *N.... d'Autane d'Alons.*

XIII. PIERRE-LOUIS DE DEMANDOLS, Seigneur de la Palu, de Meireste, &c. a épousé *Adelaïde de Gueydan*, fille de Gaspard de Gueydan, Chevalier, Marquis dudit lieu, & Président à Mortier du Parlement de Provence, & de Dame Angélique de Simiane-la-Coste, dont il a des enfans.

Branche des Seigneurs DE TRIGANCE, &c.

V. EYRIÈS DE DEMANDOLS, second fils de BARTHELEMI, Seigneur de DEMANDOLS, & de Dame *Béatrix d'Esparron*, fut Seigneur de Trigance, & la tige des Seigneurs de ce nom.

Cette branche, après avoir donné plusieurs Chevaliers à l'Ordre de Malte, & fait alliance avec les Maisons de Castellane, de Simiane, de Glandeves, de Villeneuve & autres, s'est terminée pour les enfans mâles, à :

BARTHELEMI DE DEMANDOLS, Seigneur de Trigance, d'abord Chevalier de Malte; mais qui quitta la croix de cet Ordre, pour épouser *Marguerite Delphine de Vento*, dont il a eu N.... DE DEMANDOLS, Dame de Trigance & d'Estelle, mariée à *Côme-Maximilien de Valbelle*, Chevalier, Seigneur & Comte de Sainte-Tulle, Marquis de Tourves, & Président à Mortier du Parlement de Provence.

Les Armes : *d'or, à trois fasces de sable, au chef de gueules, chargé d'une main dextre appaumée d'argent.*

DESMAISIERES : famille noble & ancienne de la Province du Hainault François, où elle est établie dans la ville de Valenciennes, depuis la fin du treizieme siecle. Gélie, dont le témoignage est confirmé par les Archives de la ville de Valenciennes, rapporte son origine à HUGUES, puîné de l'illustre Maison de WALLINCOURT, nom d'un Village de la Province de Cambrésis, dans lequel il possédoit pour appanage la seigneurie de Maisieres-Lavallée en 1206. Il changea le *lion* de ses *Armes de gueules, en sable couronné d'or, gardant pour cri de guerre*, son nom de *Wallincourt*, que ses descendans ont depuis continué de porter, en *devise* au bas de leurs Armoiries; sa femme étoit *Ide Lupart*, de laquelle il eut HUGUES-MICHEL, Seigneur en la Vallée de Wallincourt, marié avec *Jacqueline de Vos*, de laquelle il eut WILLAME ou GUILLAUME qui suit, auquel commence les titres qui se produisent par reliefs successifs, & JEAN DEMAISIERES mentionné avec *Agnès Blancars*, son épouse, dans une Chartre de l'Abbaye de S. Aubert de Cambray, sous l'an 1327, comme frere cadet de JEAN, qui, selon Carpentier, eut un fils, nommé JEAN DESMAISIERES.

PREMIERE BRANCHE.

I. WILLAME, ou GUILLAUME, vivant en 1310, Ecuyer, Seigneur Desmaisieres-Lavallée, qui se maria, le 11 Juin 1320, avec *Gilles de le Saulch*, fille de Sire Arnould, Seigneur dudit lieu de le Saulch, situé proche la ville du Quesnoy, (fief tenu des Comtes de Hainaut & qu'elle apporta à son mari, il a été transmis à sa postérité, jusqu'à sa douzieme gé-

nération, vers l'an 1696, qu'il fut compris dans les nouvelles fortifications de la ville du Quesnoy); & de *Florence de Hesques*: de ce mariage vinrent: — 1. JEAN, qui suit: — 2. & WILLAME DESMAISIERES, dit DE LE SAULCH.

II. JEAN, Seigneur DESMAISIERES-LAVALLÉE & DE LE SAULCH, dont il rendit hommage, en 1348, à Marguerite, Comtesse d'Haynault; il avoit épousé, en 1345, *Jeanne le Prévôt*, dite *Basserode*, veuve de Bauduin-le-Auwiers, surnommé le Chambellan, de laquelle il laissa deux fils: — 1. MICHEL, Seigneur Desmaisieres-Lavallée, &c. qui épousa *Marie de la Haye-Aflers*, de laquelle il eut neuf enfans: 2. Et GUILLAUME DESMAISIERES, qui suit.

III. GUILLAUME DESMAISIERES, II du nom, Seigneur de le Saulch, eut de son pere, le 3 Avril 1373, en don, cette terre, présent à cette donation, Messire Pierre de Bournel, Seigneur de Thiembronne, son parent, pour avancement de son mariage, avec *Jeanne Binette*, fille du Sire de Saultaing, morte en 1419, & inhumée dans l'Eglise Notre-Dame-la-Grande de Valenciennes, avec son mari, décédé le 7 Mars 1400; tous les deux inhumés sous une tombe relevée dans la Chapelle de Saint-Guilain, sur laquelle ils sont représentés avec leurs Armoiries; l'homme revêtu d'une *cuirasse, cuissarts, bottines, éperons, ceint d'une épée & le casque en tête.* Une fondation qu'ils firent, leur donne plusieurs enfans, desquels ils ne conserverent qu'ANDRIÉS, ou ADRIEN DESMAISIERES, qui suit.

IV. ANDRIÉS, ou ADRIEN DESMAISIERES, Seigneur de le Saulch, suivant un acte d'achat du 16 Mars 1439, étoit marié avec *Jeanne de Brevillers*, Dame du Holle (fille de Willaume & de Marguerite de le Saulch) de laquelle on lui connoit huit enfans; savoir: — 1. PHILIPPE, Seigneur en Aulnoit, marié avec *Cecile de la Fontaine*, dite *Wicart;* fut Sommelier de la Panneterie de Marie, fille de l'Empereur Maximilien, suivit cette Princesse en Espagne, où il mourut en 1503: — 2. RENAUL, Seigneur de le Sauch, qui suit: — 3. PASQUIER, Seigneur du Holle, allié avec Marie de Beaucarmé: — 4. JEAN, mort sans alliance: — 5. MATHIEU, marié avec *Marie, ou Jeanne de Hacquelotte*: — 6. MARIE, femme de *Jean Catoul*, Seigneur de S. Legier: — 7. MARGUERITE, femme de *Michel Crespin*, Ecuyer, Sieur de Rançonne: — 8. Et JEANNE DESMAISIERES, mariée avec *Colart Hautelet*, Chevalier Seigneur de Bertonniérasie.

V. RENAULD DESMAISIERES, Seigneur de le Saulch, Sarteau, &c., fit relief du fief à Aulnoit, après la mort de PHILIPPE, son frere aîné, devant Philippe de Cleves, Seigneur de Ravestin, & il épousa à Valenciennes, le jour de S. Vincent, l'an 1464, *Agnès de Namur*, fille du Seigneur de la Mairie de Bevillers, dont son fils hérita. Il mourut le 7 Septembre 1503, & sa veuve, en 1518, laissant cinq enfans; savoir: — 1. JEAN, qui suit: — 2, 3, 4. GERARDIN, GUILLEMOT & CATHERINE: — 5. Et ANTOINETTE DESMAISIERES, mariée, 1°. à *Gilles Fisçau*, 2°. à *Antoine Gosseau*, Seigneur de Cosmaël, dont elle n'eut point d'enfans.

VI. JEAN DESMAISERES, II du nom, Seigneur de le Saulch, du Sarteau & de la Mairie à Bevillers, avoit épousé, le 24 Août 1496, *Anne*

Warvel, fille de Collart, Seigneur Desmonts & de Marie de Beaucarmé.

A l'entrée de l'Eglise de Saint-Nicolas à Valenciennes, se lisoit l'Epitaphe suivante : *cy gît Noble Homme, Sire* JEHAN DESMAISIERES, *qui trépassa de ce siecle, l'an 1543, le 19 Juillet; aussi* Dame *Anne Warvel, sa femme, laquelle trépassa, l'an 1544, le 14 Juin, & auprès d'eux plusieurs de leurs enfans. Priez Dieu pour eux, petits & grands.* Ils eurent douze enfans, entr'autres : — 1. ANTOINE, qui suit : — 2. JACQUES, marié vers l'an 1536, à *Claire Desgrébert*, héritiere dudit lieu & de Billemont, auteur de la branche DESMAISIERES-DÉSGREBERT, éteinte en 1703 : 3. — LYON, allié avec *Marie de la Salle*, fille de Bauduin, Chevalier, laquelle se remaria successivement avec Jacques de Beauduin, Seigneur de Briâtre, & avec Philippe de Zombre, Seigneur de Nouvelle : — 4. & JEANNETTE, mariée à *Jacques du Martroit*, dont JACQUELINE, femme de *François le Mesureur*, ayeul de Philippe la Mine, Abbé de Saint-Jean, à Valenciennes.

VII. ANTOINE DESMAISIERES, Seigneur de le Saulch, du Sarteau en Aulnoit, & de la Mairie, hérita de Bevillers, fut Conseiller d'honneur extraordinaire de l'Empereur Charles-Quint, & du Roi Philippe II, pourquoi il est souvent qualifié de Confident intime de leurs Augustes Majestés. Il avoit épousé, le 15 Décembre 1530, *Michelle le Flameng*, héritiere du Vassal, près de Mons, dépendant de la terre d'Hion; elle étoit fille d'Antoine Seigneur de Houtain-le-Mont, & de Barbe de Hoghes-du-Vassal; elle mourut en couche, le 22 Mai 1542, & lui, le 25 Décembre bre 1553 (1). Leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui suit : — 2. JEANNE, morte sans alliance, âgée de vingt-deux ans : — 3. & ANNETTE, femme en premieres noces de *Jean de la Croix*, Seigneur de Brimeux, & en secondes de *Jean*, Seigneur du Joncquoy.

VIII. JEAN DESMAISIERES, III du nom, Seigneur de le Saulch, du Sarteau-du-Vassal, Aulnoit & de la Mairie de Bévillers, tenu de la Collégiale de S. Géry à Cambray, avoit épousé, le 2 Mai 1564, *Jacqueline Werin*, fille de Géry, Ecuyer, Seigneur de Cormon, & de Jacqueline Desgrebert. *Werin, d'azur à la face d'or, chargé de 3 tourteaux de sinople au chef d'or. L'Epitaphe suivante, accompagnée de seize quartiers, étoit placée en la Paroisse de S. Nicolas, sur leur tombe dans la Chapelle Saint Martin: cy gissent Nobles personnes* JEHAN DESMAISIERES, *Ecuyer, Seigneur de le Saulch, Sarteau & du Vassal, qui trépassa en cette Ville, l'an 1597, le 27e jour de Juillet; à ses côtés sa Compagne, Dame* JACQUELINE WERIN, *qui trépassa, le 26 Avril 1599. Priez pour eux.*

De huit enfans qu'ils eurent, resterent : — 1. ANTOINE DESMAISIERES, Seigneur de Parteau, marié, en 1600, avec *Jacqueline Rolland*, Dame du Sart & du Bosquet, fille du Seigneur de Moveaucourt, continua la branche aînée DESMAISIERES-DU-SARTEAU, éteinte en 1670 : — 2. JEAN, auteur de la Branche des Seigneurs du Vassal, qui suit :

(1) Guillaume, dit Houtain, marié avec Jeanne de Saint-Omer-Morbeck, étoit son frere germain.

— 3. JEANNE, mariée, en 1588, avec Messire *Pierre Rasoir*, Seigneur de Croix, Lieutenant de Cavalerie, &c.; d'eux descendent les MM. de Rasoir, Seigneurs de Croix & de Campagne, dont Mesdames les Marquise de Bonnay, & Comtesse d'Espiennes, restées les dernieres du nom de Rasoir (*Voyez le Tome II, page 692*, du Dictionnaire de la Noblesse): — 4. ANNE, femme de *Charles Vander-Camere*, Seigneur de Mulhem, créé Chevalier par le Roi d'Espagne, dont postérité en la Ville de Gand, qui se remaria avec *Jacqueline de Rolland*, de laquelle il n'eut point d'enfans: — Et 5. MARIE DESMAISIERES, mortede la peste, à Valenciennes, en 1597, âgée de seize ans.

Branche des Seigneurs du VASSAL.

IX. JEAN DESMAISIERES, IV du nom, Seigneur du Vassal, de le Saulch, en Aulnoit, & de la Mairie de Bévillers, second fils de JEAN DESMAISIERES, III du nom, & de *Jacqueline de Werin*, fut fait Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, pour défendre Valenciennes, où il revint après ses voyages de Naples, Sicile, Malte, la Savoie & la France, & épousa, le 29 Décembre 1608, avec dispenses du Pape Paul V, JEANNE DESMAISIERES DESGREBERT, sa cousine, fille de JEAN, Seigneur d'Esgrebert, & de Marie le Mesureur. Ils furent inhumés en la Chapelle de Sainte-Véronique, de l'avant dite Paroisse S. Nicolas avec cette l'Epitaphe, suivante ornée de leurs huit quartiers: *D. O. M. Vir nobilis JOANNES DESMAISIERES, Dominus du Vassal, de le Saulch*, &c. *Civicæ cohortis Ductor, corpus huic loculo, animam Cœlo gratam sui memoriam, Civibus singulare integritatis ac prudentiæ exemplum liberis transmisit; vixit annos 62, obiit 13 Oct. an. 1640. JOANNA DESMAISIERES conjugi amantissimo, ut animam vivens, sic exuvias junxit. Obiit 28 Junii anno 1645, ætatis ann. 63*. Ils laisserent quatre enfans; savoir: — 1. JEAN-JACQUES, qui suit: — 2. MARIE, qui embrassa la profession de fille dévote; — 3. MARIE-HYACINTHE, mariée à *Aimery d'Espiennes*, Ecuyer, Seigneur de le Theure; — 4. Et JEANNE-FRANÇOISE DESMAISIERES, mariée à *Denis le Boucq*, Ecuyer, d'une famille de Valenciennes, sans postérité.

X. JEAN-JACQUES DESMAISIERES, Chevalier, Seigneur de Vassal, de le Saulch, en Aulnoit, & de la Mairie de Bévillers, nommé, par Sa Majesté Catholique, à la Compagnie d'Infanterie de feu son pere, épousa, le 5 Novembre 1541, *Anne de Volpi*, Dame des Terres & Seigneuries de Trith, Maing & Verchinoul, dit Saint-Léger, fille de César de Volgi, d'une Noble Maison du Duché de Milan, & d'Anne de Groote, veuve en premieres noces de Louis de Hennin, Seigneur du Fays, dont elle a eu Marie-Sarra de Hennin, mariée à Louis-Charles de Hennin, Chevalier, Seigneur de Baral, & de son second mari sont nés: — 1. JACQUES-FRANÇOIS DESMAISIERES, qui suit; — 2. Et MARGUERITE-CÉSARIENNE DESMAISIERES, morte sans alliance, en 1668, de la contagion qui regnoit à Valenciennes; le Roi d'Espagne, par considération des alliances nobles de JEAN-JACQUES DESMAISIERES, & des services militaires qu'il en avoit reçus aux sieges des Villes de Louvain & de Landrecies, l'ho-

nora de la dignité de Chevalier, par Lettres-Patentes expédiées à Madrid, le 15 Juillet 1646, qui furent enregistrées trois ans après, à la Chambre Héraldique de Bruxelles. Il laissa, conjointement avec sa femme, *Anne de Volpi*, à JACQUES-FRANÇOIS DESMAISIERES, leur fils unique, qui suit, la totalité des Terres de Trith, Ming & Verchinoul. Il mourut, & fut inhumé à Valenciennes, le 21 Mars 1649, & sa veuve, en Novembre 1668, laquelle fut inhumée à l'Abbaye de Fontenelles.

XI. JACQUES-FRANÇOIS DESMAISIERES, Chevalier, Seigneur du Vassal, de le Saulch, Trith, Ming, Verchinœul, devenu chef de son nom par l'extinction des Seigneurs du Sarteau, reprit les Armes pleines de sa famille, qu'il brisoit d'une *étoile de gueules*, au canton dextre du chef.

Il obtint aussi d'être créé Chevalier par lettres datées de Madrid, du 3 Avril 1672, enregistrées à Bruxelles, le 26 de ladite année, & ce, en considération des services militaires de son pere, y rappellés & spécifiés, sur ce qu'il étoit chef de la Maison DESMAISIERES, une des plus anciennes & nobles de Valenciennes, & que sa mere *Anne de Volpi*, étoit aussi issue d'une des plus illustres familles du Duché de Milan.

Il fut marié deux fois, 1°. le 25 Août 1570, à *Marie-Anne François*, fille du Seigneur de Trazegusis, en la Ville de Mons, dont il a eu trois garçons, savoir : — 1. GEROME-FRANÇOIS, Seigneur du Vassal, Trith, &c. qui suit; — 2. LOUIS-JOSEPH, marié à *Marie-Françoise Pluvier*; sans postérité : — 3. ADRIEN-JOSEPH DESMAISIERES, Seigneur de Moncheaux, dernier Seigneur de le Saulch, rapporté après son frere aîné.

JACQUES-FRANÇOIS DESMAISIERES, épousa, 2°. *Marie-Catherine de Haynuyer*, fille aînée de Jean, Seigneur d'Huzencourt, Chastel-Desprez, terres qu'elle apporta en mariage, & de Catherine Desenfans. Son mari mourut, âgé de quarante-deux ans, audit Chastel-Desprez, le 8 Novembre 1688, & de ce second lit, vinrent : — 4. JEAN-FRANÇOIS-ANTOINE-JOSEPH DESMAISIERES, rapporté après la postérité de ses deux freres, nés du premier lit; — 5. JACQUES-LÉONARD-LOUIS-JOSEPH, qui suivra, après ses aînés; — 6. Et MARIE-ANNE-JOSEPH DESMAISIERES, Religieuse Ursuline, à Valenciennes.

XII. JERÔME-FRANÇOIS DESMAISIERES, Seigneur du Vassal, Trith, &c. fut marié trois fois, 1°. le 8 Janvier 1698, à *Marie-Françoise-Bernardine Ganthois*, Dame de Templeuve, dont : — 1. LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit : — 2. Et MARIE-ANNE-FRANÇOISE-JOSEPH DESMAISIERES, mariée avec *Nicolas-François Baudry de Roisin*, Baron de Selles, Seigneur de Rongy, à qui, entr'autres biens, elle apporta en mariage la maison de résidence des Seigneurs du Vassal, située à Valenciennes, au marché aux Bettes, vendue par le Chanoine de la Cathédrale de Tournay, son fils, au Sieur Desfontaines. Elle mourut le 22 Avril 1733. 2°. le 26 Juillet 1710, à *Anne-Catherine le Vaillant de Watripont*, Veuve de François d'Ongny, Commandant de la Citadelle de Tournay, elle mourut sans enfans, la même année. Et 3°. à *Gabrielle-Ernestine de Saint-Germain-d'Apchon*, par contrat du 30 Décembre 1711, fille de Jacques-Albert d'Apchon, Seigneur de Grefieux, & d'Hélene Vivien, elle mourut aussi sans enfans,

XIII. LOUIS-FRANCOIS-JOSEPH DESMAISIERES, Grand Prévôt de Tournay, Seigneur desdits lieux, d'Offemez & de Templeuve, se maria en 1730, avec *Marie-Elisabeth-Maximilienne de Bernard*, Dame de Bétignies, fille du Comte de Bayeul, nommé Charles-Alexandre de Bernard, & de Marie-Françoise-Alexise de la Noy-de-Wasnes. De ce mariage est née : — MARIE-FRANÇOISE-ALEXISE DESMAISIERES, mariée à son cousin JOSEPH DESMAISIERES DE LA MOTTE. Elle est la derniere de la branche du Vassal, & sera rapportée au degré XIII, à l'article de son mari.

Rameau qui vient de s'éteindre.

XII. ADRIEN-JOSEPH DESMAISIERES, Seigneur du Moncheaux, troisieme fils du premier lit, de JACQUES-FRANÇOIS DESMAISIERES, & de *Marianne-Françoise de Volpy*, fut le dernier Seigneur de le Saulch, terrein qui, pendant sa minorité, fut enveloppé, comme on l'a dit, dans les nouvelles fortifications du Quesnoy. Il avoit épousé *Anne Benoist*, dont il eut pour fils unique, ADRIEN-MICHEL-AIMABLE DESMAISIERES, Seigneur de Moncheaux, mort célibataire, en 1778.

Second Rameau qui subsiste.

XII. JEAN-FRANÇOIS-ANTOINE-JOSEPH DESMAISIERES, Seigneur dudit Chastel des Prez, quatrieme fils de JACQUES-FRANÇOIS, & l'aîné de sa seconde femme *Marie-Catherine de Haynuier*, s'est marié, en 1729, avec *Marie-Cécile-Agnès de Hennin-Vembrechis*, dont MARIE-FRANÇOISE-CÉCILE DESMAISIERES, mariée avec postérité à FRANÇOIS-JOSEPH-ALBERT DESMAISIERES DE LA MOTTE, qui sera rapporté ci-après au degré XIII.

Troisieme Rameau qui subsiste.

XII. JACQUES-LÉONARD-LOUIS-JOSEPH DESMAISIERES II, fils du deuxieme lit, de JACQUES-FRANÇOIS DESMAISIERES, & de *Marie-Catherine Haynuier*, Seigneur de la Motte & de Quesnestine, a épousé, par contrat passé en la ville de Valenciennes, le 23 Septembre 1713, Noble Demoiselle *Marie-Louise-Josephe de Razoir*, fille de Nicolas-Joseph, Seigneur de Croix-Forest, & de Dame Marie Sapreveux, (*voyez* Razoir. Tom. XI du Dictionnaire de la Noblesse). JACQUES-LÉONARD-LOUIS-JOSEPH DESMAISIERES, est mort, le premier Mai 1749, à Valenciennes, & enterré dans l'Eglise de S. Jacques, sa paroisse, près du grand autel ; sa veuve est morte le 28 Août 1761, & a été inhumée dans l'Eglise de S. Nicolas, sa Paroisse. Leurs enfans, sont entr'autres : — 1. FRANÇOIS-JOSEPH-ALBERT, qui suit : — 2. JACQUES-FRANÇOIS-JOSEPH, Chanoine de la Métropole de Cambray : — 3. LOUIS-IGNACE-JOSEPH, rapporté après son frere aîné : — 4. JEAN-JACQUES-JOSEPH-MARIE, Officier aux Gardes Valonnes, tué, en 1746, à la bataille de Plaisance : — 5. ALBERT-ANTOINE-JOSEPH, ancien Capitaine des Gardes-Valonnes, avec Brevet de Colonel, marié, en 1765, à *Gertrude de Tord*, veuve sans enfans, de Jérôme de Sadurni, morte à Barcelone : — 6. MATHURIN-BERNARD-JOSEPH-AUGUSTE, Chevalier de S. Louis, Capitaine au Régiment d'Anhalt : — 7. ARNOULD-MICHEL-JOSEPH, Capitaine des Gardes-Valonnes, aussi rapporté après ses freres : — 8. MARIE-FRANÇOISE-JOSEPHE, Religieuse chez les De-

moiselles Nobles de l'Hôpital de Notre-Dame, à Tournay : — 9. Et MARIE-CATHERINE-JOSEPHE DESMAISIERES, mariée à Messire *Charles-Antoine de Rémont*, Chevalier, Seigneur d'Arzilmont & de Mallerie, dont il n'y a point d'enfans.

XIII. FRANÇOIS-JOSEPH-ALBERT DESMAISIERES, fils aîné de JACQUES-LÉONARD-LOUIS-JOSEPH, & de *Marie-Louise-Josephe de Razoir*, Exempt des Gardes-du-Corps en Espagne, a épousé MARIE-FRANÇOISE-CÉCILE-AGNÈS DESMAISIERES, Dame du Châtel des Prez, dont il a laissé trois garçons, Officiers dans la Maison du Roi d'Espagne, & leur mere est aujourd'hui remariée à Messire Duhot, Seigneur de la Caulerie, Capitaine aux Gardes-Valones.

XIII. LOUIS-IGNACE-JOSEPH DESMAISIERES, 3e fils de JACQUES-LÉONARD, & de *Marie-Louise-Josephe de Razoir*, Seigneur de la Motte, à Hazincourt, Brigadier des Gardes-du-Corps, & Colonel de Cavalerie, a épousé, par contrat passé à Tournay, le 11 Mars 1757, MARIE-FRANÇOISE-ALEXISE DESMAISIERES DU VASSAL, sa cousine, héritiere des Seigneuries du Vassal, Trith, Templeuve, d'Ossemez, &c. fille unique de Louis-François-Joseph, Seigneur desdits lieux d'Ossemez & de Templeuve, & de Marie-Elisabeth de Bernard, Dame de Bétignies, les Dames de Razoir sa mere, Brigitte-Josèphe de Scockert de Tirimont, sa belle-mere, l'accompagnoient, avec Charles-François, Comte de la Noix d'Anape, son grand-oncle maternel, Nicolas Baudry de Roisin, Baron de Selles, son bel-oncle paternel, & autres parens. De cette union sont nés trois enfans, savoir : — 1. NICOLAS-JOSEPH, fils unique, Officier au Régiment de Normandie : — 2. MARIE-LOUISE-HYACINTHE-JOSEPHE, mariée en 1778, avec *Gabriel-Charles-Jean-Batiste*, Baron de Failly, Capitaine au Régiment d'Austrasie, qui étoit veuf sans enfans de Célestine-Hyacinthe, née Comtesse de l'Epine-Beaufort ; — 3. Et LUCIE-JOSEPH DESMAISIERES, à marier.

XIII. ARNOULD-MICHEL-JOSEPH DESMAISIERES, dernier fils de JACQUES-LÉONARD-LOUIS-JOSEPH DESMAISIERES, Seigneur de la Motte, & de *Marie-Louise de Razoir*, Capitaine aux Gardes-Valones, s'est marié, le 28 Août 1776, à Madrid, avec *Marie-Antoinette de Florès de Peon*, veuve avec enfans de *Gaëtano Valdès*, de laquelle il a un fils, né en 1779.

Cette famille, connue dans les quatre branches des Seigneurs du *Farteau*, du *Vassal*, de la *Motte*, seule subsistante d'*Esgrebert*, porte pour Armes : *d'argent, au lion de sable, armé, lampassé de gueules, couronne d'or* : cimier, du casque, *un arbre de sinople* : supports, *deux lions couronnés* : cri de guerre, *WALLINCOURT*, au bas de *l'écu*.

Desmaisieres-du-Vassal brisoit d'une *étoile de gueules au canton d'extre du* chef Desmaisieres-de-la-Motte de même avec une seconde *étoile de gueules à la pointe de l'écu*. Desmaisieres-Degrebert, *écarteloit au 2 & 3*, avec Degrebert, *d'azur semé d'étoiles d'or au lion de même armé & lampassé de gueules*. De cette derniere branche étoit sortie celle des Desmaisieres-Chandeville, eteinte en 1703, en la personne de Charles-Ignace, mort Capitaine au Régiment d'Isenghien & de la Marre, portoit l'écusson de *Mésureur* sur le tout.

Généalogie dressée sur titres originaux.

DION



* DION (DE), ancienne & illustre famille de Brabant, qui tire son nom de la Terre de *Dion-le-Val*, située dans le Duché de Brabant, à une lieue de la ville de Ware, & à cinq lieues de celle de Bruxelles.

Cette Terre de *Dion-le-Val*, très-considérable, tant par son Château que par ses Domaines immenses, a fait l'apanage d'un cadet des anciens Seigneurs de Ware, Souverains du Brabant, dont les descendans ont toujours depuis porté le nom de DION, avec les Armes, Couronne & supports, telles qu'elles sont gravées sur quatre mausolées en marbre qui existent encore dans le chœur de l'Eglise paroissiale de *Dion-le-Val*. Ces monumens sont la preuve authentique des alliances, de la haute noblesse d'ancienne extraction, & des attributs attachés aux Armoiries de la Maison de DION. Carpentier, dans son *Histoire généalogique des familles du Cambresis & des Provinces voisines*, en fait mention, *pages 72, 424, 503, 504 & 959;* de même que Gelique, dans sa *Chronique de Cambray*. Le plus ancien dont on ait connoissance, est:

JEAN DE DION, qualifié *Messire* & *Chevalier*, Seigneur de Dion, vivant au douzieme siecle, qui fut Gouverneur de Cambray. Il avoit épousé Demoiselle *Agnès de Neuville*, Dame de Demicourt, & en eut:

HUGUES DE DION, Chevalier, Seigneur de Dion, de Demicourt, Parsouval & de la Belle-Haye, en Cambresis, marié à Dame *Isabeau de Gosancourt*, dont:

JEAN DE DION, II du nom, Chevalier, Seigneur de Dion, Demicourt, Parsouval, &c. Gouverneur de Bohain, marié à N.... *de Mingoval*, fille de Jacques, Gouverneur de Guise, Capitaine de Malincourt & de Prémont.

PHILIPPE DE DION, Chevalier, Seigneur de Dion-le-Val, Rosembos, Demicourt, Parsouval, la Belle-Haye, &c. mort le 31 Janvier 1532, & inhumé dans le chœur de l'Eglise paroissiale de Dion-le-Val, où l'on voit son mausolée, sur lequel il est représenté en haut-relief, avec sa cotte-d'armes, ayant à ses pieds ses ornemens militaires, surmontés de son écusson, couronne & supports, dont nous donnerons l'explication à la fin de cette Généalogie, avoit épousé *Blanche de Lalain*, Dame de Wandonne & de Coupelles, fille de Guillaume de Lalain, Chevalier de la Toison d'Or, & de Dame Jeanne de Crequy, qui lui donnerent ces deux Terres de Wandonne & de Coupelles, pour son quint & sa portion héréditaire dans le Duché de Crequy. Les dénombremens rendus par Guillaume de Lalain & Jeanne de Crequy, son épouse, en date des 14 Juillet 1441 & 13 Avril 1456, prouvent que Jeanne de Crequy étoit fille de Jean, Seigneur de Crequy-Canaples, de qui ces deux Terres de Wandonne & de Coupelles relevoient. *Blanche de Lalain*, femme de PHILIPPE DE DION, décéda le 21 Décembre 1527, & fut inhumée dans le chœur de ladite Eglise paroissiale de Dion-le-Val, où elle est représentée au côté gauche du Mausolee de son mari, avec ses attributs de Chanoinesse, & l'on y voit en gros caractere leur épitaphe. De leur mariage vint:

ADRIEN DE DION, Chevalier, Seigneur de Dion-le-Val, de Wandonne & Coupelles, Gouverneur de Louvain, mort le 17 Décembre 1542, & inhumé dans nne Chapelle de l'Eglise de Dion, où l'on voit aussi son mau-

solée, à la droite du chœur en entrant, élevé de terre horizontalement, & supportée par *quatre lions de bronze*, sur lequel il est représenté également en haut-relief avec sa cotte-d'armes, ayant à ses pieds ses ornemens militaires surmontés de son écusson, couronne & supports : à son côté se trouve aussi la figure de sa femme, avec ses attributs de Chanoinesse; & on y voit leur épitaphe en gros caractere. il avoit épousé *Adrienne d'Alenne*, Dame de Calvy & d'Elbaubécart, décédée le 18 Décembre 1568, fille de Messire Jean d'Allenne, Seigneur de Quentin & de Watiessart, & de Dame Jeanne de la Tramerie de Roisin, dont: — 1. ADRIEN, qui suit; — 2. JEANNE DE DION, Chanoinesse de Nivelle, puis mariée à Messire *Jean de Glines*, Chevalier, Seigneur de Boulers, d'Elvau & Laveinecourt, fils de Daniel, & de Catherine de Vanderle. Elle mourut le 21 Septembre 1533, & fut inhumée dans le chœur de l'Eglise paroissiale de Dion-le-Val, où elle est représentée sur son mausolée, ayant l'écusson de sa Maison porté par un *Ange*, joint à celui du Seigneur de *Glines*, son mari, avec une épitaphe en gros caractere; — 3. Et MARIE DE DION, d'abord Chanoinesse de l'illustre Abbaye de Maubeuge, puis femme d'*Antoine de Glines*, Chevalier, Seigneur de Limeletz, Louvranges, fils de *Jean de Glines*, & de *Catherine de Huy;* celle-ci fille de Messire *Nicolas de Huy*, Chevalier, Seigneur d'Asche, & de *Marguerite de Vaux*. Elle décéda le 9 Septembre 1556, & fut inhumée dans le chœur de ladite Eglise de Dion-le-Val, où elle est représentée en haut-relief, sur son mausolée, avec ses attributs de Chanoinesse, ayant à son côté gauche un enfant emmaillotté; & du même côté est la figure d'une femme tenant dans ses bras un enfant nud, jettant ses regards sur ladite MARIE DE DION, qui a au-dessus de sa tête son écusson aux Armes de sa Maison, joint à celui du Seigneur *de Glines*, son mari : à sa droite, sont représentées les Armes de DION, *Lalain*, *Ottignies* & *Crequy;* à sa gauche, celles *d'Allenne*, *du Jardin*, *de la Tramerie* & *Autrayen*, au-dessus desquelles on voit aussi son épitaphe en gros caractere. Elle eut de son mariage *Philippe de Glines*, Chevalier, Seigneur de Louvranges, &c. marié à *Charlotte de Montigny*, Dame des deux Wargnies, dont *Charlotte de Glines*, Dame des deux Wargnies, de Louvranges, &c. mariée avec *Jean d'Anneux*, Baron de Crevecœur, &c.

ADRIEN DE DION, II du nom, Chevalier, Seigneur de Dion-le-Val, Wandonne, Coupelles, &c. partagea, avec ses sœurs, la succession de leur pere & mere, le 5 Mai 1563. En vertu des Lettres-Patentes à lui octroyées par Philippe, Roi de Castille, en date du 7 Janvier 1565, il obtint le pouvoir d'en disposer, & il fit son testament le 6 Janvier 1576. Il avoit épousé *Anne de Lens*, fille de Messire Gilles de Lens, Chevalier, Seigneur d'Aix, de Grand-Fossé, & de Marie, Dame de Habart, d'Aubigny, de Warlu, Givency, &c. icelle fille & héritiere de Messire Pierre de Habart, & de Dame Antoinette de Markais, fille de Messire Robert de Markais, Gouverneur d'Arras, & de Dame Anne de l'Hoynel, & sœur de N..... de Markais, qui épousa Cyprien de Montmorency.

Il est bon d'observer ici que la Dame *Anne de Lens* avoit pour frere aîné, Messire Gilles de Lens, Chevalier, Baron d'Aubigny, Seigneur de

Habart, Warlu, Givency; qui de Joſſine, Dame de Noyelle & de Croix, ſon épouſe, eut deux filles; l'aînée, Marie de Lens, Baronne d'Aubigny, femme de Charles, Comte d'Egmont, Prince de Gavre, grand d'Eſpagne, Chevalier de la Toiſon-d'Or, auquel paſſa la Baronnie d'Aubigny, &c. Celui-ci épouſa Dame Marguerite, Comteſſe, & unique héritiere de Berlaimont, & en eut: Philippe, Comte d'Egmont, Prince de Gavre, grand d'Eſpagne, Chevalier de la Toiſon-d'Or, &c. marié à Marie-Ferdinand de Croy, Marquiſe de Renty, &c. *Voyez* Carpentier dans ſon Hiſtoire Généalogique des Familles du Cambreſis & des Provinces voiſines, *pages 72, 484, 503, 504 & 955;* de même que Gelique dans ſa Chronique de Cambray, ainſi que la Généalogie des Comtes d'Egmont. La cadette, Madeleine de Lens, fut mariée à Jean de Montmorency, Comte d'Eſtair & de Morbecq, dont pour fils: Eugene de Montmorency, Prince de Robecq, Marquis de Morbecq, Comte d'Eſtair, &c. qui épouſa Marguerite, Princeſſe de Ligne & d'Aremberg, & en eut: Eugene de Montmorency, Marquis de Morbecq, marié à Anne de Croy.

A l'égard D'ADRIEN DE DION, II du nom, il eut d'*Anne de Lens*, ſon épouſe: — 1. GILLES, qui ſuit: — 2. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Wandonne, &c. établie en Artois, rapportée ci-après: — 3. Et ANNE DE DION, mariée à Meſſire *Jean de Brias*, Chevalier, Seigneur de Royon, fils de Meſſire Bernard, Gouverneur d'Heſdin, & petit-fils d'Antoine de Brias, & de Marie de Zeneghem, dont poſtérité.

GILLES DE DION, Chevalier, Seigneur de Dion-le-Val, Roſembos, Demicourt, Parfouval, la Belle-Haye, &c épouſa, par contrat du 8 Janvier 1590, *Alix de Bailloeul*, fille de Meſſire Antoine, Chevalier, Seigneur de Bailloeul & de Saint-Martin, & de Dame Marguerite de Merode, (iſſue de Meſſire François de Merode, Chevalier, Seigneur de Moriametz & d'Yolande de Henin), & petite fille de Meſſire François, Seigneur de Bailloeul & de Saint-Martin, & de Dame Alix de Culembourg. GILLES DE DION, & *Alix de Bailloeul*, ſon épouſe, furent autoriſés par Lettres-Patentes du 9 Janvier 1617, de Dona Clara-Eugenia, Infante d'Eſpagne, à faire teſtament, & à diſpoſer de tous leurs biens ſitués dans le Brabant. De leur mariage ils eurent: — 1. JEAN DE DION, qui ſe fit Diacre. En vertu des Lettres-Patentes en parchemin, ſcellées d'un grand ſceau en cire rouge, que lui accorda, le 10 Juillet 1618, la même Princeſſe, Infante d'Eſpagne, il céda & abandonna ſon droit d'aîneſſe, à GILLES DE DION, ſon frere puîné, par Meſſire JEAN DE DION, Seigneur de Wandonne & de Coupelles, oncle, qu'il chargea de ſa procuration: — 2. GILLES, Chevalier, mort ſans alliance: — 3. JOSSINE, qui ſuit: — 4. Et ANNE DE DION, d'abord Chanoineſſe de Maubeuge, puis femme de Meſſire *Ignace de la Tramerie*, Chevalier, Baron de Roiſin, fils de François, & de Dame Marie de Bernemicourt. Elle en eut deux garçons, & quatre filles, mortes en bas âge.

JOSSINE DE DION, d'abord Chanoineſſe de Maubeuge, héritiere de cette branche, devint Dame de Dion-le-Val, Roſembos, Demicourt, Parfouval, la Belle-Haye, &c. & fut enſuite mariée à Meſſire *Jean de Hennin-*

Liétard, Chevalier, Baron de Fosseux, Marquis d'Alsace, dont elle eut: Jean-Jacques de Hennin-Liétard, Marquis d'Alsace, Chevalier, Seigneur de Dion-le-Val, qui épousa N...... de Vignacour, *voyez* Carpentier. Le Seigneur de Hennin-Liétard, Marquis d'Alsace, est possesseur de la terre de Dion-le-Val qu'il habite.

Branche des Seigneurs de WANDONNE, COUPELLES, *&c. établie en Artois.*

JEAN DE DION, Chevalier, Seigneur de Wandonne, Coupelles, Watiessart, Quentin, du Vivier, &c. fils puîné de Messire ADRIEN DE DION, II du nom, Chevalier, & d'*Anne de Lens*, fut fondé de procuration, en 1618, comme on l'a dit, par JEAN DE DION, son neveu, Diacre, fils de GILLES, & d'*Alix de Baillœul*, pour la cession & abandon de son droit d'aînesse, à GILLES, son frere puîné. Il avoit épousé, par contrat du 26 Novembre 1594, *Marie de Somaing*, Dame de Louvigny, d'Enghien, &c. fille & unique héritiere de Messire Louis de Somaing, & de Dame Catherine de la Hamaïde, & petite fille de Charles de Somaing, & de Dame Valentine de Ligne, lesquels testerent, le 8 Janvier 1526. De leur mariage ils eurent: — 1. GILLES, Chevalier, Seigneur de Wandonne, &c. marié, par contrat du 2 Décembre 1634, avec *Anne de Brias*, fille de Messire Jacques de Brias, Chevalier, Seigneur de Willecourt, & de Dame Marguerite de Lannoy, ils moururent sans postérité: — 2. CHARLES, qui suit: — 3. Et MARIE DE DION, femme de Messire *N..... de Vissocq*, Chevalier, Seigneur de Bomy, dont une fille, N.... de Vissocq, mariée à Messire N...., Marquis de Trazignies.

CHARLES DE DION, Chevalier, Seigneur de Wandonne, Coupelles, Quentin, Louvigny, la Guilloterie, &c. succéda à son frere ainé, & épousa *Françoise d'Embize de Gand*, fille de Messire Josse, & de Dame Marguerite d'Oosterluick. Il donna à sa femme deux procurations, les 6 Mai 1660, & 30 Juin 1661, pour terminer avec la Dame *Anne de Brias*, sa belle-sœur, relativement à la succession de GILLES DE DION, son mari. Elle eut pour enfans: — 1. NARCISSE, mort sans alliance: — 2. JEAN-BATISTE, qui suit: — 3. Et MARIE-FRANÇOISE DE DION, aussi morte sans alliance.

JEAN-BATISTE DE DION, Chevalier, Seigneur de Wandonne, Wandonnelle, Coupelles, Louvigny, la Viéville, &c. par droits successifs, épousa, 1°. par contrat du 25 Novembre 1673, *Isabelle de la Haye*, fille de Messire Charles de la Haye, Chevalier, Seigneur, Comte d'Hezecque, & de Dame N.... de Fiennes; & 2°. par contrat du 16 Juillet 1689, *Marie-Jérômette de Hamel-Bellenglise*, fille de Messire Gilles-François, Vicomte de Beaumont, Chevalier, Seigneur de Grand, Rullecourt, Bouret-sur-Canche, Liencourt, Berlancourt, Crupilly, Deniez, Fay-Saint-Pierre, &c. & de Marie de la Houssoye, issue de Jean de la Houssoye, & de Dame Marie de Saint-Blimont. Ledit Gilles-François de Hamel-Bellenglise, fils & héritier de Messire Robert, & de Dame Jérômette d'Esclaibes, fille de

Messire Adrien, Comte de Clairmont en Cambrésis, & de Michelle de Hornes, Dame de Coyghem; celle-ci fille de Jean, & de Marie de Melun. *Voyez* la Généalogie de Hamel-Bellenglise, au mot Peronne, *Tome XII de ce Dictionnaire.*

Du premier lit il eut : — 1. FRANÇOISE, morte sans alliance : — 2. ISBERGUE, mariée à Messire *N.... le Josne-Contay*, Chevalier, Seigneur de Capel-sur-la-Lis, dont trois garçons & trois filles; & du second lit : — 3. LOUIS-FRANÇOIS-TRANQUILLAIN-ISIDORE, qui suit : — 4. MARIE-LOUISE-HERMELINDE, seconde femme de *François-Jérôme de Hamel-Bellenglise*, Chevalier, Seigneur de Grand, Rullecourt, &c. fils de Messire Jean-François, Vicomte de Beaumont, &c. & de Dame Marie-Cécile de Bonmarchiez, dont postérité : — 5. CATHERINE-CONSTANCE-EUGÉNIE, mariée, en 1720, à *Antoine-Joseph de Preud'homme d'Haillies*, Chevalier, Comte d'Hallain, Marquis de Verquigneul, fils de Messire Charles-Philippe, Chevalier, & de Dame Isabelle de Croix-Malannoy, dont aussi postérité. *Voyez* Preud'homme d'Haillies, *Tome XI de ce Dictionnaire* : — 6. HENRIETTE, morte Abbesse de l'Abbaye Royale de Bourbourg : — 7. Et ROSALIE DE DION, morte Religieuse à ladite Abbaye.

LOUIS-FRANÇOIS-TRANQUILLAIN-ISIDORE DE DION, Chevalier, Seigneur de Wandonne, Wandonnelle, Coupelles, Wailly, Monteville, Fortduriez, Ricquebourg, &c. mort le 24 Décembre 1755, avoit épousé, 1°. par contrat du mois de Décembre 1720, *Marie-Cécile de Salperwick*, fille de Messire François de Salperwick, Chevalier, Marquis de Grigny, Seigneur de Marconnelle, Plumoison, Huby, Saint-Leu, le Fresnoy, &c. & de Dame Marie-Charlotte de Harchies; 2°. par contrat du 10 Octobre 1722, *Françoise-Alexandrine de Brias*, fille de Messire Louis-Joseph de Brias, Chevalier, Marquis de Royon, & de Dame Alexandrine de Bernard, issue de Maximilien, & de Dame Marie-Claire de Bergues-Saint-Vinocq. Elle étoit sœur de Messire Charles-Louis-François de Brias, qui, en 1676, épousa Marie-Eugene-Brigitte, née Princesse de Croy, fille de Balthasard-Joseph, Prince de Croy, Marquis de Molembais, & de Marie-Philippine-Anne de Créquy, Dame de Violent, dont postérité. Il épousa; 3°. par contrat du 20 Février 1726, *Marie-Claire-Bonne d'Ostrel*, fille de Messire Robert-Lamoral d'Ostrel, Baron de Flers, & de Dame Marguerite de Boucquel.

Du premier lit il n'a laissé qu'une fille, nommée MARIE-LOUISE-CHARLOTTE DE DION, mariée, en 1739, à Messire *Antoine-Constant de Hamel-Bellenglise*, Chevalier, Seigneur de Grand, Rullecourt, Liencourt, Bouret-sur-Canche, Coutiche, Mezicourt, Roclincourt, Dionville, Halle, le Sauchoy, Baufremez & Baillœul, fils & héritier de Messire *Jérôme-François de Hamel-Bellenglise*, & de MARIE-LOUISE-HERMELINDE DE DION, mentionnés au degré précédent, dont postérité.

Du second lit sont issus : — 2. LOUIS-FRANÇOIS-JÉRÔME, qui suit : — 3. PHILIPPE-FRANÇOIS-ALEXANDRE DE DION, Chevalier, ancien Capitaine des Gardes-Wallones au service d'Espagne, non marié.

Et du troisieme lit, il a eu quatorze enfans, savoir : — 4. ANTOINE-

JOSEPH-TRANQUILLAIN, tige du premier rameau rapporté après la postérité de son aîné du second lit : — 5. LOUIS-FRANÇOIS, tige du second rameau, mentionné ensuite : — 6. HENRI, Chanoine de la Collégiale de Saint-Amez à Douay : — 7. ALEXANDRE, Chanoine de la Métropole de Cambray : — 8. N.... DE DION, Religieux à l'Abbaye Royale de Saint-Waast d'Arras : — 9. FRANÇOIS-JOSEPH-CONSTANT, Chevalier, ancien Capitaine au Régiment de la Marine, marié à Demoiselle *Jeanne-Marguerite-Josephe-Philippine de Gremet*, sans postérité : — 10. & 11. deux filles, Religieuses à l'Abbaye Royale de Bourbourg, où la derniere est décédée : — 12. RUFFINE DE DION, morte sans alliance : — Et cinq autres enfans, décédés en bas-âge.

LOUIS-FRANÇOIS-JÉRÔME, Baron DE DION, Chevalier, Seigneur de Wandonne, Wandonnelle, Coupelles, Wailly, Monteville, Fortduriez, Leysele, Malfiance, Rihotte, Minca, &c. a été créé Baron par Lettres-Patentes de Sa Majesté Louis XV, du 3 Février 1761. Il a épousé, par contrat du 31 Octobre 1746, *Anne-Josephe-Nicole de Preud'homme d'Haillies*, née Vicomtesse de Nieuport, fille puînée de Messire Marc-Antoine-Albert de Preud'homme d'Haillies, Chevalier, Vicomte de Nieuport, d'Oomberghe, Baron de Poucques, Seigneur d'Esche, Saint-Lievin, Velaine, Neuville, Enferain, &c. & de Dame Antoinette-Alexandrine, née Baronne d'Ongnies-de-Courieres ; celle-ci fille de Messire François-Joseph d'Ongnies, Baron de Courieres, Gouverneur de Courtray, Lieutenant-Général de Armées de Sa Majesté Charles II, Roi d'Espagne, & de Dame Marie-Caroline de Blasere. Elle avoit pour oncle maternel, Messire Louis-François-Théodore d'Ongnies, Chevalier, Baron de Courieres, Seigneur de Bossche, d'Eldocque, &c. Conseiller d'Etat actuel, intime d'Epée de leurs Majestés l'Empereur & l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, leur Chambellan, & Lieutenant-Général de leurs Armeés.

Ledit Baron DE DION, a eu de son mariage : — 1. LOUIS-CONSTANT-JOSEPH, Chevalier, né le 27 Janvier 1750 : — 2. CHARLES-LOUIS-JOSEPH, né le 7 Avril 1752, Officier dans le Régiment des Gardes-Wallones, au service d'Espagne : — 3. ANTOINE-HENRI-JOSEPH DE DION, né le 15 Décembre 1753 ; — 4. & 5. deux filles, mortes en bas-âge.

PREMIER RAMEAU.

ANTOINE-JOSEPH-TRANQUILLAIN DE DION, Chevalier, Seigneur, Baron de Ricquebourg, (fils aîné de feu LOUIS-FRANÇOIS-TRANQUILLAIN-ISIDORE DE DION, Chevalier, Seigneur de Wandonne, &c. & de *Marie-Claire-Bonne d'Ostrel*, sa troisieme femme, vivante), ancien Capitaine au Régiment de la Marine, a épousé, par contrat du 2 Septembre 1765, Demoiselle *Josephe-Olphée-Pélagie Brunel*, fille de Messire Joseph-François Brunel, Chevalier, Seigneur de Bertrancourt & autres lieux, & de Dame Marie-Thérese Petiste, de laquelle sont issus : — 1. JOSEPH-TRANQUILLAIN, Chevalier, né le 11 Juin 1766 ; — 2. JEAN-BATISTE-

MARIE, né le 28 Septembre 1768 : — 3. Et MARIE-JÉROMETTE DE DION, née le 10 Mai 1770.

SECOND RAMEAU.

LOUIS-FRANÇOIS DE DION, (frere puîné du précédent,) Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des Armées du Roi, Gouverneur de l'Isle de la Guadaloupe, a épousé, par contrat du 15 Janvier 1770, Demoiselle *Genevieve-Elisabeth-Ursule de Saintare*, originaire de l'Isle Saint-Domingue, morte sur la fin de l'année 1778, fille de feu Pierre de Saintare, Conseiller au Conseil Souverain du Port-au-Prince, dont : — 1. LOUIS-FRANÇOIS, Chevalier, né le 15 Mai 1771 : — 2. PHILIPPINE DE DION, née le 7 Janvier 1773 : — 3. Et une autre fille, née le 27 Avril 1775.

Les Armes DE DION sont : *d'argent, à une aigle impériale, portant sur l'estomac l'écusson de Brabant, qui est de sable, au lion d'or, à la bordure engrêlée de même, couronne ducale;* supports, *deux sauvages au naturel, tenant leur massue haute.*

I. DOMMAIGNÉ (DE), DE LA ROCHEHUE : originaire de Bretagne, ancienne Maison noble qui remonte à RAVIEL DE DOMMAIGNÉ, qui se maria à *Jacquine de Chateaugiron*, en 1126, il vivoit sous le regne de Louis VII, suivant un extrait des archives de l'Abbaye de Saint-Melaine de Rennes, rapporté par frere Augustin Dupas, en son Histoire de Bretagne, *pages 246, 247, & 1150.* Il eut de son mariage, ROBERT DE DOMMAIGNÉ, qui suit :

II. ROBERT DE DOMMAIGNÉ, Seigneur dudit lieu, épousa *Emette de Laval*, fille de Guy, septieme Seigneur de Laval, & de Philippe de Vitré, qui étoit fille d'André de Vitré, Seigneur dudit lieu, & de Catherine de Bretagne. André de Vitré, son ayeul, fut tué à la bataille où le Roi Saint-Louis fut fait prisonnier, en 1250. ROBERT DE DOMMAIGNÉ, Seigneur dudit lieu, eut de son mariage :

III. JEAN DE DOMMAIGNÉ, Seigneur dudit lieu, épousa *Françoise de la Frette*, en Bretagne, sœur de Marie de la Frette, mariée à Messire Siméon d'Espinay, par acte du 12 Juillet 1280, d'où descendent le Marquis d'Espinay, le Seigneur de Veaucouleurs-de-Brous, en Bretagne, & Deschombert, Maréchal de France en 1632. Du mariage de JEAN DE DOMMAIGNÉ, avec *Françoise de la Frette*, est issu JEAN DE DOMMAIGNÉ, qui suit :

IV. JEAN DE DOMMAIGNÉ, II du nom, Seigneur dudit lieu, épousa par acte du 13 Septembre, 1325, *Jeanne de Jonchere*, d'une ancienne Maison noble de Bretagne, dont sont issus, par les femmes, les Seigneurs de Laval, Bois-Dauphin, qui a donné un Maréchal de France, en 1629, dans Urbain de Laval, Bois-Dauphin, les Seigneurs de Buheil, la Marquise de Crénan, les Seigneurs de Megaudais, Marôles, & la Dame Latour-Boisjelin. De ce mariage est sorti HECTOR DE DOMMAIGNÉ, qui suit :

V. HECTOR DE DOMMAIGNÉ, Seigneur dudit lieu, épousa, en 1341,

Agathe de Feschal, de la maison de Poligny, alliée aux meilleurs de la Province du Maine & d'Anjou. De ce mariage vint :

VI. GUYON DE DOMMAIGNÉ, issu de la branche aînée restée en Bretagne, qui, le premier, alla s'établir en Anjou, & y épousa, par acte du Samedi après Noël 1365, *Marguerite de la Rochehue*, d'une ancienne famille d'Anjou, fille de Guillaume, Chevalier, Seigneur de la Rochehue & d'Aubignelle. De ce mariage est sorti :

VII. GUILLAUME DE DOMMAIGNÉ, qui, le premier, prit la qualité de Chevalier, Seigneur de la Rochehue, terre du nom & des propres de sa mere; sa postérité restée en Anjou, & subsistante en ladite Province, représente celle des aînés de Bretagne. Il épousa, par acte du 8 Juillet 1395, Demoiselle *Jeanne Moreau*, fille aînée de Messire Jean Moreau, Chevalier, Seigneur de la Grange-Moreau, & de la Baronnie du Breil, au Maine. De ce mariage est sorti :

VIII. JACQUES DE DOMMAIGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, épousa Demoiselle *Catherine de Montplacé*, fille de Robert de Montplacé, Seigneur de la Ville-Perdue, & de Marguerite de Verrier, par acte du 6 Octobre 1452. De ce mariage est sorti :

IX. GUILLAUME DE DOMMAIGNÉ, II du nom, fils de JACQUES I, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, épousa, par acte du 6 Septembre 1493, Demoiselle *Jeanne de Beaumanoir*, sœur du Marquis de Beaumanoir, Seigneur de Lavardin, dont vint :

X. JACQUES DE DOMMAIGNÉ, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, qui épousa, par acte du 8 Juin 1528, Demoiselle *Gilmine Richeome*, fille de Jacques Richeome, Ecuyer, Seigneur de la Goubrie, & de Jeanne le Couvreur. De ce mariage vint, RENÉ DE DOMMAIGNÉ, qui suit :

XI. RENÉ DE DOMMAIGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, épousa, par acte du 23 Août 1536, *Anne Gautier*, fille de Pierre Gautier, Chevalier, Seigneur d'Aussigny, de Chevigné-sur-Loire, Maître des Requêtes du Roi de Sicile, & de Perrine Moissan. De ce mariage est né :

XII. JEAN DE DOMMAIGNÉ, III du nom, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, marié, par acte du 2 Septembre 1564, à Demoiselle *Anne Bellanger*, fille de Pierre Bellanger, Chevalier, Seigneur du Plessy & d'Urbainne-Guibert. De ce mariage est sorti, PIERRE DE DOMMAIGNÉ, qui suit :

XIII. PIERRE DE DOMMAIGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, épousa, par contrat du 6 Février 1595, Demoiselle *Renée de la Chapelle-Rainsouin*, fille de François de la Chapelle, Baron de Varannes-l'Enfant, & de Dame Renée de l'Aunay, fille de Christophe de l'Aunay, Chevalier, Seigneur de Cheneru au Maine. C'est de la famille de Philibert de la Chapelle-Rainsouin, frere de ladite *Renée*, qu'est descendu le Marquis de Beaumanoir, Maréchal de France, sous le regne de Henri IV. De ce mariage est sorti, LOUIS DE DOMMAIGNÉ, qui suit :

XIV. LOUIS DE DOMMAIGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, épousa, par acte du 14 Juillet 1639, Demoiselle *Françoise Durban*, fille de

de René Durban, Chevalier, Seigneur d'Aubigné, Gentilhomme ordinaire de Louis de Bourbon, Comte de Soissons, & de Demoiselle Ester Desveaux, fille de René Desveaux, Marquis de Lévaré, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur du Bois-du-Pin, & d'Esther du Bouchet-Sourches, fille du Comte de Montsoreau. De ce mariage est né :

XV. Louis de Dommaigné, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, marié, par contrat du 9 Février 1682, à *Jeanne-Françoise de Saint-Ouen*, fille de Messire Louis de Saint-Ouen, Chevalier, Seigneur de la Genouillere, & de Jeanne de Goujou. Ils eurent pour enfans :

XVI. Louis de Dommaigné, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, qui se maria, par contrat du 10 Janvier 1715, avec *Rose-Elisabeth le Cornu*, fille de Messire Pierre le Cornu, Chevalier, Seigneur de Cosme-de-Princé & Millepied, & de Marie-Rose Charpentier, fille de Messire François Charpentier, Trésorier de Tours. La Maison le Cornu est illustre en Normandie, tant par ses alliances que par ses services militaires; Hubert le Cornu fit un traité de paix avec Henri IV, & Pierre le Cornu soutint le siege de Craon en Anjou. De ce mariage est sorti :

XVII. Jean-Batiste-Louis de Dommaigné de la Rochehue, Chevalier, Seigneur de Changé, Millepied, la Gallonniere & autres lieux, a épousé, le 7 Juillet 1747, Demoiselle *Madeleine-Aimée de Martineau de Fromentiere*, fille de Messire Louis-Dauphin de Martineau, Chevalier, Seigneur de Fromentiere, Enseigne de Vaisseau de haut-bord, Chevalier de Saint-Louis, & de Françoise de Martineau de la Galonniere. Ladite *Madeleine-Aimée de Martineau*, avoit pour oncle, Gilles de Martineau de Fromentiere, Capitaine de haut-bord, Chevalier de Saint-Louis, qui commandoit le Neptune contre la Flotte Angloise; eut une jambe emportée par un boulet de canon, & mourut de cette blessure, le 23 Octobre 1747. Il a laissé de son mariage, sept enfans; trois garçons au service, & quatre filles.

Les alliances de cette Maison sont avec celles *de Laval*, *Beaumanoir*, *de la Chapelle-Rainsouin*, qui lui donnent parenté avec les plus illustres Familles de France, qui seroient trop longues à rapporter ici.

Telle est la filiation suivie de la branche de Dommaigné de la Rochehue, qui tire son origine de Bretagne, & est établie en Anjou; mais nous avons encore à donner les rangs de distinctions & preuves des grades militaires de plusieurs de ce nom, mis par ordre, de siecle en siecle; ainsi que les alliances, états & places des Demoiselles de cette Maison, d'après l'imprimé qu'on nous en a fourni.

D'après Raoul, tige de cette ancienne Noblesse, qui vivoit, en 1126, avec *Jacqueline de Chateau-Giron*, son épouse, nous trouvons:

1°. Guillaume de Dommaigné, Seigneur dudit lieu, nommé le huitieme Chevalier dans l'association des plus notables Gentilshommes de Bretagne, pour soutenir leur Duc contre toutes personnes, excepté le Roi

de France; ce qui eſt rapporté dans l'Hiſtoire de Bretagne, par d'Argentré, *page 455*, de l'aſſemblée qui ſe tint le 25 Avril 1379.

2°. GUY DE DOMMAIGNÉ, grand Hoſpitalier de l'Ordre de S. Jean-de-Jéruſalem, connu aujourd'hui ſous le titre de Grand-Maître de Malte, qui fut Commandeur de la Guerche en Bretagne, & de Tharée en Anjou, en 1444, ce qui eſt atteſté par Ménage, dans ſon livre des Généalogies des Familles d'Anjou & du Maine, & par le Pere Gauſſancourt, Céleſtin, dans le tome ſecond du Martyrologe des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, *page 1306*.

3°. PIERRE DE DOMMAIGNÉ, Chevalier de Saint-Michel, fut Capitaine dans le Régiment de Beaumanoir, ſuivant un certificat de M. de Lavardin, du 8 Septembre 1516.

4°. LOUIS DE DOMMAIGNÉ, I du nom, Capitaine au château du Mans, qui toucha 9000 liv. par ordre du Maréchal de Laval, pour ſes rembourſements des dépenſes faites pour le Roi, du premier Juin 1589.

5°. JEAN DE DOMMAIGNÉ, Chevalier de l'Ordre du Roi, commandant une Compagnie d'Arquebuſiers devant la ville du Mans, qui eut ordre du Maréchal de Laval, de reſter juſqu'à la reddition de cette place. Il la réduiſit ſous l'obéiſſance du Roi, & mourut peu de tems après de ſes bleſſures, ſuivant deux certificats, le premier donné le 10 Octobre 1590, par le Comte du Lude; & le ſecond, en 1597, donné par le Maréchal de Laval.

6°. LOUIS DE DOMMAIGNÉ, II du nom, Lieutenant dans les Chevaux-Légers ſous les ordres du Maréchal de Lavardin, obtint du Roi Henri IV un brevet, par lequel il lui permit, en conſidération de ſes ſervices, de tirer & de chaſſer ſur ſes plaiſirs; mais encore ſur toutes terres, circonſtances & dépendances des Villes de ſon Royaume. Ce brevet eſt daté du dernier Juin 1600, & ſigné, HENRI.

7°. LOUIS DE DOMMAIGNÉ, III du nom, Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, Capitaine dans le Régiment du Roi; fut beaucoup conſidéré de Louis XIV, qui l'honora de deux lettres, l'une datée du Mans, le premier Août 1620, & l'autre de Saumur, du 10 Février 1652, ſignées LOUIS. C'eſt lui-même qui eut le commandement de la Nobleſſe d'Anjou, au camp de Nonceny, ſuivant un certificat du Maréchal de la Force, ſigné, à Nonceny, le 15 Novembre 1635, qui atteſte qu'il s'en étoit acquitté avec beaucoup d'honneur & de diſtinction.

8°. CLAUDE DE DOMMAIGNÉ, fut Garde-du-Corps du Roi, ce qui eſt vérifié par acte du 16 Mai 1675.

9°. CHARLES DE DOMMAIGNÉ, fut Lieutenant dans le Régiment Royal de la Marine, par brevet du 4 Mars 1677.

10°. RENÉ DE DOMMAIGNÉ, fut Capitaine dans le Régiment de Piémont, ce qui eſt certifié par M. de Marcé, le 23 Avril 1678.

11°. LOUIS DE DOMMAIGNÉ DE LA ROCHEHUE, V du nom, Gendarme de la Garde, & Chevalier de Saint-Louis, ſuivant un certificat du 10 Septembre 1695; ſe trouva à l'arriere-ban d'Anjou, ce qui eſt certifié par le Marquis de Cenonne, commandant l'arriere-ban en 1697.

12°. Un autre LOUIS DE DOMMAIGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Rochehue, Capitaine dans le Régiment de Tullon, en 1715 ; est mort Officier dans la Maison du Roi, le 26 Juin 1736.

13°. JEAN-BATISTE-LOUIS-ETIENNE DE DOMMAIGNÉ DE LA ROCHEHUE, servoit, en 1768, dans les Gardes-du-Corps du Roi, & nous ignorons s'il y sert encore.

Après tous ces certificats véridiques des services de la Maison des DOMMAIGNÉ DE LA ROCHEHUE, on pourroit y joindre ceux des ayeux maternels de ladite Maison, qui se sont signalés dans l'Etat Militaire, & dont les descendans continuent. Savoir, Messieurs *Rohan-Guymené, de Laval, de Vitré, Aubigné, Durban, la Chapelle-Rainsouin, du Bouchet de Sourches, des Veaux, de Lévaré, de Beauveau, de Cossé, de la Châtre, Maillé, de la Tour-Landry, du Cambout, de Monteclair, de la Rongere, d'Espinay, du Buheil, de Crénan, de la Mégaudais, Marole, Boisgelin, Dupuy-de-Cumon-Froidefond, de Montplacé, de Champagné, de la Haye-Montbeau, Villearmois, de la Lende, Saint-Martin, Duplessis-Tourneton, des d'Ormans, de Cantineau, de la Cheviere, de Carion, Lancreau-de-Piard, de la Fontaine, de Fontenay, de Boisjourdan, du Veau, de Chavagne, de Mallineau, Dosdefer, de la Girouardiere, de Sensé, de Brie-de-Serrant, le Bel de la Jalliere, de Créqui, de la Grandiere, de Rabodange, de Quatre-Barbes, du Bellay, de Dangeau, de Champagne, des Varennes, l'Enfant, de Bourgon, de Chantloup, des Comtes de Morvant, de Rosmadec, de Coetquin, de Longueil, d'Anthenese, de Rougé, de Biars, d'Hercé, des Hayes, de Bellegarde, Duplessis, de Montgenard, du Bois, de Maquillé, de la Motte, de Senonne, de Tullon, Despeaux, des Hayes-de Cry, d'Andigné, le Cornu, de Princé, de Saint-Ouen, de Fromentieres*, & autres, suivant les titres déposés dans les archives de cette Maison.

Il nous reste à donner les alliances, états & places des Demoiselles de cette Maison, dont voici la liste, suivant le manuscrit que nous avons dans les mains ; mais sans dates.

1. JEANNE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *Ambroise de Beaurepaire*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, en Normandie.

2. MARIE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *Louis de la Croix*, Chevalier, Seigneur de Rouau.

3. MARGUERITE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *André de Soulesmes*, Chevalier, Seigneur de la Chaussée.

4. ROBERTE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *Pierre Escobichon*, Chevalier, Seigneur de Corse.

5. GUYONNE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *Thibaut Taron*.

6. ANNE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *René Dosdefer*, Chevalier, Seigneur de Clefs.

7. ANNE DE DOMMAIGNÉ, II du nom, mariée à Messire *Louis de Germis*, Chevalier, Seigneur de Champs-Robert, de la Paroisse de Longué, en Anjou.

8. MARTHE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *Jean-Gérard de Cossé*, Chevalier, Seigneur de la Marc & de Boismorin.

9. PERRINE DE DOMMAIGNÉ, mariée, 1°. à Messire *François le Gras*, Chevalier, Seigneur de la Godefrairie; 2°. à *Julien le Boucher*, Chevalier, Seigneur de la Guychardiere, Paroisse de Quincampoix.

10. CATHERINE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *Thomas Tartreau*, Chevalier, Seigneur de la Rougerie.

11. ANNE DE DOMMAIGNÉ, III du nom, mariée à Messire *François de Sosson*, Chevalier, Seigneur Dutis.

12. FRANÇOISE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *Antoine le Boucher*, Chevalier, Seigneur de Loisneau.

13. JEANNE DE DOMMAIGNÉ, mariée, 1°. à Messire *Bageau*, Chevalier, Seigneur d'Aubigny-sous le Lude; & 2°. à *Jean de Sarrazin de Vezin*, Chevalier, Seigneur de la Mortiere & de la Fontaine, Paroisse d'Aubigny.

14. CHARLOTTE DE DOMMAIGNÉ, Religieuse de l'Abbaye de la Perrine, au Mans.

15. JEANNE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *René d'Hélian*, Chevalier, Seigneur de la Barre & d'Empogné.

16. CLAUDE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *René de Bouillé*, Chevalier, Seigneur de Champerond & de Massouet.

17. FRANÇOISE DE DOMMAIGNÉ, Religieuse de Sainte-Elisabeth, au Pont-de-Cé.

18. RENÉE DE DOMMAIGNÉ, Supérieure au Couvent de Pont-de-Cé.

19. LOUISE-ANGÉLIQUE DE DOMMAIGNÉ, Chanoinesse & Comtesse de Poussay, en Lorraine.

20. MARIE DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *Claude de la Haye*, Chevalier, Seigneur de Bellegarde.

21. MARIE-ESTHER DE DOMMAIGNÉ, mariée à Messire *Pierre Duplessis*, Chevalier, Seigneur de Montgénard.

22. MARGUERITE DE DOMMAIGNÉ, mariée, par dispense de Rome, à Messire *Louis de Beaumanoir*, Chevalier, Baron de la Troussiere, fils de Claude de Beaumanoir, Vicomte de Lavardin, & frere de Messire de Beaumanoir, Evêque de Rennes.

23. Et MARIE-BONNE DE DOMMAIGNÉ, reçue à Saint-Cyr, le 8 Janvier 1729, & y est morte, le 26 Juin 1736.

Les Armes sont :

DURAND : au Comtat-Venaissin, anciennement DURANDI, Maison très-ancienne, établie en Provence dès le douzieme siecle, de laquelle nous allons donner une notice en attendant la généalogie par filiation suivie & prouvée.

GUILLAUME DURAND, est le premier connu de cette Maison, il étoit issu (selon Nostradamus, dans son nobiliaire de Provence) de l'ancienne Maison des DURAND, du côté paternel, & de celle des Balbs, du chef de leur mere, de Maison souveraine de Provence; GUILLAUME DURAND, fût l'un des plus fameux Jurisconsultes de son siecle; il étoit

doué de toutes les qualités de l'esprit dans l'excellence, sa mémoire étoit aussi merveilleuse que son esprit étoit vif & solide.

BERTRAND DURAND, son frere, eût plusieurs fils rapportés ci-après.

GUILLAUME, II. du nom, autre frere puîné, fût si recommandable par ses sublimes pénétrations dans les sciences du Droit Canonique & Civil, qu'il fût nommé *Speculator*, & après avoir rempli les plus grands emplois & les plus grandes dignités de l'Eglise, sous le pontificat du Pape Boniface VIII, il mourut Evêque de Mende, le premier Novembre 1296, & fut enseveli dans l'Eglise de la Minerve, où l'on voit son épitaphe.

GUILLAUME DURAND, III. du nom, son neveu, & premier fils de BERTRAND, fut nommé successivement à l'Evêché de Mende, & assista les Papes Grégoire X. & Clément V. aux conciles de Lyon & de Vienne. Il fit par ordre du S. Pere Clément V., un traité *de modo celebrandi consilii generalis*, qui fut de nouveau imprimé en 1671; il assista aussi au Parlement tenu en 1306, c'étoit alors une assemblée des Evêques les plus distingués du Royaume & des plus grands Seigneurs de France. Ce GUILLAUME DURAND, fut envoyé ensuite à l'assemblée de ce Parlement par ordre du Roi Philippe-le-Long, pour traiter la paix entre Robert, Comte de Flandres & Louis, Comte de Nevers, son fils.

CHARLES DURAND, son frere, suivit le Roi Robert, Comte de Provence dans les guerres qu'il eut en Italie contre l'Empereur Louis de Baviere. CHARLES DURAND eut un fils, qui fut Conseiller du Roi René. Ce Prince le connut si habile & si savant, qu'il le fit Conseiller & Secrétaire des Commandements de Jean, Duc de Calabre, son fils, dans le gouvernement qu'il lui donna de ses Etats.

OLIVIER DURAND, ou DURANDI, Chevalier, autre fils de BERTRAND, & frere des deux précédents, fut l'un des Commissaires & député par la Reine Marie de Blois, Mere Regente de Louis II., Duc d'Anjou, Comte de Provence, qui rendit l'Arrêt de 1394, qui condamne Raymond de Turenne, comme convaincu de *félonnie, de rebellion & de barbarie*, il est nommé (ainsi qu'un JACQUES DURANDI Chevalier) avec distinction dans une charte concernant certains privileges accordés à Pui-Moussons en Provence, lieu de leur naissance, datée de 1269. Les titres épars de cette famille n'ont laissé appercevoir jusqu'à présent de filiation prouvée, que depuis le quatorzieme siecle OLIVIER DURAND eut un fils nommé N.... DURAND, lequel eut JOSEPH DURAND, qui suit:

JOSEPH DURAND, Damoiseau, petit fils D'OLIVIER, quitta la Provence & s'établit à Venasque dans le Comtat-Venaissin. Il eut pour fils ANTOINE DURAND, qui suit:

ANTOINE DURAND, Chevalier, eut pour enfant GABRIEL DURAND, qui suit:

GABRIEL DURAND, Capitaine de cent hommes d'Armes, fut fait prisonnier à la bataille de Courtras; il étoit petit-fils de JOSEPH, &c.

Cette branche subsiste actuellement dans la personne de JACQUES-JOSEPH DURAND DE TAVERNERIE, Mestre-de-Camp de Cavalerie, Lieu-

tenant & Aide-Major des Gardes-du-Corps du Roi, Compagnie de Valeroy, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

Les armes : *un lion de sable rampant dans un champ mi-parti d'or & de gueules*, support, *deux lions*.

DUROSIER, Famille ancienne dans le Forez.

PIERRE DUROSIER, l'un des cent Gentilshommes de la Maison du Roi, fut tué en 1592 par les Ligueurs qui occupoient la Ville de Feurs, parce qu'il tenoit le parti du Roi. ARNOUL & FRANÇOIS DUROSIER, freres, s'employerent utilement à la pacification des troubles du Forez, & ils en reçurent une lettre de remerciement du Roi, du 25 Mai 1650.

Cette Famille s'est allié à celles de *la Veühe*, en 1592, de *Virieu-de-Faverges*, en 1595, de *Talaru-Chalmazel*, en 1643, de *Lingendes*, en 1618, de *Gangneres-de-Souvigny*, en 1724, de *Charier*, en 1725, de *Dufaix*, en 1734. Elle est divisée en deux branches, qui subsistent, savoir :

L'aînée dans MARIE-GUILLAUME DUROSIER, Chevalier, marié le 25 Août 1761, à *Benoîte Bernon de Rochetaillée*, fille aînée de Jacques, Baron de Rochetaillée, en Forez, & dans ANTOINETTE-JEANNE-GABRILELE DUROSIER, Religieuse.

Et la seconde branche, dans HENRI-FRANÇOIS DUROSIER, Chevalier, Seigneur de Magnieux-le-Gabion, Estain & Boissailles, marié le 9 Janvier 1757, à *Marie-Eléonore Dumirat de Verpré*, fille de Gabriel, Ecuyer, niece de Pierre Terrey de Rosieres, Procureur-Général de la Cour des Aides de Paris, & de Joseph-Marie Terrey, Conseiller de Grand'Chambre, Contrôleur-Général des Finances. De ce mariage est issu DENIS DUROSIER, né le 8 Novembre 1759.

Ledit HENRI-FRANÇOIS DUROSIER a pour sœur CATHERINE DUROSIER, veuve de *Louis Gennier des Perichons*, Ecuyer.

Les Armes :

DUVAL : Famille ancienne & originaire de Caen, en Normandie, où elle possédoit, de tems immémorial, des premieres charges. Le Roi Henri II accorda, en 1548, des Lettres de noblesse à ETIENNE DUVAL, en considération des services qu'il lui avoit rendus, & à ses prédécesseurs. C'est ETIENNE DUVAL qui avoit épousé une Demoiselle *de Malherbe*, d'une Famille noble de Normandie.

Une branche de cette Famille s'est établie à Abbeville en Picardie, en 1540, dans la personne de BLAISE DUVAL, marié à *Isabeau Hairon*. Cette branche, depuis ce temps, y a possédé les premieres places, entre autres, celle de Mayeur commandant pour le Roi, qui a le privilege de commander les Bourgeois & la Garnison qui est dans la Ville, C'est tout ce que nous en savons.

Les Armes sont : *d'azur à la Croix de Saint-André, & à trois coquilles d'or*, & en chef, une autre *petite croix d'argent*.



E.

ESPAGNE (D') en latin *de Hispaniâ* : Nobleſſe originaire de la Ville de Caſtelſarraſin en Languedoc, dont nous allons rapporter la filiation ſuivie & prouvée par acte.

Dans un dénombrement du 2 Mai 1235, par les Nobles Habitans de Caſtelſarraſin, rendu aux Comtes de Toulouſe, il s'y trouve compris des *Durfort*, des *Grimoard*, des Seigneurs de *Vilemode*, des *Brezols*, & des *d'Eſpagne*.

Dans le ſerment de fidélité que rendirent au Roi Philippe les Nobles & Habitans de la Ville de Caſtelſarraſin, en Novembre 1271, lors de la réunion du Comté de Toulouſe à la Couronne, on trouve JEAN D'ESPAGNE, *Joannes de Hiſpaniâ*. Cet acte en latin eſt rapporté tout entier par Lafaille, dans ſon Hiſtoire de la Ville de Toulouſe. Des actes des quatorzieme & quinzieme ſiecles font voir que cette famille a toujours été diſtinguée dans ſa patrie, par les emplois les plus honorables, & des commiſſions données par nos Rois à ceux de ce nom. Ses alliances ſont très-bonnes, & elle a donné au Parlement de Toulouſe pluſieurs Conſeillers, & à cette Ville des Capitouls, qui alors étoient choiſis par la Nobleſſe. Cette famille ne peut remonter plus haut ſa filiation ſuivie, & prouvée par actes, qu'à :

I. PIERRE D'ESPAGNE, de la Ville de Caſtelſarraſin, qui fit une fondation, le 26 Août 1533, dans l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Sauveur à Caſtelſarraſin, en la Chapelle Saint Antoine, où étoit le tombeau de ſes ancêtres, qui eſt encore le lieu de la ſépulture de cette famille. Il avoit épouſé 1°. en 1489, *Anne de Pouzols*, d'une ancienne Nobleſſe du Dioceſe de Montauban; & 2°. *Marie Martel*. Du premier lit vinrent : — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. NICOLAS, Capitoul de Toulouſe en 1564 & 1568; — 3. ALPINIEN, mort de la peſte, en ſe ſacrifiant pour ſa patrie; & du ſecond lit; — 4. & 5. FRANÇOIS & BERNARD D'ESPAGNE, le dernier Capitoul de Toulouſe en 1580.

II. PIERRE D'ESPAGNE, II du nom, épouſa, par contrat du 19 Octobre 1558, *Anne de Koux*, d'une ancienne Nobleſſe de la Province, qui avoit donné en 1320 un Capitoul à la Ville de Toulouſe, & dont ceux de ce nom prenoient alors la qualité de Chevalier. De ce mariage vint :

III. PIERRE D'ESPAGNE, III du nom, qualifié Noble, qui fut Conſeiller au Parlement de Toulouſe, & deux fois Capitoul; la premiere en 1627, la ſeconde en 1643. Il avoit épouſé, par contrat du 12 Février 1608, *Marguerite de Caulet*, d'une famille noble qui a donné pluſieurs Préſidens à Mortier au Parlement de Toulouſe, & deux Evêques, un de Pamiers & l'autre de Grenoble. Leurs enfans furent : — 1. BERNARD, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, qui teſta en 1693; — 3. Et PIERRE-LOUIS D'ESPAGNE, Vicaire-Général & Doyen du Chapitre de Montauban.

IV. BERNARD D'ESPAGNE, Ecuyer, Capitoul de Toulouſe en 1652,

avoit épousé, par contrat du 7 Février 1645, Noble *Susanne de Papus*, fille de Jean de Papus, & de Bourguine de Carriere, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. BÉATRIX, mariée à N.... *de Mariotte*, Conseiller au Parlement de Toulouse; — 3. Et MARIE-LOUISE D'ESPAGNE, femme de N.... *de Long*, Conseiller de Grand'Chambre au même Parlement.

V. JEAN D'ESPAGNE, Maire de la Ville de Castelsarrasin, testa le 2 Septembre 1708. Il avoit épousé, par contrat du 21 Septembre 1681, *Françoise de Nicolas*, fille de feu Jean de Nicolas, Conseiller au Parlement de Toulouse, & de Jeanne de Long. Il en a eu: — 1. JEAN-FRANÇOIS-IGNACE, qui suit; — 2. MARIE-VÉRONIQUE, mariée, par contrat du 25 Avril 1708, à *Jean-Roger de Comminges*, Vicomte de Burniquel, de Bouzenac & de la Berouthe. Elle testa en faveur de JEAN-JOSEPH D'ESPAGNE, son neveu, le 9 Décembre 1743; — 3. Et BÉATRIX-JEANNE D'ESPAGNE, mariée, par contrat du 5 Avril 1712, à *Pierre-Joseph de Martin*, Conseiller en la Cour des Aides de Montauban.

VI. JEAN-FRANÇOIS-IGNACE D'ESPAGNE, Ecuyer, né en 1690, Maire de la Ville de Castelsarrasin, & Conseiller au Parlement de Toulouse, testa le 12 Novembre 1738, & avoit épousé, par contrat du 21 Juillet 1718, *Jeanne-Marie de Saget*, vivante en 1774, âgée de soixante-seize ans, fille de Messire Jean-Thomas de Saget, Chevalier, Trésorier-Général de France en la Généralité de Toulouse, & de Dame Françoise Duplan. De ce mariage sont issus: — 1. JEAN-JOSEPH, qui suit; — 2. ROCH-GALATOIRE, né le 16 Août 1729; — 3. & 4. MARIE & MARIE-ANNE, Religieuses à Notre-Dame-du-Sac, à Toulouse; — 5. MARIE-VÉRONIQUE, Religieuse au Couvent de Saint-Dominique, à Castelsarrasin; — 6. Et JEANNE-MARIE D'ESPAGNE, morte sans alliance en 1767.

VII. JEAN-JOSEPH D'ESPAGNE, Ecuyer, né le 8 Octobre 1726, Seigneur, Baron de Cazals en Querci, a épousé, par contrat du 14 Février 1774, *Jeanne-Marie-Victoire de Corneillan*, fille de Jean, Vicomte de Corneillan, Seigneur de Saint-Germain-la-Bastide, Beteilles, & de Madeleine-Therese de Lantrom-de-Saint-Hubert, Dame de Saint-Hubert, Masclac & Bruyeres.

Les Armes: *d'or, au chêne de sinople, sur lequel sont deux merlettes de sable, au chef d'azur, à trois étoiles d'argent.*

ESTAVAYÉ (D') suivant une Généalogie dressée en 1735, par M. de Clairambault, Généalogiste des Ordres du Roi, c'est une des plus illustres, des plus puissantes & des plus considérables Maisons de la Suisse, tant par son antiquité, que par ses alliances. Elle a pris son nom de la Terre d'Estavayé, dans le Pays de Vaud, qui appartient depuis plus de deux cents ans à ceux du Canton de Berne.

Les Historiens du Pays disent que le Château d'Estavayé fut construit en 512, par un Chef de Vandales qui se nommoit ESTAVAYÉ, & que la Ville qui en porte aujourd'hui le nom, fut bâtie en l'année 780. Cette Maison possédoit, du temps de l'Empereur Fréderic, surnommé *Barbe-Rousse*, mort en 1189, toute la Ville d'Estavayé, avec vingt-quatre Villages aux environs

environs, & les Terres entieres de Vailly, la Baronnie de Belp, la Seigneurie de Guerintin, & les Baronnies de Gorgi & de Montagni. C'eſt ce que les Hérauts-d'Armes de Suiſſe ont atteſté, ainſi que les Chancelier & Supérieurs de Soleure, en 1668, & tout de nouveau en 1779, par le Comte de Polignac, alors Ambaſſadeur pour le Roi en Suiſſe.

Le petit Pays de Vaud paſſa en 1226 ſous la domination des Comtes de Savoie. En 1425, les Cantons de Berne & de Fribourg déclarant la guerre à Charles III, s'emparerent du Pays de Vaud en 1537, & de la Ville d'Eſtavayé.

Pendant ces différens événemens, la Maiſon d'ESTAVAYÉ a perdu beaucoup de titres, principalement les plus anciens; mais ce qui lui en reſte prouve diſtinctement ſes qualifications anciennes de Chevaliers, de Nobles & *puiſſants* Seigneurs : ſes ſervices militaires, & les prérogatives d'honneur que pluſieurs de cette illuſtre Race ont eu en Suiſſe, comme le Gouvernement du Pays de Vaud, par pluſieurs fois, & ceux auſſi de Ham, de la Comté de Marle, & des Principautés de Neuchâtel & de Vallengin. Elle a donné à l'Egliſe un Evêque de Belley, pluſieurs Abbés & Abbeſſes de différens Ordres, pluſieurs Officiers des Rois de France, & Chevaliers de leurs Ordres, des Gentilshommes ordinaires de la Chambre, grand nombre d'Officiers dans les Armées, quatre Maréchaux de Camp, un Colonel du Régiment des Gardes-Suiſſes, des Capitaines & autres Officiers au même Régiment, des Chambellans, des Ecuyers, de Grands-Maîtres-d'Hôtel des Ducs de Savoie, & des Chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade. Cette Maiſon a produit pluſieurs branches & rameaux qui ſont au nombre de neuf, mentionés ci-après; & le premier dont il ſoit fait mention dans une Généalogie imprimée qu'on nous a fait paſſer, eſt HUGONIN, qui ſuit.

PREMIERE BRANCHE, éteinte.

I. HUGONIN, qualifié Noble & Puiſſant, co-Seigneur d'Eſtavayé & de Molondin, à deux lieues de Neuchâtel, né dans le dixieme ſiecle, cautionna Antoine Roſſetti, un de ſes ſujets, du lieu de Molondin, le 11 Juin 1023, ſelon un acte ſigné par Pierre Criſtine, Notaire d'Eſtavayé. Il eut pour fils :

II. LAMBERT, Seigneur d'Eſtavayé & de pluſieurs autres Terres, vivant environ l'an 1048, qui laiſſa :

III. ROBERT, Seigneur d'Eſtavayé, & autres lieux, qui vivoit vers l'an 1070, & eut pour fils :

IV. RENAUD ou RENALD, I du nom, Chevalier, Seigneur d'Eſtavayé, qualifié Noble & Puiſſant, qui ſe trouve ſous les années 1100 1120, 1130 1140. Il eut trois garçons; — 1. CONON, Chanoine du Chapitre de l'Egliſe Cathédrale de Lauſanne, en 1150; — 2. OTHON, qui ſuit; — 3. Et JEAN, Chevalier, Seigneur de Buſſy, proche Eſtavayé, en 1147.

V. OTHON, Chevalier, co-Seigneur d'Eſtavayé & autres lieux, en 1146, eut pour enfans : — 1. NICOLAS, qui ſuit; — 2. & PIERRE D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de la Molette, marié à *Jeanne de Bollonay*, en 1183,

dont CONON D'ESTAVAYÉ, Prévôt du Chapitre de Lausanne, depuis l'an 1202 jusqu'en 1240, qui gouverna l'Evêché de Lausanne après la résignation de Roger, Evêque en 1211, & GUILLAUME D'ESTAVAYÉ, en 1183.

VI. NICOLAS D'ESTAVAYÉ, co-Seigneur dudit lieu & de Montet, Chevalier en 1165, contribua en 1176 à la paix qui fut faite entre Roger, Evêque de Lausanne, & noble puissant Pierre, Seigneur de Cossonnay. Ses enfans furent — 1. PIERRE, qui suit; — 2. Et BERNARD, vivant en 1210, pere de PIERRE, Chanoine du Chapitre de Lausanne, en 1248.

VII. PIERRE D'ESTAVAYÉ, I du nom, Chevalier, Seigneur d'Estavayé, &c. en 1206, laissa de son mariage, — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. Et RENAUD, auteur des co-Seigneurs D'ESTAVAYÉ-CHENAUD, rapporté ci-après.

VIII. GUILLAUME D'ESTAVAYÉ, Chevalier, co-Seigneur dudit lieu, &c. en 1219, fut témoin avec Aymond de Blonay, & autres Chevaliers, de l'hommage qui fut fait à la Maison Episcopale de Lausanne, en 1246, la sixieme Férie après la Saint Michel, par Jean, Comte de Bourgogne & de Salins, & pour le Château de Breçon, en présence d'Amédé, Comte de Savoie, & autres Seigneurs, à Nantelin, Abbé Agaunensi. Cet acte est tout au long dans le livre intitulé, *Bibliotheca Sebusiana*, par Guichenon, *in*-4°. *page* 22. Il eut pour enfans — 1. JACQUES, qui suit; — 2. Et GERAUD, Chevalier, co-seigneur dudit lieu d'Estavayé & de Reuyres, en 1244 & 1270, dont les biens furent partagés en 1315, entre HUGUES & HENRI D'ESTAVAYÉ.

IX. JACQUES, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé, Seigneur de Molondin, & du Cheyre, eut pour enfans: — 1. JEAN, qui suit: — 2. RENAUD, marié à noble *Bricette*, dont la postérité s'est éteinte dans ses enfans; — 3. Et GUILLAUME, qui eut pour fils HENRY D'ESTAVAYÉ, un des héritiers de *Conon*, son cousin.

X. JEAN D'ESTAVAYÉ, I du nom, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé, en 1260 & 1270, eut pour enfans: — 1. RICHARD, Doyen d'Inogo en 1329 & 1330: — 2. HENRY, qui suit: — 3. AYMOND D'ESTAVAYÉ, qui fut un des héritiers de *Conon*, son cousin: — 4. GUILLAUME: — 5. Et JEAN D'ESTAVAYÉ, qui n'ont point laissé de postérité.

XI. HENRY D'ESTAVAYÉ, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé, l'an 1292, institué aussi héritier de *Conon*, son cousin en 1330, épousa *Jeanne de Vergy*, dont:

XII. AIMOND, Chevalier co-Seigneur d'Estavayé, &c. ès années 1332 & 1351, marié 1°. à *Jeanne de Wicherens*; 2°. à *Jeanne de Colombier*, par laquelle il fut pere, 1°. de HUGUES, qui suit: 2°. de HENRY, auteur de la branche des Seigneurs de Villaranon, rapportée ci-après; 3°. & de MARGUERITE, mariée à GUILLAUME D'ESTAVAYÉ, Seigneur de Chenaud, en 1351.

XIII. HUGUES D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur dudit lieu, de Molondin, &c. épousa noble *Marguerite de Blonay*, l'une des anciennes Maisons du pays de Vaud, dont vinrent JEAN, qui suit: Et JEANNE, femme de GÉRARD D'ESTAVAYÉ, Baron de Belp, Seigneur de Cugies en 1334.

XIV. JEAN D'ESTAVAYÉ, II du nom, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé & autres lieux, épousa *Isabelle de Colombier*, dont: — 1. HUGUES, qui

suit : — 2. LOUIS, qui a continué la postérité après son frere aîné : — 3. JEAN Religieux à Payerne en 1429 : — 4. Et PETRONILLE D'ESTAVAYÉ, femme de *Louis d'Albignon*, Donzel, en 1425.

XV. HUGUES, Chevalier, Seigneur d'Estavayé, &c. étoit marié, en 1420, avec *Isabelle de Bussy*, d'une Maison illustre établie en Bresse & en Savoie, qui a donné un Chevalier de la Toison d'Or & de l'Annonciade, & a fait de très-belles alliances, comme avec les Maisons de Lugny, la Balme, Grolée-la-Beaume, Châtillon, Conzié, Moyria, d'Estaing, Saulx-Tavanes, &c.; il testa en 1427, & n'eut qu'une fille nommée MARGUERITE D'ESTAVAYÉ, qui fut mariée.

XV. LOUIS D'ESTAVAYÉ, I du nom, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé, &c. cautionna Louis, Duc de Savoie, pour la somme de trente mille réaux envers les Cantons de Berne & de Fribourg, en 1441, & testa en 1459, il avoit épousé, 1°. *Jeanne de Saint-Maurice*; 2°. *Nicolette de Chastonaye*. Il eut du premier lit : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. HUMBERT, Ecclésiastique, en 1459 : — 3. JEAN D'ESTAVAYÉ, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé, Mezieres, Bussi, &c., fut envoyé Ambassadeur par Jacques de Savoie, Seigneur de Vaud, pour faire la paix avec les Cantons de Berne & de Fribourg, après la conquête du pays de Vaud, l'an 1479; fut Capitaine & Gouverneur en 1486, des Ville & Château de Ham, pour Jacques de Savoie, Comte de Romont, Gouverneur du Comté de Marle; en 1487, pour François de Bourbon, Comte de Vendôme; fut Chambellan du Duc de Savoie, & mourut sans enfans de son mariage avec *Charlotte de Vergy*, après avoir institué son héritier, PHILIPPE D'ESTAVAYÉ, son neveu, dont il sera parlé : — 4. PIERRE D'ESTAVAYÉ, co-Seigneur de Saint-Martin-le-Chene & de Molondin.

XVI. CLAUDE, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé, &c. vivant en 1459, épousa *Catherine de Glaine*, dont il eut : — 1. LOUIS, qui n'eut point de postérité : — 2. PHILIPPE, qui suit : — 3. Et JACQUES, Protonotaire du S. Siége Apostolique, mentionné dans le testament de son frere PHILIPPE D'ESTAVAYÉ.

XVII. PHILIPPE D'ESTAVAYÉ, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé, de Molondin, &c., épousa, en 1484, *Charlotte de Luxembourg*, & testa le 30 Août 1524; de son mariage vinrent : — 1. JEAN, qui suit : — 2. FRANÇOIS, auteur des Seigneurs de Beauvilliers & de Molinons, rapporté ci-après : — 3. CHARLES, Chanoine de Laon, en 1524 : — 4. Et JACQUELINE D'ESTAVAYÉ.

XVIII. JEAN D'ESTAVAYÉ, III du nom, Chevalier, co-Seigneur dudit lieu, de Molondin, &c., testa en 1547; il avoit épousé *Claudine de Wipens*, fille de Gerard & d'Anne de Gumens. Il se rendit au Canton de Fribourg, par traité, lorsque celui de Berne fut en guerre avec le Duc de Savoie. Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. JEAN-BATISTE, auteur d'une branche rapportée après celle-ci : — 3. PHILIPPE, aussi auteur d'une branche rapportée après celle de ses deux aînés : — 4. Et SUSANNE, mariée, en 1572, à Noble *Michel Casthelin de Gingins*, Baron de la Sarre & de Divonne ; — 5. MADELEINE, morte jeune :

— 6. Et CHARLOTTE D'ESTAVAYÉ, que l'on trouve une des Demoiselles de la Reine Catherine de Médicis, en 1573, dans l'état des Officiers de la Maison de cette Princesse, qui est à la Chambre des Comptes de Paris.

XIX. FRANÇOIS D'ESTAVAYÉ, Chevalier, co-Seigneur dudit lieu, &c. vivant en 1550, jusqu'en 1580, testa en 1582, avoit épousé *Charlotte Dufrenoir*, en Bresse, fille de Jean, Chevalier, Seigneur de Chuist, dont il eut : — 1. JEAN, Chevalier, mort sans alliance : — 2. JOSEPH, qui suit : — 3. & 4. CHRISTOPHE & FRANÇOIS, morts aussi sans alliances : — 5, 6 & 7. ANNE, SUSANNE & MADELAINE D'ESTAVAYÉ, aussi mortes sans alliances.

XX. JOSEPH, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé, après la mort de JEAN, son frere aîné, mentionné dans le testament de son pere, de l'an 1582, vivoit encore en 1620, & eut de N... *Franchet* : — 1. LAURENT, mort sans alliance en 1632 : — 2. CLAUDINE, mariée à Noble *Georges Heydt*, dit *Heydebourg*, en 1628 : — 3. BARBELIE, mariée, vers 1630, à *Jean Ulric* de Ponterauzas ou Ponterose : — 4. Et SUSANNE D'ESTAVAYÉ, Religieuse à Notre-Dame d'Estavayé.

Seconde Branche éteinte, Seigneurs de BUSSY.

XIX. JEAN-BATISTE D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Bussy, de plusieurs autres terres, en 1550 & 1580, second fils de JEAN, chef du degré XVIII, de la branche précédente, & de *Claudine de Wipens*, eut de *N... de Blonay*, son épouse :

XX. PHILIPPE D'ESTAVAYÉ, Seigneur de Bussy, co-Seigneur de Mexieres-le-Jorat, en 1600 & 1615, eut de sa femme dont le nom est inconnu.

XXI. PHILIPPE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Bussy, &c. Châtelain de Molondin, Capitaine d'une Compagnie d'Election, marié, 1°. en 1633, à *Catherine Geoffrey* ou *Joffray*, une des plus illustres & anciennes maisons, qui a pour devise, *parente de Jéoffray*, mentionnée dans Guichenon & le Pere Manestrier, Jésuite ; 2°. à Noble *N.... Masset* ou *Macet*, d'Yverdun, originaire de Quiers en Piémont, & établie en Bresse. Il mourut en 1670, laissant.

XXII. JEAN-PHILIPPE D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Bussy, &c. marié en 1674, sans postérité, avec *N.... de Lavigny*, d'une Maison comprise dans les attributs de celles du pays de Vaud, qui a pour devise, *Gaillardise de Lavigny*. Voyez Guichenon & Manestrier.

Troisieme Branche, Seigneurs de MOLONDIN, *subsistante*.

XIX. PHILIPPE D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Molondin, &c. ès années 1555 & 1572, troisieme fils de JEAN & de *Claudine de Wipens*, épousa *Barbe de Diesbach*, fille de Roche de Diesbach, Gouverneur & Lieutenant-Général des Souverainetés de Neufchâtel & de Valengin, & de Françoise Rive ; *Barbe de Diesbach*, acquit pendant son veuvage

plusieurs terres & prés, & eut pour enfans : — 1. PHILIPPE, qui suit : — 2. MARGUERITE, femme de *François Wallier*, frere de Jacques : — 3. Et LOUISE trouvée dans l'état des Officieres de Louise de Lorraine, femme du Roi Henri III, au nombre de ses Filles & Demoiselles, depuis 1579, jusqu'en 1586.

XX. PHILIPPE D'ESTAVAYÉ, II du nom, Chevalier, Seigneur de Molondin, vécut jusqu'en 1612; il avoit épousé, en 1599, *Elisabeth Wallier*, fille de Jacques, Seigneur de Saint-Aubin, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Conseiller d'Etat des Ville & Canton de Soleure, Gouverneur & Lieutenant-Général en la Principauté de Neuchâtel & de Valengin, & de Barbe de Rool; de ce mariage vinrent : — 1. JACQUES, qui suit : — 2. PHILIPPE, Chevalier, Seigneur d'Haumont, Capitaine d'une Compagnie, pour le service du Roi, dans la Citadelle de Pignerol : — 3. LAURENT, auteur des Seigneurs de Montet, rapportée après celle-ci : — 4. OURS D'ESTAVAYÉ, auteur de la branche des Seigneurs de Lully, aussi rapportée après celle de ses aînés.

XXI. JACQUES D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Molondin, Colonel d'un Régiment de 20 compagnies Suisses, au service de Louis XIII., fit lever aux Suedois le siege de Constance, leva en 1635 un Régiment, & une compagnie aux Gardes en 1639, qu'il posseda avec son Régiment jusqu'en 1645. (Il en est parlé dans l'histoire militaire de Suisse, par M. le Baron de Zurlauben, titre VI. Lieutenant-Général des Armées du Roi, Cordon-Rouge & Capitaine dans le Régiment des Gardes-Suisses, en 1781). JACQUES D'ESTAVAYÉ, fut fait en 1645, Maréchal de Camp des Armées du Roi, nommé Gouverneur pour le Duc de Longueville des Comtés de Neuchâtel & de Valengin, il resigna alors son Régiment, avec l'agrément du Roi, en faveur de son frere cadet LAURENT D'ESTAVAYÉ-MONTET, depuis Colonel des Gardes-Suisses, & mourut en 1664, laissant de *Marie Vigier de l'Escanal*, son épouse, fille de Jean Vigier & de Marie Grisach : — 1. FRANÇOIS-LOUIS-BLAISE, qui suit; — 2. MARIE-ELISABETH, Religieuse en 1667; — 3. Et MARIE-FRANÇOISE D'ESTAVAYÉ, femme de *Wolfang-Greder*, Colonel en France.

XXII. FRANÇOIS-LOUIS-BLAISE D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Molondin, Capitaine au Régiment des Gardes-Suisses, de la demi-Compagnie, vacante par le décès de son pere, qu'il posséda couplée avec la demi-Compagnie de Wolfgand-Greder, son beau-frere, jusqu'au 16 Juin 1668, que l'une & l'autre furent réformées; fut Conseiller d'Etat de la ville & canton de Soleure, envoyé par les Treize-Cantons vers Louis XIV, en 1686, & mourut en 1692, Gouverneur & Lieutenant-Général de Neuchâtel & de Valengin. Il s'étoit marié en 1662, avec *Barbe de Praroman*, dont il a eu : — 1. FRANÇOIS-HENRI, qui suit; — 2. PIERRE-LOUIS, appellé le Chevalier de *Molondin*, qui entra au service en 1699, premier Lieutenant de la Générale, le 17 Mars 1703, obtint en 1709, une demi-Compagnie de Jean-Batiste Stuppa, fut fait Chevalier de Saint-Louis en 1716, obtint cette même année une Compagnie entiere de Greder, & une moitié de la Compagnie Colonelle de Vigier, & la demi-Compagnie

d'Estavayé-Montet au Régimemt de Willemes, & mourut à Soleure en Janvier 1736; — 3. Marie-Barbe, femme de *Louis de Greder*, Colonel & Brigadier des Armées du Roi en 1684; — 4. & 5. Agnès & Angélique d'Estavayé, Religieuses à Montorge, à Fribourg.

XXIII. François-Henri d'Estavayé, Chevalier, Seigneur, Baron de Molondin, Conseiller d'Etat du premier rang de la Ville & République de Soleure, Gouverneur pour Madame la Duchesse de Nemours des Comtés de Neuchâtel & de Valengin, mourut le 8 Juillet 1749, & avoit épousé *Marie-Françoise de Greder*, fille de Wolfgand-Greder, Colonel d'un Régiment de son nom & Brigadier des Armées du Roi, dont: — 1. Joseph-Laurent, qui suit; — 2. Et Marie-Françoise d'Estavayé, épouse de *Joste-Bonnaventure de Greder*, Capitaine au Régiment d'Iesbach, morte sans enfans.

XXIV. Joseph-Laurent d'Estavayé, Chevalier, Baron de Molondin, Membre du Grand-Conseil de la Ville & République de Soleure, mort à Besançon, & inhumé dans l'Eglise Paroissiale des Minimes, Religieux de l'Ordre de Saint-François-de-Paule de ladite Ville, le 12 Décembre 1757; il avoit épousé *Jeanne-Charlotte-Cléophé Sury de Bussy*, fille de Jean-Victor Sury, Seigneur de Bussy, & d'Éléonore-Anne-Joseph-Therèse, Comtesse de Fuch & de Fuchsberg-de-Jauffenboug, dont sont nés: — 1. Jean-Victor-Ours-Joseph-Laurent-Fidele, qui suit; — 2. Et Marie-Françoise d'Estavayé, morte jeune.

XXV. Jean-Victor-Ours-Joseph-Laurent-Fidele d'Estavayé, Chevalier, Baron de Molondin, né le 31 Décembre 1753, marié par contrat du 6 Février 1775, à noble *Marie-Jeanne-Nicole de Durfort-Léobard*, Chanoinesse, Comtesse de Neuville, née le 30 Janvier 1756, fille de Louis, Comte de Durfort-Léobard, Chevalier, Lieutenant pour le Roi & Commandant du fort Médoc en Guyenne, & Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, & de Noble Anne-Suzanne-Claire-Madeleine-Frédérique de Moreal de Sorans, niece de Raymond de Durfort, qui fut Vicaire-Général à Tours, & Aumônier du Roi, le 11 Mai 1762, Evêque d'Avranches, le 21 Juin 1764, Evêque de Montpellier, le 22 Mai 1766, & nommé Archevêque de Bezançon le 16 Août 1774; de ce mariage sont sorties deux filles, savoir: Marie-Louise-Charlotte, née le 5 Janvier 1778, Et Françoise d'Estavayé de Molondin, née le 11 Octobre 1779.

Quatrieme Branche, Seigneurs de Montet.

XXI. Laurent d'Estavayé, de Molondin, Chevalier, Seigneur de Montet, Maréchal-de-Camp & Colonel du Régiment des Gardes-Suisses, connu sous le nom de Molondin, troisieme fils de Phillipe d'Estavayé, né en Suisse en 1608, fit ses premieres campagnes au siege de la Rochelle en 1628, au secours de Cazale en 1629, à la réduction de la Savoie, de Pignerol & de Saluces en 1630, passa en Allemagne en 1631, se trouva à la bataille d'Avin, à celle de Rocroy, en 1643 au siege d'Arras, de Perpignan, de Thionville & de Gravelines. Son frere aîné Jacques

D'ESTAVAYÉ, lui ayant cedé ſon Régiment en 1645, ſervit à la tête, au ſiege de Dunkerque en 1646, puis à la bataille de Lens & à l'attaque des lignes d'Arras; il appaiſa la Garniſon de Dunkerque qui s'étoit émue à cauſe de la détention du Maréchal de Rantzau, fut fait Colonel du Régiment des Gardes-Suiſſes du Roi, dont il prêta ſerment en 1655, ſe trouva aux ſieges de Landrecie & de Valenciennes, où il fut bleſſé en 1656, puis à celui de Dunkerque, & au combat de Dunes en 1658, ſervit en 1667, aux ſieges de Tournay, de Douay, & de Lille; & dans la guerre ſuivante, à la conquête de la Hollande, de Maëſtricht & de la Franche-Comté; en 1674, au combat de Senef, depuis, aux ſieges de Valenciennes, de Cambray & de Gand. Il ſe démit en 1685, de ſon Régiment, à cauſe de ſon grand âge, après avoir ſervi cinquante-ſept ans; mourut ſubitement à Paris, le 23 Octobre 1686, dans ſa ſoixante-dix-neuvieme année, & fut inhumé dans l'Egliſe de Saint Euſtache, vis-à-vis le Crucifix; il avoit épouſé; 1°. *Marie-Madeleine Kalemberg*, 2°. *Louiſe le Maire*, qu'il laiſſa veuve: du premier lit vinrent: — 1. JACQUES-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. ANNE-MARIE, ſeconde femme de *Wolfgand-Greder*, Colonel d'un Régiment Suiſſe en France, & du ſecond lit: — 3. ANNE-LAURENCE D'ESTAVAYÉ, mariée par diſpenſes, en 1684, à FRANÇOIS-JOSEPH D'ESTAVAYÉ, Seigneur de Lully, ſon couſin-germain. Voyez la relation des cérémonies du convoi de LAURENT D'ESTAVAYÉ, dans le Mercure du mois d'Octobre 1686, page 316. Il fut en grande conſidération dans ſon tems. L'on peut voir dans l'hiſtoire Militaire Suiſſe, par M. le Baron de Zurlauben, tom. prem., chap. 5, pag. 141, les marques de diſtinction que cet illuſtre Officier obtint du Roi pour ſes fideles & recommandables ſervices, &c.

XXII. JACQUES-FRANÇOIS D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Montet, &c. Commanda la Compagnie entiere au Régiment des Gardes que ſon pere avoit, pendant quelques années, fut Gouverneur de Neuchâtel en 1694, épouſa Noble *Marguerite de Sury*, fille de Pierre de Sury, Avoyer, de Soleure, & de N..... de Wallier, de laquelle il eut: PIERRE D'ESTAVAYÉ, qui ſuit.

XXIII. PIERRE D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Montet, Conſeiller d'Etat de la Ville & République de Soleure, fut marie à *Claire de Greder*, ſeconde fille du ſecond lit de Wolfgand-de-Greder, Colonel d'un Régiment de ſon nom, Brigadier des Armées du Roi, & D'ANNE-MARIE D'ESTAVAYÉ, de Montet, fille de LAURENT D'ESTAVAYÉ, de Molondin, Chevalier, Seigneur de Montet, de laquelle il eut: — 1. FRANÇOIS-JACQUES D'ESTAVAYÉ DE MONTET, qui ſuit; — 2. Et ANNE-MARIE-GERTRUDE D'ESTAVAYÉ, morte ſans alliance.

XXIV. FRANÇOIS-JACQUES D'ESTAVAYÉ DE MONTET, Chevalier, &c. entra au ſervice, Cadet dans la Colonelle des Gardes en 1729, Enſeigne de la même Compagnie le 22 Décembre de cette année, Sous-Lieutenant le 17 Mars 1735, eut le 2 Février 1736, une moitié de la Compagnie de Molodin, au Régiment de Wittemer, fut nommé Capitaine de la demi-Compagnie d'Eſtavayé aux Gardes, le 10 Novembre 1743, Chevalier de

Saint-Louis en Avril 1745, Brigadier des Armées du Roi le premier Janvier 1748, Maréchal-de-Camp le 23 Mars 1762, a fait, avec le Régiment des Gardes, les campagnes de 1734, 1744 & 1748, & s'eſt trouvé au ſiege du fort de Hollande, près de Philiſbourg, à ceux de Menin, Ypres, Fribourg, Maëſtricht, & à l'affaire de Reiſchvaux; & en 1759, au ſiege de Dunkerque. Il s'eſt retiré du ſervice ſur la fin de l'année 1765, & vivoit en 1779, ſans avoir pris d'alliance, âgé de ſoixante-dix ans.

Cinquieme Branche, Seigneurs de Lully.

XXI. Ours d'Estavayé, Chevalier, Seigneur de Lully, quatrieme fils de Philippe d'Estavayé, Seigneur de Molondin, &c. & d'Eliſabeth Wallier, fut Capitaine au Régiment des Gardes-Suiſſes, Gouverneur, Lieutenant-Général des Souverainetés de Neuchâtel & de Valengin, pour Madame la Ducheſſe de Longueville en 1664, Conſeiller d'Etat de la Ville & Canton de Fribourg, mourut en 1678. Il avoit épouſé *Marie-Barbe Wallier*, fille de Pierre Wallier, Seigneur de Chandon & de Greſſier, du Grand-Conſeil de Fribourg & Capitaine des Gardes-Suiſſes en France, & d'Eliſabeth de Neufchâtel, dont quatre fils & une fille; ſavoir: — 1. François-Joseph, qui ſuit; — 2. Henri-François, Chevalier, Seigneur de Lully, du Grand-Conſeil de la Ville & République de Fribourg; — 3. Jacques-Philippe, Chevalier, auſſi du Grand-Conſeil de la Ville & République de Fribourg; — 4. Jean-Laurent, Chevalier, Seigneur de Chevrond, auſſi du Grand-Conſeil de la Ville & République de Fribourg; — 5. & une fille, morte Demoiſelle.

XXII. François-Joseph d'Estavayé, Chevalier, Seigneur de Lully, Page du Roi en ſa grande Ecurie en 1667, puis Lieutenant, commandant la Compagnie-Colonelle des Gardes-Suiſſes de ſon oncle, Colonel de Molondin, & Capitaine d'une Compagnie entiere de ce Régiment, le 13 Octobre 1685, Chevalier de Saint-Louis, le 18 Août 1705, mort en 1708: il avoit cédé, le 24 Février 1696, une moitié de ſa Compagnie à François-Nicolas-Albert de Caſtelas, Major du Régiment des Gardes, & l'autre moitié à Laurent, ſon fils, en 1701 il fut auſſi Capitaine & Châtelain de la Baronie de Vautravers, pour la Ducheſſe de Nemours, en 1680. Il avoit été marié, par diſpenſe du 27 Juillet 1684, avec Anne-Laurence d'Estavayé de Molondin, fille de Laurent d'Estavayé de Molondin, Chevalier, Seigneur de Montet, Colonel du Régiment des Gardes-Suiſſes en France, & de Louiſe le Maire, ſa ſeconde femme, il eut de ſon mariage: Laurent d'Estavayé, qui ſuit:

XXIII. Laurent d'Estavayé, Chevalier, Seigneur de Lully, Cadet aux Gardes-Suiſſes, Compagnie de ſon pere, en Septembre 1698, Enſeigne de la même Compagnie, le 2 Janvier 1702, Sous-Lieutenant, le premier Mai 1704, premier Lieutenant, le 8 Décembre de la même année, Capitaine de la demi-Compagnie aux Gardes de ſon pere, & reçu en Février 1708, Chevalier de Saint-Louis, le 8 Juin 1716, Brigadier des Armées du

du Roi, le premier Février 1734, Maréchal-de-Camp, le 26 Février 1738. Il étoit du Conseil des Soixante de l'Etat & Souveraineté de Fribourg, il épousa, 1°. *Marie-Joseph de Lenton-Heids*, 2°. *Marie-Madeleine de Mailliardor*, fille de Henri-Ignace de Mailliardor, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Erlach, au service de l'Empereur Charles VI., & de Dame Marie Boccard, dite Predoge. (Voyez Mailliardor, dans le Dictionnaire de la Noblesse, au mot de Mailliardor). Du premier lit vinrent : — 1. LAURENT, Chevalier, Seigneur de Lully, Menin de Monseigneur le Dauphin, pere du Roi Louis XVI, Officier au Régiment des Gardes-Suisses en 1741, mort à Pontarlier en revenant dans sa patrie, sans avoir pris d'alliance ; — 2. Un garçon, mort en bas âge ; — 3. AGATHÉ, Supérieure du Couvent de la Visitation de Sainte Marie, à Fribourg ; — 4. SÉRAPHINE, Prieure de l'Abbaye de la Maigroge, à Fribourg ; — 5. MARIE-ELISABETH, mariée en 1737, à *Beat-Louis de Praroman*, Chevalier, Seigneur de Montet & de Lully, Chevalier de Saint-Louis, Colonel d'Infanterie au service de France, du Conseil des Soixante de l'Etat & Souveraineté de Fribourg, dans la Maison duquel elle a porté les terres de Montet & de Lully, comme héritiere de sa branche, & possédée par leur postérité ; & du second lit vint un fils, mort en bas âge.

LAURENT D'ESTAVAYÉ le pere, se retira du service en 1742, à cause de ses infirmités ; mort à Fribourg le 5 Octobre 1743, après avoir été le premier Capitaine du Régiment des Gardes. Cette branche établie à Fribourg, s'est éteinte par sa mort, & *Marie-Madeleine de Mailliardor*, sa femme, lui a survécu jusqu'en 1771.

Sixieme Branche, qui subsiste dans les Seigneurs de BEAUVILLIERS *& de* MOLINONS.

XVIII. FRANÇOIS D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Forel & de Guitemont, second fils de PHILIPPE, & de *Charlotte de Luxembourg*, céda son co-Seigneuriage de Meziere, à JEAN D'ESTAVAYÉ, son frere aîné, vint s'établir en Picardie, & s'attacha au service de France. Il est employé sous le nom de FRANÇOIS D'ESTAVAYÉ, Seigneur dudit lieu, pour un des Commissaires ordonné à faire les montres & revues des gens de guerre François, Suisses, Lasquenets, au service de François I., au Pays d'Italie, dans le compte de l'extraordinaire des guerres de l'année 1528, où est marqué qu'il lui fut payé 40 livres pour un mois de son service, étant Guidon de la Compagnie de quatre-vingt lances des Ordonnances du Roi, commandées par le Duc de Vendôme, il donna quittance de 100 livres, le 17 Décembre 1534, à Jean Henard, Commis au payement de cette Compagnie, pour l'augmentation de ses anciens appointemens du quartier de Juillet, Août & Septembre de la même année. Il étoit Ecuyer d'Ecurie du Roi François I. en 1540, exerça cette charge jusqu'en 1553, auprès du Roi Henri II, comme en font foi les états de la Maison de ces Princes, qui sont à la Chambre des Comptes à Paris. On le trouve en qualité de Lieutenant de la Compagnie de cinquante

hommes d'Armes & de soixante-quinze Archers des Ordonnances, sous Monseigneur Jean de Bourbon, Comte d'Enghien, Chevalier de son Ordre, dès l'an 1543, dans un rôle contenu dans le *vol. 153, fol. 36* des manuscrits de la Bibliotheque du Roi, cabinet de M. de Clairambault, du regne de François I, & dans le rôle original de la montre qui en fut faite à Paris, le 4 Août 1546, ainsi que dans un rôle de plusieurs parties ordonnées par le Roi être payées comptant, (ce sont les termes) par M[e] Jean Duval, Conseiller dudit Seigneur, & Trésorier de son épargne, lequel rôle fut arrêté par Sa Majesté, à Moulins, le 21 Août 1546, *Signé* FRANÇOIS, & plus bas, DE L'AUBESPINE.

En 1549, Raoul de Feron, son Procureur, fit l'acquisition pour lui d'une rente, au principal de 9250 livres, sur la ferme de l'imposition du poisson de la Ville d'Amiens, & la constitution lui en fut faite, le dernier jour de Décembre de la même année, par les Commissaires que le Roi avoit députés pour les aliénations de son Domaine. FRANÇOIS D'ESTAVAYÉ mourut environ l'an 1565, & avoit épousé Demoiselle *Guillemette de Riconnet*, Dame de Charlus, de laquelle il eut deux garçons & une fille, savoir, — 1. CLAUDE D'ESTAVAYÉ, Baron de Mode en Flandres, Seigneur de Sorel, de Bretencourt, de Raoulencourt, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, Colonel des Légions de Picardie & de l'Isle de France, suivant l'Histoire de la Milice Françoise par le P. Daniel, *tome II, page 353 & 354*. Il est mentionné dans deux actes passés à Amiens en 1565 & 1566, avec *Edmée de Brossin*, son épouse, fille de Louis de Brossin, Seigneur de Meré en Tourraine, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur des Villes & Château de Loches, & de Jeanne de Thaix. Ce CLAUDE D'ESTAVAYÉ partagea avec son frere qui suit, la succession de leur pere, le 8 Mars 1568, & ne vivoit plus en 1599. On ne lui connoît point d'enfans. — 2. ANTOINE, qui suit; — 3. Et FRANÇOISE D'ESTAVAYÉ, morte sans alliance.

XIX. ANTOINE D'ESTAVAYÉ, I du nom, Chevalier, Seigneur de Vaux, de Beauvilliers, de Mezieres, de Grand-Champ, &c. Ecuyer ordinaire du Cardinal de Bourbon, en 1566, qualifié Seigneur de Beauvilliers dans une quittance de deux cents écus qui lui furent payés par Pierre de Saint-Prin, Ecuyer, le 24 Juin 1578; fut fait Gentilhomme de la Chambre de MONSIEUR, Frere du Roi, le 25 Novembre 1583. Il avoit épousé *Charlotte de Roucy*, fille de Henry, & de Jacqueline le Roy. Elle étoit niece de Charles de Roucy, Evêque de Soissons, & Joachim de Roucy, Gouverneur de la même Ville. L'Evêque de Soissons s'obligea envers ANTOINE D'ESTAVAYÉ de le rembouser de 10000 livres, pour le principal de 400 livres de rente qui lui étoient dues à cause de ladite *Charlotte de Roucy*, sa femme. Il passa procuration avec Claude de Roucy, son beau-frere, le 19 Mai 1597, pour assister, en leur nom, au contrat de mariage entre Charles de Roucy, Ecuyer, Seigneur de Sissonne, leur neveu, & Demoiselle Claude Hurault, fille de Jacques Hurault, Seigneur du Marais & de Weil, & de Marie Herbelot, son épouse, comme fondé de procuration, fit transport devant le Blanc & Cadde, Notaires de Roye, le 25 Février 1599,

de trois cents trente-trois écus de rente, au profit de Jean Tafors, à prendre sur les biens & successions de CLAUDE D'ESTAVAYÉ, frere aîné de son mari. Le dernier acte que l'on connoisse de lui, est une transaction qu'il passa le 30 Octobre 1604, avec Catherine le Picard, femme de Messire Christophe de Seve, Premier Président de la Cour des Aides, à laquelle il céda ses droits & prétentions sur les biens du même CLAUDE D'ESTAVAYÉ, son frere aîné. Cet acte passé devant François Bergeron & Hilaire Rebault, Notaires à Paris, étoit, en 1668, chez Noel Beauvais, aussi Notaire. On lui connoît pour enfans; — 1. LOUIS D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Beauvillier & de Fleury, Gentilhomme ordinaire du Cardinal de Guise, qui transigea avec ANTOINE D'ESTAVAYÉ, son frere puîné, mentionné ci-après, sur leurs droits dans la succession de leur pere, le 31 Janvier 1619. Il ne laissa de *Madeleine de Guyon*, son épouse, que LOUISE D'ESTAVAYÉ, mentionnée dans le (Dictionnaire de la Noblesse, *tome IV, page 560 & 566*) mariée le 7 Juillet 1644, à *Antoine Desfossés de Thiebauville*, &c. dans la Maison duquel elle a porté la Terre de Beauvilliers, possédée par leur postérité, avec beaucoup de Titres de cette branche; — 2. ANTOINE, qui suit; — 3. FRANÇOIS; — 4. Et LOUISE D'ESTAVAYÉ, Religieuse.

XX. ANTOINE D'ESTAVAYÉ, II du nom (dont il est parlé dans le Journal de Henri III, *Tome I, page 278*) Ecuyer, Seigneur de Mezieres, puis de Molinons, près de Sens, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, se maria à Troyes, par contrat devant Balezeaux & le Violaix, Notaires de cette Ville, du 16 Août 1599, avec *Charlotte de Lannoy*, devenue héritiere de sa Maison, qui lui apporta les terres de Molinons & de Vauremy; elle étoit fille d'Oudard de Lannoy, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Genevieve de Chevry.

ANTOINE D'ESTAVAYÉ, II du nom, eut, le 4 Février 1604, permission du Roi de tirer de l'arquebuse, sur le gibier non défendu par l'Ordonnance, passa à Roye un contrat de constitution de rente, au nom de *Charlotte de Lannoy* son épouse, le 22 Juillet 1614. Le Cardinal de Guise lui fit un transport, & à LOUIS D'ESTAVAYÉ son frere, le 7 Juin 1617; transigea à Paris avec sondit frere, devant Perrin le Gay, Notaire, le 31 Janvier 1619, & il est qualifié Gentilhomme de la Chambre du Roi, dans un aveu qu'il donna à cause de son épouse, le 10 Novembre 1622; il ne vivoit plus le 26 Août 1629, que sa veuve passa une transaction avec ses deux fils qui suivent; savoir: — 1. ANTOINE, qui suit: — 2. MAXIMILIEN-LOUIS D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Fay, de Flacy, près Villeneuve-l'Archevêque, qu'il acquit du sieur Martinet, Avocat au Parlement, transigea avec son frere aîné, le 31 Janvier 1619, fut Gendarme de la Compagnie de la Reine, en 1629; & suivant une transaction passée entre sa mere & son frere, il fut déchargé des droits de francs-fiefs, en qualité de Gentilhomme, le 5 Février 1659; assista au mariage de JEAN D'ESTAVAYÉ son neveu, en 1664, fut maintenu dans sa noblesse par Arrêt du Conseil du 10 Décembre 1668; avoit épousé, par contrat passé devant Piquet & Brissard, Notaires Royaux à Troyes, le 3 Mai 1637, *Marguerite Lemire*, dont il eut trois filles; la premiere nommée CHAR-

LOTTE D'ESTAVAYÉ, mariée, le 29 Avril 1659, avec *François Barbuat*, Ecuyer, Seigneur de Maison-Rouge, Gendarme de la Reine, qui fut présent avec François Dupuis, Ecuyer, & Louis de Saint-Paul, Ecuyer, Seigneur de la Briche, tous en qualité de cousins, au mariage de JEAN D'ESTAVAYÉ, Seigneur de Molinons, en 1663; la seconde fille, nommée MARIE D'ESTAVAYÉ, épousa, par contrat du 13 Juillet 1660, *Charles le Page*, Ecuyer, Seigneur de Precy & de Messon, dont postérité; & la troisieme fille, nommée MARGUERITE D'ESTAVAYÉ, est morte sans alliance.

XXI. ANTOINE D'ESTAVAYÉ, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Molinons & de Vauremy, en 1619, Gendarme de la Compagnie d'Ordonnance du Roi, sous le titre de la Reine, en 1629, obtint des Lettres Royaux à la Chancellerie à Paris, le 3 Mars 1632, & Commission en conséquence, le 11 Mai suivant, de Charles Senneton, Chevalier, Seigneur de la Verriere, de Fournodin, &c. Conseiller du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, comme Bailli de Sens, pour faire faire le terrier de sa terre de Molinons, qui fut fait la même année, en 1633; il est nommé dans une Sentence de ce Bailli, rendue à son profit le 30 Août 1635; fut déchargé, en qualité de Noble d'extraction, du droit & taxe des francs-fiefs, avec son frere, par jugement des Commissaires à ce députés, le 5 Février 1659, signé, Masclary; il acquit quelques biens, le 10 Juin 1654, de Pierre Roi, Ecuyer, Sieur de Courpon, Capitaine pour le Roi dans la Marine, ayeul de M. Courpon, Lieutenant de Roi, & Commandant à Lartibonite, en l'Isle Saint-Domingue, Chevalier de Saint Louis, & de M. Courpon de Laverade, Capitaine de Grenadiers à la Martinique, qui vivoit en 1732.

Il avoit épousé, 1°. par contrat passé à Paris, le premier Juin , devant Remond & Demas, Notaires, *Anne de Geslin*, fille d'un Maître des Comptes, & 2°. le 26 Janvier , devant l'Evêque & François Bejard, Notaires à Troyes, *Elizabeth d'Autruy*, dont il étoit veuf en 1668. Du premier lit, vinrent: — 1. JEAN, qui suit: — 2. ANNE D'ESTAVAYÉ, femme de *Samuel de Liandras*, Ecuyer, Seigneur de Bouy: — 3. MARIE, femme de *Nicolas Veillard*, Ecuyer, Seigneur de Dosches, d'Autruches & de Dufranc, en 1663: — 4. MARIE-ELISABETH, épouse d'*Henry-François de Mauroy*, Ecuyer, Seigneur du Bois de Villiers, & en partie de Molinons, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes de la Reine, demeurant à Troyes, qui se trouva aux deux mariages de son beau-frere, en 1663 & 1678, & elle étant veuve, fut maintenue Noble avec le sieur de Mauroy son fils, Gendarme de la Garde du Roi, par Jugement de l'Intendant de Champagne, du mois d'Août 1697; & du second lit, sortirent: — 5. LOUIS, Ecuyer, batisé à S. Méry, à Paris, le 10 Décembre 1653, lequel étoit cadet aux Gardes Françoises, en 1666: — 6. Et ELISABETH D'ESTAVAYÉ, mariée, le 22 Août 1666, avec *Philippe de Formont*, Ecuyer, Seigneur de Villiers-Templon, puis de Molinons en partie. Devenue veuve, fut maintenue Noble avec ses enfans,

par Jugement de M. Phelippeaux, Intendant de la Généralité de Paris, le 20 Septembre 1700.

XXII. JEAN D'ESTAVAYÉ, III du nom, batisé dans l'Eglise de ce lieu, le 25 Septembre 1631. On le trouve employé, à cause de ses fiefs, en qualité de Chevalier, Seigneur de Molinons, y demeurant avec quatre chevaux & trois valets, comme étant du Bailliage de Sens, dans le rôle original de la montre & revue des Gentilshommes & autres, sujets au ban & arriere-ban du Gouvernement de Champagne & de Brie, qui fut faite dans la plaine de Fanieres, près Châlons, le 31 Septembre 1674, devant M. de Miromesnil, Intendant de la Province, pour se rendre à Toul, suivant l'ordre du Roi : il avoit été maintenu dans sa Noblesse, avec *Elisabeth d'Autrui*, sa belle-mere, & MAXIMILIEN-LOUIS D'ESTAVAYÉ, Seigneur de Fay, son oncle, par Arrêt du Conseil d'Etat, du 10 Décembre 1668, après avoir représenté les pieces justificatives, depuis son quatrieme ayeul ; fut encore assigné pour faire preuve devant M. Phelippeaux, Intendant de la Généralité de Paris, le 20 Septembre 1701, & 6 Novembre 1705, il y satisfit, & ayant déclaré qu'il avoit servi le Roi dans ses armées, & que plusieurs de ses fils étoient alors au service, il fut maintenu Noble avec tous ses enfans, par Jugement du 11 Mars 1706; il avoit épousé, 1°. par contrat passé, le 20 Octobre 1663, devant Arnaud Bourgeois, Notaire au Bailliage de Sezanne, Châtellenie de Treffaux, *Marie de Formont*, fille de Louis, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de la Tour, & d'Anne de Villeneuve; & 2°. par contrat reçu par Lefevre, Notaire Royal de Nogent-sur-Seine, le 6 Novembre 1678, *Elisabeth Parisot*, fille de Philibert & de Marguerite Lefevre sa premiere femme.

Du premier lit, vinrent : — 1. JEAN D'ESTAVAYÉ, batisé dans l'Eglise de Villeneuve-l'Archevêque, le 6 Novembre 1664 : — 2. LOUIS, qui suit : — 3. JEAN-FRANÇOIS, rapporté après la postérité de son frere aîné: — 4. LOUIS-HENRY, né le 26 Septembre 1671, Capitaine au Régiment de Sault : — 5. SUZANNE, née le 3 Mai 1674, & batisée, le 15 suivant, à Molinons, comme ses freres & sœurs; & du second lit : — 6. PHILIBERT-SIMON D'ESTAVAYÉ, né le 3 Septembre 1680 : — 7. JEAN-ANTOINE, né le premier Mars 1682 : — 8. DENIS-LOUIS, né le 5 Septembre 1685: — 9. JOSEPH, né le 11 Juillet 1695 : — 10. CLAUDE, mort jeune : — 11. GENEVIEVE-ELISABETH, née le 27 Août 1679 : — 12. Et ELISABETH D'ESTAVAYÉ, née le 3 Décembre 1689.

XXIII. LOUIS D'ESTAVAYÉ, II du nom, né le 2 Janvier 1669, Chevalier, Seigneur de Molinons, Brigadier des Gardes du Corps du Roi, où il entra fort jeune, Chevalier de Saint Louis, servit à la Cornette dans la Compagnie du Maréchal Duc de Lorges, en 1695; quitta le service après s'être trouvé à plusieurs sieges & batailles durant la guerre de 1699, où il fut blessé au bras droit; s'établit en Guyenne, Généralité de Montauban, en 1702, épousa, en 1707, Demoiselle *Françoise de Coste-Badie*, de Bordeaux, qu'il laissa veuve le 10 Juin 1743; de ce mariage, vint : — 1. LOUIS-GUILLAUME, qui suit :

— 2. JEANNE, née à Bressols, le 18 Avril 1715 : — 3. Et PHILIPPE D'ESTAVAYÉ DE MOLINONS, née à S. Antonin de Rouergue, & batisée en l'Eglise Paroissiale, le 5 Avril 1721.

XXIV. LOUIS-GUILLAUME D'ESTAVAYÉ, III du nom, Chevalier, Sieur de Molinons, Tabarly, nommé premier Consul de la Ville de Saint-Antonin, en qualité de Gentilhomme, en 1731, exerça cette charge jusqu'en 1744, & la continua, à la demanda unanime de ses Concitoyens, jusqu'en 1747, que ses infirmités l'obligerent de se retirer, & de cesser toutes fonctions ; sa réputation de probité engagea Louis XV, à lui concéder, en même-tems de son Consulat, le titre de Seigneur Engagiste de cette Ville, qui jusqu'à lui, avoit été mal géré, il en a rempli les fonctions jusqu'en l'année 1756, que M. de Malartic de Monricoux, Premier Président du Conseil Supérieur de Perpignan, qui lui a succédé dans cette qualité. La gloire de justifier la confiance de Sa Majesté & de sa Patrie, l'engagea à suppléer de ses propres deniers, un nombre infini d'insolvables, & il dépensa sa fortune pour acquitter les deniers du Roi, de l'Hôpital dont il étoit Administrateur, & pour subvenir au soulagement des Pauvres, c'est ce qui a été attesté par les Officiers Municipaux & principaux Habitans de ladite Ville, en 1774, ainsi que l'ont reconnu M. de Miromesnil, Garde des Sceaux de France, M. le Comte de Noailles, depuis Maréchal, Duc de Mouchy, Commandant en chef de la Province de Guyenne, & feu M. de Clugny, alors Intendant de la Généralité de Bordeaux, en 1775 ; il avoit épousé, par contrat passé devant Me Delpech, Notaire Royal, le 26 Mai 1745, demoiselle *Marie-Anne de Malinon*, & est mort, le 3 Décembre 1772, après avoir été accablé d'infirmités pendant longues années ; il a laissé de son mariage : — 1. JEAN-LOUIS, qui suit : — 2. MARIE-PHILIPPE D'ESTAVAYÉ, de Molinons & de Tabarly, née le 29 Juillet 1749 : — 3. Et ANNE D'ESTAVAYÉ, de Molinons & de Tabarly, née le 11 Août 1759.

XXV. JEAN-LOUIS D'ESTAVAYÉ-MOLINONS, IV du nom, né le 18 Mars 1746, Chevalier, Sieur de Tabarly, établi à Bordeaux depuis 1763, a fait preuve de son ancienne Noblesse, en 1775, devant M. de Miromesnil, Garde des Sceaux de France, le Maréchal Duc de Mouchy, Commandant en chef de la Province de Guyenne, & M. de Clugny, alors Intendant de la Généralité de Bordeaux. Il a épousé, en 1768, Demoiselle *Marie de Ginot.*

Rameau sorti de la Branche précédente.

XXIII. JEAN-FRANÇOIS D'ESTAVAYÉ, troisieme fils de JEAN, Seigneur de Molinons, & de *Marie de Formont*, né le 5 Mars 1670, commença ses services dans les Cadets de Longwi, & en 1684, fut Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment de la Vieille-Marine, ensuite Capitaine ; passa en Italie en 1699, fut fait Major de Reveré & d'Ostiglia en Lombardie, après s'être trouvé à plusieurs sieges & batailles : il est mort, Chevalier de S. Louis, en 1738. Il avoit épousé, en 1703, *Barbe-Angelique Cavazzony*, native de Mantoue, morte en 1729, dont pour enfant,

XXIV. ANDRÉ-HYPOLITE D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur de Molinons, né dans ce Château, le 6 Avril 1708, Officier au Régiment Royal, Infanterie, qui s'est trouvé aux sieges de Tribac & Fribourg, en 1734, fut marié, en 1739, avec *Catherine de Caillat* de Sens, & a établi sa résidence, en 1770, dans la Paroisse d'Etrechy, près d'Estampes, route d'Orléans à Paris. Il a eu de son mariage: — 1. N... D'ESTAVAYÉ, mort au service dans le Régiment Royal Infanterie: — 2. JEAN-ANDRÉ, Abbé & Chanoine d'Estampes, nommé Evêque de Blois, au moment qu'il est mort à Paris de la petite-vérole, en 1769, âgé de 24 ans: — 3. Une fille morte en bas-âge: — 4. Et CATHERINE-FÉLICITÉ-ELISABETH D'ESTAVAYÉ, *née en* 1751, demoiselle unique de sa branche, demeurant avec son pere dans la Paroisse d'Etrechy, vivans tous les deux en 1781; *Catherine*, la mere, étant décédée & inhumée dans l'Eglise de ce lieu, le 16 Novembre 1780.

Septieme Branche, Seigneurs DE *VILLARANON.*

XIII. HENRI D'ESTAVAYÉ, II du nom, second fils, D'AIMON & de *Jeanne de Colombier*, co-Seigneur d'Estavayé, Seigneur de Rueyres & d'Aumont, ès années 1351, 1360 & 1370, se trouve au nombre des quarante-sept Ecuyers qui servoient à la guerre, avec six Chevaliers-Bacheliers, à la suite de Jean le Bastard de Châlons, aussi Bachelier, sous le Gouvernement du Duc de Bourgogne, dans une revue générale faite à Heidin, le 15 Septembre 1369; il eut pour fils.

XIV. AIMON, co-Seigneur d'Estavayé, avec Hugonin son cousin, vivoit encore en 1450, ayant épousé Noble *Jeanne de Dompierre*, dont: — 1. JACQUES, qui suit: — 2. HENRI, co-Seigneur de Molondin: — 3. Et JEANNE D'ESTAVAYÉ, qui possédoit plusieurs biens & cens à Molondin, en 1484 & 1485.

XV. JACQUES D'ESTAVAYÉ, co-Seigneur de Molondin & de Sevaz, & Seigneur de Villaranon, vivoit dans les années 1437 & 1460, & eut de sa femme qu'on ne connoît pas: — 1. ANTOINE, qui suit: — 2. Et AYMONT D'ESTAVAYÉ, Ecuyer de Philippe, Duc de Savoie, Maître d'Hôtel de ses fils Charles & Philippe, Evêque de Geneve, l'an 1497.

XVI. ANTOINE D'ESTAVAYÉ, Seigneur de Villaranon, eut de sa femme qui est inconnue: — 1. CLAUDE D'ESTAVAYÉ, Evêque de Belley, en 1507, Prévôt du Chapitre de Lauzanne, Abbé de Haute-Combe & de Sainte-Marie-Madeleine du Lac-de-Joux, Prieur de Romain-Moutier, Grand-Chancelier de l'Ordre de l'Annonciade, en Savoie en 1484. Il se trouva au Concile de Laon, en 1520; assista à la cérémonie qui fut faite à Geneve en 1521, lorsque Charles, Duc de Savoie, érigea la Seigneurie du Pont-de-Vaux en Comté; selon Gichenon, il vivoit encore en 1530, (*voyez* le Clergé de France par M. l'Abbé Hugues du Temps, *tom. II, pag.* 169) & avoit une sœur nommée BERNARDINE D'ESTAVAYÉ, femme de noble *Pierre.*

Huitieme Branche, co-Seigneurs D'ESTAVAYÉ-CHENAUD.

VIII. RENAUD D'ESTAVAYÉ, second fils de PIERRE, I du nom, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé, fut envoyé en Ambassade par Jean de Cossonay, Evêque de Lausanne, vers Amedée, Comte de Savoie, en 1243. Vers l'Empereur Frédéric, en 1246, il laissa trois garçons; savoir, — 1. JEAN, co-Seigneur d'Estavayé, en 1266, que l'on croit pere de ROLIN D'ESTAVAYÉ, dont les enfants sont mentionnés dans le testament de RENAUD D'ESTAVAYÉ, III du nom, son oncle, de l'année 1320: — 2. PIERRE, qui suit: — 3. Et RENAUD D'ESTAVAYÉ, mentionné ci-après.

IX. PIERRE D'ESTAVAYÉ II, Chevalier, co-Seigneur dudit lieu, en 1266, fit la guerre avec plusieurs autres Seigneurs du Pays de Vaud, l'an 1300, testa à Salins en 1321, & institua héritier, PERROT, ou PIERRE, son fils, chargea de l'accomplissement de ses volontés, GUILLAUME D'ESTAVAYÉ-RENAUD, son frere, & le Recteur de l'Hôpital de Monjoux; son corps fut transporté de Salins à Estavayé. (*Voyez* le Nobiliaire de Salins, *page 108*).

X. PERROT, ou PIERRE D'ESTAVAYÉ III, co-Seigneur dudit lieu, en 1322, eut pour femme *Jeanne de Joux*, d'une ancienne Noblesse du Comté de Bourgogne, de la branche aînée de la Maison de Joux, d'une haute & ancienne Noblesse du Comté de Bourgogne, de laquelle il eut: — 1. PHILIPPE: — 2. GUILLAUME: — 3. Et GIRARD D'ESTAVAYÉ, tous nommés *Donzels*, & enfans de feu PERROT, Chevalier, Seigneur de Gorgier, &c. dans leur lettre de partage, du 9 Août 1337.

IX. RENAUD D'ESTAVAYÉ, troisieme fils de RENAUD II, co-Seigneur d'Estavayé, en 1270, laissa — 1. GUILLAUME, qui suit: — 2. AYMON, co-Seigneur du vieux château d'Estavayé, en 1320: — 3. GIRARD, Seigneur de Cugies, rapporté après la postérité de son aîné: — 4. Et ANTIFILIXIE D'ESTAVAYÉ Religieuse de l'Ordre de Notre-Dame, à Estavayé, mentionnée dans le testament de son pere.

X. GUILLAUME D'ESTAVAYÉ, co-Seigneur d'Estavayé, à cause du château de Chenaud, en 1321, eut pour enfans: — 1. PIERRE, qui suit: — 2. Et ARTAUD D'ESTAVAYÉ, qui céda son droit sur la Baronnie de Gorgier, à Louis, Comte de Neufchâtel, en 1357.

XI. PIERRE D'ESTAVAYÉ, co-Seigneur dudit lieu, épousa *Guillemette de Salins*, fille de Dimanche de Salins, Chevalier, dont: — 1. GUILLAUME, Chevalier, co-Seigneur d'Estavayé-Chenaud, qui épousa, en 1351, MARGUERITE D'ESTAVAYÉ, fille D'AYMON D'ESTAVAYÉ, co-Seigneur dudit lieu. Il fut Chevalier & Bailly de Vaud, en 1393, & épousa en secondes noces, *Nicolette de Salins*, laquelle étant veuve, fit son testament à Besançon, en 1410. Elle fit plusieurs legs au Couvent des Dames Religieuses Dominicaines d'Estavayé, dans l'Eglise desquelles elle vouloit être inhumée dans le tombeau de son mari, dans le cas qu'elle mourut dans le Diocèse de Lausanne. Elle mourut l'année suivante, & son testament fut exécuté, ses legs payés au Couvent desdites Religieuses, en présence de noble

noble ANSELME D'ESTAVAYÉ-DONZEL, & de *Guiette* sa femme, niece de ladite Dame *Nicolette de Salins*, le 14 Septembre 1414 : — 2. Et JEAN D'ESTAVAYÉ, qui suit :

XII. JEAN D'ESTAVAYÉ, Chevalier, Seigneur d'Estavayé-Chenaud, eut pour femme *Mahaul de Salins*, fille d'Odon, Chevalier ; elle testa le 18 Février 1385, choisit sa sépulture dans l'Eglise de Saint-Anatoile de Salins, & institua héritiers, ses enfans, qui furent : — 1. ANSELME qui suit : — 2. PIERRE-DONZEL, qui laissa un fils naturel, nommé AIMÉ D'ESTAVAYÉ : — 3. Et NICOLETTE D'ESTAVAYÉ, femme de *Nicolet Palouset*, Ecuyer.

XIII. ANSELME D'ESTAVAYÉ, vendit, conjointement avec *Guiete Palouset*, sa femme, la co-Seigneurie d'Estavayé-Chenaud, à Umbert Bastard de Savoie, avant l'année 1430. Ses enfans furent : — 1. JACQUES, qui suit : — 2. JEAN, qui n'eut qu'un fils, mort en minorité : — 3. Et JEANNE D'ESTAVAYÉ, femme de *Gérard Loyte*, Ecuyer. *Voyez* le Nobiliaire de Salins, *pages 109 & 110.*

XIV. JACQUES D'ESTAVAYÉ, qualifié *Donzel*, vendit, conjointement avec son pere, en 1433, à Jean de Neufchâtel, Seigneur de Vauxmarens, la Seigneurie de Courtallioz, & ce qu'il avoit sur la Baronnie de Gorgies ; laissa de *Jeanne Poncy de Salins* :

XV. GUYON D'ESTAVAYÉ, Chevalier, héritier substitué de JEAN D'ESTAVAYÉ, son oncle, par son testament de 1465. Ses enfans furent : — 1. JACQUES, qui suit : — 2. JEANNE, femme de *George d'Usie*, Ecuyer : — 3. Et GUILLEMETTE D'ESTAVAYÉ, femme de *Guy de Vaudry*, Ecuyer.

XVI. JACQUES D'ESTAVAYÉ, Ecuyer, épousa *Marie de Larderet*, & n'eut de son mariage qu'une fille unique, nommée JEANNE D'ESTAVAYÉ, héritiere de sa branche, mariée, en 1490, à *Jean de Montfort*, Chevalier, Seigneur dudit lieu. *Voyez* le Nobiliaire de Salins, *pages 109, 110 & 111.*

Neuvieme Branche, Seigneurs DE CUGIES.

X. GIRARD D'ESTAVAYÉ, I du nom, troisieme fils de RENAUD III, co-Seigneur de Cugies, eut pour fils.

XI. PIERRE D'ESTAVAYÉ, Seigneur de Cugies, ès années 1350, 1355, 1360 & 1365, qui eut de *Catherine Belp*, son épouse.

XII. GIRARD D'ESTAVAYÉ, II du nom, Baron de Belp, Seigneur de Cugies, marié en 1371, avec JEANNE D'ESTAVAYÉ, fille de Noble puissant HUGUES D'ESTAVAYÉ, co-Seigneur d'Estavayé. Il y a apparence que c'est de lui dont Guichenon parle dans son Histoire Généalogique de la Maison de Savoie, *tome 1, page 447*, en ces termes :

» L'année suivante (1397) il se fit un duel mémorable entre Othon, Seigneur de Grandson, & GIRARD, Seigneur d'Estavayé, Gentilshommes du Pays de Vaud, dont les Historiens de Savoie n'ont rien dit, quoique les circonstances en soient belles. Dominique Machancé est le seul qui en a parlé, & raconte que le sujet fut que Grandson avoit violé la femme d'ESTAVAYÉ ; ce qui l'obligea, pour en tirer raison, d'accuser publiquement

» Grandſon d'avoir trempé en la mort (l'an 1391, ſoupçonné de poiſon) » du Comte Rouge, Amé VII, Comte de Savoie. Grandſon en avoit été » ſoupçonné, & contraint de ſortir des Etats de Savoie; mais il en fut dé» claré innocent : cependant il demeura long-temps en France & en Angle» terre; & comme il étoit vaillant, il acquit un grand honneur. A ſon retour » ESTAVAYÉ l'entreprit, & renouvella cette ancienne accuſation. Ces deux » Gentilshommes étoient bien apparentés; tous leurs amis s'y intéreſſerent, » & par ce moyen, d'une querelle particuliere, peu s'en fallut qu'il n'y eût » une guerre civile en Savoie, les choſes étant venues à une telle extré» mité, que ceux qui étoient du parti de GIRARD D'ESTAVAYÉ, pour » diſtinguer ceux de leur faction, portoient un rateau ſur leurs épaules, & » les partiſans de Grandſon des éguillettes au bout de leurs ſouliers. Le Con» ſeil du Comte, pour arrêter la ſuite de ſemblables diviſions, prit con» noiſſance de ce différend. D'ESTAVAYÉ avoit déja fait ſa plainte devant » Louis de Joinville, Seigneur de Divonne, Bailli de Vaud, ſe préſenta en» core devant le Comte, à Bourg en Breſſe, où il y eut de grandes for» malités : là il ſoutint que Grandſon étoit coupable de la mort du Comte » Rouge, & offrit le combat. Grandſon fut ouï, nia le crime, dit qu'il » s'en étoit juſtifié, & néanmoins accepta le combat. Amé VIII, depuis » Comte, & I[er] Duc de Savoie, fils du Comte Rouge, de l'avis de ſon » Conſeil, le permit par Ordonnance datée à Bourg le 15 Novembre, & » en aſſigna le jour au 15 Janvier ſuivant, auquel les deux champions ju» rerent de ſe repréſenter en perſonne avec armes & chevaux, & donnerent » pour cautions; ſavoir, d'ESTAVAYÉ, *Jean de Clermont*, *Jean de Blonay*, » & *Pierre de Dampierre*, Chevaliers, *François de la Fraſſe*, *Antoine Ma*» *reſchal*, *Humbert d'Avilly*, *Jean d'Irlains*, *Amé de Prés*, *Jean de Buſſy*, » *Humbert de Bonvillars*, & *Girard de Modon*. Les cautions de *Grandſon* » furent *Guillaume de Vienne*, Seigneur de Saint-Georges & de Sainte-Croix, » *Aymard de Clermont*, *Philippe de Vienne*, Seigneur d'Auxelles, *Hum*» *bert*, Seigneur de Rogemont, *Henri de Vienne*, Seigneur de Gonnons, » *Mathieu de Longvie*, Seigneur de Raon, *Mathieu de Rye*, Seigneur de » Balançon, *Jean de Saint-Hilaire*, Seigneur de Danvilliers, *Guillaume*, » Seigneur de Saint-Trivier & de Branges, *Jean*, Seigneur de Rupt, *Be*» *raud*, Seigneur de Montconnis, *Jean de Montagu*, Seigneur de Châtillon, » *Guillaume de Grandſon*, *Amé de la Serra*, Seigneur de Monts, *Henri* » *de Colombiers*, Seigneur de Vouſſlans, *Ardré d'Arbonnay*, Seigneur de » Coſſonay, & *Berlion de Paladru*. Si ce différend ne ſe fût terminé par » un combat ſingulier, la partie étoit mal faite pour D'ESTAVAYÉ, parce » que Grandſon, outre les avantages d'une naiſſance plus illuſtre, avoit de » puiſſans amis; mais il en arriva autrement : car le jour du combat arrivé, » Grandſon & D'ESTAVAYÉ comparurent à la place des lices à Bourg, à » cheval, armés de toutes pieces, où, en la préſence du Comte de Savoie, » de ſon Conſeil, & de la principale Nobleſſe de ſes Etats, y combattirent » à la lance; & le ſort des armes fut tel, ou la juſtice de la cauſe d'ESTA» VAYÉ le voulut ainſi, que Grandſon y fut tué.

» Olivier de la Marche, qui récite le duel, excuſe fort Grandſon, & dit

» qu'ayant soixante ans, il étoit exempt de combattre, & impute sa mort » à sa témérité ou à son malheur, plutôt qu'à son crime; & Machancé au » contraire charge Grandson, & parle de sa mort comme d'un jugement » de Dieu. »

Les Armes de la Maison d'ESTAVAYÉ sont : *palé d'or & de gueules de six pieces, à une fasce d'argent brochant sur le tout, chargée de trois roses de gueules* : supports, *deux lions rampans d'or. L'écusson surmonté d'un heaume ouvert, posé de front, & orné de lambrequins d'or, d'argent & de gueules* : Devise, *Noblesse d'ESTAVAYÉ.*

ESTRAC (D') ou D'ESTERAC : Famille noble, établie en Albret, Guienne & Bazadois, dont nous avons parlé dans le tome XII de ce Dictionnaire, au mot *Valins*, Fief de la Maison noble de Lugaignac, situé dans la Paroisse de Pelegrue, en Albret, possédé aujourd'hui par FRANÇOIS-AUGUSTIN D'ESTRAC, Chevalier de Saint-Louis, mentionné ci-après, degré VII. Elle remonte sa filiation à :

I. Noble ARNAUD D'ESTRAC, Ecuyer, marié, en 1544, à *Jeanne de la Barthe.* Il habitoit un petit lieu dans le Condomois, appellé Puch, possédé depuis par son fils GRATIEN, qui suit, & par son petit fils.

II. GRATIEN D'ESTRAC, Ecuyer, habitant dudit Puch, épousa *Hélene de Larrieu*, de laquelle il eut :

III. JOSEPH D'ESTRAC, Ecuyer, qui se maria, par contrat du 22 Juillet 1601, avec Demoiselle *Anne de Laban*, fille de Jean de Laban, Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, & de Jeanne de Saubat, de laquelle il eut :

IV. GRATIEN D'ESTRAC, II du nom, Ecuyer, Capitaine au Régiment de Pons, Infanterie, qui épousa, par contrat du 4 Octobre 1633, *Marie de Meslon*, fille de Pierre de Meslon, Ecuyer, & de Marie de Goulard. Par son testament, fait le 30 Octobre 1683, elle déclara qu'elle avoit eu pour enfans : — 1. PIERRE, mort sans postérité ; — 2. ADAM, qui suit, — 3. Et JEANNE D'ESTRAC, morte sans postérité.

V. ADAM D'ESTRAC, Ecuyer, Seigneur de Barrot, fut Capitaine d'Infanterie au Régiment de Crussol, & épousa *Marie de Moreau*, (comme il appert du testament de *Marie Meslon*, sa mere, du 30 Octobre 1683) fille de Richard de Moreau, Gouverneur de Monsegur, & de Marguerite Lombartie. Elle fit son testament le 28 Janvier 1738, & institua pour héritier général & universel, LAURENT, son fils, qui suit.

VI. LAURENT D'ESTRAC, Ecuyer, Seigneur de Barrot & de Caplisse, fit son testament, le 12 Juillet 1741, par lequel il déclare avoir été marié avec *Claude-Madeleine d'Abadie*, & décéda, le 22 Mai 1746, laissant pour enfans : — 1. FRANÇOIS-AUGUSTIN, qui suit ; — 2. BERNARD-AUGUSTIN ; — 3. ALEXIS-BERNARD, Ecuyer, Seigneur de Caplisse, qui n'a que des filles ; — 4. BERTRAND ; — 5. MARIE ; — 6. FRANÇOISE ; — 7. Et ROSE D'ESTRAC.

VII. FRANÇOIS-AUGUSTIN D'ESTRAC, Ecuyer, Seigneur de Lugaignac & de Valins, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis & Brigadier des Gardes-du-Corps du Roi, dans la Compagnie de Luxem-

bourg, a obtenu, en 1751, une Ordonnance de M, de Tourny, Intendant en Guienne, qui l'a déchargé, ainsi que ses freres & sœurs, du droit de franc-fief à eux demandé, pour leur Seigneurie directe de la Paroisse de Caplisse, par Arrêt du Conseil privé du Roi, du 23 Mai 1752, confirmatif de ladite Ordonnance, ils ont été maintenus dans la possession de leur Noblesse; c'est ce qui est encore prouvé par deux Sentences précédemment rendues, l'une des Elus de Bordeaux, du 22 Avril 1725, l'autre confirmative, rendue le 25 Avril 1741, par le Commissaire député pour la recherche de la Noblesse. Il a épousé, par contrat du 10 Janvier 1770, JEANNE DU PUCH-D'ESTRAC, fille de Messire DANIEL DU PUCH-D'ESTRAC, Ecuyer, Seigneur de Lugaignac, Grosombre & Cugat, & de *Marie-Barbe de Casenove*, dont: — 1. CHARLES-HENRI-DANIEL D'ESTRAC-DE-LUGAIGNAC, Ecuyer, né le 9 Novembre 1771; — 2. FORTANIER-MATHIEU-BENJAMIN, Ecuyer, né le 14 Avril 1775; — 3. Et MARIE-BARBE-THÉRESE D'ESTRAC, née le 15 Octobre 1770.

Il y a encore plusieurs autres branches de cette famille, dont nous ne pouvons parler faute de renseignement.

Les Armes : *écartelé d'or & de gueules.*



F.

FAGES (DE), aux Diocefes d'Ufez & Viviers, en Languedoc. C'eft une branche cadette de l'ancienne & illuftre Maifon de ce nom, en Périgord, Diocefe de Sarlat, fondue dans celle de *Montefquiou-Montluc*, & dans celle de *Montlezun*.

Le Château de Fages, en Languedoc, fut bâti avant l'an 1384, par un Seigneur de cette branche, qui y donna fon nom.

I. GUILLAUME DE FAGES, I du nom, féparé de fa tige au quatorzieme fiecle, Seigneur, Baron de Fages, Cheufelan, Gicon, Saint-Emecthere, Martian & autres lieux, au Diocefe d'Ufez, reçut, en 1384, des reconnoiffances des emphytéotes. Il fervit fous le Connétable du Guefclin, &, fuivant plufieurs notices reftées à fa famille, obtint alors, en récompenfe de fes fervices, le droit dont elle jouit depuis plus de quatre cents ans, de couper fes Armes *d'un chef de France*. Il eut pour fils & héritier.

II. GUILLAUME DE FAGES, II du nom, Seigneur de Fages, Cheufelan, Chicon, &c. vivoit en 1410, & eut pour fils :

III. PONS DE FAGES, Seigneur des mêmes Terres, qui donna procuration, en 1475, à Dame *Alix de Pons*, fon époufe, pour la régie de fes biens de Cheufelan. Il en eut pour enfans : — 1. GEORGES, qui fuit; — 2. DIDIER ou DEYDIER, auteur de la branche des Seigneurs de Chazeaux, établie en Vivarais, rapportée ci-après; — 3. ETIENNE, Prêtre dans l'Univerfité de l'Eglife de Saint-Martin de Vals en Vivarais, en 1520; — 4. Et JEANNE DE FAGES, morte fille.

IV. GEORGES DE FAGES, Seigneur de Fages, Cheufelan, Saint-Emecthere, Gicon, &c. qualifié Noble & illuftre Seigneur, tranfigea avec DIDIER, fon frere, le premier Septembre 1487, touchant la portion héréditaire qui lui revenoit fur les biens, tant de Noble PONS DE FAGES, leur pere, que fur ceux de Noble GUILLAUME, & autre GUILLAUME DE FAGES, leur aïeul & bifaïeul, tous trois Seigneurs, en leur vivant, des fufdites Terres. Il avoit époufé Dame *Alifette de Coetivy*, dont JACQUES, qui fuit; & ANNE DE FAGES, mariée, le 16 Octobre 1520, à Noble *Gregoire de Solas*.

V. JACQUES DE FAGES, Seigneur, Baron de Gicon, Chieufelan, &c. affifta en cette qualité à une affemblée des trois Etats, tenue à Nîmes, le jour de Notre-Dame des Avents, l'an 1529; donna fon dénombrement au Roi devant fes Commiffaires, defdites Terres & Seigneuries de Fages, Cheufelan, Gicon, Saint-Emectere, Martian, &c. qu'il tenoit de l'héritage de fes peres, & poffédoit en toute Juftice, haute, moyenne & baffe, ne relevant que de Sa Majefté, avec une infinité de droits feigneuriaux, qu'il reconnut, & dont il rendit hommage le 4 Septembre 1531, où l'on voit que la Terre de FAGES, ci-devant appellée *Mas de Saulzes*, avoit pris depuis le nom de cette famille. Ayant fuccédé à fon pere, il prit deux commiffions; l'une au Greffe de la Sénéchauffée de Nîmes, le 8 Octobre 1541,

& l'autre des Grands-Jours audit Nîmes, le 12 des mêmes mois & an. Il testa le 10 Août 1545, & substitua ses biens au second enfant mâle de Noble & puissant Seigneur JEAN DE FAGES, son parent, Seigneur de Fages, près Saint-Cyprien, au Diocese de Sarlat, &c. à condition qu'il viendroit habiter sa Terre de Cheuselan. Cet acte prouve la filiation de la branche de FAGES, en Languedoc, avec l'illustre Maison de FAGES, en Périgord. Il avoit épousé Demoiselle *Catherine des Combes*, Dame des Bordes, dont vinrent : — 1. GUICHARD, qui suit ; — 2. 3. 4. & 5. ANTOINE, HERCULE, LANCELOT & TRISTAN ; — 6. 7. 8. & 9. FRANÇOISE, LOUISE, JACQUELINE & JEANNETTE DE FAGES.

VI. GUICHARD DE FAGES, Seigneur de Fages, Cheuselan, Gicon, Saint-Emecthere, &c. laissa pour fils :

VII. DANIEL DE FAGES, Seigneur de Fages, Cheuselan, Gicon, &c. mort à Cheuselan, le 23 Juin 1651. Il avoit épousé *Eléonore de Noguier*, décédée audit lieu en 1660. De leur mariage ils eurent :

VIII. FRANÇOIS DE FAGES, Seigneur de Gicon, Cheuselan, produisit ses titres devant les Commissaires des francs-fiefs, & obtint, le 20 Décembre 1656, une Sentence du Présidial de Nîmes, & un Arrêt du Parlement de Toulouse, le premier Juin 1658, confirmatif de ladite Sentence, portant maintenue en sa faveur des biens de Noble JACQUES DE FAGES, son bisaïeul. Ayant survécu à tous les enfans de celui-ci, il fit donation de tous ses biens aux Religieux Carmes de Bagnols, & à l'Hôpital de la même Ville.

Branche des Seigneurs de CHAZEAUX, *établie en Vivarais.*

IV. DIDIER, ou DEYDIER DE FAGES, Bailli de Senilhes en Vivarais, second fils de PONS, Seigneur de Fages, Cheuselan, Gicon, &c. & de Dame *Alix de Pons*, fit une acquisition, le pénultiéme Décembre 1484 ; (acte reçu par Gonin Sanglier, Notaire d'Aubenas) transigea avec GEORGES DE FAGES, son frere aîné, Seigneur de Cheuselan, &c. le premier Septembre 1487, devant Gonnin Allamel, Notaire de l'Argentiere ; fit son testament le 7 Mars 1520, devant Riviere, Prêtre, Notaire dudit lieu, & institua son héritier, JEAN DE FAGES, son fils, qui suit, qu'il eut de *Geneviéve de Montmayrand*, son épouse.

V. JEAN DE FAGES, I du nom, qui épousa, le 10 Juin 1523, (acte reçu par Taranget, Notaire de l'Argentiere), *Antoinette du Gua*, fille de noble Raimond du Gua, & de Marguerite de Chalderac. Il fut assisté de noble JACQUES DE FAGES, son cousin-germain, Seigneur de Fages, Cheuselan, &c. auquel il donna quittance, le 10 Mai 1529, devant le même Taranget, Notaire, pour restant des droits de légitime accordés, entre leur pere, dans ladite transaction de 1487. Il eut de son mariage :

VI. GUILLAUME DE FAGES, III du nom, qui donna beaucoup de preuves de valeur au service du Roi, dans le commandement qui lui fut confié de la ville & château de l'Argentiere, lors des premiers troubles de la Religion, d'où il repoussa & fit sortir les ennemis qui l'avoient surprise. Le 22 Août 1580, il eut commission de Capitaine de cent hommes, &

fit son testament le 24 Juin 1591, reçu par Riviere, Notaire de l'Argentiere. Il avoit épousé, 1°. par contrat passé devant un autre Riviere, Notaire dudit lieu, le 6 Mai 1554, *Marguerite de Tailhand*, fille de Barthelemi; & 2°. *Marguerite de Laondès*, à laquelle il fit des legs par son testament. Du premier lit, vinrent : — 1. JEAN, qui suit : — 2. MARGUERITE, à laquelle son pere légua la maison qu'il avoit au lieu de Vals, acquise par noble DEYDIER DE FAGES, son ayeul : — 3. CATHERINE, mariée à Messire *Nicolas de Grimoard du Roure ;* & du second lit : — 4. 5. & 6. GUINOT, FRANÇOIS & GUILLAUME : — 7. Et LOUISE DE FAGES, rappellés dans le testament de leur pere.

VII. JEAN DE FAGES, II du nom, Ecuyer, Capitaine de cent hommes, fut fait prisonnier au siege de Montélimar, où il combattit pour le Roi, & paya huit cents écus d'or pour sa rançon, au nommé Arnaud Chalabot, dont il reçut quittance le 8 Novembre 1586, passée devant Taranget, Notaire de l'Argentiere. Le Duc de Mayenne, Pair & Grand-Chambellan de France, Gouverneur & Lieutenant-Général au pays & Duché de Bourgogne, le choisit pour un des Gentilshommes ordinaires de sa Maison, par provision du 3 Août 1585, ce qui prouve l'estime que ce Prince faisoit de sa personne. Il épousa Demoiselle *Françoise de Colas*, comme il appert d'une quittance du 11 Mai 1594, passée devant ledit Taranget, Notaire, faite par Pierre Pélissier, mari d'Antoinette Clauselle, de la somme de cinquante écus que lesdits Seigneur & Dame leur donnerent en les mariant. Par l'Arrêt de la Cour de Parlement du Dauphiné, rendu le 11 Août 1583, en faveur de noble JEAN DE FAGES, il est prouvé qu'il étoit beau-frere du Sénéchal de Montélimar, qui étoit alors Jacques de Colas, Comte de la Fere, (Mézeray dans son Abrégé de l'Histoire de France, *tom. VII, pages 207 & 277*); ledit Arrêt portant expressément, qu'appel avoit été fait en cette Cour, principalement à raison de ce, comme suspect aux parties. C'est une preuve d'autant plus essentielle de ce mariage, qu'elle indique en même-tems, indubitablement & incontestablement, de qu'elle Maison étoit cette *Françoise de Colas*. JEAN DE FAGES, par son testament du 19 Janvier 1602, passé devant Taranget, aussi Notaire de l'Argentiere, fit des legs, entr'autres à sa femme & ses enfans, & institua héritier, son fils aîné, qu'il chargea expressément de rendre incontinent après son décès, aux habitans du lieu de Trebueaux, la somme de douze ou quinze écus, & aux habitans de Joux, celle de douze écus sol qu'il avoit reçue d'eux en tems de guerre, lorsque sa Compagnie étoit logée auxdits lieux. De son mariage vinrent : — 1. JEAN, qui suit : — 2. ALAIN, tige de la branche établie à Bordeaux, rapportée ci-après : — 3. GUILLAUME, auteur de celle des Seigneurs de Tauriers, mentionnée en son rang : — 4. MARIE : — 5. Et MARGUERITE DE FAGES, mariée à noble *Nicolas de Bertrand*, Seigneur de Valoubieres.

VIII. JEAN DE FAGES, III du nom, Ecuyer, Seigneur, Baron de Chazeaux, rendit hommage de cette terre au Seigneur, Evêque du Puy, le 13 Novembre 1618, acte reçu par Bonnet, Notaire du Puy, en Velay,

fut Capitaine au Régiment du Cros, Infanterie, par commission du 7 Février 1621; testa le 10 Octobre 1627, & avoit épousé, le 15 Septembre 1613, *Catherine de la Tour-des-Bains*, fille de noble Claude de la Tour, Seigneur du Bos & de Laulagnet, & de Dame Gabrielle Gouchalle, dont: — 1. ALAIN, Baron de Chazeaux, qui, s'étant fait Jésuite, testa en faveur de CLAUDE, son frere: — 2. CLAUDE, qui suit: — 3. GUILLAUME, auteur de la branche des Seigneurs de Severac, la Champ, Chazeaux, &c. rapportée ci-après: — 4. JEAN, tige des Seigneurs de Chaulnes, mentionnés ensuite: — 5. Et ANNE DE FAGES, Religieuse à Notre-Dame de l'Argentiere, en Vivarais.

IX. CLAUDE DE FAGES, Ecuyer, Seigneur, Baron de Chazeaux, fut exempté de servir au ban & arriere-ban, le 28 Janvier 1640, étant alors Capitaine au Régiment de Castillan, il le fut ensuite au Régiment de Robé, Infanterie, par commission du 13 Décembre 1641; & testa le 14 Juillet 1675. Il avoit épousé, le 30 Octobre 1636, *Françoise de la Motte*, fille de noble Jean de la Motte, Seigneur d'Uzers, Syndic général de la Province de Languedoc, & de Jeanne de la Baulme, dont: — 1. JEAN, qui suit: — 2. GUILLAUME, auteur des Seigneurs de la Terrisse, rapportés ci-après: — 3. JEAN-FRANÇOIS, tige des Seigneurs de Monteils, mentionnés ensuite: — 4. ANNE-GABRIELLE, mariée, 1°. à noble *Jean-Vincent*, Seigneur d'Esplan; & 2°. à noble *François Sauzet*, Seigneur de Fabrias: — 5. Et MARIE DE FAGES.

X. JEAN DE FAGES, IV du nom, Ecuyer, Seigneur, Baron de Chazeaux, fut Garde-Marine, & épousa, le 6 Mai 1677, *Gabrielle de Roger*, de laquelle il a eu: — 1. JEAN-FRANÇOIS DE FAGES, Chevalier, Seigneur, Baron de Chazeaux, Capitaine au Régiment de Tavannes, Infanterie, par commission du 23 Mars 1709, Gentilhomme de M. le Duc de Bourbon-Condé, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, & de ceux de Saint-Lazare & Notre-Dame du Mont-Carmel, le 6 Avril 1726, Lieutenant de Roi de la Ville d'Auxonne, le 2 Mai 1737, mort sans postérité, en 1773; — 2. autre JEAN-FRANÇOIS, dit le Chevalier de *Chazeaux*, Capitaine au Régiment de Gâtinois, Infanterie, par commission du 11 Juillet 1711, mort à Perpignan, en 1714, à la suite du Régiment; — 3. JOSEPH-IGNACE DE FAGES, appellé le Chevalier de *Monteils*, Capitaine au Régiment de Tavannes, Infanterie, par commission du 6 Février 1712, & Chevalier de Saint Louis, mort le premier Octobre 1748, sans postérité, de *Rose de Hanus*, qu'il avoit épousée, le premier Octobre 1740; — 4. ANTOINE, Lieutenant d'Infanterie, au Régiment de Gâtinois, en 1713, mort en 1769, sans postérité, de son mariage contracté, en 1753, avec *Rose-Charlotte de Colonna-Ornano*; — 5. GABRIEL-BENOÎT, Lieutenant au Régiment d'Enghien, Infanterie, le 14 Décembre 1731, mort en Allemagne; — 6. MARGUERITE, Religieuse, à l'Abbaye de Saint-Benoît d'Aubenas; — 7. 8. & 9. ANNE, MARIE, Et JEANNE DE FAGES, non mariées.

Seigneurs

Seigneurs de la TERRISSE, *éteinte.*

X. GUILLAUME DE FAGES, IV du nom, Seigneur de la Terrisse, second fils de CLAUDE, Baron de Chazeaux, & de *Françoise de la Motte*, fut Lieutenant d'Infanterie, & laissa de son mariage; — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 2. & 3. MARIE, Et CHARLOTTE DE FAGES.

XI. JEAN-FRANÇOIS DE FAGES-DE-LA-TERRISSE, Capitaine au Régiment de Bigorre, Infanterie, par commission du 25 Juin 1728, Chevalier de Saint-Louis, s'est trouvé au siege de Fribourg, en Allemagne, en 1744, étant Capitaine de Grenadiers audit Régiment, & est mort sans postérité, de la suite des blessures qu'il y avoit reçues.

Seigneurs de MONTEILS, *établis à Naples.*

X. JEAN-FRANÇOIS DE FAGES, Seigneur de Monteils, troisieme fils de CLAUDE, Baron de Chazeaux, & de *Françoise de la Motte*, fut Lieutenant d'Infanterie, & épousa *Anne Jossoin de Bonnery*, veuve de SATURNIN DE FAGES-DE-SEVERAT, son cousin, de laquelle il a eu: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. N..... DE FAGES, Lieutenant au Régiment de Flandres, Infanterie, mort de la suite des blessures qu'il avoit reçues en Corse, en 1742; — 3. & 4. Et deux autres garçons.

XI. FRANÇOIS DE FAGES DE MONTEILS, Lieutenant-Colonel, avec brevet de Colonel, du Régiment de Haynaut, petit Wallon, au service du Roi des deux Siciles, mort Lieutenant de Roi de Siracuse, en 1769, avoit épousé *Marie de Frias*, dont: — 1. FRANÇOIS, mort Capitaine au Régiment de Haynaut, au service de Naples; — 2. autre FRANÇOIS, Capitaine au même Régiment; — 3. JEAN-BATISTE, Lieutenant audit Régiment; — 4. JEAN-JACQUES, Sous-Lieutenant au même Régiment, & tous trois au service de Naples; — 5. Et MARIE DE FAGES, mariée à noble *N..... d'Arbosse*, Gouverneur de la Favignana, en Sicile.

Branche des Seigneurs de SEVERAC, LA CHAMP & CHAZEAUX.

IX. GUILLAUME DE FAGES, IV du nom, Seigneur de Severac, troisieme fils de JEAN III, Baron de Chazeaux, & de *Catherine de la Tour-des-Bains*, fut Capitaine au Régiment de la Roque, Infanterie, par commission du 30 Avril 1643, & épousa, le 30 Avril 1745, *Renée de Regis*, dont vint:

X. SATURNIN DE FAGES-DE-SEVERAC, marié le 24 Août 1679, à *Anne Jossoin de Bonnery*, laquelle étant veuve se remaria à JEAN-FRANÇOIS DE FAGES, Seigneur de Monteils, comme on l'a dit ci-devant. De son premier lit elle eut: — GUILLAUME, qui suit; — & FRANÇOISE DE FAGES.

XI. GUILLAUME DE FAGES, V du nom, Seigneur de Severac, Capitaine au Régiment de Blacons, Infanterie Françoise, & ensuite Capitaine au Régiment de Gueldres, Infanterie, au service du Roi d'Espagne, le 12

Décembre 1711, épousa, le 2 Avril 1717, *Françoise de Fargier*, Dame de la Champ, dont sont issus : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Curé de Saint-Martin d'Aps, vivant en 1778; — 3. & 4. THÉRESE & MARIANNE, Religieuses au Couvent de Notre-Dame-de-l'Argentiere; — 5. MARGUERITE, Religieuse à Langogne en Gévaudan; — 6. LOUISE, Religieuse au Saint-Esprit; — 7. & 8. FRANÇOISE & ROSE DE FAGES.

XII. ANTOINE DE FAGES, Seigneur de la Champ, Chazeaux, &c. Lieutenant au Régiment de Haynaut, petit Wallon, au service du Roi des deux Siciles, en 1744, a épousé, le 24 Juillet 1746, *Marie-Madeleine de Thibout*. Leurs enfans sont : — 1. FRANÇOIS-ESPRIT-ANTOINE, qui suit; — 2. ANTOINE-FRANÇOIS-MATHIEU, dit *le Chevalier de la Champ*, servant en Amérique; — 3. LOUIS, dit *le Chevalier DE FAGES*; — 4. JACQUES-CHRISTOPHE, appellé *le Chevalier de Chazeaux*, Page de M. le Prince de Condé depuis 1775, d'après ses preuves de Noblesse, de deux cents cinquante années & au-delà, faites en 1774 & en 1779; sous-Lieutenant au Régiment d'Enghien, Infanterie; — 5. MARIE, Religieuse au Couvent de Notre-Dame-de-l'Argentiere; — 6. MARIE-MADELEINE; — 7. MARIE-ROSE; — 8. ADÉLAÏDE; — 9. VICTOIRE; — 10. Et ROSE DE FAGES.

XIII. FRANÇOIS-ESPRIT-ANTOINE DE FAGES, Seigneur, Baron de Chazeaux, la Champ, Capitaine de Dragons au Régiment Dauphin, a épousé, le 2 Décembre 1777, *Marie-Marguerite de la Fare-Venejan*, fille de Louis-Joseph-Dominique, Marquis de la Fare, Seigneur de Saint-Alexandre, &c. Chevalier de Saint-Louis, Mestre-de-Camp de Cavalerie, & de Gabrielle-Pauline-Henriette de Gaizeau. De ce mariage est issue une fille; & la Baronne de Chazeaux a pour frere le Comte de la Fare, Aide-Major de Gendarmerie.

Branche des Seigneurs de CHAULNES, CONCOULE, JONCHERETTE, LE MASNEUF, &c.

IX. JEAN DE FAGES, IV du nom, Seigneur de Chaulnes, batisé le 19 Avril 1626, quatrieme fils de JEAN III, Baron de Chazeaux, & de *Catherine de la Tour-des-Bains*, fut Capitaine au Régiment de Languedoc, Infanterie, par commission du 2 Mai 1647, & mourut le 28 Juin 1683. Il avoit épousé, par contrat du 20 Février 1646, passé devant Allamel, Notaire de l'Argentiere, *Catherine de Bonnefille*, fille de noble Jean, co-Seigneur de Saint-Alban-sous-Sampzon, & de Catherine du Maître, dont : — 1. HENRI-SIMON DE FAGES-DE-CHAULNES, compris dans le jugement de maintenue de Noblesse rendu par M. de Bezons, le 28 Janvier 1669, cité ci-après, au degré de GUILLAUME IV, Seigneur de Tauriers, Gouverneur de la Ville de l'Argentiere, &c. il mourut sans postérité; — 2. JEAN-JOSEPH, qui suit; — 3. Et ANTOINE DE FAGES, aussi mort sans postérité.

X. JEAN-JOSEPH DE FAGES, Seigneur de Chaulnes, né le 15, & batisé à l'Argentiere le 27 Avril 1662, épousa, le 9 Novembre 1688, *Françoise de Jossouin*, fille de feu Guillaume, & de Jeanne Gourdon. Il en a eu :

— 1. JEAN-GUILLAUME, qui suit; — 2. JOSEPH, mort sans postérité; — 3. Et CÉCILE DE FAGES.

XI. JEAN-GUILLAUME de FAGES, Seigneur de Chaulnes, Concoule, Joncherette, &c. né le 12, & batisé le 17 Janvier 1694, Lieutenant au Régiment de Saillant, Infanterie, mort subitement à l'Argentiere le 26 au 27 Février 1775, avoit épousé, par contrat du 10 Juillet 1735, passé devant Mayaud, Notaire dudit lieu, *Françoise Peyret-de-Malrive*, fille de feu Claude, & d'Anne de Comte, dont il a eu: — 1. LOUIS-JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER DE FAGES, Lieutenant au Régimennt de Flandres, Infanterie, mort sans postérité de *Marie-Anne Flandrin-de-Porcherolles*, (de la Maison du Cardinal de ce nom) qu'il avoit épousée le 8 Avril 1760; — 3. FRANÇOIS, dit *le Chevalier de Chaulnes*, Seigneur du Masneuf, Cornette au Régiment de Lusignan, Cavalerie, réformé à la paix, & depuis Lieutenant de MM. les Maréchaux de France; — 4. CHARLES-GASPARD, Prêtre, Curé d'Ailhon, au Diocese de Viviers; — 5. JEAN-JERÔME, né le 21 Novembre 1740, Seigneur de la Tour; — 6. JOSEPH-GUILLAUME, dit *le Chevalier DE FAGES*, né le 23 Mai 1750, Garde-du-Corps de MONSIEUR, Frere du Roi; — 7. PIERRE-VICTOR, né le 29 Juin 1756, Religieux Bernardin; — 8. Et MARIE-ANNE DE FAGES.

XII. LOUIS-JOSEPH DE FAGES, Seigneur de Chaulnes, Concoule, Joncherette, &c. né & batisé le 29 Août 1736, a épousé, le 31 Août 1764, *Marguerite de Sauzet-de-Fabrias-d'Esplan*, fille de Christophe de Sauzet-de-Fabrias, Seigneur d'Esplan, Ailhon, le Mas, Chaulnes, Entraigues, Ginistelle, Craux, &c. Conseiller du Roi en la Souveraine Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, & de Françoise de Monteils, dont: — 1. CHARLES-GASPARD DE FAGES-DE-CHAULNES, né le 21 Mai 1767; — 2. Et VICTOIRE DE FAGES.

Branche de FAGES, établie à Bordeaux, & qui en a formé deux autres à Montpellier.

VIII. ALAIN DE FAGES, Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison & Couronne de France, en la Chancellerie de Bordeaux, second fils de JEAN II, Ecuyer, Capitaine de cent hommes, & de *Françoise de Colas*, se maria à Bordeaux avec N.... *de Nort.* Il donna, le 24 Février 1632, procuration à Noble GUILLAUME DE FAGES, de la Ville de l'Argentiere, son frere, pour retirer 1500 liv. de son neveu Noble CLAUDE DE FAGES, Seigneur & Baron de Chazeaux, pour partie de ses droits de légitime. De son mariage vinrent — 1. FLORENT, qui suit; — 2. & 3. ANTOINE & NOÉ DE FAGES, auteurs chacun d'une branche établie à Montpellier.

IX. FLORENT DE FAGES, Ecuyer, a eu pour fille unique N.... DE FAGES, mariée à M. le Marquis *de la Fayette*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chef-d'Escadre, & Gouverneur pour Sa Majesté des Isles sous le vent,

Branche des Seigneurs de TAURIERS.

VIII. GUILLAUME DE FAGES, IV du nom, Seigneur de Tauriers, troisieme fils de JEAN II, Capitaine de cent hommes, & de *Françoise de Colas*, assista, en 1621, aux Etats-Généraux du Languedoc, en qualité de Gentilhomme, fut Gouverneur de la Ville de l'Argentiere, par provisions du 8 Juillet 1622, & Commandant de Vals, le 18 Juin 1628. Il avoit servi dans les Chevaux-Légers de la Compagnie de M. le Comte de Soissons, aux années 1606, 1614 & 1615, suivant plusieurs certificats, & en qualité de Capitaine au Régiment de Suze, puis Capitaine-Major, & ensuite Lieutenant-Colonel en celui de Laugeres, Infanterie; fut mandé au ban & arriere-ban de 1639; rendit hommage à l'Evêque de Viviers de ses biens de Tauriers, le 23 Octobre 1656, (acte reçu par Vesian, Notaire de Laval & Saulhias); assista encore aux Etats particuliers & assiette du pays de Vivarais, en 1657; prouva sa noblesse devant M. de Bezons, Commissaire départi pour la recherche, qui l'y maintint par jugement du 28 Janvier 1669; testa le 25 Mai 1674, devant Caires, Notaire de l'Argentiere, & avoit épousé, par contrat du 3 Novembre 1622, passé devant Riviere, Notaire dudit lieu, *Anne de la Motte*, fille de Noble Jean de la Motte, Seigneur d'Uzers, Syndic-Général de la Province de Languedoc, & de Jeanne de la Baulme. Leurs enfans furent: — 1. ALAIN, qui suit; — 2. JEAN DE FAGES, Seigneur de Bessas, Capitaine au Régiment de Languedoc, Infanterie, en 1651, Commandant de la Ville de l'Argentiere en 1670, Lieutenant-Colonel au Régiment de Chambonnas, & ensuite Colonel de seize Compagnies de Milice du Vivarais, le 26 Juillet 1674, qu'il conduisit en l'Armée de Roussillon ladite année. Il fit ses preuves devant les Commissaires des Etats du Languedoc, y assista en qualité d'Envoyé de la Noblesse, pour François de Lorraine, Comte d'Harcourt, &c. Baron de tour de Vivarais, à cause de sa Baronnie de Saint-Remese, présida à ceux de Vivarais pour ledit Seigneur Comte d'Harcourt, en 1674; & mourut sans postérité, de son mariage contracté le 7 Novembre 1659, avec *Catherine de Larchier;* — 3. ANNET, Prêtre, Curé de la Ville de l'Argentiere, Prieur de Saint-Laurent, & Official en l'Evêché de Viviers; — 4. ANTOINE, tige de la branche des Seigneurs de la Combe, &c. rapportée ci-après; — 5. Et MARIE DE FAGES, femme de Noble *André Vezian*.

IX. ALAIN DE FAGES, I du nom, Seigneur de Bertis, assista en l'assemblée tenue à Crest en Dauphiné, le 15 Juillet 1651, comme Envoyé de la Noblesse du lieu d'Alais audit pays, pour la députation aux Etats Généraux du Royaume, convoqués à Tours le 4 Octobre 1651; prouva sa Noblesse devant M. Dugué, Commissaire départi pour la recherche en Dauphiné, le 10 Août 1667; & fut mandé pour servir au ban & arriere-ban de 1690. Il avoit épousé, 1°. par contrat, du 15 Janvier 1650, passé devant Bossin, Notaire de Valence, Damoiselle *Genevieve de Sauze*, fille de Pierre & de Madeleine de la Motte-Bevelin; & 2°. le 28 Septembre 1670, l'héritiere substituée de la Maison de *Cheilus*, en Vivarais, une des plus anciennes de cette Province, à condition que les enfans por-

teroient les nom & armes de cette Maison. Il fit avec cette seconde femme son testament olographe, le 10 Décembre 1691. Du premier lit il eut : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. ABEL, auteur des Seigneurs de la Motte, rapportés ci-après : — 3. LOUISE, mariée, le 2 Mars 1680, à Noble *Vincent de Malaval*, Capitaine du lieu de Grane, fils de feu Vincent, & d'Anne de Marsane; & du second lit : — 4. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Cheilus & Rochemure, mentionnée en son rang : — 5. CLAUDE-FRANÇOIS, Prêtre, Prieur de Saint-Etienne de de Boulogne, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Sens : — 6. ALAIN, dit le Chevalier de Bertis, Receveur Général des décimes du Royaume, mort sans postérité de son mariage avec *N..... de Malet* : — 7. ANNE-CLAUDE, dit le Chevalier de Mauvert, Capitaine au Régiment de Vaudemont, Cavalerie, tué à l'armée d'Italie, le 13 Septembre 1703; — 8. CATHERINE, Religieuse, à l'Abbaye de Saint-Benoît d'Aubenas; — 9. Et FRANÇOISE DE FAGES.

X. GUILLAUME DE FAGES, V du nom, épousa, le 6 Avril 1682, *Marie-Souveraine de Lestrange*, fille de noble César, & de Félize de Chanaleilles, de laquelle il a eu : — 1. CÉSAR, Cornette dans le Régiment du Plessis, Cavalerie, tué à la bataille d'Hochstet, en 1703; — 2. N..... DE FAGES, Capitaine reformé dans Talard, mort Major des Milices de Dauphiné; — 3. N..... DE FAGES, Chevalier de Saint-Louis, mort Aide-Major, à Givet; — 4. N..... DE FAGES, dit le Chevalier de *Bessas*, aussi Chevalier de Saint-Louis, mort Capitaine d'Invalides; — 5. N..... DE FAGES, appellé le Chevalier de *Cornuaux*, Chevalier de Saint-Louis, mort Capitaine d'Invalides, à Valence; — 6. Et ALAIN DE FAGES, qui suit.

XI. ALAIN DE FAGES, II du nom, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des Gardes-du-Corps du Roi, où il a servi depuis 1724 jusqu'en 1759, est mort, en Octobre 1773, sans postérité, de son mariage avec *Marie de Lestrange-Garauson*, sa cousine-germaine, fille de François-Christophe, & de Claudine de Rouboulet.

Seigneurs de la MOTTE.

X. ABEL DE FAGES, Seigneur de la Motte, second fils D'ALAIN I, Seigneur de Bertis, & de *Genevieve de Sauze*, sa premiere femme, Capitaine au Régiment du Plessis, Cavalerie, en 1690, puis Lieutenant-Colonel du Régiment Royal-Piemont, Cavalerie, tué à l'affaire du Comte Styrum, le 20 Septembre 1703, avoit épousé, à Ligny en Barrois, *Jeanne Viart*, dont : — 1. JOSEPH, Doyen de Ligny, Prêtre & Chanoine de l'Eglise Collégiale de Ligny; — 2. ABEL, Prêtre & Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Toul; — 3. Et MARGUERITE-GENEVIEVE DE FAGES, qui suit.

XI. MARGUERITE-GENEVIEVE DE FAGES-DE-LA-MOTTE, & JOSEPH DE FAGES, son aîné, tous deux fondés de la procuration de *Jeanne Viart*, leur mere, & D'ABEL DE FAGES, leur frere, du 30 Mai 1719, transi-

gerent avec JEAN DE FAGES-DE-ROCHEMURE, Seigneur, Baron de Cheilus, Rochemure, Bertis, Bessas, Mouvert, &c. leur oncle, au sujet des biens qui revenoient de légitime à leur pere, noble ABEL DE FAGES, frere dudit JEAN DE FAGES DE ROCHEMURE, sur les biens de noble ALAIN DE FAGES, leur ayeul. Elle épousa *N..... de la Garde*, Grand Bailli de Ligny, & ses enfans ont pris les noms & Armes de la Maison de FAGES, usant du droit qu'ont les Demoiselles dans le Barrois, depuis que la noblesse dudit pays périt presque toute dans une croisade. De ce mariage sont issus : — 1. N..... DE FAGES DE LA GARDE, Capitaine dans le Régiment de Bourbon, Cavalerie ; — 2. & 3. Et deux filles.

Branche des Seigneurs de CHEILUS, ROCHEMURE, &c.

X. JEAN DE FAGES, Chevalier, Seigneur, Baron de Cheilus, Rochemure, Bertis, Mauvert, &c., fils aîné D'ALAIN I, Seigneur de Bertis, & de l'héritiere substituée de la Maison de Cheilus, en Vivarais, sa seconde femme, d'abord reçu dans les Cadets Gentilshommes, en quartier dans la Citadelle de Besançon, fut Capitaine au Régiment de Chambonnas, Infanterie, par commission du 24 Mars 1689, fit ses preuves devant les Commissaires des Etats de Languedoc, auxquels il assista en qualité d'Envoyé de la Noblesse, pour le tour de Vivarais, en 1698, & testa, le 2 Août 1742, devant Rouviere, Notaire. Il avoit épousé, par contrat du 29 Avril 1708, passé devant Privet, Notaire, *Françoise d'Hilaire-de-Joviac*, fille aînée de Messire Jacques d'Hilaire, Seigneur de Joviac & de Plans, Colonel d'Infanterie, & de Françoise de Launiel, dont : — 1. JACQUES-ANTOINE DE FAGES-DE-CHEILUS-ROCHEMURE, Prêtre, Chanoine, Archidiacre de l'Eglise Cathédrale de Viviers, & Vicaire-Général du Diocese, mort le 4 Septembre 1778 ; étant laïque, il avoit assisté aux Etats de Languedoc, en qualité d'Envoyé de la Noblesse, pour le tour de Vivarais, aux années 1735 & 1736 ; — 2. JEAN-JOSEPH, qui suit ; — 3. MARIANNE, mariée, le 29 Avril 1732, à Messire *Antoine de Guion-de-Geis*, Seigneur, Baron de Pampellonne & de Miraval, elle est veuve, du 14 Janvier 1768, avec postérité. *Voyez* Guion de Geis, ci-après ; — 4. Et LOUISE DE FAGES, épouse de noble *N..... de Colombet-de-Landos*.

XI. JEAN-JOSEPH DE FAGES, Chevalier, Baron de Cheilus, Seigneur de Rochemure, Bertis, Mauvert, Bessas, &c. Lieutenant en second en la Compagnie du Commandant du troisieme bataillon du Régiment de Noailles, Infanterie, le 27 Août 1740 ; puis Lieutenant en la Compagnie de la Beaume, Infanterie, le 15 Septembre de ladite année, est mort en 17...., & avoit épousé, le 6 Avril 1745, *Marianne Dufferre-de-la-Rochette*, vivante fille de Messire Pierre, & de Catherine de Vacher. De ce mariage sont issus : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit : — 2. JEAN-BATISTE-XAVIER, dit *le Chevalier de Rochemure*, sous-Lieutenant au Régiment d'Auvergne, Infanterie, en 1770, puis Lieutenant en 1779 : — 3. JACQUES-ANTOINE, Chanoine de l'Eglise Collégiale du Vigan ; — 4. JEAN-CÉSAR, né le 11 Janvier 1761, aussi Chanoine de la même

Eglise : — 5. 6. & 7. CATHERINE, THÉRESE & MARIE DE FAGES, non mariées.

XII. JEAN-BATISTE DE FAGES, Chevalier, Baron de Cheilus, Seigneur de Rochemure, &c. né le 7 Juin 1747, Lieutenant en premier au Régiment de Strasbourg, du Corps-Royal Artillerie, le 19 Novembre 1765, puis Capitaine au même Régiment en 1777; il n'est pas encore marié.

Cette branche porte : *parti au 1 DE FAGES, & au 2 de Cheilus*, comme il a été remarqué ci-devant.

Branche des Seigneurs DE LA COMBE, DU NOGIER ET DE VAUMALE.

IX. ANTOINE DE FAGES, Euyer, Seigneur de la Combe, batisé le 13 Octobre 1635, quatrieme fils de GUILLAUME, IV du nom, Seigneur de Tauriers, & d'*Anne de la Motte*, Capitaine au Régiment d'Epernon, Cavalerie, en 1650; assista aux Etats de Languedoc, en 1697, en qualité d'envoyé de la Noblesse pour le tour de Vivarais, & fit ses preuves devant les Commissaires nommés par lesdits Etats. Il avoit épousé, par contrat du 5 Février 1663, passé devant Maurin, Notaire d'Aubenas, *Marie Dumas*, fille de Guillaume, Avocat en Parlement, & de Colombe de Montméiran. Leurs enfans furent : — 1. CÉSAR, qui suit : — 2. GUILLAUME, Prieur de Saint-Etienne de Boulogne : — 3. Et MARIE DE FAGES, femme de noble *François de Bellidentis*.

X. CÉSAR DE FAGES, Ecuyer, co-Seigneur du Nogier, batisé le 3 Janvier 1673, reçu dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes, commandés par M. le Comte de Montcault, dans la Citadelle de Besançon, le premier Décembre 1687; fut Capitaine au Régiment de Monteils, Infanterie, se trouva au siege de Barcelone, en 1697, où il fut blessé, & assista aux Etats de Languedoc, en 1709, en qualité d'envoyé de la Noblesse pour le tour de Vivarais, d'après la vérification de ses preuves. Il avoit épousé, par contrat du 17 Août 1701, passé devant Gleyson, Notaire d'Aubenas, *Marianne Duclaux*, fille de feu Jacques, Docteur en Médecine, & de Lucrece Dussere. Elle a fait son testament, le 8 Août 1741; devant Blachieres, Notaire d'Aubenas, & a eu pour enfans : — 1. JEAN-CÉSAR, qui suit : — 2. FRANÇOIS-CÉRICE, Religieux Mineur Conventuel : — 3. & 4. MARIANNE-LOUISE, & MARIE-GABRIELLE DE FAGES, mortes sans alliance.

XI. JEAN-CÉSAR DE FAGES, Chevalier, co-Seigneur du Nogier, batisé le 13 Septembre 1708, Garde-du-Corps du Roi, Compagnie Ecossoise, le 20 Décembre 1727; retenu ancien Garde, par brevet du 4 Janvier 1744; retiré avec pension, à cause de ses infirmités, le 19 Mars 1747; a assisté plusieurs fois, en qualité d'envoyé de la Noblesse, aux Etats de Languedoc, & notamment pour le tour de Vivarais, en 1736, qu'il a fait les preuves exigées à cet effet. Il a épousé, par contrat du 18 Novembre 1747, passé devant Garimond, Notaire à Montpellier, *Françoise-Marguerite Durand*, fille de feu noble Pierre Durand, Capitaine de

Cavalerie au Régiment de Roquepine, & Inspecteur général des Ports du Rhône, en Vivarais, & de Madeleine Ennemonde de Peythieu, de laquelle est issu pour fils unique :

XII. PIERRE-FRANÇOIS-CÉSAR DE FAGES, Chevalier, Seigneur, Baron de Fages-Vaumale, co-Seigneur de Saint-Pons & de Tatailhon, batisé le 29 Mars 1749, Garde-du-Corps du Roi dans la Compagnie Ecossoise, depuis le 9 Octobre 1765, qui a rendu hommage du fief de Vaumale au Seigneur de Vogué, Comte de Montlaur, le 17 Octobre 1774; acte reçu par Dumas, Notaire du bourg de Vogué, résidant à Aubenas. Les Etats de Languedoc, par un nouveau réglement, ayant exigé de plus amples preuves, pour l'ordre de la Noblesse; il y a satisfait au-delà, & a obtenu, à ce sujet, un certificat authentique, signé des trois ordres desdits Etats, où il a assisté en qualité d'envoyé de la Noblesse, daté du 11 Décembre de la même année 1774. Il a épousé, par contrat du 17 Novembre 1766, passé devant Cornet, Notaire de Rochemure, & Gros, Notaire d'Aubenas, *Marie-Madeleine de Fargier*, fille unique de Messire Pierre, co-Seigneur de Saint-Pons & de Saint-Andéol de Berc, & de Dame Madeleine Vincent, dont : — 1. JEAN-PIERRE-LOUIS-FRANÇOIS-CÉSAR DE FAGES-DE-VAUMALE, Chevalier, né le 15 Janvier 1768, Elevé du Roi au Collége Militaire de Tournon : — 2. MARIE-MARGUERITE-MADELEINE-FRANÇOISE-ROSE-ANTOINETTE, née le 3 Janvier 1770 : — 3. DIANE-CÉSARÉE, morte jeune : — 4. MARIE-CLÉMENCE-CÉSARÉE-HELVIENNE, nommée par le Roi pour être élevée à l'Abbaye Royale de Saint-Cyr, née le 15 Mai 1775 : — 5. Et OLIMPE-CÉSARÉE DE FAGES-DE-VAUMALE, née le 9 Octobre 1777.

La Maison DE FAGES porte pour Armes : *d'or à la montagne de trois coupeaux de gueules, celui du milieu plus élevé, & surmonté d'une colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople; au chef de France*, c'est-à-dire, *d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or;* l'écu sommé d'une *couronne de Comte, ornée de six perles d'argent, d'une fleur de lis d'or au milieu, & à chacune des extrémités, d'une demi-fleur de lis de même, au lieu de perles.* Timbre : *un casque à onze grilles d'or, posé de front, orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu.* Pour cimier, *un panache d'argent en forme de fleur de lis, d'où sort un trait d'or*, avec cette devise : *Regi fidelitatem lilia coronant;* contre devise posée au bas de l'écu : *INTACTA;* supports, *deux licornes d'argent cabrées.*

Cette Généalogie, dressée sur titres originaux communiqués, & le blason des Armes ci-dessus expliqué, ont été enregistrés tout au long dans les registres de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, par Arrêt de ladite Cour des Aides, du 20 Décembre 1777.

FONTETTE : ancienne Noblesse originaire de Bourgogne, dont plusieurs Historiens & Généalogistes de cette Province, tels que Paillot, Danod, le Chevalier de Tournay & autres, font mention.

Le premier connu de ce nom est PIERRE, Seigneur DE FONTETTE, Chevalier, vivant en 1199, mentionné dans l'Usage Général des Fiefs, *livre*

livre 3, chap. 1, page 672 & 682. Il fut député avec Thibaut & Huganon d'Aisinville, par Thibaut, Comte Palatin de Champagne, pour faire une enquête au sujet de la Vicomté de la Ferté-sur-Aube. De lui descendoit :

I. JEAN, Seigneur de FONTETTE, Damoiseau, mentionné dans un dénombrement de 1332, qui laissa pour enfans : — 1. HUGUES, qui suit ; — 2. Et PIERRE DE FONTETTE, Abbé de Sainte-Seine.

II. HUGUES, Seigneur de FONTETTE, Ecuyer & homme d'Armes, se trouva à une montre en 1358, & eut pour enfans : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. PIERRE, Abbé de Sainte-Seine ; — 3. Et GEORGES DE FONTETTE, Seigneur d'Alligny, auteur d'une branche rapportée en son rang.

III. JEAN, Seigneur de FONTETTE & de Verrey, Ecuyer, passa un acte d'amodiation en 1433, fit un bail emphytéotique en 1445, & fut inhumé à Sainte-Seine en 1484, où l'on voit son épitaphe. Il avoit épousé *N..... de Courcelles*, sœur de Philippe, Seigneur de Pourlens & d'Anvillars, Bailli de Dijon, de laquelle il eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. Et PIERRE DE FONTETTE, Abbé de Sainte-Seine, & Prieur de Parcy.

IV. JEAN, Seigneur de FONTETTE, Verrey, Quincerot & Chavanay, fait Chevalier à la guerre de Liege en 1468, transigea avec son frere en 1484, & fut enterré à Sainte-Seine, en 1498, où est son épitaphe. Il avoit épousé *Jeanne de Damas*, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. PHILIPPE, tige des Seigneurs de Verrey, rapporté ci-après ; — 3. Et HUGUES DE FONTETTE.

V. JEAN, Seigneur de FONTETTE, Chavanay & Remilly, fit une reprise des Fiefs en 1491 ; & épousa *Claude de Damas*, fille de Pierre, Seigneur de Bussiere ; il en eut : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. & 3. PIERRE & ANTOINE DE FONTETTE, Ecuyers.

VI. GUILLAUME, Seigneur de FONTETTE & de Remilly, transigea en 1572 avec ses freres, donna son dénombrement en 1577, & avoit épousé, en 1515, *Madeleine Doizelet*, Dame d'Ozanbray, fille de Jean, Chevalier, Seigneur de Fresne-le-Châtel, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. ANDRÉ DE FONTETTE, Ecuyer, qui, selon une enquête de 1546, épousa *Jeanne de Beauvoisin*, & en eut deux filles : MARGUERITE, mariée à *Nicolas de Betoulac*, Seigneur d'Archy ; & PHILIBERTE, mariée à *Jean de Neuilly* ; — 3. JACQUES, Ecuyer ; — 4. Et JEANNE DE FONTETTE.

VII. JEAN, Seigneur de FONTETTE & de Remilly, épousa, en 1545, *Claire de Rochequin*, fille de N..... de Rochequin, Seigneur de Barain, & de Marguerite de Montigny. De ce mariage vinrent : — 1. PHILIBERT, qui suit ; — 2. Et JEANNE, mariée, en 1584, à *François de Guerde*, Gendarme des Ordonnances, fils de Denis, & de Marguerite d'Uxelles.

VIII. PHILIBERT, Seigneur de FONTETTE, épousa, par contrat de l'an 1588, *Anne-Marie de Cassigny*, fille de Claude, Baron de Villars, & d'Emilande-Alexandrine ; il en eut :

IX. ANDREMONT, Seigneur de FONTETTE, Sommery & Chavanche, Major d'Infanterie, tué au siege de Thionville, en 1643, avoit épousé,

par contrat passé, en *1612*, *Olimpe d'Agay*, fille de Jacques, Lieutenant de cinquante hommes d'Armes, & d'Eustache de Martigny, dont: — 1. SALADIN DE FONTETTE, Seigneur de Vignoud & de la Faye, marié, en 1643, à *Jacqueline de Poncert*, de laquelle il eut pour fille unique, JEANNE-JUDITH DE FONTETTE, mariée à *François de Colombet*, Seigneur de Gissey. Elle est mentionnée dans un jugement de l'Intendant, de *1669*; — 2. MELCHIOR, qui suit; — 3. LOUIS, Chevalier de Malte, sur ses preuves faites, en *1646*; — 4. JEANNE-JUDITH, mariée à *Jacques de Naturel*, Seigneur de Valletine; — 5. Et HÉLENE DE FONTETTE, Abbesse de Pralon, au Diocese de Langres.

X. MELCHIOR, Seigneur de FONTETTE, Sommery, Chavanche & la Ferté, Capitaine de Chevaux-Légers, épousa, par contrat passé, en *1643*, *Léonore de Jozian*, fille d'Antoine, Seigneur de Grandval, & de Marguerite de Chaugy, dont: — 1. SALADIN-HYACINTHE DE FONTETTE, qui suit; — 2. ROBERT, Chevalier de Malte; — 3. BERNARD, aussi Chevalier de Malte, tous deux reçus sur leurs preuves faites, en *1678*; le dernier, Commandeur dans son Ordre, Aide-Major des Galeres de France, & Inspecteur des Troupes; — 4. JACQUELINE, Abbesse de Pralon; — 5. & 6. HÉLENE & AGNÈS DE FONTETTE, Religieuses, au même Monastere.

XI. SALADIN-HYACINTHE DE FONTETTE, Seigneur de Sommery, Chavanche & Vellerot, épousa, par contrat passé, en *1681*, *Françoise-Charlotte de Chalus*, fille de Claude, Chevalier, Lieutenant des Gendarmes de M. le Prince, & de Claudine de Mullot. Leurs enfans furent: — 1. BERNARD, qui suit; — 2. Et MARIE-BERNARDE DE FONTETTE, mariée à *François Mochot*, Seigneur de Montbelliard & de Monsculot, Capitaine d'Infanterie, fils de N..... Mochot, Seigneur de Montbelliard, Maître des Comptes, à Dijon, dont: Jacqueline Mochot-de-Montbelliard, mariée, en 1730, à Charles d'Ecrots, Baron d'Estrée, Seigneur de Milet, Maréchal des Camps, Gouverneur de Furnes, & mere de François-Bernard d'Ecrots, Comte d'Estrée, Lieutenant-Colonel du Régiment du Roi, marié à *N..... de Feydeau de Chapeau.*

XII. BERNARD, Comte de FONTETTE, Seigneur de Sommery, Gilly, & en partie de Chavanche, Capitaine des Galeres, puis Chef-d'Escadre des Armées Navales, & Chevalier d'honneur du Parlement de Bourgogne, mort le 15 Mars *1767*, avoit épousé, en *1736*, *Lazare Lamy*, morte en *1746*, fille de Denis Lamy, Ecuyer, Maître des Comptes à Dijon, & de Marie-Prudence Petit, dont: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. ANGÉLIQUE, morte en *1778*; — 3. PRUDENCE, aussi morte; — 4. GABRIELLE, mariée à *N..... Suremain de Flammerans*, Conseiller Honoraire au Parlement de Bourgogne; — 5. LAZARE-CHARLOTTE; — 6. Et CHARLOTTE, décédée.

XIII. CHARLES-MARIE, Comte de FONTETTE, Chevalier, né le 8 Avril 1745, Seigneur de Sommery, &c. Capitaine de Dragons à la suite du Régiment d'Artois, & Chevalier d'honneur du Parlement de Bourgogne, a épousé, le 10 Mai 1773, *Françoise-Josephe-Perpétue*, née Baronne de Montjustin, fille de Guillaume-Antide, Baron de Montjustin, & de N....,

de Jouffroi, dont — CLAUDINE-MARIE-CHARLOTTE-JOSEPHINE-ELÉONORE DE FONTETTE, née le 5 Septembre 1776.

Seigneurs de VERREY.

V. PHILIPPE DE FONTETTE, Ecuyer, Seigneur de Verrey & de Chavanay, second fils de JEAN, Seigneur de Fontette, & de *Jeanne de Damas*, transigea avec ses freres en 1489, & épousa *Jeanne de Damas*, fille de Pierre, Seigneur de Bussiere, dont : — 1. PHILIPPE, qui suit ; — 2. Et JEAN DE FONTETTE, Ecuyer, Seigneur de Bussiere, qui fut marié.

VI. PHILIPPE DE FONTETTE, Seigneur de Verrey & de Bussiere, fut inhumé à Verrey, en 1547, où l'on voit son inscription. De sa femme, que nous ne connoissons point, il eut : — ANTOINETTE DE FONTETTE, Dame de Verrey, mariée 1°. à *Jean de Plaisance* ; & 2°. à *Andremont de Pracontal*, Chevalier de l'Ordre du Roi ; — Et CLAUDINE, Dame de la Bonde & de l'Antiliere, mariée à *Jean de Sailecy*, Seigneur d'Aiguibelette.

Seigneurs d'ALLIGNY.

III. GEORGES DE FONTETTE, Seigneur d'Alligny, troisieme fils de HUGUES, Seigneur de Fontette, passa un acte d'amodiation en 1433, & eut de sa femme, dont on ignore le nom :

IV. HUGUES DE FONTETTE, Ecuyer, Seigneur d'Alligny, connu par des actes de 1452 & 1470, marié à *Jacqueline*, fille de Girard Rossin, & de Catherine d'Etrie, laquelle étoit fille de Jacques & de Catherine de Florigny. Leurs enfans furent : — 1. GEORGES, qui suit ; — 2. CLAUDE DE FONTETTE, Ecuyer, Châtelain d'Alligny ; — 3. CHARLES, Seigneur de Vaulmain ou du Vauroux, Gentilhomme d'honneur de Louis XI ; — 4. Et FRANÇOISE DE FONTETTE.

V. GEORGES DE FONTETTE, Seigneur d'Alligny & du Vaulmain, testa en 1488, & fut inhumé dans sa Chapelle d'Alligny. Il avoit épousé *Catherine des Potots*, fille de Léonard, Chevalier, Seigneur de Fourgs, Premier Président au Parlement de Dijon, dont : 1. JEAN, qui suit ; — 2. JACQUES, auteur de la branche des Seigneurs du Vaulmain, rapportée ci-après ; — 3. IMBERT, Diacre ; — 4. Et ANNE DE FONTETTE, mariée 1°. par contrat passé à Chaumont, en 1506, à N.... *de Vallerende-de-la-Tour*, Seigneur de Leudicourt ; & 2°. à *Quentin de Ferriere*, Seigneur de Tiergeville. De son dernier lit elle eut Pierre de Ferriere, Seigneur de Tiergeville, marié à Adrienne, fille de Philibert de Boullainviler, & de Françoise de l'Isle-Marivaut. Ce Pierre de Ferriere fut tuteur des enfans de JACQUES DE FONTETTE, chef de la branche suivante.

VI. JEAN DE FONTETTE, Seigneur d'Alligny, testa en 1534, partagea les biens de ses pere & mere en 1540, avec ses freres & sœur, mourut le 22 Novembre 1554, sans postérité, & sa succession fut partagée entre JEAN, GEORGES & GUILLAUME, ses neveux, le 13 Mars 1555. Il avoit épousé, en 1519, *Edmonde de Vingles*, fille de Pierre, Seigneur de Quemigny,

Branche des Seigneurs du VAULMAIN.

VI. JACQUES DE FONTETTE, Ecuyer, Seigneur d'Alligny, du Vaulmain, du Vauroux, Boutencourt, &c. second fils de GEORGES DE FONTETTE, & de *Catherine des Potots*, fut homme d'armes des Ordonnances du Roi, & mourut en 1533. Il avoit épousé *Catherine du Causier*, & en eut — 1. JEAN, qui suit; — 2. & 3. GEORGES & GUILLAUME, Centeniers Légionnaires; — 4. Et IMBERT DE FONTETTE.

VII. JEAN DE FONTETTE, Ecuyer, Seigneur d'Alligny, du Vaulmain, &c. Centenier Légionnaire, comparut à l'arriere-ban le 24 Novembre 1551, vendit, le 13 Mars 1555, la Terre d'Alligny, à Artus de Colombier, partagea avec ses freres, le 24 Septembre de la même année, & épousa, par contrat du 7 Septembre 1556, *Anne*, fille de N.... de Bucy, & d'Icare de Masencourt, dont: — 1. PHILIPPE, qui suit; — 2. FLORENT, Seigneur du Vauroux, tige de la branche de ce nom, rapportée ci-après; — 3. MARIE, femme de *François de Tarley-Launoy*, Seigneur de Paubourg en Beauvoisis; — 4. ADRIENNE, mariée à *Jean du Gaslo*, Seigneur de Mons, — 5. Et DENISE DE FONTETTE, mariée, par contrat du 9 Juin 1609, à *Gilles du Bos*, dont elle étoit veuve le 29 Juillet 1615, qu'elle fit une vente à Philippe du Bos, frere de feu son mari.

VIII. PHILIPPE DE FONTETTE, Ecuyer, Seigneur du Vaulmain, &c. épousa, en 1598, *Jeanne*, fille de Gilles de Faveroles, Seigneur de Blevé, & de Louise de Berard, de laquelle il eut: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. Et JEANNE, mariée à *Georges de Marle*, Seigneur de Lizors, d'Amecourt, dont un fils, nommé *Pierre de Marle*, marié à sa cousine GABRIELLE DE FONTETTE, mentionnée ci-après.

IX. CHARLES DE FONTETTE, Seigneur du Vaulmain, Capitaine au Régiment de Flavacourt, par commission de 1630, mort en 1636, avoit épousé, en 1631, *Elisabeth*, fille de Henri de Muys, & d'Anne de Berbizy, dont: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. ELISABETH, Dame de Boispréaux, mariée, par contrat de 1659, à *Charles de Fouilleuse*; — 3. Et GABRIELLE DE FONTETTE, mariée à *Pierre de Marle*, Seigneur de Lizors, son cousin, ci-dessus.

X. CHARLES DE FONTETTE, II du nom, Seigneur du Vaulmain, Lencourt, &c. mort en 1711, avoit épousé, en 1669, *Louise*, fille de François de Boullainvilier, Seigneur d'Hadancourt, & d'Antoinette Papin, dont: — 1. LOUIS-PHILIPPE, qui suit; — 2. CHARLES-ANTOINE, Marquis du Vaulmain, Capitaine de Cavalerie en 1698, mort sans postérité, de son mariage contracté avec *Antoinette-Madeleine*, fille d'Antoine, Comte de Harville-Paloiseau, & d'Antoinette de Chassebras; — 3. JEAN-BATISTE-LÉON, tué à la bataille d'Hochstet; 4. ANNE-ANGÉLIQUE DE FONTETTE, mariée, en 1717, à *Guy Guès*, Seigneur de Pouancey; — 5. Et sept filles, dont plusieurs Religieuses, & les autres mortes en bas-âge.

XI. LOUIS-PHILIPPE DE FONTETTE, Marquis du Vaulmain, Seigneur de Boispréaux, avoit épousé, en 1743, *Françoise-Catherine*, fille de Gaston-

Jean-Baptiste de Mauléon, Chevalier, Seigneur de Savaillant, & de Marie-de Mirdoige, dont : — 1. RENÉ-CHARLES, qui suit ; — 2. MARIE-CHARLOTTE, née en 1744, mariée à N.... *du Pill*, Seigneur de Bertichere ; — 3. Et ANNE-HENRIETTE DE FONTETTE, mariée, par contrat du 15 Octobre 1770, à *François-Séraphin*, Comte de Biencourt-de-Poutrincourt.

XII. RENÉ-CHARLES, Marquis DE FONTETTE, né le 22 Janvier 1746, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Royal-Lorraine, n'eſt pas encore marié.

Branche des Seigneurs du VAUROUX.

VIII. FLORENT DE FONTETTE, Ecuyer, Seigneur du Vauroux, ſecond fils de JEAN, & de N.... *de Bucy*, épouſa, par contrat paſſé en 1605, *Madeleine du Bos*, fille de Gilles, & de Françoiſe de Maranvillers, dont : — 1. LOUIS, qui ſuit ; — 2. CHARLES, rapporté après la poſtérité de ſon aîné ; — 3. GEORGES, Curé de Panville ; — 4. Autre LOUIS, Seigneur de Herville, qui épouſa *Marie de la Fontaine-Saint-Quentin*, ſans poſtérité ; — 5. Et MAXIMILIEN DE FONTETTE, auſſi marié à N.... *de Dampon*, ſans poſtérité.

IX. LOUIS DE FONTETTE, Seigneur de Themericourt, épouſa *Heleine de Rouvroy-de-Saint-Simon*, dont : trois garçons, morts en bas-âge ; — 4. MADELEINE, mariée à *Charles d'Andaine*, Seigneur de Vaſtine, Brigadier des Gardes-du-Corps du Roi, ſans poſtérité ; — 5. MARIE-MADELEINE, Dame de Mortefontaine, mariée à *François-Georges de Pelletat* ; — 6. LOUISE, mariée, par contrat paſſé en 1718, à *Etienne de Marets*, Seigneur de la Noix-Roncherolles, Commandant à Sare-Louis, ſans poſtérité ; — 7. Et MADELEINE DE FONTETTE, non mariée.

IX. CHARLES DE FONTETTE, Seigneur du Vauroux, épouſa 1°. *Catherine de Ventarbeque* ; & 2°. par contrat du 7 Septembre 1643, paſſé devant Jainel & Legay, Notaires au Châtelet de Paris, *Angélique de Gamotini*, Demoiſelle chez la Reine, dont — 1. FLORENT, tué par un payſan ; — 2. LOUIS ; — 3. PHILIBERT, Capitaine d'Infanterie ; 4. & 5. PIERRE & N.... DE FONTETTE, tués à Senef ; — Et trois filles non mariées.

Les Armes : *d'azur, à trois faſces d'or.* C'eſt ainſi qu'on les trouve dans le Catalogue des Gentilshommes de Bourgogne, *in-fol.* rédigé par M. le Chevalier de Tournay ; & c'eſt par erreur que, dans le Tome VI de ce Dictionnaire, *page 511*, on les a dites, dans une notice, *faſcé d'or & d'azur de ſix pieces.*



G.

GALIBERT, en Agénois : Famille distinguée par ses services militaires, divisée en trois branches.

ANTOINE-GALIBERT-DE-BERNOU, Ecuyer, Seigneur de Feuguerolles, en Agénois, Capitaine au Régiment de Lusignan, Infanterie, fut annobli, sans finances, pour services, lui & sa postérité, par Lettres-Patentes de Louis XIV, données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de Décembre 1674, enregistrées en la Chambre des Comptes de Paris, en la Cour de l'Election d'Agénois, le 17 Mai 1675, & en la Cour des Aides du Parlement de Bordeaux, le 30 Décembre de la même année, au registre des chartres. Ces Lettres portent, qu'il servit en 1625, dans les troupes qui agissoient en la Province de Guyenne, sous les ordres du Duc du Maine, contre ceux de la Religion prétendue réformée, qui suscitoient alors quantité de troubles & de révoltes dans le Royaume, durant lesquels il fut fait prisonnier, & conduit à Montauban, après avoir été dangéreusement blessé en une occasion de guerre; qu'ayant été mis en liberté par l'échange fait de sa personne, contre d'autres prisonniers, il continua de servir dans les mêmes troupes avec un courage extraordinaire; qu'en 1628, étant Officier dans le Régiment de Lusignan, il servit dans l'armée du Duc de Mantoue, commandée par le Marquis d'Uxelles, & reçut plusieurs blessures considérables au combat donné devant Saint-Pierre, en Piémont; qu'en 1636, devenu Capitaine dans ce même Régiment, il se trouva à la prise du Fort de Sainte-Barbe, près de Saint-Jean-de-Luz, sous les ordres du Comte de Grammont, où, ayant fait une action importante, il contribua à la réduction de la place; il y reçut aussi diverses blessures considérables. Cette action si glorieuse, a fait mériter, à son nom, de trouver place dans les fastes militaires du Royaume; depuis, plusieurs places ayant été attaquées, il se trouva aux sieges d'icelles, & à diverses batailles & occasions de guerre, où en se signalant, il donna des preuves de sa valeur & de son expérience. Enfin, ses blessures ne lui permettant plus de continuer ses services, ses deux fils aînés, qui embrasserent la profession des armes, firent voir le même zele & la même fidélité, & se distinguerent dans les occasions de guerre qui se sont présentées, &c. Il eut pour enfans; — 1. ETIENNE, qui suit: — 2. GUILLAUME, tige de la branche des GALIBERT DE SAINT-AVIST, établie à Aiguillon, en Agénois, rapportée ci-après: — 3. Et ANTOINE DE GALIBERT, auteur de la branche des GALIBERT, établie à Monclar, mentionnée ensuite.

ETIENNE DE GALIBERT-DE-BERNOU, Ecuyer, le même dont il est fait mention dans les Lettres de Noblesse, se trouva en Candie, lorsqu'on y envoya un Corps de Troupes pour la défense de cette place contre les Turcs, & y fut dangereusement blessé. De retour en France, il continua de servir avec le même cœur & le même courage, & fut fait Brigadier

de la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roi. Il eut deux enfans : — 1. ANTOINE, qui suit : — 2. Et BARTHELEMI DE GALIBERT, mort sans postérité.

ANTOINE DE GALIBERT, Ecuyer, Seigneur de Feuguerolles, Major du Régiment de Lafont ; s'est marié, & sa postérité va s'éteindre dans la Demoiselle DE GALIBERT-DE-BERNOU, vivante sans enfans de son mariage avec *N.... de la Tour*, Ecuyer.

Branche DES GALIBERT-SAINT-AVIST, *établie à Aiguillon en Agénois.*

GUILLAUME DE GALIBERT, Ecuyer, (second fils D'ANTOINE, Capitaine au Régiment de Lusignan), né en 1590, Officier audit Régiment, tué au siege de Valenciennes ; avoit épousé, le 7 Novembre 1607, Demoiselle *Jeanne Malgras*, fille de François Malgras, & de Dame Susanne Passelaygue, dont :

ETIENNE DE GALIBERT, Ecuyer, né le 2 Mars 1608, marié le 3 Décembre 1629, à Demoiselle *Marthe Meteau*, héritiere de Saint-Avist, fille de Daniel Metau, & de Dame Jacqueline Brienne. Il en eut :

JEAN DE GALIBERT-SAINT-AVIST, Ecuyer, né le 11 Juin 1631, d'abord Mousquetaire du Roi dans sa premiere Compagnie, ensuite Major au Régiment du Prince Royal, en Portugal, qui épousa, le 28 Avril 1692, Demoiselle *Marie du Gasquet*, fille de Thomas du Gasquet, Ecuyer, & de Dame Jeanne de Merignac. De ce mariage est issu :

ETIENNE DE GALIBERT-SAINT-AVIST, Ecuyer, né le 20 Janvier 1695, vivant encore en 1779, qui a épousé, le 4 Janvier 1724, Demoiselle *Marie-Françoise de Tastes*, fille de Guillaume de Tastes, Ecuyer, Sieur de la Barthe, & de Jeanne Duniagou. Leurs enfans sont : — 1. THOMAS-MATHURIN, qui suit : — 2. JOSEPH, mort âgé de six ans : — 3. MARGUERITE, mariée, en 1760, à *Joseph-Boudon Raignac-de-la-Combe*, Ecuyer, ancien Capitaine au Régiment de Mailly, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis : — 4. MARIE-MARGUERITE-THOMASSIN, non encore mariée : — 5. ANNE, Religieuse Ursuline au Port Sainte-Marie : — 6. & 7. autre MARGUERITE, appellée Mademoiselle *de Saint-Avist*, — Et MARIE-ANGÉLIQUE DE GALIBERT, non mariées.

THOMAS-MATHURIN DE GALIBERT-SAINT-AVIST, Ecuyer, né le 8 Novembre 1729, Chevalier de Saint-Louis, & Brigadier des Armées du Roi, a été successivement sous-Lieutenant au Régiment de Montboissier, en 1746, Lieutenant en pied, en 1747, Capitaine à la suite du Régiment de Clermont-Tonnerre, Cavalerie, en 1758, Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'infanterie, attachés au Régiment de Turpin, Hussards, en 1760, fait Chevalier de Saint-Louis la même année, après quatorze ans de services, pour une action d'éclat où il fut blessé ; Capitaine à la suite des Hussards de Chamborant, en 1761, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, en 1769, & Brigadier des Armées du Roi, en 1772. Il s'est trouvé pendant les Campagnes de 1746, 1747 & 1748, aux sieges des Forts de Santvliet, Lillo, Berg-op-Zoom, à l'attaque de Voude, à l'affaire

qui se passa à la rentrée de l'armée, dans Anvers, où fut tué M. de Kermelet, le 27 Novembre 1747; à l'attaque d'un Convoi, du 2 Mars 1748, près de Berg-op-Zoom, où le Comte de Vaux fut fait prisonnier. Réformé en 1749, il passa aux Indes en 1754, servit à Saint-Domingue dans les Troupes du pays; s'embarqua comme Volontaire en 1757, sur l'Escadre du Comte de Bauffremont, allant à Saint-Domingue, sur le vaisseau *l'Eveillé*, qui combattit, & prit corps-à-corps, en présence de toute l'Escadre, le vaisseau de guerre Anglois, *le Greenowits*. Sa fermeté lui mérita d'aller amariner la prise, il débarqua au Cap-François, joignit, six semaines après, l'Escadre de M. de Kiersaint; se trouva au combat donné le 14 Octobre 1757, sur les côtes de Saint-Domingue, où il fut blessé, & après sa guérison, M. de Kiersaint le pria de s'embarquer sur la flûte du Roi *Loutarde*, montée par le Capitaine Pinguet, qui, avec tout l'équipage, eut l'honnêteté d'écrire au Ministre, que le sieur DE GALIBERT avoit beaucoup contribué, par son activité, à sauver ce vaisseau du Roi, dans deux combats qu'ils eurent à soutenir contre des corsaires Anglois, étant alors séparés de l'Escadre, par un gros brouillard, en 1758. La Cour l'envoya avec le Comte de Montazet, à l'armée de l'Impératrice Reine, où ils furent tous deux considérablement blessés à la bataille d'Autkirken, en Lusace, le 14 Octobre de la même année. Sa bonne conduite à la bataille de Maxem, sous Dresde, donnée les 29 & 30 Novembre 1759, lui mérita l'honneur d'être choisi par le Maréchal Daon, pour aller à Versailles porter au Roi, & à la Famille Royale, la premiere nouvelle de la victoire de cette journée, avec la prise de dix-huit mille Prussiens. Il a fait les campagnes de 1760 & 1761, dans les Chasseurs à pied, & dans les Hussards de Turpin; & s'est trouvé, durant ces deux campagnes, à toutes les affaires qui s'y sont passées. Il a été réformé en 1762, fait Lieutenant-Colonel d'Infanterie en 1769, pour aller avec le Marquis de Chauvelin, en Corse, & arrivé à Toulon, il reçut une lettre du Ministre, qui lui annonçoit sa promotion à la majorité & à l'inspection générale de Pondichéry, lui enjoignant de revenir à Paris; mais à son retour, il eut le chagrin de voir que les projets du Duc de Praslin, n'eurent pas leur exécution. En 1771, il a été envoyé, à la confédération de Bar, en Pologne, avec le Baron de Vioménil; il y fut fait Gouverneur de la Citadelle de Landscroon, dans les Monts Crapats, dont il sortit à la tête de l'élite de sa garnison, pour se jetter dans le château de Cracovie. Les difficultés qu'il y rencontra, & qu'il surmonta, avec la part qu'il prit à sa défense, lui ont mérité d'être fait Brigadier des Armées du Roi, grace que la circonstance a rendue aussi éclatante, qu'elle lui a été glorieuse, & dont il n'eut la premiere nouvelle que deux ans après, au retour de sa captivité, où il avoit été conduit sur les extrémités des frontieres des Russes, qui l'avoient forcé de capituler, faute de vivres, après quatre-vingt-sept jours de tranchée ouverte. Il a épousé, le 20 Octobre 1777, Demoiselle *Elisabeth-Ursule de la Borde-de-la-Cassagne*, fille de Louis-Martial de la Borde, Ecuyer, Seigneur de la Cassagne, ancien Officier d'Infanterie, & de Dame Marie-Rose de Tastes-de-la-Barthe, dont il n'a pas encore d'enfans.

Branche

Branche DES GALIBERT établie à Monclâr, en Agénois.

ANTOINE DE GALIBERT, Ecuyer, troisieme fils D'ANTOINE, l'ennobli; né en 1602, épousa, en 1653, *Madeleine de Breton-du-Rousery*, dont entr'autres : — 1. ETIENNE, Prêtre : — 2. JEAN, Ecuyer, Capitaine de Cavalerie, & Chevalier de Saint-Louis : — 3. Et ANTOINE DE GALIBERT, qui suit :

ANTOINE DE GALIBERT, Ecuyer, né en 1663, Capitaine d'Infanterie, a épousé, le 9 Octobre 1709, Dame *Anne de Carrié*, de la ville de Montastruc, en Agénois, de laquelle est issu :

FRANÇOIS DE GALIBERT, Ecuyer, né en 1710, marié, le 7 Octobre 1732, à Dame *Catherine-Arbeau-de-Tombebœuf*, dont sont issus : — 1. BERNARD, Curé de Serignac, en Agénois : — 2. RAIMOND, qui suit : — 3. Et MARIE DE GALIBERT, Religieuse Carmélite, à Agen.

RAIMOND DE GALIBERT, Ecuyer, né en 1736, élevé au Collége Royal de Périgord, établi à Toulouse, par brevet du Roi, du 26 Octobre 1752, a épousé, le 20 Janvier 1762, Dame *Marie de Glory*, de Monclar, en Agénois, dont il a quatre garçons & trois filles, tous vivans, savoir : — 1. MARTIAL, Ecuyer, né en 1764 : — 2. JEAN : — 3. BERNARD : — 4. FRANÇOIS-ARMAND : — 5. MARIE : — 6. JEANNE-VICTOIRE : — 7. Et MARGUERITE-HENRIETTE DE GALIBERT.

Les Armes : *d'hermines, à une fasce d'azur, chargée d'une aigle à deux têtes d'or, les ailes éployées, acostée de deux lions d'argent, passans & affrontés.*

GALLET-VALLIERE (DE) : ancienne Noblesse établie à Hermeville, Bailliage de Montivilliers, en Caux, maintenu dans sa Noblesse, sur ses titres communiqués, par Sentence de l'Election de Paris, du 14 Juillet 1634, & ensuite à la Cour-des-Aides, par Arrêt intervenu le 8 Août 1635. Cette famille noble, remonte par filiation suivie, à LOUIS, qui suit.

I. LOUIS DE GALLET, I du nom, fut Seigneur du fief de la Hulline, situé en la Paroisse de Triel, ce qui est prouvé par le contrat original, passé devant Antoine Guyon, Notaire en la Chatellenie de Poissi, le 20 Novembre 1420. Il eut pour enfans : — 1. LOUIS, qui suit; — 2. Et GUERIN DE GALLET, Ecuyer, dont on ignore la destinée.

II. LOUIS DE GALLET, II du nom, Ecuyer, Seigneur du Fay, Paroisse d'Andresy, Ambassadeur en Angleterre, eut pour enfans : — 1. RAOUL, qui suit; — 2. SIMON; — 3. RAOULIN; — 4. LOUIS; — 5. Et JEAN DE GALLET, Ecuyer, Seigneur de Tessacq, & du fief de Gallet, en Saintonge. Il sera parlé de tous ces enfans, après la postérité de leur aîné, auteur de la branche primitive, & qui subsiste, dont voici la filiation suivie.

III. RAOUL DE GALLET, fils aîné de LOUIS II, Ecuyer, Seigneur de la Hulline, & autres lieux, est connu par les contrats de partage qu'il passa avec ses freres, les 11 Novembre 1487, 19 Octobre 1488, 6 Mai 1497, devant Antoine Guyon l'aîné, Notaire en la Chatellenie de Poissy.

Ses enfans furent : 1. LOUIS, qui suit ; — 2. Et MATHIEU DE GALLET, Ecuyer, qualifié Seigneur de la Huline & de Triel, dans deux contrats, l'un du 10 Octobre 1518, l'autre du 20 Août 1540. Il est auteur d'une branche dont la postérité est éteinte.

IV. LOUIS DE GALLET, III du nom, Ecuyer, Seigneur du Fay, fut député, comme noble, deux fois aux Etats convoqués à Pontoise ; la premiere, le 4 Février 1577, & la seconde, le 24 Juillet 1614. Il eut pour enfans ; — 1. JACQUES ; — 2. GUILLAUME ; — 3. Et NICOLAS DE GALLET, qui suit.

V. NICOLAS DE GALLET, Seigneur de Bellefontaine, Paroisse de Joui-le-Moutier, Diocese de Paris, épousa, le 3 Octobre 1563, *Louise de Saint-Quentin*, dont il eut : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. CHARLES, marié par contrat passé devant Pierron & Théveny, Notaires à Paris, le 16 Septembre 1598, à *Marie Boucher*, laquelle devenue veuve, obtint une maintenue de noblesse, pour elle & ses trois enfans, qui furent : ANTOINE, Ecuyer, Seigneur de Vallons ; SIMON, Ecuyer, Seigneur de Saint-Supplix, en Caux ; CHARLES, Ecuyer, tué au siege de Casal ; — 3. Et LOUIS, IV du nom, troisieme fils de NICOLAS, marié par contrat, passé le 27 Septembre 1671, devant Paul le Vasseur, Notaire à Pontoise, avec Demoiselle *Antoinette Cossard*, dont il eut quatre garçons, tous morts sans postérité, savoir : CHARLES, né à Joui-le-Moutier, Diocese de Paris, le 14 Octobre 1601 ; LOUIS - FRANÇOIS, mort à l'armée du Rhin ; Et ANTOINE DE GALLET, Seigneur de Vallonds.

VI. GUILLAUME DE GALLET, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Bellefontaine, second fils de NICOLAS, épousa, par contrat passé devant Paul le Vasseur, Notaire à Pontoise, Demoiselle *Gerarde Cossard*, fille de Nicolas Cossard, Ecuyer, Seigneur de Han, Paroisse d'Eragny, Election de Pontoise, dont : — 1. BARTHELEMY, qui suit ; — 2. Et CATHERINE DE GALLET, mariée, par contrat passé devant Hippolite Turpin, Notaire à Pontoise, le 23 Mai 1583, à *Nicolas d'Audrieu*, Ecuyer, Seigneur de Guitrancourt, près Mantes.

VII. BARTHELEMY DE GALLET, Ecuyer, Seigneur de Bellefontaine, partagea avec sa sœur, par acte passé devant Gilbert Parlleur, Notaire à Meulan, le 25 Février 1594, les biens de ses pere & mere, & épousa, par contrat du 9 Novembre 1598, passé devant Martin de Marines, Notaire, à Andresy, *Antoinette David*, dont : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. Et LOUISE DE GALLET, mariée avec Messire *Claude de Chauveau*, Ecuyer, établie à Paris.

VIII. CLAUDE DE GALLET, Ecuyer, Seigneur du Clos, épousa, par contrat passé devant Ildevert de Marines, Notaire à Andresy, près Poissy, le 8 Janvier 1629, Demoiselle *Marie de Noyon*, fille & héritiere de Messire Pierre de Noyon, Ecuyer, Seigneur de Valliere, Paroisse de Vaudancourt, en Vexin, & d'Anne de Ranceau ; lequel CLAUDE DE GALLET, comme héritier de son beau-pere, de la terre de Valliere, est le premier qui ait joint le nom de Valliere au sien. De son mariage sont

issus: — 1. JEAN, qui suit; — 2. Et LOUISE DE GALLET, femme de *N..... de Marquemont*, Ecuyer, qui demeuroit, en son vivant, à sa terre de Parmes, près Magny.

IX. JEAN DE GALLET, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Valliere, Soyols, Grand-Friche & Bellefontaine, obtint de M. de la Galissonniere, Intendant de Rouen, nommé par Sa Majesté, pour la recherche de la Noblesse, une maintenue, pour lui & pour les siens, datée du 3 Juin 1667. Il mourut à Triel, en 1707, & avoit épousé, par contrat passé devant Louis Michel, Notaire Royal à Triel, le 8 Octobre 1653, Demoiselle *Avoye Gueroult*, morte à Triel, vers l'an 1705, fille mineure de Messire François Gueroult, Seigneur de la Bonniere, du Boisroger, & autres lieux, Maître des Requêtes & Président, Prevôt Royal de Triel, & de Dame Marie Thiboult. De leur mariage sont issus: LOUIS-CHARLES DE GALLET, qui suit; & deux filles, l'une femme de *N..... de Lumeau*, Chevalier, Seigneur de Douinville, près Meulan; l'autre, femme en premieres noces, du Seigneur de Gondrecourt, & en secondes, de *M. de Saint-Lambert*.

X. LOUIS-CHARLES DE GALLET, Chevalier, Seigneur de Valliere, & autres lieux, mourut à Boury, près Gisors, en 1737, & avoit épousé, par contrat passé, le 2 Février 1695, devant Hector le Marié, Notaire Royal, au Comté de Chaumont, en Vexin, Demoiselle *Marie Louvel*, morte à Boury, le 24 Mai 1744, fille de Messire François Louvel, Ecuyer, Sieur des Mottes, & de Marguerite Deschamps; par son mariage, les terres d'Hermeville & de Saint-Vigor, en Caux, sont entrées dans la famille de GALLET-DE-VALLIERE. Les enfans issus de ce mariage, sont: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. JEAN, rapporté après son frere aîné; — 3. Et HENRI-CHARLES-ELÉONOR DE GALLET, né à Boury, vers l'an 1709, Prêtre & Curé de Montréal, en Canada.

XI. PIERRE DE GALLET-DE-VALLIERE, Chevalier, Seigneur d'Hermeville, Saint-Vigor, & autres lieux, né à Ecrainville, en Caux, en Août 1696, ancien Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, héritier, comme aîné, suivant la coutume du Pays de Caux, depuis 1757, des terres d'Hermeville & de Saint-Vigor, vécut garçon, & est mort le premier Avril 1782.

XI. JEAN DE GALLET, second fils de LOUIS-CHARLES DE GALLET, & de *Marie Louvel*, & frere puîné de PIERRE, ci-dessus rapporté, né à Boury, près Gisors, le 23 Août 1707, mort au Château d'Hermeville, en Caux, le 27 Décembre 1778, fut marié deux fois: 1°. à *N..... de Louvain*, morte à Boury, sans enfans, 2°. par acte sous seing-privé, le 5 Novembre 1758, à *Marie-Agnès de Marles*, fille aînée de Pierre de Marles, Chevalier, Seigneur de Fours, en Véxin, & de Marie-Agnès-Daniel de Boisdennemetz, aussi morte à Fours, près Gisors, en 1777, leur acte de mariage a été inventorié après leur décès, par Friquet, Notaire, à Criquetot-Lesneval, en Caux, & contrôlé à Montivilliers, le 23 Juin 1779. Ils ont laissé de leur mariage: — 1. CHARLES-FRANÇOIS, mort sans postérité, en Septembre 1782; — 2. PIERRE-ELÉONOR, ap-

pellé le Chevalier de VALLIERE, né à Boury, le 29 Janvier 1766, Sous-Lieutenant au Régiment Colonel-Général, Infanterie; — 3. Et Demoiselle MARIE-AGNÈS-SOPHIE DE GALLET, née à Boury, le 26 Août 1760, mariée, en 1780, à *N..... de Bannoge*, Chevalier, Seigneur d'Offeville & du Tot, en Caux.

Quant aux autres branches formées par les quatre freres cadets de RAOUL DE GALLET, dont nous venons de donner la descendance, nous ignorons si SIMON DE GALLET, second fils de LOUIS II, & premier frere puîné de RAOUL, qui a été Seigneur de Saint Supplix en Caux, a eu postérité.

Pour le troisieme fils de LOUIS II, nommé Raoulin DE GALLET, il eut deux garçons nommés, JAQUES-GUERIN, & PIERRE DE GALLET, Ecuyers; ce qui est justifié par deux contrats de mariage, l'un du 3 Mars 1542; l'autre du 21 Avril 1561: suivant le contrat du 3 Mars 1542 JACQUES-GUERIN DE GALLET, fut convoqué aux Etats qui devoient se tenir à Pontoise en 1577.

Le quatrieme fils de LOUIS II, appellé aussi LOUIS, Seigneur en partie du Fay, rendit hommage de ladite terre, le 22 Août 1476, ce qui est encore prouvé par deux contrats des 11 Octobre 1487 & 23 Avril 1489, & nous lisons dans un fragment de Généalogie imprimée de ce tems qu'il eut un Office dans l'Election de Paris.

JEAN DE GALLET V du nom, & dernier fils de LOUIS II, fut Seigneur de Tessacq & du fief de Gallet en Saintonge, eut pour fils LOUIS DE GALLET V du nom, Seigneur des mêmes terres que son pere, qui eut quatre garçons; savoir: — 1. LOUIS: — 2. JEAN: — 3. HÉLIE: — 4. & JACQUES GALLET; deux sont morts sans postérité.

De JACQUES est sorti autre JACQUES DE GALLET, Ecuyer, Conseiller, au Présidial de Saintes, qui eut pour enfant SAMUEL DE GALLET, Ecuyer, Avocat du Roi au Présidial de Saintes, & celui-ci eut un fils nommé RENÉ DE GALLET, dont nous ignorons la postérité.

Cette sixieme branche des Seigneurs de GALLET, se justifie, par les faits produits, le 15 Décembre 1634, en la Cour des Aides, par l'Arrêt de ladite Cour contradictoire avec le Procureur-Général, & les Habitans des lieux, intervenus, le 28 Avril 1635, par lequel ladite Cour a maintenu lesdits Seigneurs de GALLET, dans leurs titres de Noblesse ancienne, & en possession de tous les privileges & exemptions, attribués aux anciens Nobles de France; car ceux de ce nom sont de tems immémorial, appellés, reconnus, jugés véritables Ecuyers & Gentilshommes, par titres, contrats de mariage, Arrêts, Sentences, & par l'attestation des Habitans des Paroisses d'Andresy, Triel, Boury & autres, & aussi par les Commissaires, nommés par Sa Majesté pour la recherche des usurpateurs de la Noblesse.

Généalogie dressée sur les titres originaux communiquées, & sur un Mémoire en forme d'arbre Généalogique, fourni en Décembre 1779.

La famille de GALLET-DE-VALLIERE, porte pour Armes: *Ecartelé, au 1 & 4 d'azur, à un Gallet ou tourteau d'or; au 2 d'argent à la*

bande d'azur, accompagnée de deux croisettes de même, qui est Gueroult de Bonniere, *& au 3, parti d'argent ou de gueules fascé de 8 piéces*, qui est Boulainvilliers.

GIBERTÈS, DE GIBERTÈS, DEL GIBERTÈS, ou DE GIBERTOSIO, suivant les titres latins, en françois DE GIBERTÈS, DU GIBERTÈS, ou DU GILBERTET, Maison originaire & des plus anciennes de la Province d'Auvergne, qui tenoit un rang distingué dès les premiers siecles de l'ancienne Chevalerie.

Le plus ancien dont on a connoissance, est DALMAS BLAU, Seigneur de Gibertès, vivant en 1160. Il est qualifié de Chevalier dans un acte avec GUILLAUME & ASTORG BLAU, ses deux fils. HUGUES Seigneur de Gibertès, est aussi qualifié de Chevalier en 1250, c'est-à-dire, dix-huit ans après que l'Empereur Fréderic II eut exclu de cette dignité quiconque n'étoit pas né du sang des Chevaliers : *Ad militarem honorem nullus accedat, qui non sit de genere Militum.* Ordonnance qui fut confirmée en 1294, par Charles-le-Boiteux, Roi de Naples, fils de Charles, Comte d'Anjou, & Frere de Saint Louis. *Nullus possit accipere cingulum militare, nisi ex parte patris saltem sit Miles.* Ces deux Princes régnoient dans les plus beaux jours de la Chevalerie. Ils faisoient respecter un Ordre dont ils s'honoroient eux-mêmes. Placés au-dessus des peuples par leur naissance, les Souverains qui n'étoient pas encore faits Chevaliers, étoient inférieurs à ceux qui avoient reçu l'accolade. Le Trône étoit héréditaire; la qualité de Chevalier mouroit avec la personne, fût-elle issue du Sang Royal. *Hæc dignitas personnalis habetur, nec ad filios transitoria, etiamsi ex Regiâ quis descendat Prosapiâ.* Qu'on lise les Mémoires de M. de la Curne de Sainte Palais, on verra ce qu'on exigeoit alors pour être admis dans cet Ordre, & les honneurs qu'on rendoit à ceux que la naissance, les vertus & la valeur avoient élevés à cette dignité.

La Maison de GIBERTÈS n'étoit pas moins distinguée du côté de la fortune; dès le milieu du treizieme siecle, elle possédoit les Terres du Blau & de la Roche, du Chambon & de Peirusse, de Gibertès, de Cromce & de la Valette. Elle réunit successivement celles de la Chazotte, de Vissac, de Villeneuve & d'Auvers, en Auvergne, & celles de Montrodat, de la Vigne, de Charbonniere & de Nivoliers, en Gévaudan.

Elle tient par ses alliances aux Maisons de *Chavagnac*, de *Jaffinet*, de *Vissac*, qui ont donné un Chancelier, de *Dienne*, de *Montboisier*, de *Taillac*, de *Senneterre*, de *Polignac*, de *d'Estaing*, de *Severac*, de *Raverolles*, de *Thiere*, de *la Roche*, de *Darsy-d'Ailly*, de *Lespinasse-Maulevrier*, de *Leotoing*, de *Châteaneuf*, de *Treignac*, de *Pontbrian*, de *la Fayette*, de *Rebé de Chevriere*, de *Cantonnet*, de *Talaru-de-Chalmazel*, de *Chapellus*, de *Pons de la Grange*, de *la Tour-d'Auvergne*, de *Langeac-de-Prechonnet*, de *Mons*, de *Carbonnel*, de *Charbonnel*, de *Bravart*, de *la Bastide*, de *d'Ayat-de-Beaufranchet*, de *Roche-*

mure, de *Montaynard*, de *Montesquiou*, de *l'Astic*, de *Blot*, de *Chauvigny* & de *Rochedragon-de-Dyat*.

Elle a donné des Comtes de Lyon, des Comtes de Brioude, des Chevaliers, des Commandeurs de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des Chevaliers de l'Ordre du Roi, & trois Chevaliers de l'Ordre du Camayeux, institué, en 1430, par Charles, Duc d'Orléans.

Ses services sont connus par différens Officiers, tel que GUILLAUME DE GIBERTÈS, I du nom, Chevalier, fils de HUGUES II, Chevalier, & petit-fils de HUGUES DE GIBERTÈS, Chevalier, vivant en 1250, servit dans la Croisade résolue sous Philippe de Valois.

GUILLAUME II, son fils, fut des guerres que ce Prince eut à soutenir contre Edouard III, Roi d'Angleterre. Prisonnier à la bataille de Poitiers, perdue par le Roi Jean, en 1356, sa liberté lui coûta 300 florins d'or. Il suivit à Londres le Dauphin d'Auvergne, un des otages de ce Prince, & lui servit plus d'une fois de caution dans cette Capitale.

GUILLAUME V se distingua sous le Regne de Louis XI : ce fut en considération des bons, louables & recommandables services qu'il avoit rendus dans les guerres, & en plusieurs autres manieres, que ce Prince le gratifia, en 1479, d'un Brevet de Conseiller & de Chambellan.

JEAN DE GIBERTÈS, Chevalier, fut commis en 1334 pour visiter l'Artillerie des Places qui dépendoient du Gouvernement de Jean Stuart, Duc d'Albanie, & fit deux Campagnes avec la Noblesse d'Auvergne.

GUILLAUME VI, son frere, servit sous le Roi François I, qui lui donna un Brevet d'Ecuyer de l'Ecurie des Dames de France. Il passa à Madame la Dauphine en qualité d'Ecuyer, & mourut durant son service à Fontainebleau, en 1546.

GILBERT DE GIBERTÈS, Conseiller & Chambellan du Roi, Chevalier de ses Ordres.

CLAUDE DE GIBERTÈS, Lieutenant de la Compagnie de cent Hommes-d'Armes de Charles de Savoie, Duc de Nemours.

ANTOINE, Comte de GIBERTÈS, mort Maréchal-de-Camp ; & nombre d'autres qui ont servi avec distinction dans différens grades.

Cette Maison a porté long-temps le nom de BLAU, Terre située entre Laugeac & Chillac, Diocese de Saint-Flour. Si on pouvoit justifier que cette Terre doit son nom à ses premiers Seigneurs, ce seroit pour eux un avantage. Au surplus, le mérite d'un nom vient de ceux qui l'ont fait connoître.

Les anciens Seigneurs de cette Maison prirent vraisemblablement le nom de BLAU, parce qu'ils habiterent d'abord cette Terre.

Les Seigneurs de Montgranat, de la Valette, d'Aubenac & de Vissac, portoient aussi le nom de BLAU & de GIBERTÈS ; mais on ne connoît que la séparation des Seigneurs de Vissac, seuls existants aujourd'hui en

la perſonne de PIERRE ANNET, Comte de GIBERTÈS, Baron de Cromce.

Elle étoit diviſée en deux branches au milieu du douzieme ſiecle, & peut-être long-temps avant cette époque. Si on juge d'après l'ancien nom, DALMAS BLAU, Chevalier, doit avoir l'avantage. Si on juge d'après les poſſeſſions, HUGUES BLAU, Chevalier, Seigneur de Gibertès-Cromce, tenoit les principales. La poſtérité du premier finit vers le commencement du quatorzieme ſiecle, dans la Maiſon de *Chauderaſſe*, en Vélay. Traçons-en légerement l'hiſtoire, & nous verrons paſſer aux deſcendans de HUGUES BLAU, Chevalier, Seigneur de Gibertès, tous les biens que cette branche poſſédoit.

DALMAS BLAU, Chevalier, & ASTORG, ſon fils aîné, Damoiſeau, firent un échange, en 1298, avec le Prieur de la Voute, Ordre de Cluny. Ce dernier leur céda la Seigneurie de la Charotte, Paroiſſe de Senſac, en contre-échange des dîmes de Peigerolles, Paroiſſe de Saint-Privat.

DALMAS BLAU, eut deux enfans, ASTORG & JEAN. L'aîné épouſa *Amphéliſe de Montrevel*, & mourut ſans poſtérité. Sa veuve demanda, en 1292, la jouiſſance de ſon douaire, qui fut aſſis ſur le fief de la Chazotte, de Saleſuit, de Senſac & de Paulhaguet, le 11 Juillet de la même année, en préſence de Dragon de Berbeſy, d'Etienne de Bravard, de HUGUES BLAU, Chevaliers, & de Bertrand de Broſſadols, Damoiſeau. Le même jour elle en fit ſa déclaration, & donna quittance d'une ſomme de 10 liv. tournois que ſon mari avoit reçue de ſon vivant.

JEAN BLAU, fils puîné de DALMAS, eut trois enfans de *Marguerite de Taillac*. ASTORG & MADELEINE moururent ſans poſtérité. BERALD recueillit toute la ſucceſſion, & la porta en dot à Hugues de Chauderaſſe, Gentilhomme du Vélay, d'où elle paſſa aux Seigneurs de Gibertès, par *Marguerite de Chauderaſſe*, mariée, en 1331, à GUILLAUME BLAU, II du nom, Seigneur de Gibertès. Telle fut la fin de cette branche. L'Auteur d'une Généalogie manuſcrite de cette Maiſon n'a pas ſaiſi l'eſprit des Titres; il a avancé que GUILLAUME BLAU, V du nom, épouſa MARGUERITE BLAU, fille de JEAN, Seigneur de la Roche-Blau, & d'*Amphélis de Montrevel*. Rendons-lui juſtice, ſon intention étoit bonne; écrivant pour lui, il ne vouloit pas nous tromper. Cependant tâchons de relever ſes erreurs, & donnons, d'après les Titres, une Généalogie exacte de la Maiſon de GIBERTÈS, une des plus anciennes & des mieux alliée de la Province d'Auvergne.

La Maiſon de GIBERTÈS ayant l'avantage d'être iſſue d'ancienne Chevalerie, c'eſt pour elle le titre le plus flatteur, comme le caractere le plus diſtinctif de ſon extraction. On ſait que la qualité de Chevalier étoit la plus honorale, & par celle qu'elle exigeoit, & par ſes prérogatives, & la conſidération dont elle jouiſſoit. Un Chevalier devenoit l'égal des Princes & des Rois; il étoit admis à leur table, & c'eſt ſans doute, d'après cet uſage, que nos Monarques accordent les honneurs de la

Cour à ceux qui remontent, par preuves au-delà du XIVe siecle, honneurs que partage aujourd'hui le Comte de GIBERTÈS.

Le premier de ses Auteurs, connu par titre, est DALMAS BLAU; mais comme nous n'avons pas suffisament de titres pour en faire la filiation, nous ne commencerons que par HUGUES BLAU, qui suit:

I. HUGUES BLAU, Chevalier, Seigneur de Gibertès, vivant en 1250; ce Seigneur troublé dans ses possessions, par Geraud de Chaslus, Chanoine de Brioude, Hugues de Chaslus, & autres Clercs & Laïques de différens Diocèses, s'en plaignit amérement au Pape; sur sa Suppliques Alexandre IV donna un décret, le trois de kalendes d'Avril, septiéme année de son Pontificat, & commit le Prieur de la Voute pour informer contre les coupables, & les contraindre par la voie des Censures Ecclésiastiques, à réparer les torts qu'ils avoient faits au Seigneur de GIBERTÈS & à *Bene...* sa femme (c'est ainsi qu'elle est nommée); alors les femmes ne portoient pas de surnom, cet usage s'est conservé en Angleterre & ailleurs, où l'on nomme les filles suivant l'ordre de leur naissance. On ignore le tems du mariage de HUGUES BLAU. On ignore également leur derniere disposition; mais ont sait qu'ils laisserent quatre enfans, qui sont: — 1. HUGUES, qui suit: — 2. RAIMOND, qui embrassa l'état Ecclésiastique, & fit un partage, en 1298, avec HUGUES son frere aîné, qui lui céda les cens & rentes de Leytugeol dépendans de la terre de Gibertès, à la charge d'acquitter la fondation faite par leur mere dans l'Eglise de Cromce, & de payer la pension D'ARZENS leur sœur: — 3. MARGUERITE, marié, en 1290, à *Guillaume de Racher*, Damoiseau, Seigneur de Saint-Arcons, Paroisse située au delà de Langeac, où l'on voit de belles horreurs, effet des volcans qui s'allumerent autrefois dans cette partie de la Province d'Auvergne: — 4. Et ARZENS BLAU, Religieuse à Comps, Prieuré Royal de l'Ordre de S. Benoît, Maison fondée par S. Robert, premier Abbé de la Chaise-Dieu, Diocese de Clermont; ce Prieuré conserva le nom de Comps, jusqu'en 1487, que Charles VIII lui donna celui de la Vaudieu.

II. HUGUES BLAU, II du nom, Chevalier, Seigneur de Gibertès succéda à HUGUES I, son pere, avant 1269, qu'il acheta les cens & rentes, que Guillaume Milos, Chevalier, levoit à Vialleveille, situé dans la Mouvance d'Etienne de Ceireirs Damoiseau, Seigneur en partie de Taillac. Le contrat fut passé le Jeudi avant les Rameaux, 14 Mars de la même année, en présence de Guillaume de Taillac, d'Astorg-de-la-Valette & de BLAU DE LA VALETTE, Chevalier.

Le Jeudi avant la Pentecôte, 25 Mai de l'an 1290, il fit l'acquisition des cens & rentes qu'il avoit donnés en dot à MARGUERITE, sa sœur, mariée à *Guillaume de Racher*, Damoiseau, Seigneur de Saint-Arcons. Il porta plainte, en 1297, contre les Officiers Royaux qui avoient entrepris sur les droits de sa terre de Gibertès. Philippe IV, que la guerre avoit attiré en Flandres, écrivit au Bailli d'Auvergne, & lui ordonna de défendre aux Officiers de son ressort, de faire aucune fonction, dans l'étendue de cette terre.

Le Jeudi après la Toussaint, 6 Novembre de l'année suivante, il fit un partage

partage avec RAIMOND son frere, en présence de Bompar-d'Auzon, Seigneur en partie de Taillac, de GUILLAUME son fils, & de Jean de la Roche, Damoiseau. Le jour de Sainte Catherine de la même année, il acheta les cens & rentes que Pierre de Belveze percevoit en vertu de la dot de MARGUERITE BLAU, sa femme.

HUGUES BLAU, fit son testament à Brioude, le Mardi après la Pentecôte, 4 Juin de l'an 1303. Il choisit sa sépulture dans le Cimetiere de Cromce sa Paroisse. Il fit des legs aux Abbayes des Chazes & de Blesle, au Prieuré de Comps & aux Moines de la Voute, aux Cordeliers de Brioude & aux Jacobins de Clermont, aux Hôpitaux du Puy en Velay, & de S. Antoine de Vienne. Il donna pour l'entretien des Ponts bâtis sur la Riviere d'Allier, depuis sa source jusqu'à Nonette, terre située à une lieue de la Ville d'Issoire. Il régla le sort de ses enfans, & pria *Agnès de Chavagnac*, sa femme, Guillaume de Taillac, Chevalier, & Astorg de Taillac, Archidiacre de Souvigny, de faire remplir ses intentions. Il vivoit encore en 1307; mais il mourut avant le 5 Octobre 1313. Il avoit eu de son mariage : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. ROBERT, élevé sous les yeux d'Astorg de Taillac, Archidiacre de Souvigny, auquel il avoit été recommandé. Il s'attacha à l'étude des gens d'Eglise, & obtint une Prébende dans la Cathédrale de Clermont. Il fut Tuteur des enfans de GUILLAUME, son frere. Il assista en cette qualité aux articles du contrat de mariage de l'aîné, & au partage qu'ils firent entr'eux en 1345 : — 3. MATHIEU, mort avant l'âge de majorité : — 4. BEATRIX, mariée, en 1307, à *Pons de Val*, Damoiseau, qui, par acte du Dimanche après l'Assomption, 17 Août, lui assura son douaire sur la Paroisse de Pinol; BEATRIX eut plusieurs enfans, ROBERT, le plus jeune de tous, fut son héritier universel : — 5. CATHERINE, morte sans alliance en 1328 : — 6. AGNÈS, légataire de son pere dont on ignore le sort : — 7. ARZENS, Religieux dans l'Abbaye de Blesle, Ordre de S. Benoît, Diocese de Saint-Flour, Maison fondée par Ermangarde, Comtesse d'Auvergne, mere de Guillaume-le-Pieux, Fondateur de la célebre Abbaye de Cluny : — 8. Et BERGAME BLAU, Religieuse dans l'Abbaye des Chazes, Monastere du même Ordre, & du même Diocese, dans le Xe. siecle, par la Dame de Chanteuge, dans une espece de désert.

III. GUILLAUME BLAU, I du nom, Damoiseau, Seigneur de Gibertès, avoit succédé à HUGUES, son pere, le Vendredi après S. Michel, de l'an 1313, qu'il reçut l'hommage des cens & rentes que Bertrand de Fas, Damoiseau percevoit dans le Village de Chalon & ses dépendances. Il acheta, en 1319, le Mas de la Tremoulliere, avec les droits Seigneuriaux qui appartenoient à Hugues de Saint-Arcons, Damoiseau.

Charles de Valois, Comte d'Alençon, lui donna, en 1322, le Gouvernement des Châteaux de Murs, de Chillac & de Saint-Cirgues, membre de la Baronnie de Mercœur, qui lui étoit venu par *Marie de Joigny*, sa femme, sœur de Jean, Comte de Joigny, mort sans postérité. L'année suivante, il fit l'acquisition d'une Métairie, située au lieu de la Bastide,

Paroisse de Pinol. ROBERT BLAU, son frere l'accepta en son nom, & paya le prix de la vente.

GUILLAUME BLAU fit trois testaments. Par le premier, du Samedi après l'Assomption, 18 Août 1324, il choisit sa sépulture dans l'Eglise de Cromce, s'il décédoit en Auvergne. Il fit héritier son fils aîné, assura le sort de ROBERT & AGNÈS, ses autres enfans; il établit entr'eux une substitution graduelle, & au défaut de postérité, il ordonna que sa succession seroit partagée entre la Dame *de Laval*, sa sœur, *Guillaume de Taillac*, & *Astorg de Leotoing*, à la charge de fonder trois Chapelles. Il en fonda une dans l'Eglise de Cromce, sa Paroisse; il fit des legs aux Hôpitaux & aux Monasteres de Brioude & de Langeac, de Comps & des Chazes; il fit des dons à ses sœurs & à la Dame DE GIBERTÈS, & laissa le soin de ses enfans, à ROBERT BLAU, son frere.

Le Jeudi après la Sainte-Luce, de l'année suivante, il acquit de nouveaux droits sur le village de la Bastide; dans cet acte il prend la qualité d'homme d'Armes, preuve qu'il servoit alors sous la banniere de quelque Chevalier-Banneret de la Province.

En 1328, il fit un second testament dans la maison de ROBERT, son frere, Chanoine de Clermont. Il lui étoit né trois enfans depuis celui qu'il avoit fait en 1324; il fit un legs à chacun, & les destina à des états pour lesquels ils n'avoient peut-être ni goût ni penchant : c'étoit l'usage barbare d'alors, il falloit le suivre. Il ordonna de remplir les intentions de ses pere & mere, de MATHIEU & de CATHERINE, ses freres & sœur, & laissa le surplus à la disposition de ROBERT BLAU, son frere aîné.

Enfin, le 6 Mars de l'année suivante, il fit un troisieme testament à Montpellier, où il mourut. Dans ce dernier acte, il fait des legs pour la rédemption des Chrétiens, pris par les Sarrasins, & laissa la tutelle de ses enfants, à ROBERT BLAU, son frere. Il décéda avant le 17 du même mois, que *Guillaume de Taillac* fit sceller son testament par le Juge de Montpellier.

Il avoit épousé, en 1314, *Marguerite de Jassinel*, fille de Hugues, Chevalier, Seigneur de Peirusse, terre située près la ville d'Alanche, en Auvergne, & qu'il ne faut pas confondre avec une que possédoit alors la Maison de Gibertès. *Marguerite de Jassinel* vivoit encore en 1355, date du testament qu'elle fit le Vendredi 3 Juillet de la même année, elle voulut être inhumée dans le tombeau des Seigneurs de Gibertès; ses autres dispositions sont des legs de piété faits à différentes Eglises & Monasteres, & des legs d'humanité à ces asyles, où les pauvres & les malheureux souffrent & gémissent au sein de l'infortune. Ajoutons à la noblesse de ses sentimens, ceux que la tendresse lui inspira pour ses enfans, qui furent : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. ROBERT, qui fut destiné à l'état Ecclésiastique, par le premier testament de GUILLAUME, son pere, qui, par le dernier, lui assura 25 liv. de rente sur les villages de Verniere, de Ladignac & du Chambon, ou la jouissance du fief de Leyrenoux. Il fut élevé sous la tutelle de ROBERT BLAU, son oncle, Chanoine de Clermont, qui l'appliqua à l'étude du Droit Canon; il fut chargé, en 1355, de la tutelle

de ses neveux, & dix ans auparavant, il avoit fait un partage avec ses freres, dans lequel il renonça à une partie de ses droits. Il étoit mort en 1372 : — 3. BERAUD, qui fut élevé, avec ses freres, sous la tutelle de ROBERT, leur oncle. Son pere le destina, en 1328, à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, & le recommanda à *Pons de Jassinel*, son oncle, Chevalier du même Ordre, & Commandeur de Courteserre, Diocese de Clermont. BERAUD avoit cependant la liberté d'entrer chez les Chanoines Réguliers de Pebrac, Ordre de Saint-Augustin, Diocèse de Saint-Flour; le parti de l'Eglise lui parut préférable, & il obtint, dans la suite, une dignité dans la Cathédrale du Puy. Il partagea avec ses freres, en 1345, & fut nommé tuteur de ses neveux, en 1355; il vivoit encore en 1372, que son frere aîné lui donna un pareil acte de sa confiance, & mourut For-Doyen du Puy : — 4. AGNÈS, destinée tantôt pour la société, & tantôt pour le cloître; suivit sa premiere destination, elle fut accordée en mariage, en 1332, à *Bertrandet de Seveirac*, fils de défunt Rigal Damoiseau. *Bertrandet de Seveirac*, Chevalier, assura au futur la terre de Seveirac, paroisse de Moissac-le-Chastel, Diocèse de Saint-Flour; & ROBERT BLAU, Chanoine de Clermont, donna à sa niece la dot que son pere lui avoit constituée. Comme cette alliance devoit être différée, on donna caution de part & d'autre; le mariage étoit pourtant accompli en 1347, que *Bertrandet de Seveirac Damoiseau*, donna quittance d'une somme de 1000 livres au Seigneur de Gibertès, son beau-frere : — 5. DAUPHINE, Religieuse à Blesle, où elle vivoit en 1372, & mourut Abbesse de ce Monastere, après 1384 : — 6. MARGUERITE, qui fut aussi destinée pour le cloître. On ignore son sort : — 7. Et CATHERINE BLAU, qui prit le voile dans l'Abbaye des Chazes, Ordre de Saint-Benoît, Diocèse de Saint-Flour, où elle vivoit en 1355.

IV. GUILLAUME BLAU, II du nom, Chevalier, Seigneur de Gibertès, Cromce, & de la Roche-Blau, avoit environ quinze ans, à la mort de son pere. Il fut élevé, avec ses freres & sœurs, sous la tutelle de ROBERT BLAU, leur oncle, Chanoine de Clermont; il fit une acquisition en 1330, avec ROBERT, son frere. Cinq ans après, il acheta les rentes qu'Armand de Roussiat percevoit au lieu de l'Opiat, avec Bompar de l'Espinasse-Damoiseau; il reçut, en 1344, l'hommage de Bertrand de Digons-de-la-Rochette, au sujet des droits qu'il levoit dans le mandement de Peirusse & de la Roche-Blau. Bientôt après, il fut fait Chevalier; il en prend la qualité dans l'hommage que lui rendit, en 1347, Antoine de Flageac-Damoiseau, pour les droits qu'il avoit au lieu de Leytigeolet, & ses dépendances.

Il fit, en 1352, une espece de fraternité d'armes avec Amé Dauphin, Chevalier, Seigneur de Rochefort, fils de Jean, Comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne, & d'Anne de Poitiers; il devoit être de tous ses voyages & de toutes ses expéditions; l'obligation ne cessoit qu'en temps de guerre, alors tout sujet devoit marcher pour son Souverain. Les fraternités d'armes étoient fréquentes sous le regne de la Chevalerie, la plus belle qui ait jamais existé, fut celle du brave du Guesclin, & de Louis de

Sancerre. Ces deux compagnons jurerent de reprendre, sur l'Anglois, une partie de la Guyenne; heureux dans leur succès, mais divisés par la mort, le dernier Connétable eut à regretter la perte de son illustre compagnon, & de n'avoir pas partagé avec lui ses dernieres conquêtes.

GUILLAUME BLAU avoit probablement servi dans les guerres de Philippe de Valois, contre Edouard III, Roi d'Angleterre; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut de l'expédition du Roi Jean, & qu'il partagea son malheur. Le Prince de Galles débarqua à Bordeaux, en 1333, il traversa la Gascogne, s'étendit du côté de Toulouse, & fit par-tout les ravages affreux, tandis qu'Edouard, son pere, pénétroit dans l'Artois. Dans cette fâcheuse conjoncture, le Roi Jean fit des préparatifs de guerre contre le Prince de Galles, & invita la Noblesse Françoise à prendre les armes.

Avant de partir pour cette expédition, GUILLAUME BLAU testa le Vendredi après Saint-Gal, 3 Juillet de la même année. Il voulut être inhumé au tombeau de ses peres, s'il décédoit sur sa Paroisse, & que ses ossemens y fussent portés, s'il mouroit hors de sa Province; il fit des dispositions en faveur de ses enfans, & voulu que GUILLAUME, leur aîné, fut son successeur. Il fit des legs aux Eglises de ses terres, aux Hôpitaux du Puy, de Saint-Antoine de Vienne, & du Saint-Esprit; à la Chapelle de Saint-Jacques de la Roche-Blau, aux Abbayes de Blesle, des Chazes, de Pebrac, & aux Prieurés de Comps & de la Voute, & chargea sa mere & ses freres de faire remplir ses intentions.

L'année suivante 1356, il suivit l'armée du Roi Jean, qui, à la tête de ses troupes, quitta la Normandie, & passa la Loire pour s'opposer aux desseins du Prince de Galles; son armée composée de la plus grande partie de la noblesse, en imposa à l'ennemi; le Prince de Galles fit les offres les plus avantageuses; il offrit les conquêtes de la campagne, & la liberté des prisonniers, & promit de vivre en paix durant sept ans. C'étoit le moment d'accepter; mais le Roi comptoit sur ses forces, il voulut forcer le Prince qui s'étoit retranché dans un bois; & le 19 Septembre 1356, il perdit, à deux lieux de Poitiers, la bataille la plus funeste. GUILLAUME BLAU fut un des prisonniers, il fut conduit à Bordeaux à la suite du Roi, avec Beraud II, Dauphin d'Auvergne; le Sire de la Tour, le Sire de Montagu, le Sire de Chalençon, & autres, pris à cette bataille. Il en coûta, pour sa rançon, 300 florins d'or, que Amé Dauphin, Chevalier, Seigneur de Rochefort, paya, le 9 Décembre de la même année.

Après le traité de Brétigny, GUILLAUME BLAU passa à Londres avec le Dauphin, qui étoit un des otages du Roi Jean, & lui rendit des services importans: il s'obligea pour lui, en 1361, envers des Marchands Lombards qui lui avoient fourni la valeur de 110 livres sterling, & le 13 Juin de la même année, le Dauphin d'Auvergne lui donna des lettres de garantie: il obtint, en 1365, des lettres de sauve-garde, contre ceux qui en vouloient à sa personne, à ses biens & à sa famille. Deux ans aprés, il acheta les cens & rentes que Bompar Deval, femme de Pierre Dessalles, Chevalier, percevoit au lieu de la Boisseyrette, Paroisse de Pinol.

Il fit un second testament, le 26 Mai de l'an 1372; les dispositions

different peu de celles qu'il avoit faites, en 1355. On y trouve les mêmes sentimens de piété & de bienfaisance: il fonda une Chapelle dans son Château de GIBERTÈS, & fit de nouveaux dons à l'Eglise de Cromce; mais on remarque une différence dans la disposition de ses biens. Ici il destine à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, GUILLAUME, son fils aîné, qu'il avoit nommé son héritier universel, & laissa sa succession à ROBERT, son second fils. Il voulut qu'on exécuta les testamens de ses pere & mere, & de ROBERT BLAU, son oncle, il fit des legs pour l'entretien des ponts bâtis sur l'Allier, laisse sa femme Dame-Maîtresse, & chargea BERAUD, son frere, du soin de ses enfans; il paroît qu'il mourut peu de tems après.

Il avoit épousé *Marguerite de Chauderasse*, fille de *Hugues Damcoiseau*, & de BÉRALDE DE BLAU, qui avoit eu pour pere, JEAN BLAU, Damoiseau, Seigneur de la Roche-des-Pestels, & pour mere, *Marguerite de Taillac;* cette alliance fut accordée à Saint-George Daurat, le Dimanche après l'octave de Saint Jean-Batiste, 7 Juillet de l'année 1331, ce fut l'ouvrage de plusieurs personnes de qualité, tels que Pons de Polignac, Doyen de Brioude, Artaud de Taillac, Chevalier, Pierre de Châteauneuf & Pierre de Taillac, Chanoine de Brioude, Hugues de Saugues, Beraud de Leotoing, Armand de Chateauneuf, Chevalier, & autres. Comme *Marguerite de Chauderasse* étoit encore en bas âge, ROBERT BLAU, oncle du futur, fut chargé de son éducation, & on lui assura une pension sur le Domaine de la Roche; cependant sa mere jouissoit de la Roche-Despestels, & de la terre de la Chazote, ou en sa qualité de tutrice, ou comme en ayant conservé l'usufruit lors du mariage de Béralde, sa fille, avec *Hugues de Chauderasse*, puisque le Mercredi avant Saint-Nicolas d'Hiver, de la même année, elle rendit hommage à Pons de Polignac, Doyen de Brioude, pour tout ce qu'elle possédoit dans la mouvance de Salesuit, & au lieu de la Chaumette, & le 5 Juillet de l'an 1334, elle donna la terre de la Chazote, à sa petite fille, qui alors avoit épousé GUILLAUME BLAU, II du nom, Seigneur de Gibertès.

Marguerite de Chauderasse assista, en 1374, au mariage de CATHERINE BLAU, sa fille, & testa le 10 Juin 1381; parmi ses dispositions, on remarque celles qui suivent: Elle choisit sa sépulture dans la Chapelle de Saint Jacques, bâtie dans l'Eglise de Cromce, où reposoient les Seigneurs de Gibertès, elle voulut trente Prêtres à son convoi, & trois cents Messes après sa mort; elle fit des legs à différentes Eglises, & aux Hôpitaux du Puy & de Saint-Antoine de Vienne; parmis ses enfans, elle choisit ROBERT pour son héritier. Son mari en avoit appellé neuf, elle n'en rappelle que cinq, preuve que les autres ne vivoient plus alors. Elle pria le For-Doyen du Puy, son beau-frere, & Jean de Mons, son gendre, de faire remplir ses intentions; il paroît que ce fut le dernier acte de sa vie: elle avoit eu de son mariage: — 1. GUILLAUME, institué héritier universel, en 1355, destiné à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1372, & mort sans postérité; — 2. ROBERT, qui suit; — 3. BERAUD, destiné à l'Ordre de Cluny, en 1355; — 4. ASTORG, né après 1335, & destiné par son

pere à la vie du cloître, en 1372, il lui donna 10 livres de rente, pension dont il ne jouit pas long-tems, il étoit mort en 1381; — 5. JEAN, qui prit l'habit de Saint-Benoît dans le Prieuré de la Voute, Diocese de Saint Flour, Maison fondée par les anciens Sires de Mercœur; sa mere lui legua quarante sols de rente & 3 poules, & BERAUD, son oncle, lui laissa six francs d'or, par testament du 12 Décembre 1383; — 6. CATHERINE, qui épousa, en 1374, *Jean de Mons*, Seigneur de Saint-Quentin, Diocese du Puy. Elle fut dotée par sa mere, & par ROBERT BLAU, son frere; il paroît qu'elle ne vivoit plus en 1383, & que *Jean de Mons* avoit épousé en secondes noces *Marguerite de Chateauneuf*, puisque BERAUD BLAU, For Doyen du Puy, donna à celle-ci une ceinture d'argent, & quarante-quatre francs d'or à *Jean de Mons* son mari, qu'il qualifia son neveu; — 7. AGNÈS, vivante en 1383; — 8 BÉATRIX, Religieuse à Blesle, Ordre de Saint Benoît; — 9. MARGUERITE, embrassa la même regle dans l'Abbaye du Chazes, Diocese de Saint Flour, où elle vivoit en 1391; — 10. Et DAUPHINE BLAU, qui entra dans le Prieuré de Comps, elle étoit Prieure en 1381, que sa mere lui fit une pension viagere.

V. ROBERT BLAU, Damoiseau, Seigneur de Gibertès, Cromce, de la Roche-Blau & de la Chazote, ne fut d'abord que simple légataire de GUILLAUME, son pere: tous les biens devoient passer à son frere aîné, mais en 1372 il fut institué héritier universel, c'est en cette qualité, qu'il assista, en 1374, au contrat de mariage de CATHERINE, sa sœur, & qu'il lui constitua la portion qui lui revenoit dans les biens de son pere.

Il se maria avant 1380, mais on ne connoît pas le nom de sa femme; il mourut avant 1384, que BERAUD BLAU, son oncle, For Doyen du Puy, & tuteur de ses enfans, rendit hommage en leur nom au Baron de Mercœur, pour les fiefs de Leyrenoux, de Montel, de Rahade, pour la Roche-Blau, & pour tout ce qu'ils possédoient dans les mandemens de Chillac & de Lastic. ROBERT BLAU, avoit eu trois enfans; — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. JEAN, qui s'attacha à l'étude du droit, & fut légataire de BERAUD BLAU, son grand oncle, For-Doyen du Puy; — 3. Et HUGUES BLAU, qui suivit la même carriere, & eu part aux dispositions de leur oncle. Il donna, en 1405, tous ses biens à GUILLAUME, son frere aîné, & mourut sans postérité.

VI. GUILLAUME BLAU, III du nom, Chevalier, Seigneur de Gibertès, Cromce, la Roche-Blau, & autres places, vint au monde avant 1380. Il fut élevé sous la tutelle de BERAUD BLAU, son grand oncle, Fordoyen du Puy, & succéda à ROBERT, son pere, avant le 19 Février de l'an 1393, qu'il transigea avec le Chapitre de Notre-Dame de Saint-Flour, au sujet de 40 florins d'or que GUILLAUME BLAU, son aïeul, Amé-Dauphin, Seigneur de Rochefort, Hugues de Saint-Gal, & autres, devoient à cette Eglise. Comme il n'avoit alors qu'environ quatorze ans, on lui donna pour curateur Jean de Mons, Damoiseau, le même sans doute qui avoit épousé CATHERINE BLAU, en 1374.

Le 30 Juillet 1405, il rendit hommage à Beraud, Dauphin d'Auvergne, Comte de Clermont & de Sancerre, pour les Terres qu'il avoit dans la

mouvance de la Baronnie de Mercœur. Il acheta, en 1409, les cens & rentes que Jean Fabri de la Voute levoit au lieu de Chambon, & autres droits seigneuriaux.

Il avoit épousé, en 1399, *Luce de Taillac*, fille de défunt Astorg, & d'Hélis de Vissac. Elle fut dotée par Guillaume son frere, qui lui donna 2100 livres tournois, valant chacune 22 sols 6 den. Sa mere, mariée en secondes noces à Jaubert de Bréon, Chevalier, lui donna, en 1414, la Terre de Vissac, c'est-à-dire, les droits qu'elle avoit sur cette Terre. Antoine, son oncle, en avoit conservé une grande partie, qui passa dans la Maison de Tournon, & vint par Cascade à celle de la Fayette. Helis de Vissac ratifia cette donation le 13 Février suivant, & la Dame de Gibertès, sa fille, en possession, le 27 Déc. 1421, jour que sa mere lui céda les droits qu'elle s'étoit reservés, elle eut encore la Terre d'Auvers par le même partage qu'elle fit la même année, avec Agnès, sa sœur, mariée à *Etienne de Lastic*, Seigneur de Montluc, & Louis de Taillac leur frere, qui devint Seigneur de Montmonedier.

GUILLAUME BLAU ne vivoit plus en 1436, & avoit laissé cinq enfans: — 1. GUILLAUME, Seigneur de Gibertès, Cromce, Vissac & autres Terres, eut en avantage le tiers des biens, en vertu de la substitution stipulée dans le contrat de mariage de son pere auquel il succéda, l'an 1435. HUGUES, son frere, Chanoine de Brioude, lui donna, par acte du 5 Décembre de la même année, tous les droits qu'il avoit sur les Terres de Gibertès, de Cromce, de Peirusse, de Vissac, & autres dépendantes de la succession de leur pere. Le 11 Janvier 1445, ils vendirent à Mathelin Suat, Seigneur en partie de Charais, la Terre de .... située dans les mandemens de Salesuit & de Sensat, mourut avant le 9 Juin 1450. Il avoit épousé, en 1436, *Antoinette de Senneterre*, fille d'Armand, Seigneur de Clavellier & de Fontenilles, & veuve en premieres noces de Guillaume de Rochebaron, fils de Jean, Seigneur de la Tour-Daniel. Les articles de son mariage furent réglés par les Seigneurs de Lastic & de la Chaise, par JEAN DE GIBERTÈS, Commandeur d'Aubenas, Jacques de Montmorin, Jean de Murol, Antoine de Senneterre, & autres parens & amis. Devenue veuve, sans postérité, elle épousa en troisiemes noces Antoine de la Rochedragon, qui, le 4 Février de l'an 1432, donna quittance de plusieurs papiers à HUGUES BLAU, Seigneur de Gibertès; — 2. HUGUES, qui suit; — 3. ASTORG, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur de Narbonne, en 1450, & de Saint Victor, en 1468; — 4. LOUIS, qui prit l'habit de Saint Benoît dans l'Abbaye de la Chaise-Dieu, Diocese de Clermont. Il étoit Grand-Hôtellier en 1450, & vivoit encore en 1468; — 5. Et MARGUERITE BLAU, mariée, en 1423, à *Artaud de Taillac*, Chevalier, Seigneur en partie de Taillac & de la Margeride; elle fut autorisée par GUILLAUME, son frere aîné, & par *Luce de Taillac*, sa mere. Son pere ne vivoit plus alors.

VII. HUGUES BLAU, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Gibertès, Cromce, Auvers, Leyrenoux, Chambon, & en partie de Vissac, succéda à GUILLAUME, son frere, en 1450. Il avoit d'abord embrassé le parti de l'Eglise,

& avoit obtenu une Prébende noble dans celle de Saint Julien de Brioude. Son intention étoit sans doute de se fixer dans cet état, puisqu'il avoit cédé à GUILLAUME, son frere, tous ses droits à la succession de leur pere; mais la mort de celui-ci le rendit à la société.

Il avoit consenti, en 1445, la vente de la Terre de la Chazotte, au profit de Mathelin Suat, Seigneur en partie de Charais. Il remboursa, en 1451 & en 1459, la dot d'Antoinette de Senneterre, sa belle-sœur, mariée alors à Antoine de Rochedragon, fils de Robert, Seigneur de la Rochedragon, Diocese de Clermont.

Il rendit hommage à Louis de Bourbon, Comte de Montpensier, Dauphin d'Auvergne & Comte de Clermont, pour les Terres de Gibertès, & autres, situées dans les mandemens de Chillac & de Lastic, membres de la Baronnie de Mercœur.

Il testa le 15 Mars 1468, & choisit sa sépulture dans l'Eglise de Cromce, ordonnant que son corps fût accompagné de soixante Prêtres. Il légua soixante-quinze Messes votives, & vingt-cinq pour le repos de l'ame de ses parents. Il gratifia les sujets de sa Terre, fit des legs aux Jacobins de Saint-Flour, & aux Cordeliers de Brioude. Il assura le sort de ses enfans, qui étoient au nombre de six, & chargea LOUIS & ASTORG, ses freres, de remplir ses intentions.

Deux ans après 1470, il rendit, au Comte de Montpensier, un second hommage pour les Terres qu'il possédoit dans la mouvance de la Baronnie de Mercœur; & le 20 Décembre de l'année suivante, il donna procuration à son fils aîné, pour faire à Jacques de Langeac, Seigneur de Brassac, l'aveu qu'il lui devoit des Terres de Peirusse & de Chambon.

Il avoit épousé, en 1450, *Leonore de Dienne*, fille de Louis, Chevalier, Seigneur de Dienne & du Cheyla, & de Baranne-d'Estaing. Ce mariage fut réglé par Pons de Lastic, Chevalier, Louis Descorailles, Pons Desjullien, Chevalier, Seigneur de Chambeuil, Antoine de Chambon, Seigneur d'Anteroches, LOUIS DE GIBERTÈS, Grand-Hôtelier de la Chaise-Dieu, & ASTORG DE GIBERTÈS, Religieux de l'Ordre de Saint-Antoine, & Commandeur de Narbonne. *Léonore de Dienne* fut dotée par Guyot & Louis, ses freres, qui lui donnerent 2700 écus d'or, payables en différens termes. Le 18 Février de la même année, la Dame de Dienne & ses deux fils s'obligerent de payer, à HUGUES DE GIBERTÈS, une somme de 600 écus, en présence des Seigneurs qui s'étoient intéressés à son mariage. Il mourut avant 1479, & laissa six enfans; savoir: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. ANTOINE, qui prit l'habit monastique dans l'Abbaye de la Chaise-Dieu. Il fut Grand-Hôtellier de cette Maison, & Prieur de Saint-Larger, Diocese de Mende; Bénéfice qu'il résigna, en 1505, à GUILLAUME BLAU, son neveu, lequel en fut pourvu le 6 Mars de l'année suivante; — 3. LOUIS, qui fut Seigneur de Villeneuve, Diocese de Saint-Flour, & mourut avant le 4 Juin 1526. Il laissa trois filles, dont on ignore le sort. *Isabeau de Dyat*, sa femme, lui survécut, & fit un échange avec GUILLAUME & JEAN DE GIBERTÈS, Chevaliers, pere & fils, ses beau-frere & neveu; — 4. GABRIELLE, qui épousa, en 1472, *Antoine de Thiers*, fils de Louis, Chevalier,

Chevalier, Seigneur de Lignat, de Salvignac, & de Dauphine du Vernet. Elle eut 3000 écus de dot, & 240 pour ses habits. Les Seigneur & Dame de Lignat donnerent tout leur bien à Antoine leur fils, donation qui embrassoit les Terres qu'ils possédoient en Gévaudan, & celle de Bassignac, en Bourbonnois; — 5. LOUISE, mariée à *Antoine de Bravart*, Seigneur de Servieres & de Dayssat, Paroisse de Saint Dier, Diocese de Saint-Flour. Elle étoit Veuve le 10 Juin 1531, date des dispositions testamentaires qu'elle fit en faveur de ses neveux; — 6. Et CATHERINE BLAU, qui épousa *Antoine de Châteauneuf*, Baron de Rochebrune, Diocese de Saint-Flour.

VIII. GUILLAUME DE GIBERTÈS, V du nom, Chevalier, Seigneur de Gibertès, Cromce, Auvers, & en partie de Vissac, Protonotaire du Saint-Siége, succéda à HUGUES, son pere, vers l'an 1479. Il servoit dans les guerres du Roi Louis XI, ce fut en considération des bons, louables & recommandables services qu'il avoit fait dans les guerres & en plusieurs autres manieres, que ce Prince lui donna l'office de Conseiller & de Chambellan, par lettres du 5 Novembre de la même année.

Le 13 Août 1480, il fit un échange avec HUGUES BLAU, Seigneur de Montgranat, qui lui céda les droits qu'il avoit à Cromce, en contre-échange de 6 liv. de rente, en toute justice, sur les mendemens de Vissac, de Villeneuve, de la Chazote & du Chambon.

Le 12 Novembre 1488, il rendit hommage à Pierre, Duc de Bourbon & d'Auvergne, pour les terres qu'il possédoit dans la mouvance de la Baronnie de Mercœur. Il fut dispensé, en 1491, du service du ban convoqué par le Roi Charles VIII, & reçut acte de sa dispense, le dernier Juillet de la même année. Godefroi de la Tour, Seigneur de Montgascon, commandoit alors la Noblesse d'Auvergne.

Dauphine de la Roche, sa tante, veuve de Jean d'Avenieres, vivant, Ecuyer, Seigneur de Saint-Aubin & de Merzat, en Bourbonnois; lui donna tout ses biens, par acte du 24 Décembre de l'an 1492; cette donnation devoit tenir lieu de dix-sept marcs d'argent qu'elle avoit donnés à la Dame DE GIBERTÈS, sa niece, qui ne vivoit plus alors. Lordin de la Forest, son neveu, par Anne de la Roche, sa femme, devoit avoir part à ce don, & la Dame d'Avenieres s'étoit réservée une somme de 100 liv. pour Dauphine de la Forest, sa petite niece, Religieuse de l'Abbaye de Besset, Ordre de Saint-Benoît, & la jouissance de tout ce dont elle venoit de disposer.

Le 13 Octobre de l'année suivante, le Seigneur de Gibertès rendit hommage à Gilbert de Bourbon, Comte de Montpensier, & Dauphin d'Auvergne, devoir qu'il avoit rempli, en 1488, envers Pierre de Bourbon.

Il avoit épousé, par contrat du 8 Avril 1479, *Dauphine de la Roche*, fille de Philibert, Ecuyer, Seigneur de la Roche, & de Catherine de l'Espinasse, issue de Jean, Chevalier, Seigneur de Changy & de Maulevrier, & de Blanche Dauphine, qui avoit pour pere, Beraud Dauphin, Seigneur de Combronde & de Saint-Ilpise.

Dauphine de la Roche avoit droit à la succession de Catherine de l'Espinasse, sa mere, qui avoit eu en dot 3000 écus d'or, & 300 écus pour

ſes habits, portée par le contrat de ſon mariage, avec Philibert de la Roche, daté du mois de Septembre, de l'an 1455. Le Seigneur de Gibertès fit valoir ſes droits contre Beraud de l'Eſpinaſſe, Chevalier, Seigneur de Combronde, & contre Etienne de l'Eſpinaſſe, Chevalier, Seigneur de Maulevrier ; il éprouva beaucoup de difficultés de la part du dernier, & de la part d'Armand, Vicomte de Polignac, tuteur de Françoiſe Dauphine, Dame de Combronde & de Saint-Ilpiſe, par la mort de Louiſe, ſa ſœur, fille unique de Beraud, Seigneur des mêmes terres. Ils firent naître mille incidents ; ils porterent l'affaire au Parlement de Paris, qui mit l'appel au néant, & les renvoya devant le Bailli de Montferrand, où, par Sentence du 7 Février 1488, ils furent condamnés à payer chacun, une ſomme de 625 écus.

Il eut encore des droits ſur la terre de la Roche, en Limouſin, & ſur celle de Châteauneuf-ſur-Sioule, de Saint-Gervais, de Blanzat, de Miremont & de Cebazat, en Auvergne. Nicolas de la Roche, Seigneur des mêmes terres, avoit eu deux enfans mâles, de Hélis de Chauvigni de Blot, ſa femme ; Philibert & Antoine. Le premier fut pere de Dauphine, Dame de Gibertès, & d'Anne de la Roche, mariée à Lordin de la Foreſt. Antoine eut d'Anne d'Alegue, François de la Roche, qui lui ſuccéda. Nicolas de la Roche avoit encore laiſſé trois filles, Jeanne fut mariée à Bertrand de Maumont ; Marguerite épouſa Jean de l'Hôpital, Seigneur de Colonges ; & Catherine entra dans la Maiſon de Rochedragon. Après la mort du Seigneur de la Roche, il y eut un grand procès au ſujet des droits que chacun prétendoit à ſa ſucceſſion. Un Arrêt du Parlement adjugea le tiers de la Roche, au Seigneur de Gibertès, qui le céda, par acte d'échange, du 7 Février 1505, à Jean de Neuville, Chevalier ; & par tranſaction ſur Arrêt du Parlement, paſſée le 6 Décembre 1515, on lui adjugea, & à Lordin de la Foreſt, un cinquieme ſur les terres de Cebaſat & de Blanſat, en Auvergne.

Guillaume de Gibertès, avoit été pourvu, le premier Décembre 1494, de l'Office de Bailly des Terres de Jean, Comte de Boulogne & d'Auvergne; il fit le voyage de la Terre Sainte, en 1520, & viſita tous les lieux que le Meſſie avoit honoré de ſa préſence; le 4 Juin 1526, il fit un échange avec *Iſabeau de Dyat*, ſa belle-ſœur, veuve de Louis de Gibertès, vivant Ecuyer, Seigneur de Villeneuve & de Fargette, Dioceſe de Saint-Flour; il ne vivoit plus en 1530, & avoit laiſſé de ſon mariage: — 1. Jean, qui ſuit, — 2. Guillaume, auteur de la branche des Seigneurs de Viſſac, rapportée ci-après; — 3. Gilberte, mariée, en 1505, à *Guy d'Albars*, Seigneur de Clavieres, de S. Cirgues, de Saint-Criſtophe, & autres terres; elle eut en dot 3000 livres tournois, Jean de Gibertès, ſon frere, lui fit un don de 500 livres, le Seigneur de Clavieres lui aſſura 100 livres de rentes pour ſon douaire, & 630 livres de penſion viagere en toute juſtice; elle renonça à tous ſes droits au profit de ſes freres, en préſence de Louis de Gibertès, ſon oncle, Seigneur de Villeneuve, de Nicolas de Beauclair, Chevalier, de Louis de Laſtic, Seigneur de Rochegonde, & de Louis de Rochefort, Sei-

gneur d'Ally; — 4. Et MADELEINE DE GIBERTÈS, émancipée le 17 Novembre 1504, elle se disposoit alors à embrasser la regle de Saint-Benoît; le même jour; elle donna tous ses biens à son frere aîné, moyennant une pension viagere, que son pere lui assura, en présence de Jacques de Foix, d'Antoine de la Rochete, & autres personnes qualifiées.

IX. JEAN DE GIBERTÈS, Chevalier, Seigneur de Gibertès, Cromce, Auvers, le Chambon, la Roche-Blau, la Chazote, & autres terres, fit un échange au nom de son pere, avec Jean Vigier, Seigneur de Neuville, en Limousin, le 7 Septembre 1508, lequel fut ratifié le 19 du même mois. Il acheta, en 1529, le moulin de la Ribeire, situé au lieu de Leytugeol, Paroisse de Pinol. Il succeda, vers ce même tems, à GUILLAUME, son pere, & transigea, le 3 Juin de l'année suivante, avec le Seigneur de Vissac, son frere.

Jean, Duc d'Albanie, Comte de Boulogne, ayant eu ordre du Roi François I., pour faire la visite de l'Artillerie des Places de son Gouvernement, il donna cette commission à JEAN DE GIBERTÈS, le pénultieme Mars 1534; l'année suivante, ce dernier rendit hommage à Antoine de Lorraine, pour les terres & fiefs qu'il possédoit dans la mouvance de la Baronnie de Mercœur, Il fit le même aveu, le 13 Juin 1537, & le 27 Août 1540, il donna, au Bureau des Finances de Riom, la déclaration de ce qu'il possédoit en fief dans l'étendue de cette Baronnie, & dans la Suzeraineté des Seigneurs de Langeac & de Margeride. Dans ce dernier acte, il déclare qu'il avoit servi au ban de la Noblesse d'Auvergne, & qu'il avoit fait deux fois le voyage de Bourg, en Bresse.

Il avoit épousé, en 1523, *Louise de Braque*, fille de Philibert de Braque, Chevalier. Guillaume son pere confirma la donation des terres de Gibertès, Cromce & de Chambon, & lui donna celle d'Auvers & de la Chazote, sous la réserve de 2000 liv. *Louise de Braque*, fut dotée par Geraud, son frere, Protonotaire du Saint Siege, qui lui constitua une somme de 4200 liv. Anne de la Tour, Comtesse de Boulogne & d'Auvergne, femme de Jean Stuart, Duc d'Albanie, lui paya une somme de 300 écus, qui lui avoit été léguée par Madeleine de la Tour, sa sœur, mariée à Laurent de Médicis, Duc d'Urbin, neveu du Pape Léon X, & par Alphonsine des Ursins, belle-mere de la Dame de Médicis. Elle lui donna de son chef pareille somme de 300 écus, & lui fit présent des habits de noces. Toutes ces sommes réunies, faisoient celles de 6000 livres. JEAN DE GIBERTÈS reçut celle de 700 liv. de la part de Geraud de Braque, & celle de 1800 l. des mains de la Duchesse d'Albanie. Louis de Braque donna quittance de 300 écus à Catherine de Médicis, fille de la Duchesse d'Urbin, mariée, en 1533, à Henry, Duc d'Orléans, & sacrée Reine de France en 1547. Il paroît que Louise de Braque, avoit été élevée à la Cour de ces Princesses, où ses parens occupoient les premieres places; JEAN DE GIBERTÈS mourut avant 1562 & laissa six enfans; savoir : — 1. GILBERT, qui suit : — 2. PHILIPPE, reçu Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem. Il étoit, en 1580, Commandeur de Mâcon, de Belleville & de l'Espinasse. Il parut, la même année, à l'assemblée de parens qui se tint après

la mort de GILBERT, son frere aîné, pour procéder à la tutelle de ses enfans, & donna sa voix à *Gabrielle de Talaru-Chalmazel*, sa belle-sœur: — 3. GILBERTE, mariée, en 1558, à *Maurice Rouget*, Seigneur de la Fagette, Paroisse de Venteugeol, Diocese de Mande, qui, le 24 Mars 1575, donna quittance d'une somme de 214 liv. 15 s. à GILBERT DE GIBERTÈS, son beau-frere: — 4. MADELEINE, mariée en 1560, à *Robert de Leotoing*, Seigneur de Charmensac, Laubarces, Rocherousse, la Chapelle-Laurent, & autres terres, Diocèse de Saint-Flour: — 5. ANNE, accordée, en 1563, à *Antoine de la Bastide*, Ecuyer, Seigneur de la Bastide, Paroisse de Saint-Just, même Diocese. Elle fut dotée par son frere ainé. Leur pere ne vivoit plus alors: — 6. Et GERMAINE DE GIBERTÈS, qui épousa *Claude de Raverolle*, fils d'Athenes, Seigneur de Raverolles, Paroisse de Monistrol, Diocese du Puy. Le contrat fut passé au Château de Chalmazel, le 16 Septembre, en présence de Claude de Talaru, Comte de Lyon, de François de Chalmazel, & de Philippe de Saint-Paul, Seigneur de Chazelles en Velay.

X. GILBERT DE GIBERTÈS, Chevalier, Seigneur de Gibertès, Cromce, Auvers, le Chambon, la Besseyrètte & autres places, Chevalier de l'Ordre du Roi, succéda à JEAN, son pere, avant 1562; il servoit, en 1560, en qualité d'hommes d'Armes, dans la Compagnie de M. de Bordillon, suivant le certificat qui lui fut délivré par Louis de Chateleux, le 4 Août de la même année.

Il épousa, en 1562, *Gabrielle de Chalmazel*, fille de Claude de Chevrieres, veuve de Louis de Chalmazel, vivant, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, Conseiller & Chambellan du Roi, Capitaine de ses Gardes, Lieutenant de la Ville de Compiegne, & Maître des Eaux & Forêts de ce Bailliage; elle fut dotée par sa mere, & par François de Chalmazel, son frere, qui lui donnerent 7000 liv. tournois, & 500 liv. pour ses habits de noces. Le contrat fut passé au Château de Chalmazel en Forez, le 17 Janvier de la même année, devant Lavialle, Notaire.

Le 13 Juillet 1574, il lui donna la jouissance de la terre, & du château de Gibertès. Le 2 Novembre 1577, il paya à Claude de Raverolles la somme de 200 liv. tournois, sur la dot de GERMAINE DE GIBERTÈS, sa sœur, & le 3 Novembre de l'année suivante, il lui paya celle de 300 liv.

Il testa au château de Gibertès, le 13 Juillet 1580; il voulu être inhumé dans l'Eglise de S. Mari de Cromce, sa Paroisse. Il disposa de ses biens en faveur de ses enfans, & pria Jean de Chalmazel, son beau-frere, & PHILIPPE DE GIBERTÈS, son frere, Commandeur de Mâcon, de Belleville & de l'Espinasse, de faire remplir ses intentions. Il mourut avant le 23 Août de la même année que *Gabrielle de Chalmazel*, sa veuve; obtint une commission de Just de Tournon, Sénéchal d'Auvergne, pour faire procéder à l'inventaire des biens par les Juges de Gibertès. Elle étoit alors en Forez; & les courses que faisoient les ennemis, ne lui permettoient pas de s'exposer à un voyage où elle auroit couru des dangers. Le jour précedent, elle avoit été nommée tutrice, par assemblée de parens. Elle vivoit encore en

1597. Son mari lui avoit laissé cinq enfans, savoir : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. ANTOINE, qui fut reçu Comte de Lyon, le 5 Novembre 1574. Il testa, le premier Février 1639, fit plusieurs legs de piété, & voulu être enseveli dans l'Eglise des Capucins de Roanne, dont il étoit le principal Fondateur. Et par un autre disposition, il fut enterré dans sa Chapelle de l'Eglise de Saint Jean de Lyon, qu'il avoit fondée, fit des dispositions en faveur de ses sœurs; laissa le surplus de ses biens à CLAUDE, son frere, & mourut le 15 Février de la même année : — 3. GILBERTE, qui épousa, en 1588, *Foulcran de la Vessiere*, Seigneur de Cantonnet, Diocese de Rodez, qui fut autorisé par François d'Antil, Seigneur de Ligones, Lieutenant de cinquante Hommes-d'Armes. Elle eut en dot 1833 écus, par contrat du 22 Novembre de la même année. Elle étoit veuve, le 28 Décembre 1599, lorsqu'elle disposa de ses biens : — 4. ANNE, qui fut mariée, en 1598, à *Emmanuel d'Orsy*, Ecuyer, fils de défunt Guyot, vivant Seigneur d'Ailly, par Anne de Montrordès, sa femme, Dame d'Ailly, de Job, & de la Fayette. Elle fut autorisée par Annet, Comte d'Urfé, Marquis de Baye, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes-d'Armes, Bailli de Forez, par Jean de Chalmazel, son oncle, Seigneur de la Pye, & de Saint-Martial, aussi Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes-d'Armes, & par ANTOINE DE GIBERTÈS, son frere, Comte & Maître du Chœur de l'Eglise de Lyon, qui lui donna par testament 5000 liv. & sa maison bâtie sur la Paroisse de Sainte Foi : 5. Et ANNE DE GIBERTÈS, vivante en 1580, & dont on ignore la destinée.

XI. CLAUDE DE GIBERTÈS, Chevalier, Seigneur & Baron de Gibertès, Cromce, Auvers, & autres Terres; fut élevé sous la tutelle de *Gabrielle de Chalmazel*, sa mere. Il épousa, en 1585, *Claude de Chapellu*, fille de Batiste de Chapellu, Chevalier, Seigneur de la Vigne, Monrodat, Charbonnieres, & autres fiefs & seigneuries. Le contrat fut passé le 21 Septembre, en présence de parent & ami Jean de Chalmazel, Chevalier de l'ordre du Roi, & Capitaine de cinquante Hommes-d'Armes, parent, au nom de la Dame de GIBERTÈS, sa sœur. *Claude de Chapellu* fut autorisée par Catherine de Manteynard, veuve d'Aimar de Rochemure, Baron du Besset, & sa tutrice, depuis la mort du Seigneur de Chapellu, son pere; Jean de Chalmazel, en sa qualité de Procureur, lui assura le tiers des biens de la Dame de GIBERTÈS, sa sœur; donation qu'elle ratifia elle-même le 2 Octobre 1688.

Le 19 Octobre 1607, CLAUDE DE GIBERTÈS, rendit hommage à Marie de Luxembourg, Duchesse de Penthievre, pour les terres & fiefs qu'il possédoit dans les Châtellenies de Chillac & de Saint-Cirgues, membre du Duché de Mercœur. Le Roi Louis XIII lui écrivit de Fontainebleau, le 8 Juin 1612, & lui manda, que dans la derniere assemblée des Chevaliers de Saint-Michel, il avoit été choisi pour être décoré de ses Ordres, qu'il reçut des mains du Sieur d'Allincourt, Gouverneur & Lieutenant-Général du Lyonnois.

CLAUDE DE GIBERTÈS mourut Maréchal-de-Camp, & laissa de son mariage : 1. ANTOINE, qui suit : — 2. CHARLES, reçu Comte de Lyon

le 4 Juillet 1630; mais il renonça bientôt à l'état Eccléſiaſtique. Il fut Seigneur de la Vigne, de Monrodat, & des autres Terres que *Claude de Chapellu*, ſa mere, avoit portées en mariage. On ne connoît pas le nom de ſa femme; mais on ſait ſeulement qu'ils n'eurent qu'une fille, MARIE DE GIBERTÈS, qui fut Religieuſe de Sainte Claire à Saint-Amand, & qui fut dotée par FRANÇOISE DE GIBERTÈS, Dame de la Tour-d'Auvergne, ſa tante, le 15 Août 1662 : — 3. FRANÇOISE, mariée, par contrat du 16 Mai 1633, *à Jacques de la Tour-d'Auvergne*, fils de défunt Martin, Seigneur du Murat, le Quaires, Bains, & un des auteurs du Comte de la Tour-d'Auvergne, Lieutenant-Général. ANTOINE DE GIBERTÈS, ſon frere aîné, lui donna par teſtament 2000 liv. & après ſa mort, elle eut en partage la terre de Gibertès, venue par Caſcade aux puînés de cette Maiſon : — 4. Et JEANNE DE GIBERTÈS, qui épouſa *Jean de Pons*, Chevalier, Seigneur de la Grange, près la ville d'Iſſoire, Maiſon des mieux alliée.

XII. ANTOINE, Comte de GIBERTÈS, Baron de Cromce & d'Auvers, Seigneur de Lavalette, Loubarcès, le Chambon, Lavigne, Montrodat, Seneret, le Creſt, Luſſillac, & autres Terres, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fut reçu Comte de Lyon, le 5 Novembre 1627. Cependant il ne ſuivit point le parti de l'Egliſe. Il épouſa, en 1633, *Catherine de Langeac*, Dame du Creſt & de Luſſillac, Dioceſe de Clermont, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Une ancienne Généalogie, & quantité de Titres, apprennent qu'il fit ériger la Terre de Gibertès en Comté, & celle de Cromce en Baronnie, en 1650, année qu'il parvint au grade de Maréchal-de-Camp. Avant cette époque les Seigneurs de Gibertès ne ſe qualifioient que de Seigneurs de Gibertès, & depuis les Seigneurs de Gibertès, de la Tour-d'Auvergne & de Murat, ſe ſont toujours qualifiés de Comtes de Gibertès.

Il teſta le 5 Avril 1649, & voulut être inhumé dans l'Egliſe de Cromce, ſa Paroiſſe. Il fit un don annuel de trente ſeptiers de Bled pour l'entretien de deux Chapelles, à la charge d'une Grand'Meſſe par jour. Il donna un cheval de 500 livres à chacun de ſes Gentilshommes & de ſes Pages, & 400 livres en argent, 300 livres à ſon Valet-de-chambre, & 100 livres à chacun de ſes domeſtiques. Il légua 20000 livres à la Dame de la Tour, ſa ſœur, & 10000 à Antoine de Pons, ſon neveu & ſon filleul, fils de *Jean*, vivant, Seigneur de la Grange, & de JEANNE DE GIBERTÈS, & 10000 à leurs autres enfans, & fit héritier univerſel CHARLES DE GIBERTÈS, ſon frere, avec ſubſtitution en faveur de leurs enfans; &, à leur défaut, il appella graduellement Jean de la Tour-d'Auvergne & Jean de Pons. Il mourut Chambellan du Roi Louis XIII, & fut le dernier de cette branche. Par un autre teſtament, il fit la Dame de la Tour-d'Auvergne & la Dame de Pons, ſes héritieres univerſelles.

Seigneurs de VISSAC, *ſeuls exiſtants.*

C'eſt ici qu'on peut dire avec Caſſiodore, qu'une belle race conſerve toujours la beauté de ſon origine. Si les Seigneurs de Viſſac furent moins par-

tagés du côté de la fortune, c'eſt un malheur qu'ils dûrent à la ſévérité de la loi. Ils ſurent ſe ſoutenir par leurs alliances. Ils ont été attachés à la perſonne de nos Rois, & à la Famille Royale, & ont ſervi ſucceſſivement dans différens grades.

IX. GUILLAUME DE GIBERTÈS, Chevalier, Seigneur de Viſſac, fils puîné de GUILLAUME, V du nom, Chevalier, Seigneur de Gibertès, Cromce, Auvers, le Chambon, &c. & de *Dauphine de la Roche*. Il épouſa, en 1523, *Olive de Treignac*, fille de Louis, Ecuyer, Seigneur de Treignac, & de Jacqueline de Pontbrian, ſes pere & mere. Jean Stuart, Duc d'Albanie, Comte de la Marche, de Boulogne & d'Auvergne, Régent & Gouverneur du Royaume d'Ecoſſe, l'honora de ſa préſence, & promit de payer 1000 liv. à *Olive de Treignac*, ſomme qui lui avoit été léguée par François de Pontbrian, ſon oncle. Elle ſe conſtitua, de ſon chef, tous ſes droits à la ſucceſſion de ſon pere, & 600 liv. que Madeleine de la Tour, Ducheſſe d'Urbin, lui avoit léguées par ſon teſtament. Le contrat fut paſſé le 7 Juin de la même année, en préſence du Seigneur de Gibertès, qui donna à GUILLAUME DE GIBERTÈS, ſon fils, la Terre de Viſſac, & ſes dépendances. Cependant, peu ſatisfait de cet avantage, GUILLAUME DE GIBERTÈS réclama de nouveaux droits après la mort de ſon pere; &, par tranſaction du 3 Juin 1530, JEAN DE GIBERTÈS, ſon frere aîné, lui céda la Terre de la Chazote, près Saleſuit, Dioceſe de Saint-Flour, & une ſomme de 1300 livres.

GUILLAUME DE GIBERTÈS, fut un des cent Gentilshommes, & Ecuyer de Madame la Dauphine, place dans laquelle il mourut à Fontaibleau, avant le 2 Juillet 1546. Il avoit ſervi dans les guerres de François I, & ce fut en conſidération de ſes ſervices, que ce Prince lui accorda, en 1538, le Brevet d'Ecuyer de l'Ecurie des Dames de France. Après ſa mort, *Olive de Treignac*, ſa femme, fit dreſſer l'inventaire des meubles, & le dernier Juillet 1557, elle conſentit une obligation au profit de Jean de Bau-Franchet, ſon gendre, Ecuyer, Seigneur de Saillens, Dioceſe de Clermont. Elle vivoit encore en 1560, ayant eu de ſon mariage: — 1. JACQUES, qui ſuit: — 2. LOUISE, mariée, par contrat du 4 Février 1556, à *Jean de Bau-Franchet*, Ecuyer, Seigneur de Bau-Franchet, Maiſon dont l'aîné, connu ſous le nom de d'Ayat, périt à la bataille de Roſbach: — 3. Et MADELEINE DE GIBERTÈS, accordée en mariage à *Guillaume de Bar*, Ecuyer, Seigneur du Crozet, Paroiſſe de Viſſac. Le contrat fut paſſé, le 28 Décembre, en préſence de GILBERT DE GIBERTÈS, Seigneur d'Auvers, de François de Creſtes, Seigneur de Saint-Eble, & de Jean de Neuve-Egliſe.

X. JACQUES DE GIBERTÈS, Ecuyer, Seigneur de Viſſac, ſuccéda, en 1546, à GUILLAUME, ſon pere, le 28 Juin de la même année, François I lui donna l'Office de Capitaine du Mur de Barrez en Rouergue, le 7 Juillet ſuivant, Henri, Duc de Bretagne, Dauphin-Viennois, lui donna celui du Château de Clavieres; Henri II lui donna diſpenſe d'âge, & l'exempta du ſerment, & Charles IX, monté ſur le Trône au mois de Décembre 1560, lui donna, le 28 Février, ſuivant des Lettres confirmatives, l'Office de Capitaine de la Ville du Mur de Barrez.

Il servoit, en 1577, au camp de Marseille, dans la Compagnie du Baron de S. Vidal, Gouverneur du Velay & du Gévaudan. Il avoit épousé, en 1559, *Antoinette de Rébé*, fille de défunt Jean de Rébé, vivant, Ecuyer, Seigneur de Chevrieres & de Chalençon, Maison connue depuis long-tems dans l'Ordre de Malte & dans les Chapitres Nobles; il racheta, le 16 Juin 1560, des deniers de la dot de sa femme, les droits qu'il avoit cédés, conjointement avec *Olive de Treignac*, sa mere, à Françoise de Servissac, veuve de François de Guilhen, Ecuyer, Seigneur du Clusel.

Il mourut sans tester, le 10 Avril 1584; *Antoinette de Rébé*, sa femme, mourut le 23 du même mois, & le lendemain le Juge de Vissac procéda à l'inventaire de ses biens. Il avoit eu de son mariage: — 1. PIERRE, mort sans postérité: — 2. EXPLODIAM; — 3. JACQUES, reçus Chevaliers de Malte, le premier Juin 1582: — 4. PHILIPPE, qui suit: — 5. CATHERINE, Religieuse aux Chazes, Diocese de Saint-Flour: — 6. Et CLAIRE DE GIBERTÈS, mariée à *Jacques de Bar*, Ecuyer.

XI. PHILIPPE DE GIBERTÈS, Ecuyer, Seigneur de Vissac, recueillit la succession de JACQUES, son pere. Deux de ses freres étoient entrés dans l'Ordre de Malte, & PIERRE DE GIBERTÈS, leur frere aîné, étoit mort sans postérité; cependant cet avantage ne lui revenoit pas de droit, leur pere étant mort sans faire aucune dispositions, ils étoient communs en biens. Il est donc probable, qu'il y eut entr'eux un arrangement particulier.

PHILIPPE DE GIBERTÈS, servit dans l'armée du Duc de Nemours, en 1584, & marcha sous ses ordres, jusqu'à l'année de sa réduction. Il étoit Guidon de la Compagnie du sieur de Couzant, tel qu'il paroît par la quittance qu'il a donnée de ses appointemens, en qualité d'hommes d'Armes. L'original est aux Archives de la Bibliotheque du Roi, & l'expédition en a été livrée par M. l'Abbé de Gevigney. Il acheta les propriétés que Claude de Poinsat possédoit au lieu de Badat, & ses appartenances. Le contrat porte que Claude de Poinsat étoit fils de Delmas, & de CATHERINE DE GIBERTÈS; mais on ne voit pas de qui descendoit celle-ci. On croit qu'elle étoit fille de Louis, Seigneur de Villeneuve, & d'Isabeau de Dyat. Ils avoient une fille de ce nom en 1602. Il vendit à Louis de Monivau & de Saint-Arcon, la Justice, cens & rentes du Village de Beaune, & la Métairie des Pavelez, même Paroisse. Claire sa sœur qui y avoit des droits, les aliéna par le même acte, qui fut passé devant Brunel, le dernier Septembre de la même année.

En qualité de Seigneur de Vissac, il présenta, en 1612, à l'Evêque de Saint Flour, Denis Bérard, pour être pourvu de la cure de cette Paroisse. Il avoit épousé, en 1593, *Marguerite de la Roque*, issue des Seigneurs d'Azenieres, Election de Brioude; il ne vivoit plus le 24 Avril 1616, dix ans après, *Marguerite*, sa veuve, présenta requête au Sénéchal d'Auvergne, pour être autorisée à aliener certains droits, pour procurer plus avantageusement l'établissement de ses enfans, ce fut à la faveur de cette permission qu'elle vendit à Louis du Cluzel, Chevalier de l'Ordre du Roi, & à Charles-Ignace de la Rochefoucault, Seigneur d'Olmeirat,

d'Olmeirat, les droits que ses enfans avoient à Vissac, la Vialle, Vissaguet, & autres lieux, le contrat fut passé devant la Fond, le 5 Septembre 1626, en présence & de l'avis de François de la Roque, Seigneur de Moulet, Paroisse de d'Auzat, de Jacques de la Roque, Seigneur de la Chaud, de François de la Roque, Seigneur d'Azenieres, de Louis de la Roque, Seigneur de Mont, & autres parens & amis. Le même jour, elle donna tous ses droits à CLAUDE, son fils aîné; elle avoit alors deux filles Religieuses aux Chazes. On ignore le tems de sa mort, on sait que PHILIPPE DE GIBERTÈS lui laissa cinq enfans, savoir: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. JACQUES, Ecuyer, Seigneur de la Chaud, qui, le 20 Février 1626, donna un acte de garantie à CLAUDE DE GIBERTÈS, son frere; le 20 Juillet de l'année suivante, il fit un échange avec Louis du Cluzel, Ecuyer, qui lui céda la Métairie d'Espitain avec ses appartenances, & mourut sans postérité; — 3. ANNE; — 4. CATHERINE, Religieuse aux Chazes, Diocese de Saint-Flour; — 5. Et JEANNE DE GIBERTÈS, dont on ignore le sort.

XII. CLAUDE DE GIBERTÈS, Ecuyer, Seigneur de Beaune, & en partie de Vissac, consentit au bail emphytéotique, le 25 Mars 1623, au profit de Pierre Reynaud, du lieu de Laval, Paroisse de Saint-Arcons, près Langeac, Diocese de Saint-Flour. Il épousa, en 1625, *Claude de Carbonnel*, fille de Charles, Ecuyer, Seigneur d'Eyris, & d'Antoinette de Chalue, Paroisse de Mareughol, Diocese de Clermont; le contrat fut passé le dernier Novembre de la même année, en présence de Louis du Cluzel, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur du Cluzel & de Lorat, de François du Prat, Seigneur de Bouds & de Donezat, de François de la Roque, Seigneur de Moulet, de Jean de la Roque, Seigneur de Crozet, de Gilbert de l'Espinasse, & de François de Sereys, Comte de Brioude. Le 5 Septembre de l'année suivante, *Marguerite de la Roque*, sa mere, lui ceda tous ses droits; il transigea le 17 Mai 1625, avec Charles de Carbonnel, son beau-pere, Louis & Pierre de Carbonnel, ses oncles, Comtes de Brioude, au sujet de la dot de *Claude de Carbonnel*, sa femme. On lui céda une Maitairie appellée de Gignat, qui leur avoit été donnée sous faculté de rachat, le 10 Août 1609, par François de Chalus.

Le 5 Octobre 1649, il fit un échange avec Philibert de Chaslus, Ecuyer, qui lui céda une Métairie située au Brugelet, Paroisse de Chassagnes-sur-Megemont, en contre échange de celle d'Hozat, qu'il avoit acquise d'Anne Duprat & de Pierre de Chaslus, Seigneur de Chaslus & de Dauzat. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Fortia, Intendant d'Auvergne, rendu le 12 Juin 1668. Il s'établit successivement à Brioude, à Dauzat & au Brugelet, où *Claude de Carbonnel*, sa femme, fit son testament devant Borne, Notaire, le 15 Janvier 1654. Elle fit des legs à l'Eglise de Chassagne, où elle choisit sa sépulture, & à la Chapelle du Brugelet, & disposa du surplus de ses biens en faveur de ses enfans, qui furent: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. FRANÇOIS, né le 14 Mai 1625, reçu Comte de Brioude le 13 Juillet 1646; — 3. Et ANTOINE DE GIBERTÈS, né le 26 Mai 1640, il succéda à FRANÇOIS, son frere, qui lui

avoit résigné, le 9 Décembre 1650, & prit possession, le 11 Mars 1652.

XIII. PIERRE DE GIBERTÈS, Ecuyer, Seigneur de la Grange, institué héritier par Claude de Carbonel, sa mere, demeuroit à Brioude, au mois de Juillet 1658. Son pere lui céda une somme d'argent sur le prix d'une métairie qu'il avoit vendue, par contrat du 25 Octobre 1656, passé devant Gautier, Notaire, à Charles de Pons, Seigneur de la Garde, auteur des Seigneurs de Belestat, le 12 Mai 1665. Il céda à FRANÇOIS, son frere, Seigneur de la Gorze, Paroisse de Riom-des-Montagnes, Diocèse de Clermont, tout ce qui lui étoit dû par le Seigneur de la Garde; preuve que FRANÇOIS DE GIBERTÈS avoit renoncé à l'Etat Ecclésiastique.

PIERRE DE GIBERTÈS fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Fortia, Intendant d'Auvergne, rendu le 12 Juin 1668. Il testa au lieu du Brugelet, le 8 Novembre 1683; il voulu être inhumé dans l'Eglise de Chassagne, sa Paroisse; il donna la jouissance du quart de ses biens, à la Dame DE GIBERTÈS, sa femme, & en fit faire l'inventaire le même jour, devant Pélissier, Notaire Royal. Il avoit épousé, par contrat du 23 Février 1659, reçu par Borne, *Marie Vallon*, fille de défunt Giraud Vallon, & de Dauphine Giroux, ses pere & mere, demeurant au lieu du Saut, Paroisse de Chassagne-sur-Mégemont, de laquelle il eut: — 1. ANTOINE, mort sans alliance, dans un âge très-avancé: — 2. PIERRE, sans postérité: — 3. NOEL, qui suit: — 4. ANNE: — 5. Et MARIE DE GIBERTÈS, Religieuse du bon Pasteur, à Clermont-Ferrand.

XIV. NOEL DE GIBERTÈS, Ecuyer, Seigneur de la Gouzou, vint au monde le 9 Avril 1675, & fut batisé le lendemain, dans l'Eglise Paroissiale de Chassagne-sur-Mégemont. Il épousa, par contrat du 26 Janvier 1707, passé devant Blancheton & Guerrier, Notaires, *Anne de Charbonel*, fille d'Itier, Ecuyer, Seigneur de Charbonel & de la Gouzou, Rochegude & du Bouchet, demeurant à Grieux, en Lyonnois, étant alors à Chidrac, Diocese de Clermont. Le contrat fut passé en présence de François de Laiser, Capitaine dans Lyonnois, Infanterie, D'ANTOINE DE GIBERTÈS, Ecuyer, & autres; ils reçurent la Bénédiction Nuptiale dans l'Eglise de Saurier, le 8 Février suivant. NOEL DE GIBERTÈS vivoit encore en 1744, qu'il consentit un contrat de vente au profit de Balthazar de Pons, Chevalier, Seigneur de Belestat. Il laissa de son mariage: — 1. ETIENNE, qui suit: — 2. Et JOSEPH DE GIBERTÈS, mort Ecclésiastique.

XV. ETIENNE DE GIBERTÈS, Chevalier, Seigneur de Saint-Julien, Saint-Priest, Comte de Gibertès, Baron de Cromce, né le 16 Avril 1714, fut batisé, le même jour, dans l'Eglise de Saurier, sa Paroisse; il commença de servir en qualité de Cornette, dans le Régiment de Clermont-Prince, Cavalerie. Il passa, en 1742, à la Lieutenance de la Compagnie la Moliere, même Régiment, où il servoit encore, le 27 Septembre 1744, qu'il obtint un congé du Maréchal de Saxe, pour aller de Courtray aux eaux de Bourbonne; il fut obligé de se retirer du service, à cause de ses infirmités. Il épousa, en 1746, *Claudine-Marie de Merange-des-Estivaux*, fille de défunt Jacques de Merange-des-Estivaux, vivant, Ecuyer, Seigneur du Lac, Lieutenant de Grenadiers, & de Marie du Puy; ses

pere & mere demeurant à Montbriſon, en Forêt. Le contrat fut paſſé le 19 Juin de la même année, au château du Lac, Paroiſſe des Salles, en Cervieres, devant Thevé & Durand, Notaires.

Il y avoit alors cent trente ans que la Terre de Gibertès étoit ſortie des mains de ſes anciens Seigneurs, par le mariage de FRANÇOISE DE GIBERTÈS, qui, par traité ſubſéquent, la porta à Jacques de la Tour-d'Auvergne, Chevalier, Seigneur de Murat, Lequeire & Bains. ETIENNE DE GIBERTÈS, jaloux de rentrer dans l'héritage de ſes peres, en fit l'acquiſition en 1769, de Claude-François de Murat, Marquis de Montfort-le-Rotrou, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, qui tenoit cette Terre de Nicolas Murat, ſon ayeul, marié, en 1686, avec Marie de la Tour-d'Auvergne, fille de Jean, Baron de Murat-Lequaires, & de Marie d'Apcher. ETIENNE DE GIBERTÈS eut de ſon mariage : — 1. PIERRE, ANNET, qui ſuit : — 2. Et MARIE DE GIBERTÈS, morte en minorité.

XVI. PIERRE ANNET DE GIBERTÈS, Chevalier, Seigneur & Comte de Gibertès, Baron de Cromce & d'Auvers, né au château du Lac le 31 Août 1753, batiſé le même jour aux Salles, ſa Paroiſſe, fut reçu Page du Roi en ſa petite Ecurie le premier Juillet 1769, & ſortit le premier Juillet 1772, avec le brevet de ſous-Lieutenant à la ſuite du Colonel-Général, Cavalerie. Il a épouſé, en 1779, *Louiſe-Thereſe-Charlotte le Mairat*, fille de Louis-Charles le Mairat, Chevalier, Marquis de Bruyeres-le-Châtel, Baron-Dauphin, Seigneur de Praville, Saint-Maurice, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Honoraire en la Cour de Parlement, & Préſident de la Chambre des Comptes, & de Dame *Marie-Thereſe Pecquot de Saint-Maurice*, ſes pere & mere. Le contrat fut paſſé de l'agrément & en préſence du Roi, & de la Famille Royale, à Verſailles, le 6 Avril de la même année; & du conſentement des Parties, au château de Saint-Maurice-Moncouronne, le 11 du même mois, devant Chavet & Arnoux, Notaires au Châtelet. Il eut l'honneur de monter dans les carroſſes du Roi le 26 Avril 1779; & le 6 Janvier 1782, la Comteſſe de *Gibertès* fut préſentée au Roi & à la Famille Royale, par Madame la Comteſſe de la Tour-d'Auvergne, Dame pour accompagner Madame, ſœur du Roi. Le Comte DE GIBERTÈS fit, le 12 Mars 1784, l'acquiſition de la Baronnie d'Auvers, de Michel-Denis de Pons, ancien Officier au Régiment du Roi, Infanterie. Il y avoit aux environs de cent quarante-cinq ans que cette Terre étoit ſortie de la Maiſon de GIBERTÈS.

Les Armes de cette Maiſon ſont : *d'azur, à la faſce d'argent*; cimier, *un aigle, les aîles déployées*; deviſe, *præmia Martis*. cri, LE GIBERTÈS; ſupport, *un lion & un griffon*.

Généalogie dreſſée ſur Titres originaux communiqués.

GIRARD (DE), ancienne Nobleſſe du Poitou, diviſée en deux branches. L'aînée, qui porte le nom de GIRARD DE BEAUREPAIRE, eſt établie depuis très-long-temps en Poitou. La ſeconde eſt connue ſous le nom de GIRARD-DE-CHARNACÉ, & eſt établie en Anjou. C'eſt de celle-ci dont nous allons parler, en remontant aux premiers degrès, d'après les titres

originaux qui nous ont été communiqués. Le premier, depuis lequel on a une filiation suivie, est :

I. RAOUL DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur de Baranton, &c. en Poitou, qui, le 20 Juin 1425, par acte passé devant Guillemeaux, Notaire, acquit de Pierre d'Arquene, Chevalier, & de Jeanne de Mongeroul, sa femme, Dame de l'Ecluse, plusieurs rentes & seigneuries. Il avoit épousé, par contrat du 13 Janvier 1403, *Louise de Rouviere*, & en eut :

II. RAOUL DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur de Baranton, &c. marié, par contrat du 20 Décembre 1431, avec *Jeanne de Moulins*, dont pour fils unique :

III. JEAN DE GIRARD, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Baranton & de la Claye, Licencié-ès-Loix, qui transigea sur procès avec Jeanne de Mongeroul, le 8 Décembre 1457, & fut déchargé de la taxe du droit de franc-fief, comme étant Noble-né, & extrait de noble lignée, par jugement des Commissaires du Roi, rendu à Angers le 8 Juin 1481. Il avoit épousé, par contrat du 18 Décembre 1460, *Renée de Villeneuve*, Dame de la Terre de Villeneuve, située dans la Paroisse de Martigné-Briant, en Anjou, fille & héritiere universelle de René de Villeneuve, Ecuyer, Seigneur de Villeneuve, & de Louise de Sacé, dont : — 1. JEAN, Ecuyer, Seigneur de la Claye, mort sans postérité ; — 2. Autre JEAN, dit *le Jeune*, Ecuyer, vivant en 1500, dont la branche s'est établie en Poitou, & y subsiste dans la personne de N.... DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur de Beaurepaire-près-les-Herbiers, Terre possédée depuis très-long-temps par cette branche, sur laquelle nous n'avons point reçu de Mémoire ; — 3. DENIS, qui suit ; — 4. Et PIERRE DE GIRARD. Ces enfans partagerent, le 10 Mars 1500, la succession de leur pere.

IV. DENIS DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur de la Sauvagere, Villette, la Baudouiniere & du Plessis-d'Auvers, au Maine, Bachelier-ès-Loix, épousa, par contrat du 9 Août 1504, *Jeanne Herbelin*, fille de noble Ambroise Herbelin, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. GILLES, Ecuyer, Seigneur du Moulin, marié à *Christoflette le Voyer* ; — 3. OLIVIER, Ecuyer, vivant en 1539 ; — 4. JEANNE, mariée à *François Boullard*, Licencié-ès-Loix ; — 5. OPPORTUNE, femme de *Julien Petiot* ; — 6. & 7. MARIE & PERRINE DE GIRARD. Tous ces enfans partagerent, le 11 Décembre 1539, les successions de leurs pere & mere, & celle de JEAN, l'aîné, leur oncle.

V. JEAN DE GIRARD, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Claye, Ballée & Lignieres, au Maine, épousa, par contrat du 26 Janvier 1540, *Julienne le Voyer*, morte le premier Décembre 1555, fille aînée d'Etienne le Voyer, Ecuyer, Seigneur de Ballée, & d'Andrée de la Faulgere. Il rendit aveu, le 15 Octobre 1546, à la Baronnie de Sainte-Susanne, comme curateur d'Olivier le Voyer, fils mineur dudit Etienne, son beau-frere ; & partagea, le 20 Janvier 1551, ainsi que GILLES DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur du Moulin, son frere, avec les sieurs le Voyer. De son mariage avec ladite *Julienne le Voyer*, il eut pour fils unique :

VI. JEAN DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur de la Claye, la Sauvagere, Ballée, Lignieres, &c. qui rendit foi & hommage simples, le 15 Novembre 1549, de sa Terre de la Sauvagere à l'Evêque d'Angers, à cause de sa

Baronnie de Gratuiſſe, dépendante dudit Evêché. Il fut Homme-d'Armes des Ordonnances du Roi dans la Compagnie de M. de Tevalle, Capitaine des cinquante Hommes-d'Armes desdites Ordonnances, Chevalier de l'Ordre du Roi, & son Lieutenant-Général au Gouvernement de Metz & Pays Meſſin, qui lui donna un congé le 13 Juillet 1574; & il fut déchargé, par jugement rendu à Baugé, le 10 Août suivant, de la demande & contribution du ban & arriere-ban que Sa Majesté avoit imposée sur un rôle concernant les Gentilshommes, d'après la production de ses certificats de service. Il avoit épousé, par contrat du 24 Janvier 1563, *Madeleine de Baubigné*, fille de René de Baubigné, Ecuyer, Seigneur de Chasnay, Villette, la Bignonniere, &c. & de défunte Jeanne de Teſſé. Elle testa, le 26 Février 1622, & voulut être enterrée au tombeau de son mari. Leurs enfans furent: — 1. ROBERT, Ecuyer, qui servit avec distinction, & mourut sans alliance; — 2. ANSELME, qui suit; — 3. RENÉE, Dame de la Belloirie; — 4. FRANÇOISE, mariée à *Claude de Cuillé*, Ecuyer, sieur d'Ecorce; — 5. Et MADELEINE GIRARD, femme de *Jean Dupré*, Ecuyer, Seigneur du Boullay. Elles partagerent avec ANSELME, leur frere, la succession de leur pere, par acte du 30 Décembre 1601.

VII. ANSELME DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur de Ballée, la Claye, du Pleſſis & Beaucé, servit avec distinction aux sieges de la Fere & d'Amiens, en 1597, avec ROBERT, son frere, sous Jean de Laval, Seigneur de Boisdauphin, Maréchal de France, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi au pays & Duché d'Anjou, comme il appert d'un certificat de ce Seigneur, donné à Saint-Germain-en-Laye, le 27 Juillet 1618. Il rendit aveu, le 7 Juin 1619, de sa terre & seigneurie de Ballée, à Henri de la Trimouille, Prince de Talmont, Duc de Thouars, Pair de France, Comte de Laval, &c. à cause de sa Châtellenie de Bazougers; partagea avec FRANÇOISE DE GIRARD, sa sœur, femme de *Claude de Cuillé*, Ecuyer, les successions de leurs pere & mere, par acte du premier Juillet 1627, mourut, en 1638, en son Château de Lignieres, & fut inhumé dans le Chœur de l'Eglise de Ballée, comme Seigneur dudit lieu. Il avoit épousé, par contrat du 28 Novembre 1600, paſſé devant Jacques Buscher, Notaire Royal à Angers, *Claude Charnacé*, née le 10 Mai 1580, fille aînée de Jacques de Charnacé, Ecuyer, Seigneur de Charnacé, de Gastines & du Pleſſis, & d'Adrienne le Gaiger. Elle étoit sœur d'Hercule, Baron de Charnacé, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Clermont-en-Argonne, Ambaſſadeur de Louis XIII dans les Provinces-Unies, en Suede, & en plusieurs Cours de l'Europe, tué au siége de Breda en 1637, Commandant les troupes de Sa Majesté. Il n'eut point d'enfans d'*Anne de Maillé-Brezé*, son épouse, qui fut inhumée auprès de lui dans l'Eglise de Champigné en Anjou, sa Paroiſſe, où l'on voit leur Mausolée. Cette Maison de Charnacé, une des plus anciennes de la Province d'Anjou, s'est ainsi éteinte dans celle de GIRARD, qui y est établie depuis le mariage D'ANSELME DE GIRARD, avec *Claude de Charnacé*, laquelle mourut en 1642, ayant eu, entr'autres enfans: — 1. PHILIPPE, qui suit: — 2. ANTOINE, Prêtre, Religieux Bénédictin: — 3. JACQUES, rapporté ci-après: — 4. PIERRE, Ecuyer, Seigneur de Claye, qu'il eut pour son

partage, par acte passé à Angers, le 21 Octobre 1642, mort sans postérité : — 5. MADELEINE, mariée à *Louis de Meule*, Baron du Fresne, morte sans enfans : — 6. CLAUDE, Religieuse à l'Abbaye du Pré, au Mans : — 7. Et FRANÇOISE DE GIRARD, Religieuse à Château-Gontier.

VIII. PHILIPPE DE GIRARD, né en 1607, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Charnacé, Ballée, Lignieres, la Blanchardiere, &c. reçut, le 2 Juin 1649, à cause de sa Châtellenie de la Blanchardiere, l'aveu de François de Villiers, Chevalier, Seigneur de Lauberdiere, des Roches, &c. pour sa terre de la Haye; & épousa, par contrat, du 6 Août 1639, passé devant Noel Blanchet, Notaire à Angers, célébration ledit jour, *Jacqueline du Fresne*, fille aînée de Jacques, Chevalier, Seigneur du Fresne, Baron des Vaux, près le Mans, & de défunte Foi de Launay, dont :

IX. JACQUES-PHILIPPE DE GIRARD, né le dernier Mai 1640, Chevalier, Marquis de Charnacé, Baron des Vaux, Vicomte de Perriers, Seigneur du Fresne, &c. Lieutenant des Gardes du Corps du Roi, puis Lieutenant-Général d'Artillerie de la Province de l'Isle de France, & Commandant en chef de l'Arsenal de Paris, qui épousa, le 25 Mai 1689, *Louise de Bouillé*, Comtesse de Crosne, au Maine, & n'en eut point d'enfans.

VIII. JACQUES DE GIRARD DE CHARNACÉ, Chevalier, Seigneur de Gastines, fils puîné D'ANSELME, & de *Claude de Charnacé*, Enseigne de la Colonelle du Régiment de Brezé, se trouva au siege d'Hesdin, où il eut le bras droit emporté d'un boulet de canon, comme il appert de deux certificats du Maréchal de la Meilleraye, Chevalier des Ordres, & Grand Maître de l'Artillerie de France; l'un, donné au camp d'Hesdin, le 27 Juillet 1639; l'autre, au camp d'Arras, le 16 Août 1640. Il épousa, 1°., par contrat du 6 Février 1644, passé devant Serezin, Notaire Royal à Angers, *Catherine de la Bigotiere*, veuve de Sébastien Rousseau, Conseiller du Roi, Juge, Magistrat au Siége Présidial d'Angers, & fille de feu René de la Bigotiere, Seigneur de Perchambolt, Conseiller du Roi en l'Election de cette Ville, & de Judith Guillot; & 2°., par contrat du 23 Février 1675, passé devant Julien Bodere, Notaire Royal à Angers célébration le 24, en l'Eglise Paroissiale de la Trinité, *Renée de Brissac*, sœur de Joseph de Brissac-des-Chanieres, Ecuyer. Il n'eut point d'enfans du premier lit, & du second vint :

IX. JACQUES-RENÉ DE GIRARD-DE-CHARNACÉ, Chevalier, Seigneur de Gastines, du Bois-de-Monbouché, du Lion d'Angers, &c., né le 18 Novembre 1676, Capitaine au Régiment de Crussol, Infanterie, qui sur la production de ses titres, fut maintenu dans sa Noblesse, par jugement de M. Chauvelin, Intendant de la Généralité de Tours, rendu le 12 Août 1716. Il avoit épousé, par contrat du 24 Février 1713, passé devant Benoist & son Confrere, Notaires Royaux à Angers, *Genevieve Arthaud*, fille de feu Noble homme, Marc Arthaud, Sieur de Fougeré, & de Chamboureau, ancien Echevin de ladite Ville, & de Françoise le Febvre. De ce mariage sont issus : — 1. JACQUES-ANSELME, Chevalier, né le 4 Novembre 1717, mort jeune : 2. CHARLES-FRANÇOIS, qui suit : — 3. MARC-PROSPER, rapporté après la postérité de son aîné ; — 4. JEAN-GASPARD,

appellé le Chevalier de Charnacé, Commissaire d'Artillerie, puis Capitaine de Canoniers, vivant sans alliance en 1778 : — 5. FRANÇOISE-JACQUINE, batisée, le 11 Janvier 1714, en la Paroisse de S. Denis d'Angers, mariée, par contrat, du 7 Février 1744, passé devant Julien le Mercier, Notaire Royal à Château-Gontier, avec François-Joseph de Scepeaux, Chevalier, Seigneur du Houssay, des Châtellenies de Louvaine & de Saint-Martin du Bois, Chevalier de S. Louis, Capitaine de Cavalerie, veuf de Marie-Anne d'Espinay, & fils aîné de Joseph, Marquis de Scepeaux, Chevalier de S. Louis, Brigadier des armées du Roi, Gentilhomme de la chambre de Sa Majesté Catholique, & de Catherine Chailland. Elle étoit morte, lors du partage fait à Angers, le 11 Juillet 1753 : — 6. Et GENEVIEVE-CHARLOTTE DE GIRARD, mariée, en 1752, à *Théophile-Pierre de Morant*, Chevalier, Seigneur de Grisserayes & de la Fontaine; ils n'ont point d'enfans.

X. CHARLES-FRANÇOIS DE GIRARD-DE-CHARNACÉ, Chevalier, Seigneur de Charnacé, du Lion d'Angers, du Bois de Monbouché, Changé, &c. ancien Capitaine au Régiment de Mailly, Infanterie, a épousé, par contrat, du 4 Juillet 1756, passé devant Thomas & son Confrere, Notaires Royaux à Saumur, *Marie-Charlotte-Françoise du Tronchay*, fille de Louis-Joseph-Denis du Tronchay, Chevalier, Seigneur de Meigné, Pouençay, Champfreau, la Barre, &c., & de défunte Charlotte-Françoise Poullain-de-Grée, dont : — 1. CHARLES-LOUIS-GASPARD-AUGUSTE DE GIRARD-DE-CHARNACÉ, Chevalier, né le 11 Novembre 1758, Officier au Régiment du Roi, Infanterie, depuis 1777 : — 2. GUI-JOSEPH, né en Juillet 1760, entré Page du Roi à sa grande Ecurie, en Janvier 1776 : — 3. RAOUL-CÉSAR, né en Mars 1764 : — 4. GENEVIEVE-SOPHIE, née le 2 Mai 1766 : — 5. Et PÉLAGIE-GENEVIEVE, née le 6 Octobre 1768.

X. MARC-PROSPER DE GIRARD-DE-CHARNACÉ, Chevalier, troisieme fils de JACQUES-RENÉ, & de *Genevieve Arthaud*, ancien Capitaine au Régiment de Bourgogne, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, retiré du Service, Lieutenant-Colonel au même Régiment, a épousé, par contrat du 11 Juillet 1770, *Nicole-Hyacinthe de Boisjourdan*, fille aînée da Messire Louis-François-Séraphin de Boisjourdan, Chevalier, Seigneur de Boisjourdan, Longuefuye, Chasné, &c., & de Dame Guitaut, de laquelle il a : — 1. PROSPER-CHARLES DE GIRARD-DE-CHARNACÉ, Chevalier, né le 17 : — 2. GASPARD-AUGUSTIN, né le 17 : — 3. GENEVIEVE-HORTENSE GIRARD, née le 17 : — 4. Et une autre fille.

Les armes : d'*azur, à trois chevrons d'or, l'un sur l'autre.*

* GROLÉE : ancienne & illustre Maison, originaire du Bugey, où est situé le château de Grolée, qui lui a donné son nom. La Seigneurie & Baronnie de Grolée, avec haute, moyenne & basse Justice, fut vendue par ANTOINE, Seigneur DE GROLÉE, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, à Amé VII, premier Duc de Savoie, qui en fit cession & remise

à Pierre de Bourbon, Chevalier; mais JEAN DE GROLÉE, Chanoine & Custode de l'Eglise de Lyon, Prevôt de Montjoux, personnage de haute considération, ayant regret de voir la terre, dont il portoit le nom, en main étrangere, fit ensorte que Pierre de Bourbon la lui revendit, du consentement de Louis, Duc de Savoie; & par acte de l'an 1455, il la donna à JACQUES DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Luys, son neveu & son ami, auquel il céda tous ses droits. Depuis ce tems, elle est demeurée dans la famille, ayant été possédée par la postérité de JACQUES, de pere en fils, à titre de Seigneurie & de Baronnie. Enfin, elle fut unie à la Seigneurie de Luys, avec toutes ses dépendances, en toute justice, haute, moyenne & basse, & érigée en Comté, par lettres d'Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, données, le 29 Juin 1580, en faveur de CLAUDE, Baron DE GROLÉE, Gentilhomme de la Chambre du Prince de Piémont, tant pour lui que pour ses hoirs & successeurs quelconques, en considération de ses services, & de ceux rendus par ses ancêtres, aux prédécesseurs de ce Prince.

Plusieurs branches de cette Maison, ayant passé en Dauphiné, y ont toujours paru avec éclat, & s'y sont soutenues par des dignités relevées, des emplois glorieux, des actions mémorables, & d'illustres alliances. Guichenon en a publié la Généalogie dans son Histoire de Bresse & de Bugey, & Guy Allard, Conseiller du Roi, Président en l'Election de Grenoble, en a aussi fait paroître une en 1688 : c'est d'après ce dernier, que nous donnons celle de cette Maison, que nous ignorons si elle subsiste; savoir, celles des Seigneurs de Montbreton, Bruzet, la Chazette, &c. & celle des Seigneurs de Saint-Etienne, Sainte-Colombe & Ville-Dieu, encore en Dauphiné, & dont nous connoissons deux branches en Languedoc, mentionnées en leur rang.

I. JACQUES, Seigneur DE GROLÉE; le premier que l'on connoisse, étoit Sénéchal de Lyon, en 1180, & ayant obtenu des Lettres-Patentes du Roi Philippe-Auguste, le 18 Juillet 1220, il fit bâtir le Couvent de Saint-François, aujourd'hui appellé Saint-Bonnaventure, dans la ville de Lyon, ce qui fut confirmé par une bulle du Pape Honorius, du 12 Mai 1224. La rue de Grolée qui est dans la même ville, & où il avoit quelques directes, lui doit son nom. Il fut enterré dans l'Eglise dudit Couvent, & laissa de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. JOSSELIN, qui suit : — 2. Et MARIE DE GROLÉE, femme de *Guignes Alleman*.

II. JOSSELIN, Seigneur DE GROLÉE, I du nom, Chevalier, vivant en 1240, épousa *Marguerite de Beauvoir*, laquelle avoit quelques portions sur les terres de Beauvoir & de Pinet; mais Humbert, Dauphin de Viennois, II du nom, les acquit dans la suite, de GUY DE GROLÉE, Seigneur de Neyrieu, petit-fils de cette Dame *de Beauvoir*, par acte du 3 Juin 1339. Elle testa, étant veuve, au mois de Mars 1272, & eut pour enfans : — 1. GUY, qui suit : — 2. Et ANDRÉ DE GROLÉE, tige de la branche des Seigneurs de Bressieu & de Meuillon, rapportée en son rang.

III. GUY, Seigneur DE GROLÉE, Chevalier, fut caution d'Amé de Savoie, dans un traité passé, l'an 1272, entre ce Prince, & Louis, Seigneur

gneur de Beaujeu. L'ancien Obituaire de Saint-Chef, en Dauphiné, fait aussi mention de ce Seigneur de Grolée, qui eut pour fils :

IV. JOSSELIN, Seigneur DE GROLÉE, II du nom, Chevalier, qui fit faire quelques réparations au Couvent de Saint-Bonnaventure, de la ville de Romans, en 1282. Il épousa, 1°. *Eynarde de Miribel*, fille d'Amé de Miribel, Seigneur d'Ornacieu; & 2°. *Marguerite de Vassalieu*, d'une famille de Bresse. Selon Guichenon, il n'eut des enfans que de sa premiere femme, savoir : — 1. GUICHARD, qui suit : — 2. GUY, Chanoine de l'Eglise de Lyon : — 3. JACQUES, Chevalier, l'un de ceux qui jurerent pour le Dauphin, Humbert, I du nom, la treve qui avoit été faite, en 1291, entre ce Prince & le Duc de Savoie. Le même fit rétablir l'Eglise de Saint-Bonnaventure de Lyon, fondée par son trisaïeul; donna de grands biens aux Religieux qui la desservoient; mourut le 4 Mai 1327, & fut enterré dans cette Eglise, au côté gauche du grand Autel, où l'on voit son Epitaphe sur son tombeau, avec ses Armes, parti avec celles de sa femme, *coupées en chef, sans aucune piece, & en pointe, chargées d'une cotice :* — 4. Et ARTAUDE DE GROLÉE, femme de *François de Palagnin.*

V. GUICHARD, Seigneur DE GROLÉE & de Duisieu, Chevalier, est compris parmi les Seigneurs & les Gentilshommes qui furent présents à la cession que le dernier Dauphin de Viennois fit de la Province de Dauphiné, à la Maison de France, en 1343. Il épousa, 1°. *Béatrix de Bressieu*, fille de Geoffroi, Seigneur de Bressieu, & de Marguerite de Poitiers; & 2°. *Catherine de la Poype*, fille de Girard, Seigneur de Serieres, & de Florence de Moretel. Elle fit son testament le 7 Juillet 1361, & mourut sans enfans. GUICHARD, son mari, fit le sien, le 18 Novembre 1387, par lequel il déclara exécuteurs de sa derniere volonté, GUIGUES & GUICHARD DE GROLÉE, Chevaliers, &c. il laissa du premier lit : — 1. ANTOINE, qui suit : — 2. AIMAR, auteur de la branche des Seigneurs de Luys, Barons, puis Comtes de Grolée, rapportée ci-après : — 3. JEANNE, mariée, 1°. à *Guillaume de Corgenon*, Seigneur de Chaumont & de Trois-Fontaines; & 2°. à *Antoine de Clermont*, Chevalier, de la branche établie en Savoie : c'est ce qui conste par le testament qu'elle fit en 1400 : — 4. Et MARIE DE GROLÉE, femme de *Guillaume de Rossillon*, Chevalier, Seigneur du Bouchage & de Brangoz, Maréchal du Dauphiné, lequel testa le 9 Juin 1423.

VI. ANTOINE, Seigneur DE GROLÉE, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, assista, en 1408, à la conférence de Villars, au nom du Comte de Savoie, où l'on traita de la difficulté de l'hommage de quelques châteaux du pays de Dombes, qui étoit entre ce Prince & le Duc de Bourbon. Amé VII, premier Duc de Savoie, le fit Chevalier de l'Annonciade, le 6 Juillet 1409; & ce Prince ayant fait dresser des statuts pour cet Ordre, en 1410, GROLÉE y parut en qualité de Chevalier. En 1413, il assista au traité de paix conclu entre ce même Prince, & Thomas, Marquis de Saluces : n'ayant que des filles, il vendit, au Duc de Savoie, sa Seigneurie de Grolée, comme nous l'avons dit au commencement de cet article, & testa le 9 Novembre 1438. Il avoit épousé *Catherine de Palagnin*, de

laquelle il ne laissa que trois filles : — 1. ALIX, mariée, le 9 Février 1420, à *Hugues*, Seigneur de Pierre-Gourde & de Cornon, en Vivarais, lequel testa le 11 Août 1456 : — 2. BÉATRIX, femme *d'Huguenin de Chandée*, Seigneur de Chandée, du Chastelet & de Vassalieu, Bailli & Lieutenant-Général pour le Duc de Savoie, au pays de Bresse : — 3. Et CATHERINE DE GROLÉE, mariée à *Guillaume de Martel*, Seigneur de Gramont.

Seconde Branche, Seigneurs DE LUYS, Barons, puis Comtes DE GROLÉE, &c.

VI. AIMAR DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Luys, de Varassieu & de Mespieu, second fils de GRICHARD, Seigneur DE GROLÉE, & de *Béatrix de Bressieu*, sa premiere femme, épousa, selon Guichenon, 1°., le 18 Mai 1392, au Château de Chambéry, *Catherine du Quart*, fille de Henri, Seigneur du Quart & Gergy, & de Pentasilée de Saluces, en présence de Bonne de Bourbon, Comtesse de Savoie, laquelle, au nom du jeune Comte son fils, constitua dot à cette *Catherine*, & l'assigna sur la Seigneurie de Luys, en Bresse. Cette premiere femme testa le dernier Août 1408, & son mari épousa; 2°. le 17 Août 1414, ISABELLE DE GROLÉE, fille de GUY, Seigneur de Saint-André de Briord, & de *Bonne de Chalant.* Il fit son testament le dernier Mars 1449, & cette seconde femme fit le sien le 21 Mars 1463, étant veuve. Guichenon dit qu'AIMAR DE GROLÉE eut douze enfans du premier lit, & neuf du second, quoique par son testament il n'en nomme que deux, LOUIS, qui fut son héritier des Terres de Luys & de Varassieu, & JACQUES, de celle de Mespieu. Le testament d'ISABELLE DE GROLÉE, sa seconde femme n'en faisant mention que de six, dit Allard, il est bon de distinguer ceux qui ne sont pas connus par des actes, d'avec ceux qui le sont. Du premier lit vinrent, selon Guichenon, dans l'ordre ci-après : — 1. CLAUDE, décédé jeune; — 2. HUGUETTE, femme de *Jean de Montmajeur*, Seigneur de Crest; — 3. CLAUDINE, mariée à *Guillaume de Bouvart*, Seigneur de Mondeaux, en Bugey; — 4. AIMAR, reçu Chanoine & Comte de Saint-Jean de Lyon, le 20 Décembre 1406; — 5. ARCHIMAND, Seigneur de Vassalieu, marié à *Billette de la Tour*, fille de Hugues de la Tour, Seigneur de Vinay, & d'Aimare de Tournon : c'est mal-à-propos que Guichenon lui donne pour fille ELÉONORE DE GROLÉE, femme de *Guillaume de Tournon*, puisque cette ELÉONORE, étoit fille d'ARCHIMAND DE GROLÉE, de la branche de Bressieu, comme on le verra ci-après; — 6. ANTOINETTE; — 7. JEANNE, Prieure de Molette de Villebois; — 8. GUICHARD, Seigneur de Luys, mort sans alliance. Allard dit que Beraud de Saluces, Seigneur d'Anton, le qualifie Damoiseau, & lui fit, par son testament, un legs de 4000 francs d'or, qui lui étoient dûs par Boucicaut-le-Maingre, Seigneur de Bourbon; — 9. MARIE, Abbesse du Monastere de Laval-Bressieu; — 10 AMEDÉE, qui, selon Guichenon, fut Seigneur de Mespieu, & fit branche; mais si du premier lit, AIMAR DE GROLÉE a eu un AMEDÉE, ce n'est pas lui qui a fait la branche de Mespieu, c'est un autre AMEDÉE, sorti du

ſecond lit; — 11. PIERRE, Chanoine-Comte de Lyon, reçu au mois de Juillet 1419, Servet fait mention de lui dans l'Hiſtoire des Archevêques de Lyon; — 12. ANTOINETTE, mariée à *Aimar de Buſſeul*, Seigneur du Parc, en Mâconnois.

Du ſecond lit ſortirent; — 13. LOUIS, héritier de ſon pere pour les Terres de Luys & de Varaſſieu. Gnichenon dit qu'il teſta le 2 Juillet 1456, & mourut ſans enfans. Il le fait mal-à-propos un des cadets du ſecond lit, car il étoit l'aîné, & tient ce rang dans le teſtament de ſon pere; ſa mere n'en fait aucune mention dans le ſien, ce qui donne lieu de croire qu'il étoit mort alors; — 14. JACQUES, qui a continué la deſcendance ci-après; — 15. JOSSELIN, que Guichenon fait mal-à-propos Chanoine de Saint-Martin de Grenoble, car, dit Allard, il n'y a nulle Egliſe ni aucun Chapitre de ce nom dans cette Ville; c'eſt peut-être Saint-Martin de Miſeré, à une lieue de la même Ville, & dans la vallée de Graiſivaudan; — 16. HUMBERT, Chanoine & Sacriſtain de l'Egliſe de Saint-Jean de Lyon, lequel, par ſon teſtament, du 3 Juin 1483, fit héritier AMEDÉE DE GROLÉE, ſon frere, Seigneur de Meſpieu, & donna ſes meubles à Robert de la Balme, Chanoine de Lyon; — 17. & 18. JEAN & PIERRE, Religieux à Saint-Chef, ſelon Guichenon; — 19. BÉATRIX, mentionnée dans le teſtament de ſa mere, & mariée, ſuivant cet auteur, à *Jean de la Balme*, Seigneur de Vertrieu; — 20. ANTOINETTE, femme de noble *Girard du Buis* (en latin *de Buxo*. Elle eſt inconnue à Guichenon, mais elle eſt mentionnée, ainſi que ſon mari dans le teſtament de ſa mere; — 21. LOUISE, mariée à noble *Pierre de la Touviere*, Seigneur de Beauvoir, rappellés l'un & l'autre dans ledit teſtament; Guichenon en fait auſſi mention, & ajoute que ce *la Touviere* étoit Seigneur de Payrieu & de Primeuſel; — 22. Et AMEDÉE DE GROLÉE, inconnu à Guichenon, à moins qu'il ne ſoit le même que celui qu'il donne à la premiere femme d'AIMAR, en l'ôtant à la ſeconde; car, par ſon teſtament, elle le nomme ſon héritier. Il eſt auteur de la branche des Seigneurs de Meſpieu, rapportée en ſon rang.

VII. JACQUES DE GROLÉE, I du nom, Chevalier, Seigneur de Grolée & de Luys, eut d'abord, pour ſon apanage, la Terre de Meſpieu; par le teſtament de ſon pere, de 1449, mais ayant recueilli la ſucceſſion D'ANTOINE DE GROLÉE, ſon oncle, mort ſans enfans mâles, il fut Seigneur de Grolée, & eſt ainſi qualifié dans le teſtament de ſa mere. Il laiſſa la Seigneurie de Meſpieu à AMEDÉE, ſon frere; Servet fait mention de JACQUES DE GROLÉE dans l'Hiſtoire des Archevêques de Lyon, *page 874*, où il dit qu'il fut un des témoins que produiſit Charles, Duc de Savoie, pour être reçu Chanoine & Comte de l'Egliſe de Saint-Jean de Lyon. L'Hiſtoire de Savoie nous apprend que Yolande de France, veuve d'Amé, IX du nom, dit le Bienheureux, Duc de Savoie, étant morte, en 1478, Philibert, ſon fils, étant reſté fort jeune, n'ayant que douze ans, les principaux de l'Etat s'aſſemblerent au mois de Novembre pour lui donner un gouverneur, & juſqu'à ce que le choix en fut fait, on délibéra que le gouvernement de la perſonne du Duc ſeroit laiſſé à JACQUES DE GROLÉE,

Seigneur de Luys, qui étoit alors à Turin; ce qui prouve combien il étoit considéré parmi ceux de sa nation. Louis de Martel, son cousin, lui légua la Seigneurie de Saint Laurent, par son testament du 16 Octobre 1483. Le Seigneur de Grolée fit le sien le 26 Mars 1488, & avoit épousé, 1°. par contrat du 7 Février 1460, *Philiberte de Lugny*, fille de Jacques, Seigneur de Lugny & de Ruffey, & de Catherine de Dyo; & 2°, le 11 Novembre 1476, *Anne de Luyrieux*, Dame de Cueille. Du premier lit il eut: — 1. JACQUES, qui suit, & du second; — 2. FRANÇOIS, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Bailli de Lauvreil, & Commandeur de la Commanderie de Genevois, en 1515; — 3. PHILIBERT, Seigneur de Luys, marié à *Denise de Roche*, fille de Philibert, Seigneur de Montjouvent, au Comté de Bourgogne, dont il n'eut point d'enfans; — 4. GUILLEMETTE; — 5. ANTOINETTE, femme, 1°. de *Louis Richard*, Seigneur de Saint-Priest, en Dauphiné; 2°. de *Guy*, Seigneur d'Escrivieux en Bugey; & 3°. de *Pierre de Chabeu*, Seigneur de la Tour de Pionneins, en Dombes, — 6. Et CLAUDINE DE GROLÉE, mariée, par contrat du 23 Octobre 1497, à *Gabriel de la Poype*, Seigneur de Saint-Juillin. JACQUES, Seigneur de GROLÉE, & PHILIBERT, ses freres, lui constituerent sa dot.

VIII. JACQUES DE GROLÉE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Grolée, de Luys & de Chanves, co-Seigneur de Montelier, Chambellan de Philibert Duc de Savoie, par Lettres-Patentes données à Chambéry, le 15 Septembre 1503, puis Bailli de Bugey, par autres Lettres datées de Thonon, le dernier du mois d'Août 1512, fut Colonel de dix Enseignes de gens de pied pour le service de ce Prince; & fit son testament, le 17 Juin 1527. Il avoit épousé, le 25 Janvier 1491, *Claudine de Chiel*, fille d'Hoton de Chiel, Seigneur de Chanves & de Montelier, & de Jeanne de Saint-Tivier. Elle testa le 7 Juin 1526, laissant: —. 1. JACQUES-PHILIPPE DE GROLÉE, Archevêque, Prince de Tarantaise, & Aumônier du Roi François I. L'Evêque de Saluce parle de lui dans le Catalogue qu'il a fait des Archevêques de cette Province: — 2. ETIENNE, qui suit: — 3. JEANNE, femme d'*Amé de Rée*, Seigneur de Noyret: — 4. ANNE, épouse de *Claude*, Seigneur de Serey en Mâconnois, & Baron d'Uxelles: — 5. PHILIBERTE, Religieuse au Monastere de Saint-Pierre de Lyon, Ordre de Saint Benoît: — 6. JEANNE, Religieuse du même Monastere: — 7. CLAUDINE, Religieuse au Couvent de Salettes, de l'Ordre de S. Bruno: — 8. ETIENNETTE, femme de *Philibert de Nancuise*, Seigneur de Boha & de la Grange: — 9. Et LOUISE DE GROLÉE, mariée à *Pierre de Montferran*.

IX. ETIENNE, Baron de GROLÉE, Seigneur de Luys, Sandrens & de Chanves, co-Seigneur de Montelier, rendit hommage de ses terres, & prêta serment de fidélité, le 25 Avril 1536, au Roi François I, ce Prince ayant conquis le pays de Bresse & de Bugey, & une partie de la Savoie, Il testa le 25 Novembre 1561, & avoit épousé, le 16 Février 1528, FRANÇOISE DE GROLÉE, fille D'ANTOINE DE GROLÉE-MEUILLON, Chevalier, Seigneur de Bressieu, d'Arzeliers & de Serre, & d'Isabeau de

Pierre, Dame de Ribiers. Elle testa le 23 Août 1564, & eut pour enfans : — 1. JEAN-PHILIBERT, qui suit : — 2. SÉBASTIENNE, mariée à BENOIST DE GROLÉE, Seigneur de Mespieu : — 3. ANNE, nommée par d'autres DIANE, mariée, 1°. en 1560 à *Gaspard de Torchefelon*, Seigneur de Montéra; & 2°., en 1562 à *Guy de Geneve*, Seigneur de Tullins : — 4. Et CLAUDINE DE GROLÉE, Religieuse à Monfleury.

X. JEAN-PHILIBERT, Baron DE GROLÉE, Seigneur de Luys, de Natague & co-Seigneur de Montelier, fit son testament, le 28 Janvier 1556, dans lequel il nomme Marguerite de Châteauvieux, sa femme, fille de Claude, Seigneur de Châteauvieux, Baron de Fromentes, & de Marie de Montchenu, & y rappelle ses enfans ; sçavoir : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. AIMAR, Baron de Nartège, & Seigneur de Chinves, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, & Commandeur de Chamberan, — 3. FRANÇOIS, Auteur des Seigneurs de Châteaufort, &c. rapportés ci-après : — 4. PHILIBERT, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, qui se fit ensuite Capucin : — 5. Et LOUISE DE GROLÉE.

XI. CLAUDE, Comte DE GROLÉE, Seigneur de Luys, de Neyrieu, Luyrieux & Chanves, Conseiller-Chambellan du Duc de Savoie, & Capitaine de cent Lances de ses Ordonnances, obtint, en considération de ses services, & de ceux de ses ancêtres, l'érection de sa terre de Grolée, en Comté, par Lettres du 29 Juin 1580, d'Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, pour lui, ses hoirs & successeurs, comme il a été dit, lorsque la Bresse, le Bugey & le Valromey, passerent sous la domination du Roi de France, par l'échange qui en fut fait avec le Marquisat de Saluces, sous le regne de Henri IV. Il fut député, en 1601, par la Noblesse du Bugey, pour aller demander à Sa Majesté la confirmation de leurs priviléges. Il fit son testament le 19 Août 1605, & avoit épousé, le 25 Janvier 1570, *Claire de Montluel*, fille de Claude Sicaire de Montluel, Seigneur du Vilar & d'Auteville, & de Jeanne de Luyrieux. Il en eut : — 1. PIERRE-POMPÉE, qui suit : — 2. LOUISE, femme de *Jacques de Moyria*, Seigneur de Vologna, & Baron de Momay : — 3. PHILIBERTE, femme de *François-Antoine de Dortans*, Seigneur de Bomas : — 4. CLAUDINE-PHILIBERTE, mariée à *Hugues de Moyria*, Seigneur de Rosy : — 5. SIMONNE, Religieuse à Bons : — 6. LAURENCE, mariée à *Livron*, Seigneur de Savigny & de Larsagne : — 7. BÉATRIX, Religieuse au Monastere de Château-Châlon : — 8. Et GUILLEMETTE DE GROLÉE, mariée, par contrat du 19 Décembre 1626, à *Antoine de Garcin*, Seigneur de Saint-Germain.

XII. PIERRE-POMPÉE DE GROLÉE, Chevalier, Comte de Grolée, Seigneur de Luys, Neyrieu, Luyrieux & de Champagne, épousa, par contrat du 21 Novembre 1610, *Isabeau de Murinais*, fille de Jean-Balthasard de Murinais, Seigneur de Bosancieu & de Revel, & de Françoise d'Auberjon-de-Buissonrond, de laquelle il eut : — 1. JEAN-FRANÇOIS, mort jeune avant son pere : — 2. MARIE-CLAIRE, femme de *Joachim du Gros*, Seigneur de Mantaille, auquel elle porta partie des biens de sa branche : 3. Et RENÉE-BÉATRIX, mariée à *Claude d'Apchon*, Chevalier, Marquis de Saint-André.

Troisieme Branche. Seigneurs Barons de CHATEAUFORT.

XI. FRANÇOIS DE GROLÉE, dit DE LA TOUVIERE, Baron de Château-fort & d'Auteville, Seigneur de Peyrieu, de Luys, de Mareste, du Villars, de Boches & de Busignieu, troisieme fils de JEAN-PHILIBERT, Baron de GROLÉE, & de *Marguerite de Châteauvieux*, épousa, par contrat du 25 Juin 1570, *Claudine de Montluel*, fille de Claude-Sicaire de Montluel, Baron d'Auteville, & de *Jeanne de Luyrieux*. Il testa, le 13 Août 1601, & laissa pour héritier son fils unique, qui suit.

XII. PIERRE DE GROLÉE, Baron de Châteaufort & d'Auteville, Seigneur de Peyrieu, Mareste & du Villars, fut Gentilhomme de la Chambre du Duc de Savoie, & Capitaine de l'Escadron de Savoie. Il épousa, par contrat du 10 Juin 1606, *Anne de Clermont*, fille d'Antoine de Clermont, Baron de Montoison, & de Marguerite de Simiane; & ne laissa que des filles; savoir: — 1. CLAIRE DE GROLÉE, Dame d'Auteville & de Peyrieu, mariée, le 2 Août 1631, à *Pierre de Montfaucon de Rogles*, Seigneur de Belloc: — 2. LOUISE, Religieuse à Caen: — 3. PHILIBERTE, Religieuse au Monastere de la Visitation de Sainte Marie à Chambéry: — 4. MARGUERITE, Dame de Châteaufort, femme de *Charles de Mareste*, Baron de Loissey, Seigneur de Chevelu: — 5. Et CLAUDINE DE GROLÉE, Abbesse du Monastere de Vernaison à Valence.

Quatrieme Branche. Seigneurs de MESPIEU, *&c.*

VII. AMEDÉE DE GROLÉE, Seigneur de la Maison-Forte de Mespieu, fils puîné D'AIMAR & D'ISABELLE DE GROLÉE, sa seconde femme, épousa, par contrat du 8 Janvier 1473, *Françoise de Chandieu*, fille de Claude, co-Seigneur de Chandieu, auquel acte furent présens Guy Freley, Antoine de la Poype, Jacques Rivoire & Antoine Joffrey. Il fit son testament, le 9 Janvier 1503, dans lequel il est qualifié, Noble & Puissant Homme, & y nomme ses enfans; savoir: — 1. PIERRE, qui suit: — 2. AIMAR: — 3. ASTORG ou HECTOR, Protonotaire du Saint-Siége: — 4. JACQUELINE, Religieuse au Monastere de Salettes: — 5. CATHERINE, Religieuse, ensuite Abbesse de Sainte-Claire de Sisteron: — 6. Et EVE, ou AIMÉE, femme de Noble *Etienne du Claux*, Seigneur de la Martiniere en Savoie.

VIII. PIERRE GROLÉE, Seigneur de Mespieu, épousa, par contrat du 27 Décembre 1513, *Artaude d'Arces*, fille de Louis d'Arces, Seigneur de Raulmont, & de Catherine Marc. Il testa le 9 Août 1532, & sa femme en 1537. De leur mariage vinrent: — 1. JEAN, héritier de la Maison-Forte de Mespieu, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Henri III, & Capitaine de Cavalerie, mort sans alliance à Reims en Champagne. Il avoit testé le 6 Juillet 1544, en faveur de BENOIST, son frere: — 2. LOUIS, qui hérita des biens que son pere avoit à Gonoux: — 3. BENOIST, qui suit: — 4. ANTOINETTE, Religieuse au Mo-

nastere de Laval-Bressieu : — 5. HUGUETTE, Religieuse à Montfleury : — 6. JEANNE, Religieuse à Salette : — 7. FRANÇOISE, Religieuse à la Bruyere : — 8. LOUISE, Religieuse à Salettes : — 9. CATHERINE, Religieuse à Vernaison : — 10. Et CLAUDINE DE GROLÉE, Religieuse à Poletan.

IX. BENOIST DE GROLÉE, Seigneur de Mespieu, fait Chevalier par Ordre du Roi, après la bataille de Moncontour, donnée en 1569, à laquelle il se signala, fut Gouverneur du Château de Quirieu en Dauphiné, & épousa, par contrat du 26 Avril 1556, SÉBASTIENNE DE GROLÉE, fille D'ETIENNE, Baron DE GROLÉE, & de FRANÇOISE DE GROLÉE-MEUILLON, dont : — 1. ETIENNE, qui suit : — 2. MARGUERITE, femme de *Marc de Cordon*, Seigneur de Virieu : — 3. Et SEBASTIENNE DE GROLÉE, mariée à *Antoine de Saint-Germain*, Seigneur de Meyrieu. Ces deux sœurs transigerent, le 15 Février 1619, avec GABRIEL DE GROLÉE, leur neveu.

X. ETIENNE DE GROLÉE, Seigneur de Mespieu, Saint-Alban & de Gonoux, fut Enseigne de la Compagnie des Gendarmes du Duc de Mayenne, & pendant la guerre de la Ligue en Dauphiné, il se trouva à plusieurs occasions importantes, combattit en diverses rencontres avec courage, & fut tué au siege du Bourg d'Oisans, dans la même Province, ayant fait son testament le 10 Octobre 1588. Il avoit épousé, le 17 Octobre 1584, *Louise de la Poype*, fille de Gabriel de la Poype, Seigneur de Saint-Juillin & de Reaumont, & de Catherine d'Arces, dont :

XI. GABRIEL DE GROLÉE, Seigneur de Mespieu, mort le 21 Mai 1666. Il avoit épousé, par contrat du 2 Octobre 1605, *Marguerite de Lyotard*, fille de Jean de Lyotard, Seigneur de Saint-Roman & de Brunesse, Conseiller du Roi, Président en la Chambre des Comptes de Dauphiné, & de Marguerite de Solliers. Leurs enfans furent : — 1. MELCHIOR, qui, après avoir servi long-tems, se retira dans la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire : — 2. GASPARD, qui fut Aide-de-Camp dans l'armée d'Italie pendant trois ans, fut blessé au siege de Turin en 1643 ; nommé, en 1644, Mestre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie ; reçut, en 1645, un coup de mousquetade au pied, dans un combat donné contre le Marquis de Veladès, Général des Espagnols, dont il mourut le 29 Octobre de la même année : — 3. ALEXANDRE, qui suit : — 4. Et ANNE-CLÉMENCE DE GROLÉE, mariée à *Claude-Guillaume de Jolly*, Baron de Choin, Seigneur de Lange & de Chaillioure, Bailli de Bresse & Gouverneur de la Ville de Bourg.

XII. ALEXANDRE DE GROLÉE, Seigneur de Mespieu, épousa *Catherine Bernard-de-Montebise*, de laquelle il ne laissa qu'une fille, nommée MARIE-MARGUERITE DE GROLÉE.

Cinquieme Branche. Seigneurs de NEYRIEU, BRESSIEU, MEUILLON, *&c.*

III. ANDRÉ DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Neyrieu, fils puîné de JOSSELIN, I. du nom, Seigneur DE GROLÉE, & de *Marguerite de Beauvoir*, vivoit à la fin du XIIIe siecle, & est qualifié Chevalier, & Noble & Puissant Homme, dans divers actes qu'il passa alors. De *Béatrix de Cor-*

don, son épouse, fille d'Aimar de Cordon, Seigneur de Morelet, il eut pour fils:

IV. GUY DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Neyrieu, Montrevel & de Luys, Conseiller & Chambellan du Dauphin. Il fut, en 1316, avec Jean, Comte de Forez, Philippe de Savoie, Prince d'Achaye, Aimar de Poitiers, & autres Seigneurs, un des Exécuteurs du testament de Jean II du nom, Dauphin du Viennois. C'est ce qui est rapporté par Duchesne, dans l'Histoire des Dauphins. On trouve aussi dans un Extrait de la Chambre des Comptes du Dauphiné, qu'il fut l'un des Fidéjusseurs (Témoins) de Guigues, Dauphin, pour l'exécution du Traité que ce Prince avoit fait avec Guichard, Seigneur de Beaujeu, en 1327. Le même Dauphin l'envoya, le 1 Mars 1328, en Ambassade à Rome avec Jean, Evêque de Grenoble & Leuson de Lemps, Prieur de Saint-Donnat. Isabelle de France, Dauphine de Viennois, fille de Philippe, Roi de France & de Navarre, & de Jeanne de Bourgogne, nomma GUY DE GROLÉE, l'un de ses Procureurs, pour poursuivre les droits qu'elle avoit sur les successions de ses pere & mere, par acte du 20 Octobre 1330. Il obtint une Sentence rendue par Marquis de Claix, Prévôt de l'Eglise Saint-André de Grenoble, Juge-Mage du Graisivaudan, & Commissaire député par le Dauphin, en date du 10 Juin 1329, par laquelle la cinquieme partie du Château de la Jurisdiction de Moretel lui fut adjugée, en vertu de la substitution, apposée au testament d'Alix de Beauvoir, femme de Guiffray, de Miolans, Seigneur de Moretel; & GUY DE GROLÉE céda, le même jour, au Dauphin cette même partie de la Seigneurie de Moretel, en échange, pour celle de Montrevel, de laquelle il rendit hommage à Humbert, dernier Dauphin de Viennois, le 14 Février 1337. Il fut encore envoyé par Guigues, Dauphin, vers le Roi de France, pour soutenir ses droits contre le Comte de Savoie, par lettres du 13 Mai 1332, dans lesquelles le Dauphin le nomme son Conseiller. En 1340, la terre de Clermont en Trieves, ayant été érigée en Vicomté, en faveur d'Aynard de Clermont, il fut l'un de ceux qui se rendirent caution de l'observation du Traité qui fut fait alors. Du Tillet a remarqué qu'il avoit 200 livres de rente annuelle, sur le Trésor de France, que le Dauphin & le Comte de Savoie lui avoient procurée, & qu'il en fit hommage au Roi Philippe de Valois, le 7 Janvier 1359. Il avoit fait son testament le 9 Mai 1339, & fut inhumé dans l'Eglise de Saint-Chef, à Vienne en Dauphiné, laissant de *Catherine de Rossillon*, Dame de Tullins, son épouse: — 1. JEAN, qui suit: — 2. GUY, auteur de la Branche des Seigneurs de Virville, &c. rapportée ci-après: — 3. PIERRE, destiné, par son pere, à l'Etat Ecclésiastique: — 4. GUYONNET, Seigneur de Passin & de Guerboules, qui rendit hommages de ses terres au Dauphin, le 16 Janvier 1350; l'acte est à la Chambre des Comptes de Dauphiné. Il avoit épousé *Alix de la Poype*, fille de Girard de la Poype, Seigneur de Serrieres, de Florensac & de Moretel, laquelle testa le 5 Juin 1349, & mourut sans enfans: — 5. ALIX: — 6. Et BÉATRIX DE GROLÉE, mariée, 1°. à *Jean de la Palu*, Seigneur de Châtillon; & 2°. à *Huganin de Chandée*,

V.

V. JEAN DE GROLÉE, I du nom, Chevalier, Seigneur de Neyrieu, Montrevel & de Juys, Bailli de Mâcon, fit hommage, en 1342, à Humbert, Dauphin de Viennois, de sa Seigneurie de Montrevel. Après la cession du Dauphiné, en 1343, à la Maison de France, le château de Cornillon, la ville & châtellenie de Mens furent commis à sa garde & à son gouvernement. L'Histoire de Savoie parle de lui en plusieurs endroits, & dit que sur quelques différends survenus entre les Officiers du Comte de Savoie, Amé, VI du nom, & ceux du nouveau Dauphin de France, pour l'Abbaye d'Ambournay, & pour le château de Varey, où chacun d'eux prétendoit faire des actes de justice à l'exclusion de l'autre; l'affaire se pacifia dans le bourg de Voiron, le 6 Octobre 1352, que les négociateurs de la part du Dauphin, furent Amé de Rossillon, Seigneur du Bouchage, JEAN DE GROLÉE, Seigneur de Neyrieu, & Louis de Loras, Chevaliers; &, de la part du Comte de Savoie, le Seigneur de Grandmont, Aimar de Beauvoir & Renaud de Saint-Sulpis. Le même Comte de Savoie étant allé, en 1366, dans la Grece, pour combattre les Infideles, & délivrer Jean Paléologue, détenu dans les prisons du Roi de Bulgarie, JEAN DE GROLÉE fut du nombre des Seigneurs qui le suivirent, & l'un des premiers qui parut à l'assaut de la ville de Mesembrie. Il eut le commandement de l'Armée navale, rendit quelques services à l'Empereur Charles IV, Roi de Bohême, qui, en reconnoissance, par des Lettres-Patentes, du 3 des ides de Janvier 1366, datées de Prague, lui fit don, à perpétuité, pour lui & ses héritiers, du péage sur le Rhône, dans l'étendue de son château de Neyrieu, sur toutes les marchandises, denrées, &c. : ces Lettres, scellées du sceau de l'Empereur, sont au château de Grolée. JEAN DE GROLÉE rendit hommage, en 1373, de sa Seigneurie de Juis, en Dombes, à Humbert de Villars, Sire de Thoire & de Villars. Nostradamus, dans son Histoire de Provence, *Partie V*, *pages 472 & 473*, dit que les différends qui s'éleverent entre Louis, I du nom, Roi de Naples, & Comte de Provence, & Charles de Duras, Usurpateur du même Royaume, furent remis à un combat qui se livreroit entre dix Chevaliers contre dix autres, qui seroient nommés de part & d'autre, & que les saufs-conduits furent donnés au mois de Décembre 1382. Il ajoute que les Chevaliers nommés par le Roi Louis, furent Amé, Comte de Savoie, Guy de Savigny, Odon de Villars, Hugues, Sieur de Granson, JEAN DE GROLÉE, Sieur de Neyrieu, JEAN DE GROLÉE, Sieur de Noyer, Renaud de Trie, François d'Arenton, Gadiffre de Salé, Jean de Saumane & Jean d'Azais. Cet Auteur les qualifie tous de preux, braves & vaillants Chevaliers : ce combat n'eut pas lieu, la bataille se donna, Louis y fut vaincu & blessé. JEAN DE GROLÉE testa le 17 Mai 1372, & avoit épousé *Eléonore de Juis*, veuve de Hugues de la Palu, Seigneur de Boutigneux, fille & héritiere de Jean de Juis, en Dombes. Elle testa le 18 Décembre 1369, & eut de son mariage : — 1. JEAN, mort sans postérité : — 2. GUILLAUME, qui suit : — 3. ARCHIMAND, qui laissa une fille, nommée ELÉONORE DE GROLÉE, femme de *Guillaume*, Seigneur de Tournon, suivant une transaction qu'elle passa le 22 Janvier 1439, avec son oncle, JEAN :

— 4. SIBUT : — 5. ANDRÉ, Bailli de Viennois & de la Terre de la Tour, en 1413 : — 6. HUMILIE, femme de *François de Châtillon*, dit *Bouchard*, Seigneur de Muſſel : — 7. GUYETTE : — 8. Et ALIX DE GROLÉE, mariée à *François*, Seigneur de Maubec.

VI. GUILLAUME DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Neyrieu, Juis & Breſſieu, rendit hommage au Roi pour ſa Seigneurie de Montrevel, le 29 Novembre 1387, & avoit épouſé, le 29 Novembre 1384, *Alix de Breſſieu*, fille de Geoffroi de Breſſieu, & de Marguerite de Poitiers, ſa premiere femme. Elle fit ſon teſtament le 30 Septembre 1427, où elle nomme ſes enfans, ſavoir : — 1. JEAN, héritier de ſa mere, mort ſans poſtérité : — 2. IMBERT, qui ſuit : — 3. GEOFFROI : — 4. ELÉONORE, ou LINOTTE, femme de *François de Buſſy*, dont Antoine de Buſſy, nommé dans le teſtament *d'Alix de Breſſieu*, ſon ayeule : — 5. MARGUERITE, femme *d'Aymar de Beauvoir*, Seigneur de la Palu : — 6. Et ANNE DE GROLÉE, mariée à *Antoine de Montchenu*, Seigneur de Beauſemblant.

VII. IMBERT DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Neyrieu, Juis, Breſſieu & Montrevel, teſta le premier Octobre 1423, & étoit mort, en 1449. Il avoit épouſé, par contrat du 26 Janvier 1413, *Jeanne de Gruere*, fille de Roux, Comte de Gruere, & d'Antoinette de Sallins, & ſœur d'Antoine de Gruere. Elle étoit veuve lorſqu'elle fit ſon teſtament, le 17 Janvier 1449, & eut de ſon mariage : — 1. ANTOINE, qui ſuit : — 2. JEANNE, femme de *Humbert de Glarens*, Seigneur de Surpierre & de Berchier, au pays de Vaud : — 3. LOUISE, mariée à *Claude de Seiſſel*, Seigneur de la Serra, en Savoie : — 4. Et ANTOINETTE DE GROLÉE, femme *d'Aimé de Laubeſpin*, Ecuyer.

VIII. ANTOINE DE GROLÉE, I du nom, Chevalier, Seigneur de Neyrieu, Juis, Montrevel & de Breſſieu, épouſa *Jeanne de Seiſſel*, fille de noble Jean de Seiſſel, ce qui ſe juſtifie par une donation qu'il fit de ſes biens, au mois de Novembre 1457, audit Jean de Seiſſel, ſon beau-pere ; &, après ſa mort, à Aimon de Seiſſel, ſon beau-frere, Comte de la Chambre, au cas qu'il vint à mourir ſans enfans mâles, dans laquelle donation, il nomme ſa femme, dont il eut : — 1. JEAN, qui ſuit : — 2. Et JACQUEMETTE DE GROLÉE, Religieuſe à Montfleury.

IX. JEAN DE GROLÉE, Seigneur de Montrevel, & co-Seigneur de Serre, fit ſon teſtament le 11 Juillet 1457, dans lequel il nomme *Béatrix de Meuillon*, ſa femme, fille de Guillaume de Meuillon, Sénéchal de Beaucaire, & de Louiſe de Grimaldy. Elle teſta le 2 Janvier 1470, & eut pour enfans : — 1. AIMAR, ſurnommé *Reynard*, Seigneur de Montrevel & d'Arzilliers, qui teſta le 6 Mai 1492, & mourut ſans avoir eu d'enfans de ſon mariage avec *Philippe-Hélene de Saſſenage*, fille de Jacques, Baron de Saſſenage, & de Jeanne de Comiers : — 2. ANTOINE, qui ſuit : — 3. LOUIS, Religieux Bénédictin, Prieur de Ribiers & d'Aiguebelle, puis Abbé de Bonnevaux, de l'Ordre de Cîteaux, Dioceſe de Vienne, en Dauphiné. Cette Abbaye, ſituée dans une forêt du Viennois, fort déſerte, fut fondée par Guy, Archevêque de Vienne, qui fut enſuite élu Pape, ſous le nom de Calixte II : — 4. GUILLEMETTE, mariée, par contrat du

4 Janvier 1461, à noble *Louis de Moyria*, Seigneur de Châtillon-sur-Corneille, fils de Guillaume de Moyria : — 5. JEANNE, mariée, par contrat du 24 Octobre 1457, à noble *Honorat d'Oraison*, dont elle eut Jean d'Oraison, Seigneur de Meirargues, à qui AIMAR DE GROLÉE, son oncle maternel, donna la terre de Vaucluse, par codicile, du 28 Février 1495 : — 6. ALIX, mariée, le 3 Septembre 1467, à noble *Pierre de Rame* : — 7. ANTOINETTE : — 8. MARGUERITE, Religieuse à Montfleury : — 9. LOUISE, Religieuse à Salettes : — 10. ET CATHERINE DE GROLÉE, Abbesse de Tarascon.

X. ANTOINE DE GROLÉE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Serre, Ribiers, Montrevel, Neyrieu, Juis & de Bressieu, Lieutenant-Général au gouvernement de Dauphiné ; est nommé avec cette qualité dans un hommage que lui rendit noble Pierre des Herbeys, en 1495. Jean, Comte de Foix & d'Estampes, ayant été pourvu de ce Gouvernement, ANTOINE DE GROLÉE en prit possession en son nom, comme fondé de procuration, & son Lieutenant, le 27 Juillet 1498. Après la mort de ce Gouverneur, le Roi Louis XII n'ayant pas encore intention d'en mettre un autre, commit ANTOINE DE GROLÉE-MEUILLON pour gouverner le Dauphiné, jusqu'à ce que cette Province eut un Gouverneur en titre, & ce fut par Lettres du 10 Janvier 1501 : il jouit peu de cet honneur, car il fit son testament le 30 du même mois, & mourut quelques jours après. Il avoit épousé, le 16 Janvier 1481, *Hélene de Hangest-de-Genlis*, laquelle testa le 7 Janvier 1507. Suivant leur testament, ils eurent pour enfans : — 1. AIMAR-ANTOINE, qui suit : — 2. FRANÇOISE, mariée, le 9 Décembre 1503, à *Charles de Joyeuse*, Baron de Saint-Didier, dont deux filles, savoir, Jeanne de Joyeuse, femme d'Antoine de Bollier, Baron d'Orse ; & Hélene de Joyeuse, veuve, en 1557, de Tristan, Seigneur de Brisson & de Valence, aux montagnes d'Auvergne : — 3. CATHERINE, mariée, par contrat du 13 Décembre 1507, avec *André de Sassenage*, Seigneur de Montrigaud, d'Iseron & de Feissins : — 4. & 5. MARGUERITE & JEANNE DE GROLÉE, Religieuses à Montfleury.

XI. AIMAR-ANTOINE DE GROLÉE-MEUILLON, Chevalier, Seigneur de Serre, Montrevel, Neyrieu, Juis, Cornillon, Ribiers, Baron de Bressieu & d'Arzilliers, Chambellan du Roi, Bailli des montagnes du Dauphiné, fut du nombre de ceux qui forcerent Villefranche, place sise sur le Pô ; surprirent le Général Colonna avec les Italiens qui s'y étoient portés, & les firent prisonniers. Il se signala parmi plusieurs Gentilshommes du Dauphiné, à la bataille de Marignan, en 1515, & étoit auprès du Duc de Châtelleraud, quand il fut blessé à mort : les mémoires de sa Maison disent que GROLÉE le porta hors de la mêlée pour le faire penser. Avant de partir pour l'armée, il avoit fait son testament le 2 Avril de la même année 1515, & à son retour, il en fit un autre en 1517. Il vendit, en 1523, une partie de la terre de Montrevel, à noble Antoine Rigaud, Seigneur de Roche & de Doissin ; & le 19 Août de cette année, l'autre moitié à noble Pierre Vachon. Il fit un troisieme testament, le 29 Juin 1539, & avoit épousé, 1°. le 22 Mai 1504, *Isabeau de Pierre*, fille d'Antoine,

Seigneur de Pierre, de Baume, de Truels & de Cornillac, & de Louise de Rivoire, & sœur de Jeanne de Pierre, femme de Jean de Cardaillac, Seigneur de Saint-Serré. Elle testa le premier Janvier 1518, & AIMAR-ANTOINE DE GROLÉE épousa; 2°. le 23 Mars 1529, *Louise de Saint-Germain*, veuve de Bernard de Villeneuve, Seigneur de Beauvoisin, & fille d'Artaud de Saint-Germain, Seigneur de Montrond, & de Marguerite de la Vic. Elle étoit sœur d'autre Artaud de Saint-Germain, Seigneur de Montrond & d'Apchon. Elle testa le 12 Juillet 1535, & mourut sans enfans. Du premier lit vinrent: — 1. ANTOINE, héritier de son pere: il testa, le 4 Septembre 1544, en faveur D'AIMAR-FRANÇOIS, son frere, & décéda sans postérité: — 2. AIMAR-FRANÇOIS, qui suit: — 3. ANNET, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Saint-Pierre de Vienne, Ordre de Saint-Benoît, & de celle de Bonnevaux, Ordre de Cîteaux: — 4. LAURENT, héritier de sa mere: — 5. LOUISE, mariée, par contrat du mois de Mars 1521, à *Claude de Theis*, Seigneur de Sillans, du Mollard & de Montarron: — 6. FRANÇOISE, femme D'ETIENNE, Baron de GROLÉE, second fils de JACQUES II, Chevalier, & de *Claudine de Thiel*, rapportés au degré neuf de la seconde branche: — 7. Et HÉLENE DE GROLÉE.

XII. AIMAR-FRANÇOIS DE GROLÉE-MEUILLON, Chevalier, Baron & Seigneur de Bressieux, Ribiers, d'Arzilliers, de Cornillon, Lauris, Puget, Baume, Faleaux, Cordon, Ruina, Sainte-Colombe, Pinet & Barret, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, fit son testament le 13 Octobre 1565, & laissa de *Catherine d'Oraison*, dame de Beaujeu, son épouse: — 1. FRANÇOIS DE GROLÉE-MEUILLON, qui fut institué héritier de son pere, & épousa *Marguerite-de-Gaste-de-Lupé*, fille de Claude de Gaste-de-Lupé, en Forez, & de Françoise de Joyéuse, de laquelle il eut CATHERINE DE GROLÉE-MEUILLON, femme de *Rostaing de la Baume*, Comte de Suze: — 2. LAURENT, qui suit: — 3. & 4. LOUIS & POMMET DE GROLÉE-MEUILLON, morts sans alliance

XIII. LAURENT DE GROLÉE-MEUILLON, Chevalier, Baron de Bressieux & de Beaujeu, Seigneur de Ribiers, &c. épousa *Marguerite de Saint-Michel*, fille de François de Saint-Michel, Seigneur de Boisseron, & d'Andrinette de Saint-Martin, dont: — 1, 2 & 3. BERTRAND, GEORGES & HENRI, morts jeunes: — 4. LOUIS, qui suit: — 5. MADELEINE, femme de *Bertrand de Morgues*, Seigneur de la Motte-Verdier: — 6. Et CATHERINE DE GROLÉE-MEUILLON, mariée à *François d'Ure-de-Brotin*, Seigneur de Patis.

XIV. LOUIS DE GROLÉE-MEUILLON, Marquis de Bressieu, Comte de Ribiers, Seigneur de Serre, Ruina, &c. premier Ecuyer de la Reine Marie de Médicis, obtint l'érection de sa Terre de Bressieu en Marquisat, par Lettres du mois d'Août 1612, & ne laissa point d'enfans de son mariage avec *Marguerite de Morgues*, sa niece, & fille de *Bertrand de Morgues*, Seigneur de la Motte-Verdier, & de MADELENE DE GROLÉE-MEUILLON.

Sixieme Branche. Seigneurs, Comtes, puis Marquis de VIRVILLE, CHATEAUVILLAIN, *&c.*

V. GUY DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Paſſin, Coſences & de Saint-André de Briord, Ecuyer du Comte de Savoie, ſecond fils de GUY DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Neyrieu, &c. & de *Catherine de Roſſillon*, Dame de Tullins, prêta hommage de ſa Seigneurie de Paſſin, au Dauphin, Charles de France, le 20 Mai 1361, & épouſa Catherine de Varcy, veuve de Guy de Roſſillon, Seigneur de Bouchage, dont il fait mention dans ſon teſtament du 26 Juin 1389, ainſi que de GUILLAUME DE GROLÉE, Seigneur de Neyrieu, ſon neveu, de ſa niece GUYETTE DE GROLÉE, & de ſes enfans, ſavoir : — 1. ANDRÉ, qui ſuit : — 2. GUY, tige des Seigneurs de Saint-André de Briord, mentionnés en leur rang : — 3. Et ISABELLE DE GROLÉE, mariée en Savoie à *Pierre de Nernier*.

VI. ANDRÉ DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Paſſin, Coſences, & de Saint-Alban, tranſigea avec GUY, ſon frere, le premier Août 1389, par l'entremiſe d'Aimé Ameſin, & de Frere Antoine de Meyrieu, Prieur de Gloney. Il épouſa 1°. *Béatrix de Genève*, fille de Jean de Genève, Chevalier, Baron de Lulains & de la Baſtie, & de Georgette de Viry, & 2°. *Jeanne*, qu'il ne nomme pas autrement dans ſon teſtament du 18 Août 1419. Mais dans le livre des preuves de l'Egliſe de Lyon, elle eſt nommée *Jeanne de Saillans*, fille de Guillaume Hugonet, Seigneur de Saillans & d'Eſpoiſſe, Chancelier de Bourgogne, & ſœur de Philippe Hugonet, Evêque de Mâcon & Cardinal. Il n'eut des enfans que de ſa premiere femme, Savoir : — 1. IMBERT, qui ſuit : — 2. AMÉ, tige des Seigneurs de Paſſin & de Coſences, rapportés ci-après : — 3. JEAN, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem : — 4. autre JEAN, Chanoine, Chantre & Comte de Saint-Jean de Lyon, Prévôt de Montjoux, mort au château de Virville, le 22 Avril 1477 : — 5. ANNE, mariée à noble *Pierre Genoſt* : — 6. Et CATHERINE DE GROLÉE, femme de noble *Jean Layt*.

VII. IMBERT DE GROLÉE, qualifié puiſſant Seigneur, Chevalier, Seigneur de Virville, Quirieu, d'Illins, Châteauvillain, Gouverneur & Sénéchal de Lyon, Maréchal de Dauphiné, Bailli de Mâcon, fut un de ceux qui tinrent les premiers rangs. Il ſe ſignala par ſa prudence, dans les négociations, & par ſa valeur, dans les combats contre les Anglois, Flamands, & les Bourguignons. Charles de France, Dauphin, le commit, en 1417, avec le Baron de Saſſenage, & le Sieur de la Fayette, pour fortifier les places du Dauphiné, & les mettre en état de défenſe contre le Roi des Romains. Ce Prince le fit Gouverneur & Sénéchal de Lyon, par Lettres du 15 Juillet 1418, & en même-tems Bailli de Mâcon. Charles VII lui donna les principaux emplois dans ſes Armées, & l'Hiſtoire dit qu'en 1422, il défit, dans le Velay, le Seigneur de la Roche-Baron, Auvergnat, qui commandoit pluſieurs Anglois, Flamands, Bourguignons & Savoyards. En 1423, ayant ſurpris Jean de Toulongeon, Maréchal de Bourgogne, dans

le lieu de la Boissiere, en Mâconnois; le Roi, par gratification, lui donna les châteaux & seigneuries de Châteauvillain & de Quirieu, en Dauphiné. A la bataille d'Anton, donnée en 1429, où le Prince d'Orange fut défait, il y commanda la plus grande partie des Gentilshommes du Dauphiné qui combattirent sous ses étendarts : Alain Chorier, & autres Historiens françois, parlent avec éloge de cet Officier général. Charles VII étant entré dans le Dauphiné, en 1455, pour remédier aux troubles que son fils Louis y avoit causés, & ramener à son obéissance la plus grande partie des Habitans qui s'en étoient détachés, il y trouva IMBERT DE GROLÉE, toujours fort attaché à son service : il étoit alors fort âgé. Il faisoit en partie son séjour dans la ville de Lyon, dont il étoit Gouverneur & Sénéchal. Le Roi l'avoit envoyé en Ambassade, en 1445, vers Amé, VIII du nom, Duc de Savoie, avec l'Archevêque d'Embrun, pour l'exécution des traités passés avec Sa Majesté & ses prédécesseurs, depuis que le Dauphiné avoit été cédé à la France. Il testa, 1°. le 18 Janvier 1430; 2°. le 28 Août 1434, & avoit acquis, en 1432, la terre de Virville : c'est lui qui donna le nom de sa Famille, à une rue de Lyon, appellée *de Grolée*. Il avoit épousé, par contrat du 28 Mars 1413, *Béatrix de Laure*, fille & héritiere de Jacques de Laure, Seigneur de Brotel & de Chapeau-Cornu, & de Jeanne de la Poype. Elle est mentionnée dans son premier testament, & il en eut : — 1. CHARLES, qui suit : — 2. PHILIBERT, tige de la branche des Seigneurs d'Illins, de la Combe, &c. mentionnée en son rang; il fut Conseiller-Chambellan du Roi Louis XI, & envoyé Ambassadeur à Milan auprès de Louis Sforce, pour le rétablissement de la Duchesse de Milan : — 3. GILLET, Seigneur de Nerpol, mort sans enfans : — 4. MÉRAUD, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Bonnevaux : — 5. ANTOINETTE, mariée à *Guillaume Richard*, Seigneur de Saint-Priest : — 6. CATHERINE, femme de *Guigues Alleman-d'Uriage* : — 7. JEANNE, mariée à *Jean d'Hostun*, Seigneur de la Baume : — 8. Et MARGUERITE DE GROLÉE, Religieuse à Montfleury.

VIII. CHARLES DE GROLÉE, I du nom, Chevalier, Conseiller-Chambellan du Roi, Seigneur de Virville, Châteauvillain, Brotel & de Chapeau-Cornu, se trouvea, avec son frere PHILIBERT, aux joûtes du Roi de Sicile, se rendit utile au Roi Charles VII, qui le fit son Chambellan, par Brevet de 1441, Conseiller & Gentilhomme de sa Chambre, le 12 Décembre 1442. Après la mort de ce Prince, Louis XI, son successeur, le fit aussi son Conseiller & Chambellan. Il testa le 27 Octobre 1481, & voulut être enterré dans le tombeau de son pere. Il avoit épousé, le 16 Octobre 1433, *Marguerite de Poitiers*, fille de Louis de Poitiers, Seigneur de Saint-Vallier, & de Polixene Roux, en présence de ses parens & amis, elle se remaria à *Fréderic de Luxembourg*, Comte de Connersan, & testa le 3 Juillet 1482. De son premier lit elle eut : 1. — LOUIS, mort avant son pere; il fut marié, 1°. à LOUISE DE GROLÉE, Dame de Nercia, & de Loctave, morte sans enfans, fille de PIERRE DE GROLÉE, Seigneur de Saint-André de Briord, & de *Renaudine Alleman*, & 2°. à *Catherine de Montchenu*, fille d'Antoine de Montchenu, Seigneur de Châteauneuf

de Galaure, & d'Agnès Alleman. De la derniere il n'eut qu'une fille, nommée ANTOINETTE DE GROLÉE-VIRVILLE, mariée à *Louis*, Seigneur de Chandieu : — 2. Autre LOUIS, institué héritier de son pere, & mort sans enfans, de son mariage avec autre LOUISE DE GROLÉE, fille de PIERRE, Seigneur de Saint-André de Briord : — 3. GABRIEL, qui suit : — 4. CHARLES, Doyen de Valence, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Bonnevaux, Prieur de Saint-Vallier, de Salignes & de Saint-Etienne, qui testa le 5 Mai 1500 : — 5. JEANNE, femme de *Claude de Clermont*, Seigneur de Montoison : — 6. EUSTACHIE, mariée à *Jean de Compeys*, Seigneur de la Volpilliere : — 7. POLIXENE, épouse de *Georges de Torche-Felon*, Seigneur de Montéara : — 8. JEANNE, Religieuse à Montfleury, en 1460 : — 9. AIMARE, Religieuse dans l'Ordre de Cîteaux : — 10. Et CLAUDINE, femme d'*Antoine de Fay*.

IX. GABRIEL DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Virville, Châteauvillain, Chatonay & de Chapeau-Cornu, étant près d'aller à la guere de Naples, fit son testament le 20 Août 1494; se distingua à la bataille de Fornoue, où il commanda une Compagnie de Chevaux-Légers dans les troupes du Maréchal de Gié. Par son testament, il voulut être enterré au Prieuré de Saint-Robert, au lieu de Virville, à côté de son pere. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 19 Janvier 1493, *Isabeau d'Urfé*, fille de Jean d'Urfé, Seigneur d'Orose & de Rochefort, & d'Isabeau de Langeac; & 2°. le 22 Septembre 1501, *Antoinette de Monteynard*, fille de Lantelme, de laquelle il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit, furent : — 1. MÉRAUD, qui suit : — 2. IMBERT, Seigneur d'Illins & de Breul, qui se trouva à la bataille de Marignan, en 1515, & fut tué à celle de Pavie : — 3. LOUIS, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Bonnevaux : — 4. Et CHARLES DE GROLÉE, Doyen de Valence.

X. MÉRAUD DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Virville, Châteauvillain, d'Illins & de Chatonay, eut commission de lever dix mille hommes pour le service du Roi, par Lettres de 1524, que lui expédia le Maréchal de Chabannes. Il avoit épousé, 1°. le 4 Février 1514, *Marguerite de Levis*, fille de Jean de Levis, qualifié de Maréchal de la Foy, & Seigneur de Mirepoix, & de Jeanne de Poitiers-Saint-Vallier; & 2°. *Jeanne de Montfalcon*, fille de François, Seigneur de Flacieu, morte sans enfans. Du premier lit, naquirent : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. PIERRE, qui transigea, avec son frere, sur les successions de MÉRAUD, leur pere, GABRIEL, leur ayeul, CHARLES, leur bisayeul & IMBERT, leur trisayeul, par acte du 30 Janvier 1547, passé dans la Ville de Grenoble, en présence de Témoins : — 3. ANTOINE, Seigneur de Chatonay : — 4. HÉLENE, mariée, le 21 Juillet 1530, avec *Claude de Poisieu*, Seigneur du Passage : — 5. CLAUDINE, Religieuse à Montfleury : — 6. Et ANTOINETTE DE GROLÉE, Religieuse à Laval-Bressieu.

XI. FRANÇOIS DE GROLÉE, I du nom, Chevalier de l'Ordre du Roi, Baron de Gresse, Comte de Virville, Seigneur de Châteauvillain, Chatonay, Guerboules & de Chapeau-Cornu; obtint d'abord l'érection de sa terre de Virville en Baronnie, en sa faveur, par Lettres-Patentes du mois

de Janvier 1560, vérifiées au Parlement de Grenoble, & enregiſtrées en la Chambre des Comptes, le 29 Mars 1561, & enſuite en Comté, par autres Lettres du mois d'Octobre 1564, vérifiées au même Parlement, le 4 Mai 1569, malgré les oppoſitions du Baron de Breſſieu, terre voiſine de celle de Virville. Il commanda l'arriere-ban du Dauphiné, teſta le 5 Juillet de ladite année 1569, & mourut à la bataille de Moncontour. Il avoit épouſé *Sebaſtienne de Clermont*, fille de Philibert de Clermont, Seigneur d'Autefort & de Vanſere, & de Jeanne de Montfalcon, & en eut : — 1. JACQUES, qui ſuit : — 2. ANTOINE, auteur de la Branche des Seigneurs de Chapeau-Cornu, mentionnée en ſon rang : — 3. CÉSAR, mort avant ſon pere, des coups qu'il reçut à l'aſſaut de la Côte Saint-André, où il combattit vaillamment : — 4. FRANÇOISE, Religieuſe à Montfleury : — 5. HÉLENE, Abbeſſe de Saint-Paul de Baurepaire, au Dioceſe de Vienne en Dauphiné : — 6. BÉATRIX, femme de *Jean de Rogemont*, Seigneur de Rogemont & de Pierre-Claux, Chevalier de l'Ordre du Roi : — 7. CLAUDINE : — 8. Et MARGUERITE DE GROLÉE, mariée, le 25 Juin 1580, à *Charles Alric*, Chevalier, Seigneur de Roſſet.

XII. JACQUES DE GROLÉE, qualifié Illuſtre Seigneur, Chevalier, Comte de Virville, Baron de Greſſe, Seigneur de Chatonay, Châteauvillain, Montbreton & de Bruzet, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Gentilshomme ordinaire de ſa Chambre, par Brevet du 18 Juillet 1557, & Capitaine de cinquante Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, par Commiſſion du 28 Janvier 1591. La Nobleſſe de Dauphiné ſe confia à ſa prudence dans les affaires les plus importantes, & il ménagea ſes intérêts auprès des Rois Henri III, Henri IV & Louis XIII, avec tout l'avantage qu'elle put deſirer. Lorſque Henri IV étoit le plus occupé à la réduction des Places de ſon Royaume, le Comte de Virville fut un des Seigneurs de ſon parti de qui ce Prince reçut plus de ſecours ; car par ſes ſoins, il ſoumit à ſon obéiſſance les Villes de Lyon, Grenoble & Vienne. Il fit ſon teſtament le 10 Janvier 1612, & avoit épouſé, par contrat du 9 Avril 1581, *Marie d'Urre*, fille de Charles d'Urre, Seigneur de la Baume, Cornillane, Montbreton & Bruzet, & de Charlotte de Chalant. Leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. ANTOINE, tige de la branche des Seigneurs de Montbreton, Bruzet de la Chazette, &c. ſubſiſtante, rapportée ci-après ; — 3. CÉSAR, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, Commandeur de Ville-franche & Grand-Prieur d'Auvergne ; — 4. AIMAR, Baron de Virville, appellé vulgairement *le Grand-Prélat*, parce qu'il étoit Bénéficier. Il fut Lieutenant au Gourvernement de la Ville & Citadelle de Montélimar, & Meſtre-de-Camp d'un Régiment de douze cens hommes de pied. La Colombiere, dans ſa Science Héroïque, *chap.* 44, dit qu'il avoit fait peindre ſur ſes drapeaux, quatre vents qui agitoient une mer, avec ces mots latins, *turbant*, *ſed extollunt ;* — 5. SÉBASTIENNE, mariée à *Jacques de Leſtang*, Seigneur de Lenriol & Leſtang, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi ; — 6. HÉLENE, Abbeſſe de Saint-Paul de Beaurepaire, au Dioceſe de Vienne ; — 7 Et MARGUERITE DE GROLÉE, Religieuſe au même lieu.

XIII,

XIII. FRANÇOIS DE GROLÉE, II du nom, Chevalier, Marquis de Virville, Seigneur de Chatonay, Vaulvant & Châteauvillain, Conseiller du Roi en ses Conseils, Capitaine de cinquante Hommes-d'Armes de ses Ordonnances, Gouverneur de Noyons, puis de la Ville & Citadelle de Montélimar, Commanda la Compagnie des Gendarmes du Maréchal de Créqui, dans les guerres du pays de Suze & à la prise de Savoie, comme aussi dans les guerres des Protestans à Soyon, Privas, & au dégât de Nismes sous le Maréchal de Montmorency. Il leva des troupes pour le Roi, lors des troubles des Protestans, sous M. de Montbrun; fut pourvu du Gouvernement de la Ville & Citadelle de Montélimar, par lettres du 8 Juillet 1625, fit ériger pour lui, ses enfans & descendans, le Comté de Virville en Marquisat, par lettres du mois d'Avril 1639, vérifiées au Parlement par Arrêt du 26 Novembre 1642, & enregistrées en la Chambre des Comptes le 28 du même mois, & rendit hommage au Roi Dauphin, pour ses Terres de Virville, Chatonay & Tolignan, le 31 Juillet 1645. Il avoit épousé, par contrat du 13 Décembre 1613, *Jeanne de Monteynard*, fille de Charles, Seigneur de Monteynard, Chalançon & Tolignan, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Hilaire de Gadagne, dont vinrent: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. FRANÇOIS, qui servit long-tems, en qualité de Capitaine de Cavalerie, dans le Régiment de Saint-André-Montbrun, fit treize Campagnes en Catalogne, Flandres & Italie, ou dans les guerres civiles de Guyenne, & fut Lieutenant de Roi de la Ville & Citadelle de Montélimar; — 3. Et FRANÇOISE DE GROLÉE, femme de *Jean-François d'Aymar*, Baron de Châteaurenard, Conseiller au Parlement de Provence.

XIV. CHARLES DE GROLÉE, II du nom, Chevalier, Marquis de Virville, Seigneur de Chatonay, Tolignan, Vaulvant, & Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montélimar, eut, à l'âge de dix-sept ans, une Compagnie de Cavalerie, & la mena dans le Comté de Bourgogne, sous le Duc de Longueville. L'année suivante il fut incorporé dans le Régiment de Saint-André-Monbrun, & en fut second Capitaine, se trouva à tous les sieges qui se firent dans ce Comté & en Lorraine; combattit à la rencontre de Poligny, contre le Duc Charles, & à la défaite de Savelly, que fit Feuquieres, près de Blénon en revenant de Brissac, se trouva aussi au premier siege de Turin, & au combat de la Route, Commandant le Régiment de Saint-André, sous le Comte de Harcourt; il étoit à la tête du même Régiment, lorsqu'on fit lever le siege de Casal, se trouva encore aux sieges de Coni, d'Ast, d'Alexandrie, de Tortone, puis au secours de cette derniere place; à ceux de Trino & du Pont d'Assure. Ayant remis sa Compagnie à son frere, il servit ensuite Volontaire dans l'Armée du Roi, au siege de Paris, en 1649, & parut glorieusement le premier au siege de Bellegarde, en 1650, ce fût là que le Roi lui promit le Gouvernement de la Ville & Citadelle de Montélimar, par la démission de son pere, & deux mois après il en eut les provisions. Il épousa, par contrat du 17 Décembre 1651, *Catherine Dorgeoise*, veuve de noble Jacques Pourroy, Seigneur de Voissanne, & fille de noble Jean Dorgeoise, Seigneur de la Tivoliere, & de Catherine Liotard, dont: — 1. JOSEPH-FRANÇOIS, qui

suit; — 2. MARIE-CATHERINE, dite Dorgeoise, comme hériere de son ayeule maternelle, mariée à *Camille d'Hostun*, Vicomte de Tallart, Lieutenant au Gouvernement de Dauphiné; — 3. ANNE, épouse de *Joseph-Artus de la Poype-de-Gramont*, Président au Parlement de Grenoble; — 4. Et ANTOINETTE DE GROLÉE.

XV. JOSEPH-FRANÇOIS DE GROLÉE, Chevalier, Marquis de Virville, commença fort jeune à servir comme Volontaire, & fut reçu Enseigne parmi les Gendarmes de Bourgogne, en 1677, au siege de Valenciennes; se trouva à ceux de Cambray & de Saint-Omer, d'Ypres & de Gand. Il commanda la Compagnie dont il étoit Enseigne, au combat de Cassel, le Lieutenant ayant été blessé, & s'exposa aux plus dangereux endroits, ayant porté plusieurs fois sa Compagnie à la charge, avec un succès avantageux, se trouva aussi à la levée du siege de Charleroi & au combat de Saint-Denis, & servit jusqu'à la paix de Nimegue avec tant de courage, que ceux qui l'ont vu dans les occasions, ont été étonnés qu'une si grande jeunesse fut capable de tant de valeur. Il fut marié.

Septieme Branche, des Seigneurs de MONTBRETON, *de* BRUZET, *de la* CHAZETTE, *&c. subsistante.*

XIII. ANTOINE DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Montbreton & de Bruzet, Comte de Peyre, second fils de JACQUES, Chevalier Comte de Virville, & de *Marie d'Urre*, fut premier Chambellan de Gaston-Jean-Batiste de France, Duc d'Orléans, & testa le 22 Avril 1655. Il avoit épousé, par contrat du 23 Juillet 1626, *Marguerite de Solages*, Comtesse de Peyre, fille de François de Solages, Seigneur & Baron de Tholet, Gouverneur de Rodez, & de Marguerite de Peyre, de ce mariage vinrent, entr'autres enfans: — 1. ANTOINE, Comte de Peyre & de Montbreton, mort en 1668, sans alliance; — 2. FRANÇOIS-ALDEBERT, qui suit; — 3. CÉSAR, Chevalier de Malte, décédé en 1672, après avoir fait son testament; — 4. AIMAR, Ecclésiastique, appellé l'Abbé de *Montbreton*, Prieur de Prunieres, où il mourut, en 1696; — 5 autre CÉSAR, nommé le Chevalier de *Bruzet*, puis Comte de *Peyre*, Lieutenant-Général au Gouvernement de Languedoc, mort en 1720, sans postérité de *Marie-Louise de Senneterre*, fille de Charles de Senneterre, Marquis de Châteauneuf, & de Marie, Vicomtesse de Lestang, & niece du Maréchal de Senneterre; — 6. autre AIMAR, appellé l'Abbé de *Peyre* ou *du Vivier*, Prieur d'Aumont, puis de Prunieres, après son frere, où il décéda, en 1699; — 7. SILVESTRE, tige de la branche des Seigneurs de Sainte-Colombe, &c. établie en Languedoc, rapportée ci-après; — 8. HÉLENE, appellée de *Montbreton*, mariée, en 1655, à *Gabriel de Fay*, Marquis de Gerlande; — 9. VICTOIRE, dite de *Bruzet*, mariée, le 15 Juin 1662, à *Henri-Victor de Moret*, Baron de Pagas; — 10. FRANÇOISE, Religieuse, puis Abbesse de Saint-Paul de Beaurepaire, au Diocese de Vienne; — 11. Et autre VICTOIRE DE GROLÉE, Religieuse en la même Abbaye.

XIV. FRANÇOIS-ALDEBERT DE GROLÉE-VIRVILLE, Chevalier, Ba-

ron de Marchastel, épousa, par contrat du 17 Janvier 1674, *Marguerite Fournier*, & en eut, entr'autres enfans :

XV. JEAN DE GROLÉE-VIRVILLE-DE-BEAUREGARD, Chevalier, Seigneur de la Chazette, &c. qui servit dans les Cravates, & épousa, par contrat du 7 Janvier 1691, *Marie d'Avineng*, dont plusieurs enfans, entre autres :

XVI. CÉSAR DE GROLÉE-VIRVILLE, Chevalier, Seigneur de la Chazette, &c. né le 13 Juillet 1711, qui a épousé, par contrat du 30 Janvier 1731, Demoiselle *Marie Bout d'Albaret*, de laquelle sont issus, entr'autres : — 1. ANTOINE DE GROLÉE, Chevalier, né le 22 Mai 1739, ancien Lieutenant au Régiment d'Auvergne, qui a servi dans les dernieres campagnes d'Allemagne, & s'est retiré peu après la paix ; — 2. CÉSAR-ANTOINE, dit *le Chevalier de Beauregard*, né le 7 Septembre 1742 ; — 3. NICOLAS-VICTOR, qui suit ; — 4. 5. 6. & 7. Et quatre filles. La troisieme, nommée VICTOIRE DE GROLÉE, Religieuse Bernardine à l'Abbaye de Noningues, en Rouergue.

XVII. NICOLAS-VICTOR DE GROLÉE-VIRVILLE, Chevalier, appellé *le Comte de Grolée*, né le 2 Novembre 1746, Garde-du-Corps du Roi en la Compagnie Ecossoise, a épousé, par contrat du 22 Décembre 1773, Demoiselle *Marie-Gabrielle Falcon de Longevialle*, fille de N.... Falcon, Ecuyer, Seigneur de Longevialle, en Auvergne, dont : — 1. CÉSAR-VICTOR DE GROLÉE-VIRVILLE, Chevalier, né le 29 Décembre 1774 ; — 2. MARIE-HENRIETTE DE GROLÉE, dite *Mademoiselle de Virville*, née le premier Mai 1776 ; — 3. Et une autre fille.

Huitieme Branche des Seigneurs de SAINTE-COLOMBE & VIELE-DIEU, en Languedoc, subsistante.

XIV. SILVESTRE DE GROLÉE, Chevalier, fils d'ANTOINE, Chevalier, Seigneur de Montbreton, Comte de Peyre, &c. & de *Marguerite de Solanges*, mourut en 1683, & avoit épousé, par contrat passé au mois de Novembre 1680, (célébration le 30 Décembre suivant) *Marguerite Dalmas*, fille de François, dont : — ETIENNE, qui suit ; — Et JEANNE DE GROLÉE, mariée, en Août 1703, à *Charles du Mazel*, de la Maison de Peyre-Basse, aujourd'hui éteinte, fils de N.... du Mazel, Chevalier, Seigneur d'Ussel, & de Jacqueline d'Amanzé, des Seigneurs de Chaufailles en Bourgogne. Elle mourut en Septembre 1706, ne laissant qu'une fille, nommée *Jacqueline du Mazel*, Dame de Quintiniac, qui, à la mort de son pere, arrivée en 1744, a recueilli les biens de sa Maison, dont elle a joui jusqu'au mois d'Août de ladite année, qu'elle est décédée, sans avoir pris d'alliance. Elle en a disposé par testament en faveur de PIERRE DE GROLÉE, son cousin, fils d'ETIENNE, ci-après, frere de JEANNE, sa mere.

XV. ETIENNE DE GROLÉE, Chevalier, Sieur de Saint-Etienne, co-Seigneur de Meysonzac, Chauderagnet, Ville-Vieille, &c., né en 1682, servit dans le Régiment de Roye, Cavalerie, fut employé au commandement d'une Compagnie du Régiment de Montarnal, à la convocation du ban & arriere-

ban ; fit son testament, & est décédé en 1745. Il avoit épousé, en Février 1722, *Jeanne Clavel-du-Monteil*, fille de Pierre, Seigneur du Monteil, &c. Elle est morte en 1728, ayant eu cinq enfans, deux filles & trois garçons, dont il ne reste que PIERRE, & PIERRE-ETIENNE DE GROLÉE, qui suivent.

XVI. PIERRE DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Sainte-Colombe, Ussel & Quintiniac, ancien Capitaine au Régiment de Dauphiné, Chevalier de Saint-Louis, Major-Commandant d'Aigues-Mortes, non marié, sert depuis 1744, s'est trouvé à plusieurs sieges en Flandres, & à deux batailles ; à celle de Rosbac, en Allemagne, où il eu un bras fracassé de deux coups de feu, dont il est estropié. Il y fut aussi fait prisonnier de guerre, & détenu deux ans ; ce qui, joint à la réforme de sa Compagnie, par le doublement arrivé en 1763, lui a fait obtenir la place de Major-Commandant d'Aigues-Mortes, qu'il occupe depuis 1764, & lui a mérité plusieurs gratifications, avec des éloges du Roi, par deux lettres du Ministre, en 1762, non marié.

XVII. PIERRE-ETIENNE DE GROLÉE, (frere puîné du précédent) Chevalier, Seigneur de Ville-Dieu, Chodoreille, &c. a servi pendant la guerre de 1744 jusqu'à la paix, en qualité de Lieutenant au Régiment de Montboissier. Il a été blessé légérement au siege de Berg-Op-Zoom, en montant à l'assaut, & a été réformé en 1749. Il a épousé, en Février 1752, *Anne de Ranguet*, héritiere de sa Maison, fille d'Amable de Ranguet, Ecuyer, Seigneur de Ville-Dieu, de laquelle il n'a eu qu'une fille, nommée CLAIRE DE GROLÉE, morte au berceau. Ainsi cette branche ne subsiste que dans ledit PIERRE-ETIENNE, sans postérité, & dans la personne de PIERRE DE GROLÉE, Seigneur de Sainte-Colombe, son frere aîné, non marié, mentionné ci-dessus.

Neuvieme Branche des Seigneurs de CHAPEAU-CORNU, *éteinte.*

XII. ANTOINE DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Guerboules & de Chapeau-Cornu, second fils de FRANÇOIS DE GROLÉE, I du nom, Comte de Virville, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Sébastienne de Clermont*, épousa *Marguerite d'Urre*, fille de Georges d'Urre, Seigneur de Venterol, & d'Anne de Brotin, dont : — JACQUES, qui suit ; Et MARGUERITE DE GROLÉE, mariée à noble *Hugues de Moyria*, Seigneur de Rosy, Seylas, Gramont & de Longmont, Baron de Tolongeon, Capitaine des Gendarmes du Roi d'Espagne.

XIII. JACQUES DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Guerboules, & de Chapeau-Cornu, épousa *Hélene de Poysieu*, fille d'Aimar de Poysieu-du-Passage, & de Françoise Flotte, de laquelle il laissa : — 1. FRANÇOISE DE GROLÉE, mariée, le 2 Janvier 1650, à *Mathieu de Rame*, Seigneur de Rame & de Réallon, co-Seigneur de Savines & de Préallin ; — 2. Et LOUISE, mariée, le 3 Septembre 1656, à *Charles de Gelas de Leberon*, Bailli de Valence & de Die.

Dixieme Branche des Seigneurs D'ILLINS, *de la* COMBE *& la* FORCATIERE, *éteinte.*

VIII. PHILIBERT DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur d'Illins & de Chapeau-Cornu, Conseiller, Chambellan du Roi, second fils D'IMBERT, Chevalier, Seigneur de Virville, Gouverneur & Sénéchal de Lyon, & de *Béatrix de Laure*, est cité par la Colombiere dans son Théatre d'Honneur & de Chevalerie, comme un de ceux qui tinrent la Joûte entreprise par par René, Roi de Sicile, en faveur des Dames de Saumur, en 1446, sous Charles VII. Il étoit *armé & houssé de sinople, semé de chiffres d'or,* & avoit pour cimier *un Dragon de sinople allé d'or & de gueules.* Il fit prisonnier de guerre, en 1473, Guillaume de Châlons, Prince d'Orange, qu'il garda pendant 18 mois dans son Château d'Illins, d'où il ne sortit par ordre du Roi, que pour être conduit dans la grosse Tour de Bourges: sa rançon lui coûta quarante mille écus. En considération de ce service, le Roi en donna dix mille à PHILIBERT DE GROLÉE, par ses Lettres du 3 Avril 1474, dans lesquelles il le qualifie son Conseiller & Chambellan. Il reçut deux mille écus argent comptant, & pour le paiement du reste, Louis XI lui fit don, en 1475, de la Seigneurie de Voiron, avec la clause d'un rachat perpétuel. Il fut ensuite envoyé Ambassadeur à Milan, auprès de Louis Sforce, pour le rétablissement de la Duchesse de Milan. Ce Monarque qui estimoit particuliérement ce Seigneur d'Illins, lui donna la tutelle & le gouvernement du jeune Duc PHLIBERT, I du nom: il testa le 4 Novembre 1490, & avoit épousé, le 26 Février 1465, *Marguerite de Clermont*, fille d'Aimar, Baron & Vicomte de Clermont, & d'Alix de Seissel. Elle testa le 5 Mars 1486, & eut deux enfans, savoir: — MÉRAUD, qui suit: — Et CHARLES DE GROLÉE, mort sans postérité.

IX. MÉRAUD DE GROLÉE, Seigneur d'Illins & de Nerpol, mourut avant son pere, & eut un fils nommé:

X. GUIGUES DE GROLÉE, qualifié Ecuyer, & fils de MÉRAUD DE GROLÉE, dans une transaction du 15 Octobre 1549, passée entre lui & Michel de Falcos, Seigneur de la Blache, sur des biens qui avoient appartenus à Nobles Claude & Jean de Vallain, freres, co-Seigneurs de la Blache. Il épousa *Louise de Guillerme*, fille de Geoffroy de Guillerme, & de Madeleine de Chevelu. Etant veuve, elle fit, le 26 Janvier 1555, certaines conventions avec Nobles Jean & Gaspard de Guillerme, ses freres, du lieu Chasselay, au mandement de Varassieu. De ce mariage, vinrent: — 1. Et 2. GASPARD & ENNEMOND, morts jeunes: — 3. MATHIEU, qui suit: — 4. Et HÉLENE DE GROLÉE.

XI. MATHIEU DE GROLÉE, passa avec *Gaspard de Guillerme*, son oncle, le 11 Juillet 1563, une obligation au profit de ses freres & sœur & de lui, pour le reste de la dot de *Louise de Guillerme*, leur mere. Il testa le 26 Décembre 1574, & avoit épousé, par contrat du 1 Août 1558, *Françoise de la Méerie*, fille de Jacques de la Méerie, du mandement de Nerpol, en présence de Gaspard de Guillerme, son oncle, & autres, dont:

— 1. JACQUES, qui suit : — 2. JEAN-LOUIS DE GROLÉE, Sieur de la Forcatiere, marié, le 4 Avril 1611, à *Marguerite de Revel*, fille de Noble François de Revel, du lieu de Chasselay. Il testa, le 12 Août 1614, & laissa pour enfans FRANÇOIS, GABRIEL & CHARLOTTE : — 3. Et CHARLOTTE DE GROLÉE.

XII. JACQUES DE GROLÉE, Sieur de la Combe, fit son testament le 6 Janvier 1628, dans lequel il rappelle ses enfans, & avoit épousé, par contrat du 18 Janvier 1607, *Gabrielle de Revel*, fille de Noble Laurent de Revel, Seigneur de Chasselay, & de Polixene Aquin, dont : — 1. LAURENT, qui suit : — 2, 3 & 4. MARGUERITE, ISABEAU & FRANÇOISE DE GROLÉE.

XIII. LAURENT DE GROLÉE, Sieur de la Combe, épousa Demoiselle *N..... de Garnier*, fille de Noble N...... de Garnier, & de N.... de Bassemon, de laquelle il n'eut point de postérité.

Onzieme Branche des Seigneurs de PASSIN & de COSENCES, éteinte.

VII. AMÉ DE GROLÉE, Seigneur de Charray, second fils D'ANDRÉ, Chevalier, Seigneur de Passin, &c. & de *Béatrix de Geneve*, sa premiere femme, épousa *Marie de la Baume*, fille de Humbert, Seigneur de Fromentes, & de Catherine de Luyrieux. Il mourut avant son pere, & eut pour enfans : — 1. AMÉ, qui suit : — 2. ANDRÉ, co-héritier D'ANDRÉ, son ayeul : — 3. HUGUETTE : — 4 & 5. RICHARDE & FRANÇOISE, Religieuses à Salettes : — 6 & 7. JEANNE & AMÉDÉE, Religieuses à Sainte-Catherine de Vienne en Dauphiné : — 8. MARGUERITE : — 9. ANTOINETTE, mariée à *Amé de Feillens* : — 10, 11 & 12. PERONNELLE, ANNE & ISABEAU DE GROLÉE.

VIII. AMÉ DE GROLÉE, II du nom, Seigneur de Cosences, qu'il eut pour son partage, vivoit en 1427, & eut pour enfans : — 1. ANDRÉ, qui suit : — 2. Et ANTOINETTE, femme d'*Aimar de la Poype*, Seigneur de Serrieres.

IX. ANDRÉ DE GROLÉE, Seigneur de Passin & de Cosences, hérita de la terre de Passin, par la mort, sans enfans, D'ANDRÉ, son oncle, qui lui substitua par son testament. Il eut de *Catherine de Geneve*, son épouse : — 1. ANDRÉ, qui suit : — 2. Et ANTOINE, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, homme de grand courage & d'esprit, dont les Historiens de Malte parlent avec éloge. Ce fut lui qui porta l'étendard de la Religion, lors du siege que Soliman mit devant Rhodes, en 1522, & fut chargé par le Grand-Maître des articles de la capitulation. Lorsque l'Empereur Charles-Quint prit la Goulette, il fut du nombre des Chevaliers qui s'y signalerent, & étoit alors Commandeur & Bailli de Lange.

X. ANDRÉ DE GROLÉE, II du nom, Seigneur de Passin & de Cosences, épousa *Etiennette de Chambut*, fille de Nicolas de Chambut, Seigneur de Conflans, & de Georgette de Beaufort, dont : — 1. HUMBERT DE GROLÉE, Seigneur de Passin, mort sans alliance ; — 2. PHI-

LIBERT, qui ſuit : — 3. Et CLAUDE DE GROLÉE, Chanoine de Saint-Chef en Dauphiné.

XI. PHILIBERT DE GROLÉE, Seigneur de Coſences, épouſa *Claudine de Longuecombe*, fille de Guillaume, Seigneur de Perroſet de laquelle il eut : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit : — 2. JEAN-LOUIS : — 3. Et ANTOINETTE, morte en odeur de ſainteté.

XII. FRANÇOIS DE GROLÉE, Seigneur de Paſſin & de Coſences, recueillit les ſucceſſions de PHILIBERT, ſon pere, & de HUMBERT, ſon oncle, & fut tué à la bataille de Ceriſoles, en 1544. Il avoit épouſé *Anceline de Sarron*, fille de Raoul de Sarron, Seigneur de Civry & de Forges, dont : — 1. VINCENT DE GROLÉE, mort ſans alliance : — 2. JEANNE, mariée, 1°. à Noble *Jean de Roys*, & 2°. à *Scipion de Cordon*, Seigneur de Plavy : — 3. Et GABRIELLE, femme de Noble *Pierre Copier*, Seigneur de Poiſſieu, laquelle partagea avec ſa ſœur aînée les biens de ſa branche.

Douzieme branche des Seigneurs DE SAINT-ANDRÉ DE BRIORD, *éteinte.*

VI. GUY DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Saint-André de Briord, ſecond fils de GUY, Seigneur de Paſſin & de Saint-André de Briord, & de *Catherine de Varcy*, fut un des exécuteurs teſtamentaires d'Amé VI, Comte de Savoie, en 1391 : teſta le 12 Avril 1427, & avoit épouſé, le 3 Septembre 1378, *Bonne de Chalant*, fille d'Aimé de Chalant, Seigneur de Fenix, & de Fleurine de Prohana, dont : — 1. PIERRE, qui ſuit : — 2. GUY, héritier de ſon pere pour les biens du Dauphiné : — 3. JEAN, Chanoine & Cuſtode de l'Egliſe de Lyon, reçu le 6 Novembre 1425, Prévôt de Montjoux en Savoie, Protonotaire Apoſtolique, puis Vice-Chancellier du Pape Félix V, & Adminiſtrateur de l'Evêché de Genève. Il teſta le 9 Janvier 1458, & mourut le 14 dudit mois. Servet, dans ſon Hiſtoire des Archevêques de Lyon, dit que s'étant préſenté pour en être fait Chanoine, il ne voulut point faire les preuves de ſa nobleſſe qu'exigeoient les ſtatuts du Chapitre, alléguant que pour y être reçu, il ſuffiſoit d'être de la Maiſon DE GROLÉE ; mais le Roi Charles VII écrivit qu'il eut inceſſamment à faire ſes preuves, pour ne point faire breche aux conſtitutions de l'Egliſe de Lyon. La lettre du Monarque eſt du mois de Décembre 1422, & GROLÉE fut reçu ſur ſes preuves : — 4. GUYETTE, femme de *Guichard de Fleurs*, Seigneur des Tours : — 5. BONNE, mariée à *Pierre de Rivoire*, Seigneur de Romagnieu : — 6. ISABELLE, mariée, 1°. le 17 Août 1414, à AIMAR DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Juys, (dont elle fut la ſeconde femme), & 2°. à *François de Briord* : — 7. MARGUERITE, épouſe de *Pierre de Bonivard*, Seigneur de Saint-Michel-le-Déſert : — 8. Et JEANNE DE GROLÉE, mariée à *Guillaume de Verbos*, Seigneur de Châtel, en Semine.

VII. PIERRE DE GROLÉE, Chevalier, Seigneur de Saint-André de Briord, Mornay, Nercia, Loctave, Bailli de la Vallée, de Suze & du Canavays, Châtelain d'Avigliane, fut envoyé en Ambaſſade, par Lettres du

13 Février 1427, d'Amé, VII du nom, premier Duc de Savoie, vers le Duc de Milan; Philippe-Marie, pour lui faire ratifier la paix jurée entre lui & Amé, & la République de Venise. Dans son testament du 5 Octobre 1457, il est fait mention de *Renaudine Alleman*, sa femme, d'une Maison du Bugey, fille de Pierre Alleman, Seigneur de Coiselet, & de Jeannette de Grandval, de laquelle il eut deux filles, savoir: — MARGUERITE, Dame de Saint-André de Briord, épouse de *Philibert*, Seigneur d'Alemogne & de Roosey: — Et LOUISE DE GROLÉE, Dame de Nercia & de Loctave, mariée, 1°. à *François de Briord*, co-Seigneur de Sarra, & 2°. à LOUIS DE GROLÉE, Seigneur de Châteauvillain.

Branche des Seigneurs DE BOCHES, *éteinte*.

PIERRE DE GROLÉE, Seigneur de Boches, est dit par Guichenon, fils naturel de GUY, Seigneur DE GROLÉE, ce qui ne peut pas être, à cause du tems: cet Auteur lui donne pour femme, *Marguerite de la Balme*, fille de Jean de la Balme, Seigneur de Boches, & d'Antoinette de Varcy, laquelle testa le 17 Janvier 1437. Leurs enfans furent: — 1. HUMBERT, qui suit: — 2. CLAUDE, pere de MÉRAUD DE GROLÉE, surnommé *de Boches*, vivant en 1473: — 3. PIERRE, Prieur d'Inimon & de Rochefort, Conseiller & Aumônier de Charles, Duc de Savoie, par Lettres du 12 Février 1508: — 4. FRANÇOIS, Prieur d'Aouste: — 5. Et AMÉ DE GROLÉE, destiné à l'Eglise.

HUMBERT DE GROLÉE, Seigneur de Boches, Ecuyer du Duc de Savoie, par Lettres du Prince Charles-Jean Amé, du mois de Février 1493, & Vidame de Geneve, le premier Février 1503, épousa *Antoinette de Montferrand*, fille de Pierre, Seigneur de Montferrand, & de Marie Pellerin, de laquelle il eut un fils, nommé CLAUDE DE GROLÉE, qui mourut avant lui. Se voyant sans enfans, il testa le 7 Août 1507, en faveur de Claudine de Pégieu, femme de Vincent de la Touviere, Seigneur de Peyrieu.

Les Armes de la Maison DE GROLÉE sont: *gironné d'or & de sable*. Quelques branches ont porté, *gironné d'argent & de sable*. Les deux qui subsistent portent comme ci-dessus, *& en cœur*, *une couronne de sinople*.

* GROUCHES DE CHEPY, Maison l'une des plus nobles & des plus illustres de Picardie, qui tire son nom de la Terre & Seigneurie de Grouches, qu'elle a toujours possédée, située près de la Ville de Doulens; ce qui prouve l'antiquité de son origine.

N'en ayant été donné qu'une notice au tome VII de ce Dictionnaire, d'après l'Auteur du *Dictionnaire des Gaules*, *tome III*, en voici la généalogie rédigée d'après celle dressée sur les Titres originaux, & autres monumens & documens, par M. Clabaut, Archiviste & Généalogiste, sous les yeux duquel elle a été imprimée à Paris, en 1778.

Cette Maison a donné des personnages de la plus grande distinction, qui ont tenu un des premiers rangs, tant dans les armées, que dans les assemblées

blées publiques. Leurs services considérables auprès de nos Rois, & qu'ils ont été de tout temps en état de continuer, à cause de la quantité de Terres & Seigneuries qu'ils ont possédées; leurs alliances même, du côté des femmes, par une infinité de lignes, avec l'Auguste Maison de France, & tous les Souverains de l'Europe, ont aussi beaucoup concouru à son illustration. Le premier dont le nom se soit conservé jusqu'à nous, est :

I. THIERRY, Seigneur DE GROUCHES, de Lencheul & de Brevilliers, qui vivoit vers l'an 1290, sous le regne de Philippe-le-Bel. On ignore le temps de sa mort; mais les archives de la Terre de Grouches apprennent qu'il fut inhumé dans l'Eglise de ce lieu. De *Marie de Camberon*, son épouse, sœur de Jeanne de Camberon, femme d'André, Sire de Rambures, il laissa, entr'autres enfans : — SIMON DE GROUCHES, qui suit. L'Histoire du Cambresis, par Carpentier, *folio 402*, rapporte une charte de l'Abbaye du Mont-Saint-Martin, de l'an 1296, qui fait mention de MATHILDE DE GROUCHES, mariée avec *Hugues de Clary*: elle portoit pour Armes *trois fasces*.

II. SIMON, Seigneur DE GROUCHES, Lencheul & de Brevilliers, qui étoit Ecuyer de la Compagnie de Raoul de Brienne, Comte d'Eu, Connétable de France, lorsqu'il se trouva à la défense de Tournay, contre les Anglois, en 1339, & servit ensuite, avec deux Ecuyers de sa Compagnie, sous Godemar Dufay, Seigneur de Bothéon, Gouverneur du Tournaisis, & Capitaine général des frontieres de Flandres & de Hainaut, comme il appert d'un compte de Barthelemi du Drac, déposé à la Chambre des Comptes. Il eut de sa femme, dont le nom est ignoré :

III. GERARD, Seigneur DE GROUCHES, Lencheul & de Brevilliers, qui, de son mariage avec *Jeanne de Bayencourt*, fille du Seigneur de Bayencourt, & de N.... *de Noyelle* en Artois, laissa, entr'autres enfans :

IV. ROBERT, I du nom, Seigneur DE GROUCHES, Lencheul, Brevilliers, &c. inhumé dans l'Eglise de Grouches. Il avoit épousé *Marie de Framezelles*, fille de Robert, Chevalier, Seigneur de Framezelles, & de Jeanne de Sempy. Elle fut inhumée auprès de son mari, & en eut, entr'autres enfans :

V. JEAN DE GROUCHES, dit *le Begue*, I du nom, Chevalier, Seigneur de Grouches, d'Authieulle, de Lisbourg, Gribauval, &c. qui servoit en 1411, 1412 & 1413, dans la Compagnie d'Enguerrand de Bournonville, composée de trente-six Ecuyers & quarante Archers, & se trouva, en la même année 1412, au siege de Bourges, où le Roi Charles VI étoit en personne. Il étoit Porte-Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Jean-sans-Peur, Duc de Bourgogne, en 1415, & accompagna ce Prince dans toutes les occasions qui se présenterent de son temps, notamment à la bataille d'Azincourt, où il se signala. Le Duc de Bourgogne étant entré dans Paris, en 1418, le Seigneur DE GROUCHES se saisit de Creil avec huit hommes seulement, se rendit maître de la Ville & du Château, dont il demeura Capitaine, après en avoir chassé le Comte de Ventadour, le Sire de Chateaumorant, & Charles de Saint-Saulieu, qui en sortirent cependant, avec leurs Soldats & Gendarmes, vie & bagage sauves, suivant les Chroniques de Monstrelet, sous l'an 1418. Le Seigneur de Gribauval, (JEAN

DE GROUCHES,) les Seigneurs de Crequy, de Lallain, de Luxembourg & de Manicam, avec 900 combattans, ayant attaqué, en 1431, le Fort de l'Abbaye de Saint-Vincent de Laon; Manicam y fut tué, & le Seigneur de Gribauval, qui y fut fait prisonnier, offrit en vain une grande somme d'argent pour sa rançon. Il ne put l'obtenir, (dit l'Historien Monstrelet, *folio 70*, de ses Chroniques) *en haine que la Commune avoit contre lui, à cause de la guerre qu'il leur avoit faite depuis long-temps*. Enfin, rendu, par la paix, à ses affaires domestiques, il acquit quelques prés & prairies près de Ham, par acte du 6 Octobre 1438, où il est qualifié Seigneur de Grouches & d'Authieulle; fit d'autres acquisitions de Robin de Louvencourt, par actes des 1 & 14 Novembre 1439; fut présent, le 8 Novembre 1441, au traité de mariage d'entre Jeanne de Maillefeu, sa niece, & Guillaume Daullé; est titré Seigneur de Lisbourg & de Gribauval, en Flandres, du chef de sa femme, dans la foi & hommage que lui fit, le 2 Juin 1450, *Jean de Gribauval*, Archidiacre de Hainaut; mourut avant le 25 Janvier 1455, que son fils aîné s'intituloit *Seigneur de Gribauval*, & fut inhumé dans l'Eglise de Grouches, au tombeau de ses ancêtres. Il avoit épousé, vers 1430, *Jeanne*, Dame de Gribauval, de Lisbourg, de Morcourt, de Luat, &c. fille d'Enguerrand, Seigneur de Gribauval, & de Marie Quieret, (descendue de Hue Quieret, Seigneur de Dourier, vivant encore en 1209; Maison dont étoit Hue Quieret, Amiral de France, mort dans un combat naval contre les Anglois, en 1340) & petite-fille de Gerard, Seigneur de Gribauval, & de Jeanne de Nanteuil-le-Haudouin. Elle devint Dame de Gribauval, & héritiere de son ancienne Maison, l'une des plus nobles & illustres du Pays d'Artois, par la mort de ses trois freres, tués à la bataille d'Azincourt, en 1415, sans alliance; est qualifiée veuve de JEAN DE GROUCHES, dans les Lettres-Royaux qu'elle obtint le 19 Juin 1456; s'intitule Dame de Luat & de Morcourt, dans un bail à cens qu'elle fit le 7 Août suivant; vivoit encore veuve le 3 Mars 1462, comme il appert d'une transaction de cette date; & fut enterrée dans l'Eglise de Grouches, auprès de son mari. Leurs enfans furent: — 1. HUBERT, qui suit; — 2. JEANNET DE GROUCHES, Ecuyer, Seigneur de Grouches & d'Authieulle, ainsi qualifié dans une transaction qu'il passa le 3 Mars 1462, comme fondé de pouvoir de *Jeanne de Gribauval*, sa mere. Il fut tué en 1465. On ignore le nom de sa femme; mais il paroît certain qu'il eut pour fille: — MARIE DE GROUCHES, qui est dite avoir été mariée en dernieres noces à feu *Gui de Mesgut*, Chevalier; être ayeule maternelle de *François de Framezelles*, Ecuyer, & cousine-germaine de défunte JEANNE DE GOURCHES, veuve en premieres noces de *Louis de Rond*, Ecuyer, Seigneur de Brevilliers, dans un acte du 2 Octobre 1555; — 3. Et PHILIPPE DE GROUCHES, mariée à *Jean de Bayencourt*, Chevalier, Seigneur de Bayencourt & de Bouchavannes, dont elle eut postérité.

VI. HUBERT, Chevalier, Seigneur de GROUCHES, Gribauval, Morcourt, du Luat, de Trenquie, Soussy, des Bordes, &c. qualifié noble & puissant Seigneur, dans plusieurs actes, fut Conseiller, Maître-d'Hôtel du Roi Louis XII. Etant passé au service du Duc de Bourgogne, ses Terres

& Seigneuries de Morcourt, du Luat, de Trenquie, Souffy & des Bordes, furent faisies, & la jouissance donnée à Louis de Luxembourg, Connétable de France, qui les lui restitua & lui en donna main-levée, par acte du premier Mars 1473. La main-levée de la saisie de ces Terres lui fut cependant accordée le premier Mai 1476. Rentré dans l'obéissance du Roi, auquel il prêta serment de fidélité, Sa Majesté lui donna encore de nouvelles main-levées les 6 & 12 Juin & 18 Octobre de la même année. Il afferma sa Terre & Seigneurie de Grouches, par acte du 19 Septembre 1484; fut présent au contrat de mariage de son fils aîné, le 30 Janvier 1488, & à celui de JEANNE, sa fille, le 3 Septembre 1489, pour raison duquel il fit une constitution de rente, par acte du 29 des même mois & an. Dans l'obligation d'une certaine somme d'argent, faite à son profit, le 17 Mars 1493, il est qualifié Conseiller, Maître-d'Hôtel de M. le Duc d'Orléans (depuis Louis XII.); décéda avant le 8 Juillet 1501, & fut enterré au tombeau de ses prédécesseurs. Il avoit épousé, vers l'an 1460, *Jeanne de Wambourg*, Dame Châtelaine d'Arras & de Beaurains, fille & héritiere de Jean, Seigneur de Wambourg, Châtelain d'Arras, & de Péronne de Miraumont. Elle mourut avant le 30 Janvier, que l'on comptoit encore 1488, suivant le contrat de mariage de son fils aîné, où elle est rappellée avec son mari. De leur mariage vinrent: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. HUBERT, Grand Doyen d'Amiens & Evêque d'Ebron; — 3. Et JEANNE DE GROUCHES, mariée, 1°., en présence de son pere, le 3 Septembre 1489, à *Louis de Rond*, Ecuyer, Seigneur de Brevilliers & de Tanqueux, en Brie, qui fit une renonciation, le 14 Octobre suivant, à la succession de HUBERT DE GROUCHES, son beau-pere. Elle étoit remariée, 2°. à *Amé des Maretz*, Chevalier, l'un des cent Gentilshommes de la Maison du Roi, le 26 Août 1511, que JACQUES DE GROUCHES, son frere, reconnut lui devoir 100 livres de rente; ce qui occasionna dans la suite un procès qu'elle eut avec Jacques de Scepeaux, Ecuyer, sa femme, & FRANÇOIS DE GROUCHES, son neveu, lequel fut terminé le 9 Janvier 1527, en sa faveur. Elle mourut avant 1541, laissant de son premier lit un garçon, nommé Jean de Rond, & du second, une fille, appellée Marguerite des Maretz, qui étoit mariée, le 7 Avril 1540, à Charles de Culant, Ecuyer, Seigneur de Busserolles.

VII. JACQUES, Chevalier, Seigneur de GROUCHES, Gribauval, des Châtellenies d'Arras & de Beaurains, de Morcourt, du Luat, de Bourquentin, des Autelliers, Groseilliers, de Joigny, Chaumont, Lergny, Marnoue, Cheny, Souffy en Valois, des Bordes, &c. qualifié Haut & Puissant Seigneur, afferma sa Terre de Grouches, par acte du 8 Juillet 1501, transigea, le 26 Août 1511, avec JEANNE, sa sœur, à laquelle il donna 100 livres de rente; stipula au mariage d'ADRIENNE DE GROUCHES, sa fille, avec *Louis de Renty*, Chevalier, le 30 Septembre 1512, mourut avant 1522, & fut inhumé en l'Eglise du Luat, où il avoit ordonné sa sépulture. Il avoit épousé, en présence de son pere, par contrat du 30 Janvier 1488, vieux style, *Jeanne de Rubempré*, Dame de Louvencourt, Vauchelles, Harponville, Penin, Maigneux, Vaux, &c. fille

& unique héritiere d'Edmond de Rubempré, Seigneur des mêmes terres, & d'Antonie de Beauval. Elle avoit pour trisayeule paternelle Marie-Anne de Coucy, petite-fille de Marie de Bretagne, fille de Jean II, Duc de Bretagne, devenu veuve en 1521. FRANÇOIS DE GROUCHES, son fils aîné, lui donna plusieurs procurations pour la régie de ses biens, & elle se remaria, en 1525, à *Jacques de Scepeaux*, Ecuyer, Seigneur de Breuil, fit, par son testament du 3 Novembre 1531, des dispositions en faveur de ses enfans; nomma ses exécuteurs testamentaires, Louis de Renty, Seigneur de Curlu, & Louis de Bacles, Seigneur de Bray, ses gendres, & mourut avant le 7 Février 1532, laissant de son premier mariage: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. NICOLAS, auteur de la branche des Seigneurs de Morcourt, de Baconel, &c. éteinte, rapportée ci-après; — 3. ADRIENNE, Dame de Gribauval, &c. mariée, par contrat du 30 Septembre 1512, à *Louis de Renty*, Chevalier, Seigneur d'Embry, de Curlu, &c. fils d'Oudart de Renty, Chevalier, & de Bonne de Sainte-Aldegonde; elle décéda le 9 Juin 1533, son mari, le 18 Mai 1539, & ils furent tous les deux inhumés à Saint-Omer, dans l'Eglise Paroissiale de Sainte-Aldegonde, où l'on voit leurs tombeaux de marbre avec leurs armes en relief; — 4. MARGUERITE, femme de *Philippe de Humblieres*, Ecuyer, Seigneur de Malvoisine, près Breteuil, fils d'Enguerrand, Ecuyer, & de Marguerite du Moulin, dont postérité; — 5. FRANÇOISE, mariée, par contrat du 29 Février 1529, vieux style, à *Louis de Bacles*, Ecuyer, Seigneur de Bray; — 6. Et BARBE DE GROUCHES, Religieuse en l'Abbaye de Saint-Louis & Sainte-Claire, à Nogent-l'Artault, à laquelle sa mere & FRANÇOIS DE GROUCHES, son frere aîné, ratifierent la dot, lorsqu'elle fut professe, par acte du 24 Septembre 1529.

JACQUES DE GROUCHES, eut encore pour fille naturelle, JEANNE, Bâtarde de Gribauval, qui étoit mariée à *Valeran de Mons*, le 22 Mars 1538, que FRANÇOIS DE GROUCHES, son frere naturel, leur constitua 24 livres de rente viagere sur la Seigneurie de Grouches.

VIII. FRANÇOIS DE GROUCHES, Chevalier, Seigneur de Grouches, Gribauval, Morcourt, du Luat, de Louvencourt, Vaulmoise, &c. qualifié Noble & Puissant Seigneur, Hommes d'Armes de la Compagnie de M. de Vendôme en 1521 & 1522, étoit alors employé à la guerre, suivant plusieurs procurations qu'il donna à *Jeanne de Rubempré*, sa mere, veuve de JACQUES DE GROUCHES, pour l'administration de ses biens, fit partage avec elle & Jacques de Scepeaux, Ecuyer, son second mari, des biens dudit DE GROUCHES, Seigneur de Gribauval, son pere, par acte du 24 Novembre 1527; fut fait héritier de sa mere, par son testament du 3 Novembre 1531; acquit, par acte du 26 Août 1541, 20 liv. de rente, assignées par son pere sur le fief de Bourquentin à Grouches, à *Amé des Maretz*, Chevalier, & à JEANNE DE GROUCHES, sa femme, que Charles de Culant, Seigneur de Busserolles, avoit acquises de ceux-ci; partagea, le 15 Septembre 1545, avec NICOLAS DE GROUCHES, Seigneur de Morcourt, son frere puîné, les biens de leurs pere & mere, transigea, le 25 Janvier 1556, vieux style, au sujet d'une somme de 8777 livres,

qu'il s'obligea de payer à Jean Luillier, Seigneur de Boullaincourt & de Prasles, Président en la Chambre des Comptes de Paris, & Renée Nicolaï, son épouse, auparavant femme de Dreux Hennequin, premier Président en la même Chambre des Comptes; transaction qui fut ratifiée, le 21 Février suivant, par *Georgette de Montenay*, femme du Seigneur de GROUCHES. Il obtint Sentence du Bailli de Clermont en Beauvoisis le 24 Mai 1557, qui, en vertu des Lettres-Patentes du Roi du 6 du même mois, l'exempta du ban & arriere-ban, pour raison de son fief de Constance; testa le 7 Septembre 1558, mourut peu après, & fut inhumé en l'Église du Luat, au tombeau de ses ancêtres. Il avoit épousé, vers l'an 1525, *Georgette de Montenay*, fille de Philippe de Montenay, Seigneur, Baron de Garencieres, Baudemont, &c. & de Marguerite Avyn, & petite-fille de Jean de Montenay, Chevalier, Seigneur de Montenay, & d'Antoinette d'Argenton. Elle fit son testament le 5 Avril 1559, par lequel elle ordonna sa sépulture dans l'Eglise du Luat, près le tombeau de son mari; fit quelques fondations pieuses, & autres dispositions. Elle laissa de son mariage: — 1. HENRI, qui suit: — 2. Et MARGUERITE, mariée 1°. par contrat du 5 Février 1547, à *Claude de Lanvin*, Ecuyer, Seigneur de Blerencourt, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château d'Ardres & du Comté de Guines, Ecuyer d'Ecurie de la Maison du Roi, mort sans enfans, fils de Guillaume de Lanvin, Ecuyer, Seigneur de Blerencourt, & de Jeanne de Sanguin; & 2°. par contrat du premier Mai 1553, à *Valeran d'Espinay*, dit *des Hayes*, Chevalier, Seigneur de Saint-Luc, Bezancourt, Touvoye, du Mesnil, d'Aluy, du Mont-des-Marquets, de la Charmoye, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Ecuyer d'Ecurie ordinaire de Sa Majesté, Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Duc de Guise, & Capitaine de Louviers, fils de Robert d'Espinay, dit *des Hayes* Seigneur de Saint-Luc, &c. & de Jeanne de Sains. Il étoit mort avant le 27 Octobre 1558. Sa veuve fut nommée, avec HENRI DE GROUCHES, son frere, exécutrice du testament de *Georgette de Montenay*, leur mere, du 5 Avril 1559; fit elle-même le sien le 24 Juillet suivant, par lequel, entr'autres dispositions, elle ordonna sa sépulture dans l'Eglise paroissiale de Saint-Luc, & mourut peu de tems après, laissant de son second mariage: — François d'Espinay, Seigneur de Saint-Luc, Baron de Crevecœur, Châtelain-Pair de Cambresis, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat & privé, Gouverneur & Lieutenant-Général en Bretagne, Grand-Maître de l'Artillerie de France, marié à Jeanne de Cossé, fille de Charles de Cossé, Comte de Brissac, Maréchal de France, dont postérité. Voyez ESPINAY-SAINT-LUC, *tome IV.* de ce Dictionnaire.

IX. HENRI DE GROUCHES, Chevalier, Seigneur de Grouches, de Gribauval, du Luat, de Vaulmoise, Villers-sous-Longpont, Louvencourt, Bertrancourt, des Bordes, Grigny, Chaumont, du Plessis, Bouillency, Réez, Fossemartin, Chantemerle, Villers-sur-Orge, du Perrez, Constance, &c. qualifié Noble & Puissant Seigneur, Guidon des Gendarmes de la Compagnie de M. de Jansac, Gentilhomme de la Chambre du Roi de Navarre, Chevalier de l'Ordre du Roi Henri II, est qualifié Guidon de

la Compagnie de M. de Jansac, dans l'obligation qu'il fit, le 9 Octobre 1562, à Louis Petit, Fourrier de cette Compagnie, de la somme de 55 écus sol d'argent prêté, donna quittance le 15 Septembre 1563, étant encore Enseigne de la Compagnie de M. Jansac, audit Louis Petit, de la somme de 35 livres tournois, à compte de ce qu'il lui devoit, & s'obligea, le 20 Novembre suivant, sous le même titre, pour la somme de 40 livres parisis envers Jean Naveau, qui lui avoit fourni ses équipemens de velours. Il a encore la qualité d'Enseigne de ladite Compagnie dans la Sentence du Lieutenant-Général du Duché de Valois, rendue le 5 Juin 1565, contre lui, & en faveur de NICOLAS DE GROUCHES, Seigneur de Morcourt, son oncle, l'un des cent Gentilshommes de la Maison du Roi, par laquelle il fut condamné à lui payer 120 liv. de rente, assignées sur la Terre de Grouches, suivant le partage fait entre son oncle & son pere le 15 Septembre 1545. Il donna pouvoir, le 2 Janvier 1566, à Charles Viel de payer en son nom au même NICOLAS DE GROUCHES, la somme de 1000 livres, pour s'acquitter de cette rente; mourut à la fleur de son âge avant le 20 Août 1566, & avoit épousé, par contrat du 10 Mai 1557, fait en présence de ses pere & mere, *Claude de Girard*, Dame de Cramoyeau en Brie, fille de Jean de Girard, Seigneur de Basoges, la Guignardiere, &c. Pannetier ordinaire du Roi, d'une ancienne Maison du Poitou, & de Valentine Lorfevre, Dame de Cramoyeau. Elle obtint la tutelle de ses enfans, par Sentence du Juge de Valois, du 20 Août 1566, & par celle du 26 du même mois; fit son testament le 23 Octobre 1572, par lequel elle légua à ROBERT, son fils, la vaisselle d'argent que lui avoit donnée Valentine Luillier, Dame douairiere d'Ermenonville, son ayeule, voulant qu'elle passât d'aîné en aîné; pria Valentine Lorfévre, sa mere, d'avoir soin de ses deux filles, & la nomma exécutrice de son testament, avec NICOLAS DE GROUCHES, Chevalier de l'Ordre du Roi, l'un des cent Gentilshommes de la Maison de Sa Majesté, Seigneur de Morcourt, grand-oncle de ses enfans. Elle étoit morte avant le 5 Janvier 1575, qu'ils furent sous la tutelle de Valentine Lorfévre, Dame de Basoges & de Cramoyeaux, leur ayeule maternelle. De son mariage elle laissa: — 1. ROBERT, qui suit: 2. MARIE, Dame du Plessis-Bouilleux, de Réez, Poix & Fossemartin, par partage avec ses frere & sœur, âgée de six à sept ans le 20 Août 1566; mariée, 1°. par contrat du 6 Juillet 1576, en présence de ROBERT, son frere, & de NICOLAS DE GROUCHES, Seigneur de Morcourt, son grand-oncle, à *François de Paillart*, Chevalier, Seigneur de Chocqueuse, Bonvilliers, &c. Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, & du Roi de Navarre, fils aîné de Jean de Paillart, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de Beauvais & du Beauvoisis, Seigneur de Chocqueuse, Bonvilliers, Foucaucourt, &c. & de Jeanne de Ravenel, & frere de *Charlotte de Paillart;* femme de FRANÇOIS DE GROUCHES, Seigneur de Bacouel, qui assista aussi à ce traité de mariage. Il partagea avec les frere & sœur de sa femme les biens de leurs pere & mere, par acte du 21 Septembre 1585, & étoit mort sans enfans le 3 Octobre 1594, que sa veuve

transfigea avec ses frere & sœur au sujet du partage des biens de Jean de Girard, Seigneur de Basoges, & de Valentine Lorfévre, sa femme, leurs ayeux maternels. Elle fut mariée 2°. à *Josias de Montmorency*, Chevalier, Seigneur de Bours & de Guéchart, Capitaine au Régiment des Gardes du Roi, fils de Jean de Montmorency, Chevalier, Seigneur de Bours, Guéchart, Villeroye, &c. & de Bernarde Gaillard de Lonjumeau. Il survécut sa femme, dont il étoit parent du cinquieme au sixieme degré, comme descendu de *Jean de Bayencourt*, Seigneur de Bayencourt, de Bouchavannes, &c. & de PHILIPPE DE GROUCHES, sa femme, mentionnés ci-devant, bisayeuls de Michelle de Bayencourt, femme de Gabriel de Montmorency, Seigneur de Bours, ayeuls de *Josias de Montmorency*, lequel se remaria à Louise Hotman, veuve de Catherin d'Aumale, Chevalier, Seigneur de Nancel, Lieutenant des cent Suisses de la Garde du Roi. Il mourut le 20 Juillet 1616, laissant de MARIE DES GROUCHES, sa premiere femme : — Jean de Montmorency, Seigneur de Bours, qui, à l'âge de quatorze ans, étoit Enseigne de la Compagnie de son pere, & fut noyé par accident en 1622, avant l'accomplissement de son mariage avec Louise d'Aumale, fille de Catherin d'Aumale, Seigneur de Nancel, dont son pere avoit épousé la veuve : — 3. Et MADELEINE DE GROUCHES, âgée de quatre à cinq ans, lors de la Sentence rendue pour sa tutelle, le 20 Août 1566, mariée, par contrat du 27 Janvier 1583, à *Louis de Mornay*, Seigneur de Villarceaux, Chauny, d'Omerville, Reuilly, &c. Lieutenant de cinquante Hommes d'Armes des ordonnances du Roi, puis Capitaine de trente lances desdites ordonnances, par Lettres du 22 Janvier 1594, fils de Nicolas de Mornay, Seigneur de Villarceaux, d'Ambleville, &c. Bailli & Gouverneur du Duché de Berri, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, & d'Anne Luillier, Dame de Guérard, en Brie, Fille d'honneur de la Reine Catherine de Médicis. Il servit Henri IV au siege d'Amiens, & en d'autres occasions importantes; mourut le 6 Janvier 1618, fut enterré à Villarceaux; & sa veuve, décédée le 24 Mars 1629, inhumée auprès de lui, laissant postérité.

X. ROBERT DE GROUCHES, II du nom, Chevalier, Seigneur de Grouches, Gribauval, du Luat, de Louvencourt, Vaulmoise, Bertrancourt, Cramoyeau, des Bordes, Limoges & Fourches, en Brie; des francs-fiefs de Valois, de Grigny, Tremblefeau, des Châteaux, Forts & Châtellenies de Basoges & Moricq, de la Guignardiere, Frosses, la Marzelle, Maroullet, la Tour-d'Acquittar, des Marais-Salans, assis aux Isles de Marennes, de Mercy, Villefort, la grande Guierche, &c. qualifié noble & puissant Seigneur, Bailli de Valois, Chambellan & Gentilhomme ordinaire du Roi Henri IV, Chevalier de son Ordre, Gouverneur du Château de Pont-de-Remy, Capitaine d'une Compagnie de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances de Sa Majesté, Mestre-de-Camp d'un Régiment entretenu, &c. Né en 1564, étoit employé au service du Roi, le 5 Septembre 1587, que le Seigneur de Chepy, (Adrien de la Riviere), Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, son beau-pere, obtint de Henri III, sur ce motif, & à cause de son ancien âge & de ses services, particuliérement à la bataille

de Moncontour, des lettres d'exemption du ban & arriere-ban. Il prit pour quelque-tems le parti de l'union, & le Duc de Mayenne lui accorda, le 7 Mars 1589, des provisions de la charge de Bailli de Valois; mais, rentré dans son devoir, il quitta le parti de la Ligue, & Henri IV le fit un de ses Chambellans, par Lettres du 24 Avril 1594: lui accorda, le 10 Juin suivant, le Gouvernement du château de Pont-de-Remy, & la charge de Capitaine & Chef d'une Compagnie de cinquante Lances. Ce Prince lui donna aussi, le 6 Décembre de la même année, un brevet de décharge pour la restitution des droits & dîmes de l'Abbaye de Selincourt, dont il avoit joui depuis 1590, en vertu d'une commission du Duc de Mayenne, dont il avoit quitté les étendarts. En considération de ses services, il lui fit encore don, par Lettres du 31 Octobre 1595, des Terres & Seigneuries de Lignieres, près de Mont-Didier, & de Questres, en Boulonnois. Il est qualifié Chevalier de l'Ordre du Roi, dans une commission du Bailli de Meaux, du 23. Novembre de la même année, portant main-levée, en vertu des Lettres de Sa Majesté, du 30 Août précédent, des Terres & Seigneuries qui avoient été saisies sur Marie de Renty, sa cousine. Ayant été blessé & fait prisonnier par les Espagnols, en combattant généreusement pour la défense de la ville de Dourlens, il fut conduit au château d'Amiens, où il resta détenu jusqu'au premier Mars 1596, que le Cardinal Albert d'Autriche lui fit délivrer un passe-port, daté de Bruxelles. Le prix de sa rançon fut excessif, & Henri IV, par un brevet du 18 Octobre suivant, lui assura le premier bénéfice vacant, pour l'indemniser en partie, « à cause, y est-il dit, de ses services en diverses occasions importantes, en » Picardie, & notamment à la défense de Dourlens ». Sa Majesté, par les mêmes motifs, & afin de l'engager à rester fidele à son service, lui délivra encore, le premier Mars 1597, des Lettres adressées au Sénéchal du Boulonnois, & Gouverneur de Mont-Didier, portant confirmation du don qu'elle lui avoit fait, des Terres & Seigneuries de Lignieres & de Questres. Tous ces bienfaits du Roi ne pouvant néanmoins suffire pour remplir les dépenses qu'il avoit faites à la guerre, & le paiement de sa rançon; il vendit sa seigneurie de Moricq, en bas-Poitou, à Pierre Brichard, Ecuyer, Seigneur de la Corviniere, par acte du premier Juin de ladite année 1597, & ensuite plusieurs autres terres, tant Baronnies que Châtellenies, jusqu'à la valeur de 140 mille livres, comme il est constaté par une Sentence du 15 Décembre 1612. Le plus grand dédommagement, dont sa générosité & sa gloire se piquerent, fut le certificat daté du camp d'Amiens, du 25 Septembre 1597, que Henri IV lui donna lui-même, au sujet des services qu'il lui avoit rendus, « tant, y dit ce Prince, en servant sous la cornette » de Sa Majesté, qu'à la défense de Dourlens, où il étoit entré par son » commandement, & à la prise de laquelle ville il avoit été griévement » blessé d'un coup de mousquet; fait prisonnier & détenu pendant quinze » mois, ayant payé dix mille écus de rançon, & fait d'autres grands frais » pour sa délivrance ». Il est encore titré de Chambellan du Roi, & Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, dans une Sentence du Prévôt de Paris, rendue le 19 Mai 1598, pour la main-levée

de

de sa terre de Cramoyeau, faute d'avoir comparu au ban & arriere-ban, ainsi que dans les Lettres du 5 Juin suivant, portant don à *Anne de la Riviere*, sa femme, par Françoise de Toeufles, Dame de Hupy, mere de celle-ci, de plusieurs Terres & Seigneuries. Il fit l'acquisition des terres de Limoges & de Fourches, en Brie, du temporel des Religieux de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, moyennant 4900 écus sol; & pour finir le parfait paiement de cette somme, ils donna celle de 1000 écus sol, comme il conste par deux quittances des 14 & dernier Septembre 1599, où il est qualifié de haut & puissant Seigneur, & titré comme dessus, ainsi que dans son testament du 18 Novembre 1603, où il prend d'abord la qualité de Chevalier de l'Ordre du Roi, par lequel acte, il élut sa sépulture dans l'Eglise des Capucins d'Abbeville, & mourut avant le 15 Juin 1627. Il avoit épousé, par contrat du 17 Février 1586, *Anne de la Riviere*, Dame de Chepy, Hupy, Villers-sur-Campsart, Saint-Maxens, &c. fille unique & héritiere d'Adrien de la Riviere, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Chepy, Frieres, Grandmoulin, Boisjean, &c. & de Françoise de Toeufles, Dame de Hupy, Saint-Maxens, Caumont, Grebaumesnil, &c. Elle testa le 5 Mars 1613, élut aussi sa sépulture dans l'Eglise des Capucins d'Abbeville, & mourut avant le 15 Juin suivant, laissant de son mariage: — 1. JEAN, qui suit: — 2. Et PIERRE DE GROUCHES, Seigneur de Gribauval, du Plessis-Bouilleux, Poix, Réez, Fossemartin, Chantemerle, du Luat, des francs-fiefs de Valois, Villers-sur-Campsart, Liomer, Belleperche, Coutures, Douville, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine au Régiment de ses Gardes; nommé avec son frere aîné, & ROBERT, leur pere, dans la cession faite par celui-ci, le 29 Septembre 1616, de tous ses acquêts & conquêts, audit JEAN DE GROUCHES, à condition, qu'après sa mort, ses deux fils en feroient partage; ce qui fut exécuté entr'eux, par acte du 24 Février 1624, touchant leurs droits respectifs dans les biens d'*Anne de la Riviere*, leur mere, & dans ceux de leur pere, par autre acte du 15 Juin 1627. Il fut tué au siege de Saint-Omer, & avoit épousé, par contrat du 19 Juillet 1636, en présence de son frere aîné, *Claude Rouault*, sœur de Nicolas-Joachim Rouault, Marquis de Gamaches, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, Seigneur & Gouverneur de Saint-Valery-sur-Mer, & d'Ignace Rouault, Marquis d'Acy; & fille de Nicolas Rouault, Chevalier, Marquis de Gamaches, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, Baron de Hellicourt, Vicomte de Tilloy, &c. & de Françoise Mangot. Elle étoit veuve, & pensionnaire aux filles de Sainte-Marie de Meaux, en 1662; &, outre plusieurs enfans morts jeunes, elle laissa pour fille unique & héritiere: — MARIE-FRANÇOISE DE GROUCHES, Dame de Gribauval, Villers-sur-Campsart, Plessis-Bouilleux, Fossemartin, Poix, &c. morte en 1697, elle avoit épousé, par contrat du 29 Juin 1662, en présence de ses deux oncles maternels, susnommés, fondés du pouvoir de sa mere, à *François des Essars*, Marquis de Lignieres, Gouverneur de Saint-Quentin, Colonel d'Infanterie, tué en Candie; laissant une fille, nommée Claude-

Marie des Essars, vivante en Février 1700, & morte sans alliance, fille d'honneur de Madame la Grand'Duchesse.

ROBERT DE GROUCHES, II du nom, chef de ce dixieme degré, eut encore pour fils naturel, ROBERT, bâtard DE GROUCHES, Ecuyer, Seigneur de Bourquentin, marié, par contrat du 13 Novembre 1642, en présence de JEAN DE GROUCHES, son frere, Baron de Chepy, à *Catherine de Sainte-Aldegonde*, fille de feu Robert de Sainte-Aldegonde, Seigneur de Noircarmes, & d'Anne de Bacouel, veuve en secondes noces d'Oudart le Fuzelier, Chevalier, Seigneur de Bersin. Ledit ROBERT DE GROUCHES, & sa femme, donnerent quittance, le 2 Décembre 1642, de la somme de 1800 livres pour l'extinction de 100 liv. de rente, dont s'étoit chargé, par leur contrat de mariage, JEAN DE GROUCHES, Baron de Chepy, & *Marie de Fontaines*, veuve dudit Baron; laissa au Seigneur de Bourquentin, un habit de deuil pour tout legs, par le codicile qu'elle fit le 14 Octobre 1651. ROBERT DE GROUCHES, fils naturel de ROBERT II, eut de son mariage : — 1. FRANÇOIS, dit *de Noircarmes*, Ecuyer, Seigneur de Bourquentin : — 2. CATHERINE, mariée à *N... de Pinsevalise*, Gentilhomme de la Province de Picardie, dont elle a eu plusieurs enfans: — 3. Et ANNE DE GROUCHES, dite Mademoiselle *de Noircarmes*.

XI. JEAN DE GROUCHES, II du nom, Chevalier, Baron de Chepy, Seigneur de Grouches, de Hupy, de Villers-sur-Campsart, Frayeres, Dominois-les-Bois, Louvencourt, Cramoyeau, Trembleseau, Noisement, Saint-Maxens, Caumont, Trenguy, Grebaumesnil, Boisjean, Limoges en Brie, &c. qualifié noble & puissant Seigneur, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Louis XIII, & Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, émancipé le 12 Juin 1613, par son pere, obtint de ce Prince, le 26 Juillet 1622, une commission de Capitaine d'une Compagnie de cinquante Chevaux-Légers, avec laquelle il servoit le 28 Août suivant, ainsi qu'il appert du certificat que lui en délivra le Duc d'Angoulême; fut fait Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par provisions du 14 Juin 1627, & en prêta serment le même jour; reçut, le 7 Février 1632, une lettre du Roi, qui constate qu'il avoit toujours servi Sa Majesté; & le 13 Septembre suivant, le Maréchal d'Estrées, Lieutenant-Général de ses Armées, & son Ambassadeur en Allemagne, lui expédia un ordre, daté de Coblentz, par lequel « sur la représentation du Baron de Chepy, Capitaine » d'une Compagnie de Chevaux-Légers, que cette Compagnie étoit tel» lement diminuée, que se retrrouvant seulement, lui, ses Officiers & Ca» valiers, au nombre de dix-huit, & ne pouvant rendre à Sa Majesté le » service qu'il lui devoit, à cause de sa charge en l'armée, « il lui permit de se retirer devers le Roi pour y être pourvu. Il avoit vendu, par acte du 19 Janvier 1628, sa Terre & Seigneurie de Louvencourt, à Charles le Caron, Conseiller, Medecin ordinaire du Roi; & par acte du 8 Juin 1629, celle de Forceville qu'il avoit eue en déduction des promesses de Marie de Fontaines, sa femme, à Nicolas Lerminier, Marchand, Bourgeois d'Abbeville. Epuisé par les dépenses de la guerre, il vendit encore, par acte du 25 Juillet 1634, ses Terres & Seigneuries de Trembleseau, Noisement

& Cramoyeau, à Jean-Antoine de Mesmes, Chevalier, Seigneur d'Irval, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi. Ayant reçu ordre, daté du camp de Corbie, le 12 Septembre 1635, de faire assembler autant d'habitans qu'il pourroit, des villages du Vimeu & autres circonvoisins, pour s'opposer en armes aux courses des ennemis, il fut commis ensuite à la garde du Château de Pont-de-Remy & pays voisin, avec autorité sur le Commandant, par deux mandemens; l'un, du 11 Octobre, du Seigneur de Belleforiere, Comte de Soyecourt, Lieutenant-Général pour le Roi, en Picardie; & l'autre, du 15 Octobre, du Duc de Chaulnes, Pair & Maréchal de France, Gouverneur de Picardie, qui lui délivra, le 28 du même mois, une attestation, portant « que lui, Baron de Chepy, avoit servi toute la campagne, en qua- » lité de Chef & Commandant d'une Brigade de la Noblesse de Picardie. » Il se trouva, comme Volontaire, au siege & à la prise d'Hesdin, en 1639, comme il appert d'nn certificat que lui donna, le 26 Juin de cette année, M. de la Meilleraye, Lieutenant-Général des Armées du Roi; fit son testament le 11 Octobre 1651, par lequel il fonda le Couvent des Carmes d'Abbeville, élut sa sépulture en l'Eglise de Hupy, fit des legs pieux, aumônes & autres dispositions en faveur de ses enfans, & mourut incontinent après. Il avoit épousé 1°. *Renée du Bec-de-Vardes*, morte sans enfans; & 2°. par contrat du 26 Septembre 1628, fait en présence d'ANTOINE DE GROUCHES, Ecuyer, Seigneur de Bacouel, son oncle, à la mode de Bretagne, *Marie de Fontaines*, née en 1602, fille de feu Jacques de Fontaines, Chevalier, Seigneur de Ramburelles, Orival, Forceville, &c. & de Gabrielle de la Rade, Dame de Tully, Moutiers, Grigneuseville, &c. Elle avoit pour ayeule maternelle Barbe de Mailly, laquelle avoit pour bisayeux Jean d'Ailly, Vidame d'Amiens, & Yolande de Bourgogne, son épouse, fille légitimée de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne. Par son testament du 2 Octobre 1651, elle élut sa sépulture en l'Eglise de Hupy, fit divers legs pieux, aumônes, &c. & plusieurs dispositions en faveur de ses enfans. Attendu la mort de son mari, survenue depuis son testament, elle fit encore un premier codicile, le 14 du même mois, par lequel elle nomma pour tuteur, au Marquis de Chepy, leur fils, *Nicolas de Fontaines*, Chevalier, Seigneur de Ramburelles, frere de la testatrice, « sans s'arrêter, y dit-elle, au prétendu testa- » ment que l'on a fait faire au feu Baron de Chepy, mon mari, n'ayant plus » de connoissance, » qu'elle approuva cependant, quant aux legs pieux; & augmenta jusqu'à 7000 livres le legs fait à leur fille par ce testament. Enfin, elle fit un second codicile, le 17 Octobre de la même année 1651, & donna à sa fille ses biens situés au village & terroir de Retz-à-Coulon; & mourut ledit jour, entre dix & onze heures du soir. De son mariage elle eut: — 1. AUGUSTIN, qui suit, — 2. Et MARIE-GABRIELLE DE GROUCHES, Dame-Patronne de Grigneuseville en Normandie, de Retz-à-Coulon, Grouches, du Moulin de la Motte, &c. née en 1631, mariée 1°. par contrat fait en présence de ses pere & mere, le 13 Juillet 1651, à *Absalon-Claude-Jean d'Aspremont*, Chevalier, Seigneur, Marquis de Vandy, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de la Ville du Castelet, puis de Montmédy, & Mestre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie, entre-

tenu, fils aîné de feu Jean d'Aspremont, Seigneur de Vandy, Conseiller du Roi en ses Conseils, Gouverneur de Toul en Lorraine, Mestre-de-Camp d'un Régiment entretenu, & d'Innocente de Marillac. Elle n'eut point d'enfans de son premier mari, & épousa 2°. *Abraham d'Ozanne*, Ecuyer, Seigneur de la Hottonerie, Capitaine au Régiment de Turenne, puis au Régiment de Picardie, avant le 18 Décembre 1663. Elle étoit veuve de son second mari, le 19 Août 1668, qu'elle fit don de la Terre & Seigneurie de Grigneuseville, sauf l'usufruit qu'elle se réserva pendant sa vie, à AUGUSTIN-CHARLES DE GROUCHES, Marquis de Gribauval, son neveu, auquel elle donna encore, par acte du premier Juin 1711, les Terres & Seigneuries de Grouches, de Rets-à-Coulon, & du Moulin de la Motte, sous quelques conditions. Elle mourut âgée de quatre-vingt-quatorze ans, ou environ, sans postérité, au mois de Mai 1725.

XII. AUGUSTIN DE GROUCHES, Chevalier, Marquis de Chepy, Seigneur de Grouches, Hupy, Saint-Maxens, Limeux, Caumont, Grebault, Trenguie, Poultiere, Boisjean, Honnicourt, des Bois-de-Gribauval, &c. qualifié Noble & Puissant Seigneur, Gentilhomme ordinaire de la Venerie du Roi, Capitaine de Chevaux-Légers au Régiment de Mazarin, né le 8 Décembre 1638, obtint, comme Gentilhomme de la Vénerie du Roi, des lettres de *Committimus* aux Requêtes du Palais à Paris, le 30 Juillet 1661; étoit Capitaine de Chevaux-Légers au Régiment du Cardinal Mazarin, lorsque, le 7 Août suivant, il rendit la foi & hommage au Roi, pour ses terres de Hupy, Saint-Maxens & de Trenguie. Pour le récompenser de ses services, Sa Majesté érigea sa Terre & Seigneurie de Hupy, en Marquisat, sous le nom de Gribauval, par lettres données à Versailles au mois de Mai 1681, enregistrées au Parlement le 31 Août 1682, & en la Chambre des Comptes de Paris le 29 Août 1685. Ces lettres rappellent les services importans de HENRI DE GROUCHES, son bisayeul, Seigneur de Gribauval, Chevalier de l'Ordre du Roi Henri II, ceux de ROBERT DE GROUCHES, II du nom, son ayeul, Chambellan & Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Henri IV, Capitaine de cinquante hommes lanciers, & Mestre-de-Camp d'un Régiment entretenu, qui s'étoit signalé à la défense des Villes d'Amiens & de Dourlens, où il fut grièvement blessé; ceux de JEAN DE GROUCHES, Baron de Chepy, son pere, Gentilhomme ordinaire du Roi, Louis XIII, & Capitaine d'une Compagnie d'Ordonnance; & ceux de PIERRE DE GROUCHES, son oncle, Capitaine aux Gardes, qui fut tué au siege de Saint-Omer. Les siens sont aussi détaillés dans ces lettres, il y est dit : « qu'il étoit entré au service » du Roi dès l'âge de dix-sept ans, & avoit porté les armes, en qualité » de Volontaire, dans le Régiment de Cavalerie de Rouvré; qu'après » plusieurs campagnes, il avoit eu une Compagnie dans le Régiment de Cavalerie du Cardinal Mazarin, commandé par le Maréchal Duc de la Feuillade; & » qu'y ayant servi jusqu'à la paix, & ce Régiment ayant été cassé, il » fut contraint de se retirer à cause de ses incommodités, occasionnées » par les fatigues qu'il avoit souffertes à la guerre ». Les forces de son tempérament étant épuisées par ses campagnes, il mourut à la fleur de

son âge; en 1689. Il avoit épousé, 1°. *Catherine de Roncherolles*, fille de Pierre, Chevalier, Marquis de Roncherolles, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de Marie Nicolaï. Elle est nommée, ainsi que son pere & son mari, dans la transaction passée avec Absalon-Claude-Jean d'Aspremont, Chevalier, Marquis de Vandy, & MARIE-GABRIELLE DE GROUCHES, sa femme, le 20 Août 1653, & mourut peu de tems après sans postérité. Il avoit épousé, 2°. par contrat du 31 Juillet 1657, *Anne Charreton-de-la-Terriere*, fille de Jacques Charreton, Chevalier, Seigneur de la Terriere, de Regnier, &c. Conseiller du Roi en ses Conseils & Direction de ses Finances, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel de Sa Majesté, Conseiller d'Etat ordinaire, & de Marie de Coulleur. Elle fit son testament le 13 Janvier 1685, & mourut avant l'an 1690, laissant pour enfans de son mariage: — 1. AUGUSTIN-CHARLES-EMMANUEL, Marquis de Chepy & de Gribauval, Seigneur de Grouches, de Hupy, Saint-Maxens, Grebault, Trenguie, Limeux, Caumont, Honnicourt, Pouletiere, &c. Premier Chambellan de Monsieur, Duc d'Orléans, Colonel du Régiment de Chartres, Cavalerie, Brigadier des Armées du Roi, &c. batisé en l'Eglise de Saint-Sulpice de Hupy, le 16 Décembre 1664, obtint, le 13 Janvier 1687, la charge de premier Chambellan ordinaire de Monsieur, Duc d'Orléans, frere unique du Roi, sur la démission faite le 4 par René de Liscoet, Capitaine-Colonel des cent Suisses de la garde de ce Prince; & prêta serment en conséquence, le 28 du même mois de Janvier, obtint aussi du Roi, le 20 Août 1688, une commission de Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers de nouvelle levée; étoit Capitaine au Régiment d'Orléans Cavalerie, en 1689, qu'il s'en démit le 5 Décembre en faveur du Chevalier de Chepy, son frere; fut fait Mestre-de-Camp, Lieutenant au même Régiment, par commission du 23 Juillet 1690, & reçu en cette charge par le Comte d'Auvergne, Colonel Général de la Cavalerie légere, le 27 Novembre suivant. Il étoit Brigadier des Armées du Roi, en 1702, qu'il reçut, le 23 Décembre, une lettre de cachet du Roi, pour être employé, en cette qualité, dans l'armée de Sa Majesté, commandée par le Maréchal Duc de Boufiers; servit aussi sous ce titre, en 1704, suivant une autre lettre de cachet du 19 Mars, en l'armée d'Italie, commandée par le Duc de Vendôme, qui, par une lettre du 29 Décembre de la même année, lui marqua « qu'étant le plus ancien Brigadier de » l'armée, c'étoit à lui à commander la Cavalerie, & que lui, Duc de » Vendôme, avoit donné ordre pour qu'il en fit le service ». Il mourut sans avoir été marié, le 15 Octobre 1713, & fut inhumé, le 19 du même mois, au tombeau de ses ancêtres en l'Eglise de Hupy. Il avoit fait un testament olographe en son Château de Hupy, étant sur le point de partir pour l'armée d'Italie, le 14 Juin 1704, par lequel, entr'autres choses, il laissa le soin de ses funérailles au Chevalier de Chepy, son frere cadet, & disposa en faveur de ses deux enfans naturels; savoir: — 1. CHARLES-AUGUSTIN, Bâtard de GROUCHES, Seigneur de Limerville, ancien Capitaine au Régiment de Chepy, Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, donataire par le testament de son pere naturel, du 14 Juin 1704, de la

somme de dix-huit mille livres en fonds de terre, augmentée, depuis, de celle de douze mille livres, & vivant encore âgé de quatre-vingt-cinq ans en 1778. Il a épousé, vers l'an 1737, *N..... le Blond de Plouy*, sœur du Seigneur du Plouy, Maréchal des Camps & Armées du Roi, de laquelle il n'a eu qu'une fille, morte sans postérité de son mariage avec N..... Seigneur de Bussu; — 2. Et N..... Bâtarde de GROUCHES, légataire de 6000 livres par le testament de son pere, Religieuse professe en l'Abbaye de Willancourt d'Abbeville, morte en 1776, âgée de 76 à 77 ans; — 2. CHARLES-AUGUSTIN; né le premier Mars 1666, tenu sur les fonds de batême le 13 du même mois, en l'Eglise Paroissiale de Saint-Sulpice de Hupy, par Charles, Vicomte de Melun, & par Madame de Frucourt, il mourut sans alliance; — 3. NICOLAS-ANTOINE, qui suit; — 4. AUGUSTIN-EMMANUEL, né le 3 Mai 1671, batisé le 4 en ladite Eglise de Hupy, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Saint-Mesmin de Mexy, Diocese d'Orléans, Prieur de Saint-Pierre de Vexins, Seigneur en partie du canal de Briare & de Seilhac, près Blois. Il fit, le 26 Janvier 1690, un partage provisionel, avec ses freres & sœurs, des biens de leurs pere & mere, qu'ils confirmerent, comme définitif, le 24 Mars 1699; fut présent au second mariage de CHARLOTTE-GABRIELLE DE GROUCHES, sa niece, contracté avec le Marquis de *Prunelé*, le 12 Mars 1746, mourut le 8 Juillet 1749, âgé de soixante-seize ans, au Château de Valiere en Beauce, & fut inhumé le lendemain, en l'Eglise Paroissiale de Notonville; — 5. MARIE-ANNE, née le 20 Juillet 1658, nommée avec ses freres, dans le testament du 13 Janvier 1685, de sa mere qui lui fit des legs, ensuite mariée en la Paroisse de Saint-Sulpice de Hupy, le 22 Janvier 1686, à *Claude de Lamiré*, Chevalier, Seigneur de la Retz, fils de François de Lamiré, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Marguerite Flahault. Elle testa le premier Mars 1690, & son mari décéda avant le 16 Février 1706, que ses beaux-freres firent un état qu'ils approuverent le 12 Juin 1713, au sujet des propres de leur fille, Marie-Charlotte de Lamiré-de-la-Retz, morte sans alliance avant le 16 Février 1706; — 6. MARIE-FRANÇOISE, dite Mademoiselle de *Gribauval*, Religieuse Cordeliere, lors du testament de sa mere, du 13 Janvier 1685, qui y fait mention d'elle; — 7. JEANNE-MARIE, née le 9 Août 1667, batisée le 11 dudit mois, Religieuse Novice en l'Abbaye de Willancourt d'Abbeville, lors du testament de sa mere, puis Professe en 1685, & Abbesse du Paraclet d'Amiens, en 1721, morte en son Abbaye, le 6 Juin 1744; — 8. Et MARIE-ANTOINETTE DE GROUCHES, née & batisée le 4 Juillet 1672, mariée par contrat du 20 Avril 1695, à *Nicolas du Chastelet*, Seigneur de Mayencourt, Vadencourt, Saint-Romain, Famechon, &c. fils de feu François du Chastelet, Chevalier, Seigneur de Mayencourt, & de Catherine de Presteval, la célébration se fit dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Sulpice de Hupy, le 27 Mai suivant. Son mari décéda sans postérité, en 1728, & elle vivoit encore le 27 Avril 1738, qu'elle tint sur les fonts batismaux, en la Paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, ANTOINE-JEAN-ETIENNE DE GROUCHES, son petit neveu,

XIII. Nicolas-Antoine de Grouches, Chevalier, Marquis de Gribauval & de Chepy, né le 8, & batisé le 23 Septembre 1668, en l'Eglise paroissiale de Saint-Sulpice de Hupy, Seigneur de Grouches, Hupy, Saint-Maxens, Grebault, Retz-à-Coulon, Caumont, Tranquie, Hormicourt, Limeux, Pouletiere, Grebaumesnil, &c. qualifié Noble & Puissant Seigneur, Maréchal des Camps & Armées, Chevalier-Commandeur & Grand'-Croix de l'Ordre de Saint-Louis, &c. obtint d'abord une commission de Cornette dans la Compagnie du Marquis de Chepy, son frere aîné, au Régiment d'Orléans, Cavalerie, le 15 Janvier 1689, fut ensuite Mousquetaire de la Garde du Roi, avoit servi en cette qualité, pendant deux mois & demi, le 13 Janvier de la même année 1689, que le Sieur de Janvel, Lieutenant-Général des Camps & Armées, Capitaine-Commandant des Mousquetaires, lui en délivra un certificat, avec un congé absolu; fut fait Capitaine de Cavalerie au Régiment d'Orléans, en la place de son frere aîné, par commission du 5 Décembre suivant, & reçu en cette qualité, le 28 Janvier 1690, par le Comte d'Auvergne, Colonel-Général de la Cavalerie légere de France. Le Roi lui accorda encore la charge de Lieutenant-Colonel au même Régiment, vacante par la retraite du Sieur de Fremont, le 24 Janvier 1706; & le 19 Juillet 1708, celle de Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom, sur la démission du Sieur de Forbin, dont il prêta serment de fidélité entre les mains du Commissaire ordinaire & Provincial des Guerres au Comté de Bourgogne, le 19 Mai 1709. Il servoit au camp de Fribourg le 10 Octobre 1713, qu'Eléonor-François, Comte Palatin *de Dio*, Chevalier, Marquis de Montperoux, Maréchal-de-Camp, Général de la Cavalerie légere de France, lui délivra un cartouche, portant ordre de le reconnoître, & de lui obéir en qualité de Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie. Il fut maintenu dans sa noblesse & ses privileges de Gentilhomme, par ordonance de Louis de Bernage, Intendant de Picardie, du 7 Septembre 1716; obtint du Roi le brevet de Brigadier de Cavalerie le 1 Février 1719; reçut trois Lettres-de-cachet de Sa Majesté, l'une du 8 Août 1727, pour être employé, en cette qualité, dans les troupes qui devoient camper le 25 du même mois, aux ordres du Prince de Montmorency-Tingry, Lieutenant-Général, depuis mort Maréchal de France; l'autre, du 15 Avril 1730, pour être employé de même, par ce Général, dans les troupes campées sur la Sambre; & la troisieme, du 6 Octobre 1733, pour servir en la même qualité de Brigadier de Cavalerie, dans l'armée d'Italie, au commandement du Duc de Villars, & sous les ordres du Roi de Sardaigne. Les services importans qu'il avoit rendus à Sa Majesté dans ces différentes campagnes, lui mériterent le grade de Maréchal-de-Camp le premier Août 1733, avec les provisions de Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & une pension de 3000 liv.

La Terre & Seigneurie de Gribauval étant sortie de sa Maison depuis longues années, il obtint encore de nouvelles Lettres du Roi, datées de Versailles au mois de Septembre 1748, enregistrées dans les Cours souveraines & autres, pour la commutation du nom de son Marquisat de

Gribauval en celui de Marquisat de Chepy; est mort, le 25 Avril 1751, au Château de Hupy, & a été inhumé, le 28 du même mois, dans le chœur de l'Eglise paroissiale de Saint-Sulpice de ce lieu, au tombeau de ses ancêtres. Le Marquis de CHEPY avoit épousé, par contrat du 10 Juin 1705, *Marie-Genevieve Becquin d'Angerville*, fille unique de feu Pierre-François Becquin, Ecuyer, Seigneur d'Angerville, Conseiller-Magistrat en la Sénéchaussée & au Présidial d'Abbeville, & de Genevieve le Blond du Plouy. Cette Dame, par son testament du 4 Mars 1762, ordonna, entr'autres dispositions, sa sépulture en l'Eglise de Hupy, au tomheau de son mari, fit divers legs pieux & aumônes, & nomma pour exécuteur de ses volontés ANTOINE-JEAN-ETIENNE DE GROUCHES, Marquis de Chepy, son petit-fils. Elle est morte le 5 Mars 1763, & a éte enterrée le 8 dans ladite Eglise, ayant eu de son mariage : — 1. CHARLES-NICOLAS DE GROUCHES, Marquis de Chepy, &c. né en Mars 1706, Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie au Régiment de Chepy, par commission du 30 Mars 1719, sur la démission du sieur de Joyeuse, & reçu le 10 Avril suivant, par Louis de la Tour, Comte d'Evreux, Colonel-Général de la Cavalerie légere de France, est mort sans alliance le 23 Septembre 1723, & a été inhumé le 25, dans l'Eglise de Saint-Sulpice de Hupy, au tombeau de ses ancêtres : — 2. JACQUES-ETIENNE, qui suit — 3. ANTOINE-CHARLES-GABRIEL, né le 7 Septembre 1714, mort le 12, & inhumé le 13 dudit mois dans la même Eglise — 4. MARIE-GENEVIEVE-GABRIELLE-NICOLE DE GROUCHES, batisée en la paroisse de Saint-Gilles d'Abbeville au mois d'Août 1715, mariée, par contrat du 6 Mai 1742, célébration le lendemain en l'Eglise de Saint-Sulpice de Hupy, à *René de Jacquespée*, Chevalier, Seigneur de Thesy, Berthaucourt-lès-Termes, Fouencamps, Noirmont, Fercourt, &c. Chevalier de Saint-Louis, Maréchal-des-Logis de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, avec le titre de Mestre-de-Camp de Cavalerie, fils de défunt René de Jacquespée, Chevalier, Seigneur des mêmes Terres, & de Marie-Charlotte de Chambly. Sa mere, par acte du 16 ou 26 Janvier 1758, lui fit don d'une partie de 1000 liv. de rente, & d'une somme de 1500 liv. par son testament du 4 Mars 1762. Ils ont eu plusieurs enfans : — 5. CHARLOTTE-GABRIELLE, Dame de Grigneuseville, née le 9 Juillet 1719, nommée en l'Eglise de Saint-Sulpice de Hupy le 5 Janvier 1726, mariée 1°. par contrat du 30 Avril 1737, célébration le lendemain en la Paroisse Saint-Sulpice à Paris, à *Jean-Louis de Lestendart*, Marquis de Bully, Saint-Martin, &c. Gouverneur de Neufchâtel, en Normandie, & ci-devant de la ville de Menin, en Flandres, qui fut présent, le 30 Mai de la même année, à celui de JACQUES-ETIENNE DE GROUCHES, son beau-frere, & est mort sans postérité. Elle a été mariée 2°. par contrat du 12 Mars 1746, à *Jules-Etienne-Honoré de Prunelé*, Baron de Saint-Germain-le-Desiré, Baron-Châtelain de Molitard, Seigneur de Valieres, Moléans, &c. né le 16 Mai 1722, fils unique de défunts Jules-César, Marquis de Prunelé, & d'Antoinette Pailhes, dont postérité. Elle a eu aussi une somme de 4000 liv. par le testament de sa mere, du 4 Mars 1762 : — 6. Et HELEINE-AUGUSTINE-ANGELIQUE

DE

DE GROUCHES, née le 5 Mai 1726, morte le 28 du même mois, & inhumée en l'Eglise de Hupy.

XIV. JACQUES-ETIENNE DE GROUCHES, Chevalier, Marquis de Chepy, Seigneur de Grouches, de Hupy, &c. qualifié Noble & Puissant Seigneur, Maréchal des Camps & Armées du Roi, né le 29 Novembre 1707, & batisé le même jour en la Paroisse Saint-Gilles d'Abbeville, fut nommé Mestre-de-Camp du Régiment de Chepy, sur la démission de son pere, en 1728, reçut ordre du Roi, le 7 Août de la même année, de se rendre incessamment à son Régiment, pour y prendre possession de sa charge, en attendant sa commission, étoit encore Mestre-de-Camp de ce Régiment le 14 Mai 1737, qu'il déclara renoncer à toute action & demande touchant la Terre de Grigneuseville, donnée, de son consentement, à CHARLOTTE-GABRIELLE DE GROUCHES, sa sœur, pour 45000 liv. par le Marquis de Chepy, leur pere. Il est titré Maréchal des Camps & Armées du Roi, dans les Lettres données par Sa Majesté à Versailles au mois de Septembre 1748, pour la commutation du nom du Marquisat de Gribauval en celui de Chepy, où il est aussi parlé de ses services, tant à la tête de son Régiment, que dans différens grades militaires. Il est mort en son Hôtel, à Paris, le 21 Juillet 1750, & a été inhumé le lendemain dans l'Eglise Saint Sulpice, sa paroisse. Il avoit épousé, par contrat du 30 Mai 1737, *Marie-Avoye Oursin*, fille de Jean Oursin, Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses Finances, Receveur-Général des Finances de Caen en Normandie, & de *Catherine Alen*, Etant restée veuve, elle s'est remariée, par contrat du 31 Juillet 1751, célébration, le 5 Août suivant, en l'Eglise de Saint Sulpice à Paris, avec Hélie-Guillaume Gallucci de l'Hôpital, Comte de Ste.-Mesme, fils de feu Hélie-Gullaume Gallucci, Comte de l'Hôpital, Seigneur de Ste.-Mesme, & de Marie-Anne Huart, sa veuve. Elle est morte, le 29 Janvier 1772, à l'Abbaye aux Bois, & a été inhumée le lendemain à Saint Sulpice, à Paris. Le Vicomte de l'Hôpital, son second mari, est décédé, le 10 Janvier 1778, en son Château du Gleffier, paroisse d'Oulins, Diocese de Chartres, âgé d'environ cinquante-quatre ans. De son premier mariage, elle a laissé pour fils unique :

XV. ANTOINE-JEAN-ETIENNE DE GROUCHES, Chevalier, Marquis de Chepy, Seigneur de Grouches, Hupy, &c. né le 26, & batisé le 27 Avril 1738, à Saint Nicolas-des-Champs à Paris, qualifié Noble & Puissant Seigneur, comme ses ancêtres. Il a servi dans les Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & n'étoit pas encore marié en 1779.

Branche des Seigneurs de MORCOURT, BACOUEL, &c. éteinte.

VIII. NICOLAS DE GROUCHES, Seigneur de Morcourt, du Luat, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, & l'un des cent Gentilshommes de sa Maison, second fils de JACQUES, Chevalier, Seigneur de Grouches, & de *Jeanne de Rubempré*, obtint Sentence du Bailli de Valois le 20 Juillet 1553, qui, en enthérinant les Lettres du Roi du 17 du même mois, l'exempta

du service personnel, & de la contribution au ban & arriere-ban du Duché de Valois; & le Bailli de Senlis, par sa Sentence du 17 Mai 1554, prononça une pareille exemption en sa faveur : il est mentionné dans l'arriere-ban de Peronne de l'an 1568. Ayant été nommé, en 1569, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, par ses vertus, vaillance & mérites, ainsi que s'exprime le Roi Charles IX, Sa Majesté lui en donna avis, par une lettre datée du camp de Luret, près de Saint-Jean-d'Angély, du 23 Novembre, & lui marqua qu'elle chargeoit le Sieur de Rasse de le recevoir dans cet Ordre, & de lui en présenter le collier, dont il prêta serment le 8 Janvier 1570. *Claude de Girard*, veuve de HENRI DE GROUCHES, Seigneur de Gribauval, son neveu, le nomma son exécuteur testamentaire le 23 Octobre 1572. Il assista au contrat de mariage de MARIE DE GROUCHES, sa petite-niece, contracté avec *François de Paillart*, Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, & du Roi de Navarre, le 6 Juillet 1576; & avoit épousé *Françoise d'Aumale*, fille de Jean d'Aumale, Chevalier, Seigneur de Nanoel, Wezaponin, Ramicourt, Haudrechies, Bouillencourt, &c. & de Florence de Blecourt, dont : — FRANÇOIS, qui suit : — Et ANNE DE GROUCHES, mariée à *Charles de Béthisy*, Ecuyer, Signeur du Frestoy, près Mont-Didier, fils de Charles de Béthisy, Seigneur du Frestoy, & de Catherine de Malfault, dont postérité.

IX. FRANÇOIS DE GROUCHES, Chevalier, Seigneur de Morcourt, du Luat, de Covigny, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, assista, avec son pere, le 6 Juillet 1576, au contrat de mariage de *François de Paillart*, Chevalier, son beau-frere, avec MARIE DE GROUCHES, fille de HENRI, Seigneur de Grouches & de Gribauval, cousin-germain dudit Seigneur de Morcourt, mourut avant 1603, & fut enterré dans l'Eglise de Morcourt. Il avoit épousé, avant 1576, *Charlotte de Paillart*, Dame de Bacouel, Fay, du Mesnil, &c. sœur de *François de Paillart*, Seigneur de Bonvilliers & de Chocqueuse, & fille de Jean de Paillart, Seigneur de Chocqueuse, Bonvilliers, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Gouverneur, pour Sa Majesté, de Beauvais & Beauvoisis, & de Jeanne de Ravenel. Elle vivoit veuve le 21 Février 1603, qu'elle fit, par un fondé de pouvoir, une obligation à Anne de Billy, de concert avec ANTOINE DE GROUCHES, son fils aîné. De son mariage vinrent : — 1. ANTOINE, qui suit : — 2. FRANÇOIS, Seigneur de Morcourt en partie, mort sans alliance : — 3. Jerôme, tué à la guerre, sans avoir été marié : — 4. Robert mort aussi sans postérité : 5. & 6. MARIE & LOUISE DE GROUCHES.

X. ANTOINE DE GROUCHES, Chevalier, Seigneur de Morcourt, Bacouel, Vicomte de Bourgon, &c. jouissoit de ses droits dès le 21 Février 1603; qu'avec Jean Seneschal, Prêtre-Curé de Morcourt, fondé de pouvoir de *Charlotte de Paillart*, sa mere, veuve de FRANÇOIS DE GROUCHES, Seigneur de Morcourt, il reconnut devoir à Anne de Billy, veuve d'Antoine de Saint-Pol, & tutrice de ses enfans, une rente de 315 livres, constituée par acte du 17 Février 1598, avec les arrérages. Il fut choisi pour arbitre du partage définitif, fait entre JEAN DE

GROUCHES, Baron de Chepy, & PIERRE, Seigneur de Gribauval, freres, ses cousins, le 24 Février 1628; assista au mariage dudit JEAN DE GROUCHES, contracté, le 26 Septembre 1628, avec *Marie des Fontaines*, & fit, comme son fondé de pouvoir, & de Gabrielle de la Radde, Dame de Tully, veuve de Jacques des Fontaines, Seigneur de Ramburelles, belle-mere du Baron de Chepy, & autres ses parens, le 2 Août 1630, un contrat de constitution de rente, au sujet de laquelle il intervint Sentence au Bailliage d'Amiens, le 9 Avril 1631, où il est aussi nommé. Il avoit épousé *Madeleine de Pardieu*, fille d'Adrien de Pardieu, Chevalier, Seigneur de Maucomble, &c. & de Marguerite de Bussy, de laquelle il laissa: — 1. JEAN DE GROUCHES, Chevalier, Seigneur de Bacouel, de Morcourt, &c. vivant encore en 1670: — 2, 3, 4 & 5. CHARLOTTE, CATHERINE, CLAUDE & MARIE DE GROUCHES.

Les Armes : *d'or, à trois fasces de gueules.* Supports : *deux Sauvages au naturel, ceints de sinople, tenant chacun une massue baissée; Couronne Ducale, surmontée d'un casque grillé en fasce, avec ses lambrequins d'or & de gueules;* & son cimier représentant *un demi-corps de femme échevelée, au naturel.*

GROULT DE BEAUFORT : Famille Noble originaire d'Allemagne, qui descend du fameux Grotius, Jurisconsulte. Elle vint en France sous le regne de Louis XIII, & le premier qui s'y établit, fut:

JACQUES DE GROULT, Ecuyer, Sieur de Beaufort, Seigneur de Bretonville, connu sous le nom de *Capitaine Beaufort.* Il éprouva les bontés de la Reine mere, Anne d'Autriche; fut nommé, en 1625, Capitaine, puis Major au Régiment de Belfonds, Infanterie. Appellé à la Cour, en 1635, il se démit de sa place de Major, & fut choisi, en 1649, de l'avis de la Reine Régente, pour enseigner au Roi les Exercices de Guerre, Cavalerie, Infanterie, combats de Barrieres, &c. Sa Majesté ayant projetté d'établir une Accadémie Royale pour instruire la jeune Noblesse aux exercices de Cavalerie, d'Infanterie & dans les Fortifications, il en fut nommé Capitaine-Gouverneur, & chargé par le Roi de donner des plans concernant cette institution, qui n'eut lieu que sous le regne de Louis XIV. C'est même en partie sur ces erremens, qu'a été instituée depuis l'Ecole Royale Militaire. Il fut retenu Gentilhomme ordinaire de la Chambre, en 1650, eut l'honneur d'être choisi par le Corps de la Ville de Paris, pour faire les fonctions de Maréchal de Bataille à l'entrée de la Reine de Suede, en 1656; fut fait en 1658, Chevalier de l'Ordre du Roi, en récompense de sa bravoure & de ses services, tant dans les Camps & Armées, qu'auprès de Sa Majesté, qui lui accorda une Pension de 2000 liv., & mourut en Décembre de la même année au Palais des Thuileries, où il avoit un logement depuis vingt-deux ans. il avoit épousé, en 1640, *Marie Adam*, & en eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit : Et LOUIS-HARDOUIN DE GROULT, rapporté après son aîné.

FRANÇOIS DE GROULT, Ecuyer, Sieur de Beaufort, Commissaire des Guerres, fut inquiété, en 1706, par les Commis aux recherches des

usurpateurs du titre de Noblesse, malgré que sa Famille fut reconnue Noble, & qu'il leur offrit de produire les titres acquis par les vertus de ses ancêtres. Pour se mettre à couvert de leurs vexations, il obtint, la même année, des Lettres-Patentes, où sont détaillés les services de son pere, par lesquelles il lui fut permis de continuer à porter la qualité d'Ecuyer, & de jouir des priviléges attachés à la Noblesse ; & fait défenses aux traitans, sous peine de 3000 liv. d'amende, d'inquiéter à l'avenir les Sieurs DE BEAUFORT & leurs Descendans. Il mourut au Château des Thuileries, où il avoit un logement, & laissa de *Marie-Anne de Braute*, son épouse : — 1. FRANÇOIS-LOUIS, qui suit : — 2. Et LOUISE-FRANÇOISE DE GROULT, née en 1688, morte sans enfans.

FRANÇOIS-LOUIS DE GROULT, Ecuyer, Sieur de Beaufort, qui a laissé une fille nommée ANNE-MARIE DE GROULT-DE-BEAUFORT, née en 1702, mariée à *N.... Desprès*, Maître des Requêtes de la Reine, vivante en 1779.

DEUXIÈME BRANCHE.

LOUIS-HARDOUIN DE GROULT-DE-BEAUFORT, Ecuyer, Seigneur de Bretonville, Nesle, &c. second fils de JACQUES, & de *Marie Adam*, né en 1654 ; il succéda à son pere dans l'office de Maître des exercices de guerre auprès du Roi, jouit de la même pension de 2000 livres ; fut Lieutenant en second au Régiment Dauphin, Infanterie, en 1667, Enseigne en 1670, Capitaine en 1672, Major en 1673 ; ensuite employé avec succès dans le Génie ; servit en qualité d'Ingénieur en Chef, sous les ordres du Maréchal de Vauban, aux Fortifications de Gand, Oudenarde & au siége de Besançon, où il fut blessé d'un coup de Grenade à la main droite, dont il resta estropié ; ce qui l'obligea de se retirer alors du Service, avec la Croix de Saint Louis, les bienfaits du Roi, & muni de Certificats honorables de ses Généraux, le Maréchal d'Uxelles, & le Maréchal de Vauban. On conserve des Lettres de ces deux Généraux dans la Famille, ainsi que de MM. de Saint-Aignan, Turenne, Louvois, Villeroy, d'Harcourt, qui prouvent l'estime & le cas que les Ministres & Généraux en faisoient. Il mourut, en 1694, & avoit épousé, en 1680, *Marie-Madeleine Pinson*, fille de Jacques Pinson, Ecuyer, Secrétaire du Roi, de laquelle il laissa :

LOUIS-HARDOUIN-JACQUES-FRANÇOIS DE GROULT DE BEAUFORT, Ecuyer, Seigneur de Bretonville, Nesle, la Harie, &c. qui servit d'abord plusieurs années dans la premiere Compagnie des Mousquetaires, fut ensuite Capitaine au Régiment de Briouze, Infanterie, en 1702, pensionné du Roi en 1709, eut son logement au Palais du Luxembourg, & s'est retiré du service, avec la Croix de Saint Louis, en 1721 ; il eut beaucoup de part dans les bonnes graces de Louis XIV, & dans celles du Grand Dauphin, fut toujours de leur Cour jusqu'à leur décès, & mourut, en Juillet 1755, en sa terre de la Harie en basse-Normandie, Diocèse de Bayeux. Il avoit épousé, 1°. en 1701, *Marie-Anne de Leyden*, fille de

Messire Jacques de Leyden, Chevalier, Seigneur de la Challerie, Haute-Chapelle, &c. 2°. en 1710, Demoiselle *Gabrielle des Forges*, fille de Messire Adrien des Forges, Officier aux Gardes Françoises; & 3°. Demoiselle *N..... le Meytais*, d'une Famille Noble de Normandie, dont il n'a point eu d'enfans. Du premier lit, il a eu : — 1. LOUIS DE GROULT-DE-BEAUFORT, Religieux de l'Ancienne Observance de Cluny, mort Prieur en titre de Notre-Dame de Minsat : — 2. MARIE-MADELEINE, Religieuse Bernardine en l'Abbaye de Villers-Canivet, près Falaise, où elle est décédée ; & du second lit : — 3. Et ANNE-ANGE-GABRIEL DE GROULT, qui suit.

ANNE-ANGE-GABRIEL DE GROULT-DE-BEAUFORT, Ecuyer, Seigneur de la Harie, Nesle, &c. né le 6 Mai 1715, fut pourvu d'une Charge de Président en la Cour des Monnoies de Paris, le 14 Mai 1740, qu'il a conservée jusqu'en 1770, s'est retiré avec la qualité de Président Honoraire, & est mort en Décembre 1774. Il avoit épousé, en 1742, *Anne-Françoise Reignaud*, fille de Louis Marie, Ecuyer, Secrétaire du Roi, laquelle s'est retirée à l'Abbaye Royale de Panthemont. Ses enfans sont : — 1. ANNE-FRANÇOIS, qui suit : — 2. Et JEAN-LOUIS DE GROULT-DE-BEAUFORT, Ecuyer, né en 1754, entré Sous-Lieutenant au Régiment d'Enghien, en 1773, puis Lieutenant audit Régiment, en 1779.

ANNE-FRANÇOIS DE GROULT-DE-BEAUFORT, Ecuyer, né en 1751, entré dans la premiere Compagnie des Mousquetaires du Roi, en 1769, où il a servi jusqu'à la réforme de ce Corps, en 1775, sert aujourd'hui à la suite de la Cavalerie, & n'est pas encore marié.

Les Armes : *de gueules, au chevron d'or, accompagnés de trois roses d'argent 2 & 1*. Elles ont été ainsi enregistrées chez le Juge d'Armes de France, le premier Avril 1697.

GUION-DE-GEIS : ancienne Noblesse originaire du Vivarais, très-bien alliée, & qui a formé plusieurs branches, entr'autres, celle des Seigneurs de Pampellonne, qui subsiste.

Les noms DE GUION, ou GUYON, se trouvent dans nombre d'actes originaux en latin, des treizieme & quatorzieme siecle, qui prouvent que la Seigneurie de Pampellonne appartenant alors à Astorge de Geis, Chevalier, & après à Guillaume de Geis, &c. est ensuite passée à JOSSERAND DE GUION, avec les noms & Armes des de Geis ; que PIERRE DE GUION DE BARRE, Damoiseau, Audibert de Barre, Damoiseau, noble PONS DE GUION, Damoiseau, RAIMOND DE GUION, son frere, BARTHELEMI & JEAN DE GUION, portoient alors les surnoms *de Barri* ou *de Barre*, *de Rambaud* ou *Rambeau*, & *de la Roche* ; que ces surnoms, particuliérement celui *de Rambaud*, étoient employés seul dans les actes, sans que le nom DE GUION y soit rappellé. Il appert de ces actes, que *Raimond de Rambaud*, n'est autre que RAIMOND DE GUION, que *Ponce de Rambaud* est le même qui est nommé ailleurs, PONS DE GUION, &c. qu'enfin ce PONS DE GUION, BARTHELEMI, son fils, & leurs descendans, ont possédé anciennement beaucoup de biens nobles & droits seigneuriaux

dans ce qu'on appelloit alors le mandement de Barri & de Pampellonne ; ainsi que le justifient les actes qui nous restent de ce tems-là.

I. PIERRE DE GUION DE BARRI, Damoiseau, fut présent à la vente que fit, par acte du 14 Mars 1289, Pierre de Quinte, Damoiseau, Seigneur d'Allier, à Pons de Mirabel, Damoiseau, Seigneur de Miraval. Il eut pour enfans : — 1. AUDIBERT DE GUION, dit *de Barre*, Damoiseau, qui marcha avec ses vassaux, en 1314, à l'arriere-ban du Vivarais, ce qui conste par les registres de la Chambre des Comptes de Grenoble, dans la Caisse des titres du Vivarais, de la mouvance du Comté de Valentinois, où toute la noblesse est nommée : — 2. PONS, qui suit : — 3. RAIMOND, marié à une Demoiselle, nommée *Philippe*, dans un acte de vente du 5 Janvier 1332 : — 4. Et GUILLAUME DE GUION, nommé seulement *Guillaume de la Roche*, Damoiseau, dans un contrat de vente, du Jeudi avant la Saint-Luc 1334, en faveur de PONS, son frere. Il fut marié à *Guyonne de Bos* : ils sont rappellés tous deux, comme décédés, dans un hommage du 27 Juin 1392.

II. PONS DE GUION, qualifié noble & Ecuyer ; fit, ainsi que RAIMOND, son frere, & noble GUILLAUME, dit *de la Roche*, reconnoître leurs emphytéotes de Rochemaure, Meisse, &c. par acte du 30 Janvier 1310. Ledit RAIMOND GUION DE BARRI, vendit, par contrat passé le 25 Juin 1327, sous le regne de Charles-le-Bel, au même PONS DE GUION DE RAMBAUD, ou *de Barri*, son frere, deux hommages-liges, & plusieurs portions de rente annuelle en bled, dont partie mesure de Privas, & l'autre de Monteil, qu'il possédoit au mandement & château de Barri, au Diocese de Viviers ; &, le 15 Mars suivant, le Comte de Valentinois, de qui relevoient ces biens & droits, lui en accorda l'investiture. Par autre contrat du 24 Mars 1327, Pierre Latgeri, du lieu de Barri, tant en son nom qu'en celui de sa femme, son frere & ses héritiers, vendit à PONS DE GUION, surnommé *de Barri*, ou *de Rambaud*, Damoiseau, plusieurs portions de biens, cens & rente qu'il possédoit dans le mandement de Barri, sauf les droits de domaine direct dus au Comte de Valentinois, qui, le lendemain, 25 dudit mois, en investit l'acquéreur, par acte à la suite de cette vente. Il acquit encore de RAIMOND, dit *de Rambaud*, son frere, & de *Philippe*, son épouse, de lui autorisée une terre située au Tremolet, dans le mandement de Pampellonne, & deux autres dans celui de Barri, par acte passé à Rambaud, en Barrès, le 5 Janvier 1332. Le même jour, noble Astorge de Geis, Chevalier, Seigneur de Pampellonne, investit PONS DE GUION de la terre acquise dans son domaine, par acte passé au château de Pampellonne ; &, le lendemain, 6 Janvier, ledit PONS reçut aussi l'investiture des portions acquises dans le mandement de Barri, par les mains de Pons Bajouli, Damoiseau, Châtelain de Saint-Vincent de Barre, au nom du Comte de Valentinois. Enfin, Escharie Renoard-de-Seustre, Damoiseau, vendit, le Jeudi avant la Saint-Luc, de l'an 1334, au même PONS, dit *de Rambaud*, Damoiseau, absent, & représenté par RAIMOND DE RAMBAUD, son frere, & GUILLAUME, dit *de la Roche*, (en latin, *de Ruppe*), aussi Damoiseaux, plusieurs biens situés, tant au

mandement du château de Pampellonne, que dans celui de Barri, en la mouvance du Seigneur, Comte de Valentinois, par acte passé aux Plans, en Barrès; &, le Lundi suivant, Aimar de Poitiers, Comte de Valentinois & Diois, étant au château de Saint-Vincent, accorda, à la suite de cet acte, l'investiture de ces acquisitions, à PONS DE GUION, dit *de Rambaud*, tant en son nom, qu'en celui du Seigneur du château de Pampellonne, lequel château relevoit alors du Comte de Valentinois. De sa femme, qui nous est ignorée, il eut: — 1. BARTHELEMI, qui suit: — 2. GUIONET, marié à *Gonette de Mochastel*, sœur d'*Agnès*, femme d'ARNAUD, son frere. Il fut tuteur des enfans de noble BARTHELEMI DE GUION, du lieu de Rochemaure, & eut, en cette qualité, une contestation avec Martin Curtil, dit *de Chantemerle*, de la Paroisse de Cheylerole, au mandement de Mesen, dans le Diocese du Puy; mais elle fut terminée, par une Sentence arbitrale, dressée le 6 Décembre 1379, par Jean Duchier, Notaire de Rochemaure, laquelle contient l'institution des Arbitres, leur jugement & l'acquiescement des parties: — 3. Et ARNAUD DE GUION-DE-RAMBAUD, qui fut garant, ainsi que GUIONET, du contrat de mariage de BARTHELEMI, leur frere aîné, le 28 Juin 1359. Il épousa *Agnès de Mochastel*, fille de Pons.

III. BARTHELEMI DE GUION, dit *de Rambaud*, du mandement de Barri, au Diocese de Viviers, rendit hommage à Aimar de Poitiers, Comte de Valentinois & Diois, le 29 Mars 1354, & déclara tenir dudit Seigneur Comte, en fief franc, antique & noble, les hommes, hommages, cens, terres, &c. qu'il possédoit au château, territoire, mandement & district de Barri, & aussi d'Andonce: l'acte fut passé, à Privas, sous le regne du Roi Jean. Il rendit aussi hommage, le 28 Décembre 1362, à noble Guillaume de Geis, Seigneur de Pampellonne, & reconnut tenir de lui, en fief franc & noble, plusieurs especes de cens, de rente & de terres dépendantes du domaine direct dudit Seigneur, spécifiés séparément, article par article, dans l'acte d'hommage, qui contient d'autres reconnoissances de plusieurs feudataires de ce Seigneur de Pampellonne, entr'autres une, du 11 Janvier 1363, par laquelle GUIONET & ARNAUD DE GUION, dits *de Rambaud*, freres, aux noms *de Gonette* & d'*Agnès*, filles de Pons de Mochastel, leurs femmes, font hommage-lige audit Seigneur, & reconnoissent tenir de lui plusieurs biens situés en son domaine. Un contrat de vente du 26 Janvier 1366, sous le regne de Charles V, énonce (parmi plusieurs biens sis au mandement de Barri, & vendus par Laurent Palmaria, à Pierre Beauthene), une terre qui confinoit à certain domaine appartenant, par indivis, à noble BARTHELEMI DE GUION, dit *de Rambaud*, & à Armand Bonseaco. Il avoit épousé, par contrat du 28 Juin 1359, passé à Meisse, dans l'Eglise Saint-Jean, devant Jean Duchier, Notaire de Rochemaure, sous l'autorité de l'Evêque de Viviers, *Aimare de Rochesauve-de-Villefort*, fille de noble Pons de Rochesauve, & de Laurette de Villefort, dont entr'autres enfans:

IV. JEAN DE GUION DE LA ROCHE, qualifié Noble, comme ses ancêtres; qui rendit hommage, le 27 Juin 1392, à noble & puissant Sei-

gneur, Louis d'Anduze, Seigneur de Rochemaure & de la Voulte, comme héritier de noble BARTHELEMI DE GUION, son pere; d'*Aimare*, dite *de Villefort*, sa mere; de noble Pons Gigélon, & comme co-héritier de noble GUILLAUME, dit *de la Roche*, & de *Guyonne de Bos*, sa femme; & donna son dénombrement des cens & terres qu'il possédoit au mandement de Rochemaure & Meisse. Il reçut lui-même, ainsi que noble *Antoinette de Poitier*, sa femme, le 28 Janvier 1406, divers hommages que différentes personnes leur rendirent séparément, lesquels hommages furent ensuite recueillis dans un seul acte, dressé par Pierre Solosi, Notaire de la Cour du lieu de Barri, au Diocese de Viviers, autorisé à cet effet par une ordonnance de noble Jean du Pont, Damoiseau, Châtelain de Barri pour le Duc de Savoie, alors Comte de Valentinois, à la demande dudit noble JEAN DE GUION DE LA ROCHE, du 22 Août 1437. D'*Antoinette de Poitier*, son épouse, il eut: — 1. JEAN DE GUION, qui, par acte du 2 Novembre 1412, donna à nouveaux cens, plusieurs terres en emphytéote perpétuel, à Etienne Dupra, les près, bois & vignes du Mas de Gastries, au mandement de Barri: — 2. IMBERT DE GUION-DE-RAMBAUD, lequel vendit, du consentement de JEAN, son frere, par acte du 23 Décembre 1453, passé devant Marche, Notaire de Rochemaure, toutes les possessions qu'il avoit au Mas de Coulange: — 3. Et PIERRE DE GUION, qui suit:

V. PIERRE DE GUION-DE-ROCHEMAURE; fut, par acte du 11 Juin 1420, passé devant Jean Duchier, Notaire de Rochemaure, donataire des biens de Catherine Jouvene, femme de Nicolas Risfart, du lieu de Roucet, au Diocese de Die, en récompense de plusieurs services que lui avoit rendus ledit noble PIERRE DE GUION, ainsi que noble Luquet de Poitier, Seigneur du Roucet, son oncle maternel; lesquels biens consistoient en une maison sise à la ville de Rochemaure, un moulin situé aux Séniers, avec les prés joignant, & une isle sur le Rhône, appellée Lesclaut, sise dans la terre du Teil: elle joignit encore d'autres clauses à ladite donation, par acte du premier Juillet 1445, passé devant Jean Fabre, Notaire. On ignore, faute d'instructions, s'il fut marié, & s'il eut postérité; mais il y a lieu de croire, que les Seigneurs de Pampellonne ci-après, qui portent le même nom, & jouissent des mêmes biens, depuis une époque si rapprochée de la lacune, doivent être regardés de cette Famille, d'autant qu'il est prouvé que leurs titres ont été brûlés, lorsque les Calvinistes incendierent le château de Pampellonne, en 1622.

Seigneurs DE PAMPELLONNE, MIRAVAL, *&c.*

I. ETIENNE DE GUION, Ecuyer, Seigneur de Sallette, obtint, le 20 Mars 1488, une Lettre féodale, par *Committimus*, du Parlement de Toulouse, contre ses sujets & emphytéotes de Rochemaure, Meisse, Pampellonne, &c. & fit reconnoître avec DALMAS DE GUION, son fils, qui suit, tous ses emphytéotes des terres ci-dessus, lesquels sont tous nommés

dans

dans ladite reconnoissance, en date du 11 Mars 1513, passée devant Pierre Marche, Notaire.

II. DALMAS DE GUION, Ecuyer, Seigneur de Sallette, rendit hommage, le 30 Janvier 1523, à Gilbert de Levis, Comte de Ventadour, Seigneur de Rochemaure & de la Voulte, & donna dénombrement de ce qu'il possédoit au mandement de Rochemaure, Meisse, &c. comme ayant droit de nobles GUILLAUME, dit *de la Roche*, Rostain de Villefort, & Pons Gigélon. Il lui fut reconnu, le 15 Janvier 1520, par Jean Hugonet, une terre au mandement des Plans, laquelle avoit été donnée à nouveaux cens, par noble PIERRE DE GUION. Testa, le 19 Janvier 1561, devant Marbaud, Notaire; institua héritier, son fils, & avoit épousé, par contrat du 12 Juillet 1517, passé devant de Sarbre, Notaire, *Toinette de Tholon-Saint-Jalle*, sœur de Didier, Grand-Maître de Malte, & fille de noble Louis de Tholon, co-Seigneur de Saint-Jalle, & de Louise de Clermont-Montoizon; celle-ci fille du brave Philibert de Clermont, dit *de Montoizon*, célebre dans l'Histoire d'Italie. Ladite *Toinette de Tholon* eut de son mariage: — ANTOINE, qui suit: — Et ARMANDE DE GUION, mariée, le 20 Février 1540, à noble *François du Pré de Saint-Fortunat*, en Vivarais.

III. ANTOINE DE GUION, Seigneur de Sallette, ainsi nommé avec son pere dans une reconnoissance de l'an 1556, étoit Commandant pour le Roi des Château & Ville de Rochemaure, &, sur la Requête qu'il présenta aux Etats particuliers du Vivarais, que sa place lui occasionnoit des dépenses extraordinaires, il lui fut accordé une somme de 100 livres tournois, le 11 Décembre 1570. Il testa, le 22 Novembre 1584, devant Lacombe, Notaire, fit un legs à JOSSERAND, son fils, qu'il avoit eu de sa premiere femme, & institua héritiere sa seconde, à la charge de remettre l'hérédité à un de ses enfans, qu'il substitua l'un à l'autre. Il avoit épousé 1°. Demoiselle *Françoise de Geis*, fille unique & héritiere de noble Josserand de Geis, Ecuyer, Seigneur de Pampellonne, au Diocese de Viviers, & d'Anne de Blou; & 2°. Demoiselle *Claire du Pont*. Du premier lit il eut: — 1. JOSSERAND, qui suit; & du second: — 2. PIERRE, qui continua la branche des Seigneurs de Sallette; — 3. 4. & 5. ROSTAIN, MOÏSE & ANTOINE; — 6. Et JEANNE DE GUION, mariée à Noble *Pierre de Marsanne*.

IV. JOSSERAND DE GUION, dit DE GEIS, Seigneur de Pampellonne, fut héritier, par substitution, des biens de Noble Josserand de Geis, son aïeul maternel, à condition d'en prendre le nom & Armes, comme il est expressément dit dans le testament qu'il fit le 10 Janvier 1554. La Noblesse du Vivarais s'étant cotisée, le 20 Juin 1587, pour fournir, en forme d'emprunt, la somme de 37500 écus pour l'entretien de l'Armée du Vivarais, aux ordres du Comte de Tournon, il donna, pour sa quote-part 150 écus. Il fut Commandant pour le Roi des Château & Ville de Rochemaure, & rendit une Ordonnance, le 30 Juin 1588, pour la sûreté & subsistance de sa garnison. Le Duc de Montmorency, Gouverneur du Languedoc, lui manda, par une lettre datée du Camp devant Narbonne, le 27 Juillet 1590, « de » se rendre à son armée sans délai, avec son équipage d'armes & de che-

» vaux, & autant de gens de pied & de cheval qu'il pourroit amener ; qu'il » étoit résolu de s'opposer aux Espagnols, & que ce seroit le plus signalé service qu'il pût rendre à Sa Majesté, à laquelle il ne faudroit d'en rendre » compte. » Il testa, le 7 Avril 1590, devant Aleyrac, Notaire, & institua héritiere sa femme, à la charge de remettre l'hérédité à son fils aîné, qu'il substitua à ses deux autres enfans, aux conditions de porter les nom & Armes de la Maison de *Geis de Pampellonne*. Le 7 Mars 1600, il rendit hommage à Anne de Lévis, Duc de Ventadour, Seigneur de Rochemaure & de la Voulte, de tous les cens qu'il possédoit aux mandemens de Rochemaure, Meisse, Douan, Montagu, Gluras, &c. Il avoit épousé, par contrat du 27 Décembre 1573, passé devant Noille, Notaire, Demoiselle *Isabeau de Vese*, fille de Guillaume de Vese, Seigneur du Teil, Saint-Montant, le Charneux, &c. & de Dame Anne d'Urre, dont : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. GASPARD DE GUION, Seigneur de Peyrole, marié, le premier Mars 1620, à *Jacqueline des Picard*, de laquelle il eut un fils, nommé GABRIEL DE GUION, Capitaine au Régiment de Picardie, marié à *Marguerite de Bénéfice* ; — 3. Et GABRIELLE DE GUION, femme de Noble *François de Sausséas*, Seigneur d'Affa en Vivarais.

V. GUILLAUME DE GUION-DE-GEIS, Seigneur de Pampellonne, marcha, avec un détachement, vers la Ville de Privas, que les Religionnaires feignoient de vouloir assiéger, & les obligea à se retirer. Le Duc de Ventadour, Lieutenant-Général en Languedoc, lui donna, en considération de ses services, des sauve-gardes, pour exempter ses villages de la Terre de Pampellonne de logement de gens de guerre. En effet, le Seigneur de Pampellonne étoit occupé à défendre la Ville de Privas, que les Religionnaires assiégeoient, & dans laquelle il s'étoit renfermé à la sollicitation du Vicomte de Lestranges, son ami, avec le peu de soldats qu'il avoit pu ramasser, & y resta jusqu'à ce que le Duc de Montmorency en fit lever le siege. Il fut fait Commandant du Château fort de Chomérac, où il fut assiégé par le sieur de Blacon, Gouverneur du Vivarais, pour les Protestans ; ne traita de la reddition de cette Place qu'après avoir eu la cuisse cassée d'un coup d'arquebuse, & en sortit avec armes & bagages, tambour battant, le 14 Octobre 1621 ; mais, tandis qu'il s'abandonnoit à son zele, pour le service du Roi, les Rebelles, irrités contre lui, faisoient à lui-même une guerre cruelle, dévasterent ses héritages & brûlerent son Château de Pampellonne. Néanmoins il ne rallentit pas son zele ; il leva, à ses frais, une Compagnie de cent hommes de pied, qu'il conduisit à Montpellier, & entretint une garnison à son Château de Pampellonne & à celui de Miravat. Il vendit une partie de ses biens, à cause des dépenses qu'il avoit faites pour le service de Sa Majesté. Ayant présenté au Roi un Placet, le 15 Octobre 1622, où il exposoit les différents motifs qui avoient occasionné ses dépenses, qui se montoient à 30000 livres, somme alors très-considérable, il n'en obtint que 3000 livres, les circonstances du temps n'ayant pas permis qu'il en eût d'avantage. Par ses services distingués il mérita que Louis XIII lui en témoignât particuliérement la satisfaction qu'il en avoit, par une lettre aussi flatteuse qu'honorable, le 7 Janvier 1624. Dans son testament, fait le 26

Juillet 1616, il avoit institué héritiere sa femme, à la charge de remettre l'hérédité à celui de ses enfans qu'elle voudroit, & qu'il y nomme. Il avoit épousé, par contrat du 24 Avril 1605, passé devant Faure & Aleyrac, Notaires, Demoiselle *Louise de Saurin*, fille de feu noble Jean de Saurin, Bailli de Crussol, & de Gabrielle de Froment; celle-ci mariée en secondes noces avec noble *Jacques d'Hilaire*, Seigneur de Joviac & d'Esplan. Leurs enfans furent : — 1. JACQUES, qui suit; — 2. HENRI, Brigadier des Gardes du Corps; — 3. GABRIELLE; — 4. JEANNE, mariée à noble *César de la Baume-d'Hostum*, Seigneur de Saint-Jean & de Saint-Marcel; — 5. Et ANNE DE GUION, femme de noble *Jean de Rochefort*, Seigneur de la Tuilliere & Chaussenière, en Forez.

VI. JACQUES DE GUION-DE-GEIS, Seigneur de Pampellone, Major du Régiment de Roussillon, eut un très-long procès avec ANNE DE GUION, sa sœur, pour la succession de leur pere, que *Louise de Saurin*, leur mere, avoit donnée à ladite DE GUION; mais il obtint un Arrêt du Parlement de Toulouse, qui cassa cette donation. Armand de Bourbon, Prince de Conti, ayant eu connoissance des démêlés particuliers qu'il avoit avec le Sieur de Bénéfice, Seigneur d'Entrevaux, son cousin, ce Prince leur défendit les voies de fait, par une lettre du 13 Mars 1661, & chargea le Comte de Grignan de réconcilier ces deux Gentilshommes. Le Seigneur de Pampellonne produisit, le 8 Février 1664, ses Titres de Noblesse devant M. de Bezons, Intendant de Languedoc, l'un des Commissaires établis par le Roi, pour en faire la recherche, qui le maintint en sa Noblesse par Jugement du 20 Décembre 1668, dans lequel sont compris GASPARD DE GUION, Seigneur de Peyrole, & GABRIEL, son fils, Capitaine au Régiment de Picardie, marié à *Marguerite de Bénéfice*, mentionnée ci-devant, degré IV. Il donna aveu & dénombrement de ses biens, en 1673, devant les Commissaires nommés par le Roi à cet effet; testa, le 10 Octobre 1674, devant Paul Cornet, Notaire, & institua héritiere sa femme, à la charge de remettre l'hérédité à son fils aîné. Il avoit épousé, le 20 Juin 1652, Demoiselle *Claire-Henriette de Barjac-de-Pierregourde*, fille de Messire Isaac de Barjac, Marquis de Pierregourde & Châteaubourg, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & de Dame Françoise d'Arbalestrier-de-Beaufort, dont : — 1. JACQUES, qui suit; — 2. LOUIS DE GUION, Lieutenant d'Infanterie, marié à Saint-Julien, qui a fait la branche des Seigneurs de l'Arzelier; — 3. CHARLES; — 4. ANNE, femme de noble *Alexandre de Chambaud-Charié*; — 5. Et BONNE DE GUION.

VII. JACQUES DE GUION-DE-GEIS, II du nom, Seigneur de Pampellonne, Capitaine au Régiment de Vogué, puis dans celui de Joviac, rendit hommage au Roi, le 28 Août 1679, de sa terre de Pampellonne avec haute, moyenne & basse Justice; testa, le 11 Mars 1709, devant Cornet, Notaire, & institua héritiere sa femme, à la charge de remettre l'hérédité à son fils aîné. Il avoit épousé, par contrat du 18 Mai 1693, passé devant le même Notaire, Demoiselle *Gabrielle d'Aymard*, fille de Noble Henri d'Aymard, de la Ville d'Orange, & de Catherine d'Estival. Elle fit reconnoître, le 20 Septembre 1723, ses emphytéotes de la terre

Pampellonne, & ceux du mandement de Rochemaure, Meisse, &c., & a eu de son mariage: — 1. ANTOINE, qui suit: — 2. JACQUES, Lieutenant au Régiment de Talart, marié en Angleterre, & mort en 1752, ayant laissé un fils, Capitaine au 19e. Régiment Anglois: — 3. JOACHIM-JOSEPH, Capitaine au Régiment Royal Artillerie, Chevalier de S. Louis, marié avec Demoiselle *Françoise Dorée*, & mort en 1765, ayant laissé quatre filles: — 4. HENRI, Lieutenant au Corps Royal de l'Artillerie, décédé sans alliance: — 5. CATHERINE, mariée, par contrat du 17 Février 1717, passé devant Jacques Cornet, Notaire à Rochemaure, à Noble *Joseph d'Aleyrac*, Sieur de la Condamine, Lieutenant au Régiment de Béarn, Infanterie, troisieme fils de Noé, I du nom, Seigneur de Chambeson, & de Jeanne de Garnier, sa premiere femme: — 6, 7 & 8. MARIANNE, GABRIELLE & MARIE: — 9 & 10. PRISQUE & ANNE DE GUION, Religieuses.

VIII. ANTOINE DE GUION-DE-GEIS, Seigneur, Baron de Pampellonne & de Miravat, rendit, le 4 Juin 1757, hommage à Charles de Rohan, Prince de Soubise, de tous les cens qu'il avoit au mandement de Rochemaure, Meisse, &c. ainsi qu'avoit fait Noble DALMAS DE GUION, Seigneur de Sallette, son cinquieme ayeul, comme ayant droit de Noble GUILLAUME, dit de la Roche, Rostain de Villefort, & de Pons Gigélon. Il testa le 17 Février 1767, institua héritier universel son fils aîné; est mort le 14 Janvier 1768; & avoit épousé, le 29 Avril 1732, Demoiselle *Marianne de Fages-de-Rochemure*, vivante en 1779, fille de Messire Jean de Fages, Chevalier, Seigneur, Baron de Cheilus, Rochemure, &c. Capitaine au Régiment de Chambonnas, Infanterie, Syndic de la Noblesse du Vivarais, & de Dame Françoise d'Hilaire-de-Joviac, dont: — 1. JACQUES-JOSEPH, qui suit: — 2. JEAN-JOSEPH, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Viviers, Conseiller-Clerc au Parlement du Dauphiné, mort en 1774: — 3. SCIPION-JOACHIM, Chevalier, Lieutenant au Corps Royal de l'Artillerie à l'Isle de la Guadeloupe, où il a épousé, en 17   Demoiselle *N...... Dumouchet*: — 4. JACQUES-JOSEPH, d'abord aspirant au Corps Royal de l'Artillerie, ensuite Sous-Lieutenant au Corps des Grenadiers de France, & depuis la réforme de ce Corps, Aide-Major du Régiment d'Anduze; réformé dudit Régiment, & fait Capitaine à la suite de l'Infanterie, non encore marié: — 5. JACQUES-ANTOINE, Archidiacre & Chanoine de l'Eglise de Viviers: — 6. LOUISE-JOSEPHINE, Religieuse à l'Abbaye de Soyon à Valence: — 7. MARIANNE-CATHERINE, Religieuse à l'Abbaye de Saint-Benoît à Aubenas: — 8, 9 & 10. MARIE-JACQUELINE, GENEVIEVE & MARIE-VICTOIRE DE GUION, non mariées.

IX. JACQUES-JOSEPH DE GUION-DE-GEIS, Chevalier, Seigneur, Baron de Pampellonne, Miravat, &c. né le 6 Janvier 1738, Capitaine au Corps Royal de l'Artillerie & Chevalier de S. Louis, a rendu hommage au Roi, en sa Chambre des Comptes de Montpellier, le 5 Décembre 1776, pour ses terres & Baronnie de Pampellonne & Miravat. Il a épousé, le 22 Septembre précédent, Demoiselle *Marie-Charlotte de*

Vidaud-de-la-Tour, fille de feu Gabriel de Vidaud-de-la-Tour, Chevalier, Comte de la Batie, Baron d'Anthon, &c. Conseiller du Roi en ses Conseils, Procureur-Général du Parlement de Dauphiné, & de Dame Jeanne-Madeleine de Galet, vivante en 1779. De son mariage, il a: — JEAN-JACQUES-JOSEPH-MARIE-GABRIEL-VICTOR DE GUION-DE-GEIS, Chevalier, né le 19 Novembre 1777.

Les Armes : *coupé au 1 d'azur, à une tour d'argent, soutenue par deux lions d'or en pointe, trois coutelats d'argent, posés en bande l'un sur l'autre*, qui est DE GUION; *& au 2 de gueules, à la bande d'or, chargée de six points de sable, posés 2, 2 & 2, accompagnée de trois fleurs de lis d'argent 2 & 1*, qui est DE GEIS. Supports, *deux lions*. Devise : *VIS UNITA FIT FORTIOR*. Généalogie dressée sur les titres originaux qui nous ont été communiqués.

Nota. Sur les branches de Sallette, de Larzelier & celle d'Angleterre, dont on n'a pas les filiations, nous n'avons fait qu'indiquer qu'elles sont sorties de la branche de Pampellonne.



H.

HANGEST (DE): Maison de Picardie, une des plus anciennes & des plus illustres de France, le plus ancien connu de cette Maison est JEAN DE HANGEST, qui suit:

JEAN DE HANGEST, Seigneur dudit lieu, près Mont-Didier, vivoit avant 1189, tenoit une Terre à cens, du Chapitre de Saint-Quentin, en Vermandois, comme il est dit dans un bail à rente de ladite année, fait par ledit Chapitre, à FLORENT DE HANGEST; il fonda, du tems de Thibaut, Evêque d'Amiens, la Chapelle de l'Eglise de Saint-Martin de Hangest.

Ledit FLORENT DE HANGEST, Seigneur dudit lieu, se croisa pour la Terre-Sainte, l'an 1190, à la suite de Philippe-Auguste, Roi de France, & mourut au siege d'Acre, en Judée, l'an 1191. Il portoit pour Armes: *d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or*, & eut pour enfans: — JEAN, qui suit; — Et AUBERT DE HANGEST, tige des Seigneurs de Genlis.

JEAN, II du nom, Seigneur de HANGEST, épousa *Gose Despraux*, Dame Davenescourt, fondatrice du Prieuré de ce nom, dont il eut: — 1. FLORENT, dit le *jeune*, mort sans postérité, avant 1264; — 2. JEAN, qui suit; — 3. Et COMTESSE DE HANGEST, femme de *Raoul*, Vicomte de Soissons, Seigneur de Cœuvres.

JEAN DE HANGEST, III du nom, Seigneur Davenescourt & de Hangest, eut pour fils:

JEAN DE HANGEST, IV du nom, Seigneur de Hangest & Dovenescourt, qui épousa *Jeanne de la Tournelle*, fille unique de Raoul, Seigneur de la Tournelle, & de Béatrix de Saufflieux, dont il eut, entr'autres enfans: ROQUE DE HANGEST, qui suit:

ROQUE, Sire de HANGEST & Davenescourt, créé Maréchal de France, en 1352, épousa, 1°. *Isabeau*, fille de Mathieu, IV du nom, Seigneur de Montmorency, & de Jeanne de Lévie, 2°. *Alix de Garlande*, veuve d'Aubert, Seigneur de Marcoy, &c. Il eut du premier lit; — 1. JEAN, qui suit, — 2. Et AUBERT DE HANGEST, marié, en 1336, à *Jeanne*, Dame de Marcoy, fille unique de sa belle-mere.

JEAN, V du nom, dit *Rabache*, Seigneur de HANGEST & d'Avenescourt, Lieutenant & Capitaine Général du pays de Bretagne, de Normandie, d'Anjou & du Maine, mort en 1363. Il avoit épousé, en 1342, *Marie de Pecquigny*, fille de Ferry, Seigneur d'Ailly, & de Béatrix de Néelle, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ROBERT, dont on ne dit rien; — 3. Et FERRY DE HANGEST, Bailly d'Amiens & Gouverneur de Bapeaume; on ignore sa postérité.

JEAN, Sire de HANGEST, VI du nom, Seigneur d'Avenescourt, Conseiller-Chambellan du Roi, Gouverneur de Bretagne, mort en 1415,

avoit épousé, 1°. *Genevieve de l'Isle*, 2°. *Marie Drouet*, Dame dudit lieu, &c. il en eut : — 1. MILÈS, qui suit ; — 2. Et LOUISE DE HANGEST, Dame de Fleury-sur-Andelle, mariée, en 1399, à *Guillaume de la Tournelle*, Seigneur de Beaumesnil & autres lieux, Bailly d'Amiens.

MILÈS, Seigneur de HANGEST & d'Avenescourt, dit *Rabache*, Ecuyer d'Ecurie du Roi, épousa, en 1404, *Louise de Craon*, fille de Guillaume, Vicomte de Chateausan, & de Jeanne, Dame de Montbason, dont : — 1. MARIE, Dame de Hangest, d'Avenescourt, &c. mariée, 1°. à *Jean*, Seigneur de Mailly, & 2°. à *Beaudouin de Noyelles*, Chevalier de la Toison d'Or, Chambellan du Duc de Bourgogne, Gouverneur de Péronne, de Mondidier & de Roye.

Le premier de cette Maison, par où commence la filiation suivie, prouvée par titres, & non interrompue, est JEAN DE HANGEST, qui suit :

I. JEAN DE HANGEST, Ecuyer, Seigneur en partie dudit lieu de Hangest, de Dompierre & du bois de Hangest, épousa, le 5 Juin 1440, *Jeanne de Ligniere*, fille de Guillaume de Ligniere, Seigneur de Domfront, & d'Anne de Lamet, il mourut le 11 Juin 1484, & fut inhumé en l'Eglise de Saint-Pierre-aux-Bœufs à Paris, sa femme mourut le 13 Juin 1501, & fut inhumée avec son mari, dans ladite Eglise de Saint Pierre-aux-Bœufs à Paris, où l'on voit leur armes aux quatre coins de la tombe. Ils laisserent, entr'autres enfans : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. CHARLES, Seigneur de Dompierre, en Picardie ; — 3. Et CLAUDE DE HANGEST, Prêtre, Docteur en Droit, Prévôt de l'Eglise de Notre-Dame d'Amiens, Conseiller du Roi au Parlement de Paris, mort le 3 Janvier 1507 ; JEAN & CHARLES DE HANGEST, obtinrent, en 1519, du Pape Léon X., des Indulgences pour l'Eglise Paroissiale de Saint-Pierre dudit Dompierre, & fonderent en ladite Eglise, quatre obits qui se chantent tous les Mercredi des quatre-tems.

II. JEAN DE HANGEST, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Pauvrelieu & des Bois de Hangest, mentionné dans un bail du 29 Octobre 1502, fait par CLAUDE DE HANGEST, son frere, des maisons & héritages y mentionnés.

JEAN DE HANGEST, épousa en premiere noces *Barbe le Boulanger*, fille de Jean le Boulanger, dit de Montigny, Seigneur dudit lieu, en Brie, de Jacqueville, des Isles, en Gâtinois, premier Président au Parlement de Paris, & de Philippote de Cotebereau, *Barbe le Boulanger*, mourut en 1517, & fut inhumée en l'Eglise de Saint-Pierre au Bœufs à Paris, comme il appert par son épitaphe.

JEAN DE HANGEST, épousa en secondes noces *Isabeau de la Chaussée*, fille de Florimont de la Chaussée, Chevalier, Sieur de Cattigny, & de Dame Jeanne de Luxembourg de Brienne, il eut de ce second mariage, entr'autres enfans : — 1. NICOLAS ; — 2. Et CHARLES DE HANGEST, qui suit ; il mourut le 19 Octobre 1559, & fut inhumé à Saint-Pierre-aux-Bœufs, avec *Barbe le Boulenger*, sa premiere femme, il est représenté sur sa tombe armé de tontes pieces, & sa femme à côté de lui, en habit de de-

moiselle, autour de laquelle est écrit : ci git JEAN DE HANGEST, Ecuyer, Seigneur de Pauvrelieu, natif de Mont-Didier, &c.

III. CHARLES DE HANGEST, Ecuyer, Seigneur du Castel, & en partie de Malpart, épousa en premiere noces, l'an 1555, *Marie de Villiers*, de laquelle il eut : JEAN DE HANGEST, qui suit ; & en secondes noces, par contrat du 3 Mars 1597, Demoiselle *Françoise Grignon-Sainte-Reine*, veuve de M. Gilles Dollé, nous ignorons s'il en a eu des enfans ; il est mentionné dans des attestations des 18 Mai & 20 Décembre 1602, des Officiers & Habitans de Fresne & de Saint-Nicolas-au-Bois, portant que les sieurs CHARLES & JEAN DE HANGEST, pere & fils, ont toujours vécu noblement, & ont servi le Roi en qualité de Nobles, &c. Ledit CHARLES DE HANGEST, & JEAN son fils, désignés sous les noms de Sieurs de Barlonval & du Castel, furent assignés par exploit du 13 Septembre 1634, pour comparoir, & représenter leurs titres, en vertu desquels ils se prétendoient exempts de tailles, &c. CHARLES DE HANGEST mourut le 8 Juin 1636.

IV. JEAN DE HANGEST, Ecuyer, III du nom, Seigneur de Castel, &c. fut employé au Service du Roi, en sa qualité de Noble, sous la charge du sieur de Manicamp, Lieutenant du Gouverneur de la Fere, au ban & arriere-ban du Bailliage de Vermandois à Laon, comme il appert par un Extrait de la convocation du 9 Août 1597 ; il avoit épousé en premieres noces, par contrat du 20 Avril 1595, demoiselle *Louise de Saint-Privast*, fille de Claude de Saint-Privat, Ecuyer, de laquelle il eut entr'autres enfans, MADELEINE DE HANGEST.

Il épousa en seconde noces, par contrat du 9 Août 1609, Demoiselle *Marie de Chantapy*, fille de Florimont de Chantapy, Ecuyer, & d'Antoinette de Gubré ; il obtint un congé, le 2 Mai 1610, de Messire Jean de Boutillac, Chevalier ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de Maubert-Fontaine, pour retourner en sa maison & vaquer à ses affaires ; acquit, par acte du 23 Juin 1612, de Nicolas Tourtier, un bien au terroir de Molinchar, &c.

Il épousa en troisieme noces, par contrat du 10 Février 1613, Demoiselle *Nicole de Castres*, fille de Philippe de Castres, Chevalier, Vicomte de Barbonval, &c. de laquelle il eut pour enfans : — 1. APPOLINE : — 2. ISABEAU : — 3. Et ANNE DE HANGEST. Il accepta, pardevant le Lieutenant-Général de Soissons, par acte du 25 Décembre 1625, la garde-noble D'APPOLINE, ISABEAU & D'ANNE DE HANGEST, ses enfans mineurs qu'il avoit eus de feue Demoiselle *Nicole de Castres*, sa troisieme femme.

Il épousa en quatrieme noces, par contrat du 10 Octobre 1628, Demoiselle *Marie de Fremont*, fille de Jean de Fremont, & de Demoiselle Nicole le Tartier, dite des Mortes ; il est mentionné dans un acte, du 8 Juin 1635, portant qu'il a été convoqué à l'arriere-ban comme Noble, que lui & ses prédécesseurs, ont toujours porté les armes pour le Service du Roi ; qu'il a servi pendant quarante ans ; qu'en la derniere Campagne, faite en Allemagne, il a été fait prisonnier par les Cravates, qui le dépouillerent,

pouillerent, & lui ôterent tous ses équipages, & déclara qu'à cause de son âge septuagénaire, il se trouvoit dans l'impuissance de continuer ses services. Cet acte, & la convention dudit jour, 8 Juin 1635, du ban & arriere-ban, par le Bailli de Vermandois, en la Ville de Laon. Demoiselle *Marie de Fremont*, son épouse en quatriemes noces, fit son testament, le 29 de 1641, par lequel elle donna l'usufruit de ses biens à son mari, pour l'aider à subsister avec ses enfans mineurs, qui furent : — 1. CHARLES-NICOLAS, qui suit : — 2. JEAN : — 3. MARIE : — 4. ANNE : — 5. Et CATHERINE DE HANGEST. Elle mourut à Cernay, & fut inhumée en l'Eglise Paroissiale dudit lieu, le 6 Janvier 1642.

V. CHARLES-NICOLAS DE HANGEST, Ecuyer, commença à servir le Roi dès l'an 1640, suivant des Certificats de service à lui donnés, dans le Régiment de Grandpré, Cavalerie, depuis 1643, jusqu'en 1649, & épousa, par contrat du 7 Février 1657, Demoiselle *Susanne Boucher*, dite la Taste, veuve en secondes noces de Messire Rolan de Castres, fille de Louis Boucher, Ecuyer, sieur de la Cour-desPrés, & de Demoiselle Marguerite Martin; il fit foi & hommage, le 19 Avril 1657, à Henry de Lorraine, Duc de Guise, pour son fief du Bois-Jacques & d'Horte, mouvant de la Baronnie de Rumigny, membre du Duché de Guise, &c. Le Comte de Grand-Pré-Joyeuse, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, lui donna certificat, le 6 Juillet 1657, de ses services rendus au Roi, depuis 1640, tant dans son Régiment, que dans celui de Joyeuse, en qualité de Lieutenant de Mestre de Camp. Le Maréchal de Turenne, Général de l'Armée du Roi, le prit sous sa protection, & mit sous la sauve-garde de sa Majesté, le Château de la Cour-des-Prés, par Lettresdu 10 Novembre 1657.

La même année, il servit à la prise de Mont-Midi, où il fut blessé d'un coup de feu, & mis hors d'état de service; le Duc de Guise lui fit don, le 10 Avril 1658, des reliefs dûs pour l'ouverture des fiefs, tenus de la Baronnie de Rumigny. Le Comte de Grandore, fondé du pouvoir du Roi, lui donna commission, le 24 Juin 1667, pour lever une Compagnie de Cavalerie.

Il fut attaqué, pendant la recherche de la Noblesse, par Me. Jacques Duret, commis à ladite recherche, en la Généralité de Châlons, qui l'assigna, le 15 Mars 1668, devant M. de Caumartin, Intendant de ladite Généralité; mais ledit Traitant n'ayant pas suivi l'affaire, & s'en étant désisté, CHARLES-NICOLAS DE HANGEST, présenta Requête, sur ce, au Grand Conseil, comme il est mentionné dans un Arrêt obtenu en conséquence; il produisit ses preuves Généalogiques de Noblesse, en 1671, & le 30 Janvier 1672, pour être maintenu dans son ancienne Noblesse; dont il obtint un Arrêt de la Cour des Aides, du 16 Février de la même année, portant qu'il avoit représenté sesdits titres de Noblesse,

Il obtint encore un Arrêt, le 17 Mai 1672, qui le maintenoit dans sa Noblesse de race & lignée; il comparut à la convocation du ban & arriere-ban, le 9 Septembre 1674, fut déclaré exempt, en considération de

ſes ſervices & de ſes bleſſures, & parce qu'il avoit un fils au ſervice du Roi. Il mourut, le 11 Février 1675, laiſſant pour enfans de ſon mariage : — 1. FRANÇOIS-ETIENNE, qui ſuit : — 2. LOUIS : — 3. CATHERINE : — 4. JEANNE : — 5. Et ANNE DE HANGEST. *Suſanne Boucher*, leur mere, fut établie leur garde-noble ; elle fit ſon teſtament, le 28 Août 1693, mourut le 6 Octobre de la même année, & fut inhumée auprès de ſon mari, dans la Chapelle de Notre-Dame, en l'Egliſe de Rumigny, laquelle Chapelle avoit été fondée, en 1549, par LOUIS-MARTIN DE HANGEST, Seigneur de la Cour-des-Prés.

VI. FRANÇOIS-ETIENNE DE HANGEST, Ecuyer, né à Rumigny, en Tiérarche, Diocèſe de Reims, le 3 Juillet 1657, batiſé en ladite Paroiſſe, le 25 Octobre 1658, Seigneur de Fantigny, &c. épouſa, par contrat du 12 Juillet 1687, Demoiſelle *Marguerite le Cornier*, fille de Louis le Cornier, Ecuyer, Sieur de Cerlan, Capitaine de 100 hommes de pied, au Régiment d'Eſtiſſac, Sergent de bataille des Armées du Roi, & d'Anne Pagès.

Le 19 Octobre 1692, il obtint un certificat de M. de Montmorency, Comte de Bours, &c. portant, qu'il avoit ſervi dans l'Eſcadron de 150 Gentilshommes de l'arriere-ban des Provinces de Champagne, Brie, &c. il en obtint une autre ſemblable, le 4 Octobre 1693, de M. d'Eſpinoy, Chevalier, Vicomte de Coolle, Commandant 150 Gentilshommes de l'Eſcadron de Reims ; un autre, du 7 Octobre 1694, d'Aubert de Châlons, Ecuyer, Sieur de la Foſſe, commandant le premier Eſcadron de la Nobleſſe de Champagne & de Brie, aſſemblée à Reims, comme il avoit ſervi dans ledit Eſcadron ; un autre de Nicolas de Chinous, Vicomte de Chambrecy, Commandant l'Eſcadron des Gentilshommes du ban & arriere-ban de Reims, en date du 7 Octobre 1697, qui conſtate que FRANÇOIS-ETIENNE DE HANGEST a ſervi, la derniere année, dans ledit Eſcadron. Il fit foi & hommage, & ſervit dénombrement, le 16 Février 1696, au Prince de Condé, Duc de Guiſe, & Baron de Rumigny, pour les fiefs de Fantigny & du Jardinet, Paroiſſe de Rumigny ; il rendit encore foi & hommage, le 20 Mai de la même année, au Prince de Condé, avec ſes co-héritiers, pour le fief de Bois-Jacques & d'Horte, tenu de la Baronnie de Rumigny. Charles d'Hozier, Garde de l'Armorial de France, déclara, par Brevet du 22 Février 1698, que FRANÇOIS-ETIENNE DE HANGEST avoit fait enregiſtrer ſes Armes, qui ſont *d'Argent à la Croix de gueules, chargée de 5 Coquilles d'or.*

Marguerite le Cornier, ſon épouſe, mourut au Château de Fantigny le 6 Janvier 1727, de laquelle il eut pour enfant, PHILIPPE-LOUIS-JOSEPH DE HANGEST, qui ſuit.

VII. PHILIPPE-LOUIS-JOSEPH DE HANGEST, Ecuyer, batiſé le 23 Mai 1703, reſté ſeul de ſa branche, entra au ſervice du Roi, en 1718, Cadet dans la Compagnie de ſon oncle (Capitaine de Cavalerie du Régiment de Conti) ; il ſervit en cette qualité dans la Guerre d'Eſpagne, en 1719, y fut bleſſé en un commandement, & mis hors d'état de ſervir ; il étoit Lieutenant réformé à la ſuite du Régiment de Conti Cavalerie,

lorsque M. le Blanc lui annonça, par Lettres du 3 Septembre 1721, que son Altesse Royale lui avoit accordé une pension de retraite de 400 liv. pour ses services; il n'avoit que vingt-trois ans au décès de sa mere, & fut émancipé par-devant M. le Lieutenant-Général de Rumigny, par acte du 27 Janvier 1727, sous la curatelle de Messire Philippe le Cornier, Seigneur de la Cerlan, son oncle maternel, en présence de son pere; il fut qualifié de Messire PHILIPPE-LOUIS-JOSEPH DE HANGEST, & Chevalier Seigneur de Fantigny. Il épousa, par contrat du 8 Mars 1738, Demoiselle *Marguerite-Gabrielle d'Arras*, fille majeure de feu Messire Acham d'Arras, Chevalier, Seigneur d'Handrecy, &c. Chevalier de Saint Louis, & de Dame Marie Marchal.

Il est mentionné dans un certificat, du 8 Mai 1754, des Habitans de Rumigny, qui attestent que Messire PHILIPPE-LOUIS-JOSEPH DE HANGEST, Seigneur de Fantigny & ses ancêtres ont toujours été employés au Chapitre des Exempts, comme Nobles, dans les Rôles, &c. Il a pour enfans : 1. PIERRE-REMY-LOUIS, qui suit : — 2. Et LOUIS-GABRIEL DE HANGEST, rapporté après son frere aîné.

VIII. PIERRE-REMY-LOUIS, Comte DE HANGEST, Ecuyer, né le 15 Avril 1745, entré Cornette au Régiment de Languedoc, Dragons, le premier Avril 1759, fait Capitaine dans le même Régiment, à la fin de l'année 1773. Il a épousé, en 1768, Demoiselle *Després de Barchon*, fille du Baron Després de Barchon, & de Demoiselle Gillot, dont il a pour enfans : — 1. LOUIS-GABRIEL, né à Paris, en la Paroisse Saint Roch, le 31 Octobre 1775, & batisé le premier Janvier 1776 : — 2. Et HENRIETTE-JOSEPH-ALDEGONDE DE HANGEST, née le 12 Juin 1774.

VIII. LOUIS-GABRIEL, Vicomte DE HANGEST, Ecuyer, né & batisé, le 6 Mai 1746, en l'Eglise Paroissiale de Rumigny, est entré dans la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, le 26 Novembre 1759, où il a obtenu, le 13 Juillet 1773, une commission de Capitaine de Cavalerie, & a été réformé, avec tout le Corps, le premier Janvier 1776, n'est pas encore marié en 1784.

Les Armes de cette Maison, comme nous l'avons déjà dit : d'*Argent à la Croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.*

Généalogie dressée sur un Mémoire Généalogique, rédigé par D. Caffiaux, Bénédictin, d'après les titres & notices à lui représentés.

HÉRAL (D'), ou HIÉRAL, Famille noble & ancienne, dont une branche est établie en Languedoc, Diocese d'Uzès, & l'autre en Agenois.

On trouve un acte, daté de l'an 1100, qui fut passé entre un D'HÉRAL, Sire de Brisis, & le Prieur de Bonnevault, pour fixer les limites de la Seigneurie de Brisis, & celles des terres appartenantes au Prieuré. Le Sire de Brisis y est qualifié de *Nobilis & Potens Vir*. La filiation suivie commence à JEAN D'HÉRAL, qui suit :

I. JEAN D'HÉRAL, Seigneur du château & mandement de Brisis, fit

son testament le 18 Avril 1200, institua son héritier PIERRE d'HÉRAL, qui suit :

II. PIERRE D'HÉRAL, Seigneur de Brisis, épousa *Blandine d'Andure*, fille de Bernard d'Andure, qui avoit le droit de faire battre monnoie, & de Vienne du Luc, dont la sœur Raudône épousa, en 1254, Guyon de Châteauneuf, tige des Maisons de Joyeuse d'Aphier. PIERRE D'HÉRAL fit son testament en 1313, institua son héritier son fils aîné : — 1. JEAN, qui suit : — 2. GUILLAUME, reçu Chevalier de Jérusalem en 1309 : — 3. GUILLEMETTE : — 4. JEANNETTE : — 5. ROUSSELINE : — 6. JACOB : — 7. Et ALMADINE D'HÉRAL.

III. JEAN D'HÉRAL, II du nom, testa, en 1323, en faveur de JEAN D'HÉRAL, III du nom, son fils aîné, qui suit, qu'il eut de *Catherine de Sabran*, son épouse ; & en 1317, il rendit hommage à l'Evêque d'Uzès.

IV. JEAN D'HÉRAL, III du nom, Seigneur de Brisis, épousa, en 1328, *Caperouge de Rotoude-du-Tournel*, & en eut :

V. LOUIS D'HÉRAL, Seigneur de Brisis, qui épousa, en 1359, Dame *Elie de Jonas de Montfaucon*, dont vint :

VI. JEAN D'HÉRAL, IV du nom, Seigneur de Brisis, marié, en 1398, à Dame *Elie d'Ecubieres-du-Chailas*, dont :

VII. JEAN D'HÉRAL, V du nom, Seigneur de Brisis, marié, le 31 Octobre 1452, à *Gabrielle de Budos*, fille d'André de Budos, Vicomte de Portes, Conseiller-Chambellan de Charles VII, Roi de France, & de Cecile de la Farre. Cette *Gabrielle de Budos* étoit Grande-Tante de Louise de Budos, femme du Connétable Henri de Montmorency, pere de Madame la Princesse de Condé. De ce mariage, vint JEAN D'HÉRAL, qui suit :

VIII. JEAN D'HÉRAL, VI du nom, Seigneur de Brisis, marié, le 21 Novembre 1491, à *Louise de Merle*, fille de Louis de Merle, Seigneur de Beauchamp, au Comtat-Venaissin, & de Catherine Gaufidi, dont il eut :

IX. JEAN D'HÉRAL, VII du nom, Seigneur de Brisis, épousa *Honorable de l'Estang*, fille de Jean l'Estang, Seigneur de Parades, & d'Honnorade de Porcelet-de-Mayaune, dont JEAN-BAPTISTE D'HÉRAL, qui suit :

X. JEAN-BATISTE D'HÉRAL, Seigneur de Brisis, épousa, le 12 Janvier 1561, *Jeanne de Beauvoir-de-Roure*, fille de Claude, Baron de Roure & de Grizac, & des Etats du Languedoc, Capitaine de cent Hommes d'Armes, lequel avoit pour mere Fleury, ou Floret des Porcelets.

Avant l'époque de cette alliance, cette Maison des Seigneurs de Roure avoit donné un Souverain-Pontife dans la personne d'Urbain V, & s'étoit illustrée par des services militaires & de grandes alliances. Depuis elle a eu un Chevalier des Ordres du Roi, & nombre d'Officiers-Généraux. Elle subsiste encore avec des distinctions. Les Ducs d'Urbin en Italie, du nom de Roure, les reconnoissent pour leurs aînés. Du mariage de JEAN-BATISTE D'HÉRAL avec Demoiselle *Jeanne de Beauvoir-de-Roure*, vint :

XI. JEAN D'HÉRAL, VIII du nom, Seigneur de Brisis, marié, le 4 Mai

1614, à *Marguerite Brueis*, fille de Guillaume Brueis, Seigneur de Saint-Deferi, & d'Isabeau de Cambis-d'Alloris. De ce mariage est sorti:

XII. JACQUES d'HÉRAL, Seigneur de Brisis, né posthume, marié, en 1635, à *Anne de la Tour-du-Pin*, fille de Gouvernet, Marquis de la Charse, Lieutenant-Général des Armées du Roi, dont:

XIII. RENÉ D'HÉRAL, Seigneur de Brisis, marié, le 13 Octobre 1687, à *Anne de Flaren*, fille de Claude de Flaren, Secrétaire d'Etat à Avignon, dont il eut : — 1. JEAN-JOSEPH, reçu Page du Roi de la grande Ecurie le premier Janvier 1707 : — 2. Et ALEXANDRE D'HÉRAL : l'un pere & l'autre oncle de la Comtesse *de Condorset.*

SECONDE BRANCHE.

XI. JEAN D'HÉRAL, fils posthume de JEAN-BATISTE D'HÉRAL, & de *Jeanne de Beauvoir-de-Roure*, épousa, en 1601, *Eléonore de Reillot*, servit en qualité de Capitaine au Régiment de Villars, Cavalerie, & laissa de son mariage:

XII. MARC-ANTOINE D'HÉRAL, Seigneur d'Escarbisses, qui se maria, le 2 Septembre 1630, avec *Marie de Bechon*, dont:

XIII. MELCHIOR D'HÉRAL, Seigneur de la Garenne & d'Escarbisse, marié le 22 Mars 1666, dont il eut trois garçons. L'aîné fut Commandant au Régiment de Touraine, avec l'agrément de la Cour pour lever un Régiment. Les deux autres ont été Capitaines dans ce même Régiment; & le second est PIERRE D'HÉRAL, qui suit:

PIERRE D'HÉRAL, épousa *Catherine Motuleste-de-Beaufort*, fille d'Antoine de Beaufort, Chevalier, Seigneur de Jean-Paud, & d'Anne de Baratet, dont:

XV. JEAN-JOSEPH D'HÉRAL, Capitaine au Régiment de Brie, mort Chevalier de Saint-Louis. Il avoit épousé : 1°. GRAZONDE D'HÉRAL-DE-BRISIS, sœur de la Comtesse *de Condorset*; & 2°. *Anne-Jeanne-Adelaïde Pioron-de-Morlac*, fille d'Alexandre-Fréderic Pioron-de-Morlac, Commissaire des Guerres, Chevalier de Saint-Louis, & de Guillemette Chevalier.

Cette famille subsiste aujourd'hui dans la Comtesse *de Condorset*, & dans les enfans de feu JEAN-BATISTE D'HÉRAL, Seigneur de la Garenne, en Agenois, mort Chevalier de S.-Louis. Deux ont été élevés à l'Ecole Royale militaire : l'un est au service Officier au Régiment de Flandre; l'autre a embrassé l'Etat Ecclésiastique, & est au Séminaire de Saint-Firmin à Paris, connu sous le nom de l'Abbé D'HÉRAL. Il y a aussi cinq filles, dont l'une a été reçue à Saint-Cyr en 1776. Trois étoient en bas-âge en 1777.

Cette famille appartient, par ses alliances, aux Maisons d'*Anduse*, *la Fare*, *Budos*, de *Portes*, du *Roure*, *Joyeuse*, les *Diguiere*, *la Tour-du-Pin*, & aussi par celles qu'elle a fournie aux *Roquefeuil*, par le mariage de FRANÇOISE D'HÉRAL du 26 Avril 1637, avec *Henri de Roquefeuil*; aux *Morangiers*, par le mariage de MARGUERITE D'HERAL du 30 Avril 1487, avec *Elzias de Molette*, Seigneur de Morangiers; aux *Narbonne*, par le mariage de MARIE d'HÉRAL, fille de JEAN, Vicomte de Brisis, & de *Jeanne de Beauvoir-du-Roure*, avec *Jean de Narbonne*; aux

Bermond-du-Chaila, par le mariage d'HELENE D'HÉRAL, du 29 Septembre 1392, avec *Bermond-du-Chaila*; enfin, avec les *Chambonas*, les *Disarne*, les *Bousquets*, les *de Verlac*, les *Lozieres*, &c.

Outre ces deux branches rapportées, il en est sorti d'autres de la même souche, sous la dénomination des Seigneurs de *Mahugon*, de *Valescure*, de la *Blachere*, du *Buisson*, mais on ignore si elles subsistent. Les aînés de cette famille ont possédé depuis l'an 1100 la terre & commandement de Brisis, dont ils ont porté le nom jusqu'au feu Vicomte de Brisis, Lieutenant de Roi de la Province de Languedoc, dont la fille l'a portée dans la Maison de *Condorcet*, par son mariage avec le Comte *de Condorcet*, neveu de l'Evêque de ce nom.

Les armes sont : *d'azur, au navire d'or, frété, voilé & équippé d'argent, & voguant sur une mer d'argent.* Devise, *neque Caribs, neque Scylla.*

HOMMÉEL, (DU) DE HUMETO, DU HUMET, DE HOMMETO; DE HUMETIS, ou HOMMETIS, DES HUMETS ou HOMMETO, DE HUMELO, ou HOMMELO, DU HOMMÉEL, DE HALMO, DU HOMME ou DU HOMMÉEL : sont tous mots synonimes appartenans à la même Famille, qui s'est divisée en plusieurs branches, ayant toujours porté les mêmes Armes, depuis que l'usage en est établi.

La branche aînée de cette Famille a accompagné les Ducs de Normandie, & s'est établie en Angleterre.

La branche cadette, restée en Normandie, a saisi, autant qu'elle a pu, toutes les occasions d'exercer son zele & son courage pour ses Rois.

BRANCHE AINÉE.

Un Sieur DU HOMME fut un des Seigneurs qui accompagnerent Guillaume-le-Batard, II du nom, & septieme Duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre. La bataille, dont le Royaume d'Angleterre fut le prix, se donna le 14 Octobre 1066 (*a*).

Le Sire DU HOMMET fut un des Gentilshommes qui accompagnerent Robert II, huitieme Duc de Normandie, à la conquête de la Terre-Sainte. La victoire, qui confirma aux chrétiens le Royaume de Jérusalem, fut remportée en 1099, après la prise de Jérusalem, le Vendredi 15 Juillet de la même année.

GUILLAUME DU HOMMET a signé comme Connétable de Normandie, à la charte d'Henri I, Roi d'Angleterre, pour confirmer les biens donnés à l'Abbaye de Lessey, fondée par Richard de la Haye, Baron de la Haye-Dupuis. Cette charte est de l'année 1126 (*b*).

(*a*) Tiré & extrait de l'ancienne Chronologie de Normandie, de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, de l'Abbé Brampton, de Duchêne & de l'Abbaye de Bello.

(*b*) Extraits tirés des Titres de cette Famille, & de la *Neustria Pia & Gallia Christiana*.

RICHARD DU HOMMET, Connétable de Normandie, fils aîné de GUILLAUME, fonda, conjointement avec Jean de Suye, son beau-pere, & Luce, sa femme, l'Abbaye d'Aulnay, Diocese de Bayeux, en 1131.

Le même RICHARD la transporta du lieu où elle étoit, sur la riviere d'Odon, & lui donna sa terre de Langronne, par acte de 1190.

Le même GUILLAUME DU HOMMET, Connétable de Normandie, & Hugues de Marville, Evêque de Coutances, confirment les donations faites par RICHARD DU HOMMEL, à Saint-Michel Dubosq, Prieuré de filles, en 1128.

RICHARD DU HOMMET, Archidiacre de Bayeux, fut Evêque de Dol, en 1160.

RICHARD DU HOMMET, signa une transaction faite entre le Prieur du Plessis-Grimont, & Elizabeth, Abbesse de Pratellis, & le Curé de Villier, en 1168.

Le même RICHARD est signé dans la charte de confirmation d'Henri, Roi d'Angleterre, pour les biens donnés à l'Abbaye de la Luzerne, Diocese d'Avranches, ainsi qu'à la fondation de Noa, Diocese de Rouen, par l'Impératrice Mathilde, fille de Henri, en 1144.

Le don fait par GUILLAUME DE HUMETIS, & par RICHARD, son fils, à l'Abbaye de Longue, Diocese de Bayeux, fondée par Hugowac, est confirmé, en 1168, par Henri, Roi d'Angleterre, dans la confirmation y est signé, GUILLAUME DU HOMMET, Connétable de Normandie.

RICHARD DU HOMMET fonda le Prieuré de Bohon, en 1176.

RICHARD DU HOMMET, Connétable de Normandie, fils de GUILLAUME, fut un des Seigneurs qui accompagna Richard, surnommé *Cœur-de-Lion*, Roi d'Angleterre, dans la croisade d'Ugo, & il se distingua, tant à la prise d'Acre, qu'à la bataille d'Antipatride & aux autres combats qui se donnerent jusqu'en 1192.

GUILLAUME DU HOMMET intervint comme témoin, avec quantité d'Archevêques, Evêques, Abbés, Seigneurs & Gentilshommes, dans un contrat authentique, passé entre le même Roi, Richard, *Cœur-de-Lion*, Duc de Normandie, & Vaultier, Archevêque de Rouen, au sujet d'un interdit que cet Archevêque avoit jetté sur la Normandie, parce que le Roi prenoit & faisoit fortifier Andeli, qui étoit sur la frontiere, sans examiner si ces travaux diminuoient le revenu de l'Archevêque, auquel le lieu appartenoit en 1197.

Il fut Archidiacre de Bayeux, puis de Lizieux, en 1194, & en l'année 1201, il fut Evêque de Lizieux. C'étoit un homme de tête & savant, il se croisa dans l'expédition de Jérusalem, comme il est dit dans les Chroniques de Normandie. Il fit différentes autres fondations, comme la Rédemption des Captifs, réforma l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, nommé par le Pape pour cela.

Il fonda l'Abbaye de Mondaye, confirmée par le Roi Saint-Louis, & par les Seigneurs DU HOMMET, parens du fondateur.

GUILLAUME DU HOMMET fut un des Barons de Normandie qui s'as-

femblerent à Rouen, en 1205, pour rédiger par écrit, la différence des droits du Roi & du Clergé, & qui en figna la déclaration.

THOMAS DU HOMMET fut un des Chevaliers de Normandie qui fe diftinguerent dans les Armées de Philippe II, Roi de France, furnommé *Augufte*, depuis 1204, jufqu'en 1223.

GUILLAUME DU HOMMET, & fa femme *Euftaquia*, de la Maifon de Montenay, fonda le Prieuré de la Perine, en 1251, en faveur des Captifs, ainfi que l'Abbaye de Mont-Morel, par Guillelmo de Huilmo.

BRANCHE CADETTE, établie en Normandie.

ROGER DU HOMMÉEL, Ecuyer, fit une fondation en 1293, & eut pour fils:

JEAN DU HOMMÉEL, qui confirma cette fondation, & laiffa pour enfant:

PHILIPPE DU HOMMÉEL, Ecuyer, Seigneur du Mefnil-Durand, fut commandé pour l'arriere-ban en 1380, obtint, le 27 Septembre 1410, des Lettres Royaux de Charles VI, Roi de France, qui, pour fon grand âge, l'exempte du fervice du ban & arriere-ban; il laiffa pour fils, GUILLAUME DU HOMMÉEL, qui fuit:

GUILLAUME DU HOMMÉEL, Chevalier, Seigneur du Mefnil-Durand, vivoit en 1437, eut pour fils, LUCAS, qui fuit, & MARGUERITE DU HOMMÉEL, mariée à Noble Homme *Jacques de Pery*.

LUCAS DU HOMMÉEL, Seigneur de Daye, Roulet, Onfrey, & du Mefnil-Durand, obtint de Dame Anne, fille aînée du Roi de France, Comteffe de Clermont & de la Marche, & Dame de Beaujeu, le brevet de l'Office de fon Pannetier, le 8 Mars 1490. Il eut pour fils:

GUILLAUME DU HOMMÉEL, II du nom, qui obtint, le 8 Août 1490, de Madame la Ducheffe de Bourbon & d'Auvergne, l'office & Brevet de fon Pannetier, & fut fait Lieutenant de la Capitainerie du Pont-Douve le 2 Novembre 1503, marié à noble Demoifelle *Catherine Jofel*, de laquelle il laiffa pour enfant:

JEAN DU HOMMÉEL, II du nom, Chevalier, Seigneur du Mefnil-Durand, & des Pézeriles, fervoit le Roi en 1527, marié à noble Demoifelle *Barbe de Mathen*, qui laifferent pour fils & fucceffeur:

GILLES DU HOMMÉEL, Chevalier, Seigneur du Mefnil-Durand, étoit Porte-Enfeigne au fervice du Roi en 1553; & par ordonnance du 26 Septembre de la même année, fut difpenfé, pour un an, du fervice de l'arriere-ban; il eut pour fils de Demoifelle *Barbe de la Ferriere*, fon époufe:

FRANÇOIS DU HOMMÉEL, marié, le 17 Août 1588, à noble *Henriette-Hortence d'Argouge*, fille de noble Jacques d'Argouge, Chevalier, Seigneur, Marquis de Gratot, Mont-Carville, &c. fut reconnu, en 1624, par les Commiffaires députés pour la vérification des titres de Nobleffe en la Généralité de Caen, pour Noble d'ancienne race; il eut de fon mariage, LOUIS DU HOMMÉEL, qui fuit:

LOUIS DU HOMMÉEL, Chevalier, Seigneur de la Haye, Hue & de Sartilly,

Sartilly, marié à noble Demoiselle *Barbe Louvel*, fut maintenu & reconnu dans la recherche de Chamillard, comme Noble d'ancienne race, laissa pour enfant de son mariage :

JACQUES DU HOMMÉEL, Chevalier, étant au service comme Officier, & épousa Demoiselle *Gabrielle Dancel*, & en eut :

LUC DE HOMMÉEL n'étant pas riche, a servi comme simple Volontaire dans un Régiment, pendant dix ans, a épousé Demoiselle *Bonne-Marguerite-Angelique Touraire*, fille du Sieur Touraire de Marigny, Ecuyer, ancien Commissaire aux revues des Gens de Guerre. Ils ont laissé pour enfant :

LUC DU HOMMÉEL, II du nom, Seigneur de Gratot. Mont-Carville, &c. a épousé noble Demoiselle *Louise-Marguerite de Percy*, fille du Seigneur de Percy, Commandant pour le Roi sur les côtes de Cherbourg. Il fut nommé Député de la Noblesse de la ville de Cherbourg, en exécution de l'Edit de Juillet 1766. Il a pour fils :

LUC-MARIE DU HOMMÉEL, actuellement au College de Lizieux, à Paris.

On trouve des alliances de cette Famille dans M. d'Hosier, au mot *Briqueville*, & dans l'histoire de la Maison d'Harcourt.

Les armes : *d'argent, au sautoir d'azur.*

* HORNES, petite Ville des Pays-Bas dans le Brabant, où, selon d'autres, dans le Pays de Liege, avec titre de Comté, & un domaine fort étendu, située à la gauche de la Meuse, à l'ouest de Ruremonde, avec un beau Château. Ce Comté, entre Wessem & Nederwert, a plusieurs villages qui sont de sa dépendance. C'est un fief impérial, mais subalterne, sous l'ancien Comté de Loos, sur le territoire de Liege, & néanmoins dépendant du Duché de Brabant, qui a donné son nom à la Maison DE HORNES, l'une des plus anciennes & des plus illustres des Pays-Bas. Butkens, Historien assez renommé, en parle en ces termes. « La Maison DE HORNES » peut tenir rang entre les plus éminentes, laquelle, pour son antiquité, » puissance & hautes alliances, mérite d'aller à l'égal avec les Maisons Sou» veraines, étant chose très-assurée, que les Seigneurs DE HORNES ont » possédé assez long-temps leur pays sans aucune reconnoissance ou hom» mage. »

Cette Maison étoit Souveraine des Villes de Wert, Nederwert, &c., mais, par le malheur des temps, il ne lui reste à présent, de sa Souveraineté, que quelques pieces de monnoie frappées à son coin, laquelle a cours dans le Pays de Liege. Gilles, Religieux d'Orval, rapporte, « qu'en 1071, CONRAD, » Comte DE HORNES, avec Henri, Evêque de Liege, Albert, Comte de » Namur, Henri, Comte de Limbourg, Arnaud, Comte de Loos, & Henri, » Comte de Louvain, firent ensemble un Edit contre les homicides, les » voleurs & les assassins. » Cette Maison faisoit donc des Edits dès le onzieme siecle, & elle étoit vraisemblablement déja très-distinguée dans les siecles précédens ; mais les Normands ayant fait les plus grands ravages vers la Meuse, ils y brûlerent les Eglises & les Archives, & détruisirent tous les monu-

mens qui auroient pu transmettre jusqu'à nous l'histoire de ces temps-là. Quant à son origine, il faut s'en rapporter aux Auteurs des dix, onze & douzieme siecles, qui font voir qu'elle descend des premiers Ducs de Lothier & de Brabant. Butkens rapporte aussi, qu'en 1106, l'Empereur Henri V ôta au Duc de Limbourg le Duché de Brabant, pour le donner à Godefroi, Comte de Louvain, surnommé *à la Barbe*. Ce procédé de l'Empereur causa une guerre entre ces deux Princes, dans laquelle les voisins prirent parti.

Le Dictionnaire de Moréry, édition d'Amsterdam, 1740, dont copie nous a été envoyée, & celle de Paris, 1759, donne la Généalogie de la Maison DE HORNES. Celle d'Amsterdam est conforme à celle attestée & certifiée par les cinq Héraults-d'Armes des Pays-Bas, à la réserve de quelques omissions & de l'ordre de naissance. C'est celle que nous allons suivre, d'après un Mémoire dressé sur Titres qu'on nous a fait passer; car dans l'édition de Paris 1759, on a omis des branches, même celles de GELDORP, dont deux subsistent.

ARNOULD, Comte DE LOOS, petit-fils d'AIMON, & de HERMENGARDE DE HORNES, fille & héritiere de CONRAD, dernier Seigneur de l'ancienne Maison DE HORNES, épousa *Agnès*, sœur de Godillon, Duc de Baviere, & continua la postérité des Comtes de Loos. Ledit ARNOULD avoit pour frere puîné GUILLAUME, qui suit, que quelques-uns appellent THÉODORIC DE LOOS, lequel fit revivre la postérité de la Maison DE HORNES, éteinte dans la personne d'HERMENGARDE, son ayeule.

I. GUILLAUME DE LOOS, Seigneur DE HORNES, de Wat, Nederwert, Wessem, &c. épousa *Agnès de Cuick*, sœur d'André de Cuick, Evêque d'Utrecht. Leurs enfans furent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. HERMAN DE HORNES, Prévôt de Saint Gerion de Cologne, puis Evêque d'Utrecht; — 3. GUILLAUME, Seigneur de Goor, qui fonda la Maison de ce nom — 4. ISABEAU, mariée à *Jean de Rotscloar*; — 5. Et ALEYDE, épouse de *Jean de Merode*, Seigneur de Pettershem.

II. JEAN, I du nom, Seigneur DE HORNES, prit les Armes pleines & le nom DE HORNES; mais oubliant ce qu'avoit coûté à son pere l'alliance qu'il avoit contractée avec le Duc de Brabant, il entreprit aussi la défense des enfans de ce Duc, & fut tué en combattant pour eux en 1144. Il avoit épousé 1°. *Luce de Tristerbant*, qui descendoit des Comtes de Cleves; & 2°. *Adélaïde de Bronchorst*. Du premier lit il eut — 1. LUCIE DE HORNES, mariée à *Jean de Heusden*, fils d'Arnould, & de Marie de Salm; & du second: — GUILLAUME, qui suit; — 3. MICHEL, marié à *Aleyde*, fille de Nicolas, Sire de Boulers, & d'Ide de Rœux, niece de Baudouin-le-Courageux, Comte de Flandres & de Hainaut; — 4. Et ALEYDE DE HORNES, épouse du Comte d'*Hostade*, mort sans postérité.

III. GUILLAUME, II du nom, Sire & Comte DE HORNES, Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, assista HERMAN DE HORNES, son oncle, & le mit en possession de son Evêché d'Utrecht, avec le secours de ses amis & alliés. Il épousa *Marguerite de Montbelliard*, fille de Baudouin, Comte de Montbelliard, & de Marguerite de Cléves, Dame d'Altena, de laquelle vinrent, entr'autres enfans: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. ENGEL-

BERT DE HORNES, Sire de Breusinghem, marié à la fille du Comte de Benthem, dont il n'eut point d'enfans; — 3. BÉATRIX, femme d'*Allard de Brederode*, dont sont sortis les Comtes de Brederode; — 4. Et MARGUERITE, mariée à *Arnould*, Seigneur de Wachtendonck, duquel descendent les Comtes de Wachtendonck, de Huluysen, & autres de cette Maison.

IV. GUILLAUME, III du nom, Sire & Comte DE HORNES, de Wert, Nederwert, d'Altena, Wessem, &c. Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, épousa, 1°. *Mechtilde*, fille de Philippe, Comte de Vianden, & de Marie de Brabant, dont il n'eut point d'enfans; — 2°. *Hedwige de Wierode*, héritiere du Sire de Wierode, de Cranendonck, d'Hyndhoven, &c. De cette seconde femme naquirent: — 1. GUILLAUME, qui suit, — 2. THIERRI, Seigneur d'Altena; — 3. GERARD, Sire de Wierode, d'Eyndhoven & de Cranendonk, qui donna l'origine à la Maison de ce nom, en changeant le métal & les émaux de ses Armes; 4. — NICOLAS, Commandeur de l'Ordre Teutonique; — 5. Et MARGUERITE DE HORNES, mariée au Seigneur *de Berne*, de la Maison de Limbourg.

V. GUILLAUME, IV du nom, Sire & Comte de HORNES, de Wou, d'Altena, Wessem, &c. Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, épousa, 1°. *Marguerite de Loos*, fille d'Arnould, Comte de Loos & de Chiny, & de Marie de Vianden, celle-ci fille de Philippe de Vianden, & de Marie de Louvain, Dame de Perweys, & 2°. *Béatrix de Brabant*, de laquelle il n'eut point d'enfans. Du premier lit sortirent: — 1. GUILLAUME, mort avant son pere, sans postérité de *Sophie de Huesdin*, son épouse; — 2. GERARD, qui suit; — 3. THIERRI, Chanoine de Saint-Lambert à Liege, & Prévôt de Saint-Sauveur à Utrecht; il mourut, en 1304, à la gnerre que le Comte de Hollande avoit contre les Flamands; — 4. ENGELBERT, aussi Chanoine de Saint-Lambert à Liege, tué à la même bataille contre les Flamands; — 5. Et MARGUERITE DE HORNES, mariée à *Gerard*, III du nom, Sire de Jausse, de Hyergh, de Gomignies, Sassignies, &c. d'où sont sortis les Comtes de Massing.

VI. GERARD, Sire & Comte de HORNES, de Wert, d'Altena, &c. Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, mort en 1330, & inhumé dans l'Eglise des Carmes à Bruxelles, auprès de sa premiere femme, avoit épousé, 1°. *Jeanne de Louvain*, Dame de Guesbeck, de Herstal, de Baucignies, &c. fille de Henri de Louvain, petit-fils de Henri, I du nom, & second Duc de Lothier & de Brabant; & 2°. *Hermengarde de Cléves*, Dame de Perweys. Du premier lit il eut: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. OTHON, Sire de Montcornet, mort sans postérité; & du second; — 3. THIERRI, Sire de Perweys & Cranenbourg, marié à *Catherine de Berthout* (& non *Bertoul*), Dame de Duffel, issue des Souverains de Malines.

VII. GUILLAUME, V du nom, Sire & Comtes de HORNES, de Sassemberg, Wert, d'Altena, Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, épousa, 1°. *Ode de Putten*, Dame & héritiere de Putten & de Stryen; & 2°. *Elisabeth*, fille de Thierri, Comte de Cléves, & d'Elisabeth de Habsbourg, ou d'Autriche, niece de l'Empereur Rodolphe. De sa premiere femme il eut: — 1. GERARD, qui fut tué, en 1345, à la bataille contre les Fri-

sons; — 2. JEANNE, mariée à *Gisbert,* Seigneur d'Abcoude, de Wich, &c. — 3. ODE, femme de *Jean Palanen*, qui acquit de Jean, Duc de Brabant, en 1353, les terres de Breda, de Gertrudenberg, de Roosendaal, &c; d'où sont sortis les Princes d'Orange; — 4. MARIE, femme de *Jean d'Arkel;* — 5. BÉATRIX, Prieure à Ouverghem.; — 6. ALEYDE, Abbesse de Keyserberq. De sa seconde femme vinrent: — 7. GUILLAUME, qui suit; — 8. THIERRI, Evêque d'Osnabruck; — 9. ARNOULD, Evêque d'Utrecht, ensuite Evêque & Prince de Liege, puis créé Cardinal, en 1378, par le Pape Urbain VI, auquel il remit cette dignité; — 10. THIERRI, dit *Loef,* Seigneur de Baucignies, de Montcornet, de Heze, Leende, de Herstal, Sénéchal de Brabant, tige de la branche des Comtes de Hautekercke, &c. rapportée ci-après; — 11. HENRI, Seigneur de Perweys, marié à *Marguerite de Rochefort;* — 12. Et ALIX ou HÉLENE DE HORNES, mariée, en 1359, à *Henri*, Seigneur de Diest.

VIII. GUILLAUME, VI du nom, Sire & Comte de HORNES, Seigneur d'Altena, Wert, Cottersem, &c. Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, épousa *Isabeau d'Arkel*, fille de Jean, Sire d'Arkel, & d'Hermengarde de Cleves, dont: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. THIERRI, Evêque d'Osnabruck; — 3. Et GODEFROI DE HORNES, Chevalier, mentionné dans une charte de 1362.

IX. GUILLAUME, VII du nom, Sire & Comte de HORNES, d'Altena, &c. Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, avoit épousé *Dorothée de Loos*, Dame de Heinsberg, fille de Godefroi, Comte de Loos, & de Philippotte de Juliers. Il en eut: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. MARIE, femme de *Henri*, Sire de Gémen; — 3. MAHAUT, Abbesse de l'Abbaye de Thore, fondée par Benoîte de Loos, tante d'Aimon, Comte de Loos, tige de cette Maison de Hornes; — 4. Et ISABELLE DE HORNES, femme du Comte de Wirnambourg.

X. GUILLAUME, VIII du nom, Sire & Comte de HORNES, d'Altena, de Wert, &c. Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, mort en 1433, & inhumé au Couvent des Jacobins d'Aix-la-Chapelle, dont il étoit le fondateur, avoit épousé *Jeanne de Montigny*, en Ostrevant, fille de Robert de Montigny, & de Sibille de Gaveren, dont: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. & 3. DOROTHÉE & MARIE DE HORNES.

XI. JACQUES, I du nom, Comte DE HORNES, Seigneur d'Altena, de Wert, Wessem, Worcum, Cottersem, &c. Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, créé Comte par l'Empereur Frédéric III, quoique ses ancêtres eussent pris ce titre plus de quatre cens ans auparavant; (mais suivant Moréri, impression d'Amsterdam, *erant olim Comites non ut hodiè hæreditatis*, *sed officiarii*), se trouva à Lille, au banquet solemnel que Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, donna aux Nobles du Pays. Il épousa *Jeanne*, née Comtesse de Meurs & de Saerverden, fille de Frédéric, & de Béatrix de Cleves. Après la mort de sa femme, il se fit Récollet, décéda le 3 Mai 1488, & fut enterré devant le grand Autel des Récollets de Wert, qu'il avoit fondés. Il laissa de son mariage: — 1. JACQUES, qui suit: — 2. JEAN, élu Evêque & Prince de Liege, en 1482, après la mort

de Louis de Bourbon, & son pere lui servit de Diacre à la messe qu'il chanta le jour de son sacre. Ce Prélat mourut en 1505, & fut inhumé aux Récollets de Luchtenberg qu'il avoit fondés : — 3. FRÉDERIC, Sire de Montigny, marié à *Philippotte de Melun*, dont pour fille unique, MARIE DE HORNES, femme de *Jean de Montmorency*, Seigneur de Nivelle : — 4. MARGUERITE, aînée du précédent, mariée à PHILIPPE DE HORNES, son cousin, fils de JEAN DE HORNES, & de *Marguerite de la Trimouille* : — 5. JEANNE, femme du Comte *de Wirnembourg* : — 6. Et WALBURGE DE HORNES, mariée, en 1459, à *Conrad*, Comte de Manderscheit, fils de Thierri, & de Jeanne, Comtesse de Heyden.

XII. JACQUES DE HORNES, II du nom, Comte de Hornes, Sire de Wert, d'Altena, &c. Grand-Veneur héréditaire de l'Empire, épousa, 1°. *Philippotte*, fille d'Ulric, Duc de Wirtemberg, & de Marguerite de Savoie; celle-ci fille d'Amé VIII, Duc de Savoie, & veuve de Louis, Roi de Sicile, & Duc d'Anjou, de laquelle il n'eut point d'enfans; 2°. *Jeanne de Gruthuse*, fille de Louis de Bruges, Comte de Winchester, Chevalier de la Toison d'or, dont il eut : — 1. JACQUES, III du nom, Comte DE HORNES, Chevalier de la Toison d'or, marié, 1°. avec *Claude de Savoie*, qui avoit été accordée à Lusignan de Grimaldi, Prince de Monaco; 2°. avec *Marguerite de Croy*, fille de Philippe, Prince de Chimay, & de Walburge de Meurs; & 3°. avec *Anne de Bourgogne.* Il mourut sans postérité, de ces trois mariages, le 15 Août 1531 : — 2. JEAN, qui suit : — 3. Et MARGUERITE DE HORNES, mariée à *Evrard de la Mark*, Comte d'Aremberg, morte sans postérité.

XIII. JEAN DE HORNES, II du nom, Prévôt de Liége, Comte de Hornes après la mort de JACQUES III, son frere aîné, succéda aux dignités affectées aux aînés de sa Maison, & épousa *Anne d'Egmont*, veuve de Joseph de Montmorency, & fille de Floris d'Egmont, Comte de Buren, Chevalier de la Toison d'or. N'en ayant point eu d'enfans, il adopta pour lui succéder au Comté de Hornes & aux autres terres, Philippe & Floris de Montmorency, fils de sa femme & de son premier mari.

Nota. C'est cette adoption qui a occasionné l'erreur où sont tombés plusieurs Historiens, de croire que la Maison DE HORNES est sortie de celle de Montmorency, ce qui ne pourroit avoir lieu, que pour la postérité de Philippe & de Floris de Montmorency; mais elle est éteinte.

Branche des Comtes DE HAUTEKERKE, Seigneurs DE GAESBECK; DE BAUCIGNIES, &c.

VIII. THIERRI DE HORNES, dit *Loef*, quatriéme fils de GUILLAUME, V du nom, & d'*Elisabeth de Cleves*, sa seconde femme, Seigneur de Baucignies, Montcornet, Heze, Leende, &c. Sénéchal de Brabant, épousa *Isabeau de Montigny*, en Ostrevant, dont : — 1. ARNOULD, qui suit : — 2. JEAN, dit *le Sauvage*, Sire de Bronshoven : — 3. Et ISABEAU DE HORNES, mariée à *Bartholomé de Conflans*, Sire de Vielsmaisons.

IX. ARNOULD DE HORNES, I du nom, Sire de Baucignies, de Mont-

cornet, Herstal, Heze, Leende, Sénéchal de Brabant, épousa, *Jeanne de Honschote*, Dame de Hautekerke, Logneren, Vicomtesse de Furnes & de Berg-Saint-Vinox, fille & héritiere de Thierri, & de Marguerite, fille naturelle de Louis, Comte de Flandre. Il en eut pour fils unique :

X. JEAN DE HORNES, Seigneur de Baucignies, de Honschote, Hautekerke, &c. Amiral & Grand-Chambellan de Jean & Philippe-le-Bon, Ducs de Bourgogne; fait Chevalier au siege de Melun, en 1420, par Philippe-le-Bon, fut tué à la bataille donnée près d'Ostende, en 1436, & inhumé en l'Eglise de Saint-Donat de Bruges, avec tous les honneurs dus à son rang, par les soins du même Prince. Il avoit épousé *Marguerite de la Trimouille*, premiere Dame d'honneur de Marguerite d'Yorck, Duchesse de Bourgogne, & en eut pour fils unique :

XI. PHILIPPE DE HORNES, I du nom, Seigneur de Gaesbeck, Baucignies, Honschote, Hautekerke, Heze, Leende, &c. Vicomte de Berg-Saint-Vinox, Grand-Chambellan du Duc de Bourgogne, & Général de ses Armées. Il remporta la victoire à la bataille de Montenaken, & après s'être distingué par sa valeur, étant Capitaine & Chef des Trabants, il mourut en 1488. Il avoit épousé, 1°. *Jeanne de Lannoy*, fille de Jean, II du nom, & de Jeanne de Poix, Dame de Brimeu; & 2°. MARGUERITE DE HORNES, sa parente, mentionnée au degré onze de la branche précédente, fille aînée de JACQUES I, & de *Jeanne*, Comtesse de Meurs, dont il n'eut point d'enfans. Elle se remaria avec Jean de Montmorency, Seigneur de Nivelle. PHILIPPE DE HORNES eut du premier lit : — 1. ARNOULD, qui suit : — 2. JEAN, auteur de la branche des Comtes de Baucignies rapportée en son rang : — 3. FRANÇOIS, Seigneur de Loqueren, mort sans postérité, de son mariage contracté avec *Isabelle de Hallwin* : — 4. Et ANTOINE DE HORNES, aussi mort sans postérité.

XII. ARNOULD DE HORNES, II du nom, Seigneur de Gaesbeck, Hautekerke, Heze, Leende, Geldorp, Pamele, &c. Vicomte de Berg-Saint-Vinox, mort en 1505, & inhumé à Anderlecht, près Bruxelles; avoit épousé *Marguerite de Montmorency*, Dame de Pamele, fille de Jean de Montmorency, I du nom, Seigneur de Nivelle, Conseiller-Chambellan de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, & de Gudule de Gand, dite *de Vilain*, Dame de Huysse, Ledeberge, Chanoinesse de Maubeuge, dont : — 1. MAXIMILIEN, qui suit : 2. JEANNE, mariée à *Hugues de Melun*, Vicomte de Gand, Chevalier de la Toison d'or, & Gouverneur d'Arras : — 3. Et MARGUERITE DE HORNES, mariée, en 1502, à *Richard de Merode*, Seigneur de Pettershem, fils de *Jean de Merode*, & d'ALEYDE DE HORNES.

XIII. MAXIMILIEN DE HORNES, Comte de Hautekerke, Seigneur de Gaesbeck, Honschote, Braine-le-Château, Heze, Leende, Geldorp, &c. Vicomte de Berg-Saint-Vinox, Lieutenant de la Cour féodale de Brabant, Chambellan de l'Empereur Charles-Quint, & Chevalier de la Toison d'or; épousa, en 1503, *Barbe de Montfort*, fille de Jean de Montfort, en Hollande, Vicomte de Montfort-sur-l'Yssel, & de Guillemette de Naaltwyck, dont : — 1. HENRI, Vicomte de Berg-Saint-Vinox, &c. Lieutenant de la

Cour féodale de Brabant, en 1536; mort, en 1540, avant son pere, sans postérité masculine, n'ayant eu qu'une fille, nommée CATHERINE, de son mariage contracté avec *Marie Bouchout*, Dame de Boulers, &c. morte le 23 Juillet 1563, fille de David, Seigneur de Boulers, & de Marie de Luxembourg : — 2. MARTIN, qui suit : — 3. PHILIPPE, Seigneur de Geldorp, mort jeune : — 4. & 5. FRANÇOIS & JACQUES, morts sans alliance : — 6. ANNE, Dame de Pamele, en Brabant, Dilbeque, &c. mariée, le 25 Février 1538, à *Jacques de Croy*, Sire de Saimpy, dont Anne de Croy, femme de Nicolas de Montmorency, Comte d'Estaires, de laquelle il n'y a point eu de lignée : — 7. Et MARGUERITE DE HORNES.

XIV. MARTIN DE HORNES, Comte de Hautekerke, Seigneur de Gaesbeck, Honschote, Hese, Leende, Pamele, Geldorp, &c. Vicomte de Berg-Saint-Vinox, épousa, 1°. *Marguerite de Luxembourg*, de laquelle il n'eut point d'enfans; 2°. en 1539, *Anne de Croy*, Vicomtesse de Furnes, Dame de Stavele & de Leeuwe, fille d'Antoine de Croy, Vicomte de Furnes, & d'Anne Vander-Gracht; 3°. & CATHERINE DE HORNES. De sa seconde femme, il eut : — 1. PHILIPPE, Comte de Hautekerke, mort sans enfans, le 5 Janvier 1572 : — 2. GEORGES, qui suit : — 3. GUILLAUME, Seigneur de Heze, Colonel d'un Régiment, mort à Quesnoy, le 3 Septembre 1580 : — 4. MAXIMILIEN, mort jeune : — 5. MARIE, aînée du précédent, Baronne de Heze & Leende, après la mort de son frere GUILLAUME; d'abord Chanoinesse de Saint-Vaudru, à Mons, puis mariée, 1°. à *Philippe*, Comte d'Egmont, Prince de Gavre, &c. Chevalier de la Toison d'or, fils de Lamoral, & de Sabine de Baviere; & 2°. à *Gaspard de Genève*, Marquis de Lullin, veuf d'Antoinette de Foulquiers : — 6. ELÉONORE; & du troisieme lit, pour fils unique : — 7. Et AMAND DE HORNES, auteur de la branche de Geldorp, devenue l'aînée par l'extinction des successeurs de GEORGES, son frere aîné, rapportée ci-après.

XV. GEORGES DE HORNES, Comte de Hautekerke, Vicomte de Furnes & de Berg-Saint-Vinox, épousa *Eléonore d'Egmont*, fille de Lamoral, Comte d'Egmont, & de Sabine de Baviere. Elle mourut en 1582, & son mari, en 1608, à Geldorp, chez son frere AMAND. De leur mariage vinrent : — 1. FRANÇOIS, Comte de Hautekerke, Baron de Honschote & de l'Ecluse, Seigneur de Braine-le-Château, &c. mort, en 1620, sans postérité, de *Marie d'Immerseele*, sa femme : — 2. LAMORAL, qui suit : — 3. Et SABINE DE HORNES, mariée à *Clériadus de Genève*, Chevalier, Marquis de Lullin, fils de Gaspard, & d'Antoinette de Foulquiers, sa premiere femme.

XVI. LAMORAL DE HORNES, Comte de Hautekerke, Vicomte de Furnes, Baron de Stavele, Honschote & l'Ecluse, Seigneur de Braine-le-Château, &c. né à la Haye en 1582, épousa *Julienne de Merode*, Dame de Herlies, Comtesse de Pettershem, fille de Jean, Baron de Merode & du Saint-Empire, Sire de Westerloo, Pettershem, &c. & de Marguerite de Pallant, sa seconde femme. Leurs enfans furent : — 1. PHILIPPE, qui suit : — 2. MARGUERITE-FRANÇOISE : — 3. JULIENNE-SABINE, épouse

de *Philippe de Thiennes*, Seigneur de Montigny, Saint-Christophe, &c. — 4. Et ANNE-ELÉONORE DE HORNES, mariée, en 1648, à Don *Louis de Spinola*, Marquis de Hanzanie.

XVII. PHILIPPE-LAMORAL DE HORNES, Comte de Hautekerke, Vicomte de Furnes, Baron de Stavele, Honschote & de l'Ecluse, Seigneur de Braine-le-Château, &c. épousa *Dorothée de Ligne*, fille de Charles, Duc d'Arschot, Comte d'Aremberg, & d'Anne de Croy, dont : — 1. PHILIPPE, qui suit : — 2. MAXIMILIEN, Vicomte de Furnes, Colonel d'un Régiment de Cavalerie : — 3. ALBERT, Evêque de Gand, Comte d'Evergem, sacré en 1682, mort le 4 Juin 1694 : — 4. JACQUES, Jésuite : — 5. ERNEST, Chanoine de Cologne : — 6. FRANÇOISE-EUGENE, mariée à *Lamoral-Claude-François*, Comte de Taffis, &c. Grand-Maître des Postes : — 7. CLAIRE-EUGENE, Chanoinesse à Nivelle, puis femme de *Jean-Batiste de Montmorency*, Seigneur de Cugny : — 8. Et MARGUERITE DE HORNES, Chanoinesse de Saint-Vaudru, à Mons, puis mariée à *Charles-Philippe*, Prince de Longueval, Comte de Bucquoy.

XVIII. PHILIPPE DE HORNES, II du nom, Comte de Hautekerke & de Herlies, Vicomte de Fiurnes, Baron de Stavele, Honschote, Seigneur de Braine-le-Château, &c. Grand Veneur héréditaire de l'Empire, mort en 1677, avoit épousé *Elénore de Merode*, fille du Marquis de Westerloo, dont : — 1. PHILIPPE-MAXIMILIEN, qui suit : — 2. CHARLES, Religieux Capucin, nommé par le Roi à l'Evêché de Bruges : — 3. ISABELLE-PHILIPPOTTE, Chanoinesse de Maubeuge : — 4. MADELEINE, femme de *N....... de Grimaldi*, Lieutenant-Général des deux Couronnes : — 5. Et THÉRESE-EUGÉNE, Chanoinesse de Saint-Vaudru à Mons, puis mariée à *N.... Pimentel-de-Guinones-de-Benavente.*

XIX. PHILIPPE-MAXIMILIEN-DE-HORNES, Comte de Hautekerke & de Herlies, Vicomte de Furnes, &c. Grand Veneur, héréditaire de l'Empire ; Lieutenant-Général des armées de France, mourut sans alliance à Cambray au mois d'Octobre 1709, & par son décès la branche suivante, est devenue l'aînée.

Branche des Comtes de HORNES & de GELDORP, subsistante.

XV. ARMAMD DE HORNES, I du nom, Seigneur de Geldorp, Hermeys, Heu, Warm & d'Armentieres, fils de MARTIN, Comte de Hautekerke, & de CATHERINE DE HORNES, sa troisieme femme, fut Capitaine d'une Compagnie Vallonne, ancienne bande de l'Empereur CHARLES-QUINT, épousa *Barbe de Jeude ou Jode de Châtillon*, Dame & héritiere de Hardinxfelt, fille d'Arnould, Seigneur dudit lieu, & de Marie Boisot. Suivant leur testament conjonctif du 26 Juillet 1617, ils eurent pour enfans : — 1. ROBERT, Jésuite : — 2. GODEFROI, qui suit : — 3. AMAND, dont la postérité sera ci-après rapportée : — 4. HENRI, Grand Fauconnier de l'Empire, marié, 1°. à *Isabelle de Surmont*, & 2°. à *Marie Monix*. De la premiere il eut : — 1. RENAUT, mort en bas-âge : — 2. Et MARIE-MATHILDE DE HORNES, femme de *Charles de Bausele*,

Bausele, Broffard de la Ville de Dieft, dont poftérité; & de la feconde femme, pour fille unique, MARIE-BARBE DE HORNES, femme de *Guillaume Van Tattenbach*, *aliàs Van Taterbecq*: — 5. & 6. MARIE & CATHERINE DE HORNES, mortes filles, comme il appert par leur teftament conjonctif, paffé à Bruxelles le 28 Février 1649.

XVI. GODEFROI DE HORNES, Seigneur d'Armentieres, de Hardinxfelt, de l'Eclufe, Hermeys, Heu & Warm, Commiffaire ordinaire des Montres des gens de Guerre ès-Armées de Sa Majefté Catholique aux Pays-bas & de Bourgogne, époufa *Catherine Van Hamme*, dont: — 1. JEAN, qui fuit: — 2. AMAND-FRANÇOIS, Capitaine au fervice du Roi d'Efpagne: — 3. ELISABETH: — 4. ANNE-MARIE: — 5. Et FRANÇOISE DE HORNES, tous mentionnés dans deux actes de partage des biens de MARIE DE HORNES, leur tante, fille D'AMAND I, l'un ayant pour objet ceux fitués en Brabant, fut paffé devant les Echevins de Geldorp, le 17 Février 1662; & l'autre, concernant les biens fitués à Liege, paffé devant les Echevins de Warm, le 11 Mai fuivant.

XVII. JEAN DE HORNES, Seigneur de Heu, Warm, &c. époufa *Marie de Goor*, fortie de l'illuftre Maifon de Hornes, morte à Uden en Hollande, le 26 Novembre 1716, de laquelle il a eu: — 1. AUGUSTIN, Comte DE HORNES (après la mort de PHILIPPE MAXIMILIEN) Grand Veneur héréditaire de l'Empire, Capitaine d'une Compagnie Wallonne, ancienne bande de l'Empereur Charles-Quint. Il eft mort à Vienne, le 10 Juillet 1733, n'ayant point eu de poftérité d'*Antoinette de Roofen*, fa femme, qui s'eft mariée en fecondes noces au Marquis d'Hebefcourt, d'une ancienne Maifon d'Artois: — 2. DENIS-JOSEPH, devenu, après fon aîné, Comte DE HORNES, Grand Veneur héréditaire de l'Empire, Vice-Préfident en la Chambre Royale des Finances de Sa Majefté Impériale & Catholique en Siléfie, & Confeiller privé, mort à Breflaw, en 1738, auffi fans enfans de *Marie-Sybille*, née Baronne de Meyerbergh, décédée le 7 Juin 1731. C'eft par l'expatriation de ce Comte, & le dérangement de fa fucceffion, que cette branche aînée a perdu fes archives: — 3. FRANÇOIS, qui fuit: — 4. & 5. MARIE-MARGUERITE & ISABELLE-THÉRESE, mortes fans alliance. Cette filiation eft certifiée par la déclaration donnée au Quartier Héraldique, au Palais en la Ville de Bruxelles, par cinq Héraults d'Armes, le 9 Mars 1712, & en particulier par Richard de Grez, le 28 Janvier 1722, & confirmée par la Lettre de l'Empereur, du 25 Novembre 1719, comme on voit au Mémoire Apologétique, imprimé à Paris, en 1722, pour cette branche aînée.

XVIII. FRANÇOIS, Comte DE HORNES, Grand Veneur héréditaire de l'Empire, & chef de fa Maifon par la mort du Comte DENIS-JOSEPH, fon frere, fut fait Capitaine au Régiment de Collowrath, au fervice de Sa Majefté Impériale, & Commandant pour Sadite Majefté en la Ville de Kapofwer, lors des troubles de Hongrie. Il époufa, le 19 Février 1711, (affifté de fon frere aîné AUGUSTIN) *Ifabelle-Catherine de Cano*, Dame de Solberghe, fille de Jean-Paul, & de Sufanne Vander Goes. Elle eft morte, & a été inhumée, le 26 Janvier 1725, dans l'E-

glise des Récolets à Bruxelles. De son mariage elle a eu : — 1. & 2. LÉOPOLD-JOSEPH-AUGUSTE & PHILIPPE-GUILLAUME, morts en bas-âge : —3. CHARLES-MAXIMILIEN, qui suit : — 4. & 5. VICTOIRE-AUGUSTINE-ELÉONORE, & AGNÈS DE HORNES, aînées des précédens, mortes sans alliance.

XIX. CHARLES-MAXIMILIEN, Comte DE HORNES, Grand Veneur héréditaire de l'Empire, & Ecoutelle de la Ville d'Anvers, mort, le 28 Avril 1772, avoit épousé, le 4 Octobre 1750, *Anne-Thérese Berthout, de Malines*, dite *Van Mechelen*, fille de Nicolas, & d'Anne-Thérese Janssens, dont sont issus : — 1. MAXIMILIEN-EMMANUEL DE HORNES, né le 18 Août 1751, tenu sur les fonts de batême le 25 du même mois, en l'Eglise Saint-Jacques à Anvers, par le feu Prince DE HORNES-DE-BAUCIGNIES, Chevalier de la Toison d'or, & mort le premier Novembre 1757 ; — 2. NICOLAS-JOSEPH, Comte DE HORNES-DE-GELDORP, né le premier Septembre 1752, batisé en l'Eglise Saint-André à Anvers, Prêtre ; — 3. JEAN-PHILIPPE DE HORNES-DE-GELDORP, né le 20 Octobre 1753 ; — 4. PHILIPPE-JOSEPH, né le 13 Novembre 1755, mort le premier Novembre 1757 ; — 5. FRANÇOIS-HENRI-AUGUSTIN-PIERRE, né le 10 Février 1757 ; — 6. LAMBERT-JEAN, né le 10 Janvier 1759 ; — 7. EDOUARD-CHARLES-CORNEIL, né le 4 Novembre 1763 ; — 8. CATHERINE-CHARLOTTE, née 4 Janvier 1762 ; — 9. JEANNE-THÉRESE-JOSEPHE, née le 15 Janvier 1765 ; — 10. Et ISABELLE-CATHERINE-THERESE DE HORNES-DE-GELDORP, née le 24 Juin 1767.

Seconde Branche DE HORNES-DE-GELDORP, *éteinte.*

XVI. AMAND DE HORNES, II du nom, troisieme fils d'AMAND I, & de *Barbe de Jeude de Châtillon*, Seigneur de Geldorp, par la renonciation que lui fit de cette Terre, le 22 Janvier 1613, GODEFROI, son frere, fut Gentilhomme de la Clef d'or au service des Archiducs Albert & Isabelle, le 5 Juillet 1606, Provéditeur-Général des vivres des armées des Pays-Bas & de Bourgogne, suivant l'octroi qu'il obtint le 12 Avril 1639, & mourut le premier Juillet 1650. Il avoit épousé, par contrat du 3 Février 1615, *Isabelle Della Faille*, fille de Martin, Conseiller de l'Amirauté, à Anvers, mort le 17 Février 1620, & d'Isabelle Stecher, décédée dès le 6 Juin 1589. Elle fit son testament avec son mari, le 8 Janvier 1621, & mourut le 18 Juillet 1648, ayant eu pour enfans : — 1. AMAND DE HORNES, Seigneur de Geldorp, né audit lieu le 29 Décembre 1617, qui ne se maria pas, se fit Prêtre, le 19 Mars 1669, testa à Geldorp le 9 Septembre 1672, & mourut en odeur de sainteté le 10 Novembre suivant ; — 2. MARTIN-IGNACE, qui suit ; — 3. JEAN-FRANÇOIS, rapporté après la postérité de son aîné ; — 4. DANIEL, né à Bois-le-Duc, le 16 Avril 1622, mort en bas-âge ; — 5. IGNACE, né audit lieu, batisé en l'Eglise Saint-Jean, le 4 Juillet 1627, mort sans alliance ; — 6. MAXIMILIEN, né à Bruxelles, le 20 Octobre 1632, Capitaine au service du Roi d'Espagne, & mort sans alliance ; — 7. MARIE-FRANÇOISE, aînée de ses freres, née à Geldorp, le 25 Août 1616, mariée à Don *Juan de Zuniga-y-Cardenas*, Duc de Penaranda, Marquis de

Vanega, Comte de Miranda, Grand d'Espagne, morte sans postérité; — 8. CATHERINE-BARBE, née à Geldorp, le 30 Décembre 1618, mariée, par contrat du 23 Février 1638, passé à Bruxelles devant Michel de Cock, Notaire, à Don *Louis Abarca-de-Bolea-y-Castro*, Gentilhomme de bouche de Sa Majesté, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, Grand d'Espagne, natif du Royaume d'Arragon, fils de Don Martin Abarca-de-Bolea-y-Castro, Marquis de Torres, Baron de Clamosa, Majordome du Roi, & son premier Ecuyer, dont deux filles, MARIE-LOUISE, née le 27 Mars 1639, & Isabelle-Françoise, née le 20 Mai 1640; — 9. ANNE-MARIE DE HORNES, née à Bruxelles, le 14 Décembre 1620, morte sans alliance; — 10. HÉLENE-MARGUERITE, née à Bois-le-Duc le 13 Mars 1623, morte sans alliance; 11. & 12. CLAIRE-BRIGITTE, batisée le 23 Juin 1624, & THÉRESE, batisée le premier Septembre 1625, toutes deux Religieuses à l'Abbaye de Cortenbergh; — 13. MADELEINE-ELISABETH, née le 10 Juin 1629, morte le même jour; — 14. Et JEANNE-ANGELINE DE HORNES, née à Bruxelles le 6 Mars 1631, morte sans alliance.

XVII. MARTIN-IGNACE DE HORNES, né à Geldorp le 25 Décembre 1619, Seigneur de Geldorp, des deux Braahuysen, de la Riviere, de Marselaer, de Niele & d'Hellegate, Chef-Ecoutette de la Ville & Province de Malines, mort subitement dans la Cathédrale d'Anvers, le 3 Juin 1691, avoit épousé, par contrat du 5 Septembre 1647, *Susanne de Groote*, fille de Ferdinand, Ecuyer, & d'Anne Van Colen, dont plusieurs enfans. Il ne leur est resté que le fils aîné, IMBERT, qui suit.

XVIII. IMBERT DE HORNES, Seigneur de Geldorp, des deux Braahuysen, Niele & d'Hellegate, né à Anvers le 9 Avril 1652, mort en son Château de Niele le 23 Juillet 1703, avoit épousé, par contrat du 31 Janvier 1688, *Cornélie Manriques-de-Lara*, fille d'Alphonse, & de Susanne Begaerts. Elle testa le 20 Septembre 1743, est décédée à Malines le 23 Mai 1744, & est inhumée auprès de son mari, dans le Chœur de l'Eglise Paroissiale de Niele, sous la tombe élevée de sa famille. Ils ont eu de leur mariage: — 1. JEAN-CHARLES DE HORNES, Seigneur de Geldorp, des deux Braahuysen, Niele & Hellegate, né le 18 Juillet 1694, mort sans alliance le 27 Août 1715; — 2. SUSANNE-THÉRESE-LOUISE, née le 25 Décembre 1688, morte sans alliance, à Niele, en 1709; — 3. MARIE-JEANNE-JOSEPHE, née le 6 Mars, & morte le 24 Août 1690; — 4. Et MARIE-JEANNE-CONSTANCE DE HORNES, qui suit.

XIX. MARIE-JEANNE-CONSTANCE DE HORNES, née le 13 Août 1691, Dame de Geldorp, des deux Braahuysen, de Niele, Hellegate, &c. par la mort de son frere JEAN-CHARLES, épousa, le premier Décembre 1714, *Jean ó Donnoghue-de-Glanflescke*, Gentilhomme Irlandois, Chevalier, Maître aux Requêtes de l'Hôtel de Sa Majesté Impériale, & Conseiller en son Grand Conseil, fils de Corneille, & de Marie Synniq. Il fut assisté, à son contrat de mariage, de son cousin-germain *Florent ó Donnoghue*, Chevalier, Baronnet d'Angleterre, Chevalier de Saint-Louis, Mestre-de-Camp de Cavalerie légere, & premier Maréchal-des-logis des Gendarmes Anglois au service de France. Il est mort le 26 Janvier 1741, & sa femme le 28 Mai

1746. Leur tombeau eſt à Niele. De leur mariage ils ont laiſſé : — 1. *Robert-Jean-Joſeph ó Donnoghue de Glanſleſcke*, Seigneur de Geldorp, & des deux Braahuiſen, Conſeiller-Penſionnaire de la ville de Bruges, marié, par contrat du premier Février 1747, à *Marie-Jacqueline Porter*, dont une fille mariée; — 2. *Jacques-Alexandre-Charles ó Donnoghue de Hornes*, Seigneur de Niele & de Hellegate, Conſeiler ordinaire de S. M. Impériale au Conſeil de Flandre, non marié : — 3. *Jeanne-Cornélie ó Donnoghue de Glanſleske*, mariée à *Joſeph-Théodoric de Richterich*, Chevalier, Maître aux Requêtes de l'Hôtel de S. M. Impériale, & Conſeiller en ſon grand Conſeil établi à Malines, dont nombreuſe poſtérité. Il eſt mort le 21 Janvier 1762; & elle, le premier Janvier 1774 : — 4. Et *Marie-Françoiſe-Joſephe ó Donnoghue de Glanſleske*, mariée, le 19 Mars 1750, à *Jean-Batiſte Papeyans de Marchoven*, dit *Vander Strepen*, premier Secrétaire du Magiſtrat des Parchons à Gand, fils d'Emmanuel, Chevalier & de Marie-Thereſe Goethols, dont un fils & trois filles.

Troiſieme Branche de GELDOP, *ſubſiſtante.*

XVII. JEAN-FRANÇOIS DE HORNES, troiſieme fils d'AMAND, II du nom, & d'*Iſabelle Della Faille*, né le 30 Mars 1621, Seigneur de Warm & d'Ardinxfelt, par la ceſſion que lui fit de cette Terre GODEFROI DE HORNES, ſon oncle, le 31 Juillet 1654, devant les Echevins de Geldorp, fut Meſtre-de-Camp & Colonel d'Infanterie Wallone au ſervice du Roi d'Eſpagne, & épouſa, par contrat du 24 Février 1668, *Marie-Iſabelle de Carieul*, fille de Jean Seigneur d'Eſcouavre, & d'Antoinette de Brune. Elle eſt morte le 6 Avril 1714, & a eu pour fils unique:

XVIII. ADRIEN-AMAND DE HORNES, Seigneur de Warm, Hardinxfelt, &c. qui épouſa *Anne-Marie Coſterius*, fille d'Arnoul, Ecoutette de Weert, qui obtint des Lettres de confirmation de Nobleſſe de l'Empereur Léopold, par Patentes du 4 Avril 1678. De ce mariage ſont iſſus: — 1. AMAND-FRANÇOIS, né à Weert le 21 Août 1708, Seigneur de Warm, Hardinxfelt, &c. mort ſans alliance, à Lens, le 4 Mars 1773: — 2. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH, né le 2 Avril 1710, Chanoine & Tréſorier de la Cathédrale de Tournay, mort le 11 Juin 1771 : — 3. ARNOUL-PHILIPPE-LOUIS, qui ſuit : — 4. LOUIS-FRANÇOIS DE HORNES, né à Lens le 18 Septembre 1714, Chanoine de la Collégiale Royale de Lens, en Artois, le ſeul mâle de ſa branche vivant en 1778 : — 5. MARIE-CLAIRE-ANGELIQUE, fille retirée, morte en 1762 : — 6. & 7. CATHERINE, & MARIE-FRANÇOISE DE HORNES, toutes deux Religieuſes à l'Abbaye de Mouchy-le-Perreux, Dioceſe de Beauvais, en Picardie, près Compiegne.

XIX. ARNOUL-PHILIPPE-LOUIS DE HORNES, Sgr. d'Eſcouavre, Cottignies, Warm, Hardinxfelt, Biez, Beaulieu & d'Aſten, né à Weert le 18 Juil. 1712, a épouſé, le 28 Mai 1771, en l'Egliſe de S.-Léger à Lens, Dioceſe d'Arras, *Marie-Louiſe-Joſephe de Bertoult-de-la-Neuville*, fille de Louis-François, & de Marie-Jeanne-Florence-Eléonore Wlaſt. Il n'en a pas eu d'en-

fans, & eſt mort à Tournay le 11 Janvier 1777. Ainſi, cette branche va s'éteidre dans la perſonne de Meſſire LOUIS-FRANÇOIS DE HORNES, Chanoine de Lens.

Branche des Comtes de BEAUCIGNIES, *Princes de* HORNES.

XII. JEAN DE HORNES, ſecond fils de PHILIPPE, I du nom, Seigneur de Gaeſbeck, Beaucignies, &c. & de *Jeanne de Lannoy*, ſa premiere femme, fut Seigneur de Beaucignies, Hupy, Angeſt, &c. & épouſa *Adrienne de Ranſt*, Dame de Boctel, Canticrode, Keſſel, &c. dont: — 1. PHILIPPE, qui ſuit: — 2. ANNE, Dame de Canticrode, mariée 1°. à *Claude de Pontallier*, & 2°. au Seigneur *de Brégilles*: — 3. Et MARIE DE HORNES.

XIII. PHILIPPE DE HORNES, Seigneur de Beaucignies, Bocſtel, Loqueren, Keſſel, &c. Chambellan de l'Empereur Charles-Quint, mourut en 1541, & avoit épouſé *Claire de Reneſſe*, décédée en 1554, ayant eu: — 1. JEAN, qui ſuit: — 2. ADRIENNE, mariée à *Baudouin de Lannoy*, Seigneur de Turcoig, Chevalier de la Toiſon d'or: — 3. Et ANNE DE HORNES, mariée à *Chriſtophe de Wilich*, Seigneur de Gronſtein

XIV. JEAN DE HORNES, II. du nom, Comte de Beaucignies, Seigneur de Bocſtel, &c. Gouverneur de Bois-le-Duc, mort en 1606, & inhumé à Vianen, avoit épouſé 1°. en 1551, *Marie de Sainte-Aldegonde*, fille de Jean, Seigneur de Noircarmes, & de Marie de Rubempré; 2°. *Anne de Flodorp*, & 3°. *Anne de Brederode*. Du premier lit vinrent: — 1. GERARD, qui ſuit: — 2. MAXIMILIEN, Seigneur de Loqueren, marié à *Agnes de Millendonck*, dont il n'eut point d'enfans; — 3. MARIE: — 4. CLAIRE, mariée à *Adrien de Noyelle*, Seigneur de Marles: — 5. & 6. Autre MARIE, & WALBURGE DE HORNES; & du ſecond lit: — 7. GUILLAUME DE HORNES, tige des Seigneurs de Keſſel, mentionnée ci-après.

XV. GERARD DE HORNES, Comte de Beaucignies, Baron de Bocſtel, & Seigneur de Loqueren, Gourverneur de Malines, Chambellan de Philippes II, Roi d'Eſpagne, & ſon Ambaſſadeur en France, mort le 7 Février 1612; avoit épouſé, en 1595, *Honorine de Witthem*, fille d'Antoine, Seigneur d'Iſche, d'Arqueme, &c. & de Joſſine de Noyelle. Elle ſe remaria avec *François-Henri de Croy*, Comte de Meyhem, & eut de ſon premier mari: — 1. AMBROISE, qui ſuit: — 2. Et HONORINE-MARGUERITE DE HORNES, femme de *Godefroi de Berges*, Comte & Sire de Grimberges.

XVI. AMBROISE DE HORNES, Comte de Beaucignies, Baron de Bocſtel, Seigneur de Loqueren, &c. Général de l'Artillerie du Roi d'Eſpagne, Gouverneur & Capitaine-Général de la Province d'Artois, Grand-Fauconnier des Pays-Bas, épouſa *Marie-Marguerite de Bailleule*, Baronne de Leſdaing, fille de Maximilien, & de Chriſtopheline de Lalain, dont, entr'autres enfans:

XVII. EUGENE-MAXIMILIEN DE HORNES, Comte de Beaucignies, Prince de Hornes, Baron de Bocſtel & de Leſdaing, Sgr. d'Iſche, &c. en faveur duquel la Seigneurie d'Overiſque fut érigée en Principauté, ſous la dénomination de Hornes, par Lettres du Roi Charles II, du 19 Octobre 1677. Il avoit épouſé *Anne-Marie de Croy*, morte à Bruxelles le 31 Janvier 1704, fille de Philippe-Emmanuel-Antoine-Ambroiſe de Croy, Comte de Sobre, Chevalier de la Toiſon d'or, & d'Iſabelle-Claire de Gand-Iſenghien, dont pour fils unique :

XVIII. PHILIPPE-EMMANUEL, Prince DE HORNES, Comte de Beaucignies, de Bailleul, Baron de Bocſtel & de Leſdaing, &c. Gouverneur & Capitaine-Général du Pays & Duché de Gueldres. Lieutenant-Général des Armées de S. M. Catholique, Grand d'Eſpagne héréditaire de la premiere Claſſe, qui fit ſes premieres campagnes en Hongrie, contre les Turcs, ſe trouva à la bataille de Gran, à la priſe de Neuhauſel, Caſſovie, & autres places; fut du nombre des Seigneurs qui conduiſirent en Eſpagne la Princeſſe de Neubourg, ſeconde femme du Roi Charles II. Il fut alors nommé Général de Bataille, avec permiſſion de conſerver ſon Régiment. Après avoir ſervi dans les Pays-Bas, il fut envoyé en Alſace pour commander les troupes Eſpagnoles, en qualité de Lieutenant-Général; ſervit ſous le Duc de Bourgogne, au ſiege de Briſac; & à celui de Landau, ſous le Maréchal de Tallard; ſe diſtingua à la bataille de Spire en 1703, & continua de ſervir dans les armées en Flandre, juſqu'à la bataille de Ramillies, où il fut bleſſé de ſept coups, & fait priſonnier à Bruxelles, à l'arrivée des Alliés. Il avoit épouſé, en 1694, *Marie-Anne-Antoinette de Ligne*, fille de Henri-Erneſt, Prince de Ligne, Chevalier de la Toiſon d'or, Grand d'Eſpagne, &c. & de Marie-Jeanne d'Arragon & de Benavides; celle-ci, fille de Louis-Ferdinand-Raimond-Folch d'Arragon & de Cordoue, Duc de Cordoue, Grand d'Eſpagne, & de Marie-Thereſe de Benavides, ſa ſeconde femme. Le Prince DE HORNES a eu de ſon mariage; — 1. MAXIMILIEN-EMMANUEL, qui ſuit : — 2. PHILIPPE-JOSEPH-MAXIMILIEN, Baron de Leſding, né le 21 Novembre 1698, Capitaine réformé de Cavalerie, mort le 26 Mars 1720 : — 3. MARIE-JOSEPHE DE HORNES, née le 14 Janvier 1704, Dame-d'Honneur de l'Archiducheſſe Marie-Eliſabeth Gouvernante-Générale des Pays-Bas Autrichiens, en 1726, reçue Dame de l'Ordre de la Croix étoilée le 3 Mai de ladite année, puis Dame de la Clef d'or le 19 Mars 1729, morte le 11 Juillet 1738. Elle avoit épouſé, le 11 Mai 1729, *Philippe-Alexandre-Marie-Joſeph-Antoine de Ghiſtelles*, Marquis de Saint-Floris, Seigneur de la Vieille Chapelle, de Boieffles, &c. iſſu de l'ancienne Maiſon de Ghiſtelles, Bannerette de Flandres, de terre & de nom, comme dès le treizieme ſiecle, en la perſonne de Jean, Sire de Ghiſtelles, Chambellan héréditaire de Flandre, qui aſſiſta au Tournois qui ſe fit à Compiegne au mois de Février 1238. De ce mariage ſont iſſus deux enfans, ſavoir : — Philippe-Alexandre-Emmanuel-François-Joſeph, Prince de Ghiſtelles; — & Marie-Thereſe-Charlotte de Ghiſtelles, Chanoineſſe d'Andernne : — 4. Et N.... DE HORNES, morte ſans alliance à Vilvoorde.

XIX. MAXIMILIEN-EMMANUEL, Prince DE HORNES & du Saint-Empire, Comte de Beaucignies & de Bailleul, Baron de Bocſtel, Loqueren, Leſdaing & Saint-Martin, Seigneur de Piermont, Leſtrem, Eſtrelles, &c. né à Bruxelles le 31 Août 1695, Chevalier de la Toiſon d'Or, Grand d'Eſpagne de la Premiere Claſſe, Conſeiller intime d'Etat de Leurs Majeſtés Impériales, Grand Veneur, Grand Ecuyer, & Grand-Maître de la Cour du Duc Charles-Alexandre de Lorraine & de Bar, fut créé Prince du Saint-Empire, par Diplôme de l'Empereur Charles VI, du 28 Août 1736, & eſt mort à Bruxelles, le 12 Janvier 1763, ſans poſtérité maſculine, le dernier mâle de ſa branche. Il avoit épouſé, 1°. le 17 Juin 1722, *Myladi-Marie-Thérèſe-Charlotte Bruce*, Baronne de Melſbroeck, née le 12 Janvier 1697, décédée le 30 Novembre 1736, fille de Thomas Bruce, Lord Bruce de Whoriton, Baron Bruce de Skelton, Vicomte Bruce d'Ampthill, Comte d'Aileſbury & d'Elgin, Pair d'Angleterre & d'Ecoſſe, & de Charlotte-Jacqueline, Comteſſe d'Argenteau & d'Eſſeneux, Baronne de Melſbroeck, ſa ſeconde femme; 2°. le 12 Février 1738, *Henriette-Thérèſe-Norbertine Wild & Rhingrave*, née à Malines, le 11 Novembre 1711, morte ſans enfans le 9 Avril 1751, fille de Henri-Joſeph-Gabriel Wild & Rhingrave, Comte de Salm-Kirbourg, & de Marie-Thérèſe de Croy; & 3°. le 10 Août 1752, *Marie-Albertine-Thérèſe Philippine de Gavre*; Chanoineſſe d'Andenne, née le 27 Novembre 1735, fille puînée de Charles-Emmanuel-Joſeph, Prince de Gavre, Marquis d'Ayſeaux, Chevalier de la Toiſon d'Or, & de Louiſe-Thérèſe-Henriette, née Baronne de Waha-de-Fronville; elle eſt Princeſſe douairiere de Hornes, depuis le mois d'Octobre 1774.

Le feu Prince DE HORNES a laiſſé de ſon premier mariage deux filles; ſavoir, MARIE-THÉRESE-JOSEPHE, qui ſuit: — Et ELISABETH-PHILIPPINE-CLAUDE DE HORNES, mentionnée après ſa ſœur.

XX. MARIE-THÉRESE-JOSEPHE, Princeſſe DE HORNES, & du Saint-Empire, Comteſſe de Beaucignies, &c. née le 19 Octobre 1726, mariée, le 12 Août 1742, à *Philippe-Joſeph Wild & Rhingrave*, Prince de Salm-Kirbourg, Chevalier de l'Aigle Blanc, Chambellan actuel de Leurs Majeſtés Impériales, né le 21 Juillet 1709. De leur mariage ils ont eu: — 1. *Frédéric-Jean-Othon-François-Chrétien-Philippe-Henri*, Prince de Salm-Kirbourg, né le 13 Mai 1754, ci-devant au ſervice de l'Impératrice Reine, Colonel en France, depuis le mois de Février 1771: — 2. *Charles-Auguſte de Salm-Kirbourg*, né le 4 Juin 1750, mort le 3 Août ſuivant: — 3. *Louis-Victor*, né à Paris le 10 Novembre 1752, mort le 21 Novembre 1754: — 4. *Maurice-Auguſtave-Adolphe*, né le 27 Septembre 1761: — 5. *Marie-Maximilienne-Louiſe-Emmanuelle-Françoiſe-Sophie de Salm-Kirbourg*, née le 19 Mai 1744, mariée à Paris au mois de Juillet 1763, & ſeconde femme de *Jean-Bretagne-Charles-Godefroi de la Tremoille*, Seigneur Comte de Laval au Maine & de Beaufort en Bretagne, Baron de Vitré dans la même Province, & en cette qualité, premier Baron & Préſident alternatif des Etats, avec le Baron de Léon, ci-devant Colonel au Régiment des Grenadiers de France. Il en a quatre garçons, & le Roi lui

a accordé les entrées de sa Chambre, le 24 Juillet 1770 : — 6. *Auguste-Fréderique Wilhelmine de Salm-Kirbourg*, née le 13 Décembre 1747, mariée, le 29 Octobre 1764, dans l'Eglise Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris, avec *Anne-Emmanuel-Ferdinand*, Prince *de Croy*, né le 10 Décembre 1743 : — 7. *Marie-Louise-Josephe-Ferdinande-Marguerite*, née le 18 Novembre 1753 : — 8. *Amélie-Zéphirine de Salm-Kirbourg*, née le 6 Mars 1760.

ELISABETH-PHILIPPINE-CLAUDE DE HORNES, née le 10 Mai 1733, seconde fille du feu Prince DE HORNES, & de sa premiere femme, a été reçue Dame de l'Ordre de la Croix étoilée, le 14 Septembre 1753, & a épousé, le 22 Octobre 1751, *Gustave-Adolphe*, Prince de Stolberg-Geudern, né le 6 Juillet 1722, Chevalier de l'Ordre de Saint-Hubert, Colonel d'Infanterie, puis Général Major des armées de l'Impératrice-Reine, & Gouverneur de Nieuport, tué à la bataille de Lissa, le 5 Décembre 1757, fils puîné de Fréderic-Charles, Prince de Stolberg-Geudern, Chevalier de l'Ordre de l'Eléphant, & de Louise de Nassau-Saarbruck, Dame de l'Union-Parfaite. Elle n'en a eu que des filles; savoir : — 1. *Louise-Maximilienne-Caroline-Emmanuelle*, Princesse de Stolberg-Geudern, née le 21 Septembre 1752, Chanoinesse de Mons, en Novembre 1758, mariée à Paris en Avril 1772, par Procureur, & à Macerata, le 17 du même mois, au Prince *Charles-Edouard-Casimir-Louis-Philippe-Silvestre Stuart*, connu sous le nom de *Chevalier de Saint-Georges*, né le 31 Décembre 1720: — 2. *Charlotte-Auguste de Stolberg-Geudern*, née le 10 Février 1755, Chanoinesse, de Mons, mariée, en Octobre 1771, au Marquis de *Jamaïca*, fils du Duc de Barwick, de Liria & de Xerica, Grand d'Espagne de la premiere Classe : — 3. *Françoise-Claude de Stolberg-Geudern*, née le 27 Juin 1756, mariée, le 8 Novembre 1774, à *Nicolas-Antoine*, Comte d'Arberg, de Valengin & du Saint-Empire, Général Major des armées de l'Impératrice-Reine & Chambellan actuel de Leurs Majestés Impériales : — 4. Et *Thérese-Gustave de Stolberg-Geudern*, née le 27 Août 1757.

Seigneurs de KESSEL, *éteints, sortis de la Branche précédente.*

XV. GUILLAUME DE HORNES, Seigneur de Kessel, fils de JEAN II, du nom, Comte de Beaucignies, & d'*Anne Flodorp*, sa seconde femme, fut Gouverneur de Heusden après son frere MAXIMILIEN DE HORNES, Seigneur de Loqueren. Il épousa, 1°. *Isabeau Vander Meeren*, Dame de Woestwesel, fille de Philippe, Chevalier, Seigneur de Saventhem, Sterrebeke, Nosseghem, Woestwesel & Westdoorne, & de Wilhelmine Van-Scaghen, sa seconde femme; & 2°. *Dorothée de Haesten.* Du premier lit il eut : — 1. JEAN, qui suit; & du second : — 2. JEANNE, mariée à *François Herbert*, Gentilhomme Anglois : — 3. Et ANNE DE HORNES.

XVI. JEAN, Comte DE HORNES, Seigneur de Kessel, épousa, en 1630, *Jeanne*, Comtesse de Bronchorst-Batenburg, Dame de Batenburg en Gueldres, fille de Maximilien, Comte de Bronchorst-Batenburg, & d'Agnès de Kett-

ler-

ler-de-Nesseirath. Ils eurent pour enfans : — 1. GUILLAUME-ADRIEN, qui suit : — 2. ELISABETH, mariée à *Louis de Nassau*, Seigneur de la Leck, de Beverweert & d'Odyck, Général de l'Infanterie des Provinces-Unies & Gouverneur de Bois-le-Duc, mort le 28 Février 1665 : — 3. ANNE-MARIE DE HORNES, Chanoinesse de l'Abbaye Impériale & Séculiere de Herford, dans le Comté de Ravesberg.

XVII. GUILLAUME-ADRIEN, Comte de HORNES-BATENBURG, Baron de Kessel, Seigneur de Batenburg, Général de l'Artillerie des Provinces-Unies, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, mourut le 4 Mars 1694, sans enfans mâles. Il avoit épousé *Anne de Nassau*, fille de Guillaume-Maurice de Nassau, & de Marie-Aerssen de Somelsdyck. Elle est morte le 21 Janvier 1740, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, n'ayant eu que trois filles, savoir : — 1. ISABELLE-JUSTINE, qui suit ; — 2. EMILIE-LOUISE, morte en 1728. Elle avoit épousé, le 28 Février 1661, le contre-Amiral de Hollande, mort le 29 Décembre 1699, fils puîné de Jean-Louis, Comte de Nassau-Ottweiler, & de Dorothée-Louise, Comtesse Palatine de Bischweiler ; — 3. Et JEANNE-SIDONIE DE HORNES, mariée à *Statius-Philippe*, Comte de Bentheim-Steinfurt, Général de la Cavalerie des Provinces-Unies, Colonel des Gardes à cheval & Gouverneur de Husden, né le 27 Avril 1668, mort le 22 Mars 1749, fils puîné d'Ernest-Guillaume, Comte de Bentheim-Steinfurt, Tecklenburg & Limburg, & de Gertrude Van Zelst. Elle est morte au Château d'Endegeert, près Leyde, le 16 Mars 1752, âgée de quatre-vingt-deux ans, la derniere vivante de cette branche.

XVIII. ISABELLE-JUSTINE, Comtesse de HORNES, Dame de Batenburg, morte le 3 Juillet 1734, avoit épousé, le 16 Avril 1701, *Ernest*, Comte de Batentheim-Steinfurt, Seigneur d'Alpen & de Havekesworth, né le 18 Novembre 1661, Brigadier de la Cavalerie des Provinces-Unies, fils aîné d'Ernest-Guillaume, Comte de Bentheim-Steinfurt, & de Gertrude Van Zelst. Il est mort le 10 Mars 1713, à cinquante-un ans, & sa postérité subsiste.

Nota. Tout ce qui regarde la branche de Hautekerke depuis MAXIMILIEN, & celle de Geldorp, a été dressé sur titres ; & ce qui concerne la branche des Comtes de Baucignies, Princes de Hornes, sur les assertions des Généalogistes. Voyez Butkens, Duchesne, Histoire des Maisons de Montmorency & de Bethune, Maurice, Histoire des Chevaliers de la Toison d'or, &c.

Les Armes : *d'or à trois cors ou trompes de chasse de gueules, liées & virolées d'argent.* Cette Généalogie est à substituer à celle qui a été donnée *tome VIII* de ce Dictionnaire, *pages 104 & suivantes.*

* HOUX : Seigneurie en Lorraine, Bailliage de Remiremont, qui a donné son nom à une Famille d'ancienne Chevalerie, qui la possédoit encore dans les quatorze & quinzieme siecles, près de ce lieu est un autre vil-

lage, nommé la Veline du Houx, qui dépendoit de la même terre. Cette ancienne Noblesse, dont les titres ont été vérifiés par M. Chérin, Généalogiste des Ordres du Roi, remonte, par filiation suivie, à JEHAN, qui suit:

I. JEHAN DU HOUX, Chevalier, Seigneur du Houx & de la Veline, vivoit vers l'an 1300 & avoit épousé *Laurie de Monson*, d'une Maison d'ancienne Chevalerie de Lorraine. Cette Dame devenue veuve, fournit un dénombrement pour le fief de Sorce, au nom de GILLES DU HOUX, son fils aîné, qui suit, & de REGNARD DU HOUX, son second fils.

II. GILLES DU HOUX, Chevalier, obtint des lettres de reprise le 13 Mars 1386, de Jean, Duc de Lorraine, pour la terre du Houx, ainsi que MOSS-JEHAN DU HOUX, Chevalier, son pere, la possédoit. Il se ligua avec Poins Ygnon & Bertrand de Chastel-Vevey, Philibert de Beaufremont, Louis de Saricey & Guillaume de Secarnarre, ils firent du dégât dans le territoir de Metz, & les Messeins prirent leur forteresses: ces débats furent terminés par un traité de paix en 1410. Cet acte qui subsiste, conserve encore le sceau des Armes de GILLES DU HOUX, telles que les portent ses descendans. Il eut pour fils & successeur GUILLAUME, DU HOUX; qui suit:

III. GUILLAUME DU HOUX, Chevalier, Seigneur du Houx & de Viomesnil, épousa *Jeanne de Sauville*, d'une ancienne Maison de la Provence, fille de Jehan de Sauville, qui avoit porté les armes pour la Ville de Metz, laquelle lui devoit des subsides, dont GUILLAUME DU HOUX, son gendre, donna quittance, dans cet acte du 20 Octobre 1417, il est dit fils de Monseigneur GILLES DU HOUX, Chevalier, il s'attacha au service de la Ville de Metz, le 6 Octobre 1442, avec promesse de ne jamais porter les armes contre cette Ville, sinon pour le service de son Seigneur le Duc de Lorraine. Les prétentions de René d'Anjou, Comte de Provence & Duc de Lorraine, sur le Royaume de Sicile, firent naître une guerre célebre en Italie. GUILLAUME DU HOUX s'y signala, y servit ce Prince à ses dépens; ce fait est constaté par Lettres-Patentes du 20 Mai 1444, par lesquelles le Roi René accorda une pension à GUILLAUME, Seigneur du HOUX & de Viomesnil. Il laissa trois enfans, savoir: — 1. CLAUDE, qui suit, — 2. & 3. PERRIN, & JEHAN DU HOUX, qui firent la guerre en Italie, & qui probablement y moururent.

IV. CLAUDE DU HOUX, Ecuyer, Seigneur du Houx & de Viomesnil, épousa *Marguerite de la Guiche*, veuve de Simon de Lucey, dans son contrat de mariage du 7 Janvier 1451, il est dit fils de GUILLAUME DU HOUX, Chevalier, il donna, le 25 Juillet 1457, quittance à la Ville de Metz, de la somme qu'elle devoit à la succession de GUILLAUME DU HOUX, son pere. Cette quittance est en son nom & en ceux de Jehanne de Sauville, sa mere, & de PERIN & de JEAN DU HOUX, ses freres. Il s'attacha au service de Charles-le-Hardy, Duc de Bourgogne, ainsi que NICOLAS, son fils, qui suit:

V. NICOLAS DU HOUX, Seigneur du Houx & de Viomesnil, fut entraîné, ainsi que son pere, dans le parti du Duc de Bourgogne: après la

défaite & la mort de ce Prince devant Nancy, René, Duc de Lorraine, confisqua les terres des Seigneurs Lorrains attachés au service de son ennemi: on voit par une charte du mois de Septembre 1485, que les biens de CLAUDE & de NICOLAS DU HOUX furent donnés à Thomas de Paffen-Hoffni, & qu'on en restitua une partie à NICOLAS DU HOUX, mais la terre du Houx resta au Domaine, & NICOLAS qui se retira à Viomesnil, s'y maria avec *Gabrielle de Thiétry*, il en eut deux enfans: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. Et HELLEVIX DU HOUX, dont on ignore l'alliance.

VI. GUILLAUME DU HOUX, II du nom, Seigneur du Hautbois & de Viomesnil, épousa, 1°. le 18 Juillet 1508, *Françoise de Wirre*, fille de Guillaume de Wirre, Bailli d'Allemagne, & de Jeannon de Ligniville, dans cet acte il se dit fils d'honoré Seigneur NICOLAS DU HOUX, Seigneur de Viomesnil, & de Dame *Gabrielle de Thiétry*, & 2°. *Isabeau de Hennezel*. Il eut neuf enfans de ces deux mariages, savoir: — 1. GUILLAUME, marié à *Marie de Thiétry*; auquel on ne connoit point de postérité; — 2. ANTOINE, Seigneur du Hautbois, marié à *Jeanne de Choiseul*, mort sans enfans; — 3. GERARD, marié à *Françoise de Choiseul*, dont on ne connoit point d'enfans; — 4. MARC, marié à *Jeanne de Choiseul*, qui ne laissa que deux filles; — 5. FRANÇOIS, qui suit; — 6 BERTRAND, marié à *Claudine de Jacquelin*, tige de la branche des Seigneurs de Contr'eglise, qui s'est aliée avec les Maisons de *Saint-Maurice*, de *Grandmont*, de *Charmoilles*, de *Villafand*, & qui s'est éteinte dans la personne de JEAN-CLAUDE DU HOUX, Lieutenant-Colonel au service du Roi d'Espagne, mort sans postérité; — 7 JEAN, mort en bas-âge; — 8. CLAUDIN DU HOUX, marié 1°. à *Nicole de Choiseul*, 2°. à *Catherine de Raincourt*; — 9. Et NICOLAS DU HOUX, marié à *Judith de Bisseval*, qui fut tige des Seigneurs de Dompaire; de cette branche est sorti JEAN DU HOUX, connu par sa valeur & ses talens militaires; Charles IV, Duc de Lorraine, le regardoit comme un des Capitaines les plus illustres de son armée. Il commanda en chef toute la Cavalerie de ce Prince, & se distingua dans un grand nombre de batailles.

VII. FRANÇOIS DU HOUX, Seigneur de Viomesnil, épousa *Yolande de Hennezel*, le 12 Février 1551, & demanda d'être enterré dans l'Eglise de Viomesnil, auprès de GUILLAUME DU HOUX & de *Françoise de Wirre*, ses pere & mere: il laissa: — 1. GEORGES, qui suit; — 2. NICOLAS, tige des Seigneurs de Viomesnil, dont la postérité sera rapportée ci-après; — 3. Et FRANÇOIS DU HOUX, tige des Seigneurs de Gorhay.

VIII. GEORGES DU HOUX, partagea avec ses freres la succession de leur pere, le 25 Février 1575, & épousa CLAUDINE DU HOUX, sa cousine, dont cinq enfans, savoir: — 1. JEAN, Capitaine au service du Duc de Lorraine, marié, le 15 Août 1606, à *Gabrielle de Hennezel*, mort sans enfans; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. REMY, Seigneur de Mazélay, marié, le 14 Janvier 1640, à *Marguerite des Pilliers*; — 4. CÉSAR, marié à *Bonne de Thiétry*, dont il eut GEORGES DU HOUX, Capitaine au Ré-

giment de Ligniville, mort sans enfans; — 5. Et ELISABETH DU HOUX, mariée à *Isaac de Mouzon*, Ecuyer.

IX. FRANÇOIS DU HOUX, II du nom, Seigneur de Belrapt-le-Bas, épousa, par contrat du 3 Septembre 1606, *Françoise des Bigots*, dans cet acte, il rappelle GEORGES DU HOUX & CLAUDINE DU HOUX, ses pere & mere, & partagea leur succession avec ses freres, le 6 Mai 1631. Il laissa de son mariage: — 1. GEORGES, qui suit; — 2. MARTHE, mariée, le 13 Janvier 1654, à *Charles*, Chevalier, Seigneur de Legeville.

X. GEORGES DU HOUX, II du nom, Chevalier, Seigneur de Dombasle, Lieutenant-Colonel au service du Duc de Lorraine, & du Roi d'Espagne, servit avec distinction dans toutes les guerres du Duc Charles IV. A la fin de ses jours, il se retira au château de Dombasle, & rendit hommage pour cette terre, le 19 Novembre 1663. Il avoit épousé, le 27 Janvier 1647, *Anne-Salomée de la Mouillie*, dont il eut : — LOUIS-FRANÇOIS DU HOUX, qui suit.

XI. LOUIS-FRANÇOIS DU HOUX, Chevalier, Seigneur de Dombasle, Capitaine au Régiment *du Houx*, pour le service du Duc Charles IV, puis Colonel de Cavalerie, & commandant une Compagnie de la garde-noble de Léopold, Duc de Lorraine, épousa le 8 Novembre 1680, *Jeanne de Marien*. Il fit hommage pour la terre de Dombasle, le 10 Janvier 1700, & mourut le 20 Avril 1722, laissant quatre enfans, savoir : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 2. CHARLES-FRANÇOIS, Comte DU HOUX, de Dombasle, Chambellan à la Clef d'or de leurs Majestés Impériales & Royales, Conseiller intime d'Etat, Lieutenant-Général de leurs Armées, Commandant en chef dans le Hainault-Autrichien, mort sans enfans en 1775, après avoir servi avec grande distinction dans toutes les guerres de la Maison d'Autriche, depuis 1720; — 3. MARGUERITE, mariée *à Robert*, Comte de Circourt, Lieutenant-Colonel au service de Lorraine; — 4. Et JEANNE DU HOUX, mariée à *Louis-Joseph*, Comte du Puy, Seigneur d'Evrainville.

XII. JEAN-FRANÇOIS, Comte DU HOUX, Chevalier, Seigneur de Dombasle, Vaxi, Lubécourt, Putigny & Morville, Capitaine au Régiment des Gardes du Duc Léopold, épousa, le 11 Février 1727, *Anne Elisabeth de Floriok*; porta à la pompe funebre de son Souverain, une banniere d'alliance en qualité d'un des Gentilshommes les plus qualifiés de sa Province; rendit hommage pour ses terres, en 1723 & 1772, & est mort cette derniere année, laissant : — 1. JEAN-DOMINIQUE-ROBERT, qui suit; — 2. ANTOINE-FRANÇOIS-XAVIER, Comte DU HOUX-DOMBASLE Seigneur de Courcelles, Major pour le service de leurs Majestés Impériales & Royales, marié avec *Marie de Courcelles*, dont il a un fils & une fille en bas âge; — 3. CLAUDE-LOUIS DU HOUX-DOMBASLE, Vicaire général du Diocese de Laon; — 4. CHARLES-NICOLAS-BERNARD, Comte DU HOUX-DOMBASLE, Capitaine au service de leurs Majestés Impériales & Royales, mort en 1777, sans alliance; — 5. Et CÉCILE-ELISABETH DU HOUX-DOMBASLE, qui vit sans alliance.

XIII. JEAN-DOMINIQUE-ROBERT, Comte DU HOUX, Chevalier, Seigneur de Dombasle, Avrainville, Vascourt, Hautevoie-de-Champenoux, Colonel pour le service de leurs Majestés Impériales & Royales, a épousé, *Elisabeth Charlotte*, Comtesse du Puy-d'Avrainville, dont trois garçons & une fille en bas-âge.

Branche des Seigneurs DE VIOMESNIL.

VIII. NICOLAS DU HOUX, Seigneur de Viomesnil, second fils de FRANÇOIS DU HOUX, & d'*Yolande de Hennezel;* épousa, 1°. *Claudine de Hennezel;* 2°. *Claudine du Trousset de Vauferrand.* Il fut convoqué comme Gentilhomme aux Etats généraux de Lorraine, par lettres du 5 Février 1591, les 30 Septembre & 27 Novembre 1592, le 25 Janvier 1594, & le 9 Mars 1595. Le 30 Avril 1591, il avoit eu des lettres de son Souverain pour commander un corps d'armée, & repousser les ennemis de l'Etat, & mourut au château de Viomesnil. Il eut de son premier mariage: — YOLANDE, mariée à *Isaac de Hennezel;* & du second; — FRANÇOIS DU HOUX, qui suit.

IX. FRANÇOIS DU HOUX, Seigneur de Viomesnil, rendit hommage pour cette terre, le 7 Septembre 1626, & épousa, le 23 Avril 1649, *Claude d'Arbois*, dont il eut: — 1. FRANÇOIS-THÉODORE, qui suit; — 2. GEORGES, Major au service de l'Empereur; — 3. NICOLAS, Capitaine au même service, tué au siege de Crémone; — 4. Et ANNE-SALOMÉE DU HOUX, mariée, le 17 Juin 1705, à *Clément d'Alblevenet.*

X. FRANÇOIS-THÉODORE, Baron DU HOUX, Seigneur de Viomesnil, Bellerupt, Bonvillet & Fauconcourt, Chambellan de Léopold, Duc de Lorraine, épousa, le 20 Avril 1690, *Elisabeth de Chastel*, dont: — 1. FRANÇOIS-HYACINTE, qui suit; — 2. CHARLES-JOSEPH, Baron DU HOUX, Seigneur de Viomesnil, Capitaine au Régiment des Gardes-Lorraines, marié, le 10 Avril 1724, avec *Bonne-Françoise Dauphin*, dont il a eu: — 1. FRANÇOIS-JOSEPH-LÉOPOLD, Baron DU HOUX & de Viomesnil, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Saint-Chamant, marié avec *Henriette-Marguerite de Saint-Privé;* — 2. BONNE DU HOUX, Dame de Moncel, restée fille; — 3. LÉOPOLD-GEORGES, Baron de Fauconcourt, marié à *Marianne de Civalart*, dont trois garçons; savoir les deux aînés, Capitaines au quatrieme Régiment de Chasseurs, & le cadet, Lieutenant-Colonel au service du Roi; — 4. JEAN-CLAUDE DU HOUX DE VIOMESNIL, mort Chanoine de Saint-Dié; — 5. JEANNE-ELISABETH, morte fille; — 6. Et BONNE DU HOUX, Religieuse aux filles de Sainte-Marie de Nancy.

XI. FRANÇOIS-HYACINTE, Baron DU HOUX & de Viomesnil, Seigneur de Bellerupt, Bonvillet, Ruppes & Fauconcourt, Lieutenant-Colonel au Régiment de Limousin, rendit hommage pour ses terres, le 23 Janvier 1725, & épousa, le 14 Mai suivant, *Marie-Antoinette de la Vallée*, dont il a laissé: — 1. ANTOINE-CHARLES, qui suit; — 2. CHARLES-JOSEPH-

HYACINTE, Comte DU HOUX, & de Viomesnil, Maréchal des Camps & Armées du Roi, qui de son mariage avec *Marguerite Olivier*, n'a eu qu'une fille en bas-âge; — 3. Et CATHERINE-CHARLOTTE DU HOUX, mariée à *François-Xavier-Maximilien*, Comte d'Ollone, Maréchal des Camps & Armées du Roi.

XII. ANTOINE-CHARLES, Baron DU HOUX & de Viomesnil, Seigneur de Bellerupt, Bonvillet, Ruppes, Ymeling, la Forge & Barchin, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, a épousé, en 1755, *Gabrielle-Marguerite Bourdon*, dont: — 1. CHARLES-GABRIEL, sous-Lieutenant du quatriéme Régiment de Chasseurs; — 2. Et ADELAÏDE-MARIE-JOSEPHINE DU HOUX, encore fille en 1780.

Les Armes: *d'azur à trois bandes d'argent, accompagnées de quatre billettes d'or.*

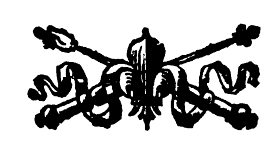
HOUZE (DE LA): Le Baron de ce nom, Chevalier des Ordres Royaux de Mont-Carmel & de Saint Lazare, & Chevalier Honoraire de l'Ordre de Malte, ci-devant Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté à la Cour de Parme, & aujourd'hui Résident, avec le même titre, près les Princes & Etats du Cercle de la Basse-Saxe, a épousé, contrat signé par le Roi & la Famille Royale, le 17 Avril 1775, N.... *Favre de Favens.*

Les Armes:

HUE DE MUTRECY, ancienne Noblesse en Normandie, du côté de Caen, dont le dernier mâle étoit:

Messire PIERRE-LOUIS-AUGUSTE HUE, Chevalier, Seigneur & Patron de Mutrecy, d'Aumont, Sainte-Honorine & la Chardronnette, lequel n'a laissé de *Marie-Françoise Corniere*, son épouse, que deux filles: l'aînée, nommée MARIE-ANNE-FRANÇOIE HUE, mariée à Messire *Jean-François de Chasot*, d'Allemagne; & la cadette, mariée au Marquis *d'Angerville-d'Auvrecher*, d'une ancienne famille du Pays. *Voyez* ANGERVILLE.

Les armes: *fascé d'azur & de sinople, à la bande transversale de gueules, chargée de deux molettes d'argent, l'une en chef & l'autre en abyme, & au milieu une coquille de Saint-Jacques, de même.*



I.

IMBERT (D') Maiſon originairedu Nivernois, & tranſplantée à Pézenas. Elle deſcend d'ALEXIS D'IMBERT-DE-LA-PLATIERE, Lieutenant des Toiles du Roi, & neveu du Maréchal de Bourdillon. Cette Maiſon a une Chapelle qui vient dudit ALEXIS D'IMBERT, à Saint-Simian.

BRANCHE AINÉE.

Meſſire JEAN D'IMBERT, Chevalier, Capitaine au Régiment de la Reine, Infanterie, mort le plus ancien Capitaine des troupes du Roi, criblé de bleſſures, a épouſé Noble *Catherine de Boucart de Beſiers*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. JEAN D'IMBERT, qui ſuit : — 2. N.... D'IMBERT, ci-devant Chanoine dignitaire de l'Egliſe collégiale de Pézenas : — 3. Autre N.... D'IMBERT, Clerc tonſuré : — 4. RAYMOND, Capitaine au Régiment de Beaujolois, Chevalier de Saint-Louis : — 5. HERCULE D'IMBERT, Lieutenant à l'Hôtel Royal des Invalides : — 6 & 7. & deux Demoiſelles.

JEAN-LOUIS D'IMBERT, Chevalier, Lieutenant-Colonel au ſervice de la République de Gênes, a épouſé D[lle] *Marie-Françoiſe de Cellier*, fille de M. de Cellier, Capitaine de Dragons. Elle eſt couſine-Germaine de M. le Comte Cellier, Maréchal-de-Camp; au même degré avec feu M. le Marquis de Mallevielles, Maréchal-de-Camp, couſine-iſſue-de-Germaine avec M. le Comte de Gayon, Lieutanant-Général des Armées du Roi, & avec M. le Marquis de Gayon, Brigadier, Colonel-Commandant du Regiment d'Angoumois. De ce Mariage ont été procréés deux garçons, dont un Lieutenant au Régiment des Grenadiers-Royaux du Languedoc, RAYMOND, qui ſuit & deux Demoiſelles.

RAYMOND D'IMBERT, Capitaine a Régiment de Beaujolois, a épouſé Demoiſelle *de Hanique*, fille de Meſſire de Hanique, Colonel d'Infanterie, d'une Illuſtre Maiſon de Picardie.

BRANCHE CADETTE.

Meſſire SULPICE D'IMBERT, Chevalier, ancien Capitaine d'Infanterie, épouſa noble *Catherine de Bouches*. De ce mariage ont été procréés SULPICE D'IMBERT, Chevalier, qui ſuit, & trois Demoiſelles.

SULPICE D'IMBERT, Lieutenant-Colonel du Régiment des Grenadiers Royaux du Lyonnois, Lieutenant des Maréchaux de France, à Pézenas, & dans le Dioceſe d'Agde, Chevalier de Saint-Louis, épouſa, en premieres noces, noble *Claire de la Fons*. De ce mariage a été procréé SULPICE D'IMBERT, ci-devant Lieutenant de la Colonelle au Régiment de Bretagne, Infanterie;

& en secondes noces, il a épousé haute & puissante Demoiselle *Catherine-Françoise-Charlotte des Essarts*, de l'ancienne & illustre Maison des Essarts de Normandie, établie en Picardie en 1451, connue sous le nom de *Marquis des Essarts-Lignieres* & *Maigneux*. De ce mariage ont été procréés : — 1. MARIE-CHARLES-AMÉDÉE-JEAN-SULPICE : — 2. SULPICE-PHILIPPE-AUGUSTE D'IMBERT : 3 & 4. Et deux Demoiselles.

Cette Maison a l'honneur d'être alliée à l'Auguste Maison de *Bourbon*, par Jeanne-Batiste de Bourbon, fille de *Charlotte des Essarts*, Comtesse de Romorantin, légitimée par Lettres du Roi Henri IV, données au mois de Mars 1608, & par Marie-Henriette de Bourbon, Abbesse de Chelles, ainsi que par Isabeau de Vendôme. Elle est aussi alliée à l'Auguste Maison de *Lorraine*, & à celles de *Montmorency*, de *Fosseuse*, de *la Marck*, de *Saint-Simon-Sandricourt*, de *Crequi*, de *Mailly*, de *Monchi*, de *Pecquigni*, de *Boufflers*, de *Châtillon*, de *Mornai*, de *l'Hôpital*, de *Refuge*, *Tiercelin*, *d'Ormesson*, de *Calonne*, de *Joigni*, de *Belleval*, du *Harlay*, du *Prat*, du *Hamel-Titibus*, de *Saveuse*, *Gouffier*, *Carvoisin*, du *Prat*, de *Riencour*, de *Sorel*, de *Caumartin*, &c.

Les Armes : *écartelé au 1. & 4. d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 anilles, ou fer à moulins au 2 & 3 de gueules, à 3 molettes d'éperon d'or.*

Notice fournie par M. D'IMBERT, en attendant la généalogie de sa Maison.



J.

JARSAILLON, noble & ancienne Famille, originaire de.............. issue de noble race & d'ancienne extraction; elle a été maintenue dans sa Noblesse par Lettres-Patentes données en forme de Charte, au mois de Novembre 1706, duement enregistrées au Parlement & à la Chambre des Comptes de Dijon; nous allons en donner la Généalogie par filiation suivie, qui remonte à GUY DE JARSAILLON, qui forme le premier degré.

I. GUY DE JARSAILLON, Damoiseau, *Domicellus*, étoit marié avec *Barbe de Rosey*, en 1497, de laquelle il eut :

II. HENRI DE JARSAILLON, Ecuyer, qui épousa Demoiselle *Catherine Dilly*, en 1539, dont :

III. PHILIPPE DE JARSAILLON, marié à *Hélene de Saint-Euloges*, en 1574, dont il a eu pour enfant :

IV. CÔME DE JARSAILLON, Ecuyer, Seigneur de Crepy, Capitaine d'Infanterie sous le regne d'Henry IV, épousa *Jeanne des Couleurs*, en 1611, duquel mariage sont sortis : — 1. PIERRE-FRANÇOIS, qui épousa *Michelle Courtain*, & en eut une fille nommée *Susanne*, mariée à Jean de Monitot; 2. — PIERRE, qui suit; — 3. BALTHASAR, mort Pere de l'Oratoire; — 4. PAULINE, mariée à *Guillaume de Mas*, Ecuyer; — 5. Et LUCRECE DE JARSAILLON, mariée à *Antoine de Pallua.*

V. PIERRE DE JARSAILLON, Ecuyer, Seigneur de Curg & de Crepy, Capitaine de Cavalerie; épousa, en 1660, *Claude Simonin*, veuve d'Aubin de la Vallades de Truffin, mort en 1677, laissant pour enfans : — 1. DENIS-FRANÇOIS, qui suit; — 2. JACQUES-IGNACE, mort jeune; — 3. & 4. deux filles, mortes en nourrice; — 5. JEANNE-MARGUERITE, mariée à *Pierre Bruneau*, Conseiller, Chevalier d'honneur au Chatelet; — 6. Et JEANNE-FRANÇOISE DE JARSAILLON, morte sans alliance.

VI. DENIS-FRANÇOIS, Baron de JARSAILLON, Seigneur de Chigy-le-Monial, fut Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Phelippeau, puis sous-Brigadier des Chevaux-Légers de la Garde du Roi. Il fut maintenu dans sa noblesse de race & d'ancienne extraction, par Lettres-Patentes du mois de Novembre 1706. « Veut Sa Majesté, que comme nobles de » race & d'ancienne extraction, ils soient reconnus tels, tant en jugement » que hors de jugement, & jouissent à ce titre de tous les honneurs, » rangs, privileges, exemptions, prérogatives & dignités attribuées aux » anciens Gentilshommes du Royaume; qu'ils puissent continuer à prendre » la qualité d'Ecuyer, parvenir à tous degrés de Chevalerie, &c. ». Il avoit épousé, en 1685, *Gilberte Blondat*, veuve de Claude de Gayot, Ecuyer, Seigneur de la Motte; la Baronnie de Villars, au Bailliage de Bourbon-Lancy, qui lui appartenoit, fut érigée en son nom de famille, par Lettres-Patentes du mois de Mars 1719, en faveur de ses services; il se retira après la bataille de Malplaquet, avec une pension; il est mort

en 1736, laiſſant de ſon mariage : — 1. & 2. PIERRE-JEAN, & JEAN-FRANÇOIS, malheureuſement écraſés par la chûte d'une tour du Château Chigy-le-Monial, en 1702 ; — 3. PIERRE-FRANÇOIS, mort en bas-âge ; — 4. MARGUERITE-GILBERT, Mouſquetaire dans la premiere Compagnie, puis Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Chepy, mort ſans alliance, en 1765 ; — 5. DENIS, auſſi Mouſquetaire, puis Lieutenant de Royal Piémont, Cavalerie, mort jeune & ſans alliance ; — 6. PIERRE-CLAUDE, qui ſuit ; — 7. CLAUDE-MARIE, mariée, en 1717, à *Paul de Jaquinet-de-Cuſſi*, Lieutenant de Dragons, dont poſtérité ; — 8. CLAUDE-MARGUERITE, morte jeune ; — 9. Et JEANNE-FRANÇOISE DE JARSAILLON, Religieuſe à l'Abbaye Royale de Saint-Andoche d'Autun ; elle y fût placée par brevet du Roi, qui a droit d'y placer une religieuſe, lorſqu'il nomme une Abbeſſe.

VII. PIERRE-CLAUDE, Baron de JARSAILLON, fut Lieutenant au Régiment de Royal-Piémont, Cavalerie, mort en 1780 ; il avoit épouſé, en 1748, *Jacqueline du Creſt de-Chigy*, de la branche de du Creſt-de-Chigy, qui deſcend, par les femmes, de l'illuſtre Maiſon de Sémur, dont étoit Saint Hugues, troiſieme Abbé de Cluni ; de l'illuſtre Maiſon d'Aquin, dont étoit Saint Thomas d'Aquin, de celle de Rollins, dont étoit le Cardinal de ce nom, & de pluſieurs autres grandes Maiſons. De ce mariage ſont iſſus : — 1. JACQUES-MARGUERITE, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS-LAZARE, Seigneur de Francheſſe & de Nédy, Garde-du-Corps du Roi, Compagnie de Beauveau, a épouſé, en 1776, *Françoiſe-Catherine de Noury-de-Thurigny*, Demoiſelle, dont un fils nommé PIERRE-EUGENE, né le 2 Mai 1777 ; — 3. JEAN-CLAUDE, Seigneur de Bigu, Lieutenant au Régiment de Champagne, puis Capitaine à la ſuite de l'Infanterie ; — 4. LOUISE-PIERRETTE, morte en bas-âge ; — 5. ANNE-DENISE ; — 6. Et FRANÇOISE-MARGUERITE DE JARSAILLON, Demoiſelles.

VIII. JACQUES-MARGUERITE, Baron de JARSAILLON, Seigneur de Brion, Saint-Siagre, Fontête & Aupont, Officier d'Artillerie, puis Capitaine à la ſuite du Régiment d'Haynault, Infanterie, reçu d'après ſes preuves, à la Chambre de la Nobleſſe des Etats de Bourgogne, à la tenue des Etats de 1775, & à celle de 1778 ; il fut Rapporteur des Requêtes de ladite Chambre ; il a épouſé, en 1773, Demoiſelle *Jeanne-Antoinette-Pierrette de la Goutte*, dont pour enfans : — 1. PIERRE-JACQUES, né le 25 Août 1774 ; — 2. LAZARE-MARIE, mort en nourice ; — 3. PHILIBERTE-CLAUDINE-JOSEPHE ; — 4. Et JEANNE-JOSEPHE DE JARSAILLON.

Cette famille porte pour Armes : *tiercé en faſce au 1 de gueules au lion d'or paſſant armé & lampaſſé, au 2 d'or à trois trefles de ſinople, au 3 d'argent à trois bandes auſſi de ſinople.*

K.

KEROUARTZ : ce nom eſt remarquable entre les Nobles de la Province de Bretagne, par ſon ancienneté & ſes alliances.

PAUL-FRANÇOIS-XAVIER DE KEROUARTZ, Seigneur dudit lieu, un des deſcendans de cette Maiſon, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de Berry, & Brigadier des Armées du Roi, eut de *Louiſe-Anne Dauvet de Rieux*, ſa ſeconde femme; — 1. SEBASTIEN-LOUIS, qui ſuit; — 2. ACHILLE-PAUL, Chevalier de Malte de minorité, mort Chevalier profès dudit Ordre & Capitaine au Régiment d'Orléans, Cavalerie; — 3. ACHILLE-CHARLES-PAUL-ALEXIS, auſſi Chevalier de Malte, Capitaine au même Régiment d'Orléans, retiré du ſervice avec commiſſion de Lieutenant-Colonel, Commandeur de la Commanderie de Théval, mort à Paris le 15 Février 1775, dans la ſoixante-neuvieme année de ſon âge; — 4. Et MARIE-ANNE-LOUISE DE KEROUARTZ, mariée à Paris, le 26 Janvier 1729, à *Georges de Phelippeaux*, Comte d'Herbault, Chevalier, Seigneur de Neuvy, Braſſieux, Beauſſy, &c. Lieutenant de Roi du Pays Blaiſois; elle eſt morte le 11 Décembre 1745.

SEBASTIEN-LOUIS, Marquis de KEROUARTZ, épouſa *Jeanne-Françoiſe de Kergrouadès*, ſeule héritiere des Terre & Chatellenie de Kergrouadès, & derniere de ce nom. De ce mariage ſont iſſues: — 1. MARIE-JEANNE-GEORGETTE-TOUSSAINT, mariée à Paris, le 20 Août 1754, à *Jean-Joſeph-Anne-Marie*, Marquis d'Houchin, fils de Louis-Albert-François-Joſeph, Comte d'Houchin, Vicomte de Hauboudin, Seigneur de Longaſtre, Emerin, Annezin, &c. iſſu d'une des plus anciennes Maiſons de l'Artois, reçu dans tous les Chapitres Nobles des Pays-Bas, & de Marie-Andrée-Joſephe de Berghes; — 2. Et MARIE-JEANNE-LOUISE-CHARLOTTE-TOUSSAINT DE KEROUARTZ, mariée à Paris, au mois de Juillet 1760, à FRANÇOIS-JACQUES DE KEROUARTZ, devenu chef des nom & Armes de ſa Maiſon, & par cette alliance, poſſeſſeur de la Terre de ſon nom, Seigneur, Marquis de KEROUARTZ, mort audit Château, le 5 Août 1775, ayant laiſſé pluſieurs enfans. Il étoit fils aîné de JACQUES-JOSEPH-RENÉ DE KEROUARTZ, Chevalier, Seigneur de Lazérazieu, Comte de Penhoët-Gié, Préſident au Parlement de Bretagne, mort le 5 Mars 1778, & de Dame *Mathurine-Joſephe-Reine de Kergoët*, héritiere & derniere du nom, fille de François-Jean-Batiſte du Kergoët, Chevalier, Seigneur du Guilly, & de Marie-Joſephe du Châtel-Kerlech, &c.

Les Armes: *d'argent à une roue de ſable accompagnée, de trois croiſettes de même.*



L.

LAMOTHE : *Voyez* MOTHE (DE LA).

LANGUEDOUE : ancienne Noblesse du pays Chartrain en Beauce, dont l'origine, suivant un Arbre Généalogique, imprimé, qu'on nous a fait passer, se perd dans l'obscurité des tems. Il en remonte la filiation à :

I. JEAN DE LANGUEDOUE, Chevalier, vivant en 1284, marié à *Pernette de Corbeil*, de laquelle il eut :

II. JEAN DE LANGUEDOUE, Chevalier, Seigneur de Villeneuve-Languedoue, dans la Paroisse de Reclainville en Bauce & d'Oysonville, Gouverneur de Dourdan & de Galardon, marié à *Catherine Chesnard ;* c'est ce qui est prouvé par le partage du 15 Mai 1358, qu'il fit de la succession de feu son pere, & par un autre partage, du 15 Mai 1359, entre lui, Guyon d'Orléans, Demoiselle *Catherine Chesnard*, sa femme, & Agnès Chesnard, leur sœur, toutes trois filles & héritieres de feu Philippe Chesnard, & de Jeanne de Préasle. Ils eurent pour enfans : — RENAUD, qui suit : — Et OLIVE, mariée à *Renaud de Gouffier*, Chevalier de l'Ordre du Roi, fils de Claude de Gouffier, aussi Chevalier de l'Ordre du Roi, Grand Ecuyer de France, Gentilhomme de la Chambre du Roi.

III. RENAUD DE LANGUEDOUE, Chevalier, Seigneur de Villeneuve-Languedoue & d'Oysonville, Gouverneur de Dourdan & de Galardon, épousa *Marguerite de Beaune*, d'une famille originaire de Tours, dont étoient Jean de Beaune, premier Maître-d'Hôtel de la Reine Catherine de Médicis, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Renaud de Beaune, Grand-Aumônier de France sous Henri IV, qui fut Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, passa de l'Eglise de Bourges, dont il étoit Archevêque à celle de Sens. RENAUD DE LANGUEDOUE partagea la succession de son pere avec OLIVE, sa sœur, le 27 Août 1383, & le 10 Mai 1398 ; & reçut deux aveux de Renaud de Gouffier, son beau-frere, les 8 Juillet & 20 Août de ladite année 1398. Il eut de son mariage : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. JEAN, mentionné dans un acte de 1458 : — 3. Et JEANNE, mariée à *Pierre d'Allonville*, Seigneur des Carneaux & de Louville, auquel GUILLAUME DE LANGUEDOUE, son beau-frere, passa un contrat de vente devant Isambert, Tabellion à Chartres, le 18 Avril 1458.

IV. GUILLAUME DE LANGUEDOUE, Chevalier, Seigneur de Villeneuve-Languedoue, d'Epencey, Moutiers, Pussey, Gaudigny & Chévane, épousa, en 1450, *Michelle de Richebourg*, comme il est prouvé par un aveu du 28 Juillet 1455, & par un partage du 23 Avril 1456, à cause de sa femme. Leurs enfans furent : — 1. LOUIS DE LANGUEDOUE, Chevalier, marié, par contrat passé devant Chevalier, Notaire à Puiselet, le 25 Janvier 1503, avec *Catherine de Monceau*, fille de Jean, Chevalier, Seigneur de Saint-Cyr, & d'Elie d'Hiebes : — 2. GUILLAUME, qui suit :

— 3. LAURENT, marié à *Claudine de Billy*, Dame de Léveville : — 4. Et MARGUERITE DE LANGUEDOUE, mariée à *Pierre Desmazis*, Seigneur de Brieres.

V. GUILLAUME DE LANGUEDOUE, Chevalier, Seigneur de Villeneuve-Languedoue & de Pussay en Beauce, partagea avec ses freres & sa sœur, le 23 Novembre 1484, devant Etienne Langlois, Notaire à Boisville-la-Saint-Pere; rendit aveu au Château d'Estampes, le premier Juillet 1485, vivoit encore en 1511, & fut enterré dans l'Eglise de Pussay. Il avoit épousé, par contrat passé devant Jean Almaury & Denis Marchandeau, Notaires au Châtelet de Paris, le 5 Novembre 1484, *Yolande de Sabrevois*, fille de Richard & de Catherine Quentin, dont :

VI. CLAUDE DE LANGUEDOUE, Chevalier, Seigneur de Pussay, marié, par contrat passé devant Girault & Jean le Comte, Notaires au Bailliage d'Estampes, le 3 Octobre 1508, à *Charlotte de Chastillon*, fille d'Antoine, Chevalier, Seigneur de Marigny, Prévôt de Château-Thierry, & de Marguerite l'Huilliere. Devenue veuve, elle ent la garde-Noble de ses enfans mineurs, rendit hommage au Roi en son Château d'Estampes, & à l'Abbé de Morigny, le 16 Juillet 1546. De son mariage vinrent quatre garçons & quatre filles; savoir : — 1. ANTOINE, marié à *Anne de Bombelle*, & décédé sans enfans : — 2. JEAN, Gentilhomme de la Chambre du Roi, marié à *Jeanne de Durant*, par contrat passé devant Hannony, Notaire, le 3 Août 1579 : — 3. CLAUDE, qui suit : — 4. FRANÇOIS, auteur de la branche aînée de Pussay, aujourd'hui d'Archambault, nommé par Charles IX Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine & Gouverneur d'Avesnes en 1570, & mort en 1595. Il avoit épousé, 1°. en 1566, *Marie Puôt*, de la Maison de Poumeuse, morte sans enfans; & 2°. *Louise de Rivaude*, fille de Guillaume, Seigneur de Rivaude, au pays de Sologne : — 5. CLAUDE, mariée, 1°. à *René Desprez*, & 2°. à *Jean de Reimbert*, Seigneur de la Chapelle d'Aunainville, par contrat passé devant Pierre Thibault, sous Claude Saillard, Tabellion juré à Estampes, le 9 Janvier 1547 : — 6. CHARLOTTE, mariée par contrat passé devant le Noir, Notaire à Dourdan, le 26 Juin 1578, à *Emery de la Chabrienne*, Seigneur de Neuville : — 7. JEANNE, mariée à *Gabriel Desprez*, Seigneur de la Queue & de la Salle : — 8. Et MARGUERITE DE LANGUEDOUE, femme de *Guillaume de Meault*.

VII. CLAUDE DE LANGUEDOUE, Chevalier, Seigneur de Pussay, de Retréville & de la Barre, épousa, par contrat passé devant le Barbier, Notaire en la Châtellenie de Guillerval, le 2 Septembre 1563, *Jacqueline de Prunelé*, fille d'Urban, Seigneur de Guillerval, & de Jeanne de Ligneris. Leurs enfans furent : — 1. CHARLES, qui suit : — 2. ALEXANDRE, Chevalier, Seigneur de Saint-Aignan, de Pussay en partie & de Dommerville, mort sans alliance : — 3. ANNE, morte à Meréville : — 4. CHARLOTTE, mariée à *Henri Briçonnet*, Marquis d'Oysonville : — 5. Et JEANNE, femme du Seigneur des Loges. Ces enfans partagerent la succession de leur pere & mere, par acte passé devant le Boucher, Notaire à Angerville-la-Gaste, le 15 Février 1604.

VIII. CHARLES DE LANGUEDOUE, Chevalier, Seigneur de Pussay,

Saint-Aignan & de Dommerville, épousa, par contrat passé devant Dutartre, Tabellion à Bonnelle, le 17 Octobre 1596, *Marie de la Villeneuve*, fille de Charles, Seigneur de Bonnelle, & de Jeanne du Flu. Par acte du 9 Janvier 1612, passé devant Jacques Peteau, Lieutenant-Général d'Etampes; elle fut élue tutrice de ses enfans; savoir : — 1. HENRI DE LANGUEDOUE, auquel *Henri de la Villeneuve*, son oncle, Maître en la Chambre des Comptes de Paris & Conseiller d'Etat, donna, par son testament du 15 Avril 1645, dont M. le Président de Lamoignon fut nommé Exécuteur, tous ses biens, & spécialement sa Terre & Seigneurie d'Ouarville, avec substitution de mâle en mâle, à condition qu'il porteroit le nom & les armes de la Famille *de la Villeneuve*. Il obtint à cet effet des Lettres-Patentes de commutation de nom, au mois de Janvier 1656, scellées du grand Sceau de cire verte, lesquelles furent enregistrées au Parlement, le 11 Mai 1663. Il mourut sans alliance : — 2. CLAUDE, qui suit : — 3. LOUIS, âgé de 15 ans : — 4. GABRIEL, âgé de 12 ans : — 5. EUSTACHE, âgé de 9 ans : — 6. CHARLES, tige de la branche des Seigneurs de Dommerville, rapportée ci-après : — 7. Et MARGUERITE DE LANGUEDOUE, âgée de 4 ans, lors de l'acte de tutelle du 9 Janvier 1612.

IX. CLAUDE DE LANGUEDOUE-DE-LA-VILLENEUVE, Baron d'Ouarville, Offonville & Ensonville, épousa, par contrat du 4 Octobre 1626, passé devant Chevré, Notaire au Châtelet de Paris, *Catherine du Pré*, laquelle fut élue tutrice, le 3 Décembre 1646, de ses enfans mineurs; savoir : — 1. ALEXANDRE : — 2. CLAUDE, qui suit : — 3. & 4. LOUIS & JEAN : — 5. Et MARIE DE LANGUEDOUE.

X. CLAUDE DE LANGUEDOUE-DE-LA-VILLENEUVE, Chevalier, Seigneur d'Ouarville, en rendit hommage, le 26 Juillet 1653, fut Chancelier ou Exempt ordinaire du Roi, sur la démission faite en sa faveur par Louis de Machault, le 10 Mars 1654. Il avoit épousé, par contrat du 2 Juin 1653, *Anne de Brizay*, fille de Pierre, Seigneur de Denonville, & de Louise de Hatte de Grigny, dont vinrent : — 1. HENRI-GUILLAUME, qui suit : — 2. CLAUDE : — 3. LOUIS-BERNARD-LÉONARD : — 4. JEAN-PHILIPPE : — 5. Et MARIE DE LANGUEDOUE.

XI. HENRI-GUILLAUME DE LANGUEDOUE-DE-LA-VILLENEUVE, Chevalier, Seigneur d'Ouarville, Brigadier des armées du Roi, Chef de Brigade des Gardes du Corps, obtint un passe-port du Maréchal d'Humieres, du 26 Octobre 1689. Il avoit épousé, par contrat du 6 Mai 1685, passé devant Bru & Guyot, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiselle *Marie-Madeleine d'Allegre*, fille de feu Jean d'Allegre, Ecuyer, Seigneur de Florac, & d'Anne de Veillard, dont : — 1. CHRÉTIEN, qui suit : — 2. MARIE, morte sans alliance, en 1728, au Château de Reclainville en Beauce : — 3. Et HENRIETTE-ADELAIDE DE LA VILLENEUVE-DE-LANGUEDOUE, mariée à *Louis-Alexandre de la Barre*, Chevalier, Seigneur de Grossieu, d'Arbouville & de Huttonville, mort, le 3 Mars 1740, au Château Denonville en Beauce. Ils ont eu deux garçons mariés, sans enfans; & deux filles, savoir, Marie-Marguerite-Julie-Elisabeth-Charlotte

de la Barre-de-Groslieu, mariée dans l'Eglise Saint-Gilles d'Estampes, le 29 Janvier 1753, à Joseph-Victor de Tarragon, Chevalier, Seigneur de Mainvilliers, ancien Capitaine au Régiment de Bassigny, Chevalier de Saint-Louis, dont quatre enfans. Il ne reste plus qu'un fils non marié. Elle est morte à Mainvilliers en Beauce en 1761, & son époux quelque tems après : — Et N.... de la Barre, aussi morte à Mainvilliers, en 1761, sans alliance.

XII. CHRÉTIEN DE LANGUEDOUE-DE-LA-VILLENEUVE, Chevalier, Seigneur d'Ouarville, Ensonville, Ossonville, & de la Chauverie, au Perche, épousa 1°. *Marguerite-Elisabeth Gitton de Montgiron*; 2°. par contrat du 7 Mai 1722, passé devant Daudoin, & son Confrere, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiselle *Julie Voisin de Saint-Paul*, morte au château de la Chauverie; & 3°. le 20 Juin 1728, *Marie-Henriette de Souchais*, fille du Seigneur de la Faucherie. Du premier lit est issu : — 1. CLAUDE, qui suit; du second lit : — 2. N..... DE LANGUEDOUE-DE-LA-VILLENEUVE, Garde-du-Corps du Roi, mort à Romorentin, en Sologne; & du troisieme lit sont issus trois garçons & une fille. L'aîné est marié au Perche; le second est mort au service; le troisieme a été Lieutenant au Régiment de Penthievre, Infanterie; & la fille est morte à Saint-Cyr, où elle avoit été reçue.

XIII. CLAUDE DE LANGUEDOUE-DE-LA-VILLENEUVE, Chevalier, a épousé, par contrat passé au château de Princé, en 1752, devant Luçon, & son Confrere, Notaires, à Beaufort-en-Vallée, dans l'Anjou, *Louise-Henriette le Gros-de-Princé*, fille de Louis, Seigneur de Princé, en Anjou, & de Marie Hurault de l'Hôpital, dont : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. N..... dit *le Chevalier DE LANGUEDOUE*, Officier au Régiment de Picardie : — 3. Et une fille, Pensionnaire au Couvent de Baugé, en Anjou.

XIV. CLAUDE DE LANGUEDOUE-DE-LA-VILLENEUVE, Chevalier, a épousé, en 1776, Demoiselle *de Sainson*, de la ville d'Orléans. Nous ignorons s'il a des enfans.

Branche des Seigneurs de DOMMERVILLE & de SAINT-LÉGER, en Artois.

IX. CHARLES DE LANGUEDOUE, Chevalier, sixieme fils de CHARLES, & de *Marie de la Villeneuve*, Seigneur de Dommerville, Saint-Aignan, & de Pussay en partie, mort le 6 Avril 1688, & inhumé dans l'Eglise de Saint-Germain de Dommerville, en Beauce, Diocese de Chartres, avoit épousé, par contrat du 5 Juin 1644, passé devant Venard, Notaire à Ormoy-la-Riviere, sous le Tabellionage de la Châtellenie de Menigirault, Bailliage & Duché d'Estampes, *Marie de Mosnier-de-la-Genessie*, fille de N... de Mosnier, Chevalier, Seigneur de la Genessie, de Marolle, & Hormoy-la-Riviere, près Estampes, & de Marie de Pillois. Elle mourut le 21 Janvier 1689, ayant eu de son mariage : — 1. FRANÇOIS, né le 14 Août 1645 : — 2. Autre FRANÇOIS, né le 21 Juin 1647 : — 3. CHARLES,

né le 7 Octobre 1650 : — 4. CLAUDE, qui suit : — 5. RENAUD, né le 9 Juillet 1659 : — 6. HENRI-FRANÇOIS, né le 3 Avril 1661 : — 7. MARIE, née le 18 Juillet 1646 : — 8. LOUISE, née le 8 Juillet 1648 : — 9. ANNE-LOUISE, née le 11 Juin 1649 : — 10. Et ANGELIQUE DE LANGUEDOUE, née le 21 Septembre 1656.

X. CLAUDE DE LANGUEDOUE, Chevalier, né le 22 Décembre 1655, Seigneur de Dommerville & de Saint-Aignan, épousa 1°. par contart du 31 Décembre 1681, passé devant Nicolas Vacherot, Notaire à Auneau, en Beauce, *Elisabeth-Susanne de Chartres*, fille de Henri de Chartres, Seigneur de Cherville, Douaville, Chatenay & Villeray; & 2°. par contrat du 12 Février 1689, passé devant Morlon & Caillet, Notaires au Châtelet de Paris, *Anne le Gros*, fille de Jacques-Louis, Seigneur de Princé, le Bouchet & Chappe, Grand-Bailli de Beaufort-en-Vallée, en Anjou, dont le fils a été Commissaire-Provincial & Ordonnateur des guerres en Bretagne; & le petit-fils a occupé la même place, & s'est retiré avec la Croix de Saint-Louis. De cette seconde femme, il a eu : — 1. CLAUDE, mort au Plessis-Saint-Benoît en 1715 : — 2. CLAUDE-CHARLES, mort à Hazebrouch en Flandre, en 1760 : — 3. ADRIEN-BERNARD, qui suit: — 4. JEAN-BATISTE-HENRI DE LANGUEDOUE, Prêtre & Chanoine de l'Eglise de Nantes, Prieur-Commandataire du Prieuré d'Oysé, au Maine: — 5 LOUIS-ALEXANDRE, rapporté après son aîné : — 6. Et ELISABETH DE LANGUEDOUE, aînée de ses trois derniers freres, mariée à Messire *Jacques Langlois*, Seigneur de Cicery, qui ont laissé pour fils N.... Langlois, Ingénieur à Weissembourg, & fait Chevalier de Saint-Louis en 1761.

XI. ADRIEN-BERNARD DE LANGUEDOUE, Chevalier, Aide-Major de Bapaume, en Artois, près de Cambray, où il est mort en Juin 1753, avoit épousé *Marie-Therese de Boniface*, dont il a laissé deux filles, savoir : MARIE-HENRIETTE DE LANGUDOUE, mariée, en 1775, à *N.... de Dédalle*, Chevalier, Seigneur de Primat, en Champagne, Major d'Artillerie, retiré du service : — Et MARIE-MARGUERITE-SOPHIE DE LANGUEDOUE, élévée à S. Cyr, d'où elle est sortie le 27 Février 1763, mariée, en Octobre 1775, à Varenne en Argonne, avec *François de Prudhomme*, Chevalier, Seigneur du Roc, ancien Capitaine au Corps Royal de l'Artillerie, Chevalier de Saint-Louis, retiré du Service, fils puîné de Claude-Charles de Prudhomme, Ecuyer, & d'Honorée de Laval, dont un fils. Voyez *Prudhomme*, dans ce Volume.

XII. LOUIS-ALEXANDRE DE LANGUEDOUE, Chevalier, Seigneur de Saint-Léger, frere puîné du précédent, Colonel d'infanterie, ancien Commandant du Régiment du Roi, Chevalier de Saint-Louis, titré *Marquis de Languedoue*, par Lettres-Patentes de Sa Majesté, en considération de ses bons services, enregistrées au Conseil souverain d'Artois en 1761, a été reçu pour entrer aux Etats de ladite Province en 1762. Il a epousé, le 10 Février 1760, dans la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, contrat passé le 11 Février 1759, devant Desmeures & son Confrere, Notaires au Châtelet de Paris, Dame *Marie-Reine de Rosiere*, veuve d'Eustache, Marquis

quis d'Aouſt, Seigneur de Cuincy-Provoſt, Beaudouin, Fontaine, Saint-Léger & Houazier, en Artois. Elle eſt morte ſans enfans de ſon ſecond mariage.

Les Armes : *d'argent, à huit coquilles de ſable 3, 2 & 3, ſéparées par deux faſces de gueules; la coquille du milieu en chef plus haute, & celle du milieu en pointe plus baſſe.* Pour un plus long détail ſur cette Famille, on peut conſulter la Généalogie, *tome VIII* de ce Dictionnaire, *pag.* 451 *& ſuivantes.*

LANTIVY ou LENTIVY : Nobleſſe, l'une des plus anciennes & des mieux alliées de la Bretagne, dont il eſt parlé, *Tome VIII, pages* 613 *& ſuivantes* de ce Dictionnaire; mais la branche des Seigneurs de Kergoff & de Trédion, n'y étant pas compriſe, nous allons la rapporter ici, d'après un mémoire dreſſé ſur titres.

IX. MICHEL DE LANTIVY, Seigneur de Talhouet, partagea, en 1604, avec JACQUES, ſon frere conſanguin, iſſu d'un ſecond lit; & épouſa, par contrat du 20 Juin 1610, *Anne de Quervaſie-de-Malétroit*, dont deux fils, ſavoir : — 1. JEAN, Seigneur de Talhouet, comme il eſt dit au même volume, *page* 614, où ſa poſtérité eſt rapportée : — 2. Et LOUIS DE LANTIVY, qui ſuit, tige de la branche des Seigneurs de Kergoff & de Trédion.

X. LOUIS DE LANTIVY, Seigneur de Kergoff, ainſi qu'il eſt prouvé par l'induction fournie à la Chambre de la reformation de la Nobleſſe, en Bretagne, le 6 Novembre 1668; fut maintenu en la qualité d'Ecuyer, concurremment avec LOUIS, fils de JEAN, Seigneur de Talhouet, ſon couſin, par Arrêt de ladite Chambre, rendu le 17 du même mois, commun pour toutes les branches de cette Maiſon. Par un ſecond Arrêt du 24 Mars 1671, MM. DE LANTIVY ſe firent autoriſer à prendre la qualité de Chevalier. Ledit LOUIS, Seigneur de Kergoff, avoit épouſé, par contrat du 13 Septembre 1650, *Françoiſe Ruaud*, fille de Pierre, Seigneur de Kermouel & du Ratian, & de Jeanne Georget, ſa premiere femme. Il en eut :

XI. HYACINTHE DE LANTIVY, Chevalier, Seigneur de Kergoff, batiſé le 6 Novembre 1674, qui ſervit d'abord dans la Marine, & étoit Capitaine d'Infanterie au Régiment de Laubanie, lorſqu'il épouſa, par contrat du 21 Février 1709, *Silvie Fouquet*, Dame de Tredion, fille unique de Charles-Roland Fouquet, (cadet de la branche des Fouquet-Chalain, qui l'eſt elle-même des Fouquet-Belle-Iſle), Seigneur de la Feronniere, Chevalier de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel de Saint-Lazare, & de Saint-Jean-de-Jéruſalem, Aide-de-Camp du frere de Louis XIV, & de Marguerite Sapien. Elle porta en dot à ſon mari, la Seigneurie & Vicomté de Trédion, que ſon pere avoit acquiſe, en 1676, du Duc d'Elbeuf. De ce mariage, ils ont eu :

XII. GUY-JOSEPH-JOACHIM DE LANTIVY, Chevalier, Seigneur, Vicomte de Trédion, batiſé le 3 Décembre 1713, mort le 13 Janvier 1751, qui avoit épouſé, par contrat du 2 Novembre 1737, *Marie-Françoiſe-Xavier-Laurent de Kercadio*, fille de feu Jean-François-Laurent de

Kercadio, Maire en titre de la ville de Vannes, &c. & de Marie Hardy; dont est issu :

XIII. JEAN-LOUIS DE LANTIVY, Chevalier, Seigneur, Vicomte de Trédion, né le 14 Avril 1743, qui a épousé, par contrat du premier Février 1765, *Marie-Françoise Tuault-de-la-Bouvrie*, fille de feu François-Marie Tuault, Conseiller du Roi & Sénéchal de la Jurisdiction & Barre-Royale de Ploermel, & de Françoise-Marie-Josephe Cessou. Leurs enfans sont : — 1. MATHURIN, Chevalier, batisé le 31 Mai 1773 ; — 2. RENÉ-JOSEPH, batisé le 14 Juin 1776 ; — 3. Et MARIE-FRANÇOISE-JOSEPHE DE LANTIVY-DE-TRÉDION, batisée le 15 Août 1770, aînée de ses freres.

La descendance directe de cette branche, est surabondament prouvée par les actes de tutelle & decret de mariage de JEAN-LOUIS DE LANTIVY, Seigneur, Vicomte de Trédion, auxquels ont comparu & donné voix en l'Estoc LANTIVY, les Seigneurs de Talhouet & du Reste, de la même Maison ; & par l'Arrêt contradictoire obtenu au Parlement de Rennes, le 10 Mai 1771, par la Maison de LANTIVY, contre des bâtards qui avoient usurpé ses nom & Armes, dans lequel Arrêt est compris ledit JEAN-LOUIS DE LANTIVY, Seigneur de Trédion, en concurrence avec la branche de Talhouet, son aînée, & celle du Reste, sa cadette.

La branche des LANTIVY-BERNACLE ne subsiste plus que dans une fille, Supérieure des Demoiselles de la Retraite, à Vannes. La terre de Bernacle, qui, depuis plus de six cens ans, étoit possédée par des LANTIVY, est échue à M. de Francheville-Plelain, du chef de sa mere.

Les Armes : *de gueules, à une épée d'argent en pal, la pointe en bas.* Devise, *qui desire, n'a de repos.*

LAUNOY (DE) : ancienne famille noble, établie à Epinal, en Lorraine.

Charles IV, Duc de Lorraine, pour récompenser les longs & fideles services d'Antoine de Ranfrin, Gentilhomme servant, issu de cette famille, lui accorda, en 1660, la permission de faire porter à l'un de ses fils le nom & les armes de la Maison de LAUNOY, assez connue dans ses Etats, & lui en conféra les rangs, honneurs & avantages.

La guerre, la famine & la peste, qui désolerent cette Province, dans le dix-septieme siecle, ne nous permettent d'en donner la filiation que depuis JEAN, qui suit, quoiqu'elle ait des titres d'illustration bien antérieurs. La célebre fondatrice du Refuge, Elisabeth de Ranfain, a pris naissance dans le sein de cette famille.

I. JEAN DE LAUNOY, Ecuyer, fit reprise, à Nancy le 16 Juin 1495, de tout ce qu'il avoit, mouvant en fief, au Comté de Vaudemont. René, Roi de Sicile & Duc de Lorraine, la fit recevoir par Messire Thomas de Phaffenhoven, Chevalier, Sénéchal de Lorraine. Il avoit épousé Demoiselle *Jeanne de Thiaucourt*, d'une Maison ancienne, sœur de Didier de Thiaucourt, Ecuyer, & en eut :

II. CLAUDE DE LAUNOY, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Battigny, Franoy & Villars-sur-Port, marié, par contrat du 11 Juin 1529, avec

Demoiselle *Henriè de Poiresson*, fille & unique héritiere de noble Claude de Poiresson, de laquelle vinrent: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. 3. & 4. GUILLAUME, FRANÇOIS & SIMON, Ecuyers, morts sans postérité; — 5. Et JEAN DE LAUNOY, dont nous allons parler d'abord.

JEAN DE LAUNOY, Ecuyer, Seigneur de Battigny, Franoy & Villars-sur-Port, Archer des Gardes de Son Altesse de Lorraine, rappellé avec CLAUDE & SIMON, ses freres, dans un contrat d'acquêt, du 24 Novembre 1565, & dans un acte de vente, du 2 Décembre 1598, épousa Demoiselle *Jeanne de Moroge*, mentionnée dans un contrat d'échange du 25 Avril 1600, passé entre son mari & CLAUDE DE LAUNOY, Ecuyer, son frere, demeurant audit Battigny. Elle en étoit veuve suivant un acte d'acquêt du 17 Janvier 1615, auquel elle renonça le 2 Avril suivant, en faveur de ses deux fils, & fonda deux obits, l'un en la Paroisse de Battigny, le 27 Juillet 1619. Elle eut de son mariage? — 1. LOUIS, Ecuyer, qui rendit ses foi & hommage au Duc Henri de Lorraine, le 8 Avril 1612, pour tout ce qu'il tenoit en fief dans le Comté de Vaudemont. Il épousa Demoiselle *Claudine Bresson*, laquelle étant veuve fit faire en son nom ses foi & hommages au Duc Charles IV, le 16 Novembre 1626, par Léonard Ranfain, son fondé de procuration, pour tout ce qu'elle tenoit aussi en fief dans ledit Comté de Vaudemont; — 2. JACQUES, Ecuyer, rappellé dans le testament de sa sœur FRANÇOISE, & mort sans postérité; — 3. FRANÇOISE, qui, par son testament du 16 Février 1617, fit des legs & donation à MARIE DE LAUNOY, sa sœur, & à nobles Ecuyers LOUIS & JACQUES DE LAUNOY, ci-dessus, ses freres; — 4. Et MARIE DE LAUNOY, femme de *Léonard de Ranfain*, fils de Simon. Ils sont bisayeux d'Anne-Gabrielle de Lavaux, veuve du Baron de Seccaty, & de Claude-Antoine de Lavaux, Comte de Saint-Ouain, son frere, & d'Anne-Gabrielle de Lavaux, Chanoinesse de Poussay, comme elle l'a prouvé par ses lignes, à son entrée dans ce Chapitre.

III. CLAUDE DE LAUNOY, II du nom, Ecuyer, fils aîné de CLAUDE I, & de *Henrie de Poiresson*, est mentionné avec SIMON & JEAN, ses freres, dans un contrat d'acquêt, du 24 Novembre 1565, à son profit. Se faisant fort de Demoiselle *Catherine Petitgot*, sa femme, il vendit, de concert avec SIMON & JEAN DE LAUNOY, Ecuyers, ses freres, par acte du 2 Décembre 1598, en faveur de François Guerin, Demeurant à Vezelise, une maison sise sur la place, du côté de la porte Notre-Dame, laquelle lui étoit échue par le décès de Demoiselle *Henrie de Poiresson*, sa mere, épouse de feu CLAUDE DE LAUNOY, Ecuyer, son pere. Il eut de son mariage:

IV. CLAUDE DE LAUNOY, III. du nom, Ecuyer, demeurant à Vicheray, qui étoit mort le 23 Décembre 1643, date d'un contrat de vente fait par Jacques Guerin, du lieu de Vezelise, au profit de Demoiselle *Marie de Raincourt*, veuve dudit CLAUDE DE LAUNOY, Ecuyer, d'une maison sise à Vezelise, provenant d'acquêt fait le 2 Décembre 1598, par feu François Guerin, pere du vendeur. Ladite de *Raincourt* fit un contrat de donation entre-vifs, pardevant Cornullier, Tabellion à Nancy, le 10

Janvier 1650, en faveur de NICOLAS DE LAUNOY, Ecuyer, son filleul & petit-fils, d'une constitution de rente de 200 francs, monnoie de Lorraine. De son mariage vint :

V. CLAUDE DE LAUNOY, IV du nom, Ecuyer, épousa Demoiselle *Catherine de Calais*, avec laquelle il vivoit le 10 Janvier 1650, date du contrat de donation ci-dessus, où ils sont mentionnés. Il en eut : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. JEAN, Curé d'Aroffe ; — 3. CLAUDE ; — 4. & 5. PIERRE & CHRISTOPHE, morts sans postérité, en 1673, & enterrés dans l'Eglise Paroissiale d'Espinal, où est leur mausolée, sur lequel on voit leurs noms & Armes, & celles de *Catherine de Calais*, leur mere ; — 6. & 7. BARBE & FRANÇOISE DE LAUNOY, aussi décédées sans postérité.

VI. NICOLAS DE LAUNOY, Ecuyer, donataire de Marie de Raincourt, son ayeule & sa marraine, le 10 Janvier 1650, épousa, par acte de célébration en la Paroisse Saint-Paul, Diocese de Toul, le 9 Février 1682, *Jeanne Vannesson*, fille de Claude Vannesson, de Commercy, dont :

VII. CLAUDE-FRANÇOIS DE LAUNOY, Ecuyer, batisé en la Paroisse Saint-Remy du Bourg de Vichery, le 3 Avril 1685, Avocat à la Cour Souveraine, & Lieutenant-Général de Police de Mirecourt, qui épousa, par contrat du 28 Janvier 1709, Demoiselle *Marie Pirot*, fille de Thomas Pirot, & de Gabrielle Aubertaut, Dame de Fraisnois, de laquelle il eut : — 1. CLAUDE-THOMAS, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, mort sans postérité au service d'Espagne, Capitaine au Régiment de Flandres, Wallon ; — 3. Et JEAN-NICOLAS, né le 25 Décembre 1712, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment de l'Isle de France, Infanterie, vivant sans alliance.

VIII. CLAUDE-THOMAS DE LAUNOY, Ecuyer, né le 18 Décembre 1710, Conseiller du Roi, Maître Particulier des Eaux & Forêts d'Espinal, fut maintenu dans sa noblesse, ainsi que son frere, comme issus de JEAN DE LAUNOY, qualifié Ecuyer, en 1495, sur la production de leurs titres ci-devant rapportés, & relevés, en tant que besoin, des omissions de qualifications de Noble, faites par eux, & CLAUDE-FRANÇOIS DE LAUNOY, leur pere, par Arrêt du Conseil d'Etat de Stanislas, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, rendu à Lunéville, le 7 Janvier 1755, qui ordonne que tant lesdits CLAUDE-THOMAS & JEAN-NICOLAS DE LAUNOY, que leurs enfans, postérité née & à naître, en légitime mariage, jouiront de tous les honneurs, privileges, franchises & exemptions, dont jouissent les anciens nobles de ses Etats, avec défenses à toutes personnes de les y troubler, ni inquiéter, tant & si long-temps qu'ils vivront noblement, à peine de nullité, & de tous dépens, dommages & intérêts ; leur permet, & à tous leurs descendans, de se qualifier Ecuyers en tous actes, tant en Jugement que dehors, & de continuer, de porter, ainsi que leurs ancêtres ont fait d'ancienneté, les Armes ci-après expliquées, énoncées avec les Titres dans ledit Arrêt, enregistré en la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, en la Chambre des Comptes de Nancy, le 22 Janvier 1755, & en l'Hôtel-de-Ville d'Espinal, le 24 desdits mois & an.

Cette précaution, de la part de CLAUDE-THOMAS, & de JEAN-NICO-

LAS DE LAUNOY, parce que CLAUDE-FRANÇOIS DE LAUNOY, leur pere, avoit omis de se qualifier noble, est au moins excessive. 1°. Cette omission n'avoit pas duré assez long-temps pour nuire ; 2°. parce que CLAUDE-FRANÇOIS DE LAUNOY, étant pourvu d'un Office de Judicature, il ne pouvoit être réputé dérogeance, par Edit ou Arrêt du 4 Juin 1668 : enfin, parceque leurs titres établissent, de la maniere la plus invincible, leur filiation depuis JEAN DE LAUNOY, qualifié Ecuyer, en 1495.

CLAUDE-THOMAS DE LAUNOY est mort le 23 Janvier 1763, & avoit épousé, par contrat du 11 Août 1740, Demoiselle *Barbe Ebaudy*, fille de Charles-Antoine Ebaudy, Ecuyer, Seigneur de Bricon & autres lieux, de laquelle il a laissé : — 1. CLAUDE-CHARLES-NICOLAS, qui suit ; — 2. ANNE-ANTOINETTE, mariée, par contrat du 23 Mars 1772, à *Charles-Joseph-Gabriel de la Salle*, Ecuyer, Gouverneur de la Ville de Dompaire ; — 3. Et MARIE-BARBE-CHARLOTTE DE LAUNOY, mariée, par contrat du 20 Juin 1777, à *Charles-Robert de Chambon*, Seigneur de Trousseauville, Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, & sous-Lieutenant au Régiment d'Artois, Dragons.

IX. CLAUDE-CHARLES-NICOLAS DE LAUNOY, Ecuyer, né le 15 Août 1748, Conseiller du Roi, Maître Particulier des Eaux & Forêts d'Espinal, par provisions du 12 Avril 1769, a épousé, par contrat du 30 Août 1764, Demoiselle *Marie-Anne-Gabrielle de la Salle*, fille de Joseph-Gabriel de la Salle, Ecuyer, Seigneur en partie de Mortagne & autres lieux, & de défunte Marguerite, Baronne de Redouté, dont : — MARIE-BARBE-GABRIELLE DE LAUNOY, née le 30 Septembre 1776.

Les Armes : *parti au 1, fascé de gueules & d'argent de huit pieces ; & au 2, bandé de gueules & d'or aussi de huit pieces :* cimier, *un casque ouvert, orné de ses lambrequins, aux métaux & couleurs de l'écu.*

LAUTHONNYE (DE), Famille noble & originaire du Limosin, illustre par son antiquité, ses alliances & ses services militaires. L'ancienne tradition du pays en fait remonter la noblesse à des temps reculés ; mais un incendie qu'elle éprouva, dont l'acte authentique est de 1445, & les preuves qui ont été faites judiciairement le 17 Juin 1758, pardevant M. Charles-Blaise-Léon Milon, Conseiller du Roi en son Châtelet de Paris, certifiés véritables par Louis d'Hozier, Chevalier, Juge d'Armes de France, Conseiller du Roi en ses Conseils, & Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, ne permettent d'en remonter la Généalogie par titres originaux, qu'à JEAN DE LAUTHONNYE, qui suit :

I. JEAN DE LAUTHONNYE, I du nom, est qualifié noble dans une transaction qu'il passa le 16 Novembre 1339, devant Cœuille, Notaire Royal, avec Dame Marie de Tulle, pour raison de la Justice du fief de la Farge, qui appartenoit audit JEAN DE LAUTHONNYE. Cette transaction est énoncée dans un inventaire des titres & effets de la famille, du 28 Juin 1619, & du fief de la Farge, ainsi que de la terre de la Lauthonnye, & autres fiefs, dont JEAN étoit propriétaire, & qui sont encore aujourd'hui, depuis

ce temps, toujours possédés par ses descendans. Du mariage de JEAN DE LAUTHONNYE, I du nom, avec Mademoiselle *de Chanac* (1), vint:

II. N.... DE LAUTHONNYE, qui probablement mourut jeune, & laissa de son mariage JEAN, II du nom, qui suit.

III. JEAN DE LAUTHONNYE, II du nom, eut pour tuteur noble Guillaume de Chanac, son ayeul maternel, ainsi qu'il est justifié par un acte passé devant Notaire & témoins, le premier Février 1365, dans lequel JEAN DE LAUTHONNYE est qualifié petit-fils de Guillaume de Chanac (*ejus nepotis*). Ce tuteur donna pouvoir à noble Hugues de la Francie, Bernard Rebuffie, Damoiseaux, & autres, de faire le recouvrement des sommes dues à son pupille, & de régir & administrer ses biens mobiliers & immobiliers. Par cet acte on voit que deux Gentilhommes furent chargés par le Seigneur de Chanac de l'administration de ce pupille, son petit-fils. JEAN DE LAUTHONNYE, II du nom, Damoiseau, présenta une Requête, en 1392, au Sénéchal de Limosin, dans laquelle il exposa, que quoiqu'héritier de son pere, ayant droit de jouir de ses biens, cens & rentes par lui délaissés, les emphytéotes ou censitaires refusoient néanmoins de lui payer les droits seigneuriaux, sous prétexte qu'il n'en avoit pas pris possession judiciaire, ce qu'il n'avoit pu faire, à cause de son bas-âge, & ensuite à cause de ses longues absences, causées par ses services militaires. Le Sénéchal de Limosin commit sur cette Requête Jean de Cœuille, Notaire Royal, à l'effet de mettre en possession ledit JEAN DE LAUTHONNYE, des biens délaissés par son pere, ce qu'exécuta ledit Notaire Royal, le 13 Juillet 1392, en le mettant en possession de la Justice, des cens, des tenemens du Mas, du Plos, de la Bergerie, Paroisse de Fargès, du Soul & autres. JEAN DE LAUTHONNYE, II *du nom*, est qualifié Noble & Damoiseau, dans l'hommage qu'il rendit devant le même Cœuille, Notaire Royal, le 2 Mai 1397, à noble Aymard de la Garde, au sujet de quelques fiefs situés à la Garde, dans lequel il est qualifié noble, ainsi que dans le dénombrement fourni par Guillaume de la Garde, au Maréchal de Bouzicaut, Maréchal-Vicomte de Turenne, le 20 Février 1414. La qualité de Damoiseau lui fut aussi donnée dans une reconnoissance que les emphytéotes passerent à son profit, le 25 Novembre 1434, au sujet de ses droits seigneuriaux. Il laissa PHILIPPE DE LAUTHONNYE, qui suit.

IV. PHILIPPE DE LAUTHONNYE, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Garde, racheta, le 2 Octobre 1434, de Guy de Saint-Chamans, douze sols & six septiers de seigle de rentes sur le Mas de Plos, que son pere avoit vendues. Il est qualifié Damoiseau dans une reconnoissance pure & simple, le 28 Janvier 1439, au Comte de Ventadour, qui lui affranchit, le 16 Avril

---

(1) La Maison *de Chanac* a donné à l'Eglise, deux Cardinaux, des Patriarches, un Archevêque de Bourges, deux Evêques de Paris & d'autres Prélats. Cette Maison s'est fondue dans celle *de Ponpadour*, par le mariage, en 1355, de Julienne de Chanac, avec Ranulphe, ou Raoul de Ponpadour, *voyez* les Annalles du Limosin dans l'Histoire de Saint-Martial, *Tome III*, *page 631*, Edition de Limoges, en 1685, & Moréri, *à la lettre C*, Edition de 1712 & 1765, au mot *Chanac*.

1646, un fonds de terre ou héritage nommé *la Gascardie*, pour en jouir dorénavant, comme les autres francs-fiefs, par simple reconnoissance, sans foi ni hommage; & il acheta, de Guillaume de la Garde & de Trancheillon, un septier de seigle & un septier d'avoine, qu'il lui devoit sur une piece de terre & autres cens & rentes. Il avoit épousé *Catherine de la Falconnie de Thudeil*, & donna quittance de la dot de sa femme, le 31 Août 1461. La Maison de la Falconnie de Thudeil est fondue dans celle des Vicomtes de Verdier-Grains-de-Saint-Marceaux.

V. GERAULD DE LAUTHONNYE, à qui ses pere & mere firent la donation universelle de leurs biens, épousa, par contrat du 6 Février 1478, *Annette de Bariat*, fille de noble Rigal de Bariat, Seigneur de Carlatte, & de Marguerite de Faucher, de la Maison de la Vallette, dont le Grand-Maître de ce nom a augmenté le lustre; & Guillaume Faucher, l'un des ayeux maternels de GERAULD DE LAUTHONNYE, est qualifié *Domicellus*, dès 1263, dans une charte de Tulle, rapportée par Baluze dans l'Histoire de Tulle. GERAULD DE LAUTHONNYE, Damoiseau, déclara, par un acte de 1478, au Comte de Ventadour, que sa terre de Lauthonnye relevoit de son Comté, sans prestation, hommage, serment de fidélité: *francum feudum absque hommagio & fidelitatis juramento.* Tels sont les termes de l'acte. GERAULD DE LAUTHONNYE eut de son mariage: — 1. GILBERT, dont nous parlerons d'abord; — 2. GABRIEL, rapporté après la postérité de son aîné; — 3. JEAN, Ecclésiastique; — 4. Et un autre garçon qui a été Religieux Bernardin.

VI. GILBERT DE LAUTHONNYE, Seigneur de la Farge, qualifié noble dans un contrat passé le 2 Septembre 1513, entre lui & noble Jean de Neuville, au sujet de la justice, des cens & rentes des Plos, qui avoient été possédés par JEAN DE LAUTHONNYE, I du nom, épousa, par contrat du 17 Juin 1504, *Clémence de Boux*, fille de noble Jean de Roux, Viguier de Champagnac, & de noble Monde de Meynard-de-Chaussenege. La Maison de Champagnac en Périgord subsiste dans la personne du Vicomte de Champagnac, & celle de Meynard-de-Chaussenege est fondue dans celle de Pauliac, dans le même pays. De ce mariage vint:

VII. JEAN DE LAUTHONNYE, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de la Farge, qui avoit eu pour tuteur JEAN DE LAUTHONNYE, Ecclésiastique, son oncle, fit appeller, le 29 Juin 1527, les Sieurs de Sainte-Fortunade & de Transilion, devant le Sénéchal du Limosin, au sujet de l'entreprise faite par leur Officier, sur les droits de jurisdiction qui lui appartenoient dans le bourg de la Garde. Ce JEAN DE LAUTHONNYE mourut peu de temps après, sans alliance.

VI. GABRIEL DE LAUTHONNYE, Ecuyer, Seigneur de la Farge, fils puîné de GERAULD, & d'*Annette de Bariat*, transigea, le 2 Septembre 1513, avec Jean de Neuville, pour le Mas de la Riviere, Paroisse de la Farge, épousa, 1°. par contrat du 12 Juillet 1525, *Marguerite de Boussac*, fille de noble Antoine, Sire de Boussac, Seigneur dudit lieu; & 2°. en 1531, noble *Françoise Roux*, de Champagnac en Périgord, fille de François, & niece de Clémence de Roux, femme de Gilbert, frere de son mari. Du

premier lit vint : — 1. MARGUERITE, décédée sans alliance ; & du second lit ; — 2. JEAN, qui suit ; — 3. & 4. MERCURE & JEAN, morts en bas-âge, & sans alliance. GABRIEL DE LAUTHONNYE testa le 6 Mai 1538, institua son héritier son fils aîné, & fit des legs avec substitution à JEAN, leur frere aîné.

IX. JEAN DE LAUTHONNYE, III du nom, Seigneur de Lauthonnye & de la Farge, qualifié Noble & Ecuyer, dans le dénombrement qu'il fournit au Comte de Ventadour, le 7 Fév. 1545, des fonds, cens & rentes par lui tenus à la Garde, en conséquence de l'hommage qu'il avoit rendu audit Seigneur Comte de Ventadour, embrassa le parti des armes, se signala en différentes occasions ; servit d'abord dans la Compagnie de cent Hommes-d'Armes, qui n'étoit composée que de Gentilhommes, commandée par le Maréchal de Saint-André, suivant la montre de cette Compagnie faite en armes à Moulins, le 4 Août 1560, suivant le certificat du Sieur Sue, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Lieutenant de la même Compagnie, & d'Estinals & Moreau, Commissaires & Contrôleurs. Il servit ensuite en qualité de Maréchal-des-Logis dans la Compagnie de cinquante lances, commandée par le Comte de Ventadour, Gouverneur de la Province du Limousin ; ce qui est justifié par l'extrait de la revue faite à Brive, en Limousin, le 15 Juillet 1571. Il fut encore employé en la même qualité, le premier Août de la même année, suivant un autre certificat du même Comte de Ventadour, & celui des Commissaires, Trésoriers, Contrôleurs de la même Compagnie, du 31 Juillet 1571. (1) Dans le temps des troubles & guerres civiles, le Comte de Ventadour voulant pourvoir à la sûreté des villes de la Province, & connoissant le courage, la fidélité & l'expérience de JEAN DE LAUTHONNYE, le nomma d'abord Commandant de la Ville de Beaulieu en Limousin, ensuite pour commander en son absence dans la Ville de Limoges, d'où ce même Comte étoit obligé de s'éloigner ; &, suivant un certificat des Consuls de Limoges, on voit avec combien de fidélité JEAN DE LAUTHONNYE s'acquitta des devoirs de Commandant. Son Général voulant encore l'employer pour une expédition importante, à laquelle il destinoit sa Compagnie de cinquante lances, le prévint, par sa lettre du 5 Avril, 1574, que cette Compagnie ne pouvoit pas se passer de lui, qu'il eût à se tenir prêt pour le venir joindre, & qu'il mandoit aux Consuls de Limoges de lui payer ses appointemens depuis le tems qu'il y servoit en qualité de Commandant. Le Comte de Ventadour, accompagné des Seigneurs de Ponpadour, Bouchars & Corbieres, délogerent le

(1) Cette Compagnie étoit composée de Gentilshommes & d'Hommes d'Armes, tous de distinction, du nombre desquels étoient Antoine d'Escorailles de Roussille, Raimont de Chanbon, René de Miranbelle, Jean de la Porcherie, Jean de Saint-Felix, de Saint-Vians ; les Officiers étoient Gilbert de Levy, Comte de Ventadour, Capitaine de Coursan, Lieutenant ; Gabriel de Veillan de Penacor, Enseigne ; Jean de la Roussiere de Bassiline, Guidon ; & JEAN DE LAUTHONNYE, Maréchal-des-Logis, qui servit en cette qualité, durant le cours de plusieurs années, & avec une distinction qui lui attira des marques d'estime & de confiance exprimées dans des lettres que lui écrivit le Comte de Ventadour, le 15 Avril 1574, le 7 Mai 1580, & le 3 Mai 1585.

Mercredi

Mercredi 19 Octobre 1675, de Saint-Léonard, en y laissant garnison pour l'assurance du retour, & alla droit à Limoges, envoyant devant les Seigneurs de Ponpadour & DE LAUTHONNYE, pour avertir les Consuls de lui faire ouvrir les quatre portes pour le faire recevoir avec ses gens, la guerre continuant toujours.

Et en 1585, les troubles de Religion s'étant répandus dans le Limosin, la Maurie, Chef d'une Légion Protestante, sous les ordres du Vicomte de Turenne, s'avança avec sa troupe vers la Ville de Tulle, pour la surprendre & la ravager; mais les habitans implorerent l'assistance du Seigneur DE LAUTHONNYE, qui résidoit en son Château de la Farge, autrement dit *Lauthonnye*, à une lieue de Tulle, qui partit sur le champ, se mit à la tête des habitans auxquels il fit prendre les armes, fit avec eux des sorties, repoussa la Maurie avec tant de courage & de valeur, qu'il mérita des louanges & des remerciemens du Roi Henry III, suivant la lettre ci-dessous écrite, dont ce Prince l'honora.

» Monsieur DE LAUTHONNYE, je ne vous saurois assez exprimer le » contentement qui demeure du bon & fidel devoir que vous avez fait de » secourir les Habitans de ma Ville de Tulle, & les délivrer des miseres & » calamités qui leur étoient préparées, si Dieu eût permis que la Maurie & » ses adhérans fussent venus à chef de leurs entreprises. Sur quoi, comme » vous n'avez pas moins mérité de louanges que de récompenses, je desire » que l'occasion se présente de vous rendre content de l'un & de l'autre: » à quoi vous me trouverez toujours disposé; & cependant je vous prierai » de ne vous lasser point de secourir ces pauvres gens, s'ils reviennent de- » rechef réclamer votre assistance, priant Dieu, Monsieur DE LAUTHON- » NYE, qu'il vous tienne en sa sainte & digne garde. Ecrite à Paris le » 24 Septembre 1585. *Signé*, HENRY. Et plus bas, DE NEUFVILLE. »

On lit encore dans les Annales du Limosin, que le Seigneur DE LAUTHONNYE ne quitta point la Ville de Tulle, après avoir repoussé la Maurie, de crainte de nouvelles entreprises de sa part, & qui furent très-prochaines. En effet, ce la Maurie ayant été rejoindre le Vicomte de Turenne, & lui ayant raconté son échec, ce Général se mit en marche à la tête de dix mille hommes, & vint en personne assiéger cette Ville, où le Seigneur DE LAUTHONNYE employa sa valeur & son expérience, à la tête des Habitans, pour les défendre contre cette seconde attaque; mais les assiégés, infiniment inférieurs en nombre, la Ville ne put résister. Elle fut prise le 9 Octobre de la même année 1585, & le Vicomte de Turenne y laissa pour Gouverneur la Maurie, qui exigea des Habitans de très-grandes rétributions, jusqu'au 9 Février 1586, qu'il se retira avec sa troupe au Château de Turenne, dans la crainte des approches des troupes du Roi, commandées par Charles de Lorraine.

Voilà à-peu-près le détail des services de JEAN DE LAUTHONNYE, III du nom, qui épousa 1°. par contrat du 23 Août 1571, *Catherine de Médicis de Rossiats*, fille de Nicolas, Seigneur de Rossiats, & de Marie de Mariqueissat, de laquelle il n'eut point d'enfans; &, 2°. par contrat du 15 Ma- 1582, *Françoise de Bar*, fille de Guy de Bar, Ecuyer, Seigneur du Puys-

Mare, chef de la branche aînée de sa Maison. (1) Il testa le 4 Juin 1600, & laissa l'usufruit de ses biens à *Françoise de Bar*, sa seconde femme, & institua son héritier CHARLES DE LAUTHONNYE, son fils, sorti d'elle.

VIII. CHARLES DE LAUTHONNYE, Ecuyer, Seigneur de la Garde, & autres Places, épousa, par contrat du 13 Septembre 1609, *Jeanne Veillan de la Majorie*, fille de N.... Veillan de la Majorie, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, de la Vigniere, la Basse, Grandmont, &c. & d'Anne de Biron, de l'illustre Maison de Gontaud-Biron. CHARLES DE LAUTHONNYE étant sur le point de partir pour l'armée, fit son testament le dernier Avril 1619, institua pour héritiere son épouse, à la charge de rendre son hérédité à PIERRE DE LAUTHONNYE, son fils aîné, qui suit, & lui substitua JACQUES, son autre fils, Cornette dans une Compagnie d'Ordonnance du Duc de Ventadour, suivant une quittance de 450 livres, pour trois montres de son service. CHARLES DE LAUTHONNYE fut tué peu de temps après au service du Roi, ainsi qu'il est énoncé dans l'inventaire fait après son décès, le 28 Juin 1619; & sa veuve, *Jeanne de Veillan*, testa le 14 Mai 1645. L'on voit par cet acte qu'elle légua JACQUES DE LAUTHONNYE, un de ses fils, ainsi que Demoiselle *de Chassenejou*, nommée *Catherine de Chassenege*, femme de PIERRE, son fils aîné, fit son héritier son second fils, rapporté après son aîné, légua PIERRE-ARMAND, un de ses autres fils, qui fournit son dénombrement au Vicomte de Turenne, de plusieurs fiefs, cens & biens nobles, en toutes Justices, & légua aussi ses deux filles, CLAUDE & TOINETTE, l'une mariée au Verdier.

IX. PIERRE DE LAUTHONNYE, qualifié noble, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & autres places, rendit hommage le 31 Janvier 1635, au Duc de Ventadour pour sa Seigneurie de Lauthonnye. Il avoit épousé Demoiselle *Catherine Maynard de Chaussenejoul*, dont une fille, mariée avec *Jean-Pierre Audebart*, Ecuyer, Seigneur de la Martinie, dont vinrent deux filles, l'une mariée dans la Maison d'Auteroche, & l'autre dans celle de Bonneval.

IX. JOSEPH DE LAUTHONNYE, second fils de CHARLES & de *Jeanne Veillan de la Majorie*, fut émancipé par son pere, le 3 Février 1638, & & épousa, le 13 Mai 1664, *Marguerite Dupradel*, fille du feu Seigneur Dupradel, Maréchal-des-Logis de la Reine, femme de Louis XIV, & de Marie de Rouffiniac. Il fournit son dénombrement le 17 Avril 1698, au Prince de Rohan, Seigneur du Duché de Ventadour, au sujet de la Seigneurie de la Garde, & de ses autres biens nobles. Suivant un certificat du Marquis de Saillant, Grand-Sénéchal du Limosin, du dernier Juillet 1689, on voit que JOSEPH DE LAUTHONNYE avoit servi Brigadier dans la Compagnie des Gentilshommes du bas Limosin. Il eut de son mariage: — 1. ARMAND, qui suit; — 2. MARIE, mariée à *Raimon de la Serre*, Seigneur de la Lande, par contrat du 14 Septembre 1711, fils de Louis-

(1) De la Maison *de Bar* étoit le Marquis de Bar, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de la ville & citadelle d'Amiens, qui avoit un fils unique Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom, Gouverneur en survivance de la ville & citadelle d'Amiens, tué à la bataille de Ramilies.

Alexis de la Serre, Seigneur de Conques, & de Dame Marie de Roque-Morel.

X. ARMAND DE LAUTHONNYE, Chevalier, Seigneur de la Garde, épousa, le 28 Novembre 1709, Demoiselle *Marie de Chabanne*, Dame de Saint-Paul, fille de feu Jean-Joseph de Chabanne, & de Dame Jeanne-Marie de Bardoulat. De ce mariage vinrent: — 1. JEAN-CHARLES, qui suit; — 2. Et ELÉONORE DE LAUTHONNYE, mariée, par contrat du premier Juin 1738, avec *Jean-Joseph de Bardoulat*, Ecuyer, Seigneur de la Salvanie & de Puyemege & autres lieux, fils de feu Dominique de Bardoulat, Ecuyer, Seigneur de la Salvanie & de Puyemege, & de Dame Therese de Tegifier de Chonac.

XI. JEAN-CHARLES DE LAUTHONNYE, batisé le 4 Septembre 1717, dans l'Eglise Paroissiale de Sainte-Fortunade, Chevalier, Seigneur de Lauthonnye & autres lieux, Baron de la Garde, épousa, par contrat du 2 Avril 1740, *Jeanne-Aimée de Teyssier de Chonac*, fille aînée de Messire Blaise de Teyssier de Chonac, Ecuyer, Seigneur de Chonac, du Mazel, Boissy, & autres lieux, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Conti, Chevalier de Saint-Louis, & de feue Marie de Baruze de Boissy, avec clause, par ledit Sieur de Chonac, pere de ladite Demoiselle, que par respect de ses pere & ayeul, il desiroit conserver dans la postérité desdits Sieur & Demoiselle, futurs époux, le nom de Chonac, qu'ils portoient depuis plusieurs siecles, & à cet effet, ledit Sieur de Chonac, pere, substitue sa terre de Chonac, avec toutes ses appartenances & dépendances, à un de ses enfans mâles, qui proviendroit de ce futur mariage, à la charge d'ajouter le nom de Chonac à celui de Lauthonnye. Cet acte a été passé devant Sudour & Bussieres, Notaires. De ce mariage sont sortis: — 1. JEAN-JOSEPH, qui suit; — 2. JEANNE-ELÉONORE-JULIENNE; — 3. Et JEANNE-MARIE-THERESE DE LAUTHONNYE.

XII. JEAN-JOSEPH DE LAUTHONNYE, batisé le 5 Août 1745, dans l'Eglise de Saint-Julien de Tulle, par le Curé de la Paroisse, fut Page de la Reine, femme de Louis XV, est entré ensuite dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & s'est marié le 21 Septembre 1768, par contrat passé devant les Notaires du Châtelet de Paris, avec *Claude-Pétronille du Courtoux*, fille de Messire Nicolas-Joseph de Courtoux, Chevalier, Seigneur de la Gauviere & de la Foy, Ecuyer de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Penthievre, ancien Capitaine de Cavalerie & Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Jeanne-Elisabeth de Vilaine; à ce contrat de mariage ont signé, Monseigneur le Duc de Penthievre, la Princesse de Carignan, veuve du Prince de Lamballe, fils dudit Duc, la Marquise de Saluces, la Comtesse de Gouesbrian, Madame de Serrey, Mademoiselle de Rostaing, & aussi Claude-Simon de Courtoux, Chevalier, Ecuyer de feue Madame la Comtesse de Toulouse, oncle de la future épouse, & Jean-Marie-Félicité de Courtoux, frere d'icelle, Officier au Régiment de Penthievre, Cavalerie, Gentilhomme de Monseigneur le Duc de Penthievre, & autres Seigneurs, parens & amis. De ce mariage sont nés: — 1. LOUIS-JEAN-MARIE, qui suit; — 2. JEAN-LOUIS-AIMÉ;

— 3. LOUIS-BONNAVENTURE; — 4. Et MARIE-JEANNE-FRANÇOISE-AIMÉE DE LAUTHONNYE, Chanoinesse Maltoise, en Dauphiné, tous les quatre enfans vivans en 1780.

XIV. LOUIS-JEAN-MARIE DE LAUTHONNYE, né en .... a eu pour parain & marraine, Monseigneur le Duc de Penthievre & Madame la Duchesse de Chartres, sa fille.

Les alliances de cette Maison sont avec *Chanac*, *la Falconnye*, *de Teudeil*, *Bariat*, *Boussac*, *Roux de Champagnac*, *Bar*, *Veillan de la Majorie*, *Gontaud-Biron*, *Meynard*, *de Chaussenejoul*, *Calvimon*, *du Pradel*, *Chabannes*, *Texier*, *de Chaunac*, & *Courtoux*.

On ne peut donner ici au juste l'explication des Armes, parce que le cachet en cire qui les représente n'en marque pas assez bien les émaux & les couleurs. Nous voyons cependant quelles sont *écartelé au 1 & 4 d'azur à deux branches & épis de bled d'or, & au 2 & 3 d'or chargé de trois étoiles d'azur.*

LAUWEREYNS : Famille noble & ancienne, originaire de la Saxe, issue des Seigneurs de DIEPENHEDE, & établie en Flandres dès le commencement du treizieme siecle. Elle a eu des emplois distingués, tant militaires que civils, au service des Comtes de Flandres, qui avoient alors leur résidence à Bruges, où ils tenoient leur cour; & elle a occupé les premieres charges de la Régence Magistrale dans cette ville, qui étoit dans ce tems une des plus célébres de l'Europe, par l'immensité de son commerce, ses richesses & sa grande population. Cette famille quitta Bruges en 1560, au commencement des troubles, & fixa son domicile à Dunkerque, & delà à Berg-Saint-Vinox.

Louis XV a reconnu, sur les titres originaux & preuves authentiques, son ancienne extraction noble, issue en ligne directe & masculine, de la Famille de LAUWEREYNS, dite DIEPENHEDE, en maintenant, par Lettres-Patentes du mois de Juin 1719, CHARLES-FRANÇOIS LAUWEREYNS, Ecuyer, Seigneur de Roosendaele, & JEAN-BATISTE-WINNOCQ LAUWEREYNS, Ecuyer, Seigneur de Berghendaele, freres, dans les mêmes privileges que les autres Gentilshommes de son Royaume, comme ses ancêtres avoient joui de tout tems, sous la domination des Comtes de Flandres, Ducs de Bourgogne & Rois d'Espagne; qu'à cet effet ils puissent tenir & posséder tous fiefs, terres & seigneuries de quelques noms, titres & dignités qu'elles soient, même parvenir à tous degrés de chevalerie, comme vrais Gentilshommes de nom & d'armes, sans que, pour raison de ce, ils soient tenus de lui payer, & à ses successeurs Rois, aucune finance ni indemnité, dont il leur a fait don & remise par les présentes; lesquelles Lettres ont été enregistrées, tant au Greffe de la Cour du Parlement de Flandres, le 27 Juillet 1719, qu'au Bureau des Finances & Domaines de la Généralité de Lille, le 28 desdits mois & an.

I. OTHON, Seigneur DE DIEPENHEDE, Chevalier, vivant en 1247, suivit dans l'Isle de Chypre Guillaume de Dampierre, fils de Marguerite de Constantinople, Comtesse de Flandres, lors de l'expédition de la Syrie,

qui fut la premiere croisade du Roi Saint-Louis. Il mourut dans cette Isle: son sceau étoit chargé de *trois merlettes*. De *Jeanne Van Velthuysen*, son épouse, il laissa:

II. WILLEMAR DE LAUWEREYNS, Chevalier, Seigneur DE DIEPENHEDE, qui décéda l'an 1292. Il avoit épousé *Catherine Van Vosmaer*, fille de Robert, Chevalier, natif de Zélande, dont:

III. N..... LAUWEREYNS, Seigneur DE DIEPENHEDE, Chevalier, mort en 1310. Il avoit épousé *Mathilde de Alsemberghe*, fille de Jean, Ecuyer, de laquelle il eut: — 1. ROBERT, Seigneur DE DIEPENHEDE, qui passa en Angleterre, où il s'établit; — 2. Et MARC LAUWEREYNS, qui suit:

IV. MARC, retint LAUWEREYNS pour son surnom, & DIEPENHEDE pour son cri d'armes; & ajouta à son écusson, un *arbre de laurier arraché de sinople*, que sa postérité a continué jusqu'à présent de porter. Il décéda le 17 Novembre 1339, & laissa de son épouse, *Marie Van Ravensvelde*, fille de Pierre, Ecuyer:

V. GILLES LAUWEREYNS, I du nom, Chevalier, Conseiller de Louis de Maele, Comte de Flandres, vivant en 1350, qui hérita, de son pere, d'un fief situé à Bruges, rapportant 50 livres tournois par an, & relevant de la Cour féodale de l'Abbaye exempte de Saint-Pierre de Gand. Il mourut en Juin 1381, & avoit épousé *Barbe de Pillenrode*, fille de Baudouin, Chevalier, Seigneur de Billemstede, mort le 4 Août 1368, dont entr'autres enfans:

VI. GILLES LAUWEREYNS, II du nom, Chevalier, Conseiller & Ecuyer de Philippe de Valois, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres, qu'il accompagna par-tout, jusqu'au décès de ce Prince, arrivé à Halle, le 27 Mars 1404. Il succéda au fief situé à Bruges, mourut en cette ville, le 8 Décembre 1413, & fut enterré en l'Eglise Collégiale de Saint-Sauveur, dans la grande nef du milieu, sous une grande tombe de pierre bleue, ornée de ses Armoiries & lisieres en cuivre, avec une inscription Flamande sur le même métal. Il avoit épousé *Catherine de Rousselaere*, fille de Joseph, issu des Seigneurs de ce lieu, en Flandres, morte le 12 Avril 1415, laissant pour enfans: — 1. GILLES, III du nom, Ecuyer, Bourgmestre de la commune de la ville de Bruges, en Octobre 1437, par nomination de Philippe-le-Bon. Il fut du nombre des Députés envoyés, le 9 Janvier 1438, à Arras, vers leur Souverain, pour demander grace & pardon de la rébellion des Citoyens de Bruges, & de l'assassinat commis dans la personne de Jean de Villiers, Sire de l'Isle-Adam, Chevalier de la Toison d'or, & Maréchal de France. Il fut premier Bourgmestre au renouvellement de la Régence de Bruges, en 1442, Echevin aux années 1440, 1445, 1451 & 1453, & Chef-Homme en 1443, 1446 & 1450; mourut le 12 Avril 1455, & fut inhumé dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Jacques, ne laissant aucune postérité de son épouse, *Catherine de Vrient*, fille de Jean, d'une noble & ancienne Famille de Bruges. Mais il eut deux fils naturels; l'aîné, nommé ETIENNE, mort garçon; le cadet, nommé ANDRÉ LAUWEREYNS, passa en Espagne, & se maria à Lepe, près de

Cadix ; — 2. PIERRE, qui suit ; — 3. Et MARGUERITE LAUWEREYNS, fille Béguine en 1426.

VII. PIERRE LAUWEREYNS, I du nom, Chevalier, Chambellan & Conseiller d'Adolphe I, Duc de Cleves, au service duquel il resta jusqu'en 1448 ; décéda à Bruges le 29 Juin 1454, & fut inhumé auprès de son pere. Il avoit épousé *Pétronille de Boodt*, morte le 15 Août 1449, fille de Messire Nicolas, Grand-Maître du haut Thonlieu de Bruges, & de ses dépendances, d'une ancienne Famille noble, éteinte au commencement de ce siecle, & fondue dans celle du Comte de Colins, à Bruxelles. Ses enfans furent : — 1. COLARD, qui suit ; — 2. GILLES, mort le 20 Avril 1486, laissant un fils naturel, nommé ADRIEN LAUWEREYNS ; — 3. PIERRE, Prêtre, vivant en 1485 ; — 4. JACQUES, qui brisa son sceau d'un *croissant au premier canton ;* — 5. PÉTRONILLE, morte à Lille en 1493, sans enfans, de son mariage avec *Wautier Mesdach*, fils de Philippe, Chevalier, d'une noble & ancienne Famille de Flandres, qui a possédé la Seigneurie de Grammez, & celle de Wyngene, depuis érigée en Baronnie ; — 6. MATHILDE, morte à Bruges en 1485, sans postérité, de son mariage avec *Charles Kalverkeete*, Seigneur dudit lieu ; — 7. CORNÉLIE, vivante en 1485, mariée à *Georges Barvoet*, fils de Jean, Conseiller & Echevin de Bruges, & d'Elisabeth de Langhe ; — 8. Et BARBE LAUWEREYNS, femme de *Jacques Boudins*, fils de Renier, Ecuyer, & frere de Pierre, Grand-Bailli d'Alost, puis de Furnes, ensuite Ecoutette de Bruges ; ils étoient issus d'un fils naturel de Baudouin XII, Comte de Flandres.

VIII. COLARD LAUWEREYNS, Ecuyer, Seigneur du fief situé à Bruges & du fief sis à Zuywenkercke, dont il fit hommage le 12 Février 1455, Echevin du Magistrat de Bruges, en 1471, décéda troisieme Echevin, le 19 Juin 1477, & fut inhumé en l'Eglise Saint-Jacques, au bas de l'Autel de la Chapelle Sainte-Marguerite qu'il avoit fait bâtir, dans un caveau couvert d'une grande pierre bleue ornée de deux figures en marbre blanc, où d'un côté il est représenté & son épouse de l'autre, avec une inscription à l'entour ; il portoit pour supports à ses Armes, *un ours & un lion.* Il avoit épousé, 1°. *Claire Moreel*, morte en 1459, fille de Guillaume Moreel, Ecuyer, Seigneur de Cleyhem, d'une ancienne famille noble, & premier Bourgmestre de Bruges, & de Jeanne de Luucx, issue des Seigneurs de Swevezeele, & 2°. *Claire Bonin*, dite de *Meulebeke*, fille de Pierre, Ecuyer, Echevin, Conseiller & Chef-Homme de Bruges, & de Jacqueline de Croock, descendue de la très-ancienne & illustre Maison de Bonin, Seigneurs de Meulebeke, &c. originaire de Flandres, où elle florissoit dès le douzieme siecle. Voyez Meycrus, *in annal. Flandr., in vitâ Ludovici Maleani.* Après la mort de son mari elle se remaria à Josse de Deckere, Ecuyer, premier Bourgmestre de Bruges, & mourut le 19 Janvier 1483. COLARD LAUWEREYNS eut de son premier lit : — 1. BARBE, morte en 1516, femme, en 1485, de *Henri Enghenieulant*, Conseiller de Bruges en 1504, Trésorier principal en 1509, fils de Henri, d'une famille noble & ancienne, originaire du Duché de Gueldres & de Hel-

raete Vander Buerse, dont postérité; — 2. CORNÉLIE, morte le 5 Septembre 1502, & inhumée dans la Collégiale de Notre-Dame de Bruges, où elle fonda un aniversaire perpétuel avec son mari *Jacques de Donckere*, mort Bourgmestre de la Commune de Bruges en 1501, fils de Jacques, Ecuyer, Echevin de ladite Ville, & d'Amplonie de Metteneye. Ils ne laisserent qu'une fille unique, nommée Eléonore de Donckere, morte en 1531, femme de Gaspard de Waele, Ecuyer, Seigneur de Corvere, Vennissen, &c. Avoué de la Ville d'Ypres en 1515, dont descendance, & du second lit: — 3. PIERRE, qui suit; — 4. FRANÇOIS, Ecuyer, Echevin & Bourgmestre du pays du Francy de Bruges en 1526, mort sans alliance; — 5. GILLES, IV du nom, Conseiller de Bruges, en 1505 & 1506, Chef-Homme, en 1508, Prévôt de la Confrairie du Précieux Sang de Notre Seigneur, en 1514. Il brisa ses Armes d'une *étoile d'or au premier canton*, mourut le 27 Mars 1533, & fut inhumé en l'Eglise Saint-Jacques, au caveau qu'il y fit construire, couvert d'une grande pierre bleue ornée de ses armoiries & de lisieres en cuivre avec une inscription sur même métal. Il avoit épousé *Louise de Waterleet*, morte le 29 Juillet 1556, fille de Philippe, Ecuyer, issu des Seigneurs de Waterleet, dont pour fille unique: — LOUISE LAUWEREYNS, morte le 9 Juin 1548, femme, le 22 Janvier 1527, de *Marc de Leslye*, Ecuyer, Seigneur de la Vallée, Conseiller de Bruges, en 1529, Prévôt du Précieux Sang, en 1549, fils aîné de Jean, Seigneur de Leslye, d'Ennevelin, &c. Maître-d'Hôtel du Roi de Castille, & de Madeleine Strabant. Il mourut le 15 Août 1549, & fut inhumé avec son épouse à Saint-Jacques, dont grande postérité; — 6. JEAN, Ecuyer, Docteur-ès Loix, mort en 1556, marié, 1°. à *Catherine Van Ersvoorde*, & 2°. à *Elisabeth Vinne*. Du premier lit vinrent: 1°. cinq garçons & trois filles, dont plusieurs morts sans alliances, — PIERRE, — FRANÇOIS; — GUILLAUME; — Et GILLES, Ecuyer, Conseiller du Magistrat de Bruges, aux années 1505 & 1506, Chef-Homme de ladite Ville, en 1508, Prévôt de l'illustre, Confrairie du Précieux Sang, qui s'y conserva depuis 1504. Il brisa ses Armes d'une *étoile au premier canton*, & décéda le 17 Mars 1533, fut inhumé à Saint-Jacques, dans un caveau qu'il y avoit fait construire, couvert d'une grande pierre bleue, entourée de cuivre, avec ses armoiries & inscriptions de même métal, dans laquelle Eglise il fonda un aniversaire perpétuel; il avoit épousé *Louise de Waterleet*, morte le 29 Juillet 1556, fille de Messire Philippe, de l'illustre Maison des Seigneurs de Waterleet & de Cornélie, Van, Cortrycke; de ce mariage ne vint qu'une fille unique: LOUISE LAUWEREYNS, décédée le 9 Juin 1548, inhumée près de ses parens. Elle avoit épousé, le 21 Janvier 1527, *Marc de Leslye*, Ecuyer, Seigneur de la Vallée, Conseiller du Magistrat de Bruges, en 1529, Prévôt du Précieux Sang, en 1549, mort du vivant de son pere, le 15 Août de la même année, enterré au caveau de son beau-pere, à Saint-Jacques, & fils aîné de Messire Jean de Leslye, d'Ennevesin, de la Gauguèrie, la Vallée, &c. Maître-d'Hôtel de Philippe-le-Bel, & de Madeleine Strabant. Ils eurent une grande postérité, existante

actuellement par les femmes; — le cinquieme, JEAN, Ecuyer, Docteur-ès-Loix, marié, 1°. à *Catherine Van Erfovoorde*, de laquelle il étoit veuf en 1530, 2°. à *Elisabeth Vinne*, fille de Jean, laquelle étoit veuve en 1549. De ses deux mariages il eut huit enfans, dont plusieurs filles mariées. Le dernier, nommé JEAN LAUWEREYNS, Ecuyer, Docteur-ès-loix lequel vivoit en 1565, avec son épouse, *Cornélie Bernaerts*, dont on ignore la postérité; — Et CLAIRE LAUWEREYNS, morte le 18 Septembre 1529, femme de *François Vanden Heede*, Vicomte de Vyve-Saint-Eloy, Seigneur de Negreputte, &c. décédé le 27 Mai 1537, fils de Jacques, Seigneur de Vanden Heede, & de Ludgarde de Gruuthuuse, de l'illustre Maison de ce mon, dont les Princes de Steenhuuse, honorés de la Toison d'Or; & les trois filles de COLARD LAUWEREYNS nommées ADRIENNE, morte en 1559, femme de *Chrétien Weyns*, Ecuyer; — ANNE, morte en 1571, femme de *Simon Gaillaert*, Ecuyer; — & MARGUERITE, morte sans alliance.

IX. PIERRE LAUWEREYNS, II du nom, (troisieme fils de COLARD, I du nom) Ecuyer, Seigneur du fief du Zuywenkercke, dont il fit hommage le 5 Octobre 1477, décéda à Bruges, en 1528, & fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye d'Echoutte. Il avoit épousé *Jacqueline Coopman*, fille d'Eugene, Ecuyer, Seigneur d'Hooghburgh, &c. & de Marie Van Thesnseke. Elle se remaria à Etienne Bart, Ecuyer, Echevin de Bruges, & décéda le 20 Septembre 1555; elle est enterrée près de son premier mari, elle eut deux fils: — 1. COLARD, qui suit; — 2. Et PIERRE, tige de la branche des premiers Seigneurs de Roosendaele, mentionnée en son rang.

X. COLARD LAUWEREYNS, II du nom, Ecuyer, Seigneur du fief de Zuywenkercke, quitta Bruges, en 1560, à l'occasion des troubles qui commençoient à l'agiter, & s'établit à Dunkerque. Il fut élu Bourgmestre & Chef du Magistrat en 1562 & 1565, mourut en 1566. COLARD avoit épousé, à Bruges, *Jacqueline Vanhelsen*, avec laquelle il fonda dans la grande Eglise de Dunkerque, où ils sont enterrés, un anniversaire perpetuel, le 12 Septembre 1566. Elle étoit fille de Godefroy, & de Barbe Vander Saint-Repen, d'une famille Noble, patricienne de Bruges; Barbe Vander Saint-Repen se remaria avec Yerman Van Volden, Gentilhomme natif de Duysbourg, au pays de Cléves, & elle revint avec lui en 1512, conduisant avec elle les enfans qu'elle avoit eus, savoir: du premier mariage, son fils aîné JEAN LAUWEREYNS, Ecuyer, Echevin & Trésorier de la Ville & Territoire de Dunkerque, décéda en 1602. Il avoit fondé & créé une bourse de cent florins *Carolus*, par an, à perpétuité, au profit d'un jeune homme pendant le cours de ses études, hypothéquée sur le Corps de Ville de Dunkerque, & un jeune homme de la famille doit avoir la préférance. Leurs enfans furent: — 1. JEAN, Ecuyer, Echevin & Trésorier de Dunkerque, qui fit hommage, le 15 Novembre 1566, de l'ancien fief de Zuywenkercke, dont il avoit hérité de son pere, & mourut en 1602, sans

ſans aucune poſtérité, de *Pétronille Coopman*, ſon épouſe, fille de Jean, Ecuyer, Seigneur d'Hooghburgh; — 2. COLARD, qui ſuit; — 3. LIEVIN, Lieutenant d'une Compagnie de cent hommes d'Armes au ſervice d'Eſpagne, décédé ſans alliance; — 4. BARBE, femme de *Jean de Schodt*, Ecuyer, Seigneur de Verdonck, &c. troiſieme Echevin de la Ville & Châtellenie de Berg-Saint-Vinox, en 1587. Elle mourut en 1595, & eut un fils & une fille mariés; — 5. Et MARIE LAUWEREYNS, épouſe de *Georges Dycx*, Licencié-ès-Loix, &c. fils de Laurent, Ecuyer, dont une fille: Marie Dycx, qui de ſon époux, Michel Vander Beke, Licencié-ès-Loix & Echevin de la Ville & Châtellenie de Berg-Saint-Vinox, eut nombreuſe poſtérité.

XI. COLARD LAUWEREYNS, III du nom, Ecuyer, né à Dunkerque, fut Capitaine d'Infanterie Wallone, au ſervice de Philippe II, Roi d'Eſpagne Après l'avoir quitté, il s'établit le premier de ſa famille à Berg-Saint-Vinox, où il épouſa, en 1587, *Jeanne Bertolomeux*, d'une noble & ancienne Famille de ce canton, fille de Georges, Licencié-ès-Loix, & de Guillaumette Sordey. Il décéda à Bergues en 1598, & elle le 25 Novembre 1605, & ils furent inhumés en l'Egliſe Saint Pierre. De leur mariage naquirent: — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. JEAN, Prêtre, Religieuxen l'Abbaye de Berg-Saint-Vinox, mort en 1652; — 3. Et PÉTRONILLE LAUWEREYNS, Religieuſe aux Dames Riches-Claires à Ypres.

XII. CHARLES LAUWEREYNS, Ecuyer, Licencié-ès-Loix, Echevin de la Ville & Châtellenie de Berg-Saint-Vinox, y décéda le 27 Octobre 1633, & fut inhumé dans l'Egliſe Saint Pierre, au chœur de Notre-Dame, ſous une tombe qu'il y fit conſtruire. Il avoit épouſé 1°. le 16 May 1627, *Chriſtine de Nachtegale*, fille de Jacques, Ecuyer, Licencié-ès-Loix, Conſeiller de l'Amirauté de ſa Majeſté Catholique, & de Marie de Zwarte; & 2°. *Marie de Gauwy*, le 30 Janvier 1633, fille d'Aubin, Ecuyer, Capitaine au ſervice de l'Empereur, & de Sara Monnaert, décédée le 12 Décembre 1646. Il eut du premier lit: — 1. MARTIN, qui ſuit; & du ſecond: — 2. RENIER-NICOLAS, Prêtre, Curé de Boeſinghem, en Septembre 1666, ſous la Châtellenie de Caſſel, né le 18 Novembre 1633, décédé à Berg-Saint-Vinox le 14 Septembre 1676, & enterré dans le grand chœur de l'Egliſe Saint Martin; — 3. CHARLES, Capitaine de Cavalerie au ſervice d'Eſpagne, qu'il quitta à cauſe des bleſſures conſidérables qu'il avoit reçues. Il ſe fit enſuite Prêtre, fut Curé de Saint Martin en 1682, décéda le 24 Décembre 1702, & eſt inhumé dans ſon Egliſe auprès de RENÉ-NICOLAS, ſon frere; — 4. ANNE-PHILIPPINE, Religieuſe Capucine à Bergues, ſous le nom de Sœur *Marie-Agnès*, morte en 1692; — 5. Et MARIE-AUBINE LAUWEREYNS, née le 27 Août 1635, mariée 1°. à *Jean-François Van Teteghem*, Ecuyer, Seigneur de Camerleen, &c. Echevin de la Ville & Châtellenie de Bergues, mort à Rexpoede en 1674; & 2°. à *Jean-François le Blon*, Ecuyer, Seigneur de Liebaesſbrughe, &c. Echevin de Bergues, mort ſans poſtérité, fils de François-Ignace le Blon, Ecuyer, Seigneur dudit lieu. Elle mourut au commencement de 1701, au village de Rexpoede, Châtellenie de Bergues, & eut de ſon premier lit un fils qui fut marié:

XIII. MARTIN LAUWEREYNS, né à Bergues en 1628, Licencié-ès-

Loix en l'Université de Douay, le 4 Mai 1653, Echevin des Ville & Châtellenie de Bergues en 1653, 1654, 1655, devint Conseiller-Pensionnaire & Greffier-Criminel le 25 Novembre 1655, Ecuyer, Seigneur de Roosendaele, par retrait lignager du 2 Septembre 1664, Subdélégué-Général de la Flandre Maritime, & Subdélégué-Particulier en la susdite Ville, fut nommé par Louis XIV Président à la création de son Parlement de Flandres à Tournay, dont il remercia Sa Majesté; fit le retrait lignager de la Cour Féodale de Roosendaele, relevant de Sa Majesté, le 2 Septembre 1664; décéda le 17 Octobre 1696, & fut inhumé dans l'Eglise S. Pierre, devant le grand autel, sous la tombe de la Famille de M. Martin Schodt. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 17 Novembre 1654, *Marie-Jeanne Vernimmen*, fille de Paul, Seigneur de Bammaerde, morte le 17 Janvier 1670, d'une ancienne Famille distinguée depuis plusieurs siecles dans la Magistrature, qui a donné un Président à Mortier & un Procureur-Général au Parlement de Flandres. Elle étoit fille de Paul Vernimmen, Seigneur de Bammaerde & de Clyte, premier Conseiller-Pensionnaire de Berg-Saint-Vinox, & de Marie de Hardevinist, issue de l'illustre Maison de ce nom, originaire de la Ville Impériale de Cologne, de laquelle étoit Saint Bruno. Le Seigneur de Roosendaele, épousa, 2°. à Bruges, en 1672, *Marie-Anne Maroux*, sœur-germaine d'Antoine, Bourgmestre & Echevin de la Ville de Bruges, & Député aux Etats de Flandres, morte en ladite Ville le 22 Octobre 1685, sans enfans, fille de Pierre Maroux, Ecuyer, Receveur-Général du pays & territoire du Francq de Bruges, & d'Anne-Marie Van Casele; & 3°. *Anne de Ligny*, morte sa douairiere en 1702, aussi sans postérité, fille de Pierre, Echevin de la Ville & Châtellenie de Berg-Saint-Vinox, & de Marie Nelis. Du premier lit il eut: — 1. CHARLES-FRANÇOIS, qui suit; — 2. PHILIPPE-CORNEILLE, mort sans postérité en 1682; — 3. MARIE-ANNE, morte à Armentieres en 1763, sans enfans, mariée au Marquis *de la Sale*; — 4. JEAN-BATISTE-WINNOCQ, tige de la branche des Seigneurs de Berghendaele, rapportée ci-après; — 5. Et MARIE-ANNE LAUWEREYNS, morte sans laisser d'enfans de son mari le Marquis *de la Sale*, Capitaine de Cavalerie au service de France, à Armentieres, en 1773.

XIV. CHARLES-FRANÇOIS LAUWEREYNS, né le 11 Octobre 1660, Ecuyer, Seigneur de Roosendaele, &c. Licencié-ès-Loix, Conseiller-Pensionnaire de la Ville & Châtellenie de Berg-Saint-Vinox, aux années 1684, 1685 & 1690, obtint de Louis XV des Lettres-Patentes de reconnoissance d'ancienne Noblesse, en date du mois de Juin 1719, sur les preuves, titres & documens authentiques qu'il présenta; décéda en cette Ville le 4 Décembre 1728, & fut enterré aux Capucins, au caveau de la Chapelle Saint Antoine qu'il y avoit fait bâtir, où on voit ses Armes. Il avoit épousé, 1°. à Ypres, *Isabelle-Claire de Quéval*, née le 5 Avril 1666, décédée à Bergues le 18 Mai 1694, & inhumée en la sépulture de CHARLES LAUWEREYNS, à Saint Pierre, fille de Nicolas, Seigneur de Belville, &c. & de Marie-Jeanne Thibault, fille de Henri, Echevin d'Ypres, & de Jeanne *Flye*, & petite-fille de Jacques de Quéval, & de Catherine d'Esquien, toutes

deux d'ancienne famille noble d'Artois; & 2°. *Isabelle-Françoise de Meyere*, née à Bruges, morte le 16 Janvier 1722, & enterrée près de son mari, fille de Juste de Meyere, Ecuyer, Licencié-ès-Loix, Bailli de la Prévôté de Bruges, & d'Isabelle des Martins, dont une fille, morte en bas-âge. Du premier lit vinrent : — 1. CHARLES-JOSEPH, qui suit; — 2. ANNE-CLAIRE, morte à Ypres le 6 Mai 1725, & enterrée dans la Cathédrale. Elle avoit épousé à Bergues, en Décembre 1711, *Albert-Ferdinand de Ricquier*, Seigneur de Rochefort, Quyntenshove, &c. Capitaine au Régiment de M. Brulard, son beau-pere, puis Echevin de la Châtellenie d'Ypres, fils de Henri-Norbert, Ecuyer, & d'Anne-Christine de Longin. Il obtint de l'Empereur Charles VI, la permission de porter le nom & les Armes de l'ancienne & noble famille de Longin, par diplôme du 9 Février 1735; & est mort à Ypres le 24 Mars 1760, laissant trois garçons; — 3. Et MARIE LAUWEREYNS, morte sans alliance en 1761.

XV. CHARLES-JOSEPH LAUWEREYNS, né le 5 Juin 1692, Ecuyer, Seigneur de Roosendaele, &c. Licencié-ès-Loix, Conseiller-Pensionnaire de la Ville & Châtellenie de Bergues, où il est décédé, le 10 Août 1749, & inhumé à Saint-Pierre; avoit épousé, 1°. à Bruges, le 2 Juin 1722, avec dispense du quatrieme degré de consanguinité, *Thérese-Dorothée de la Villette*, décédée en cette ville, le 14 Septembre 1725, & enterrée à Saint-Martin, fille de Jacques de la Villette, Ecuyer, Seigneur de Zuytcôte, Monswalle, Tentorre, &c. premier Conseiller-Pensionnaire du pays du Francq de Bruges, & des Etats de Flandres, & de Gertrude de Bock; celle-ci fille de François de Bock, Ecuyer, Conseiller de Sa Majesté Catholique, & son Procureur-Général du Conseil de Flandres, & petite-fille de Messire Robert de la Villette, créé Chevalier par Patentes du Roi Charles II, en date du 18 Juin 1679, Bourgmestre & Echevin du pays du Francq, & Député aux Etats de Flandres. Le Seigneur de Roosendaele avoit épousé, 2°. à Bourbourg, le 2 Février 1728, *Bernardine-Catherine-Cécile Daeten*, fille de Jean-Batiste, Licencié-ès-Loix, Conseiller du Roi, & Greffier héréditaire des ville & châtellenie de Bourbourg, & de Jeanne-Bernardine de Montigny. Du premier lit, il a laissé : — 1. CHARLES-PIERRE-JOSEPH-XAVIER LAUWEREYNS, qui suit; & du second; — 2. ALEXANDRE-JEAN-JOSEPH, né le 24 Janvier 1733, Ecuyer, Licencié-ès-Loix, décédé à Bruges, le 12 Avril 1765, sans alliance, & inhumé dans l'Eglise Saint-Jacques, au caveau de GILLES LAUWEREYNS, IV du nom; — 3. EMMANUEL-FRANÇOIS-XAVIER, né le 19 Février 1737, Jésuite, mort le 4 Juin 1764, au Collége d'Ypres; — 4. LOUIS-DOMINIQUE, né le 11 Août 1739, Religieux de l'exempte Abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, où il est mort le 21 Octobre 1765; — 5. PIERRE-BRUNO, rapporté après son frere aîné du premier lit; — 6. JOSEPH-BERNARD, né le 28 Avril 1745, Capitaine au Corps Royal du Génie au service de France, depuis le mois de Janvier 1777; — 7. AUGUSTIN-XAVIER-BERNARD, dit le Chevalier *DE LAUWEREYNS*, né le 16 Juillet 1748; — 8. MARIE-JOSEPHINE-BERNARDINE, aînée de ses freres du second lit, née à Berg-Saint-Vinox, le 11 Février

1729, mariée en cette ville, le 27 Mai 1756, à *François-Joseph de Jacob-de-Dougny*, Ecuyer, né à la Citadelle de Tournay, le 8 Février 1703, Echevin perpétuel du pays du Francq de Bruges, où il est décédé le 2 Février 1770, & enterré à Notre-Dame; fils de Jean-François de Jacob, Chevalier, Lieutenant-Colonel du Régiment de l'Isle-de-France, & puis, Lieutenant de Roi au Gouvernement de la Citadelle de Tournay, & de Catherine Sébastienne Bonaert, sa premiere femme; — 9. JEANNE-BERNARDINE-CLAIRE, née le 19 Juin 1730, Prieure de l'Abbaye de Ravensberghe, au Diocese de Saint-Omer; — 10. ANNE-ELÉONORE-JOSEPHINE, née le 18 Février 1735, dite Mademoiselle *de Roosendaele*, non mariée; — 11. Et FRANÇOISE-CLAIRE LAUWEREYNS, née le 20 Juin 1738, mariée, le 13 Octobre 1776, à *Nicolas Vernimmen*, Seigneur de Vinchof, &c. Conseiller-Pensionnaire de la Ville & Châtellenie de Bergues, fils de Pierre, Conseiller-Pensionnaire de ladite ville, & de Marie-Anne-Benoîte de Schodt.

XVI. CHARLES-PIERRE-JOSEPH-XAVIER LAUWEREYNS, né le 2 Septembre 1724, Ecuyer, Seigneur de Roosendaele, &c. Licencié-ès-Loix, Conseiller de la ville de Bruges, depuis le 4 Mars 1752, dont il est devenu troisieme Echevin, le 4 Février 1754, l'étoit encore en Octobre 1778, fut élu chef de la Confrérie Impériale de Saint-Georges, après le décès de Messire Jean-Pierre Delcampo, Vicomte de la Camara, Bourgmestre de Bruges, le 2 Février 1769, qui, de son tems, a réuni tous les francs Arbalêtriers de deux cours de Saint-Georges, par decret de Sa Majesté Impériale & Royale. Il a épousé, à Bruges, le 8 Septembre 1751, *Marie-Charlotte-Jeanne-Joséphine Vander Haghen*, derniere du nom & Armes de sa Famille, originaire de Flandres, fille de Jean-Batiste, décédé Major de la ville de Bruges, le 14 Août 1768, & enterré à Notre-Dame, où se voient ses Armes, accompagnées de 16 quartiers, & de Marie-Isabelle-Joséphine de Hooghe; celle-ci fille de Messire Ignace de Hooghe, créé Chevalier, par Patentes de Philippe V, Roi d'Espagne, en date du premier Avril 1702, Seigneur de Thenheede, Baeshove, Walle, Peute, Denterghem, Villecq, &c. & de Marie-Madeleine de la Flye, Dame de la Gauguerie, &c. Ladite *Vander Haghen* descend de Henri, Chevalier, Grand-Bailli de Cassel en 1250, qui, en cette qualité, assista à un decret donné l'an 1284, contre le Châtelain de Saint-Omer, en faveur de celui d'Ypres, selon les Lettres expédiées, en 1286, sous le sceau de Guy, Comte de Flandres. Le Seigneur de Roosendaele a eu de son mariage, neuf enfans, dont quatre sont morts. Les autres sont: — 1. JEAN-BATISTE-CHARLES-JOSEPH, Ecuyer, né le 20 Juin 1752, Major de la ville de Bruges; — 2. ALEXANDRE-JOSEPH-XAVIER, né le 31 Mars 1757, reçu le 13 Mars 1779, Cadet au Régiment d'Infanterie du Général Comte de Murray, au service de l'Impératrice Reine d'Hongrie; — 3. FRANÇOIS-XAVIER-MARIE, né le 27 Octobre 1758; — 4. JACQUES-ANGE-HYACINTHE, né le 30 Juin 1770; — 5. Et MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE LAUWEREYNS, née le 27 Février 1761.

XVI. PIERRE-BRUNO LAUWEREYNS, né le 21 Mai 1742, Ecuyer,

Seigneur de Patante, &c. quatrieme fils de CHARLES-JOSEPH, & de *Bernardine-Catherine-Cécile Daeten*, sa seconde femme, d'abord Echevin de Berg, & depuis 1776, Chevalier d'honneur au Bailliage Royal & Siege Préfidial de Flandres, à Bailleul; a épousé, à Bergues, en 1765, *Anne-Eugénie-Emerence Rouſſel*, fille de Louis-Joseph, Seigneur du Quesnoy, Licencié-ès-Loix, premier Echevin de Bergues, & Subdélégué de l'Intendance de Flandres audit lieu, & de Marie Morphy, dont: — 1. PIERRE-LOUIS-JOSEPH, né le 15 Février 1767; — 2. BERNARD-FRANÇOIS, né le 13 Septembre 1768; — 3. CHARLES-JOSEPH, né le 2 Novembre 1769, mort le même jour; — 4. ANNE-BERNARDINE-LOUISE, aînée des précédens, née le 13 Février 1766; — 5. MARIE-BERNARDINE-SOPHIE, née le 11 Juillet 1772; — 6. Et BERNARDINE-ELÉONORE LAUWEREYNS, née à Bailleul, le 9 Décembre 1776.

Branche des Seigneurs de BERGHENDAELE.

XIV. JEAN-BATISTE WINNOCQ-LAUWEREYNS, né le 2 Mars 1669, Ecuyer, Seigneur de Berghendaele, &c. fils puîné de MARTIN, & de Marie-Jeanne Vernimmen, sa premiere femme, fut Licencié ès Loix, premier Echevin, puis Bourg-Mestre de la Ville & Châtellenie de Berg, & est mort le 2 Avril 1720. Il avoit épousé, le 22 Novembre 1695, *Marie-Anne Zylof*, morte le 2 Décembre 1715, fille de Jacques-Mathieu, Ecuyer, Seigneur de Steenbourg, Obigny, Winde, &c. & d'Anne-Marie de Bacquelerot, dont: — 1. JACQUES-WINNOCQ, Seigneur de Berghendaele, &c. Capitaine au Régiment de Foix, Infanterie, au Service de France, décédé le 17 Juillet 1736, & enterré en l'Eglise Saint-Pierre à Berg. Il avoit épousé, à l'Isle d'Oléron, *Susanne Mechinet*, de laquelle il a laissé deux fils; savoir: 1. WINNOCQ-BENOIST, né à l'Isle d'Oléron, Seigneur de Berghendaele, qu'il vendit à son cousin-germain ci-après. Il fit toute la derniere guerre comme Officier de Marine, devint ensuite Commissaire de la Marine à la Cayenne, & y est mort, le 6 Mars 1772, sans laisser de postérité de *Françoise le Roux*, qu'il avoit épousée le 15 Janvier de la même année, fille de Balthasard, Capitaine d'Infanterie, & Commandant du Quartier de le Miere audit Cayenne, & d'Elisabeth Hondu: — 2. Et CHARLES-FRANÇOIS LAUWEREYNS, ci-devant Lieutenant dans un Régiment d'Infanterie au service de France, qui s'est marié en Bretagne. On croit qu'il a deux filles vivantes en Juin 1778.

2. EMMANUEL-FRANÇOIS, qui suit: — 3. ANNE-FRANÇOISE LAUWEREYNS, née le 17 Mars 1708, à Warhem, décédée à Berg, le 14 Février 1754, & inhumée à Steene. Elle avoit épousé, le 10 Février 1736, par dispense, son cousin-germain, *Floris-Guillaume Zylof*, Ecuyer, Seigneur de Steenbourg, Obigny, Winde, &c. Bourg-Mestre de la Ville & Châtellenie de Berg, mort le 5 Mars 1778, fils de *Floris-Hyacinthe*, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, & de *Marie-Jeanne de Crequy*. Ils n'ont eu qu'un fils unique *Floris-François-Félix Zylof*, Ecuyer, aussi

Seigneur desdits lieux, né le 18 Mai 1744, non marié en Juin 1778 : — 4, 5, 6 & 7 & quatre filles, mortes sans alliance.

XV. EMMANUEL-FRANÇOIS LAUWEREYNS, Ecuyer, premier Echevin du Magistrat de Berg, vivant en Juin 1778, a épousé en ladite Ville, le 10 Août 1733, *Isabelle-Françoise Lambrecht*, fille de Pierre-François, Seigneur de Coudekercke, &c. Licencié ès Loix, Echevin de Berg, & de Cornélie-Charlotte Aernoudts. Elle est décédée le 30 Septembre 1775, & est enterrée en l'Eglise Saint-Martin de Bruges au chœur de Notre-Dame, laissant pour fils unique :

XVI. CHARLES-EMMANUEL-PIERRE-BENOIST LAUWEREYNS, Ecuyer, Seigneur de Berghendaele, par acquisition qu'il en a faite de WINNOCQ-BENOIST, son cousin-germain. Il en a rendu aveu à la Cour de Cassel, dont ladite Seigneurie releve, le 24 Mai 1762, & est Echevin de la Ville & Châtellenie de Berg, où il a épousé, par contrat du 18 Janvier 1761, *Thérese-Françoise de Hau*, fille de Winnocq-Antoine, Seigneur de Staplande, &c. Conseiller, Pensionnaire de ladite Ville & Subdélégué de l'Intendance de Flandres audit lieu, & d'Anne-Thérese Cardinal. Leurs enfans sont : — 1. LOUIS-FLORIS LAUWEREYNS, Ecuyer, né le 9 Janvier 1767 : — 2. MARIE-THÉRESE-ISABELLE, née le 23 Avril 1763 : — 3. Et THÉRESE-EMELIE-ISABELLE LAUWEREYNS, née le 19 Octobre 1773. Cette Branche brise ses armes d'*un Croissant*.

Branche des LAUWEREYNS, premiers Seigneurs de ROOSENDAELE, éteinte.

X. PIERRE LAUWEREYNS, III du nom, Ecuyer, second fils de PIERRE II, & de *Jacqueline Coopman*, s'établit à Vlissingue en Zélande, où il mourut, le premier Août 1547. Il avoit épousé à Bruges *Marguerite Voet*, qui y étoit née le 27 Novembre 1511, morte audit Vlissingue, le 3 Août 1547, trois jours après son époux, d'une fievre maligne qui y régnoit, fille d'Antoine Voet, (d'une ancienne famille Noble de Flandres, issue de Lambert Voet, Chevalier, Aroué d'Ypres en 1216) Ecuyer, Seigneur de Vormezeelle, Steenkercke, &c. Bourg-Mestre de la Ville de Bruges, & de Catherine de Vroeschepe. Ils eurent de leur mariage : — 1. JACQUES LAUWEREYNS, né à Vlissingue le 22 Janvier 1542, décédé à Bruges, sans alliance, le 6 Août 1584, & enterré au Couvent des Sœurs Noires, sous une tombe de pierre blanche, ornée de ses Armes, qui sont écartelé, avec celles de Voet, & d'une inscription Latine : — 2. PIERRE, qui suit : — 3. Et GUILLINE LAUWEREYNS, née le 14 Mai 1547, mariée à Dunkerque, en 1567, avec *Pierre Vander Burgh*, Ecuyer, dont elle n'eut point de postérité.

XI. PIERRE LAUWEREYNS, IV du nom, Ecuyer, né à Vlissingue le 11 Août 1545, porta ses armes aussi écartelé avec celles de Voet, fut Capitaine de Vaisseau au service d'Espagne. Il épousa, 1°. à Dunkerque, *Esther de Timmermans*, Capitaine au service du même Prince ; & 2°. le 20 Mai 1572, par contrat passé devant le Magistrat de Dunkerque, *Su-*

sanne Poyte, Dame de Pollinchove, Swarthove, fille de Josse, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, & de Marie Van Parys, Dame de Coudekerke, & arriere petite-fille de Bernard Poyte, d'une ancienne extraction Noble, Seigneur de Roosendaele, & de Philippotte Van Zirmeghem. De ce mariage vinrent : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. JACQUES, Capitaine d'Infanterie au service d'Espagne, qui se maria à Lisbonne, & eut pour fils : Don PEDRO LAUWEREYNS, dont postérité distinguée : — 3. Et BARBE LAUWEREYNS, née à Dunkerque, où elle décéda le 6 Octobre 1626. Elle avoit épousé, par contrat du 7 Octobre 1607, *Martin de Jongherycx*, veuf de Marie de Wavrans, fille de Jacques, Bourg-Mestre de la Ville de Nieuport, & fils de Jean de Jongherycx, Ecuyer, & de Marguerite de Schodt. Il mourut le 2 Octobre 1626, & eut de son mariage avec ladite BARBE LAUWEREYNS, sa seconde femme, un fils & une fille, savoir ; Pierre de Jongherycx, Seigneur de Coudekercke, mort sans alliance à Dunkerque, en Novembre 1672 ; & Louise de Jongherycx, morte le 31 Octobre 1641, femme de Louis Lambrecht, décédé le 26 Juillet 1655, dont les descendans, Seigneurs dudit Coudekerke, existent encore.

XII. PIERRE LAUWEREYNS, V du nom, Ecuyer, premier Seigneur de Roosendaele, par succession qu'il releva, à la Cour Féodale du Prince à Berg-Saint-Vinox, le 10 Septembre 1597, de Polinchove, Swarthove, &c. Cornette de Cavalerie, puis Capitaine au service d'Espagne, fut, après l'avoir quitté, Echevin de la Ville & Châtellenie de Berg aux années 1607 & 1608 ; décéda à son Château de Looberghe, le premier Juin 1628, & fut inhumé dans l'Eglise Paroissiale dudit lieu, à laquelle il donna des cloches de métal. On y voit son Epitaphe (1) placée dans la muraille du Chœur, ornée de ses huit quartiers, que lui fit dresser son épouse *Louise de Waele*, fille de Pierre, Ecuyer, issu d'une ancienne famille Noble, jadis Seigneur d'Axpoele & de Corvere, Jacqueline de Backere, dont : — 1. JACQUELINE, qui suit : — Et LOUISE-MARTINE LAUWEREYNS, femme de *Henri de Tanton*, fils de Marc, Ecuyer. Ils vivoient encore à Gand, le 19 Février 1652.

XIII. JACQUELINE LAUWEREYNS, Dame de Roosendaele, Pollin-

---

(1) En voici l'inscription. *Hic jacet nobilis ac generosus Dominus, Dominus* PETRUS LAUWEREYNS, *Dominus* de Roosendaele, Pollinchove, Swarthove, &c.

Bruga dedit proavos, vitam Dunkerka, Loberga
Patria matris erat, quæ foret urna mihi.

Et sur sa tombe l'inscription suivante. *Hic expectat resurrectionem* PETRUS LAUWEREYNS, *Dominus* de Roosendaele, *Petri filius, Petri nepos, Petri pronepos, Nicolai abnepos, Petri adnepos, & Ægidii trinepos. Nec-non Susannæ* Poyte, *Judoci filiæ, Judoci neptis, Bernardi proneptis, Petri abneptis, Francisci adneptis, & Joannis trineptis. Tu qui pertransis benè precare mortuo, memor quod eadem sors te manet, & quod tunc si pius es, eodem duceris voto, nec mecum communa transito. Veni* XXIII. *mensis Septembris* CIↃIC. LXXXIII. *redii prima mensis Junii* CIↃ. IↃↃ. XXVIII. *posuit Ludovica* de Waele, *ad mandatum ultimæ voluntatis uxor dilectissima, mater duarum filiarum observantissima, nec-non vidua tristissima.*

chove, Swarthove & autres lieux, épousa Messire *Antoine de la Houssoye*, Vicomte de Boidinghem & de Zuthove, Seigneur de Quercamp, Lavasseur, Noyelle, Quindalle, &c. & en eut : Louise de la Houssoye, Dame de Roosendaele, Pollinchove, Swarthove, &c. mariée à Théodore-Ekema de Vriese, Seigneur de Bekercke en Zélande, d'une illustre Maison de la Frise, dont ceux de ce nom ont été Gouverneurs & Podestats du tems que ce pays étoit encore sans Princes légitimes. Elle vendit lesdites Seigneuries, le 19 Juillet 1664, à Nicolas-Gabriel de Lermont, Ecuyer, Seigneur de Socx, ci-devant Echevin & Bourg-Mestre du pays du Francq de Bruges, duquel achat MARTIN LAUWEREYNS, fit le retrait lignager, le 2 Septembre suivant. Elle eut de son mariage deux filles, Marie-Antoinette de Vriese, Dame de Berckercke, vivante en 1688; & Louise Ekma, Religieuse, morte Prieure des Jacobines à Bruges.

Cette famille DE LAUWEREYNS, porte pour armes : *d'argent, à un arbre de laurier, arraché de sinople ; au chef de gueules chargé de trois merlettes du champ ;* l'écu timbré d'un *casque d'argent, grillé, liseré & couronné d'or à trois fleurons, entre chacun une perle, orné de ses lambrequins d'argent & de gueules ; & au-dessus,* en cimier, *une merlette de l'écu entre un vol d'argent & de gueules.* Supports : *à droite un lion, la tête contournée, armé & lampassé de gueules ; & à gauche un ours de même, accollé de gueules ; le tout d'or.* Pour cri d'armes : DIEPENHEDE, DIEPENHEDE. Devise : *AD LAURUM NON AURUM.*

LÉAUMONT, dans le pays de Lomagne, Province de Guyenne, Maison d'ancienne Chevalerie, alliée avec celles du Bouset, Besolles, Comminges, Espabés, Faudoas, Grossolles, Luppé, Labarthe, Montesquiou, Maillé de Brezé, Preissac, Polastron, Roquelaure, Sedilhac, Sariac, Touges, &c. Elle a fourni des Chevaliers de l'Ordre du Roi, des Capitaines de cinquante hommes d'armes, un cordon bleu, des Chevaliers de Malte & un Grand Prieur de Toulouse.

Cette Maison subsiste actuellement en quatre branches, dont il a été donné l'état actuel dans les Etrennes de la Noblesse en 1780, *pages 183, 184 & 185.* En attendant qu'on ait rassemblé les titres nécessaires pour en former une Généalogie complette, en voici un précis très-raccourci, qu'on nous a envoyé, pour être inséré en son rang dans les Supplémens de ce Dictionnaire de la Noblesse.

I. CALBET DE LÉAUMONT, Chevalier, fut Pleige de Bernard d'Orbessan, dans l'accord qu'il passa avec les Capitouls de Toulouse, le 20 de la sortie d'Avril, Férie 6, 1204. Il fit hommage de la terre de Montferran au Comte de l'Isle-Jourdain, en 1234.

II. PILEFORT DE LÉAUMONT, son fils, Chevalier, donna en 1265 des coutumes à ses Vassaux de Gariés, terre que cette Maison possede encore; fit serment de fidélité au Roi de France en 1271, & testa en 1281, en faveur de Raymond son fils, qui suit.

III. RAIMOND DE LÉAUMONT, I du nom, Damoiseau, Seigneur de Gariés,

Gariés, qui vivoit encore en 1300, avoit épousé en 1270, *Rose de Sedilhac*, qui testa en 1298, en faveur de son fils GAILHARD DE LÉAUMONT, qui suit.

IV. GAILHARD DE LÉAUMONT, I. du nom, Chevalier, fut l'un des plus puissans Seigneurs du pays, par l'hommage qu'il fit au Comte de l'Isle-Jourdain, en 1331, de trente-deux Villes, Châteaux, Forts & Seigneuries.

V. GAILHARD DE LÉAUMONT, II du nom, descendu DE GAILHARD I, au quatrieme degré, Seigneur de Gariés, Puygaillard, Maurons, Extramiac, &c. se maria, en 1421, avec *Jeannette de Grossolles*, dont.

VI. RAIMOND DE LÉAUMONT, Seigneur de Gariés, Puygaillard, Maurons, Extramiac, &c. qui fut pere de JEAN, qui suit, & de MONDINE, laquelle fut Demoiselle de Jeanne d'Armagnac, sœur de Jean, Comte d'Armagnac, II du nom, & cette MONDINE épousa, en 1443, *Renaud-Guillaume de Labarthe*, Seigneur de Montcorneil & de Guiserix, premier Baron d'Astarac. Le Comte d'Armagnac, lui fit don de six cens écus d'or, en faveur de ce mariage.

VII. JEAN DE LÉAUMONT, I du nom, Seigneur de Gariés, Puygaillard, se maria avec *Bertrande de Comminges*, dont il eut : — 1. JEAN, qui suit, institué héritier par le testament de son pere, & par un codicile du 3 Novembre 1503 : — 2. BERTRANDE : — 3. Et JEANNE DE LÉAUMONT.

VIII. JEAN DE LÉAUMONT, II du nom, Seigneur de Gariés, Puygaillard, Maurons, &c. se maria avec *Louise de Berat*, de laquelle vint : — 1. GILLES, qui suit : — 2. AIMERIC, auteur de la branche des Barons de Saint-Lane, en Armagnac, que nous ne pouvons que rappeller simplement à la fin de ce Précis : — 3. JEAN, connu sous le nom de Puygaillard, qui, constamment dévoué à son Roi pendant les fureurs de la Ligue ; le servit avec le plus grand zele ; il combattit souvent contre le fameux Lanoue, dit Bras-de-Fer ; il fut blessé au siege de la Rochelle, en 1573, ayant rassemblé huit à neuf milles hommes, pour une expédition ; mais Lanoue le prévint & l'attaqua, & le combat fut très-acharné, & un de ses cousins lui dit : Mon cher Puygailhard, vous êtes blessé ; mais je ne suis pas tué, répondit-il, & il continua de combattre. Il fut successivement Capitaine de cinquante hommes d'armes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Baron de Blou & de Moré, Gouverneur d'Angers, Grand Maréchal des Camps & Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, à la promotion du 31 Décembre 1580, & mourut de la peste, le 6 Juillet 1584, sans postérité de ses trois femmes, *Clémence le Roy*, *Marie de Maillé de Brezé*, & *Françoise du Puy-du-Fou*. Voyez les actions éclatantes de cet Officier-Général dans l'Histoire de France du Pere Daniel, la vie de François la Noue, les Mémoires de la Province d'Anjou, les Mémoires de Castelnau, & les additions à ces derniers : 4. — CATHERINE, mariée, le 7 Décembre 1540 avec *Frix de Preissac*, Baron d'Esclignac : — 5. Et BERTRANDE DE LÉAUMONT, mariée avec *Carbon*, Seigneur de Luppé.

IX. GILLES DE LÉAUMONT, I du nom, Chevalier Seigneur de Gariès, Puygaillard, testa le 8 Août 1572, & avoit épousé *Antoinette de Montesquiou-de-Beze*, dont AYMERIC, qui suit.

X. AYMÉRIC DE LÉAUMONT, Baron de Puygaillard, Seigneur de Gariès, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, fut député de la Noblesse d'Armagnac aux Etats de Paris; Henri IV lui témoigna la satisfaction qu'il avoit de ses services, par une lettre du 6 Avril 1589. Il épousa, le 23 Février 1568, *Madeleine d'Arzac*, fille de Charles d'Arzac, Baron d'Ancosse, dont: — 1. GILLES, qui suit: — 2. CHARLES, auteur des Barons de Montcy en Chalosse, dont il sera parlé ci-après, que nous ne pouvons qu'indiquer simplement à la fin de ce Précis: — 3. HERARD-HONORAT, auteur des Seigneurs de Gariès, rapporté ci-après: — 4. DIANE, mariée à *Bertrand de Roquelaure*, en 1593: 5 & 6. JEANNE & ISABEAU DE LÉAUMONT, dont nous ignorons la destinée.

XI. GILLES DE LÉAUMONT, II du nom, Baron de Puygaillard, Seigneur d'Ancosse, Mauroux, &c. fut Capitaine de cinquante hommes d'armes, & épousa, le 14 Juin 1612, *Isabeau de Jaubert*, fille d'Aymeric de Jaubert, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller au Conseil d'Etat & privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Sénéchal & Gouverneur du Bazadois, Vice-Amiral de Guyenne, & de Guyonne de la Mothe, dont: — 1. JEAN-AYMERIC, mort sans postérité en 1653: — 2. Et MARIE-LOUISE DE LÉAUMONT, mariée à *Alexandre de Mun*, Baron de Sarlabouse.

Branche des Seigneurs de GARIÈS.

XI. HERARD-HONNORAT DE LÉAUMONT, Seigneur de Gariès, troisieme fils D'AYMERIC DE LÉAUMONT, & de Madeleine d'Arzac, épousa par contrat, du 2 Juin 1625, *Marguerite de Touges-Noalhan*, fille de Jean de Touges, Seigneur de Noalhan, & de Françoise de Montaut, dont: — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit: — 2. MARIE DE LÉAUMONT, Religieuse.

XII. JEAN-FRANÇOIS DE LÉAUMONT, I du nom, Seigneur de Gariès, Officier au Régiment de Guitout en 1648, servit à l'arriere-ban en 1689, & avoit épousé, par contrat du 28 Avril 1665, *Jeanne-Françoise de Las*, fille de Joseph de Las, Seigneur de Tulle, de Frisé, de Montaut, dont: — 1. JOSEPH, qui suit: — 2. Et MARGUERITE DE LÉAUMONT, mariée à *Joseph de Mauléon*, Seigneur de Saint-Sauvy.

XIII. JOSEPH DE LÉAUMONT, Seigneur de Gariès & de Tulle, épousa, par contrat du 12 Juillet 1690, *Anne de Polastron-Cahillere*, fille de Jean-Paul de Polastron, Seigneur de Bratz, & de Toinette Dufaur-Pibrac, dont: 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit: — 2. RENÉ, reçu Chevalier de Malte en 1703. L'Empereur ayant demandé au Grand-Maître un Officier expérimenté, pour commander des vaisseaux qui étoient sous Belgrade en 1739, lors de la guerre contre les Turcs, le Chevalier DE LÉAUMONT

fut choisi; & sa bravoure & sa bonne conduite lui mériterent les éloges de ce Prince, qui le gratifia d'une Croix de Malte, enrichie de diamans. Il est aujourd'hui (1780) Grand-Prieur de Toulouse.

XIV. JEAN-FRANÇOIS DE LÉAUMONT, II du nom, Seigneur de Gariès, fut Page de la Chambre du Roi, & épousa, par contrat du 30 Mars 1718, *Jeanne de Patras*, fille de Jean-Bertrand de Patras, & de Louise de Barthe-Giscaro, dont : — 1. Gui, qui suit : — 2. JERÔME, Chevalier de Malte : — 3. autre JERÔME, aussi Chevalier de Malthe : — 4. RENÉ, mort sans alliance : — 5. ANNE, Religieuse : — 6. autre ANNE, Chanoinesse de Saint-Pernin à Toulouse : — 7. LOUISE, mariée à *Anne d'Agrest* : — 8. Et autre ANNE DE LÉAUMONT, mariée à *N....... de Combes*.

XV. GUI, Marquis de LÉAUMONT, Seigneur de Gariès, ancien Officier au Régiment de Montmorin, s'est trouvé aux fieges de Mons, de Saint-Guillain, de Namur, & à la bataille de Rocoux, où il fut blessé. Il a épousé, par contrat du 22 Février 1763, *Anne-Marie-Therese-Elisabeth de Luppé-Garané*, fille de Louis, Comte de Luppé-Garané, & de Françoise-Sidonie de Colbert, dont : — 1. JEAN-FRANÇOIS, né en Mai 1765, reçu Page de la petite Ecurie du Roi en 1779 : — 2. JERÔME-MADELEINE-CHARLES-AUGUSTIN, né en Juillet 1767, Chevalier de Malte : — 3. JERÔME-CHARLES, né en Août 1769 : — 4. RENÉ-LOUIS, né en Janvier 1771, aussi Chevalier de Malte — 5. LOUIS-AUGUSTIN, né en Août 1773, aussi Chevalier de Malte : — 6. JERÔME-GUI, né en Décembre 1774 : — 7. ANNE-LOUISE-GERMAINE, née en Mars 1766 : — 8. PIERRE-LOUISE-APOLLONIE, née en Août 1768 : — 9. LOUISE-CATHERINE-MÉLANIE, née en Mars 1772 : — 10. Et JEANNE-ANNE-PERPÉTUE DE LÉAUMONT, née en Juin 1776.

Branche des Seigneurs de SAINTE-CHRISTIE, *éteinte*.

De cette branche étoit BEGUES DE LÉAUMONT, Damoiseau, qui forma, en 1402, la branche des Seigneurs de Sainte-Christie, la Brihe & Mirepoix. Elle a fini à HERCULE DE LÉAUMONT, Seigneur de Sainte-Christie, mort sans enfans, de son mariage avec *Germanie de Sariac*, en 1595.

Branche de SAINT-LANE.

AYMÉRIC DE LÉAUMONT, frere puîné de GILLES I, qui fait le neuvieme degré, forma la branche des Barons de SAINT-LANE, en Armagnac. Il fut Capitaine de cinquante hommes d'Armes en 1550, & épousa *Marie de Clermont*, dont il eut : — 1. JEAN-FRIX, dont on va parler : — 2. LOUISE-BERTRANDE : — 3. CATHERINE : — 4. Et JEAN-MAGDALON DE LÉAUMONT, mort sans alliance.

JEAN-FRIX DE LÉAUMONT, Baron de Saint-Lane, épousa *Bonne de Maniban*, dont deux filles; la premiere, nommée LOUISE, mariée, le

9 Octobre 1606, avec *Alexandre de Preissac*, Baron d'Escligeac; la seconde, nommée MADELEINE DE LÉAUMONT, mariée à *Etienne de Saint-Julien.*

Branche des Seigneurs DE MONTCY, *en Chalosse.*

L'auteur de cette branche étoit CHARLES DE LÉAUMONT, second fils d'AYMÉRIC, mentionné au dixieme degré ci-dessus, & de *Madeleine d'Arzac.* Il eut pour ses droits légitimaires, la Baronnie de Montcy, en Chalosse, & épousa, par contrat du 7 Avril 1616, *Françoise de Montesquiou-Sainte-Colombe;* dont : — 1. ANTOINE, qui suit : — 2. GILLES, mort sans alliance : — 3. HÉRARD-HONORAT, Chevalier de Malte : — 4 & 5. JACQUES & JEAN, morts sans alliance : — 6. Et LOUISE DE LÉAUMONT, dont on ne connoît que le nom.

ANTONIN DE LÉAUMONT, Baron de Montcy, épousa, le 16 Décembre 1638, *Charlotte de Malvin,* dont il n'eut qu'une fille unique, nommée MARIE DE LÉAUMONT, mariée à *Jacques de Saint-Julien,* auquel elle porta la Terre de Montèy.

Les Armes : *d'azur, au faucon perché, lié & grilletté d'argent.*

LESSEPS, Famille ancienne, originaire de Bayonne, connue & considérée dans cette ville, sans interruption, dès l'an 1450, époque de sa reddition à la France, par capitulation entre Charles VII & Henri VI, Roi d'Angleterre. DOMINIQUE DE LESSEPS, ancien Ministre du Roi à Bruxelles, a obtenu pour lui, & pour les siens, des Lettres de Noblesse, en considération de leurs services rendus à l'Etat de pere en fils, datées de Fontainebleau en Octobre 1777.

PIERRE LESSEPS, né le 2 Janvier 1690, Secrétaire de la Ville & de la Chambre de Commerce à Bayonne, & Secrétaire des Commandemens de la feue Reine d'Espagne, Marie-Anne de Nembourg, qui s'étoit retirée dans ladite ville, est mort le 20 Août 1759. Il avoit épousé à Bayonne, le 27 Janvier 1715, *Catherine de Fourcade,* née en Juillet 1691, & morte le 22 Août 1760. De leur mariage, célébré à Bayonne le 27 Janvier 1715, sont provenus quatorze enfans, savoir : — 1. DOMINIQUE, qui suit : — 2. PIERRE, né le 17 Décembre 1716, décédé aux Indes Espagnoles : — 3. ARNAULT-PASCAL, né le 10 Avril 1719, pareillement décédé : — 4. JEAN-BARTHELEMI, né le 24 Juin 1720, établi à Bayonne Trésorier-Secrétaire de la Ville & de la Chambre de Commerce : — 5. JEAN-PIERRE, né le 7 Juin 1721, décédé après : — 6. MARIETTE-DOMINIQUE, né le 3 Novembre 1722, pareillement décédé : — 7. MICHEL, né le 3 Février 1729, Secrétaire de l'Ambassadeur du Roi à la Haye en 1750, qui a passé l'année d'après à Versailles, où il a été attaché au département des affaires étrangeres, où il est encore aujourd'hui, durant cette époque. Il a été près d'un an chargé des affaires du Roi, près le gouvernement général des Pays-Bas, & a accompagné les Ministres du Roi aux Cours d'Hanovre, d'Espagne, de Portugal; & enfin, par une autre Mission en Bretagne, lors de l'expédition du Maréchal de Conflans :

—8. MARTIN, né le 17 Octobre 1730, ci-devant Consul de France en Espagne, ensuite Commissaire de la Marine, à Hambourg, actuellement Consul général de la Nation Françoise, en Russie : — 9. MARIE, née le 12 Décembre 1717, morte peu après : — 10. CATHERINE, née le 12 Septembre 1724, mariée, à Bayonne, à M. *de la Rue*, Officier de la Monnoie : — 11. GRACIEUSE-FRANÇOISE, née le 4 Octobre 1725, restée fille : — 12. PLAISANCE, née le 13 Novembre 1727, décédée peu après : — 13. JEANNE-MARIE, née le 17 Mars 1733, mariée à *N. Dubrocq*, Lieutenant de Frégate du Roi, décédée en 1760 : — 14. Et ETIENNETTE DE LESSEPS, née le 17 Septembre 1735, veuve de *N. Simonin*, Professeur d'Hydrographie, à Bayonne, décédée en 1778.

DOMINIQUE DE LESSEPS, aîné de tous ces enfans, né à Bayonne, le 25 Octobre 1715, a servi trente-deux ans dans les affaires du Ministere du Roi Louis XV ; a obtenu, en récompense de ses services, des Lettres de Noblesses, du mois d'Octobre 1777, acquises suivant l'expression desdites Lettres, à titre de justice, plutôt qu'à titre de grace, & ces Lettres ont été enregistrées au Parlement de Toulouse & à la Cour des Aides de Montauban. Il possede une terre appellée du Colombier, en toute justice, & a épousé, par contrat du 11 Novembre 1765, devant le Notaire de Montauban, Demoiselle *Charlotte-Claire Duc*, fille du Receveur des Finances de ladite Généralité, dont : — 1. MARIE-MICHEL-CHARLES-DOMINIQUE, né le 29 Août 1767 : — 2. JEAN-BATISTE, né le 5 Mars 1773 : — 3. PASCHAL, né le 5 Août 1779 : — 4. Et JEANNE-MARIE-CHARLOTTE DE LESSEPS, née le 20 Juin 1770.

Les Armes : *d'argent, à un sep de vigne de sinople, planté sur une terrasse de même, mouvante de la pointe de l'écu, tigre aussi de sinople, fruité dans le milieu de deux grappes de raisin de sable, & surmonté d'une étoile d'azur.*

LIMOSIN-DALHEIM (DE) : famille noble, originaire du Brabant, transplantée depuis au Duché de Luxembourg, & actuellement établie à Boulay, dans la Lorraine Allemande, distinguée par ses belles alliances & & ses grades militaires, soit au service d'Espagne, soit à celui des Empereurs. Elle a obtenu du Roi Louis XV, au mois de Septembre 1760, des Lettres-Patentes portant reconnoissance du titre de Baron, qui avoit été conféré par l'Empereur Charles-Quint, à CHARLES DE LIMOSIN, fils de JEAN DE LIMOSIN, Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'Armes au service de l'Empereur Maximilien I, qui mourut en 1533, lequel prit dans son contrat de mariage du 9 Mai 1494, avec *Marguerite-Françoise de Fausto*, la qualité de *prænobilis & præillustris Dominus*, nous ne commencerons la Généalogie de cette famille qu'à son fils, quoiqu'elle prouve sa noblesse depuis plusieurs siecles auparavant, sans qu'on puisse trouver aucun annoblissement, ce qui prouve son ancienneté.

I. CHARLES DE LIMOSIN, & HENRI, son frere, furent tous deux créés Barons du Saint-Empire par lettres de l'Empereur Charles-Quint, du 17 Novembre 1540, où ce Prince les qualifie ses très-Nobles Amés &

Féaux. Ces lettres portent « c'est en confidération des bons & fideles ser- » vices que leurs ancêtres avoient rendus aux Empereurs Romains & aux » Rois prédécesseurs de Sa Majesté Impériale; & notamment de ceux que » leur pere avoit rendus à Sadite Majesté & au Saint-Empire, en tems de » guerre & de paix, ayant exposé jusqu'à la fin de ses jours, sa vie, ses » biens & facultés avec une parfaite fidélité, & sans aucune interruption: » ces lettres ajoutent que lesdits CHARLES & HENRI, avoient déjà fait » plusieurs campagnes dans les Armées de Sa Majesté, où ils avoient eu » des emplois & des commandemens honorables, au grand risque de leur » vie, ce qu'ils continuoient à faire tous les jours ». Par ces mêmes lettres, l'Empereur leur confirma la possession de leurs armes, qu'ils portoient depuis plusieurs siecles, & leur permit d'y ajouter *une couronne royale d'or de quatre pierres précieuses*, savoir, d'une *emeraude*; d'une *escarboucle*, d'un *saphir* & d'un *diamant*. HENRI DE LIMOSIN mourut en 1563, sans postérité; CHARLES, son frere aîné, épousa, par contrat du 19 Juin 1518, *Sophie de Diestroff*, fille de Guillaume, Seigneur de Diestroff, & de Marie-Anne de Lellich, dont — 1. FRÉDERIC, mort sans alliance, en 1550; — 2. JEAN-JOSEPH, qui suit; — 3. & 4. ANNE-DOROTHÉE, & CHARLOTTE-ANTOINETTE DE LIMOSIN.

II. JEAN-JOSEPH, Baron de LIMOSIN, mort en 1555; il s'étoit trouvé au siege de Metz, à la prise de Thérouanne à la tête d'une Compagnie de Lansquenets Allemands qu'il commandoit, il avoit épousé, par contrat du 17 Novembre 1538, *Louise de Pallart*, fille de Maximilien-Philippe, Comte de Pallart, & d'Angélique de Wan-Deslanne, il en eut: — 1. JEAN-CHARLES, qui suit; — 2. & 3. CATHERINE-ELISABETH, & MARIE-BARBE DE LIMOSIN.

III. JEAN-CHARLES, Baron de LIMOSIN, mort en 1589, avoit épousé, par contrat du 5 Août 1560, *Philippine-Gertrude Vaurass*, fille de Nicolas-Hercule Vaurass, & de MARIE-MADELEINE DE LIMOSIN, fille & unique héritiere d'un oncle de CHARLES & HENRI DE LIMOSIN, de laquelle vinrent: — 1. & 2. GUILLAUME, & JEAN-FRANÇOIS, morts en bas-âge; — 3. CHARLES-PHILIPPE, qui suit; — 4. & 5. THERESE, & MARGUERITE-LOUISE DE LIMOSIN.

IV. CHARLES-PHILIPPE DE LIMOSIN, mort en 1608, a été Colonel d'un Corps de Cavalerie levé en Flandres & en Hainault, pour le service des Rois d'Espagne, Philippe II & III, ce dernier lui donna des terres en Espagne, en récompense de ses services; il avoit épousé, par contrat du 7 Juin 1579, *Claudine de Diestroff*, fille de Ferdinand, Seigneur de Diestroff, & de Arau de Rauningen; leurs enfans furent: — 1. JEAN-GEORGES, qui suit; — 2. FRANÇOIS-JOSEPH-CHARLES, — 3. 4. & 5. ANNE-CLAUDINE, CHARLOTTE-FRANÇOISE, & MARGUERITE-ELISABETH DE LIMOSIN.

V. JEAN-GEORGES DE LIMOSIN, mort en 1620, a été Capitaine de Cavalerie dans le Corps que commandoit son pere; avoit épousé, par contrat du 30 Juillet 1600, *Marie-Therese de la Tour*, fille de Henri-François de la Tour, & de Catherine de Veiller, de laquelle il laissa.

VI. NICOLAS DE LIMOSIN, Capitaine de Cavalerie & Gentilhomme de l'Artillerie, au service de Sa Majesté Catholique, mort à Philippeville le 29 Septembre 1641, il fut qualifié de très-Noble & très-Honoré Seigneur, dans son contrat de mariage du 15 Mars 1627, avec *Marie-Charlotte de Roye*, fille de Guillaume de Roye, de laquelle il eut: — 1. GUILLAUME, Seigneur de Roussi-le-Bourg, Hellange, Zoetrigh, Dalheim & autres lieux, qui fut Colonel d'un Régiment Allemand d'Infanterie, au service d'Espagne, depuis Lieutenant de Roi & Gouverneur à Thionville, ensuite Gouverneur d'Arlon, aux Pays-Bas, où il mourut en 1667, sans postérité de Dame *Félicité de Laittre*; — 2. JEAN, qui suit; — 3. NICOLAS, Lieutenant-Colonel du Régiment de Monroy, au service d'Espagne, qualifié de très-Noble & très-Généreux Seigneur, dans son contrat de mariage du 2 Mars 1658, avec Dame *Anne-Therese Obert*, veuve de Messire François de Baudreughen, on ignore sa postérité; — 4. Et NICOLAS-GUILLAUME DE LIMOSIN, Colonel au service d'Espagne, fait prisonnier à la bataille de Lens, en 1648, & tué en 1657, au siege de Saint Guillain.

VII. JEAN DE LIMOSIN, qualifié, dans tous les actes qui le concernent, très-noble & honoré Seigneur, fut Lieutenant-Colonel & Commandant du Régiment du Duc de Bournonville, au service d'Espagne, mourut le 25 Février 1665. Il avoit épousé, par contrat du 3 Janvier 1648, Demoiselle *Catherine Schutz*, fille de Mathieu Schutz, & de Marie-Charlotte de Lillieuberg, de laquelle vinrent — 1. JEAN-NICOLAS, qui suit; — 2. GUILLAUME; — 3. PHILIPPE-OLIVIER DE LIMOSIN, marié, par contrat du 21 Décembre 1686, à Dame *Anne-Gillette de Wolschlager*, fille de François de Wolschlager, & de Therese-Louise Ritvens. Leur postérité est éteinte; — 4. & 5. ODILE & MARGUERITE-GERTRUDE DE LIMOSIN.

VIII. JEAN-NICOLAS DE LIMOSIN, Seigneur de Roussy-le-Bourg, Hetlange, Zoetrich, Dalheim, Altwiss & Filstroff, Capitaine d'une Compagnie de cent hommes, au service d'Espagne, mort en 1707. Il avoit épousé 1°. par contrat du 20 Mai 1683, Demoiselle *Jeanne-Marie-Anne des Cortes*, fille de Messire Julien-Jean des Cortes, & de Dame Elisabeth de Brencourt; & 2°. Demoiselle *Anne-Françoise de Boudet*. Du premier lit il a eu — 1. EGON-CHARLES-EMMANUEL-FRANÇOIS-GEORGES, qui suit; & du second; — 2. MADELEINE DE LIMOSIN, mariée avec Messire *Michel de Malateste*, Capitaine au Régiment de Bourbon, dont une fille mariée avec Messire N.... *de Faure de Fagolles*, Conseiller au Parlement de Metz. Il n'a eu qu'un fils de ce mariage, qui est Officier au Régiment de Bourbon.

IX. EGON-CHARLES-EMMANUEL-FRANÇOIS-GEORGES DE LIMOSIN, Seigneur de Roussy, Hetlange, Zoetrich, Rintgen, Dalheim, Altwiss & Filstroff, a servi en France dans le Régiment de la Marck, où il a donné des preuves de sa valeur, ainsi qu'il est dit dans les Lettres-Patentes accordées par Louis XV. Se trouvant le seul rejeton mâle de sa famille, il a quitté le service en se mariant. Il est mort en 1758. Il avoit épousé, par contrat du 30 Août 1710, Demoiselle *Catherine-Reine de Cabanes*, fille de Messire, Guillaume-Ambroise de Cabanes, Chevalier, Seigneur de Lutange, Vainsbourg & autres lieux, & de Dame Claude-Françoise de Wolschlager,

dont : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit ; — 2. CHARLES-DOMINIQUE, mort en bas-âge ; — 3. MARIE-MARGUERITE-LOUISE, morte sans alliance, en 1749 ; — 4. CHARLOTTE-GUILLAUME DE LIMOSIN, mariée en Janvier 1740, avec Messire *Joseph-Marie de Chapuis de Tourville*, Chevalier, ancien Lieutenant-Colonel d'Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, dont Charles de Chapuis de Tourville, Major du Régiment de Gatinois, & Chevalier de Saint-Louis, & Charlotte de Chapuis de Tourville, Religieuse Professe à Thionville ; — 5. ANNE-MARIE-CATHERINE DE LIMOSIN, mariée, en 1756, avec Messire *Jean Standt*, ancien Lieutenant au Régiment de la Marck, Seigneur d'un fief à Breistrolt.

X. JEAN-BATISTE, Baron DE LIMOSIN DALHEINE, né le 22 Juillet 1714, est entré d'abord au mois de Janvier 1733, dans les Cadets Gentilshommes établis à la Citadelle de Metz, a été fait successivement Enseigne au Régiment d'Alsace, en Mai 1734 ; Lieutenant en Février 1735 ; Capitaine le premier Juillet 1742 ; Chevalier de Saint-Louis le 13 Février 1746 ; Capitaine de Grenadiers en 1752, & Commandant de Bataillon en Mars 1760. Il s'est trouvé au siege de Philisbourg, en 1734 ; à la prise de Prague en 1741, à la défense de cette Place en 1742, où il fut blessé au bras gauche ; en 1745, à la retraite de Pfassenhaffen en Baviere, où il fut blessé au genou gauche ; au siege de Namur & à la bataille de Rocoux en 1746 ; au siege de Maëstricht en 1748 ; à la bataille d'Hastenmbeck en 1757, où il fut blessé dangereusement au col, étant à la tête de sa Compagnie de Grenadiers, à l'attaque d'une batterie ; & enfin à toutes les affaires où s'est trouvé le Régiment d'Alsace, pendant la derniere guerre & les deux précédentes. En considération de ses services signalés, Louis XV lui a accordé, au mois de Septembre 1760, des Lettres-Patentes par lesquelles Sa Majesté l'a maintenu, lui, ses enfans & descendans mâles, nés & à naître, dans la qualité de Baron, comme descendant de CHARLES DE LIMOSIN, qui fut honoré de ce titre, ainsi que son frere HENRY, par l'Empereur Charles-Quint, en 1740. Il a épousé 1°. à Thionville, le 21 Novembre 1747, Demoiselle *Marie-Madeleine de Limpach*, fille de François de Limpach, ancien Capitaine au Régiment de Saxe, & de Dame Elisabeth Gouillon ; & 2°. à Dunkerque, Dame *Marie-Thérese-Monique Taverne*, veuve de Messire N....de la Greze, Lieutenant-Colonel du Régiment de Beauvoisis, & fille de Nicolas Taverne, ancien Bourguemestre de Dunkerque, & de Dame Marie Morincq. Cette seconde femme est morte sans enfans, le 13 Octobre 1764. Du premier lit sont issus : — 1. FERDINAND-CHARLES-EMMANUEL, qui suit ; — 2. JEAN-Batiste, appellé *Chevalier de Dalheime*, né à Thionville, le 22 Octobre 1750, ci-devant Capitaine dans la Légion de Soubise, par commission du 10 Mai 1773, & depuis la réforme de ce Corps, attaché au Régiment de Savoie-Carignan ; — 3. MARIE-ELISABETH-ISIDORE, morte le 27 Juillet 1750 ; — 4. Et BARBE-CHRISTINE-MARGUERITE, née à Boulay le 10 Juillet 1752, reçue à Saint-Cyr au mois de Novembre 1763, sur les preuves faites pardevant M. d'Hozier, Juge d'Armes de France. Elle n'est point encore mariée.

XI. FERDINAND-CHARLES-EMMANUEL, Baron DE LIMOSIN-DALHEIM, né à Boulay le 10 Novembre 1748, a été successivement fait Enseigne, Lieutenant, puis Capitaine au Régiment d'Alsace, par commission du mois d'Octobre 1777. Il n'est pas encore marié.

Les Armes : *de sinople, à une fasce d'or bordée de sable, chargée d'un lion de gueules passant & accompagné en chef de trois bezans d'argent, & en pointe d'un bezan & d'une étoile aussi d'argent, rangés en fasce.* Devise : *FORTES CREANTUR FORTIBUS.*

Généalogie rédigée d'après un Mémoire dressé sur les Titres communiqués au Juge d'Armes de France.

LONJON (DE) : Famille originaire de Guienne, maintenue dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, Intendant de la Généralité de cette Province, rendu à Montauban, le 10 Juin 1667, sur la production de ses titres.

Les guerres & les troubles dont la Guienne a été si souvent le théatre depuis le quatorzieme siecle, & qui ont détruit ou spolié dans cette Province la plûpart des dépôts publics de titres, n'ont permis à cette Famille de remonter sa filiation qu'à SAMUEL, ci-après, lequel avoit un frere nommé BALTHASARD DE LONJON, Officier de Cavalerie dans la Compagnie du Seigneur, Marquis de Mirepoix, en 1543.

I. SAMUEL DE LONJON, qualifié Noble, Seigneur de Ricaumont & de Roquefort, habitant du lieu de Saint-Sardos, Province de Guienne, Diocese de Montauban, vivoit en 1518, ainsi qu'il résulte des lettres portant concession de plusieurs privileges & indulgences à lui expédiées, par Bernard de Séguier, Commissaire subdélégué du Pape Léon X, & du Roi François I, en considération des secours qu'il avoit donnés à la Religion, lors d'une expédition faite dans ce tems contre les Turcs & autres ennemis du nom Chrétien. Il épousa Demoiselle *Jeanne de Monier*, de laquelle il eut : — 1. PIERRE, qui fut Prêtre, & fonda, dans l'Eglise de Larrazet, une Chapelle, qui doit être servie par six Prêtres : — 2. Et BLAISE DE LONJON, qui suit :

II. BLAISE DE LONJON, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Ricaumont & de Roquefort, habitant au lieu de Larrazet en Guienne, Diocese de Montauban, servit en qualité d'homme d'Armes dans la Compagnie du Seigneur de Montluc, Lieutenant-Général pour le Roi en Guienne, comme il appert d'une procuration passée devant Laborde, Notaire, le 13 Avril 1568, faite audit BLAISE, par Jean de Colanges, à l'effet de se présenter pour lui à la prochaine montre qui se fera en ladite Compagnie, y prendre & recevoir en son nom, la solde & gages à lui dus à cette montre. Il nomma en qualité de patron & d'héritier de PIERRE DE LONJON, Prêtre, à une des six places de la fondation faite par ledit PIERRE, dans l'Eglise de Larrazet. Il avoit épousé, par contrat du 8 Mars 1543, passé devant Geraud Bonneval, Notaire, Demoiselle *Isabeau de Varennes*, fille de feu Pierre de Varennes, Ecuyer, & de Catherine du Roux de Saint-Aignan, dont : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. ROBERT, auteur de la branche des Seigneurs

de la Prade, mentionnée en son rang; — 3. autre GUILLAUME, décédé sans alliance; — 4. Et LOUISE DE LONJON.

III. GUILLAUME DE LONJON-DE-RICAUMONT, Ecuyer, né le 4 Août 1539, à Larrazet, Seigneur de Ricaumont, fit un échange avec BLAISE, son pere, par acte du 16 Mai 1561, passé devant Capolandy, Notaire. Il commandoit à Larrazet, en 1576, comme il se justifie par une délibération de la Communauté dudit lieu, du 22 Janvier de la même année, visée dans le jugement rendu le 10 Juin 1667; & avoit épousé, par contrat du 8 Février 1561, passé devant Jacques Lagairié, Notaire de Saint-Nicolas, Demoiselle *Jeanne d'Hugues*, fille de Bernard, Seigneur de Vitalis, & d'Hélene de Montalzac, de laquelle vinrent: — 1. BLAISE, qui suit; — 2. GUILLAUME, auteur de la branche des Seigneurs de la Grange, rapportée ci-après; — 3. ETIENNE, mort jeune; — 4. 5. & 6. MARIE, JEANNE & MARGUERITE DE LONJON.

IV. BLAISE DE LONJON-DE-RICAUMONT, II du nom, Ecuyer, épousa, 1°. le 3 Mars 1621, acte passé devant Devaux, Notaire, *Jeanne du Prat*; & 2°. le 27 Février 1656, devant Dussaut, Notaire, *Anne de Mouilhet*, morte sans postérité. Les enfans du premier lit furent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. GUILLAUME, mort jeune; — 3. ETIENNE, Religieux à l'Abbaye de Grandselve, Diocese de Toulouse, Ordre de Citeaux; — 4. Et CATHERINE DE LONJON.

V. JEAN DE LONJON-DE-RICAUMONT, Ecuyer, né le 7 Juin 1622, maintenu dans sa noblesse, sur la représentation de ses titres, par jugement de M. Pellot, rendu le 10 Juin 1667; servit, lors de la convocation de la Noblesse, à l'arriere-ban, comme il appert du certificat que lui donna, le 4 Juin 1674, le Maréchal d'Albret, Gouverneur & Lieutenant-Général en Guienne, & y commanda la Noblesse en qualité de Maréchal-de-Logis, ainsi qu'il se justifie par les Lettres de Sa Majesté, accordées à JEAN DE LONJON-DE-LA-PRADE, le 24 Août 1659. Il avoit épousé *Jeanne de Mieulet*, qu'il institua son héritiere, & mourut sans postérité, le 10 Janvier 1695.

Branche des Seigneurs DE LA GRANGE.

IV. GUILLAUME DE LONJON, Ecuyer, Habitant de Larrazet, second fils de GUILLAUME, & de *Jeanne d'Hugues*, épousa, par contrat du 3 Février 1602, passé devant Bretereche, Notaire Royal de la ville de l'Isle-Jourdain, Demoiselle *Rose du Puy*, fille de noble Antoine du Puy, Ecuyer, & de Dame Jeanne d'Ornezan. Par cet acte, sa mere, alors veuve, lui donna tous ses biens, pour, y est-il dit, accroître les nom & Armes de sa Maison. De son mariage il eut: — 1. 2. 3. 4. 5. & 6. ANTOINE, JEAN-ANTOINE, ROBERT, DOMINIQUE, MARGUERITE & JEANNE DE LONJON, morts jeunes, ou dans un âge peu avancé, & sans alliance; — 7. JEAN, qui suit; — 8. ALEXANDRE, Sieur de Vitrac, avec lequel JEAN DE LONJON transigea au sujet de la succession de leur pere & mere, le 29 Septembre 1654, par acte passé devant Bruguieres, Notaire: il

mourut aussi sans alliance ; — 9. FRANÇOIS, Docteur en Théologie, Proviseur du College Saint-Bernard de Toulouse ; — 10. & 11. Et deux autres filles.

V. JEAN DE LONJON, Ecuyer, Sieur de la Grange, né à Larrazet, le pénultieme Septembre 1613 ; fit un partage de biens avec GUILLAUME son pere, le 2 Juillet 1646, devant Offin, Notaire ; étoit, en 1655, Officier de Cavalerie, & commandoit la Compagnie du Seigneur, Marquis de Mirepoix, ainsi qu'il résulte des certificats de service, des 17, 18 & 20 Septembre 1655, & 22 Novembre 1666 ; fut maintenu dans sa noblesse avec son cousin, par jugement du 10 Juin 1667 ; fut appellé & servit à l'arriere-ban, commandé par JEAN DE LONJON-DE-RICAUMONT, son cousin, comme il appert du certificat à lui délivré par le Duc d'Albret, le 4 Juin 1674, & mourut *ab intestat*, le 12 Juillet 1681. Il avoit épousé, par contrat du 22 Juillet 1640, passé devant Léonard & Dupuy, (qu'on a dit être Notaires de Paris, dans le vû des pieces du jugement susdit de 1667 ; mais qu'on a reconnu par la communication des titres de cette branche, être Notaire de Dormans, en Champagne,), Demoiselle *Antoinette Ozanne*, de laquelle naquirent : — 1. GUILLAUME, Sieur de la Grange, Officier d'Infanterie, mort le 10 Mars 1705, laissant de *Marguerite de Foy*, son épouse, pour fille unique, MARGUERITE DE LONJON-DE-LA-GRANGE, mariée, par contrat du 28 Novembre 1701, passé devant Bruguieres, Notaire, à noble *Nicolas de Grégoire*, de la ville de Castel-Sarrasin ; — 2. JEAN-BATISTE-GASTON, mort sans alliance ; — 3. DOMINIQUE, qui suit ; — 4. JEAN, Officier d'Infanterie, mort au service ; — 5. & 6. MARGUERITE & JEANNE ; — 7. Et LOUISE DE LONJON, morte jeune.

VI. DOMINIQUE DE LONJON, Ecuyer, né à la Paroisse de Larrazet, le 7 Mars 1649, s'établit à la ville de Ganges, en Languedoc. Il donna quittance de ses droits à noble GUILLAUME DE LONJON, son frere aîné, par acte du 2 Juin 1680, passé devant Aubeau, Notaire ; & étoit, en 1705, Officier au Régiment de Gabriac, levé contre les Fanatiques des Cévennes. Dans ces troubles, il fit des pertes si considérables, que sa fortune en fut presque ruinée. Il décéda le 17 Déc. 1719, & avoit épousé, le 6 Juillet 1669, D[lle] *Elisabeth Valgallier*, dont : — 1. DOMINIQUE, Ecclésiastique en 1687 ; — 2. & 3. ANTOINE & ALEXANDRE, morts jeunes ; — 4. ETIENNE, Capitaine au Régiment de Languedoc, Infanterie, Commandant en 1756, au château de Bergançon, près les Isles d'Hieres ; décédé Capitaine d'Invalides à Aigues-Mortes, en 1757, sans postérité de *N... de Massilian*, son épouse ; — 5. JEAN, Cornette au Régiment Royal Etranger, Cavalerie ; mort, sans alliance, à l'armée de Baviere, en 1742 ; — 6. FRANÇOIS, qui suit ; — 7. ANTOINE, qui s'expatria, & dont on ignore la postérité ; — 8. 9. 10. & 11. ELISABETH, MARIE, MARGUERITE & autre ELISABETH DE LONJON.

VII. FRANÇOIS DE LONJON, Ecuyer, marié, en 1717, à *Jeanne Cadillac*, & fut légataire dans le testament militaire d'ETIENNE, son

frere, du 28 Février 1708, & dans celui de DOMINIQUE, son pere, du 28 Janvier 1719, devant la Cam, Notaire. Il eut pour enfans : — 1. & 2. DOMINIQUE & ETIENNE, morts jeunes ; — 3. FRANÇOIS, qui suit ; — 4. ANTOINE, aussi décédé jeune ; — 5. ELISABETH, morte dans un âge peu avancé ; — 6. JEANNE, morte fille ; — 7. ELISABETH, vivante en 1779 ; — 8. & 9. MARIE, & autre JEANNE DE LONJON, mortes jeunes.

VIII. FRANÇOIS DE LONJON, II du nom, Ecuyer, Conseiller du Roi, Juge-Visiteur général des Gabelles de Languedoc, près la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, né le premier Février 1722 ; a épousé, par contrat du 21 Septembre 1749, passé devant Tarteiron, Notaire, Demoiselle *Jeanne André*, de laquelle sont issus : — 1. FRANÇOIS-JEAN, qui suit ; — 2. & 3. GABRIEL-CLAUDE, & GABRIEL-ANDRÉ-JULIEN, morts jeunes ; — 4. GABRIEL-AMBROISE, né le 5 Mars 1761, Ecclésiastique ; — 5. PROSPER-AMÉDÉE-FÉLICIEN, né le 28 Mai 1767 ; — 6. JEANNE-FÉLICITÉ, morte jeune ; — 7. MADELEINE-FÉLICITÉ, née le 29 Septembre 1757 ; — 8. VITALE-CÉCILE-ELISABETH, née le 28 Avril 1759 ; — 9. Et CHRISTINE-ROSALIE-ELISABETH DE LONJON, née le 20 Septembre 1762.

IX. FRANÇOIS-JEAN DE LONJON, Ecuyer, Sieur de la Grange, né le 4 Septembre 1750, a épousé, par contrat du 29 Juillet 1776, passé devant Severac, Notaire, Demoiselle *Jeanne-Louise Guibal*, fille de Jean Guibal, ancien Conseiller du Roi, Maire de la ville de Montech, en Languedoc, & de feue Dame *Jeanne Lafont*, dont : — 1. JEAN ALEXANDRE, Ecuyer, né le 15 Avril 1777 ; — 2. FRANÇOISE-JEANNE-LOUISE, née le 20 Juin 1778 : — 3. JEANNE-MARIE-MADELEINE-FÉLICITÉ, née le 10 Novembre 1779 : — 4. Et JEAN-LÉONARD DE LONJON-DE-LA-GRANGE, né le 28 Juin 1781.

Branche des Seigneurs DE LA PRADE.

III. ROBERT DE LONJON, Ecuyer, habitant du lieu de Saint-Sardos, second fils de BLAISE, I du nom, Seigneur de Ricaumont & de Roquefort, & d'*Isabeau de Varennes*, servoit en qualité d'Homme d'Armes dans la Compagnie du Seigneur de Fontanilles, en 1571, comme il appert du certificat de noble Jean-Antoine de la Roche, Lieutenant de la Compagnie du Seigneur de Fontanilles, son frere, passé devant Beguery, Notaire, le 19 Décembre 1581. Il est qualifié Capitaine dans l'acte de bâtême de ROBERT DE LONJON, son petit neveu, fils de GUILLAUME DE LONJON, & de *Rose du Puy*, du 27 Mars 1608 ; & dans le contrat de mariage du même GUILLAUME, son neveu, avec ladite *du Puy*, du 3 Février 1602. Il avoit épouse, 1°. *Judith de Goulard*, fille de noble N.... de Goulard de la Prade ; & 2°. par contrat du 4 Septembre 1578, passé devant Beguery, Notaire, *Jeanne de Buzon*. Du premier lit il eut : — MARIE DE LONJON, mariée, par contrat du 16 Juin 1624, passé

devant Bacquié, Notaire, à *Gabriel Bernès*, Ecuyer; & du second lit: — ETIENNE DE LONJON, qui suit.

IV. ETIENNE DE LONJON, Ecuyer, porta les armes au service du Roi, sous les Comtes de Maillé & de Bioules, ainsi qu'il résulte des certificats de service qu'ils lui délivrerent le 19 Octobre 1635, & le 14 Février 1637. Il avoit épousé, par contrat du 18 Octobre 1617, passé devant Carriere, Notaire, *Antoinette de Gauthier*, fille de Sire Pierre de Gauthier, & de Catherine de Boutzy, dont: — 1. BERNARD, qui suit; — 2. ETIENNE, tige d'une branche rapportée ci-après; — 3. ANTOINETTE; — 4. MARGUERITE, mariée à noble *Balthasard de Bonzet;* — 5. Et MARTHE DE LONJON, femme de noble *Bertrand de Campan.*

V. BERNARD DE LONJON, Ecuyer, Seigneur de la Prade, dans la jurisdiction d'Auvillars, né le 5 Septembre 1622, porta les armes au service du Roi, avec ETIENNE, son pere, sous les ordres des Comtes de Maillé & de Bioules, comme il est prouvé par des certificats déjà cités, & qui sont visés dans le jugement que ledit BERNARD obtint le 10 Juin 1667, de M. Pellot, Intendant de Guienne, sur la production de ses titres de noblesse. Il fut appellé, en 1674, à l'arriere-ban, suivant un certificat à lui délivré, le 4 Juin de ladite année, par le Duc d'Albret; & avoit épousé, par contrat du 21 Août 1649, passé devant Derouzier, Notaire, *Jeanne de Comere*, fille de Madeleine de Gauban, & de Raimond de Comere, d'une Famille qui a donné des Conseillers au Parlement de Toulouse, & un Chevalier d'honneur, actuellement servant au même Parlement. De son mariage il eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. BERNARD, mort jeune; — 3. ETIENNE, Capitaine de Dragons au Régiment de Jacot, tué à la bataille de Spire, en 1689, sans alliance; — 4. Et MADELEINE DE LONJON, mariée à noble *Gabriel d'Abbadie.*

VI. JEAN DE LONJON, Ecuyer, Seigneur de la Prade, fut d'abord Mousquetaire, ensuite Capitaine au Régiment Royal des Vaisseaux, Infanterie, & eut commission du Roi, le 28 Mai 1689, pour lever & commander une Compagnie du nombre de celles dont Sa Majesté vouloit augmenter ledit Régiment. Il avoit épousé, par contrat du 8 Juin 1682, passé devant Garday, Notaire, Demoiselle *Marie d'Agras*, fille d'Ambroise d'Agras, & de Dame Françoise Petit-de-Montbrizon, dont: — 1. ETIENNE, qui suit; — 2. BERNARD, Lieutenant d'Infanterie au Régiment Royal des Vaisseaux, tué à la bataille de Denain, en 1712, sans alliance; — 3. ANGÉLIQUE, morte aussi sans alliance; — 4. Et MARIE DE LONJON, mariée au Baron de Cruzy.

VII. ETIENNE DE LONJON, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Martinesque & de la Prade, Officier au Régiment Royal des Vaisseaux, produisit ses titres & fut maintenu dans sa noblesse, par Ordonnance de Monsieur Lescalopier, Intendant de Montauban, rendu contradictoirement le 20 Septembre 1741, avec défenses aux Fermiers des Domaines du Roi, de l'y troubler à l'avenir. Il avoit épousé, le 28 Janvier 1716, dans la Paroisse Saint-Sauveur de Castel-Sarrasin, Demoiselle *Marie Delpech*, fille de Pierre Delpech, & de Dame Monique de Prades, & en a eu:

— 1. JEAN, qui suit; — 2. JEAN-PIERRE, Prieur de Saint-Hilaire; — 3. autre JEAN, mort Capitaine au Régiment de Rohan, sans alliance; — 4. & 5. MONIQUE, & THERESE DE LONJON, Religieuses au Couvent de la Visitation de Toulouse.

VIII. JEAN DE LONJON, Ecuyer, Seigneur de la Prade, de la Martinesque & de la Paroisse des Avennes, né le premier Janvier 1717, a obtenu, le 24 Août 1759, des lettres de Conseiller-Honoraire en la Cour des Aides & Finances de Montauban, *en considération*, y est-il dit, *de ses services, & aussi en reconnoissance des services militaires que sa famille, distinguée en Guienne depuis 1500 par ses emplois, avoit rendus à l'Etat successivement, & notamment ceux des sieurs JEAN DE LONJON DE LA PRADE, & de LONJON DE RICAUMONT, en 1674, lors du ban & arriere-ban, où ils avoient été employés, & que ce dernier commandoit en qualité de Maréchal-des-Logis.* Il a épousé, dans la Paroisse Saint-Jacques de Montauban, le 9 Février 1751, Demoiselle *Catherine d'Escorbiac-de-Lustrac*, fille de Messire Louis d'Escorbiac-de-Lustrac, Baron du Bousquet, & de Dame Marguerite de Rigail. De ce mariage sont issus: — 1. ETIENNE-MARGUERITE, Ecuyer, né le 15 Février 1754, reçu Page de la petite Ecurie du Roi, le premier Juillet 1768, Officier au Régiment de Noailles, Dragons, en 1779; — 2. JEAN-PIERRE-MARTHE, né le 27 Juin 1755, aussi reçu Page de la petite Ecurie du Roi le 28 Juin 1768, sur ses preuves faites & dressées le 25 Mai de ladite année, par Denis-Louis d'Hozier, Juge-d'Armes de France, & Capitaine de Dragons au Régiment de la Rochefoucaud, en 1779; — 3. Et FRANÇOISE-THERESE DE LONJON, née le 30 Novembre 1756, mariée, le 6 Septembre 1773, à Messire *Jean-Joseph*, Vicomte de Grossolles, ancien Capitaine de Dragons & Chevalier de Saint-Louis.

Branche sortie de la précédente.

V. ETIENNE DE LONJON, Ecuyer, habitant du lieu de Saint-Sardos, second fils d'ETIENNE, & d'*Antoinette de Gauthier*, batisé à la Paroisse de Saint-Sardos, le 11 Avril 1640, maintenu dans sa Noblesse le 10 Juin 1667, mort le 23 Avril 1716, avoit épousé, par contrat du 21 Janvier 1674, passé devant Charles Dupouilh, Notaire, *Jeanne du Barry*, fille de noble Jean-François du Barry, Sieur de Lesqueron, & d'Angélique de Lannes, de laquelle il eut: 1. JEAN, mort en bas-âge; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. Et ANGÉLIQUE DE LONJON.

VI. FRANÇOIS DE LONJON, Ecuyer, batisé à la Paroisse de Saint-Sardos, le 27 Novembre 1680, décédé en 1750, avoit épousé, par contrat du 9 Décembre 1706, passé devant Lamalathie, Notaire, Demoiselle *Josephe Delpoux de Naffines*, fille de Jean Delpoux de Naffines, & de Dame Anne de Lachenail, dont: — 1. & 2. JOSEPH & PIERRE, morts jeunes; — 3. JEAN-BERNARD, Ecuyer, Sieur de Ricaumont, né le 10 Mars 1712, vivant sans alliance; — 4. PIERRE, qui suit; — 5. JOSEPH, mort sans alliance, en 1777; — 6. Et MARIE DE LONJON, morte jeune.

VII. PIERRE DE LONJON, Ecuyer, Sire de Bieulesques, batisé le 15

Mars 1714, à la Paroisse de Saint-Sardos, s'est établi à Toulouse & est décédé le 4 Septembre 1778. Il avoit épousé, par contrat du 4 Novembre 1753, passé devant Etienne Linas, Notaire, Demoiselle *Marie de Vinssac*, fille de Jean-Batiste de Vinssac, Conseiller du Roi & son Procureur au Pays de Riviere-Verdun, & de Dame Marianne Montloge, de laquelle il a eu plusieurs enfans morts jeunes; — Et JEAN-FRANÇOIS DE LONJON DE RICAUMONT, Ecuyer, né le 21 Mars 1764.

Les Armes : *d'or à une bande de gueules*. La branche de la Prade, depuis environ 1600, a adopté pour brisure, *un chef de gueules chargé d'une croix pattée & alaisée d'argent, l'écu sommé d'un casque à trois grilles posé de profil, orné d'un bourrelet tortillé d'or & de gueules, & de ses lambrequins d'or doublés de gueules*.

Généalogie rédigée d'après un Mémoire dressé sur les titres qui nous ont été communiqués, pour la branche des Seigneurs de la Grange : ceux des Seigneurs de la Prade l'ont été à M. d'Hozier, en 1765, lors des preuves des enfans de JEAN DE LONJON, Ecuyer, pour être Pages de la petite Ecurie du Roi.

LUGAT, à la Réolle-sur-Garonne, ancienne famille noble, dont nous allons donner l'état actuel, en attendant la Généalogie par filiation suivie & prouvée par titres. Le chef actuel de cette famille est :

ANNE-CLAUDE DE LUGAT, né le 23 Février 1723, qui a trois freres & deux sœurs ; savoir : — 1. FORTIS DE LUGAT, Ecuyer, né le 23 Janvier 1724, marié, par contrat du 3 Mai 1768, à *Marie de Coulussac*, fille de Pierre-Guillaume de Coulussac, Ecuyer, Seigneur de Paradou dans l'Agenois, & de feue Françoise de la Prade, dont un fils, ANNE-CLAUDE, né le 20 Février 1769, & deux filles, MARIE, née au mois d'Avril 1772, & ROSE-FRANÇOISE-LOUISE DE LUGAT, née au mois de Janvier 1778 ; — 2. PIERRE DE LUGAT, Ecuyer, né le 18 Juin 1729, Prêtre & Curé de la Paroisse de Morizez, Diocese de Bazas, & Pensionné du Roi sur l'Evêché de Rhodez ; — 3. JACQUES DE LUGAT, Ecuyer, né le 13 Mai 1735, Archiprêtre, & Curé de la Ville de Sainte Bazeille, Diocese de Bazas ; — 4. JEANNE-ANGÉLIQUE DE LUGAT, née le 20 Février 1725, non mariée ; — 5. Et JEANNE-MARIE DE LUGAT, née le 18 Janvier 1733, Religieuse Carmélite à Bordeaux.

Les Armes : *d'or, au lion de sable, armé & lampassé de gueules & en pointe, un croissant de même, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent*.



M.

MAHÉAS ou MAHIAS : on croit, ſuivant un Mémoire Généalogique de cette ancienne Nobleſſe, que cette Famille ſort en ligne directe de la Maiſon de Vaſſy, laquelle tire ſon nom de la Terre & Baronnie de Vaſſy, dans la Vicomté de Vire, ſuivant le témoignage de la Roque, célebre Généalogiſte & Hiſtorien de la Maiſon d'Harcourt & de pluſieurs autres Ouvrages.

La préſomption des armes eſt ſouvent une regle infaillible d'identité: Or, les Gentilhommes du nom DE MAHÉAS, portent les Armes pleines de Vaſſy : ſavoir un *écu d'argent à trois tourteaux de ſable*, & ils ont le même cri, *qui eſt Vaſſy*. Il eſt donc évident qu'ils tirent leur origine de la Maiſon *de Vaſſy*. On peut ajouter à cela, que lors de la recherche des *Nobles de Normandie*, faite en 1463, par Raymond Monfault, Commiſſaire du Roi Louis XI, RICHARD MAHÉAS, Seigneur de la Graverie, GUILLAUME MAHIAS DE VERNIX, *& Florie*, dit MAHIAS, firent leurs preuves conjointement avec Meſſire Olivier de Vaſſy, Seigneur de la Forêt Auvray, & furent tous reconnus porter les Armes de Vaſſy.

On ignore la raiſon pour laquelle la branche de MAHIAS ou MAHÉAS portoit ce nom au lieu de celui de *Vaſſy*, qu'elle portoit originairement. Il exiſte un aveu fourni par BERTIN MAHIAS, Chevalier, de la terre de Vaſſy, pour pleine Baronnie, le 6 Avril 1372, portoit en ſon ſceau les Armes de Vaſſy. L'on voit auſſi un Arrêt de l'Echiquier, de l'an 1386, pour le même BERTIN MAHÉAS, où il eſt qualifié Noble homme, Chevalier, Seigneur de Vaſſy : or ce BERTIN avoit pour ayeul Meſſire RICHARD MAHIAS, Chevalier, Seigneur de Vaſſy, en la Vicomté de Vire, dans le tems qu'il vivoit.

Mais, on eſt bien mieux inſtruit de la raiſon pour laquelle ceux du nom DE MAHIAS ont porté le ſurnom *de Florie ;* une information faite le 3 Août 1389, par Jean le Gay, Vicomte de Mortain, ſur la nobleſſe de *Richard-Florie de Bernix*, l'apprend clairement. GUILLAUME MAHIAS, biſayeul de *Richard Florie*, Seigneur de Bernix, & frere puîné de RICHARD MAHIAS, Chevalier, Baron de Vaſſy, fut ſerviteur de l'écurie du Seigneur de la Roche-Teſſon, où il demeura longuement. Ce Seigneur de la Roche-Teſſon, par reconnoiſſance, donna en pur don à ce GUILLAUME MAHIAS, une terre & un manoir dans la Paroiſſe de Vernix, appellés la Flouriage, ou la Flouriere, & dès-lors, le ſurnom de MAHIAS fut ainſi changé en celui *de Florie*, & depuis, tous ceux de ce nom ont conſervé le ſurnom *de Florie*.

GUILLAUME MAHÉAS, ſurnommé *Florie*, eut pour fils : — RICHARD, dit *le Vieux*, lequel eut pour fils : — GUILLAUME, pere de *Richard Florie*, ou plutôt MAHÉAS DE VERNIX, à cauſe duquel fut faite la ſuſdite information de 1389, & ce n'eſt que dans le ſiecle ſuivant, qu'ils prirent le

le nom de MAHÉAS ou MAHIAS. La filiation suivie de cette Famille par titres, commence à RICHARD MAHÉAS, qui suit :

I. RICHARD MAHÉAS, Ecuyer, II du nom, dit *le Jeune*, rendit aveu le 13 Février 1503, à l'Evêque de Bayeux, pour un fief qu'il possédoit. & il fut pere D'ALAIN MAHÉAS, qui suit :

II. ALAIN MAHÉAS, Ecuyer, épousa Demoiselle *Marguerite de Verson*, sœur de Girard de Verson, Seigneur de Mouen & de Tourville, par un acte passé le 9 Mars 1501, devant les Tabellions des Sergenteries de Villers & d'Evrecy. Noble homme Girard de Verson, Seigneur de Mouen & de Tourville, confesse avoir baillé & délaissé, par maniere de provision, jusqu'au temps & terme de quinze années, à commencer de la S. Michel dernier, à Noble homme ALAIN MAHÉAS, mari de la sœur dudit Girard de Verson, une rente de 15 livres annuelles, à prendre sur Nicolas Vautier, Ecuyer, de la Paroisse de Tourneur. ALAIN MAHÉAS eut de son mariage, entr'autres enfans, — FRANÇOIS MAHÉAS, qui suit :

III. FRANÇOIS MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur de Mouen, de Tourville & de Mantagu, passa un acte, le 20 Novembre 1507, devant Jean Vaudry & Jean Rouxel, en la Sergenterie de Cheux, sous le nom de Noble homme Guérin Beaussain, Ecuyer, Sieur d'Olivet, en qualité de son tuteur, comme étant héritier aîné en la succession de feu Girard de Verson, Ecuyer, Seigneur de Mouen & de Tourville, par lequel il vendit à Messire Jean Cagnard, Habitant du lieu de Tourville, quatre boisseaux de froment de rente, mesure ancienne de Caen, de plus grand nombre d'autres, que ledit mineur avoit le droit de prendre, à raison de ladite succession. Le même FRANÇOIS MAHÉAS passa un contrat d'échange devant les Tabellions, le 27 Mai 1531, avec Bardin Vallée, & il épousa, par acte du 22 Décembre 1507, reconnu devant les Tabellions & Sergenterie de Villers & d'Evrecy, le 13 Février 1521, Demoiselle *Charlotte Auvray*, fille de feu Jean Auvray, Ecuyer, Seigneur de Maisons & de Grevilly, & de Demoiselle Girette Dubois, dont : — 1. NICOLAS, qui suit : — 2. AMADORE, chef d'une branche rapportée ci-après : — 3. ROBERT, Ecuyer, dont on ignore la destinée : — 4. Et GILETTE MAHÉAS, mariée, par contrat passé devant les Tabellions de Cheux, le 3 Juin 1540, avec *Gilles le Bourier*, Ecuyer.

IV. NICOLAS MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur de Mouen, Tourville & Montagu; obtint, le 4 Mars 1539, une Sentence du Bailli de Caen, comme il est qualifié Noble, & baille déclaration de ses fiefs. Il épousa, 1°. Demoiselle *Suzanne de Neuville*, fille de noble homme Robert de Neuville, Ecuyer, Seigneur de Belleau & du Mesnil-Bunel, par contrat passé au Greffe du Bailliage de Caen, le 8 Janvier 1539; & 2°. *Catherine le Geu*. Il passa un acte devant Philippot Poulain, Ecuyer, Garde-des-Scels des obligations de la Vicomté d'Orbec, le 5 Septembre 1558, concernant les lots & partages entre lui, comme tuteur des enfans, naguere issus de lui, & de feue *Catherine le Geu*, sa seconde femme, d'une part; & entre Nobles hommes Thibault de Ripierre, Seigneur de Canapeville, & Demoiselle Charlotte le Geu, son épouse; Jean Beranger, Seigneur des Fontaines; Charles Grichard, Seigneur du Désert, & Demoiselle Marie le Geu, son

époufe ; lefdites Parties héritieres chacune en quatrieme portion, en la fucceffion de défunt noble homme, Pierre le Geu, Seigneur de Mefnilglaize, Grigny & Tolmiez, frere defdites Demoifelles, & de feue Guillemette le Geu, mere dudit Béranger.

Après cet acte de partage paffé, NICOLAS MAHÉAS ne vivoit plus, fuivant une procuration, devant les Tabellions de Villers & d'Evrecy, du 3 Mai 1571, baillée par AMADORE MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur de Mouen, tant en fon nom que comme tuteur par juftice avec ROBERT MAHÉAS, Ecuyer, fon frere, des enfans fous-âge de feu NICOLAS MAHÉAS, leur frere aîné, Ecuyer, Seigneur du lieu de Mouen, à ROBERT MAHÉAS, fon autre frere. Ses enfans du premier lit font : — 1. GILLES, qui fuit; — 2. MARIE, mariée, par acte fous feing privé du 13 Mars 1575, à *Charles le Paigny*, Ecuyer, fils de noble homme Philippe le Paigny, Ecuyer, Seigneur de Boulleçon, & de Demoifelle Helene le Fournier; & du fecond lit : — 3. ANNE, mariée, par acte fous feing privé le 15 Septembre 1574, reconnu au Tabellionnage de Villers, le 15 Avril 1581, à honorable homme *Olivier d'Efterville*, Seigneur de la Houffaye, fils d'honorable homme Jean d'Efterville, & de Marie le Geu.

V. GILLES MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur de Mouen, de Tourville, Montaigu & de Menilglaize, donna quittance, le 3 Janvier 1575, à noble homme Guillaume Auvray, Seigneur de Vaux, héritier de feu Antoine Auvray, Ecuyer, Seigneur de Grevilly, & à nobles hommes AMADORE & ROBERT MAHÉAS, fes oncles, de l'adminiftration de fa tutelle, vendit le 9 Avril de la même année, la Terre & Seigneurie de Mefnilglaize à noble homme Jacques Droullin, Avocat du Roi à Argentan, & fit des lots & partages avec fes oncles AMADORE & ROBERT MAHÉAS, le 4 Septembre 1579. Il avoit époufé, par acte fous feing privé du 27 Décembre 1575, Demoifelle *Charlotte de la Pallu*, fille de noble homme Jean de la Pallu, Seigneur du Mefnil-herbert & de la Foffe, & de noble Anne de Tonval. GILLES MAHÉAS étoit mort le 4 Janvier 1588, que fa veuve fut déchargée de contributions pour le fief de Mefnilglaize, affis en la Vicomté de Falaize, par Gafpart Pelet de la Vérune, Bailli & Capitaine de Caen; ainfi qu'Olivier d'Efterville, tuteur des enfans en bas-âge de feu GILLES MAHÉAS, Ecuyer, lequel avoit vendu ledit fief douze ou treize ans auparavant. Cette *Charlotte de la Pallu* fe remaria en fecondes nôces à noble homme Georges le Vannier, Ecuyer, Seigneur d'Encréteville, qui fut fubftitué en fa place le 7 Mai 1593, par acte paffé devant Jean Vauquelin, fecond Préfident & Lieutenant-Général au Baillage & Siege Préfidial de Caen, à la tutelle du fils & de la fille iffus d'elle & de feu GILLES MAHÉAS, fon premier mari; ce nouveau tuteur obtint une Sentence en la Vicomté de Caen, le premier Décembre 1595, des biens décretés fur Jacques Cagnard, en faveur des enfans mineurs de GILLES MAHÉAS, qui font : — 1. JEAN MAHÉAS, qui fuit; & une fille.

VI. JEAN MAHÉAS, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Mouen & de Tourville, paffa un accord, le 6 Octobre 1595, devant les Tabellions de Cheux, avec *Charlotte de la Pallu*, fa mere, & s'obligea, le 27 Octobre

de la même année, de lui continuer la rente fondée des deniers de sa dot, portée en son contrat de mariage. Il se trouva au siege d'Amiens, suivant une attestation de ses services rendus à Sa Majesté, donnée le 27 Septembre 1597, par le Duc de Monpensier, & fut déchargé de la paie des francs-fiefs, par Ordonnance des Commissaires députés par le Roi, le 7 Juillet 1628, dans laquelle Ordonnance sa qualité d'Ecuyer & sa descendance, depuis Alain, est mentionnée. Il fut aussi déchargé, le 24 Septembre 1634, de la contribution de l'arriere-ban, à cause de son grand âge, suivant un certificat de Monsieur de Matignon, Lieutenant-Général de la Province. Il y avoit servi comme noble en 1635, & Monsieur de la Poterie, Intendant de Caen, sur la représentation des titres de sa Noblesse, lui accorda main-levée le 4 Juin 1642, il avoit épousé, par acte sous seing privé, passé le 29 Décembre 1601, reconnu devant les Tabellions de Caen, le 11 Juin 1612, Demoiselle *Isabeau Hüe*, fille de noble homme Guillaume Hüe, Seigneur de Carpiquet, & de Catherine de Maigneville, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. Et MADELEINE MAHÉAS, mariée à *Jean le Noble*, Seigneur d'Amon, fils de Jacques, Seigneur du Mesnil, & d'Anne du Monchus, laquelle étoit veuve en 1644.

VII. JEAN MAHÉAS, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Mouen & de Tourville, obtint un certificat du Comte de Thorigny, Commandant de deux Compagnies de Chevaux-Légers pour le service du Roi, daté du Camp de Compiegne, le 8 Août 1636, comme il avoit servi dans sa Compagnie depuis le mois de Juillet 1635, & depuis la fin du mois de Mars dernier jusqu'audit jour, & qu'il avoit paru en bon & suffisant équipage aux montres & revues de ladite Compagnie, faites près Saint-Niel en Lorraine, le dernier Septembre 1635, à Grandpré, en Champagne, le 22 Mai, & à Compiegne, en Picardie, le 14 du présent mois de Juillet. Il obtint un passeport du même Commandant, au Camp de Compiegne, le 28 Août 1636, pour aller en basse Normandie vaquer à ses affaires. Dans la recherche de la Noblesse, faite par M. de Chamillart, Intendant de Caen, en 1666, il fut employé, comme vrai noble & sans nul contredit, en la Sergenterie de Villers, Election de Caen; il avoit épousé, 1°. par contrat passé devant les Tabellions de Saint-Jean-le-Blanc, le 20 Février 1665, Demoiselle *Marguerite Dubourg*, fille de Guillaume, Seigneur de Linguerie, & Susanne-Durant; 2°. par contrat sous seing privé, le premier Juillet 1627, reconnu devant les Tabellions de Villers & d'Evrecy, le 20 Avril 1628, Demoiselle *Louise Blanchard*, fille de noble homme Vincent Blanchard, Seigneur d'Angerville, & de Dame Anne de la Roque, du premier lit vinrent: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. Et FÉLIX MAHÉAS, rapporté d'abord.

FÉLIX MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur de Fierville, Bachelier-ès-Loix en l'Uuniversité de Caen, épousa, par traité passé le 20 Février 1665, devant le Tabellion de la Sergenterie de Cheux, *Françoise Angot*, fille de Messire Robert Angot, Seigneur de la Drouiniere, Conseiller du Roi, Commissaire des Guerres de Sa Majesté en Normandie, & de Marguerite Triham. JEAN MAHÉAS, pere du contractant, Capitaine au Régiment de Picardie, & Maréchal des Camps & Armées du Roi, alors en garnison au

château de Caen, furent présens à ce contrat de mariage, duquel vint : — CHARLES MAHÉAS DE FIEREVILLE, Prêtre, Curé, Vicaire perpétuel de l'Eglise Collégiale & Paroissiale de Saint-Cloud, près Paris ; mort, âgé de soixante-quatorze ans, le 16 Avril 1747.

VIII. NICOLAS MAHÉAS, II du nom, Ecuyer, Sieur de Mouen & de Tourville, servoit en qualité de Lieutenant dans la Compagnie du Comte de Thorigny, où il fit toute la campagne en qualité de Volontaire dans ladite Compagnie, suivant un certificat de M. de Montfiquet, Lieutenant de ladite Compagnie, daté du Camp de la Capelle, le 27 Septembre 1656 ; & il épousa, par contrat passé devant Caumont, Tabellion à Cheux, le 25 Novembre 1674, Demoiselle *Anne Maduel*, fille d'Adam Maduel, dont il eut ALEXANDRE MAHÉAS, qui suit :

IX. ALEXANDRE MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur & Patron de Mouen & de Tourville, servit en qualité de Gentilhomme, détaché de la Noblesse du Bailliage de Caen, suivant un certificat, daté de Montebourg, le 22 Juillet 1702, signé par M. de Matignon, Lieutenant général de Sa Majesté dans la Province de Normandie, & de ses Armées, & épousa, par contrat passé devant Caumont, Tabellion à Cheux, le 18 Avril 1701, Demoiselle *Anne-Marthe Néel*, fille de N.... Néel, Ecuyer, Seigneur de Tierceville, & de Françoise le Herisy, il ne paroît pas qu'il y ait eu postérité.

Branche des Seigneurs DU CLOS.

IV. AMADORE MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur du Clos, second fils de FRANÇOIS MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur de Mouen, & de Demoiselle *Charlotte Auvray de Maisons ;* eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. DAVID, Seigneur de la Riviere ; — 2. JEAN, qui suit ; — 3. ROBERT ; — 4. PIERRE ; — 5. NICOLAS ; — 6. Et OLIVIER MAHÉAS, qui vivoient tous en 1632.

V. JEAN MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur du Clos, partagea avec ses freres ci-dessus mentionnés, la succession de leur pére, & épousa, par contrat du 16 Août 1617, dans l'Eglise de Mouen, *Marie le Poidevin*, fille de Jean le Poidevin, en présence de DAVID & OLIVIER MAHÉAS, deux de ses freres. De ce mariage vint :

VI. PIERRE MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur du Clos, batisé le 24 Octobre 1634, dans l'Eglise de Mouen, & marié à *Germaine Simon*, dont il eut : — 1. JEAN, qui suit : — 2. Et BERTRAND MAHÉAS, auteur d'une autre branche dont nous n'avons qu'une simple notice. Ces deux freres, héritiers de *Germaine Poidevin*, leur cousine, vendirent à Jean Maduel, Commissaire de Police, à Caen, par contrat du 15 Mars 1713, reconnu en forme de transaction, le 11 Septembre suivant, toute la succession de ladite *Germaine Poidevin*, moyennant une somme d'argent, qui donna lieu à un Procès.

VII. JEAN MAHÉAS, II du nom de sa branche, mourut le 20 Août 1741, âgé de soixante-onze ans, dans la Paroisse de Tourville, en Bessin ; laissa de son épouse, Demoiselle *Catherine Sallenfaye :*

VIII. JEAN-FRANÇOIS MAHÉAS, Ecuyer, né à Tourville, le 19 Octobre 1701, qui s'est marié à noble Dame *Andrée-Susanne de Bauches* dont :

IX. JEAN-FRANÇOIS-NOEL MAHÉAS, Ecuyer, né à Notre-Dame-des-Landes, Diocese de Bayeux, le 6 Mai 1743, qui s'est marié à Paris, avec Demoiselle *Brigitte le Neveu*, de laquelle est né :

X. EDOUARD-JEAN-BATISTE MAHÉAS, né le 6 Août 1771, sur la Paroisse de Saint-Eustache, à Paris : Et ACHILE-JEAN-BATISTE-MARCÉ MAHÉAS, né............ batisé à Saint-Eustache.

Troisieme Branche dont nous n'avons qu'une simple notice.

Nous avons dit, degré VI de cette Branche, que PIERRE MAHÉAS, eut deux fils, que le second, nommé BERTRAND, est auteur d'une branche dont on n'a pas donné la filiation suivie ; mais il est parlé, à la fin du Mémoire, de GUILLAUME, JEAN & PIERRE MAHÉAS, qui sont sans doute de cette branche.

Le Mémoire dit que ce GUILLAUME MAHÉAS, Ecuyer, Seigneur de la Guerre, Maréchal des Camps & Armées du Roi, en 1632, avoit épousé *Jeanne du Châtel*, qu'il étoit mort en 1644, & sa femme en 1632.

JEAN MAHÉAS, Ecuyer, fut fait Lieutenant d'une Compagnie de Gendarmes, entretenue pour le service du Roi, par Brevet du 13 Mars 1642, ensuite Capitaine d'Infanterie au Régiment de Picardie, par commission du 27 Novembre 1667, & fut Maréchal des Camps & Armées, en 1674.

PIERRE MAHÉAS, Ecuyer, fut Lieutenant de la Compagnie de M. Charier, dans le Régiment de Lorraine, & obtint, pour repasser en France avec un Valet, un passeport de M. de Courouge, Maréchal de Camp commandant pour sa Majesté, dans Casal & le pays de Montferrat, le 20 Septembre 1643 ; & fut dans la suite Capitaine d'une compagnie dans le même Régiment. Il obtint encore un passeport du Maréchal de la Ferté-Sainneterre, Gouverneur de Lorraine, en Barrois, daté du Camp de Certay, le 15 Mars 1654. C'est tout ce que nous apprend le Mémoire de cette troisieme branche.

Les Armes sont celles pleines *de Vassy ;* savoir, *d'argent à trois tourteaux de sable.*

Mémoire rédigé par M. l'Abbé de Bezier, Chanoine du Saint-Sépulchre, à Caen.

MALESTROIT-PONTKALLECK, *voyez* PONTKALLECK.

MANDAT : Famille originaire du Limosin, de laquelle il a été donné, *tome IX* de ce Dictionnaire, *page* 472, une notice peu exacte & trop abrégée faute d'instruction; des recherches tant à la Bibliotheque du Roi que dans le Cabinet de plusieurs curieux en Généalogies, nous apprennent que cette ancienne famille a non-seulement fait ses preuves de Noblesse chez le Juge-d'Armes de France, mais quelle est encore connue dans le Cabinet des Ordres du Roi ; ce qui nous oblige d'en donner ici la Généalogie ;

dans laquelle nous suivrons parculiérement la seule branche qui subsiste aujourd'hui, d'après M. de la Cour, Généalogiste des Pages de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans.

Avant de passer à la filiation suivie, nous dirons d'abord, que dans l'Histoire de Berri par la Thaumassiere, *page 477*, Edition de Bourges 1689, *in-fol.*, on trouve GUILLAUME MANDAT & Armiste Gomier, qui donnerent à l'Eglise & aux Chanoines de Saint-Cyr, tout ce qu'ils possédoient en l'Eglise de Saint-Pierre de Bussy, avec les dixmes qui en dépendoient; ce titre est très-ancien & du regne de Philippe I, Roi de France, & sous le Pontificat de Richard, Archevêque de Bourges, ce qui prouveroit l'origine ancienne des MANDAT. Deux PIERRE MANDAT, oncle & neveu, vivoient en 1339, dans la Paroisse de Préfignac. Il y a au Cabinet des Ordres du Roi, un titre de 1366, qui fait mention qu'un JEAN MANDAT étoit Receveur du Duc d'Anjou, Comte de Toulouse, frere du Roi Charles V, suivant un titre original déposé au Cabinet du Prieuré de Saint Martin-des-Champs, à Paris; un autre JEHAN MANDAT est compris en qualité d'Ecuyer dans une montre faite au Banc en Berri, le 7 Septembre 1418, par Messire Charles le Bouteillier, Chevalier Banneret. Le mémoire domestique marque que cette famille a d'ancienneté sa sépulture au bas du marche-pied du Maître-Autel de l'Eglise Paroissiale de la Ville d'Aix, Diocese, Intendance & Election de Limoges; & un banc à côté de cette sépulture, ses armes se voient à la clef de la voûte, au-dessus du Maître-Autel; le Juge du Seigneur d'Aix ennemi de PIERRE MANDAT, Sieur de la Poyade, voulut, vers l'an 1620, faire ôter ce banc du lieu où il étoit; mais par le crédit de MM. MANDAT, l'un Conseiller au Parlement, & l'autre Maître des Comptes, à Paris, cette famille fut maintenue dans son droit, suivant le mémoire cité. GUILLAUME MANDAT, Juge-Châtelain de la Terre & Baronnie de Lastoux, au Diocese de Limoges, eut deux fils; FRANÇOIS, & GALIOT, par lequel nous commencerons la filiation suivie de cette famille. De FRANÇOIS MANDAT l'aîné étoit descendu par plusieurs degrés, JEAN MANDAT, Sieur de Puidenas, Lieutenant-Général au Siege Présidial de Limoges, vivant le 29 Février 1680, dont le fils fut Brigadier dans les Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi.

I. GALIOT MANDAT, Ecuyer, Sieur de la Jonchere, (filleul de GALIOU,) fut d'abord élevé Page de Henri II, Roi de Navarre; est qualifié Trésorier d'Armagnac & Secrétaire de Marguerite, Reine de Navarre dans le contrat de mariage de Victor Brodeau, Secrétaire du Roi, avec Anne le Clerc, du 20 Janvier 1536, auquel il fut présent.

Ledit GALIOT MANDAT épousa *Marie Brodeau*, d'une grande beauté, sœur de Victor Brodeau, & fille de Jean Brodeau aîné, natif de Tours, & de Marie Pellé. Il fut présent avec elle, le 5 Juillet 1556, au contrat de mariage de Marguerite Brodeau, leur niéce, avec Jean le Royer, Secrétaire de la Reine de Navarre; & il y est qualifié Noble Homme, Sieur de la Jonchere, Elu pour le Roi à Tours. C'est en cette qualité, & en celle d'Echevin de ladite Ville, qu'il comparut, le 8 Octobre 1559, au procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Tours, au nombre des

Officiers du Roi, au Duché & Bailliage de Tourraine; étoit ladite année Conſeiller-Secrétaire du Roi; la même qualité de Noble Homme, Sieur de la Jonchere, & Elu à Tours, ſe trouve encore dans un acte du 10 Août 1566. Il échappa aux horreurs du maſſacre de la S. Barthelmi, & ne vivoit plus le 18 Octobre 1574, que ſa veuve, lors du décès de la Reine de Navarre, obtint du Roi de France, ſon neveu, des Lettres-Patentes données à Lyon ledit jour, portant confirmation en ſa faveur des mêmes honneurs, privileges, exemptions & immunités, dont jouiſſoient les Officiers, & les veuves des Officiers de Sa Majeſté, la Reine, ſa mere, & des freres & ſœurs de cette Princeſſe, en conſidération des bons, agréables & continuels ſervices, que deux des fils de ladite veuve Marie Brodeau, qui y eſt qualifiée Demoiſelle, avoient ci-devant, & dès long-tems rendus au feu Roi Charles IX, frere de Sa Majeſté régnante, & continuoient encore de lui rendre. Ces Lettres ſont ſignées Henri, & ſur le repli, par le Roi en ſon Conſeil, Pinart, ſcellées & regiſtrées en la Cour des Aides de Paris, le 14 Janvier 1775. On a d'elle deux quittances des 14 Février 1576 & 12 Novembre ſuivant, où ſont énoncées les qualités ſuſdites de ſon mari. Elle eſt qualifiée Dame de la Jonchere dans le contrat de mariage de Jeanne Brodeau, ſa petite niéce, du 22 Septembre 1590, avec François le Coutelier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, auquel elle fut préſente. Leurs enfans furent : — 1. GALIOT, qui ſuit : — 2. JEAN, tige d'une branche éteinte, qui n'a formé que deux degrés : — 3. GEORGES, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Criminel au Siege Préſidial de Tours, marié à *Françoiſe d'Argouges*, fille de Guillaume, Ecuyer, Sieur de Vaux, & de Jeanne Macicaut. Il vivoit encore le 19 Janvier 1599, & n'eut qu'une fille, CLAUDE MANDAT, qui étoit mariée, le 7 Février 1644, avec *Bon Galland*, demeurant à Tours : — 3. N...... MANDAT, femme du ſieur *des Grandesmaiſons* : — 4. Et une autre fille, mariée au Sieur *du Tertre*.

GALIOT MANDAT, eut encore de *Mathie Priat*, une fille naturelle, nommée GUYE MANDAT, légitimée par Lettres du mois de Novembre 1551.

II. GALIOT MANDAT, II du nom, Ecuyer, Sieur d'Aigrefoin, Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon-Couronne de France, par proviſion du dernier Octobre 1572, ſur la démiſſion de ſon pere, prêta ſerment de cet Office ès mains de M. de Birague, Garde des Sceaux de France, le 10 Novembre 1572. Il eſt qualifié Secrétaire de la Chambre du Roi, & Commis de MM. de Laubeſpine, pere & fils, Secrétaires d'Etat, le 16 Août 1575, qu'il fut fait Secrétaire des Finances, ſuivant les Mémoriaux de la Chambre des Comptes; fut auſſi Commis de M. Pinart, Secrétaire d'Etat; acquit, avec Pierre Jaupitre, le 25 Juin 1599, les fiefs de Chevrigny & de la Barre, ſitués dans le Duché de Chevreuſe, des Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Egliſe Métropolitaine de Paris, mourut le 18 Février 1612, & fut inhumé ſous les Charniers des Innocens. Il avoit épouſé, par contrat du 25 Juillet 1575, *Catherine le Lievre*, fille de Claude le Lievre, & de Catherine Goblin. Elle mourut le 23 Décembre 1612, & fut inhumée ſous les Charniers des Innocens, où ſe voit ſon Epitaphe, &

celle de son mari, dans laquelle il est marqué, qu'ils avoient laissé huit enfans, savoir : — 1. GALIOT, qui suit : — 2. CLAUDE, tige de la seconde Branche, rapportée ci-après : — 3. NICOLAS, Conseiller du Roi Général en la Cour des Monnoies, en 1611 & 1613, puis Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, par Lettres du 3 Juillet 1617, & aussi Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi. Sa postérité s'est éteinte dans NICOLAS MANDAT, son second fils, Chevalier, Seigneur de Chenevanes, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Richelieu, ensuite Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, après le décès de son frere. Il mourut sans enfans de *Marie Pourroy*, sa femme : — 4. CATHERINE, mariée, le 13 Mai 1610, avec *François Liedet*, Conseiller du Roi, Correcteur en sa Chambre des Comptes à Paris. Elle fut inhumée, le 31 Mai 1652, aux Jacobins du Fauxbourg Saint-Germain : — 5. MARIE, femme de *Claude Guilloire*, Conseiller, Secrétaire du Roi, Receveur des Consignations du Châtelet, puis Trésorier des Fortifications de Picardie. Elle étoit veuve, le 23 Mai 1612, & vivoit encore en 1642 : — 6. MARGUERITE, mariée à *Claude Gallard*, Seigneur de Courances, près Fontainebleau, de Dannemois, de Poinville & de Semonville en Beauce, & en partie de la Baronnie du Puisset, Secrétaire du Roi & du Parlement, & Receveur des Consignations du Châtelet, mort le 30 Mai 1636, alors Conseiller du Roi en ses Conseils, & inhumé dans l'Eglise Saint-André-des-Arcs, & sa femme auprès de lui, le 8 Septembre 1638, où l'on voit leur Epitaphe. Cette Famille de Gallard, se trouve mentionnée dans le Mémorial de Malte, du 22 Juin 1663, pour la Maison de Potier de Novion : — 7. ANNE, batisée à Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, le 28 Juillet 1598, Religieuse Carmélite : — 8. Et MADELEINE MANDAT, batisée en la même Eglise, le 16 Février 1600, aussi Religieuse Carmélite.

III. GALIOT MANDAT, III du nom, Ecuyer, Sieur d'Aigrefoin, Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris, par Lettres du 29 Janvier 1611, en prêta serment, & fut reçu le 22 Avril suivant. Il avoit épousé, 1°. en Septembre 1605, *Catherine Garrault*, veuve de Claude de Kerquifinen, Seigneur d'Ardivilliers, Conseiller au Parlement de Paris, & fille de Jérôme Garrault, Trésorier de l'extraordinaire des Guerres, & de Catherine Barthelemi ; morte sans enfans, & 2°. par contrat, du 29 Janvier 1623, *Marguerite le Rebours*, fille de Guillaume, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & privé, Président en sa Cour des Aides à Paris, & de Claude le Gand. Il passa, avec elle, actes, les 3 Septembre 1640, & 9 Mars 1641, & est qualifié Conseiller du Roi en ses Conseils dans le contrat de mariage, de 1745, de la Dame de la Barre, sa fille, auquel fut présente la Dame le Rebours, alors sa veuve, qui mourut, le 2 Avril 1664, & fut inhumée le lendemain dans la Chapelle de MM. le Fevre de la Barre, en l'Eglise Saint-Gervais. De ce second lit naquirent : — 1. ANTOINE MANDAT, Ecuyer Sieur de la Chassiere, présent, en cette qualité, l'an 1645, au contrat de mariage de sa sœur. Il fut pourvu d'un Office de Conseiller au Parlement de Metz, par

par Lettres du 7 Mai 1646, avec dispense d'âge, & reçu le 12 Octobre de la même année; & résigna cet Office à Mathieu Garnier, qui en fut pourvu le 21 Décembre 1651. ANTOINE MANDAT fut ensuite reçu Conseiller au Parlement de Paris le 14 Juillet 1649, est qualifié Conseiller du Roi en ses Conseils, &c. dans le contrat de mariage de la Dame de Valsemé sa cousine, du 27 Août 1663. Il mourut sans avoir été marié, le 20 Mars 1697, & fut inhumé le 22, à côté de sa mere en l'Eglise de Saint-Gervais. En lui finit la branche aînée; — 2. MARIE, alliée par contrat du 10 Septembre 1645, avec *Antoine Lefevre*, Seigneur de la Barre, alors Conseiller au Parlement de Paris, depuis Maître des Requêtes ordinaire, & Intendant de Justice à Paris, à Grenoble, à Moulins & en Auvergne; ensuite après avoir résigné son Office de Maître des Requêtes en 1663, il fut fait Lieutenant-Général & Commandant pour le Roi dans toutes les Isles Françoises de l'Amérique, Lieutenant-Général des armées du Roi & Gouverneur du Canada en 1682. Il mourut à Paris, en Mai 1688, fut inhumé à Saint-Gervais, & sa veuve, décédée, le 20 Décembre 1689, le fut le 23 à côté de lui : — 3 & 4. MARGUERITE & CATHERINE MANDAT, Religieuses.

Seconde Branche, Seigneurs, Barons de NULLY, &c.

III. CLAUDE MANDAT, Ecuyer, second fils de GALIOT, II du nom, & de *Catherine le Lievre*, étant Conseiller au Châtelet de Paris, obtint remise de lods & vente, le 19 Septembre 1607; fut pourvu d'un Office de Conseiller au Parlement de Paris, par Lettres du 18 Septembre 1614, reçu, le 10 Décembre suivant, rendit compte en cette qualité, le 29 Avril 1619, à ses co-héritiers, de la vente des biens demeurés après le décès de Miles Lombard, Citoyen de Paris, oncle de sa femme, arrivé en 1618, & inhumé à Saint Eustache, desquels elle étoit héritiete pour un quart. Il fit son testament olographe, le 24 Octobre 1634, mourut le 26 Septembre 1639, sur la Paroisse Saint Nicolas-des-Champs, & fut inhumé le lendemain aux Innocens dans le caveau & sépulture de ses Prédécesseurs. Il avoit épousé, par contrat passé à Paris au mois de Juillet 1606, célébration le 29 dudit mois à Saint Eustache, *Jeanne Lombard*, morte le 26 Novembre 1622, âgée de trente-cinq ans, & inhumée le lendemain en la même Paroisse, fille de Jean Lombard, & de Catherine Charon. Leurs enfans furent : — 1. CLAUDE, batisé à Saint Nicolas-des-Champs, le 21 Juillet 1611, mort jeune : — 2. Autre CLAUDE, batisé le 10 Novembre 1616, pourvu de l'Office de Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris, sur la résignation de son grand oncle, Nicolas le Lievre, par Lettres du 4 Mars 1637, ensuite Conseiller Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, par Lettres du 23 Mai 1639; se démit de son Office de Maître des Comptes en faveur D'ALEXANDRE MANDAT, son neveu; se retira chez les Peres de Saint Lazarre, où il mourut, le 15 Octobre 1677, sans avoir été marié,

& y fut inhumé : — 3. GALIOT, qui suit : — 4. CATHERINE, morte jeune : — 5. MARGUERITE, batisée le 4 Mars 1615, Religieuse Professe, le 3 Juillet 1634, au Val-de-Grace : — 6. Et autre CATHERINE MANDAT, morte au berceau, le 29 Octobre 1622.

IV. GALIOT MANDAT, IV du nom, Ecuyer, batisé à S. Nicolas-des-Champs, le 11 Décembre 1618, d'abord Conseiller au Parlement de Metz par Lettres du premier Octobre 1638, ensuite au Parlement de Paris sur la résignation de son pere, par Lettres du dernier Septembre 1639, reçu le 4 Novembre suivant, Conseiller d'Etat, le 16 Août 1652, & Conseiller de Grand'Chambre Honoraire, le 20 Janvier 1673, avoit fait un accord, le 30 Novembre 1639, avec CLAUDE MANDAT, son frere aîné, par lequel il consentit que son frere, en qualité de légataire universel de leur pere, peut jouir & disposer des rentes qui appartenoient à sa succession, & à celle de feue *Jeanne Lombard*, leur mere, & mourut le 30 Janvier 1680, sur la Paroisse Saint-Gervais, & son corps fut inhumé aux Innocens, en la sépulture de sa Famille. Il avoit épousé, le 2 Septembre 1640, *Catherine Lioni*, sœur de Marie Lioni, femme du Marquis de Saint-Chamans, & fille de Zano Lioni, Noble Florentin d'origine, Sieur de Thibault-Roussel, près de Pontoise, Conseiller Secrétaire de la Reine, & de Louise Manovelli. Elle mourut, le 12 Novembre 1677, & fut inhumée dans l'Eglise de Saint-Gervais. De leur mariage vinrent : — 1. ALEXANDRE, qui suit : — 2. GALIOT, né le sept Avril 1644, mort peu de jours après : — 3. LÉON, batisé à Saint Nicolas-des-Champs, le 29 Mai 1645, aussi mort peu de jours après : — 4. HENRI, batisé le 10 Septembre 1649, décédé le 12 Juin 1653 : — 5. Autre GALIOT, batisé à Saint-Gervais, le 18 Novembre 1650, Bachelier en Théologie, Prieur des Prieurés de Céton & de Pontneuf au Perche en 1678, qui partagea avec ses freres & sœur les biens de leur pere & mere, le 11 Février 1680, assista au contrat de mariage D'ALEXANDRE, son frere, fut reçu Conseiller-Clerc au Parlement de Paris, le 12 Juillet 1680, Conseiller de Grand'Chambre le 31 Juin 1700; fit son testament olographe, le 14 Mars 1725, mourut Doyen des Conseillers-Clercs en Février 1732, sur la Paroisse de Saint Sulpice; & son corps fut inhumé aux Carmes-Billettes, où il avoit ordonné sa sépulture : — 6. ANTOINE, batisé à Saint-Gervais le 24 Juillet 1652, mort le 25 Décembre 1656 : — 7. JEANNE, batisée à Saint-Nicolas-des-Champs le 26 Mai 1641, mariée 1°. par contrat du 27 Novembre 1658, avec *Galois-Eustache de Pirris*, Chevalier, Seigneur des Philippieres, de la Feriere, Saint-Ange, &c. fils aîné de défunt Edme de Pirris, & de Catherine Huictbert; 2°. par contrat de 1669, célébration le 2 Juin de ladite année, avec *Vincent de la Vergne*, Seigneur, Baron d'Aunay, dont elle étoit veuve avant le 15 Novembre 1674; & 3°. à *Louis Gagnot*, Seigneur d'Arzillieres. Elle vivoit avec lui en 1710, & mourut le 14 Janvier 1715 : — 8. MARIE, batisée le 18 Septembre 1646, élevée dans le Monastere Royal de Saint-Louis à Poissy, où elle fit Profession en 1666, & mourut le 9 Décembre 1724 : — 9.

CLAUDE-CATHERINE, batisée le 11 Avril 1648, aussi élevée dans le même Monastere, où elle fit profession en 1666 : — 10. MARGUERITE, batisée à Saint-Gervais le 5 Janvier 1652, Religieuse aux Filles-Dieu à Paris : — 11. MADELEINE, batisée en la même Eglise, le 25 Octobre 1654, inhumée le 24 Décembre 1674 : — 12. Et LOUISE-ANTOINETTE MANDAT, batisée à Saint-Gervais le 20 Décembre 1655, morte jeune.

V. ALEXANDRE MANDAT, Ecuyer, batisé à Saint Nicolas-des-Champs, le 2 Août 1642, pourvu d'un office de Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, par Lettres du 19 Décembre 1669, partagea avec ses freres & sœurs les biens de leur pere & mere, le 11 Février 1680, fit son testament olographe le 15 Mai 1710, mourut sous-Doyen de la Chambre des Comptes, le 17 Février 1718, & fut inhumé dans le cimetiere de la Paroisse Saint Gervais, comme il l'avoit ordonné. Il avoit épousé, par contrat du 4 Mars 1680, célébration le même jour en la Paroisse Saint Leu & Saint Gilles, à Paris, *Catherine-Antoinette Herinx*, morte le 3 Février 1728, & inhumée auprès de son mari, fille de défunt Jean Herinx, & d'Elisabeth-Olivier de Berchuysen. Ils eurent pour enfans : — 1. N.... MANDAT, ondoyé & inhumé à Saint Gervais, le 14 Décembre 1680; — 2. GALIOT, qui suit; — 3. ALEXANDRE, né le 11 Mars 1691, Mousquetaire du Roi dans sa premiere Compagnie, en 1714, puis Enseigne au Régiment des Gardes. Il l'étoit encore le 19 Avril 1718, qu'il partagea avec son frere les biens de leur pere, fut ensuite pourvu de l'Office de Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, à la place de feu son pere, par Lettres du 19 Mai de ladite année 1718, &c. transigea, le 12 Août 1733, avec son frere aîné, sur le partage des successions des Abbés MANDAT & HERINX, leurs oncles; — 4. CATHERINE, née le 7 Février 1682, reçue Pensionnaire au Monastere Royal de Saint Louis à Poissy, en 1688, morte le 18 Février 1703, & inhumée à Saint Gervais; — 5. JEANNE, née le 3 Septembre 1685, mariée, par contrat du 10 Février 1711, à Saint Gervais, avec *François Boula*, Ecuyer, Conseiller du Roi, Trésorier-Général des Ecuries de Sa Majesté, depuis Seigneur de Quincy, de Charny, de Montgodefroy, &c. morte de la petite vérole, en 1723; — 6. Et MARIE MANDAT, née le 30 Septembre 1693, décédée le 17 Mars 1698, inhumée à Saint Gervais.

VI. GALIOT MANDAT, V du nom, Ecuyer, Baron de Nully, auprès de Bar-sur-Aube, en Champagne, Seigneur de Berny, Lanvin & des Pins, né le 5 Septembre 1683, pourvu d'un Office de Conseiller au Parlement de Paris, par Lettres du 18 Juin 1714, reçu le 27 du même mois, successivement Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, par Lettres du 26 Janvier 1720, reçu au Grand-Conseil le 6 Mars suivant, partagea avec son frere la succession de leur pere, le 19 Avril 1718, celle de leur mere, le 20 Mars 1728; acquit la Terre & Seigneurie de Berny, & le fief de Lanvin, situés près de la Ville de Péronne en Picardie, le 24 Mai 1726, & le Roi lui donna, par Brevet du 7 Septembre de la même année,

enregiſtré en la Chambre du Domaine, le 13 Juin 1727, la Terre & Seigneurie des Pins, près la Ville de Montoire en Bas-Vendomois ; fit hommage à Sa Majeſté, le 15 Novembre 1750, entre les mains de M. d'Agueſſeau, Chancelier de France, pour la Terre, Seigneurie & Baronnie de Nully, mouvante du Roi, à cauſe de ſon Château de Bar-ſur-Aube, dont il étoit propriétaire à cauſe de ſa femme ; teſta le 2 Février 1755, mourut le 7, & fut inhumé à Paris, dans l'Egliſe Saint Sulpice, ſa Paroiſſe. Il avoit épouſé, par contrat du 28 Juillet 1730, *Marie-Anne Cherouvrier-des Graſſieres*, fille de Jean Cherouvrier, Ecuyer, Seigneur de Lambroiſe, de Gohiere, du Meſnil, de Pierrefitte, &c. Conſeiller-Secrétaire du Roi, ci-devant Inſpecteur-Général de la Marine & des Galeres, & Receveur-Général des Domaines en Bretagne, & de Sainte-Revol, deſquels il partagea les ſucceſſions le 22 Août 1735, avec Jeanne-Claude Cherouvrier-des-Graſſieres, ſa belle-ſœur, épouſe de Louis-Urbain Aubert, Chevalier, Marquis de Tourny, Intendant en la Généralité de Limoges. Sa veuve teſta le 22 Janvier 1757, mourut le 4 Février ſuivant, & fut inhumée le 5 dans l'Egliſe Saint Sulpice. De leur mariage ſont iſſus : — 1. ANTOINE-JEAN GALIOT, qui ſuit ; — 2. GALIOT-JEAN-MARIE, rapporté après la poſtérité de ſon aîné ; — 3. Et MARIE-FRANÇOISE-FÉLICITÉ MANDAT, née le 18 Janvier 1742, mariée, 1°. par contrat du 4 Juillet 1763, célébration le 5 en la Paroiſſe Saint Gervais, avec *François-Guillaume-Simon Briçonnet*, Chevalier, Marquis d'Oyſonville, &c. (fils de feu Charles-Bernard Briçonnet, & de Louiſe-Renée de Fécan, Dame de Metray, Milly, Colleon & d'Avantigny,) mort le 23 Janvier 1766, & inhumé dans l'Egliſe d'Oyſonville, au Dioceſe de Chartres. Elle s'eſt remariée en Juillet 1774, à N.... Marquis *de Fraguier*, Brigadier des Armées du Roi, & Lieutenant de ſes Gardes du Corps, dans la Compagnie Ecoſſoiſe. Leur contrat de mariage a été ſigné par Leurs Majeſtés le 15 Janvier 1775. Du premier lit elle a eu deux filles : ſavoir, Alexandrine-Louiſe Briçonnet, née le 5 Novembre 1764 ; — Et Angélique-Marie-Henriette, née poſthume, le 27 Mai 1766, toutes deux mortes en bas-âge ; & du ſecond lit ſont iſſus un garçon & deux filles vivans.

VII. ANTOINE-JEAN-GALIOT MANDAT, Chevalier, Seigneur de Berny & des Pins, né le 7 Mai 1731, batiſé le même jour à Saint Sulpice, ſervit dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires de la Garde ordinaire du Roi, depuis le 26 Novembre 1753, juſqu'au 2 Mars 1755, qu'il fut Enſeigne à Drapeau dans le Régiment des Gardes-Françoiſes, Enſeigne à Pique le 5 Juin 1757, & Sous-Lieutenant au même Régiment le 23 Décembre 1759 ; partagea avec ſes frere & ſœur, les biens de leurs pere & mere, le 6 Avril 1762, & s'eſt retiré du ſervice avec le Brevet de Colonel. Il a épouſé, par contrat du 21 Janvier 1758, célébration le 31 du même mois, en la Paroiſſe Saint Gervais, *Angélique-Simonne Boucher*, troiſieme fille de feu Meſſire Claude-Olivier Boucher, Chevalier, Seigneur de Villiers-le-Bâcle, Preſles, Montigny, &c. Conſeiller au Parlement de Paris, & de Dame Louiſe-Simonne Noblet-de-Rommery ; celle-ci fille de Meſſire Jean-Antoine No-

blet-de-Rommery, Conseiller au Parlement, & de Dame Louise-Catherine de la Salle. De ce mariage il a eu : — 1. ALEXANDRE MANDAT, né le 2 Janvier 1759, Enseigne au Régiment des Gardes, en Mars 1775; — 2. LOUIS-FRANÇOIS, né le 7 Octobre 1761, mort en bas-âge; — 3. NICOLAS-GALIOT, né le 5 Novembre 1763, aussi mort en bas-âge; — 4. MARIE-CLAUDE, née le 17 Septembre 1760, batisée le même jour à Saint Gervais, mariée, le 28 Janvier 1777, à N.... *Favier*, Conseiller au Parlement; — 5. Et MARGUERITE-ALEXANDRINE MANDAT, née le 11 Juillet 1767, batisée le même jour à Saint Paul, à Paris, morte en bas-âge.

VII. GALIOT-JEAN-MARIE MANDAT, Chevalier, Baron de Nully, Seigneur de Thil, de Grancey & de Bouron en Champagne, fils puîné de GALIOT MANDAT, V du nom, & de *Marie Anne Cherouvrier-des-Grassieres*, né le 13 Octobre 1733, batisé le même jour en la Paroisse Saint Sulpice, successivement Mousquetaire du Roi dans sa premiere Compagnie, depuis le 10 Juin 1750 jusqu'au 4 Décembre 1753, fut Enseigne à Drapeau le même jour au Régiment des Gardes, Enseigne à Pique le 6 Février 1759, ensuite sous-Lieutenant le 23 Décembre 1759, fait Chevalier de Saint-Louis le 7 Mai 1763, a reçu la Croix le 11 du même mois, a rendu hommage au Roi entre les mains de M. de Lamoignon, Chancelier de France, le 9 Novembre 1757, de sa Terre & Baronnie de Nully, & a partagé, comme on l'a dit, avec ses frere & sœur, la succession de leurs pere & mere, le 6 Avril 1762. Il a été pourvu de l'Office de Grand Bailli de la Ville de Chaumont en Bassigny, sur la résignation de son beau-pere, par Lettres données à Versailles le 7 Juin 1769; fait Lieutenant aux Gardes en 1771, & est retiré du service avec Brevet de Lieutenant-Colonel. Il a épousé, par contrat du 4 Novembre 1764, célébration le 5 du même mois, en la Paroisse de Chamarande, Diocese de Langres *Marie-Françoise-Charlotte Petit de Lavaux*, fille de feu Gédéon-Claude Petit de Lavaux, Chevalier, Seigneur & Baron de Mathaut, ancien Capitaine au Régiment de Vexin, Infanterie, Grand Bailli de la Ville de Chaumont en Bassigny, & de Charlotte-Jeanne de Poiresson; celle-ci fille d'Adrien-François de Poiresson, Marquis de Chamarande, Seigneur de la Chapelle, la Mothe, &c. & d'Anne-Louise le Moyne. De ce mariage sont issus : — 1. ADRIEN-SIMON-GALIOT-MARIE MANDAT, Chevalier, né le 8, & batisé le 10 Novembre 1765, en la Paroisse de Saint Quentin de Mathaut, Diocese de Troyes; — 2. ALEXANDRE-GALIOT-CHARLES, né le 3 Décembre 1766, batisé le même jour en la Paroisse de Notre-Dame de Nully, Diocese de Troyes; — 3. ANTOINE-GALIOT-MARIE, né le 2 Février 1769; — 4. ETIENNE-MARTIAL, né le 12 Décembre 1770, batisé ledit jour en la même Paroisse; — 5. LOUIS-MAURICE-FORTUNÉ, né le 18 Septembre 1773, batisé le lendemain en la Paroisse de Nully; — 6. ALEXANDRINE-CLAUDINE-FÉLICITÉ, née le 25 Octobre 1767; — 7. ANNE-SOPHIE, née le 8 Février 1776; — 8. Et ANTOINETTE-HERMINE MANDAT, née le 9 Mai 1778.

Les Armes : *d'azur, au lion d'or, lampassé & armé de même, & un*

chef d'argent chargé d'une hure de ſanglier de ſable, défendue d'argent, accoſtée de deux roſes de gueules : ſupports, *deux lions d'or.*

* MARQUISE : ville du Boulonnois, qui a eu ſes Seigneurs particuliers, éteints dans le douzieme ſiecle, par le mariage de MAHAUT DE MARQUISE, fille unique & héritere de GEOFROY, Seigneur DE MARQUISE, avec *Arnould*, I du nom, Vicomte & Baron d'Ardres. *Voyez*, Ardres, *Tome premier de ce Supplément.*

La Maiſon DE MARQUISE portoit pour Armes : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

MENAGE : originaire du Pays de Bray, Généralité de Rouen.

DENIS MENAGE, Sieur de Beaumenil, par ſes ſervices, a eu des Lettres de vétérance en 1667.

Lettres de Nobleſſe accordées au mois de Mai en 1680, ayant été trente-deux ans Garde-du-Corps.

CHARLES MENAGE, Ecuyer, Sieur Dubodué, né le 20 Octobre 1698, a ſervi dans les Cadets de Matignon, en 1711 & 1734, Capitaine dans le Régiment de Kermoiſan, Milice de Normandie, Capitaine de Grenadiers-Royaux dans le Régiment d'Aulan, Chevalier de Saint-Louis en Avril 1755, Capitaine Commandant dans les Invalides, au Fort Louis de Dunkerque, en 1759, & mort au Fort Louis, le 29 Novembre de la même année. Il avoit épouſé, le 28 Février 1718, noble Demoiſelle *Marguerite Doullé*, dont eſt ſorti — CHARLES-ALPHONSE MENAGE DUBODUÉ, né le 22 Novembre 1718, eſt entré au ſervice, Lieutenant dans le Régiment de Kermoiſan, le premier d'Octobre 1734; en Avril 1736, Lieutenant en ſecond dans le Régiment de la Valliere, où il a continué ſes ſervices, tant Lieutenant que Capitaine. Il a été enſuite Guiſe, Deſcars, & incorporé dans Cambis, en 1748; a été fait Chevalier de Saint-Louis en 1750, & penſion de retraite en 1755.

Les Armes : *d'azur, à un ſabre d'argent poſé en faſce, accompagné de trois croiſſans, montans de même, 2. en chef & 1. en pointe.*

MICHEL (DE) : Famille établie en la Ville de Marſeille.

JEAN-JOSEPH DE MICHEL DE LÉON, eut de Dame *Marie-Anne Borel*, ſon épouſe, FRANÇOIS DE MICHEL DE LÉON, pourvu par le Roi de l'Etat & Office de ſon Conſeiller Tréſorier de France, Général de ſes Finances, en Provence, par proviſion de Sa Majeſté, du 9. Mai 1777, pour lequel il a prêté ſerment, & a été reçu le 22 du même mois en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence, ſéante à Aix, enregiſtrée au regiſtre *Lætitia, ſeconde partie, folio 376*, & inſtalé le même jour au bureau des Finances, & Chambre du Domaine de la même Ville.

Il a épouſé, par contrat paſſé, le 15 Juillet 1755, devant Mᵉ Gourdant,

Notaire à Marseille, après les dispenses obtenues en Cour de Rome, le 15 Mai de la même année, annexées au Parlement de Provence, le 30 Juin suivant, Demoiselle *Anne Mille*, sa cousine au premier degré, fille de Balthazard, ancien Echevin de Marseille, & de Dame Claire Borely, dont il a pour enfans, PAUL-FRANÇOIS-MARIE DE MICHEL DE LÉON, Avocat en la Cour, Demoiselle ANNE-CLAIRE-HELENE, & Demoiselle ANNE-CLAIRE-IRENE DE MICHEL DE LÉON.

Les Armes : *d'azur, à une gerbe de bled d'or, liée par un ruban de gueules, au chef de gueules à trois étoiles d'or*, enregistré à l'Armorial général d'Aix, *registre premier*, *N°, 585*, d'après l'Ordonnance rendue le 10 Juillet *1699*, par MM. les Commissaires-Généraux pour le fait des armoiries, ainsi qu'il conste du brevet sur parchemin, *signé* d'HOZIER.

MONGINOT (DE) : Famille Noble de Langres, en Champagne, dont le premier connu est CLAUDE DE MONGINOT, qui suit :

CLAUDE DE MONGINOT, Ecuyer, vivoit en 1500, & eut de *Marguerite Durand*, son épouse, entr'autres enfans ; — 1. SIMON, qui suit ; — 2. Et PIERRE DE MONGINOT, qui fut reçu Licentié dans l'un & l'autre droit, à l'Université de Dole, présenté par l'illustre Messire de Guichem, Recteur de cette Université, les Lettres de reception, en date du 12 Avril 1573, en font l'éloge le plus pompeux.

SIMON DE MONGINOT, Ecuyer, marié à Demoiselle *Colette Thomassin*, dont vint : JEAN DE MONGINOT, qui suit :

JEAN DE MONGINOT, Ecuyer, marié à Demoiselle *Claude le Tondeur*, & eut : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. CLAUDE DE MONGINOT, qui forma une branche établie en Provence, rapportée après celle-ci, & plusieurs autres enfans qui formerent différentes branches, desquelles nous n'avons pas reçu de mémoire.

NICOLAS DE MONGINOT, Ecuyer, Chevalier d'une Chevalerie d'Hortes, marié, en 1594, à Demoiselle *Bonne Populus*, dont pour enfans : — 1. PRUDENT, qui suit ; — 2. Et GUILLEMETTE DE MONGINOT, mariée à *Nicolas Bourlier*.

PRUDENT DE MONGINOT, Ecuyer, né en *1603*, Chevalier d'une Chevalerie d'Hortes, épousa Demoiselle *Gabrielle Tabourot*, de laquelle il eut : — 1. THÉODORET, qui suit ; — 2. Et CIRETTE DE MONGINOT, mariée, le 15 Mars *1660*, à *Antoine Girault*, Ecuyer, Seigneur du Cray de Geneviere, Belfond & du Vergillet, Capitaine au Régiment de Bourgogne, Infanterie, huitieme fils de Jean Girault, Ecuyer, Seigneur du Cray, &c. & de Claudette de Maignen. *Voyez* GIRAULT, *tome VII* de ce Dionnaire, *pages 231 & suivantes*.

THÉODORET DE MONGINOT, Ecuyer, épousa Demoiselle *Louise de Ray*, en Bourgogne, dont trois filles.

BRANCHE CADETTE.

CLAUDE DE MONGINOT, Ecuyer, second fils de JEAN DE MONGINOT, & de Demoiselle *Claude le Tondeur*. Il épousa Demoiselle *Marguerite Salomé*, & fut se réfugier en la Ville des Baux, en Provence. Il eut de son mariage: 1. MATHIEU, qui suit; — 2. 3. & 4. CLAUDE, PIERRE, & ETIENNE DE MONGINOT, desquels nous ignorons la destinée.

MATHIEU DE MONGINOT, Ecuyer, épousa, par contrat passé devant Jean Bosse, Notaire Royal à Lambesc, le premier Février 1643, *Isabeau Varette*, fille d'Etienne Varette, & de Françoise Galline, duquel mariage est sorti JEAN-BATISTE DE MONGINOT, qui suit:

JEAN-BATISTE DE MONGINOT, Ecuyer, épousa, à Lambesc, le 10 Septembre 1696, Demoiselle *Jeanne Viton*, fille d'Antoine Viton, & de Demoiselle Gabrielle d'Aubergue, dont pour enfant: FRANÇOIS-MARIE DE MONGINOT, qui suit:

FRANÇOIS-MARIE DE MONGINOT, Ecuyer, marié à Lambesc, le 9 Novembre 1739, à Demoiselle *Marie Agard*, fille de Joseph Agard, & de Demoiselle Susanne Bonnaud, dont: ANTOINE-LOUIS DE MONGINOT, qui suit:

ANTOINE-LOUIS DE MONGINOT, Ecuyer, marié, par contrat passé devant le Notaire de Pillissanne, le 22 Mai 1775, à Demoiselle *Anne Gayanne*, fille de Jean-François Gayanne, & de Rose-Antoinette Droude, duquel mariage sont nés: — 1. MARIE-JOSEPH, né le 24 Mars 1782; — 2. MARIE-ANNE-JULIE, née le 27 Mai 1776; — 3. Et CLAIRE-LOUISE-ELÉONORE DE MONGINOT, née le 8 Avril 1779.

Alliances de cette Famille à celles de *Véron*, *Piot*, *Meat-Bresset*, *le Clerc de Vodone*, *Mony de Peruphutinet*, *Philpin-Dusincourt*, *Rasard*, *Guyot*, & autres dont la plûpart exercent ou ont exercé les premieres charges de la Ville de Langres.

Les Armes: *au champ d'or semé de trefles de sable sans nombre, au lion de sable grimpant langué & lampassé de gueules, au chef d'azur, à la cloche d'argent, accosté de deux roses de même*: Cimier, *une couronne de Marquis*. Une autre branche de cette famille s'étoit établie à Chaumont en Bassigny, où elle s'est distingué par sa noblesse, & les charges honorables qu'elle y a exercées.

Généalogie dressée sur contrats de mariages, extraits de batêmes & autres pieces.

MOTHE (DE LA): Famille originaire de Paris.

I. CHARLES DE LA MOTHE, Ecuyer, se trouve dans la liste des Conseillers au Grand-Conseil, le 2 Mai 1511. Le Roi, par ses Lettres données à Lyon, le 11 Avril 1521, lui accorda 250 liv. pour ses gages; il ne fit point les fonctions de cet Office, parce qu'il fut employé dans la ville de Calais, pour le service du Roi. Il épousa *Hilaire Dupuis*, fille de Louis

Louis Dupuis, Ecuyer, de laquelle il eut pour enfant, — BERTRAND DE LA MOTHE, qui suit :

II. BERTRAND DE LA MOTHE, Ecuyer, Seigneur de Montbernard, qui succéda à la charge de son pere, par provisions données à Paris, le 20 Février 1528 ; il prêta serment entre les mains du Chancelier, le premier Mars suivant, fut Conseiller en titre, le 15 Octobre 1529, & mourut le 14 Octobre 1558. Il avoit épousé, *Marie Jourdieu*, fille d'Antoine Jourdieu, Secrétaire du Roi, & de Marie Prevost, de laquelle vinrent : — 1. CHARLES, *aliàs*, PROSPER, qui suit ; — 2. Et ANTOINE DE LA MOTHE, tige d'une branche rapportée après la postérité de son frere aîné.

III. CHARLES, *aliàs*, PROSPER DE LA MOTHE, Ecuyer, Seigneur de Montbernard, Conseiller au Grand-Conseil, le 6 Mai 1575, mort en Mai 1584, & enterré à Saint-Paul, à Paris. Il avoit épousé *Philippe du Museau*, Dame de Vaon, morte le 22 Mai 1600, laissant pour enfans PROSPER, qui suit, Et MARIE DE LA MOTHE, épouse de *Jacques de Louviers*, Ecuyer, Seigneur de Vulchamps, dont postérité.

IV. PROSPER DE LA MOTHE, Ecuyer, Seigneur de Montbernard & de Vaon, Conseiller au Châtelet, le 9 Mars 1602, premier Echevin de Paris en 1623, mort le 8 Octobre 1628. Il avoit épousé *Madeleine Midorge*, fille de Jean Midorge, Conseiller en la Grand'Chambre, & de Madeleine de la Moignon ; de ce mariage vint, — BALTHASARD DE LA MOTHE, reçu Chevalier de Malte, le 25 Décembre 1659.

Seconde Branche établie à Mezin, en Guienne.

III. ANTOINE DE LA MOTHE, Ecuyer, second fils de BERTRAND DE LA MOTHE, & de *Marie Jourdieu*, alla s'établir à Mezin, vers 1579 ; comme Cadet, n'y porta aucun titre de sa Famille ; mais lui & ses descendans ont toujours vécu d'une maniere convenable à leur qualité de Noble, sans aucun acte de dérogeance, & ont été reconnus tels, ainsi qu'il est justifié par les actes ci-après mentionnés, qui en prouvent la filiation suivie sans interruption. Il épousa Demoiselle *Madeleine de Nouailhan*, fille de noble Jean de Nouailhan, par contrat du 18 Mai 1579, devant Boucherons, Notaire à Mezin, dans lequel il est dit fils de BERTRAND DE LA MOTHE, & de *Marie Jourdieu*. Le 12 Octobre de ladite année, devant Boucherous, Notaire, donna quittance à noble Jean de Nouailhan, de 400 écus sol pour la dot de son épouse, laquelle fit son testament le 30 Février 1609, devant le même Notaire ; & le 12 Mars 1613, ANTOINE DE LA MOTHE, son mari, fit aussi son testament, retenu par ledit Boucherous, Notaire de Mezin ; il est qualifié dans ces actes de Noble & d'Ecuyer. Il eut de son mariage : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. PROSPER ; — 3. Et MARIE DE LA MOTHE ; il institua son fils aîné son héritier universel.

IV. JEAN DE LA MOTHE, Ecuyer, se maria, par contrat du 12 Février 1614, passé devant Boucherous, Notaire, avec Demoiselle *Marguerite de Casselievre*. Il fit son testament le 20 Août 1653, devant Castera,

Notaire à Mezin, dans lequel il est qualifié de Noble, & déclare laisser de son mariage, trois enfans, nommés : — 1. JEAN, qui suit, institué héritier universel par son pere : — 2. ISABEAU : — 3. Et GABRIELLE DE LA MOTHE.

V. JEAN DE LA MOTHE, II du nom, Ecuyer, surnommé *Marias*, Avocat au Parlement, marié par contrat du 23 Avril 1656, avec *Anne Pardiès ;* acte retenu par Castera, Notaire à Mezin; fit son testament avec sa femme, par lequel ils instituerent leur héritier universel JACQUES DE LA MOTHE, MARIAS, leur fils aîné, qui suit; acte retenu par Pere, Notaire Royal.

VI. JACQUES DE LA MOTHE, MARIAS, Ecuyer, servit, lors de la convocation de la Noblesse, auprès de M. le Maréchal d'Albret, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général pour Sa Majesté en Guienne, comme il résulte du certificat du 5 Juillet 1674, signé, le Maréchal d'Albret. Il épousa Demoiselle *Jeanne de Fouragnan*, par contrat du premier Avril 1688, déposé chez Me Lavardens, Notaire Royal, quittance consentie par le sieur Dubarry, de la somme de 1200 livres, en faveur de JACQUES DE LA MOTHE, à la décharge de l'hérédité de Gabriel Fouragnan; acte reçu par Pere, Notaire Royal; autre acte de transaction du 22 Avril 1689, reçu par Boisse, Notaire Royal. Dès l'établissement de la Capitation, JACQUES DE LA MOTHE fut cotisé sur le rôle de la Noblesse de la Sénéchaussée de Condom, suivant la quittance qui lui en fut fournie le 28 Juillet 1695. Il avoit payé, le 10 Février 1694, une taxe comme Gentilhomme, touchant la suppression des charges de Commissaire & Inspecteur du ban & arriere-ban, suivant la quittance, signée, Cassain.

Il fit son testament le 14 Mars 1735, devant Me Pruadere, Notaire Royal à Mezin, dans lequel il prend la qualité de Noble, & déclare que de son mariage avec la Demoiselle *Fouragnan*, sont issus treize enfans, entr'autres, JEAN DE LA MOTHE, qui suit :

VII. JEAN DE LA MOTHE, MARIAS, III du nom, Ecuyer, ancien Lieutenant d'Infanterie, épousa Demoiselle *Elisabeth Desparbès*, suivant son contrat de mariage, du 31 Octobre 1721, reçu par Pruadere, Notaire. Il fit son testament le 27 Novembre 1750, souscrit le même jour, par Pruadere, Notaire, & ouvert le 28 Juillet 1783, devant autre Pruadere, dans lequel il est qualifié Ecuyer & Lieutenant d'Infanterie. De ce mariage sont issus deux garçons produisans : — 1. PROSPER, qui suit : — 2. ANTOINE : — 3. Et une fille nommée MARIE-ANNE DE LA MOTHE.

VIII. PROSPER DE LA MOTHE, MARIAS, Ecuyer, marié avec Demoiselle MARIE DE LA MOTHE, par contrat du 17 Novembre 1760, déposé en l'Etude de Me Lavardens, Notaire, assisté de noble ANTOINE DE LA MOTHE-FRESQUET, son frere & son co-produisant. PROSPER DE LA MOTHE a été nommé par le Roi à la Mairie de Mezin, où le premier Officier municipal est ordinairement pris dans la Noblesse; le brevet

de cette nomination est du 19 Novembre 1778, & la réception de ladite place est du 29 du même mois.

Suivant le résultat du présent article, les produisans & leurs auteurs sont en possession & jouissance de la qualité de Noble & d'Ecuyers, depuis l'année 1579, comme ils le prouvent; s'ils ne peuvent, quant à présent, remonter plus haut, ils sont du moins certains de cette époque.

Les Consuls de Mezin s'étant avisés de les comprendre sur le tableau de la Collecte, à la colonne des Collecteurs, l'Election de Condom a rendu un jugement en conséquence, le 6 Septembre 1783, qui proscrit cette entreprise, ordonne aux Consuls de les biffer de la colonne des sujets à la Collecte, & de les inscrire dans celle des Nobles.

Les Armes : *d'azur à trois roses d'or, 2 & 1.*

Généalogie dressée sur un Mémoire certifié & signé du Juge dudit lieu de Mezin, en Guienne.



N.

NICOLE-DE-LA-PLACE : famille noble, originaire de Savoie, établie dans le Dauphiné.

HUMBERT NICOLE, né à Montrélion, épousa le 3 Janvier 1547 *Bonne Creschevel*, fille de Thomas, Ecuyer, Seigneur de Cenin & des déserts, & d'Edmée Bonnivart, dont :

CLAUDE NICOLE-DE-CRESCHEVEL, Seigneur de la Place, Avocat au Parlement de Chambéry, marié le 21 Juillet 1577 à *Jeanne Sautereau*, fille de Michel, Juge d'Avalon, de laquelle vinrent : — 1. CLAUDE-EMMANUEL, qui suit : — 2. & MICHEL-NICOLE DE CRESCHEVEL.

CLAUDE-EMMANUEL NICOLE-DE-CRESCHEVEL, Seigneur de la Place, en Savoie, Capitaine du Château de Montmélian, épousa le 26 Juillet 1619 *Catherine Chaillol*, fille de François, Ecuyer, Conseiller du Roi, ancien Juge-Présidial & Vice-Bailli du Briançonnois, & de Claude Baillard. De ce mariage naquit :

ANTOINE NICOLE-DE-LA-PLACE, Capitaine & Aide-de-Camp dans les Armées du Duc de Savoie, & Commandant au Fort de Montmélian en Savoie, en 1662, qui épousa, le 2 Octobre de la même année, *Jeanne de Villeneuve*, fille de Louis, Seigneur de Burlée & de Mirande Lorin. Il mourut le 27 Décembre 1702, & laissa :

LOUIS NICOLE, Seigneur de la Place, né le 14 Août 1663, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Perri, marié le 12 Novembre 1699 avec *Marguerite Chavenet*, fille de Claude & de Marguerite Bocquet, dont : — 1. LOUIS, né le 3 Février 1701 : — 2. MARGUERITE, née le 29 Janvier 1702 : — 3. ET MARIE NICOLE, née le 17 Janvier 1707. *Armorial de France, Registre 1, Part. II, page 406.*

Les Armes : *coupé d'azur & d'argent, à un phénix aussi coupé d'or & d'azur, les aîles étendues, bequé, onglé & couronné de gueules, posé sur un bûcher de même.*

NIEL, en Provence.

FRANÇOIS NIEL, Seigneur de Brenon, Lieutenant-général au siege de Castellane, obtint, au mois de Mars 1731, des Lettres-Patentes enregistrées le 3 Avril 1732, par lesquelles le Roi ordonne que ledit NIEL, ses enfans, postérité, descendans mâles & femelles, nés & à naître en légitime mariage, soient rétablis, maintenus & confirmés dans la Noblesse de leurs ancêtres, & qu'ils jouissent des honneurs, droits, prééminences & exemptions attachées à la Noblesse, dont jouissoit anciennement leur famille, & dont jouissent les autres Nobles, nonobstant omission & le défaut d'avoir pris, par JEAN & FRANÇOIS NIEL & leurs successeurs, Auteurs dudit FRANÇOIS NIEL, le titre & la qualité de *Nobles* & d'*Ecuyers*, dont Sa Majesté les releve, en tant que de besoin & les annoblit. Le fils de ce

FRANÇOIS NIEL est Seigneur de Brenon, & continue la postérité de Castellane.

Les Armes : *des gueules à l'aigle de sable, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

NOBLES (LE) : en Bretagne, du ressort de Quimper, famille declarée noble d'extraction, au rapport de M. Denyau, par Arrêt rendu en la Chambre de la Réformation, le 30 Mars 1669, dont les Armes sont : *d'argent à deux fasces de sable, au canton de gueules, chargé d'une quintefeuille d'argent.*

* NOBLET-D'ANGLURE : les Terres & Seigneuries d'Anglure, de Montchanin, de Montgesson, d'Avaize, de Grand-Vaux, furent unies & érigées en Marquisat, sous le nom de NOBLET-D'ANGLURE, par Lettres du mois de Mai 1715, enregistrées au Parlement de Paris le 29 Avril 1718, en faveur de BERNARD DE NOBLET, fils de JEAN-LÉONOR, Chevalier, Seigneur de Chennelette, Gentilhomme du Mâconnois, & de *Claude de Ganay.*

Le Marquis de NOBLET, en faveur duquel le feu Roi a érigé, en 1730, la Baronnie de Clayte en Comté, a épousé, 1°. le 19 Novembre 1695, *Jeanne d'Ongnies d'Origny*, fille de Jean, Seigneur d'Anglure, de Massy, & de Marie-Anne de Trelon, & 2°. le 30 Mai 1718, *Antoinette-Martin de Punetis*, du premier lit sont issus : — 1. ALEXANDRE-MARIE, qui suit; — 2. CHARLES-ANTOINE, né en 1707, reçu Page du Roi en 1723; — 3. CLAUDINE; — 4. LOUISE, Chanoinesse de Neuville, en Bresse; — 5. MARIE-ANNE, Religieuse; & du second lit; — 6. CLAUDE-ALEXIS DE NOBLET-DE-LA-CLAYTE, né le 12 Juillet 1720, Capitaine dans le Régiment de Piémont en 1735; — 7. CLAUDE-BERNARD, né le 10 Mars 1725, Mousquetaire en 1740; — 8. CHARLES-ETIENNE, né le 19 Avril 1726, Mousquetaire; — 9. CATHERINE, Religieuse Ursuline à Mâcon; — 10. & 11. MARIE-ANNE, & LOUISE DE NOBLET.

ALEXANDRE-MARIE DE NOBLET-D'ANGLURE, né le 19 Février 1699, a épousé, le 7 Décembre 1728, *Louise-Jeanne du Bost de Petitbourg*, fille de Claude du Bost de Petitbourg, Seigneur de Rotheval, & d'Elisabeth Valentin, dont : CHARLES-ETIENNE DE NOBLET-D'ANGLURE, né le 7 Mai 1739.

Les Armes : *d'azur à un sautoir d'or.*

NOBLET-DE-TERSILLAC : famille noble du Berri, dont il est parlé dans l'Armorial de France, *tome I, part. II, page 413.*

NICOLAS DE NOBLET, épousa *Germaine de la Porte*, & en eut : — 1. FABIEN, qui suit; — 2. Et JEAN DE NOBLET.

FABIEN DE NOBLET, Ecuyer, Seigneur de Villermont, en Beauce, épousa, le 12 Mai 1551, *Marguerite des Moulins*, fille de Jacques, Ecuyer, Seigneur de Tersillac, en Berri, dont :

ANNET DE NOBLET, Ecuyer, Seigneur de Villermont & de Tersillac, Archer de la Compagnie du Duc de Montpensier, puis homme-d'Armes

de celle de M. de la Rocheposay. Il épousa, le 23 Décembre 1576, *Antoinette Bertrand*, fille de Claude, Ecuyer, & de Jeanne Bertrand. Ils eurent pour enfans : — 1. JEAN, qui suit; — 2. Et NICOLAS DE NOBLET, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

JEAN DE NOBLET, Ecuyer, Seigneur de Tersillac, &c. épousa, le 3 Juillet 1616, *Marguerite de Passac*, fille de François, Ecuyer, & de Gilberte de la Roche-Aimon. De cette alliance sortit :

CHARLES DE NOBLET, Ecuyer, Seigneur de Tersillac, de Saint-Paul, de Malleville, &c. marié, le 16 Août 1645, à *Marie de la Volpilliere*, fille de Hugues, Ecuyer, & de Jeanne Astaut. Il en eut :

JACQUES DE NOBLET, Ecuyer, Seigneur de Tersillac, maintenu dans sa Noblesse depuis l'an 1550, épousa, le premier Juillet 1699, *Catherine Bertrand*, fille de Jean-Batiste, Ecuyer, & de Louise de la Garde. De ce mariage est issu :

CHARLES DE NOBLET, né le 4 Juillet 1701, reçu Page du Roi dans sa grande Ecurie, le 30 Août 1717, sur les preuves de sa Noblesse.

Les Armes : *de gueules, à un chevron d'or & une gerbe de bled de même posée sous le chevron.*

* NULLY, Terre & Baronnie située auprès de Bar-sur-Aube, Bailliage de Chaumont en Bassigny, mouvante du Roi, à cause du château de Bar-sur-Aube, possédée d'abord par MM. des Ursins, d'Orgemont, tombée en décret en 1685, à la mort de M. le Baron de Montmorency; acquise, en 1705, par la famille de Revol, d'où elle est passée à Sainte-Revol, par son mariage avec Jean Cherouvrier, Ecuyer, Seigneur de Lambroise, Gohiere, du Mesnil, Pierrefitte, &c. Conseiller-Secrétaire du Roi, ci-devant Inspecteur-Général de la Marine & des Galeres, dont la fille Marie-Anne Cherouvrier-des-Grassieres, l'a portée en mariage à Galiot Mandat, V du nom, Chevalier, Seigneur de Berny, Lanvin & des Pins, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel. Elle est possédée aujourd'hui, en vertu d'une substitution, par Galiot-Jean-Marie Mandat, leur second fils, Seigneur de Thil, Grancey & de Bouron en Champagne, Chevalier de Saint-Louis, Grand-Bailli de la ville de Chaumont en Bassigny. Voyez ci-devant MANDAT.



O.

ONGNIES : ancienne Maiſon connue dès le treizieme ſiecle. Elle tire ſon nom de la terre d'Ongnies, en Artois, dont l'héritiere eſt de la branche aînée de ſa Maiſon. MARGUERITE, Dame d'Ongnies, mourut le 21 Mai 1602. Elle avoit épouſé *Richard de Merodes*, Seigneur de Frentz. FRANÇOIS D'ONGNIES, à qui la Terre & Seigneurie de Morckhoven, en Brabant, érigée en Comté, ſous le nom de Coupigni, fut portée en mariage avec celle de Paſenci, étoit iſſu de BAUDOUIN D'ONGNIES, Seigneur d'Eſtrées & de Gruzon, par CHARLES, Seigneur d'Eſtrées & de Gruzon, troiſieme fils de Baudouin. FRANÇOIS, fut pere de CLAUDE D'ONGNIES, Seigneur de Coupigni, Morckhoven, Pamelle, chef des Domaines & Finances du Brabant, en faveur duquel la Seigneurie de Morckhoven, fut érigée en Comté, ſous la dénomination de Coupigni, par Lettres du Roi Catholique, du 6 Mai 1624. Ce Seigneur, qui étoit mort, le 10 Janvier 1640; laiſſa, entr'autres enfans, de ſa ſeconde femme *Anne de Croy-Solre*, veuve de Robert de Saint-Omer, Comte de Morbeck. BALTAZARD-GUILLAUME D'ONGNIES, Comte de Coupigni, Baron de Blaëſweldt, épouſa *Agnès Bernardine de Montmorenci-d'Aquets*. Leur fils PHILIPPE, *aliàs*, COSME-CLAUDE D'ONGNIES, Comte de Coupigni, &c. Chevalier de la Toiſon d'or, épouſa, en 1678, *Iſabelle-Thérèſe de Bournonville*, mere de N.... Comte de Coupigni, qui de N.... de Berghes, ſœur du dernier Prince de ce nom, a eu pour fille unique N.... D'ONGNIES, Dame de Coupigni, mariée à *Ferdinand-Gaſton-Joſeph*, Duc de Croy-Rœux, né en 1709.

Il y a encore eu d'autres Branches de la Maiſon D'ONGNIES, de l'une deſquelles eſt ſorti : ANTOINE-HENRI D'ONGNIES, Comte de Maſtaing, & de Merſicourt, Vicomte de Caſtiau, Baron d'Hérines, Chambellan de l'Empereur Charles VI, & de l'Archiducheſſe, Gouvernante des Pays-Bas. *Tabl. Gén. Part. V, pag. 175.*

Les Armes : *de ſinoples à la face d'hermines.*

ORFEUILLE (D') : ancienne Nobleſſe, originaire du Poitou, où eſt ſituée la terre d'Orfeuille, en la Paroiſſe de Gourgé, près Parthenay, relevant Noblement du Château de Thouars; on ignore ſi elle a donné ſon nom à cette terre, ou ſi elle l'en a reçu.

Sans avoir recours à la recherche d'anciens monumens, comme fondations, autres titres iſolés, ou à quelques traits d'Hiſtoire, on n'en remontera la filiation ſuivie que d'après les titres dont elle eſt en poſſeſſion.

I. GIRAUT D'ORFEUILLE, Ecuyer, Seigneur d'Orfeuille & de la Guillotiere, reçut, par acte paſſé devant Berlottier, Notaire à Melle, le 20

Août 1350, un hommage d'Emery Durand, pour la tierce partie d'une dîme. Il épousa *Antoinette de Cazilliers*, & en eut.

II. GIRAUT D'ORFEUILLE, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Foucaud & de la Guillotiere, qui épousa par contrat passé devant ledit Berlottier, Notaire à Melle, le 29 Juin 1406, *Marie Faidy*, fille d'Antoine Faidy, Ecuyer, Seigneur de Foucaud, & de Marie de Forest. A cause de sa femme, il reçut un hommage d'Etienne Durand, par acte passé devant Ducat, Notaire à Lusignan, le 4 Septembre 1427. GIRAUT II, eut de son mariage deux enfans, savoir : — JEAN, qui suit : — Et CHARLOT D'ORFEUILLE, tige de la Branche des Seigneurs de Foucaud, rapportée ci-après.

III. JEAN D'ORFEUILLE, Ecuyer, Seigneur de la Guillotiere, fut du nombre des Gentilshommes convoqués au ban du Poitou, sous le regne de Louis XII, & commandoit une Compagnie des Gens de Pied, à la Mothe-Sainte-Heraie. Il épousa *Marie de Saint-Gelais*, comme il appert par le partage de la terre & Seigneurie de la Guillotiere, de Chez & de Villeneuve, qu'ils firent devant Alars, Notaire à Lusignan, le 14 Mars 1490, à leurs enfans, savoir : — 1. GUYOT, qui suit : — 2. ROBERT : — 3. JACQUES : — 4. Et ANTOINETTE D'ORFEUILLE.

IV. GUYOT D'ORFEUILLE, Ecuyer, Seigneur de la Guillotiere, épousa, par contrat du 13 Mai 1470, passé devant Fortin, Notaire à Melle, Demoiselle *Antoinette Gerard*, fille de Messire Guillaume Gerard, Ecuyer, Seigneur de Beaurepaire, & de Dame Horable de Morande. De leur mariage vint :

V. JEAN D'ORFEUILLE, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Guillotiere, qui épousa Demoiselle *Jay de Montonneau*, ainsi qu'il appert de la donation de ladite Dame, alors veuve de JEAN D'ORFEUILLE, à ANTOINE, son fils, qui suit, de tous ses biens, par acte du 21 Juillet 1545, passé devant Jori, Notaire à Melle.

VI. ANTOINE D'ORFEUILLE, Ecuyer, Seigneur de la Guillotiere, épousa Demoiselle *Catherine Jousseaume de Varaize*, & en eut : — 1. BONNAVENTURE D'ORFEUILLE, mariée par contrat du 24 Novembre 1536, passé devant Audet, Notaire à Melle, à Messire Marin de Vasselot, Ecuyer, Seigneur du Chasteigner : — 2. MARIE, femme d'*Eutrope de Vasselot*, Seigneur d'Annemarie : — 3. Et ISABEAU D'ORFEUILLE, mariée à ANDRÉ D'ORFEUILLE, son cousin, comme on le verra ci-après, degré VI.

Branche des Seigneurs de FOUCAUD.

III. CHARLOT D'ORFEUILLE, Ecuyer, Seigneur, de Foucaud, second fils de GIRAUT, II du nom, & de Marie Faidy, fut un des Gentilshommes convoqués par Louis XII au ban du Poitou. JEAN D'ORFEUILLE, Ecuyer, Seigneur de la Guillotiere, son frere aîné, lui passa, le 4 Août 1475, devant Gouin, Notaire, à Saint-Maixent, un contrat de vente du Moulin de l'Epine, Paroisse de Chez. Il reçut un hommage de Louis Maintrolle, pour

pour le fief de Millet, le 6 Juin 1485, figné Mainfort. De *Marie Gilliers*, fon époufe, il eut :

IV. EMERI D'ORFEUILLE, Ecuyer, Seigneur de Foucaud, marié à Demoifelle *Jacquette Chevalier-de-la-Frapiniere*, comme il confte, 1°. par un hommage & dénombrement rendu, le 20 Août 1503, à caufe de ladite Dame *Chevalier*, fon époufe, pour certaines pieces de terre, à Demoifelle Brenuffon ; 2°. par un autre dénombrement qu'EMERY D'ORFEUILLE rendit, le 28 Juillet 1506, du fief des Barbeaux à l'Abbé de Saint-Maixent; 3°. par le dénombrement qu'il rendit au Roi, le 20 Mai 1521, de la dîme de l'Erable, dépendante de la terre de Foucaud; 4°. enfin par le dénombrement que la Dame *Chevalier*, alors veuve, rendit au Roi, le 29 Décembre 1536, de ladite dîme de l'Erable. De leur mariage vint:

V. JOACHIM D'ORFEUILLE, Ecuyer, Seigneur de Foucaud, & du Chaffans, donna fon dénombrement de la terre de Foucaud, au Prieuré de Fonblanches, le 20 Juin 1529; & époufa, par contrat du 2 Avril 1530, paffé devant Touilleaux & Cacaux, Notaires à Celevefcaux, Damoifelle *Marie d'Efnos*, fille de Meffire Joachim d'Efnos, Ecuyer, Seigneur de Puifans, & de Dame Madeleine de Coucé. Le même JOACHIM D'ORFEUILLE reçut hommage, le 2 Mai 1545, d'Honorat Echalard, Ecuyer, Seigneur de la Boullais, à caufe du fief aux Bois-au-Paillis; & partagea noblement, par acte paffé devant Labarde, Notaire à Poitiers, le 29 Août de ladite année 1545, faifant, tant pour lui, que pour *Marie d'Efnos*, fon époufe, avec Dame Louife Acton, veuve de Jean d'Efnos, Ecuyer, Seigneur de Puifans, les biens de la fucceffion de Jean & François d'Efnos. Suivant un compte de tutelle rendu, le 20 Février 1555, par ladite *Marie d'Efnos*, veuve de Meffire JOACHIM D'ORFEUILLE, elle en eut pour enfans : — 1. ANDRÉ, qui fuit : — 2. LOUISE : — 3. FRANÇOISE, mariée, par contrat du premier Février 1552, paffé devant Brunet, Notaire à Lufignan, à Meffire *Jean Caffé*, Ecuyer, Seigneur de Chaufferais, fils de Jean Caffé, & de Françoife d'Ofy : — 4. Et GILLETTE D'ORFEUILLE.

VI. ANDRÉ D'ORFEUILLE, Chevalier, Seigneur de Foucaud & de Puifans, Capitaine de cent Hommes d'Armes, époufa, par contrat du 15 Février 1571, paffé devant Feron, Notaire à Lufignan, Demoifelle ISABEAU D'ORFEUILLE, fa coufine, fille de Meffire ANTOINE, Ecuyer Seigneur de la Guillotiere & de Chez, & de *Catherine Jouffeaume*. Il fit un partage noble, le 2 Octobre 1573, paffé devant Fromantin, Notaire à Melle, avec Meffire Marin de Vaffelot, Ecuyer, Seigneur du Chafteigner, & Dame BONNAVENTURE D'ORFEUILLE, fon époufe, *Eutrope de Vaffelot*, Ecuyer, Seigneur d'Annemarie, & Dame MARIE D'ORFEUILLE, fa femme, pour ladite Dame ISABEAU D'ORFEUILLE, fon époufe, des biens de la fucceffion d'ANTOINE D'ORFEUILLE & de *Catherine Jouffeaume*, leurs pere, beau-pere & belle-mere. Ladite ISABEAU étoit veuve lorfqu'elle donna dénombrement au Roi, le 28 Décembre 1576, pour la dîme de l'Erable. Leurs enfans furent : — 1. PIERRE, qui fuit : — 2. & MARC D'ORFEUILLE, lequel fervit avec diftinction dans l'Armée que commandoit Gafton de France, frere de Louis XIII, en qualité d'Aide-de-Camp

Général de l'Armée, par brevet du 4 Février 1645 ; fut ensuite Commandant de Courtrai, suivant les lettres de Gaston de France, du 17 Juin 1646, *signées*, votre bon ami GASTON : il mourut sans laisser de postérité.

VII. PIERRE D'ORFEUILLE, Chevalier, Seigneur de Foucaud, Soussandeau & de Puisans, Baron de Chizé, Capitaine d'une Compagnie de gens de pied, entretenue par Sa Majesté, Commandant à Châtelleraud, en l'absence du Sieur de Boussac, Gouverneur, fut fait Lieutenant de Roi au Gouvernement & Forteresse de Châtelleraud, par lettres du 8 Janvier 1616, & Mestre-de-Camp à la suite de l'Infanterie, par brevet du 8 Janvier 1630. Il avoit épousé, par contrat passé au Château de la Thibaudiere, le 25 Juillet 1595, devant Dexmier, Notaire-Royal, Demoiselle *Elisabeth d'Alhoue*, fille de Messire Pierre d'Alhoue, Chevalier, Seigneur de Châteaurouet & de Gernozac, & d'Anne de Fontlebon. Ils firent un partage noble, le 30 Mars 1600, avec Messire Charles d'Haloue, Chevalier, Seigneur de Châteaurouet, au sujet de la succession de Messire François d'Haloue, Chevalier, Seigneur de la Thibaudiere, & de Dame Anne de la Marthonie leurs oncle & tante. Du mariage de PIERRE D'ORFEUILLE avec *Elizabeth d'Haloue*, naquirent : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. ANNE, femme de Messire *Pierre Gigoux*, Chevalier, Seigneur de Vesançai ; — 3. LOUISE, mariée à Messire *Jacques de Greaume*, Chevalier, Seigneur de Périgné & de la Touche ; — 4. & SUSANNE D'ORFEUILLE, épouse de Messire *Charles Robert*, Chevalier, Seigneur de Lizardiere, en Bas-Poitou.

VIII. FRANÇOIS D'ORFEUILLE, Chevalier, Seigneur de Foucaud, Puisans & de Lussodiere, épousa, par contrat du 12 Février 1634, passé devant Oliveaux & Maudurier, Notaires à la Roche-sur-Yon, en Bas-Poitou, Demoiselle *Jacquette Chapot*, fille de Messire Henri Chapot, Ecuyer, Seigneur de la Brossardiere, & de Dame Marie Arnault, dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. PIERRE, mort sans postérité ; — 3. & ANNE, mariée à Messire *Pierre Thibeaut*, Ecuyer, Seigneur d'Allerit.

IX. FRANÇOIS D'ORFEUILLE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Foucaud & de Lussodiere, Capitaine au Régiment de Navarre, par commission du 3 Février 1674, épousa, par contrat du 6 Novembre 1684, passé devant Coudret, Notaire à Saint-Maixent, Demoiselle *Anne Chevalier-de-la-Frapiniere*, fille de Messire François Chevalier, Seigneur de la Frapiniere & d'Availles, & de Dame Anne de la Fitte-du-Courteil. Il en eut : — 1. PIERRE-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. LOUIS, appellé le *Chevalier d'ORFEUILLE* ; — 3. autre LOUIS, Chevalier, Seigneur de la Maisonniere ; — 4. LOUIS, dit *le Jeune*, Chevalier, Seigneur de la Grannerie, qui fut marié. Sa postérité existe dans la branche de Messire LOUIS D'ORFEUILLE, Chevalier, Seigneur de Tourteron, établie à Saint-Maixent ; — 5. ET JEAN D'ORFEUILLE, Chevalier, Seigneur de Lussodiere. Ils partagerent ensemble la succession de leurs pere & mere, par acte du 31 Novembre 1738, passé devant Ray, Notaire à Saint-Maixent.

X. PIERRE-FRANÇOIS D'ORFEUILLE, Chevalier, Seigneur de Foucaud, servit au Régiment d'Hainaut, Infanterie, fut blessé au siege de Nice, & eut ensuite une Compagnie au Régiment de Chamilly, par commission

du 3 Février 1706. Il épousa, par contrat du 5 Mai 1711, passé devant Grenat & Giraux, Notaires à Lusignan, Demoiselle *Marguerite-Catherine Jourdain-de-Boistillé*, fille de Messire Achille Jourdain, Chevalier, Seigneur de Boistillé, la Cour & Maisonnet, & de Marie-Anne de Rechigne-Voisin-de-Guron. De ce mariage sont issus : — 1. JEAN-PIERRE, qui suit; — 2. CHARLES-RENÉ D'ORFEUILLE, Chevalier, Seigneur de Lussodiere, né en 1718, marié en 1752, avec Demoiselle *Marie-Anne Bilhaut*, fille de N... Bilhaut, ancien Prévôt-Général du pays d'Aunis, & de Marie Piaron-des-Brosses. Il a plusieurs enfans, & réside près Fontenay-le-Comte, en Poitou; — 3. ET MARIE-ANNE, appellée *Mademoiselle de Foucaud*, aînée de ses freres, née au Château de Foucaud en 1714, vivante sans alliance. Elle a partagé, au mois de Mai 1761, avec ses freres, la succession de leurs pere & mere, par acte passé devant Pallardi & son Confrere, Notaires à Saint-Maixent.

XI. JEAN-PIERRE, appellé *le Marquis d'ORFEUILLE*, Chevalier, Seigneur de Foucaud, Angliers, Saint-Lar & Triou, né le 8 Septembre 1716, a épousé, 1°. par contrat du 4 Mai 1744, passé devant Girard & Confex, Notaires à Loudun en Touraine, Demoiselle *Anne-Renée de la Couture-Renon*, fille de Messire Jean, Chevalier, Seigneur de la Couture, Renon, Blon, Belac & Mousac en Limosin, & de Dame Anne-Renée de Martel. Il acquit, conjointement avec sa femme, de M. l'Abbé de Tourny & cohéritier, la Terre d'Angliers, près Loudun en Touraine, Généralité de Tours, Evêché de Poitiers, par acte passé devant Maquiers & Maupetit, Notaires au Châtelet de Paris, le 18 Août 1761. Etant resté veuf au mois de Mai 1765, le Marquis D'ORFEUILLE a épousé, 2°. par contrat du 12 Juillet 1766, *Roseline de Rayti-de-Villeneuve-Trans*, veuve de Messire François Alexandre, Marquis de Castellane, morte le 11 Septembre 1773, sans laisser de postérité; & 3°. par contrat du 15 Octobre 1775, passé devant Arnault & son confrere, Notaires à Loudun, Demoiselle *Marie-Catherine-Charlotte Gay*, fille de Messire Charles Gay, Chevalier, Seigneur des Fontenelles, la Mallotiere, Blanzais & Chambes, en Poitou, & de Gabrielle-Céleste de Jousseran. Du premier lit est issu :

XII. JEAN-RENÉ-MARIE-ANNE D'ORFEUILLE., Chevalier, Seigneur de Saint-Lar, né au grand Prieuré d'Aquitaine, à Poitiers, le 2 Janvier 1756, Officier au Régiment de Guyenne, dédoublé & devenu Viennois, Infanterie, par Lettres du 14 Février 1774.

Cette famille est alliée par les femmes aux Maisons de *la Marque*, de *Vignacourt*, de *Mortemart*, de *la Rochefoucauld*, d'*Harcourt*, de *Martel*, de *Sapate* (Maison Espagnole dont il y a des Grands d'Espagne) d'*Allogni*, *Taveau-de-Morteme*, de *Sanson*, de *Maridor*, de *Karadreux*, de *Damestat*, de *Lentrepouste*, de *Barbançois*, de *Bonneval*, de *Sainte-Maure*, de *Clerembaut*, de *Partenay*, & autres.

Les Armes : *d'azur, à trois feuilles d'or, posées 2 & 1.*

ORLANDIN : Famille qui se dit sortie des ORLANDINI d'Italie, elle est établie à Valence, en Dauphiné.

ALEXANDRE ORLANDIN, marié, vers 1611, à Dame *Hilaire de Gadagne ;* il en eut :

CHARLES ORLANDIN, Ecuyer, batisé le 2 Octobre 1632, qui servit plusieurs années dans le Régiment des Gardes-Françoises, fut ensuite s'établir à Valence, il y fit un codicile le 5 Janvier 1660, & mourut avant le 29 Janvier 1687, laissant de son mariage avec *Judith de Pachiot :*

LOUIS ORLANDIN, Sieur de Fontlauzier, batisé le 8 Janvier 1639, Colonel-Commandant de la Milice de Valence, servit avec les Nobles de Dauphiné dans l'arriere-ban, suivant un certificat donné à Saumur, le 27 Septembre 1692, par Pierre de Lolle, Sieur de Fontehaude, Commandant la Noblesse de ladite Province. Il épousa, le 30 Mars 1689, *Marie Teyssier,* testa le 11 Février 1702, & mourut le 21 du même mois, laissant : — 1. JACQUES, qui suit ; — 2. CHARLES, rapporté après son frere aîné ; — 3. MARIE, mariée, le 7 Juin 1713, à *Just-Henri de Tardivon,* Ecuyer, Seigneur du Clop, en Vivarais ; — 4. Et JEANNE ORLANDIN, Religieuse Ursuline à Valence.

JACQUES ORLANDIN, Ecuyer, né le 5 Juillet 1695, Colonel, comme son pere, de la Milice de Valence, épousa, le 15 Avril 1736, *Madeleine Chapat,* dont : CHARLES ORLANDIN, né le 26 Avril 1740, Capitaine au Régiment des Volontaires de Dauphiné, en 1761, lors de la premiere édition de ce Dictionnaire ; nous ignorons s'il est marié & s'il a des enfans.

CHARLES ORLANDIN, second fils de LOUIS, & de *Marie Teyssier,* né le 25 Janvier 1699, Ecuyer, Sieur de Fontlauzier, Lieutenant dans le Régiment de Ruffec, puis Prévôt du Vivarais, Vélay & Gévaudan, épousa, par contrat du 21 Février 1740, *Claudine du Besset,* veuve de Charles du Bouchet, & fille d'Antoine du Beret, & de Claudine de Montaynoud, dont : — 1. JACQUES-CHARLES, Ecuyer, né le 22 Février 1741 ; — 2. Et ETIENNE ORLANDIN, né le 18 Janvier 1742 ; nous ignorons aussi l'état actuel de cette branche.

Les Armes : *tranché, enté, nébulé d'or & de sable, à un lambel de quatre pendans de gueules en chef, & une bordure engrellée aussi de gueules.*

OSBERT : il y a deux familles de ce nom en Normandie, de la premiere est N..... DE SAINT-MARTIN D'OSBERT, qui, après avoir servi dans les Mousquetaires de la Garde du Roi pendant plusieurs années, a épousé une Demoiselle d'*Amfreville,* sœur du Marquis de ce nom.

Cette Famille est de l'Election de Valogne, & porte pour Armes : *d'argent à la croix de gueules, cantonnée de 4 lions de sable.*

L'autre Famille du nom d'OSBERT est de l'Election de Carentan, & ses Armes sont : *d'argent à l'aigle à deux têtes de sable, à la croix brochante de gueules cantonnée de deux lions affrontés en pointes.*



P.

PAGES, ou PAGÈS (DE) : en latin PAGESIUS, en Languedoc, une des plus anciennes Maisons & des mieux alliées, dont voici la Généalogie, dressée 1°. sur un jugement de Noblesse, rendu contradictoirement le 26 Mars 1670, par M. de Bezons, Intendant de la Province du Languedoc, Commissaire député par Sa Majesté, pour procéder à la vérification des titres de Noblesse; 2°. sur divers titres, actes & documens certifiés au Roi, le 18 Janvier 1763, par M. d'Hosier, Juge d'Armes de la Noblesse de France; 3°. sur un inventaire des titres de cette Maison, fait juridiquement le 6 Mai 1767; 4°. Sur un article généalogique de cette Maison, dressé par M. d'Hosier de Serigny, Juge d'Armes de la Noblesse de France, le 2 Juillet 1771.

Cette ancienne Noblesse remonte par titres originaux, à JEAN DE PAGES, qui suit :

I. JEAN DE PAGES, Seigneur du Beaufort, Senhor, de Belfort, connu par deux actes, le premier du 12 Juin 1137, & le second de l'an 1160, qui portent qu'il fit donation à l'ancienne Abbaye de Moissac, où il fut inhumé, d'une partie de ses biens, ainsi que de sa dîme inféodée. Il fut marié, en 1139, avec *Eudoxia de Faudoas*, de l'avis & du conseil de Raymondaner, Seigneur de Faudoas, son frere; il accompagna Louis VII au voyage d'Outremer, en 1147. Il eut pour enfans : — 1. DEODAT, qui suit : — 2. & 3. RADULPHE & GUILLAUME DE PAGES, qui se trouverent tous trois à la bataille de Bouvines, en 1214. Ces deux derniers y furent tués.

II. DEODAT DE PAGES, fut comblé de bienfaits par Philippe-Auguste, pour y avoir donné des preuves de la plus grande valeur, & épousa *Jeanne de Léaumont*, (en latin *de Laumonte*), dont il eut : — 1. GERAUD, qui suit : — 2. HUGUES : — 3. GUILHEM ou GUILLAUME, Religieux de la Mercy, le premier des ides d'Avril 1293, & il n'y avoit que des Nobles de race qui fussent reçus dans cet Ordre, qui, alors, étoit Militaire : — 4. BERNARD : — 5. ARNAUD : — 6. Et PONET DE PAGES, qui fut Gouverneur de Castille, en 1213.

III. GERAUD DE PAGES, qualifié *Miles*, Chevalier, Seigneur de Beaufort, *Dominus de Belleforte*, de l'avis & du consentement de DEODAT, son pere, fit acquisition de certaines censives dans le territoire de la Marque, par acte en latin, du 3 des Calendes de Juillet 1220, passé devant Gibertis, Notaire, suivant un autre acte d'achat en latin, du 10 des Calendes de Juin 1227, passé devant Berenguerius, Notaire. Il avoit épousé *Catherine le Tonnelier*, dont ils eurent : — 1. BERNARD, qui suit : — 2. HUGUES, qui, par acte de partage, en latin, du 5 Mai 1240, céda à BERNARD, son frere, du consentement de GERAUD, leur pere, tous les droits qu'il avoit à prétendre dans le territoire de Beaufort : — 3. GUIL-

HEM : — 4. BERNARD : — 5. Et ARNAUD DE PAGES, légataires par le testament de BERNARD, leur frere aîné.

IV. BERNARD DE PAGES, Damoiseau, Seigneur de Beaufort, fit son testament le 2 Août 1272, par lequel il choisit sa sépulture dans l'Eglise de Beaufort, en la tombe de GERAUD, son pere, qu'il y rappelle avec *Catherine le Tonnelier*, sa mere; reconnut avoir reçu la dot de Dame *Marie de Luppé*, sa femme; fit aussi des legs à HUBERT & RAIMOND, ses fils légitimes, & institua son héritier universel, GERAUD DE PAGES, son aîné, qui suit. Cet acte est déposé aux archives des Religieux Carmes de la ville de Castel-Sarrasin, n°. 57, dans le serment de fidélité que rendirent au Roi Philippe, en 1271, les Seigneurs de la Banlieue de Verdun, lors de la réunion du Comté de Toulouse à la Couronne. On trouve *Bernardus de Belleforte*; cet acte, en latin, est rapporté tout entier par la Faye, dans son Histoire de la ville de Toulouse.

V. GERAUD DE PAGES, II du nom, Damoiseau, Seigneur de Beaufort, épousa *Anne de Saint-Larry*, comme il appert de son testament en latin, du 6 Juin 1298, par lequel il fait PIERRE, qui suit, & BERNARD DE PAGES, ses fils, ses héritiers.

VI. PIERRE DE PAGES, Chevalier, Seigneur de Beaufort, donna des Coutumes en patois aux Habitans de ce lieu, par acte passé devant Bernard Bruja, Notaire, le 30 Septembre 1316, & fit son testament en latin, le 2 Août 1360, en présence de noble Pierre le Tonnelier, son cousin, de Pierre de Tonneil, Chevalier, d'Arnaud de Léaumont, Depuygailhard, Damoiseau, & autres Nobles, par lequel il nomme pour son héritier, JEAN, son fils, qui suit. Il avoit épousé, par contrat en latin, du 3 Mai 1325, *Anne de la Barthe*, fille de noble Berenguier de la Barthe, Damoiseau, dont il devint veuf; elle étoit cousine-germaine de Jean de la Barthe, Seigneur de la Vallée-Daure, qui assista, comme tel, le 20 Août 1392, au testament de JEAN DE PAGES, qui suit (1); lequel Jean de la Barthe, par acte du 16 Mars 1373, avoit été caution, avec plusieurs autres Seigneurs très-qualifiés, de la dot de Marthe d'Armagnac, fille de Jean, Comte d'Armagnac, mariée à Jean, Duc de Gironde, fils aîné de Pierre, Roi d'Aragon.

VII. JEAN DE PAGES, II du nom, Damoiseau, Seigneur de Beaufort, est qualifié *noble puissant Homme* dans un acte en latin du 5 Février 1361, retenu par Thomas Anglade, Notaire; il est mentionné sous le nom de *Jean de Beaufort*, parmi les Gentilshommes qualifiés dans les archives de la tréforerie de Montauban, & dans une feuille en parchemin, contenant l'état de ceux qui prirent les armes pour Jean, Comte d'Armagnac, contre le Comte de Foix; & le Comte d'Armagnac, en 1372, pour avoir fourni deux hommes d'armes qui étoient avec lui, donna neuf francs d'or & neuf grosses d'argent. Il fit son testament en latin, le 20 Août 1392,

(1) Ceci est tiré du Président de Doat, dans la Bibliotheque de feu M. Colbert, Ministre d'Etat.

dans lequel il est qualifié de *noble & puissant Seigneur, & fils d'illustre & puissant Seigneur*, PIERRE DE PAGES, Chevalier, Seigneur de Beaufort & de Pourcayrés, & d'illustre & puissante Dame, Anne de la Barthe, en présence & de l'avis d'illustre & puissant Seigneur, Bernard, Comte d'Armagnac, d'illustre & puissant Seigneur Guillaume-Pierre Lascarris, Comte de Vintimille & de Tende, d'illustre & puissant Seigneur Jean de la Barthe, Seigneur de la Vallée-Daure, de noble Seigneur Assin de Faudoas, Chevalier, de noble Seigneur Jean de Rauquelaure, Damoiseau, de noble Seigneur Pierre d'Esparbes, Chevalier, de noble Seigneur Jean de Léaumont-Depuyguithard, Chevalier, ses parens, *consanguineorum suorum*; dans lequel il fait mention de JEANNE sa sœur, épouse de Guillaume Arnaud de Grimaldi, Chevalier; il donne & legue *GAUDERICO secundo nato suo* (on présume qu'il a formé la branche de PAGES ou PAGÉS des Marquis de Copons, établis à Perpignan) & qui jouit depuis plusieurs siecles de la terre de Saint-Jean de Pagés, à laquelle elle a donné son nom, *JOANNI postremo nato suo*, qui fut Châtelain du Château de Milas, & JEAN DE PAGES, son petit-fils, fut Conseiller de Dom Alphonse IV, Roi d'Arragon, en 1455, & fut Vice-Chancelier de ce Monarque; il avoit un frere nommé RAYMOND, qui se maria à Toulouse avec Demoiselle *Anne*, fille & héritiere universelle & donatrice d'illustre & puissant Seigneur Arnaud Raymond de Castelbajac, auquel il donna la troisieme partie de ses biens; il nomme héritier universel illustre & puissant Seigneur ANTOINE DE PAGÉS, Damoiseau, Seigneur de Beaufort, de *Belleforti*, de Pourcayrés, de *Pourcarecho*, de Roquedocs, *de Repedolsa primo-genitum suum*; & veut & ordonne que *Marguerite de Cumont*, son épouse, soit entretenue dans sa maison pendant sa viduité, suivant sa qualité, & lui legue trois cents livres de petits tournois. Il élit sa sépulture dans la Chapelle de Saint-Jean de Pages, dans le couvent des Carmes de Castel-Sarrasin, que son pere fit construire, & fait un legs de deux champs, le long de la Garonne, aux Ep. Carmes: ce testament, retenu par Giraud Alamant, Notaire public, est en original dans les archives desdits religieux Carmes de la Ville de Castel-Sarrasin, n°. 13, & est annoncé dans le Jugement de Noblesse du 26 Mars 1670, en faveur de cette maison, rendu contradictoirement par Claude Bazin, Chevalier, Seigneur de Bezons, Intendant de la Province de Languedoc, Commissaire député par Sa Majesté pour procéder à la vérification des titres de Noblesse, comme on le verra au treizieme degré de cette branche.

JEAN DE PAGES mourut peu de temps après avoir testé, puisque sa veuve donna des coutumes aux habitans de Cumont, le 30 Mai 1394, par acte passé devant Guillaume de Saint-Etienne, Notaire à Toulouse, dont l'original est dans les archives de la Maison de PAGES-DE-BEAUFORT. On présume que la terre de Cumont fut aliénée par les enfans de ladite *Marguerite de Cumont*, ou par elle-même, qui convola peut-être en secondes nôces; car on ne peut prouver qu'elle eût été possédée par la Famille DE PAGES qu'en 1754, que Messire FRANÇOIS DE PAGES DE BEAUFORT, Chevalier, Seigneur de Puymegea, Sabarde, &c. rapporté au seizieme degré de la troisieme branche, en a fait l'acquisition.

VIII. ANTOINE DE PAGES, I du nom, Damoiseau, rendit hommage au Roi de plusieurs Terres, en 1469, sous la dénomination de Noble ANTOINE DE BEAUFORT; ce qui est prouvé par les archives de la trésorerie de Montauban. Il avoit fait son testament le 9 Septembre 1456, où il est qualifié Damoiseau, il institua héritier universel son fils aîné, & ne vivoit plus, le 29 Décembre 1479, date d'un acteque passa *Jeanne Gisard* sa veuve, de laquelle il eut HUGUES qui suit, & BLAISE, qualifié noble dans le même acte.

IX. HUGUES DE PAGES, Damoiseau, & connu par le testament de son pere, de 1456, & par le susdit acte du 29 Décembre 1479, où il est dit que *Jeanne Gisard* sa mere, pour l'engager à s'établir, lui fit don d'une somme de 242 écus d'or, & de quatorze marcs d'argent. Il est qualifié noble & Damoiseau dans le testament qu'il fit le 15 Juin 1504, par lequel, sans y nommer sa femme (qu'un mémoire domestique dit être Honorée de *Moutesquiou*) il institua son héritier universel son fils aîné; ses enfans furent: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2 HUGUES, substitué à son frere aîné, & reçu Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem sur ses preuves de Noblesse, faites en 1514; — 3. & JEAN DE PAGES, mentionné dans le testament de son frere aîné, du 5 Mai 1553. Il est la tige de plusieurs branches, de l'une desquelles est descendue JEANNE DE PAGES, qui par son testament du 22 Janvier 1684, institua son héritier, noble ÉTIENNE DE PAGES-DE-BEAUFORT, son cousin, avec substitution en faveur de Noble JACQUES DE PAGES, frere dudit ETIENNE.

X. ANTOINE DE PAGES, II du nom, Seigneur de Pourcayrès, servit à l'arriere-ban, suivant son certificat du 2 Octobre 1530, *signé* de Verseilles, & *contre-signé* par Chaudon, Notaire; il fit son testament le 15 Mai 1553, & avoit épousé, le 22 Avril 1544, par acte sous seing-privé, noble *Jeanne Pelegrin*, fille de noble Jean Pelegrin, Seigneur de la Roque, dont: — 1. CHRISTOPHE, Seigneur de Pourcayrès, institué héritier universel de son pere, en 1553, nommé, le 28 Juillet 1560, Gouverneur, Capitaine & Viguier pour le Roi de Navarre, de la Ville de Meyrueix, & mort sans alliance; — 2. HERAIL, qui suit; — 3. — 4. — 5. & — 6. ANTOINE, JERÔME, MARIE & ISABELLE, Légataires de leur mere.

XI. HERAIL DE PAGES, Ecuyer, Seigneur de Pourcayrès, Ferrussac, Magrié, Lafon, Roquedots, &c. fut nommé par Lettres-Patentes du Roi Henri III, du 4 Mars 1579, Commandant pour son service dans la Ville de Lunel; & le Roi de Navarre le fit Gentilhomme ordinaire de la Chambre, le 16 Janvier 1580, en considération des bons & agréables services qu'il lui avoit rendus, il eut une commission du Vicomte de Tureune pour l'exécution dès ordres militaires y contenus, en qualité de Capitaine de cent hommes d'armes, en date du 4 Mai 1585, fit son testament le 31 Août 1585, où il nomma héritier universel le posthume qui naîtroit de sa femme, & mourut glorieusement au service de Henri-le-Grand, auquel il avoit toujours été fidélement attaché, comme le portent les Lettres-Patentes d'érection en Baronie de la Terre & Seigneurie de Pourcayrès, obtenues

au

au mois de Décembre 1647, par PIERRE DE PAGES, son petit-fils; ils avoit épousé, par contrat du 13 Mars 1581, Demoiselle *Suzanne de la Tour*, fille de feu noble Henri de la Tour, Seigneur de la Tour, de Morjolés, Saint-Paul, &c. & de Suzanne de Gaulejac-d'Espanel. Elle fit son testament le 23 Mars 1535, étant alors veuve en secondes noces de noble Louis de Montcamp, Seigneur de Saint-Veran. De son premier lit avec ledit HERAIL DE PAGES, Seigneur de Pourcayrès, elle eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. JEANNE DE PAGES, mariée à noble *Antoine de Pelegrin*, Seigneur de Catrugrolles, ainsi nommé dans le testament de sa belle-mere, en 1635; — 3. MARIE, femme de noble *Jean d'Aldeguier*, Sieur de Luc; — 4. & VIOLAN DE PAGES, mariée à noble *Pierre de Boussugues*, sieur Despinassoux; ces deux dernieres, aussi rapportées dans ledit testament de 1635.

XII. JEAN DE PAGES, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Pourcayrès, Roquedols, &c. fut fait Capitaine, Gouverneur & Viguier pour le Roi, de la Ville de Meyrueix, par provision du 2 Février 1617, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, le 12 Juin de la même année, & eut encore de nouvelles lettres de Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, le 11 Février 1627, il rendit d'importans services à l'Etat, en plusieurs rencontres, principalement lorsque les ennemis vinrent assiéger Leucate, en Languedoc, où il se trouva en armes, à la tête dc six ou sept cens hommes, tous de ses amis, qu'il conduisit au Maréchal de Chomberg; ses services sont rapportés dans les Lettres d'érection en Baronnie de la Terre & Seigneurie de Pourcayrès, il fit son testament devant Guillaume de Pelerin, Notaire, le 6 Avril 1647, & avoit épousé, par contrat du 7 Mai 1603, Demoiselle *Jeanne de Blancard*, sœur de noble Pierre de Blancard, Baron de Moissac, tous deux enfans de Pierre de Blancard, Conseiller du Roi, Juge-Magistrat, au Siege-Présidial & Gouvernement de Montpellier, & de Demoiselle Violan de Boucaud, ses enfans furent: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. HERAIL DE PAGES-DE-POURCAYRÈS, Seigneur de Ferrussac, mort au mois de Septembre 1650; — 3. JACQUES, Seigneur de Villaret, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, dans le Régiment de Merenville, mort au commencement du mois d'Août 1653; — 4. N........ qui étoit mariée, en 1647, avec le Sieur d'*Espinassoux*; — 5. MARGUERITE, aussi mariée, lors du testament de son pere; — 6. JEANNE, femme du Sieur du *Berger*; — 7. & 8. ANNE, & SUSANNE DE PAGES, vivantes en 1647, sans alliance.

XIII. PIERRE DE PAGES, II du nom, Baron de Pourcayrès, Seigneur de Ferrussac, Roquedols, Saint-André, Tournemire, &c. Gouverneur, Capitaine & Viguier, pour Sa Majesté, de la Ville de Meyruiex, par provision du 7 Octobre 1647, prenoit la qualité de Gentilhomme ordinaire du Roi, le 5 Février 1655. Les services qu'il rendit, soit en qualité de Capitaine d'une Compagnie au Régiment d'Infanterie du Marquis de Fosse, soit comme Volontaire en Italie & dans le Roussillon, sous les ordres du Comte d'Arpajon, lui mériterent, de la part de Sa Majesté, au mois de Décembre 1647, des Lettres-Patentes d'érection en Baronnie de sa Terre & Seigneurie de Pourcayrès, & il fut nommé, le 4 Mars 1652, Mestre-de-Camp d'un

Régiment d'Infanterie; il avoit épousé, par contrat du 25 Septembre 1634, Demoiselle *Susanne de Berger*, fille d'Etienne de Berger, Maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Languedoc, & de Marie de Rafte. Elle fit son testament le 22 Février 1652, & son mari le sien, le 5 Avril 1655, par lequel il substitua tous ses biens, en cas d'extinction de mâles, aux enfans de ses filles, à la charge que celui qui les recueilleroit porteroit les nom & armes de sa Maison: ces deux testamens font mention de neuf enfans qu'ils avoient eu de leur mariage, dont deux étoient morts, lors du codicile du Baron de Pourcayrès, du 13 Octobre 1661, où il dit qu'il lui en étoit né deux autres depuis son testament; il obtint, le 18 Mai 1665, une Sentence de la Sénéchaussée de Nîmes, qui en déclarant ouverte à son profit la substitution apposée au testamenr de Noble ANTOINE DE PAGES, son bisayeul, le confirma en conséquence dans la possession de tous les biens qui avoient appartenu audit ANTOINE; & il fut déclaré *noble* & issu de noble race & lignée, par jugement de M. Bazin, Chevalier, Seigneur de Bezons, Intendant de la Province du Languedoc, rendu le 26 Mars 1670. Ses enfans furent: — 1. ETIENNE, batisé le 11 Décembre 1635, légataire de son pere, en 1655, pour une somme de onze mille livres; — 2. JACQUES, qui suit; — 3. JEAN, légataire de quinze mille livres, par le testament de son pere; — 4. PIERRE, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après; — 5. FRANÇOIS, légataire de la somme de onze mille livres; — 6. JEAN-PIERRE, né depuis le testament de son pere, & légataire de pareille somme par son codicile de 1661; — 7. autre ETIENNE, auteur de la troisieme branche, mentionné en son rang; — 8. 9. 10. & 11. ANNE, MADON ou MADELEINE, MARIE, & SUSANNE DE PAGES, légataires de leur pere, en 1655, pour la somme de 11000 liv.

XIV. JACQUES DE PAGES, Chevalier, Seigneur de Saint-André, Baron de Pourcayrès, épousa, par contrat du 29 Octobre 1671, Demoiselle *Susanne de Bonniol*, fille d'Etienne, Sieur de la Bastide, & de Diane de Gabriac, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. FRANÇOIS, appellé DE PAGES-DE-BEAUFORT, dans son contrat de mariage du 3 Octobre 1703, avec Demoiselle *Jeanne de Mallac*, fille de noble Antoine de Mallac, & de Marie de Tourné. Il mourut le 30 Septembre 1707, laissant pour fille unique MARIE DE PAGES-DE-BEAUFORT, née le premier Novembre 1706, mariée, par contrat du premier Octobre 1733, célébration le 13 Mai 1734, à FRANÇOIS DE PAGES-DE-BEAUFORT, Vicomte de Cumont, &c. son cousin, mentionné au degré XVI de la troisieme branche; — 3. Et CLAUDE-LOUIS DE PAGES, dit le Chevalier de *Saint-André*, né le 24 Janvier 1687, tué d'un coup de bombe, au siege de Douay, au mois de Septembre 1711, étant Capitaine au Régiment de Boulonnois.

XV. JEAN DE PAGES, IV du nom, Chevalier, Baron de Pourcayrès, a servi vingt ans avec distinction dans le Régiment de Boulonnois, Infanterie, & est mort le .... du mois de .... de l'année .... il avoit épousé, par contrat du 30 Juin 1733, Demoiselle *marie-Elisabeth de Fabre*, fille de noble Jean de Fabre, Conseiller & Garde-de-Sceaux au Présidial de Nîmes, & de Demoiselle Anne de Laondes; dont: — 1. JEAN-

Louis, Chevalier, Baron de Pourcayrès, né le 12 Août 1735, marié, au mois de Février 1780, avec — 2. Et Charles-Salomon de Pages, né le 20 Novembre 1737, marié avec

Seconde Branche.

XIV. Pierre de Pages, III du nom, Conseiller du Roi, Juge & Magistrat en chef en la Jurisdiction de Terre-Basse, aux pays d'Albigeois & Castrois, quatrieme fils de Pierre II, Baron de Pourcayrès, & de *Susanne de Berger*, fut présent au contrat de mariage de son frere aîné, Jacques, Seigneur de Saint-André, en 1671, & par acte du 7 Novembre 1684, il transigea avec lui au sujet du patrimoine de leur pere, attendu que la quittance qu'il avoit donnée de ses droits légitimaires, dans son contrat de mariage avec Demoiselle *Jeanne de Giscard*, ne pouvoit lui nuire, parce qu'il n'avoit renoncé à aucun des droits qui pouvoient lui revenir du chef de feu son pere. Par accommodement, son frere aîné lui fit don d'une somme de 3000 liv. à lui due par noble Etienne de Pages-de-Beaufort, leur frere commun. De son mariage il laissa :

XV. Pierre de Pages, IV du nom, Conseiller du Roi, Maire perpétuel de la Ville & Jurisdicton de Rabartens, en Albigeois, qui épousa, par accord du 14 Avril 1695, Demoiselle *Jacquette de Cassaignol*, fille de feu Jean de Cassaignol, & d'Isabeau de Favarel, dont pour fille unique :

XVI. Jacquette de Pages, mariée par articles sous seing privé, du 30 Janvier 1726, reconnus en Justice, le 22 Juillet 1729, à *Pierre Hercule de Chastenet*, Comte de Puissegur, Chevalier, Seigneur de Barrast, Capitaine de Dragons dans le Régiment de la Mestre-de-Camp générale ; elle est morte, laissant six enfans, du nombre desquels est l'Evêque de Carcassonne. *Voyez* Chastenet de Puységur, *dans le Supplément de ce Dictionnaire.*

Troisieme Branche.

XIV. Etienne de Pages, Chevalier, Seigneur de Beaufort & autres lieux, appellé le Baron de Pages, septieme fils de Pierre II, & de *Susanne de Berger*, né le 12 Novembre 1657, légataire de son pere par son codicile du 13 Octobre 1661, de la somme de 1100 liv. ; transigea le 20 Janvier 1684, avec Jacques de Pages, Seigneur de S. André, son frere aîné, & noble Jean de Lama, son cousin, Capitaine du Régiment d'Orléans, & Aide-Major de Bouchain, en Hainaut, au sujet du partage de l'hérédité de Françoise de Pages, laquelle, par son testament, les avoit nommés ses héritiers. Il fut aussi institué héritier universel par celui de Jeanne de Pages, en date du 22 Janvier 1684, laquelle lui substitua, en cas qu'il mourut sans enfans, Noble Jacques de Pages, Seigneur de Saint-André, Baron de Pourcayrès, son frere aîné ; fit aussi le sien, le 9 Mai 1686, où il déclara avoir eu de son mariage les enfans ci-après, auxquels il substitua pour ses biens, en cas d'extinction des mâles, les enfans mâles de noble Jacques de Pages, Chevalier, Seigneur,

Baron de Pourcayrès, son aîné; il est appellé dans cet acte, noble ETIENNE DE PAGES, Chevalier, Seigneur, de Beaufort & autres places. PIERRE DE PAGES, Conseiller du Roi, Juge & Magistrat en la Jurisdiction de Terre-Basse, au pays d'Albigeois & Castrois, lui donna quittance, le 8 Avril 1692, de la somme de 3000 liv. que noble JACQUES DE PAGES, Seigneur de Saint-André, leur frere commun, lui avoit données à prendre sur lui, dit ETIENNE, par un accord fait entr'eux, le 7 Novembre 1684. M. de Crussol d'Amboise adressa une lettre audit ETIENNE DE PAGES, à Castel-Sarrasin, le 6 Avril 1691, par laquelle il lui donna avis, qu'ayant reçu les ordres de M. le Comte de Broglie pour la convocation du ban, & qu'étant du nombre des Gentilshommes qui doivent marcher, il le prie de vouloir se tenir prêt pour être en état de se rendre au meilleur équipage possible, le premier Mai prochain, à l'endroit qui lui sera indiqué, &c. Il décéda le 8 Décembre 1693, & fut inhumé dans la Chapelle Saint-Jean, au Cloître des Carmes de Castel-Sarrasin. Il avoit épousé, par contrat du 23 Septembre 1680, célébration du 7 Décembre suivant, Demoiselle *Françoise de Perrein*, fille de feu noble François de Perrein, Seigneur de Mezieres, & de Marie de Solomiac. Elle mourut à la fin de Décembre 1701, laissant: — 1. ALEXIS, qui suit: — 2. FRANÇOIS, né en Avril 1683, fait Lieutenant au Régiment d'Humieres, Infanterie, le 6 Mai 1697, sous le nom DE PAGES, est mort Lieutenant-Colonel, & a formé une branche qui subsiste dans le Diocèse de Castres, en Albigeois, qui sera rapportée après celle de son aîné: — 3. Et JEANNE DE PAGES, à laquelle son pere légua, par son testament, 10000 livres.

XV. ALEXIS DE PAGES, Chevalier, Seigneur de Vaissiere, Beaufort, Puymegea, Faget, Sabarde & de la Marque, né le 11 Octobre 1681, nommé, le 15 Octobre 1709, Capitaine dans le Régiment de Charost, Infanterie, après y avoir servi en qualité de Lieutenant; testa le 6 Mai 1760, devant la Ferriere, Notaire de Castel-Sarrasin; mourut le premier Avril 1761, & a été inhumé dans le Cloître des Religieux Carmes de ladite ville, en la Chapelle Saint-Jean, bâtie & fondée par ses ancêtres. Il avoit épousé, par contrat du 14 Février 1708, Demoiselle *Marie de Puybusque*, née le 29 Avril 1684, fille de noble Jean de Puybusque, Seigneur de Veilles, & de Dame Isabeau de Griffoulet, & arriere petite-fille de Jeanne de Paulo, sœur d'Antoine de Paulo, Grand-Maître de Malte. Tous les descendans d'ALEXIS DE PAGES, & de *Marie de Puybusque*, ont droit de participer, à moins d'injustice, à la fondation faite par Antoine de Paulo, Grand-Maître de Malte, en 1635, qui donne à tous les descendans d'Antoine de Paulo, son pere, l'exemption du droit de passage, en faisant les preuves requises. Ladite *Marie de Puybusque* fit son testament le 5 Janvier 1767, par lequel elle veut être enterrée dans la Chapelle Saint-Jean, qui est au Cloître des Religieux Carmes de la ville de Castel-Sarrasin, appartenant à la Famille de son mari; charge son héritier de faire célébrer dans la même Chapelle, pendant la vie de sondit héritier, le 8 Décembre de chaque année, une Grand'Messe de *Requiem*, pour le repos des ames de feu Messire ETIENNE DE PAGES, Chevalier, Seigneur de

Beaufort, & de Dame *Françoise de Perrein*, ses beau-pere & belle-mere, relativement à l'intention de son mari, & est morte le 22 Septembre 1770, laissant : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. ETIENNE DE PAGES-FAGET, né le 5 Juillet 1720, fait Capitaine de Cavalerie au Régiment de Royal-Pologne, le 5 Août 1762, & Chevalier de Saint-Louis : — 3. Et CLAIRE DE PAGES, mariée, le 22 Janvier 1739, avec *Antoine-Joseph-Dupuy*, ancien Mousquetaire.

XVI. FRANÇOIS DE PAGES, Chevalier, Comte de Beaufort, Vicomte de Cumont, Seigneur de Vaissieres, de Faget, de Puymegea, Sabardé, Lamarque, Pessoulens & du Poumaret, né le 8 Décembre 1709, Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, desirant faire rentrer dans sa Maison la terre de Cumont, titrée de Baronnie, & érigée en Vicomté par Lettres-Patentes du Roi, Louis XIII, données à Tours au mois de Mars 1616, en a fait l'acquisition, le 6 Août 1754, par acte passé devant Latour, Notaire de Castel-Sarrasin. Il a rendu hommage au Roi, le 3 Août 1756, en son Bureau des Finances de la Généralité d'Auch, pour raison de la Seigneurie & Vicomté de Cumont ; & un pareil hommage à Sa Majesté au Bureau des Finances & Domaines de Toulouse, le 20 Août 1765, pour la Seigneurie directe qu'il possède sur divers fiefs, situés dans les Jurisdictions de Castel-Sarrasin & de Saint-Porquier ; il a renouvellé son hommage, le 23 Décembre 1776, à cause du joyeux avénemment de Louis XVI à la Couronne. Il a épousé, le 13 Mai 1734 (contrat passé dès le premier Octobre 1733, Demoiselle *Marie de Pages de Beaufort*, sa cousine, fille de feu Noble FRANÇOIS DE PAGES, & de Jeanne de Mallac, de laquelle sont issus : — 1. FRANÇOIS CLAIR, qui suit : — 2. ANTOINE-JOSEPH, rapporté après son aîné : — 3. JOSEPH DE PAGES, dit le Chevalier de Beaufort, né le 11 Septembre 1746, d'abord Page du Roi, ancien Lieutenant de Cavalerie au Régiment de Royal-Pologne ; & en 1779, Capitaine dans le cinquieme Régiment de l'État Major de l'Armée, non marié : — 4. JOSEPH-ETIENNE DE PAGES-DE-BEAUFORT, né le 11 Octobre 1748, Chanoine de la Cathédrale de Montauban, par Brevet du Roi, du 28 Novembre 1762, suivi des Lettres-Patentes du 9 Juillet 1763 : — 5. JEANNE-MARIE, Religieuse Professe aux Ursulines de Castel-Sarrazin, le 17 Décembre 1755 : — 6. JEANNE, née le 14 Décembre 1741, Religieuse Professe aux Ursulines de Montauban : — 7. Et MARIE DE PAGES-DE-BEAUFORT, mariée par contrat du 7 Septembre 1765, à Noble *Vital du Casse de Lassalles*, ancien Officier d'Infanterie, fils de feu Noble Jean, Capitaine d'Infanterie, & de Dame Henriette de Hector-de-Sambat.

XVII. FRANÇOIS-CLAIR DE PAGES, Chevalier, Vicomte de Beaufort & de Cumont, Seigneur de Vaissieres, Faget, Puymegea, Sabarde, Lamarque, Pessoulens & du Pomaret, né le 13 Juillet 1736, ancien Capitaine d'Infanterie, au Régiment de Piémont, & Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, a rendu hommage au Roi, le 15 Août 1765, en son Bureau des Finances, & Chambre du Domaine à Auch, pour raison de la Vicomté de Cumont ; a renouvellé le même hommage, le 10 Dé-

cembre 1776, à cause du joyeux avénement de Louis XVI à la Couronne; & a rendu encore deux hommages, le 20 Novembre précédent, l'un pour la terre de Pessoulens, & l'autre pour celle du Pomaret, en la Chambre des Comptes, Aides & Finances de Pau en Bearn. Il a épousé, 1°. par contrat du 26 Novembre 1763, Demoiselle *Antoinette-Thérese-Marie de la Barthe de Giscaro*, fille de feu Messire Louis de la Barthe de Giscaro, ancien Capitaine au Régiment de Médoc, Pensionnaire du Roi, & de Jeanne-Marie de Peraut-Maujas; & 2°. par contrat du 16 Septembre 1769, Demoiselle *Marie-Anne-Thérese Ancelin-de-Fiesse*, fille de feu Messire, Marc-Ambroise Ancelin, Chevalier, Seigneur de la Forge, ancien Officier aux Gardes Françoises, & de Marie-Madeleine-Angélique Lérat, mariée en secondes noces, avec Haut & Puissant Seigneur Jacques Galway, Vicomte de Dunkeld, Pair de la Grande Bretagne, Maréchal de Camp & Armées du Roi. Le Vicomte de Beaufort, n'a point d'enfans de ses deux mariages.

Quatrieme Branche.

XVII. ANTOINE-JOSEPH DE PAGES-DE-BEAUFORT, Chevalier, appellé le Baron DE PAGES (second fils de FRANÇOIS, Comte de Beaufort, & de MARIE DE PAGES-DE-BEAUFORT) né le 5 Mars 1742, d'abord Garde du Corps du Roi, puis Officier au Régiment de Royal Pologne, Cavalerie, par Brevet du 21 Mai 1766, a épousé, par contrat du 22 Février 1771, Demoiselle *Marguerite de la Barthe*, fille de Haut & Puissant Seigneur Jean-Bernard de la Barthe, Chevalier, Seigneur de Casaux & autres lieux, & de feue Haute & Puissante Dame Marie-Anne de Dangos-de-Boucarres. Elle est morte, le 14 Juillet 1778, âgée d'environ quarante ans, & a laissé: — 1. FRANÇOIS-MARIE, Comte DE PAGES-DE-BEAUFORT, né le 31 Août 1772, batisé le 2 Septembre suivant: — 2. JEAN-FRANÇOIS-ETIENNE-MARIE, né le 25 Novembre 1774: — 3. Et FRANÇOIS-CLAIR-MARIE DE PAGES, né le 27 Novembre, & batisé le 7 Décembre 1775.

Derniere Branche, établie dans le Diocese de Castre, en Albigeois.

XV. FRANÇOIS DE PAGES, second fils d'ETIENNE DE PAGES & de *Françoise de Perrein*, né le 11 Avril 1683, constitué héritier particulier de son pere, en la légitime telle que de droit, par son testament du 9 Mai 1686, transigea le 1er. Février 1718 avec ALEXIS, Baron de Pages, son frere aîné, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Charrost, au sujet du partage de l'hérédité D'ETIENNE DE PAGES, leur pere, qui par son testament du 19 Décembre 1685, les avoit nommés ses héritiers avec substitution de l'un à l'autre, en cas que l'un d'eux vînt à mourir sans enfans mâles en légitime mariage. FRANÇOIS DE PAGES fit son testament le 26 Mars 1736, dans lequel il déclare avoir eu, de son mariage, contracté le 7 Novembre 1702, avec Demoiselle *Claire Foulquet*, qui fit aussi

ſon teſtament le 1er. Mai 1737 : — 1. ETIENNE, qui ſuit ; — 2. JEAN-JACQUES, Archi-Prêtre de Gardouch ; — 3. FRANÇOIS, mort jeune, ou dont nous ignorons la deſtinée ; — 4. ET CLAIRE DE PAGES, mariée avec noble *Abraham-Joſeph de Broua-de-Terſo-de-Sainte-Colombe*, Chevalier de Saint-Louis.

XVI. Noble ETIENNE DE PAGES, né le 20 Décembre 1703, épouſa, par contrat du 10 Novembre 1736, Demoiſelle *Françoiſe-Anne Georges de Camprenant*, fille de noble Jean Raymond de Camprenant, Ecuyer, Seigneur de Montgiſcard, Belbere, la Balme & autres lieux ; & de Dame Anne de Cabrol. Il tranſigea, le 10 Février 1739, avec noble Abraham-Joſeph de Broua-de-Terſo-de-Sainte-Colombe, ſon beau-frere, fut inſtitué héritier univerſel par Meſſire JEAN-JACQUES DE PAGES ſon frere, Archiprêtre de Gardouch, en date du 29 Novembre 1744. Il teſta auſſi le 6 Septembre 1775, & fut inhumé dans la Chapelle du Château de Travet, le 9 Mars 1776. Il laiſſa de ſon mariage : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. CLAIRE, née le 2 Novembre 1740, mariée avec *N... de Babonnau* ; — 3. ET MARIE, née le 19 Mars 1744, mariée par contrat du 5 Mars 1766, avec *N... de Lariege*.

XVII. JEAN-FRANÇOIS DE PAGES, né le 15 Octobre 1738, marié par contrat du 24 Avril 1764, avec Demoiſelle *Roſe de Revel*, dont : — 1. JOSEPH-MARIE, né le 14 Mars 1768 ; — 2. MATHIEU-JEAN, né le 13 Avril 1772 ; — 3. ET MARIE-CLAIRE, née le 5 Novembre 1764. Les Armes : *d'azur à trois chevrons d'argent*, l'un au-deſſus de l'autre, ſurmontés en chef de *deux roſes d'or*, *tigées avec leurs épines*.

Sur le portail du Château de Rocquedols, qui a appartenu long-tems à la Maiſon de PAGES, on apperçoit encore les Armes ci-deſſus, & aſſez liſiblement cette deviſe : *Nobleſſe ſans vertu eſt un or bas.* Dans la Chapelle de Saint-Jean, au cloître des Religieux Carmes de Caſtel-Sarraſin, cette même deviſe ſubſiſtoit encore le 1er. Avril 1761 ſur la pierre qui fermoit le tombeau de noble ETIENNE DE PAGES-DE-BEAUFORT, & ſur laquelle étoient ſculptées les Armes, *écartelé au 1 & 4*, comme ci-deſſus, *& au 2 & 3 d'argent, au lyon de gueules, parſemé d'étoiles d'argent* de même. Ces Armes ont été portées par cette famille, tantôt conjointement, & tantôt ſéparément.

PANTHOU, ancienne Famille noble de Normandie, dont le nom eſt écrit DE PANTOL ou PANTOUL, puis DE PANTOUF ou PANTHOUF, dans les Chartres & vieux titres qui en font mention, ſuivant un mémoire fourni en 1776, par M. l'Abbé Beziers, Chanoine du Saint Sépulcre de Caen.

GUILLAUME PANTOL, Chevalier Normand, dans la vue de s'acquérir une nouvelle gloire, alla en Italie avec pluſieurs autres Chevaliers de ſon Pays, ſous les Enſeignes de Robert de Grentemeſnil. Robert Guichard, fils & ſucceſſeur du célebre Tancrede de Hauteville, qui s'étoit rendu Souverain de la Pouille & de la Sicile, le reçut de la maniere la plus honorable, à cauſe de ſa bravoure & de ſon mérite. Il fit tout ſon poſ-

sible pour le retenir auprès de sa personne, jusqu'à lui offrir trois villes en propriété; mais GUILLAUME PANTOL, préférant le séjour de sa patrie à tous les avantages qu'il pouvoit espérer en Italie, revint en Normandie dans ses terres. Après la conquête d'Angleterre, Roger de Montgommery, gratifié du Comté de Serosbesbray, confia à ce Chevalier la principale partie de ce Comté en 1070. L'Abbaye de Saint-Evrault le compte parmi ses bienfaiteurs; & les donations qu'elle en reçut, furent ratifiées, l'an 1074, par Roger de Montgommery. *Ordric Vital, pag. 522 & 584; & Neustria pia, pag. 366.*

Vers l'an 1200, *Aliz Bordon*, Veuve de HUGUES PANTOLF, fit au Prieuré de Sainte-Barbe en Auge, don de deux gerbes de dîmes en la paroisse de Saint-Gervais des Ablons, que son pere lui avoit données en mariage. Cette donation fut faite, suivant la chartre, du consentement de ROBERT PANTOLF, son fils, & en considération de ce que JEAN PANTOLF, son autre fils, avoit pris l'habit religieux dans cette Communauté. *Cartul. de Sainte Barbe, fol 19.*

GUILLAUME PANTOUF, est compris au nombre des Seigneurs renommés sous Philippe-Auguste, l'an 1212, suivant Dumoulin, dans ses Catalogues, *pag. 46.*

GUILLAUME PANTOL, ou PANTOUL, se trouva parmi les Chevaliers & Ecuyers de la Vicomté de Falaise, qui furent sommés de comparoître en armes & chevaux à Tours, dans la quinzaine de Pâques, l'an 1272, pour le service du Roi Philippe-le-Hardi. La Roque, *Traité du ban & arriere-Ban, pag. 83.*

I. LOUIS DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur de Buret, *fief situé à Savenay*, reçut aveu, le 22 Novembre 1300, de Colin le Harivel, pour un tenement de onze vergées & un quartier, sis à Savenay. Il eut pour fils:

II. RICHARD DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur de Buret & de Benouville, qui passa un acte au Tabellionage de Caen, le premier Août 1380, avec Denis le Cueillons-de-Benouville, par lequel celui-ci reconnut devoir audit RICHARD un appellet, appellé *quidel*, de sept toises de long, bon & suffisant, & de bon fil, pour 4 francs. Il confessa en outre être tenu faire audit RICHARD six acres de sie, c'est-à-savoir, quatre acres d'avoine & deux acres d'orge, entre la Saint-Pierre & la mi-Août prochain, pour le prix de treize boisseaux de froment. Il vivoit encore le 2 Décembre 1389, date d'un aveu rendu au Roi pour la Baronnie de Thury & ses dépendances par Jacques de Bourbon, Seigneur de Préaux, Dangu & de Thury, dans lequel il est mentionné, ainsi que GUILLAUME PANTOUF de Versainville, près Falaise, qui y est dit tenir du Roi, par hommage, quart de fief, assis en ladite Paroisse, appellé *le fief de Pend-Larron*. RICHARD DE PANTHOU avoit épousé Demoiselle *Ameline le Marchant*, & en eut:

III. JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur du Buret & de Benouville, auquel Pierre le Candelier, Bourgeois de Caen, par acte passé au Tabellionnage de Caen le premier Juin 1383, vendit & à ses hoirs 50 sols tournois de rente, à percevoir dans la Paroisse de Benouville. Il est encore employé

employé comme Seigneur du Buret dans un titre du 26 Septembre 1398, passé à Thury, devant Robert Riveran, Tabellion de la sergenterie de Préaux, par lequel Guillaume le Bruman, de la Paroisse de Savenay, reconnut lui devoir un boisseau d'orge, & sa part & portion d'une geline de rente seigneuriale; & comme Seigneur de Benouville, il se fit expédier, le 28 Mai 1419, par Jean Anzeray, Vicomte de Caen, la copie du sauf-conduit général accordé à tous les Nobles & non Nobles de Normandie, par Henri, se disant Roi de France & d'Angleterre, & Seigneur d'Irlande, daté de Bayeux le 12 Avril de la sixieme année de son regne. Il paya 14 liv. de relief, à la mort de M. de Morequin de Rouville, Seigneur de Moulineaux, Suzerain de Benouville, comme il appert par la quittance de Pierre de Rouville, Conseiller du Roi, en date du 25 Juin 1434. De son mariage avec Demoiselle *Guillemette de Ponteaudemer*, il eut : — 1. HUE, qui suit : 2. LOUIS, auteur de la branche des Seigneurs du Buret, rapportée ci-après : — 3. ADRIEN, maintenu, en 1463, dans sa qualité d'ancien Noble par Montfaouq : — 4. JEANNE, femme de *Guillaume le Rebours*, Ecuyer : — 5. CATHERINE, mariée à *Jean de Boussel*, Ecuyer, Seigneur de Parfourru-sur-Odon : — 6. Et ISABELLE de PANTHOU, femme de *Nicolas de Ballaroy*, Ecuyer.

IV. HUE ou HUGUES DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur de Benouville, est dit fils de JEAN DE PANTHOU dans un acte du 2 Février 1445, contenant la vente de quatorze Boisseaux de froment, d'une geline & de dix œufs, qu'il fit à Pierre Feugueray-de-Sainte-Croix-Grantonne. Il acheta, le 21 Octobre 1454, de *Jean de Boussel*, Seigneur de Parfourru-sur-Odon, & de Demoiselle CATHERINE DE PANTHOU, son épouse, tout le droit qu'ils pouvoient réclamer sur les successions de feu JEAN DE PANTHOU, Seigneur de Benouville, & de *Guillemette de Ponteaudemer*, ses pere & mere. Le 15 Août 1455, il céda à Jean le Rebours, son neveu, onze acres & deux vergées & demie de terre dans Benouville, à cause de la dot de sa mere, & par forme de partage. Il vivoit encore le pénultieme Mars, après Pâques 1472, & avoit épousé *N.... de Rantot*, fille de Jean de Rantot, Ecuyer, Sieur de Veelly, dont : — JEAN DE PANTHOU, qui suit; & GUILLAUME, vivant, en 1485, avec sa femme *Gillette Rogier*, fille de Guilbert Rogier, Ecuyer, demeurant à Mondeville.

V. JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur de Benouville, est qualifié fils de défunt HUGUES DE PANTHOU, Ecuyer, fils & héritier de feu JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, dans un acte du 11 Décembre 1480, par lequel il vendit à Guillaume Banouville, de ladite Paroisse, quatre boisseaux de froment de rente, mesure ancienne de Caen, pour le prix de 4 liv. 2 sols de vin. Le 26 Novembre 1492, il fit le retrait de cinq acres de terre, qui avoient été acquises par Pierre Huë, de la Paroisse de Carpiquet. JEAN de Panthou, par acte du 11 Mars de la même année 1492, se dit gardien de JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, son fils, en bas-âge. On ignore si ce fils eut postérité; mais après le décès du pere, la terre de Benouville fut acquise par Jean Gillain, Ecuyer, Seigneur du Port-Mauvoisin, dont les descendans l'ont possédée jusqu'à Therese-Bonne Gillain-de-Benouville,

laquelle l'a portée en mariage, en 1760, à François Sanguin, Marquis de Livry.

Branche des Seigneurs de BURET.

IV. LOUIS DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur du Buret-Savenay, second fils de JEAN, & de *Guillemette de Ponteaudemer*, fit des lots & partages de la succession de son pere, le 8 Octobre 1453, avec HUE & ADRIEN DE PANTHOU, ses freres. Il rendit aveu de son fief du Buret, le 8 Mars 1461, à Jean Anzeré, Ecuyer, Seigneur de Courvaudon, à cause de Demoiselle Alix de Canville, sa femme. Il avoit épousé, par traité du 26 Avril 1459, reconnu le 25 Février 1460, devant Eustache Guenivet, Lieutenant du Vicomte de Caen, Demoiselle *Jeanne de Gaston*, fille de Jean de Gaslon, Ecuyer, Seigneur d'Epron, de laquelle il eut, entr'autres enfans :

V. RAOUL DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur de Buret, cité, comme l'aîné de ses freres, dans un aveu à lui rendu le 6 Juin 1510, par Raoul le Bas, Prêtre. Il acquit une rente en argent de Pierre & Pierre Auvray, oncle & neveu, par acte passé au tabellionage d'outre les monts de l'Evêque, en la Vicomté de Condé-sur-Noireau, le 17 Février 1516. Il avoit épousé, par contrat du 8 Avril 1486, reconnu au même tabellionnage, le 1er. Août 1487, Demoiselle *Jeanne Dumesnil*, fille de noble homme Jacques Dumesnil Ecuyer, Sieur du Coudray, dont JEAN DE PANTHOU, qui suit; & d'autres enfans.

VI. JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur du Buret, dit fils-aîné de RAOUL & de *Jeanne Dumesnil*, dans une production de généalogie qu'il donna, remontant à RICHARD, Seigneur de Benouville, son trisayeul, remit au Greffe de M. le Bailli de Caen, le 1er. Mars 1539, suivant l'Ordonnance du Roi, la Déclaration de ses fiefs, & en reçut le même jour un certificat de Jacques d'Auberville, Chevalier, Seigneur & Baron de Verbosc, Bailli de Caen & Commissaire de Sa Majesté. Il donna, le 8 Juillet de la même année, l'aveu de son fief, terre & Seigneurie du Buret, sis à Courvaudon, & vivoit encore en 1574. Il avoit épousé, par acte du 19 Octobre 1518, reconnu devant les tabellions de Preaux & de Thury, le 15 Juillet 1547, Demoiselle *Guillemette de Moges*, fille de Jean de Moges, Ecuyer, Sieur de Montenay. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. ET FRANÇOIS DE PANTHOU, demeurant à Bonnemaison, Sergenterie d'Evrecy, qui, avec ses fils ROBERT & FRANÇOIS DE PANTHOU, fut maintenu dans sa qualité de noble, l'an 1599, par M. de Roissy.

VII. JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur du Buret, obtint un Arrêt de mainlevée des Commissaires du Roi, le 12 Mai 1576, pour son fief du Buret, & le 4 Juillet audit an, il en rendit aveu à François Anzeré, Ecuyer, Seigneur de Boisnormand & de Courvaudon, Conseiller au Parlement de Rouen. Il épousa, par contrat reconnu devant les Tabellions d'Argences, le dernier Juin 1555, Demoiselle *Renée Besnard*, fille de noble homme Pierre, Ecuyer, Seigneur de Bougy, & de noble Dame Françoise de Corneville, Dame de Marigny & de la Motte, dont il eut :

VIII. GEOFFROY DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur du Buret, auquel

ſon oncle, FRANÇOIS DE PANTHOU, Ecuyer, vendit, le 7 Juin 1584, tout ce qui pouvoit lui appartenir de meubles au décès de JEAN DE PANTHOU & de *Jeanne Dumeſnil*, ſon ayeul & ayeule. Gaſpard Pelet-de-la-Verune, Bailli & Capitaine de l'arriere-ban, donna un certificat, le 21 Août 1597, comme GEOFFROY DE PANTHOU, Seigneur du Buret, s'étoit préſenté lors de la convocation de l'arriere-ban, & avoit été baillé en aide par M. le Duc de Montauſier, Gouverneur de Normandie, à David Hadibert, Ecuyer, Sieur de la Noë, ſon beau-pere, & comme l'un & l'autre avoient équipé Jacques Hadibert, Ecuyer, en qualité d'Homme d'armes pour le ſervice du Roi. Ledit Seigneur du Buret produiſit ſes titres de Nobleſſe l'an 1599 devant M. de Roiſſy, & l'an 1624 devant les Commiſſaires du Roi, députés pour le réglement des tailles dans la généralité de Caen, & il fut déchargé de la taxe, attendu ſa qualité de Noble. De ſon mariage avec Demoiſelle *Judith Hadibert*, fille de David Hadibert, Ecuyer, Sieur de la Noë, il eut : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. GILLES, vivant en 1633 ; — 3. JEAN, tige de la branche des Sieurs du Parc, rapportée ci-après ; — 4. ET CHARLOTTE DE PANTHOU, mariée par contrat du 22 Juin 1620, à *Guillaume-le-Maigre*, Sieur de Corval.

IX. FRANÇOIS DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur du Buret, vendit, avec GILLES & JEAN ſes freres, par acte paſſé devant les Tabellions de Caen, le 11 Février 1632, à Pierre Heurtault, Chirurgien de Caen, un pré, ſis à Courvaudon, à charge de retrait pendant trois ans, & le Seigneur du Buret en fit le retrait le 7 Novembre 1633. Il acquit, par contrat paſſé au même Tabellionnage, le 10 Août 1633, toute & telle part que GILLES, un de ſes freres, pouvoit prétendre aux ſucceſſions de leurs pere & mere, fut maintenu dans ſa qualité d'ancien Noble, l'an 1666, lors de la recherche de M. Chamillart, Intendant de Caen, & mourut le 23 Juin 1690. Il avoit épouſé Demoiſelle *Jacqueline Boſcher*, fille de Jean, Sieur de la Cavée, & de Florimonde-le-Mercier, dont : — 1. JEAN-BATISTE, mort ſans enfans ; — 2. LOUIS, qui ſuit ; — 3. ET GASPARD DE PANTHOU, Ecuyer, Sieur des Pontes.

X. LOUIS DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur du Buret, vendit le fief du Buret, aſſis ès Paroiſſes de Savenay-Courvaudon & de Bonnemaiſon, au profit de Charles-Anzeré, Marquis de Courvaudon, par acte paſſé devant Pierre de la Cayne & Michel Suriray, Tabellions-Royaux en la Vicomté & Sergenterie d'Evrecy, le 22 Juillet 1648. Il eut pour fils :

XI. GASPARD DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur de Vaugonde, marié à Demoiſelle *Françoiſe de Croiſilles*, dont : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. JEAN-CLAUDE, Prêtre, Chanoine de la Cathédrale de Saint-Malo, ancien député des Etats-Bretagne, mort à Caen le dernier Avril 1770 ; — 3. ET MARGUERITE, femme de *Guillaume de Moges*, Ecuyer, Sieur de Garenciere.

XII. GUILLAUME DE PANTHOU, Chevalier, Seigneur & Patron d'Ecots Monviette, Saint-Georges, Saint-Martin de Freſne, Poix, la Gravelle, Heurtevent, Meſnil-Baclai, Seigneur du fief du Homme, ancien Capitaine d'Infanterie au Régiment de Piémont, eſt mort le 29 Avril 1768, âgé

de 76 ans, sans laisser d'enfans de son épouse, noble Dame *Louise de la Marteliere*, remariée en 1775 à un Seigneur Anglois.

Branche des Sieurs DU PARC.

IX. JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, Sieur du Parc, fils puîné de GEOFFROY, Ecuyer, Seigneur du Buret, & de *Judith Hadibert*, transigea avec FRANÇOIS DE PANTHOU, son frere aîné, par acte sous seing privé, du 22 Juin 1635, reconnu le 17 Septembre 1652, devant les Tabellions de Caen. Il produisit, avec son frere, ses titres de noblesse, en 1666, devant M. Chamillard, Intendant de la Généralité de Caen, & fut maintenu dans sa qualité. Il acquit, le 22 Novembre 1693, une place dans l'Eglise de la Caine, pour y mettre un banc, & servir de sépulture à lui & à ses descendans. De son épouse, Demoiselle *Marguerite Boscher*, sœur de *Jacqueline*, femme de FRANÇOIS DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur du Buret, il eut : — 1. BERNARDIN, qui suit : — 2. Et JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, Sieur des Prez, tige d'une branche rapportée ci-après.

X. BERNARDIN DE PANTHOU, Ecuyer, Sieur du Parc, acquit de FRANÇOIS DE PANTHOU, Ecuyer, Seigneur du Buret, & de Demoiselle *Jacqueline Boscher*, sa femme, plusieurs héritages assis à la Caine, à Montigny & à Preaux, le 8 Août 1665. Il partagea avec JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, Sieur des Prez, son frere, la succession maternelle, par acte passé au Notariat de Préaux, le 18 Février 1678. De Demoiselle *Marguerite Yvon*, il eut plusieurs enfans, entr'autres : — 1. NOEL, dont nous allons parler : — 2. Et LANFRANC DE PANTHOU, rapporté ci-après.

NOEL DE PANTHOU, Ecuyer, épousa Demoiselle *Anne-Hue de Carpiquet*, dont : — 1. PIERRE, Ecuyer, Sieur des Ifs, mort sans enfans de *Marie-Anne d'Aché*, son épouse : — 2. PIERRE, Ecuyer, Sieur de Valcours, qui épousa *Françoise-Charlotte-Simonne de Montfiquet*, & en eut pour fille unique : — FRANÇOISE-RENÉE DE PANTHOU, mariée à *Michel du Fresne*, Ecuyer, Sieur de la Guerre : — 3. MADELEINE, Professe des Nouvelles Catholiques de Caen, morte en 1753 : — 4. Et CHARLOTTE DE PANTHOU, femme de *Jean-Batiste Vidal*.

XI. LANFRANC DE PANTHOU, Ecuyer, Sieur des Ifs; fit, de concert avec NOEL DE PANTHOU, son frere, le 15 Septembre 1694, le retrait des terres vendues par leur pere, à JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, Sieur des Prez, & amortit, le 29 Juin 1719, une rente dont il étoit chargé envers l'Eglise de la Caine. Il avoit épousé Demoiselle *Madeleine-Hue-de Carpiquet*, sœur d'*Anne Hue*, femme de NOEL DE PANTHOU, & fille de Guillaume Hue, Ecuyer, Sieur de Carpiquet, & d'Anne de la Loy, de laquelle il a eu : — 1. NOEL, Officier-garde-Côte, mort sans enfans, de *Marie-Anne le Dars*, sa femme : — 2. 3. & 4. THOMAS, PIERRE & BERNARDIN, tous morts au service du Roi : — 5. JOSEPH-FRANÇOIS-LANFRANC, qui suit : — 6. ANNE, mariée, 1°. à *Claude-Auguste Sevestre*, Sieur de Fremesnil, & 2°. à *Louis-Eleazar de Malherbe*, Ecuyer : — 7. MARIE, femme de *François Elyes-de-Moges*, Ecuyer, Sieur de Montenay :

— 8. Et FRANÇOISE DE PANTHOU, femme de *Pierre de Montfiquet*, Ecuyer, morte sans enfans.

XII. JOSEPH-FRANÇOIS LANFRANC DE PANTOU, Ecuyer, épousa Demoiselle *Marguerite-Perrine Boullin*, dont: — 1. GUILLAUME-MARIE-JOSEPH, né le 4 Avril 1741, Ecuyer, Sieur des Ifs, Garde-du-Corps du Roi: — 2. JEAN-FRANÇOIS-LANFRANC, né le 11 Octobre 1742, Ecuyer, S[r] d'Arville, Capitaine au Régiment Provincial de Caen: — 3. CHARLES-HUBERT, qui suit: — 4. PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH, dit *le Chevalier de Panthou*, né le 18 Juillet 1748, Sous-Lieutenant au Régiment de Flandres, Infanterie: — 5. JEAN-BATISTE-FRANCOIS-JOSEPH, né le 18 Juillet 1751, mort la même année: — 6 FRANÇOISE-URSULE, née le 21 Octobre 1745: — 7. MARIE-MADELEINE, née le 5 Février 1747: — 8. Et MARIE-COLOMBE-FRANÇOISE DE PANTHOU, née le 18 Juillet 1749.

XIII. CHARLES-HUBERT DE PANTHOU, Ecuyer, Sieur des Beaux, né le 3 Mai 1744, Lieutenant de Grenadiers Royaux au Régiment de Bretagne, a épousé, le 8 Février 1774, *Marie-Anne de Chantepie*, fille de Jacques-Denis, Ecuyer, Sieur de Sainte-Marie, & de Françoise-Elisabeth-André de Sainte-Croix.

Branche des Sieurs DES PREZ.

X. JEAN DE PANTHOU, Ecuyer, Sieur des Prez, fils puîné de JEAN, Ecuyer, Sieur du Parc, & de *Marguerite de Boscher*, fut autorisé, avec BERNARDIN, Ecuyer, Sieur du Parc, son frere aîné, par Sentence du Bailliage de Caen, le 27 Septembre 1677, à prendre l'administration des biens de son pere & de la Dame sa mere, à charge de les nourrir & bien entretenir pendant leur vie. Il donna en fief six acres de terre, sises à Montigny, à NOEL & LANFRANC DE PANTHOU, ses neveux, par acte passé devant les Notaires de Hamars, le 15 Décembre 1694. Il épousa, par contrat passé devant les Tabellions dudit lieu, le 27 Mai 1675, Demoiselle *Marie le Roy*, fille de Nicolas le Roi, Sieur de la Croix, & d'Elisabeth Baret, dont:

XI. BERNARDIN DE PANTHOU, Ecuyer, Sieur des Prez, qui épousa, par contrat passé devant le Sénéchal, Notaire d'Evrecy, le 17 Mars 1722, *Marguerite le Mercier*, fille de René, & de Françoise du Prey, dont:

XII. JEAN-BATISTE DE PANTHOU, Ecuyer, qui a épousé, par contrat du 21 Janvier 1764, *Marie-Anne le Bourgeois*, fille de Nicolas, & de Marie Briard, de laquelle il a: — OLIVIER DE PANTHOU, Ecuyer, né à Cheux le 22 Septembre 1766.

Les Armes: *de gueules, à deux fasces d'argent, accompagnées de quatre croissans montans d'or, deux au-dessus de la fasce d'en haut, & deux au-dessus de celle d'en bas.*

PANTIN: famille, une des plus anciennes de l'Anjou, limitrophe de la Bretagne, si l'on en croit la tradition, elle tire son origine des anciens

Seigneurs de Pantin, Paroiſſe & Chatellenie de la banlieue de Paris; mais comme on ne peut parler avec certitude d'une tranſmigration faite en des tems ſi reculés, n'ayant d'ailleurs d'autres titres que les apparences, nous n'en commencerons la filiation que depuis RAIMOND, le premier que l'on trouve établi en Anjou.

I. RAIMOND PANTIN, Chevalier, vivant en 1200, ſe croiſa pour aller à la Terre-Sainte au premier voyage du Roi Saint-Louis. Avant de partir il fit une fondation, à l'Abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, pour la nourriture de deux Religieux, ſuivant un titre latin, paſſé la veille de la Saint-Michel 1247, par lequel les Religieux ſe chargent de prier Dieu pour lui & pour l'ame d'*Adelle de Breſſuire*, ſa femme, alors décédée, & pour ſes trois enfans; il eſt qualifié Chevalier dans cet acte, ſcellé de ſes Armes. Il laiſſa de ſon mariage : — 1. PHILIPPE, qui ſuit; — 2. GILLOT, marié à la Dame héritiere de *Bournan*, dont la poſtérité prit le nom, & dont étoit deſcendu THEBAUD DE PANTIN, dit de *Bournan*, Seigneur de Champ-d'Oiſeau, fait Chevalier de l'Ordre du Croiſſant, en 1448, par René, Roi de Sicile, Duc d'Anjou. Il fit bâtir & fonda la Chapelle Saint-Thebaud à Angers, où l'on voit encore pluſieurs écuſſons de ſes Armes; — 3. Et LUCE PANTIN, femme d'*Aimery Chamaillard*, Chevalier.

II. PHILIPPE PANTIN, Seigneur de la Hameliniere, rendit aveu de cette Terre en 1289; cet acte fait mention que ſes prédéceſſeurs, de même nom, l'avoient poſſédée de tout tems avant lui, ce qui prouve que non-ſeulement RAIMOND PANTIN, ſon pere, en étoit auſſi Seigneur, quoiqu'il n'en prit pas la qualité dans le titre ci-deſſus référé; mais même qu'il y en avoit encore eu d'autres du nom de PANTIN, avant ledit RAIMOND, Seigneur de la Hameliniere, terre déja décorée de fiefs & juriſdictions avec hommages nobles, comme il ſe voit par un aveu en extrait de la terre de la Gallouere, rendu ladite année 1289, au Seigneur de Cliſſon, comme Seigneur de Chantoceaux, ſuivant d'anciens mémoires: il épouſa *Nicole de Machecou*, Dame de Boiſrouault, fille d'Olivier de Machecou, de laquelle vinrent : — 1. RAIMOND, tué aux guerres de Sicile; — 2. GUILLAUME, qui ſuit; — 3. EXULATE, mariée à *Guillaume*, Seigneur de Goulaine; — 4. JEANNE, femme d'*Aimeri Davoir*, Chevalier; — 5. Et ALIETTE PANTIN, fille d'honneur de Madame Marie, Viconteſſe de Limoges, Ducheſſe de Bretagne, laquelle épouſa dans la ſuite *Robin*, Seigneur de Coeſmes.

III. GUILLAUME PANTIN, Chevalier, Seigneur de la Hameliniere, de Landemont, de Boiſrouault, du Bois Deſſando, de Gourville & autres lieux, épouſa, 1°. vers l'an 1300, *Marie d'Aubigné*, fille de Guillaume, Seigneur d'Aubigné, & d'Aliénor de Coëmes-Luce, laquelle eut en dot la terre & fief du Breuil, en Saint-Florent, & 20 livres de rente ſur le péage de Rochefort. Il eſt qualifié Chevalier dans une tranſaction faite le mardi après *Judica me*, l'an 1304, entre Geoffroy Ourceau, Chevalier, & Jean de Gonnor, pour la ſucceſſion du feu Vicomte de Gonnor, leur couſin-germain. Il épouſa, 2°. *Baudouine Clerembaut*, fille de Guillaume, Seigneur du Pleſſis-Clerembaut, & de Macée de la Pleſſe. Du premier lit il eut: — 1. RAIMOND, qui ſuit; — 2. ALIETTE, femme de *Jean de Bouillé*,

Seigneur de la Mortiere; & du second lit: 3. OLIVIER, qui fut partagé à viage de la terre de Boisrouault, suivant l'assise du Comte Geffroy. Il embrassa le parti de Jean de Montfort contre Charles de Blois, & mourut sans postérité; — 4. ARNAUD, Seigneur du Bois Dessando, en Poitou, qualifié Damoiseau, marié avec *N.....*, Comtesse de Pompadour, fille du Vicomte de Pompadour, en Limosin, dont on ne connoit point la lignée; — 5. Et PERRONNELLE PANTIN, femme de *Geffroy de Mathefelon*, Seigneur de Lanchenay, veuf de Gillette de Parenne.

IV. RAIMOND PANTIN, III du nom, Seigneur de la Hameliniere, de Landemont, de Boisrouault, de Gourville, du Breuil, & autres lieux, rendit de bons services au Roi Jean, pour lequel il fut tué à la bataille de Poitiers l'an 1356, laissant veuve, *Gillette de Montrelaix*, sa femme, fille de Renaud, Seigneur de Montrelaix, & tante de Hugues, Cardinal de Montrelaix, Chancelier de Bretagne, dit le Cardinal de *Bretagne*. Après la mort de son mari, elle se retira au Prieuré du Val de Moriere, où elle mourut, en 1375, laissant pour enfans: — 1. JEAN, qui suit; — 2. N...... PANTIN, Abbé de Blanche-Couronne, au Diocese de Nantes, nommé exécuteur testamentaire de *Gillette de Montrelaix*, sa mere, en 1375; — 3. AUFROY, Seigneur de Gourville, Ecuyer d'Ecurie du Roi de Sicile, marié à *Jacquette de Maillé*, Dame en partie de Saint-Georges-aux-Bois, dont: JEANNE PANTIN, Dame de Gourville, fille d'honneur de la Reine de Sicile, & mariée ensuite à *Philippe Taveau*, Baron de Montemer; — 4. HERMINE, premiere ou seconde femme de *Geffroy de Vendôme*, Seigneur de Segré, en Anjou, vers 1360; — 5. Et JEANNE PANTIN, Dame de Landemont, mariée à *Guillaume de Beaumanoir*, Seigneur de Boisbily, puîné de la branche des Seigneurs de Langevinaye, de la Maison de Beaumanoir, tige des Marquis de Lavardin.

V. JEAN PANTIN, Seigneur de la Hameliniere, de Boisrouault, de Boischaudeau, du Breuil, &c. donna de son Domaine, à relever de lui, à devoir d'obéissance, comme homme pour son Seigneur, qui étoit en fief & Jurisdiction, par acte passé après la Saint-Vincent de l'an 1378. Il mourut vers l'an 1400, & avoit épousé Dame *Jeanne Barbotin*, fille de Pierre Barbotin, Dame de la Tour-Barbotin, & de la Forêt-du-Parc, héritiere d'une Branche de la Maison d'Ancenis, descendue de Hoderic d'Ancenis, surnommé Barbotin, peut-être pour en avoir épousé l'héritiere, frere puîné de Guethenoc, I du nom, Sire d'Ancenis, lequel étant vieux, se fit Moine à Marmoutier; ayant pour fils Mathieu Barbotin, pere d'autre Mathieu Barbotin, nommé entre les Chevaliers, témoins des donations que Guethenoc, II du nom, Sire d'Ancenis, fit à l'Abbaye de Rédon, l'an 1132, duquel étoit issu par divers degrés de générations, ledit Pierre Barbotin, Chevalier, Seigneur des susdits lieux, mentionnés, mari de Jeanne de la Muce, & pere de la susdite *Jeanne Barbotin*, laquelle étant veuve du Seigneur de Hameliniere, se remaria avec Jean, Seigneur de Charnacé, Chevalier, Chambellan du Roi Charles VII, & Gouverneur de Marseille, aussi veuf de Roulette de Montalais, & oncle de Pierre, Seigneur de Charnacé, dont il sera parlé dans la suite. Les enfans de JEAN PANTIN & de ladite *Jeanne Barbotin*, furent: — 1. PIERRE, qui suit:

— 2. BLANDINE, que sa mere maria avec *Pierre*, Seigneur de Charnacé, & de Gastine, Chevalier, fils d'autre PIERRE, frere puîné du susdit Jean de Charnacé & son héritier. De cette alliance sortit autre PIERRE, Seigneur de Charnacé, Chevalier, mari de *Catherine de Tessé*, lequel vendit & transporta à Noble, PIERRE PANTIN, Ecuyer, Seigneur de Boisrouault, tout ce qui pouvoit compéter & lui appartenir en Bretagne, à cause de la succession de Dame *Jeanne Barbotin*, leur ayeule commune, pour la somme de 1100 écus d'or, par transaction en date du 5 Octobre 1446 : — 3. Et GILLETE PANTIN, mariée, 1°. à *Yvon de la Porte*, Seigneur de Sermont, & 2°. à *Jean de Guarguezalles*, Seigneur de Coulaines, Ecuyer d'Ecurie du Roi Charles VII.

VI. PIERRE PANTIN, Seigneur de la Hameliniere, de Landemont, de Boisrouault, de Boischaudeau, du Breuil de la Chaussaire, &c. fut quelque tems sous la tutelle de Geffroy de Vendôme, son oncle. Il unit la Seigneurie de Barbotin à celle de la Hameliniere; est compris entre les Chevaliers-Bacheliers qui rendirent de bons services au Roi Charles VII; & est aussi mentionné dans la réformation de 1427, parmi la Noblesse de la Paroisse de Mouzillon, en l'Evêché de Nantes. Il épousa, 1°. *Marguerite Garnier*, d'une Maison d'ancienne Chevalerie, fille de Maurice Garnier, Seigneur de la Barillere, & de Catherine de Rochereul-la-Frudiere; & 2°. *Guillemette de Viesque*, fille de Thebaud, Seigneur de Viesque & de la Chasseloire, & de Jeanne de Saint-Aignan. Le Roi Charles VII lui accorda le droit de fortification, en 1433, ce qui fut ratifié par Yolande, Duchesse d'Anjou, en 1434. Il mourut, vers 1440, laissant du premier lit : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. JEAN, Seigneur de Grasmouton, lequel fut partagé, à viage, de la terre de Boischaudeau en 1456. Il fut un des cinquante hommes d'Armes, à la double paie de la Garde du Corps de François II, Duc de Bretagne, dès 1460 (& il l'étoit encore en 1480), entre lesquels étoient les plus brillans noms & qualifiés Seigneurs de la Province, la plus grande partie étant ou Chevaliers de l'Ordre de l'Hermine, ou Chambellans, ou Grands-Fauconniers, ou Grands Veneurs, ou Grands Maîtres de l'Artillerie, ou Capitaines de toutes les Villes & Châteaux de la Province. Ledit JEAN PANTIN fut fait aussi Capitaine du Château de Clisson, en Novembre 1477, à la place de Raimond de Boissy, fait Capitaine & Gouverneur de la Comté de Montfort. Il mourut sans laisser de postérité de *Guillemette de Prezeau*, sa femme, fille du Seigneur de Loiseliniere, près Clisson : — 3. JEANNE PANTIN, l'aînée, successivement fille d'Honneur de Madame Marguerite d'Orléans, Comtesse d'Estampes & des Vertus, mere du Duc François II, qui lui donna sa maison en la Ville de Nantes à perpétuité, pour en jouir, par acte du 20 Novembre 1465. Cette Princesse étant morte le 24 Avril 1466, elle passa en la même qualité de Fille d'Honneur au service de Marguerite, Duchesse de Bretagne, premiere femme du Duc François II, qui lui fit aussi don durant sa vie de 80 liv. de rente, monnoie de Bretagne, par ses Lettres du 5 Mai 1467. Elle épousa *Alain de Lescaroux*, Seigneur dudit lieu, Ecuyer d'Ecurie du Duc, comme il appert, par actes du

du 20 Septembre 1474, & du 8 Février 1481. Elle mourut sans enfans : — 4. BÉATRIX, femme de *Guillaume de la Mothe*, Seigneur de Bourgirard & de Longlée. Du second lit, vint : — 5. JEANNE PANTIN, dite la jeune, aussi successivement Fille d'Honneur de Marguerite, Duchesse de Bretagne, qui, par son testament du 22 Septembre 1469, lui donna 200 écus neufs, aussi bien qu'à Jeanne de Coetlogon, sa compagne. Cette Princesse étant morte peu de jours après, le Duc François II, son mari, drit une seconde alliance, en 1471, avec Marguerite de Foix, auprès de laquelle il plaça ladite JEANNE PANTIN, en la même qualité de Fille d'Honneur. Elle épousa, par contrat du 14 Mai 1438, *Edouard de Goulaines*, Seigneur de la Berriere, frere de Jean, IV du nom, Seigneur de Goulaines, & pere de Marguerite de Goulaines, Dame de la Berriere, femme de Guillaume de Séesmaisons, Seigneur de la Sausiniere.

VII. PIERRE PANTIN, II du nom, Seigneur de la Hameliniere, de la Chaussaire, de Boisrouault, de Boischaudeau, de Grasmouton, de la Verrie, &c. fut Capitaine & Gouverneur pour le Roi Louis XI du Château de Saint-Florent-le-vieil-sur-Loire, en 1465. Il avoit épousé, vers 1450, *Catherine de Savonnieres*, fille de Jean, Seigneur de la Bretesche, Chevalier, & de Jeanne de Saro, laquelle eut 40 livres de rente en partage, & la tierce partie de la grande dîme de Chantoceaux. Sa tante, Marie de Savonnieres, femme de Jean Buor, Chevalier, lui ayant fait un don, elle en composa avec Jean son frere aîné pour la somme de 200 écus d'or neufs, & lui en donna quittance le 7 Juillet 1458. PIERRE PANTIN fit son testament le 1er. Mars 14 . . ., par lequel il legue, entr'autres choses : à Jean de Cheverue son page, deux de ses palefrois. Ses enfans furent, — 1. PIERRE PANTIN, III du nom, Seigneur de Boisrouault, vivant en 1484, suivant l'extrait du registre de la Chancellerie de Bretagne, commençant le 1 d'Octobre de l'an susdit, dans lequel il se voit un mandement du Duc François II, adressé à plusieurs Hommes d'armes, entre lesquels étoit PIERRE PANTIN, Seigneur de Boisrouault, de se transporter au Louroux-Bottereau, pour sûreté de la Place, avec leurs Archers, Coustilliers, Pages, Arbalestriers & Jusarniers. Il fut depuis tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cornier, l'an 1488, sans avoir été marié ; — 2. GUILLAUME, Seigneur de la Hameliniere, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boissiere, de Grasmouton, de la Verrie, de la Fremondiere, &c. marié par contrat du 25 Janvier 1478, à *Patrice Gouy*, fille & héritiere de Sylvestre Gouy, Chevalier, Seigneur de Brandai, & de Françoise de Séesmaison : il mourut sans enfans ; — 3. JACQUES, qui suit ; — 4. HARDI, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Rhodes, tué au siege de Rhodes en 1480 ; — 5. CHARLES, destiné aussi à être Chevalier de Rhodes, par le testament de son pere. Il fut Seigneur de Grasmouton par usufruit, & mourut sans alliance en 1531 ; — 6. MARIE, femme de *François d'Elbiest*, Chevalier, Seigneur de Touarcé, mort en 1503, trisayeul de Claude de Bretagne, Comte de Vertus, Baron d'Avaugour ; — 7. CATHERINE, alliée à *Connet-des-Salles*, Seigneur dudit lieu & de la Guere : ils sont morts sans enfans ; — 8. RENÉE, mariée à *Roland-le-*

Prestre, Ecuyer, Seigneur de la Debaudiere, Juveigneur des Seigneurs de la Lohiere, tige des Seigneurs de Lesonnet, Marquis de Châteaugiron; — 9. JEANNE, femme de *Guillaume de Muzillac*, Seigneur de Vaujours, Capitaine du Château de Lisle; — 10. ET MARGUERITE PANTIN, mariée, 1°. par contrat du 13 Avril 1483 à *Robert-Gautron*, Seigneur de la Porte, puîné de la maison du Plessis-Gautron, tige des Marquis de Robien; 2°. à *Guillaume Chenu*, Seigneur du Soucherleau, & 3°. à *Jean le Guai*, Seigneur de la Bouere & de la Guimonniere.

VIII. JACQUES PANTIN, Seigneur de Boisrouault par usufruit, succéda aux Seigneuries de la Hamelinieres, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boissiere, de Grasmouton, de la Fremondiere, de la Verrie, &c. par la mort sans enfans de GUILLAUME Pantin, son frere aîné. Il épousa *Marie des Salles*, Dame des Salles & de Lauvigniere en Mezange, de la Guere dans Ancenis & de la Chevalerie dans Couffé, devenue aussi héritiere de sa maison, par la mort sans hoirs de Charles, Seigneur des Salles & de la Guere, son frere. Elle étoit fille d'Eonnet, dit aussi Raimonnet-des-Salles, Seigneur des Salles & de la Guere, un des 50 Hommes d'armes à la double paye de la Garde-du-Corps du Duc François II, & d'Annette Gerbaud, Dame de la Gerbaudiere, de la Chevalerie & de Lauvigniere. Ledit JACQUES PANTIN mourut, le 12 Février 1497, laissant pour enfans: — 1. JEAN, qui suit; — 2. FRANÇOISE, Religieuse & Prieure de l'abbaye du Perrai; — 3. ET GILLONNE, mariée par contrat du 4 Janvier 1512 à *Pierre Prezeau*, Seigneur de Loiseliniere, de la Guiltiere, de la Roche & de Belleriviere.

IX. JEAN PANTIN, II du nom, Seigneur de la Hameliniere, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boessiere, de Boisrouault, de la Guere, des Salles, de la Fremondiere, de Grasmouton, de la Verrie, &c. Chevalier de l'ordre du Roi & Capitaine de 50 Hommes d'armes, épousa, par contrat du 26 Juillet 1515, *Renée de la Roche-de-Coron*, de la Maison de Rochechouart, fille de Jean, Seigneur de la Roche-de-Coron & de la Boullaye, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Mathurine le-Roux-de-la-Roche-des-Aubier; celle-ci, fille de Louis le Roux, Seigneur de la Roche-des-Aubiers, & de Jeanne d'Aubigné. De ce mariage, vinrent: — 1. HARDOUIN, qui suit; — 2. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de la Guere, rapportée ci-après; — 3. JEANNE, mariée, 1°. à *Jean de Coign*, Seigneur dudit lieu de la Fremoire & du Plessis-Moussard, & 2°. avant 1573, à noble Homme *Hugues de Gassion*, Seigneur du Pontel, Gouverneur des Ville & Château de Nantes, grand-oncle du Maréchal de Gassion, & chef de la branche de Gassion, établie en Poitou, & dont il ne reste plus que deux filles; — 4. CATHERINE, femme, par contrat du 8 Août 1540, de noble & puissant *Jean de Brie*, Chevalier, Seigneur de la Soriniere, du Fuesle & de la Houssaye, de la Maison de Serrant, veuf de Françoise de Mathefelon; — 5. Et ROSE PANTIN, mariée par contrat du 8 Avril 1541, avec noble Jean le Meignen, Ecuyer, Seigneur de Lécorce.

X. HARDOUIN PANTIN, qualifié noble & puissant Seigneur de la Ha-

meliniere, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boessiere, des Salles; de Grasmouton, de la Fremondiere, &c. comparut, en qualité d'Homme d'Armes, aux assemblées du ban & arriere-ban, montres des revues des Nobles du Comté de Nantes, en date des 4 Mai 1528, 15 Mai 1536, & 28 Avril 1537, & mourut le dernier Février 1539, âgé de vingt-quatre ans. Il avoit épousé *Marie de Tierzai*, Dame dudit lieu & du Boisbodard, fille unique & héritiere de Louis, Seigneur de Tierzai, Chevalier, & de Jeanne-Pierre de la Rocheboisseau; celle-ci fille de Jean, Seigneur de la Rocheboisseau, & de Louise de la Beraudiere. Elle décéda le 19 Juin 1544, laissant de son mariage : — 1. HARDI, qui suit : — 2. Et FRANÇOISE PANTIN, mariée, par contrat du 28 Octobre 1544, à *Bonnaventure*, Baron de la Muce & du Ponthus, Banneret de Bretagne, Chambellan du Roi Henri II. Ils sont ayeuls de David, tige des Marquis de la Muçe, & de Marguerite de la Muce, femme d'Olivier de Saint-Georges, Marquis de Verac, & mere d'autre Olivier de Saint-Georges, Marquis de Verac, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Commandant en Poitou; fait Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, en 1688.

XI. HARDI PANTIN, qualifié haut & puissant Seigneur de la Hameliniere, de Landemont, la Chaussaire, la Boessiere, Grasmouton, la Verrie, la Fremondiere, la Cassemichere, Chevreux, les Navineaux, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, & Lieutenant des Gendarmes du Duc de Nevers; fut fait depuis Capitaine & Gouverneur du Château du Touffou, près Nantes, par Lettres du Roi Henri III, du 18 Janvier 1576, & décéda le 29 Mai 1580. Il avoit épousé, par contrat du 2 Novembre 1561, *Isabeau de Coign*, Dame dudit lieu de la Fremoire, & du Plessis-Moussard, fille aînée & héritiere de *Jean*, Seigneur de Coign, &c. & de JEANNE PANTIN. Leurs enfans furent : — 1. LOUIS, qui suit : — 2. PERRINE, Dame de la Chaussaire & du fief des Salles, en Saint-Gercon; femme, en 1582, d'*Olivier Duvau*, Seigneur de la Bretesche & de Mille : — 3. MARGUERITE, mariée, 1°. à *Robert le Gai-de-la-Flautriere*, Seigneur de la Gasnerie, puîné des Vicomtes de Sorges; & 2°. à *Madelon de Brie*, Chevalier, Seigneur de la Bonaudiere, du Feu & de la Châtellenie de la Barbottiere, près Laval, puîné de la maison de Serrant : — 4. Et FRANÇOISE PANTIN, mariée à *Jean Moreau*, Ecuyer, Seigneur de la Sausaye & de la Brelaudiere, Gouverneur d'Oudon, morte sans enfans.

XII. LOUIS PANTIN, qualifié haut & puissant Seigneur de la Hameliniere, de Landemont, la Chaussaire, la Boessiere, le Coign, la Fremoire, Grasmouton, la Verrie, la Fremondiere, les Navineaux, le Plessis-Moussard, &c. Enseigne des Gendarmes du Duc de Mercœur, épousa, par contrat du 4 Juillet 1587, *Susanne de Beaucé*, Dame du Plessis-Beaucé, de Beauvais, de Bourgbarré, &c. fille aînée, & principale héritiere de Jean de Beaucé, Seigneur du Plessis-de-Beaucé, des Fontenelles, du Ricord, du Désert, & de Jacqueline de la Bouexiere, de la maison de Ducé; celle-ci fille de Jean, Seigneur de Ducé, & de Marguerite de Saint-Amadour, fille de Gui, Seigneur de Saint-Amadour, & de Jacquette de Malestroit. Il en eut : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. AUFFRAI, Seigneur de la Chauf-

ſairé & de la Boiſſiere par uſufruit, mort ſans alliance en 1631 : — 3. JACQUELINE, mariée, par contrat du 5 Septembre 1609, à *René Dubois*, Seigneur d'Ergonne & de la Grange : — 4. FRANÇOISE, mariée, par contrat du 7 Août 1609, à *François*, Seigneur de Juigné, de Laubinaye, du Parvy & de Pervilly : — 5. Et SUSANNE PANTIN, mariée, par contrat du 13 Avril 1610, à *Hector de la Cour*, Seigneur du Pleſſis-Belliere, du Bois-Garnier, du Freſne & de la Rablaye.

XIII. CLAUDE PANTIN, qualifié haut & puiſſant Baron de la Hameliniere & de Landemont, Châtelain du Coign, du Vau, de Denée & du Pleſſis-Mouſſard, Seigneur de la Fremoire, Graſmouton, la Fremondiere, les Navineaux, le Pleſſis de Beaucé, les Fontenelles, le Ricord, le Déſert, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa, par contrat du 11 Octobre 1622, *Marie de la Croſſonniere*, Dame du Vau, de Denée, de Coſſé & de Mozai, fille unique & héritiere de Charles, Seigneur de la Croſſonniere, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marie de Sévigné ; celle-ci fille de Joachim, Baron de Sévigné & d'Olivet, dont : — 1. SAMUEL, qui ſuit : — 2. MARIE, femme, par contrat du 2 Juin 1652, de *Gui des Vaulx de Lévaré*, Chevalier, Seigneur de Laureſſe & de Saint-Victor : — 3. Et ELISABETH PANTIN, mariée, par contrat du 17 Août 1656, à *François de Cherité*, Chevalier, Seigneur de Voiſins & de Soullepuy.

XIV. SAMUEL PANTIN, qualifié haut & puiſſant Marquis de la Hameliniere, Baron de Landemont, Châtelain du Coign, du Vau, de Denée & du Pleſſis-Beaucé, Seigneur de Coſſé, de Mozai, de Graſmouton, la Fremoire, le Pleſſis-Mouſſard, les Navineaux, le Ricord, le Déſert, les Fontenelles, &c. ſervit le Roi dans l'armée de Flandres, commandée par M. le Prince, en qualité de Volontaire, avec deux Gentilshommes auprès de lui, train & équipage, ſuivant deux certificats ; l'un, du Maréchal de Grammont ; l'autre, du Seigneur du Pleſſis-Belliere, Maréchal de Camp, en date du 7 Septembre 1648. Il fut fait Capitaine de Chevaux-Légers en 1652, & épouſa, en 1664, *Madeleine de Bidé*, Dame de Ranzé, laquelle devenue veuve, ſe remaria à Gabriel de Beauvau, Marquis du Rivau. De ſon premier lit elle eut : — 1. SÉBASTIEN-PHILIPPE, Marquis de la Hameliniere, Officier de Dragons, tué en Allemagne par un Capitaine de Houſſards qu'il avoit fait ſon priſonnier, & qu'il avoit oublié de déſarmer, en Septembre 1693 : — 2. CHARLES, dit le Chevalier *de la Hameliniere*, Garde de la Marine, ſur qui fut vendue, par décret, la terre de la Hameliniere, poſſédée par ſes ancêtres, depuis les tems les plus reculés. Il eſt mort en 1720, ſans laiſſer de poſtérité de *Renée du Mortier*, ſon épouſe, fille aînée & héritiere d'Honorat du Mortier, Chevalier, Seigneur de la Ruchesniere, & de Renée de la Poeze : — 3. HARDI-FRANÇOIS, qui ſuit : — 4. MARIE-MADELEINE-FRANÇOISE, appellée Mademoiſelle *de la Hameliniere*, fille d'Honneur de Madame la Princeſſe de Conti, & morte ſans alliance en 173 : 5. Et ANNE PANTIN, dite Mademoiſelle *de Landemont*, qui fut mariée.

XV. HARDI-FRANÇOIS PANTIN, qualifié haut & puiſſant, dit le Baron *de Landemont*, Brigadier des Mouſquetaires de la ſeconde Compagnie de

la Garde du Roi, Chevalier de Saint-Louis, retiré du service avec pension, devenu Marquis de Lignieres & Baron de Vaux, ayant succédé au Marquis de Charnacé, son cousin, épousa, au mois d'Août 1724, Dame *Madeleine-Elisabeth Subleau-de-la-Mauvoisiniere*, fille de Messire Olivier Subleau, Chevalier, Seigneur de la Mauvoisiniere, & de Dame Anne-Charlotte de Ricouart. Il est mort, le 5 Août 1736, âgé de soixante-un ans, laissant de son mariage : — 1. LOUIS-ALEXANDRE, qui suit : — 2. CHARLES-FRANÇOIS, dit le Chevalier *de Landemont*, Enseigne des Vaisseaux du Roi au département de Rochefort : — 3. JACQUES-HARDI, dit l'Abbé *de Landemont* : — 4. MADELEINE-JULIE, mariée au mois d'Août 1751, avec *Charles-Ascension de Ricouart*, Chevalier, Conseiller au Parlement de Paris, son cousin : — 5. Et MARIE-THÉRESE PANTIN, dite Mademoiselle *de Landemont*.

XVI. LOUIS-ALEXANDRE PANTIN-DE-LANDEMONT, Chevalier, Seigneur de la Baronnie de Vaux au Maine, né le 11 Février 1726, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Bourgogne, a épousé, le 26 Janvier 1755, Dame MARIE-ANNE PANTIN-DE-LA-GUERE, sa cousine au septieme degré, née le 30 Septembre 1737, fille de Messire PHILIPPE-AUGUSTE PANTIN, Chevalier, Seigneur de la Guere, & de *Françoise de la Grée*, Dame de Briacé & de l'Houdiere. Nous ignorons s'ils ont postérité.

Branche des Seigneurs DE LA GUERE.

X. JEAN PANTIN, Seigneur de la Guere, fils puîné de JEAN, II du nom, Seigneur de la Hameliniere, &c. & de *Renée de la Roche-de-Coron*, de la Maison de Rochechouart, fut partagé à Viage, suivant l'assise du Comte Geffroy, par HARDOUIN PANTIN, Seigneur de la Hameliniere, son frere aîné. Il épousa, en 1553, *Antoinette de la Poëze*, Dame de l'Isle-Vassin, fille de François, Seigneur de la Poëze, de la Nauliere, de la Bretesche, &c. & de Perrinne du Dan, Dame de la Jonchere, laquelle, étant veuve, mere & tutrice de son fils, transigea, par acte du 20 Avril 1564, avec HARDI PANTIN, son neveu, Seigneur de la Hameliniere, pour la propriété de la terre de la Guere, qu'il lui laissa, au moyen de quoi elle renonça à toutes les successions directes & collatérales échues, ou à écheoir. JEAN, III du nom, laissa pour fils unique :

XI. HARDOUIN PANTIN, Seigneur de la Guere, du Verger, de l'Isle-Vassin, &c. qui épousa, en 1581, Dame *Anne Chenu-de-Clermont*, de la Maison des Chenu, Prince d'Yvetot en Normandie, & fille de Jean Chenu, Chevalier, Seigneur de Clermont, Lendormiere, de Saint-Philbert, &c. & de Mathurine de Brecel, celle-ci fille de Christophe, Seigneur de la Seilleraye, & de Catherine du Chaffault. Leurs enfans furent : — 1. GILLES, qui suit : — 2. ISABEAU, mariée, 1°., en 1603, à *Gilbert de Martel*, Chevalier, Seigneur de Palluan, la Nauliere, la Venassiere, la Patissiere, &c. & 2°. à *Pierre du Breuil*, Chevalier, Seigneur de la Mauvoisiniere, de la Turmaliere & de la Lire.

XII. GILLES PANTIN, Chevalier, Seigneur de la Guere, du Verger, de l'Isle-Vaslin, &c. fut Capitaine de cent hommes des Ordonnances du Roi, & aussi de cent cinquante hommes de pied François, au service des Etats d'Hollande, Gouverneur des Ville & Château d'Ancenis, en 1636. Le Roi Louis XIII, pour le récompenser de ses services, lui fit don de son droit de dixieme des mines de Bretagne, pendant dix ans, en 1646. Il décéda, le 7 Mars 1659, & avoit épousé, en 1625, *Françoise Laurens*, Dame de la Noë, Laurens, de Passay & de Leraudiere, morte en 1681, fille de Julien, Chevalier, Seigneur de la Noë, Laurens, & de Dame Yvonne Charette. Il en eut : — 1. JULIEN, qui suit : — 2. CLAUDE, Prieur de la Lande & de Saint-Amant : — 3. MICHEL, dit le Chevalier de la Guere, Enseigne des Vaisseaux du Roi, tué au siege de Candie, le 25 Juin 1669 : — 4. JACQUES, tige de la troisieme branche rapportée ci-après : — 5. CLAUDE, Lieutenant des Vaisseaux du Roi, & Capitaine d'une Compagnie : — 6. Autre JACQUES, Chapelain des Châteaux d'Ancenis & de Varades : — 7. FRANÇOISE, mariée, en 1651, à *Côme de Beauvau*, Seigneur de Bassé & de la Chabossiere, Capitaine de Chevaux-Légers, ayeul de Madame la Marquise de Montluc : — 8. JEANNE, Fille d'Honneur de la Reine, mere & Régente, Anne d'Autriche, en 1663, femme de *Claude le Rebours*, Chevalier, Seigneur de Châtillon, depuis Conseiller d'Honneur au Parlement de Paris, mort le 14 Mai 1718 : — 9. ELISABETH, femme, sans enfans, de *Nicolas Boulleau*, Chevalier, Seigneur de Noisil, petit-fils du Chancelier de Navarre de ce nom : — 10. Et CATHERINE PANTIN, mariée au Seigneur *de la Levraudiere*, & mere de la Comtesse de Veinzel en Bourgogne.

XIII. JULIEN PANTIN, Chevalier, Seigneur, de la Guere, de la Noë, de Passay, de Leraudiere, de l'Isle-Vaslin, du Verger, &c. Doyen de la Noblesse des Etats de Bretagne, présida, par élection, dans l'Ordre de la Noblesse, aux Etats de Vitré, en 1705. Il avoit épousé, dès 1652, *Françoise Bonneau*, Dame de Preuil, de la Maison des Comtes de Purnon en Tourraine, Seigneurs de Rubelles, fille de Jean Bonneau, Seigneur de la Maison-Neuve, de Preuil, de la Marouttiere & de Forzans, & de Renée, celle-ci fille de François, Seigneur de Launay, fut Conseiller au même Parlement. Ledit JULIEN PANTIN, sur le vu de ses titres, fut maintenu, lui & son fils aîné, en la qualité de Chevalier, & déclaré Noble d'ancienne extraction, par Arrêt de la Chambre de la Réformation de la Noblesse de Bretagne, du 19 Août 1669. Sa femme décéda le 17 Juin 1703, & lui, le 13 Octobre 1708, laissant pour enfans : — 1. JEAN-BATISTE-JOSEPH PANTIN, Comte de la Guerre, filleul de Louis-Joseph, Duc de Vendôme, depuis Général des Armées du Roi, & de Marie-Jean-Batiste de Savoie, depuis Duchesse de Savoie, dite Madame Royale. Il fut élevé Page du Roi, puis Enseigne de la Colonelle du Régiment Royal-Artillerie, & mourut à Paris, sans alliance, en 1695 : — 2. CLAUDE, dit le Chevalier de la Guere, Capitaine de Dragons dans Senneterre, tué au combat de la Marsaille, le 4 Octobre 1693 :

— 3. JACQUES-PHILIPPE, qui suit : — 4. FRANÇOIS, aussi appellé le Chevalier de la Guere, Seigneur de Bellisle, Capitaine d'Infanterie dans Froulay, marié, en 1707, à *Ursule-Henriette Goyon-de-Matignon*, fille de Claude-Charles, Comte de Marcé, Vicomte de Terchant, & de Henriette-Claude de la Muce, Baronne dudit lieu & du Ponthus, dont est issue : — ELISABETH-CHARLOTTE-CÉLESTE-FRANÇOISE PANTIN, mariée, le 23 Mai 1726, à *Charles-François d'Andigné*, dit le Marquis d'Andigné, ci-devant Chevalier de Malte : — 5. Et MARIE-ANGÉLIQUE PANTIN, Religieuse Ursuline à Ancenis, morte en 1715.

XIV. JACQUES-PHILIPPE PANTIN, Chevalier, Seigneur, Comte de la Guere, &c. mort le 30 Octobre 1734, avoit épousé, 1°. le 24 Juillet 1700, *Renée Gabart*, fille de Jacques Gabart, Chevalier, Seigneur de Rollieu, Conseiller au Parlement de Bretagne, & de Renée Martin-des-Hurlieres; & 2°. le 5 Septembre 1713, *Jeanne Guyonne de la Roche-Macé*, Dame de la Pillardiere, fille de François, Chevalier, Seigneur de la Roche-Macé, aussi Conseiller au Parlement de Bretagne, & de Jeanne-Françoise de Kergosou. Du premier lit, il a eu : — Un garçon, mort jeune : — 2. Une fille morte en bas-âge; & du second lit : — 3. PHILIPPE-AUGUSTE, qui suit : — 4. PÉLAGIE, dite Mademoiselle de la Guere, morte jeune : — 5 Et MARIE-ANGÉLIQUE PANTIN, morte au berceau.

XV. PHILIPPE-AUGUSTE PANTIN, Chevalier, Seigneur, de la Guere, &c. né le 29 Juin 1714, a épousé, 1°., le 4 Octobre 1735, *Françoise de la Grée*, Dame de Briacé & de l'Houdiere, morte, le 17 Mars 1740, âgée de trente-trois ans, fille de Louis de la Grée, Chevalier, Seigneur de l'Houdiere, & de Marie du Matz; celle-ci fille de Claude du Matz, Chevalier, Seigneur de Villeneuve, & de Dame Marie de Montmorency. Etant resté veuf, il a épousé 2°. le 31 Décembre 1742, *Angelique Boussineau*, Dame du Roualle, & en partie des Hayes-Gasselin, fille de Messire André Boussineau, Seignenr de la Patissiere, & de Dame Angelique Descasaux. Du premier lit il a eu : — 1. FRANÇOIS-PHILIPPE, né le 2 Mars 1740, mort le 15 dudit mois : — 2. PÉLAGIE-ANGELIQUE, née le 23 Août 1736, morte le 22 Mai 1740 : — 3. MARIE-ANNE, appellée Mademoiselle *de Briacé*, née le 30 Septembre 1737, mariée, le 26 Janvier 1755, à LOUIS-ALEXANDRE PANTIN, Chevalier, Baron de Vaux, son cousin au septieme degré : — 4. MARIE-HENRIETTE, née le 5 Novembre 1738, morte le 4 Mai 1741; & du second lit sont sortis : — 5. PHILIPPE-ANDRÉ, né le 13 Février 1746 : — 6. BERNARDIN-MARIE, né le 5 Juin 1747 : — 7. ANNE-ANGELIQUE, née le 10 Nov. 1743, aînée de ses freres : — 8. JULIE-FRANÇOISE, née le 4 Novembre 1744 : — 9. MARIE-RENÉE-HYACINTHE, née le 8 Novembre 1748 : — 10. Et MARIE-AIMÉE-ADELAÏDE PANTIN, née le 9 Mars 1753.

TROISIEME BRANCHE, sortie de la précédente.

XIII. JACQUES PANTIN, Chevalier, Seigneur de Villaro, quatrieme fils de GILLES PANTIN, Chevalier, Seigneur de la Guere, & de *Fran-*

çoise Laurens, épousa *Louise de Jacquelot*, Vicomtesse de la Motte, Dame de la Ruaudiere, dont :

XIV. PIERRE-PANTIN, qui, de Dame *Marguerite de la Thebaudaye*, sa femme, eut plusieurs enfans, entr'autres :

XV. PIERRE-RENÉ PANTIN, Chevalier, Seigneur de la Rouaudiere, qui a épousé, en 1728, *Marguerite-Marie-Paule Hay-de-Bonteville*, de laquelle il n'a que deux filles, non mariées en 1777.

Les Armes : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre molettes aussi de gueules, à cinq pointes.* Supports, *deux Anges revêtus des émaux de l'écu.* Cimier, *une queue de paon, miraillée d'or entre un vol banneret.* Pour cri : *PANTIN, hardi, en avant.* Devise : *Crux dux certa salutis.*

PECAULD : Famille noble, originaire de la Province de Franche-Comté, où elle est établie de tems immémorial dans la ville d'Arbois. Cette Province fut désolée & ravagée, en 1479, par les guerres, principalement la ville d'Arbois qui fut enlevée par le Seigneur d'Aubijoux, qui, après l'avoir rançonnée, la laissa piller & saccager, tellement que les habitans l'abandonnerent.

En 1492, la Ville se remit sous l'obéissance de ses anciens Maîtres, & fut reprise & pillée de nouveau, en 1595, ce qui occasionna, entr'autres accidens, la perte des papiers & registres des dépôts publics, ce qui fait que les registres des Paroisses & les actes du Greffe ne peuvent remonter sans interruption qu'à cette époque.

Ce sont ces désordres qui nous empêchent d'établir une filiation suivie de la famille des PECAULD, de ces tems-là. Ils occuperent successivement des emplois distingués dans la Maison de Bourgogne; on trouve dans un rôle en parchemin, de 1462, un JEAN PECAULD, dans les premiers Officiers du Duc de Bourgogne, dans un autre rôle, de 1480, on trouve N..... PECAULD, de même dans les Officiers des Souverains du Pays; dans un troisieme rôle, de 1475, on trouve encore un ROBERT PECAULD, au nombre des Officiers de l'Empereur Maximilien, Duc de Bourgogne. Le premier connu, & par où commence la filiation suivie de cette famille, est :

I. JUST PECAULD, Ecuyer, dont les ancêtres avoient occupé des charges considérables dans la Maison des Ducs de Bourgogne, eut de sa femme, dont le nom est ignoré :

II. DESIRÉ PECAULD, Ecuyer, qui tenoit plusieurs fiefs, entr'autres la Tour de Velsaut, un des Châteaux Forts de la Ville, & qui est encore en la possession d'une des branches de la faimlle. On voit par les chroniques de la ville d'Arbois, que pendant le siege qu'elle soutint, en 1595, ce DESIRÉ PECAULD, étoit Procureur-Fiscal au Bailliage, & Secrétaire de Leurs Altesses Sérénissimes, commandoit les habitans de cette Ville, & se distingua comme leur Capitaine, ainsi que N..... PECAULD, Chanoine, qui fit preuve de bravoure & de patriotisme. Il avoit épousé en premieres noces Demoiselle *N..... de Pontalier*, & en secondes Demoiselle

selle *Barbe Colin*, fille de noble Hugues Colin, par contrat passé devant Dumoulin, Notaire, le 18 Janvier 1593, d'un desquels mariages il eut pour fils :

III. JUST PECAULD, Ecuyer, II du nom, né & batisé le 5 Juillet 1594, épousa Demoiselle *Pernette Sombarde*, fille de François Sombarde, & de Demoiselle Louise Coquelin, par contrat passé devant Tisiot, Notaire à Salins, le 24 Janvier 1610, de ce mariage sont sortis : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. Et PHILIPPE PECAULD, tige d'une branche rapportée ci-après.

IV. GUILLAUME PECAULD, Ecuyer, eut de son mariage avec Demoiselle *Therese-Alexis Sachant* : — 1. CLAUDE-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. Et PHILIPPE PECAULD, mort sans postérité mâle.

V. CLAUDE-FRANÇOIS PECAULD, Ecuyer, Seigneur d'Ivrey & de Combelles, Officier au Régiment du Perche, Infanterie, épousa une Demoiselle PECAULD, de laquelle il eut : — 1. JUST, Seigneur d'Ivrey ; — 2. LAURENT, Seigneur de la Provencheres, Lieutenant-Colonel de Dragons, Chevalier de Saint-Louis, & pensionné du Roi pour ses actions ; — 3. Et JOSEPH PECAULD, Seigneur de Combelles, aussi Chevalier de Saint-Louis & Capitaine de Dragons, mort de la suite de ses blessures.

DEUXIEME BRANCHE.

IV. PHILIPPE PECAULD, Ecuyer, né & batisé le 29 Septembre 1616, second fils de JUST PECAULD, II du nom, & de *Pernette Sombarde*, se distingua au service d'Espagne, & eut un coup de fusil au travers du corps, en passant le Pô à la nage, à la tête de sa Compagnie de Cuirassiers de cent chevaux, & dans une autre action, il enleva à l'ennemi, de sa propre main, un étendard qui est conservé dans la famille. Il épousa Demoiselle *Claudine-Françoise Voiturier*, fille de Jean Voiturier, Ecuyer, & de Demoiselle Alexis Bancenel, par contrat passé devant Jacques Louvet, Tabellion à Arbois, le 17 Mars 1650, de ce mariage sont issus ; — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. JUST, tige d'une branche rapportée ci-après ; — 3. PHILIPPE, Lieutenant de Cavalerie ; — 4. LIONCE, Lieutenant d'Infanterie, tués, un à l'assaut de la ville de Budes, & l'autre, à la bataille du Pont Dessex, avec leur cousin-germain, Voiturier de Chargin ; — 5. LOUIS-GILLES, tige d'une autre branche, rapportée en son rang, — 6. Et SABINE PECAULD, mariée à *Moréal de Moissey*, Ecuyer, Capitaine de Dragons.

V. GUILLAUME-GABRIEL-FRANÇOIS PECAULD, Ecuyer, né le 2 Février 1654, servit quelque tems dans les Troupes d'Espagne, en qualité d'Adjudant-Major du Prince de Valdek, & mourut Gouverneur pour le Roi, de la ville d'Arbois. Il avoit épousé Demoiselle *Jeanne-Claude de Bontems*, fille de noble Jean-François de Bontems, & de Demoiselle Louise du Tel, par contrat passé devant François Panier, Notaire à Arbois, le 11 Novembre 1680. De ce mariage vinrent : — 1. JUST, mort jeune, Lieutenant au Régiment de Damas ; — 2. PHILIBERT, Lieutenant au Régiment de Toulouse, tué au siege de Landau ; — 3. REMI PECAULD, qui

suit; & six filles mariées, la premiere à CLAUDE-FRANÇOIS PECAULD, Ecuyer, Seigneur d'Ivrey & de Combelles, la deuxieme à *N ..... de Mancé-de-la-Tour*, Ecuyer, la troisieme à *N..... Robert Duhamel-du-Dessert*, Ecuyer, Capitaine de Cavalerie, la quatrieme au Marquis de *Froissard du Barsaillain*, Ecuyer, la cinquieme à *Jacques Louvet*, Ecuyer, Chevalier des Ordres de Saint-Lazare, de Jérusalem & de Notre-Dame de Mont-Carmel, & la sixieme à *Gabriel Gillaboz*, Ecuyer.

VI. REMI-PECAULD, Ecuyer, Seigneur d'Andlau & de Longevelle, batisé le dernier Mai 1596, a servi quelque tems en qualité de Lieutenant dans Chambonas, Cavalerie, & est mort Chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes, & Chevalier des Ordres Royaux, Militaire & Hospitalier de Notre-Dame-de-Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem. Il avoit épousé Demoiselle *Marie-Charlotte de Patornay*, par contrat du 17 Octobre 1715, de laquelle il eut : — 1. CLAUDE-FRANÇOIS, qui suit : — 2. Et ANTOINE-IGNACE PECAULD, dont sa postérité sera rapportée après son frere aîné.

VII. CLAUDE-FRANÇOIS PECAULD, Ecuyer, Seigneur de Longevelle, marié à Demoiselle *Jeanne de la Rochelle*, fut blessé dangereusement à la bataille de Rocoux, mourut Chevalier de Saint-Louis, & Capitaine au Régiment de Nice.

VII. ANTOINE-IGNACE PECAULD, Ecuyer, frere cadet du précédent, Capitaine dans le Régiment de Nice. Il a laissé de son mariage CLAUDE-ADRIEN PECAULD, qui suit.

VIII. CLAUDE-ADRIEN PECAULD, Ecuyer, marié à Demoiselle *Coilloz*.

TROISIEME BRANCHE.

V. JUST PECAULD, Ecuyer, second fils de PHILIPPE PECAULD, & de *Claudine-Françoise Voiturier*, Capitaine au Régiment Dauphin. Il reçut trois blessures considérables, & servit avec distinction en Hongrie, dans le corps des Volontaires François du Prince de Ligneville, où ses deux freres furent tués. Il eut de son mariage avec Demoiselle *Laborcy de Salan* : — 1. PHILIPPE-PAUL, qui suit : — 2. Et BERNARD PECAULD, mort sans postérité, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment d'Enghien.

VI. PHILIPPE-PAUL PECAULD, Ecuyer, Capitaine au Régiment d'Enghien, a laissé de son mariage : — 1. REMI, qui suit : — 2. EMMANUEL, reçu à l'Ecole Royale Militaire, Chevalier-Novice de Saint-Lazare, & Capitaine au Régiment de Dauphiné : — 3. FERDINAND, mort Lieutenant au Régiment d'Artois, Infanterie : — 4. FRANÇOIS PECAULD, Lieutenant au Régiment de Dauphiné.

VII. REMI PECAULD, Ecuyer, ancien Capitaine de Grenadiers au Régiment d'Enghien, Chevalier de Saint-Louis, & marié à une Demoiselle *Bontems*.

QUATRIEME BRANCHE.

LOUIS-GILLES PECAULD, Ecuyer, cinquieme fils de PHILIPPE PE-

CAULD, & de *Claudine-Françoise Voiturier*, tué, en 1706, à l'attaque des retranchemens de Ninuos, proche Lérida, où il servoit comme Capitaine commandant les Carabiniers du Régiment de Germinon. Il avoit épousé Demoiselle *Bonnaventure Dorot*, de laquelle il eut : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. THÉOPHILE-PHILIPPE, rapporté après la postérité de son aîné : — 3. Et FRANÇOISE PECAULD, mariée à *Michel-Viler le Faye*, Baron de Vaulgrenant.

VI. GUILLAUME PECAULD, Ecuyer, Seigneur de Larderu, Chevalier de Saint-Louis, & Lieutenant-Colonel d'Infanterie, mort en 1778. Il avoit épousé Demoiselle *Aubert Resie*, duquel mariage sont issus — 1. ETIENNE, qui suit : — 2. MICHEL, reçu à l'Ecole Royale Militaire, & Chevalier-Novice de Saint-Lazare, Capitaine au Corps Royal d'Artillerie : — 3. THÉOPHILE PECAULD, Prêtre; & cinq filles, dont deux reçues dans la Maison Royale de Saint-Cyr.

VII. ETIENNE PECAULD, Ecuyer, reçu à l'Ecole Royale Militaire, & Chevalier-Novice de Saint-Lazare, Capitaine au Corps du Génie. Il a épousé Demoiselle *Philpin de Piepape*, fille d'un Conseiller d'Etat.

VI. THÉOPHILE-PHILIPPE PECAULD, Ecuyer, second fils de LOUIS-GILLES PECAULD, & de *Bonnaventure Dorot*, ancien Capitaine au Régiment de Montboissier, Chevalier de Saint-Louis. Il a de son mariage un fils, nommé LOUIS PECAULD, qui suit :

VII. LOUIS PECAULD, Ecuyer, Lieutenant dans Lanan, Dragons. Il a épousé Demoiselle *Bollard*, Baronne de Rigny.

Les Armes de cette famille sont : *d'or, à un cheval d'azur effaré, & une campagne d'argent, chargée d'un sautoir de gueules écolé & alaisé.*

Généalogie dressée sur un mémoire & certificat de M. d'Hozier de Serigny en bonne forme.

PÉLISSIER, ou PELLISSIER, *aliàs*, PELLISSERII, Famille noble, illustre & ancienne, originaire du Languedoc, établie depuis trois siecles au lieu de Simiane, dans le Comté de Sault, au Diocese d'Apt, en Provence.

Les Chartes des Comtes de Toulouse nous font connoître la Maison de PÉLISSIER, *aliàs*, PELLISSERII, pour avoir donné des premiers Officiers à la Cour de ces Comtes. BERTRAND PELLISSERII, depuis lequel on déduit une filiation suivie & prouvée par titres authentiques, vivoit l'an 1125, puisqu'il assista au grand partage fait entre Raymond Bérenger, Prince de Barcellonne, & Alphonse Jourdain, Comte de Toulouse, gendres de Gilbert, Comte d'Arles & de Provence, & qu'il y est signé parmi les Seigneurs de la Cour du Comte de Toulouse.

Le Comtat Venaissin étant, échu par ce partage, à Alphonse; ce Prince, en reconnoissance des services militaires de BERTRAND, lui inféoda, entr'autres, le château, auquel il donna son nom de PELLISSIER, dans le val *de Bueïre, in Boriâ*, au pays *Tricastrain*, où il paroît, par la charte

des biens des Templiers; conservée en original à la Chambre Apostolique de Carpentras, que dix-huit PÉLISSIER, tous oncles, freres ou neveux, avoient été reçus Chevaliers du Temple, depuis l'an 1128, jusqu'en 1214, dans la seule Commanderie de Richerenchs. Cette même charte, découverte depuis peu par les soins du Baron de PELLISSIER-SAINT-FERRÉOL, Président de ladite Chambre, qui l'a faite vidimer avec toutes les formalités requises, en présence du Procureur-Général de Sa Sainteté, donne des éclaircissemens très-intéressans pour plusieurs anciennes & illustres Maisons, tant du Comtat que du Languedoc, du Dauphiné & de la Provence. Elle constate sur-tout le rang de celle-ci, non-seulement en faisant voir que les PÉLISSIER étoient, dans ces temps reculés, confreres des Simianes, des Pontevès, des Porcellets, des Veze, des Beaumont d'Autichamp, des Adhémar de Monteil, des Grignan, des Podio, des Yzarn, & d'un fils même du Comte de Toulouse; mais encore en justifiant que les individus nombreux que la Maison de PÉLISSIER a fournis à cet Ordre antique, s'appellent tous indifféremment, PELLISSERII, PÉLISSER, PELLICARII, PELLIPARII, PELLICAR & PELLIPAR. Identité de noms, qui, appuyée du témoignage du sieur Bouche, prouve que la Commanderie de Richerenches, n'est pas la seule des Templiers qui ait eu des Chevaliers de la Maison dont il s'agit, puisque cet Auteur, *à la page 331, du Tome II in-folio de son Histoire de Provence*, parlant des quarante-huit Chevaliers du Temple que l'on put saisir dans cette Province, cite parmi ceux détenus à la Forteresse de Pertuis, *frater PETRUS PELLIPARII, Domus Arearum.*

I. BERTRAND DE PELLISSIER, I du nom, connu par le grand partage de l'an 1125, possédoit, en franc-aleu & en toute justice, le château DE PELLISSIER, appellé dans les anciens titres du treizieme siecle, *Alodus de PELLISSERIIS* ou *PELLISSERIORUM, cum Turri Furno & Tenemento in Borda*, qui fut détruit vers l'an 1330, par les Vaudois, ou par les gens du Comte de Turenne. C'est à ce BERTRAND que rapportent leur origine commune, 1°. les PÉLISSIER, passés (d'Auvergne où ils possédoient très-anciennement un autre château de leur nom), en Espagne; un d'eux ayant accompagné le Roi Alphonse à la conquête de la Sicile, fut créé Chevalier par diplôme de ce Prince, l'an 1428; il y est dit issu d'une ancienne Famille Françoise, noble & illustre dans l'Auvergne. Sa postérité subsiste avec éclat, & l'un de ses descendans, connu en Sicile sous le nom de Baron de Saint-Jacques, & qui est en relation avec les PELLISSIER de France, commande pour son Souverain dans la vallée de Noto. 2°. Les Barons de PELLISSIER-SAINT-FERRÉOL, rapportés succinctement ci-après. 3°. Les PÉLISSIER qui ont donné à la ville de Montpellier, deux Evêques, dont l'un, favori de François I, fut envoyé en Ambassade chez les Vénitiens, en 1540, & qui vont s'éteindre faute de mâles. 4°. Les PÉLISSIER établis d'abord en Dauphiné, & fixés dans la suite en Bretagne, où ils sont connus sous le nom *de Chavigny*. 5°. Les PÉLISSIER DES GRANGES qui font le sujet principal de cet article. BERTRAND DE PELLISSIER eut pour fils :

II. ROBERT DE PELLISSIER, Chevalier, Seigneur de Pellissier, qui

de noble *N...... de la Baume*, son épouse, eut: — 1. ROSTAING, qui suit: — 2. & 3. GUILLAUME & FRÉDERIC PELLISSERII, commandants une Compagnie de Croisés à la suite de Raymond & Alphonse, Comtes de Toulouse, dans la croisade qu'ils furent contraints de lever contre les Infidelles, pour obtenir du Pape le pardon d'avoir favorisé l'héréfie des Albigeois, en 1211.

III. ROSTAING, Chevalier, Seigneur DE PELLISSIER en 1220, fut marié avec la Dame *Alymneſe*, de la Maison de Mourmoiron, *de Murmurione*. Il eut de ce mariage: — 1. BERTRAND, qui suit; — 2. ROSTAING, Chevalier du Temple; — 3. ALIMNESE, mariée avec *Raimond de Beauvoisin-de-Bellovicino*; — 4. Et CONSTANCE DE PELLISSIER, mariée à *Bérenger de Vénasque, de Venascâ*.

IV. BERTRAND DE PELLISSIER, II du nom, Seigneur dudit lieu, qualifié *Miles*, se distingua dans les croisades & autres guerres de son tems, il passa encore en Afrique, contre les Maures, à la sixieme & derniere croisade de Saint-Louis où l'on fit le siege de Tunis, en 1270, & à cette occasion, il avoit fait son testament, en 1268. Il laissa de son mariage avec *Rixande de Maulsang, Malisanguinis*, d'une Maison illustre du Comtat, aujourd'hui éteinte: — 1. ROSTAING, qui suit; — 2. RICHARD; — 3. Et RAOUL DE PELLISSIER.

V. ROSTAING DE PELLISSIER, II du nom, Damoiseau, *Domicellus*, prêta hommage pour la Terre de Pellissier, en 1290. Il eut pour femme, noble *Alasacie de Meoillon, de Medullione*. Il donna quittance, en 1290, de 4000 *soldis Raymundensibus*, à nobles Guidon & Raymond de Meoillon, Damoiseaux, freres de son épouse, de laquelle il eut pour enfant *BERTRAND DE PELISSERII*, *Domicellus*, qui suit:

VI. *BERTRAND DE PELLISSERII*, *Domicellus*, marié avec noble Demoiselle *Raimonde de Podio-Alméraſſi-de-Puyméras*. Il fit, en 1330, une remission de ses biens à sa femme, pour les rendre à ses enfans, & se reserva le Château de Pellissier avec toutes ses appartenances, par préciput. Il eut: — 1. ETIENNE, qui suit: — 2 & 3. JEAN-THÉODE, & RAOUL PELLISSIER.

VII. ETIENNE DE PELLISSIER, Damoiseau, marié avec *Dulcie de Rosans*, des Seigneurs dudit lieu. Il testa en 1288, & eut de son mariage trois fils & trois filles, savoir: — 1. RODULPHE, qui suit; — 2. JEAN; — 3. BERTRAND, — 4. JEANNE; — 5. BÉATRIX; — 6. Et DOUCE DE PELLISSIER.

VIII. RODULPHE DE PELLISSIER. Il y eut partage entre nobles RODULPHE & JEAN DE PELLISSIER, freres, fils de feu noble ETIENNE, qui, de son vivant, avoit fait un établissement en Dauphiné, où ses descendans ont possédé plusieurs Terres, sans qu'il eût aliéné les biens qu'il avoit au Comtat, en Principauté d'Orange. Par ce partage, fait en 1418, RODULPHE eut les biens du Dauphiné; *Delphine de Résumat*, sa femme, eut de son mariage JEAN DE PELLISSIER, qui suit:

IX. JEAN DE PELLISSIER, qualifié *Miles*, Chevalier & Capitaine de cent Hommes d'Armes. Il épousa *Gabrielle du Puy-Montbrun*, de la Maison de Podio, qui a donné le premier Grand-Maître de Rhodes, & en eut: THÉDIN DE PELLISSIER, qui suit:

X. THÉDIN DE PELLISSIER, qui, de noble *Marie des Blancs-Albi*, d'une ancienne Maison du Comtat, qui fournit aussi des Chevaliers à l'Ordre du Temple, eut: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. GUILLAUME, auteur des Seigneurs de la Garde-Paréol & de la Cost; — 3. MARIN; — 4. Et JEAN DE PELLISSIER. Ces quatre freres transigerent sur les biens de leur pere, en 1486.

XI. CLAUDE DE PELLISSIER, l'aîné, eut de noble *N..... de Borguereſſe*, avec laquelle il s'étoit allié au Pont de Beauvoisin, plusieurs enfans. L'aîné ayant été établi par son pere au lieu de sa naissance, ce fut la tige des PELLISSIER de Dauphiné, transplantés aujourd'hui en Bretagne, & connus sous le nom de Chavigny. Son pere, afin de lui procurer un mariage avantageux, lui avoit donné la plus grande partie de ses biens, & s'étoit ensuite retiré avec ses deux cadets, ANTOINE & SÉRIS DE PELLISSIER, auprès de Charles de Podio, son oncle, par son ayeule, & le quatrieme de la filiation du *Puy-Montbrun*, en possession du Prieuré de l'Eglise de Simiane-lès-Apt, en Provence, qui les engagea à s'y fixer. SÉRIS DE PELLISSIER succéda au Bénéfice de Charles de Podio, le 8 Octobre 1558, la même année, l'Abbaye de Valsainte, Ordre de Cîteaux, étant venue à vaquer, les députés du Parlement d'Aix la mirent en sequestre entre les mains de SÉRIS, qui l'administra dignement jusqu'en 1561, que Benoît Buonijicti en fut pourvu.

XII. ANTOINE DE PELLISSIER, Ecuyer, fils de noble CLAUDE, fut Capitaine de cent Homme des Ordonnances du Roi Charles IX, ainsi qu'il paroît par une quittance concédée à ses héritiers le 7 Décembre 1581. Son pere le maria, par contrat passé devant Ribot, Notaire à Sault, le 21 Novembre 1543, avec noble Demoiselle *Jeanne Crappard*, fille de Messire Simon, & de noble Dame Antoinette de Villeneuve, des Seigneurs Marquis de Trans, dont il eut: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. ANNIBAL, dont se disent issus les Seigneurs de Pierrefeu-lès-Marseille. L'infortunée Marquise de Spadara qui a péri dans le désastre de la Sicile, en 1783, victime de la piété maternelle, & dont tous les papiers publics se sont fait un devoir d'immortaliser le nom, étoit de cette branche; — 3. VINCENT, dont la postérité subsiste dans la personne de Messire CASIMIR-FRANÇOIS-BARTHELEMY DE PELLISSIER, Seigneur de Roquefure, Conseiller à la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence, qui de la Dame *Marie-Marthe-Rose de Gantès-Valbonnette*, son épouse, a plusieurs enfans en bas-âge, & qui, par la Dame Marthe de Venerosi-Pisciolini, des Comtes d'Estrido, se trouve allié aux Barons de Lauris & aux Marquis de Sabran-Baudinar; — 4. Et JEAN DE PELLISSIER, qui, en considération de son mérite personnel, des services de ses auteurs & ceux de CLAUDE II, son frere, fut nommé, par Henri-le-Grand, à l'Evêché d'Apt, en 1607, & son Aumô-

nier, en 1608. JEAN DE PELLISSIER occupa dignement ſon ſiege juſqu'en 1629 qu'il mourut, & eut pour ſucceſſeur Modeſte de Villeneuve-des-Arcs, ſon couſin.

XIII. CLAUDE DE PELLISSIER, II du nom, Ecuyer, ſe diſtingua durant les guerres de la Ligue; ſes ſervices en qualité de Capitaine de cent Hommes des Ordonnances des Rois Henri III & Henri IV, ſont prouvés par une lettre du Duc de Guiſe, commandant en chef en Provence, du 2 Décembre, en date de Siſteron, & par une autre de la Comteſſe de Sault, datée de Paris le 29 Décembre 1595, après la réduction du lieu de Montſallier, que le Capitaine PELLISSIER avoit aidé le Capitaine Bermond à conquérir pour le Roi.

CLAUDE DE PELLISSIER, II du nom, s'étoit allié, le 22 Janvier 1595, avec Demoiſelle *Jaumette Silve*, leur contrat de mariage ſe trouve enregiſtré au greffe de Sault, le pénultieme de Mars 1604. Il teſta le 22 Mai 1618, Riere du Maître, Notaire à Simiane. Il réſulte de cet acte & d'un autre paſſé par le même CLAUDE, qu'il étoit Capitaine depuis trente-cinq ans. Il eut pour fils: — 1. VINCENT, qui ſuit; — 2. Et ETIENNE DE PELLISSIER, Docteur en Théologie & Prieur de Simiane, par réſignation de JEAN DE PELLISSIER, Evêque & Prince d'Apt, ſon oncle.

XIV. VINCENT DE PELLISSIER, Ecuyer, fut marié deux fois, 1°. le 17 Février 1630, devant Amoureux, Notaire à Vacheres, avec Demoiſelle *Louiſe de Bermond*, fille de noble Jean, Seigneur de Vacheres, & de la Dame Gaſparde de Saffalin, des Seigneurs de Lincel & de Saint-Martin, 2°. le 23 Septembre 1645, Riere Ponſſon, avec la Dame *Iſabeau de Solle*, veuve de noble Pierre d'Exes, Baron de Tallayrand, en Languedoc.

Il eut de ſon premier mariage; — 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. Et ANNE DE PELLISSIER, mariée à Meſſire *Melchior de Thomas*, Seigneur de Gignac & de Roqueſure, & par-là ayeule de trois Chevaliers de Malte.

XV. CLAUDE DE PELLISSIER, III du nom, Ecuyer, épouſa, le 28 Décembre, devant de Gadret, Notaire à Apt, Demoiſelle *Iſabeau de Maſſe*, fille de noble François, Seigneur de Ruſtrel, & de Dame Louiſe d'Orcel, des Seigneurs de Prérian-Bézaure, &c. Il en eut : — 1. ETIENNE-JOSEPH, qui ſuit; — 2. Et VINCENT DE PELLISSIER, pourvu du Prieuré de Simiane le 2 Juillet 1676.

XVI. ETIENNE-JOSEPH DE PELLISSIER, Ecuyer, fut Capitaine d'Infanterie ſous le regne de Louis XIV. Il commanda les Milices de la Province, ſous les ordres du Comte de Grignan, commandant en chef en Provence. Il s'étoit allié, le 19 Juin 1679, avec Demoiſelle *Eliſabeth d'Eyroux-Pontevès*, des anciens Seigneur de Ruſtrel, Gévaudan & de la Route, fille de noble Jean, Gouverneur pour Sa Majeſté, de la ville de Forcalquier, & de la Dame Eliſabeth de Lauthier, d'une Maiſon qui a donné des Brigadiers des Armées du Roi, & qui poſſede la Terre d'Aubenas. Il eut de ſon mariage JEAN-JOSEPH DE PELLISSIER, qui ſuit :

XVII. JEAN-JOSEPH DE PELLISSIER, Ecuyer, Capitaine au Régiment de Nurat, réformé à la paix de 1714, commandant à Simiane & à Saint-Christol, lors de la peste, en 1720, Garde-du-Corps du Roi, où il étoit entré pour diriger ses fils, depuis 1735 jusqu'en 1747, qu'il eut les Invalides à cause de ses blessures, & une pension du Roi. Détaché au Château d'If, de-là, à Aiguesmorte, & enfin à Notre-Dame de la Garde à Marseille, jusqu'en 1765, qu'il vint mourir à Simiane le 24 Juin.

Il fut maintenu dans sa noblesse de nom & d'armes, sur la production de ses titres, par deux Arrêts de la Cour Souveraine du Parlement de Provence, le 27 Novembre 1716, & le 14 Juin 1755, ce dernier rendu en contradictoire défense, occupa dix-neuf entrées & contient les titres que produisit Messire DE PELLISSIER pour prouver sa noblesse, & les efforts que fit inutilement son adversaire pour la détruire.

JEAN-JOSEPH DE PELLISSIER, eut de la Dame *Marianne de Brochéri*, qu'il avoit épousée devant Borel, Notaire du Revert de Bion, le 22 Avril 1716: — 1. BARTHELEMY-JOSEPH-IGNACE DE PELLISSIER-DES-GRANGES, qui suit; — 2. Et Messire ETIENNE-VINCENT-AUGUSTIN DE PELLISSIER, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie, Officier des Gardes-du-Corps du Roi, retiré du service, & qui vit sans alliance.

XVIII. BARTHELEMY-JOSEPH-IGNACE DE PÉLISSIER-DES-GRANGES, Chevalier, est aujourd'hui le chef de sa famille. Il commença à servir, en Avril 1735, dans les Gardes-du-Corps du Roi, Capitaine de Cavalerie, par commission du premier Septembre 1751, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, le 23 Septembre 1752. Il se maria, le 14 Février (sur des articles signés au Château de Lorme, en Brie, & rédigés en contrat public, le 3 Août suivant, par Vaugine, Notaire, de Simiane) avec noble Dame *Catherine-Louise Aguenin-le-Duc*, fille de feu Messire Nicolas Aguenin-le-Duc, Sieur de Lorme, & de Dame Louise-Marguerite Vitard de Passy; son mariage n'interrompit point ses services, il devint successivement Exempt des Gardes-du-Corps de Sa Majesté, dans la Compagnie de Villeroy, en 1767, fut élevé au grade de Mestre-de-Camp de Cavalerie, le 5 Février 1769, se retira le premier Mai 1770, avec 2700 livres de pension de retraite, tant sur le trésor que sur la cassette. Plus de trois mois aprés, Sa Majesté daigna joindre à tant de graces, le Gouvernement de la grosse Tour de Toulon, vacant par la mort de M. le Duc de Villars.

Il eut le malheur, le 21 Novembre 1772, de perdre son épouse, avec laquelle s'est éteinte l'illustre Maison des Aguenin, originaire de Tonnerre, en Bourgogne, qui, entr'autres personnages remarquables, avoit donné au Parlement de Paris, un Procureur-Général, en 1412, deux Président à Mortier, en 1420, plusieurs Chevaliers à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont un pourvu de la Commanderie de Coulommier, en Brie, en 1592, & qui tenoit par les alliances aux meilleures Maisons de Paris & de la Cour. Messire BARTHELEMY-JOSEPH-IGNACE, a eu d'elle, entr'autres enfans: — 1. JOSEPH-LOUIS, qui suit; — 2. MARIANNE-HENRIETTE;

— 3.

— 3. LOUISE-FÉLICITÉ ; — 4. Et ADELAÏDE-VICTOIRE DE PÉLISSIER-DES-GRANGES, toutes les trois élevées dans la maison Royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, après avoir fait, devant M. d'Hozier, Juge-d'Armes de France, leurs preuves de noblesse, en conformité des Ordonnances relatives à cet établissement.

Les titres de la Maison de PÉLISSIER-DES-GRANGES viennent encore nouvellement d'être mis sous les yeux du Tribunal de Nosseigneurs les Maréchaux de France, qui après les avoir duement examinés, ont accordé, en Mai 1781, la commission de leur Lieutenant au département de la Ville d'Apt, à Messire BARTHELEMY-JOSEPH-IGNACE DE PÉLISSIER-DES-GRANGES.

XIX. JOSEPH-LOUIS DE PÉLISSIER-DES-GRANGES, Chevalier, fut reçu à l'Ecole Royale & Militaire, après avoir prouvé sa Noblesse par-devant M. d'Hozier-de-Serigny, Juge d'armes de la Noblesse de France, le 2 Septembre 1765. Il en sortit, le 4 Juin, pour être Sous-Lieutenant, puis Lieutenant au Régiment des Dragons de Jarnac, aujourd'hui Deux-Ponts, fut décoré de la Croix des Ordres Royaux, Hospitaliers, Militaires de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, par M. le Comte de Provence, Grand-Maître desdits Ordres, en 1774, fait Capitaine de Cavalerie au Régiment de Royal-Piémont, le 4 Juin 1782. Son pere l'avoit marié, le 31 Janvier 1777, avec noble Demoiselle *Marie-Françoise de la Font*, dont la sœur du pere avoit épousé le Marquis de Porcellets-Mailliane & la sœur de la mere, le Marquis de Grille-Porcellets. De ce mariage est issu un fils, né le 3 Août 1778, batisé le 4, sous le nom de JOSEPH-MARIUS-AUGUSTE DE PÉLISSIER, qui suit :

XX. JOSEPH-MARIUS-AUGUSTE DE PÉLISSIER, qui forme le dixieme degré, à compter de CLAUDE I, qui vint s'établir à Simiane-les-Apt, & le vingtieme depuis *BERTRAND PELLISSERII*, premier du nom, qui passa du Languedoc au pays Tricastrin.

Branche des co-Seigneurs de la GARDE-PARÉOL & de la COSTE, au Comtat Venaissin, connus sous le nom des Barons de PELLISSIER-SAINT-FERRÉOL.

XI. GUILLAUME DE PELLISSIER, second fils de noble THÉDIN & de noble *Marie des Blancs-Albi*, adopta le surnom de Baron de Saint-Ferréol, Terre que RODULPHE DE PELLISSIER, son bisayeul, avoit eu de sa femme *Delphine de Rémusat*. Il servit avec honneur sous les regnes de Charles VIII & de Louis XII, & se maria avec *Clarette de Barbançon*, d'une illustre maison de Picardie, dont il eut quatre enfans : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. ETIENNE ; — 3. ANTOINE ; — 4. Et MARIE DE PELLISSIER.

XII. PIERRE DE PELLISSIER fut marié en 1529 avec noble *Madeleine de Beudonis*, dont : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. JEAN, qui fut Prêtre.

XIII. CLAUDE DE PELLISSIER fit alliance avec noble *Jeanne de Raymondis*, d'une branche cadette des Raymond-Modene, en 1582 : il en eut ELZÉAR DE PELLISSIER, qui suit :

XIV. ELZÉAR DE PELLISSIER, marié en 1607 avec *Antoinette de*

Gaudebert, dont : — 1. CLAUDE, Prêtre ; — 2. MICHEL, qui suit ; — 3. Et ANTOINE, tige des Seigneurs de la Coste, subsistant en la personne de Messire N... DE PELLISSIER-DE-LA-COSTE, Capitaine de Cavalerie au Régiment Royal-Pologne, qui n'est point encore marié en 1783.

XV. MICHEL DE PELLISSIER, qualifié noble & illustre Seigneur, Ecuyer, fut marié en 1670 à *Suzanne des Jouberts*, d'une famille noble du Languedoc. Il laissa de ce mariage FRANÇOIS DE PELLISSIER, qui suit, & trois filles.

XVI. FRANÇOIS DE PELLISSIER-SAINT-FERRÉOL, Chevalier, marié en 1705, avec Dame *Constance du Claux-de-la-Molestre*, des Seigneurs de Besignan, a eu deux fils, vivans en 1783, savoir : — 1. JOSEPH, qui suit ; — 2. Et CHARLES-FRANÇOIS DE PELLISSIER-SAINT-FERRÉOL, aujourd'hui Evêque de Vaison.

XVII. JOSEPH DE PELLISSIER-SAINT-FERRÉOL, Chevalier, co-Seigneur de la Garde-Paréol, Baronnie du Comtat, des anciens Barons, Seigneurs de Saint-Ferréol & d'Eyrolles, Auditeur ordinaire de la Rotte d'Avignon, Président unique de la Cour de la Chambre Apostolique, au Comtat Venaissin, marié avec Dame *Marie-Marcelle-Siffreine-Françoise de Lopis-des-Marquis-de-la-Fare*, Baronne-née du Saint Empire Romain, par Diplôme de l'Empereur Ferdinand III, en date du 29 Octobre 1642, qui transmet ce titre à toute la postérité masculine & féminine, a, de ce mariage, contracté en 1743, un fils qui suit ; & deux filles MARIE-JEANNE CATHERINE-FRANÇOISE & MARIE-GABRIELLE-MADELEINE-CONSTANCE DE PÉLISSIER.

XVIII. ANTOINE-JEAN-BATISTE-PIERRE DE PÉLISSIER, Baron-né du Saint Empire Romain, dit le Baron DE PÉLISSIER-SAINT-FERRÉOL, ancien Officier au Régiment de Perche, Infanterie, a épousé noble Demoiselle d'*Alfanti*, Dame d'Arêne, Vicomtesse de Souscanton, du-Pin, Vals, Baujac & autres Places, dont il a plusieurs enfans en bas-âge.

Il y a eu un Jugement d'Etat définitif & solemnel sur l'ancienne Noblesse de cette branche de PÉLISSIER, à la Cour de la Chambre Apostolique, contre l'Avocat & Procureur-Général de Sa Sainteté, du 1er. Juin 1756, & une Ordonnance de M. l'Intendant du Dauphiné, au vu des pieces, qui maintient ladite Noblesse, du 12 Juillet 1757.

Il y a plusieurs Brefs des Papes en faveur des PÉLISSIER, qui sont qualifiés de *Nobiles viri*, avec le titre d'anciens Barons de Saint-Ferréol.

Parmi les personnages illustres que cette famille a produits dans ses différentes branches, aujourd'hui éteintes en partie, ou inconnues, pour s'être transplantées, on compte *JEAN PELLISSERII*, Conseiller des Comtes de Toulouse, connu par les derniers traités entr'eux & les Rois de France, pour avoir procuré la réunion de ce Comté à la Couronne, en 1228. Deux Evêques d'Orange, GUILLAUME & LOUIS, oncle & neveu. Un autre GUILLAUME, Evêque de Montpellier, & N..., son neveu, Evêque de la même Ville. Le premier avoit été Ambassadeur de François Ier. chez les Vénitiens. JEAN DE PELLISSIER, Aumônier du Roi Henri-le-Grand, nommé par lui à l'Evêché d'Apt, dont il étoit Coadjuteur en 1607. CHARLES-FRANÇOIS DE PELLISSIER-SAINT-FERRÉOL, actuellement Evêque

de Vaison. *SIMON PELLISSERII*, mentionné dans les actes d'Avignon, Commissaire pour recevoir les hommages de cette Ville, dont la moitié appartenoit au Comte de Toulouse. Dix-huit Chevaliers du Temple. JEAN DE PÉLISSIER-DE-LA-ROQUE, fut Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1510; JACQUES DE PÉLISSIER fut reçu Procureur-Général au Parlement du Dauphiné, en 1576. JEAN & FRANÇOIS DE PELLISSIER, Seigneurs de Saint-Ferréol, en 1467, qualifiés de Chevaliers, furent accusés d'avoir voulu, à la tête de leurs gens d'armes, escalader & s'emparer de la Ville d'Orange, & en conséquence, processés pour crime de félonie par le Procureur-Général de la Principauté. Ils furent absous & rentrerent dans la grace du Prince, dont ils étoient vassaux.

Tous ces traits marquent le rang que cette Famille tenoit dans les lieux qu'elle habitoit.

Elle a possédé, dans le Comtat d'Avignon, les Terres de Pellissier, de Saint-Ferréol, de la Louse, de la Bâtie-Coste-Chaude, de Carnier, de Rocheblave, partie de celles de Condorcet & de Sahune, les fiefs de Saint-Tronquet, de Montmirail, de la Garde-Paréol, de Véronne, co-Seigneurie de Vinsobre, d'Etang-de-la-Pélisserie, près du Pont-Beauvoisin, &c.

Il y a nombre d'hommages de ces Terres, rendus au Pape, au Roi, où les PÉLISSIER ont tous été qualifiés de Nobles, Chevaliers, Damoiseaux & autres titres équivalents.

On a vu que les cadets de cette Maison ont tous été pourvus de Bénéfices considérables, ou servi leurs Princes dans des grades distingués. Les filles dont nous n'avons point parlé ne sont pas moins recommandables par les alliances qu'elles ont contractées avec les Maisons de *Bernus*, anciens Seigneur de Lioux, de Rivette-des-Baux-Orange, Barons des Etats du Comtat d'Avignon, de *Thomas*, Seigneur de Gignac & de Roquefure, de *Bermond*, Seigneur de Vacheres, de Castellard, Saint-Martin, &c.; de *Blanchety*, Famille patricienne de Bologne; d'*Yre*, des Seigneurs d'Yria, ancien Seigneur de Monaco, la Turbie, Mérindol, Berre, &c.; les *Dupuy-Rochefort*, les d'*Urre-Ventrerol*, les *Grammont-Vacheres*, aujourd'hui Ducs de Caderousse. Les *Marcel*, les *Gandelin*, les *Pilles*, Seigneur de la Racouse, les *Cheminades*, Seigneur de Brissoles, les *Morges-Ventavon*, Seigneur de Retz en Gevaudan; les *Barbançon*, les *Serre*, Marquis de Gras; les *Baunel-Vacheres*, Marquis d'Anglery, les *Villeneuve*, les *Bruyeres-de-Saint-Michel*, les *Nanton-Marzé* & autres.

Il y a des preuves de Chevalerie & de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, où cette Famille est entrée plusieurs fois.

Les Armes: *de gueules au pélican d'argent, se saignant l'estomac, ayant deux de ses petits, & posé sur une terrasse d'argent, coupé d'azur à trois équerres d'or posées 2 & 1, les 2 affrontés*. Devise: Semper immaculatus ero: supports, *deux Anges, l'un avec la mitre, l'autre avec le haume*, désignant le rang que cette Famille a toujours tenu dans l'Eglise & dans l'Epée.

Consultez sur la maison de PÉLISSIER, *PELLISSERII*, les archives de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse, les annales de la même Ville, par la Faille & du Rozoy; l'histoire du Languedoc par D. Veissette; celles des Villes de

Montpellier, d'Orange & de sa Principauté; piéces pour servir à l'Histoire de France, par le Marquis d'Aubais; *Gallia-Christiana* de Sainte-Marthe, archives de la révérende Chambre Apostolique de Carpentras; celles de l'Evêché de Die, celles de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malthe & au grand Prieuré de Saint-Gilles; celles des Maisons royales de Saint-Louis à Saint-Cyr, & de l'Ecole Royale Militaire; celles de la Chambre-des-Comptes de Grenoble; l'Histoire héroïque de la Noblesse de Provence, & son supplément, par Artefeuil, & celle de la principale Noblesse de Provence, par Meynier, &c.

PELLEGARS, dit MALHORTIE : Famille noble de Normandie, dont on ne peut assurer l'origine, ses titres avec les chartes ayant été brûlés par les Anglois qui désolerent cettte Province. On croit cependant qu'elle est sortie d'Italie. Il paroît que le nom de MALHORTIE, qu'elle a joint au sien, lui vient d'une alliance faite par ROBERT DE PELLEGARS avec une Demoiselle de *Malhortie*, ce qui fait que dans la plupart des actes, ceux de cette Famille sont nommés PELLEGARS, dit MALHORTIE.

Elle est divisée en deux branches : la premiere fait sa résidence sur la terre de la Riviere, Election de Pont-Audemer en Roumois; la seconde, sur la terre du Mirouët, Election de Pont-l'Evêque. Le premier, dont on ait connoissance, est NICOLAS DE PELIEGARS, qui suit :

NICOLAS DE PELLEGARS, Seigneur de Corneville, fait prisonnier par les Anglois, & envoyé en Angleterre. Ayant payé sa rançon, il fut renvoyé chez lui, & peu de temps après son retour, il eut le malheur de voir sa maison brûlée par les Anglois en 1447 & 1448, avec tous ses titres, chartes, écritures & les meubles qui s'y trouverent. Il épousa Demoiselle *Jacqueline de Bardouil*, & en eut : — 1. ROBERT, qui suit; — 2. Et CHARLES DE PELLEGARS. Ces deux freres, voyant la plus grande partie de leurs effets péris dans l'incendie & par le pillage des Anglois, eurent recours à leurs parens & amis qui les firent entrer au Service, où ils se concilierent l'estime & la bienveillance de Sa Majesté & des Princes, tant par leur conduite que par leur bravoure, qu'ils signalerent aux batailles de Verneuil, du Perche, Mont-Lhéry, Perpignan, à Paris contre les Bretons & les Bourguignons, & dans plusieurs autres occasions. CHARLES DE PELLEGARS fut tué à la bataille de Perpignan.

ROBERT DE PELLEGARS, Chevalier, fut, en récompense de ses services & de sa valeur, fait Chambellan du Roi Charles VII, qui écrivit à l'Evêque de Lisieux pour lui faire épouser Demoiselle *de la Motte*, fille de Cardof de Malhortie, qui étoit un Seigneur très-distingué, & par considération pour ledit Cardof, son beau-pere, il en prit le nom & les armes. Il fut continué dans sa qualité de Chambellan sous Louis XI, qui le fit Chevalier, Comte de Conches, de Breteuil, Baron de la Tour-du-Pin, en Dauphiné, & Seigneur de Guirrier : il obtint encore plusieurs Terres titrées. C'est ce qui est prouvé par des Lettres-Patentes, écrites en latin, signées & scellées de cire rouge, en date du 28 Octobre 1463. Il épousa, 2°. une Dame du Dauphiné, nommée *de Vernay* : on n'a pas connoissance

qu'il en ait eu des enfans. Il mourut le 25 Mai 1472, & fut inhumé dans le chœur de l'abbaye de Conches, où l'on voit sur son épitaphe qu'il est qualifié *Chevalier*, *Conseiller*, *Chambellan du Roi*, *Comte de la Barranne, en Viennois, de Conches & de Breteuil*, *Baron de la Tour-du-Pin & Seigneur de Guirrier*. De son premier mariage, il eut :

III. RICHARD DE PELLEGARS, dit MALHORTIE, Seigneur de la Riviere, dans le Bailliage de Pont-Audemer, d'abord élevé à la Cour du Roi, ensuite nommé son Ecuyer d'écurie, en considération de ses services & de ceux de ses ancêtres, par brevet donné au Plessis-du-Parc, le 22 Mai 1472, *signé* J. Damersin, scellé d'un cachet de cire rouge. De son mariage avec Demoiselle *Jeanne de Vallée*, vinrent : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. PIERRE, qui servit long-temps & mourut sans alliance ; — 3. & 4. JEAN & RICHARD DE PELLEGARS, morts sans enfans.

IV. GUILLAUME DE PELLEGARS, élevé dans la maison de Bourbon, se trouva à plusieurs batailles, entr'autres à la prise d'Arras, où il se distingua. Lui & ses trois autres freres obtinrent du Pape Léon X, la 8e. année de son Pontificat, une bulle, le 22 Juillet 1521, qui leur accordoit & à toute leur postérité, pour eux, leurs femmes & à celles de leurs descendans, des indulgences très-étendues & d'autres prérogatives, en reconnoissance des services qu'ils avoient rendus au Saint Siege, tant par les armes que pour leurs charités & libéralités.

Ces quatre freres, persuadés de l'incompatibilité des biens spirituels avec les temporels, pour acquérir les premiers, se défirent des derniers en faveur de la Basilique de Rome. Le Saint-Pere, aussi piqué de générosité, leur ouvrit sans mesure les trésors célestes. On assure qu'ils y puiserent abondamment l'esprit de désintéressement qui se perpétuera jusqu'à la fin de leur race. Ledit GUILLAUME DE PELLEGARS épousa, le 10 Octobre 1484, Demoiselle *Marthe du Bois*, & en eut :

V. JEAN DE PELLEGARS, qui fut élevé dans la maison du Seigneur de la Tremoille, Gouverneur de Bourgogne. Il servit en qualité d'Homme d'armes des Ordonnances du Roi, & fut fait prisonnier à la bataille donnée devant Paris, où le Seigneur de la Trémoille fut tué. De son mariage, contracté le 30 Septembre 1580, avec Demoiselle *Georgette d'Angerville*, naquit :

VI. GUILLAUME DE PELLEGARS, II du nom, Homme d'armes des Ordonnances du Roi, qui épousa, le 11 Février 1556, Demoiselle *Marguerite de Franqueville*, dont : — 1. EUSTACHE, qui suit ; — 2. Et FRANÇOIS DE PELLEGARS, lequel obtint, en 1637, une décharge de la contribution de l'arriere-ban, à cause des services qu'il avoit rendus en Lorraine. De Demoiselle *N.... de Longueval*, son épouse, il eut, CHARLES & ALEXANDRE DE PELLEGARS, qui servirent dans les Gardes du Roi, sous les ordres du Maréchal de Montesquieu, & ne laisserent point d'enfans.

VII. EUSTACHE DE PELLEGARS servit quelque tems, & épousa, en 1585, Demoiselle *Marthe des Hays*, de laquelle vinrent : — 1. JEAN, mort sans alliance ; — 2. LOUIS, qui suit ; — 3. & un autre JEAN DE PELLEGARS, aussi décédé sans enfans.

VIII. LOUIS DE PELLEGARS, servit long-tems avec ses deux freres, & épousa, le 15 Mai 1628, Demoiselle *Marie de Naguet*, dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. ETIENNE, auteur de la seconde branche rapportée ci-après ; — 3. & 4. AMBROISE & HENRI DE PELLEGARS, morts sans enfans. Ces quatre freres servirent en qualité d'Officiers, tant dans la Cavalerie que dans l'Infanterie.

IX. FRANÇOIS DE PELLEGARS, Officier de Cavalerie, obtint, avec ses freres, une maintenue de Noblesse, le 27 Octobre 1661, qui les reconnut d'ancienne race ; & elle fut confirmée en 1668, par M. Barrin-de-la Galissonniere. Il avoit épousé, le 8 Juin 1653, Demoiselle *Anne du-Pin*, & en eut :

X. HENRI DE PELLEGARS, qui, après avoir servi, se maria le 21 Janvier 1689, avec *Anne Fosard*, dont : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. ANTOINE, lequel servit seize ans en qualité d'Officier dans le Régiment de la Colonelle-Générale, Cavalerie, & décéda sans enfans ; — 3. PAUL, Prêtre & Curé de Saint-Léger-du-Gentay en Roumois, mort ; — 4. JACQUES, décédé sans alliance ; — 5. Et HENRI DE PELLEGARS, marié deux fois & sans enfans, vivant en 1777.

XI. CHARLES DE PELLEGARS épousa, le 26 Décembre 1717, *Madeleine Boiselle*, de laquelle est issu :

XII. PAUL-HENRI DE PELLEGARS, Chevalier, Seigneur de la Riviere, dans le Bailliage de Pont-Audemer, qui a servi long-tems dans le Régiment de Touraine, Infanterie, tant en qualité de Lieutenant, que de Capitaine.

Il est entré au Service en 1742, s'est trouvé aux batailles de Dettengen, de Fontenoy, de Raucoux, Lawfeld, & à tous les sieges qui furent faits dans les campagnes de Flandres, sous les ordres du Maréchal de Saxe, fut aussi de l'assaut de Berg-Op-Zoom, continua son service & obtint, le 3 Octobre 1758, une commission de Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, au Bailliage de Pont-Audemer. Il a épousé, le 21 Novembre 1754, Demoiselle *Barbe-Marie-Madeleine de la Rocque-de-Butenval*, dont :

XIII. LOUIS-PAUL DE PELLEGARS, Ecuyer, né le 5 Septembre 1755, reçu Page de S. A. S. le Prince de Condé, au mois de Janvier 1768, actuellement Officier au Régiment de Bourbon, Infanterie.

SECONDE BRANCHE.

IX. ETIENNE DE PELLEGARS, second fils de LOUIS & de *Marie de Naguet*, servit en qualité d'Officier, tant dans la Cavalerie que dans l'Infanterie, & épousa, le 12 Septembre 1652, *Marie-Ester Apparet*, avec laquelle il vint s'établir sur la terre du Mirouet, Election de Pont-l'Evêque, terre qu'elle lui apporta en dot. Il en eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. Et ETIENNE DE PELLEGARS, Capitaine dans le Régiment d'Angoumois, tué au Service.

X. FRANÇOIS DE PELLEGARS, I du nom de sa branche, après avoir servi long-tems comme son frere, épousa, le 9 Novembre 1694, *Catherine de Lannoy-de-Boislouvet*, dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. ETIENNE, rapporté après la postérité de son aîné ; — 3. Et ALEXANDRE

DE PELLEGARS, Chevalier de Saint-Louis, Commandant de Bataillon, tué par le tonnerre, ſans avoir été marié.

XI. FRANÇOIS DE PELLEGARS, II du nom, a ſervi long-tems dans le Régiment de Louvigny, en qualité d'Officier, & a épouſé, le 4 Février 1731, *Jeanne de Brevedent*, de laquelle il a eu : — 1. JEAN-FRANÇOIS, Capitaine dans les troupes du Roi, aux Indes orientales, & Chevalier de Saint-Louis ; — 2. LÉON-JEAN-BATISTE, qui ſuit ; — 3. Et THOMAS DE PELLEGARS Capitaine d'Infanterie, mort ſans alliance.

XII. LÉON-JEAN-BATISTE DE PELLEGARS a ſervi dans la Cavalerie, & ſert en qualité d'Officier dans l'Infanterie. Il a épouſé, au mois de Janvier 1762, *Angélique-Eliſabeth de Mire de Longdouet*, dont trois enfans, ſavoir : — FRANÇOIS, PASCAL & DOMINIQUE DE PELLEGARS, encore jeunes.

ETIENNE DE PELLEGARS, ſecond fils de FRANÇOIS, I du nom, & de *Catherine de Lannoy-de-Boiſlouvet*, a épouſé, le 4 Mars 1726, *Catherine de Loiſnel*, de laquelle ſont iſſus : — 1. JEAN-ETIENNE, mort Prêtre & Curé de la Paroiſſe de Sainte-Opportune ; — 2. JEAN-FRANÇOIS, Prêtre, auſſi décédé ; — 3. JEAN-JACQUES, qui ſuit ; — 4. Et ETIENNE-DOMINIQUE, rapporté après ſon aîné.

XII. JEAN-JACQUES DE PELLEGARS a obtenu, avec feu JEAN-ETIENNE, ſon frere aîné, le 3 Novembre 1766, une Lettre du Roi, par laquelle Sa Majeſté ordonne au Conſeil ſupérieur de la Martinique d'enregiſtrer les titres de ſa Nobleſſe, & de le faire jouir de tous les privileges accordés à la Nobleſſe. Il a épouſé à la Martinique *N... Havre*, dont il n'a point de deſcendans mâles.

XII. ETIENNE-DOMINIQUE DE PELLEGARS, frere puîné du précédent, ſert depuis le mois de Mars 1757, tant en qualité de Lieutenant, que de Capitaine dans l'Infanterie, & a épouſé, le 3 Octobre 1769, *Jeanne-Marie-Madeleine-Charles de Brevedent-de-Saint-Nicol*, dont : — 1. JOSEPH-ETIENNE-DOMINIQUE ; — 2. Et CHARLES-JEAN-BATISTE DE PELLEGARS.

Les Armes : *écartelé au 1 & 4 d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois merlettes de ſable ; & au 2 & 3 d'azur, à deux chevrons d'or accompagnés de trois fers de lance d'argent, la pointe en bas.* Supports, *deux lions.*

PERIER (DE), en Provence, nom qui eſt très-connu par deux anciennes Familles nobles, nommées PERIER.

Il en eſt parlé dans l'Etat de la Nobleſſe de la Provence, par l'Abbé Robert de Briançon, *tome II, pag. 750 & ſuiv.* La premiere Famille de PERIER, maintenue dans ſa Nobleſſe en 1667, a donné au Parlement d'Aix un Conſeiller en 1598, & il eſt mort Doyen. De lui deſcendent, au ſixieme degré, les enfans de PIERRE DE PERIER-FLAYOLS, Seigneur de Clamans, ſecond Conſul d'Aix, marié avec *Marthe-Clemence de Forlix*, qui ſont : — 1. LOUIS-DENIS DE PERIER-FLAYOLS ; — 2. ANDRÉ JULIEN ; — 3. JOSEPH ARMAND ; — 4. Et ANNE-CHARLOTTE DE PERIER, qui étoit encore jeune, lors de l'impreſſion de l'Hiſtoire héroïque

de la Noblesse de Provence, en 1759. Cette Famille portoit pour Armes, lorsque l'Abbé Robert écrivoit, *d'or, à un poirier de sinople, fruité d'argent, au chef de gueules, chargé d'une étoile à 8 rais d'argent, avec cette devise,* ad sidera ramos.

Cette Famille, ou branche, qui subsiste encore en Provence, a ajouté à ses Armes *une aigle éployée d'argent, couronnée, becquée & membrée d'or, posée sur le tronc de l'arbre, & chargée sur l'estomac d'un écusson de sable surchargé d'une fleur de lis d'or;* & après, pour supports, *une aigle de sable, becquée & membrée d'or à dextre, & un lion d'or à senestre, orné & lampassé de gueules;* pour cimier, *un aigle naissant de sable, ou bien un cigne naissant.* Aujourd'hui, suivant le même armorial de Provence, cette branche porte *d'or, à un poirier de sinople, fruité d'or, à l'aigle de sable couronnée, brochante & au chef de gueules, chargée d'une molette à 8 feuilles d'argent.*

De cette ancienne Noblesse, mentionnée par l'Abbé Robert de Briançon & par l'Auteur de l'Histoire héroïque de la Noblesse de Provence, il subsiste encore une branche, nommée Noble par le Parlement d'Aix, le 3 Novembre 1701, & qui est sur des titres & pieces justificatives, confirmée dans son ancienne Noblesse, le 21 Juin 1726. Voici l'état actuel de cette branche.

GILLES DE PERIER, Ecuyer, Sieur de Rives, Comte Palatin, a épousé, en 1678, *Ursule de Vivet*, dont il a eu: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. ESPRIT JACQUES DE PERIER; — 3. Et CLAIRE DE PERIER. Ledit ESPRIT sera rapporté après la postérité de son aîné.

LOUIS DE PERIER a épousé, en 1711, *Marie de Michel*, dont il a eu: — 1. HENRI-JOSEPH, co-Seigneur de Laval; — 2. MARIE-ANNE, ledit HENRI DE PERIER, Sieur de Laval, marié à *Suzanne de Saint-Martin*, a eu de ce mariage: — 1. LOUIS-MARTIN-JOSEPH DE PERIER, Sieur de Laval; — 2. JEAN-BATISTE; — 3. LOUIS DE PERIER-DE-SALVER; — 4. Et MARIE-THÉODORE DE PERIER.

ESPRIT-JACQUES DE PERIER, second fils de GILLES DE PERIER, a épousé, en 1714, *Marie-Antoinette de Piellat*, de la Ville de Visan, cousine-germaine de Therese, mariée à Alexandre de Charles, mort Chef-d'Escadre des armées navales de Sa Majesté. De ce mariage, sont nés: — 1. ROCH-LOUIS DE PERIER, qui suit; JOACHIM-DOMINIQUE DE PERIER, Prêtre, fixé depuis plusieurs années dans le Diocese de Bayeux, & nommé en dernier lieu par le Roi, au Bénéfice de Cormolain, même Diocese; — 3. ESPRIT-JOSEPH DE PERIER; — 4. PHILIPPE, mort à Rome, Officier de la Garde du Pape; — 5. Et MARIE-ANNE DE PERIER.

ROCH-LOUIS DE PERIER, Ecuyer, Sieur de Rives, a épousé *Thérese d'Amphoux*. De ce mariage, sont nés: — 1. PAUL DE PERIER de Rives, ancien Officier dans le Régiment de Lyonnois; — 2. Et Une fille.

Cette branche portoit encore, long-tems après la mort dudit GILLES DE PERIER, les mêmes armes que ci-dessus; c'est-à-dire *d'or à un poirier de sinople, fruité d'argent au chef de gueules, chargé d'une étoile à 8 rais d'argent,* avec la même devise: *ad sidera ramos.*

Il

Il n'y a différence de ces Armes avec les précédentes, que par les émaux & quelques pieces ajoutées.

Articles dressés d'après les auteurs ci-dessus, & d'après la note qui nous a été adressée.

Cette branche a été établie quelque tems dans le Comtat Venaissin, d'où elle a passé en Dauphiné, à la réserve d'un de ses descendans, qui est sans postérité, & l'autre en Languedoc.

Quand à la seconde Famille de PERIER, dont parle l'Abbé Robert de Briançon, dans son état de la Provence 1752, elle est originaire de Bretagne, & descend d'ANDRÉ DU PERIER, qui fut pourvu en 1240 de la charge de Maréchal de Bretagne. Ses descendans ont passé en Provence, & ISNARD DU PERIER, Damoiseau, étoit Syndic & Consul de la Ville d'Aix, en 1337. Sa postérité y subsistoit sous Henri IV, & peut-être y subsiste-t-elle encore; ses armes sont *d'azur, à une bande d'or, accompagnée du côté senestre du chef d'une tête de lion, arrachée d'or, lampassée de gueules, & couronnée d'argent, l'écu bordé & dentelé de gueules.* Voyez l'ouvrage cité ci-dessus. Moreri & Bayle parlent beaucoup de PERIER & de DU PERIER dans leurs Dictionnaires, où il semble qu'ils les croient sortis de la même tige, principalement ce dernier auteur. Ils s'accordent tous deux à faire connoître qu'ils ont toujours eu un goût décidé pour la robe & la littérature, où ils se sont distingués, & qu'ils ont eu dans tous les tems une liaison particuliere avec les gens-de-lettres de leur siecle. Le Poëte Malherbe, qui étoit contemporain, & ami d'un de leurs descendans, lui envoya cette belle épître, dont l'adresse est à un Gentilhomme Provençal, & qui commence par ces vers: *Ta douleur, DU PERIER, sera donc éternelle.*

On pourroit ajouter à cette note qu'un des descendans de cette Famille, établi actuellement en Picardie, a mis au jour un ouvrage fort estimé; il est cousin de M. DU PERIER, Ecuyer du Roi & pere du Comte DU PERIER-DE-MORIER, actuellement Commandant à Cherbourg, & fait en dernier lieu Brigadier des armées du Roi.

PETIT-DE-LAVAUX: Famille noble, originaire de Champagne, dont la branche aînée subsistante est établie à S.-Dizier, de la seconde il ne reste plus qu'une fille, dans laquelle cette branche est éteinte, mariée à M. *Mandat*, Baron de Nully, &c. Chevalier de Saint-Louis, Grand-Bailli de Chaumont, comme on le verra ci-après, degré IX, suivant les titres produits au mois de Janv. 1668, devant M. le Fevre de Caumartin, Intendant de la Province: cette famille remonte à GUYOT PETIT, qui suit:

I. GUYOT PETIT, Ecuyer, marié à Demoiselle *Gillette de Montarby*, de laquelle il eut:

II. DIDIER PETIT, Ecuyer, Seigneur de Beuillon, qui épousa, par contrat du 26 Juin 1504, passé devant Jean-Claude & Pierre Masson, Notaires, Tabellions Jurés au Bailliage de Langres, résidens à Herbigny, Demoiselle *Bonne de Giey*, fille de Pierre de Giey, Ecuyer, Seigneur de Briocourt, & de Collette Hennequin, leurs enfans furent: — 1. GILLES,

qui suit; — 2. GUI, Ecuyer, Seigneur de Villiers-sur-Suise; — 3. FRANÇOIS, Seigneur de Bois-Garnier, Maître des Eaux & Forêts du Bailliage de Chaumont, tige de la branche de PETIT DE BOIS-GARNIER, de laquelle étoient FRANÇOIS-THOMAS, FRANÇOIS, & NICOLAS PETIT DE BOIS-GARNIER, qui, sur le vû de leurs titres, obtinrent un Arrêt de confirmation de leur noblesse, au Conseil d'Etat du Roi, le 11 Juin 1667; — 4. Et NICOLAS PETIT, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Langres.

III. GILLES PETIT, Ecuyer, Seigneur de Beuillon, & de la Neufvelle, d'adord Enseigne de la Compagnie de Gens de Pied du Baron de Roussy, pour le service du Roi, puis Lieutenant de ladite Compagnie, partagea noblement avec ses freres, les successions de leurs pere & mere, par acte du 20 Septembre 1540, passé devant Claude le Gros, Notaire & Tabellion en la Prévôté de Coiffy; donna son dénombrement le 14 Février 1542, à cause des terres de Beuillon & de la Neufvelle, mouvantes du Seigneur de Bourbonne, & obtint Sentence, le 19 Janvier 1544, pour raison des droits Seigneuriaux, contre différens particuliers. Il avoit épousé, par contrat du 20 Avril 1531, passé devant Chevry & Minet, Notaires, Jurés au Bailliage de Gondrecourt, résidens à Bienville, Demoiselle *Catherine Dourche*, fille de Hugues Dourche, Ecuyer, Seigneur de Broussey, & de Guillemette le Berger, dont:

IV. CLAUDE PETIT, Ecuyer, Seigneur de Beullion & de la Neufvelle, qui donna ses dénombremens de ces terres le 22 Juin 1568, & le dernier des mêmes mois & an, par actes passés devant Gruy, Notaire, & en fit foi & hommage le 4 Juillet 1570, par acte passé devant Mongenault, Notaire. Il fit trois acquisitions d'héritages, par actes des 30 Décembre 1573, 22 Juin 1579 & 29 Novembre 1588, passés devant Mance & Saint-Didier, Notaires Royaux en la Châtellenie de Nogent-le-Roi, Labaune & Aubry, Notaires Royaux au Bailliage & Prévôté de Chaumont, & Delaume, Notaire en la Prévôté de Pollangy. Il avoit épousé, par contrat du 6 Juillet 1564, passé devant Guillemin & Gillequain, Notaires Jurés en la Prévôté d'Andelot, Demoiselle *Genevieve de Brunet*, fille de Didier de Brunet, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Homme d'Armes des Ordonnances du Roi, sous M. le Duc de Guise, & de Nicole de Sauciere. De leur mariage vint:

V. BENJAMIN PETIT-DE-LAVAUX, Ecuyer, Seigneur de Lavaux, du Fay & de Donnemarie, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, qui fut émancipé, par acte du 25 Juin 1597, passé devant Meton, Commis au Greffe du Bailliage de Langres, assisté de ladite de Brunet, sa mere, & de ses autres parens. Il acquit avec sa femme, par acte du 8 Mai 1599, passé devant Chrestien, Notaire au Bailliage de Chaumont, la Terre de Vesaignes, qu'il échangea, par acte du 15 Février 1601, passé devant Montherot & Gillet, Notaires Royaux audit Bailliage, pour celle de Donnemarie, dont il fit foi & hommage le 26 Mars 1601, par acte signé Pionnier, Greffier en la Prévôté d'Isse, & acquit encore, le 4 Juillet 1606, quelques portions de ladite Terre & Seigneurie de Donnemarie, pour lesquelles il rendit aussi foi & hommage le 4 Septembre suivant, devant Viart,

Greffier en ladite Prévôté d'Isse. Il avoit épousé, par contrat du 18 Mai 1598, passé devant Gourdot & Breton, Notaires à Gondrecourt, Demoiselle *Marie de Vassan*, fille d'Alain de Vassan, Ecuyer, Seigneur de Cionville, & de Catherine Rose. Leurs enfans furent: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. CLAUDE, mentionné après son frere aîné; — 3. Et CATHERINE PETIT-DE-LAVAUX, femme de *Gaspard Paillette*, Ecuyer, Seigneur de la Mothe, Blumeré, Humbersen & du Petit-Serain.

VI. LOUIS PETIT-DE-LAVAUX, Ecuyer, Seigneur de Donnemarie, Lieutenant au Gouvernement des Ville & Château de Nogent-le-Roi, transigea, le 10 Novembre 1637, devant La Bonne & Norel, Notaires au Bailliage de Chaumont, avec CLAUDE PETIT-DE-LAVAUX, Ecuyer, son frere, sur le partage des biens de leurs pere & mere; & avoit épousé, par contrat du 16 Août 1627, passé devant Hanuts, Notaire au Bailliage de Langres, résident à Foulain, Demoiselle *Marguerite de la Desmerie*, fille de Michel de la Desmerie, Ecuyer, Seigneur de la Loge & Latrecey, & de Claude Richard. De leur mariage ils eurent: — 1. BENJAMIN-CLAUDE, qui suit; — 2. ALEXANDRE, Ecuyer, Brigadier de la Compagnie de la Reine; — 3. Et JEAN-BATISTE PETIT-DE-LAVAUX, Ecuyer, Enseigne au Régiment de Piémont.

VII. BENJAMIN-CLAUDE PETIT-DE-LAVAUX, Ecuyer, Seigneur de Donnemarie, successivement Capitaine au Régiment de Manzancourt, puis Lieutenant de la Mestre-de-Camp, au Régiment de Coislin, Cavalerie, épousa, par contrat du 16 Avril 1653, passé devant Jacquinot & Crossard, Notaires à Nogent-le-Roi, Demoiselle *Anne Mance*, fille de Nicolas Mance, Seigneur d'Olon, Conseiller du Roi & son Procureur en la Prévôté dudit Nogent-le-Roi, dont il a eu des enfans. Leur postérité subsiste à Saint-Dizier, dans M. PETIT DE BROVILLIERS, ancien Capitaine au Régiment de Touraine, Infanterie, qui a deux enfans. Le fils vient de faire ses preuves pour l'Ecole Royale Militaire, & sa fille est destinée pour être reçue à Saint-Cyr.

Seigneurs de RIZAUCOURT *&* *de* MATHAUT.

VI. CLAUDE PETIT-DE-LAVAUX, Ecuyer, Seigneur de Rizaucourt, second fils de BENJAMIN, Ecuyer, Seigneur de Donnemarie, & de *Marie de Vassan*, d'abord Lieutenant d'une Compagnie de Chevaux-Légers au Régiment de Treilly, puis Capitaine & Major au Régiment du Marquis de Vezain, son oncle, fut maintenu dans sa noblesse avec LOUIS PETIT-DE-LAVAUX, son frere, sur la production de leurs titres, par trois jugemens rendus; le premier, le 11 Juillet 1635, par M. de Choisy; le second, du 17 Avril 1641, par M. de Gremonville, tous deux Intendans en Champagne; & le troisieme, du 18 Juillet de ladite année 1641, par les Commissaires députés pour l'exécution des déclarations, touchant le droit de francs-fiefs & nouveaux acquêts. Il fut encore maintenu dans sa noblesse sur le vû des mêmes titres, par Arrêt de la Cour des Aides du 20 Février 1664, signé Dumoulin, contradictoire avec le Procureur-Gé-

néral & Thomas Bousseau; il avoit épousé, par contrat du 16 Janvier 1638, passé devant Sandrey, Notaire à Brienne, Demoiselle *Marie Berbier-du-Mets*, fille de Jacques Berbier, Ecuyer, Sieur du Mets, & de Marguerite de Vassan. De leur mariage naquirent : — 1. FRANÇOIS-GABRIEL PETIT-DE-LAVAUX, Ecuyer, Capitaine au Régiment d'Espagny ; — 2. GASPARD-ANTOINE, Enseigné au même Régiment; — 3. PIERRE; — 4. LOUIS, qui suit ; — 5. & 6. CATHERINE, & ELISABETH PETIT-DE-LAVAUX.

VII. LOUIS PETIT-DE-LAVAUX, Ecuyer, Seigneur de Rizaucourt, épousa, le 6 Mai 1681, *Brice-Marguerite du Ru*, en la Paroisse de Saint-Leu & Saint-Gilles à Paris, de laquelle il eut six enfans, dont cinq morts sans postérité. Le sixieme, GÉDÉON-CLAUDE PETIT-DE-LAVAUX, qui suit:

VIII. GÉDÉON-CLAUDE PETIT-DE-LAVAUX, Chevalier, Seigneur & Baron de Mathault, né le 14 Juin 1702, ancien Capitaine au Régiment de Vexin, Infanterie, Grand-Bailli d'Epée de la Ville de Chaumont, mort en son Château de Mathault, le 9 Mai 1777. Il avoit épousé, le premier Août 1744, *Charlotte-Jeanne de Poirresson*, fille de feu Adrien-François de Poirresson, Ecuyer, Marquis de Chamarande, Lieutenant-Général au Bailliage & Siege Présidial de Chaumont, & d'Anne-Louise le Moyne. De ce mariage ils ont eu cinq enfans, dont quatre sont morts jeunes. Il ne reste plus que MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE PETIT-DE-LAVAUX, qui suit:

IX. MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE PETIT-DE-LAVAUX, née à Mathault, le 12 Juin 1746, héritiere de sa branche, mariée, par contrat du 4 Novembre 1764, à Messire *Galiot-Jean-Marie Mandat*, Chevalier, Baron de Nully, Seigneur de Thil, Grancey & de Bouron, en Champagne, Chevalier d Saint-Louis, Grand-Bailli de la Ville de Chaumont, dont postérité. *Voyez* MANDAT, dans ce volume.

Les Armes: *écartelé au 1 & 4 d'azur, à trois glands d'or, au 2 & 3 d'or, semé de trefles de sable, au lion de sable armé & lampassé de gueules, au chef de gueules chargé de trois croissans d'or.* Généalogie redigée sur les titres qui ont été produits en 1668, devant M. Le Fevre de Caumartin, alors Intendant de Champagne.

PEYSAC-DUMAS, ancienne Famille du Limosin, noble de race & d'extraction, de laquelle nous donnerons la généalogie, aussi-tôt qu'on nous en aura fourni le Mémoire dressé sur titres.

Les Armes : *de gueules, à la tour d'argent, ouverte & crenelée de sable, écartelé de gueules à la croix d'argent, cantonnée de 4 Fleurs de lys d'or,* supports, *2 griffons ;* cimier, *un griffon d'or.*

PIÉDOUE, anciennement PISDOE & PIDOE, suivant les titres, Famille noble & ancienne, originaire de Paris, dont il n'a été donné qu'une simple notice au tome XI de ce Dictionnaire, page 308. Elle a donné plusieurs Prévôts des Marchands de ladite Ville, entr'autres en 1281, dans GUILLAUME DE PISDOE, qui tenoit à Paris un rang fort considérable, & fut premier Ecuyer du corps, & Maître de l'écurie du Roi Phi-

lippe-le-Long, le 12 Juillet 1316. Cette Famille, établie aujourd'hui en Normandie, Election de Caen, a formé trois branches, & remonte par filiation suivie, & par actes authentiques, présentés & admis au Conseil, le 3 Février 1717, à GUILLAUME DE PIÉDOUE, qui suit.

GUILLAUME DE PIÉDOUE, Sieur de la Marre, est connu par un aveu qu'on lui rendit le 19 Juillet 1452, aussi par une procuration qu'il donna le 14 Octobre 1454, & par un contrat d'acquêt qu'il passa le premier Mai 1461. Il laissa pour fils JEAN DE PIÉDOUE, qui suit :

II. JEAN DE PIÉDOUE, Ecuyer, Sieur de la Marre & de la Moissoniere, qui reçut l'aveu de Dom Jean-Nicole, Prieur du Couvent de Notre-Dame du Boulay, le 5 Janvier 1489, & celui de noble homme Antoine de Balarnay, le 6 Juin 1492. Il épousa, le 10 Mars 1497, Demoiselle *Françoise Banate*, d'une famille maintenue dans sa Noblesse, le 4 Avril 1667, & rendit, comme héritiere de son pere, aveu au Roi, le 15 Mai 1497, & laissa sa femme veuve avec un fils, nommé ROLAND DE PIÉDOUE, qui suit :

III. ROLAND DE PIÉDOUE, Sieur de la Marre & de Moissonniere, fut mis sous la garde de sa mere, & de Guillaume Barate, son oncle maternel, par acte de tutelle du 30 Septembre 1533. Il comparut à la montre des Gentilshommes du Bailliage de Caen le 4 Juillet 1653, & rendit aveu au Roi le premier Mars 1565. Il avoit épousé, par contrat passé le 20 Avril 1543, devant Dumesnil & Gentil, Notaires à Falaize, Demoiselle *Catherine Pollin*, fille de Michel, dont il eut : — 1. MICHEL, qui suit : — 2. RICHARD, qui embrassa l'état Ecclésiastique : — 3. Et PHILIPPE DE PIÉDOUE, Sieur de la Marre, auteur des branches de PIÉDOUE-D'HÉRITOT & DESCHAPELLES, mentionnées ci-après. Ces trois freres partagerent, le 19 Mars 1559, devant François-Eve-Fleury & Bernard, Notaires de Sainte-Paix, comme héritiers de défunts ROLAND, & *Catherine Pollin*, leurs pere & mere : — 4. Et une fille, mariée au sieur *Deshagues*.

IV. MICHEL DE PIEDOUE, Ecuyer, sieur de la Moissonniere, épousa, le 4 Janvier 1590, Demoiselle *Françoise le Canu*, & laissa :

V. JEAN-MICHEL DE PIÉDOUE, qui présenta une Requête à la Chambre des Comptes de Rouen, sur laquelle intervinrent deux Arrêts des Commissaires de la Cour des Aides, députés par le Roi, les 24 Novembre 1664 & 20 Avril 1665, qui, d'après l'examen des titres produits, maintinrent JEAN-MICHEL PIÉDOUE, en sa qualité de Noble d'ancienne race, & dans tous les droits & privileges à elle accordés. Il avoit épousé 1°. *N..... Dumoutier*; 2°. Demoiselle *Marie de la Riviere*, le 27 Septembre 1659. Du premier lit vinrent : — 1. ANNE PIÉDOUE, femme, en 1650, de *Salomon du Thort*, Seigneur de Moulineaux & de Beny : — 2. RENÉE, femme de *Henri de Beaurepaire*, Sieur de Louvagny & de Jores ; & du second lit : — 3. GABRIEL-FRANÇOIS, qui suit : — 4. Et DOMINIQUE DE PIÉDOUE, mort sans postérité, de son mariage contracté le 25 Octobre 1683, avec Demoiselle *le Sens*.

VI. GABIEL-FRANÇOIS DE PIÉDOUE, Ecuyer, Vicomte d'Evrecy, fut maintenu dans les privileges de son ancienne Noblesse, par Arrêt du

Conseil, rendu le 30 Juin 1716, & avoit époufé, en 1686, Demoifelle *Anne Bellet*, dont vinrent : — 1. JEAN-CHARLES, pere de deux filles, mortes fans avoir été mariées : — 2. JEAN, qui n'a point laiffé de poftérité : — 3. GABRIEL-FRANÇOIS, Vicomte d'Evrecy, qui n'eut point d'enfans avec une Demoifelle *de Bellet*, apparemment niece de la femme de fon pere : — 4. N.... DE PIÉDOUE, mariée avec *N.... de Fribois*, Seigneur de Benauville, Billy, la Campagne, dont elle n'eut point d'enfans. : — 5. N.... DE PIÉDOUE, Dame de Fontaine, dont defcendent les Sieurs de Manoury : — Et N..... DE PIÉDOUE, femme du Sieur des Plaines-Rauville.

Branche des Seigneurs D'HÉRITOT, aujourd'hui devenue l'aînée.

IV. PHILIPPE DE PIÉDOUE, Ecuyer, fieur de la Marre & de la Moifonniere, troifieme fils de ROLAND, & de *Catherine de Pollin*, partagea avec fes freres, par acte paffé devant les Notaires de Sainte-Paix, le 19 Mars 1719, les terres & les biens de leurs pere & mere, & époufa, par contrat du 20 Novembre 1598, Demoifelle *Marie Jean*, fille de Marin, d'une famille noble de la Province, dont vinrent : — 1. CHARLES, mort fans alliance : — 2. JESSÉ, S[r] de Monderoute, qui fuit : — 3. FRANÇOIS mort au fervice, & qui laiffa de fon mariage avec *Anne d'Aumeuil*, FRANÇOISE DE PIÉDOUE, femme de *Henri Tribois*, Ecuyer, Sieur de Beneauville, dont des enfans : — 4. JEAN, rapporté après la poftérite de fon ainé : — 5. ARCHANGE DE PIÉDOUE, Sieur Defchapelles, auteur de la branche rapportée ci-après.

V. JESSÉ DE PIÉDOUE, Seigneur de Monderoute, fecond fils de PHILIPPE, *& de Catherine Pollin*, époufa, le 29 Août 1624, *Jaqueline Graindorge*, dont vint :

VI. PHILIPPE PIÉDOUE, II du nom de fa branche, Ecuyer, Sieur de Nerval, qui fe maria avec Demoifelle *Claude de Morel-Putange*, le 22 Juin 1658, dont naquit :

VII. CLAUDE-JACQUELINE DE PIÉDOUE, qui fe maria, par contrat du 11 Juin 1692, à *Michel Hermerel*. Nous en ignorons la poftérité.

Suite de cette feconde Branche.

V. JEAN DE PIÉDOUE, II du nom, Ecuyer, Sieur de LAUNAY, quatrieme fils de PHILIPPE, & de *Catherine Pollin*, partagea, le 25 Février 1631, avec fes freres CHARLES, JESSÉ, FRANÇOIS & ARCHANGE, tous héritiers de feu PHILIPPE DE PIÉDOUE, Ecuyer, Sieur de la Marre, & de *Catherine Pollin*, leurs pere & mere, & époufa 1°. Demoifelle *Anne Bruet*; 2°. par contrat du 28 Novembre 1545, Demoifelle *Marie Huet*, fille de Daniel Huet, Ecuyer, & de Demoifelle Ifabeau de Pilon, & niece du célebre favant Monfieur Huet, ancien Evêque d'Avranches. Il rendit aveu, le Octobre 1657, au Marquis de la Ferté-Senneterre; laiffa de fon premier mariage : — 1. JESSÉ, qui fuit : — 2. JEAN-BATISTE, rapporté après fon aîné : — 3 PIERRE-DANIEL, Seigneur de Launay, Chanoine

à Bayeux ; — 4. MARIE-ANNE, femme de *Laurent-Eustache*, Ecuyer, Sieur de Brucourt ; — 5. Et N..... DE PIÉDOUE, mariée à *N... Petit des Ifs*, d'une famille qui subsiste près d'Argentan.

VI. JESSÉ DE PIÉDOUE, Seigneur de Launay, fils aîné de JEAN, II du nom,, & d'*Anne Bruet*, épousa, le 24 Septembre 1663, *Françoise le Bernier*, fille de Jean-Jacques, Ecuyer, Seigneur de Longpré, & de Demoiselle Bonne le Normant ; de ce mariage vint : — 1. MARIE DE PIÉDOUE, femme, le 19 Juin 1696, de *François de Marescot*, Ecuyer, Sieur de Montmirel.

VI. JEAN-BATISTE DE PIÉDOUE, Ecuyer, Seigneur de Charsigné, d'Heritot & d'Ernetot, second fils de JEAN, & le premier de *Marie Huet*, sa seconde femme, (nommée tutrice de ses enfans mineurs, par acte du 30 Octobre 1662, & qui transigea le 31 Mars 1664, où ce JESSÉ PIÉDOUE fut majeur du premier lit de JEAN PIÉDOUE, II du nom, son mari,) servit en qualité de Capitaine dans le Régiment de Fontenay, Infanterie, par commission du 30 Mai 1689, & épousa, le 2 Août 1697, Demoiselle *Catherine de Cauvigny*, fille de François, Ecuyer, Sieur de Clinchamps, Dubreuil, &c. dont vinrent : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit ; — 2. MICHEL-GABRIEL, Docteur de Sorbonne, Abbé de Fontenay, mort en 1775 ; — 3. ELISABETH-DANIEL, femme de *René-Etienne-Nicolas Marquier*, Ecuyer, Sieur de Crux & de Villion ; — 4. Et ELISABETH-ISIDORE DE PIÉDOUE, dite Mademoiselle de *Charsigné*, morte en 1777, sans avoir été mariée.

VII. JEAN-BATISTE-DANIEL DE PIÉDOUE, Ecuyer, Seigneur d'Heritot, d'Ernetot, &c. né le 12 Décembre 1703, a servi en qualité de Lieutenant au Régiment de Louvigny, & épousa, le premier Juillet 1734, Demoiselle *Catherine - Françoise - Charlotte de Chasot*, fille de N..... Chasot, Seigneur de Saint-Georges, & de feue noble Dame Françoise-Descotits-Martin. Voyez la Généalogie de Chasot, imprimée dans le Dictionnaire de la Noblesse, *tome IV, pages 231 & suivantes*. De ce mariage sont nés : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. LOUIS-FRANÇOIS, appellé le Chevalier d'*Heritot*, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Chartres ; — 3. JEAN-BATISTE-GABRIEL, Ecuyer, Seigneur de Charsigné, ancien Officier de Cavalerie dans le Régiment du Commissaire-Général ; — 4. MARIE-GABRIELLE-CATHERINE, Religieuse Carmelite à Caen ; — 5. Et BARBE DE PIÉDOUE, dite Mademoiselle d'*Heritot*, morte sans alliance.

VIII. JEAN-FRANÇOIS DE PIÉDOUE, Ecuyer, Seigneur d'Héritot, Ernetot, Harcourt, &c. né le 13 Mai 1735, ancien Mousquetaire de la Garde du Roi, & Ecuyer de Sa Majesté jusqu'en 1774, a épousé, le 2 Août 1773, Demoiselle *Adélaïde-Flore-Clotilde de Nollent*, fille de Gilles de Nollent, Ecuyer, Seigneur de Frenouville & d'Harcourt, & de noble Dame Olive-Claude-Monique de Nollent, dont est né : — CHARLES-AUGUSTE-FRANÇOIS DE PIÉDOUE, mort en 1774.

Branche des Seigneurs des CHAPELLES.

V. ARCHANGE DE PIÉDOUE, Ecuyer, Seigneur des Chapelles, cinquieme fils de PHILIPPE DE PIÉDOUE, Seigneur de la Marre, & de Demoiselle *Marie-Jean*, partagea, le 25 Février 1631, avec ses freres, & épousa, par contrat du 30 Janvier 1635, Demoiselle *Marie de James*, fille de N... de James, Ecuyer, Seigneur de Saint-Geor. De ce mariage sont nés: — 1. MICHEL, qui suit; — 2. PHILIPPE, Ecuyer, Seigneur de Saint-Lieux, mort au service, sans enfans; — 3. Et CHARLES, aussi mort au Service, sans postérité. Ces trois enfans furent mis sous la tutelle de leur mere, par acte du 15 Juin 1558, laquelle rendit aveu en leur nom, le 10 Décembre 1663.

VI. MICHEL DE PIÉDOUE, Ecuyer, Seigneur des Chapelles, batisé le 8 Mai 1642, Lieutenant de Cavalerie, épousa, par contrat du 1er. Mai 1675, Demoiselle *Elisabeth le Coutelier*, fille de Jean-Jacques, Ecuyer. De ce mariage, vinrent: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. ANTOINE, appellé le *Chevalier des Chapelles*, batisé en 1688, Capitaine de Dragons, Chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance; — 3. CLAUDE-MICHEL, batisé en 1696, marié à *N... Lemagnan*, dont il a eu MICHEL-RENÉE DE PIÉDOUE, Mousquetaire de la Garde du Roi, mort sans enfans; — 4. Et CLAUDINE DE PIÉDOUE, batisée le 26 Septembre 1704, & mariée à *Benedic de Foullongues*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Jean.

VII LOUIS DE PIÉDOUE, Ecuyer, Seigneur des Chapelles, batisé le 13 Juin 1695, épousa Demoiselle *Renée-Marguerite du Vernay*, fille de Georges du Vernay, Ecuyer; duquel mariage vint:

VIII. CHARLES-LOUIS-CLAUDE DE PIÉDOUE, qui s'est marié avec Demoiselle *Charlotte-Louise de Godefroy*, fille d'Hervé, Ecuyer, Seigneur de Prelle. De ce mariage, sont sortis: — 1. JEAN-CHARLES-LOUIS DE PIÉDOUE, Garde-du-Corps de Sa Majesté; — 2. LOUIS-HERVÉ DE PIÉDOUE, qui a embrassé l'état Ecclésiastique; — 3. ANTOINETTE-JEANNE-CATHERINE-LOUISE, mariée avec *Gabriel-Aimant-Léonore le Harivel*; — 4. MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE-LOUISE; — 5. ANTOINETTE-CHARLOTTE-LOUISE; — 6. Et ANNE-LÉONORE: nous ignorons la postérité de ces filles.

Les Armes de PIÉDOUE sont *d'azur à trois pieds d'oye d'or 2 & 1.*

Généalogie rédigée sur les Arrêts de la Cour de Rouen, de 1664 & 1665, & sur ceux du Conseil, rendus en 1716 & 1717.

PIERRE (DE LA), Famille originaire de Valeraugue, Diocese d'Alais, en Languedoc.

JEAN DE LA PIERRE, Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France, en la Chancellerie, près la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, né le 30 Septembre 1716, marié, par contrat reçu Me. Carle, Notaire, le 5 Juillet 1741, avec Demoiselle *Jeanne de Pieyre*, Dame de la Valette, de Boisvert, Dame, en partie, du Rey, Maudagout &

& autres lieux, originaire aussi de Valleraugue, lesquels ont pour enfans; — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. Et Demoiselle MARIE DE LA PIERRE, née le 20 Décembre 1742, mariée avec noble *Antoine-François de la Cour*, Sieur de la Bessede, sur des pactes, du 13 Mai 1767, enregistrés le 20 Octobre 1768, par Me. Fesquet, Notaire à Valleraugue.

FRANÇOIS DE LA PIERRE, Seigneur de la Vallette, de Boisvert, Seigneur en partie de Favieres, du Rey, de Maudagout & autres lieux, né le 17 Juillet 1744, marié avec Demoiselle *Louise de Verdier*, de la Ville d'Uzès, par contrat du 25 Avril 1772, reçu Me. Martin, Notaire de ladite Ville. De ce mariage, sont issus: — 1. JEAN-LOUIS-FRANÇOIS, né le 10 Mars 1773; — 2. JEAN, né le 24 Septembre 1774; — 3. FRANÇOIS-LOUIS-PAULIN, né le 21 Août 1782; — 4. Et Demoiselle MARIE-JEANNE-CLOTILDE DE LA PIERRE, née le 27 Septembre 1776.

Les armes: *d'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 losanges de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

Notice, rédigée sur un Mémoire certifié du Juge du lieu, dans lequel il constate que les actes & titres susdits lui ont été communiqués, ainsi que les Patentes délivrées par M. d'Hozier, Juge d'Armes de France, portant atribution & réglement des Armoiries.

PIÉTREQUIN, Famille noble, originaire de Bourgogne, établie en Champagne, en Bourgogne, en Lorraine, dès avant 1400. Elle remonte par filiation suivie, à GUYON PIÉTREQUIN, qui suit:

I. GUYON PIÉTREQUIN, Ecuyer, Seigneur d'Ozon, qui épousa *Marie Hennequin*, dont vinrent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. Et JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Mont, rapportée en son rang.

II. FRANÇOIS PIÉTREQUIN, Ecuyer, Seigneur d'Ozon, fut Homme d'armes de la Compagnie de Charles VI, Roi de France, en 1412, & épousa *Anne d'Aureville*, fille de René, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, de laquelle il eut: — 1. LÉON, qui suit; — 2. — 3 & — 4. JEAN, CHARLES & MARIE PIÉTREQUIN.

III. LÉON PIÉTREQUIN, Ecuyer, Seigneur d'Ozon, Lieutenant du Sgr. d'Assey, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, s'allia avec *Anne d'Autricourt*, fille de Jacques, Ecuyer, Seigneur de Marmesse, & de Marie de Lémont, dont trois enfans: — 1. ANTOINE; — 2. JEAN, qui suit; — 3. Et FRANÇOIS PIÉTREQUIN.

IV. JEAN PIÉTREQUIN, Chevalier, Seigneur d'Ozon, Homme d'armes de la Compagnie du Roi, &c. épousa *Claude de Courcelles*, fille de Messire Philippe de Courcelles, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Saint-Lyebaut, & de Demoiselle Oudette de Beaucaire. Il en eut dix-huit garçons, savoir: — 1. JEAN, maintenu dans sa Noblesse par Sentence des Élus de Troyes, confirmée par Arrêt de la Cour des Aides, du 2 Mai 1511; — 2. CHARLES; — 3. GUY; — 4. FRANÇOIS; — 5. CLAUDE; — 6. LÉON; — 7. NICOLAS, qui suit; — 8. PIERRE; — 9. LOUIS; — 10. ETIENNE; — 11. ANTOINE; — 12. GUYON, qui fut s'établir à Troyes; — 13. ROBERT, Docteur de la Société de Navarre; — 14 & 15. GABRIEL

& PHILIBERT ; — 16. ANDRÉ, Chevalier de Malte & Commandeur de Menouveaux ; — 17 & 18. JACQUES & REMY PIÉTREQUIN.

V. NICOLAS PIÉTREQUIN, Ecuyer, Seigneur d'Ozon, en partie, septieme fils de JEAN, épousa Demoiselle *Jeanne Huguenin*, fille d'Alexandre, Ecuyer, Conseiller au Bailliage & Siége présidial de Chaumont, & de Demoiselle Jeanne de Picart. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. ETIENNE ; — 3. CLAUDE, auteur d'une branche rapportée ci-après ; — 4. PIERRE, Chanoine de Saint-Jean de Chaumont ; — 5. CLAIRE, mariée à *Robert Beaupoil* ; — 6. Et BRIGIDE PIÉTREQUIN, femme de *Jean Pescheur*, Ecuyer.

VI. JEAN PIÉTREQUIN, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Millieres, épousa Demoiselle *Perrette Sauvage*, fille de Nicolas Sauvage, Ecuyer Seigneur d'Angoulevent, & de Demoiselle Bernarde Thibaut, dont : — 1. GABRIEL, qui suit ; — 2. JEAN ; — 3. BERNARDE, mariée par contrat du 25 Février 1592, à *Jean de Poirresson*, Seigneur de Chamarende, Ecuyer, Avocat du Roi au Bailliage de Chaumont. *Voyez* Pieeresson : — 4. MARIE, alliée par contrat du 10 Février 1602, à *Nicolas Guenichon*, Ecuyer, Seigneur d'Arentieres ; — 5. Et JEANNE, mariée par contrat du 9 Février 1597, à *Jacques Lesain*, Ecuyer, Seigneur de Brousseval, Licencié en Droit, & Avocat en Parlement.

VII. GABRIEL PIÉTREQUIN, Ecuyer, Conseiller du Roi élu en l'Election de Chaumont, mort en 1617, avoit épousé Demoiselle *Jeanne Maignen*, fille aînée de Jean, Ecuyer, Avocat du Roi à Chaumont, & de Marguerite Thomassin, de laquelle il eut : — 1. JEAN, né en 1607 ; — 2. Et BERNARDE, née en 1612. On ne sait s'ils eurent postérité.

SECONDE BRANCHE.

VI. CLAUDE PIÉTREQUIN, Ecuyer, Seigneur de la Voivre, troisieme fils de NICOLAS, & de *Jeanne Huguenin*, fut Lieutenant de la Compagnie de M. de Guise, & épousa Demoiselle *Jeanne le Gros*, fille de Nicolas, Ecuyer, Seigneur de Varannes & de la Mothe, & de Demoiselle Bonne de la Mothe. Il en eut trois enfans, savoir : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. JEAN ; — 3. Et JEANNE PIÉTREQUIN.

VII. PIERRE PIÉTREQUIN, Chevalier, Seigneur de Wullaines, créé Chevalier de l'Ordre de Saint Marc de Venise, par Lettres du 15 Septembre 1616, fut maintenu dans sa Noblesse par Sentence des Président, Lieutenant & Elu de Sens, du 3 Juin 1634. Il avoit épousé, 1°. Demoiselle *Eléonore d'Abondes*, fille de Jules, Chevalier, Seigneur de Wullaines, & de Demoiselle Françoise de Piédefer ; & 2°. par contrat du 28 Janvier 1629, Demoiselle *Claude de Huet*, fille d'Adrien, Ecuyer, Seigneur de Corru, & de Demoiselle Marguerite de Condé. Nous ignorons s'il laissa des enfans.

Branche des Seigneurs de MONT-SOUS-AIGREMONT, *&c.*

II. JEAN PIÉTREQUIN, dit *Linot*, Ecuyer, fils puîné de GUYON, Ecuyer, Seigneur d'Ozon, & de *Marie Hennequin*, resté jeune sans pere ni mere, fut Sergent d'Armes de Philippe, Duc de Bourgogne, ainsi qu'il se voit par un gros regiſtre en parchemin, contenant les comptes de la Maison du Duc de Bourgogne, des années 1421, 1422 & 1423, par Mathiet Renault. Il épousa, vers 1430, *Jeannette Nocher*, fille de Jacques, Ecuyer, Seigneur de Coclois-sur-Aube, & en eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. PERRIN, Ecuyer, pere de GUILLAUME, de FRANÇOIS, & de CLAUDINE; — 3. GUILLAUME; mort en 1485; — 4. Et ADELINE PIÉTREQUIN, mariée à *N..... d'Amoncourt*.

III. JEAN PIÉTREQUIN, II du nom de sa branche, Ecuyer, vivant dès 1460, & en 1490, épousa *Anne Hennequin*, de la branche des Seigneurs d'Ozon, dont: — 1. ETIENNE, qui suit; — 2. Et ROBERT PIÉTREQUIN, dont on ignore la destinée.

IV. ETIENNE PIÉTREQUIN, Ecuyer, Seigneur en partie d'Ozon, mourut le 8 Mars 1545. On a des actes de lui de 1515, 18, 20, 38 & 1540. Il est dit, dans son contrat de mariage & dans plusieurs titres, fils de JEAN PIÉTREQUIN, & de Demoiselle *Anne Hennequin*. Il avoit épousé, par contrat du 17 Décembre 1528, *Jeanne de la Vallée*, fille de François, Ecuyer, Seigneur de Cusey, & de Marie de Fumesson. Elle mourut le 22 Février 1574, & ils sont tous deux enterrés dans la Paroisse de Saint-Pierre de Langres. De leur mariage sortirent: — 1. FRANÇOIS, né le 17 Octobre 1529; — 2. JEAN, qui suit; — 3. CLAUDE, né le 27 Avril 1536, qui s'établit à Gex, où il forma une branche aujourd'hui éteinte; — 4. GABRIEL, né le 23 Mai 1538, mort au service du Roi; — 5. CLAUDE, Docteur de la Société de Navarre; — 6. Et LOUISE PIÉTREQUIN, née le 21 Janvier 1531, morte en 1581, mariée à *Philibert Rousseau*, Ecuyer, Capitaine d'Artillerie.

V. JEAN PIÉTREQUIN, III du nom, Ecuyer, né en Juin 1533, Seigneur en partie d'Ozon, fut tué le 5 Juin 1589, devant la porte du marché de la ville de Langres, où il combattoit pour le Roi, en qualité de Capitaine-Commandant de ladite Ville, contre les ennemis de Sa Majesté. Il avoit épousé, par contrat du 8 Février 1560, Demoiselle *Anne Roussart*, fille de François, Ecuyer, demeurant à Langres, & de Demoiselle Guyette Gastebois, & en eut: — 1. ETIENNE, qui suit; — 2. PHILIBERT, auteur de la branche des Seigneurs de Gilley, la Borde, &c. rapportée ci-après; — 3. NICOLAS, Chanoine, Chantre & Promoteur de l'Eglise Cathédrale de Langres; — 4. MATHIEU, Ecuyer, Lieutenant de la Compagnie du Marquis de Resnel, tué à Relampont, à deux lieues de Langres, en combattant contre les ennemis du Roi, en 1615. Il avoit épousé *Anne du Bois-de-la-Rochette*, dont il n'eut point d'enfans; — 5. JEAN, Prieur de Saint-Goesme, qu'il permuta pour l'Abbaye de Chalivoy. Il voyagea beaucoup, & fut enterré aux Dominicains de Langres, où il avoit fait

ériger le mausolée qu'on y voit, tant pour lui que pour sa famille; — 6. PIERRE, Chanoine de l'Église de Langres; — 7. MARGUERITE, mariée, par contrat du 26 Octobre 1589, à *Jacques le Moine*, Ecuyer, Seigneur de Millieres; — 8 Et ANNE-MARIE PIÉTREQUIN.

VI. ETIENNE PIÉTREQUIN, Ecuyer, Seigneur de Mont-sous-Aigremont, mort en 1610, avoit épousé, par contrat du 10 Août 1603, à Badonvillers, au Comté de Salm, *Marie Jacquemar*, fille de Nicolas, Ecuyer, Seigneur de Badonvillers, & d'Anne Martin. Elle se remaria en secondes noces à Abraham du Puy, dont elle eut: Jacques du Puy, Ecuyer. De son premier lit vinrent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. ETIENNE, tué au service, à Bois-le-Duc, 1630; — 3. Et ANNE PIÉTREQUIN, morte en 1612.

VII. JEAN PIÉTREQUIN, IV du nom, Ecuyer, Seigneur de Mont, Chevau-Léger dans les troupes du Roi, épousa, 1°. *Marie Heudelot*, fille de Jean, Ecuyer, Seigneur de Grandchamp, & de Marie de Dampierre, dont il ne laissa point d'enfans, & 2°. par contrat du 11 Novembre 1640, *Anne de Brabant*, fille de feu Abdemelech de Brabant, Ecuyer, Seigneur de Marault, & d'Esther de Louviere, Douairiere de Brabant. De ce second mariage naquirent: — 1. JEAN-BATISTE, qui suit: — 2. Et ANTOINE-ISAAC PIÉTREQUIN-DE-BRABANT, Seigneur en partie de Mont, Gentilhomme de l'Ambassade de Rome, en 1688, puis Envoyé en Baviere pour les affaires de Sa Majesté, mort sans alliance le 14 Avril 1698.

VIII. JEAN-BATISTE PIÉTREQUIN, Chevalier, Seigneur de Mont, né en 1649, fut Garde-du-Corps du Roi, & mourut le 27 Juillet 1721, âgé de soixante-dix-sept ans. Il avoit épousé, par contrat du 21 Novembre 1671, Demoiselle *Susanne-Fréderic de Lavaux*, fille de Messire Erard de Lavaux, Chevalier, Baron de Vrecourt, & d'Anne de l'Epine, Dame de Saint-Ouen. Elle est morte le 16 Février 1721, ayant eu de son mariage: — 1. JOSEPH, mort à Langres pendant ses études; — 2. FRANÇOIS-NICOLAS, qui suit; — 3. GEORGES, né en 1691, mort en 1765; — 4. MARIE-DIEUDONNÉE, née le 21 Avril 1683, reçue à Saint-Cyr, au mois de Mai 1694, morte en Juillet 1754, dans sa soixante-onzieme année; — 5. CHARLOTTE PIÉTREQUIN, née en 1686, décédée, sans alliance, le 14 Octobre 1719, âgée de trente-trois ans; — Et neuf autres enfans, morts jeunes.

IX. FRANÇOIS-NICOLAS PIÉTREQUIN, Chevalier, Seigneur de Mont, Gilley, Torcenay, Prangey & Vesvre, né en 1678, fut d'abord élevé à Rome au Collége Clémentin, servit dans les Mousquetaires noirs, ensuite dans les Dragons du Régiment de Paysac, puis Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Toetquen, jusqu'en 1709, qu'étant à Mont, il fut pris en ôtage, pour son pere, par un parti de Traerbach, & y resta trois ans & demie prisonnier. Il a été reçu aux Etats de Bourgogne, le 5 Mai 1727, & est mort le 5 Février 1749. Il avoit épousé, par contrat du 14 Février 1713, BERNARDE PIÉTREQUIN, sa cousine, héritiere de la branche de la Borde, morte le 3 Février 1750, âgée de soixante-cinq ans. De ce mariage ils ont eu : — 1. JEAN-BATISTE-PIERRE, qui suit; — 2. PHILIBERT-

CHARLES, auteur de la branche des Seigneurs de Prangey, &c. rapportée ci-aprés; — 3. MARGUERITE, née en 1723, Religieuse Carmelite à Dijon; — 4. 5. & 6. BERNARDE, GENEVIEVE, & GABRIELLE, mortes jeunes.

X. JEAN-BATISTE-PIERRE PIÉTREQUIN, Chevalier, Seigneur de Mont & de Gilley, née le 29 Juin 1715, a épousé, par contrat du 2 Octobre 1741, *Marguerite Girault*, né le 29 Janvier 1724, fille aînée de Claude-Joseph Girault, I du nom, Chevalier, Seigneur de Vitry, Effey, Donnemarie, Genevrieres, Belfond, &c. & d'Anne Marie, Baronne de Fauge, sa premiere femme. Ils ont eu de leur mariage: — 1. CLAUDE-JOSEPH-BERNARD, Chevalier, né le 20 Août 1742, qui a été Mousquetaire du Roi dans sa seconde Compagnie, a fait la campagne de 1761, & est mort le 20 Septembre 1762: — 2. FRANÇOIS-NICOLAS, né le 23 Mars, décédé le 21 Septembre 1746: — 3. LOUIS-MARIE, né le premier Novembre 1748, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Langres: — 4. PHILIBERT-CHARLES, né le 19 Février 1752, qui a été Mousquetaire du Roi dans sa seconde Compagnie: — 5. ROSE, qui suit: — 6. Et BARBE-GABRIELLE PIÉTREQUIN, née le 16 Mars 1756.

XI. ROSE PIÉTREQUIN, née le 14 Décembre 1749, a été mariée, par contrat reçu Garnier, Notaire Royal à Rez, le 20 Juin 1773, à Messire *Charles-Angélique*, Comte *de Trestondam*, Chevalier, Seigneur de Suaucourt & de Pisseloup, ancien Capitaine au Régiment de Piémont, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Commandant du Fort Griffon de Besançon, fils de feu Messire Claude-Marie, Comte de Trestondam, Chevalier, Seigneur de Suaucourt & de Pisseloup, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, & de Dame Marguerite de Vergalant. *Voyez* Trestondam.

Branche des Seigneurs de PRANGEY, *&c.*

X. PHILIBERT-CHARLES PIÉTREQUIN, Chevalier, Seigneur de Prangey & Vesvre, né le premier Janvier 1721, second fils de FRANÇOIS-NICOLAS, & de BERNARDE PIÉTREQUIN-DE-LA-BORDE, a servi dans le Régiment de Souvré, Infanterie, & a été reçu aux Etats de Bourgogne, en 1752. Il a épousé, 1°. par contrat du 6 Janvier 1746, *Rose-Gabrielle des Barres*, fille de Claude, Chevalier, Comte des Barres, & de Claudette de Lucey; & 2°. par contrat du 17 Juillet 1769, *Marie-Henriette de Minette-de-Beaujeu*, fille de Philippe César, Chevalier de Saint-Louis, ancien Mousquetaire du Roi dans sa seconde Compagnie, & de Henriette Plusbel-de-Saulles. Du premier lit il a eu: — 1. CLAUDE-BERNARD, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE, né & mort en 1751; — 3. PHILIBERT, né le 14 Avril, & mort le 24 Mai 1753; — 4. FRANÇOIS-PHILIBERT, né le 29 Janvier 1757, décédé la même année; — 5. MARGUERITE-NICOLE, née le 20 Mai 1749, morte en Mai 1759; — 6. MARIE PIÉTREQUIN, née en 1755; du second lit: — 7. Et CLAUDE-HENRI PIÉTREQUIN, né en Juillet 1770.

XI CLAUDE-BERNARD PIÉTREQUIN-DE-PRANGEY, Chevalier Sei-

gneur de Prangey, Vesvre & en partie de Marac, né le 12 Mai 1747; ci-devant Officier au Corps des Grenadiers de France, a épousé, par contrat, reçu Collier, Notaire à Langres, le 4 Février 1771, *Rosalie Girault*, troisieme fille de Claude-Joseph Girault, I du nom, Chevalier, Seigneur de Vitry, Essey, Genevrieres, Belfond, &c. & de Barbe-Nicole Plusbel de Saulles, sa seconde femme, dont il a : 1. — BARBE-CHARLOTTE-CLOTILDE, née le 20 Juin 1773; — 2. Et CLAUDE-JOSEPHE-ELISABETH PIÉTREQUIN, née le 31 Août 1774.

Branche des Seigneurs de la BORDE, *&c. éteinte.*

VI. PHILIBERT PIÉTREQUIN, Ecuyer, Seigneur de Gilley, la Villeneuve-aux-Fresnes, second fils de JEAN III du nom, & d'*Anne Roussart*, fut Conseiller du Roi, Lieutenant-Général au Siege Royal de Langres, & mourut en 1634. Il avoit épousé, par contrat du 20 Avril 1599, Demoiselle *Claire Brotte*, fille de François Brotte, Seigneur de Covisier & de la Villeneuve-aux-Fresnes, & de Demoiselle Anne Fagotin. Leurs enfans furent: — 1. PHILIBERT, qui suit; — 2. JEAN, Prieur de Saint-Goesme près de Langres & Chanoine de l'Eglise de Langres; — 3. ANNE, femme de *René le Tondeur*, Ecuyer; — 4. GABRIELLE, mariée à *Antoine de Thisac*, Ecuyer, Seigneur de la Rochere & de Honlecourt, morte en 1635; — 5. & 6. CATHERINE, & CLAIRE, Religieuses Ursulines; — 7. & 8. ELISABETH, & MARGUERITE PIÉTREQUIN, mortes sans alliances.

VII. PHILIBERT PIÉTREQUIN, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Gilley, la Villeneuve-aux-Fresnes, la Borde, &c. confirmé dans sa noblesse par Arrêts de la Cour des Aides de 1664, & du Conseil du 20 Juillet 1671, fut Conseiller du Roi, Lieutenant Particulier au Bailliage & Siege-Présidial de Langres. Il épousa, par contrat du 25 Mars 1642, Demoiselle *Bernarde Bouvot*, fille de Henri, Ecuyer, Seigneur en partie de Rosoy, Président au Présidial de Chaumont, & de Demoiselle Marguerite Bourlier. Elle mourut en 1718, âgée de quatre-vingt-seize ans, ayant eu de son mariage douze enfans, entr'autres: — 1. JEAN-BATISTE-LOUIS, Ecuyer, Seigneur de Gilley, Sacqueney, Montormentier, &c. Lieutenant Particulier au Bailliage & Siege Présidial de Langres, mort sans alliance en 1718; — 2. PHILIBERT, qui suit; — 3. ANTOINE, Chanoine de l'Eglise de Langres & Archidiacre du Dijonnois, en 1671; — 4. JEAN, Docteur en Théologie & Chanoine de l'Eglise de Langres, en 1666; — 5. MARIE, femme de *Gilles d'Hémery*, Ecuyer, Seigneur de Jorquenay; — 6. MARGUERITE, mariée à *Etienne de Lecey*, Ecuyer, Seigneur de Changey, Président au Présidial de Langres, morte en 1733; — 7. Et ELISABETH PIÉTREQUIN, décédé jeune.

VIII. PHILIBERT PIÉTREQUIN, III du nom, Chevalier, Seigneur de la Borde, Prangey, Vesvre, Torcenay, Courcelles au Val d'Airon, d'abord Chanoine de Langres, fut reçu aux Etats de Bourgogne comme Seigneur de Prangey; Capitaine de Dragons au Régiment de Runes, en 1685, Lieutenant-Général d'Epée au Bailliage de Châtillon-sur-Seine, & premier

Chevalier d'honneur à celui de Langres, & est mort le 11 Février 1726. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 28 Janvier 1685, Demoiselle *Claudette Humbelot*, fille d'Antoine, Ecuyer, Seigneur d'Aisey, & de Bernarde de Robin, sa seconde femme; & 2°. par contrat du 14 Avril 1703, Demoiselle *Genevieve-Gilles de la Londe*, morte en 1728, fille de Pierre-Gilles, Ecuyer, Seigneur de la Londe, & de Dame Marie Arnault. Du premier lit a eu plusieurs enfans, dont il n'est resté que BERNARDE PIÉTREQUIN, qui suit; & du second, — Deux filles, mortes jeunes.

IX. BERNARDE PIÉTREQUIN, Dame de Gilley, Prangey & Vesvre, a porté ces Terres à NICOLAS-FRANÇOIS PIÉTREQUIN, Chevalier, Seigneur de Mont, son cousin, qu'elle a épousé par contrat du 14 Février 1713. Elle est morte le 3 Février 1750, laissant postérité, rapportée ci-devant.

Les Armes: *d'azur, au chevron accompagné de trois croix recroisetées, au pied fiché, le tout d'or, posées 2 & 1.*

POIRRESSON ancienne Famille noble, éteinte en la personne de Mde. de MANDAT, Baronne de Nully, originaire de Champagne, distinguée par ses services Militaires & par ses alliances. Suivant les titres produits devant M. de Caumartin, Intendant de la Province, au mois de Juin 1667, elle remontoit sa filiation à Pierre ci-après. Mais le plus ancien dont on ait connoissance, est OGIER DE POIRRESSON, qui suit.

I. OGIER DE POIRRESSON, Ecuyer, qui servit sous les ordres de différens Princes de l'Europe avant le quinzieme siecle, & mérita des Emplois considérables, que lui donna, en la Province de Bresse, Amédée, Comte de Savoie. Il épousa, *Isabelle de Buan-Beaurepaire*, & en eut: — 1. CHRISTOPHE DE POIRRESSON, Ecuyer, marié à *Henriette de Gournay*; — 2. Et PIERRE DE POIRRESSON, qui suit:

II. PIERRE DE POIRRESSON, Ecuyer, Sieur de Provencheres, comparut à la montre des Gentilshommes possédant fiefs au Bailliage de Chaumont, faite par Messire Philibert du Chastelet, Chambellan du Roi, & son Bailli de Chaumont, en 1472, & est aussi dénommé dans le rôle de montre des Nobles dudit Bailliage, de 1479. Il passa, avec Demoiselle *Marie le Josne*, sa femme, deux contrats d'acquisition; l'un, du 16 Novembre 1475, *signé* Bouvot, Garde du Scel de la Prévôté de Vignory & Baudry, Tabellion Juré; & l'autre, du 15 Octobre 1481, passé devant Hamein & Mirebel, Tabellions Jurés en ladite Prévôté de Vignory. Il eut de son mariage: — 1. CHRISTOPHE, qui suit; — 2. Et ELISABETH DE POIRRESSON, femme de *Nicolas de Montangon*, Ecuyer, Sieur de Rouvroy, dont sont descendus les Sieurs de Rouvroy & Montangon.

III. CHRISTOPHE DE POIRRESSON, Ecuyer, Sieur de Provencheres, donna sa déclaration des Fiefs & Seigneuries mouvans en arriere-fiefs du Roi, qu'il possédoit ès lieux de Vignory, Buzieres, Foroncle & Provencheres, au mois de Février 1503, & rendit des services si considérables au Duc de Lorraine, que ce Prince, en récompense, lui accorda des Armes qui ont quelque rapport avec celles de la Maison de Lorraine. Il avoit

époufé Demoifelle *Yolande-le-Roi*, de laquelle vinrent : — 1. PRUDENT, qui fuit ; — 2. RENÉ, Ecuyer, Seigneur de Buzieres, Foroncles, Crefpy-le-Chenoy & autres lieux, l'un des cent Gentilshommes de la Maifon du Roi, en 1753, & fait Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel par Henri II : il donna fon aveu & dénombrement à Jean de Luxembourg, Comte de Brienne, par acte paffé devant Brifigen & Fagotin, Notaires-Royaux à Chaumont, le 10 Janvier 1570 ; — 3. OGIER, Prieur du Prieuré de la Genevroye ; — 4. ISABELLE, femme de *Jean de Forget*, Ecuyer, Sieur d'Ourfche, dont font defcendus les Sieurs de Forget & d'Ourfche ; — 5. Et EDMÉE DE POIRRESSON, mariée à *Guillaume Thelin*, Ecuyer, Sieur de Gudmont.

IV. PRUDENT DE POIRRESSON, Ecuyer, Sieur de Provencheres, donna fon dénombrement le 6 Juillet 1541, & un autre le 25 Avril 1542, tant en fon nom que pour RENÉ & OGIER DE POIRRESSON, fes freres puînés. De fon mariage avec Demoifelle *Bernarde de Heraude*, il eut : — 1. JEAN, qui continua la defcendance ci-après ; — 2. DOMINIQUE, dont nous allons parler d'abord ; — 3. Et CLAUDE, Doyen de l'Eglife Royale de Vaucouleurs.

DOMINIQUE DE POIRRESSON, Ecuyer Confeiller au Préfidial de Chaumont, dès 1558, fut le premier de fa Famille qui réunit les fonctions de la Magiftrature avec la Nobleffe que fes peres lui avoient tranfmife. Il eut pour fils : — FRANÇOIS DE POIRRESSON, Ecuyer, Seigneur de Suzancourt, &c. qui, à l'exemple de fes ancêtres, reprit la profeffion des armes, fe trouva à la journée de Fontaine-Françoife, en 1595, & fervit jufqu'en 1598 dans la Compagnie d'Ordonnance du Prince de Tingry. Il entra dans celle de la Reine, en 1615, fe diftingua dans l'Armée qui étoit alors commandée par M. de Bois-Dauphin, & fit enfuite acquifition de la Terre de Chamarande, en Champagne, au Diocefe de Langres. Le Roi Henri IV, qui lui en remit les droits de quint & de requint, comme une marque de fatisfaction & de reconnoiffance de fes fervices, lui accorda, ainfi que Louis XIII, des Lettres de Juffion fur le refus que fouffrirent à l'enregiftrement les Lettres du don & de la remife. Il fe rendit au fiége de la Rochelle, & y mourut en 1628, après avoir donné de nouvelles preuves de fa valeur & de fon fidele attachement au Service de Sa Majefté. Il avoit fait donnation entrevifs, par acte du 26 Janvier 1626, paffé devant Pillot, Notaire-Royal & Tabellion à Chaumont, à JEAN DE POIRRESSON, Ecuyer, Sieur de Morillon, fon coufin-germain, Confeiller du Roi, & fon Procureur au Bailliage & Siége Préfidial de Chaumont, mentionné ci-après des Terres & Seigneuries de Chamarande, Suzancourt, la Moche & Curmont.

V. JEAN DE POIRRESSON, I du nom, Ecuyer, Sieur de Provencheres, fils aîné de PRUDENT & de *Bernarde de Heraude*, fut d'abord Homme d'armes dans la Compagnie de M. de Strozzy, comme il confte par un certificat du Sieur Maroo Balbo, Lieutenant de ladite Compagnie, en date du 1 Juin 1549, & enfuite Capitaine de Mortier-fur-Seaulx. Il époufa, par contrat du 12 Juin 1565, paffé devant Bugnot & d'Auxeure, Notaires à Joinville,

Joinville, Demoiselle *Crespine de Hault*, dont: JEAN, qui suit; — 2. Et NICOLAS, Doyen de l'Eglise Royale de Vaucouleurs.

VI. JEAN DE POIRRESSON, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Chamarande, la Chapelle, Suzancourt, la Mothe, Curmont, Morillon & autres lieux, Conseiller & Procureur du Roi au Bailliage & Siege Présidial de Chaumont, fit foi & hommage à Sa Majesté de sesdites Terres, le 2 Septembre 1626, & avoit épousé, par contrat du 26 Avril 1592, passé devant Fagotin, Tabellion à Chaumont, Demoiselle *Bernarde Piétrequin*. Leurs enfans furent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ET ADRIEN, Conseiller, Aumônier du Roi, Prieur des Prieurés de Vignory & de Grand-Vaux, Chanoine de la Cathédrale de Langres. Ils partagerent entr'eux la succession de leur pere, le 27 Avril 1644, suivant la coutume du Bailliage de Chaumont.

VII. JEAN DE POIRRESSON, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Chamarande, la Chapelle, la Mothe, & Curmont, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Procureur au Bailliage, Présidial, Prévôté & Maréchaussée de Chaumont, fit foi & hommage de ses terres au Roi, le 4 Décembre 1655, en la Chambre du Domaine, à Châlons en Champagne, & fut fait Conseiller d'Etat par Lettres du 20 Janvier 1656, en considération de ses bons services, & de ceux de son pere, dont il prêta serment entre les mains de M. Seguier, alors Chancelier de France. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 1er. Janvier 1631, Demoiselle *Marguerite Rose*, à laquelle il survécut, suivant l'acte de Garde-Noble, du 29 Décembre 1634, qui lui fut adjugée; & 2°. Demoiselle *Jeanne Closier*. Ils sont tous deux enterrés en l'Eglise paroissiale de Saint-Jean-Batiste de Chaumont, lui le 17 Octobre 1667, & elle le 29 Mars 1669. Du premier lit, il eut: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. NICOLAS, Ecuyer, mort jeune; & du second lit, vinrent douze enfans, dont six moururent en bas âge. Les autres furent: — 3. PIERRE DE POIRRESSON, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle, mort à l'âge de vingt-trois ans, Lieutenant au Régiment Royal en 1670, sans alliance; — 4. ADRIEN, rapporté après son aîné; — 5 & 6. CHRISTINE & CATHERINE, Religieuses aux Ursulines de Chaumont; — 7. ANNE, morte sans alliance; — 8. Et MARIE-ANNE DE POIRRESSON, Religieuse aux Ursulines de Bar-sur-Aube.

VIII. CLAUDE DE POIRRESSON, Ecuyer, Seigneur de Crespy, Conseiller du Roi, puis son Procureur au Bailliage, Siege Présidial, Prévôté & Maréchaussée de Chaumont, produisit ses titres devant M. Lefevre de Caumartin, Intendant de Champagne, & fut maintenu dans sa Noblesse avec son fils, par Ordonnance rendue à Rocroy, le 13 Juin 1667. Il avoit épousé, par contrat du 28 Juin 1660, passé devant Daniel, Notaire à Bar-sur-Aube, Demoiselle *Germaine-Geoffroy de Coiffy*, dont il a eu: JEAN DE POIRRESSON, Ecuyer, Seigneur de Chamarande, aussi Conseiller du Roi & son Procureur au Bailliage, Siége Présidial, Prévôté & Maréchaussée de Chaumont, maintenu dans sa noblesse avec son pere, & mort sans enfans.

VIII. ADRIEN DE POIRRESSON, Ecuyer, fils puiné de JEAN, III du

nom, & de *Jeanne Clozier*, sa seconde femme, né le 22 Avril 1657, partagea les biens de ses pere & mere, le 24 Septembre 1671, fut pourvu de l'Office de Lieutenant-Particulier au Bailliage de Chaumont, le 24 Novembre 1684, mourut âgé de soixante-quatre ans, & fut inhumé au tombeau de ses ancêtres, le 30 Août 1721. Il avoit épousé, par contrat du 20 Juillet 1681, passé devant Claude Perrein & Jean-Batiste Penot, Notaires à Saint-Dizier, Demoiselle *Jeanne le Moyne*, fille de noble Louis le Moyne, Conseiller du Roi & Contrôleur au Grenier à Sel de Saint-Dizier, depuis secrétaire du Roi, & de Marie Dubois. Elle est morte le 17 Mars 1731, âgée de soixante-dix-huit ans, & a été inhumée à Chaumont. Ils ont eu de leur mariage treize enfans, dont dix morts en bas âge. Les autres sont: — 1. LOUIS-NICOLAS DE POIRRESSON, mort Religieux Bernardin, en l'Abbaye de Vaux-la-Douce; — 2. ADRIEN-FRANÇOIS, qui suit; — 3. Et ANNE-THÉRESE DE POIRRESSON, mariée à Messire *Louis de Beurville*, Chevalier, Seigneur de Pelmontier, Longeville & du Jars, Gentilhomme ordinaire du Roi. Ils ont eu un garçon & six filles.

IX. ADRIEN-FRANÇOIS DE POIRRESSON, Ecuyer, né le 26 Décembre 1686, Marquis de Chamarande, par érection de cette Terre, avec union de celles de la Chapelle en Blezy, de la Mothe & de Curmont, en Marquisat, sous le mom de Chamarande, par Lettres-Patentes données à Versailles au mois de Mars 1745, fut d'abord Lieutenant-Particulier au Bailliage & Siége-Présidial de Chaumont, le 26 Janvier 1710, puis Lieutenant-Général audit Bailliage, le 13 Décembre 1732, à la place de Charles-Etienne le Moyne, son beau-frere, Charge qu'il a rempli pendant plusieur années avec la plus grande distinction, est mort le 13 Août 1773, & a été inhumé dans le caveau de ses ancêtres à Chaumont. Il avoit épousé, le 7 Novembre 1715, avec dispense de parenté, du 13 Août précédent, *Anne-Louise le Moyne* sa cousine-germaine, née à Saint-Dizier, le 30 Janvier 1692, fille de Nicolas le Moyne, Président à mortier au Parlement de Metz, & de Marie-Anne de Donmartin, & niece de M. l'Abbé le Moyne, Conseiller de Grand'Chambre au Parlement de Paris. Elle est morte le 8 Juillet 1722, ayant eu cinq enfans, savoir: — 1. LOUIS-JEAN-IGNACE, mort en bas-âge; — 2. ADRIEN-JOSEPH, qui suit; — 3 & 4. ANNE & MADELENE-LOUISE, aussi mortes en bas-âge; — 5. Et CHARLOTTE-JEANNE DE POIRRESSON, née le 24 Juin 1722, mariée le premier Août 1744, à Messire *Gédéon-Claude Petit-de-la-Vaux*, Chevalier, Seigneur & Baron de Mathaut, né le 14 Juin 1702, ancien Capitaine au Régiment de Vexin, Infanterie, grand Bailli d'épée de la Ville de Chaumont, mort à Mathault, le 9 Mai 1777. Ils ont eu cinq enfans, dont quatre sont morts jeunes. Il ne reste plus que Marie-Françoise-Charlotte Petit-de-Lavaux, née à Mathault, le 12 Juin 1746, mariée, par contrat du 4 Novembre 1764, à Messire Galiot-Jean-Marie Mandat, Chevalier, Baron de Nully, Seigneur de Thil, Grancey, & de Bouron, en Champagne, Chevalier de Saint-Louis, grand Bailli de la Ville de Chaumont, dont postérité. *Voyez* MANDAT, dans ce Volume.

X. ADRIEN-JOSEPH DE POIRRESSON, Ecuyer, Lieutenant-Général au Bailliage & Siege Présidial de Chaumont, sur la démission de son pere,

par Lettres du 5 Mai 1741, est mort à Paris, en Février 1750, & avoit épousé, le 6 Février 1746, *Louise-Catherine de Barbin-de-Broyes*, fille de Messire Elzéar, Chevalier, Seigneur de Broyes, Châtelain de Souesme, Moran, Autriche, &c. premier Baron du Comté de Champagne, & de Catherine de Vic. Sa veuve est aussi morte à Paris, quelques années après lui, & n'a eu qu'un fils mort jeune.

Les Armes : *écartelé au 1 & 4 d'azur, à trois pals d'or ; au 2 & 3 d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois mouches de sable, & accompagnée de trois étoiles d'or, 2 & 1 ; & sur le tout d'or, au sautoir de gueules, & une épée d'argent à la garde & poignée d'or, posée en pal & brochante sur le tout.* Généalogie rédigée d'après les titres, produits en 1667, devant M. de Caumartin, Intendant de Champagne, & les Lettres-Patentes d'érection de la terre de Chamarande, au Diocese de Langres, en Marquisat, qui nous ont été communiqués.

* PONTKALLECK, QUALLECH, ou KALLECQ, c'est ainsi qu'il se trouve ortographié dans les plus anciens titres, belle Terre & Marquisat en Bretagne, évêché de Vannes, sous le ressort du Siege Royal de la Ville de Hennebon : elle entra par mariage, en l'an 1440, en l'illustre Maison de Malestroit, de Guer, de Cornouailles, à qui elle appartient toujours. Cette Terre est décorée d'un Château, bâti à l'antique, d'un Parc de quatre cents soixante arpens qui l'environne, & qui contient plusieurs belles pieces d'eau plates, dont le poisson est fort renommé ; il y a aussi à quelque distance une forêt, qui sans être bien grande, est très-agréable pour la chasse, en ce qu'elle n'est pas montueuse, & que le gibier y abonde. Cette Terre a essuyé, pendant plus d'un siecle révolu, les malheurs d'une longue saisie réelle, ce qui l'a beaucoup dégradée.... *Voyez*, pour plus amples éclaircissemens sur la Maison de MALESTROIT-PONTKALLECK, toujours existante, *les deux derniers tomes de cet ouvrage, aux articles GUER-MALESTROIT-PONTKALLECK, & CORNOUAILLES*, les Lettres d'érection de Marquisat sont au *troisieme Tome, article PONTKALLECK.*

POYVRE : Famille, l'une des plus illustres & des plus anciennes des Pays-Bas, que lon croit issue des anciens Comtes de Troyes. Ce qu'il a de certain, c'est qu'elle est originaire de Champagne, où, dès le onzieme siecle, elle a possédé la Baronnie de Poyvre, située sur la route de Vitri à Sezanne. Sa filiation remonte à THIBAUT, Sire DE POYVRE, Chevalier-Banneret, vivant en 1160, filleul de THIBAUT, Comte de Champagne & de Blois, qui épousa *Mahaut d'Espinoi*, dont il eut :

THIBAUT, II du nom, Sire DE POYVRE, Chevalier-Banneret, mort en 1200, ayant épousé *Adelize*, sœur de Guerin, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Chancellier de France, sous Philippe-Auguste, & Généralissime de ses troupes, dont :

PIERRE, Sire & Baron DE POYVRE & de Bayonville, mort le 7 Mars 1259, ayant épousé, en 1218, *Yolande de Grandpré*, dont il eut :

PIERRE, II du nom, Sire Baron DE POYVRE, qui eut de grands biens près de Valenciennes, par testament de son grand-pere. Il épousa *Mahaut de Baujœul*, fille du Seigneur de Baujœul, avec lequel il fut au tournois de

Compiegne, en 1261. Les descendans ont formé diverses branches qui se sont répandues dans la Flandre, les Pays-Bas & autres Provinces, mais quoique sorties du même tronc, elles n'ont pas toutes joui de la même illustration. ANTOINE DE POYVRE-DE-BAYONVILLE, issu au quinzieme degré de PIERRE II, ci-dessus, s'établit, en 1715, à Marseille, où, à l'exemple de plusieurs Gentilshommes de cette Ville, il s'adonnna au commerce maritime, pour réparer sa fortune. Le commerce en gros, comme l'on sait, ne déroge nulle part, & à Marseille, bien loin de déroger, il a toujours été en honneur. Il épousa dans cette Ville Demoiselle *Catherine Donadieu*, qui portoit *d'azur à une main d'argent mouvante d'une nuée de même, du flanc senestre, tenant un cœur de gueules surmonté de deux étoiles d'or*, dont il eut un fils mort jeune, & une fille nommée GENEVIEVE DE POYVRE, morte à l'Isle Saint Domingue, en 1777, après avoir épousé, en 1749, Messire *Alexandre de Barquier*, ancien Capitaine d'Infanterie au Régiment de Bourbon, dont : — deux fils, morts jeunes; — JOSEPH-DAVID, dit le Comte de *Barquier*, Officier au Régiment du Colonel-Général, Cavalerie; — ANNE-CATHERINE-SOPHIE, mariée, en 1772, à *Michel Arnoux*, Citoyen de Marseille; — ANNE-CATHERINE-SOPHIE, veuve du Chevalier *Jean-Pierre du Prat*, des Barons de Pucy, Capitaine d'Infanterie, & Ingénieur ordinaire du Roi, au département de la ville d'Antibes; — ALEXANDRINE, morte à l'âge de dix-sept ans; Et FÉLICITÉ DE POYVRE-DE-BARQUIER, vivant sans alliance, en 1784.

Les preuves de noblesse de la Famille des POYVRE ont été reçues à Malte & dans la plûpart des Chapitres nobles des Pays-Bas, & récemment en 1777, vues, verifiées & attestés en faveur des enfans de ladite Dame GENEVIEVE DE POYVRE.

Les Armes sont : *de gueules au sautoir d'or, chargé de cinq merlettes d'azur.*

PRADINES-DE-BARSA, dans le Haut-Languedoc, Famille qui remonte à ARMAND DE PRADINES, qui suit :

I. ARNAUD DE PRADINES, marié à Noble *Paule de Dondat*. Elle resta veuve & fit son testament le 17 Mars 1780, dans lequel elle prend la qualité de fille de Noble Guillaume Dondat, & veuve de noble ARNAUD DE PRADINES. Elle en eut deux fils : — 1. BERNARD, auquel elle donna les biens & la Seigneurie de l'isle d'Albi. Il épousa *Jeanne de Pech*, fille de noble Barthelemi de Pech-de-Cadajoux, comme il est justifié par le testament de sa mere ; on ne voit pas qu'il ait eu postérité ; — 2. Et DENIS, qui suit.

II. DENIS DE PRADINES eut, par le testament de sa mere, le bien de Fanjaux, les Terres & Seigneuries de Barsa, Saint-Esteffe, & des directes dans Gaja, Saint-Julien-de-Briola, Cervolles & Saint-Martin-la-Lande. Sa mere donna à son épouse, nommée seulement *Isabelle*...., tous ses bijoux. Il est encore connu par plusieurs actes & reconnoissances, & eut de son mariage :

III. ANTOINE DE PRADINES, Seigneur de Barsa & de Saint-Esteffe, qui fut légataire de sa grand'mere, & est nommé dans le contrat de mariage de PAUL DE PRADINES, son fils, qui suit :

IV. PAUL DE PRADINES, I du nom, Seigneur de Barsa & Sainr-Esteffe,

transigea avec les Religieuses de la Prouille, le 30 Août 1543, & avoit épousé, par contrat du 20 Mai 1532, passé devant Peyreri, Notaire, Noble *Françoise de Laffont*, fille de Noble Arnaud de Laffont, Seigneur de Feneyrolles. Il reçut une partie de la dot de sa femme, le 29 Octobre 1532, de Flotard de Laffont, & rendit hommage au Roi, le 20 Octobre 1540, devant M. de Rochechouart, Sénéchal de Toulouse. De son mariage, il eut :

V. PAUL DE PRADINES, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Barsa & de Saint-Esteffe, passa en revue, le 15 Avril 1554, le Régiment de Caylus, & le 12 Avril 1563, les troupes qui étoient dans la Province, étoit Capitaine d'Infanterie en 1571, fut commis, en 1524, pour visiter plusieurs Villes de la Province, eut brevet de Colonel le 27 Octobre 1584, obtint du Roi Henri III, le 26 Octobre 1588, un don de 3000 liv. par Lettres-Patentes, pendant cinq années consécutives, signées de ce Prince, où il est qualifié d'Ecuyer. Il avoit épousé, par contrat du 1er. Avril 1562, étant alors Colonel d'un Régiment de dix enseignes, Noble *Françoise de Gayraud*, laquelle testa le 16 Juillet 1616. Leurs enfans furent : — 1. JEAN-PAUL, qui suit ; — 2. Et JACQUES-PAUL DE PRADINES, auteur de la branche de Saint-Esteffe-la-Fayole, rapportée ci-après.

VI. JEAN-PAUL DE PRADINES, Seigneur de Barsa & de Saint-Esteffe, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi Louis XIII, par Lettres-Patentes & passeport du 30 Octobre 1625, avoit transigé en 1639, & testa le 23 Mai 1625. Il avoit épousé, le 21 Juillet 1619, Noble *Marguerite de Mascaron*. Il eut de son mariage :

VII. PAUL DE PRADINES, III du nom, Seigneur de Barsa, & de Saint-Esteffe, Mousquetaire, puis Capitaine & Gouverneur du Château d'Alzein. Il rendit hommage à la Reine Marguerite, devant Madame Bertier, le 7 Juin 1611, & épousa, par accord du 16 Juillet 1652, Noble Dame *Béatrix de Gameville*, fille de Noble Philippe, Seigneur de Montpapou & de Puiginier, dont :

VIII. JEAN DE PRADINES, Seigneur de Barsa & de Saint-Esteffe, Mousquetaire, ensuite Capitaine & Gouverneur du Château d'Alzein, par provision du 10 Mai 1688. Il avoit obtenu, le 24 Mars 1670, un Jugement souverain de relaxe de M. de Bezons, Intendant de la Province, & épousa, par contrat du 31 Octobre 1700, Dame *Anne de Vernon*, fille de Noble Jean de Vernon, Seigneur de Seyre, & de noble Dame Honorée de Mondricourt. De ce mariage, sont issus : — 1. JEAN-PAUL, qui suit ; — 2. ALBERT DE PRADINES-DE-BARSA, Chevalier de Justice de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, & Intendant des vaisseaux de la religion à Malte ; — 3. Et noble FRANÇOIS-ROCH DE PRADINES-DE-BARSA, Seigneur de Saint-Esteffe, Capitaine & Gouverneur du Château d'Alzein, par provision de 1739.

IX. JEAN-PAUL DE PRADINES, Seigneur de Barsa, de Saint-Esteffe, &c. a épousé noble Dame *Anne-Dominique de Duffaur*, fille de Noble Gabriel de Duffaur, Seigneur du Pitau, dont : — 1. JOSEPH-GASPARD-ANNE DE PRADINES-DE-BARSA, Officier dans le Régiment des Dragons de Belzunce, en 1769, & Capitaine en survivance du Château d'Alzein ;

— 2. DOMINIQUE DE PRADINES-DE-BARSA, Officier dans le Régiment de Beauce, Infanterie, en 1769; — 3. Et ANNE-GABRIELLE DE PRADINES-DE-BARSA, Religieuse-Professe du Monastere-Royal de Prouille.

Branche de SAINT-ESTEFFE & la FAYOLE.

V. JACQUES-PAUL DE PRADINES, Sieur de Saint-Esteffe, second fils de PAUL, II du nom, & de *Françoise de Gayraud*, épousa, par contrat du 16 Octobre 1573, Noble Dame *Claire de Sapte-de-la Fayole*, dont:

VI. GERMAIN DE PRADINES, Sieur de Saint-Esteffe, qui se maria par contrat du 7 Janvier 1617, à Noble Dame *Jeanne des Guillots*, & en eut:

VII. JEAN-MICHEL DE PRADINES, Seigneur de la Fayole, qui obtint un Jugement de relaxe, & épousa Noble *N... de Vernon*, fille de N... de Vernon, Seigneur de Ville-Rambert, dont:

VIII. PIERRE-LOUIS DE PRADINES, Seigneur de la Fayole, qui s'est marié avec Noble Dame *N... de Lassale*, de laquelle est issu:

IX. JOSEPH-ALEXANDRE DE PRADINES, Seigneur de la Fayole, qui a épousé Noble Dame *N... de Cabanes*, fille de N... de Cabanes, Capitaine d'Infanterie en 1769. Leurs enfans sont: — 1. PIERRE-LOUIS, Officier de Dragons dans la Légion de Flandres, en 1769; — 2. JEAN-PAUL, qui servoit en Espagne, la même année; — 3. & 4. & deux autres garçons, dont l'un servoit dans l'Infanterie en 1769.

Les Armes de PRADINES sont: *partie au 1 d'argent, à un tau de sable, accompagné de deux étoiles d'azur, au 2 d'azur, à un lion d'or, entouré d'une orle de besans d'argent.*

PRAT (DU) Maison illustre dans l'épée & dans la robe, ainsi qu'on peut le voir dans le pere Anselme, Moreri & autres. Une branche de cette Famille s'établit en Provence, vers la fin du siecle dernier. Elle vient de s'éteindre en la personne du Chevalier du PRAT-DE-PRECY, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, & Ingénieur en chef au département de Marseille, mort dans cette Ville, en 1773; & dans celle de son frere, JEAN-PIERRE DU PRAT, des Barons de Precy, Capitaine dans le Corps-Royal du Génie, qui de son mariage avec Noble *Anne-Catherine-Sophie de Barquier*, n'a laissé qu'une fille, âgée de cinq ans.

Les Armes: *d'or à la fasce de sable, accompagnée de trois trefles de sinople, 2 & 1.*

PRUDHOMME, Sieur de Peprhomme & Seigneur du Roc, en Querci. C'est une ancienne Noblesse issue, au commencement du treizieme siecle, des Comtes de Peprhomme, en Angleterre.

Le premier de cette famille qui passa en France avec Edouard, Prince de Galles, fils du Roi d'Angleterre & Grand Duc d'Aquitaine, est noble N...., DE PRUDHOMME, qui fut Viguier de Figeac. Il eut pour fils:

I JEAN DE PRUDHOMME, Ecuyer, marié, en 1379, avec noble *Jeanne de Rebombigues*, de la ville de Fonds, en Querci, dont:

II. PIERRE DE PRUDHOMME, Ecuyer, co-Seigneur d'Afié & de la Garinie & Seigneur de plusieurs fiefs à Fonds, qui épousa, en 1414, noble *Catherine de Cadrieu*, de laquelle vint:

III. IMBERT DE PRUDOMME, Ecuyer, marié, en 1460, à *Jeanne de Montal.* Il en eut:

IV. GASPARD DE PRUDOMME, Ecuyer, qui épousa, 1507, *Alix de Cadenac*, sœur du Marquis de Cadenac, Seigneur dudit lieu, dont:

V. ETIENNE DE PRUDHOMME, Ecuyer, marié, en 1530, avec *Marguerite de Cornely-de-Chambouly.* Leurs enfans furent: — 1. JEAN, Seigneur du Château de Plaisance, dans le haut Querci, qu'il fit bâtir. Il ne laissa de noble *Catherine des Cors*, son épouse, que deux filles; — 2. Et ANTOINE DE PRUDOMME, qui suit.

VI. ANTOINE DE PRUDOMME, Ecuyer, fit bâtir le Château du Roc, dans le haut Querci, & épousa, en 1572, noble *Catherine de Morlhon*, de laquelle il eut: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. Et ETIENNE DE PRUDHOMME, Capitaine au Régiment de Pinguet, mort à Ardres en 1603, à son retour de Zélande.

VII. ANTOINE DE PRUDHOMME, II du nom, Ecuyer, épousa, en 1613, *Marguerite de Gasquet-de-Paramelle*, & en eut treize garçons & six filles. Les deux aînés des garçons, Enseignes dans le Régiment de Crussol, moururent à Montreuil-sur-Mer. CLAUDE-CHARLES, qui suit, continua la postérité ci-après; & N.... DE PRUDHOMME, Ecclésiastique, fut Prieur-Seigneur de Fonds.

VIII. CLAUDE-CHARLES DE PRUDHOMME, Ecuyer, Seigneur du Roc, obtint, le 4 Septembre 1655, un Arrêt de la Cour des Aides; séante à Cahors contre les Consuls de la ville de Fonds, qui l'avoient voulu comprendre dans le département des ustensiles & logement des gens de guerre; & il leur fut fait défense de l'y comprendre, sous peine de 500 livres d'amende. Sur la production de ses titres, il fut maintenu dans la qualité de Noble, par Ordonnance de M. Rabastens, Juge-Mage de Montauban, Commissaire subdélégué de M. Pellot, rendue en 1666, & fut déchargé du droit de franc-fief, par jugement contradictoire de M. Lambert d'Herbigny, rendu le 16 Février 1694. Par autre jugement du 16 Août 1698, M. de Samson, Intendant de Montauban, le déclara *Noble & issu de noble Race*, & qu'il doit jouir de tous les privileges des véritables Gentilshommes. Il avoit épousé, en 1650, noble *Louise de Cardinet*, de laquelle vinrent dix garçons; ce qui lui procura une pension de 1000 livres, en consequence de l'Edit du Roi Louis XIV, de 1666, qui accorde une pension de ladite somme aux Gentilshommes qui ont le nombre de dix enfans vivans. L'Ordonnance de M. de Seve, Intendant de Montauban, est du 27 Juin 1670, & celle de M. Colbert, Contrôleur-Général, qui ordonne au sieur Boyer, Receveur-Général à Montauban, de payer ladite somme de 1000 liv. au Sieur DE PRUDHOMME, Ecuyer, Seigneur du Roc, est de la même année 1670. De ces dix enfans qu'il eut, ANTOINE, qui suit, continua la

descendance ; & PIERRE-GAILLARD DE PRUDHOMME, Sieur de Cros, fut fait Capitaine au Régiment du Rozel, Cavalerie, en *1696*.

IX. ANTOINE DE PRUDHOMME, III du nom, Ecuyer, Seigneur du Roc, épousa, en *1692*, noble *Therese de Geniès-de-Langle*, dont:

X. CLAUDE-CHARLES DE PRUDHOMME, Ecuyer, Seigneur du Roc, qui se maria, en 1724, avec noble *Honorée de Laval*, de laquelle sont issus; — 1. BERTRAND, qui suit; — 2. EMMANUEL, Ecclésiastique; — 3. Et FRANÇOIS DE PRUDHOMME, rapporté après son aîné.

XI. BERTRAND DE PRUDHOMME, Ecuyer, a épousé, en 1758, noble *Henriette de Lavaur*, de laquelle il a; — 1. GERAUD-LOUIS, cadet Gentilhomme au Régiment de Perche; — 2. Et FRANÇOIS-LOUIS DE PRUDHOMME, en bas-âge.

XI. FRANÇOIS DE PRUDHOMME, Ecuyer, frere puîné de BERTRAND, Capitaine au Corps Royal de l'Artillerie, & Chevalier de Saint-Louis, retiré du service, a épousé, en Octobre 1775, Demoiselle *Marie-Marguerite-Sophie de Languedoue*, fille de feu Adrien-Bernard de Languedoue, Chevalier, Aide-Major de Bapaume, ensuite de Cambray, & de Marie-Elisabeth de Boniface, dont; — JEAN-BATISTE-HENRI DE PRUDHOMME, Ecuyer, né le 5 Novembre *1776*.

Les Armes : *d'azur, à trois tours d'argent, 2 & 1.*

PUEL (DE) : très-ancienne Famille, noble de race, & d'ancienne extraction, originaire du Pays du Gévaudan, Diocese de Mende, Province du Languedoc, habitant présentement leur Vicomté de Trébas, Diocese d'Alby, en Albigeois.

Dans les titres de cette Famille, on trouve un hommage du onzieme siecle, où les PUELS sont qualifiés Damoiseaux, rendu au Comte d'Anduzé, un contrat de vente, du 9 Novembre 1322, devant M[e] Moustuejolly, Notaire de la Canourgue, portant vente d'un quartal seigle de censive, faite par Arnaud Delmoly & Jean Delmoly son pere, à noble PIERRE DE PUEL, avec lods & ventes, pour cinquante-trois sols tournois.

Et par autre acte du 19 Décembre 1340, retenu par M[e] Moustuejolly, Notaire de Canourgue PIERRE DE PUEL fit Mauzile, à Jean Raymond, d'une maison située au Masage du Besset, dans lequel acte, est insérée tout au long une reconnoissance féodale, consentie en faveur dudit Noble DE PUEL, du 28 Octobre 1332, autre acte de 1346. Le premier de cette Famille par où commence la filiation suivie est :

I. ARNAUD DE PUEL, Damoiseau, Seigneur du Besset, qui fit l'acquisition, de la veuve d'Etienne Fraissinet de la Ville de la Canourgue, (tutrice de ses enfans), & d'Etienne Fraissinet, son fils, de tous les revenus, lods & vente, &c. qu'ils avoient sur la Montagne du Besset, pour le prix de vingt-huit Florins d'or, acte retenu par M[e] Coudols, passé en la Ville de la Canourgue, le 12 Décembre 1364; & par autre acte de 1350, retenu par M[e] Guillaume Segui, Notaire, ledit Noble ARNAUD DE PUEL, se fit consentir reconnoissance féodale par Etienne, & Geraud Solignacs, de plusieurs possessions. Il eut pour fils HUGUES DE PUEL, qui suit : le 6 Avril

Avril 1399, devant Montagne, Notaire, Noble HUGUES DE PUEL, se fit consentir une reconnoissance féodale de certains Jardins, situés dans la Paroisse Notre-Dame d'Estables.

II. HUGUES DE PUEL, Damoiseau, Seigneur du Besset, se maria avec Demoiselle *Aladrie de Teulenq*, fille de Noble Pierre de Teulenq, Damoiseau, habitant du lieu, Paroisse de Saint-Remy, Diocese de Mende, par contrat passé à Teulier-Daause, le 7 Mars 1405, retenu par M^e. Guillaume Coudol, Notaire, duquel mariage vint BRENGUIER DE PUEL, qui suit:

III. BERENGUIER DE PUEL, Seigneur du Besset, épousa Demoiselle *Cébélie Escafredy*, fille de Noble Hugues Escafredy, Seigneur de Garrigues, par contrat passé à Entraygues, le 18 Janvier 1427, retenu par M^e. Jean Dutel, Notaire; il rendit hommage au Roi, le 22 Août 1479, pour partie de la Terre du Besset, acte retenu par M^e. Astorg-Requiem, Notaire, duquel mariage vint MERUEYS DE PUEL, qni suit:

IV. MERUEYS DE PUEL, Ecuyer, Seigneur du Besset, marié avec Demoiselle *Gabrielle de-la-Chapelle-de-la-Vigne*, fille de Noble Jean de-la-Chapelle, Seigneur desdits lieux, par contrat passé au Château de la Vigne, le 6 Février 1478, retenu par M^e. Pierre Granier, Notaire de Nogaret. Il rendit hommage & dénombrement au Roi, de la Place & Seigneurie du Besset, le 24 Août 1479, acte retenu par M^e. Astorg Requiem, Notaire; il servit au ban & arriere-ban dans les Armées du Roi, passées en la Franche-Comté de Bourgogne, sous M. le Sénéchal de Baucaire & de Nimes, suivant un certificat d'Antoine Depierre Seigneur de Rozas, du 20 Octobre 1580, signé authentiquement. De son mariage, vint PIERRE DE PUEL, qui suit:

V. PIERRE DE PUEL, Seigneur du Besset, marié avec Demoiselle *Marie Aymar*, fille de Noble Perceval Aymar-de-Laymarié, & de Noble Catherine de Posols, par contrat passé en la Ville de Marcoules, Diocese de Saint-Flour, le 10 Février 1540, retenu par M^e. Jean Destano, Notaire de ladite Ville; il rendit hommage au Roi, des fiefs Nobles qu'il avoit dans le Mandement de Nogaret, avec Justice haute & moyenne, en paréage avec le Roi, du 12 Avril 1554; fit son testament en faveur d'ALDEBERT, son fils, qui suit, passé à Flanhac, le 23 Septembre 1557, retenu par M^e. Louis-Martin, Notaire.

VI. ALDEBERT DE PUEL, Ecuyer, Seigneur du Besset, épousa Demoiselle *Gabrielle de Panat*, le 16 Novembre 1566, contrat retenu par M^e. Privat-Maurin, Notaire; il servit au ban & arriere-ban, ce qui est prouvé par le certificat du 11 Novembre 1569, signé par Albert de Fredous; & en 1581, les Ennemis de Sa Majesté lui prirent, saccagerent & brûlerent le Château du Besset, où étoient ses archives. Cela est prouvé par l'enquête du 16 Novembre 1581, signé par Jean du Perier, Juge, & par quarante greffiers; ladite Dame de Panat, sa femme, étant devenue veuve, héritiere de son mari, elle fit une restitution de *fideicomis* en faveur de JACQUES DE PUEL, leur fils, qui suit, par acte passé le 8 Septembre 1599, au lieu de Nogaret, retenu par M^e. Pouget, Notaire de Saint-Laurent. ALDEBERT DE PUEL eut un second fils, qui fut marié en 1604 à D^{lle}.

Catherine de Montvalat-d'Escouffour, de la Maison d'Escouffour, de laquelle il eut JACQUES DE PUEL, Seigneur du Bourg de Villarel, d'Escouffour, Cadet aux Gardes en 1634, Aide-Major, puis Capitaine au Régiment de Boisse-Pericand en 1641, premier Capitaine & Major, commandant pour le Roi à Rodez, en 1652.

VII. JACQUES DE PUEL, Seigneur du Besset, Parlan & Peyrignac, marié avec Demoiselle *Anne de Signagalet*, fille de Noble Michel de Signagalet, Seigneur dudit lieu, & de Noble Gabrielle de la Roque, par contrat passé au Château de Capdenaguet, paroisse de Balsac, le 16 Août 1599, retenu par Me. Jean Guerbal, Notaire-Royal de Sales-Conteaux, servit au ban & arriere-ban, le 20 Juin 1639, ce qui est prouvé par le certificat de Ferran. Il rendit hommage au Roi, des fiefs nobles, cens & rentes qu'il possédoit aux Villages d'Ajat & Loumonnet, Mandement de la Roque-Valsergue, & au Village de la Vaissiere, Mandement de Sebazat, le 2 Février 1634, & eut de son mariage GABRIEL DE PUEL, qui suit.

VIII. GABRIEL DE PUEL, Ecuyer, Seigneur du Besset & de Parlan, marié avec Demoiselle *Hélene de Mejanès*, fille de Noble Guillaume de Mejanès, Seigneur de Mouzieys, & de Noble Anne de Saugnac-Dampiac, par contrat passé au Château du Bouyssou, paroisse de Flavin, en Rouergue, le 8 Mai 1629, contrat retenu par Me. Pomarede, Notaire: il avoit un frere qu'on appelloit PIERRE DE PUEL, qui a été reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, le 30 Mai 1622, ce qui est prouvé par le verbal de ces preuves de Noblesse, qui furent reçues à Malte, duquel mariage ci-dessus vint JEAN-JACQUES DE PUEL, qui suit:

IX. JEAN-JACQUES DE PUEL, Ecuyer, Seigneur du Besset, & de Parlan, marié avec Demoiselle *Anne Darjac-de-la-Force*, fille de Noble Guyon Darjac-de-la-Force, & de Demoiselle de Mireman, par contrat passé au lieu de Vibal en Rouergue, le 19 Mars 1657, retenu par Dupuy, Notaire de Ceverac-Leglize, le 20 Juin 1639. M. Darpajou lui fit don & l'autorisa à commander dans la Ville de Magrin, & y jouir de tous les honneurs & prééminences dont jouissoit ledit Seigneur Darpajou, &c. &c. Acte passé au Château de Calmon-de-Plancage, le 3 Février 1614.

Il rendit hommage au Roi des droits seigneuriaux de ce fief noble de la Vaissiere, le 6 Novembre 1660, fut maintenu dans son ancienne Noblesse, suivant un Jugement de M. Pelot, Intendant de la Généralité de Guienne, lors de la recherche générale de la Noblesse, faite en cette Géuéralité par ledit Pelot, Commissaire, député à cet effet par le Roi, le 4 Mai 1668. Il est fait mention dans ce Jugement de nombre de contrats de mariage, testamens, hommages, certificats de Service aux Armées du Roi, sur la convocation faite du ban & arriere-ban, d'une Ordonnance de maintenue de Noblesse, rendue au profit de Noble JACQUES DE PUEL, Ecuyer, Seigneur du Besset, chef du septieme degré, par MM. de Miron & du Pré, Maîtres des Requêtes, Intendant de la Justice, Police & Finances en Languedoc, Commissaires, députés à cet effet par le Roi.

JEAN-JACQUES DE PUEL eut pour enfant ARNAUD DE PUEL, qui suit :

X. ARNAUD DE PUEL, II du nom, Ecuyer, Seigneur du Besset & de Parlan, marié avec Demoiselle *Marie-Marguerite de Levezou-de-Vesins*, fille de Noble Jean de Levezou, Marquis de Vesins, & de Noble Dame de Bernard d'Ourtolés, par contrat passé à Rodés, le 6 Février 1689, retenu par Me Teoulat, Notaire de Calmon, & Marion, Notaire de Rodés. Il fit son testament en faveur de sa femme, le 22 Avril 1710, retenu par ledit Me Teoulat, Notaire. Il obtint le brevet d'une compagnie d'Infanterie, en date du 20 Juin 1690, *signé* Louis, &c. Il eut son frere qui fut Capitaine des Frégates du Roi, en 1702; il fut Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, il eut une jambe emportée d'un boulet de canon, & en 1711, il fut nommé Gouverneur Militaire de la Ville de Nantz, en Rouergue; il eut son petit-neveu, de son nom, Officier de Cavalerie. Du mariage d'ARNAUD DE PUEL, vint JOSEPH, qui suit :

XI. JOSEPH DE PUEL, Ecuyer, Vicomte de Trébas & de Gaycré, Seigneur de Besset, Parlan, la Pradelle & autres lieux, marié à Demoiselle *Claire-Therese-Eléonore-de Montcalm-Gouson*, fille de Louis-Jean-Pierre de Montcalm-Gouson, Marquis de Saint-Veran, Melac, Saint-Victor, Gouson, &c. & de Demoiselle Madeleine de Girard, par contrat passé au château de Saint-Victor, le 29 Avril 1739, par Me. Jean Lacombe, Notaire de Trébas, & Carbassas, Notaire de Sainte-Frique : il fit renouveller son terrier de la Terre de Parlan, en 17.., & son terrier de Cayroules, en 17.., &c. Il eut de son mariage JOSEPH-MARIE-HONORÉ-SILVESTRE DE PUEL, qui suit :

XII. JOSEPH-MARIE-HONORÉ-SILVESTRE DE PUEL, Ecuyer, Seigneur de Parlan, le Besset, Vicomte de Trebas, Page du Roi en sa petite écurie pendant trois années, suivant un certificat en forme, daté du 4 Juillet 1761, signé par M. de Berighan; il s'est marié avec Demoiselle *Gabrielle-Françoise de Moustuejouls*, fille de N.... de Moustuejouls, Seigneur de la Canourgue, & de Dame Gabrielle de Tauriac, par contrat passé en la Ville de Milhaud, en Rouergue, le 2 Mars 1765, retenu par Me. Escuret, Notaire, rendit hommage au Roi pour sa Vicomté de Trebas & Gayoie, le 28 Juin 1769, & donna plusieurs fonds en bail à fief dans sa Baronie de Castelmary, devant Me. Papailhau, Notaire. De son mariage, sont issus deux garçons & quatre filles, savoir : — 1. ANTOINE-JOSEPH-SILVESTRE; — 2. JEAN-JOSEPH-AUGUSTE-CÉSAR DE PUEL, reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, après ses preuves reçues pour bonnes, à Malte, le 2 Décembre 1783; — 3. GABRIELLE DE PUEL; — 4. ANTOINETTE-LOUISE-PAULE-ELISABETH-MARIE; — 5. JOSEPHINE-FRANÇOISE-MARGUERITE-ANTOINETTE; — 6. Et FRANÇOISE-GABRIELLE-JOSEPHINE DE PUEL.

Les Armes de cette Famille sont : *au champ d'argent, chargé d'un arbre appellé bes* : cimier, *un casque* : supports, *deux lions*, & lesquelles ont été enregistrées dans l'armorial général.

Il y a une branche cadette de cette Famille qui habite le Château de Peyralade, en Rouergue.

Il résulte donc de cette généalogie qu'il est parfaitement bien prouvé, par contrats de mariage, testamens & autres actes qui ont été produits, qu'il y a eu treize générations qui se sont bien suivies, & qui remontent jusqu'en 1322; que les descendans de cette Famille ont toujours pris la qualité de Nobles, qu'ils n'y ont jamais dérogé, qu'il est entré onze femmes de condition successivement dans cette Famille, qu'elle ne s'est jamais mésalliée, & que les descendans ont non-seulement pris la qualité de Nobles, mais de hauts & puissans Seigneurs de plusieurs Terres, & notamment de celle du Besset, avec Justice & Directe sous le seul hommage au Roi, & qu'il y a au moins quatre cens cinquante-deux ans que cette Seigneurie est toujours restée dans cette Famille, & qu'elle y est encore; qu'il y a eu plusieurs donations contractuelles aux premiers enfans mâles, qu'il y a eu en 1621, Noble PIERRE DE PUEL, Chevalier de Malte, & en 1783, JEAN-JOSEPH-AUGUSTE-CÉSAR DE PUEL, aussi Chevalier de Malte, qui a servi dans différentes époques aux armées du Roi, sous la convocation faite du ban & arriere-ban; qu'il y a eu des Officiers de Cavalerie, des Capitaines d'Infanterie, des Capitaines des Frégates du Roi, des Commandans de la ville de Magrin, des Gouverneurs Militaires de la ville de Nantz, en Rouergue, des Majors d'Infanterie, & des Majors commandant pour le Roi à Rodez; des Pages de la petite écurie du Roi, & que dans différens temps ces Seigneurs ont rendu des hommages & fait des dénombremens au Roi de plusieurs Terres & Seigneuries, dans lesquels ils ont toujours pris la qualité de Nobles, de Damoiseaux, d'Ecuyers, de Messires, de Vicomtes & de Barons, que le Château du Besset fut pris, saccagé & brûlé avec partie des archives, en l'an 1581, par les ennemis de *Sa Majesté*, & que le 4 Mai 1768, Noble JEAN-JACQUES DE PUEL obtint un Jugement de maintenue de Noblesse, lors de la recherche générale. Il est donc bien justifié que la descendance de cette Famille est noble de nom & d'armes, & descend d'une race antique, dont l'origine se perd dans les siecles les plus reculés. On trouvera encore la preuve de cette généalogie dans des registres qui étoient dans le Cabinet de M. de Boizon, & qui doivent être aujourd'hui dans celui de M. Cherin, Généalogiste des Ordres du Roi.

PUY (DU) en Latin *de Podio*, qu'on a aussi quelquefois traduit en *Delpuech*, selon le vulgaire de Dauphiné & de Languedoc, qui dit Puech, au lieu de Puy ou Montagne.

Cette Maison a tiré son nom du Château du *Puy-de-Boson*, situé dans le Diocese de Die, en Dauphiné, & les differentes branches qui en existent en Languedoc, prétendent en conséquence pouvoir compter Boson, Roi de Provence, au nombre de leurs ancêtres, se fondant, en cela, sur l'Histoire de ce Prince, & de Louis & Constantin, ses fils & petits-fils, dont nous allons donner le précis, comme aussi des conclusions qu'on en a tirées.

Boson, fils du Comte Beuves, & lui-même Comte ou Gouverneur de

Provence & de Lombardie, frere de l'Impératrice Richild, deuxieme femme de l'Empereur Charles II, dit le Chauve, épousa, en l'année 877, Ermengarde, fille de l'Empereur Louis II, dit le Begue, lequel étant décédé l'année suivante, après avoir partagé ses Etats, qu'il laissa agités de beaucoup de troubles, entre ses deux fils Louis III & Carloman, Boson parvint, par son habile politique, à enlever une partie de l'héritage dudit Carloman, se faisant déclarer Roi de Provence, dans un Concile qui se tint à Mantelle, Diocèse de Vienne, l'an 879.

Louis & Carloman, étant venus assiéger la Ville de Vienne, Boson, dit l'Abbé Velli, se retira dans les montagnes, d'où il pouvoit aisément donner ses ordres à toute la Provence. L'Historien n'indique point le lieu précis de sa retraite; mais la tradition constante du pays, assure que ce fut au Château de Puy-Boson, qui prit le surnom de Boson, à raison de ce qu'il appartenoit à ce Prince, & qu'il y fit d'ailleurs sa résidence pendant ce siege, qui dura deux ou trois ans.

Boson étant décédé l'an 888, laissa un fils appellé Louis, lequel ayant prétendu avoir droit à l'Empire, en qualité de petit-fils de l'Empereur Louis II, de qui ladite Ermengarde, sa mere, étoit fille, attaqua, sur ce motif, Béranger, Roi de Lombardie, le défit, & se fit sacrer Empereur; mais ayant été surpris, quatre ans après, il fut amené à Beranger, qui lui fit crever les yeux, supplice dont il mourut peu de tems après, ne laissant qu'un fils appellé Constantin, qui ne lui succéda point au Royaume d'Arles, dont le titre fut éteint, environ quarante-sept ans après l'usurpation de Boson.

Constantin se trouvant alors réduit à la condition de simple particulier, se retira dans sa terre de Puy-Boson; & les noms propres des Familles, qui, comme on le voit dans l'Histoire, varioient à chaque génération, étant devenus fixes & héréditaires, vers l'an 1000, & à peu près sous le regne d'Huges Capet, comme l'observe le même Abbé Velli, cet usage voulut que chaque Seigneur prit celui du château qu'il habitoit. Il suffit donc à la Maison, dont nous donnons ici la Généalogie, de prouver qu'elle a tiré le sien de la terre dudit PUY-DE-BOSON, pour établir par une présomption très-raisonnable qu'elle a aussi tiré son origine du même Boson. Or cette preuve se trouve complette par les titres que nous allons déduire.

I. GUY ou GUIGUES du PUY-BOSON, vivoit vers la fin du douzieme siecle, & étoit Seigneur dudit Puy-Boson, Diocèse de Die; de Montbrun & de Rellanete, Diocèse de Gap en Dauphiné, il fut du nombre de Gentilshommes qui jurerent un traité qu'Huges de Bourgogne passa au nom de la Duchesse Béatrice, sa femme, avec Jean, Evêque de Grenoble; l'an 1184: le cautionnement que ces Gentilshommes y prêterent pour ce Duc, s'y trouve ainsi énoncé: *Id etiam tenendum, ex præcepto ducis, super textum Evangeliorum manualiter juraverunt: scilicet Albertus de Turre..... GUIGO DE PADIO-BOSONE.*

Le lendemain la Duchesse s'étant rendue à Grenoble, y ratifia ce Traité, en présence des mêmes GUIGUES DU PUY, & Albert de la Tour, (ayeul du Dauphin Humbert I.) Ils se trouvent souscrits en cette ratification dans

les termes suivants : *Interfuerunt* GUINGO DE PODIO, Albertus de Turre (1).

Sur quoi l'on observe que GUIGUES DU PUY, ne prenant point ici le surnom de BOSON, qu'il prend dans l'acte précédent, il paroît que ce n'étoit effectivement qu'un surnom, ou sobriquet, qui avoit rapport à BOSON, & servoit à distinguer cette Famille & la terre dont elle avoit pris le nom d'avec les autres de celui de DU PUY, dont le nombre est infini.

GUIGUES DU PUY eut cinq enfans : — 1. MALLEN, qui suit : — 2. HUGUES qui a fait la branche des Seigneurs de Montbrun, rapportée après celle de son aîné : — 3. BERNARD qui se transplanta au Puy-de-Sendros, près Alais, où il mourut sans alliance, ou du moins sans postérité : — 4. SYBILE, morte sans alliance. Ces quatre premiers se trouvent nommés directement dans un codicile dudit BERNARD, dont il sera parlé ci-après & où il se dit fils à feu GUIGUES DU PUY, Chevalier. On conjecture qu'il y eut encore une fille, en ce que le codicile faisant mention d'Agout-du-Luc, le dit son neveu.

II. MALLEN DU-PUY-DE-BOSON, en latin ; *Mallenus de Podio-Bosonis*, fut présent en une transaction qui se passa l'an 1203, par la médiation du Dauphin Guigues André, de la Duchesse Béatrix, sa femme, entre Albert de la Tour & Guillaume de Beauvoir (2).

Il eut deux fils : — 1. RAYMOND, qui fut Chevalier : — 2. RAYBAUD-BERNARD DU PUY, leur oncle, fils à feu GUIGUES DU PUY, Chevalier, les dit fils à feu MALLEN, son frere, en un codicile qu'il fit au Puy ou Puech de Sendras, près Alais, devant Raymond de Crotis, Notaire, le jour avant la Fête de la Madeleine 1249, dans lequel il *leur legue*, par égales parts & portions, tous les droits qu'il avoit sur la terre du Poit, pour raison de l'héritage de feu Dame SYBILE DU PUY, sa sœur.

On présume que ces deux freres, auxquels on ne connoît aucune postérité, furent tués en une guerre, où ils avoient pris parti pour Agout du Luc, leur cousin germain, contre le Dauphin Guigues VII, qui conquit sur eux la terre dudit Puy-Boson, que ses filles, du nombre desquelles étoit Anne-Dauphine, femme d'Humbert I de la Tour, donnerent un arriere-fief à Guigues Béranger, par acte du Vendredi, après l'Octave de l'Epiphanie 1271 (3).

Il est fait mention de cette guerre en une Enquête, que l'Evêque & le Chapitre de Die firent faire le 10e des Kal. de Novembre 1279, pour établir certains droits de suzeraineté qu'ils prétendoient avoir sur l'héritage de Pierre de Morgues & de Froment Béranger, son fils; en preuve duquel

---

(1) Ces deux actes ont été employés par M. le Président de Valbonnès, en la Généalogie de la Maison de la Tour-du-Pin, de même race des Dauphins & Viennois, en son histoire du Dauphiné, *tom. I, pag. 181.*

(2) Même histoire, *tom. I. pag. 183.*

(3) Archives de la Chambre des Comptes de Grenoble. Chartres de Grésivodan.

droit ils établissoient, que dans cette guerre ledit Agout du Lac, ayant pris & mis en prison ledit Pierre de Morges (1), l'Évêque dudit Die lui avoit délivré.

Branche des Seigneurs de MONTBRUN *&* RELLANETE.

II. HUGUES DU PUY, Chevalier, Seigneur de Montbrun & de Rellanete, vivoit vers le commencement du treiziéme siecle, selon qu'il conste d'une Enquête, que Raymond de Mevillon fit faire, au mois de Mai 1227, pour établir son droit de suzeraineté sur la terre dudit Rellanete; sur quoi il prouvoit par la déposition de plusieurs témoins, que G..... Albert, ayeul dudit HUGUES DU PUY (y denommé Hugues de Montbrun) en avoit autrefois livré le Château à autre Raymond de Mevillon, son pere, qui l'avoit muni (2(. Il étoit second fils de GUIGNES DU PUY. Il eut deux fils : — 1. RAYMOND, qui siut : — 2. ERMANGAUD, qui a fait la branche des co-Seigneurs de Sendras, qui sera rapportée en son rang. Ledit BERNARD DU PUY, leur oncle les dit fils à feu HUGUES DU PUY, Chevalier, dans le codicile ci-dessus cité, & dans les circonstances qui seront ci-après specifiées en leur article particulier.

III. RAYMOND DU PUY, Chevalier, Seigneur de Rellanete & co-Seigneur de Montbrun, fils à feu HUGUES DU PUY, aussi Chevalier, se trouve mentionné dans le même codicile dudit BERNARD, son oncle, à raison de la révocation que le Codicilant y fait du legs, qu'il dit lui avoir fait en son testament, de tous les droits qu'il avoit dans le Château (c'est-à-dire le lieu) de Rellanete & son mandement.

Il étoit alors d'un âge avancé, ayant été l'un des quatre Pairs qui assisterent Raymond de Mevillon, en une Sentence qu'il rendit, au mois de Mai 1216, sur les différents qu'il y avoit entre RAYMOND DE PIERRE, Seigneur d'Eygaliers & les Seigneurs de Plaizian (3).

Ce RAYMOND DU PUY, ne pouvoit ici faire la fonction de Pair, qu'à raison de la terre dudit Rellanete; attendu que celle de Montbrun ne relevoit point de la Baronnie de Mevillon, & que les quatre Pairs qui étoient nommés en pareille circonstance, devoient être quatre feudataires du même suzerain. RAYMOND DU PUY, fut pere D'ALLEMAND, qui suit.

(1) Même histoire, *tom. II, pag. 19. Nota.* Ce Pierre de Morges avoit quitté son nom de famille, qui étoit *Beranger*, & ne prenoit que celui de sa Terre de Morges, comme on le voit ici, & comme le même Historien l'observe encore particuliérement, *tom. I, pag. 130.* Ces exemples étant d'ailleurs sans nombre, il n'y a pas lieu d'arguer de mauvaise application les titres concernant HUGUES DE MONTBRUN, qu'on attribue à HUGUES DU PUY, attendu qu'il étoit contemporain à ces titres, & qu'il est prouvé d'ailleurs qu'il étoit Seigneur de Montbrun.

(2) Mêmes archives. Chartres des Baronnies.

(3) Même hist. *tom. I. pag.* 17.

IV. ALLEMAND DU PUY, Chevalier, Seigneur de Rellanete & de Cornilliane, co-Seigneur de Montbrun, est dit fils à RAYMOND DU PUY, aussi Chevalier, en un legs que ledit BERNARD DU PUY, son grand-oncle, lui fit, par le même codicile, de la somme de 60 liv. Viennoises, qu'il dit lui être dues par les hoirs de feu Messire (*Domini*) Agout Duluc, son neveu, à raison de la vente qu'il lui avoit faite, conjointement avec lesdits RAYMOND & ERMENGAUD DU PUY, freres, ses neveux, de certains droits qu'ils avoient par indivis sur le Château de Montbrun & son Mandement, par acte passé devant Jean Tornatoris, Notaire de Messire (*Domini*) Raymond de Mevillon, les an & jour y contenus.

ALLEMAND DU PUY passa sa vie à la Cour des Dauphins de Vienne, & fut employé aux plus importantes négociations de cette Cour, comme l'a fort bien observé Chorier, quoiqu'il ait d'ailleurs très-mal donné sa généalogie. Il étoit à la tête du Conseil du Dauphin Humbert I, en l'année 1300, selon qu'il conste d'un compromis que GUIGUES-ALLEMAND, Seigneur de Valbonnés, & JEAN-ALLEMAND, son frere, Chanoine de Vienne, passerent ensemble le 5 Mai de ladite année 1300, de remettre leurs différens à la décision de ce Dauphin & de son Conseil, & où l'on voit que dans l'énumération qu'ils y font des membres de ce Conseil, ALLEMAND DU PUY, Chevalier, se trouve relaté le premier. (1)

Les Généalogistes de cette Maison n'en ont néanmoins établi l'existence que sur des citations vagues ou fausses. M. Guy-Allar, qui a donné, en 1672, quelques notes concernant cette branche, n'en a cité aucun titre. L'auteur qui a ensuite, peu de tems après, emprunté (2) son nom, & qui a été adopté par le dernier Editeur de Moreri, lui attribue pour toute illustration d'avoir signé, en 1282, une treve entre le Dauphin Humbert I, & Amedée, Comte de Savoie, & d'avoir prêté de l'argent à ce Dauphin, par acte de l'an 1301, pour payer la dot d'Alix sa fille, mariée à Jean, Comte de Forez. Deux faits faussement cités. Le seul traité entre ces deux Princes que l'histoire nous apprenne avoir été signé par cet ALLEMAND DU PUY, est un compromis que Jean, Dauphin, Procureur dudit Humbert son pere, & assisté du même ALLEMAND DU PUY, Chevalier & Seigneur dudit Rellanete; & de quelques autres Chevaliers du Dauphiné, passa à Saint-Cyr, près Lyon, le 21 Février 1305, entre les mains du Pape Clément V, & où il fut convenu que ce Pape decideroit des différents de ces mêmes Princes. (3).

Quant au prêt d'argent dont il s'agit, il se trouve démenti par un arrêté de comptes, fait le 2 des calendes d'Avril 1305, entre ledit ALLEMAND DU PUY, Chevalier, Seigneur de Cornilliane, Procureur du Dauphin,

---

(1) Même hist. *tom. I. pag. 43.*

(2) Nous disons *emprunté*, parce que cette généalogie étant fort différente de la premiere, qui est la seule de M. Allar, qu'on trouve dans la Bibliotheque du Roi, il n'est pas raisonnable de croire qu'elle appartienne au même Auteur.

(3) Même hist. *tom. II. pag. 124.*

d'une

d'une part, & Giraud de Rouffillon, auffi Chevalier & Seigneur de Velchie, Procureur du Comte; d'autre part, de tout ce que ledit Comte avoit reçu, à raifon de ladite dot, & où l'on voit qu'elle fe trouve entiérement payée, & que tous les fonds en avoient été pris fur les revenus de certaines Châtellenies du Dauphiné, y défignées (1). C'eft le feul acte rapporté par le même Hiftorien, où cet ALLEMAND DU PUY fe trouve qualifié Seigneur dudit Cornilliane, dont nous ignorons la fituation.

ALLEMAND DU PUY eut deux fils; — 1. HUGUES; — 2. BOSTEL, qui fuit. Ledit HUGUES DU PUY, Chevalier, Seigneur de Rellanete, fe trouve relaté le premier parmi les Gentilshommes qui furent préfents à la donation que Raymond de Merillon fit de la Baronnie de fon nom à Jean Dauphin, par acte paffé au Palais du Prince d'Orange, le 2 Septembre 1317. (2) Il hommagea à ce Dauphin, conjointement avec ledit BOSTEL, fon frere, la Terre de Rellanet-lez-Montbrun par acte du 24 du même mois de Septembre 1317. (3) Il décéda peu de tems après fans poftérité, & ledit BOSTEL lui fuccéda en tous fes biens.

L'hiftoire ne portant pas plus loin la généalogie de cette branche par une filiation fuivie, & l'Abbé de PUY-MONTBRUN, produifant, n'en ayant d'autre titre que le codicile déjà cité, en a compilé la fuite des généalogies précédentes, & des hommages qu'elle a rendus pour la Terre dudit Montbrun, qui fe trouvent dans les archives de la Chambre des Comptes de Grenoble, Chartres des Baronnies.

V. BOSTEL DU PUY, Ecuyer, Seigneur de Montbrun, de Rellanete, de Ferraffieres, de Château-Raybaud, de Vergaux & de Solignar, hommagea la Terre dudit Rellanete, en qualité d'héritier dudit HUGUES fon frere, par acte du 4 Novembre 1340. Il acquit la moitié de la Terre de Montbrun, que Raymond fon ayeul avoit aliénée. Il eut deux fils; — 1. GUILLAUME, qui fuit; — 2. ALLEMAND DU PUY, qui fut Seigneur dudit Rellanete, où fa poftérité demeura jufqu'en l'année 1417, en laquelle le 4 Janvier, autre ALLEMAND DU PUY, fon petit-fils, la vendit à Noble Gaucher-Ademar. Nous ignorons où paffa alors cette branche, dont aucun généalogifte ne parle, malgré le nombre d'hommages qu'il s'en trouve dans la Chambre des Comptes de Grenoble.

VI. GUILLAUME DU PUY, Ecuyer, Seigneur de Montbrun, &c. fe dit fils à BOSTEL, dans un hommage qu'il rendit au Dauphin Charles de France, pour la Terre de Montbrun, le 25 Mai 1362. Il contracta mariage avec *Delphine Corve*, fille de noble Bertrand Corve, Seigneur d'Aubignan, Diocefe d'Orange, par acte du dernier Décembre 1379. La minute s'en trouve dans les Chartres des Baronies. Il fut pere de BOSTEL DU PUY, qui fuit.

(1) Même Hift. *tom. II. pag.* 113.

(2) *Ibid. pag.* 165.

(3) *Ibid. pag.* 169.

VII. BOSTEL DU PUY, II du nom, Chevalier, Seigneur de Montbrun, &c. ne laissa qu'un fils appellé JEAN DU PUY, qui suit :

VIII. JEAN DU PUY, Ier. du nom, Ecuyer, Seigneur de Montbrun, &c. étoit sous la tutelle de Noble François d'Eyguieres, son oncle, en l'année 1429, comme il conste par l'hommage que ledit d'Eyguieres prêta au nom de son pupille, le 15 Janvier de ladite année. Il eut deux fils : — 1. FOUQUET, qui suit ; — 2. HECTOR DU PUY, grand Ecuyer de Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, dernier Comte de Provence, qui lui donna, comme on le voit en son testament, la Terre de Premirelieu, à titre de Souveraineté, sa vie durant. Il ne fut point Seigneur de Montbrun, comme dit Moréri : les hommages de cette Terre certifient le contraire. On ne lui connoît aucune postérité.

IX. FOUQUET DU PUY, Ecuyer, Seigneur de Montbrun, &c. fut marié à *Louise d'Urre-de-Molans*, de laquelle il eut deux fils : — 1. Aymar, qui suit ; — 2. Et JEAN DU PUY, qui fut Lieutenant pour le Roi au Gouvernement d'Auxone, & fut tué en la journée de Renty.

X. Messire AYMAR DU PUY, Seigneur de Montbrun, de Ferrrassieres, &c. hommagea lesdites Terres, conjointement avec ledit JEAN, son frere, en l'année 1541. Il fut Lieutenant pour le Roi en Provence, Commissaire général de la Cavalerie, Gouverneur du Château d'Amboise, & Chevalier de l'Ordre du Roi. Il épousa *Catherine de la Valette*, sœur du Grand-Maître de ce nom, de laquelle il eut trois fils : — 1. POMPÉE, Général des Galeres, qui fut assassiné sur le port de Marseille ; — 2. CHARLES, qui suit ; — 3. Et DIDIER DU PUY, Chevalier de Malte, qui fut tué au siege de cette Ville, auprès du Grand-Maître de la Valette, son oncle.

XI. Messire CHARLES DU PUY, dit *le Brave Montbrun*, Seigneur de Montbrun, &c. Il se rendit redoutable, sous les regnes de Charles IX & d'Henri III, dans le parti des Protestans du Dauphiné, dont il prit le commandement lorsque le Baron des Adrets s'en retira. MM. de Thou, Chorier & la Popeliniere, ont donné un abrégé de son histoire. Il fut marié à *Justine Allemand*, & fut pere de JEAN-ALLEMAND, qui suit :

XII. Messire JEAN-ALLEMAND DU PUY, Capitaine de cinquante hommes d'armes, fut fait Conseiller d'Etat par brevet du 10 Juin 1612. Il fit ériger en Marquisat les Terres de Montbrun, Ferrassieres, Saint-André & autres, par Lettres-Patentes du mois de Février 1620. Ayant ensuite pris parti dans les guerres de M. de Rohan, il fut fait Général de la Cavalerie du Languedoc, par brevet du 16 Septembre 1622. Il eut de son mariage avec *Lucrece de la Tour* quatre fils : — 1. CHARLES-RENÉ, qui suit ; — 2. JEAN, Seigneur de Ferrassieres, dit le *Comte de Montbrun*, qui fut Lieutenant-Général, & servit dans la guerre de Paris. Il mourut sans alliance : — 3. ALEXANDRE, Marquis de Saint-André, Seigneur de la Nocle & de Saint-Maurice, fut fait Lieutenant-Général & Gouverneur de Nivernois, en l'année 1648. Il n'y avoit alors que six Lieutenants-Généraux en France. Il fut fait, peu de tems après, Capitaine-Général, grade qui fut créé exprès pour lui donner le Commandement sur tous les autres Lieutenants-Généraux. Ayant servi avec distinction en l'Armée de Piémont, & ensuite en celle

de Catalogne, il crut pouvoir prétendre au bâton de Maréchal, à quoi le Cardinal Mazarin s'étant opposé, parce qu'il étoit Protestant, & que CHARLES DU PUY, son ayeul, s'étoit rendu redoutable dans ce parti; il quitta le service de France par mécontentement, & passa à Venise, où il fut fait Généralissime des Troupes de terre de cette République. On y a publié sa vie, & notamment la gloire avec laquelle il avoit soutenu, contre les Turcs, le siége de Candie, pendant environ trois ans qu'il dura. Le Grand-Maître lui ayant alors écrit, en lui envoyant quelques Chevaliers pour servir sous ses ordres, comme le rapporte l'auteur de son histoire, imprimée à Paris chez Claude Barbau, en l'année 1698, lui dit: « Vous » avez même intérêt de conserver l'étendart qu'ils portent, puisque c'est » celui de RAYMOND DE PODIO. (1) » ALEXANDRE DU PUY ne laissa que deux filles, dont l'une appellée CHARLOTTE, fut mariée à JACQUES DU PUY, Marquis de Montbrun, son cousin-germain: — 4. Et RENÉ DU PUY, qui fut Maréchal des Camps & Armées du Roi. Il ne laissa qu'un fils, qui passa en Angleterre, où il fut Colonel d'un Régiment de François réfugiés. Celui-ci n'eut qu'une fille, qui mourut sans alliance.

XIII. CHARLES-RENÉ DU PUY, Marquis de Montbrun, hommagea ses Terres en l'année 1645. Il fut Lieutenant-Général des Armées du Roi. Il n'eut qu'un fils, appellé JACQUES, qui suit.

XIV. JACQUES DU PUY, Marquis de Montbrun, épousa CHARLOTTE DU PUY, sa cousine-germaine, par contrat du 22 Avril 1658. Il fut grand Chambellan du Duc d'Orléans, & Lieutenant-Général au Gouvernement de la Province de Nivernois, Douzois, Ville & Bailliage de Saint-Pierre-le-Moutiers, charge dont il se démit en faveur du Marquis de Saint-André, son oncle & beau-pere, pour faciliter la vente que ce dernier fit de son Gouvernement au Cardinal Mazarin.

Il ne laissa qu'une fille, qui fut mariée au Marquis de *Saint-Auban*, duquel mariage sont nées les Marquises de la Faye, de Montmoyrac & de Bimar. Cette derniere possede la Terre de Montbrun.

Branche des co-Seigneurs de la Vallée DE SENDRAS.

III. ERMENGAUD DU PUY, Chevalier, fils d'HUGUES DU PUY, aussi Chevalier & Seigneur de Montbrun, Diocese de Gap, vint, en l'année 1240, s'établir au Château de Notre-Dame du Puy-de-Sendras, près Alaix, alors Diocese de Nîmes, par son mariage avec LUCIE, fille de PIERRE DU PUY, Damoiseau, & de *Lucie de la Tour*, dudit Sendras, ainsi qu'il conste par la donation que lesdits mariés firent à ladite LUCIE, leur fille, de tous leurs Châteaux & Terres, en faveur de son mariage avec

(1) RAYMOND DU PUY, II du nom, Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, & le premier du nom (son prédécesseur n'ayant pris que celui de *Président*), fut élu en 1118, & mourut en 1163. L'histoire de Malte le dit de cette Maison; du reste on n'a aucun titre qui le prouve. Il portoit de même : *d'or, au lion de gueules.*

ledit ERMENGAUD ou ERMENGAR, par acte du 3 des Calendes de Mai de ladite année 1240, reçu Castánet, Notaire.

Ledit BERNARD DU PUY, en son codicille du 21 Juillet 1249, si souvent cité au commencement de cette généalogie, dit avoir institué son héritier universel ERMENGAUD DU PUY, Chevalier, son neveu, fils à feu HUGUES DU PUY, son frere, aussi Chevalier, & avoir vendu, avec le même ERMENGAUD, à Agout de Luc, les droits qu'ils avoient par indivis sur la Terre de Montbrun. Cette énonciation établit la transmigration dudit ERMENGAUD, du lieu de Montbrun en celui de Sendras, d'une maniere d'autant moins équivoque, que ledit codicille fut passé audit Sendras.

ERMENGAUD DU PUY avoit alors trois fils, qui s'y trouvent légataires chacun pour la somme de 20 liv. Tournois : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. BOSON, dont on ne connoît point la destinée ; — 3. Et BERNARD, qui s'établit à Montpellier, où autre BERNARD, son fils, étoit premier Consul, l'an 1300, sur quatorze qu'il y en avoit alors, comme on le voit dans le petit tallamus de la même Ville, *fol. 82 v°.*

IMBERT DU PUY, autre fils dudit BERNARD I, fut fait Cardinal du titre des douze Apôtres, l'an 1327. Bernard Guido, Ecrivain contemporain, en la vie du Pape Jean XXII, le dit natif de Montpellier, & parent de ce Pape. Ce n'étoit néanmoins qu'à raison de l'alliance que son frere avoit faite avec une parente de ce même Pape, alors connu sous le nom de Cardinal d'Ossa, Évêque de Porto.

IV. GUILLAUME DU PUY, Damoiseau du Château de Notre-Dame du Puy-de-Sendras, & BERNARD DU PUY, aussi Damoiseau, de Montpellier, freres, se disent fils à feu ERMENGAUD DU PUY, Chevalier, en une procuration que ledit BERNARD fit audit GUILLAUME, son frere, les ides de Juin 1270, devant ledit Decrotis, Notaire, à l'effet de pouvoir vendre à ALLEMAND DU PUY, leur cousin, certains droits qu'ils avoient sur la terre dudit Rellanete. GUILLAUME DU PUY eut pour fils PIERRE DU PUY, qui suit :

V. PIERRE DU PUY, Damoiseau dudit Sendras, se dit fils & Procureur de GUILLAUME DU PUY, aussi Damoiseau, en une reconnoissance féodale, que Pierre d'Argentomps lui consentit, devant Guillaume Castanet, Notaire, le 11 des calendes de Juillet 1300, pour raison d'une piece de terre, située dans le terroir de Fesc, Paroisse de Notre-Dame de Laval. Il hommagea à Arnaud de Chaudayrac, Abbé de Sendras, par acte du 20 Janvier 1328, reçu Jean Balbi, Notaire, tout ce qu'il possédoit dans la vallée dudit Sendras ; comme aussi les mas de Bougeres & d'Albertenes, situés dans la Paroisse de Soustelle, déclarant qu'il reconnoissoit, à raison de ce, ledit monastere en la même forme & maniere que feu GUILLAUME, son pere, l'avoit autrefois reconnu. PIERRE DU PUY eut deux fils : — 1. SEGUIN, qui suit ; — 2. BERNARD, Religieux de l'Ordre de Cluni.

VI. SEGUIN DU PUY, Damoiseau dudit Sendras, contracta mariage avec *Doulce*, fille de Noble Raymond de Saint-Maximin, co-Seigneur de Saint-Maximin, par acte du 11 Janvier 1353, reçu Falcon de Falcon, Notaire d'Uzès.

Il hommagea au monastere dudit Sendras, par acte du 15 Janvier 1355,

reçu Bernard-Regis, Notaire, les possessions ci-devant énoncées en l'hommage rendu le 28 Janvier 1328, par ledit PIERRE son pere. Il y déclare qu'il entend reconnoître le même Monastere en la même forme que l'avoit reconnu ledit PIERRE son pere, dont l'hommage est en conséquence rapporté de mot-à-mot. La minute de cet hommage, dont on n'a produit qu'un collationné par Me. Sostelle, Notaire & Juge de l'Abbaye de Sendras, se trouve dans les archives de cette Abbaye : *Armoire à étage, 4e. Registre, coté K, n°. 14.*

Le même SEGUIN DU PUY avoit encore des fiefs dans les Paroisses dudit Notre-Dame de Laval, de Saint-Jean du Pin, de Saint-Jean d'Alais, de Saint-Julien de Valgalgues, de Saint-Martin de Valgalgues & de la Tour, près Alais, comme il conste par les actes passés le 16 Avril 1375, devant Solerio, Notaire, le 15 Avril 1393, devant Gregoire Raymond, le 20 Octobre, le 14 Février 1395, & le 2 Mai 1396, devant Jourdan de Leuziere; & le 9 Mars 1400, devant Noiron & Gaujac, Notaires. Il étoit Seigneur en toute Justice dudit Saint-Martin de Valgalgues, & de la moitié du Château de la Tour. Il n'avoit que la quatrieme partie de la jurisdiction dudit Sendras. On ignore quelle étoit la nature de ses autres fiefs, dont la Famille ne produit que quelques reconnoissances féodales isolées.

SEGUIN DU PUY eut, entr'autres enfans, les trois suivants : — 1. ARMAND, qui suit; — 2. BERNARD qui a fait la branche des Seigneurs de Saint-Maximin & de Montmoyrac, que nous allons rapporter; 3. Et VALENTIN qui fut Prieur de la Charité sur Loire.

VII. ARMAND DU PUY, Damoiseau dudit Sendras, Seigneur de Saint-Martin de Valgalgues & de Blannaves, est dit fils & héritier de SEGUIN DU PUY, aussi Damoiseau, en la ratification que Guidon de Pelet, Baron d'Alais, fils & héritier de Bernard, lui fit devant Blanchet, Notaire, le 17 Mai 1403, de la donation que ledit Bernard, son pere, avoit faite audit Seguin des droits qu'il avoit en la vallée dudit Sendras, & notamment au lieu appellé le Bousquet, où ledit SEGUIN DU PUY avoit un Château, qui subsiste encore en fort bon état, & est connu sous le nom de Château du Puy-Saint-Martin, ou Château de la Fare, le surnom de Saint-Martin lui ayant d'adord été donné parce que cette Famille possédoit la Terre dudit Saint-Martin de Valgalgues, & ensuite celui de la Fare, parce qu'il avoit passé, en 1574, à la Maison de la Fare, par le mariage d'ALIX DU PUY, derniere tige de sa branche, avec Jacques, Baron de la Fare, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, auteur du Maréchal de France de ce nom.

Du reste, nous ne connoissons point assez particuliérement la descendance dudit ARMAND DU PUY, pour pouvoir en rien assurer de positif. Nous savons seulement que ses Terres ont toujours été possédées par des Seigneurs de son nom, jusqu'à cette ALIX DU PUY ou DELPUECH, Dame dudit Saint-Martin de Valgalgues. Mais comme il paroît que cette Dame possédoit aussi la co-Seigneurie d'Alegré & d'Auzon, avec tous les Domaines qu'une autre Famille du même nom y avoit possédés pendant plusieurs siecles, il y a lieu de croire que l'une des deux s'est fondue dans l'autre. L'hommage que la même Dame ALIX DELPUECH prêta au Vicomte de Portes, devant Roure, Notaire, le 10 Janvier 1607, à raison des Terres.

& Domaines dont il s'agit, donne lieu de le conjecturer. Elle y déclare que ces mêmes possessions ont été hommagées par ses prédécesseurs à ceux du Vicomte, à savoir par Noble ARNAUD DELPUECH, le 16 Avril 1426, devant Pons Robert, Notaire, par SEGUIN DELPUECH, le 28 Mars 1386, devant Gauliem de Grosse-Rouviere, Notaire, & le 15 Juillet 1328, par autre SEGUIN DELPUECH, devant Pierre Bordilli, Notaire.

Il conste par des actes qu'on trouve dans les archives de Madame la Marquise de Ville-Vieille, née la Fare, qui a hérité des Terres de ladite ALIX DU PUY, qu'en 1325 ce SEGUIN DU PUY, Damoiseau d'Auzon, & fils à feu PIERRE DU PUY, aussi Damoiseau, étoit sous la tutelle d'autre PIERRE DU PUY, Damoiseau de Sendras. Il est donc certain que ces deux Familles, qui ont aussi porté le même nom de batême pendant plusieurs générations, étoient alliées; mais on ignore si celle d'Auzon descendoit d'ERMENGAUD DU PUY, qui passa, en l'année 1240, de Montbrun à Sendras, comme nous l'avons déjà vu; ou bien si c'étoit une branche des anciens DU PUY DE SENDRAS chez qui ledit ERMENGAUD étoit entré pour gendre.

Branche des co-Seigneurs de SAINT-MAXIMIN & de MONTMOYRAC.

VII. BERNARD DU PUY, Damoiseau, accepta, devant Jourdan de Leuziere, Notaire, par acte du 17 Mars 1388, la donation que Noble SEGUIN DU PUY & *Doulce de Maumolene*, autrement *Saint-Maximin*, ses pere & mere, de Notre-Dame du Puy-de-Sendras, lui firent de tout l'héritage de feu Noble Raymond de Maumolene, autrement *Saint-Maximin*, pere de ladite *Doulce de Maumolene.*

Il fut autorisé dudit SEGUIN, son pere, en l'acquisition qu'il fit de Noble Guinot-la-Bardonnier, par acte du 12 Octobre 1398, reçu Raymond Gaujac, Notaire, de tout ce que ledit la Bardonnier possédoit au lieu de Montmoyrac & son Mandement. Il acquit encore de Bernard & Guidon de Pelet, Barons d'Alais, le Château dudit Montmoyrac, & la quatrieme partie de sa jurisdiction, par acte passé devant le même Notaire, le 4 Octobre 1399, le tout faisant la moitié de ladite Jurisdiction : il fit son testament à la Charité-sur-Loire, le 4 Novembre 1415, devant Chaylo, Notaire. Il y institua son héritier PIERRE DU PUY, son fils, & d'*Agnès de la Roque*, sa femme, legue la légitime de droit à JEAN DU PUY, son autre fils.

VIII. PIERRE DU PUY, Ecuyer, accepta, devant Mercier, Notaire, & par acte du 19 Juillet 1419, la donation que ledit Noble BERNARD DU PUY, co-Seigneur de Montmoyrac & de Saint-Maximin, lui fit de la moitié de tous ses biens.

Il fut marié, vers l'an 1435, à Noble *Jacquette d'Alayrac*, Dame des Villages ou Mas de Borret, du Verdier, de la Croix, des Croses, Supérieurs de la Coste & de Peyraule, comme il conste par les différentes reconnoissances féodales qui lui furent consenties, comme mari & maitre des biens dotaux de ladite d'*Alayrac*, de laquelle il eut : JACQUES DU PUY, qui suit;

IX. JACQUES DU PUY, Ecuyer, co-Seigneur de Montmoirac, & Seigneur de Montezes, reçut, en qualité de successeur aux biens de feu Noble PIERRE DU PUY, par le moyen de Noble *Jacquette d'Alayrac*, sa mere : *succedens in bonis quæ olim fuerunt Nobilis* PETRI DE PODIO, *per medium Nobilis* Jacobæ de Alayraco, *matris suæ*, la reconnoissance féodale que Pierre d'Arbousset lui consentit devant Bernard Rogier, Notaire, le 18 Août 1489, pour raison de quelques pieces de terre y désignées. Cet acte donne lieu de croire que ledit PIERRE DU PUY avoit institué ladite d'*Alayrac* son héritiere, à la charge de rendre son héritage audit JACQUES, leur fils, lequel fut marié à Noble *Guillelmette des Cambons*, avec laquelle & CLÉMENT DU PUY, leur fils, il transigea contre Noble Eynier des Cambons, Seigneur du Château des Cambons, Paroisse de Saint-Etienne de Viol, Diocese de Maguelone (à présent Montpellier) par acte passé devant ledit Bernard Rogier, Notaire, le 5 Juin 1486, pour raison d'un supplément de légitime que ladite *Guillelmette* demandoit sur les biens d'autre Noble Eynier des Cambons, son pere, & dudit Eynier II.

X. CLEMENT DU PUY, Ecuyer, Seigneur de Montmoyrac & de Montezes, contracta mariage avec noble *Guiraude la Vergne de Montbazen*, Diocèse dudit Maguelone, par acte du 7 Mai 1486, reçu ledit Rogier, Notaire, ledit JACQUES DU PUY, son pere, lui donna, en faveur de ce mariage, la moitié des biens à lui avenus par fus Nobles PIERRE DU PUY & *Jaquette d'Aleyrac*, ses pere & mere.

Il eut deux fils : — 1. JACQUES, qui fut pere de BERNARDIN, & celui-ci de PIERRE & de JEANNE DU PUY ; ledit PIERRE étant décédé sans postérité, vers l'an 1589, ladite JEANNE, sa sœur, qui avoit été mariée à Noble *Jean-Pierre de Tremoulet*, en 1588, lui succéda en tous ses biens.

PIERRE DU PUY, second fils dudit CLEMENT, a fait la branche des Seigneurs de la Figuiere & d'Altarel, que nous allons rapporter.

Branche des Seigneurs de la FIGUIERE *&* D'ALTAREL.

XI. PIERRE DU PUY I, Ecuyer, fils à feu Noble CLEMENT DU PUY, Seigneur de Montmoyrac, de Montezes, de Barret, &c. contracta mariage avec Noble *Léonarde de la Figuiere*, Dame d'Altarel, devant Thomas Pelet, Notaire, le 24 Septembre 1546. Il en eut deux enfans : — 1. CHRISTOPHLE, qui suit, dont il se dit pere & légitime administrateur de la personne & biens, en un acte qu'il passa devant Jean Parlier, Notaire, le 3 Octobre 1549, pour raison d'un legs fait, audit CHRISTOPHLE, par ladite *Guiraude Lavergne*, son ayeule paternelle : — 2. JEANNE DU PUY, qui fut mariée à Noble *Pierre de la Fare de Barre*.

XII. CHRISTOPHLE DU PUY, Ecuyer, Seigneur d'Altarel, fut marié à demoiselle *Marguerite de Pelet*, Dame de la Figuiere. On ne connoît point la date de leur mariage. Le premier acte qu'on en trouve, est une transaction que lesdits mariés passerent, devant Galdin, Notaire, le 4 Août 1574, avec Antoine Rosson.

Il se qualifie Seigneur de la Figuiere & d'Altarel, & fils à feu Noble PIERRE DU PUY, en son testament passé devant Pierre des Fons, Notaire, le 12 Novembre 1598, dans lequel il nomme deux enfans : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. GASPARD DU PUY, mort sans alliance.

XIII. PIERRE DU PUY II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Figuiere & d'Altarel, fut autorisé desdits Nobles CHRISTOPHLE DU PUY, & Demoiselle *Marguerite de Pelet*, ses pere & mere, comme aussi de lad. Léonarde de la Figuiere, son ayeule, en son contrat de mariage, avec Demoiselle *Paule Teyssier-du-Cros*, fille de Noble Guillaume Teyssier-du-Cros, Seigneur du Cros, passé devant ledit Dessous, Notaire, le 3 Mai 1600; dans la donation que ledit CHRISTOPHLE y fait de ses biens, il se réserve, entr'autres choses, » la somme de 500 liv., qui lui étoient dues par les hoirs de feu » Noble CLEMENT DU PUY, son ayeul, Seigneur dudit Montmeyrac, pour » reste des droits de nature de feu Noble PIERRE DU PUY, son frere «.

Le même PIERRE DU PUY, contracta mariage en secondes noces, avec *Louise Julian*, veuve du sieur des Fons, par acte du 6 Mai 1623, reçu Tinel, Notaire.

Etant décédée *ab intestat*, en l'année 1635, il fut procédé à l'inventaire de ses meubles & effets, le 21 Février de ladite année, d'autorité du Sénéchal de Nîmes, & à la requisition de ladite *Julian*, sa veuve, laquelle, en son comparent, dit : que Noble PIERRE DU PUY, Seigneur de la Figuiere, a laissé, à lui survivant, trois enfans ; à savoir, Demoiselles MARGUERITE & ANNE DU PUY, ses filles, de feue Demoiselle *Paule du Cros*, sa premiere femme, & PIERRE DU PUY, son fils & de l'exposante.

Ladite JULIAN fit son Testament devant Jacques Vareille, le dernier Décembre 1639, elle y legue à Pierre des Fons, son fils & de feu Jean des Fons, son premier mari ; y institue son héritier universel, Noble PIERRE DU PUY, son second mari, Seigneur de la Figuiere.

Ladite terre de la Figuiere, après un long procès ayant demeuré à ladite MARGUERITE DU PUY, qui fut mariée *à David de Roumal*, Ecuyer, ledit PIERRE, se transplanta au lieu de Nozieres, diocese de Mende, en un fief que lui donna l'héritage dudit des Fons, son frere utérin, décédé sans postérité.

XIV. PIERRE DU PUY, III du nom, Ecuyer, fils de feu autre noble PIERRE DU PUY, Seigneur de la Figuiere & d'Altarel, & de *Louise Julian*, contracta mariage avec *Anne de Girard*, fille d'Hector de Girard, Seigneur du Château de la Motte, & de Marguerite de Pelet-Salgas, par acte du 27 Septembre 1668, reçu par Christophe Privat, Notaire. Il fit son testament devant Jean André, Notaire, le 12 Août 1673. Il y nomme trois enfans de son mariage avec ladite *de Girard* : — 1. PIERRE, dont nous ne pouvons rapporter la descendance, attendu qu'on ne nous a produit d'autres titres que le jugement de maintenue de Noblesse, rendu en sa faveur, le 2 Avril 1708, par M. de Basville, Commissaire départi en la Province du Languedoc. Comme son château de Nozieres, où la famille habitoit, venoit d'être brûlé depuis peu par les Camisards, ainsi qu'il est prouvé par une enquête du 13 Décembre 1702, faite d'autorité du même Intendant,

Intendant, il ne put y faire une production aussi étendue que celle-ci. Il étoit d'ailleurs assez d'usage qu'on se contentât de satisfaire à l'Ordonnance. — 2. FRANÇOIS, qui fait la branche du Mazeldan, que nous allons rapporter : — 3. Et LOUISE DU PUY, qui fut mariée à *Jacques Campredon*, Maire de Barre, & Subdélégué de l'Intendant de Languedoc.

BRANCHE DU MAZELDAN.

XV. FRANÇOIS DU PUY, I du nom, Ecuyer, fils de feu noble PIERRE, III du nom, Seigneur de la Figuiere, & *d'Anne de Girard*, contracta mariage, devant Treilles & Bosquier, Notaires, le 3 Février 1722, avec Demoiselle *Marie le Blanc*, du lieu du Mazeldan, Paroisse du Bousquet-la-Barte, même Diocese, où cette branche a depuis habité. Il a laissé de son mariage, trois enfans, savoir : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. PIERRE, Prêtre & Curé de Saumane, au Diocese d'Alais : — 3. Et LOUISE DU PUY.

XVI. Messire FRANÇOIS DU PUY-MONTBRUN, II du nom, Chevalier, a épousé, en premieres noces, & par contrat du 16 Février 1752, reçu Gely, Notaire de Lengogne, Demoiselle *Marie-Catherine Issartel*, de laquelle il a eu six enfans, dont il n'y en a actuellement que trois en vie, qui sont : — 1. FRANÇOIS : — 2. LOUIS-URBAIN : — 3. Et MARIE DU PUY.

Il a épousé en secondes noces Demoiselle *Susanne de Campredon*, fille de Noble Jean-Pierre de Campredon, sieur de Themelac, & de Dame Marie de Meynadier, de laquelle il a eu quinze enfans, dont il n'y en a actuellement de vivants que sept, qui sont : — 1. FRANÇOIS-BAZILE : — 2. RAYMOND : — 3. MARCELLIN : — 4. JULIEN : 5. — SUSANNE : — 6. CÉCILE : — 7. Et ELÉONORE DU PUY.

Généalogie dressée sur les titres originaux, visés dans un Arrêt de la Cour des Aides de Montpellier, du 31 Janvier 1761, représentés, avec quelques autres, par M. le Curé dudit Saumane.

Cette branche ayant, par cet Arrêt, prouvé sa jonction avec celle de *Montbrun*, a, depuis cette époque, seulement pris le surnom de *Montbrun*, pour indiquer ainsi son origine, & se distinguer des autres Maisons du même nom.

Les Armes : *d'or au lion de gueules, armé, paté & lampassé d'azur.* Devise, *vicit leo.* Apoc. chap. 5, v. 5.



Q.

QUESNE (DU) Famille orginaire de Picardie.

ABRAHAM DU QUESNE, né en 1612, Lieutenant-Général des armées navales de France, à la mémoire duquel on ne peut refuser l'éloge qui est dû à un mérite aussi distingué que le sien, afin d'immortaliser la gloire qu'il s'est acquise, & que la renommée a publié tant de fois par toutes les limites de la terre habitable. Il s'est rendu si recommandable par ses services, que le Roi lui a confié plusieurs fois le commandement de sa flotte, avec laquelle il a battu ce fameux Ruiter, Amiral de Hollande, dans le Golfe de Catane. Les grandes victoires qu'il a remportées sur les Espagnols & les Hollandois, en 1677; & dans le Port de Chio, en 1681, l'ont mis au-dessus de l'envie. Les Algériens ayant manqué de respect pour notre Monarque, il a été par son ordre bombarder leur Ville, en 1682 & 1683, & poussa ces Républicains, si vigoureusement, qu'ils massacrerent leur Dey, dans son lit, l'accusant d'intelligence avec les François; & enfin pour éviter leur ruine entiere, ils résolurent de se soumettre aux volontés du Roi, comme ils ont fait, en 1684, par leurs Ambassadeurs. Les Génois ont éprouvé la même chose, s'étant vu contraints d'exécuter les mêmes soumissions, le 15 Mai 1685, par leur Doge, en personne, accompagné de quatre Sénateurs, qu'ils envoyerent, pour ce sujet, vers notre invincible Monarque.

Le Marquis DU QUESNE, fils aîné de ce brave Général, a long-tems commandé sous lui, & fut marié, en 1683, avec la fille de M. Duboscq, Conseiller au Parlement de Toulouse; & le sieur DU QUESNE-MONIER, son second fils, fut Capitaine de Vaisseau, & servoit, en 1695, avec distinction.

Les armes : d'*argent au lion de sable, coupé & parti de gueules & d'argent à la billette de l'un en l'autre posée en cœur, & accompagnée de 6 coquilles en orle 3, 2 & 1 aussi de l'un en l'autre.*

QUIERET, Maison originaire de Picardie, qui a rendu de grands services à la Couronne, dont nous allons rapporter les plus considérables.

HUGUES QUIERET, étoit l'un des Chevaliers portant Banniere du Comté de Boulonnois, mentionné dans le Rôle qui en fut fait par ordre du Roi Philippe-Auguste, vers l'an 1202. Messire GIRARD QUIERET, Chevalier, fut un des Seigneurs de Picardie, qui signerent l'acte d'alliance faite entr'eux, en 1314, pour empêcher le cours des subsides & malversations qui se commettoient dans le Royaume. Messire TRISTAN QUIERET, Chevalier, servit sous Guy de Nesle, Sire de Mello, Maréchal de France, depuis 1348, jusqu'en 1352, qu'il avoit à compter de ses gages, suivant le Comte de Barthelmi de Drach, Trésorier des Guerres, & Messire ENGUERRAND QUIERET, dit Baroy, servoit sous

M. le Comte d'Alençon, en 1340, ſuivant le même compte.

HUGUES QUIERET, Chevalier, Seigneur de Tours-en-Vimeu, Capitaine de Douay (iſſu de ROBERT QUIERET, Seigneur du même lieu, dès l'an 1186) étoit Amiral de France, le 27 Décembre 1336, qu'il fut préſent au Traité d'Alliance fait au Louvre entre les Roi Philippe de Valois & Alphonſe, Roi de Caſtille. Il eſt qualifié, Monſeigneur & Chevalier, Bachelier, par divers titres de la Chambre des Comptes, depuis l'année 1337, juſqu'en celle de 1340, qu'il fut tué dans un combat naval donné contre les Anglois; ce qui ſe juſtifie encore par un titre du Tréſor des Chartes du Roi. Belleforeſt dit qu'il joignit ſes forces à celles des Génois, qui vinrent au ſecours du Roi, Philippe VI, dit de Valois, & qu'enſemblement, ils aſſiégerent, ſur les Anglois, les Forteresſes de Bourg & de Blaye, qu'ils emporterent en 1336. Et Froiſſart remarque qu'il étoit commis à la garde des détroits & paſſages, d'entre la France & l'Angleterre, avec les Navires de guerre qu'il commandoit. Il avoit épouſé *Blanche de Harcourt*, fille de Jean III, & d'Alix de Brabant, Dame de Mezieres & d'Arſcot, & en eut.

GUY QUIERET, Seigneur de Heuchin, de Pontreard & de Tours-en-Vimeu, qui fut un de ceux à qui le Roi Jean pardonna, juſqu'au 12 Décembre 1360, pour avoir ſuivi le Roi de Navarre, dont HENRI QUIERET, étoit du nombre. Ce Guy, ou un autre du même nom, ſervoit, en 1412, avec douze Ecuyers de ſa Compagnie, ſuivant un compte de l'Extraordinaire des Guerres, où il eſt qu'alifié Chevalier-Bachelier, auſſi bien que JEAN QUIERET, qui ſervoit comme lui avec neuf Ecuyers de ſa Compagnie. GUY épouſa *Jeanne de Poix*, de laquelle il eut CHRISTOPHE QUIERET, Seigneur de Tours, duquel ſont deſcendus les autres Seigneurs de Tours du même nom, & BOORS QUIERET, Seigneur de Heuchin, fait priſonnier des Anglois, à la bataille d'Azincourt, en 1415, avec Meſſire PIERRE QUIERET, Seigneur de Hamecourt, & où furent tués Meſſire HUTIN QUIERET, & le Seigneur d'Azincourt ſon pere, ſelon Monſtrelet, qui remarque auſſi que le même PIERRE QUIERET, Seigneur d'Hamécourt, étoit à la défaite de Mons-en-Vimeu, en 1420. Il vivoit encore en 1430, ſuivant un titre qui le concerne.

JACQUES QUIERET, Seigneur de Heuchin, fut fait priſonnier à la bataille du Pontaudemer, en 1449, & JEAN QUIERET, eſt qualifié Chevalier, Seigneur d'Iſieux, par l'arriere-ban d'Amiens de 1557.

ADRIEN QUIERET, Seigneur de Rionville, demeurant au Queſnoy, Bailliage d'Amiens, a juſtifié de ſa Nobleſſe, du 27 Décembre 1537, vivant JEAN QUIERET, Ecuyer, Seigneur du Queſnoy ſon biſayeul.

Les Armes d'*hermines à trois fleurs de lys, au pied nourri ou coupé de gueules*, que les Seigneurs de Tours, briſent d'*un bâton d'azur brochant ſur le tout.*

R.

RAFELIS, ou RAFELLI, ou RAPHAELI, suivant l'Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin, *tome IV, page 558.*

Cette Maison est originaire de Milan, & différentes branches ont été répandues dans le Comtat Venaissin, en Provence, à Avignon, dans la Principauté d'Orange & en Hollande.

PAUL DE RAFELIS, qualifié noble dans le testament de JEAN, Damoiseau, du 8 Janvier 1406, vivoit en 1330; & PIERRE DE RAFELIS, qualifié Noble & Chevalier dans cet acte, vivoit en 1370. Le premier par où commence la filiation prouvée par titres, est JEAN DE RAFELIS, qui suit.

I. JEAN DE RAFELIS, qualifié Noble & Damoiseau Citoyen de Milan, marié à Noble Dame *de Grassis*, fit son testament le 8 Janvier 1406, dans lequel il nomme pour héritiers ses fils: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. Et PHILIPPE DE RAFELIS, qui fut présent au contrat de mariage de son frere, en 1453.

II. PIERRE DE RAFELIS, qualifié Noble, ainsi que son pere & son frere, embrassa le parti de Charles, Duc d'Orléans, servit dans l'armée de ce Prince, avec lequel il passa les Monts en 1450, lorsque les Milanois choisirent pour leur Souverain François Sforce, & s'arrêta dans le Comtat Venaissin, où il épousa, par contrat du 3 Septembre 1453, passé à Carpentras, devant Martial Boneti, Notaire, Noble *Marie Moroni*, fille de François, & de N..... de Bus, dont:

III. ELZÉAR DE RAFELIS, qui fut député avec Pierre d'Agar, à la Cour de Rome, en 1513, pour faire des remontrances au nom des Etats du Comtat Venaissin, au Pape Léon X, qui leur donna satisfaction. Il testa devant Antoine Thomassin, Notaire à Carpentras, le 25 Février 1528, ordonna sa sépulture dans l'Eglise de Saint-Vincent, aujourd'hui Sainte-Rose, dans l'Eglise des Freres Prêcheurs de cette Ville, où avoit été inhumé son pere; fit des legs à sa femme & à ses fils, qu'il nomma ses héritiers, avec substitution réciproque. Il avoit épousé, par contrat du 7 Avril 1484, *Jeanne de Chateignier*, fille de Guillaume, & d'Agnès de la Prade, dont vinrent: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. ELIE, tige de la branche des Seigneurs de la Roque, surnommée de *Tertulle*, rapportée ci-après; — 3. & 4. GASPARD, & BALTHASARD, morts jeunes; — 5. MARTHE, mariée, le 30 Décembre 1508, avec *Jean-Gautier de Girenton; — 6.* LOUISE, mariée à *André des Seguins; —* 7. MARGUERITE, femme de *Bertrand Martinel*, en Dauphiné; — 8. Et MADELEINE DE RAFELIS, mariée, le 16 Janvier 1529, avec *Jean de Constantin*, fils d'Antoine, de la ville d'Orange.

IV. PIERRE DE RAFELIS, II du nom, Seigneur de Rus, obtint des lettres de naturalité du Roi Henri II, le 17 Mars 1553, acquit la terre de Rus, par acte du 4 Avril 1561, passé devant Pierre Pomati, Notaire, &

avoit épousé, par contrat du 3 Janvier 1546, passé devant Romain Fillioli, Notaire à Carpentras, *Madeleine de Grignan*, fille de Jean, & de Françoise des Achards. Elle se remaria, en 1572, avec *Sébastien des Seguins*, Procureur-Général au Comtat Venaissin, & fit son testament le premier Novembre 1584, par lequel elle institua pour héritiers ses fils, qui furent: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. JEAN, auteur de la branche établie à Orange, & depuis transplantée en Hollande, rapportée ci-après; — 3. FRANÇOIS, tige de celle des Seigneurs de Saint-Sauveur, mentionnée en son rang; — 4. CATHERINE, mariée, en 1576, à *François des Seguins*, Seigneur des Baumettes, Chevalier de l'Ordre du Roi & de celui du Pape, à Carpentras; — 5. Et MARGUERITE DE RAFELIS, femme de *Gabriel de Bunis*, de la même Ville.

V. PIERRE DE RAFELIS, III du nom, Seigneur de Roquesante, épousa, par contrat du 28 Février 1576, passé devant François Matthieu, Notaire à Carpentras, *Françoise de Choiselat*, fille de Cathelin, Seigneur de Roaix, au Comtat Venaissin, & de Louise de Raimond-de-Modene, dont: — 1. SÉBASTIEN, qui suit; — 2. & 3. JEAN, & PAUL, morts jeunes; — 4. 5. 6. 7. 8. & 9. PAUL, FRANÇOIS, SCIPION, autre FRANÇOIS, TRASIMOND & ANDRÉ, morts sans postérité; — 10. FRANÇOISE, mariée, le 24 Janvier 1621, à *Pierre-Joseph Salvador*, Auditeur de la Rote d'Avignon; — 11. LUCRECE, femme du Sieur du *Bot*; — 12. HELENE, alliée à *François de Vidal*, Seigneur de Lirac, dont la branche s'éteignit dans la famille de Brunelli-la-Chaux, à Sarrians.

VI. SÉBASTIEN DE RAFELIS, Seigneur de Roquesante, Procureur-Général des Etats du Comtat-Venaissin, mort en 1652, avoit épousé, par contrat du 28 Octobre 1614, passé devant Pierre Esbérard, Notaire à Carpentras, *Esprite Galeri*, fille de Jean, & d'Esprite de Verot, de la même Ville, de laquelle il eut: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. EMMANUEL, marié, par contrat du 13 Février 1654, devant Esprit-Albert Esbérard, Notaire, *Françoise de Villeneufve*, fille de Jean, & de Jeanne Meffre, du Bourg de Monteoux, dont cinq garçons, trois morts sans alliance; & le quatrieme Religieux Dominicain. L'aîné JEAN-SÉBASTIEN DE RAFELIS, né en 1656, fut marié, 1°. à *Catherine-Blanche de Saint-Hilaire*, fille de Pierre, & de Marguerite de Ferrier, dont une fille morte Religieuse Carmelite à Carpentras. D'un second mariage naquit: MARIE DE RAFELIS; — 3. & MARIE DE RAFELIS, Religieuse à Carpentras.

VII. PIERRE DE RAFELIS, IV du nom, Seigneur de Roquesante, né en 1619, fut reçu Conseiller au Parlement de Provence, en 1641. Ses grandes lumieres & son intégrité lui firent une belle réputation; mais sa droiture & sa fermeté déplurent à ses ennemis, dans la commission établie, en 1661, par le Roi, pour juger le Surintendant Fouquet; après la commission finie, on fit un crime à *Roquesante* de parler trop hardiment pour M. Fouquet, & on aigrit contre lui l'esprit du Roi, qui confisqua ses biens & l'exila à Quinpercorantin, en basse-Bretagne, le 12 Février 1665, d'où ce Magistrat ne fut rappellé que le 8 Mars 1667, par les fréquentes sollicitations, la patience & le courage de sa femme; mais il ne fut rétabli dans ses biens

qu'en 1674, par Lettres-Patentes du 29 Janvier de cette année. Il avoit épousé, par contrat du 13 Janvier 1648, passé devant Claude Soulier, Notaire à Saignon, en Provence, *Helene de Cardebas-de-Bot-de-Tertulle*, Dame de Grandbois, fille d'Esprit, Seigneur de Saignon & d'Auribeau, au Diocese d'Apt, & de Marguerite Gautier, Dame de Grandbois. Leurs enfans furent : — 1. HONORÉ, qui suit ; — 2. 3. 4. CHARLES, JEAN, & PIERRE, morts sans alliance. Un de ces trois freres fut Abbé de Senanque, Ordre de Cîteaux, au Diocese de Cavaillon ; — 5. 6. 7. 8. 9. & 10. THERESE, MARGUERITE, GABRIELLE, VICTOIRE, HELENE, & autre GABRIELLE ; — 11. Et MADELEINE DE RAFELIS, mariée au Sieur de *Gaillard*, à Aix, dont le petit-fils Chevalier de Malte.

VIII. HONORÉ DE RAFELIS, Seigneur de Roquesante & de Grandbois, reçu Conseiller au Parlement de Provence, après la mort de son pere, le 18 Juin 1686, & mort dans l'exercice de sa charge, en 1723, avoit épousé, par contrat du 12 Janvier 1682, passé devant Boutard, Notaire à Aix, *Gabrielle d'Alberbas*, fille de Surleon, Seigneur de Jouques, premier Président en la Chambre des Comptes d'Aix, & de Françoise du Mas-de-Castellane, Dame d'Allemagne, en Provence, de laquelle il eut : — 1. N..... DE RAFELIS, mort sans alliance ; — 2. PIERRE, qui suit ; — 3. MICHEL-JULES, reçu Chevalier de Malte, en 1706 ; — 4. Un autre garçon, vivant à Aix, non marié en 1745 ; — 5. Et N..... DE RAFELIS, veuve de *François de Reboul*, Seigneur de Lambert, Conseiller au Parlement de Provence, frere de l'Evêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

IX. PIERRE DE RAFELIS, V du nom, devenu Seigneur de Roquesante & de Grandbois, par la mort de son pere & de son frere aîné, quitta l'Ordre de Malte, dans lequel il avoit été reçu par bref du 19 Juin 1705. Il a épousé, 1°. *Jeanne Barrier*, fille de Louis-François, & de Françoise Momeri, de la ville de Cavaillon ; & 2°. Demoiselle *N.... de Guillaume de la Jardine*. Du premier lit sont issus : — 1. N.... DE RAFELIS-DE-GRANDBOIS, élevé à l'Académie de Lyon, vivant sans alliance en 1749 : — 2. une fille, mariée à noble *Joseph-Alexandre de Fabry*, Seigneur de Fabrégues : — 3. Et une autre fille, mariée à noble *Joseph-Alexandre le Camus*, Seigneur de Puypin, fils de François le Camus, Seigneur de Puypin, en Provence, Gouverneur de Mevillon, & de Jeanne de Vincens de Causans.

Branche DE RAFELIS, à Orange, & depuis en Hollande.

V. JEAN DE RAFELIS, second fils de PIERRE, II du nom, & de *Madeleine de Grignan*, s'établit dans la ville d'Orange, où il fut fait premier Consul en 1597. La Pize, Historien de cette ville : « dit que par la » connoissance qu'on eut de sa probité, on lui confia la garde de l'argent & » des biens saisis sur les sujets rebelles ; celui, entr'autres, du Président » Colas, que ce Magistrat lui enleva néanmoins par violence avant de se » retirer à Genève ». Suivant le même Historien, il paroît que ledit DE RAFELIS eut deux fils qui se distinguerent par leur valeur & par leur fidé-

lité dans l'affaire de l'usurpateur Walkembourg, Jean de Orsmael, Gentilhomme Hollandois, Gouverneur de la Principauté d'Orange pour le Prince Fréderic-Henri de Nassau. On en peut voir le détail dans le tome I de l'Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin, *pages 413*. A l'égard de JEAN DE RAFELIS, les titres domestiques apprennent qu'après avoir embrassé le Calvinisme, à Orange, où il se retira en 1562, la plupart des biens qu'il avoit à Carpentras, furent confisqués & vendus en partie aux Freres Prêcheurs de cette ville, qui les possedent encore. Delà il fut servir en Flandres sous le Prince d'Orange, après la mort duquel il retourna à Orange. De son mariage il eut : — 1. OLIVIER, qui suit : — 2. & 3. PAUL & JEAN, ceux apparemment dont parle la Pize, à l'occasion de Walkembourg. L'aîné, à qui on avoit donné le soin de s'emparer de la porte de l'Ange, se mit à la tête d'une troupe de gens armés, pendant qu'on arrêtoit le Gouverneur infidele, s'avança du côté du château pour repousser la garnison qui alloit au secours du Gouverneur ; il en tua une partie, dissipa le reste pendant que le jeune DE RAFELIS, son frere, & le Sieur de Roaix, se saisirent des avenues du château. Cette action se passa en Juin 1630 : — 4. MARIE-ANNE, femme de *Marc Saunier*, Conseiller au Parlement d'Orange : — 5. Et ANNE DE RAFELIS, mariée avec *N.... de Chambrun*, de la même ville.

VI. OLIVIER DE RAFELIS, Conseiller d'Etat de Fréderic, V du nom, Electeur Palatin, vendit quelques restes d'héritage qu'il avoit encore à Carpentras, à François & Nicolas Faraud, par acte passé devant des Armands, Notaire de cette ville, le 3 Septembre 1664 ; se maria à la Haye, en Hollande, à *N.... de Basnaer*, & en eut : — 1. un garçon, dont on ignore la postérité : — 2. Et une fille, nommée JUDITH DE RAFELIS, qui fut mariée avec *N.... de-Zilio*. Cette branche a donné son nom à un quartier du territoire d'Orange.

Branche des Seigneurs de SAINT-SAUVEUR, à Carpentras.

V. FRANÇOIS DE RAFELIS, Seigneur de Rus, en Dauphiné, troisieme fils de PIERRE II, & de *Madeleine de Grignan*, fut élevé dans la maison de Sébastien des Seguins, Seigneur de la Roque-sur-Pernes, second mari de sa mere. Il épousa, par contrat du 9 Novembre 1580, passé devant Mathieu, Notaire à Carpentras, *Laure des Isnards*, fille d'Alain, co-Seigneur de la Roque-Henri, Gouverneur du château de Mornas, Gentilhomme de la Chambre de François de France, Duc d'Alençon, & de Jeanne de Raimond de Modène. Leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. GAUCHER, Chanoine Théologal de la Cathédrale de Carpentras : — 3. Et MADELEINE DE RAFELIS, femme de *N.... de Ferrier*, Seigneur d'Autune.

VI. FRANÇOIS DE RAFELIS, II du nom, Seigneur de Rus, fit son testament devant Antoine Amié, Notaire à Carpentras, le 9 Avril 1639. Il avoit épousé, par contrat du 2 Juillet 1616, passé devant François Marmot, Notaire de ladite ville, *Jeanne de Mathei*, fille de François & de

Peirone d'Audrizet, dont : — 1. ESPRIT, qui suit : — 2. FRANÇOIS : — 3. & 4. JEAN & CHARLES, morts sans alliance ; le premier, tué en Candie au service des Vénitiens : — 5. ANGÉLIQUE, morte en 1662. Elle avoit épousé, en 1644, *Pierre Guibert*, dont vint Joseph Guibert, mort à Vienne en Autriche, au service de l'Empereur, en 1716 : — 6. FRANÇOISE, Religieuse Ursuline à Carpentras, en 1668 : — 7. Et MARGUERITE DE RAFELIS, dont on ignore la destinée.

VII. ESPRIT DE RAFELIS, Chevalier Seigneur de Rus, servit sous M. de Turenne, aux siéges de Philisbourg & de Mayence en 1644, se trouva à la bataille de Nordlingue, & au combat de Somerhoven, où il fut blessé en 1648 ; à celui du Fauxbourg Saint-Antoine, sous M. de Turenne, son ancien Général en 1652. Il fut depuis Lieutenant-Général de l'Artillerie de France, au département de Bresse, par Brevet du 8 Mai 1669, & Capitaine de Vaisseau au département de Toulon, en 1675. Il avoit épousé, par contrat du 10 Mars 1649, passé devant Antoine Amié, Notaire à Carpentras, *Françoise de Soissans*, qui se rendit fameuse par son esprit & ses talens dans les négociations, & les intrigues de Cour, fille de feu Jacques de Soissans, Seigneur de la Bedosse, & de Jeanne de Soyan. Elle se remaria avec Pierre Arnoult, Seigneur de Vaucresson, près Versailles, Intendant de la Marine en Provence, dont la mere & la sœur épouserent en même-temps ; l'une, son fils aîné ; l'autre, son fils puîné. Ce triple mariage est remarquable, en ce que, par l'arrangement singulier de cette femme ingénieuse, Pierre-Arnould de Vaucresson, devint, tout-à-la-fois beau-pere de ses deux fils, beau-fils de l'aîné & beau-frere du puîné, tandis que ladite *Françoise de Soissans*, devient elle-même belle-fille de son fils aîné & belle-sœur de son fils puîné ; le fils aîné beau-pere de sa mere & de son beau-pere ; le fils puîné beau-frere de sa mere, beau-fils de son frere & gendre de sa belle-sœur, tout cela sans dispense & sans inceste. C'est d'ailleurs une espece d'énigme, dont l'Auteur de l'Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin, donne l'explication par une Table, *Tom. IV*, *pag. 567* ; & les Observations sur ce triple mariage, *page 578*. (Voyez à la derniere page de ce volume.) *Françoise de Soissans* fit son testament, le 5 Décembre 1695, devant Abel Felon, Notaire d'Avignon. De son premier mariage vinrent : — JOSEPH-HORACE, qui suit : — Et PIERRE-DOMINIQUE RAFELIS, auteur de la branche, dite de Soissans, établie à Avignon, rapportée ci-après.

VIII. JOSEPH-HORACE DE RAFELIS, Chevalier, Seigneur de Rus, de Saint-Sauveur & du Vilard en Dauphiné, de Vaucresson, près Versailles, par l'acquisition qu'il en fit devant Caillet, Notaire au Châtelet de Paris, le 19 Avril 1684 ; rendit hommage pour ses terres de Dauphiné, le 10 Mai 1679, entre les mains de Joseph de la Porte, Président de la Chambre des Comptes de Grenoble, fut sommé de se trouver, le 29 Avril 1690, à huit heures du matin, dans la grande Place des Thuilleries, en armes, chevaux & équipages, pour servir cette année dans l'arriere-ban de la Noblesse de Paris, à cause de sa terre de Vaucresson. Fut pourvu des Gouvernemens du Buix & de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Châteaux en Dauphiné, & des Ville & Château de Saint-Maixent en Poitou. Il avoit épousé, 1°. par contrat passé, le 26 Mai 1676, devant Esberard, Notaire à Carpentras, *Genevieve Saulger*, veuve de Nicolas Arnoult, Seigneur de la Tour-Ronde, Conseiller d'Etat & Intendant des Galeres, dont il n'eut point d'enfans; 2°. *Marie Erangot*; & 3°. par contrat du 13 Octobre 1693, passé devant Joseph-François Monneri, Notaire à Carpentras, *Catherine des Isnards*, fille de François, Chevalier, & de Marguerite-Françoise d'Alleman de Saint-Amand. Il testa, le 12 Avril 1708, en faveur des enfans de cette troisieme femme. Du second mariage, il a eu une fille, Religieuse de l'Ordre de Cîteaux, à l'Abbaye de la Madeleine, à Carpentras; & du troisieme lit : — 1. PIERRE-MARC-SAMARITAIN, qui suit : — 2. PAUL-FRANÇOIS-JOSEPH, appellé le Chevalier de Rus, mort sans alliance en 1730; — 3. VICTOIRE, mariée avec *N..... de Ribere*, Seigneur d'Entremont, à Boulene; — 4. MARIE-ROSE, femme de *Joseph-Marie de Vincens*, Seigneur de Savoillans & de Brucix; — 5. ESPRITE-ROSE, veuve, en 1737, de *N....... de Baucy*, Capitaine au Régiment de la Gervaisais; — 6. Et FRANÇOISE DE RAFELIS, Supérieur de la Visitation de Carpentras.

IX. PIERRE-MARC-SAMARITAIN DE RAFELIS, Chevalier, Seigneur de Saint-Sauveur & du Vilard, dit le Marquis de Saint-Sauveur, Gouverneur, pour le Roi, de la Ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en survivance de son pere, par Lettres du 13 Mai 1715, reçu le 11 Mai 1717, a épousé, par contrat du 20 Mars 1714, passé devant Jean Dominique Banjavel, Notaire, *Marie-Clotilde de Mercier*, fille unique & héritiere de Joseph-Marie de Mercier, & d'Elisabeth de Rolery, dont; — 1. JOSEPH-MARIE, qui suit; — 2. PAUL-ALDONCE, dit le Comte de Saint-Sauveur, batisé le 3 Août 1715, Capitaine au Régiment de Conty, Cavalerie, Chevalier de Saint Louis, Gouverneur de Châtelleraut; — 3. FRANÇOIS-VICTOR, dit l'Abbé de Saint-Sauveur, Chanoine de la Métropole d'Avignon, mort en 1770; — 4. ALEXANDRE, appellé le Comte de Rus, Gouverneur du Château de Madrid, & des Château & Ville de Beaune, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Conti, Chevalier de Saint Louis, premier Ecuyer de feu le Prince Conti, en 1770, mort en 1771; — 5. JEAN-LOUIS, dit le Chevalier de Soyan, Capitaine au Régiment de Conti, Cavalerie, Chevalier de Saint Louis, mort Major & Commandant des Ville & Château d'Alais; — 6. CHARLES-JOSEPH-MARINS DE RAFELIS-DE-SAINT-SAUVEUR, né en 1725, nommé Evêque de Tulles, en 1764, Sacré en Février 1765, Abbé Commendataire des Abbayes d'Orbestier, Diocese de Luçon, en 1753, & de Montier-Ramey, Diocèse de Troyes, en 1770; — 7. ALEXANDRE-AMBROISE, Capitaine au Régiment du Colonel Général, Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur du Château de Madrid, & des Ville & Château de Beaune, non marié; — 8. CATHERINE, vivante sans alliance; — 9. AGATHE-FRANÇOISE DE RAFELIS, Religieuse au Monastere de Saint-André à Avignon; & plusieurs autres enfans, morts en bas-âge.

X. JOSEPH-MARIE DE RAFELIS, Chevalier, Marquis de Saint-Sauveur, né en 1714, d'abord Lieutenant d'Infanterie au Régiment de Conti, à l'âge de 14 ans, servit en cette qualité aux siéges de Philisbourg & de Kell, dans la guerre de 1732, passa depuis Capitaine dans le Régiment de Conti, Cavalerie, en 1740, fut fait Chevalier de Saint Louis, en 1746, Mestre de Camp de Cavalerie, en 1747, après avoir servi en qualité d'Aide-Maréchal Général, sous le Prince de Conti, & le Maréchal, Comte de Saxe; successivement Maréchal-Général-des-Logis de la Cavalerie, dans les armées du Haut & Bas-Rhin, sous le Maréchal de Broglie; Maréchal des camps & armées du Roi, Inspecteur-Général de la Cavalerie & des Dragons, Commandant successivement dans les pays d'Artois & d'Albigeois, & Commandeur de l'Ordre de Saint Louis, mort à Tulles, le 12 Octobre 1774, âgé de 60 ans, avoit épousé *Jeanne*, Comtesse *de Bar*, Chanoinesse du Chapitre Noble d'Alix, dont; — 1. ALDONCE-CHARLES-JOSEPH-MARIE-SAMARITAIN-FRANÇOIS-DE-PAULE DE RAFELIS-DE-SAINT-SAUVEUR, Chevalier, né le 30 Mars 1771; — 2. CHARLOTTE-CLOTILDE-MARIE-JEANNE, née le 12 Mars 1769; — 3. ADELAIDE-CHARLOTTE-CLOTILDE-MARIE-SAMARITAINE, née le 3 Avril 1770, morte en 1772; — 4. Et JOSEPHINE-MARIE-CHARLOTTE DE RAFELIS, née le 21 Novembre 1774.

Branche de RAFELIS-SOISSANS, d'Avignon.

VIII. PIERRE-DOMINIQUE DE RAFELIS, Chevalier, second fils D'ESPRIT, Seigneur de Rus, & de *Françoise de Soissans*, Dame de la Bedosse, fut institué héritier de sa mere, à condition d'en porter le nom & les armes. Il naquit en 1652, commença de bonne heure à servir dans le Corps des Galeres, où il fut fait Capitaine & Chevalier de Saint Louis; fut nommé Gouverneur du Buix, en Dauphiné, après la mort de son pere, & reçu Chevalier de l'Ordre de Saint Maurice & de Saint Lazare de Savoie, d'après ses preuves faites, par Brevet du Duc Charles-Emmanuel de Savoie, Grand Maître de cet Ordre, daté de Turin, le 5 Janvier 1674. Il avoit épousé, par contrat passé devant Fermin, Notaire à Carpentras, en 1680, *Genevieve Arnoult*, fille de Nicolas, Seigneur de la Garde-Parcol, au Comté Venaissin, & de Genevieve Saulger, dont: — 1. AUGUSTE-PIERRE-FRANÇOIS, qui suit; — 2. CHARLES-GASPARD-GUILLAUME, Religieux de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille, mort Prieur de la Canourgue, en Gévaudan: — 3. CHARLES, appellé le Chevalier de Soissans, Capitaine de Galeres & Chevalier de Saint Louis, en 1732, mort; — 4. FRANÇOIS-CLAUDE, mort Enseigne de Galeres, en 1738; — 5. PHILIPPE-ANTOINE, mort Religieux Jacobin en 1724; — 6. FRANÇOIS-MARIE, appellé le Chevalier de Vilard, Capitaine de Galeres, du 15 Avril 1730, mort; — 7. LOUIS, dit l'Abbé de Soissans, mort Chanoine de la Métropole d'Avignon; — 8. GENEVIEVE-CATHERINE, née en 1693, mariée, en 1714, avec *Charles-Noel de Galiens*, dit le Comte de Galean, dont le fils Charles-Hyacinthe de Galiens, Marquis des Issards, étoit, en 1749, Ambassadeur

Extraordinaire du Roi en Pologne, & Chevalier de l'Ordre de Saxe, mort à Avignon, étant Ambassadeur de France à Turin; — 9. Et MARGUERITE DE RAFELIS, Religieuse Bénédictine de l'Abbaye de S. Laurent d'Avignon.

IX. AUGUSTE-PIERRE-FRANÇOIS DE RAFELIS-SOISSANS, Seigneur du Vilard, de Térandol & de Belle-Combe en Dauphiné, &c. né en 1689, Lieutenant de Vaisseau & Chevalier de Saint-Louis, épousa, par contrat du 12 Septembre 1724, passé devant Abel Fellon, Notaire d'Avignon, *Dauphine-Esprite-Gabrielle Henrici*, fille & co-héritiere de Girard Marie & de Madeleine-Rose-Armand du Bourg-du-Thor, dont il a eu: — 1. JOSEPH-FRANÇOIS-HYACINTHE, qui suit; — 2. FRANÇOIS-MARIE-HYACINTHE, dit le *Chevalier de Soissans*, Enseigne de Vaisseau au Département de Toulon en 1750, retiré du Service; — 3. CHARLES HYACINTHE, Ecclésiastique; — 4. GENEVIEVE-MARIE-DAUPHINE-GABRIELLE, mariée en 1749, à *Joseph des Bernards*, Sieur de Saint-Andeol du Bourg de Mazan, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie; — 5. Et JEANNE DE RAFELIS-SOISSANS, Religieuse de l'Annonciade, au Monastere du Verbe-Incarné à Avignon.

X. JOSEPH-FRANÇOIS HYACINTHE DE RAFELIS-SOISSANS, ci-devant Garde del'étendart des Galeres, a épousé, par contrat du 13 Février 1749, passé devant Fellon & Poncet, Notaires d'Avignon, *Jeanne-Marie-Thérese de Bellis*, sa cousine-germaine, fille & co-héritiere de Joseph-François-Gaspard-Xavier de Bellis-de-Malespine, Seigneur titulaire de Roaix, & de Jeanne Henrici, dont postérité.

Branche des Seigneurs de LA ROQUE, surnommés de TERTULLE, à Carpentras, éteinte.

IV. ELIE DE RAFELIS, second fils d'ELZÉAR & de *Jeanne de Chateignier*, fut naturalisé par Lettres du Roi François I, & fit son testament devant François Mathieu, Notaire à Carpentras, le 13 Mars 1576. Il avoit épousé, par contrat du 24 Janvier 1559, passé devant Guillaume de Marez, Notaire d'Avignon, *Louise de Tertulle*, fille puînée de Nicolas, Seigneur de Bagnols, &c. & de Claire des Rolland, dont: — 1. ALEXANDRE, qui testa le 9 Septembre 1598, & mourut sans alliance, après 1635; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. GABRIELLE, mariée en 1584 à *Bertrand Fournier*, Sieur d'Autane, à Vaison; — 4. VICTOIRE, mariée la même année à *Jean d'Orléans*, Seigneur de la Motte, à Carpentras; — 5. FRANÇOISE, dotée par sa mere de deux mille écus d'or, & mariée par contrat du 22 Août 1590, passé devant Balbi, Notaire à Carpentras, avec *Bernardin de Rhodes*, à Avignon; — 6. CLAIRE, à laquelle son frere ALEXANDRE légua 500 écus d'or, mariée, en 1594, à *Charles d'Inguimbert*, à Carpentras; — 7. Et MADELEINE DE RAFELIS, morte sans alliance avant 1590.

V. FRANÇOIS DE RAFELIS, Seigneur de la Roque, au Diocese de Carpentras, par l'acquisition qu'il en fit devant Pierre Esberard, Notaire de cette Ville, d'Antoinette de Raymond-Modene & de son fils, le 27

Août 1613, en rendit hommage, le 6 Septembre de la même année, à la Chambre Apostolique du Comtat Venaissin, & testa le 27 Mars 1659, devant Pierre Rogier, Notaire à Carpentras, conformément à la substitution portée au testament du 16 Mai 1578, de Nicolas de Tertulle, son ayeul maternel; il quitta le nom de Rafelis pour prendre celui de TERTULLE; mais il en conserva les armes, ainsi qu'on le voit à son mausolée, qui se trouve dans l'Eglise des Freres Prêcheurs de la Ville de Carpentras, où il est représenté de son long, ayant les Armes pleines de RAFELIS sur son écu. Ses descendans ont pris le nom de *Tertulle* seul, pour se conformer au testament dudit Nicolas; cependant ils ont toujours porté les Armes de RAFELIS, souvent seules & quelquefois écartelé de celles de *Tertulle* & des Maisons dans lesquelles ils ont pris des alliances. Il avoit épousé, par contrat du 25 Avril 1602, passé devant Esprit Figurat, Notaire à Carpentras, *Françoise de Patris*, fille de Jean, co-Seigneur de Venasque & de Saint-Didier, & de N... de Fortia, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. Et GENEVIEVE, mariée à *Quintin-Theisson*, dit *des Blaches*.

VI. JEAN DE TERTULLE, Seigneur de la Roque, né en 1604, fit son testament devant Juliani, Notaire d'Aubignan, le 13 Décembre 1687, & mourut en 1688. Il avoit épousé, par contrat du 30 Avril 1626, passé devant Henri-Jean, Notaire de Montbrun en Dauphiné, *Antoinette du Puy-Montbrun*, fille de Jean-Allemand, Marquis de Montbrun, & de Lucrece de la Tour-Gouvernet, dont: — 1. JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEANNE, née en 1628, mariée, par contrat du 19 Février 1641, passé devant Salvatoris, Notaire à Carpentras, avec *Claude de Panisse-de-Pazzis*, Marquis d'Aubignan, mort sans enfans; — 3. LUCRECE-ALEXANDRINE, née en 1632, mariée par contrat du 20 Février 1650, passé devant Esberard, Notaire à Carpentras, avec *Antoine de la Beaume-Pluvinel*, Seigneur de Pontaix, la Rochette, &c. Gouverneur des Ville & Château de Crest, en Dauphiné; — 4. Gabrielle, mariée, par contrat passé devant Rogier, Notaire à Carpentras, le 27 Mars 1658, à *Claude des Rolland*, Seigneur de Reauville, co-Seigneur de Cabanes, Président en la Chambre des Comptes & Cour des Aides de Provence, dont les descendans ont partagé l'héritage des Seigneurs de la Roque, avec ceux de la *Beaume-Pluvinel*, leurs cousins, sous condition de porter les nom & Armes de de Tertulle pleines, & sans écartelure; — 5. Et ANNE-HÉLENE DE TERTULLE, , née en 1633, Religieuse Ursuline à Carpentras.

VII. JOSEPH-FRANÇOIS DE TERTULLE, qualifié Marquis de la Roque dans plusieurs titres & dans des Lettres du Roi, fut Page de Louis XIV, qui le pourvut, le 2 Janvier 1668 du Gouvernement du Fort Saint-André de Villeneuve, & rendit hommage pour sa Terre de la Roque à la Chambre Apostolique le 20 Mai 1683. Il épousa, 1°. *N... de Forbin d'Oppede*, & 2°. par contrat passé en présence, & de l'agrément du Roi qui l'honora de sa signature, ainsi que la Reine & plusieurs Princes, devant Loyer & Bourin, Notaires au Châtelet de Paris, le 30 Avril 1664, *Catherine de Bethune*, Chanoinesse de Remiremont, fille d'Hyppolite de Bethune, Comte des Selles, Marquis de Chabris, Baron de Rosny, Chevalier des Ordres, &c.

& d'Anne-Marie de Beauvilliers-Saint-Aignan, Dame d'Atour de la Reine. Il fit son testament, reçu par Maurice Hugonis, Notaire d'Avignon, le 8 Novembre 1686, & laissa sa riche succession à ses sœurs, qui transigerent avec *Catherine de Bethune*, sa veuve, devant Jacques Hugonis, Notaire à Caromb, le 24 Mai 1694. Elle est morte sans enfans, âgée de quatre-vingt ans, en 1725. Son mari écarteloit ses armes de cinq parties, savoir: RAFELIS, TERTULLE, *Patris, du Puy-Montbrun & Bethune.*

Les principales alliances de la Maison de RAFELIS sont, entr'autres, avec celles de *Chateignier, Grignan, Cardebas-de-Bot-de-Tertulle, Albertas, des Isnards, Soissans, Bar, Courtenay, Bauffremont, Bethune & Orbin, d'Oppede, Jaucourt, du Puy-Montbrun, Raymond-de-Modene, &c.*

Les Armes de RAFELIS sont: *d'or, à la croix d'azur alaisée & recroisetée.*

RAGET (DU) Famille Noble, originaire d'Alsace, dont la filiation suivie, remonte par titres authentiques, & pieces originales, à ETIENNE DU RAGET, quoiqu'elle soit beaucoup plus ancienne.

I. ETIENNE DU RAGET, qualifié Messire & Ecuyer, Seigneur de Saint-Balle & de Domblain, fut le premier de sa famille, qui passa en Champagne, vers 1560, avec le Duc de Guise, Prince de Joinville, dont il étoit Ecuyer & premier homme d'Armes de sa Compagnie de cent Gentilshommes, ce qui constate l'ancienneté de son extraction. Etant à la suite du Duc de Guise, il signa, en 1562, sur le procès-verbal du massacre de Vassy, en Champagne, arrivé le premier Mars de cette année, lequel fut dressé par ordre de ce Seigneur. Il partagea, le 11 Mai 1570, avec LOUISE DU RAGET, sa sœur, & avoit épousé, 1°. Demoiselle *Hélene Patot*, fille de Noble Michel Patot de Joinville; & 2°. Demoiselle *Anne Jacquinot*, fille de Noble Antoine Jacquinot, Ecuyer, Seigneur de Chavanges, morte sans postérité. Du premier lit vinrent: — PAUL, qui suit: — Et JACQUES DU RAGET, tige de la seconde branche rapportée ci-après.

II. PAUL DU RAGET, Ecuyer, Seigneur de Cergeronne & de Viltain, acquit, le 16 Novembre 1598, la terre de Poivre, où il fixa son domicile, après avoir demeuré à Piney, & fut présent au contrat de mariage de JACQUES, son frere, en 1594. Il avoit épousé Demoiselle *Genevieve de Riboteau*, fille de Louis de Riboteau, de la Ville de Troyes, dont: — 1. JEAN DU RAGET, Chevalier, qui servit dans la Compagnie de la Reine-mere, & fut tué au secours de Bréda, sans laisser de postérité: — 2. FRANÇOIS, Chevalier, Capitaine d'Infanterie, tué au siege d'Hesdin, en 1639, sans laisser aussi de postérité; — 3. Et PIERRE DU RAGET, qui suit.

III. PIERRE DU RAGET, Chevalier, Seigneur de Poivre, Page du Duc d'Aumale, ensuite Lieutenant d'Infanterie, quitta le service, & fut présent au contrat de mariage de MICHEL DU RAGET, son cousin germain, en 1634. Il se retira dans sa terre de Poivre, où il épousa, le

26 Novembre 1641, Demoiselle *Hélene du Grès*, fille de François du Grès, Ecuyer, Seigneur de Rosnay, dont :

IV. ANTOINE DU RAGET, Ecuyer, Seigneur de Poivre, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Royal Cravattes, qui se retira du service avec pension du Roi de 600 liv., & est mort sans postérité, en 1712. Lorsqu'il fut retiré, le Roi Louis XIV, par des Lettres, du 4 Mars 1704, le dispensa de tout service d'arierre-ban, à cause de son grand âge & de ses longs services dans ses troupes.

Seconde Branche. Seigneurs D'ARCEVILLE.

II. JACQUES DU RAGET, Ecuyer, Seigneur de Suzemont, second fils D'ETIENNE, Ecuyer, Seigneur de Saint-Balle & de Domblain, & de Noble *Hélene Patot*, fut Conseiller & Procureur du Roi en la Prévôté de la Ville de Vassy en Champagne ; & épousa, le 7 Septembre 1594, Demoiselle *Edme Petitjean*, fille de Noble Jacques Petitjean, dont :

III. MICHEL DU RAGET, Ecuyer, premier Seigneur du Champbonin, Conseiller & Procureur du Roi en la Prévôté de Vassy, marié le 6 Juillet 1634, à Demoiselle *Isabelle Perrin*, fille de Jean, Ecuyer, Seigneur de Longeau & de Savonniere en Perthois, de laquelle il eut : — LOUIS, qui suit ; — Et JACQUES DU RAGET, auteur de la troisieme branche rapportée ci-après.

IV. LOUIS DU RAGET, Ecuyer, Seigneur d'Arceville, Gentilhomme de S. A. le Cardinal, Prince de Furstemberg, Electeur de Cologne, *épousa*, le 16 Octobre 1684, Demoiselle *Louise Duval-de-Gedouin*, fille de Messire Louis Duval-de-Gedouin, Chevalier, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, & de Dame Cécile de Lubert, dont il a eu.

V. PIERRE DU RAGET, Ecuyer, Seigneur d'Arceville, Gentilhomme du Duc de Wirtemberg, mort au mois de Novembre 1730. Il avoit épousé, le 7 Septembre 1720, Demoiselle *Marie-Victoire d'Aufelise*, fille de Messire Louis d'Aufelisse, dont il a eu.

VI. CLAUDE-PIERRE DU RAGET, Ecuyer, Seigneur, d'Arceville, Chevalier de Saint Louis, ancien Officier de Dragons au Régiment de Beaufremont, pensionné de Sa Majesté, & vivant sans alliance.

Troisieme Branche. Seigneurs du CHAMPBONIN.

IV. JACQUES DU RAGET, Ecuyer, Seigneur du Champbonin, fils puîné de MICHEL, & de Noble Demoiselle *Isabelle Perrin*, fut Conseiller & Procureur du Roi en la Prévôté de Vassy ; & épousa, par contrat, du 22 Mai 1675, Demoiselle *Marguerite Roussellot*, fille de Jacques Roussellot, Avocat au Parlement, dont ; — 1. JACQUES-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. JOSEPH, auteur de la quatrieme branche rapportée ci-après ; — 3. Et MICHEL DU RAGET, Ecuyer, Aide-Major de la Place du Neuf-Brisach, Chevalier de Saint Louis, mort sans alliance, le 11 Février 1765. Ledit MICHEL a

fait un testament, le 2 Août 1760, où il prend la qualité d'Ecuyer, Sieur de Champbonin.

V. JACQUES-FRANÇOIS DU RAGET, Ecuyer, Seigneur du Champbonin, Lieutenant de Dragons dans Beaufremont, ensuite Capitaine d'Infanterie au Bataillon de Saint-Dizier, pensionné du Roi, Chevalier de Saint Louis, mort en 1748, avoit épousé, par contrat du. . . . . . Demoiselle *Anne Paulin*, fille de Sieur Jean-Louis Paulin, Sieur de Bourmont, & dont il eut:

Nota. La Dame veuve dudit JACQUES-FRANÇOIS DE RAGET, a été maintenue dans la Noblesse du Sieur son mari par M. l'Intendant de Champagne, dans le mois de Décembre 1758.

VI. LOUIS-TOUSSAINT DU RAGET, Ecuyer, Seigneur du Champbonin, ancien premier Commis de la Guerre, Commissaire des Guerres, Gouverneur de la Ville de Vassy en Champagne, retiré avec pension de Sa Majesté; & maintenu de nouveau dans sa Noblesse d'extraction, avec FRANÇOIS DU RAGET, son cousin-germain, par Sa Majesté Louis XV, dans le mois de Juin 1772. Il a épousé, par contrat du. . . . . . 17. . . Demoiselle *Anne Mouffle*, fille de Messire Jean-Louis Mouffle, Ecuyer, Seigneur de Jarville, dont il n'a point d'enfans.

Quatrieme Branche, sortie de la précédente.

V. JOSEPH DU RAGET, Ecuyer, second fils de JACQUES, Seigneur du Champbonin, & de *Marguerite Roussellot*, fut Conseiller & Procureur du Roi en la Prévôté de Vassy, & est mort le 16 Octobre 1757. Il avoit épousé, le 7 Avril 1716, Demoiselle *Catherine le Chat*, fille de Nicolas, Ecuyer, Seigneur des Pavillons, premier Capitaine factionnaire du Régiment de Champagne, sous-Inspecteur des Troupes à Maubeuge, obligé de se retirer du service pour des blessures très-graves; & petite fille de Nicolas le Chat, qui avoit été sous-Gouverneur de Monseigneur le Grand Dauphin. De ce mariage sont issus: — 1. JOSEPH, Ecuyer, qui servit volontaire dans la Cavalerie, & mourut de ses blessures à Bruxelles, sans postérité: — 2. FRANÇOIS, qui suit: — 3. Et JEAN-PIERRE DU RAGET, qui ayant été réformé à la paix de 1748, a embrassé l'Etat Ecclésiastique, & est depuis plusieurs années, Curé de Villiers-aux-Bois, en Champagne.

VI. FRANÇOIS DU RAGET, Ecuyer, d'abord Garde-du-Corps du Roi, Compagnie de Noailles, où il a servi vingt ans, dont quinze en qualité de Lieutenant, & cinq avec commission de Capitaine de Cavalerie, & a été pensionné, depuis placé Aide-Major au Neuf-Brisac, avec brevet de Commandant depuis le 25 Mars 1765, & Chevalier de Saint-Louis. Il a épousé, le 16 Août 1762, Demoiselle *Elisabeth-Marie-Durand de Virloup*, fille de Messire Louis Durand, Ecuyer, Seigneur de Virloup, Chevalier de Saint-Louis, Aide-Major de Cour, & ancien Officier de la premiere Compagnie des Mousquetaires, & de Dame Françoise-Charlotte-Susanne le Prince. Leurs enfans sont: — 1. & 2. PIERRE-FRANÇOIS, Ecuyer, & LOUIS-ALEXANDRE, Chevalier, nés jumeaux, le 28 Janvier 1764, qui esperent, avec la grace du Roi, entrer au service: — 3

ALEXANDRE-JOSEPH, né le 15 Décembre 1767 : — 4. TOUSSAINT-GABRIEL, né le 18 Février 1769 : — 5. CHARLOTTE-IRENE, née le 3 Juin 1765 : — 6. LOUISE-CLAUDINE-ELISABETH, née le 16 Octobre 1766 : — 7. FRANÇOISE-OCTAVIE-ELÉONORE, née le 28 Avril 1773 : — 8. Et LOUISE-MARGUERITE DU RAGET, née le 14 Decembre 1778. Cette famille a obtenu, en 1772 des Lettres de confirmation de Noblesse, & d'ancienne extraction, &c. &c. &c.

Les Armes : *d'azur, au lion d'argent, accompagné de trois étoiles, & en pointe d'une rose, le tout d'argent.*

RAYMOND (DE) & DE RAYMOND BERNARD. Cette ancienne Famille, qui a formé plusieurs branches dans les Provinces de Guienne & du Limosin, particuliérement en Angoumois, en Périgord & en Angénois, a la qualité de Noble depuis plus de six cents ans, ce qui est prouvé, en remontant à ce tems-là, par les places distinguées que plusieurs de ce nom ont occupé dans le Clergé de France.

On trouve un RAYMOND BERNARD, ou, comme il est écrit en latin *RAYMONDUS BERNARDI* : il est à remarquer que BERNARD est au genitif, qui étoit le nom de Batême de son pere, & qu'il l'avoit ainsi joint au sien, afin de faire connoître, suivant l'usage de ce tems-là, à qui il appartenoit d'entre plusieurs parens du même nom ; il étoit effectivement fils de BERNARD DE RAYMOND, Damoiseau, Seigneur d'Arbocave, de la Gouterie & de Dogé, & de *Marie Charlotte de Pellegrin*, né au Château d'Arbocave, le 10 Mai 1075, Abbé du Monastere de Saint-Sever, *in capite Vasconiæ*, au Diocese d'Air, en 1127, qui fut fait Evêque d'Agen en 1130 : il en occupa le siege jusqu'en 1149, sous les Pontificats d'Innocent II, d'Honorius II & d'Eugene III, pendant les regnes de Louis VI, dit le Gros, & de Louis VII, dit le Jeune, son fils. Ce RAYMOND BERNARD est compté le 34e. Evêque d'Agen, mourut en 1149 ; *ut sic refertur, è vivis excessit VI, cal. aprilis ex necrologio silvæ maj. in necrologio vero S. Severi in cap. Vasconiæ Legitur VII, idus apritis, depositio de RAYMONDI, Ep. Agennensis monachi & abbatis istius Loci. Dicitur cum S. BERNARDO Canonicorum regularium in Ecclesiâ Burdigal. institutione favisse.*

C'est de son tems, & par ses dons particuliers, que le Couvent des Religieuses de l'Ordre de Fontevrault de Sainte-Marie-du-Paradis, près la Garonne en Condommois, fut fondé & construit sur un terrein que les ancêtres de la Maison de Malvin, donnerent gracieusement pour ce louable établissement : ce qui se trouve consigné dans des actes authentiques de l'Abbaye de Fontevrault, en ces termes : *Fondator extitit cœnobii S. Mariæ de Paradiso ad Garomnam Monialium Fontis Praldi, quippè qui auctor fuit Amalvino Paradisi, & onorti illius uxori, eorumque filiis, ut Deo ejusque Genitrici ad opus anciallum Dei Fontis Ebraldi concederent quid quid habebant in loco Paradiso concessum sua autoritate confirmavit, ut patet ex chartâ donationis, quæ hæc habet ; hæc autem dona concedentes affirmaverunt in manu RAYMONDI BERNARDI, venerabilis atque laudabilis, divina disponente gratia Agennensis Ecclesiæ Episcopi denique Monasterium ibi*

ibi construxit in quo XX Monicales constituit, ut liquet & ejusdem Pii antistis litteris ad Petronillam Fontis Ebraldi abbatissam, in quibus hæc leguntur: RAYMONDUS BERNARDI, Abbatissæ, Dei gratiâ, Agennensis Episcopus, P. Fontis Ebraldi, nec non & ancillis Dei sibi commissis, salutem & benedictionem & amicitiam junctam in Domino. Amalvinus Paradissi & uxu ejus onors, &c.

Hæc autem facta sunt, an. M. C. XXX, epacta IX, ind. VIII, concurrente II, Cyclo decem ovali IX, & illo die fuit II. non. Octob. & lunæ XIX.

Il est parlé de ce digne prélat dans le *Gallia Christiana*, dans l'histoire des grands Officiers de la Couronne, & dans la chronique de Guillaume Bardin, de l'histoire du Languedoc.

Un autre RAYMOND BERNARD, de cette Famille, né au Château de la Gonterie, en Périgord, le 11 Juin 1126, a été Abbé de l'Abbaye de Clairac, Ordre de Saint-Benoît, Diocese d'Agen, en 1180, il est compté pour le troisieme Abbé de ladite Abbaye, & le premier du nom de RAYMOND, *RAYMONDUS J. BERNARDI occurrit Clairiaci abbas circà annum 1180, in chartulario Sanctæ Crucis Burdegal. in quo legitur Alexandrum Papam III, litem inter Geraldum abbatem Sanctæ Crucis, & Petrum de Majola Capellanum Sancti Martini de Blanca-Fort, agitatum sopisisse, mediantibus Arbitris G. Episcopo Vasatensi & RAYMONDO BERNARDI, Clariacensi abbate.*

Un troisieme, nommé ARNAUD DE RAYMOND, passa à celle de la Garde-de-Dieu, dans le Diocese de Cahors. Il est justifié, par des actes authentiques, que ledit ARNAUD DE RAYMOND, Abbé, s'accorda, le 11 Février 1137, avec le Chapitre de Cahors, pour les limites de l'Eglise de Montal, & pour d'autres également, dans le cours des années 1329 & 1332.

Un quatrieme RAYMOND, aussi de la même Famille, né à Angoulême, le 16 Mars 1322, a occupé le siege de Saintes, depuis 1370 jusqu'en 1380, Il est compté le cinquante-deuxieme Evêque. Et un cinquieme RAYMOND, également de la même Famille, a été élu Abbé de l'Abbaye d'Essey, Ordre de Saint-Benoit, au Diocese d'Agen, en 1408. Il est compté le quinzieme Abbé, sous le nom de BERNARD V DE RAYMOND; il fut aussi nommé, en 1410, au régime & gouvernement de l'Hospice de Saint-Martial-de-Villeneuve, où les Moines avoient été se réfugier pendant le malheureux tems des guerres. Il rétablit & augmenta beaucoup ce Monastere en 1419, ce qui se trouve constaté par plusieurs actes & monumens authentiques.

Grand nombre d'autres ont servi l'Etat & la Patrie dans les postes honorables de Maréchaux-de-Camp, de Brigadiers des Armées, Lieutenants-Colonels, Capitaines, &c. Il y en a même eu un, nommé ROGER, Comte de RAYMOND, de la Branche de RAYMOND, Seigneurs des Terres de Saint-Germain, de Sainte-Colombe, du Breuil & de Dignac en Angoumois, qui a été Officier-général de Baviere, & mort étant Gouverneur d'Ingolstat, sans laisser de postérité. Quatre autres, FLORIMOND, HENRI, GABRIEL, & autre GABRIEL DE RAYMOND, ont occupé, depuis 1570

& les années suivantes, jusqu'à nos jours, des charges de Président & de Conseiller au Parlement de Bordeaux. Cette Famille est aussi distinguée par de belles alliances qu'elle a contractées, comme avec la Maison de *Beaupoil*, par le mariage du 21 Mai 1624, d'ISABEAU DE RAYMOND, fille de JEAN DE RAYMOND, Comte de Bourzac, en Périgord, & d'*Anne Guibourg* avec *David de Beaupoil*, Seigneur de Fontenelle, aussi en Périgord, avec celle d'*Aydie de Riberac*, par le mariage du 4 Mars 1631, d'ANNE DE RAYMOND, avec *François d'Aydie*, Comte de Riberac, avec celle d'*Aubusson*, par le mariage du 16 Avril 1633, de MADELEINE DE RAYMOND, fille de GABRIEL, Seigneur de Vignoles, de Saint-Paul-de-Sallegourde & de Marsac, & de *Marguerite de Makanan*, avec *Hector d'Aubusson*; avec celle de Château-Briant, en 1652, par le mariage de SUZANNE DE RAYMOND, fille de LOUIS DE RAYMOND, Ecuyer, Seigneur des Champs, en Agenois; avec *Gabriel de Château-Briant*, Chevalier, Seigneur de Saint-Paul. Autre mariage, du 16 Novembre 1664, d'ANNE DE RAYMOND avec *Bernard de Beaupoil*, Seigneur de Pontville & de Saint-Chaumont en Périgord, que sa femme lui apporta en dot; encore avec celle de Gironde, en 1678, par le mariage de N... DE RAYMOND, Dame de la Giscardie, en Agenois, avec *Marc de Gironde*, de Teyssonnat, & aussi avec celles de *Manguet-de-Beausoleil*, *de Makanan*, *de Sallegourde*, *de Fournel*, *de la Cropte*, *de Sibau*, *de Saint-Mezard* & autres.

Cette Famille, quelqu'ancienne qu'elle soit, ne peut cependant remonter à une filiation suivie, par défaut de titres, dispersés ou ruinés par le ravage des guerres ou autres accidens, qu'à HELIE DE RAYMOND, qui suit:

I. HELIE DE RAYMOND, I du nom, fils de MONDOT DE *RAYMOND*, Ecuyer, Seigneur de la Gonterie, en Périgord, lequel dit MONDOT DE RAYMOND, l'année avant 1450, avoit fait un partage avec ITHIER DE RAYMOND, son frere, Seigneur du Breuil & de Dignac en Angoumois. Ce dernier a été l'un des principaux aïeux qui ont successivement produit les branches des RAYMOND de Saint-Germain & Sainte-Colombe, de Vignolle, de Sallegourde & des Rivieres. Il se maria, par contrat du 13 Décembre 1451, avec Demoiselle *Marie Seychand*, dont vint entr'autres enfans:

II. HELIE DE RAYMOND, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Gonterie & de Doulanie, qui se maria par contrat du 13 Février 1488, avec *Françoise de Jussa*; il vint de cette alliance.

III. PONCET DE RAYMOND, I du nom, Ecuyer, Seigneur de la Gonterie & de Doulanie, qui se maria, 1°. avec *Catherine-Agnès de Bernard-Saint-Michel*, fille de Noble Jean de Bernard, Ecuyer, Sieur de Saint-Michel, & de Therese-Emilie de Saint-Paul de la Téotarderie, laquelle *Catherine-Agnès de Bernard de Saint-Michel* apporta, en mariage, à son mari, les Seigneuries de Saint-Michel & de Pigrillé en Angoumois. PONCET DE RAYMOND, I du nom, épousa 2°. *Claire de Seyrat*. Il eut de son premier mariage: — 1. PIERRE DE RAYMOND-BERNARD DE SAINT-MICHEL & de Pigrillé; & du second mariage, autre PIERRE DE RAYMOND de Beausoleil, desquels on va parler.

Par un traité de famille, du 28 Novembre 1542, PIERRE DE RAYMOND-BERNARD DE SAINT-MICHEL, fils du premier lit de PONÇET, I du nom, abandonna à noble PIERRE DE RAYMOND, son frere du second lit, tous les droits d'aîneſſe qui lui appartenoient dans l'hérédité de leur pere commun, moyennant la somme de six mille livres tournois, qui lui furent payées comptant, & qu'il employa à la formation d'une Compagnie de cinquante Hommes d'Armes, que le Roi François I. lui permit de lever pour le service de l'Etat & de la Patrie.

Deux actes de transaction en fixent l'époque, le premier en date du 28 Novembre 1542; le second du 18 Février 1580, sous de certaines conditions & réserves, qui y sont stipulées; PIERRE DE RAYMOND-BERNARD DE SAINT-MICHEL, fils du premier lit, consent, & s'oblige, tant pour lui que pour ses descendans, de porter les deux noms de BERNARD & de RAYMOND-DE-SAINT-MICHEL, & pour Armes : partie, moitié de celles de RAYMOND-BEAUSOLEIL, qui est *l'orangé d'or & d'azur*, & l'autre moitié de BERNARD DE SAINT-MICHEL, qui est *d'or à un chesne de sinople, arraché de quatre racines de même, au chef d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermines de sable.*

De sorte qu'il résulte de cette convention, qu'en vertu de l'attribution avantageuse au droit d'aîneſſe, les principaux fiefs & Seigneuries de la famille, ont été successivement poſſédés par les descendans de PIERRE DE RAYMOND, Ecuyer, Seigneur de Doulanie & de la Gonterie, fils du second mariage de PONÇET DE RAYMOND, I du nom, avec *Claire Seygrat*, qui forme le quatrieme degré, & est la souche de la branche de RAYMOND-DE-BEAUSOLEIL, que nous rapporterons d'abord, suivant ladite transaction, & que PIERRE DE RAYMOND-DE-BERNARD-DE-SAINT-MICHEL, fils du premier mariage de PONÇET, I du nom, avec *Catherine-Agnès de Bernard de Saint-Michel*, forme également le quatrieme degré de sa branche, qui est la seconde, dont nous donnerons ensuite la filiation.

Branche des Seigneurs de RAYMOND-DE-BEAUSOLEIL.

IV. PIERRE DE RAYMOND, Ecuyer, Seigneur de Doulanie & de la Gonterie, fils du second mariage de PONÇET, I du nom, suivant la susdite transaction & le testament de Françoise de Juſſa, son ayeule, du 5 Mars 1548, épousa Demoiselle *Anne Dupuy*, dont:

V. PONÇET DE RAYMOND, II du nom, Seigneur de Doulanie & de la Gonterie, qui se maria, par contrat du 3 Décembre 1565, avec *Françoise Mangnet*, Dame de Beausoleil, dont:

VI. JEAN DE RAYMOND, I du nom, Seigneur de Beausoleil & de la Grange, qui se maria, par contrat du 7 Novembre 1610, avec Demoiselle *Louise de Pindray*, dont sont sortis: — 1. JEAN, qui suit, & deux autres garçons aussi nommés JEAN; le premier est chef d'une branche rapportée après celle de son aîné; & le second, Seigneur de la Bauris, est mort sans alliance; — 4. Et FLORENCE DE RAYMOND, dont nous ignorons la destinée.

VII. **Jean de Raymond**, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Beaufoleil, de la Grange & de la Baurie, partagea avec fes freres, le 11 Décembre 1642, & époufa, par contrat du 17 Septembre 1645, Demoifelle *Marguerite de Fornel*, ou *Fournel*, laquelle, devenue veuve, garda le fief de Beaufoleil & fes dépendances, & abandonna au Sieur de la Grange & de la Baurie, fes beaux-freres, & à **Florence de Raymond**, fa belle-fœur, tous les biens fitués au bourg de Sainte-Croix, avec les rentes & domaines fitués dans les Paroiffes de Sainte-Croix & de Saint-Preich, près de Mareüilh, en Périgord. **Jean**, II du nom, eut de fon mariage, **Jean de Raymond**, qui fuit.

VIII. **Jean de Raymond**, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Beaufoleil, & en partie de Sarlande, époufa, par contrat du 8 Février 1667, Demoifelle *Martiale de Teffiere*, dont :

IX. **François de Raymond**, Ecuyer, Seigneur de Beaufoleil, qui s'eft marié, le 26 Mars 1706, à Demoifelle *Antoinette de la Faye*, dont font iffus fept enfans, quatre garçons & trois filles ; une des filles eft actuellement Religieufe à la Communauté de Sainte-Claire, à Saint-Yrier, & les deux autres font décédées fans alliances ; les garçons font : — 1. **Jean**, qui fuit ; — 2. **Guillaume** ; — 3. **Pierre** ; — 4. Et autre **Jean de Raymond**, dit le Chevalier *de Beaufoleil*, qui fut marié, par contrat du 22 Octobre 1754, avec *Françoife de Teffier-de-Mas-Defchamps*, dont une fille.

X. **Jean de Raymond**, IV du nom, Ecuyer, Seigneur de Beaufoleil & de Sarlande, s'eft marié, le 24 Mars 1737, avec Demoifelle *Jeanne de Bruchard-de-la-Pommélie*, & eft mort le 6 Avril 1750, *trois ans avant* ledit **François de Raymond**, fon pere, décédé le 20 Mai 1753. Il a laiffé quatre filles ; l'aînée eft mariée à *N..... de Pompadour*, Gentilhomme de la Paroiffe d'Amboife, contigue à celle de Sarlande ; la feconde demeure chez fon oncle maternel, M. de Bruchard, Lieutenant de Roi, à Niort ; la troifieme eft mariée à *N..... de Lanti*, Gentilhomme, ancien Officier, Chevalier de Saint-Louis, qui demeure dans la Paroiffe de Sarlande ; & la quatrieme vit avec fa mere, au Château de Beaufoleil.

Branche de **Raymond** *de la Grange, de Breffac de la Baurie, la Côte & Sainte-Croix, près de Mareüilh en Périgord.*

VII. **Jean de Raymond**, III du nom, Seigneur de la Grange, fecond fils de **Jean**, I du nom, Seigneur de Beaufoleil, & de *Louife Pindray*, partagea avec fon frere aîné. Il époufa, par contrat du 23 Janvier 1646, *Marie du Haulmont*, de laquelle font fortis : — 1. **Léonard**, qui fuit ; — 2. **Madelon**, mort fans alliance ; — 3. Et **Jean de Raymond**, dont la poftérité fera rapportée après celle de fon aîné.

VIII. **Léonard de Raymond**, Ecuyer, Seigneur de la Grange, s'eft marié avec *Françoife Boucher*, & a laiffé **Pierre de Raymond**, Seigneur de Breffac & de la Côte, qui s'eft marié avec Demoifelle *N... le Roi*, de laquelle il a eu, entr'autres enfans :

IX. N.... DE RAYMOND, Seigneur de Preſſac & de la Côte, marié avec *N.... de Pontrau*, dont un fils & une fille.

Rameau ſorti de la Branche précédente.

VIII. JEAN DE RAYMOND, IV du nom, troiſieme fils de JEAN, III du nom, & de *Marie de Haulmont*, a épouſé *Antoinette Faure*, Dame de la Chapelle-Sainte-Quitiere, paroiſſe de Chauderic en Angoumois, dont ſont ſortis FRANÇOIS, qui ſuit, & deux filles, nommées MARIE & FRANÇOISE DE RAYMOND, deſquelles on ignore la deſtinée.

IX. FRANÇOIS DE RAYMOND, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle-Sainte-Quitiere, a épouſé Demoiſelle *Catherine de Bernard-de-Saint-Michel*, par contrat du 25 Août 1709. De ce mariage eſt ſorti :

X. JEAN-ELIE DE RAYMOND, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle-Sainte-Quitiere, qui s'eſt marié à Demoiſelle *N.... de Saint-Paul-de-la-Léotarderie*, dont une fille mariée.

Les Armes de la branche de BEAUSOLEIL, & de ſes Rameaux, ſont: *lozangé d'or & d'azur.*

Seconde branche de RAYMOND-DE-BERNARD-SAINT-MICHEL, établie en Agenois.

PIERRE DE RAYMOND-BERNARD-DE-SAINT-MICHEL, Fils de PONCET DE RAYMOND, I du nom, & de *Catherine-Agnès de Saint-Michel*, ſa premiere femme, obligé par les deux actes de tranſaction ci-deſſus datés, & rapportés au degré IV de la premiere branche, de joindre à ſon nom de RAYMOND celui de BERNARD-SAINT-MICHEL, eut permiſſion du Roi François I, de lever, à ſes frais, une Compagnie de cinquante Hommes d'Armes, pour laquelle il vendit à PIERRE DE RAYMOND, ſon frere du ſecond lit, ſon droit d'aîneſſe, pour la ſomme de ſix mille livres; il teſta le 25 Septemble 1591, il avoit épouſé, 1°. *Claire de Bonneau*, de laquelle il eut: — 1. CHARLES; — 2. Et FLORENCE DE RAYMOND-DE-SAINT-MICHEL, auxquels il fit des legs particuliers; & épouſa, 2°. *Diane-Eliſabeth de Sibeau*, de laquelle il eut: — 3. CLÉMENT DE RAYMOND-DE-BERNARD DE SAINT-MICHEL, Ecuyer, nommé, le 15 Juin 1658, Echevin de la ville d'Angoulême, où il s'établit, auquel ſon pere légua les biens qu'il avoit en Angoûmois; ſa poſtérité eſt éteinte dans la perſonne d'un JEAN, ou CLÉMENT DE BERNARD-DE-SAINT-MICHEL, Chanoine de la Cathédrale de Saint-Pierre d'Angoulême; — 4. ARNAUD DE RAYMOND-BERNARD, Ecuyer, Seigneur de Picharnaud & de la Moliere, nommé le Sieur *de Picharnau*, qui avoit épouſé Demoiſelle *Suſanne Daſque-de-la-Salle-Gonnot*, le 8 Février 1637, mourut Capitaine de Cavalerie au Régiment de la Cornette Blanche; laiſſa de ſon mariage peu de biens, & beaucoup d'enfans, dont on ne connoit pas la deſcendance; — 5, Et JEAN DE RAYMOND-DE-BERNARD, qui ſuit.

V. JEAN DE RAYMOND-DE-BERNARD, I du nom de ſa branche, troi-

sieme fils du second lit de PIERRE DE RAYMOND-BERNRAD DE SAINT-MICHEL, & de *Diane-Elisabeth de Sibeau*, testa le 9 Août 1630, & avoit épousé *Armande d'Anglade*, dont vinrent : — 1. GÉRAUD, qui suit; — 2. ROBERT DE RAYMOND-BERNARD, qui exerça, en 1632, la charge de Conseiller au Siege Présidial, & Sénéchal d'Agen, & celle de Trésorier en la Généralité de Bordeaux, en 1636; sa branche existe en Agénois, mais nous n'en avons pas la filiation; — 3. DIANE-ELISABETH, morte sans alliance; — 4. Et MARGUERITE DE RAYMOND-DE-BERNARD, qui, après le décès de ses pere & mere, se maria, par contrat passé le 10 Juin 1641, avec noble *André de Boudon-de-Saint-Avid*, ancien Lieutenant d'Infanterie. Son contrat de mariage fut signé par ses plus proches parens, qui réglerent ses droits, en exécution de la clause portée par le testament de son pere, du 9 Août 1630; & ceux qui signerent furent: Noble Louis de Bernard-de-Saint-Michel, d'Entraigues, en Angoumois; Noble JEAN DE RAYMOND, Seigneur de Beausoleil & de Sarlande, en Périgord; & Noble JEAN DE RAYMOND, Seigneur de la Grange & de Saint-Croix-de-Mareuilh, aussi en Périgord, de Noble Sibau-de-Saint-Médard; de Noble Charles de Redon, Sieur de Montplaisir; CHARLES-ROBERT DE RAYMOND, Trésorier de France en la Généralité de Bordeaux, GERAUD, son frere germin, qui suit, & beaucoup d'autres.

VI. GÉRAUD DE RAYMOND-BERNARD, se maria avec Demoiselle *Jeanne Juillot-de-la-Claverie*, ayant été commandé par ordre du Roi, ainsi que tous les Gentilhommes du pays, pour marcher à la conquête de Perpignan & du Roussillon, & n'ayant alors que deux enfans en *bas-âge*, il fit un testament de précaution, le 10 Août 1642, où il nomma pour tuteurs, *Jeanne de la Claverie*, son épouse, & Noble JEAN DE RAYMOND, Ecuyer, Seigneur de Beausoleil, son proche parent, demeurant au Château de Beausoleil, Paroisse de Sarlande, en Périgord; ce qui prouve la correspondance entiere entre les deux principales branches de cette famille. Mais GÉRAUD DE RAYMOND, de retour chez lui après son service, le 17 Septembre 1678, fit un second testament mutuel avec son épouse; il eut pour enfans: — 1. JEAN DE RAYMOND-BERNARD, Prêtre, qui étoit mort lors du second testament de son pere; — 2. ARNAUD, qui suit; — 3. & 4. Et deux filles, l'une mariée au Sieur *du Prat-de-Jouanisson*, & l'autre morte sans alliance.

VII. ARNAUD DE RAYMOND-BERNARD, Ecuyer, second fils de GÉRAUD, épousa, 1°. en 1681, *Jeanne d'Olivé*, dont il n'eut point d'enfans; 2°. en 1702, *Jeanne du Bas-de-Balade*, fille de Pierre du-Bas-de-Balade, Officier au Corps-Royal des Carabiniers de France, & de défunte Marguerite de la Lanne. De ce mariage sont sortis : — 1. JEAN DE RAYMOND-BERNARD, mort sans postérité; — 2. JEAN DE RAYMOND-BERNARD, dit de *Saint-Michel*, Prêtre, Définiteur Provincial dans l'Ordre des Capucins, qui vit en 1781, au couvent de Cadillac, en Bordelois, fort considéré dans son Ordre; — 3. PIERRE DE RAYMOND-BERNARD, Sieur de la Moliere, mort à l'armée sans alliance; 4. — JEAN, qui suit; — 5. Et

Marie-Anne de Raymond, mariée au Sieur *de Malbec*, Sieur de la Beuſſe, dont un fils.

VIII. Jean de Raymond-Bernard, Ecuyer, quatrieme fils d'Arnaud, & de *Jeanne du Bas-de-Balade*, ſa ſeconde femme, s'eſt marié le 26 Décembre 1723, avec *Marthe de Begoule*, dont ſont nés: — 1. Jean-Pierre, qui ſuit; — 2. Pierre-Joseph de Raymond-Bernard, Ecuyer, Sieur de Pigrillé, décédé au ſervice du Roi, étant Capitaine, Aide-Major des troupes des Colonies Françoiſes de l'Amérique, ſous les Ordres du Comte de Belſunce, ſans avoir été marié; — 3. Jean-Jacques de Raymond-Bernard, Ecuyer, marié, à Charente, en Saintonge, avec Demoiſelle *Marie de Briſſeau*, dont il n'a point d'enfans; — 4. Jean-Géraud de Raymond-Bernard, Ecuyer, qui vit à Bordeaux, de ſes rentes; — 5. Alexis de Raymond-Bernard, Prêtre-Curé de la Paroiſſe de Margueron, & de la Roquette, ſon annexe, dans la juriſdiction de Sainte-Foy, au Dioceſe d'Agen; — 6. Et Marie-Madeleine de Raymond-Bernard, mariée à noble *Jean-Batiſte Doüezan*, Sieur de Chinchon; — 7. Et Marie-Anne de Raymond, qui vit ſans alliance.

IX. Jean-Pierre de Raymond-Bernard-de-Saint-Michel, Ecuyer, Seigneur de Baudon & des Bournez, établie dans la ville de Sainte-Foi-ſur-Dordogne, y a épouſé Demoiſelle *Jeanne Déguignard-de-Beuſſévent*, morte le 20 Avril 1779, ſans avoir laiſſé d'enfans, après avoir fait un teſtament en faveur de ſon mari, en date des 28 & 29 Août 1772.

On conſerve, dans la branche de Raymond-Bernard, une quittance du Garde du Tréſor-Royal, de 150 livres, pour la taxe de confirmation de nobleſſe, en faveur de la branche de Bernard-de-Saint-Michel, & qui a été payée par Meſſire Clément de Bernard, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de Saint-Pierre d'Angoulême, fils de Meſſire Louis Bernard, vivant Procureur du Roi en l'Election d'Angoulême, & petit-fils de Clément Bernard, Echevin de ladite Ville.

Les Armes de cette ſeconde branche, inſérées dans l'Armorial de France, ſont: *parti lozangé d'or & d'azur*, qui eſt Raymond-de-Beausoleil; & pour ſeconde partition: *d'or, à un cheſne de ſinople des quatre racines de même, ſurmonté en chef d'argent, à trois mouchetures d'hermine de ſable*, qui eſt Raymond-Bernard-de-Saint-Michel.

Branche des Seigneurs de Raymond-de-Saint-Germain & de Sainte-Colombe.

De cette branche étoit Roger, Comte de Raymond, Lieutenant-Général & Généraliſſime de la Cavalerie de Son Alteſſe Electorale de Baviere, mort Gouverneur d'Ingolſtat, ſans alliance, qui reconnut, par un acte paſſé devant Notaire, que la branche de *Saint-Germain* & de *Sainte-Colombe*, depuis ſa ſéparation avec la branche *du Breuilh de Dignac*, par N.... d'Angles, frere du pere de ce Roger, Comte de Raymond, cadet de ce même Raymond, dont eſt iſſu Philippe de Raymond, duquel ſont iſſus Helie de Raymond, qui a laiſſé deux filles, l'une mariée

au Seigneur de *Pommel de la Duciniere*, & l'autre morte sans alliance. De cet HELIE DE RAYMOND est issu, JEAN DE RAYMOND, qui a eu plusieurs enfans, dont l'aîné jouissoit de la terre de Sainte-Colombe, qui a été vendue après sa mort, pour payer les dettes, & celle ce Saint-Germain passée à l'aîné de ses enfans, a été aussi aliénée, il a servi dans la marine à Saint-Domingue, où il a épousé une Demoiselle de son nom, de la branche de RAYMOND DES RIVIERES, deux autres garçons ont aussi passé à Saint-Domingue, l'aîné a été marié & est veuf, le troisieme vit garçon, & le quatrieme est Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Angoulême, & outre les quatre garçons, il y a quatre filles, deux sont Religieuses, une à l'Abbaye de Sainte-Aussonne d'Angoulême, l'autre à l'Abbaye de Fontevraud, & les deux autres vivent dans le monde avec leur grand'mere maternelle.

La branche de Saint-Germain & de Sainte-Colombe subsiste aujourd'hui dans le Chevalier de RAYMOND, ancien Capitaine au Régiment Royal, Dragons, & Chevalier de Saint-Louis, qui fait élever auprès de lui le fils de feu son frere, & ce jeune homme est aujourd'hui aîné de la branche de Saint-Germain & de Sainte-Colombe, qui porte pour Armes: *lozangé d'or & d'azur avec couronne de comte*, & cette branche passe pour être l'aînée de celle de RAYMOND-DE-SALLEGOURDE, dont on nous a fait passer une filiation suivie que nous allons donner.

Branche des Seigneurs de RAYMOND-DE-SALLEGOURDE.

L'auteur de cette branche est:

I. JEAN, Comte de RAYMOND, Seigneur du Breuil, de Dignac, qui se maria avec Demoiselle *Jeanne de Livenne*, dont: — 1. PIERRE, Prêtre, vivant en 1528; — 2. COLAS, dont la descendance est inconnue; — 3. Et JEAN DE RAYMOND, qui suit.

II. JEAN DE RAYMOND, Ecuyer, Seigneur du Beuilr, de Dignac, s'est marié avec Demoiselle *Jeanne de Mareuilh*, le 22 Novembre 1517, dont: — 1. GABRIEL, qui suit; — 2. Et FRANÇOIS DE RAYMOND, dont la postérité est inconnue.

III. GABRIEL DE RAYMOND, Seigneur du Breuil, de Dignac, épousa, le 19 Mars 1552, Demoiselle *de la Tour*, dont:

IV. GABRIEL, II du nom, Comte de RAYMOND, Seigneur de Vignollo, marié, 1°. le 25 Juin 1597, avec Demoiselle *Isabeau Galinard*, dont on ignore la postérité, & 2°. le premier Août 1602, à *Marguerite de Makanan*, Dame de Sallegourde, dont est né:

V. HENRI, Comte DE RAYMOND, Seigneur de Makanan, de Sallegourde, Vignolle & autres lieux, Président au Parlement de Bordeaux, qui s'est marié, 1°. le 9 Décembre 1629, avec Demoiselle *Béatrix du Bernet*, 2°. avec Demoiselle *Catherine du Roy*, le 10 Mai 1659: il a eu du premier lit: — 1. JOSEPH, qui suit; — 2. GABRIEL DE RAYMOND; dont la postérité est éteinte: du second lit; — 3. autre GABRIEL, Prêtre,

— 4.

— 4. Et autre GABRIEL DE RAYMOND, qui sera rapporté après la postérité de son aîné.

VI. JOSEPH DE RAYMOND, de Makanan, Seigneur d'Eyrand, Sallegourde & Vignolle, fils aîné de HENRI & de *Béatrix du Bernet*, sa premiere femme, épousa, le 28 Septembre 1673, Demoiselle *Françoise de la Cropte*, Dame du Tronchard, dont est sortie MADELEINE DE RAYMOND, fille unique, mariée le 28 Mars 1708, avec FRANÇOIS-ISAAC DE RAYMOND, son cousin-germain, dont il sera parlé ci-après.

VI. GABRIEL DE RAYMOND, III du nom, frere consanguin, fils de HENRI & de *Catherine du Roy*, sa seconde femme, Sous-Doyen du Parlement de Bordeaux, Seigneur d'Eyrand & de Vignolle, a épousé, le 13 Juillet 1677, Demoiselle *Suzanne le Moigner*, dont:

VII. FRANÇOIS ISAAC, Comte de RAYMOND de Makanan, Seigneur Marquis de Sallegourde, marié le 28 Mars 1708, comme on a dit ci-dessus, avec Demoiselle MADELEINE DE RAYMOND, sa cousine-germaine, fille unique de JOSEPH. De ce mariage, sont sortis: — 1. GABRIEL, qui suit; — 2. FRANÇOIS-JOSEPH, rapporté après son frere aîné; — 3. ANTOINE, mort garçon; — 4. SUSANNE, non mariée & vivante, âgée; — 5. Et MARIE-ANNE DE RAYMOND, morte fille.

VIII. GABRIEL DE RAYMOND, IV du nom, fils aîné de FRANÇOIS-ISAAC, Marquis de Sallegourde, a épousé Demoiselle *N... de la Grange-Chanchel*, dont il n'a encore qu'une fille.

FRANÇOIS-JOSEPH DE RAYMOND, frere cadet de GABRIEL, IV du nom, Seigneur, Baron de Rioms, Vignolle, Tranchard & autres lieux, Chevalier de Saint-Louis, a épousé, le 28 de Janvier 1778, ADALAÏDE-CHARLOTTE-ANGELIQUE DE RAYMOND-DES-RIVIERES, née à Saint-Domingue, dont il n'a encore qu'une fille. Les Armes de cette branche sont *losangé d'or & d'azur, au chef de gueules, couronne de Comte.*

Cette branche de RAYMOND-DES-RIVIERES subsiste à Saint-Domingue dans plusieurs enfans. L'aîné des enfans de RAYMOND, Seigneur de Saint-Germain & de Sainte-Colombe, a épousé une RAYMOND-DES-RIVIERES, sœur cadette de la femme de FRANÇOIS-JOSEPH DE RAYMOND ci-dessus. Il y est mort & y a laissé plusieurs enfans, l'aîné desquels est élevé auprès de son grand-oncle à Angoulême. Le chef de cette branche, Chevalier de Saint-Louis, est fort âgé, demeure au Château des Rivieres en Périgord, & n'a pas été marié.

Celui-ci avoit un oncle, frere de son pere, qui s'est marié deux fois & a eu plusieurs enfans de ces deux mariages. Le fils aîné a servi longtems en Canada, & est mort à Saintes, dans sa maison de campagne, au Carlot. Un autre fils du second lit s'est marié à Saint-Domingue, où il est mort, & a laissé deux garçons & cinq filles, dont FRANÇOIS-JOSEPH DE RAYMOND, Baron de Rioms, a épousé la cadette.

Outre les branches ci-dessus rapportées, il y en a encore plusieurs autres qui subsistent, sur lesquelles nous n'avons pas reçu de mémoire.

ROCQUET DE LA TRIBOUILLE, ancienne Famille noble, qui a toujours servi, tant dans l'épée que dans la robe, en occupant les premieres charges de la Magistrature, dans l'Anjou & le Poitou : elle est établie depuis quatre cents ans en Bretagne, &, suivant un extrait des regiftres de la Chambre, établie par le Roi pour la réformation de la Noblesse du pays & Duché de Bretagne, par Lettres-Patentes de Sa Majesté, du mois de Janvier 1668, & du mois de Septembre de la même année, & suivant un Arrêt du Parlement de Bretagne, confirmatif de cette Noblesse, rendu le 20 Mai 1669, au profit d'un cadet de cette Famille, qu'elle remonte, par filiation suivie, à JEAN ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui suit :

I. JEAN ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Ecuyer, Seigneur de la Rocquet, en Anjou, qualifié Varlet, vivoit en 1280; il épousa *Françoise de Lorgues* ou de *Lyorges*, de laquelle vinrent : — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. Et CATHERINE ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE.

II. NICOLAS ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Ecuyer, qualifié aussi Varlet & Chevalier, Seigneur de la Rocquet, marié, par contrat du Samedi après la Chandeleur 1331, avec *Catherine Meschinot*, fille de Guillaume Meschinot, Varlet, de laquelle vint : — 1. JEAN ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui suit :

JEAN ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Ecuyer, II du nom, qualifié Noble & puissant Chevalier, Seigneur de la Rocquet & de Bescouraud, épousa *Marguerite de Boulogne*, fille de Silvestre de Boulogne, & eut pour enfant JEAN ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui suit :

IV. JEAN ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, III du nom, Ecuyer, qualifié Noble & puissant Sire de Besson & de la Rocquet, la *Terre de Besson*, située dans l'Evêché de Nantes, paroisse de Saint-Colombin, est le lieu qu'il habita; il obtint un Arrêt de réformation en 1443, & avoit épousé, en 1409, *Marguerite du Coin*, de laquelle il eut : ROBERT ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui suit :

V. ROBERT ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Ecuyer, Chevalier, Seigneur de Besson & de la Noue, la Rocquet, &c. se maria en 1469 avec *Catherine le Roux-de-Beaumanoir*, de laquelle vint entr'autres enfans : — 1. JEAN, qui suit : — 2. Et CYPRIEN ROCQUET, tige de la troisieme branche rapportée ci-après.

VI. JEAN ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Ecuyer, IV du nom, qualifié Noble, puissant Seigneur de la Roulliere & de Besson, marié, par contrat du 14 Mai 1497, avec *Marie de Saffré*, fille de Jean de Saffré, Seigneur de la Guerrierre, dont vint : GUILLAUME ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui suit :

VII. GUILLAUME ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Ecuyer, Chevalier, Seigneur de Besson, de la Noue, la Rocquet & des Noyers, épousa, en 1529, *Guyonne Guihennem*, de laquelle vint : GUILLAUME ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui suit :

VIII. GUILLAUME ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, II du nom, Ecuyer, Chevalier, Seigneur de la Noue, de la Vayre & de Besson, se maria, par contrat du 21 Décembre 1568, avec *Jeanne Gourdeau*, fille de Noble

homme & puissant Seigneur René de Gourdeau, & de Demoiselle Marie Gabert, de laquelle vinrent entr'autres enfans : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. Et CHARLES ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, dont nous allons parler d'abord, ainsi que de sa postérité qui nous est connue.

CHARLES ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Ecuyer, Seigneur de la Vayre, se maria avec Demoiselle *Marie Elie*, & eut pour fils GUILLAUME ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Seigneur de Beauchesne, des Mahouelles, de la Noue, la Rocquet, &c. qui épousa Demoiselle *Françoise Richard*, par contrat du 20 Avril 1630, de laquelle vint :

CLAUDE ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Chevalier, Seigneur de Beauchesne, né le 28 Mai 1631, qui épousa, par contrat du 26 Janvier 1656, Demoiselle *Françoise Perrin* ; c'est tout ce que nous en savons, faute de mémoire.

IX. CLAUDE ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Ecuyer, Seigneur de la Moue & de Besson, se maria, par contrat du 22 Septembre 1598, signé Thorin & Baudin, Notaires-Royaux à la Cour de Nantes, Demoiselle *Claire Charrette*, fille de Jean Charrette, Ecuyer, & de Demoiselle Marguerite du Tregonet, de laquelle vinrent : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. JEAN, auteur de la seconde branche subsistante, rapportée après la postérité de son aîné ; — 3. MARIE ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Dame de la Guillonniere. Il épousa, 2°. Demoiselle *Guyonne Brossard*, de laquelle il eut : — 4. GUY, dont nous allons parler d'abord ; — 5. Et ANNE ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Dame de la Grandais.

GUY ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Ecuyer, Seigneur du Prau, épousa, par contrat du 5 Février 1644, Demoiselle *Jacquette le Borgne*, duquel mariage vint :

GUY ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, II du nom, batisé à Sainte-Croix de Nantes, le 16 Février 1646 : nous ignorons la suite de cette filiation, faute de mémoire.

X. FRANÇOIS ROCQUET-DE-LA-TIBOUILLE, Ecuyer, Seigneur de Besson, se maria avec *Renée de la Presse*, de laquelle vint PHILIPPE ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui suit :

XI. PHILIPPE ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, batisé le 7 Juin 1638, dans la Chapelle de la Maison noble de Besson : nous ignorons aussi sa filiation, faute de mémoire.

SECONDE BRANCHE.

X. JEAN ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, 5 du nom, batisé le 26 Juin 1606, en la Paroisse de Saint-Colombin, Evêché de Nantes, second fils de CLAUDE ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, & de *Claire Charrette*, Ecuyer, Seigneur du Saussy-le-Vicomte, Commandant dans le Régiment du Marquis de Bresse, épousa, par contrat du 4 Juin 1641, Demoiselle *Marie d'Albau*, dont vint JEAN ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui suit :

XI. JEAN ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, VI du nom, batisé le 2

Mars 1649, Ecuyer, Seigneur du Sauſſy-le-Vicomte, du Pran & de la Brandiere, épouſa, par contrat rapporté Fornoue & ſon confrere, Notaires, en date du 1er. Février 1671, Demoiſelle *Marie Dorineau*, fille de Meſſire Louis Dorineau, Chevalier, Seigneur de la Barliere, & de Marguerite le Fouſtier. Il eut de ſon mariage : JEAN-VICTOR ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui ſuit.

XII. JEAN-VICTOR ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Chevalier, Seigneur de Bellenoue, de la Gohardiere & de Rouſſay, ſervit au ban & arriere-ban de l'Evêché de Nantes, à un détachement de cent Gentilshommes, après avoir comparu à la revue de la Nobleſſe du Comté Nantois, le 14 Juin 1706, ſigné Binet-de-la-Blotiere, grand Bailli, le 24 Juillet de la même année, marié à *Renée de Baye*, par contrat du 3 Janvier 1702, fille de noble Laurent de Baye, Ecuyer, Seigneur de Saint-Jean d'Aubance & de la Gohardiere, & de Jeanne du Landreau; de ce mariage vint ALEXIS ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui ſuit :

XIII. ALEXIS ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, batiſé en la Paroiſſe de Saint-Georges, Evêché de Nantes, le 24 Mai 1704, Chevalier, Seigneur de Bellenoue, de la Rouſſeliere & de la Gohardiere, nommé pour commander un détachement de Repentiny, en Canada. Il avoit épouſé *Marguérite de Villeneau*, en 1733, fille de noble homme N... de Villeneau & de Marie Boutreux, de laquelle vint : ALEXIS-FRANÇOIS ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, qui ſuit :

XIV. ALEXIS-FRANÇOIS ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, Ecuyer, batiſé à Bellenoue, Evêché de Luçon, en Poitou, le 19 Septembre 1736, Chevalier, Seigneur de la Rouſſeliere & de la Gohardiere, Lieutenant au Régiment de Poitou en 1754, a épouſé, en 1758, par contrat rapporté Dorion & Denoue, Notaires à la Motte, *Achard-Louiſe de Buſca*, fille de Meſſire Joſeph de Buſca, Chevalier, Seigneur de Bois-Maſſon, & de Dame Anne Robert-Foucher, Dame du Brandeau. De ce mariage, ſont iſſus : — 1. CHARLES-ALEXIS, qui ſuit ; — 2. Et LOUISE-MARIE-ANNE ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, mariée, en 1776, avec *Gabriel-Victor Borgnet*, Chevalier, Seigneur de la Vieille-Gamache, &c.

XV. CHARLES-ALEXIS ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE, né le 23 Janvier 1761, Chevalier, Seigneur de Pont-de-Claire, du Clouſez, de Bellenoue, de la Vayrie & de la Gohardiere, demeure à Cliſſon, petite Ville du Comté Nantois, n'eſt pas marié en 1784.

TROISIEME BRANCHE, qui fut établie à Paris.

VI. CYPRIEN ROCQUET, Chevalier, ſecond fils de ROBERT ROCQUET-DE-LA-TRIBOUILLE & de *Catherine le-Roux-de-Beaumanoir*, épouſa à Paris *Toinette de Langres*, fille de Girard de Langres, qui fut annobli par Lettres données en 1515 par Henri & Thibault, Comtes de Champagne, pour la nommée Muniere, ſa femme, qui avoit délivré Henri d'une conſpiration. (*Voyez* le traité d'André de la Rocque.) Du mariage de CYPRIEN ROCQUET, vint EUSTACHE ROCQUET, qui ſuit :

VII. EUSTACHE ROCQUET, Chevalier & premier Ecuyer du Prince d'Orléans-de-Longueville, épousa à Paris, en 1550, Demoiselle *Perrine la Bauche*, attachée au service de la Connétable de Montmorency, en qualité de Dame d'honneur. Ils demeurerent à Paris, rue Saint-Denis, en leur hôtel Rocquet. De ce mariage, vint: — 1. ETIENNE, qui suit; — 2. MARTIAL, tige d'une branche établie en Poitou, rapportée ci-après; — 3. Et GENEVIEVE ROCQUET, de laquelle on ne dit rien.

VIII. ETIENNE ROCQUET, Ecuyer, eut de sa femme, dont le nom est ignoré, plusieurs enfans, desquels nous ignorons les noms & filiation suivie, faute de mémoire; nous savons seulement qu'un descendant d'ETIENNE, nommé PIERRE ROCQUET, Ecuyer, fut premier Echevin de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & qu'il épousa, vers 1680, *Catherine de Chal*, de laquelle vinrent: — 1. PIERRE ROCQUET, dernier de cette branche, Receveur des tailles de la Charité-sur-Loire, où il est mort le 27 Septembre 1751, âgé de 33 ans, sans postérité, de Dame *Houzé*, son épouse; — 2 & 3. Et deux filles, dont une fut mariée à Paris avec *N... Dubois*, Avocat au Parlement, morte sans enfans en l'Abbaye de Chelte, près Paris, & l'autre avoit épousé M. *Warroquier*, de la ville d'Angers, dont est issue une fille, mariée à M. *Fray-de-Fournier*, demeurant à Limoges, en 1783, lequel a les titres de cette branche, depuis CYPRIEN ROCQUET, son premier auteur.

Quatrieme Branche des Seigneurs DE *VANNES*, *existante.*

VIII. MARTIAL ROCQUET, Ecuyer, Seigneur de Maison-Neuve, second fils D'EUSTACHE ROQUET, & de *Perrine la Bauche*, qualifié de Messire, Avocat en la Cour & Notaire de Maulevrier, qui épousa, par contrat passé au Puy-Notre-Dame (ville d'Anjoux) en 1576, Demoiselle *Marguerite Tourette*, fille de noble René Tourette, Seigneur de Saint-Bouere, & de Dame Anne Bonnerries; il est qualifié dans ledit contrat, d'Ecuyer du Prince d'Orléans-de-Longueville, qu'il avoit accompagné aux guerres de Poitou, & assisté à la bataille de Montcontour, donnée en 1569, où il fut blessé; il eut de son mariage: MARTIAL ROCQUET, qui suit.

IX. MARTIAL ROCQUET, II du nom, Ecuyer, Avocat en la Cour & Notaire de la ville & Comté de Maulevrier, mort en 1655. Il avoit épousé Demoiselle *Jeanne Augereau*, fille de Jacques Augereau, & de Dame Mauricette Bechet, de laquelle il eut pour enfans; — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. Et CLAUDE ROCQUET, tige d'une branche rapportée ci-après.

X. FRANÇOIS ROCQUET, Ecuyer, Avocat en la Cour, & Procureur-Fiscal de la Ville & Comté de Maulevrier; il avoit épousé, suivant un extrait de mariage, tiré des registres de Saint-Amand, en Poitou, Diocese de la Rochelle, le 15 Novembre 1644, Demoiselle *Jeanne Rouault*, fille de noble André Rouault, & de Dame Michelle Godin; il mourut le 23 Janvier 1692, suivant son extrait mortuaire, délivré par le Curé de Maulevrier, le 18 Novembre 1768. De ce mariage naquirent: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. RENÉ, Prêtre, Prieur du Prieuré de Sainte-Catherine de Maulevrier, &

Curé de la Paroisse de Noirterre, en Poitou; — 3. Et FRANÇOIS ROQUET, Seigneur de la Bruniere, on voit des lettres signées de lui, datées d'Abbeville & de Maestricht, en Hollande, adressées à FRANÇOIS ROCQUET, son pere, dans lesquelles il marque avoir assisté, en qualité de Chevau-Léger, au siege de Maestricht, qui étoit brillant, mais sanglant, qu'il y étoit resté 10000 hommes, sans les blessés, qui pouvoient se monter à 5000, tant François que Hollandois. La continuité de ses services lui mérita la Croix de Chevalier de Saint-Lazare, & il fut tué dans une bataille en Hollande, après avoir servi son Roi, un grand nombre d'années, en qualité d'Officier Chevau-Léger, sous le commandement du Seigneur de Pudion de la Flacelliere, qui faisoit au Roi, par ses lettres, grand cas de la bravoure & fidélité dudit ROCQUET.

XI. NICOLAS ROCQUET, Ecuyer, Seigneur de la Bruniere, Avocat au Parlement, Conseiller du Roi au Siege Royal de Mauléon, puis *Sénéchal* du Comté de Maulevrier, après son pere, épousa, 1°. Demoiselle *Marguerite de Serpillon*, fille de Messire René de Serpillon, Chevalier, Seigneur de Loumois, & de Dame Céleste Bœuxon-des-Herbiers, & veuve de haut & puissant Seigneur, Messire Jean du Baillueil, Chevalier, Seigneur dudit lieu; & 2°. il épousa Demoiselle *Angélique Thibaud*, fille de feu noble Etienne Thibaud, & de feue Dame Louise Thiboudau, de laquelle vinrent six enfans, savoir: — 1. JEAN-BATISTE, qui suit; — 2. NICOLAS-MARTIAL, chef du premier Rameau, rapporté ci-après en son rang; — 3. HONORÉ-JACQUES, Seigneur de Bellefeuille, mort sans alliance; — 4. HILAIRE, tige du second rameau, rapporté aussi en son rang; — 5. LOUISE-MARIE, morte fille à Maulevrier, le 30 *Mai 1776*; — 6. Et JEANNE ROCQUET-DE-LA-BRUNIERE, qui avoit épousé noble *Pierre Baron*, vivant Avocat en la Cour & Sénéchal en la ville de Pouzanges, en Poitou.

XII. JEAN-BATISTE ROCQUET-DE-LA-BRUNIERE, Seigneur des Vannes, épousa Dame *Charlotte Chaillou*, de laquelle il eut: JOSEPH-FRANÇOIS ROCQUET, qui suit.

XIII. JOSEPH-FRANÇOIS ROCQUET-DE-LA-BRUNIERE, a épousé, en la ville de Maulevrier, en Anjou, en 1749, Demoiselle *Louise Poupard*, fille de noble Joseph Poupard, Avocat au Parlement, Sénéchal de la ville de Maulevrier, & de Dame du Pouet, sœur de Messire René Poupard, Ecuyer, Maître des Comptes de Bretagne, de ce mariage sont issus: — 1. JOSEPH, qui suit; — 2. Et une fille, mariée, au mois d'Août 1782, à Messire *Godichet*, Ecuyer, fils du Maire de la ville d'Angers.

XIV. JOSEPH ROCQUET, Ecuyer, né à Maulevrier en 1762, aujourd'hui faisant son droit à Angers, n'est pas encore marié.

CINQUIEME BRANCHE, éteinte.

X. CLAUDE ROCQUET, Ecuyer, second fils de MARTIAL ROCQUET, II du nom, & de Demoiselle *Jeanne Augereau*, fut Avocat en la Cour, & Notaire à Maulevrier, en l'année 1644, jusqu'à sa mort, qui arriva

le 26 Septembre 1671, & fut enterré en l'Eglise de Maulevrier. Il avoit épousé Demoiselle *Jeanne Michelet*, par contrat passé devant Brissault, Notaire de Passavand, le 11 Février 1649, de ce mariage vinrent: — 1. MARTIAL, Prêtre, Doyen des Chanoines du Château d'Argenton-Château; il étoit un des savans de son siecle, mort le 4 Janvier 1707; — 2. CLAUDE, qui suit; — 3. LOUISE, morte fille; — 4. Et JEANNE ROCQUET, mariée à *François Morin*, Avocat en la Cour & Notaire.

XI. CLAUDE ROCQUET, II du nom, Ecuyer, Avocat en la Cour, & Notaire à Maulevrier, épousa Demoiselle *Marie Bonnau*, de laquelle il n'est issu qu'une fille unique, dans laquelle s'est éteinte cette branche.

Premier Rameau sorti de la quatrieme Branche.

XII. NICOLAS-MARTIAL ROCQUET, Ecuyer, Seigneur de la Maisonneuve, Avocat en Parlement, mort Sénéchal de la Ville & Comté de Maulevrier, second fils de NICOLAS ROCQUET, Seigneur de la Bruniere, & d'*Angélique Thibaud;* il avoit épousé, en 1725, Demoiselle *Louise Rocheton*, de laquelle vint NICOLAS EDOUARD, qui suit; & un autre fils nommé ROCQUET, Seigneur de la .... qui fut Lieutenant au Régiment de Piémont, où il est mort sans postérité, des blessures qu'il avoit reçues en un combat, vers 1750.

XIII. NICOLAS-EDOUARD ROCQUET, Ecuyer, Seigneur de Belleville, Avocat en Parlement & ancien Conseiller Honoraire, a contracté mariage, en Août 1767, en la Paroisse de Mazeuil, en Poitou, avec Demoiselle *de Blosset*, fille de Messire de Blosset, Chevalier, Seigneur de Moulais, Chavray, &c. & de N..... de la Berruriere, Dame de la Paroisse de Saint-Laon-sur-Dise, duquel mariage il n'y a pas d'enfans en 1784.

Second Rameau sorti de la quatrieme Branche.

XII. HILAIRE ROCQUET, né en 1705, & batisé à Maulevrier, Ecuyer, Seigneur de Lepiné, Licentié-ès-Loix, & Recteur de l'Université de la ville d'Angers. Il épousa Demoiselle *Etiennette Godet*, âgée de trente-neuf ans, fille de noble Pierre Godet, ancien militaire, & de Dame Etiennette Eon, le contrat passé devant David, Notaire à Angers, le 22 Janvier 1736, & la célébration faite le 23 desdits mois & an, duquel mariage est issu LOUIS-HILAIRE-RENÉ ROCQUET, qui suit.

XIII. LOUIS-HILAIRE-RENÉ ROCQUET, Ecuyer, Seigneur des Vannes, & autres lieux, Licentié-ès-Loix, ancien Garde-du-Corps du Roi, Compagnie de Beauveau, où il fut reçu après avoir fait ses preuves de Noblesse, fit les campagnes d'Hanovre, en 1760, avec la Maison du Roi, & assista à l'attaque de Verte & à la bataille de Chouelte: son foible tempérament l'ayant forcé de se retirer du service, (voulant cependant être utile au Roi & à sa Patrie) il traita, en 1767, de la charge de Conseiller, Lieutenant-Général du Siege & Duché-Pairie de Thouars, Haut-Poitou, qu'il exerce encore à présent 1784.

Il a épousé, par contrat passé devant Menon, Notaire à Thouars, le 7 Avril 1767, Demoiselle *Françoise-Julie Thomas*, Dame de la Touche, fille de Messire Jacques Thomas, & de Dame Marie Raymond, duquel mariage sont issus : — 1. LOUIS-JACQUES-FRANÇOIS, né & batisé à Saint-Laon de Thouars, le 26 Février 1772 ; — 2. MARIE-ANGÉLIQUE, batisée en l'Eglise de Saint-Jacques-lès-Thouars, le premier Février 1769 ; — 3. Et MADELEINE-JOSEPHINE ROCQUET, batisée en la même Paroisse de Saint-Jacques-lès-Thouars, le 24 Mars 1770.

Les Armes : *d'azur, à trois rocs ou rocquettes d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

ROUGEAT (DE) : Famille noble, originaire du Languedoc, & actuellement établie à Montreuil-sur-Mer, en Picardie. Il est de notoriété publique & de commune renommée en la ville de Carcassonne, que les sieurs DE ROUGEAT sont Nobles de nom & de race, qu'ils ont toujours servi le Roi avec honneur & bravoure, même dans des grades distingués ; que plusieurs ont perdu la vie dans des sieges & batailles, & qu'ils ont toujours joui des avantages & prérogatives attachés à leur noblesse. Mais la perte que cette famille a faite de ses anciens titres, ne nous permet d'en donner la filiation que depuis JEAN-PIERRE DE ROUGEAT, qui suit.

JEAN-PIERRE DE ROUGEAT, qualifié Noble & Ecuyer, Seigneur de la Derne, Capitaine de gens de pied pour le service du Roi, transigea avec Dame *Marie de la Tour*, sa femme, par acte du 24 Septembre 1618, passé devant Borne, Notaire de Carcassonne, en la Cour du Sénéchal de Limoux. Il rendit foi & hommage à Louis XIV pour sa *terre de la Derne*, située dans le Diocèse & Sénéchaussée de Carcassonne, relevante du Roi, & prêta serment de fidélité, le 20 Août 1644, promettant d'être & demeurer toujours bon & fidel vassal de Sa Majesté, & découvrir les entreprises qui viendroient à sa connoissance, ainsi qu'il appert du registre du Bureau des Finances & Domaines de la Généralité de Toulouse, duement collationné sur parchemin, par le Greffier, signé Richard, & scellé. Il étoit mort en 1671, & laissa de *Marie de la Tour*, son épouse :

JEAN DE ROUGEAT, Seigneur de Saint-Martin, qualifié Noble & Ecuyer, Lieutenant de gens de pied au Régiment de Saint-Genis, puis Capitaine au Régiment Dauphin, par commission du 3 Janvier 1694. Il servit l'espace de huit ans, dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes, à Longwy, où il donna des marques de sa sagesse & de son assiduité, ainsi qu'il appert d'un certificat donné le 14 Août de la même année, par le sieur de Lamont, Lieutenant de Roi, Commandant de ladite Compagnie. Il avoit épousé, par contrat du 10 Novembre 1671, passé, en présence de sa mere, devant Artruc, Notaire à Carcassonne, Demoiselle *Isabeau Dupred*, fille de feu Jean Dupred, Conseiller du Roi, & de Dame Françoise de Bezard. La bénédiction nuptiale leur fut donnée dans la Paroisse de Saint-Vincent de Carcassonne, le 22 dudit mois de Novembre. Ils eurent pour enfans : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. ANTOINE, qui servit d'abord trois ans, tant dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes de la

Citadelle

Citadelle de Tournay, que dans celle de Longwy, avec honneur & bonne conduite, d'où il sortit pour être fait Officier, comme il résulte d'un certificat donné le 28 Septembre 1698, par le Comte Brissac de Nonville, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de la Citadelle de Tournay, Capitaine d'une Compagnie de Cadets-Gentilshommes. Le Comte de Nonville, fils ou parent du précédent, Brigadier des Armées, ayant été nommé par le Roi, en 1702, pour former un Régiment d'Infanterie, remis sur pied entre les Capitaines réformés, restés à la paix de Ryswick, il fit passer, avec l'agrément de la Cour, ledit ANTOINE DE ROUGEAT, Capitaine en pied dans le second bataillon du Régiment de Crussol, pour prendre la majorité dudit Régiment de Nonville, en conservant le rang qui lui est accordé par les Ordonnances, &c. c'est ce qui conste par le certificat du Comte de Nonville, donné le 23 Mars 1706 : — 3. JEAN, dit *le Chevalier* DE ROUGEAT, Lieutenant au Régiment de la Reine, Infanterie, tué d'un coup de canon, au siege de Turin, en 1706, à côté de FRANÇOIS, son frere : — 4. Et MARGUERITE DE ROUGEAT, batisée en la Paroisse Saint-Vincent de Carcassonne, en Languedoc, le 6 Mars 1679.

FRANÇOIS DE ROUGEAT, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, batisé en ladite Paroisse Saint-Vincent de Carcassonne, le 12 Mars 1675, devenu Capitaine de Grenadiers au Régiment de la Reine; se distingua avec beaucoup de valeur dans toutes les occasions; fut fait Chevalier de Saint-Louis, ensuite Major du Régiment de la Reine, & Lieutenant-Colonel du même Régiment; s'est trouvé au siege d'Ath, en 1697; à la canonade de Nimegue, en 1702; aux sieges de Kell & d'Ausbourg, en 1703; à la seconde bataille d'Hochstet, en 1704; au siege de Turin, en 1706; à l'attaque des lignes de Stolhoffen, en 1707; aux batailles d'Oudenarde, en 1708; de Malplaquet, en 1709; de Denain, en 1712; au siege de Marchienne, où il fut blessé très-dangéreusement d'un coup de canon à la cuisse, suivant un certificat donné au Camp d'Aspré, le 18 Octobre 1712, par M. de Contade; aux sieges de Fribourg, en 1713; de Barcelone où il a été blessé en 1714, sous le Maréchal de Barwick; à la campague d'Espagne; au siege de Castillon, en 1719; & à beaucoup d'autres affaires. Il obtint la majorité de la ville de Maubeuge, par commission du 7 Janvier 1729, & fut enfin fait Lieutenant de Roi, & Commandant au Gouvernement de Maubeuge. Il est décédé, le 7 Avril 1744, & a été inhumé dans l'Eglise Saint-Pierre de Maubeuge, où l'on voit sa tombe en marbre blanc, avec ses armes. Il avoit épousé, par acte de célébration en ladite Eglise, le 26 Février 1739, Demoiselle *Elisabeth-Claude-Françoise de Monts*, fille de feu Messire Raimond de Monts, Chevalier de Saint-Louis, & Major de Maubeuge, & de Dame Marie-Françoise de la Houssaye, de laquelle il a laissé :

ANDRÉ-HERCULE DE ROUGEAT, Ecuyer, Seigneur de la Pillarderie, des Plouviers & autres lieux, né le 4 Mai 1740, batisé le lendemain en la Paroisse Saint-Pierre de Maubeuge, a commencé de servir dans le Régiment de Royal-Wallon, en qualité de Lieutenant, en 1746. Ensuite il a été fait Lieutenant au Régiment de Poitou, Infanterie, & Pensionnaire du

Roi. Il s'est distingué par son assiduité au service, en donnant des preuves de valeur à la bataille de Rosbac, où il a été blessé d'un coup de sabre très-considérable à la tête, & fait prisonnier de guerre, le 5 Novembre 1757; reçut une Lettre datée de Versailles, le premier Janvier 1759, par laquelle le Roi lui annonce une pension sur le Trésor-Royal, tant en considération de ses services, que de ceux de ses aïeux, signée Cremille. Il s'est encore trouvé à la bataille de Wilhelmstadt, proche Cassel, en 1761, où il a été blessé d'un coup de fusil; mais l'épuisement où l'ont réduit ses blessures, l'ont obligé de quitter le service; a obtenu un Arrêt de maintenue de sa noblesse d'extraction pour sa famille, en date du 25 Janvier 1783, signé Amelot. Il a épousé, par acte de célébration en la Paroisse Notre-Dame de Montreuil-sur-Mer, en Picardie, le 25 Novembre 1766, Demoiselle *Jeanne-Marie-Madeleine-Antoinette Jacquemin*, fille de Jean-Batiste Jacquemin, Ecuyer, Seigneur d'Haulieu, Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France, & de Dame Jeanne-Antoinette le Greffier, dont : — 1. VICTOR-FRANÇOIS, Ecuyer, né le 13 Mars 1772, batisé le même jour en la Paroisse Saint-Pierre de Montreuil, tenu sur les fonts par Victor-François de Broglie, Duc, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Prince du Saint-Empire, &c. — 2. ALEXANDRE-FERDINAND, Ecuyer, né le 20 Mars 1778, batisé le même jour dans ladite Eglise : — 3. JEANNE-MADELEINE-ELISABETH-SABINE, aînée de ses freres, née le 23 Août 1767 : — 4. MARIE-JEANNE-ADELAÏDE DE ROUGEAT, née le 29 Novembre 1769.

Les Armes : *de gueules, à deux tours d'argent avec un croissant de même à chaque côté, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, l'écu timbré d'une couronne de Comte.*

Article rédigé d'après un Mémoire dressé sur titres originaux & expéditions en bonne forme, auxquels il a été collationné par Poultier & Pecquet le jeune, Notaires Royaux du Bailliage de Montreuil-sur-Mer, y résidens, & légalisé par le Lieutenant-Général d'Amiens, établi audit Montreuil.

ROY (LE) DE LA POTERIE, Seigneur, Comte de la Poterie, Seigneur de Champdemanche, Saintours en Canada, &c. Famille noble, divisée en plusieurs branches, établies en Normandie, Anjou, Bretagne, Paris, dont il est parlé dans le régistre VII de l'Armorial de France, *tome XI.*

Suivant un mémoire envoyé & signé d'Hozier de Serigny, elle remonte par filiation suivie à PIERRE LE ROY, dont on va parler.

I. PIERRE LE ROY, I du nom, Ecuyer, Seigneur de la Potherie, de Bacqueville, de la Mare-Auteuil & du fief du Mesnil-des-Planches, autrement dit le fief de Laval, & connu par des Lettres du Roi Charles VIII, datées du mois d'Avril 1483, où il est qualifié Ecuyer, Seigneur de la Potherie. Ces Lettres énoncent qu'il avoit obtenu un mandement du Bailli de Rouen, pour prendre au corps & conduire prisonnier, en lad. ville de Rouen, Pierre le Picart, son domestique, qui avoit outragé Jacquette le Bray. On trouve ce PIERRE LE ROY, aussi qualifié Ecuyer, Seigneur de Bacqueville

& de la Potherie, dans une vente du 28 Juillet 1487, & dans une transaction qu'il fit le 21 Novembre 1502, avec l'Abbesse & le Monastere de Fontaine-Guerard, sur le procès qu'ils avoient pendant en la Vicomté d'Andeli, devant le Vicomte de Gisors, à l'occasion d'une Justice manuelle, faite par le Procureur de ladite Abbesse, sur le revenu de la moitié du moulin, assis en la Paroisse de Douville, sur la riviere d'Andelle, & appartenant par moitié audit PIERRE LE ROY, à cause de sa Seigneurie & autre Justice de Bacqueville. Les mêmes qualités d'Ecuyer, Seigneur de la Potherie, lui sont encore données dans un Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris, du 4 Octobre 1515, par lequel en conséquence des foi & hommage qu'il avoit rendus en ladite Chambre, pour raison du plein fief de Haubert, Terre & Seigneurie de Bacqueville, avec Justice haute, moyenne & basse, & du fief du Mesnil-des-Planches, autrement dit fief de Laval, avec basse Justice, mouvant de Sa Majesté, à cause de son Château & Châtellenie d'Andeli. Cette Cour manda au Bailli & Vicomté de Gisors de mettre lesdits fiefs à pleine & entiere délivrance. Il vivoit encore le 6 Septembre 1516, date d'un acte, où il est qualifié Noble Homme, Ecuyer, Seigneur de Bacqueville, de la Potherie, où il rappelle ses enfans: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. JACQUES LE ROY, rapporté après son frere aîné: mais le nom de la femme de PIERRE LE ROY, Ier. du nom, est inconnu.

II. PIERRE LE ROY, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Bacqueville, eut cette Terre comme aîné, & par transaction passée avec JACQUES LE ROY, son puîné, homologuée par Arrêt du Parlement de Rouen, du 11 Mars 1530 (1531). Il lui donna la somme de cent livres de rente fonciere pour son droit de partage. Il fit, le 13 Janvier 1518 (1519), hommage au Roi de ladite Terre de Bacqueville, située dans le Vexin-Normand, tenue & mouvante de Sa Majesté, par un plein fief de Haubert, à cause de son Château & Châtellenie d'Andeli, ainsi qu'il est prouvé par des Lettres du Roi, du 8 Juillet 1534, adressées à la Chambre des Comptes de Paris, pour procéder à l'enthérinement dudit hommage. On n'a aucune connoissance de son mariage, mais il laissa un fils nommé JEAN LE ROY, Ecuyer, Seigneur de Bacqueville, qui fut pere de JEANNE LE ROY, Dame de Bacqueville, qui porta cette Terre en mariage à *Girard du Chassis*, dont les descendans ont été possesseurs de ladite Terre.

II. JACQUES LE ROY, Ecuyer, Seigneur de la Potherie & de Néron, frere puîné de PIERRE II, est qualifié Ecuyer, & nommé avec son frere, dans une Sentence de la Vicomté de Bacqueville, rendue le 28 Juin 1532, par laquelle il fut mis en défaut vers noble Homme Jean de la Place, Ecuyer. Il épousa, par contrat du 12 Mai 1541, Demoiselle *Isabeau de Baillon*, Dame de Néron, fille de noble Homme Pierre de Baillon, Seigneur de Néron, Vicomte de Caudebec, Prévôt de la Justice de l'Artillerie du Roi, & de Dame Rose de Mondoulcet, en faveur duquel mariage, passé en présence de noble Homme Jean de Mondoulcet, Conseiller du Roi, Trésorier & Receveur-Général ordinaire de son Artillerie, & Secrétaire des finances du Duc d'Orléans. Ledit Seigneur de la Potherie fit don à

Isabeau de Baillon, sa future épouse, de la rente de 100 liv. Tournois, qu'il avoit droit de prendre sur la Terre & Seigneurie de Bacqueville, en la Vicomté de Gisors, appartenante à PIERRE LE ROY, son frere aîné.

JACQUES LE ROY ne vivoit plus le 8 Septembre 1577, & sa veuve mourut à Blois, peu avant le 19 Janvier 1606, jour auquel on procéda à l'Inventaire de ses biens. Elle laissa pour enfans: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. ISABELLE; — 3. Et MARIE LE ROY, toutes les deux mariées lors de la mort de leur pere: la premiere, avec noble Personne *Jean Bonvallet*, Conseiller du Roi, Trésorier des menues affaires de sa Chambre; & la seconde, avec noble Homme *Jacques Mesnoust*, Conseiller du Roi, Trésorier de ses Gardes-du-Corps. Cette derniere vivoit encore le 26 Juin 1610.

III. CLAUDE LE ROY, Ecuyer, Seigneur de la Potherie, du Luzart, &c. épousa, par contrat du 8 Septembre 1577, Demoiselle *Charlotte Pinon*, qui porte d'*azur au chevron d'or, accompagné de 3 pommes de pin de même*, fille de noble Personne Maître Nicolas Pinon, Seigneur de Mancy, Receveur & payeur des gages de la Chambre des Comptes de Paris, & de Catherine du Moulinet, qui porte, d'*argent, à 3 mille ou fers de moulin de sable*, fille de Gervais du Moulinet, Procureur-Général de la même Chambre des Comptes, & sœur de Louis du Moulinet, Evêque de Séez, cousine-germaine de Claude de Pinon, mariée à François de Varoquier, frere de la Reine Catherine de Médicis: *Voyez* Hersin. Il mourut au mois de Janvier 1593; sa veuve eut la garde-robe, le 19 Janvier 1606, & mourut le 21 Décembre 1637. Ses enfans furent: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. CLAUDE, qui fut pourvu, vers l'an 1610, de la charge de Conseiller, Maître-d'Hôtel ordinaire de la Reine de Médicis, & fut chargé par le Roi Louis XIII, en 1611, de se transporter à Metz, au sujet de plusieurs avis importans pour la sûreté de l'Etat que Sa Majesté avoit reçus par rapport aux longs séjours que les troupes que commandoit le Comte de Créanges, faisoient assez près de cette Ville, sans aucune occasion apparente. Il testa le 26 Juillet 1613, & mourut Chartreux; — 3. PIERRE, Sieur de Courtié, Prêtre, Prévôt de l'Eglise de Séez, avant le 22 Avril 1608, Doyen de cette Cathédrale, le 26 Juin 1610. Il vivoit encore le 24 Juillet 1638; — 4. ROBERT, Ecuyer, Seigneur de Gageville ou de Guiercheville, qui fut nommé Gentilhomme ordinaire de la Chambre des Comptes du Roi, avant le 14 Décembre 1623, & mourut sans enfans; — 5. JACQUES, Ecuyer, Sieur de la Martiniere, qui testa le 15 Novembre 1625, & mourut aussi sans enfans, avant le 13 Janvier 1626; — 6. NICOLAS, auteur d'une branche établie en Canada, rapportée en son rang; — 7. Et ELISABETH LE ROY, mariée par contrat du 22 Avril 1608, avec noble *Aristarque Tardieu*, Ecuyer, Seigneur d'Incarville, nommé *Pierre* dans le contrat du premier mariage de CHARLES LE ROY DE LA POTHERIE, Conseiller d'Etat, son beau-frere, dont on va parler.

IV. CHARLES LE ROY, Seigneur de la Potherie, Mancy, de Bailly en Brie, la Marsilliere en Touraine, Conseiller d'Etat ordinaire, auparavant Maître des Requêtes, & Intendant en Provence, Normandie, Picardie & Champagne, se distingua dans la robbe par les commissions importantes

qui lui furent confiées, dont il s'acquitta toujours avec honneur. Sa mémoire même est encore en vénération dans la Province de Normandie, où il exerça avec distinction la place d'Intendant, ayant su allier les intérêts du Roi avec ceux du Peuple. Il fut pourvu d'abord d'un Office de Conseiller au Parlement de Paris, le 6 Juillet 1605, puis de celui de Procureur du Roi au Châtelet, le premier Juillet 1609; obtint ensuite, le 18 Avril 1613, des provisions de la charge de Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi., sur la démission en sa faveur de *François Tardieu*, Seigneur de Melleville, & le 31 Octobre 1621, fut pourvu d'un brevet de Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, dont il prêta serment, le 15 Mars 1622, entre les mains du Chancelier de Sillery. Le Roi lui accorda, le 30 Juillet 1623, des Lettres d'honneur pour être admis en son ordre de réception de l'office de Maître des Requêtes, dans les compagnies & assemblées publiques, & particuliérement des Maîtres des Requêtes, nonobstant la résignation qu'il en avoit faite. Il obtint encore du Roi des Lettres-Patentes de Conseiller en son Conseil d'Etat & de ses Finances & Conseil-Privé, voulant Sa Majesté qu'il ne fût tenu faire autre serment que celui qu'il avoit ci-devant fait, pour raison de ladite charge qui lui avoit été accordée par brevet, laquelle avoit été révoquée par les Ordonnances du mois de Janvier précédent. Il fut nommé, le 30 Décembre 1630, Intendant de Justice, Police & Finances de l'Armée du Roi, en Provence, assista aux Etats de cette Province en qualité d'un des Commissaires députés, & eut la permission du Roi de recevoir la gratification que ses Etats lui avoient présentée, eu égard à ses longs & fideles services, qu'il avoit rendus en diverses commissions & emplois. Sa Majesté le retint pour le service, dorénavant durant six mois de chaque année, en ses Conseils d'Etat & privé, & en celui des finances & direction. Il fut chargé de nouveau d'assister à l'assemblée des trois Etats de Provence, pour terminer certaines affaires importantes qui étoient demeurées indécises, & aussi à la derniere tenue des Etats à Tarascon, pour y proposer les intentions de Sa Majesté.

Le Roi le nomma encore, le 15 Septembre 1647, son Commissaire pour les ventes & revenus de son Domaine, en son Chateau du Louvre, en considération de ce qu'il pouvoit dignement & utilement le servir en cet emploi, en ayant donné des preuves certaines depuis le tems qu'il avoit été employé en diverses charges & commissions, durant les regnes de Henri IV & de Louis XIII, ayeul & pere de Sa Majesté, & à Elle, depuis son avenement à la Couronne.

Enfin, après des services rendus depuis plus de cinquante-trois ans, dans les différentes charges & commissions dont il fut honoré, tant dedans que dehors du Royaume, le Roi lui permit de seoir & avoir voix délibérative dans toutes les Cours de Parlement & autres Cours de son Royaume, & d'y seoir en qualité de Conseiller d'Etat.

Henri de Bourbon, Prince de Condé, le Cardinal Mazarin, Gaston, Duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, qui signoit dans les lettres qu'il lui écrivoit, *votre bien bon ami*, le congratulerent de tous les grands ser-

vices qu'il rendoit à l'Etat, & l'honnoroient de leur bienveillance en lui offrant leurs services auprès de Sa Majesté.

CHARLES LE ROY DE LA POTHERIE, comblé d'honneur & de gloire, mourut le 17 Novembre 1661, Sous-Doyen du Conseil d'Etat, après avoir fait son testament en 1660. Il fut enterré à Sainte-Croix de la Bretonnerie, dans la Chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame, qui a son entrée entre le cloître & la Sacristie, laquelle Chapelle lui fut cédée, par acte du 23 Septembre 1628, avec une partie de la cave de dessous ladite Chapelle, pour sa sépulture, celle de sa femme & de ses enfans & descendans, tant en ligne directe que collatéralle, moyennant cent livres de rente, pour lesquels lesdits Religieux s'engagerent encore de dire à perpétuité, en ladite Chapelle, deux Messes basses, chaque semaine de l'année, & de célébrer aussi deux services complets, l'un le 21 Septembre de chaque année, & l'autre à pareil jour du décès dudit Sieur DE LA POTHERIE.

Il avoit acquis, par acte du 8 Août 1615, de Simon Marion, son parent, Président au Grand-Conseil, & de Dame Madeleine Montescol, femme dudit Marion, les droits qui lui appartenoient, dans la terre de Mancy, fit encore l'acquisition, le 17 Août 1620, de celle de Bailly, en Brie, de celle de la Marcilliere, située en Touraine, dans la Paroisse de Marson, laquelle lui fut adjugée par décret du Parlement de Paris, du 7 Août 1627, & finalement par Arrêt de la même Cour, le 18 Décembre 1641. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 18 Avril 1610, où il fut assisté de N..... de Mondoulcet, son cousin, Ecuyer, Sieur dudit lieu, ci-devant Ambassadeur aux Pays-Bas, Demoiselle *Renée du Tronchay*, morte avant le 23 Septembre 1628, sœur de François du Tronchay, Conseiller d'Etat, Grand-Audiencier de France, & de Charles du Tronchay, *aussi Conseiller* d'Etat & Président au Parlement, tous enfans de noble Homme Nicolas du Tronchay, Seigneur de Balladé, de Launay, de Champ de Manche, de la Bohordiere & & de la Hauguiniere, Conseiller du Roi, Maître des Eaux & Forêts du Pays & Comté du Maine, & de Demoiselle Renée le Bret. Il épousa, 2°. par contrat du 11 Février 1630, Dame *Françoise Frézon*, veuve de noble Homme Pierre de Creil, assisté de noble Homme François de Frézon, Conseiller du Roi, Correcteur en sa Chambre des Comptes de Paris, morte sans enfans le 29 Juillet 1646, & inhumée dans l'Eglise de Saint-André-des-Arcs.

Du premier lit vinrent : — 1. CHARLES LE ROY DE LA POTHERIE, Chevalier, Seigneur de Mancy & de la Marcilliere, qui servoit dans le Régiment des Gardes-Françoises, le 24 Avril 1630, jour où il étoit à la veille de traiter de la charge d'enseigne de la Mestre de Camp du Régiment de Chappes. Il paroit qu'au lieu de celle-ci il fut pourvu de celle d'Enseigne de la Mestre-de-Camp du Régiment de Nerestang, car il en donna sa démission le 29 Juin 1632. Il fut fait depuis Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Gaston, Duc d'Orléans, partagea avec ses freres, par acte du 5 Février 1547, les biens que leur pere leur avoit délaissés, de la succession de *Renée du Tronchay*, sa premiere femme, & leur mere. Il devint Seigneur de la Marcilliere, en Touraine, par donation de son pere,

le 8 Février 1650, & mourut sans alliance, le 22 Février 1653. Un mémoire de famille porte qu'il avoit été Capitaine dans le Régiment de Bourgogne; — 2. CLAUDE LE ROY, Chevalier, Seigneur de la Potherie, de Bailly, Champ de Manche & de la Marcilliere, eut cette derniere terre par le partage noble qu'il fit, le 22 Février 1653, avec PIERRE, & ROBERT LE ROY DE LA POTHERIE, ses freres, des biens de CHARLES, leur frere aîné. Il fut pourvu, le 5 Août 1638, d'une charge de Président en la Cour des Aides de Vienne, qui venoit d'être créé, par Edit du mois de Janvier précédent, fut fait ensuite Conseiller d'Etat, par Brevet du 23 Février 1652, Président à Mortier en la Cour Souveraine, établie à Bourg, en Bresse, le 24 Mars 1659, pour lui tenir lieu de remboursement & de dédommagement de la charge de Président en la Cour des Aides de Vienne, qui avoit été supprimée par Edit du mois d'Octobre précédent, enfin il fut nommé Président au Parlement de Metz, le 21 Novembre 1661, & partagea, le 18 Mars 1662, avec ROBERT, son frere, les biens qui leur étoient échus après la mort de leur pere. Il eut dans son lot, entr'autres choses, la Maison de Bailly, en Brie, Paroisse de Champ-sur-Marne, & épousa, 1°. *Marie-de-Creil*, morte avant le 7 Décembre 1661, fille de noble Homme Pierre de Creil, & de Dame *Françoise Frézon*, celle-ci seconde femme de CHARLES LE ROY, son pere. Il épousa, 2°. par contrat du 29 Octobre 1664, Demoiselle *Marie Parlier*, qui, devenue veuve, se remaria, le 26 Février 1687, avec Charles-Armand-Diane l'Evêque, qualifié Chevalier, Marquis de Marçonnet, Seigneur du Bois-Pouvreau. Il mourut sans enfans, le 18 Décembre 1673, & fut inhumé à Sainte Croix de la Bretonnerie; — 5. PIERRE, Chevalier, Seigneur de la Marcilliere, mort aussi sans enfans; — 6. ROBERT, qui suit; — 7. MARIE, qui se destinoit, le 29 Septembre, à être Religieuse à l'Abbaye de Chelles; — 8. RENÉE, Religieuse à l'Abbaye du Trésor, en 1660; — 9. Et FRANÇOISE LE ROY, Religieuse novice en l'Abbaye de Malnoue, le 26 Août 1639, sous le nom de sœur de Saint-Augustin, & y fit depuis profession.

V. ROBERT LE ROY, Chevalier, Seigneur de la Potherie, de Mancy, de Champ de Manche, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, embrassa d'abord l'Etat Ecclésiastique, fut Prieur de Saint-Honorat, eut pour sa part dans les biens que son pere avoit délaissés, par indivis, la Terre & Seigneurie de Champ de Manche; par le partage fait après sa mort, en 1662, lui échut encore la Terre & Seigneurie de Mancy, en Berri, Paroisse de Saint-Brisson, fut nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, le 7 Mai 1657, en reçut le Collier des mains du Maréchal de l'Hôpital, Chevalier des Ordres du Roi, fut maintenu dans son ancienne noblesse, par Arrêt du Conseil d'Etat, du 20 Octobre 1668. Il avoit épousé, par contrat du 13 Février 1651, Demoiselle *Anne de Moucy*, sœur de Claude de Moucy, femme de Pierre, Conseiller d'Etat ordinaire, Grand-Audiencier de France, fille de Pierre de Moucy, Conseiller du Roi, ancien Président & Trésorier de France, en la Généralité de Châlons, & de Dame Louise du Mets. Il mourut avant le 8 Juin 1692, & sa veuve fit son testament le 11 Août

1701. De leur mariage vinrent : — 1. CHARLES, mort jeune ; — 2. PIERRE, qui suit ; — 3. Et ROBERT LE ROY, aussi mort en bas-âge.

VI. PIERRE LE ROY, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Potherie, Mancy, Champ de Manche, la Motte, Monplan, Espinas, la Bourgonniere & la Ligeraye, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Bretagne, fut maintenu dans son ancienne Noblesse, par jugement de M. Chauvelin de Beauséjour, Intendant de la Généralité de Touraine, le 14 Mai de la même année. Il avoit épousé, par contrat du 18 Juin 1692, Demoiselle *Madeleine-Françoise de Boylesve*, fille de Messire Louis de Boylesve, Chevalier, Seigneur de la Gilliere, Conseiller du Roi en ses Conseils, Lieutenant-Général en la Sénéchaussée d'Anjou & Siege Présidial d'Angers, & de Dame Perrine le Chat. Il mourut en 1727, étant alors Sous-Doyen du Parlement de Bretagne, ses enfans furent : — 1. PIERRE-LOUIS-CYR LE ROY DE LA POTHERIE, Seigneur de Champ de Manche, de Mancy, fut pourvu, le 20 Août 1728, de la charge de Conseiller au Parlement de Bretagne, & épousa, par contrat du 28 Mai 1731, Demoiselle *Françoise-Pauline-Jeanne-Renée le Prêtre-de-Château-Giron*, fille de Jacques René le Prêtre, Chevalier, Seigneur, Baron de Château-Giron, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président à Mortier au Parlement de Rennes, & de Dame Louise-Jeanne de Robien. Il n'y a point eu d'enfans de ce mariage ; — 2. URBAIN, qui suit ; — 3. PIERRE, III du nom ; dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné ; — 4. ANNE, née en 1702, dite de *Sainte-Julie*, Religieuse du Calvaire d'Angers, en 1720, élue Générale de son Ordre, en 1763, & morte le 17 Janvier 1779, — 5. Et PERRINE-FRANÇOISE-RENÉE LE ROY DE LA POTHERIE, mariée, le 7 Juillet 1728, à *Charles de Boilesve*, Chevalier, Seigneur de Soucelles, de Noirieux, &c. leurs enfans sont : — *Charles-Louis*, marié à MARIE-FRANÇOISE LE ROY ; — Et Perrine-Sophie Boylesve.

VII. URBAIN LE ROY, Chevalier, Comte de la Potherie, Seigneur de la Bourgonniere, &c. né le 20 Novembre 1702, ancien Officier au Régiment de Piémont, Infanterie, obtint, au mois de Septembre 1748, des Lettres-Patentes du Roi, portant nouvelle création en titre & dignité de Comté de la Terre, Seigneurie, Haute-Justice de Chalin, située en la Province d'Anjou, & commutation du nom de Chalin, en celui de la Potherie. Ces Lettres furent duement enregistrées ; il est mort le 22 Décembre 1768. Il avoit épousé, par contrat du 23 Novembre 1733, Dame *Catherine-Marguerite-Renée Cupif*, veuve de Jacques Goureau, Ecuyer, Seigneur de l'Epinay, fille de Simon Cupif, Ecuyer, Seigneur de la Beraudiere, & de Dame Marguerite Pichard. De ce mariage sont nés : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. Et MARIE-FRANÇOISE LE ROY, née le 16 Octobre 1734, mariée, le 6 Novembre 1758, à *Charles-Louis de Boylesve*, Chevalier, Seigneur de Soucelles, de Noirieux, de la Rochefouquet, fils de N..... de Boylesve, Chevalier, Seigneur de Soucelles, & de Dame PERINE-FRANÇOISE-MARIE LE ROY DE LA POTHERIE. Il n'y a point d'enfans de ce mariage.

VIII.

VIII. LOUIS LE ROY, Chevalier, Comte de la Potherie, né le 3 Novembre 1736, a été reçu, en 1753, Page de la petite Ecurie du Roi, est entré dans les Chevaux-Légers de la Garde, le 8 Juillet 1756, a été ensuite nommé Lieutenant dans le Régiment d'Aquittaine, Infanterie, le 14 Juillet 1757, & est mort le 14 Juin 1774. Il avoit épousé, le 21 Juillet 1761, Demoiselle *Jeanne-Françoise Mesnage*, fille de Jean-Batiste Mesnage, Chevalier, Seigneur de la Moriniere, & de Dame Françoise le Marié, & petit-neveu du célebre Abbé Mesnage. De ce mariage sont nés : — 1. LOUIS LE ROY, Comte de la Potherie, né le 22 Avril 1762, Officier dans le Régiment du Roi, Infanterie, depuis 1777, non encore marié : — 2. MARIE, née le 13 Décembre 1763 : — 3. Et PAULINE LE ROI, née le 31 Juillet 1765.

SECONDE BRANCHE.

VII. PIERRE LE ROY DE LA POTHERIE, troisieme fils de PIERRE, II du nom, & de *Madeleine-Françoise de Boysseve*, Chevalier, Seigneur de Mancy, Neuville, Prouillé & Bourmont, ancien Officier au Régiment de Poitou, Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, né le 7 Février 1704, reçu chevalier de Justice du même Ordre de Saint-Lazare, le 8 Juillet 1724, pensionné du même Ordre, le 31 Décembre 1778, & pourvu d'une Commanderie le 7 Juillet 1779, a épousé, le 9 Septembre 1736, Demoiselle *Genevieve-Catherine Petit*, dont PIERRE LE ROY, qui suit :

VIII. PIERRE LE ROY, III du nom, Chevalier, Seigneur de Neuville, Prouillé, la Chenaye, Bourmont, &c. né le 21 Octobre 1737, a épousé, le 4 Octobre 1769, Demoiselle *Marie-Innocente-Jeanne-Batiste de Lantivy*, fille de Louis-André de Lantivy, Chevalier Seigneur de Nieffe, Bouchamp & la Lande, & de Dame Marie-Marthe-Henriette de Millon, sa premiere femme, dont ; — 1. LOUIS LE ROI, né le 9 Mars 1771 ; — 2. PIERRE, né le 22 Avril 1772 ; — 3. CYR, né le 15 Juillet 1774 ; — 4. Et AUGUSTIN LE ROY, né le 28 Février 1779.

TROISIEME BRANCHE, actuellement établie en Canada.

IV. NICOLAS LE ROY DE LA POTHERIE, Ecuyer, Sieur de la Potherie & de Coffard, sixieme fils de CLAUDE LE ROY & de *Charlotte Pinon*, épousa, par contrat du 13 Janvier 1626, Demoiselle *Marguerite d'Amours*, fille de Gabriel d'Amours, Seigneur de Serain, & de Dame Marguerite de Hodic, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris. Il mourut le 3 Juillet 1746, & fut inhumé dans la Paroisse de Saint-Gervais. De son mariage, vint : — 1. CHARLES-AUGUSTE, qui suit ; — 2. Et MARGUERITE, née vers l'an 1638, laquelle eut pour tuteur, ainsi que son frere aîné, par Sentence du Châtelet de Paris, du 29 Mars 1650, CHARLES LE ROY, Seigneur de la Potherie, Conseiller d'Etat, leur oncle.

V. CHARLES-AUGUSTE LE ROY DE LA POTHERIE, Chevalier, Sei-

gneur de la Potherie, de Coffart, &c. batisé le 24 Décembre 1634, épousa Demoiselle *Catherine-Françoise de Siquet-de-Manville*, fille de N..... de Siquet de Manville, & de N... de Saint-Pons. Il alla depuis s'établir dans l'isle de la Guadeloupe, & y fut enterré, le 7 Mai 1702, dans l'Hôpital de la Charité de Saint-Jean-Batiste de cette Isle. Il laissa de son mariage: — 1. JACQUES, Chevalier, Seigneur de la Potherie, né à la Guadeloupe, qui servit en qualité de Capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine, entretenu pour le Roi aux isles de l'Amérique. Il s'y maria le 3 Mai 1694, à la Basse-Terre de l'isle de la Guadeloupe, avec Demoiselle *Marie-Anne Millet*, fille de Pierre Millet, Conseiller du Roi au Conseil Souverain de cette Isle, & de Dame Gertrude.......... — 2. CLAUDE-CHARLES LE ROY, qui suit.

VI. CLAUDE-CHARLES LE ROY DE LA POTHERIE, Chevalier, Seigneur de la Potherie, de la Touche, en Touraine, & en partie de Saintours ou Saint-Ours, dans la Nouvelle-France, y exerça d'abord la charge de Contrôleur de la Marine & des fortifications, fut fait depuis Chevalier de Saint-Louis, Capitaine des Troupes du détachement de la Marine, & Aide-Major général de la Guadeloupe. Il étoit né à Paris le 15 Mai 1663.

Il épousa, par contrat du 13 Février 1700, Demoiselle *Elisabeth de Saintours* ou de *Saint-Ours*, morte à la Guadeloupe, le 4 Octobre 1719, fille de Pierre de Saint-Ours ou de Saintours, Seigneur de Saint-Ours, des Chaillons, &c. premier Capitaine d'une compagnie franche d'un détachement de la Marine, entretenu par le Roi en Canada, & de Dame Marie Mullois; il mourut le 18 Avril 1736. De son mariage, il eut — 1. CHARLES-AUGUSTE, qui suit; 2. PIERRE DENIS, rapporté *après la postérité* de son aîné; — 3. Et MARC-RENÉ-AUGUSTIN LE ROY, aussi rapporté après ses deux freres.

VII. CHARLES-AUGUSTE LE ROY DE LA POTHERIE, né à Quebec, le 2 Janvier 1702, Chevalier, Seigneur en partie de Saint-Ours, en Canada, & de la Touche, en Touraine, a été successivement Capitaine des troupes du Roi à la Guadeloupe, Aide-Major & Lieutenant de Roi de cette Isle, commandant le département de la Basse-Terre de la même Isle, & Chevalier de Saint-Louis. Il a épousé, 1°. le 27 Février 1737, Demoiselle *Marie-Anne le Bourg d'Esclainvillier*, morte sans enfans au mois de Décembre 1749; & 2°. le 31 Juillet 1753, D[lle] *Marie-Catherine du Gards-du-Charmois*, dont il a CAROLINE-MARIE-CATHERINE-ELISABETH-GEORGETTE LE ROY DE LA POTHERIE, née à la Guadeloupe le 14 Novembre 1755.

VII. PIERRE-DENIS-CLAUDE LE ROY, second fils de CLAUDE & CHARLES & d'*Elisabeth de Saint-Ours*, Chevalier, Seigneur de Saint-Ours, en Canada, Lieutenant du détachement des Troupes de la Marine à la Guadeloupe, y épousa, au mois de Novembre 1736, Demoiselle *Anne Bachelier*, fille du Major Général de cette Isle, & sœur d'*Angelique-Françoise Bachelier*, femme de MARC-RENÉ-AUGUSTIN, son frere, rapporté ci-après. Il est mort à la Guadeloupe en 1750, & a laissé de son mariage; — 1. N... LE ROY DE LA POTHERIE, de Manville; — 2. FRANÇOIS LE ROY DE LA POTHERIE, de Manville; — 3 & 4. Et deux filles.

VII. MARC-RENÉ-AUGUSTIN LE ROY, DE LA POTHERIE DE SAINT-

OURS, 3e fils de CLAUDE-CHARLES LE ROY, & d'*Elisabeth de Saint-Ours*, Chevalier, Seigneur en partie de Saint-Ours, en Canada, Conseiller du Roi au Conseil supérieur de la Guadeloupe, y naquit le 18 Avril 1711, & mourut à Saint-Domingue en 1750. Il avoit épousé, le premier Octobre 1736, Demoiselle *Angelique-Françoise Bachelier*, morte en 17.., fille du Major-Général de la Guadeloupe, & sœur d'*Anne Bachelier*, femme de PIERRE-DENIS-CLAUDE LE ROY DE LA POTHERIE DE MANVILLE, son frere. Il a laissé de son mariage : — 1. MARC-RENÉ-BERNARD ; — 2. Et N...... LE ROY DE LA POTHERIE DE SAINT-OURS.

Les Armes : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois ombres de soleil, de même à huit rayons ondés, posés 2 en chef, & 1 à la pointe de l'écu.*

Généalogie dressée sur le travail de M. d'Ozier de Serigny.

RUOLZ (DE), Famille noble & ancienne du Vivarais, actuellement établie à Lyon.

Une inondation considérable du Rhône ayant détruit, au lieu de Serriere, son séjour primitif, la plus grande partie de ses titres, Louis XIV, par Lettres-Patentes du 25 Juillet 1659, enregistrées à la Chambre des Comptes de Montpellier, le 20 Novembre suivant, déclara JEAN-PIERRE DE RUOLZ Chevalier, Seigneur du Brossain & du Verger, Bailli d'Annonay, issu d'une des plus anciennes Familles du pays du Vivarais, d'après les recherches, enquêtes & preuves de services rendus à l'état, tant par lui que par ses prédécesseurs. Les nom & armes de cette Famille se trouvant en outre inscrits à cette époque dans plusieurs trésors d'armes & armoriaux, imprimés avec privilege du Roi, dont on nous en a représenté six différens. C'est cette perte de titres qui l'empêche de remonter sa filiation au-delà du suivant.

I. JEAN DE RUOLZ, Ecuyer, Seigneur de Brossain, est rappellé avec Demoiselle *Marie Chevalier*, sa femme, dans le contrat de mariage de leur fils, qui suit :

II. MATHIEU DE RUOLZ, Ecuyer, Seigneur du Brossain & du Verger, servit sous les Rois Henri III & Henri IV, en qualité de Commandant d'une compagnie dans le Régiment de Chevrieres, & soutint le siege du Château de Virieu, en Forez, contre les Ligueurs ; commanda depuis une autre compagnie dans le Régiment de Jarnieu, par commission du 31 Mars 1543, que lui donna le Duc de Nemours, lors Gouverneur du Lyonnois, Forez & Beaujolois, & Colonel de la Cavalerie-Légere de France : il reçut à ce siége tant de blessures, qu'il fut obligé de se retirer en sa maison, où il mourut. Il avoit épousé, le 8 Décembre 1583, Demoiselle *Susanne Cornier*, dont : — 1. BALTHASARD DE RUOLZ, qui servit le Roi Louis XIII dans une compagnie d'Ordonnance du Sieur d'Alincourt, Lieutenant-Général au Gouvernement du Lyonnois, Forez & Beaujolois, & ensuite dans la compagnie de Chevaux-Légers du Duc de Montmorency, Lieutenant-Général au Gouvernement de Languedoc, contre ceux de la Religion pré-

tendue réformée : il fut tué, l'an 1615, en un combat donné dans la plaine de Montaran, près la ville d'Uzès ; — 2. Et PIERRE DE RUOLZ, qui suit:

III. PIERRE DE RUOLZ, Ecuyer, Seigneur du Broſſain & du Verger, inſtitué héritier de ſon pere, par donation du 2 Juin 1627, ſervit auſſi dans la compagnie du Sieur d'Alincourt; &, en conſidération des ſervices rendus, tant par lui que par ſes prédéceſſeurs à la couronne, le Roi lui donna la charge d'un de ſes douze Maîtres-d'Hôtel, pour laquelle il prêta ſerment entre les mains du Prince de Condé, le 2 Novembre 1646. Il avoit épouſé, le 3 Juillet 1623, Demoiſelle *Marie de Montchal*, ſœur de l'Archevêque de Toulouſe, de ce nom, & en eut : — 1. JEAN-PIERRE, qui ſuit ; — 2. Et CHARLES DE RUOLZ, Conſeiller, Aumônier ordinaire du Roi, Abbé-Commandataire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par réſignation de l'Archevêque de Toulouſe, ſon oncle.

IV. JEAN-PIERRE DE RUOLZ, Chevalier, Seigneur du Broſſain & du Verger, Bailli d'Annonay en Vivarais, ſervit au ſiege d'Eſtampes, enſuite en l'armée campée devant Paris, & comme Volontaire, s'eſt trouvé dans le combat près la porte de ladite Ville, contre le Prince de Condé, en 1652, ſervit depuis comme Capitaine au Régiment de Ferron, dans les armées d'Italie, ſuivant les certificats donnés par le Prince Thomas de Savoie, Général, & les Sieurs Comtes de Briſtol & Livron, Lieutenans-Généraux d'icelles, en 1655, 56, 57 & 1658, où il donna de très-grandes preuves de courage, & commanda même le Régiment, comme il appert par acte du 6 Mars 1656. Tous les ans il eut entrée aux états du pays du Vivarais, & les préſida même en 1660 pour la Ducheſſe de la Guiche-Ventadour; & en 1661, préſida auſſi l'Aſſiette générale du Dioceſe de Nîmes, en qualité de Commiſſaire principal departi de la province du Languedoc. Par jugement de la Chambre Souveraine, établie à Montpellier, ſur le fait des francs-fiefs, il obtint, en 1658, main-levée de la taxe qu'on lui avoit impoſée pour raiſon des fiefs qu'il poſſédoit. Il fut déclaré, par Lettres-Patentes du 25 Juillet 1659, iſſu d'une des plus nobles & anciennes Familles du Vivarais, ainſi qu'il eſt dit au commencement de cet article ; & fut, en 1666, maintenu & confirmé par le Roi dans l'ancienneté de ſa Nobleſſe, laquelle fut encore reconnue, en 1668, par Jugement de l'Intendant du Languedoc. Il avoit épouſé, le 30 Octobre 1657, Demoiſelle *Marguerite de Perdrigeon*, Dame des Trois-Fourneaux, de laquelle vinrent : — 1. & 2. JEAN-BATISTE & CHARLES-ANTOINE DE RUOLZ, qui, à l'exemple de leur pere, ſervirent dans les armées d'Allemagne, où le premier fut bleſſé au ſiége de Mayence, à côté de ſon pere, & enſuite dans l'armée envoyée en Catalogne, où ils furent tués tous les deux en Juillet 1697, au ſiege de Barcelone ; — 3. JEAN-PIERRE-MARIE DE RUOLZ, qui ſuit; — Et pluſieurs autres enfans, morts en bas-âge & ſans poſtérité.

V. JEAN-PIERRE-MARIE DE RUOLZ, Chevalier, Seigneur des Trois-Fourneaux, couſin de Jean-Pierre de Montchal, mort en 1698, dernier mâle de ſa maiſon, hérita de Charles-Louis de Montchal, par teſtament de 1686, du patronage & droit de nommer aux Prébendes & Chapelles fondées par les ancêtres de cette Maiſon, en Vivarais ; & réunit alors le

nom & les Armes de Montchal aux siennes, ainsi qu'il appert par divers actes. Il vint s'établir à Lyon, où il acheta une charge de Conseiller en la Cour des Monnoies, lors de sa création en 1705. De Demoiselle *Jeannerie Sabot d-eSugny*, qu'il avoit épousée, le 7 Avril 1700; il a eu: — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 2. PIERRE-MARIE, Prieur de Saint-Antoine, à Paris, noyé par accident dans la riviere d'Ain, le 10 Juillet 1756; — 3. CHARLES-JOSEPH, tige de la branche de RUOLZ-MONTCHAL, rapportée ci-après; — 4. JEANNE-MARIE-VICTOIRE DE RUOLZ, aînée des deux dernieres, mariée dans le Forez à *N... de Chabet*, Seigneur de Marcilly-sur-Lignon: elle est décédée en Mai 1778; — Et d'autres enfans, morts sans postérité.

VI. JEAN-FRANÇOIS DE RUOLZ, Ecuyer, Chevalier, ancien Capitaine au Régiment de Ponthieu, Chevalier de Saint-Louis, a fait toutes les campagnes de Bohême, & fut fait prisonnier de guerre à la reddition d'Egra. Il est mort le 15 Août 1758, & avoit épousé, en 1743, Demoiselle *Marie Charlier-de-l'Epine*, de Lille en Flandres, dont il a laissé: — 1. FRANÇOIS-XAVIER, qui suit; — 2. & JEANNE-MARIE-JOSEPHINE-RENÉE DE RUOLZ, non encore mariée.

VII. FRANÇOIS-XAVIER DE RUOLZ, Chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, fait Lieutenant des vaisseaux du Roi en 1778, & Chevalier de Saint-Louis.

Branche de RUOLZ-MONTCHAL.

VI. CHARLES-JOSEPH DE RUOLZ-MONTCHAL, Chevalier, Seigneur de Francheville-ès-Lyon, institué héritier de JEAN-PIERRE-MARIE, son pere, lui succéda dans la charge de Conseiller en la Cour des Monnoies de Lyon, & épousa, le 28 Septembre 1741, Demoiselle *Catherine Rivet de Fromente*. Le 10 Juillet 1756, allant à Geneve avec sa femme & PIERRE-MARIE DE RUOLZ, son frere, Prieur de Saint-Antoine de Paris, le bac prit eau, & les fit périr tous trois malheureusement dans la riviere d'Ain, regretés de leur Famille & de leurs concitoyens. De leur mariage, ils ont eu: — FRANÇOIS-CATHERINE-JEAN-PIERRE DE RUOLZ, qui suit; — Et trois autres enfans morts en bas-âge.

VII. FRANÇOIS-CATHERINE-JEAN-PIERRE DE RUOLZ, Chevalier, dit le *Marquis de Ruolz-Montchal*, Seigneur de Francheville-ès-Lyon, du Chatelard & Chaponnost, a épousé, le 16 Mars 1778, Demoiselle *Louise-Josephine de Rochemore*, fille d'Alexandre-Henri-Pierre de Rochemore, Marquis de Rochemore-Saint-Cosme, Seigneur de Tartugniere, Marblanc & Montredon, & de Demoiselle Charlotte-Louise des Ours-de-Mendajors, dont: — 1. FRANÇOIS-XAVIER-MARIE DE RUOLZ-MONTCHAL, Chevalier, né le 28 Février 1779; — 2. Et PHILIPPE-JOSEPH DE RUOLZ, né le 22 Juin 1781.

Les armes: *d'azur, à trois fusées d'or, mises en fasce*: cimier, *un levrier assis sur son cul, accolé de gueules, cloué & virolé d'or*: supports, *deux levriers de même*: devise, *Toujours prêt*.

Généalogie rédigée d'après un mémoire dressé sur titres communiqués.

S.

SADE : c'eſt une des plus anciennes Maiſons de Provence & du Comtat Venaiſſin, & originaire d'Avignon, où pluſieurs monumens prouvent également, & une Nobleſſe diſtinguée, & une grande ancienneté. Les monumens ſont, le fameux pont du Rhône, une rue de Sade, & une tour appellée, par corruption, *la Tour de Sauzes*.

L'Auteur de l'Hiſtoire de la Nobleſſe du Comté d'Avignon, *tom. III, pag. 160 & ſuiv.* a donné une généalogie de cette Maiſon aſſez détaillée. On en trouve une autre dans l'Hiſtoire héroïque de la Nobleſſe de Provence, *tom. II, page 361 & ſuiv.* mais plus abrégée. Nous renvoyons à ces Auteurs, n'en pouvant parcourir que très-légérement tous les degrés. La filiation commence à BERTRAND DE SADE qui ſuit :

I. BERTRAND DE SADE, qui, ſuivant *Noſtradamus*, aſſiſta, en 1216, à une aſſemblée tenue dans la ville d'Arles. On lui donne pour fils :

II. HUGUES DE SADE, qui teſta devant Roſtain Magiſtri, Notaire d'Avignon, en 1302. Il avoit épouſé *Raimonde Garnier*, laquelle teſta, en 1298, devant Gilles de Tournon, Notaire d'Avignon. De ce mariage vinrent; — 1. BARTHELEMI, mort avant ſon pere. Il avoit épouſé *Etiennette Gantelmi*, dont une fille, mariée à *Guillaume de Saint-Savournin*; — 2. PAUL, qui ſuit; — 3. JACQUES, marié à *Raimonde de Lancio*, dont une fille, auſſi nommée RAIMONDE DE SADE, femme de *Georges de Julianis*, de la ville de Nîmes; — 4. JEAN, mort ſans enfans de ſon mariage avec *Hermanſade de Sauve*; — 5. RAYMONDE, ſelon l'Abbé Pithon-Curt, dont on ignore la deſtinée; — 6. THOMASINE, femme de *Guillaume de l'Epine*, dont elle n'eut point d'enfans; — 7. JACINE, mariée avec *Guillaume-Pierre Amic*, Sieur du Colombier; — 8. Et LAURE DE SADE, mariée à *Henri de Chabaud*, Seigneur de Cabrieres, au Comtat Venaiſſin.

III. PAUL DE SADE, qualifié Damoiſeau dans les titres, & Chevalier par différens Ecrivains, eſt cité dans l'Hiſtoire de Provence, par *Noſtradamus*, comme un des principaux Gentilshommes d'Avignon. Il épouſa 1°. *Jeanne Lartiſſu*, qu'on a cru être de la Maiſon de Médicis; 2°. *Augiere Blanqui*, ou *le Blanc*, & teſta le 19 Mai 1345. Du premier lit il eut; — 1. HUGUES, qui ſuit : & du ſecond; — 2. PAUL, Chanoine de l'Egliſe d'Avignon; — 3. JACQUES, marié avec *Catherine de Caritat*, d'une ancienne Nobleſſe qui ſubſiſte encore en Dauphiné; — 4. PIERRE, qui, par ſon teſtament de l'an 1348, fonda un hôpital à Avignon, nommé l'*Hôpital de Sade*, lequel ſubſiſta juſqu'en 1450, qu'il fut réuni à celui de Saint Beneſet. Il avoit épouſé *Guillemette du Colombier*, dont LOUISE DE SADE, mariée dans l'illuſtre & ancienne Maiſon d'Urre; — 5. GUILLAUME, marié à *Cecile de l'Iſle*, du Comtat Venaiſſin. Il fut auteur

d'une branche terminée en la personne de PONS DE SADE, nommé à l'Evêché de Vaison, dont il prit possession en 1445, mort en son Diocese en 1469, où il est regardé comme un des plus illustres Prélats de l'Eglise de Vaison; — 6. BARTHELEMI, pourvu d'un Canonicat de Nîmes par le Pape Benoît XII, & du Prieuré de Saléon, au Diocese de Gap, par le Pape Jean XXIII.; — 7. AIGLINE, Religieuse Bénédictine à l'Abbaye de S.-Laurent d'Avignon; — 8. Et LAURE DE SADE, née le 4 Juin 1314, héroïne si célebre par sa beauté & par la passion que conçut pour elle François Pétrarque, Poëte & Philosophe, le plus beau génie de son siécle. Elle fut élevée dans les Lettres par Etiennette Gantelmi, sa tante, l'une des Dames de la Cour d'Amour; (c'est-à-dire, Académie de Science & de Belles-Lettres, soutenue par les puissances Ecclésiastiques co-séculieres) formée d'abord dans son château de Romanil, & depuis tranférée à Avignon, où LAURE fut elle-même agrégée. Elle mourut en cette ville le 4 Juin 1348, & fut enterrée dans la Chapelle de la Croix, en l'Eglise des Cordeliers, où est le tombeau de sa famille, que le Roi François I. fit ouvrir en 1533. On y trouva une boîte de plomb, contenant un Sonnet à l'honneur de LAURE, qu'on prétend avoir été fait par Pétrarque, ou plutôt par quelque autre Poëte, puisqu'il étoit absent lors de la mort de cette belle LAURE. Ce Prince fit refermer le tombean, avec la boîte en question, dans laquelle il mit les huit vers qu'il composa lui-même, rapportés par Pithon-Curt, & Artefeuil.

IV. HUGUES DE SADE, II du nom, dit *le vieux*, pour le distinguer de son fils, possédoit de grands biens & plusieurs droits seigneuriaux dans la ville d'Avignon, sur les péages du Rhône, sur la traite des sels, &c. comme on l'apprend d'un ancien livre en vélin, qu'HUGUES DE SADE fit écrire en 1349. Il épousa, 1°. *Laure de Noves*, fille d'Audibert, Seigneur de Noves sur la Durance; & 2°. en 1348, *Verdame Trentelivres*, fille d'Hugues, & de Barthelemie d'Oppede. Il testa à Avignon, en 1364, & sa seconde femme, en 1399. Du premier lit vinrent: — 1. HUGUES, qui suit; — 2. PIERRE, Chanoine de l'Eglise d'Avignon, en 1356; — 3. AUDIBERT, Doyen d'Avignon, en 1361, Prévôt de l'Eglise de Toulouse, en 1388, & enfin Prévôt de la Collégiale de Pignans, en 1395. Il assista la même année à l'assemblée des Etats de Provence, où il fut député par le Clergé de la Province, avec l'Evêque de Sisteron; — 4. GARCENDE, mariée, 1°. en 1345, à *Bernard d'Ancezune*, & 2°. à *Raymond de Maulsang*, après la mort duquel elle se fit Religieuse Bénédictine, en l'Abbaye de Saint-Laurent d'Avignon; — 5. HERMENSADE, Religieuse en ladite Abbaye.

Du second lit sortirent: — 6. BAUDET DE SADE, tige de la branche des Seigneurs de Saumane, éteinte dans la personne de JOACHIM DE SADE, Seigneur de Saumane, co-Seigneur de Caumont & de Saint-Savornin, Gouverneur des Ville & Château de Vaison, marié à *Madeleine Lartissut*, il n'en eut point de postérité. Il testa en 1534, & fit son héritier universel JOACHIM DE SADE, Seigneur de Mazan, son consin & son filleul; — 7. JEANNET, député de la ville d'Avignon auprès du Pape Martin V. Il épousa,

1°. *Comtesse de Retronchim*, fille de Jean, co-Seigneur de Mazan; & 2°. *Helene de la Jugie*, d'une famille de Limosin, illustrée par Guillaume & Pierre de la Jugie, faits Cardinaux par le Pape Grégoire XI, leur cousin-germain, en 1347. Il n'eut point d'enfans de cette seconde femme, mais de la premiere, sortit: JEANON DE SADE, a qui le Roi Charles VI. donna, en récompense de ses services militaires, le Gouvernement du Fort Saint-André de Villeneuve, où il fut tué par les Officiers de la Tour du Pont. Il avoit épousé, 1°. en 1410, *Thadée le Maître*, fille de Jean, Seigneur de Mazaugues, Trésorier-Général en Provence, & de Catherine de Porcelet; & 2°. *Catherine de Barras*, desquelles il n'eut point d'enfans; — 8. LAURE-PAUL, Secrétaire d'Etat d'Yolande d'Arragon, Reine de Naples, Comtesse de Provence, & son Ministre à la Cour du Pape. Il fut pourvu de l'Evêché de Marseille, en prit possession le 24 Mai 1405, assista, en 1409, au concile de Pise, & mourut en 1433; — 9. BARTHELEMIE, mariée à *Jean du Puy*, Seigneur de Montbrun. Elle testa en 1399; — 10. MARGUERITE, femme de *Jean du Moulin-neuf*; — 11. Et CATHERINE DE SADE, épouse de *François de Cario*, de la ville de Pernes.

V. HUGUES DE SADE, III du nom, dit *le jeune*, fut fort zélé pour le parti du Roi Louis II d'Anjou, Comte de Provence. Il fut député par la ville d'Apt, avec Jean de Laudun, vers le Pape Innocent VI, pour obtenir l'établissement d'un Collége dans cette Ville, en 1360. Il fit son testament devant Pierre Saunier, Notaire à Avignon, en 1406, par lequel on voit qu'il avoit épousé *Giraude de Ledenon*, fille de Jean, Seigneur d'Aramont, de laquelle il eut sept enfans, savoir: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ELZÉAR, Ecuyer, & ensuite Echanson de l'Anti-Pape Benoît XIII. *L'Empereur Sigismond* de Luxembourg lui accorda, par son Diplôme du 11 Janvier 1416, le privilége de porter sur *l'étoile* des Armes de sa Maison *une aigle éployée de sable, béquée, membrée & diadémée de gueules*, que ses descendans ont toujours portée depuis ce tems-là. Il épousa *Dauphine de Venasque*, Dame des Issars, & en eut ELIE DE SADE, mort sans postérité; & deux filles, ARGENTINE, mariée, en 1451, avec *Pierre Raymond*, Seigneur de la Visclede; & HELENE DE SADE, femme de *Colin d'Albertas*; — 3. PAULET, Maître de la Chambre du Pape, marié à *Jeanne de Castellane*, dont il n'eut qu'une fille, RAIMONDE DE SADE, mariée, 1°. en 1409, à *Louis de Cabassole*, & 2°. en 1417, à *Pons d'Aramon*; — 4. MARGUERITE, mariée, le 24 Avril 1392, à *Audouin de la Plane*, Seigneur en partie de Caromb; — 5. CATHERINE, femme de *Pierre de Seguret*; — 6. LAURE, Religieuse à l'Abbaye de Saint-Laurent d'Avignon; — 7. Et MARIE DE SADE, Religieuse de Cîteaux, à l'Abbaye de Sainte-Catherine de la même Ville.

VI. JEAN DE SADE, Seigneur d'Eiguieres, Saint-Jeurs & du Poil, Juge-Mage de Provence, fut employé par Louis d'Anjou, II du nom, dans des négociations importantes, en qualité d'Ambassadeur auprès du Roi d'Arragon & de Hongrie, en 1411. La charge de Juge-Mage ayant été supprimée, ce Prince le fit premier Président du Parlement qu'il créa, par lettres du 25 Octobre 1415. Il fut nommé Ambassadeur de la Ville d'Avignon, vers le

le Pape Martin V, en 1418. Les Historiens parlent avec éloge de ce Magistrat. Il épousa *Raimonde de Cays*, fille de Pons, Chancelier de Provence, & de Gencienne de Quiqueran, de la Ville d'Arles; & testa devant Pierre Garnier, Notaire à Aix, en 1415, en faveur des deux enfans qu'il eut, savoir: — GIRARD, qui suit; — Et HONORÉE DE SADE, mariée à *Jean de Retronchim*, co-Seigneur de Mazan.

VII. GIRARD DE SADE, Seigneur d'Eiguieres, Saint-Jeurs, Majastre & du Creissel, en Provence; co-Seigneur de Mazan, de Venasque & de Saint-Didier, au Comtat Venaissin, fut institué héritier de sa mere, par son testament de l'an 1436. Il reçut l'hommage de la Communauté d'Eiguieres, en 1421, & épousa, en 1428, *Jeanne Palmier*, fille de Pierre, d'une famille qui a donné un Archevêque de Vienne & des premiers Présidens au Parlement de Grenoble. Il testa à Avignon le 10 Juin 1483, & eut pour enfans: — ETIENNE, qui suit; — Et BALTHASARD DE SADE, auteur de la branche des Seigneurs d'Eiguieres, rapportée ci-après.

VIII. ETIENNE DE SADE, co-Seigneur de Mazan, de Venasque & de Saint-Didier, premier Consul d'Avignon, en 1500, épousa, 1°. *Isabelle de Guiramand*, fille de Jean, Seigneur de Bras, la Gramuse, & de Catherine de Forbin; & 2°. *Catherine de Cabassole-de-Réal*, fille de Guillaume, Seigneur de Barbentane, Ecuyer & Echanson du Roi René, Comte de Provence. De ce dernier mariage vinrent: 1. GUILLAUME, marié, en 1519, à *Catherine de Saint-Michel*, dont il eut trois filles, mariées dans les Maisons de *Faure*, *Quiqueran* & *Beaune*; — 2. GABRIEL, mort sans postérité; — 3. autre GUILLAUME, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Commandeur de Puymoisson, au Diocese de Riez; — 4. PIERRE, qui suit; — 5. ANTOINE, légataire de son pere, en 1483, qui fut Chanoine d'Aix; — 6. Et ISABELLE DE SADE, femme de *Philippe de Lubieres*, de la ville de Tarascon.

IX. PIERRE DE SADE, héritier de ses freres, co-héritier de son pere, Seigneur de Mazan & autres lieux, premier Consul d'Avignon, testa en 1515, & avoit épousé *Batistine de Forbin*, veuve de Raimond de Glandevès, Grand Sénéchal de Provence, & fille de Palamede de Forbin, surnommé *le Grand*, Seigneur de Soliers, Gouverneur de Provence & de Dauphiné, dont: — 1. FRANÇOIS, mort sans alliance; — 2. Et JOACHIM DE SADE, qui suit.

X. JOACHIM DE SADE, Seigneur en partie de Mazan, de Venasque & de Saint-Didier, Capitaine du Château de Vaison, reçu Conseiller au Parlement de Provence, en 1531, avoit épousé, en 1521, *Clémence de Gerard*, fille de Dragonet, Seigneur d'Aubres, & de Françoise de Galien. Il en eut: — 1. FRANÇOIS, mort en bas-âge; — 2. JEAN, qui suit; — 3. MADELEINE, décédée sans alliance; — 4. Et FRANÇOISE, mariée, 1°. en 1544, avec *Antoine de Foissard*, dit *Chaussegeos*, Seigneur d'Istres, & 2°. avec *Esprit Luguet*, Chevalier de l'Ordre du Roi.

XI. JEAN DE SADE, II du nom, Seigneur de Saumane, co-Seigneur de Mazan, Cabanes & d'Istres, Capitaine héréditaire du Château de Vaison, Conseiller d'Etat & premier Président en la Chambre des Comptes

de Provence, recueillit la succession des Seigneurs de Saumane, ses parens; & épousa, en 1551, *Sibille de Jarente*, veuve d'Antoine de Rolland, Seigneur de Reillanette & de Cabanes, fille de Claude-Gaspard de Jarente, Conseiller au Parlement, & de Marguerité de Pontevès-Carces. Il testa en 1595, & mourut en 1600; Nostradamus en fait un grand éloge. Il laissa de son mariage: — 1. BALTHASARD, qui suit; — 2. MARGUERITE, mariée, en 1602, à *Richard de Cambis*, Seigneur d'Orsan & de Servieres; — 3. Et CLAIRE DE SADE, femme de *Louis de Cabre*, Seigneur de Roqueraire, de la ville de Marseille.

XII. BALTHASARD DE SADE, Seigneur de Saumane & de Beauregard, co-Seigneur de Cabanes & de Mazan, Capitaine héréditaire du Château de Vaison, épousa, en 1600, *Diane de Baroncellis*, fille de Barthelemi, Seigneur de Javon, Chevalier de l'Ordre du Roi & de celui du Pape, & de Loüise de Breton-Crillon, dont: — 1. JEAN-BATISTE, qui suit; — 2. RICHARD, nommé à l'Evêché de Cavaillon par le Pape Alexandre VIII, le 13 Mai 1660, sacré à Rome par le Cardinal François Barberin, ou il fut député par sa Province, en 1663, & y mourut le 15 Juin de la même année. Il fut inhumé dans l'Eglise de Saint-Laurent, *in Damaso*, où le Cardinal Barberin lui fit faire de magnifiques funérailles, & élever un superbe tombeau de marbre blanc; — 3. Et CATHERINE DE SADE, Religieuse de Cîteaux, en l'Abbaye de Sainte-Catherine d'Avignon.

XIII. JEAN-BATISTE DE SADE, Seigneur de Saumane & de Beauregard, co-Seigneur de Mazan, Capitaine héréditaire des ville & château de Vaison, & Colonel de la Cavalerie légere du Pape, au Comtat Venaissin, épousa *Diane de Simiane*, Dame de la Coste, en Provence, fille de François, & d'Anne de Simiane, Dame de Châteauneuf, au Comtat, dont: — 1. CÔME, qui suit: — 2. FRANÇOIS, reçu Chevalier de Malte en 1638: — 3. JEAN, Seigneur de Beauregard, mort sans alliance: — 4. RICHARD, reçu Chevalier de Malte en 1630, Capitaine d'une des Galeres du Pape, qui se distingua aux guerres de Candie, fut Colonel des Chevaux-Légers du Comtat Venaissin; & successivement Commandeur de Montfrin, de Puymoisson & de Jalès, & enfin Bailli d'Aquila & Grand-Prieur de Saint-Gilles, mort à Malte, le 17 Mars 1719, âgé de quatre-vingt-neuf ans: — 5. JEAN-BATISTE, Evêque de Cavaillon, dont il prit possession le 17 Juillet 1665, mort, dans la réputation d'un pieux & savant Prélat, le 21 Décembre 1707, âgé de soixante-quinze ans. On a quelques Ouvrages de piété de cet Evêque: — 6. ISABELLE, mariée, en 1665, à *Jean-François de Guast*, Seigneur de Cuirol & de Montmirail: — 7. MARGUERITE DE SADE, Abbesse de Saint-Laurent d'Avignon, en 1706: — 8. & 9. Et deux autres filles, Religieuses.

XIV. CÔME DE SADE, Seigneur de Saumane, de la Coste & de Beauregard, & en partie de Mazan, Capitaine héréditaire des ville & château de Vaison, épousa, en 1669, *Elisabet-Louet-de-Nogaret-de-Murat*, fille de Jean-Louis, Marquis de Cauvisson, Maréchal des camps & armées du Roi, & de Françoise-de-Bermond-du-Caylar-de-Thoiras, dont: — 1. GASPARD-FRANÇOIS, qui suit: — 2. JEAN-BATISTE, Prieur de Bonieux, &

Archidiacre de l'Eglise de Cavaillon : — 3. JOSEPH-MARIE, reçu Chevalier de Malte en 1692, Capitaine de Galeres au service de son ordre, qui se noya en 1700 : — 4. JEAN-LOUIS, Prieur de Sainte-Croix de Maulsang, & Prevôt de l'Eglise Collégiale de l'Isle, en Venaissin : — 5. & 6. Et deux filles, Religieuses à Cavaillon.

XV. GASPARD-FRANÇOIS, appellé le Marquis DE SADE, Seigneur de Saumane & de la Coste, co-Seigneur de Mazan, Capitaine héréditaire des ville & château de Vaison, Colonel de l'artillerie & de la cavalerie du Pape, au Comtat Venaissin, fut nommé, en 1700, Ambassadeur de la ville d'Avignon, vers le Pape Clément XI, pour complimenter ce nouveau Pontife sur son exaltation; eut commission, l'année suivante, d'inviter les Ducs de Bourgogne & de Berri à honorer la ville d'Avignon de leur présence, & reçut ces Princes à leur passage en cette ville. Il est mort le 10 Décembre 1739, & avoit épousé, en 1699, *Louise-Aldonce d'Astouaud*, fille de Jean, Baron de Murs, Seigneur de Romanil, & de Marie de Thésan-Venasque. De ce mariage il a eu : — 1. JEAN-BATISTE-FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit : — 2. RICHARD-JEAN-LOUIS, reçu Chevalier de Malte en 1715, qui servit en Italie, en 1732, en qualité d'Aide-de-Camp des Maréchaux de Villars & de Broglie : — 3. JEAN-FRANÇOIS-PAUL-ALDONCE, Vicaire-Général de l'Archevêque de Toulouse, & en 1735, de celui de Narbonne; nommé à l'Abbaye d'Ebreuil, Ordre de Saint-Benoît, Diocese de Clermont en Auvergne, depuis 1744 : — 4. HENRI-VICTOR, Chevalier de Malte, Lieutenant des Vaisseaux du Roi à la promotion du premier Janvier 1746 : — 5. ANTOINE-FÉLIX-TOUSSAINT, mort en bas-âge : — 6. HENRIETTE DE SADE, mariée, en 1733, avec *Ignace de Villeneuve*, Seigneur de Martignon & de Saint-Maurice : — Et quatre autres filles, Religieuses.

XVI. JEAN-BATISTE-FRANÇOIS-JOSEPH, Comte DE SADE, Seigneur de Saumane, la Coste, &c. & en partie de Mazan, Capitaine héréditaire des ville & château de Vaison, Colonel-Général de la Cavalerie légere du Comtat Venaissin, ci-devant Capitaine de Dragons au Régiment de Condé, & Ministre du Roi auprès de l'Electeur de Cologne, en 1740, avoit été nommé, en 1730, Ambassadeur à la Cour de Russie; mais la mort du jeune Czar, & les liaisons de la nouvelle Impératrice avec la maison d'Autriche, ayant empêché l'effet de cette Ambassade, le Cardinal de Fleury le chargea, en 1737, d'une négociation secrete à la Cour de Londres, & plusieurs fois de semblables commissions; a été fait Lieutenant-Général au Gouvernement de la Province de Bresse, Bugey, Gex & Valromey, au mois d'Août 1738. Le Comte DE SADE a épousé, par contrat du 12 Novembre 1733, *Marie-Eléonore de Maillé*, Dame de Compagnie de la Duchesse de Bourbon, fille de Donatien, Comte de Maillé, Marquis de Kermen, Baron de Lesquelen, second Baron de Bretagne, & de Marie-Louise-Binet de Marcognet, dont : — 1. DONATIEN-FRANÇOIS, qui suit : — 2. Et CAROLINE-LAURE DE SADE, née en 1737, qui a eu pour parrain & marraine, le Duc & la Duchesse de Bourbon; & est morte en 1739.

XVII. DONATIEN-FRANÇOIS, appellé le Vicomte DE SADE, né en

1740, a époufé, contrat figné, le 14 Janvier 1776, par le Roi & la Famille Royale, Demoifelle *N.... de Caufans.*

Branche des Seigneurs D'EIGUIERES.

VIII. BALTHASARD DE SADE, fils puîné de GIRARD, & de *Jeanne Palmier*, Seigneur d'Eiguieres, tranfigea, le 13 Janvier 1483, avec la Communauté, affifta avec les autres Barons de Provence, aux États tenus à Aix, en 1487, pour la reconnoiffance du teftament de Charles d'Anjou, III du nom, dernier Comte de Provence, qui appelloit à fa fucceffion le Roi Louis XI, & fes fucceffeurs, Rois de France. Il époufa, vers le même tems, *Agnès Hugolen*, Dame de Romanil & de la Goy, en Provence, & tefta le 16 Mars 1518, en faveur de fes enfans : — 1. JOACHIM, qui fuit : — 2. Et JEAN-PIERRE DE SADE, qui fervit avec diftinction pendant les troubles de Provence fous Henri III, & ne laiffa point d'enfans de *Louife d'Albert*, fon époufe.

IX. JOACHIM DE SADE, mort avant fon pere, avoit époufé *Madeleine Mancelli*, de la ville de Tarafcon, d'une Famille noble, originaire de Naples, & en eut : — 1. BALTHASARD, qui fuit : — 2. Et PIERRE DE SADE, Seigneur de Goult, Chevalier de l'Ordre du Roi, &c. qui fut trois fois premier Conful d'Arles, & dont la petite fille, nommée LÉONE DE SADE, porta, par fon mariage, la Seigneurie de Goult dans la maifon de Donis.

X. BALTHASARD DE SADE, II du nom, Seigneur d'Eiguieres, de Romanil & de la Goy, dont il rendit hommage en la Chambre des Comptes d'Aix, le 14 Janvier 1540, époufa *Honorade de Grimaldi*, des Seigneurs d'Antibes, dont : — 1. CLAUDE, héritier de fon pere avec fubftitution à fon frere & à fes defcendans à perpétuité, mort fans alliance : — 2. JEAN, qui fuit : — 3. ANNE, mariée, en 1545, à *Gabriel de Pontevès*, Seigneur de Buoux : — 4. Et MADELEINE DE SADE, morte fille.

XI. JEAN DE SADE, Seigneur d'Eiguieres, de la Goy, &c. époufa, le 30 Avril 1550, *Anne de Damian*, & en eut : — 1. PIERRE, qui fuit : — 2. MICHEL, marié à *Honorade de Boche*, de la ville d'Arles, dont trois filles, mariées dans les maifons de Forbin-la-Barbent, d'Aftonaud-de-Murs, & de Jarente-Sénas : — 3. JEAN-BATISTE, tué au fiege de la Rochelle, lorfque le Duc d'Anjou, qui fut enfuite Henri III, affiégeoit cette place : — 4. JOSEPH DE SADE, dont la branche s'eft éteinte à la quatrieme génération : — 5. Et trois filles, mariées dans les maifons de la Tour-Gouvernet, de Villeneuve, à Beaucaire, & de Berton-Crillon.

XII. PIERRE DE SADE, Seigneur d'Eiguieres, fut Enfeigne au Régiment des Gardes, fervit avec diftinction dans l'armée du Duc d'Epernon pendant la ligue, commanda dans la ville de Salon avec le Seigneur d'Iftres, lorfque le Duc de Savoie mit le fiege devant cette place pour la feconde fois. Il avoit époufé, le 12 Novembre 1588, *Louife de Porcelet-Maillane*, fille de Jean, Seigneur de Maillane, & de Marguerite de Grille, dont il eut : — JEAN-VALENTIN DE SADE, qui fuit :

XIII. JEAN-VALENTIN DE SADE, Seigneur d'Eiguieres, marié, par contrat passé le 9 Mai 1617, avec *Marie-Anne-Françoise de Calviere-Boucoiran*, fille de Guillaume, Seigneur de Boucoiran, & d'Isabelle Barriere de Nages. Il testa, le 13 Octobre 1631, & eut pour enfans : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. FRANÇOIS DE SADE, (selon Pithoncurt, ou JEAN, suivant Artefeuil), Seigneur de Vauredone, auquel son pere légua le mas de Cabanes, au terroir de Tarascon. Il servit en qualité de Capitaine dans le Régiment de Caderousse, Infanterie, le 2 Janvier 1645; dans celui de la Marine, par commission du 16 Juin 1646, & fut Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Duc de Guise, par brevet du 11 Mai 1654. Il épousa *Françoise de Clément*, de la ville de Tarascon, dont des enfans qui servirent dans le Régiment de Souvré : — 3. ISABELLE, dotée par son pere de 3000 écus, & mariée, par contrat du 28 Février 1638, à *Jacques de l'Estang*, Seigneur de Parade, de la ville d'Arles : — 4. LOUISE, dotée par son pere de la même somme, & mariée, le 11 Novembre 1640, avec *André Doria*, de la ville de Tarascon : — 5. FRANÇOISE, femme de *Claude de Chiavari*, Seigneur de Montredon : — 6. ANNE, Religieuse Ursuline à Salon, en 1641 : — 7. Et MADELEINE DE SADE, Religieuse à la Visitation de Tarascon, en 1648.

XIV. GUILLAUME DE SADE, Seigneur d'Eiguieres, commença de servir dans l'arriere-ban de la Noblesse de Provence, sous le Comte de Carces, Grand-Sénéchal de la Province, lorsque le Cardinal Maurice de Savoie se jetta dans Nice, en 1639; delà il suivit le Comte de Carces avec cinquante Gentilshommes Provençaux au secours de Salses, au mois de Janvier 1640; passa en Catalogne, y servit d'abord en qualité de Cornette de la Mestre-de-Camp du Régiment d'Aubais, par commission du mois de Mars 1641; commanda, la même année, la Compagnie des Chevaux-Légers du Baron du Caila, Capitaine audit Régiment d'Aubais, au premier siege de Tarragone, à la prise de Tomarit & au secours d'Almenas; fit la campagne de 1642, en qualité de Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Comte de Carces, avec laquelle il se trouva au siege de Perpignan, rendu au Roi le 9 Septembre, dont il escorta la garnison. Le 7 Octobre de la même année, il combattit à la bataille de Lérida, gagnée sur les Espagnols par le Maréchal de la Mothe, Vice-Roi & Capitaine-Général de la Catalogne. Des affaires de famille l'obligerent vers ce tems-là de quitter le service & de se rendre en Provence, où il obtint du Parlement un Arrêt, le 14 Octobre 1647, qui interdit à ses vassaux Protestans de la terre d'Aiguieres, l'exercice de leur Religion. Deux ans après, la Province s'étant soulevée à l'occasion des brouilleries du Parlement avec le Comte d'Alais qui en étoit Gouverneur, le Seigneur d'Eiguieres y soutint avec beaucoup de zele les intérêts de ce Prince, dont le Roi lui fit des remercimens par une lettre écrite de Compiegne, du 15 Mai. Il suivit le Comte d'Alais au siege de Meirargues, qui fut entrepris pour resserrer la ville d'Aix, y eut un cheval tué sous lui, & continua de soutenir le parti du Gouverneur, suivant les intentions de la Cour, jusqu'à ce que la paix fut faite en Provence, le 13 Août 1649. Il épousa, par contrat du 9 Mars 1653, *Isabelle d'Abeille*,

fille de Victorin, Seigneur de Peyrolles, & de Catherine de Caseneuve; dont : — 1. JOSEPH, qui suit : — 2. ANTOINE, reçu Chevalier de Malte de minorité en 1662, mort Commandeur de la Capelle, le 4 Septembre 1729 : — 3. JACQUES, reçu Chevalier du même Ordre en 1677, qui fit sa premiere campagne en Piémont, où il se trouva, en 1681, à la prise de Casal, en qualité d'Aide-de-Camp du Marquis de Boufflers. Il quitta depuis le service du Roi pour entrer dans celui de son Ordre, & reçut quatre coups de feu au siege de Coron, dans la Morée, dont il mourut le 18 Août 1688 : — 4. LOUISE, Religieuse Bénédictine dans l'Abbaye de Sainte-Marthe, à Tarascon, en 1671 : — 5. & 6. ANNE & CLAIRE DE SADE, Religieuses Ursulines à Salon, en 1677.

XV. JOSEPH DE SADE, Seigneur d'Eiguieres, mort le 22 Juillet 1714, avoit épousé, par contrat du 27 Janvier 1676, *Anne-Susanne de Roux-d'Arbaud,* fille de Jean-François, Seigneur de la Pérusse & de Saint-Janet, & de Marie d'Hugues, petite-niece de Guillaume d'Hugues, Religieux Jacobin, mort Archevêque d'Embrun. De ce mariage il a laissé : — 1. LOUIS-ELZÉAR DE SADE, Seigneur d'Eiguieres, d'abord élevé Page à la grande Ecurie du Roi, puis Mousquetaire dans sa seconde Compagnie; ayant obtenu une Enseigne dans le Régiment des Gardes-Françoises, il fit la campagne de 1712, en Flandres, où il se trouva à l'affaire de Denin, le 24 Juillet, & fut blessé d'un coup de feu à la tête, à l'ouverture de la tranchée devant Douay, la nuit du 14 & 15 Août suivant, ce qui l'obligea de quitter le service. Il épousa, en 1716, *Genevieve de Thoron,* des Seigneurs d'Artignosc, en Provence, & mourut sans enfans, dans son Château d'Eiguieres, le 9 Février 1746; — 2. JOSEPH-DAVID, *qui suit;* — 3. Et MARTHE-HENRIETTE DE SADE, mariée le 10 Novembre 1706, à *Nicolas d'Icard,* Ecuyer, Seigneur de Perignan, de la ville d'Arles.

XVI. JOSEPH-DAVID, appellé le Comte DE SADE, Seigneur d'Eiguieres, après le décès de son frere, fut reçu Chevalier de Malte, 1716. Au sortir des Pages de la grande Ecurie, il entra dans le Régiment du Roi, Infanterie, se trouva, en qualité de Lieutenant, aux sieges de Landau & de Fribourg, en 1713; ayant été fait Capitaine de Grenadiers au même Régiment, en 1735, il fut choisi, par le Maréchal de Noailles, Général de l'armée du Roi, en Italie, pour commander une Compagnie de cent Grenadiers, détachés de tous les Régimens François, pour servir sur les barques qu'on avoit armées sur le lac de Garde, dont le Bailli de Laubespine, chef d'Escadre des Galeres avoit le commandement, au mois de Juin 1736, il eut commission de Colonel d'Infanterie, & fut fait, au mois de Mai 1741, Commandant du quatrieme bataillon du Régiment du Roi; servit ensuite en Bohême, sur le Rhin, & en Flandres, depuis 1742 jusqu'en Mai 1745, qu'il fut fait Brigadier d'Infanterie. Après cette campagne, des raisons de famille l'ayant obligé de quitter le service, le Roi lui donna, au mois de Janvier 1746, le commandement d'Antibes, dont il prit possession au mois de Juillet. Le 9 Décembre de la même année, l'armée combinée de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne ayant bloqué cette Ville par terre, tandis qu'une escadre Angloise l'assiégeoit par mer, le Comte de

SADE fit si bien son devoir dans cette occasion, que le Roi, satisfait de sa conduite, l'éleva au grade de Maréchal de ses Camps & Armées, au mois de Mars 1747, & lui donna des lettres de service. Il est mort à Antibes le 29 Janvier 1761, en sa soixante-dix-septieme année, & avoit épousé, le 24 Mars 1746, *Marie-Thérese le Gouge*, Dame de Saint Etienne, de la ville de Manosque, dont sont issus deux garçons, l'un né le 10 Janvier 1749, l'autre le 8 Mai 1753.

Les Armes : *de gueules, à l'étoile à huit raies d'or, chargée d'une aigle éployée de sable, bequée, membrée & diadémée de gueules.*

SAINT-GERME (DE) Famille qui, selon la tradition, vient d'Angleterre, & prouve par actes qu'elle étoit au service de France dès l'année 1010. Cette Famille est bien plus remarquable encore par ses services militaires, que par son ancienneté, comme on le verra dans la filiation suivie par titres, que nous allons rapporter ici, dont le premier connu est le Seigneur Chevalier ALEXANDRE DE SAINT-GERME, qui suit :

I. ALEXANDRE DE SAINT-GERME, Chevalier-Légionnaire, marié avec *Peyrette de Filartigue*, par contrat du 8 Décembre 1010, signé d'un vieux paraphe : il eut pour fils CÉSAR DE SAINT-GERME, qui suit :

II. CÉSAR DE SAINT-GERME, Légionnaire, épousa *Matée de Jupeyra*, par contrat du 15 Mars 1039, & eut pour fils DONZEIL-HECTOR DE SAINT-GERME, qui suit :

III. DONZEIL-HECTOR DE SAINT-GERME, Légionnaire, épousa *Simonnette de Goas*, par contrat du 7 Juillet 1071, & eut pour fils ARMAND DE SAINT-GERME, qui suit :

IV. ARMAND DE SAINT-GERME, Héraut d'armes, épousa *Jacquette d'Armagnac*, par contrat du 20 Mai 1099, & eut pour fils CANEZ-GEORGES DE SAINT-GERME, qui suit :

V. CANEZ-GEORGES DE SAINT-GERME, Héraut d'armes, épousa *Marie de Narbonne*, par contrat du 12 Juin 1132, de laquelle il eut : CANER-CHARLEMAGNE DE SAINT-GERME, qui suit :

VI. CANER-CHARLEMAGNE DE SAINT-GERME, Héraut d'armes & Centenier, épousa, par contrat du 11 Janvier 1155, *Marie-Henriette Revignan*, de laquelle il eut pour enfant HENRI DE SAINT-GERME, qui suit :

VII. HENRI DE SAINT-GERME, Ecuyer & Centenier, qui épousa, par contrat du 4 Mai 1181, *Jeanne de Got*, dont : PHILIPPE DE SAINT-GERME, qui suit :

VIII. PHILIPPE DE SAINT-GERME, Ecuyer & Centenier, épousa, par contrat du 9 Février 1204, *Françoise de Laverdac*, & eut pour fils DOMINIQUE-JEAN DE SAINT-GERME, qui suit :

IX. DOMINIQUE-JEAN DE SAINT-GERME, Ecuyer & Capitaine, qui épousa, par contrat du 18 Octobre 1238, *Marie de Correnssau*, de laquelle vint DOMINIQUE DE SAINT-GERME, qui suit :

X. DOMINIQUE DE SAINT-GERME, Ecuyer & Capitaine, reçut un ordre en 1248, du Sieur Humbert de Beaujeu, de partir pour accompagner le Roi Louis IX à la croisade, comme il paroît par sa lettre du 10 Mai

1248, & s'y conduisit avec tant de distinction, qu'il fut fait Maréchal de France à son retour. Il fit son testament le 14 Novembre 1297, & avoit épousé, par contrat du 10 Décembre 1262, *Marie de Beaujeu*, de laquelle vint : GUILLAUME DE SAINT-GERME, qui suit :

XI. GUILLAUME DE SAINT-GERME, Ecuyer, Capitaine & Fondateur du couvent de Sainte-Claire de Montauban, épousa, par contrat du 2 Juin 1319, *Françoise de Marestang*, & en eut PIERRE DE SAINT-GERME, qui suit :

XII. PIERRE DE SAINT-GERME, Ecuyer & Capitaine marié par contrat du 17 Avril 1341, à *Jacquette de Pugent*, de laquelle il eut : RAYMOND DE SAINT-GERME, qui suit :

XIII. RAYMOND DE SAINT-GERME, Ecuyer & Capitaine, épousa, par contrat du 25 Août 1372, *Marie de Lussan*, & en eut : ARNAUD DE SAINT-GERME, qui suit :

XIV. ARNAUD DE SAINT-GERME, Ecuyer & Capitaine, reçu par commission du 15 Février 1444, Procureur-Général de Gascogne, & commanda les armées du Roi. Il avoit épousé, par contrat du 7 Mars 1402, *Genevieve de Melignan*, dont sont issus : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. Et ARNAUD DE SAINT-GERME, à qui Charles d'Albret fit une donation du château d'Arcouques, en récompense des services de 1460. Il fit son testament le premier Mars 1477, en faveur LOUIS DE SAINT-GERME, son neveu, & lui donna la Terre & Château d'Arcouques.

XV. JEAN DE SAINT-GERME, Ecuyer & Capitaine, épousa, par contrat du 16 Septembre 1450, *Catherine de Male*, de laquelle vint LOUIS DE SAINT-GERME, qui suit :

XVI. LOUIS DE SAINT-GERME, Ecuyer, Capitaine, épousa, par contrat du 25 Décembre 1480, *Anne de Verdusan*, & en eut : JEANNOT DE SAINT-GERME, qui suit :

XVII. JANNOT DE SAINT-GERME, Ecuyer & Capitaine, épousa, par contrat du 11 Mai 1514, *Jeanne de Filartique*, de laquelle vint : JEAN-MARIE DE SAINT-GERME, qui suit :

XVIII. JEAN-MARIE DE SAINT-GERME, Ecuyer, Seigneur d'Arcouques, Gouverneur pour le Roi de la ville & château de Nérac. Enquête faite pour raison de sa noblesse, du 15 Avril 1559. Il eut un de ses fils Chevalier de Malte, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1561. Le 18 Novembre 1572, ledit JEAN-MARIE reçut commission de Capitaine de deux cents hommes de pied ; le 20 & 21 Décembre 1572, lettre du Roi Henri, & commission comme étant le Gentilhomme le plus affidé & le plus fidele à son service ; il reçut aussi plusieurs autres lettres du même Roi Henri, une du 11 Avril 1573, une du 21 Octobre de la même année, une autre du 23 mars 1574, une autre du 4 Avril même année, & une autre du 18 Septembre 1588, portant toutes satisfactions de service, fit son testament le 4 Novembre 1593, retenu par Duprat, Notaire. Il avoit épousé, par contrat du 14 Octobre 1559, retenu par Dangès, Notaire, *Jeanne d'Amblard*, de laquelle il eut plusieurs enfans, qui se distinguerent au service, savoir : — 1. GÉRAUD, qui suit ; — 2. JEAN, qui se distingua

au service en qualité de Capitaine, par commission du 26 Mars 1626; — 3. Robert, aussi Capitaine par commission du 21 Avril 1626; — 4. ANTOINE, aussi Capitaine, par commission du 28 Mars 1619; — 5. Et PIERRE DE SAINT-GERME, également Capitaine, par commission du 20 Mars 1635.

XIX. GERAUD DE SAINT-GERME, Ecuyer, Seigneur de Cocques, se distingua au service en plusieurs occasions, étant Lieutenant de la compagnie d'Ordonnance du Duc d'Epernon, comme il paroît par les certificats dudit Duc d'Epernon, par celui du Sieur de la Valette, du 5 Janvier 1590, & par celui du Marquis de Villars, du 17 Avril 1591; il épousa, par contrat du 28 Janvier 1602, retenu par Deperzet, Notaire, *Marguerite de Ferrant*, & fit son testament le 20 Mai 1638, retenu par Toupin, Notaire, & laissa de son mariage : GASTON DE SAINT-GERME, qui suit:

XX. GASTON DE SAINT-GERME-DARCOUQUES, Ecuyer, fut Capitaine au Régiment de Boisse, par commission du 20 Mai 1635, Lieutenant-Colonel du même Régiment, le 22 Mars 1645, se distingua beaucoup dans les guerres de 1644, comme il paroît par différens certificats du Maréchal de la Motte & du Comte d'Harcourt; il en a eu aussi plusieurs du Duc d'Epernon; reçut le brevet de Sergent de Bataille, en date du 23 Avril 1653; reçut aussi une lettre du Roi Louis XIV, écrite de sa main, pour lui marquer la satisfaction qu'il avoit de ses services, en date du 16 Janvier 1655, fut Maréchal de bataille la même année. Certificat de service distingué du Prince de Conti, du 27 Septembre 1655; il fut fait aussi la même année Lieutenant de Roi de Cadaquets. Son testament est du 8 Septembre 1664, retenu par Toupin, Notaire. Il épousa, par contrat du 20 Octobre 1646, retenu par ledit Toupin, Notaire, *Isabeau du Bourda*, de laquelle vint : JEAN-FRANÇOIS DE SAINT-GERME, qui suit:

XXI. JEAN-FRANÇOIS DE SAINT-GERME D'ARCOUQUES, Ecuyer, fut fait premier Capitaine au Régiment de Boisse, par commission du 8 Février 1654; convoqué avec la Noblesse, comme il paroît par le certificat du Maréchal d'Albret, du 5 Juillet 1674; il fut aussi convoqué en 1690 & en 1692, fit son testament le 6 Décembre 1702, retenu par Begué, Notaire. Il avoit épousé par, contrat, retenu par ledit Begué, Notaire, *Jeanne de Basignen*, de laquelle vint ANDRÉ DE SAINT-GERME, qui suit:

XXII. ANDRÉ DE SAINT-GERME, Ecuyer, épousa, par contrat du 11 Juin 1705, retenu par Duboy, Notaire, *Marthe Caverny*, de laquelle est issu DANIEL-JEAN DE SAINT-GERME, qui suit:

XXIII. DANIEL-JEAN DE SAINT-GERME, Chevalier, est le seul qui n'ait pas servi le Roi, à cause de la foiblesse de sa vue. Il épousa, par contrat du 19 Octobre 1743, retenu par Lapeyres, Notaire, *Jeanne Correjolles*; duquel mariage sont issus; — 1. JEAN-BATISTE, batisé le 29 Juillet 1746, Seigneur de Trépouy, &c. ancien Officier d'Artillerie; — 2. JOSEPH, batisé le 26 Septembre 1747, Prêtre; — 4. JEAN-ANTOINE, batisé le 30 Novembre 1756, Garde-du-Corps du Roi, Compagnie de Beauveau; — 4. Et Demoiselle FRANÇOISE DE SAINT-GERME, batisée le 19 Mars 1745, vivant tous sans alliance, & habitant le château de Trépouy, près Nérac.

Les Armes : *au champ d'argent, l'écu partagé en deux;* au premier, *un lion d'azur montant, couronné d'or, onglé & lampassé de gueules;* au second, *quatre bandes de gueules*, soutenu *par deux lys fleuris.*

Généalogie rédigée d'après un mémoire dressé sur titres originaux, certifié & signé par M. Geraud Launet, Bachelier en Droit, & Juge du lieu.

SERENT, en Bretagne. Cette Maison est une des plus anciennes & des plus distinguées de la Province. Son origine, ainsi que celle des plus grandes Maisons, se perd dans la nuit des tems. Elle a toujours existé dans l'Evêché de Vannes, où est située la Baronnie de Serent, qu'elle possédoit il y a plus de huit cens ans, comme il est prouvé par différens actes. On voit encore dans le Chancel de la Paroisse de Serent le tombeau de ceux de ce nom, chargé de *trois quinte-feuilles*, qui sont les mêmes Armes qu'ils portent encore aujourd'hui.

Comme toutes les anciennes Maisons, celle de SERENT ne peut prouver sa premiere antiquité que par les Monumens publics, par les Chartes, & par l'Histoire. La rareté des titres domestiques, dans ces premiers siecles, les guerres civiles & le laps du tems qui les ont détruits, les translations multipliées qui les ont fait passer d'une Maison dans une autre par des alliances, &c. ne permettent pas de fournir, pour ces premiers tems, une filiation aussi suivie, aussi prouvée par titres successifs, & non interrompus, que celle que nous donnerons ci-après, à commencer depuis JEAN DE SERENT, qui vivoit en 1351, & qui, à cette époque, étoit reconnu incontestablement, ainsi qu'il est prouvé, pour *être d'une Maison* des plus distinguées de Bretagne, tant par son ancienneté, ses alliances, que par l'étendue de ses possessions.

Le premier du nom de SERENT, dont l'Histoire fasse mention, est MARQUER DE SERENT, qui vivoit au dixieme siecle, & eut trois fils, savoir; — 1. MAINGUY DE SERENT, qualifié *Miles*, Chevalier, qui fit, en 1010, une fondation à l'Abbaye de Redon, du consentement de ses freres PIERRE & JUDICAEL, dans laquelle leur pere est rappellé. D. Morice, *vol. I. des preuves, col.* 552. Il y a lieu de croire que c'est de MAINGUY DE SERENT, ou de MARQUER, son pere, dont parle D. Lobineau, *vol. I, pag.* 108 *de l'histoire de Bretagne*, en faisant l'énumération des Maisons nobles qui suivoient la Cour du Duc en 1009. Celle de SERENT y est dénommée comme étant dès-lors existante, & distinguée dans l'Evêché de Vannes. Il est à présumer qu'il n'eut pas d'enfans, n'étant pas rappellés, suivant l'usage, dans sa fondation; — 2. PIERRE DE SERENT, mentionné dans le susdit acte de l'an 1010, qui fut marié, & dont la fille NOBILIS DE SERENT, épousa *Guillaume*, Sire de la Chapelle, auquel elle porta la Seigneurie de Serent, qui passa ensuite, par alliance, dans la Maison de *Rosmadec*, & qui est aujourd'hui, pareillement par alliance, dans celle de *le Sénéchal de Molac.* Voyez le Baux, en la généalogie de la Maison de Rosmadec, en tête de ses ouvrages, où il est dit que Jeanne de la Chapelle épousa, en 1505, Jean, Sire de Ros-

madec, & lui porta la Seigneurie de Serent, & plusieurs autres. Toutes ces époques se rapportent parfaitement à celles données par le Marquis de Rosmadec en 1651, & conviennent audit PIERRE DE SERENT; — 3. Et JUDICAEL DE SERENT, nommé le second dans la fondation faite par MAINGUY; ce qui fait croire qu'il étoit frere puîné de PIERRE DE SERENT.

CONAN DE SERENT, & JUDICAEL son fils; signerent, en 1118, la fondation faite par Géoffroy, Comte de Josselin. D. Moriee, *vol. I. des preuves, col. 539.*

JOSSELIN DE SERENT, signa, avec un grand nombre d'autres Nobles, l'assise du Comte Géoffroy. Il y a lieu de croire que c'est lui qui assista à l'assemblée de la Noblesse convoquée, en 1219, par le Duc Jean à Dinant, dit D. Lobineau, *pag. 538.* C'est sans doute de lui, ou de GUILLAUME DE SERENT, qui suit, dont parle l'Abbé des Fontaines, dans son histoire de la Ligue, *pag. 53, vol. I.* Moréri en fait aussi mention.

GUILLAUME DE SERENT est compris pour une gratification dans un compte rendu, l'an 1275, au Duc Jean le Roux, suivant D. Morice, *vol. I. des preuves, col. 1009.*

HERBERT DE SERENT, fut Grand-Bouteiller de France, disent Oderic Vital, *pag. 849*, & Moréri, *pag. 357, tom. IX*, édition de 1759. Il épousa *Ralande de Chaumont*, & en eut plusieurs enfans.

JEAN DE SERENT, fut Fauconnier & Garde des Oiseaux du Roi en 1351, au rapport du P. Anselme, *tom. VIII, pag. 745.*

GUILLAUME DE SERENT, épousa *Alix de Dinant*, de la Maison de Chateau-Briant. Il fonda, le 23 Août 1382, la Chapellenie du Prieuré de Notre-Dame-au-Martret de Serent, en présence & du consentement de ses enfans; comparut à la montre de 1382, selon D. Morice, *vol. I. des preuves, col. 436*, & est rappellé dans un compte rendu au Duc de Bretagne en 1413.

La Maison de SERENT est comprise dans les réformations de 1426 & années suivantes, & de 1513, dans l'Evêché de Vannes. Les branches aînées & cadetes furent déclarées Nobles d'ancienne extraction, par Arrêt du 23 Août 1669. Ces anciennes réformations, tirées de la Chambre des Comptes, & l'Arrêt ont été produits en original aux Etats de Bretagne.

ALAIN DE SERENT, vivant en 1328, servit dans les guerres de Flandres, & avoit épousé *Gillette de Malestroit;* on croit qu'il en eut pour fils: JEAN ou JEANNOT, depuis lequel la filiation de cette Maison est suivie par titres constans & non interrompus.

I. JEAN ou JEANNOT DE SERENT, Chevalier, Seigneur de Tromeur, combattit à la bataille des Trente, en 1351. Les Historiens de Bretagne, tels que d'Argentré, *page 318*, D. Lobineau, *page 343*, D. Morice, *page 280*, & une enquête du 9 Août 1460, produite en original, composée de douze témoins de différens états, en font mention. Il donna quittance, le 26 Novembre 1356, au Trésorier du Duc de Bretagne, de la somme de 80 écus d'or; ladite quittance scellée de son sceau, *chargé de trois quintefeuilles;* fut fait Chevalier, & Gouverneur des Château & Forteresse de Batz, pour le Duc Jean, suivant un acte du 14 Mai 1389. Dupas,

dans l'Histoire Généalogique des Seigneurs du Bois de la Roche, *nomb. 8 ; pages 553 & 554*, atteste qu'il avoit épousé *Jeanne de Saint-Gilles*, comme le dépose le cinquieme témoin de l'enquête de 1460. De son mariage il eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. PERROT, tige de la branche des Seigneurs de SERENT-DE-LA-RIVIERE, rapportée ci-après ; — 3. Et PHILIPPINE DE SERENT, Demoiselle de la Duchesse, qui la maria, par contrat du 12 Août 1401, avec Noble *Hervé de Ville*, Seigneur de la Varenne, & lui donna en dot 2000 écus d'or.

II. JEAN DE SERENT, II du nom, Seigneur de Tromeur, servit de bonne heure, fit le voyage d'Amiens avec le Duc de Bretagne, & l'accompagna dans ses guerres. D. Morice, *vol. II des preuves, col. 1173, 1689, 90 & 1724*. L'enquête de 1460, porte qu'il mourut en 1413 ou 1414, & qu'il fut inhumé dans le chanceau de l'Eglise Paroissiale de Serent, qui appartenoit aux SERENT, Seigneurs de Tromeur, & que ce chanceau étoit pavé & garni de tombeaux, portant les armes desdits Tromeur, qui étoient également peintes sur le principal vitrail de ladite Eglise. Il avoit épousé *Jeanne de Commenan*, fille du Sire Commenan, Juveigneur de la Maison de Rieux. Dupas, *page 553*, sur la Généalogie des Seigneurs du Bois de la Roche. Il n'eut de son mariage qu'une fille nommée :

III. ORFRAISE DE SERENT, Dame de Tromeur, qui fut Demoiselle de la Duchesse Yolande d'Anjou. Elle signa, en 1440, à son testament avec Isabeau de Beaumanoir, Yolande de Laval, Matheline de Malestroit & Julienne de Taillefer, autres Demoiselles de la Duchesse, suivant D. Morice, *vol. II des preuves, col. 1332, 73 & 1393*. Elle fut comprise en cette qualité dans le compte rendu par Jean du Vay, en 1444, & dans celui de Guyon de Carné, en 1445. Elle épousa, 1°. *Simon d'Elhoye*, Conseiller-Chambellan du Duc de Bretagne, & Capitaine de Hennebon ; 2°. *Henri Hingant*, Seigneur de Floville ; & 3°. *Guillaume*, Sire de Montauban. Elle n'eut point d'enfans du premier mariage, mais des deux autres. Il est fait mention d'elle & de son second mari dans deux séances du Parlement, tenues à Vannes, en 1451, pour deux procès qu'elle avoit, ainsi que dans un autre Parlement, en 1457. Elle eut une contestation avec le Seigneur de Tregarantec, en 1460, & il y eut une enquête faite par Turbe, le 9 Août de ladite année, dans laquelle les témoins font les plus grands éloges de la Maison de SERENT & de celle de Montauban.

Branche des SERENT, Seigneurs DE LA Riviere.

II. PERROT DE SERENT, Chevalier, Seigneur de la Riviere & de Villerée, second fils de JEAN, & de *Jeanne de Saint-Gilles*, rendit aveu, sous l'autorité de son pere, au Seigneur de Malestroit, le 13 Mars 1398 ; & fit un accord, le 4 Décembre 1435, avec *Simon d'Elhoye* & ORFRAISE DE SERENT, sa niece, femme dudit *d'Elhoye*, par lequel il leur promet 200 livres, lors de leur mariage. Il avoit épousé *Jeanne de Goyon*, mentionnée dans cet acte de 1435, de laquelle il eut : GEOFFROY DE SERENT, qui suit.

III. GEOFFROY DE SERENT, Seigneur de la Riviere, qui rendit, le 7 Juillet 1440, au Seigneur de la Chapelle, aveu des terres & manoirs de Reuzé, Rescourt & de la Villerée, avec les fiefs, moulins, rentes & jurisdictions situés dans la Paroisse de Serent. Il épousa *Françoise Madeuc*, d'une très-ancienne Maison, dit D. Morice, *vol. II des preuves, col. 1009, 39 & 1052;* & en eut: THEBAULT, mort sans alliance; — Et GUILLAUME DE SERENT, qui suit.

IV. GUILLAUME DE SERENT, Seigneur de la Riviere, est connu par trois actes; le premier du 15 Décembre 1503; le second du 30 Janvier 1506; & le troisieme du 16 Mai 1507. Il avoit épousé *Jeanne Guillemet*, rappellée dans une transaction de 1514. Elle étoit d'une ancienne Maison, dit D. Morice, *col. 103, 203, 204 du vol. II des preuves;* & eut pour fils: RENAUD DE SERENT, qui suit.

V. RENAUD DE SERENT, Seigneur de la Riviere, marié, par contrat du premier Novembre 1494, à *Guillemette de la Cour*, fille de Messire Alain de la Cour, & d'Olive de Venet. Elle transigea le 21 Décembre 1514, ainsi que son mari, avec noble Homme le Baillif, Seigneur de Sullé, à l'occasion d'une rente de 30 liv. dûe audit RENAUD DE SERENT, son époux, comme héritier principal & Noble de *Jeanne Guillemet*, sa mere. Devenue veuve, elle transigea encore, le 22 Mars 1534, avec noble Homme Messire Jacques de Venet, Seigneur de Lezargant & Pouldavi, sur les droits héréditaires à elle appartenans dans les successions de ses pere & mere. Ce dernier acte rappelle la date de son contrat de mariage avec ledit RENAUD, dont elle eut FRANÇOIS DE SERENT, qui suit.

VI. FRANÇOIS DE SERENT, I du nom, Seigneur de la Riviere, connu par des actes du 20 Juillet 1529, 22 Janvier 1532, 7 Septembre 1541, 8 Janvier 1542 & 5 Juin 1551. Il donna déclaration, le 15 Septembre 1541, tant en son nom qu'en celui de Demoiselle *Yvonne de Bellouan*, sa femme, au Duc de Bretagne & au Commissaire du ban & arriere-ban dans l'Evêché de Vannes, de sa maison de la Riviere & des Closeries, tenues en fief, comme sujettes au ban & arriere-ban. Il eut de son mariage: — 1. GUILLAUME, mort sans alliance; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. Et GABRIEL DE SERENT, marié à Demoiselle *Robert Thomar*, de laquelle il ne laissa qu'une fille, nommée FRANÇOISE DE SERENT. Après le décès de son pere & de sa mere, celle-ci ayant été sa tutrice, GUILLAUME DE SERENT, son oncle, en fut nommé tuteur, mais étant mort, ainsi que FRANÇOIS, II du nom, son frere & héritier, contre lequel elle forma une demande en compte de tutele & de partage des successions de FRANÇOIS DE SERENT & d'*Yvonne de Bellouan*, leurs pere & mere communs, elle renouvella ensuite son action contre PIERRE DE SERENT, son cousin, héritier principal & noble dudit FRANÇOIS, II du nom. Ils transigerent ensemble le 4 Septembre 1599, dans lequel acte il est reconnu que le partage des successions de leurs aïeux devoit être fait suivant l'assise du Comte Géoffroy, comme la Maison DE SERENT s'étoit toujours gouvernée; & les biens furent désignés à ladite FRANÇOISE DE SERENT, pour les tenir comme juveigneur d'aîné.

VII. FRANÇOIS DE SERENT, II du nom, Seigneur de la Riviere, acquit, en 1589, la Terre d'Agueneac, & étant mort en 1595, elle fut retirée sur PIERRE DE SERENT, son fils aîné, comme il est prouvé par un traité du 3 Juin 1626, fait entre lui & Charles Sibonno-de-la-Villefregon. Il avoit épousé *Simonne du Hallay*, laquelle transigea, le 18 Mai 1599, comme tutrice de ses enfans mineurs, avec Etienne du Hallay, sur les droits héréditaires qui lui revenoient dans les successions de ses pere & mere. Elle fit une fondation à la Catthédrale de Vannes, le 12 Février 1610, & eut de son mariage: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. Et JULIEN DE SERENT, tige de la branche des Seigneurs de SERENT-KERFILY, rapportée ci-après.

VIII. PIERRE DE SERENT, Seigneur de la Riviere, signa au contrat de mariage de JULIEN DE SERENT, son frere puîné, du 24 Juin 1606, & partagea noblement avec lui, le 11 Mai 1611, la succession de leurs pere & mere, suivant l'assise du Comte Geoffroy. Il épousa *Catherine-Bernard des Gressins*, & en eut: PIERRE DE SERENT, qui suit:

IX. PIERRE DE SERENT, II du nom, Seigneur de la Riviere, &c. qui obtint, en 1650, des Lettres-Patentes pour la réunion & érection en Vicomté de ses Terres de la Riviere, Agueneac, Tredion & Kervasy, & les fit enrégistrer au Parlement. Avant qu'elles y fussens enrégistrées, M. le Marquis de Rosmadec intervint, & donna main-levée à une Requête en opposition en 1651, par laquelle il dit que, « quoiqu'il eût le plus grand intérêt de » s'opposer à cette union, néanmoins il consentoit que les Lettres-Patentes » eussent leur exécution, pour l'amitié qu'il portoit audit PIERRE DE » SERENT, chef de nom & Armes de la Maison, de laquelle la Seigneurie » de Serent avoit passé, par alliance, dans la Maison de la *Chappelle*; il » y avoit lors près de cinq cents ans, & depuis dans la sienne, aussi par » alliance, il y a environ cent cinquante ans, &c. » Il avoit épousé *Gilonne Mancel*, dont: RENÉ DE SERENT, qui suit:

X. RENÉ DE SERENT, Seigneur de la Riviere, Sénéchal de Ploermel, qui est rappellé dans des actes de 1638, 1663, 1664, & dans l'arrêt de la réformation, rendu en 1669, commun à CLAUDE DE SERENT-DE-KERFILY, de la branche suivante. De *Guillemette de Bolan*, son épouse, il eut: FRANÇOIS-JOSEPH DE SERENT, qui suit:

XI. FRANÇOIS-JOSEPH DE SERENT, Seigneur de la Riviere, &c. Sénéchal de Ploermel, mentionné dans des actes de 1673, 1699, 1717 & 1720, qui épousa *Michelle Rolland*, Dame de la Garenne, dont: LOUIS-MARIE-JOSEPH DE SERENT, qui suit:

XII. LOUIS-MARIE-JOSEPH DE SERENT, Seigneur de la Riviere, &c. marié à *Michelle-Françoise de Guchenneuc*, de laquelle il n'a laissé qu'une fille, RENÉE-LOUISE DE SERENT, Dame de la Riviere, vivante sans alliance.

Branche des Seignenus de SERENT-KERFILY.

VIII. JULIEN DE SERENT, Seigneur d'Agueneac & de Kerfily, second fils de François, II du nom, Seigneur de la Riviere, & de *Simonne du Hallay*, partagea, le 11 Mai 1611, avec PIERRE DE SERENT, son aîné,

la succession de leurs pere & mere, & mourut en Août 1631. Il avoit épousé, par contrat du 24 Juin 1606, Demoiselle *Anne de Chef-du-Bois*, Dame de la Villerouge, fille de Guillaume de Chef-du-Bois, Ecuyer, & de Jeanne de Juzel. Elle fut élue tutrice de ses enfans mineurs, par acte du 12 Septembre 1631, & décéda le 21 Février 1651. De leur mariage, vinrent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. JULIEN, tige de la branche des Seigneurs de Branbec, rapportée ci-après ; — 3. VINCENT, Prêtre, mort à Sarseau ; — 4. ET FRANÇOISE DE SERENT, morte sans alliance.

IX. JEAN DE SERENT, Seigneur de Kerfily, la Villeneuve, &c. émancipé le 12 Septembre 1631, sous l'autorité de PIERRE DE SERENT, Seigneur de la Riviere, son oncle, fut Chevalier de l'ordre du Roi, Conseiller au Parlement de Bretagne, & partagea, le 28 Août 1651, les successions de ses pere & mere avec JULIEN DE SERENT, Seigneur de Branbec, son frere, conformément à l'assise du Comte Geoffroy. Il avoit épousé, par contrat du 12 Mai 1637, *Françoise Bonnier*, fille puînée de feu Messire Jean Bonnier, Seigneur de Champeigné, & de Catherine de Channé, Dame de Champeigné. Elle fut assistée de sa mere, de Sébastien de Rosmadec, Chevalier, Seigneur du Plessis, mari de Jullienne Bonnier, & de Messire Eustache de Lis, Seigneur de Beaucé, époux de Renée Bonnier, toutes deux sœurs aînées de ladite *Françoise*. Il laissa de son mariage : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. RENÉE, mariée à *Jean-François de Chanlecy*, Chevalier, Seigneur, Marquis de Pluvaut, qui transigea, le 18 Avril 1604, sur procès avec CLAUDE DE SERENT, son beau-Frere, au sujet de différentes prétentions dans la succession de JEAN DE SERENT, leur pere ; — 3. ET FRANÇOISE DE SERENT, mise, avec CLAUDE, son frere, le 23 Janvier 1664, sous la tutele de VINCENT DE SERENT, Recteur de Sarzeau, leur oncle.

X. CLAUDE DE SERENT, Chevalier, Seigneur, Marquis de Kerfily, Gouverneur pour le Roi des ville & château de Ploermel, produisit ses titres lors de la réformation de 1669, & fut reconnu Noble d'ancienne extraction, ainsi que RENÉ DE SERENT, Seigneur de la Riviere, par Arrêt rendu en la Chambre de la Réformation, le 23 Août de ladite année. Il épousa, par contrat du 3 Juin 1705, Demoiselle *Louise-Françoise Joisel de Jully*, dont il eut LOUIS DE SERENT, qui suit.

XI. LOUIS DE SERENT, Chevalier, Seigneur, Marquis de Kerfily, &c. a servi quelques années dans le Régiment des Gardes-Françoises, & est mort en 1741. Il avoit épousé, par contrat du 28 Mai 1733, célébration en la Paroisse de Montebert, le 18 Août suivant, *Marie-Madeleine-Elisabeth Charette-de-Montebert*. Elle se maria en secondes noces à Henri-François, Baron d'Avaugour, Comte de Vertus, & en troisiemes noces à Anne-Léon de Montmorency, appellé *le Baron de Montmorency*, premier Baron Chrétien, Chef du nom & armes de la maison de Montmorency, Chevalier des Ordres du Roi, &c. Elle est morte le 8 Janvier 1778, ayant eu de son premier mariage : — 1. ARMAND-LOUIS, qui suit : — 2. Et ELISABETH-LOUISE DE SERENT, morte en 1743.

XII. ARMAND-LOUIS, Marquis DE SERENT, Chevalier, Pair de Bre-

tagne, Baron de l'ancienne Baronnie de Maleſtroit, Préſident né de la Nobleſſe de Bretagne, Seigneur de Kerfily, Kervaſy, Belon, le Granic, la Villeneuve, la Touche-Hilary, Baron de Baule, &c. né à Nantes, le 31 Décembre 1736; Guidon des Gendarmes de Monſeigneur le Dauphin, le 21 Avril 1752, Meſtre-de-Camp du Régiment Royal, Cavalerie, le 10 Février 1759, Brigadier des Armées du Roi, le 20 Avril 1768, Maréchal des Camps & Armées du Roi, le premier Mars 1780, nommé Gouverneur des enfans de Monſeigneur le Comte d'Artois, frere du Roi, le 8 Septembre 1776. Il avoit épouſé, par contrat du 15 Janvier 1754, *Bonne-Marie-Félicité de Montmorency-Luxembourg*, fille de Charles-Anne-Sigiſmond de Montmorency-Luxembourg, Duc d'Olonne, & de Marie-Antoinette de Bullion-Fervaques, dont: — 1. ARMAND-SIGISMOND-FÉLICITÉ-MARIE, appellé *le Baron* DE *Serent*, né en Septembre 1762: — 2. ARMAND-LÉON-BERNARDIN, dit *le Vicomte* DE *Serent*, né en Octobre 1764: — 3. ANNE-ANGÉLIQUE-MARIE-EMILIE, née en Septembre 1770: — 4. Et ANNE-FÉLICITÉ-SIMONE DE SERENT, née en Janvier 1772.

Branche des Seigneurs DE *Serent-Branbec*.

IX. JULIEN DE SERENT, Chevalier, Seigneur de Branbec, &c. ſecond fils de JULIEN, Seigneur d'Agueneac, & d'*Anne de Chef-du-Bois*, Capitaine de Dragons au Régiment de la Reine, mourut à l'âge de cinquante-deux ans. Il avoit épouſé, en 1653, *Anne Herman*, fille de Jean, Chevalier, Seigneur de Kercado, & de Perrine Guillemin du *Roſcouet, dont*, entr'autres enfans, il eut RENÉ DE SERENT, qui ſuit.

X. RENÉ DE SERENT, Chevalier, Seigneur de Branbec, &c. marié, en 1693, à *Gillonne de Trégoet*, fille de Siméon, Seigneur de Beaulieu, Commandant de la Nobleſſe de l'Evêché de Vannes, & d'Hélene du Maſle. Il en a eu: — FRANÇOIS-JOSEPH DE SERENT, qui ſuit.

XI. FRANÇOIS-JOSEPH DE SERENT, Chevalier, Seigneur de Branbec, &c. Gouverneur pour le Roi de la preſqu'Iſle de Ruys & du château de Sucinio, qui a épouſé 1°. *Françoiſe-Eliſabeth Huchet-de-la-Bedoyere*; & 2°. en 1749, *Marie-Jeanne le Gouvello*, fille de François-Vincent, Seigneur de Keryaval, & de Marie-Mathurine du Aindreuf. Du premier lit eſt iſſu: — 1. JOSEPH-RENÉ-FRANÇOIS, qui ſuit; & du ſecond ſont ſorties: 2 & 3. MARIE-JOSEPHE & MARIE-JEANNE-VINCENTE DE SERENT, non mariées.

XII. JOSEPH-RENÉ-FRANÇOIS DE SERENT, Chevalier, Seigneur de Branbec, &c. Commiſſaire des Etats de Bretagne, n'eſt pas encore marié.

Pour un plus long détail ſur cette branche & les précédentes, on peut conſulter Moréri, *tom. IX*, édition de 1759.

Cette Maiſon porte pour Armes: *d'or, à trois quinte-feuilles de ſable*.

Elle réunit à ſon ancienneté pluſieurs alliances avec les Maiſons les plus illuſtres, telles que celles de *Rohan*, *Rieux*, *Maleſtroit*, *Goyon*, *Château-Briant*, &c.

Nous ne nous ſommes attachés ici qu'aux preuves qui ont paſſé ſous nos yeux,

yeux, & qui nous ont paru inconteſtables. Des recherches plus étendues peuvent encore y ajouter.

Suivant un ancien Généalogiſte eſtimé, (M. du Pré-de-Kerdaniel,) il y eut une double alliance entre la Maiſon de SERENT & celle d'*Ancenis*, qui forma la branche de *Serent* en Anjou. Elle eſt éteinte; MM. *de Brie* en ont épouſé l'héritiere, & ont joint le nom de *Serent* au leur. La Terre de cette branche eſt aujourd'hui poſſédée par M. Welch, qui l'a acquiſe de la Ducheſſe d'Eſtrée.

SUERE (DE) en latin *SUERIUS*: ancienne Nobleſſe, originaire d'Eſpagne, où elle étoit connue ſous le nom de *SUERO* & de *SUEYRO*. Elle a formé pluſieurs branches, dont quelques-unes ſubſiſtent en France.

L'Abbé Fleury, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, fait mention de *SUERIUS*, I du nom, Evêque de Liſbonne, Prélat recommandable, qui, en 1200, réconcilia ſon Chapitre avec le Pape Innocent III, & fit, à la ſatisfaction de ce Pontife & du Chapitre, le partage des Prébendes.

SUERIUS, II du nom, ſucceſſeur du précédent, fut Evêque de Liſbonne, en 1212, & aida beaucoup le Roi de Portugal à reconquérir ſon Royaume ſur les Maures qui l'avoient envahi, & dont ils furent chaſſés. Il mourut en 1231.

SUERIUS, aliàs SUERO, fut Evêque d'Avila, en Eſpagne, comme on le voit dans les Notices des Evêques de ce Royaume.

L'Hiſtoire fait auſſi mention d'un SUERO DE PAS, Noble Chevalier Eſpagnol, fameux par ſes joûtes.

D'une branche établie en Portugal, étoit JACQUES-LOPEZ SUEYRO, qui, de Dona LÉONORA SUEYRO, ſon épouſe, tous deux Nobles Portugais, eut pour fils:

EMMANUEL SUEYRO, né à Anvers le 22 Avril 1587, qui fut Chevalier de l'Ordre de Chriſt. Il devint habile dans preſque toutes les ſciences, ſurtout dans l'Hiſtoire & les Mathématiques; ſervit avec diſtinction dans les Troupes d'Eſpagne, aux Pays-Bas; fut Gentilhomme de la Maiſon du Roi, & mourut jeune, à Bruxelles, en 1629. Il a donné, en Eſpagnol, 1°. une *Traduction de Tacite*, encore eſtimée, 2°. une *Deſcription abrégée de la Flandre*, imprimée à Anvers, en 1622, in-8°.; 3°. les *Annales de Flandres*, en deux vol. in-fol. imprimés à Anvers en 1624. C'eſt ce que rapporte Valere André, dans ſa Bibliotheque Belgique, édit. de 1739, *tome I, page 261*. L'Abbé Lenglet cite ces deux derniers ouvrages, parmi les bons qui ont été faits ſur cette matiere, dans ſa Méthode pour étudier l'Hiſtoire, *tome III*, in-4°. *pages 324 & 325*. Enfin Moréri, Edition de 1759, *tome IX*, parle auſſi de ce SUEYRO.

Une branche de cette famille, paſſée en France, au pied des Pyrénées, remonte par titres ſa filiation à PEYROTON, qui ſuit.

Noble PEYROTON DE SUERE, co-Seigneur du Plan, Sieur de Maharage, vivant encore en 1519, eut pour enfans: — GIRONS, qui ſuit; — Et ANNE DE SUERE, mariée, par contrat du 23 Mars 1519, paſſé de-

vant Jean Alciat, Notaire de Salies, avec *Jean de Grenier*, Ecuyer, du lieu de Gabré.

GIRONS DE SUERE, qualifié Noble, Sieur de Maharage, co-Seigneur du Plan, habitant de Bedeile, fit son testament le 26 Décembre 1546, devant Pierre Alciat, Notaire, par lequel il institue héritiers ses trois enfans mâles, savoir: — 1. JEAN, qui suit; — 2. autre JEAN DE SUERE, lequel, par son testament du 12 Février 1664, institua héritier noble GERMAIN DE SUERE, son fils, Ecuyer, Sieur de Lasserre, émancipé le 18 Janvier 1662, & marié, par contrat du 20 Octobre 1665, passé devant Arnaud Laffont, Notaire, avec Demoiselle *George de Sacoume*. Il eut acte de la représentation de ses titres, avec ses cousins, le 28 Août 1669. On ignore s'il laissa postérité; — 3. Et JEANNET DE SUERE, rappellé dans le testament de son pere; — 4. & une fille, mariée à Noble *Guilhem de Robert*, du lieu de Gabré, comme il consste par une quittance à lui faite par JEAN DE SUERE, son beau-frere, passée le 15 Janvier 1586, devant Jean Dupuy, Notaire.

JEAN DE SUERE, Sieur de Maharage, co-Seigneur du Plan, qualifié Noble comme ses ancêtres, fit son testament, le 25 Mars 1617, devant Montlong, Notaire, dans lequel il institue héritiers ses trois enfans mâles, savoir: — 1. SIMON, qui suit; — 2. PIERRE, Sieur de Bordenave; — 3. Et FRIX DE SUERE.

SIMON DE SUERE, Ecuyer, Sieur de Montaignac, testa devant Gailhard, Notaire, le 20 Octobre 1662, & avoit épousé, par contrat du 11 Février 1614, passé devant Soulan, Notaire de Vic, Demoiselle *Jeanne de Doignac*, dont: — 1. HENRI, qui suit; — 2. OCTAVIEN, Sieur de Bordenave; — 3. GERAUD, Sieur de Marignac; — 4. PIERRE, Ecuyer, Sieur de la Maurere, dont la postérité subsiste dans N..... DE SUERE, Ecuyer, ci-devant Capitaine au Régiment de la Roche-Aymon; & dans deux filles, dont une mariée; — 5. Et JEAN DE SUERE, Sieur de la Coume, tous institués héritiers par le testament de leur pere.

HENRI DE SUERE, Ecuyer, Sieur de Lasbareilles, eut acte, avec ses freres, de la représentation de leurs titres, constatant leur Noblesse, par jugement de M. Pellot, Intendant de Guienne, rendu à Agen, le 28 Août 1669, qui ordonna qu'ils seroient compris & inscrits dans le Catalogue des Nobles de la Province. Il testa & institua héritiers ses enfans du second & troisieme mariage. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 19 Janvier 1647, passé devant Maury Biros, Notaire, Demoiselle *Marie de Biros*, morte sans enfans; 2°. en 1670, *Anne de Courteil*; & 3°. en 1680, *Louise-Trock-de-Monroux*. Du second lit il a eu : — 1. JEAN, qui suit: — 2. HENRI, rapporté après la postérité de son aîné; & du troisieme lit: — 3. GUILLAUME DE SUERE-DE-MONTAIGNAC, Ecuyer, qui de son mariage a laissé plusieurs enfans: — 4. Et plusieurs filles.

JEAN DE SUERE, Ecuyer, Seigneur de Villefranche, Lafitte, & co-Seigneur du Plan, Mousquetaire de la Garde du Roi en 1710, testa en Décembre 1754, devant Mauran, Notaire du Plan, & avoit épousé, en 1716, Demoiselle *Elisabeth de Binos*, fille de noble Louis de Binos, Sei-

gneur de l'Espitau, & de Marie-Anne de Saint-Jean, dont il a eu dix-huit enfans. Ceux qui subsistent sont : — 1. JEAN-LOUIS, qui suit : — 2. HENRI, ci-devant Lieutenant au Régiment de la Sarre, Infanterie, & depuis Religieux de l'Ordre de Saint-François : — 3. JEAN-MAURICE, co-Seigneur du Plan & de Lafitte, appellé *l'Abbé du Plan*, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Latran, Prêtre, Licentié en Droit de la Faculté de Paris : — 4. FRANÇOIS, Lieutenant de Grenadiers au Régiment de Boulonnois, Infanterie, non marié : — 5. & 6. MARIE & HENRIETTE DE SUERE, Demoiselles.

JEAN-LOUIS DE SUERE, Ecuyer, Seigneur de Villefranche, Lafitte, & co-Seigneur du Plan, ancien Capitaine au Régiment de la Sarre, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis depuis 1747, n'est pas encore marié.

Rameau sorti de la Branche précédente

HENRI DE SUERE, Ecuyer, second fils de HENRI, Ecuyer, Sieur de Lasbareilles, & d'*Anne de Courteil*, sa seconde femme, Major du Régiment de la Sarre, Infanterie, tué, en 1734, à Goito près de Mantoue, à la défense du Pont de Colorno, en Italie, avoit épousé, en 1733, *Françoise du Saunier*, Dame de Caumont, de laquelle il a eu LOUIS-HENRI DE SUERE, qui suit.

LOUIS-HENRI DE SUERE, Ecuyer, Seigneur de Caumont, en Auvergne, ci-devant Lieutenant audit Régiment de la Sarre, marié, & mort sans postérité.

Les Armes : *écartelé au 1 & 4 d'or, au cyprés de sinople entre deux larmes de sables, au chef de gueules, chargé d'une épée antique posée en fasce* (qui est la croix de l'Ordre de Saint-Jacques) ; *au 2 & 3 d'azur, à la bande de gueules chargée de trois besans d'or, acosté à droite d'une étoile, & à gauche d'un croissant d'or.* Cimier : *un heaume posé de front, orné de ses lambrequins, & par derriere un maure au naturel issant à demi-corps.*

Généalogie rédigée sur les titres énoncés dans le jugement de M. Pellot, du 28 Août 1669.



T.

TAILFUMIRE : Famille très-ancienne, originaire de Lorraine & de Boheme, de laquelle le Chef actuel est Seigneur de Saint-Maixent, en la Province du Maine, dont les pieces justificatives de la généalagie ne nous étant pas encore arrivées, nous ne l'insérerons que dans le volume suivant.

TASCHER (DE) : ancienne Famille noble, originaire de *Château-Neuf* en Thimerais, confirmée dans sa Noblesse par Ordonnance de M. *Boucher* d'Orçai, Conseiller d'Etat, Commissaire départi pour le Régalement des tailles en la Généralité d'Orléans, en faveur d'ISAAC DE TASCHER, & par un autre Arrêt de maintenue pour FRANÇOIS DE TASCHER, rendu à Orléans, le 30 Juillet 1667, par M. de Machault, Conseiller d'Etat, Commissaire nommé pour la vérification de la Noblesse; & par une autre Ordonnance, du 12 Mars 1667, de Bernard-Hector de Marle, Chevalier, Seigneur de Versigny, Commissaire envoyé pour la recherche de la Noblesse dans la Généralité d'Alençon, sur la présentation des titres qui en fut faite par RENÉ DE TASCHER, Sieur de Marcilly, de la Paroisse de Cetton, Election de Mortagne; par FRANÇOIS DE TASCHER, Sieur de Vaucay, Paroisse de la Perriere; par SAMUEL, Seigneur de *Beaulieu*, *Paroisse* de Bellême; par LOUIS, Seigneur de Boisguillaume, de la Paroisse de Château-Neuf; & par JACQUES DE TASCHER, Sieur de Lormarin, Paroisse de Moussonvillier, tous freres & proches parens, & sortant de la même tige : ce qui est aussi confirmé par un certificat de M. de Clairambault, Généalogiste des Ordres du Roi, du 4 Août 1700, chargé de la vérification des titres, en vertu des Arrêts du Conseil d'Etat, des années 1683 & 1699.

Nous ajouterons encore à ces preuves les recherches déja faites par Pierre d'Hozier de la Garde, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, qui examina tous les titres & contrats de la famille de TASCHER, pour entrer dans l'Ordre de Malte, & qui donna son certificat, le 10 Janvier 1631, comme elle étoit en possession de la Noblesse, & de si long-tems, qu'il n'étoit mémoire du contraire, & qu'un des siens étoit en droit de faire ses preuves pour son entrée dans ledit Ordre.

Cette Famille noble de TASCHER, remonte à GUILLAME DE TASCHER, vivant en 1406, qualifié Ecuyer dans une quittauce qu'il donna au sujet de Villette-les-Bois & de Fontaine. En 1455, il rendit aveu pour sa Terre de Bréméant, & aussi un autre aveu, en 1462, pour celle de Romphais, que *Jeanne de Chaumont*, son épouse, lui porta en mariage, & de laquelle il eut : — 1. IMBERT, qui suit, auteur de la premiere branche; — 2. Et PIERRE DE TASCHER, auteur de la seconde branche, rapportée

après la postérité de son aîné, & de plusieurs autres qui ne nous sont pas connues.

PREMIERE BRANCHE.

II. IMBERT DE TASCHER, fils aîné de GUILLAUME, & de *Jeanne de Chaumont*, Ecuyer, Seigneur de Romphais & de Bréméant, épousa *Marie Dubois*, dont vinrent : — 1. Jean, qui suit; — 2. Autre JEAN, dit *le Jeune*; — 3. CÉSAR; — 4. Et ROBERTE DE TASCHER, mariée à *Etienne de Racine*.

III. JEAN DE TASCHER, Ecuyer, Seigneur de Romphais & de Malassise, épousa D[lle] *Jeanne de Megardon*, dont il eut : — 1. CHARLES, qui suit; — 2. GUILLAUME; — 3. Et CLAUDE DE TASCHER.

IV. CHARLES DE TASCHER, Ecuyer, Seigneur de Malassise, se maria avec Demoiselle *Isabeau Desloges*, dont il eut : — 1. VINCENT, Seigneur de Malassise, dont on ignore la postérité; — 2. VINCENT, qui suit; — 3. Et BATISTE DE TASCHER.

V. VINCENT DE TASCHER, Ecuyer, Seigneur de la Pagerie, épousa Demoiselle *Louise de Racine*, dont il eut : — 1. ISAAC, qui suit : — 2. Et MARIN DE TASCHER, tué à la bataille de Saint-Quentin en 1657.

VI. ISAAC DE TASCHER, Ecuyer, Seigneur de la Pagerie, se maria avec Demoiselle *Louise de Phéline*, dont il n'eut que PIERRE DE TASCHER, qui suit.

VII. PIERRE DE TASCHER, Ecuyer, Seigneur de la Pagerie, se maria avec Demoiselle *Jeanne de Ronsard*. Il en eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEAN; — 3. Et JACQUES DE TASCHER. Ces deux derniers morts au service, l'un à Turin, & l'autre à Bergues.

VIII. FRANÇOIS DE TASCHER, Ecuyer, Seigneur de la Pagerie, commandant, en 1674, la Noblesse du Bailliage de Blois & d'Etampes, se maria avec Demoiselle *Pétronelle Arnoude*, dont il eut GASPARD DE TASCHER, qui suit.

IX. GASPARD DE TASCHER, Chevalier, Seigneur de la Pagerie, épousa 1°. Demoiselle *Edmée-Henriette-Madeleine du Plessis-Savonniere*; 2°. Demoiselle *Anne-Marguerite Bodin-de-Boisrenard* Du premier lit vinrent: — 1. GASPARD-JOSEPH, qui suit; — 2. AGATHE; & du second lit: — 3. MARIE-STANISLAS DE TASCHER-DE-LA-PAGERIE, Abbé & Vicomte d'Abbeville, & plusieurs filles, dont deux ont été reçues à Saint-Cyr, sur leurs preuves de Noblesse.

X. GASPARD-JOSEPH DE TASCHER, Chevalier, Seigneur de la Pagerie, passa à la Martinique, s'y maria, en 1734, avec *Marie-Françoise Boureau-de-la-Chevalerie*, dont il a eu : — 1. JOSEPH-GASPARD, qui suit: — 2. ROBERT-MARGUERITE, rapporté après la postérité de son aîné: — 3. MARIE-ÉPHÉMIE-DESIRÉE DE TASCHER, mariée, en 1759, à *Alexis-Michel-Auguste de Renaudin*, Chevalier, Major des Milices de

Sainte-Lucie, d'une famille ancienne & militaire, ayant eu sous Louis XIII un Lieutenant-Général des armées : — 4. MARIE-PAULE, mariée en 1759, à *Louis-Julien Lejeune-Dagué*, ancien Mousquetaire, & Chevalier de Saint-Louis : — 5. Et MARIE-FRANÇOISE-ROSE DE TASCHER.

XI. JOSEPH-GASPARD DE TASCHER, Chevalier, Seigneur de la Pagerie, Page de Madame la Dauphine en 1752, Capitaine de Dragons, Chevalier de Saint-Louis, a épousé à la Martinique, le 8 Novembre 1761, Demoiselle *Rose-Claire de Vergée-de-Sanois*, dont il n'a eu que deux filles, savoir : — 1. MARIE-ROSE-JOSEPHE, née le 24 Juin 1763, mariée le 13 Décembre 1779, à *Alexandre-François-Marie*, Vicomte de Beauharnois, Capitaine au Régiment de la Sarre ; — 2. Et MARIE-FRANÇOISE DE TASCHER, née le 3 Septembre 1766, qui vit sans alliance.

XI. ROBERT-MARGUERITE DE TASCHER, second fils de GASPARD-JOSEPH & de *Marie-Françoise Boureau-de-la-Chevalerie*, appellé le Baron de TASCHER, Page de Madame la Dauphine en 1754, Chevalier de S. Louis, Lieutenant des Vaisseaux du Roi & de MM. les Maréchaux de France & commandant les ports & rades de la Martinique, s'est marié dans cette Isle, en 1770, avec Demoiselle *le Roux de la Chapelle*, dont sont sortis : — 1. ROBERT-GASPARD, né le 7 Février 1773 ; — 2. LOUIS-ROBERT, né le 20 Octobre 1776 ; — 3. AIMÉE-CALIXTE, né le 13 Mars 1778 ; — 4. N... DE TASCHER, né le 24 Avril 1780 ; — 5. Et MARIE-LOUISE-MARGUERITE DE TASCHER, née le 24 Mars 1771.

Cette branche a toujours servi & a donné plusieurs Capitaines & Lieutenants de cent hommes & de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi.

SECONDE BRANCHE.

II. PIERRE DE TASCHER, second fils de GUILLAUME & de *Suzanne de Chaumont*, épousa Demoiselle *Robine de Courtalin*, dont vint : ESPRIT DE TASCHER, qui suit :

III. ESPRIT DE TASCHER, Ecuyer, Seigneur de la Halliere, se maria avec Demoiselle *Renée de Manceau*, d'où sont sortis : — 1. GILLES, chef d'une branche établie en Guienne, & d'où sort N... DE TASCHER, actuellement Lieutenant au Régiment de Flandres, Infanterie ; — 2. Et JACQUES DE TASCHER, qui suit :

IV. JACQUES DE TASCHER, Ecuyer, Sieur de Beaulieu, se maria avec Demoiselle *Charlotte de la Bretonniere*, dont : SAMUEL DE TASCHER, qui suit :

V. SAMUEL DE TASCHER, I du nom, lequel embrassa la religion prétendue réformée, & se maria, en 1609, avec Demoiselle *Charlotte-Marie Poucet*, dont est sorti SAMUEL DE TASCHER, qui suit :

VI. SAMUEL DE TASCHER, II du nom, Ecuyer, Sieur de Beaulieu, qui se maria avec Demoiselle *Marie de Chartres*, dont naquit SAMUEL DE TASCHER, qui suit :

VII. SAMUEL DE TASCHER, III du nom, Seigneur de Pouvray, se convertit à la religion Catholique, marié avec Demoiselle *Susanne de Cosne*,

dont : — 1. PIERRE-LOUIS, qui suit ; — 2. Autre LOUIS-PIERRE, Curé d'Avézé, au Diocese du Mans ; — 3. Et ALEXANDRE DE TASCHER, mort Chevalier de Saint-Louis.

VIII. PIERRE-LOUIS DE TASCHER, Seigneur de Pouvray & de la Salle, épousa, en 1714, Demoiselle *Brigitte le Breton*, dont sont nés ; — 1. PIERRE-ALEXANDRE, qui suit ; — 2. LOUIS-SAMUEL, né en 1724, Prêtre, Prieur de Gaubuge, Docteur de Sorbonne, Aumônier de S. A. S. Monseigneur le Duc de Penthievre, mort en 1782 ; — 3. ALEXANDRE-FRANÇOIS, né en 1728, ancien Capitaine au Corps-Royal d'Artillerie, Chevalier de Saint-Louis en 1763, & Lieutenant de MM. les Maréchaux de France à Bellême ; — 4. Et SUZANNE DE TASCHER, qui vit sans alliance.

IX. PIERRE-ALEXANDRE DE TASCHER, Chevalier, Seigneur de Pouvray & de la Salle, Lieutenant de MM. les Maréchaux de France à Chartres, & ensuite à Bellême, est mort en 1767. Il avoit épousé, 1°. en 1741, Demoiselle *Louise Recoquillé* ; 2°. en 1752, *Philiberte de Turin* : du premier lit, sont issus : — 1. PIERRE-JEAN-ALEXANDRE, qui suit ; — 2. CHARLES-FRANÇOIS, rapporté après la postérité de son aîné ; & du second lit ; — 3. LOUIS-FRANÇOIS-PHILBERT, né en 1754, élevé à l'Ecole Royale Militaire, & Lieutenant au Régiment de Saintonge, Infanterie ; — 4. Et PHILIBERT-LOUIS-ALEXANDRE DE TASCHER, né en 1762.

X. PIERRE-JEAN-ALEXANDRE DE TASCHER, Chevalier, Seigneur de Pouvray, de la Salle & de Villiers, né en 1745, premier Capitaine au Régiment de Penthievre, Dragons, s'est marié en 1777 avec Demoiselle *Flore Bigot-de-Cherelles*, dont : — 1. PIERRE-FRANÇOIS LÉON, né en 1778, mort ; — 2. JEAN-SAMUEL-FERDINAND, né en 1779 ; — 3. Et MARIE-CHARLOTTE-ALINE DE TASCHER, née à ORLÉANS le 21 Juillet 1782.

X. CHARLES-FRANÇOIS de TASCHER, second fils de PIERRE-ALEXANDRE DE TASCHER & de *Louise de Recoquillé*, sa premiere femme, Chevalier, Seigneur de Contres, né en 1746, aussi Capitaine au Régiment de Penthievre, Dragons, a épousé, en 1777, Demoiselle *Louise de Boullemert*, dont : — 1. ALEXANDRE-SAMUEL, né en 1778 ; — 2. Et AUGUSTE-PIERRE-FRANÇOIS DE TASCHER, né à Bellesme, le 29 Juillet 1783.

Les Armes : *d'argent, au chef cousu de même, à trois fasces d'azur, chargées chacune de trois sautoirs d'argent, le chef chargé de deux soleils de gueules.*

THÉON, ou DU BREUIL DE THÉON-DE-CHATEAU-BARDON : cette Maison tient rang entre les plus anciennes de la Province de Saintonge, ce qui se confirme par une Déclaration donnée, en 1477, en faveur de GUILLAUME DU BREUIL, Ecuyer, Seigneur du Breuillet, & GUILLAUME DU BREUIL, son neveu, aussi Ecuyer, & Seigneur de Théon, par Jean de Tartas, Chevalier, Docteur en droit & Président au Parlement de Bordeaux, nommé Commissaire pour verifier les Nobles des Provinces de Poitou & de Saintonge, dans laquelle Déclaration il est expres-

fément dit: que vu les titres à lui présentés par lesdits Sieurs **DU BREUIL**; & aussi plusieurs expéditions de certains Commissaires, autrefois ordonnés audit pays de Saintonge; il les reconnoît pour Nobles, issus de noble race & lignée, & suivant les armes. Le premier par où commence la filiation suivie de cette Maison est **GOMBAUD DU BREUIL DE THÉON**, qui suit.

I. **GOMBAUD DU BREUIL**, Ecuyer, Seigneur de Théon & du Breuillet, vivoit en 1360, il eut deux fils, **FLORIMOND**, & **GUILLAUME DU BREUIL**, le premier fut Seigneur de Théon, & le second eut en partage la terre du Breuillet, & mourut sans postérité.

II. **FLORIMOND DU BREUIL**, Ecuyer, Seigneur de Théon, vivoit encore en 1453, ce qui se voit par une baillette, consentie par ledit **FLORIMOND**, ledit acte passé du 6 Novembre 1453, & reçu par Peligneau, Notaire. Il eut de *Jeanne Aymesie*, sa femme, **GUILLAUME DU BREUIL**, qui suit.

III. **GUILLAUME DU BREUIL**, Ecuyer, Seigneur de Théon, rendit hommage de sa terre de Théon à M. le Sénéchal de Saintonge, en exécution des Lettres-Patentes du Roi Louis XI, à lui accordées par grace spéciale, à cause de ses infirmités. Lesdites Lettres datées d'Amboise, le 23 Juin 1462, signées par le Roi, de la Cour, & scellées. Il rendit aussi hommage au Roi Louis XII, l'an 1498, des terres de Théon & de Blenac; **GUILLAUME DU BREUIL** fut marié deux fois, la premiere avec Demoiselle *Marguerite du Rousseau*, ce qui se voit par un acte passé à la Rochelle, en date du 21 Juillet 1477. Il épousa, en secondes noces, *Julienne de Château-Bardon*, fille de Jean de Château-Bardon, Ecuyer, & d'*Alix Gua*, laquelle *Julienne de Château-Bardon*, avoit deux sœurs, dont l'aînée, Isabeau, fut mariée à Jean de Saint-Hermine, Ecuyer, & la derniere avec Antoine de Beaucorps, aussi Ecuyer; il eut du premier lit: — 1. **BERNARD**, qui suit, & du second lit; — 2. **JEAN**; — 3. Et **ARNAUD DU BREUIL**, chef de la branche des Seigneurs de Théon de Méchers; **GUILLAUME DU BREUIL** testa le 21 Avril 1505, & par son testament il s'explique en ces termes: « Je ordonne & veux ma sépulture en l'Eglise de Saint-
» Martin d'Arces, dont je suis Seigneur Paroissien, en la Chapelle Saint-
» Laurent & Saint-Denis, en laquelle gît le corps de feu *Julienne de Châ-*
» *teau-Bardon*, Demoiselle, jadis ma femme, veux & ordonne que dans
» ladite Eglise soit perpétuellement chanté, &c. &c. &c. pour paiement
» & salaire desquels je laisse au Curé & ses successeurs, &c. &c. ». Ledit **GUILLAUME DU BREUIL**, avec Arnaud Perron, aussi Ecuyer, Seigneur de Sorlut, signerent comme témoins Gentilshommes, pour attester la noblesse de Jean Vigier, dans les preuves qu'il fit pour être reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1505.

IV. **BERNARD DU BREUIL**, Ecuyer, Seigneur de Théon près Cozes, rendit hommage au Roi François I, le 11 Décembre 1515, de la terre de Théon près Cozes. Il se maria avec Demoiselle *Marie Perron*, fille d'Arnault Perron, Ecuyer, Seigneur de Sorlut, & de Jeanne de Corbon ou Courbon, duquel mariage il eut: **JACQUES DU BREUIL**, qui suit.

V.

V. JACQUES DU BREUIL, Ecuyer, Seigneur de Théon & de Coutiez, fut marié deux fois, la premiere à Demoiselle *Marie Boyleve*, dont il eut — 1. PIERRE DU BREUIL, qui suit; — 2. JEANNE; — 3. Et JACQUETTE DU BREUIL, la premiere mariée à *N..... Desmier*, Ecuyer, de la branche des Seigneurs Desmier d'Archiac, en Saintonge; en secondes noces, JACQUES DU BREUIL épousa, par contrat passé à Aunay le 28 Avril 1533, *Louise du Chesne*, fille de N..... du Chesne, Ecuyer, Seigneur de Gadeville, dont il eut: — 4. MARIE, qui prit alliance avec *Charles de Poccaire*, Ecuyer, Sieur de la Baisne; — 5. Et FRANÇOISE DU BREUIL, mariée avec *André de Saint-Martin*, Ecuyer, Seigneur de Luchat.

VI. PIERRE DU BREUIL, Ecuyer, Seigneur de Théon & de Coutiers, fut marié à *Catherine le Moyne*. Il testa le premier Janvier 1602; par son testament il institue GILLES DU BREUIL, son aîné, qui suit, son héritier universel, & donne à CHARLES DU BREUIL, son puîné, la terre de Coutiers, lequel mourut sans avoir été marié, il donne aussi à Demoiselles JOUACHIME, MARIE, SUSANNE, BONAVENTURE DU BREUIL, ses filles, à chacune mille écus pour leur légitime. MARIE prit alliance, en 1664, avec *Guichard Renault*, Ecuyer, Seigneur de Villognon & de Puyperoux, l'un des Ecuyers de l'écurie du Roi. SUSANNE, mariée, en 1616, avec *Jean de Rabayne*, Ecuyer, Seigneur de la Mothe-Saint-André; & JOUACHIME, mariée, en 1602, avec *André de Seudre*, Seigneur des Ardouins.

VII. GILLES DU BREUIL, fut marié, par contrat du 10 Janvier 1610, avec Demoiselle *Renée de Luchet*, fille de François de Luchet, Ecuyer, & de Demoiselle Marie Grignon, dans ledit contrat, GILLES DU BREUIL est qualifié de Haut & Puissant Seigneur. De ce mariage il n'eut que trois filles; l'aînée, CATHERINE DU BREUIL, fut mariée à Haut & Puissant Seigneur *Henri d'Achard*, fils de Jacques, Seigneur de Verac, en Froissadois, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Marie de Caillieres, par contrat du 14 Février 1638, HYPOLITE DU BREUIL fut mariée, par contrat du 27 Avril 1653, à *Jean-Georges de Barrault*, Seigneur de Moings, Baron de Benques, fils de Paul de Barrault, & de Judith de Chesnel, MARGUERITE DU BREUIL, Religieuse à l'Abbaye de Sainte. Sa terre de Théon près Cozes, passa alors dans la Maison d'Achard, & la branche aînée de DU BREUIL finit audit GILLES.

IV. ARNAULT DU BREUIL, fils de GUILLAUME DU BREUIL, Ecuyer, & de *Julienne de Château-Bardon*, sa seconde femme, fut auteur de la branche de THÉON-DE-MECHERS, qui subsiste aujourd'hui. Il fut marié deux fois; en premieres nôces, il épousa Demoiselle *Claude de Cursay*, ledit acte passé au château de la Roche-Landry, le 7 Août 1528, & en secondes nôces, il épousa Demoiselle *Charlotte Brassard*, fille de Foucault Brassard, Ecuyer, duquel mariage il eut: GILLES DU BREUIL, qui suit:

V. GILLES DU BREUIL, Chevalier, Seigneur de Théon-de-Méchers, qui rendit, en 1540, le dénombrement de sa Terre de Théon à Louis de la Trimouille, Baron de Didonne: Il épousa *Renée de Chandfin*, fille d'Antoinne de Chandfin, Ecuyer, Seigneur de la Bruyere, en Poitou, de laquelle il eut: — 1. autre GILLES DU BREUIL, qui suit; — 2. MADE-

LEINE DU BREUIL, mariée à *Jean de Favots*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu; — 3. Et JOACHIME DU BREUIL, mariée à *Pierre de Comminge*, Chevalier, Seigneur de Guitaut, Lieutenant au Gouvernement de Brouage, duquel mariage vinrent : François de Comminge, Seigneur de Guitaut, Capitaine des Gardes de la Reine-Mere Anne d'Autriche, Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit; & Charles de Comminge, pere de Gaston, aussi Chevalier des Ordres, dans la même promotion.

VI. GILLES DU BREUIL, II du nom de sa branche, Seigneur de Théon-de-Méchers, Château-Bardon, Javrezac & Saint-Amand-en-Puisaye, fut successivement Enseigne, Lieutenant & Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Lieutenant-Général au Gouvernement de Saintonge, Chevalier de l'ordre du Roi, député de la Noblesse de Saintonge aux Etats généraux, tenus à Blois, l'an 1588. Ledit GILLES reçut aussi deux Lettres du Roi Henri III : la premiere, conçue en ces termes : « A notre amé & féal le Sieur » de Théon, Chevalier de notre Ordre (avec beaucoup d'éloges) » portant commission de commander en la ville de Talmond-sur-Gironde, datée de Paris, du 23 Février 1588; signée par le Roi, & plus bas de Vieuxville; & la seconde Lettre, du 28 Mai 1588, contenant un ordre au Sieur de Théon de remette le château de Mortagne-sur-Gironde au Sieur de Maugiron, Lieutenant-Général au Gouvernement du Dauphiné, écrite à Chartres, signée Henri, & plus bas, de Vieuxville. Le Lieutenant-Général de Saintes rendit une Ordonnance, portant pouvoir au Sieur de Théon, Commandant à Talmond, de lever soixante écus par mois sur les revenus de la principauté de Mortagne, pour la garde & entretien dudit Château, selon l'intention du Roi... GILLES DU BREUIL, fut marié deux fois. La premiere, il épousa, par contrat du 15 Décembre 1577, *Charlotte de Rochechouart*, fille de haut & puissant Seigneur Charles de Rochechouart-Faudoas, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Charlotte de Maricour; dans ledit contrat, GILLES DU BREUIL est qualifié de haut & puissant Seigneur; il n'eut qu'une fille de ce mariage, MARGUERITE DU BREUIL, qui fut mariée à *Claude de Bourdeille*, Baron de Matha, fils d'André de Bourdeille, Vicomte d'Archiac, Sénéchal du Périgord, & de Jacquette de Montbron, auquel contrat signerent, comme parens de ladite MARGUERITE DU BREUIL, Léonor Chabot, Baron de Jarnac, & Guy Chabot, son fils; le premier, comme oncle maternel, ayant épousé Claude de Rochechouart, sœur aînée de Charlotte, mere de ladite MARGUERITE DU BREUIL, laquelle MARGUERITE étant veuve de *Claude de Bourdeille*, & après en avoir eu huit enfans, dont descendent MM. de Bourdeille, Evêque de Soissons, & le Marquis de Bourdeilles, son frere, elle se maria en secondes nôces à haut & puissant Seigneur *Aloph Rouault*, Comte de Gamaches, Seigneur de Thiembrune, dont elle eut une fille, mariée à François Bullion, Marquis de Montlouet. GILLES DU BREUIL se maria en secondes nôces à *Gabrielle de Fedicq-de-Chermants*, en 1593, de laquelle il eut : — 1. CLAUDE DU BREUIL, qui suit; — 2. HYPOLITE, morte fille; — 3. Et CORBÉRAN DU BREUIL, Seigneur de Javrezac, tué en 1622 au siege de Royan, où il commandoit les enfans perdus. Sa mere, *Gabrielle de Fedicq*, par son

teſtament du 29 Septembre 1623, ordonna que le corps dudit CORBERAN ſeroit tranſporté dans l'égliſe de Chermants, pour être mis à côté du ſien, où on leur érigeroit à l'un & à l'autre un tombeau de marbre, pour lequel effet elle donne 1500 liv. GILLES DU BREUIL acheta, en 1595, la Terre de Château-Bardon, de Charlotte de la Trimouille, Princeſſe de Condé. Cette terre avoit autrefois appartenu à ſes ancêtres du côté de Julienne de Château-Bardon; Jean de Château-Bardon, pere de ladite Julienne, à qui elle appartenoit, a même fondé quatre prébendes dans l'égliſe de Méchers, Paroiſſe dudit Château-Bardon.

VII. CLAUDE DU BREUIL, Seigneur de Théon, de Méchers, Château-Bardon, Javrezac, en Saintonge, Salles, Conſac, Courſac, la Touche, en Angoumois, fut Page de la Chambre du Roi Louis XIII, & le ſuivit en cette qualité en ſes armées; il fut auſſi Gentilhomme ordinaire de la Chambre du même Roi; il épouſa, par contrat du 20 Mai 1623, *Marguerite de Goullard*, fille de Jacques, Baron de Touverac, en Angoumois, & de Françoiſe de la Touche. Dans ledit contrat, CLAUDE DU BREUIL eſt qualifié de haut & puiſſant Seigneur, Baron de Théon; il eut de ſon mariage: — 1. LOUIS-ANNIBAL DU BREUIL, qui ſuit; — 2. MADELEINE, mariée en 1660 à Meſſire Antoine de Conan, Chevalier, Seigneur de Connezac; — 3. FRANÇOISE DU BREUIL, mariée, en 1655, à Meſſire *Alexis de la Touche*, Chevalier, Seigneur de Brie, fils de Joſeph de la Touche, Seigneur de Luſſac, & de Gabrielle Poute; — 4. Et ANNE DU BREUIL, religieuſe au Monaſtere de Saint-Pardoux, en Périgord. CLAUDE DU BREUIL étoit mineur en 1615, lorſqu'au mois de Novembre de la même année, ſa maiſon de Château-Bardon fut priſe & ſaccagée par ceux de la Religion prétendue réformée, à la tête deſquels étoit Samuel de Campet, Sieur de Saujon, ainſi qu'il eſt rapporté par une enquête du 20 Juin 1616, faite par autorité des Juges de Saintes, où il eſt dit qu'il fut pillé & emporté de ladite maiſon toute la vaiſſelle d'argent, bagues & joyaux, & pluſieurs papiers & titres de conſéquence perdus, ce qui eſt auſſi rapporté dans un factum de procès imprimé, ſigné de Farnoux, Rapporteur, qui a pour titre: *Factum du procès d'entre M. le Baron de Théon, Seigneur de Méchers & Château-Bardon, contre M. le Duc de la Trimouille, au ſujet des devoirs ſeigneuriaux.*

VIII. LOUIS-ANNIBAL DU BREUIL fut marié, par contrat du 28 Juillet 1666, à *Eliſabeth Bonnin*, fille de haut & puiſſant Seigneur René Bonnin, Marquis de Meſſignac, la Rigaudiere & Marſay, en Poitou, & de Dame Judith Bernard. Ledit ANNIBAL DU BREUIL, qualifié auſſi de haut & puiſſant Seigneur, eut de ſon mariage: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. Et LOUISE DU BREUIL, Religieuſe à la Trinité, à Poitiers.

IX. Haut & puiſſant Seigneur ANTOINE DU BREUIL, Chevalier, Seigneur de Théon-de-Méchers, Javrezac & Château-Bardon, acheta le fief & Seigneurie de Guitaut, Paroiſſe de Méchers, en Saintonge, dont une branche de la maiſon de Comminge, fort connue, a porté le nom, & deſquels Comminge-Guitaut étoit parent, comme on peut voir plus haut. Il fut marié, par contrat du 7 Septembre 1688, avec *Marguerite d'Achard*,

sa cousine, fille de haut & puissant Seigneur, Charles d'Achard, Seigneur de Théon, près Cozes, & de Dame Louise de Boscat de Réal; par ce mariage, la terre de Théon, près Cozes, rentra dans la Maison de DU BREUIL, qui, comme on a pu voir, en étoit sortie en 1638, par le mariage de CATHERINE DU BREUIL avec *Henri d'Achard*. Du mariage D'ANTOINE DU BREUIL, & de *Marguerite d'Achard*, sont issus; savoir, — 1. JEAN DU BREUIL, Seigneur de Théon, qui a été Capitaine de Grenadiers au Régiment de Normandie, Chevalier de Saint-Louis, retiré avec une pension du Roi, & mort en 1775. De son mariage avec Demoiselle *Marie de Marconnay*, il n'a eu que des filles, l'aînée mariée à N.... de Rigauld, Comte de Vaudreuil, Chef d'Escadre des Armées Navales; une autre mariée à N... Isle de Beauchaine, Major du Colonel Général Dragons, & deux Religieuses, l'une à la Visitation de Bordeaux, & l'autre aux Hospitalieres de la Rochelle: — 2. EUTROPE-ALEXANDRE, qui suit: — 3. EUTROPE-ALEXANDRE, Sieur de Verac, ci-devant Capitaine au Régiment de Normandie, mort sans avoir été marié: — 4. autre EUTROPE-ALEXANDRE, dit *l'Abbé DE THÉON*; mort: — 5. FRANÇOIS, Chevalier de Saint-Louis: — 6. CHARLES, mort sans enfans: — 7. ANNE, mariée à Messire *François de Gande*, ancien Lieutenant-Colonel d'Infanterie: — 8. LOUIS, rapporté après son frere aîné: — 9. MADELEINE, mariée à Messire *de Beaucorps*: — 10. ANGÉLIQUE, mariée à Messire *Jean de la Marthonie*: — 11. ELISABETH, mariée à Messire *Charles Huon de Rosne*; — 12. Une Religieuse à la Trinité, à Poitiers; — 13. Et Une autre aux Ursulines, à Niort.

X. EUTROPE-ALEXANDRE DU BREUIL-DE-THÉON-DE-CHATEAU-BARDON, second des fils D'ANTOINE DU BREUIL, & de *Marguerite d'Achard*, a été Capitaine au Régiment de Normandie, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1759. Il s'étoit marié, en 1746, à Demoiselle *Marie-Louise de Raymond*, aujourd'hui Dame des Ecurolles, en Poitou, duquel mariage sont issus: — 1. JEAN-AUGUSTIN DU BREUIL-DE-THÉON-DE-CHATEAU-BARDON, élevé à l'Ecole Militaire, ci-devant Officier aux Gardes-Lorraines; — 2. EUTROPE-ALEXANDRE DU BREUIL, dit le Chevalier *de Théon*, Capitaine au Régiment de Beauvoisis; — 3. CHARLES DU BREUIL, mort à l'Ecole Militaire, qui avoit eu pour parrain M. le Maréchal de Senneterre, qui l'avoit tenu comme parent; — 4. Et DENISE DU BREUIL, appellée Mademoiselle *de Château-Bardon*.

X. LOUIS DU BREUIL, Seigneur de Guitaut, dernier des enfans D'ANTOINE DU BREUIL, a été Lieutenant de Vaisseau du Roi, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis & pensionné du Roi, mort en 1780. Il avoit épousé Demoiselle *Turmet de Mondion*, dont est issu CHARLES DU BREUIL-DE-GUITAUT, ci-devant Officier dans Jarnac, Dragons; marié à *N*...., Demoiselle d'Abadie, dont un garçon, & deux filles, MARIE-FRANÇOISE, & MARIE-ANNE DU BREUIL.

La Maison DU BREUIL-DE THÉON a encore par les femmes des affinités de parenté, avec les Maisons de *Senneterre*, de *Saint-Gelais-Lusignan*, de *Lamoignon-Baville*, *Courbon-Blenac*, *Bechillon-Vassans*, &c. &c. &c.

Les Armes : *au champ d'argent, à la bande d'azur & deux étoiles de gueules*, Supports : *deux sauvages*.

THÉSUT (DE), ou THÉSEUL, ainsi que l'écrivoient les différentes branches, il y a deux siecles, anciens Gentilshommes originaires du Charolois, où ils possédoient la Terre de leur nom, située entre celle de Ragi, qui leur appartenoit, & la petite ville du Mont-Saint-Vincent, dans laquelle Bernard d'Armagnac, Comte souverain du Charolois, leur accorda un fief pour récompense de services militaires. Ce fief connu au Mont-Saint-Vincent, depuis trois siecles, sous le nom de *fief de Théfut*; a été possédé, depuis ce tems, par ceux du nom, jusqu'en 1694, que NICOLE DE THÉSUT, derniere de la Branche où il étoit échu, le vendit.

Il a déja été donné la généalogie de cette ancienne Noblesse dans le *tom. VII.* de la premiere édition de ce Dictionnaire, qui a paru sous le titre de *Dictionnaire généalogique*, in-8°. *pag.* 149 *& suivantes*. Suivant un nouveau mémoire, dressé sur les titres communiqués des différentes branches, nous voyons que cette Maison est divisée en quatre branches principales, l'une établie dans le Charolois, & l'autre en Bourgogne.

La filiation suivie de cette Maison commence à GERARD DE THÉSUT, qui suit :

I. GERARD DE THÉSUT, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de Ragi, auteur commun des différentes branches restées en Charolois, & de celles en Châlonnois & en Bourgogne, avoit épousé *Isabelle d'Ocles*, fille de Guyot, Seigneur d'Ocles & de Ragi, laquelle, après la mort de son mari, rendit foi & hommage, le 12 Février 1385, à Bernard d'Armagnac, Comte souverain du Charolois, tant en son nom, qu'au nom de ses enfans, raportés ci-après, & pour la reprise du fief d'*Isabelle*, tirée de la Chambre des Comptes de Dole, produite pardevant différens Commissaires pour la Noblesse, & rappellée dans l'épitaphe de LOUIS DE THÉSUT, enterré aux Carmes de Châlons-sur-Saone, dans la Chapelle de son nom, qu'il a fait bâtir, & par laquelle LOUIS est dit arriere-petit-fils de Noble GERARD DE THÉSUT, Seigneur de Théfut & de Ragi. De ce mariage vinrent ; — 1. PIERRE ; — 2. JEAN, qui suit, — 3. Et HUGUETTE-PÉTRONILLE. PIERRE & HUGUETTE-PÉTRONILLE DE THÉSUT moururent sans postérité.

II JEAN DE THÉSUT, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Théfut & de Ragi, est lié incontestablement au premier degré, par la reprise du fief que fit sa mere en 1386, dans laquelle il est dénommé. Il étoit à la suite du Duc de Bourgogne en 1409, lorsque ce Prince vint en Charolois, ainsi qu'on le voit par le compte de Jean Mathéy, Receveur du Comté de Charolois, à l'article du voyage que le Duc fit à Paroy, où il est fait mention de ce JEAN THÉSUT, comme étant à sa suite, qui eut trois enfans, savoir : — 1. JEAN, qui suit : — 2. MARIE, mariée à *Jean Boyer*, Seigneur de Chaulecy, Marquis de Pluvault. *Voyez* Guichenon, Histoire de Bresse : — 3. Et JEANNE DE THÉSUT, mariée à *Pierre Carré*, d'où descendent les Carrés, Barons d'Aligny.

III. JEAN DE THÉSUT, II. du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & Ragi, aussi qualifié sur l'épitaphe de LOUIS, son fils, qu'on voit aux Carmes de Châlons-sur-Saone, aussi Seigneur d'Epuis & de Colombier, avoit épousé *N.... de Molleron*, ce qui fait que LOUIS, son fils, écarteloit des Armes de sa mere, qui sont, *d'azur, à trois annelets d'or*, telles qu'on les voit à la voûte de la Chapelle des Carmes de Châlons. Palliot, dans son Armorial de Bourgogne, dit que la branche de THÉSUT, Seigneur de Verrey, dont il sera parlé dans la suite, les portoit encore de son tems. De ce mariage vinrent : — 1. JACQUES, qui suit : — 2. LOUIS, auteur de la branche de celle de Verreye : — 3. Et LÉONARD DE THÉSUT, Official de Mâcon, & Chanoine de la Cathédrale, qui fonda, dans l'Eglise de Saint Vincent, une Chapelle, pour laquelle il donna 1300 liv. tournois, par acte déposé dans les archives de cette Eglise, à ses neveux & à ses petits-neveux.

IV. JACQUES DE THÉSUT, I du nom, Ecuyer, Seigneur d'Epuis, de Montmurgey & de Ragi en partie, épousa, en 1477, *Catherine de Couroy*, fille de Louis-Antoine de Couroy, Secrétaire de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, & de Guillemette-Marguerite de Monteguillon, sœur de Denis, mariée à Claude de Ganay, Seigneur de la Vesvre, & neveu du Chancelier de Ganay, De ce mariage est sorti JEAN DE THÉSUT, qui suit :

V. JEAN DE THÉSUT, III du nom, Seigneur d'Epuis, de Montmurgey & de Ragi en partie, qui se maria 1°. à *Françoise Petit*, fille de François Petit, Seigneur d'Ambly-sur-Loire, morte en 1521 : 2°. en 1526, à *Jeanne Brocard*, fille d'Emiland Brocard, Capitaine du Mont-Saint-Vincent, & de Jacquette d'Espiard. Il testa le 23 Août 1541, & eut de son premier mariage : — 1 & 2. JEAN & JEANNE, morts sans postérité : — 3. EMILANDE, mariée à *Pierre Garnier de Vouchot*, dont une fille, nommée JEANNE, femme de *Jean de Toulonjeon*, Seigneur d'Aucrédey ; & du second lit vinrent : — 4. LOUIS, qui suit : — 5. JEAN, tige des Seigneurs de Champoussot & de Moroge, rapportée ci-après : — 6. Et ANNE DE THÉSUT, mariée 1°. à *Humbert de Montievol*, Ecuyer, 2°. à *Jean Palatin de Beugre*, aussi Ecuyer.

VI. LOUIS DE THÉSUT, I du nom, Ecuyer, Co-Seigneur d'Epuis, Ragi & Montmurgey, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Cousan, fut convoqué, & se trouva, le 10 Octobre 1568, à l'assemblée des Nobles du Charolois, & épousa *Anne de Collassel*, Dame de Juchault, fille d'Amblart, Seigneur de Juchault, dont il eut : — 1. JACQUES, pourvu, le 25 Avril 1585, d'une Compagnie d'Arquebusiers à cheval : — 2. LOUIS, Homme d'Armes, ainsi que son pere, dans la Compagnie du Seigneur de Cousan : — 3. Et HENRI DE THÉSUT, qui suit :

VII. HENRI DE THÉSUT, Ecuyer, Seigneur de Juchault, d'Epuis & de Montmurgey, Homme d'Armes dans la Compagnie du Duc de Mercœur, comparut, le 23 Juillet 1588, à l'assemblée des Gentilshommes du Charolois, & se maria 1°. le 29 Septembre 1592, à *Denise Bourgeois*, veuve de Philibert de Rimont, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de la Rochette, fille de Jean, Seigneur de Molleron, & de Rose Géoffroy, Dame de

Montrevost; 2°. le 18 Juin 1606, à *Claude de Saint-Julien*, fille de Georges, Ecuyer, Seigneur de Bougiere, & de Rénigne de Bayard. Les enfans du premier lit sont : — 1. PHILIBERT, qui suit : — 2. FRANÇOIS, mort sans alliance : — 3. CLAUDINE, femme d'*Etienne le Clerc*, Seigneur de Sailly & de Tour-de-Bissey; & du second lit vinrent : — 4. NICOLAS, tige de la branche rapportée ci-après : — 5. JEANNE, femme de *Claude de la Forest*, Ecuyer, Seigneur des Blancs : — 6. Et BÉNIGNE DE THRSUT, mariée, le 29 Décembre 1647, à *Léonard de Villiers*, Ecuyer.

VIII. PHILIBERT DE THÉSUT, Ecuyer, Seigneur d'Epuis, Montmurgey, & en partie de Saint-Clément, né le 20 Décembre 1597, épousa 1°. *Vivante de Rastin*, fille de Guichard, Ecuyer, Seigneur de Montbois & de Montessus; 2°. *Anne d'Alleman-de-la-Roche-Chasau*. Après la mort de sa premiere femme, les Officiers du Bailliage de Charolles lui décernerent, le 17 Mars 1637, la Baillistrie, & il eut du premier lit : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. PHILIBERTE, morte jeune; & du second lit : — 3. ANNE, mariée à *Antoine de la Menue-Perigny*, Seigneur de Cheneau & Montperoux-Levert : — 4. FRANÇOISE, morte jeune : — 5. CLAUDINE, femme de *Hugues de l'Agneau*, Ecuyer, Seigneur de la Michaliere : — 6. ADRIENNE, qui s'allia avec *Antoine de Chalinforge* : — 7. Et MARIE DE THÉSUT, morte sans alliance.

IX. CLAUDE DE THÉSUT, Ecuyer Seigneur desdits lieux, épousa, le 23 Février 1664, *Charlotte de Seve*, fille de Jean, Ecuyer, Seigneur de Bussieres, Goubat, &c. & sœur d'un grand Prieur de Champagne de ce nom, laquelle devenue veuve, se maria, 2°. à Jacques Bouchereau, Ecuyer, Seigneur de Terlague, & 3°. à Georges de Raffin, Ecuyer, Seigneur de Lavau : de son premier mariage, elle eut : — 1. SIMEON DE THÉSUT, Seigneur d'Epuis, Capitaine au Régiment de Normandie, reçu à la Chambre de la Noblesse de Bourgogne, en 1682, mort le 4 Avril 1729, sans postérité; — 2. HÉLEINE, mariée à *Gabriel de Scoraille*, Seigneur du Sout, de Cressonnet & de Torey, fils de Jacques, Seigneur desdits lieux, & de Marie de Thiange, Dame de Creuset & de Cots, en Berri; — 3. Et CLAUDE-BENIGNE DE THÉSUT, morte jeune.

SECONDE BRANCHE.

VIII. NICOLAS DE THÉSUT, Ecuyer, Seigneur de Juchault, second fils de HENRI & de *Claude de Saint-Julien*, sa seconde femme, épousa, le 7 Février 1644, *Pierrette le Clerc*, Dame d'Aumont, fille de Claude, Seigneur dudit lieu, & de Louise Thomassin, dont : — 1. THÉOPHILE, reçu à la Chambre des Etats de Bourgogne en 1682, tué au service, Capitaine d'une compagnie Valonne dans le Régiment du Prince Robecq; — 2. LOUIS, Capitaine d'Infanterie, tué à la bataille de la Marsaille; — 3. CLAUDE, qui suit; — 4. Et ANTOINE DE THÉSUT, auteur de la quatrieme branche rapportée en son rang.

XI. CLAUDE DE THÉSUT, I du nom de sa branche, Ecuyer, Seigneur

de Jachaut, & Montmurgey, Lieutenant de vaisseau du Roi, tué au combat de Malaga, le 24 Août 1704, faisant la fonction d'Aide-Major général de l'armée navale, sur le bord du vaisseau monté par le Comte de Relingue, avoit épousé à Brest *Claudine de Kermonel*, dont CLAUDE-MARIE DE THÉSUT, qui suit :

X. CLAUDE-MARIE DE THÉSUT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Montmurgey, qui se maria le 27 Février 1727 à *Marie de Chardonay*, fille de Charles, Ecuyer, Seigneur de Salornay, dont — 1. JEAN-MARIE DE THÉSUT, marié le 5 Novembre 1753, avec *Marie-Paule-Henriette de Mouchel*, fille de Claude Amable, Ecuyer, Seigneur de Montjoy, Major des ville & citadelle de Châlons, &c. & de Françoise de Grain-Saint-Marceau, de laquelle il eut : — 1. ESPERANCE, née le 28 Septembre 1731 ; — 2. PHILIBERTE, morte Religieuse Ursuline de Châlons ; — 3. JACQUELINE-PHILIBERTE, née le 13 Septembre 1734 ; — 4. Et FRANÇOISE DE THÉSUT, née le 26 Mars 1737.

TROISIEME BRANCHE.

IX. ANTOINE DE THÉSUT, Ecuyer, Seigneur d'Aumont, quatrieme fils de NICOLAS & de *Pierrette le Clerc*, a servi le Roi en qualité de Capitaine dans les Régimens de Beuil & de Gatinois, fut élu deux fois du corps de la Noblesse du Charolois, & se maria le 12 Septembre 1703 à *Rose* Bernard, dont il a eu CLAUDE DE THÉSUT, qui suit :

X. CLAUDE DE THÉSUT, III du nom, Seigneur d'Aumont, Ragi, Montmurgey, Château-Moron, Commandant du Régiment de Briqueville & Chevalier de Saint-Louis, & mort Lieutenant-Colonel d'Infanterie, a épousé, le 11 Septembre 1752, *Louise Perrenney*, fille de Nicolas, Seigneur de Gros-Bois, Président à Mortier au Parlement de Bourgogne, & d'Anne-Marie Aymeret de Gazeau, sœur de Claude-Nicolas, Seigneur de Velmont, premier Président au Parlement de Besançon. De ce mariage, sont nés : — 1. HENRI-BERNARD-NICOLAS, né au château d'Aumont le 3 Septembre 1753, marié ; — 2. Et GUILLAUME-SUSANNE DE THÉSUT, né en 1756, qualifié par son contrat de mariage, Chevalier, Marquis d'Aumont, a épousé *N... de Machecot-Premeaux*, fille de N... de Machecot, Marquis de Premeaux, d'une ancienne noblesse de la création du Parlement de Bourgogne.

QUATRIEME BRANCHE.

VIII. JEAN DE THÉSUT, IV du nom, Ecuyer, co-Seigneur d'Epuis, fils de Jean III, & de *Jeanne Brocard*, sa seconde femme, & compris avec son frere Louis, en l'acte de Tutele fait devant le Lieutenant-Général du Bailliage de Charolles, le 11 Décembre 1542. Après la mort de son pere, il fut successivement homme d'armes dans les compagnies d'ordonnance des Seigneurs de Causan & du Maréchal de Bess, comparut à l'assemblée des Nobles du Charollois, le 28 Octobre 1568, eut d'*Anne Venot*, son

son épouse (sœur de Gabriel Venot, Conseiller au Parlement de Bourgogne) — 1. JEAN DE THESUT, Seigneur dudit lieu & d'Essarts, dont la postérité a fini dans la personne de NICOLE, femme de *Guillaume Cointot*, Trésorier-Général des finances, lequel rendit foi & hommage lige à Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, Comte de Charolois, le 9 Septembre 1692, pour raison du fief & Seigneurie de Théſut; — 2. LOUIS, Ecuyer, Seigneur de Ragi & de Julli, en partie, dont la branche est éteinte en la personne de LOUIS, son petit-fils, Seigneur de Champouffot, mort en 1677, étant élu de la Noblesse du Charolois, & n'a laissé que CLAUDE DE THÉSUT, qui suit:

VII. CLAUDE DE THESUT, co-Seigneur de Sulli & de Charreconduits, né le 25 Août 1583, alla faire ses études à Toulouse, testa à Lyon devant Déseschault, Notaire, le 6 Février 1603, avec LOUIS, son frere. Ils sont qualifiés dans cet acte enfans de feu JEAN DE THÉSUT, en son vivant, Gentilhomme du Mont Saint-Vincent, en Charolois. Il eut de *Claude Guenot*, qu'il avoit épousée le premier Août 1610: — 1. LOUIS, Capitaine au Régiment d'Uxelles, tué au service; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. JUDITH, mariée à *Blaise Joly*, Gentilhomme chez le Roi, d'où sortent les Seigneurs de Bevy; — 4. Et ANNE DE THÉSUT, morte sans alliance.

VIII. FRANÇOIS DE THÉSUT, Ecuyer, fut convoqué le 30 Novembre 1676, pour se trouver à l'assemblée des Gentilshommes des Etats de Bourgogne, & mourut le 23 Mai 1684, laissant de *Jacques Niquevard*, fille de noble Edme, & de Jeanne Julien, qu'il avoit épousée le 8 Juin 1643. — 1. JACQUES DE THÉSUT, Prêtre & Docteur de Sorbonne, Aumônier, Prédicateur du Roi, Protonotaire du Saint-Siege, né à Châlons en Bourgogne, en 1645, est mort le 5 Décembre 1691. Il est auteur de plusieurs ouvrages. Voyez Moréri, au mot THESUT, *Tome X, pag. 137*; — 2. Et EDME DE THESUT, qui suit.

IX. EDME DE THÉSUT épousa, 1°. le 10 Août 1676, *Marie-Cecile de Lambert*; 2°. *Françoise-Nicole de Vidal*, fille de Jean-Batiste, Ecuyer, Seigneur de Censilles, & de Pierrette de la Menue. Il eut du premier lit; — 1. JEAN-SIMÉON, décédé en Octobre 1738, Colonel d'un Régiment de son nom; — 2. JACQUES-FRANÇOIS-MARIE, Capitaine de grenadiers dans le même Régiment, mort de la suite de ses blessures; — 3. LOUIS, qui suit; & du second lit; — 4. Et JEAN-BATISTE DE THÉSUT-DE-SAINT-MAURICE, décédé le 6 Juin 1752, laissant de *Marie Vanier*, son épouse: — JEAN-BATISTE, Religieux de la Ferté; — Et LAZARE DE THÉSUT, Lieutenant au Régiment de Cambis.

X. LOUIS DE THÉSUT-DU-PARC, II du nom, Seigneur de Moroges, Fisley, Vingelles, ancien Capitaine au Régiment de THÉSUT, reçu à la Chambre de la Noblesse des Etats en 1754, avoit épousé, le 8 Février 1716, *Henriette de Truffy*, fille de Philippes-Alexandre, Chevalier, Seigneur de Trapenard, Major des villes & citadelle de Châlons, & d'Henriette de Ludres, ci-devant Chanoinesse de Remiremont, dont: — 1. EDME NICOLAS, qui suit: — 2. RAYMONT, rapporté après son frere aîné: — 3. Et MARIE-ANNE DE THÉSUT, mariée, le 16 Mars 1753, à *Joseph-*

Xavier de Chaillot, Seigneur de la Loye, en Franche Comté, morte le 2 Octobre 1760, laissant deux garçons & une fille, Chanoinesse à Neuville.

XI. EDME NICOLAS, Seigneur de Moroges, Capitaine au Régiment d'Orléans, Chevalier de Saint-Louis, est veuf sans enfans, en 1756, de *Jacqueline-Thérese-Eléonore de Cressy*.

XII. RAYMOND DE THÉSUT, Capitaine au même Régiment que son frere aîné, a épousé, 1°. le 24 Janvier 1757, *Jérôme-Jeanne de Dormy de Brion*, fille de Jean-Batiste-Auguste, Seigneur de Neuvi, Vesvres, Beauchamp, &c. & d'Eléonore de Faubert, morte sans enfans, le 7 Septembre 1760, âgée de vingt ans & demi. Il s'est marié en secondes noces, le 18 Juin 1761, avec *Marie-Françoise Perrault*, fille de Théodore-Philibert, Seigneur de Montrevost, & d'Anne d'Aleray.

QUATRIEME BRANCHE.

II. LOUIS DE THÉSUT, III du nom, arriere petit-fils de Gerard, Seigneur de Ragi & de Colombiers, repris de fief à Dijon entre les mains de Charles, Duc de Bourgogne, tant en son nom qu'en celui de ses freres, pour la terre & Seigneurie de Ragi, & pour tout ce qu'il possédoit en fief dans le Charolois & le Maconnois. Cette reprise de fief, du 11 Février 1473, est scellée du sceau de Bourgogne, & les descendans de LOUIS en conservent la grosse originale. C'est ce LOUIS DE THÉSUT qui est le fondateur d'une chapelle aux Carmes de Châlons-sur-Saone, située à gauche en entrant, où l'on remarque les Armes DE THÉSUT à la clef de la voûte; il y fonda une messe pour tous les jours de l'année, & constitua, pour cette fondation, la somme de 166 écus deux tiers, qui a été remboursée par son arriere-petit-fils, CHARLES-BÉNIGNE DE THÉSUT, Seigneur de Verrey, Conseiller au Parlement de Bourgogne, dont il se fit donner quittance devant Bailly, Notaire à Châlons en 1649. LOUIS DE THÉSUT mourut en 1489, ainsi qu'en fait foi son épitaphe sur une plaque de bronze, par laquelle on voit qu'il étoit arriere-petit-fils de GÉRARD DE THÉSUT, le chef de sa maison. La même épitaphe dit qu'il fut marié deux fois, 1°. à *Jeanne Bernard*, fille de Pernot Bernard, Ecuyer, Seigneur de Montessus, dont il n'eut point d'enfans; 2°. à *Richarde Lauderot*, fille de Jean Lauderot, Conseiller au Parlement de Dijon, inhumée dans la chapelle des Carmes fondée par son mari, sur la tombe duquel ses Armes sont accolées avec les siennes. De ce second mariage vinrent: — 1. JACQUES, qui suit: — 2. Et PHILIBERTE DE THÉSUT, mariée à *Aimé de Beaumont*, fils d'Etienne de Beaumont, Avocat-Général du Parlement de Bourgogne.

III. JACQUES DE THÉSUT, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Ragi en partie, de Colombiers, de Charreconduits, fut employé en différentes négociations par Louis XII. François I, en récompense de ses bons & agréables services, lui accorda droit de Justice mixte dans une portion de la terre de Charreconduits, & une charge de Conseiller Maître des Comptes. Par différens actes de 1512, de 1521, où il est qualifié Noble, Ecuyer,

& Seigneur de Charreconduits, on voit qu'il avoit épousé *Jeanne de Recours*, fille de Jean de Recours, Greffier en chef du Parlement de Bourgogne, dont : — 1. JACQUES, qui suit : — 2. ANNE, mariée à *Jean le Gout*, Ecuyer, Seigneur de la Berchere, Capitaine de la ville de Nices, duquel descendent les Goux de la Berchere, Premier Président au Parlement de Bourgogne & de celui de Dauphiné. JACQUES DE THÉSUT mourut en 1521, & fut inhumé aux Carmes de Châlons, comme en fait foi son épitaphe qui se voit sur sa tombe en lettres gothiques avec ses Armes, écartelé de celles des Bourgeois de Moléron.

IV. JACQUES DE THÉSUT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Charreconduits & de Thésut, suivant un acte de 1565, reçu par Roberte, Notaire à Dijon, par lequel Joseph de Vesou, Ecuyer, Conseiller au Parlement de Bourgogne, donna quittance pardevant ledit Notaire, de 1300 l. tournois à son beau-pere, noble JACQUES DE THÉSUT, Seigneur dudit lieu & de Charreconduits. Ce JACQUES DE THÉSUT avoit épousé Demoiselle *Bénigne Julien*, fille d'Edme Julien, Conseiller au Parlement de Dijon, & Seigneur de Verrey, terre que sa femme lui apporta en mariage. Il est rappellé dans l'acte de Baillisterie de ses neveux, enfans D'ANNE DE THÉSUT ; il y est qualifié Noble & Seigneur de Charreconduits, testa en 1581, ordonna que son corps fut inhumé dans la chapelle de ses ancêtres, près de celui de son pere & de celui de sa femme, qu'il rappelle dans son testament, ainsi que ses enfans, en ordonnant que ses Armes & celles de sa femme fussent gravées sur leur tombe. Il eut pour enfans : — 1. LOUIS, qui suit : — 2. FRANÇOIS, mort sans postérité : — 3. HUGUETTE, mariée à *Robert de Mussard*, Ecuyer : — 4. Et JACQUETTE DE THÉSUT, mariée à *Joseph de Vesou*, Conseiller au Parlement de Bourgogne.

V. LOUIS DE THÉSUT, IV du nom, Ecuyer, Seigneur de Ragy, de Verrey, de Charreconduits & de Lens, épousa Demoiselle *Jeanne de Tisserand*, fille de Noble Jean de Tisserand, Conseiller au Parlement de Dijon, lui porta en mariage la terre de Lens ; entre plusieurs titres, pour prouver ce dégré, on choisit les plus authentiques, qui sont l'envoi en possession de l'Hoirie de LOUIS DE THÉSUT, & le partage de ses biens entre ses enfans, qui sont rappellés, ainsi que de *Jeanne de Tisserand*, leur mere, & dans lesquels il est qualifié Noble & Seigneur desdites terres ; & dans d'autres différents actes, comme dans le rôle de l'arriere-ban du Charolois, en 1568, où il est qualifié Seigneur de Ragi, dans un acte de 1579, où il est dit Seigneur de Verrey, &c. Il mourut en 1623, fut inhumé dans la Chapelle de son nom aux Carmes de Châlons, sous une tombe de marbre noir, sur laquelle sont ses armes & les qualités de Noble, Seigneur de Ragi, de Verrey, Charreconduits, Lens & la Tour-Malpas. Ses enfans furent : — 1. JACQUES, qui suit ; — 2. CHARLES-BENIGNE, auteur de la branche des Seigneurs de Verrey, rapportée ci-après ; — 3. JEANNE, mariée à Noble *Jean-Batiste Beuvraud*, Seigneur de la Loyere ; — 4. Et JACQUELINE DE THÉSUT, mariée à Noble *Jean de Gallois*, Conseiller au Par-

lement de Dijon, qui eurent pour fils *Louis de Gallois*, Gouverneur de Seurre, & qui épousa Charlotte de Tavane.

VI. JACQUES DE THÉSUT, IV du nom, Seigneur de Ragi, Lens, la Tour-de-Lux, &c. épousa, le 19 Décembre 1595, *Marie de Pouthoux*, Dame de Maupas, fille de Robert, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Gentilhomme de M. le Prince de Condé, & de Françoise de Laugnette, laquelle étant veuve se remaria à *Louis de Foudras*, Baron de Saint-Vruges, elle eut du premier lit LOUIS DE THÉSUT, qui suit.

VII. LOUIS DE THÉSUT, Seigneur desdits lieux, mort le 13 Avril 1631, laissant d'*Anne de Chassepot-de-Beaumont*, sa femme : — 1. JACQUES, qui suit; — 2. CHARLES-BENIGNE, tige des Seigneurs de Ragi, mentionnés en leur rang ; — 4. FRANÇOIS ; — 5. Et MARIE DE THÉSUT, dénommés dans l'acte de Baillisterie, le 30 Octobre 1632.

VIII. JACQUES DE THÉSUT, V du nom, Seigneur de Lens, reçu Conseiller au Parlement de Bourgogne le 15 Septembre 1645, se maria avec *Jeanne Gerard*, dont il eut : — 1. ABRAHAM, Prieur du Chapitre noble de Gigny, en Franche-Comté, élu Général du Clergé des Etats de Bourgogne, en 1678 ; — 2. JEAN, Baron de Soudry, de Glantigny & de Lens, Conseiller au Grand-Conseil, Sécretaire des Commandemens de Monsieur, frere du Roi Louis XIV ; — 3. LOUIS, Abbé de Saint-Pese, en vallée de Pontoise, de Moutiers-Saint-Jean, & aussi Prieur de Gigny, après son frere, Conseiller d'Etat en 1729, Envoyé en Hollande, en 1695, à l'assemblée pour la paix de Risvick; — 4. Et CLAUDINE DE THÉSUT, femme de *Jean de la Motte*, Conseiller au Parlement de Bourgogne, dont une fille, mariée à *Jean de Berbisey*, Baron de Veutoux, Seigneur de Rustey, premier Président du même Parlement.

Seigneurs de Ragi.

VIII. CHARLES-BÉNIGNE DE THÉSUT, Seigneur de Ragi, Charreconduits, Vissey, Simard, Bessendré, &c. frere cadet de JACQUES DE THÉSUT, IV du nom, fut reçu Conseiller au Parlement de Bourgogne le 27 Janvier 1649, devint Doyen de sa Cour, & avoit épousé, en 1650, *Louise Boucher*, fille d'Etienne, Seigneur de Lautenay, Conseiller au même Parlement, & de Claude de Massot, de laquelle il eut : — 1. JEAN, qui suit; — 2. BENOÎT, mort sans postérité; — 3. & 4. MADELEINE, & CATHERINE DE THÉSUT, Religieuses à la Visitation de Dijon.

IX. JEAN DE THÉSUT, V du nom, Seigneur des mêmes terres que son pere, fut Capitaine de Cavalerie au Régiment d'Enguien, le 6 Janvier 1677, où il servit jusqu'au 18 Septembre 1688, que son pere lui fit acheter une charge de Conseiller au Parlement de Dijon. Il épousa *Jeanne-Charlotte de Gévalois*, fille de Jean, Seigneur de Fraize & du Martrai, & d'Elisabeth Chaussin. De ce mariage vinrent : — 1. MADELEINE, premiere femme de *Nicolas de Berbis*, Marquis de Lochecourt, Seigneur de Torcy, Tart & Poutagets; — 2. JEANNE MARIE DE THÉSUT-DE-RAGI, mariée, le 18 Novembre 1713, à *Philibert-Bernard Gagne-de-Perigni*, Président

à Mortier au Parlement de Bourgogne ; — 3. CLAUDINE, femme de *Louis de la Poype*, Chevalier d'honneur au Parlement de Dauphiné, fils d'Artus-Joseph, Comte de Saint-Julien, Baron de Pommiers, & premier Président au même Parlement, & d'Anne-Françoise de Grolée-de-Virville, mort à Grenoble le 18 Juin 1751 ; — 4. Et CATHERINE DE THÉSUT, mariée, le 15 Novembre 1717, avec *Antoine de Clermont*, Marquis de Montoison, Seigneur de Vaumanès, en Dauphiné, Baron de Chapuis, Seigneur de Chassagne, en Bourgogne, dont est issu LOUIS-CLAUDE DE THÉSUT, Marquis de Montoison, Capitaine des Gendarmes, marié 1°. à *N..... de Clermont-Tonnerre*, 2°. à *N..... de Levi-Château-Morant*, & 3°. à *N.... de Damas*, veuve de N..... de Bataille-de-Mandelots, Capitaine de Vaisseau.

SEIGNEURS DE VERREY.

VI. CHARLES-BENIGNE DE THÉSUT, fils de LOUIS DE THÉSUT, IV du nom, Seigneur de Ragi, Lens, la Tour de Lux, & de *Jeanne de Tisserand*, fut reçu Conseiller au Parlement de Dijon en 1607, ainsi que le constatent les provisions de sa charge, & ensuite Conseiller d'Etat, en 1645. Il fonda une Chapelle dans sa terre de Verrey, avec une Messe à perpétuité, tous les Vendredis de l'année, pour le repos de l'ame de LOUIS DE THÉSUT, son pere, Ecuyer, *Jeanne de Tisserand*, sa mere, JACQUES DE THÉSUT, Ecuyer, son aïeul, & *Benigne Julien*, son aïeulle maternelle. Dans son testament de 1665, sont rapellés sa femme & ses enfans; il avoit épousé *Jeanne le Roux*, dont il eut : — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE, premier Maître-d'Hôtel de Monsieur, frere de Louis XIII, qui se maria avec *N....... Bernard-de-Sainte-Helene*, dont il n'eut point d'enfans; — 3. THÉODOZE, Aumônier du Roi. On voit encore par le testament de CHARLES-BENIGNE DE THÉSUT, qu'il fit une fondation dans la Chapelle de son nom, aux Carmes de Châlons-sur-Saône, dans laquelle il rappelle LOUIS DE THÉSUT, son trisaïeul, qui, comme on l'a dit, fonda cette Chapelle & la fit bâtir; enfin il fit aussi une troisieme fondation aux Cordeliers de Dijon, où l'on voit son épitaphe, sur laquelle il a les qualités de Chevalier, de Conseiller d'Etat, de Seigneur de Verrey & de Charreconduits.

VII. CLAUDE DE THÉSUT, Ecuyer, Seigneur de Verrey & de Charreconduits, épousa, en 1651, *Anne Chartraine*, fille de N.... Chartraine, Seigneur de Montigny, par contrat passé, en 1651, devant Maguien, Notaire à Saulieu. Une reprise de fief de 1690; dans laquelle CLAUDE DE THÉSUT est qualifié d'Ecuyer; deux lettres du Roi de convocation à la Chambre de la Noblesse des Etats de Bourgogne, l'une de 1676, l'autre de 1679, sont plus que suffisantes pour prouver sa filiation & son degré. Il eut de son mariage : — 1. LOUIS, qui suit : 2. — Et MARIANNE DE THÉSUT, mariée 1°. à *Charles d'Henin-Liétard*, Comte de Roche, Chevalier d'honneur du Parlement de Bourgogne, & 2°. à *Guillaume Joly*, Baron de Blesy, Seigneur de Norges.

VIII. LOUIS DE THÉSUT, VI du nom, qualifié Ecuyer, Seigneur de Verrey & de Charreconduits, dans son contrat de mariage de 1686, reçu par Haguenier, Notaire à Dijon, épousa *Marie Canabelin*, fille de noble Claude Canabelin, & repris de fief pour sa Terre de Verrey à la Chambre des Comptes de Dijon, cette même année 1686, dans laquelle reprise il est qualifié d'Ecuyer, ainsi que dans tous les autres actes où il se trouve nommé. Il eut de son mariage : — 1. CLAUDE qui suit : 2. — BARTHELEMI, Trésorier de la Sainte Chapelle de Dijon.

IX. CLAUDE DE THÉSUT, II du nom, Seigneur de Verrey, Charencey & Norges, reçu à la Chambre de la Noblesse en 1718, & Chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes en, 1721 ; fut reconnu dans les provisions du Roi pour cette charge, comme étant de la Maison de THÉSUT, pour être de Noblesse ancienne, dont elle jouit depuis plus de trois siecles. Il épousa *Claire-Marie Jeannin*, fille de noble Jean Jeannin, Conseiller au Parlement de Dijon, dont il eut GUILLAUME DE THÉSUT, qui suit :

X. GUILLAUME DE THÉSUT, Seigneur de Verrey, Charreconduits, Gibouts & Norges, qualifié Chevalier dans son acte de réception à la Chambre de la Noblesse des Etats de Bourgogne, & dans son contrat de mariage, passé en 1761, par lequel il est dit fils de CLAUDE de THÉSUT, Comte de Verrey, qui a épousé *Marie-Anne de Clugny*, fille de Charles de Clugny, Marquis de Thenisey, & de Marie de Choiseul.

On peut consulter sur cette Maison l'armorial de Pallior, Chevillard, Guichenon, le Pere de Varrennes, Jésuite, le nouveau catalogue de la Province de Bourgogne, contenant les Gentilshommes qui ont voix aux Etats, imprimé sous les yeux de la Chambre de la Noblesse à Dijon, chez Durand, Libraire, en 1760.

Les Armes : *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois sautoirs d'or alaisés*. Supports, *deux lions*.

THUISY, (GOUJON DE) : ancienne Noblesse originaire de Champagne, distinguée par ses alliances. Ceux de cette Famille ont aussi, depuis plusieurs siecles, donné au Roi & à l'Etat des preuves de leur zele & de leur attachement, soit dans la Robe, soit dans l'Epée.

N'en ayant été donné qu'une notice imparfaite, *Tome VII de ce Dictionnaire, pages 337 & suivantes*, nous allons en rapporter la Généalogie, dressée sur titres originaux, qui ont été produits, en 1668, devant M. le Fevre de Caumartin, Intendant de la Province de Champagne.

Dans un extrait du Recueil de la Noblesse de Beauvoisis & des Provinces voisines, fait par Louvet, Avocat en Parlement, sont mentionnés PIERRE DE GOUJON, Ecuyer, qui vivoit en 1200, & JEAN DE GOUJON, Chevalier, Seigneur de Tailly, en 1271. GUÉRIN DE GOUJON étoit, en 1254, Chanoine de Saint-Thimothée de Reims, suivant le chartrier de cette Eglise. Un autre GUÉRIN DE GOUJON, Chanoine & Diacre de Saint-Thimothée de Reims, testa, en 1314, en faveur de THOMAS & JESSON DE GOUJON, ses freres, & fit un très-grand nombre de fondations & de do-

nations à la plûpart des Eglises de Reims. Il fut enterré dans le chœur de l'Eglise Saint-Thimothée. Ce testament est rapporté dans le chartrier de ladite Eglise, & aussi dans l'Histoire de Reims, par Marlot, *Tome II, pages 603*. Le premier depuis lequel on a une filiation suivie de cette ancienne Famille, est :

I. PIERRE DE GOUJON, Ecuyer, Seigneur de Marqueny & de Coigny en partie, qui épousa *Isabeau de Maire*, laquelle est mentionnée dans un contrat d'échange de 1449. Il en eut : — JEAN DE GOUJON, qui suit.

II. JEAN DE GOUJON, Ecuyer, Seigneur de Coigny & de Marqueny, qui, le Samedi avant la Fête Sainte-Catherine 1449, passa, devant Soudant, Clerc Notaire en l'Officialité de Reims, un contrat d'échange de quelques héritages qui étoient des propres de sa mere, Dame *Isabeau de Maire.* Il épousa *Jeanne de la Place*, Dame de Coigny en partie, enterrée dans le chœur de l'Eglise de Saint-Hilaire de Reims, fille unique de Nicolas, *aliàs*, Coleçon de la Place, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de Jeanne de Rouvroy. C'est ce qui appert d'un partage des acquêts de la Communauté de Coleçon de la Place, Ecuyer, du 4 Juillet 1458, passé devant Cocquillart, Clerc-Commis dans la Baillie de Vermandois, entre JEAN DE GOUJON, Ecuyer, Seigneur de Coigny, & sa femme d'une part, & Dame Jeanne de Rouvroy, veuve dudit de la Place, d'autre part, par lequel acte il est prouvé que lesdits Seigneur & Dame de Coigny eurent de leur mariage : — 1. JEAN, qui suit : — 2. Et JEANNE DE GOUJON, femme de *Nicolas Cauchon*, Ecuyer, Seigneur de Gueux & de Sillery en partie.

III. JEAN DE GOUJON, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Coigny & de Marqueny, passa, ainsi que sa mere, alors veuve, le 6 Mars 1488, devant Bouquin & Chermontois, Notaires de Reims, un contrat avec l'Abbé & les Religieux de Saint-Nicaise de cette ville, pour la fondation d'une messe chaque jour qui se doit dire en la chapelle de Coucy, en ladite Eglise; outre la somme léguée pour cette fondation par Demoiselle JEANNE DE GOUJON, veuve de *Nicolas Cauchon*, Ecuyer, Seigneur de Gueux & de Sillery en partie, *Jeanne de la Place*, sa mere, & JEAN DE GOUJON, son frere, donnerent auxdits Abbé & Religieux une ferme sise à Bergnicourt. Il rendit foi & hommage & dénombrement de la terre & Seigneurie de Coigny, le 25 Juin 1492, mourut le 12 Novembre 1504, & fut inhumé au milieu du chœur de l'Eglise de Saint-Hilaire de Reims, sous une grande tombe sur laquelle sont les Armes DE GOUJON & de *Moët.* Il avoit épousé Demoiselle *Marie Moët*, Dame de Thou-sur-Marne, de Bouzy & d'Athies, fille de Nicolas Moët, & de Guillemette Cauchon de Sillery. Elle se remaria avec PIERRE DE THUISY, III du nom, Seigneur de Thuisy, Vraux, &c. fit son testament le 4 Août 1523, passé devant Rousset & Belieune, Notaires à Reims, par lequel elle fonda des obits pour le repos de l'ame de JEAN DE GOUJON, son premier époux, & de PIERRE DE THUISY, son second; & fait ses exécuteurs testamentaires NICOLAS DE GOUJON, son fils, & *Renaud Cauchon*, son gendre. Elle fut aussi inhumée au milieu du chœur de l'Eglise Saint-Hilaire de Reims, auprès de son premier mari, dont elle eut : — 1. NICOLAS, qui suit : — 2. JEANNE, mariée

à *Renaud Cauchon*, Seigneur de Neuflize & de Champlat : — 3. Et ALIÉNOR, femme de *Simon Hennequin*, Seigneur d'Ozon & de Souyndre.

IV. NICOLAS DE GOUJON, Ecuyer, Seigneur de Thou-sur-Marne, de Coigny, Bouzy, d'Athies & de Bucy, devint dans la suite Seigneur de Thuisy (1), de Vraux, & Sénéchal de Reims, du chef de *Jeanne de Thuisy*, sa 4e femme, avec laquelle il racheta, en 1524, partie de la terre de Thuisy, à laquelle est affectée la Sénéchaussée héréditaire de Reims, des héritiers d'Isabeau de Maire, derniere de sa famille, dans laquelle Isabelle de Thuisy, fille de Pierre I, les avoit portées, en épousant un Seigneur de Maire. Il en rendit les foi & hommages à deux Archevêques de Reims en 1534 & 1546, donna son aveu & dénombrement de la terre & Seigneurie de Vraux, le 10 Janvier 1538, à noble Dame Charlotte de Dinteville ; transigea, le 13 Avril 1540, avec noble homme Thierry de l'Hôpital, Seigneur du Castel, par acte passé devant Chermontois & Colin, Notaires au Bailliage de Vermandois, touchant la succession de feue Jeanne de Thuisy, sa femme ; testa le 4 Janvier 1552, devant de Hus & Angier, Notaires à Reims, mourut le 7 Juillet 1553, & fut inhumé dans l'Eglise de Saint-Hilaire de cette ville. Il avoit épousé, 1°. *Jeanne le Vergeur*, morte sans enfans, fille de Guillaume le Vergeur, Seigneur de Perthes & de Contreuve, & de Jeanne Gigault, Dame d'Orinville ; 2°. *Anne Fillette*, décédée sans enfans, fille de Jacques, Seigneur de Ludes, & de Nicole Cauchon ; 3°. *Henriette Noël*, aussi morte sans enfans, fille de Nicolas Noël, Seigneur de la Panneterie, & de Perrette-Jacquemin d'Irval ; & 4°. *Jeanne de Thuisy*, Dame de Thuisy & de Vraux, héritiere de sa famille, fille de Pierre, III du nom, Seigneur de Thuisy, *des Maisneux*, de Vraux, Plivot, Soudé, Bisseuil & Aunay, & de Jacquette Cuissotte-de-Gisaucourt. Elle décéda le 16 Août 1529, & fut inhumée à Saint-Hilaire de Reims. De ce dernier mariage il eut : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. GUILLAUME DE GOUJON-DE-THUISY, Seigneur de Thuisy & de Lusches, Sénéchal héréditaire de Reims, mort sans alliance, & inhumé dans l'Eglise de Saint-Hilaire de cette ville : — 3. JEAN, Seigneur de Vraux, Homme d'Armes des Ordonnances du Roi, tué l'an 1552, servant dans l'armée du Roi Henri III, commandée par M. d'Aumale, sur les frontieres d'Allemagne ; — 4. JÉRÔME, tige de la branche des Marquis de Thuisy, Seigneurs de Vraux, &c. rapportée ci-après : — 5. JEANNE, premiere femme de *Claude de Cuissotte*, Seigneur de Gisaucour & de Bierges : — 6. ANNE, aussi premiere femme de *Jean de Paris*, Seigneur de Brancecour : — 7. Et ADRIENNE DE GOUJON, morte jeune.

---

(1) La qualité de Sénéchal héréditaire de Reims, attachée à la Terre & Seigneurie de Thuisy (qui a été possédée par plusieurs des ancêtres des Seigneurs de Thuisy, depuis ERARD DE THUISY, I. du nom, Chevalier, Sénéchal de Reims, vivant en 1171) est un titre de Noblesse considérable, puisque du Tillet, dans le *Recueil des rangs des Grands de France, au chapitre des Pairs & Barons*, remarque que les Sénéchaux héréditaires avoient toujours rang parmi les Comtes, & dit que la qualité de *Sénéchal* équivaut celle de Comte.

V.

V. PIERRE DE GOUJON, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Thou-sur-Marne, Bouzy & de Coigny, est mentionné avec JÉRÔME, son frere, parmi les Gentilshommes, dans le Procès-Verbal de la rédaction de la Coutume de Vermandois, de l'an 1556; & partagea, avec GUILLAUME & JÉRÔME DE GOUJON, Ecuyers, ses freres, la succession de leur pere & mere, le 15 Octobre 1560, par acte passé devant le Lieutenant-Général de Reims, Juge des Nobles, par ladite Coutume. Il rendit foi & hommage, le 9 Août 1567, ainsi que JÉRÔME, Seigneur de Vraux & d'Athys, son frere, au Cardinal de Lorraine, Archevêque, Duc de Reims, pour la terre & Seigneurie des Maisneux à eux échue par la succession de feu Pierre de Thuisy, Ecuyer, Seigneur de Plivot & des Maisneux, leur oncle maternel. De *Marie Boulet*, sa femme, il laissa : — 1. NICOLAS, qui suit : — 2. ANDRÉ, tige des Seigneurs de Condé-sur-Suippe, rapportés ci-après : — 3. APOLLINE, mariée à *Jérôme Cauchon*, Seigneur de Dugny : — 4. GUILLEMETTE, femme de *Robert Fillette*, Vicomte de Ludes : — 5. Et MARIE DE GOUJON, mariée 1°. à *Claude Cauchon*, Seigneur d'Avise & de Verzenay; & 2°. à *Edme de Vauclerois*, Seigneur de Courmas & de la Ville-au-Bois, Gouverneur de Château-Portien. Elle fut inhumée dans l'Eglise de Saint-Hilaire de Reims.

VI. NICOLAS DE GOUJON, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Thou-sur-Marne, épousa 1°. *Isabeau de Coquault*, fille de Jean, Seigneur d'Avelon & de Courcelles, en Beauvoisis; & 2°. *Adrienne de Paris*, morte sans enfans. Du premier lit il eut : — 1. JÉRÔME, Ecuyer, Seigneur de Thou-sur-Marne, décédé sans alliance : — 2. Et SUSANNE DE GOUJON, morte fille.

Branche des Seigneurs de CONDÉ-*sur-Suippe, &c.*

VI. ANDRÉ DE GOUJON, Ecuyer, Seigneur de Bouzy & de Coigny, second fils de PIERRE II, & de *Marie Boulet*, fut aussi Seigneur de Thou-sur-Marne, après la mort de JERÔME, son neveu. Il épousa *Nicole Noël*, Dame de la Panneterie, & en eut : — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. NICOLAS, Seigneur de Bouzy, mort Capucin; — 3. NICOLE, mariée, 1°. à *Renaud Cauchon*, II du nom, Seigneur de Condé, & 2°. à *Claude de Marle*, Vicomte d'Arcy-Ponsart; — 4. ANNE, mariée à *Pierre de Salenove*, Seigneur de Gernicourt; — 5. MADELEINE, épouse de *Jacques Linage*, Seigneur de Loisie; — 6. Et MARIE DE GOUJON, femme de *René Chertems*, Seigneur de Bergeres.

VII. CLAUDE DE GOUJON, Ecuyer, Seigneur de Thou-sur-Marne, de Bouzy & de Coigny, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, épousa *Marie Cauchon*, Dame de Condé-sur-Suippe, fille de Thierry, Seigneur de Condé, & de Madeleine Brulart, dont : — 1. ANDRÉ DE GOUJON, Seigneur de Condé, mort au siege de Thionville, en 1639; — 2. JERÔME, qui suit; — 3. Et MARIE DE GOUJON, femme d'*Antoine de Godet*, Vicomte de Soudé, Gentilhomme ordinaire, Maréchal-Général

des-Logis de la Cavalerie Légere de France, enterré à Saint-Jacques de l'Hôpital.

VIII. JERÔME DE GOUJON, Ecuyer, Seigneur de Thou & de Condé-sur-Suippe, &c. Capitaine de Chevaux-Légers, épousa *Marie de Cauchon*, Dame d'Huiry, fille de Robert, Seigneur du Fay & de Sommievre, de laquelle il eut: — 1. JERÔME DE GOUJON, Ecuyer, Capitaine de Chevaux-Légers, qui, dans sa cinquieme Campagne, eut le bras fracassé d'un coup de Mousquet, le premier Juillet 1678, près de Fribourg, à l'âge de 23 ans, & a été enterré à Fribourg; — 2. CHARLES-FRANÇOIS, qui suit; — 3. ROBERT, reçu Chevalier de Malte, en 1680; — 4. Et MARIE DE GOUJON, mariée à *Henri de Godet*, Vicomte de Soudé, Enseigne des Gardes-Françoises. Ses biens ont passé dans la Maison de Montmorency-Luxembourg par sa petite fille, mariée à *Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg*, Duc d'Olonne, puis de Châtillon, & ensuite de Boutteville, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

IX. CHARLES-FRANÇOIS DE GOUJON, Seigneur de Condé, d'abord Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut reçu Page du Grand-Maître, le 3 Août 1678, & est mort en 1704. Il avoit épousé Demoiselle *N... Bellanger de Tourotte*, dont: — 1. ALPHONSE-CHARLES-MARIE, qui suit; — 2. N... DE GOUJON DE CONDÉ, femme de *Robert-Antoine*, Comte de Vignacourt, leur fils Charles-Antoine-François-Marie, Comte de Vignacourt, a épousé Constance-Françoise d'Usson-de-Bonac, de laquelle il a eu Marie-Louise-Antoinette-Charlotte-Françoise-Constance de Vignacourt, née le 30 Octobre 1750, Grand-Croix de l'Ordre de Malte, mariée, par contrat signé le 18 Août 1771, avec *Hiacynthe-Hugues-Timoléon de Cossé-Brissac*, à présent Duc de Cossé, Menin de M. le Dauphin, aujourd'hui Louis XVI, & Mestre-de-Camp-Commandant du Régiment de Royal-Roussillon, Cavalerie. Par cette alliance, tous les biens de cette branche de GOUJON-DE-CONDÉ ont passé dans la Maison de Cossé-Brissac. La Marquise de Cossé est morte à Paris le 22 Mai 1778; — 3. Et LOUISE-CHARLOTTE DE GOUJON, mariée à *François de Miremont*, Chevalier, Seigneur de Moutaigut, mort sans enfans.

X. ALPHONSE-CHARLES-MARIE DE GOUJON, Seigneur de Condé, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment Dauphin, mort d'accident, en son Château de Condé, avoit épousé *Sophie-Charlotte-Innocente de Nettancourt-Vaubecourt-de-Neuville*, sœur du Comte de Vaubecourt actuel, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, dont il n'a point laissé d'enfans.

Branche des Marquis de THUISY, Seigneurs de VRAUX, &c. subsistante.

V. JERÔME DE GOUJON-DE-THUISY, Ecuyer, Seigneur de Vraux, Thuisy, d'Athies & des Maisneux, Sénéchal héréditaire de Reims, quatrieme fils de NICOLAS, & de *Jeanne de Thuisy*, sa quatrieme femme, nommé parmi les Gentilshommes dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Vermandois, de l'an 1556, partagea, comme on l'a dit,

le 15 Octobre 1560, avec PIERRE, & GUILLAUME DE GOUJON, ses freres aînés, la succession de leur pere & mere; & fit foi & hommage, le 9 Août 1567, au Cardinal de Lorraine, Archevêque, Duc de Reims, pour la Terre & Seigneurie des Maisneux. Il servit le Roi Charles IX sous la charge de Henri de Lenoncourt, comme il appert d'un certificat du 26 Septembre 1569, de Claude de Bossu, Seigneur de Longueval, Chevalier de l'Ordre du Roi; eut depuis le commandement de différentes Compagnies, fut député de la Noblesse pour la convocation des Etats, en 1588, avec Jacques d'Aspremont, Ecuyer, Baron de Saint-Loup, fit son testament devant Angier & Brisset, Notaires au Bailliage de Vermandois, par lequel il fonda trois Messes à perpétuité, dans l'Eglise de Saint-Hilaire de Reims, mourut le 8 Mars 1604, âgé de plus de soixante-seize ans, & fut inhumé en ladite Eglise. Il avoit épousé, au mois de Février 1560, *Nicole Cauchon*, Dame de Vaureveil, sœur de Laurent, Seigneur de Treslon, Conseiller d'Etat ordinaire, & fille de Renaud Cauchon, Seigneur de Treslon, de Condé-sur-Suippe & de Brienne, & de Nicole Cocquebert. Elle mourut le 5 Avril 1602, laissant de son mariage: — 1. RENAUD, qui suit; — 2. Et MARIE DE GOUJON, Dame d'Athies & de Presle, mariée, le 29 Septembre 1585, à *Nicolas le Vergeur*, Ecuyer, Seigneur de Courtagnon, Baron de Nanteuil, aïeul des Dames de l'Hery & de Boufflers, mere du Maréchal, héritiere des biens de sa branche.

VI. RENAUD DE GOUJON-DE-THUISY, Chevalier, Seigneur de Thuisy, Vraux & Lusches, Sénéchal héréditaire de Reims, reçu le 17 Novembre 1589, commission du Maréchal d'Aumont, Lieutenant-Général pour le Roi en son armée de Champagne, pour lever & commander une Compagnie de cent Hommes de guerre; fut depuis pourvu de la charge de Président & Lieutenant-Général au Présidial de Reims, sur la démission de Laurent Cauchon, Seigneur de Treslon, son oncle, Maître des Requêtes & Conseiller d'Etat ordinaire, & servit utilement en cette qualité pour la réduction de la ville de Reims, en l'obéissance du Roi Henri IV, vers lequel il fut député pour cet effet, en 1594, Il partagea avec MARIE DE GOUJON, sa sœur, alors veuve, les 2 Avril & 26 Septembre 1605; par actes passés devant Rolland & Brisset, Notaires à Reims, les biens de leurs pere & mere, mourut le 7 Juillet 1611, à l'âge de quarante-cinq ans, & fut inhumé dans l'Eglise de Saint-Hilaire de Reims. Il avoit épousé, par contrat du 16 Août 1595, *signé* Le Bled & Roget, Notaires à Châlons, Demoiselle *Marie de Braux*, Dame de la Croix, en Champagne, tante de Pierre-Ignace, Marquis d'Anglure, & de Louise Angelique de Braux, Comtesse d'Estoges, & fille de Noble homme Pierre de Braux, Seigneur de Florent, Mery-sur-Marne, Maisons, Possesse, &c. & de Jacquette de Cuissotte-de-Gisaucourt, Dame de Bellay. Elle accepta, par acte du 16 Juillet 1611, la Garde-Noble de ses enfans, & mourut le 9 Novembre 1643, laissant: — 1. JERÔME, qui suit; — 2. CLAUDE, Seigneur de Vraux, la Croix & de Saint-Marc, qui partagea, le 24 Avril 1645, avec JERÔME, son frere, & décéda, sans alliance, le 11 Août 1650; — 3. PERRETTE, mariée, le 15 Octobre 1623, à *Claude de Salenove*, Chevalier, Seigneur de Cuisle

du Bricot & de Ville, en Tardenois, qui eut une, fille nommée *Claude de Salenove*, femme de Charles de Livron, Marquis de Bourbonne; — 4. Et LOUISE DE GOUJON-DE-THUISY, Religieuse en l'Abbaye de Saint-Pierre de Reims.

VII. JERÔME DE GOUJON-DE-THUISY, Chevalier, Seigneur de Thuisy, Vraux, Florent, la Croix & Saint-Marc-lès-Rouffy, Sénéchal héréditaire de Reims, Président au Bureau des Finances de Champagne, épousa, par contrat du 26 Février 1631, passé devant Dubois & le Maistre, Notaires à Chalons, Demoiselle *Marie de Cuissotte-de-Gisaucourt*, Dame de Bayarne & de Soulanges, sœur de Nicolas de Cuissotte, Seigneur de Gisaucourt & de Bierge, Vicomte de Plivot, Conseiller d'Etat, & fille de feu Nicolas de Cuissotte, Ecuyer, Seigneur de Gisaucourt, Bierges, Bayarne & autres lieux, Vicomte de Plivot, Capitaine d'une Compagnie entretenue pour le service du Roi, & de Marie l'Allemant-de-Soisy, Dame de Monthelon. Elle mourut le 7 Janvier 1638, âgée de vingt-cinq ans cinq mois, & fut inhumée dans l'Eglise des Jacobins de Châlons-sur-Marne. Son mari, qui eut la garde noble de ses deux enfans ci-après, par acte du 8 Mars 1638, signé Moisnet, donné par le Lieutenant-Général au Bailliage de Vermandois, à Reims, fonda trois messes à perpétuité dans l'église des Freres prêcheurs de Châlons, pour le repos de l'ame de Messire CLAUDE DE GOUJON, Chevalier, Seigneur de Vraux, Saint-Marc & la Croix, son frere, par acte du 4 Juin 1659, passé devant Roussel, Notaire de ladite Ville, & fut enterré en l'Eglise des Jacobins de Châlons-sur-Marne, où l'on voit son épitaphe & ses armes. Leurs enfans furent : — 1. JERÔME-IGNACE, qui suit; — 2. MARIE, morte au berceau; — 3. Et ANTOINETTE-BÉNÉDICTE DE GOUJON, mariée le 28 Février 1652, à *Guillaume*, Baron de Vergeur, Comte de Saint-Souplet, grand Bailli de Vermandois. Elle mourut le 13 Août 1653, en couche de sa fille Antoinette de Vergeur, décédée au mois de Septembre 1654.

VIII. JERÔME-IGNACE DE GOUJON-DE-THUISY, Chevalier, Marquis de Thuisy, Comte d'Autry, Seigneur de Soulanges, Bayarne, Sénéchal héréditaire de Reims, Baron de Pacy, en Valois, & de Chalerange, né en 1636, fut reçu Conseiller au Grand-Conseil, le 24 Août 1658, Maître des Requêtes ordinaires, par provisions du 7 Décembre 1667, Conseiller d'Etat ordinaire, par Lettres du 23 Janvier 1668, dont il prêta serment le lendemain, & produisit ses titres avec JERÔME DE GOUJON, son pere, devant Louis-François le Fevre de Caumartin, Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Intendant en la généralité de Champagne, qui les maintint en la possession de la qualité de Noble de race & de Chevalier, par jugement rendu à Châlons, le 16 Juillet 1668. Il obtint, pour lui, ses enfans & descendans mâles, par Lettres du mois de Décembre 1680, enregistrées en la Chambre des Comptes, lesdits mois & an, l'érection de la terre de Thuisy en Marquisat, mourut le 6 Novembre 1704, & fut inhumé en l'Eglise des Jacobins de Châlons-sur-Marne, ainsi que sa femme, où l'on voit leurs épitaphes & leurs armes : il avoit épousé, par contrat du 22 Juillet 1664, passé devant Aubry, Notaire-Royal à Triau-

court, D[lle] *Anne-Françoise d'Haussonville de Nettancourt-Vaubecourt*, Dame des Baronnies de Pacy, en Valois, & de Chalerange, morte le 21 Mai 1727, à 80 ans, fille de Messire Nicolas d'Haussonville-de-Nettancourt, Baron dudit lieu, d'Orne & de Choiseul, Comte de Vaubecourt, Seigneur de Passavant, Bauzay, Herpon, &c. Lieutenant-Général des armées du Roi, Commandant pour S. M. dans les pays, villes & Evêchés de Metz & de Verdun, Gouverneur de Châlons-sur-Marne, & de *Charlotte de Vergeur-Saint-Souplet*, sa premiere femme, Dame de Chalerange & de Pacy. De ce mariage, sont issus : — 1. JERÔME-JOSEPH, qui suit ; — 2. CHARLES-NICOLAS DE GOUJON-DE-THUISY, appellé l'*Abbé de Thuisy*, grand Archidiacre de Châlons-sur-Marne, mort à Autry le 2 Février 1724 ; — 3. LOUIS-JOSEPH, Comte d'Autry, Seigneur de la Croix, en Champagne, Bellay, Passavant, &c. mort le 9 Août 1749, à soixante & quinze ans, sans alliance, & enterré dans l'Eglise Saint-André-de-Arcs, à Paris ; — 4. MARIE-FRANÇOISE, Religieuse au Pont-aux-Dames ; — 5. ANNE-ANGELIQUE, mariée en 1697, à *Jean-Batiste-Pierre de la Marteliere*, Chevalier, Seigneur, Comte de Fez, &c. Conseiller du Roi, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, dont postérité. Voyez MARTELIERE (DE LA) — 6. Et MARIE-ANTOINETTE DE GOUJON-DE-THUISY, morte fille en 1702.

IX. JERÔME-JOSEPH DE GOUJON-DE-THUISY, Chevalier, Marquis de Thuisy, Sénéchal héréditaire de Reims, Comte de Saint-Souplet, Baron de Chalerange & de Pacy, Seigneur de Saint-Remy-sur-Bussy, Herpon, Brecy, Montois, Thou-sur-Marne & Bouzi, en partie, Conseiller au Parlement de Paris, le 14 Décembre 1689, puis Maître des Requêtes, le 28 Février 1707, mort le 20 Avril 1740, âgé de soixante & quatorze ans, & inhumé en l'Eglise Saint-Etienne-du-Mont, avoit épousé, le 28 Février 1702, *Marie-Louise-Mélanie le Fevre de Caumartin*, fille de Louis le Fevre de Caumartin, Conseiller d'Etat ordinaire, & de Catherine-Madeleine de Verthamon, sa seconde femme. Elle est morte à Paris, le 5 Janvier 1717, & a été inhumée aux Minimes de la Place Royale, dans la Chapelle de Verthamon. De leur mariage, ils ont eu : — 1. JERÔME-CHARLES, Marquis de Thuisy, Baron de Chalerange, Conseiller au Parlement de Paris, le 9 Juin 1728, mort sans alliance le 6 Décembre 1761, & enterré aux Minimes, dans la Chapelle de Verthamon ; — 2. Et LOUIS-FRANÇOIS DE GOUJON-DE-THUISY, qui suit :

X. LOUIS-FRANÇOIS DE GOUJON-DE-THUISY, Chevalier, Marquis de Thuisy, Sénéchal héréditaire de Reims, Comte de Saint-Souplet, Baron de Chalerange, Pacy, Vergeur, &c. d'abord Chevalier de Malte en 1711, puis Conseiller au Parlement de Paris, le 28 Mai 1737, Conseiller d'honneur, mort à Châlons-sur-Marne, le 2 Janvier 1777, dans la soixante-sixieme année de son âge, & inhumé à Saint-Souplet avoit épousé, par contrat du 11 Avril 1737, *Marie-Louise le Rebours*, fille de Jean-Batiste-Auguste le Rebours, I du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Mard-sur-le-Mont, & de la Bruyere, Conseiller de Grand'Chambre au Parlement de Paris, & de Marie-Louise Chuberé, dont : — 1 & 2. JERÔME-LOUIS,

né le 16 Septembre 1738; & JERÔME-FRANÇOIS DE GOUJON-DE-THUISY, morts en bas-âge; — 3. JERÔME GUILLAUME-EMILE, Comte de Saint-Souplet, né en 1748, Conseiller au Parlement, mort sans alliance en 1772, à 24 ans, & enterré à S.-Souplet; — 4. LOUIS-JERÔME, Chevalier profès de l'ordre de Malte: — 5. JEAN-BATISTE-CHARLES, qui suit; — 6. CHARLES-FRANÇOIS, Baron de Vergeur, aussi Chevalier non profès de l'Ordre de Malte, reçu le 3 Fév. 1761, page du Roi en 1768, puis 1er Page de Madame la Comtesse de Provence, lors de son mariage, & actuellement Capitaine au Régiment de Noailles, Dragons; — 7. PIERRE-AUGUSTIN-LOUIS, mort au berceau; — 8. MARIE-ANGELIQUE DE THUISY, morte fille, en 1782; — 9. Et MARIE-RENÉE-MÉLANIE DE GOUJON-DE-THUISY, mariée, par contrat du 9 Mai 1775, à *Alexis-Balthasard-Jean-Charles de Ricouart-d'Hérouville*, Chevalier, Conseiller au Parlement de Paris, du 19 Août 1763, fils de Louis-Balthasard, & de Marie-Madeleine-Catherine Camus-de-Pontcarré, sa seconde femme.

XI. JEAN-BATISTE-CHARLES DE GOUJON-DE-THUISY, Chevalier, Marquis de Thuisy, Comte de Saint-Souplet, Baron de Pacy, en Valois, Sénéchal héréditaire de Reims, reçu Chevalier de Malte de minorité, entré Page de feue Madame la Dauphine en 1766, puis Officier, & à présent Lieutenant de Grenadiers au Régiment des Gardes, Chevalier honoraire de l'Ordre de Malte, a épousé, le 12 Août 1780, *Catherine-Françoise-Philiberte de Berulle*, Chanoinesse du Chapitre de Neuville, fille d'Amable-Pierre-Thomas de Berulle, Chevalier, Marquis de Berulle, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes honoraire de son Hôtel, Premier Président du Parlement de Dauphiné, & Commandant-né pour le Roi en ladite Province, reçu Conseiller d'honneur au Parlement de Paris, & de Catherine-Marie Rolland, dont: — 1. AMABLE-FRANÇOIS-LOUIS-JERÔME, né le 24 Juin 1781; — 2. EUGENE-FRANÇOIS-XISTE, né le 24 Août 1782, reçu Chevalier de Malte de minorité, par bref du 25 Septembre 1782; — 3. Et CHARLES-FRANÇOIS-EMMANUEL-LOUIS, né le 5 Mai 1784, reçu Chevalier de Malte de Minorité, sur bref du.... Mai 1784.

Les Armes: *écartelé au 1 & 4 d'azur, au chevron d'or accompagné de trois lozanges de même*, qui est DE GOUJON; *au 2 & 3 de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent*, qui est DE THUISY.

TOUSTAIN: Maison dont on a donné la généalogie au mot FRONTEBOSC, *t. VI*, & les corrections au mot TOUSTAIN, *t. XII*. Ce nom, célebre dans le Nord, dès le septieme siecle, passa de Norwege en Neustrie, dans le dixieme. Quoique devenu commun à plusieurs familles de différens ordres, ce nom très-connu ne peut annoncer qu'une origine antique & illustre dans une race Normande, de Noblesse absolument immémoriale, sur-tout lorsqu'indépendamment des plus hautes traditions, & malgré les calamités générales & particulieres des quatorze, quinze & seizieme siecles, sa preuve rigoureuse de chevalerie & d'ancienne extraction remonte, par les seuls titres originaux, bien au-delà des trois époques

suspectes ou douteuses, telles que la vénalité des Charges sous François I, la Charte des Francs-Fiefs sous Louis XI, l'institution des Francs-Archers sous Charles VII. Entre la naissance de Henri IV & celle de Louis XVI, vingt-quatre ou vingt-six Seigneurs DE TOUSTAIN ont été tués ou blessés au service de l'Etat, outre ceux qui payèrent jadis, de leur vie & de leurs biens, leur fidélité à Philippe de Valois & à Charles VII. Cette Maison a donné aussi des sujets distingués à l'Eglise, à la Magistrature & aux Lettres. Depuis l'impression du douzieme Volume, le Comte DE TOUSTAIN, Mestre-de-Camp en second du Régiment de Cavalerie de la Reine, & connu par des actions militaires, entr'autres au ravitaillement de Bergopzoom en 1748, est devenu Colonel du premier Régiment de Chevaux-Légers, Brigadier le premier Mars 1780, & Maréchal-de-Camp le premier Janvier 1784. LOUIS-GABRIEL-ANDRÉ DE TOUSTAIN, son neveu, qui a pour oncle maternel le Comte d'Hoffelize, Commandeur de S.-Louis, Maréchal-de-Camp, ci-devant Colonel Commandant du Régiment d'Austrasie, est Chevalier de Malte & Page du Grand-Maître. Le Comte FRANÇOIS-ETIENNE DE TOUSTAIN, Baron de Thon, frere aîné de ce jeune Chevalier de Malte, & filleul de leurs feues Majestés Impériales, est Sous-Lieutenant dans le premier Régiment de Chevaux-Légers. Le Vicomte DE TOUSTAIN, Major de Cavalerie, ancien Commissaire des Etats de Bretagne (dont une sœur, Chanoinesse-Comtesse de Neuville, & l'épouse née, D^lle *du Bot*, sont Dames, dans la langue d'Austrasie, de l'illustre Association étrangere, connue sous le titre d'*Ordre Chapitral d'ancienne Noblesse*, ainsi que la Marquise de *Toustain*, née Comtesse de Gourci, étoit Dame de la Croix étoilée), a perdu son fils LOUIS-PHILIPPE, filleul de L. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, & Madame la Duchesse de Chartres, ainsi que JULIE-CONSTANCE-EUGÉNIE, filleule de L. A. Monsieur le Prince de Lambesc, Pair & Grand-Ecuyer de France, & Madame la Comtesse de Brionne. Il a eu deux autres enfans : — FRANÇOIS-JOSEPH-TOBIE-MACHABÉE DE TOUSTAIN, né le 6 Fév. 1780 : — Et EUGÉNIE-CAROLINE DE TOUSTAIN, née le 26 Août 1782, ce qui fait cinq vivans. Leurs seize quartiers donnent les plus hautes affinités & consanguinités, & les rendent admissibles, sans fenêtre ou bref de dispenses, dans l'Ordre de Malte, & dans la plûpart des grands Chapitres. CAMILLE-TOUSTIN-MERIADEC, devenu fils aîné, est Eleve du Roi à l'Ecole Militaire, & sa premiere sœur à S.-Cyr. Le jeune Marquis DE TOUSTAIN-LIMÉSY, Sous-Lieutenant au Régiment du Commissaire-Général, après avoir été Page de la petite Ecurie, a un frère cadet Garde de la Marine au Département de Brest. Les chefs des branches d'ECRENNES & de VIRAY sont Lieutenans-Généraux des Armées du Roi, du 1er Janv. 1784. Tel est l'état de la Maison DE TOUSTAIN en Avril 1784. Nous allons rappeller sommairement quelques-uns de ses rejetons les plus illustres, depuis son établissement en Normandie, jusqu'à la création de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, auquel elle a fourni, sans interruption, nombre de Chevaliers, dont plusieurs Officiers-Généraux, Colonels & Commandans de Corps & de Places.

I. TOUSTAIN, homme noble & très-puissant, *vir nobilis & præpotens* *TORSTINGUS nomine*, vivoit au Pays de Caux en 960, suivant les annales Bénédictines (1).

II. TOUSTAIN le Danois, *Turstanus genere Danus*, Seigneur considérable en 970, suivant le *Monasticon Anglicanum*.

III. IV. V. Trois Seigneurs du même nom souscrivent une Charte du Mont Saint-Michel en 990.

VI. Autre TOUSTAIN, Chef héroïque des Normands en Lombardie, périt vers 1028, par la perfidie de quelques Italiens.

VII. GOZ TOUSTAIN, Comte d'Hyesmes, auteur des Comtes de Cestre, fut Chambellan du Duc Robert, II en 1034, puis Gouverneur de Falaise, & fit la guerre pendant la minorité de Guillaume-le-Bâtard.

VIII. EUDE TOUSTAIN, Sénéchal ou Connétable de Normandie (*Dapifer*) vers 1064, étoit fils de RICHARD TOUSTAIN, dit *Halduc*, fondateur de l'Abbaye de Lessay en 1056, & gendre ou beau-frere du Duc. Une partie de cette branche a possédé la Baronnie de la Haye-du-Puis.

IX. ANSLEC TOUSTAIN, Seigneur de Bastembourg, vers l'an 1000, fut auteur des Comtes de Montfort-sur-Rille, dans le voisinage desquels est située la Paroisse de Toustainville (*Tustini-Villa*). Une branche de cette Maison, parvenue aux premieres dignités de l'Eglise & de l'Epée sous les noms de *Bertrand* & de *Briquebec*, avoit changé ses armes pour le Lion de *Meulan*.

X. GUILLAUME TOUSTAIN, Baron du Bec, Terre qui, par des conjectures trop longues à déduire ici, seroit peut-être plutôt le Bec-Cauchois que le Bec-Crespin, a été confondu ou identifié plusieurs fois avec Guillaume Crespin. Il fut Grand-Enseigne de Normandie, à la bataille de Hasting, en 1066. Guillaume-le-Conquérant, pour récompense de ses exploits, mit sa Terre en franc-aleu.

XI. TOUSTAIN, Archevêque d'York, en 1120. GILLETTE TOUSTAIN & GUILLAUME TOUSTAIN, son neveu, vivoient vers 1180.

XII. HUGUES TOUSTAIN, Chevalier, en 1180, dont les deux fils arrêterent leur partage en 1219, & se fixerent, l'aîné en Angleterre, le cadet en Normandie.

XIII & XIV. FULBERT TOUSTAIN, tué sur mer, vers 1270, fut contemporain de RICHARD TOUSTAIN, l'un des plus célebres Abbés du Mont Saint-Michel, en 1240.

XV. GUILLAUME TOUSTAIN, témoin d'une Charte de l'an onzieme de Henri III, Roi d'Angleterre; ce qui revient à 1228 de notre Ere.

XVI, XVII & XVIII. COLIN TOUSTAIN, Ecuyer, Seigneur de

---

(1) TOUSTAIN, TURSTIN, TORSTEIN, THURSTAIN est le même nom Danois diversement écrit & prononcé. Voyez entr'autres Huet (*Orig. de Caen*), Tassin (*Diplom.*), les continuateurs de Moréri, *art. Thorn*, &c. Ce nom a successivement été personnel, batismal, seigneurial & patronimique. *Voyez* le Mémorial imprimé des preuves chapitrales des enfans du Vicomte de TOUSTAIN.

Betencourt,

Bétencourt avant le 18 Janvier 1284, étoit contemporain de GUILLAUME TOUSTAIN, l'un des principaux Officiers de la flotte des Amiraux de Harcourt & de Montmorenci, en 1295. RICHARDIN TOUSTAIN, Ecuyer, reçut quittance à Craon, le 24 Janvier 1355, d'une somme de 41 livres 5 sols tournois, pour lui, un Ecuyer, un Archer & autres gens de guerre de sa Compagnie.

XIX, XX, XXI & XXII. Autre COLIN TOUSTAIN, Ecuyer, Seigneur de Roumare en 1372, fut contemporain de JEAN TOUSTAIN, Vicomte d'Avranches, mort avant le 28 Mai 1364, & de PIERRE TOUSTAIN, l'un des Ecuyers de la Montre de Guillaume-Aux-Epaules, Bachelier, faite en la Ville d'Amiens le 10 Septembre 1386. Lesdits PIERRE & COLIN TOUSTAIN, Ecuyers, vendirent, par actes des 18 & 22 Février 1414, des Fiefs de Hautbert à JEAN TOUSTAIN, leur cousin (1), mari en premieres noces de *Jeanne le Vavasseur de Honguemare*, & en secondes, de *Jeanne Malet de Graville*, lequel a continué la ligne directe de toutes les branches de TOUSTAIN-FRONTEBOSC, aujourd'hui subsistantes & reconnues. On ignore sa jonction avec JEAN TOUSTAIN, Chanoine du Bois de Vincennes, enterré aux Célestins de Paris en 1404, & avec MATHIEU TOUSTAIN, Abbé de Cormeille, en 1400.

XXIII, XXIV, XXV & XXVI. GUILLAUME TOUSTAIN, dont le pere, l'oncle & l'ayeul avoient été ruinés par l'invasion & le séjour des Anglois en Normandie, fut neveu maternel de Robert de Croismare, Archevêque de Rouen, & se distingua d'abord dans la carriere des armes. Son mariage avec *Jacqueline Gouel*, Dame de Frontebosc, fille & niece de Gentilshommes, Avocats-Généraux à l'Echiquier de Normandie, le détermina, vers 1456, à prendre, comme plusieurs anciens Nobles, une place de Conseiller dans cette Cour Souveraine, où il servit, avec honneur & fidélité, les Rois Charles VII, Louis XI, Charles VIII & Louis XII. Ayant allié long-tems les fonctions Militaires avec la Magistrature, il étoit encore homme d'armes en 1468 & 1470. Dans le même tems vivoit autre GUILAUME TOUSTAIN, Seigneur de St-Desir, maintenu par Montfaoucq, en 1463, dans sa Noblesse de race; & encore autre GUILLAUME TOUSTAIN, Abbé de Saint-Etienne de Caen, en 1464, lequel, en 1450, avoit particuliérement contribué à la capitulation de cette Ville avec le Roi Charles VII. Alors aussi vivoit JEAN TOUSTAIN, Ecuyer d'Ecurie du Roi en 1466, & Chef de plusieurs montres d'hommes d'armes, en 1473, sous la charge de Joachim Rouhaut, Chevalier, Seigneur de Gamaches, & Maréchal de France (2).

---

(1) Il est bien à présumer que ce TOUSTAIN, Ecuyer, mari de Demoiselle *Jeanne le Vavasseur*, est le même TOUSTAIN que l'histoire de Rouen nomme parmi les bienfaiteurs du College de la Commune, en 1400.

(2) La différence d'armoiries, & le défaut de jonction, empêchent de parler d'un Maître de la Chambre des Comptes de Paris, & Sécrétaire du Roi Louis XI en 1464,

XXVII. GUILLAUME II TOUSTAIN, fils de *Jacqueline Gouel de Frontebosc*, fut Chambellan ordinaire du Roi Louis XII, avec Anne de Montmorenci, Charles de Rochechouart, & François de Crussol. Le même fut ensuite trois fois Député de la Noblesse aux Etats, sous François I. A sa mort, en 1536, il fut représenté, en armure de Chevalier, sur son mausolée, érigé dans l'Eglise de Saint-Maur-lès-Rouen, en la Chapelle de Frontebosc, qui a été détruite vers 1725. Il fut contemporain de CHRISTINE TOUSTAIN, élue Abbesse de St-Georges de Rennes en 1524, résignatrice en 1527, & morte Grande-Prieure de cette Abbaye en 1556.

XXVIII & XXIX. ADRIEN TOUSTAIN, fils de GUILLAUME II, fut Commandant les gens de guerre au Pays de Roumois, Vicomté de Ponteautou & Pont-Audemer, sous les Rois Henri II, François II & Charles IX. JEAN TOUSTAIN, tige des Marquis de VIRAI, & l'un des freres dudit ADRIEN, fut premier homme d'armes d'une compagnie des Ordonnances du Roi, sous la charge de l'Amiral de la Meilleraie.

XXX. Autre JEAN TOUSTAIN, d'abord Homme d'armes de la compagnie du Duc d'Anjou, qui depuis fut le Roi Henri III, devint Gentilhomme ordinaire de la Chambre de ce Prince en 1571, ensuite son Chambellan, selon des lettres datées d'Orléans, du 8 Novembre 1579, où le Monarque reconnoît les services qu'a rendus son cher & bien-aimé JEAN TOUSTAIN, l'un de ses Chambellans dans plusieurs commissions & emplois, notamment à la conduite de quatre Cornettes de Reistres (1200 chevaux), des Seigneurs de Bassompierre & Ottoletto.

XXXI & XXXII. ADRIEN TOUSTAIN fut, ainsi que l'un de ses freres, Chevalier de l'Ordre, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie avant la création des Brigadiers & des Lieutenans-Généraux. Il se signala aux siéges d'Amiens, en 1597, & de la Rochelle, en 1628, ravitailla une fois, à ses dépens, la ville de Vernon, & fut deux fois Député de la Noblesse aux Etats de Normandie en 1617. Son petit-fils, FRANÇOIS DE TOUSTAIN, fut Colonel, en 1702, d'un Régiment de son nom.

XXXIII. CLAUDE-FRANÇOIS-JOSEPH DE TOUSTAIN, Vicomte de Vaustain, étoit Capitaine au Régiment de Bohan, en garnison à Arras, lors du dernier siége, en 1654. Etant hors de la Ville, lorsqu'elle fut investie, il y entra en habit déguisé, servit pendant tout le siége avec une valeur brillante, soutint, dans un poste avancé, & avec peu de monde, une attaque des plus vives la nuit du secours, & y reçut plusieurs coups de feu dont il mourut six ou neuf jours après, n'étant âgé que de vingt-six ans. Le Roi lui fit l'honneur de l'envoyer visiter, & de lui faire dire de songer à

Ambassadeur à Rome en 1482, d'un Procureur-Général au Grand-Conseil en 1498, & de deux Conseillers au Parlement de Paris en 1491 & 1500, tous du nom de TOUSTAIN, & ayant des possessions en Normandie; mais vraisemblablement d'une autre famille, qui, lors de la recherche des francs-fiefs en 1470, fut peut-être improprement comprise dans le Rôle des Annoblis, au lieu de l'être dans celui des Maintenus ou Confirmés.

son rétablissement, pour recevoir la récompense de ses actions. Il reçut aussi des marques flatteuses d'estime du Vicomte de Turenne & du Cardinal de Mazarin. On peut voir l'antique illustration de sa race dans les Lettres-Patentes du Marquisat & Comté de Carenci, accordées & registrées en 1665, pour son frere NICOLAS DE TOUSTAIN, huit fois député de la Noblesse d'Artois, depuis 1663, jusqu'en 1690. D'autres patentes, également honorifiques, ont été données pour d'autres branches, en 1756 & 1758. De plus, cette Maison a contracté d'illustres alliances, & fourni des sujets à plusieurs Ordres, Corps & Chapitres d'ancienne Noblesse. *Claritudo antiquæ familiæ TURSTANIÆ à FRONTEBOSCO*, sont des expressions consacrées par d'anciens monumens rapportés dans l'histoire de Rouen, de Farin.

Les Armes : *d'or, à une bande équiquetée d'or & d'azur de deux traits.* Devise, *TOUSTAIN-DE-SANG.*

TOUSTAIN : Seigneur du Manoir (1) & de la Colombe, autre ancienne Famille noble de Normandie.

---

(1) Quelquefois les noms de batême, de famille & de seigneurie se rencontrent dans des races différentes de la même Province. Par exemple en 1710, vivoient deux MARC-ANTOINE TOUSTAIN, Gentilshommes Normands & Militaires, parens si éloignés, que la jonction n'en est pas rigoureusement prouvée. Voyez *tom. 6, pag. 712, degré XV*; & *pag. 720, degré VI.* Dans la Maison de TOUSTAIN-FRONTEBOSC, quelques rejettons ont eu des terres du nom du Manoir, & ce nom a été porté par quelques individus des deux sexes de la branche de RICHEBOURG, à cause de la Seigneurie de Saint-Martin-du-Manoir. Dans le même tems une Demoiselle TOUSTAIN-DE-FULTOT signoit TOUSTAIN-RICHEBOURG, comme épouse de M. de MOUI-DE-RICHEBOURG. Nous croyons, à ce sujet, pouvoir consigner ici le fragment d'une lettre écrite par M le Vicomte CHARLES-GASPARD DE TOUSTAIN-RICHEBOURG, dont la preuve rigoureuse à la Commission intermédiaire, au Parlement & aux Etats de Bretagne, à la Langue germanique de l'Ordre Chapitral d'ancienne Noblesse, chez M. le Juge d'Armes, & devant M. le Généalogiste de la Cour, remonte, par les seuls actes originaux, à des époques reculées, & dont l'extraction comtale est reconnue par Lettres-Patentes duement enregistrées.

« Le soin de recueillir, pour mes enfans, les titres de ma famille, est un tribut convenable que je paie à l'opinion; celui de ne donner que la certitude pour certitude, & les conjectures que pour conjectures, est un hommage que j'aime à rendre à la vérité. Dans ces deux cas, je suis toujours loin de la petite & querelleuse manie de croire élever ma famille, en rabaissant celles de même province & de même nom, avec lesquelles je ne me connois point de jonction. Je pense même qu'il est autant de l'intérêt commun & respectif de toutes les familles omonymes en général, que de la décence qu'elles se doivent à elles-mêmes & au public, de s'entre-servir & de s'entre-respecter. Les hommes n'ont inventé déja que trop de sujets, ou de prétextes de division, sans en puiser de nouveaux dans la plus vaine des vanités. Et pour en revenir à ce qui me touche, qui sait si MM. TOUSTAIN-DU-MANOIR, & MM. TOUSTAIN-DE-FULTOT, en supposant qu'ils jugeassent que la chose en valût la peine, ne trouveroient pas, avec des recherches persévérantes, une souche commune entr'eux & les TOUSTAIN-FRONTEBOSC, à des époques également honorables pour ces trois familles, dont les individus ont été souvent camarades, & jamais ennemis aux Pages & au service, ainsi que dans l'Eglise & la Magistrature. Il y a dans tout cela beaucoup de motifs d'honneur & d'émulation, & pas un d'orgueil ni d'animosité. Malgré les Seigneuries plus brillantes, reconnues pour avoir appartenu, dès le onzieme siecle, à mes ancêtres, malgré les fiefs de Hauber qu'ils possédoient encore en 1284, 1372,

I. **Martin Toustain**, Ecuyer, épousa Demoiselle *Henriette Nicole*, dont : — 1. Nicolas, qui suit : — 2. Et Jean Toustain, pere d'autre Martin & de quelques filles.

II. **Nicolas Toustain**, Ecuyer, vivant en 1480, épousa Demoiselle *Catherine Richard*, dont : — 1. Guillaume : — 2. Richard : — 3. Jean : — 4. Et Nicolas Toustain, qui suit.

III. **Nicolas Toustain**, II du nom, épousa Demoiselle *Catherine Constant*, fille de Nicolas, & de Demoiselle du Châtel. Il en eut : — 1. Jean, qui suit : — 2. Et Richard Toustain, que quelques-uns ont mis au nombre des degrés directs de cette Généalogie, à laquelle par conséquent ils ont compté dix générations au lieu des neuf que nous rapportons.

IV. **Jean Toustain**, I du nom, épousa *Louise de Manvieux*, fille de Louis, & de Demoiselle Cornet. Il en eut : — Jean, qui suit : — 2. Gilles-François : — 3. Jacques : — 4. Et Anne Toustain, Demoiselle.

V. **Jean Toustain**, II du nom, épousa Demoiselle *Jeanne Sauger*, fille d'Olivier, & de Demoiselle Raoul de Sabine. Il en eut : — 1. Marin, qui suit : — 2. André-Georges : — 3. Et Marie Toustain, fille.

VI. **Marin Toustain**, épousa Demoiselle *Angélique de la Bigne*, fille de Julien, Chevalier, & de Demoiselle Elisabeth de Grimonville. De ce mariage naquirent : — 1. Louis, qui suit : — 2. Nicolas-Jacques : — 3. & 4. Marguerite & Madeleine Toustain, Demoiselles.

VII. **Louis**, I du nom, Chevalier, Seigneur de Toustain, épousa Demoiselle *Marie-Charlotte le Duc*, fille de Henri le Duc, & de Demoiselle Brandelet. Il en eut : — 1. Louis, qui suit : — 2. Henri-Joseph, Ecclésiastique : — 3. Et Marie Toustain, Demoiselle.

VIII. **Louis**, II du nom, Comte de Toustain-du-Manoir, ancien Officier au Régiment d'Angoumois, a épousé Demoiselle *Anne Artur*, fille de Jacques, & de Marie-Françoise Mitiser, duquel mariage sont issus :

IX. **Louis Toustain**, III du nom, — Et Marie-Charlotte Toustain, Demoiselle, tous deux vivans en Octobre 1783.

Les Armes : *de gueules à trois colonnes d'argent*, 2 & 1, *celle en pointe ou du milieu, surmontée d'une colombe de même ; &, suivant quelques armoriaux, d'une colombe essorante d'or.*

» 1414, &c. je désigne ma race par le surnom de Frontebosc, parce que cette der- » niere terre est la plus ancienne de celles que nous conservons depuis le mariage de » notre Guillaume I., à la fois Homme d'Armes & Conseiller à l'Echiquier dès 1456, » avec Demoiselle *Jacqueline Gouel*, qui depuis hérita de cette Terre de Frontebosc, » qu'elle transmit à Guillaume II, son fils, époux, en 1508, d'*Anne de Croismare*, » de même Maison que *Colette de Croismare*, aïeule maternelle dudit Guillaume II, d'où » sortent les branches de *Limesy*, *Richebourg*, *Carenci*, *Ecrennes & Virai*, qui ont » incontestablement établi leur jonction. Voyez aux mots Frontebosc & Toustain » des *tom. VI & XII.* Voyez aussi l'*état de la Noblesse* de 1776 & 1783.

TRESTONDAM : Maison des plus anciennes, originaire du Comté de Bourgogne, qui subsiste en deux branches, l'une établie en Lorraine, & l'autre en Franche-Comté.

Cette Maison n'est point Alsacienne, comme le porte la tradition, puisque, selon Guichenon, elle a possédé, depuis l'an 1100, le château & la terre de Trestondam, que ceux de ce nom échangerent, en 1315, pour les terres de Suaucourt & Pisseloup, au Comté de Bourgogne, & qu'ils possedent depuis ce tems de pere en fils, sans interruption. Elle remonte sa filiation à GERARD DE TRESTONDAM, qui suit:

I. GERARD DE TRESTONDAM, Damoiseau, qui vivoit au treisieme siecle, & eut pour fils : — PIERRE ou PERRIN DE TRESTONDAM, qui suit, comme il est prouvé par un acte de l'an 1325.

II. PIERRE DE TRESTONDAM, Damoiseau, fonda, dès le 6 Septembre 1325, avec JEAN DE TRESTONDAM, Chevalier, son oncle, la Chapelle, dite *de Trestondam*, en l'Eglise de Belmont, sous l'invocation de la Vierge & de Saint-Georges, pour le repos de leur ame, de celles de leurs successeurs & de leurs prédécesseurs. PIERRE ou PERRIN eut pour enfans : — 1. JEAN, qui suit : — 2. Et GUYOT DE TRESTONDAM, pere de PERRIN, & de HENRI DE TRESTONDAM, vivans en 1358.

III. JEAN DE TRESTONDAM, Ecuyer, reçut, le 15 Mai 1358, la foi & hommage que PERRIN, (fils de GUYOT DE TRESTONDAM, Ecuyer), lui rendit en présence de HENRI, son frere, & de HUGUENIN DE TRESTONDAM, Ecuyers, des biens qu'il tenoit de lui dans la ville & au finage de Trestondam, mouvant de l'Archevêché de Besançon. Il eut pour fils : — GUILLAUME DE TRESTONDAM, qui suit.

IV. GUILLAUME DE TRESTONDAM, Chevalier, surnommé *le Grand*, par le rôle qu'il joua à la Cour de Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne. Il conduisit au Duc de Savoie un secours, contribua le plus au gain de la bataille d'Anthon par sa valeur, y fut nommé Chevalier, & étoit réputé le plus brave de son tems. Voyez ce qu'en dit Guichenon, dans son Histoire de Bresse. Il fut Seigneur de Suaucourt & de Pisseloup, terre dont il fournit son dénombrement, le 10 Avril 1373, à Jean de Vergy, Chevalier, Seigneur de Fontvens & de Champlite, Sénéchal de Bourgogne, & fut encore Seigneur de Présigny, de Genevrieres & de Percey, du chef d'*Alixant d'Achey*, qu'il épousa, par contrat du 13 Juin 1383, passé devant d'Aubry, Notaire à Fontvens, fille de Jacques d'Achey, Chevalier, Seigneur de Percey-le-Petit, & de Jeanne de Vionges; celle-ci fille de Ponsard de Vionges, Chevalier, Seigneur de Genevrieres, & d'Alix de Dambron. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, Ecuyer, mort, en 1456, sans enfans de *Marguerite de Saulx*, qu'il avoit épousée, le 25 Février 1413, fille de Huguenin de Saulx, dit *le Louvet*, Ecuyer, & d'Agnès de Beaufremont : — 2. RICHARD, qui suit : — 3. N.... DE TRESTONDAM, mariée à *Guillaume de Mapilly*, Seigneur de Dambron, pere de *Marguerite de Mapilly*, à cause de laquelle il reprit, en 1428, de RICHARD DE TRESTONDAM, son beau-frere, ce qu'il tenoit de lui à Cusey, à Ishommes & à Choilley, mouvant de sa maison forte de Percey-le-Petit : — 4.

Et HENRIETTE DE TRESTONDAM, femme, en 1456, de *Renaud de Changey*, Ecuyer.

V. RICHARD DE TRESTONDAM, Chevalier, Seigneur de Genevrieres & de Percey, Bailli de Langres en 1439, rendit foi & hommage de sa terre de Percey-le-Petit, le 29 Juin 1453, à Jean d'Aucy, Evêque, Duc de Langres, Pair de France, & transigea le Vendredi, fête de Saint-Barnabé 1456, avec HENRIETTE, sa sœur, sur la succession de feu JEAN DE TRESTONDAM, Ecuyer, leur frere. Il avoit épousé, par contrat de l'an 1429, passé devant Jean Boucher, Tabellion à Langres, Demoiselle *Henriette de Saint-Seigne*, veuve de Jean, Seigneur de Dommarien, Ecuyer, & fille de Thierri, Seigneur de Saint-Seigne & de Rozieres, Chevalier, & de Catherine de Recey, dont : — 1. GUILLAUME, qui suit : — 2. PIERRE, Chevalier de Rhodes en 1448 : — 3. GILLES, nommé dans un titre de 1499 : — 4. Et CATHERINE DE TRESTONDAM, mariée, le 5 Janvier 1455, à *Ferry*, fils aîné de Fromond, Seigneur de Saint-Loup, Ecuyer, & d'Alix de Monstureul.

VI. GUILLAUME DE TRESTONDAM, II du nom, Chevalier, Seigneur de Percey-le-Petit, Cusey, Sacqueney, Gilley, Suaucourt & de Pisseloup, fit foi & hommage de sa terre de Percey, le 6 Décembre 1475, à Gui, Evêque de Langres. Il épousa *Marie de Baissey*, sœur de Jean de Baissey, Chevalier, Seigneur de Beaumont & de Chaunes, Gruyer de Bourgogne, & en eut : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. RICHARD, Prieur de Vignory en 1494 : — 3. CHARLES, mort en 1520 : — 4. GUILLAUME, tige de la branche des Marquis DE TRESTONDAM, transplantée en Lorraine, rapportée ci-après : — 5. JEANNE, mariée, le 7 Octobre 1494, à *Louis de Villiers*, Seigneur de Tintry : — 6. Et SIMONNE DE TRESTONDAM, Chanoinesse à Remiremont.

VII. PIERRE DE TRESTONDAM, Chevalier, Seigneur de Percey, partagea, le 16 Novembre 1520, avec GUILLAUME, son frere, les biens qui leur étoient échus par la mort de leur pere, & celle de CHARLES, leur frere. Il épousa, par contrat du 16 Juillet 1514, passé devant Boulenot, Notaire à Arnay-le-Duc, Demoiselle *Françoise de Moroges*, fille de Jean, Seigneur de Moroges, & de Philiberte du Boz, dont : — 1. PHILIPPE, qui suit : — 2. MARIE, alliée, en Février 1540, avec *Jean de Mandre*, Seigneur de Vereul : — 3. MARGUERITE, qui vivoit en 1549 : — 4. Et JEANNE GUILLEMETTE DE TRESTONDAM.

VIII. PHILIPPE DE TRESTONDAM, Seigneur de Percey, de Grandchamp & de Frécourt, servit avec distinction à la guerre, & fut fait Chevalier de l'Ordre du Roi. Il épousa *Catherine d'Anglure*, fille de Jacques d'Anglure, Seigneur de Bonnecourt, & de Béatrix le Bœuf. Ils sont rappellés dans le partage qu'ils firent, le 28 Mars 1575, à leurs enfans; savoir : — 1. ADRIEN, qui suit : — 2. GUILLAUME, mort sans enfans d'*Antoinette de Senailly*, son épouse, fille de Theaude de Senailly, Baron de Rimaucourt, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Anne le Bœuf. Elle se maria, 2°. le 31 Août 1595, à André de Baissey, Seigneur de la Tour-la-Ville, Chevalier de l'Ordre du Roi ; & 3°. à Philibert, Seigneur de

Ville-sur-Arce : — 3. NICOLAS, Religieux à Jouy : — 4. JEAN, Religieux à Saint-Bénigne de Dijon : — 5. MARGUERITE, mariée, 1°. en 1572, à *Pierre du Monstier*, Seigneur de Valenne; & 2°. le 15 Février 1588, à *Jean-Batiste de Chassey*, Seigneur de Golehan, Lieutenant pour le Roi d'Espagne au Gouvernement de Gray : — 6. MARTHE, mariée, le 22 Avril 1570, à *Marc de Vy*, dit d'*Aubonne*, Seigneur de Longevelle : — 7. Et BONAVENTURE DE TRESTONDAM, Religieuse à Colonge.

IX. ADRIEN DE TRESTONDAM, Chevalier, Seigneur de Percey & de Granchamp, épousa, par contrat du 10 Novembre 1571, passé devant Menestrier, Notaire à Vitteaux en Bourgogne, Demoiselle *Claude de Sauthousse*, fille de feu Jean-Guillaume de Sauthousse, Seigneur de Saint-Germain, &c. & de Rose du Hautoy, dont : — 1. CLAUDE, qui suit : — 2. Et ELÉONORE DE TRESTONDAM, Chanoinesse à Poulangy.

X. CLAUDE DE TRESTONDAM, Chevalier, Seigneur, Baron de Percey-le-Petit, Montormentier, Grandchamp, Percey-le-Grand, Courchamp & d'Orrain, fut Capitaine d'Infanterie au Régiment de Coligny, par commission du 21 Août 1615, & obtint l'érection de sa terre & Châtellenie de Percey en Baronnie pour lui & ses descendans, par Lettres-Patentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de Décembre 1630, en considération de ses services. Il avoit épousé, par contrat du 21 Novembre 1627, passé devant Duprez, Notaire à Coiffy, Demoiselle *Gabrielle de Han*, fille de feu Georges de Han, Chevalier, Seigneur de Bruillon, de la Neuvelle & de Ravenne-Fontaine, Gouverneur du Château de Casal, & d'Edmée de Saint-Belin. Elle se remaria à Joachim de Villers-la-Faye, Chevalier, Baron de Vauzey. De son premier lit elle eut : — 1. GEORGES-BÉNIGNE, qui suit : — 2. CLAUDE : — 3. GEOFFROI, qui transigea, le 10 Juin 1659, avec son frere aîné : — 4. Et MARIE-GABRIELLE DE TRESTONDAM, femme de *N.... de Poutiers*, Seigneur de Trepont & de Chaslesеulle, dont Marie-Françoise-Aimée de Poutiers, mariée à François-Philippe, Marquis de Scorraille, Seigneur de la Balme, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mort en 1724, & elle en 1761, laissant postérité. *Voyez* Scorraille.

XI. GEORGES-BÉNIGNE DE TRESTONDAM, Chevalier, Seigneur & Baron de Percey-le-Petit, Percey-le-Grand, Courchamp, Cusey & de Montormentier, Capitaine de cent Chevaux-Légers entretenus pour le service du Roi, au Régiment Colonel de la Cavalerie Légere de France, par commission du 3 Août 1653, puis Major & Commandant pour le Roi à Philisbourg en 1669, avoit épousé, par contrat du 16 Septembre 1653, passé devant Roi & Masson, Notaires au Comté de Montsaujon, *Louise-Bénigne de Villers-la-Faye*, fille de Joachim de Villers-la-Faye, Chevalier, Baron de Vauzey, & de Marie-Edmée de Frasnay. Il en eut : — 1. JOACHIM, qui suit : — 2. NICOLAS : — 3. MADELEINE : — 4. CATHERINE : — 5. Et LOUISE DE TRESTONDAM.

XII. JOACHIM DE TRESTONDAM, Chevalier, Baron de Percey, &c. mort le..... 17.... avoit épousé *N.... de Damedor*, dont il n'eut point d'enfans.

Branche des Marquis DE TRESTONDAM, *transplantée en Lorraine.*

VII. GUILLAUME DE TRESTONDAM, Ecuyer, Seigneur de Genevrieres, fils puîné de GUILLAUME II, du nom, & de *Marie de Baiſſey*, eut, par partage du 21 Mars 1520, la Terre & Seigneurie de Genevrieres, & épouſa *Jeanne de Vouhet*, veuve de Philippe, Seigneur de Baiſſey, de laquelle vinrent : — 1. PHILIPPE, qui ſuit; — 2. CLAUDE, Religieux à St. Claude; — 3. JEAN, Chevalier de Malte, Commandeur de Saint-Jean-du-Vieil-Acre, à Nancy, mort en 1578; — 4. GUILLAUME; — 5 & 6. HUGUETTE & CLAUDINE DE TRESTONDAM.

VIII. PHILIPPE DE TRESTONDAM, Seigneur de Genevrieres, Enſeigne de la compagnie des Gendarmes du Maréchal de Tavannes, épouſa, le 9 Octobre 1554, *Antoinette des Loges*, fille de Louis, Seigneur des Loges, & de Françoiſe de Rouhaut, dont: — 1. PHILIPPE, qui ſuit; — 2. Et JEAN DE TRESTONDAM, Chevalier de Malte, le 29 Octobre 1575.

IX. PHILIPPE DE TRESTONDAM, II du nom, Seigneur de Genevrieres, en 1686, épouſa *Eve de Mandre*, avec laquelle il vivoit encore en 1605, & en eut pour enfans : — 1. GEOFFROI, Seigneur de Genevrieres, en 1627, mort ſans alliance; — 2. GASPART, mort deſtiné Chevalier de Malte; — 3. GABRIEL, qui ſuit; — 4. 5 & 6. HUGUETTE, JEANNE & ANNE, qui furent mariées; — 7. Et YOLANDE DE TRESTONDAM, femme de *Bernard de Fuſſey*, fils de Jean de Fuſſey, Seigneur de Périgny & de Jeanne de Vaux.

X. GABRIEL DE TRESTONDAM, Seigneur de Suaucourt, en Franche-Comté, donna des preuves de ſa valeur, & fut fait Chevalier de l'Ordre du Roi en conſidération de ſes ſervices à la guerre. Il épouſa, 1°. *Françoiſe de la Baume*, & 2°. *Hélene de Mandre*, fille de Claude, Seigneur de Mandre, & de Marguerite de Brunentorf. Du premier lit, vinrent : — 1. PHILIBERTE DE TRESTONDAM, mariée à *Humbert*, Seigneur de Haraucourt; — 2. HÉLENE, femme d'*Hermanfroi*, Seigneur de Mandre; & du ſecond lit; — 3. GUI, mort ſans enfans d'*Eliſabeth de Salives*, ſon épouſe; — 4. FRANÇOIS, qui ſuit; — 5. GUILLAUME, Religieux à Luxeuil; — 6 & 7. BÉNIGNE & PÉRONNE, mortes ſans alliance; — 8. Et CATHERINE DE TRESTONDAM, Religieuſe Cordeliere.

XI. FRANÇOIS DE TRESTONDAM, Chevalier, Seigneur de Suaucourt, Capitaine d'une compagnie de Cavalerie pour le ſervice d'Eſpagne, puis Lieutenant-Colonel du Régiment de Poitiers, & Colonel de celui d'Aval, épouſa *Marguerite de Benoiſt*, fille de Jean-Gabriel, Seigneur de la Charme, & de Gabrielle du Pin, dont: — 1. FERDINAND, qui ſuit; — 2. JEAN-FRANÇOIS, tué à la bataille de Malplaquet, en 1709; — 3. CLAUDE-MARIE, tige d'une branche établie en Franche-Comté, rapportée ci-après; — 4. CLAUDE-FRANÇOIS, Capitaine au Régiment de la Fond, tué au ſiége de Trarbach en 1734; — 5 & 6. FERDINANDE & MADELEINE DE TRESTONDAM.

XII. FERDINAND, Chevalier, Marquis de TRESTONDAM, par érection de

de ses terres de Suaucourt & de Pisseloup en Marquisat, en 1714, fut Lieutenant-Colonel du Régiment de Fontanges. Il épousa, en Lorraine, le 29 Novembre 1712, *Anne-Marie-Julienne-Etiennette de Procheville*, Dame de Ranzieres & d'Arintho, dont : — 1. JEAN-BATISTE-HIACYNTHE-DIEUDONNÉ, qui suit; — 2. ALEXIS-SUZANNE, Dame d'Arintho, mariée en 1739 à *Emmanuel-Dominique du Saix*, dit le Comte d'Arnans, Capitaine au Régiment de la Vieille-Marine ; — 3. CATHERINE EDMÉE, mariée en 1744, à CLAUDE-MARIE, Comte de TRESTONDAM, son cousin-germain, dont on parlera ci-après ; — 4. Et MARIE-THÉRESE-PERPÉTUE DE TRESTONDAM, dite Mademoiselle *de Bussy*.

XIII. JEAN-BATISTE-HIACINTHE-DIEUDONNÉ, Chevalier, Marquis DE TRESTONDAM, Seigneur de Ranzieres, Capitaine au Régiment de Piémont, puis Colonel au service du Landgrave de Hesse-Cassel, & premier Gentilhomme de sa Vénerie, a épousé, par contrat du 24 Février 1744, *Anne-Catherine de Rennel*, fille de Charles-Jean-Batiste, Comte de Rennel, & du Saint-Empire, Capitaine aux gardes du Duc Léopold, & de Claude-Catherine le Febvre de Saint-Germain, de laquelle sont issus : — 1. FERDINAND-PIERRE-ANNE DE TRESTONDAM, Chevalier, né à Nancy le 13 Décembre 1749 ; — 2. Et MARIE-ANNE-CATHERINE DE TRESTONDAM, née le 15 Octobre 1747, aînée de son frere.

Branche établie en Franche-Comté.

XII. CLAUDE-MARIE, Comte de TRESTONDAM, Chevalier, Seigneur de Suaucourt & de Pisseloup, troisieme fils de FRANÇOIS, Chevalier, & de *Marguerite de Benoist*, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant-Colonel d'un Régiment d'Infanterie, mort le 25 Octobre 1746, avoit épousé, par contrat de l'an 1712, *Marguerite de Vergalant*, fille de Messire François de Vergalant, Seigneur de Bruyere, & de Demoiselle N... Galois de Ville, dont : — 1. CLAUDE-MARIE, Comte de TRESTONDAM, Capitaine au Régiment de Piémont, mort en 1769, sans enfans de son mariage avec CATHERINE-EDMÉE DE TRESTONDAM, sa cousine-germaine ; — 2. GABRIEL DE TRESTONDAM, mort en 1739, âgé de dix-neuf ans ; — 3. GASPARD, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du Régiment Royal-Marine, Infanterie ; — 4. CHARLES-ANGELIQUE, qui suit ; — 5. LOUIS, ancien Capitaine au Régiment de Poitou, & Chevalier de Saint-Louis ; — 6. CLAUDETTE-MARIE, mariée à *Christophe*, Comte de Damedor, Chevalier, Seigneur de Bourgignon ; — 7. Et MARGUERITE DE TRESTONDAM, mariée à *Jean-François Barberot*, Ecuyer, Seigneur d'Autel.

XIII. CHARLES-ANGELIQUE, Comte DE TRESTONDAM, Chevalier, Seigneur de Suaucourt & de Pisseloup, ancien Capitaine au Régiment de Piémont, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Commandant du fort Griffon de Besançon, a épousé, par contrat passé devant Garnier, Notaire-Royal à Rez, le 20 Juin 1773, Demoiselle *Rose Piétrequin*, fille aînée de Jean-Batiste-Pierre Piétrequin, Chevalier, Seigneur de Mont & de Gilley, & de Marguerite Girault.

Les Armes : *d'azur, à trois chevrons d'or, en bandes cotoyées de deux cotices de même.*

Généalogie rédigée sur les titres originaux, produits au mois de Septembre 1669, devant M. de Caumartin, Intendant de Champagne.

TREVE (MAÇON DE) : Maison originaire du Château de Loir, de laquelle étoit ROBERT LE MAÇON, Baron de Treve, Chancelier de France sous Charles VII, dont François Duchesne, fils d'André, a donné la généalogie dans l'Histoire des Chanceliers & Gardes des Sceaux de France, *pages 449 & suivantes*, imprimé en 1680, dans laquelle ledit Duchesne est tombé dans des erreurs que nous allons relever, suivant un Mémoire fourni par M. LE MAÇON DE TREVE, dressé sur ses titres originaux communiqués.

1°. M. Duchesne donne pour pere à ROBERT LE MAÇON ou LE MACZON (ce nom s'écrit indifféremment de ces deux manieres souvent dans le même acte pour la même personne) un certain GÉOFFROY II du nom, dont nous n'avons nulle connoissance. Il est clairement démontré par le partage des biens de GUILLAUME LE MACZON, en original écrit en lettres gothiques sur parchemin, que ce GUILLAUME étoit pere commun de ROBERT aîné & de JACQUES, son frere puîné, de GUILLEMMETTE & autres sœurs. Ledit partage fait par *Jeanne Botrelle*, sa mere, entre sesdits enfans, le 31 Mars 1402, après la mort dudit GUILLAUME. Cette vérité est confirmée par un autre titre du 2 Juillet 1433, qui est une transaction noble passée entre Messire Lancelot Freseau le jeune, c'est-à-dire puîné, Chevalier, Seigneur de Champagne, à cause de Dame Jeanne Bouju, sa femme, petite-fille d'un premier mariage de GUILLEMETTE LE MACZON avec un *Jean Berthelmet*, dont la fille avoit épousé Messire Jean Bouju, dont la fille Jeanne avoit épousé ledit Freseau, Chevalier, Seigneur de Champagne; & Messire Jean de Montéclair, à cause de Robert de Filastre, fille du second mariage de ladite GUILLEMETTE LE MAÇON avec *Etienne Filastre*, Juge d'Anjou & du Maine, Seigneur d'Avillé, du sentiment de Noble & Puissant Sieur Messire LE MAÇON, Chevalier, Seigneur & Baron de Treve, leur oncle & ami, où il est spécifié que *Jeanne Botrelle* étoit mere dudit ROBERT & de ladite GUILLEMETTE, de la succession de laquelle il s'agissoit.

2°. Il donne pour fille à ANTOINE LE MAÇON, OLIVE LE MAÇON, & elle étoit fille de RENÉ LE MACZON, Seigneur d'Auvers & de Foultourte, & de Demoselle *Andrée de Brée*, fille de Guyon de Brée & de Catherine de Laval, par contrat du 2 Juin 1594.

3°. Il donne pour femme à René de Monteclair une fille de ROBERT, & il est prouvé qu'il étoit fils de Jean de Monteclair & de Roberde Filastre, fille de GUILLEMETTE LE MAÇON & d'*Etienne Filastre*; & que ledit René a épousé Renée Fournier.

4°. Il donne pour femme en premieres noces à ROBERT LE MAÇON une fille de la Maison de *Bré de Serran*, & c'est JACQUES, son frere, qui l'a épousée en premieres noces; & en secondes, une Demoiselle d'*Ambreuil*, près Dijon, dont sont venus plusieurs Présidens du Parlement de Dijon.

Ils sont tous deux enterrés sous la même tombe, au village d'Ambreuil. De son premier mariage avec la Demoiselle *de Bré* est venu JEAN LE MACZON, I du nom. Il y a eu de grandes disputes avec un Seigneur de Serran; on avoit accusé JACQUES LE MACZON de l'avoir tué; il prouva son alibi. Les procédures sont encore au Greffe criminel d'Angers.

5°. Il donne à JEAN LE MAÇON, I du nom, *Marie de Vernie* pour femme; & il est prouvé qu'il a épousé *Marie de la Haye*, fille de ladite Marie de Vernie & de Jean de la Haye, laquelle Marie de Vernie étoit fille de Jean de Vernie & de Baudouine de Mondragon, lequel Jean de Vernie eut de grandes discussions entre les Sieurs de Champagne & de Luce, à l'occasion de la succession de Jeanne Chaumel, qu'ils se contestoient mutuellement. On appella des Arbitres, entre lesquels est nommé ROBERT LE MAÇON. Après la mort de Jean de Vernie, JEAN LE MACZON eut des discussions avec Guyon le Voyer, qui avoit épousé la sœur cadette de Marie de Vernie, femme dudit Jean de la Haye. Il fut décidé que JEAN LE MACZON, comme mari de *Marie de la Haye*, fille de Marie de Vernie, sa mere, qu'elle représentoit, laquelle étoit fille aînée de Jean de Vernie & de Baudouine de Mondragon, auroit les deux tiers de la succession dudit Jean de Vernie & de ladite Baudouine, & que Guyon le Voyer, comme mari de Jeanne, la cadette, auroit le tiers de ladite succession. La Sentence rendue par René Fournier pour ces partages, est du 29 Mai 1430. Il entre dans les partages dudit JEAN LE MACZON la terre de la Bruiere de Foultoute & d'Auvers, qui a passé par ce mariage dans la possession dudit JEAN LE MAÇON, & de lui à JEAN II du nom, que M. Duchesne nomme JEAN III du nom, parce qu'il fait deux générations où il n'y en a qu'une.

JEAN II du nom, à qui M. Duchesne fait épouser *Lucie de Moisin*. On ne peut savoir où il a trouvé cela. Ce qu'il y a de certain, c'est que par une foule d'actes & d'aveux qu'il rend & qui lui sont rendus, il paroît Seigneur de Foultourte, Auvers & la Briere, comme son pere, & paroît avoir eu de *Jeanne de Juvigni* RENÉ LE MACZON, aussi Seigneur de Foultourte; & d'un second mariage avec *Jeanne le Cler*, Dame du Petit-Auvers, dont est venu MOLINE LE MACZON, qui épousa *Antoine de Salesne* en 1510, dont elle a eu plusieurs enfans. Ce JEAN, II du nom, eut, comme il est dit ci-dessus, RENÉ LE MAÇON, de son premier mariage avec *Jeanne de Juvigni*, comme il appert par le contrat de mariage dudit RENÉ, son fils aîné. JACQUES, qui posséda certains héritages dans la Paroisse de Guesselard, illec ès-environs en parage, passerent à FRANÇOIS, son fils, & à PIERRE, son petit-fils, comme on verra sur le degré de PIERRE. RENÉ LE MACZON, fils dudit JEAN II du nom, épousa Demoiselle *Andrée de Brée*, fille de Haut & Puissant Seigneur Guyon de Brée, & de Catherine de Laval, par contrat du 2 Juin 1594, dont il eut OLIVIER LE MACZON, qui suit.

OLIVIER LE MACZON, mort sans postérité, qui laissa plusieurs sœurs, dont l'aînée nommée OLIVE LE MACZON, épousa *René de Beauveau*, Seigneur de Pinpean & de Vendœuvre, & lui porta la Seigneurie de Foul-

tourte, du grand & petit Auvers, dont est venue Guyone de Beauveau, qui épousa Jean de Savoniere, dont Louise de Savoniere, laquelle épousa en premieres noces, René de Vilquier, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Paris, & en secondes noces Martin du Bellay, Prince d'Ivetot, dont est venu Charles du Bellay, qui épousa N...... Jaucourt-Vilarnou, dont la fille aînée a épousé M. le Marquis de Saillan-d'Estin, morte sans enfans, & la cadette devenue unique héritiere, a épousé le Prince de Montmorenci-Robec, dont M. le Prince de Robec, M. le Marquis de Morbec & Mademoiselle de Montmorency, Religieuse.

Postérité de JACQUES, frere puîné de RENÉ, qui fut en partage de certains biens relevants de la Seigneurie des Perray, qui est annexe de la terre de Foultourte, lesquels ont passé à FRANÇOIS, son fils, ensuite à PIERRE LE MACZON, fils dudit FRANÇOIS, & vendus par decret avec beaucoup d'autres après sa mort.

Depuis ce JACQUES, jusqu'à RENÉ, II du nom, où M. Duchesne finit la Généalogie, elle se trouve conforme aux titres de cette Famille; mais il a donné pour pere, à ROBERT LE MAÇON, le Chancelier, un GEOFROY LE MAÇON, II du nom, duquel nous n'avons aucune connoissance qu'il ait existé, GUILLAUME & *Jeanne Botrel*, étant pere & mere dudit ROBERT, Chancelier, de JACQUES, son frere, & de GUILLEMETTE, laquelle de son premier mariage avec *Jean Berthelmet*, a eu une fille qui a épousé Messire Jean Bouju, dont est venu Demoiselle Jeanne Bouju, qui a épousé, comme appert par la transaction ci-devant citée, Messire Lancelot Fresau, le jeune, c'est-à-dire, le cadet, dont est venu Dame Radegonde Fresau, qui a épousé Jacques de Theval, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Metz, dont Jacqueline de Theval, (*voyez* la Généalogie de la Maison de Maillé), qui a épousé Charles de Maillé, Marquis de Bresé, dont Urbain de Maillé, Maréchal de France, qui a épousé Nicole de Richelieu, dont Dame Clémence de Maillé, qui a épousé le Grand Condé, dont tous les Princes & Princesses de Bourbon-Condé qui existent & ont existé depuis cette époque.

Le Chef actuel de cette Maison est, JEAN-BATISTE RENÉ LE MAÇON DE TREVE, Chevalier, Seigneur du Bois, Saint-Martin, Ourne, Sainte-Cecile & Vouvray, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de Bourgogne, Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 24 Juillet 1764, Demoiselle *Victoire-Jeanne Pinot de la Godinaye*, fille de Messire Jean-Batiste Pinot de la Godinaye, dont: — JEAN-BATISTE-FÉLICITÉ LE MAÇON DE TREVE, Eleve du Roi à l'Ecole Royale Militaire, à Vendôme.

Les Armes sont: *d'azur au trois limaçons d'argent, ombrés & rayés d'or, posés deux & une, une fasce d'or entre les deux limaçons en chef & celui en pointe.*

TULLE DE VILLEFRANCHE: ancienne Famille Noble, établie à Avignon, depuis 1389.

I. JACQUES DE TULLE, originaire de Cornaye, en Piémont, où ses an-

cêtres avoient toujours vécu noblement, vint avec Amédée, VII du nom, Comte de Savoie Prince de Piémont, qui ayant une parfaite liaison avec Charles VI, Roi de France, fut invité par ce Prince à faire visite au Pape Clément VII, qui y tenoit son siege pontifical; & JACQUES DE TULLE, suivant le Prince de Savoie, en qualité d'un de ses Gentilshommes, fut arrêté par S. S. à sa Cour. Après y avoir fait quelque séjour, il s'y maria, 1°. avec Dame *Agnesine de Ricave-de-Bourbon*, & 2°. avec *Marguerite d'Oppede*. On voit par son testament qu'il fut Syndic de la ville d'Avignon, en 1431. Il eut du premier lit: — 1. PIERRE, mort jeune; — 2. ALPHONSE; — 3. JEAN; — 4. autre PIERRE; — 5. CHRISTOPHE; — 6. Et GABRIEL DE TULLE, qui suit. Tous les autres moururent sans hoirs.

II. GABRIEL DE TULLE, épousa *Madeleine de Seitre-Caumont*, il testa en 1516, & eut de son mariage: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. Et FRANÇOIS DE TULLE, mort sans enfans.

III. ANTOINE DE TULLE, Chevalier, Seigneur de Soceillers, épousa, en 1510, *Marguerite de Cociles-d'Agassin-de-Merveille*, fille d'Olivier, & de Madeleine de Montferrat. Il fut premier Consul d'Avignon, en 1508, testa en 1542, & eut pour enfans: — 1. BERNARDIN DE TULLE, qui eut deux fils, OLIVIER, & JEAN, morts sans hoirs; — 2. OLIVIER DE TULLE, Conseiller au Parlement d'Aix, qui n'eut qu'une fille, nommée *Marquise de* TULLE, mariée avec le Baron *de Rians*, de la famille des Fabrices de Calas; — 3. GABRIEL, mort à Constantinople, ayant entrepris le voyage de la Terre Sainte, par ordre du Roi; — 4. NICOLAS, nommé à l'Evêché d'Apt, mort avant que d'avoir reçu ses bulles de Rome, il résigna ses droits à M. Forliojo; — 5, PIERRE, Abbé de Saint-Eusebe, qui fit plusieurs fondations aux Hopitaux & aux Eglises d'Avignon; — 6. JEAN, Vicaire-Général du Cardinal de Furne, Archevêque d'Avignon, puis Evêque d'Orange, & Recteur du Comtat-Venaissin; — 7. CLAUDE, Seigneur de Roquesure & de Trabillane, en Provence, marié à *Silvestre de Digne*, dont une fille, nommée JEANNE DE TULLE, mariée au Seigneur *de Milhaud*, de la Maison de Thomas, mere de Jean-Batiste de Thomas-de-Milhaud, Chevalier de Malte; — 8. Et JULIEN DE TULLE, qui suit.

IV. JULIEN DE TULLE, huitieme & dernier enfant D'ANTOINE, épousa, en 1574, *Richarde de Fougasse*, fille de Franc, Seigneur de la Bertalasse, Baron de Samson, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Andriette de Luque, dont: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. JEAN, Evêque d'Orange, Abbé de Longues, en Normandie, Diocèse de Bayeux, & de Saint-Eusebe, en Provence, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé.

V. PIERRE DE TULLE, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut Viguier d'Avignon, en 1607, & avoit épousé, en 1595, *Lucrece de Lazens*, de laquelle il eut: — 1. THOMAS, qui suit; — 2. JEAN, nommé à l'Evêché d'Orange, peu-après à celui de Lavaur, Abbé de Longue, Saint-Eusebe & de Blanche-Lande, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, en son Parlement de Toulouse, & nommé Ambassadeur extraordinaire en Pologne, en 1646; — 3. VINCENT; — 4. Une fille, mariée dans la Maison des *Ancelme*.

VI. THOMAS DE TULLE, Marquis de Villefranche, nommé Viguier d'Avignon en 1647, & en 1650 fut premier Consul, & nommé Ambassadeur de la ville d'Avignon, pour aller à Rome, auprès du Pape Innocent X, pour les affaires de sa Ville. Il avoit épousé, en 1631, *Marguerite-Aldonce de Thesan*, fille de Claude Thésan, Seigneur de Venasque & Métamis, & de Françoise de Clermont-de-Castellenau, Comtesse de Saint-Gervais, d'où vinrent: — 1. JEAN DE TULLE, Marquis de Villefranche, nommé Ambassadeur auprès du Pape Alexandre VIII, pour prêter serment de fidélité au nom de la ville d'Avignon, ayant plu à Louis XIV de rendre au Pape ce Comtat & la ville d'Avignon. Il mourut sans enfans de son mariage contracté avec *Marie de Donis;* — 2. PAUL, reçu Chevalier de Malte; — 3. ESPRIT, dont on ignore la destinée; — 4. GASPARD, qui suit; — 5. 6. 7. & 8. Et quatre filles, Religieuses.

VII. GASPARD DE TULLE, d'abord Chevalier de Malte, quitta la Croix pour épouser *Therese de Donis,* niece de sa belle-sœur, de laquelle il eut: — 1. JEAN-DOMINIQUE, qui suit; — 2. PAUL-ALDONCE; — 3. Et LOUIS-JOSEPH DE TULLE, tous les deux Chevaliers de Malte.

VIII. DOMINIQUE DE TULLE, Marquis de Villefranche, fut Page de la petite Ecurie du Roi, & épousa, en 1710, *Madeleine le Pelletier-de-Gigondas-du-Baroux,* fille de noble Chevalier-Esprit du Baroux, & de noble Elisabeth du Luc, dont: 1. JEAN-HYACINTE, qui suit; — 2. LOUIS-GASPARD DE TULLE-DE-VILLEFRANCHE, reçu Chevalier de Malte de minorité, le 18 Juin 1720, Commandeur d'Aix, en Provence, & fait Maréchal des Camps & Armées du Roi en 1780; — 3. Et JACQUELINE DE TULLE, mariée au Marquis *de Chabestan.*

IX. JEAN-HYACINTE DE TULLE, Comte de Villefranche, Seigneur de Looze, Brion, Bussy en partie, Chatenay-le-vieux, Saint-Pierre de Senan, &c. Capitaine de Cavalerie au Régiment de Clermont-Tonnerre, épousa, le 12 Avril 1736, Demoiselle *Marie-Liée-Claude-Guy de Bosredont-de-Vatange,* fille de feu Messire Guy de Bosredont, Chevalier, Seigneur, Marquis de Vatange, & de Claude-Louise de Chassy, Dame de Looze, Brion, Bussy en partie, Chatenay-le-vieux, Saint-Pierre de Senan, &c. & niece de feu Messire Joseph-Guy de Bosredont-de-Vatange, Chevalier, Grand-Croix de l'Ordre de Malte, Grand Prieur d'Auvergne, Commandeur des Commanderies de Chamberaut & de Morterol.

JEAN-HYACINTE DE TULLE, Comte de Villefranche & Chevalier de Saint-Louis, est mort en son Chateau de Looze près Joigny, Diocese de Sens, le 7 Juin 1760, laissant de son mariage: — 1. EDME-JEAN-DOMINIQUE, qui suit; — 2. JOSEPH-GUY DE TULLE-DE-VILLEFRANCHE, né au Château de Looze, reçu Chevalier de Malte de minorité de la langue de France, mort en 1756; — 3. LOUIS-GASPARD-ESPRIT DE TULLE-DE-VILLEFRANCHE, né au Château de Looze, reçu Chevalier de Malte de majorité de la langue de France, en 1763, Commandeur de Grace, Prieur de la Commanderie de Compessiere de la langue d'Auvergne, la même année 1763, Major des Milices de la ville de la Valette à Malte, en 1775,

& nommé Colonel du Régiment Provincial de Bircarcara, Infanterie, au service de l'Ordre de Malte, en 1779.

X. EDME-DOMINIQUE DE TULLE, Comte de Villefranche, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Bourbon, a épousé, en 1767, *Louise-Julie de Ricard-de-Bregançon*, fille de feu Louis-Hercule de Ricard, Chevalier, Marquis de Ricard-Bregançon, Joyeuse & Garde, & de Dame Marie de Vervins, Dame, Baronne de Bedouins, au Comtat-Venaissin, dont deux fils, savoir: — 1. LOUIS-HERCULE-DOMINIQUE-GUY DE TULLE-DE-VILLEFRANCHE, né au Château de Looze, le 28 Septembre 1768; — 2. Et VICTOR-DOMINIQUE DE TULLE-DE-VILLEFRANCHE, né en 1769, reçu Chevalier de Malte de minorité, est mort en 1776.

Les Armes: *d'argent à un pal de gueules chargé de trois papillons volans aussi d'argent.*

TURQUANT: JEAN TURQUANT, Seigneur d'Aubeterre, fils de JEAN, Seigneur d'Aubeterre, Maître des requêtes, & de *Judith Martin*, fut reçu Conseiller au Grand Conseil, le 7 Mars 1734, & Maître des requêtes le 30 Juin 1650. Il résigna en 1653, & avoit épousé *Anne Laubepin*, fille de Jean Laubepin, Président du bureau des Finances de Moulins & Intendant de la Maison du Duc de Guise, & de Jacqueline Benevent; mais ce mariage fut déclaré nul, & elle se remaria à Gabriel de Beaufort-de-Montboissier, Vicomte de la Motte.

Les Armes : *d'argent, au chevron de gueules, chargé de cinq alérions d'azur, & accompagné de trois têtes de More, au naturel, bandées d'argent.*



V.

VASSY (DE) en Basse-Normandie. Nous avons annoncé, *tome XII* de ce Dictionnaire, *pag. 740*, que nous attendions un mémoire dressé sur titres originaux de cette ancienne Maison : d'après ce mémoire, en voici la généalogie.

I. AUVRAY ou ALVAREDE DE VASSY, Seigneur de Vassy & de la Forest, vivant sur la fin du XIe. siecle, fils de GUILLAUME, Comte d'Evreux, donna à l'Abbaye de Notre-Dame d'Auvray, un setier de froment, à prendre sur son moulin de Vassy, tant pour le repos de son ame, que pour celle de ses pere & mere & de ses prédécesseurs. Cette charte, qui n'a point de date, est en latin, & signée, entr'autres témoins, de PHILIPPE DE VASSY & Guillaume de Carville, Chevaliers. Autour du sceau est écrit : AUVRAY DE VASSY, pour lui donner la force & l'authenticité possible, comme il est dit dans la charte : *confirmavi & sigilli mei munimine roboravi, &c.* Le même ALVAREDE ou AUVRAY DE VASSY accompagna Henri II, Roi d'Angleterre, avec Henri de Bayeux, Robert d'Estouteville & & Roger Bacon, & signa comme témoin à l'acte de confirmation, faite par ce Prince, du Monastere de Saint-Nicolas de Bayeux, pour les lépreux : on n'en sait point l'année. AUVRAY DE VASSY laissa pour fils & successeur : ROLAND ou ROULLAND DE VASSY, qui suit :

II. ROLAND ou ROULLAND DE VASSY, Seigneur de la Forest-Auvray, qui fonda, au mois d'Avril 1226, à perpétuité, l'entretien d'une lampe jour & nuit, dans l'Abbaye d'Auvray, pour lequel il donne trente sols tournois tous les ans, le jour de la Nativité de N. S., à prendre sur sa Prévôté de la Forest-Auvray. Cette charte est scellée de son sceau & de celui de PHILIPPE DE VASSY, son petit-fils, fils d'ENGUERRAND DE VASSY, qui suit :

III. ENGUERRAND DE VASSY, Seigneur de la Forest-Auvray, fit à l'Abbaye d'Ardenne, en 1197, tant pour le repos de son ame, que pour celles de ses prédécesseurs, donation de toute la terre qu'il avoit située dans le village de la Forest. Cette donation fut confirmée par l'Evêque de Séez. Il laissa pour enfans : — 1. PHILIPPE, qui suit ; — 2. ROLAND DE VASSY, mentionné dans une charte de 1226, par laquelle PHILIPPE, son frere aîné, fonda dans la chapelle de Saint-Nicolas-sur-Orne, pour le repos de son ame & de celles de ses prédécesseurs, une rente de vingt sols tournois, à recevoir tous les ans sur son moulin de la Forest-Auvray, le jour de la translation de Saint-Nicolas, à condition que les Chanoines de ladite Chapelle célébreroient, le lendemain de cette fête, pour le repos de l'ame de ROLAND, son frere, un service tous les ans. Cette charte est datée du 7 Mars 1226 ; — 3. Et AMAURY DE VASSY, qui eut ordre de se trouver à Saint-Germain-en-Laye, pour le service du Roi Louis IX. Trois semaines

femaines après la Pentecôte, l'an 1236, avec les principaux Gentilshommes de la Province de Normandie, Vassaux de la Couronne, tous mentionnés dans un rôle de la Chambre des Comptes.

IV. PHILIPPE DE VASSY, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, fit encore une donation à la Chapelle de Saint-Nicolas-sur-Orne, le 5 Avril 1226, & confirma, l'an 1239, celle faite en 1197 par ENGUERRAND, son pere, à l'Abbaye d'Ardenne. De lui, descend : ROLAND DE VASSY, qui suit :

V. ROLAND DE VASSY, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, qui, suivant la chronologie, paroît être son petit-fils. Il transigea le lundi après la *Quasimodo*, en 1302, avec l'Abbé & les Religieux de Saint-Etienne de Caen; passa, le samedi avant la fête Saint-Gilles 1347, un contrat devant Jean Bardet, Clerc, Tabellion-Juré, avec Jean Hamelin & Colette, sa femme, par lequel ils lui vendirent vingt sols tournois de rente par chacun an, au terme de la Saint-Michel, en Septembre. Ledit ROLAND DE VASSY fut établi Capitaine de Tournon avec quarante Hommes d'armes, vingt Cavaliers & quarante Hommes de pied, le 3 Octobre 1352. L'original de cet acte est au Cabinet du Monastere-Royal de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Il avoit épousé *Isabelle Tesson*, fille de Jehan Tesson, Chevalier, Seigneur de Suligné, & de Madame Thomasse, comme il appert d'un acte passé le Jeudi, après la fête de Saint-Maur 1312. De ce mariage, vint : GUYOT DE VASSY, qui suit :

VI. GUYOT DE VASSY, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, qui eut deux fils : — 1. ROLAND, mort sans postérité; — 2. Et JEHAN DE VASSY, qui suit :

VII. JEHAN de VASSY, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray & de Lachon, céda, par acte du 11 Décembre 1367, passé devant Robert Monfort, Clerc, Tabellion-juré, à Guillaume de Rouveron, Chevalier, Seigneur dudit lieu, les 30 liv. de rente à lui appartenantes sur le fief de Dangie, au droit de ROLAND DE VASSY, son aïeul, qui les avoit eues par son mariage avec *Isabelle de Tesson*; ratifia, le 22 Mai 1388, la donation de trente sols tournois, faite par ROLAND DE VASSY, à l'Abbaye d'Ardenne, l'an 1226, & obtint, en 1397, un arrêt de l'Echiquier de Rouen, portant confirmation de la charte accordée à ROLAND, II du nom, son aïeul, pour l'érection de la foire Saint-Blaise, dans sa ville de la Forest-Auvray. De *Gillette de Courtone*, son épouse, il eut : GUYOT DE VASSY, qui suit :

VIII. GUYOT DE VASSY, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, marié à Demoiselle *Catherine de Villiers*, fille de Guillaume de Villiers, Chevalier, Sire & Baron du Hommet, comme il appert d'un acte passé devant Benoît Levillon, Clerc, Tabellion-juré, commis sous Jehan des Landes, Tabellion à Saint-Lo, en date du 20 Octobre 1394. Ils eurent pour fils : JEHAN DE VASSY, qui suit :

IX. JEHAN DE VASSY, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Forest & du Mesnil-Hermer, qui donna en fief, par acte du 12 Janvier 1420, à Thomas Verrier, les héritages qu'il avoit acquis de Maury Pailly en sadite

terre du Mesnil-Hermer. De son mariage avec *Jeanne de Creullet*, il eut : OLIVIER DE VASSY, qui suit.

X. OLIVIER DE VASSY, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, auquel, par acte du 22 Septembre 1432, passé aux Plaids des Sergenteries de Briquesart & Gras, les parens élurent pour curateur Guillaume le Fevre. Il fut mis en possession & jouissance de ses héritages & revenus, par mandement des Gens des Comptes de Rouen, du 17 Décembre 1437, & fit un accord, le 24 Avril 1452, avec JEHANNE DE VASSY, veuve de feu *Henri de Hotot*, Ecuyer, JEHANNETTE DE VASSY, veuve de *Louis de Larchamp*, & GIRETTE DE VASSY, touchant les héritages & revenus de feu JEHAN DE VASSY, Chevalier, & de Dame *Gilles de Courtone*, son épouse, ses bisayeuls, dont lesdites DE VASSY avoient eu la saisine, tant à titre de don du Roi d'Angleterre qu'autrement, parce qu'OLIVIER étoit en l'obéissance, & tenoit alors le parti du Roi de France. Il épousa *Thomasse de Vierville*, dont vint PHILIPPE DE VASSY, qui suit.

XI. PHILIPPE DE VASSY, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, qui, par acte du 4 Janvier 1401, amortit les 30 sols tournois de rente, donnés par ROLAND DE VASSY, I du nom, en 1226, à l'Abbaye de Notre-Dame d'Ardenne, en lui payant la somme de 15 livres tournois. Il fut Capitaine de l'arriere-ban de Normandie, suivant un Mandement des Généraux Conseillers du Roi, sur le fait & gouvernement de ses finances, portant ordre de lui payer la somme de 200 livres tournois pour son entretien au service, en date du 19 Mars 1477. Jacques Buhon, Receveur des Tailles en l'Election de Falaise, eut aussi ordre, le 25 Mai 1492, de lui payer la somme de 300 livres tournois sur celle de 400 livres pour sa pension & son entretien au service du Roi, durant cette présente année, commencée le premier Janvier dernier. Il mourut en 1502, & avoit épousé *Isabeau des Essards*, de laquelle il laissa : — 1. JEHAN, qui suit : — 2. Et GUILLAUME DE VASSY.

XII. JEHAN DE VASSY, III du nom, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, obtint des Lettres en la Chancellerie, données à Rouen, le 18 Décembre 1510, contre sa mere, touchant la succession de son pere. Il épousa, par contrat du 24 Mars 1511, Demoiselle *Marguerite de Saint-Germain*, fille de feu Messire Samson de Saint-Germain, Chevalier, Seigneur de Rouveron, & de noble Dame Jehanne d'Arqueney, dont il eut : GABRIEL DE VASSY, qui suit.

XIII. GABRIEL DE VASSY, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, mis sous la tutelle de sa mere, laquelle fit un acquêt en son nom, le dernier Juin 1515. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi, & épousa, en 1538, contrat passé devant Germain & Allain, Tabellions de la Sergenterie de Preaux, *Marguerite de Harcourt*, fille de Jacques de Harcourt, Chevalier, Seigneur de Juvigny. Elle vivoit encore le 2 Novembre 1573, qu'elle transigea, avec LOUIS, son fils puîné, pour son douaire. Elle eut pour enfans : — 1. JEHAN, mort sans postérité : — 2. Et LOUIS DE VASSY, qui suit.

XIV. LOUIS DE VASSY, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, du

Mesnil-Hermer, Mesnil-Hubert, Carville, la Graverie, le Beny, le Reculé, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, rendit aveu de sesdites terres à Sa Majesté, le 10 Juin 1567. Il paya à *Marguerite de Harcourt*, sa mere, la somme de 6200 liv. pour le racquit & l'amortissement de 620 livres de rente hypotheque, à quoi il s'étoit obligé, & en reçut quittance, par acte du 10 Août 1568. Il épousa, par contrat passé le 15 Mars 1571, devant Phelippart & Duval, Tabellions au siege de la Forest, ressort de la Vicomté de Falaise, Demoiselle *Françoise d'Anfernel*, fille de Jacques d'Anfernel, Seigneur de Bressey, Maisoncelle, la Galloniere & Saint-Vigor, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Demoiselle Renée d'Ouessey, dont: — 1. JACQUES, qui suit: — 2. & 3. JEAN-BATISTE, Seigneur du Gast, Gouverneur de Vire, & GABRIEL DE VASSY, tous les deux morts sans enfans: — 4. ANNE, femme de Messire *Charles de Pommereul*: — 5. RENÉE, mariée à *Pierre de Guillebert*, Chevalier, Seigneur de Secqville, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi: — 6. BARBE, épouse de Messire *Henri de Hericy*, Baron de Montbray: — 7. CATHERINE: — 8. Et RACHEL DE VASSY, femme de *François de la Dangie*, Chevalier, Seigneur & Patron d'Agy, de Noron, Hermanville & Ragny. Elle en eut, Marie de la Dangie, mariée, par traité du 27 Mai 1636, à Gilles de Boran, Seigneur de Castilly, Mosle & de la Borannerie.

XV. JACQUES DE VASSY, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, du Mesnil-Hermer, Mesnil-Hubert, Carville, le Beny, la Graverie, Saint-Philbert, Baron de Bressey, Touchet, Cellaud Saint-Vigor, le Gast, la Galloniere, Burey, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Capitaine d'une compagnie de Chevaux-Légers des ordonnances, prêta serment de fidélité le 30 Mai 1620, obtint du Roi Louis XIII un brevet de 4000 liv. de pension, pour, y est-il dit, les bons & agréables services qu'il lui a ci-devant rendus & continue encore à lui rendre journellement, & lui donner moyen de persévérer & supporter la dépense qu'il fait à cette occasion. Donné à Roche-sur-Yon, le 20 Avril 1622, signé Louis. Ce prince lui accorda encore 3000 liv. de pension, par brevet daté de Paris, le 20 Décembre 1624. Il rendit aveu à Sa Majesté, le 6 Juillet 1626, de ses terres & fiefs de la Forest-Auvray, du Mesnil-Hubert, Carville, le Reny, la Graverie, &c. Il avoit épousé, par contrat passé devant Pierre le Prestre & Jean de la Crenne, Tabellions-Royaux en la Vicomté d'Avranches, le 26 Janvier 1614, Demoiselle *Louise de Mongommery*, fille aînée de haut & puissant Seigneur Messire Gabriel, Comte de Montgommery, Chevalier de l'Ordre du Roi, Baron d'Escouché-le-Désert, Vignalz, Saint-Silvain, Ducé, le Mesle-sur-Sarte, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, Gouverneur des ville & château de Pontorson, & de Dame Susanne de Bouquetot. Leurs enfans furent: — 1. GABRIEL, qui suit; — 2. JACQUES, auteur de la branche des Seigneurs de la Forest-Auvray, rapportée ci-après; — 3. Et JEAN-BATISTE DE VASSY, Seigneur de Gatz, mort sans enfans.

XVI. GABRIEL DE VASSY, Chevalier, Marquis de Bressey, &c.

Mestre-de-Camp du Régiment d'Infanterie de Longueville, & Maréchal de bataille des armées du Roi, eut commission, le 30 Janvier 1649, du Duc de Longueville & d'Estouteville, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en Normandie, de lever un Régiment de dix compagnies d'Infanterie; & une autre commission dudit jour pour un Régiment de quatre compagnies de Cavalerie. Il épousa, par contrat passé le 23 Janvier 1640, devant Guillaume Dumanoir & Mathieu Langlois, Tabellions, Demoiselle *Claude du Bois*, fille & présomptive héritiere de Charles du Bois, Seigneur, Châtelain de Pirou, Seigneur de l'Espinay, Anneville, Saint-Marcouf, & de noble Louise du Bois, Dame propriétaire de Pirou. De ce mariage, naquirent : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. Et GABRIEL-HENRI DE VASSY, appellé le *Chevalier de Bressey*, premier Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, Mestre-de-Camp de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, tué au combat de Leuze, proche Antoni, en 1691, sans avoir été marié.

XVII. CLAUDE DE VASSY, Chevalier, Marquis de Pirou & de Bressey, Seigneur & Patron de Cellaud & de l'Espinay, Châtelain de Touschet, Beaufou, Saint-Marcouf, &c. épousa, par contrat du 8 Juillet 1681, passé devant Guillaume Bourse & Jean Crevier, Notaires à Rouen, Demoiselle *Marie-Angelique de Motteville*, fille de feu Georges de Motteville, Chevalier, Seigneur de Motteville, Conseiller du Roi en ses Conseils, Premier Président en la Chambre des Comptes de Normandie, & de Dame Anne de Montecler. De ce mariage, ils ont eu : — 1. FRANÇOIS-MARIE, qui suit; — 2. LOUIS-ALEXANDRE, appellé le *Chevalier de Vassy*, mort en 1742 sans alliance; — 3. BRUNO-EMMANUEL, dit le *Chevalier de Bressey*, Chevalier de Saint-Louis, mort aussi sans alliance en 1759; — 4. ANNE-GABRIELLE, mariée à *N... de Pitard*, Comte de Lyonniere; — 5. N... DE VASSY, Abbesse de l'Abbaye de Notre-Dame de Montons, au Diocese d'Avranches; — 6. Et MADELEINE-ANGELIQUE DE VASSY, mariée à *N...*, Comte *de Viÿrville*.

XVIII. FRANÇOIS DE VASSY, Chevalier, Marquis de Bressey & de Pirou, Châtelain de Touchet, Seigneur & Patron du grand Cellaud, de l'Espinay-Tesson, Anneville, Saint-Marcouf, Cartigny, &c. épousa, par contrat du 16 Janvier 1708, passé devant les Notaires de Saint-Malo, Demoiselle *Hélene de Pélagie-de-Geraldin*, fille de Nicolas de Geraldin, Ecuyer, & de Dame Anne Mallebranck, dont : — 1. BRUNO-EMMANUEL-MARIE-ESPRIT, qui suit ; — 2. Et LOUISE-NICOLE DE VASSY, mariée, 1°. au Marquis de *Renty*, mort sans enfans ; & 2°. à *N... de l'Aubespine*, Marquis de Verderonne, mort en 1768.

XIX. BRUNO-EMMANUEL-MARIE-ESPRIT, Chevalier, Marquis DE VASSY, a épousé, le 11 Novembre 1738, D[lle] SUSANNE-FRANÇOISE-JEANNE DE VASSY, sa cousine, seule héritiere de la branche cadette de cette maison, fille puînée de feu JACQUES DE VASSY, Chevalier, Marquis de la Forest, & de Dame Louise de Marguerie. De ce mariage, sont sortis : — 1. LOUIS-MARIE, Comte DE VASSY, qui suit ; — 2. CLAUDE-MARIE-ALEXANDRE, appellé le *Chevalier de Vassy*, né le premier Juin

1755, qui sert dans le Régiment de Dragons de Monsieur; — 3. MARIE-NICOLE-LOUISE DE VASSY, mariée le 16 Mai 1758, à *Marie-Eugene Beuves d'Auray*, Marquis de Saint-Poix; — 4. Et HÉLENE-HENRIETTE DE VASSY, mariée le 6 Août 1763, à *Eléonor-Claude de Carbonnel*, Comte de Canisy, Mestre-de-Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, compagnie de Luxembourg.

XX. LOUIS-MARIE, Comte de VASSY, Chevalier, né le 21 Juillet 1749, Mestre-de-Camp de Cavalerie, & second Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois, a fait ses preuves devant le généalogiste des Ordres du Roi, pour les honneurs de la Cour en 1772, a été présenté à Sa Majesté, & a monté dans ses carrosses, au mois de Février 1775. Il a épousé, le 23 Octobre 1770, *Louise-Henriette de Lesdain-de-la-Chalerie*, fille unique & héritiere de feu Pierre-François de Lesdain, Chevalier, Seigneur de la Chalerie & autres Terres, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur des ville & château de Domfront, mort en 1769, & de Marie-Michelle-Françoise de Lesdain, cousine-germaine de son pere. De ce mariage, il existe deux filles: l'aînée, SOPHIE-MARIE, née le 9 Avril 1773; la cadette, EMILIE-AGATHE DE VASSY, née le 12 Mai 1774. Cette branche de la Maison de VASSY est la seule qui subsiste aujourd'hui.

Branche des Seigneurs de LA FOREST-AUVRAY.

XVI. JACQUES DE VASSY, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Forest-Auvray, du Mesnil-Hermer, Mesnil-Hubert, &c. second fils de JACQUES DE VASSY, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Capitaine d'une compagnie de Chevaux-Légers des ordonnances, & de *Louise de Montgommery*, transigea, avec ses freres & sa mere, touchant le partage des meubles de la sucession de leur pere, par acte du 28 Octobre 1638, passé devant Louis Poulain, Tabellion au siege de Bressey, ressort de la Vicomté de Mortain. Il épousa, par contrat du 29 Mai 1653, Demoiselle *Judith de Baudoin*, fille de Jacques de Baudouin, & de Marthe de Salisbery, dont: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. Et LOUIS DE VASSY, mort sans alliance.

XVII. JACQUES DE VASSY, III du nom, Chevalier, Seigneur, Marquis de la Forest, épousa, en 1681, noble Demoiselle *Catherine-Philippe de Vauheroult*, fille & héritiere d'Isaac-Philippe de Vauheroult, & de Marguerite de There, de laquelle il a eu: JACQUES DE VASSY, qui suit; & six filles, mortes sans alliance.

XVIII. JACQUES DE VASSY, IV du nom, Chevalier, Marquis de la Forest, mort en 17.., avoit épousé, en 1707, noble *Louise de Marguerie*, fille de.... & de...., dont: — 1. HENRIETTE DE VASSY, morte sans alliance; — 2. Et SUSANNE-FRANÇOISE-JEANNE DE VASSY, la derniere de sa branche, mariée, le 11 Novembre 1738, à BRUNO-EMMANUEL-MARIE-ESPRIT, Marquis de VASSY, son cousin, mentionné ci-devant, degré XIX.

Les Armes : *d'argent, à trois tourteaux de sable.* Pour devise autour de l'écusson : *Nodos virtute resolvo.*

La Maison *de la Riviere*, dont est le Marquis *de la Riviere*, marié avec la fille du Duc de Fleury, est aussi une branche de la Maison de VASSY, mais connue depuis plusieurs siecles sous le nom *de la Riviere*, qu'elle a pris en conservant les Armes de VASSY, dont elle tire son origine. Voyez RIVIERE (DE LA), en Normandie, *tome XII.*

JEAN DE VILLENEUVE, treizieme Baron de Tourettes-lez-Fayence, (depuis RAIMOND DE VILLENEUVE des Comtes de Barcelone, Chef de cette Maison en Provence) Seigneur de la Napoulle-Avaye, Bourigalle, Esclapon, Mons, le Gant, Malignon; Co-Seigneur de Seillans, Saint-Julien, Liebres, Boutton, Callian, Montauroux, Pybresson, Cassellet de Velnasque, Allons, Boade; Capitaine de cinquante Hommes d'armes d'ordonnance de Sa Majesté, Chevalier de l'Ordre du Roi; marié à *Marguerite de Foix-Meille*, en 1532.

Elle étoit petite-fille de Catherine de Foix, dont le pere, Gaston IV, Comte souverain de Foix & de Bigorre, avoit épousé Eléonore, Princesse d'Arragon, fille & héritiere de Blanche d'Evreux, Reine de Navarre, branche cadette de la Maison Royale de France.

Petite-niece de Marguerite de Foix, mere de la Reine Anne, Duchesse de Bretagne, femme des Rois Charles VIII & Louis XII.

Nièce d'Anne de Foix, Reine d'Hongrie & de Bohême, épouse de l'Empereur Ferdinand I, de la Maison d'Autriche.

Niece de Catherine de Foix, Reine de Navarre, mere de la Reine Jeanne d'Albret, épouse d'Antoine de Bourbon, pere de Henri IV, Roi de France.

Niece du fameux Gaston de Foix, neveu du Roi Louis XII.

Niece de Germaine de Foix, seconde femme de Ferdinand le Catholique, Roi d'Arragon & de Castille, aïeul de l'Empereur Charles-Quint, Roi des Espagnes.

JEAN DE VILLENEUVE eut de son mariage avec *Marguerite de Foix.*

JEAN, II du nom, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes d'ordonnance de Sa Majesté, Gouverneur de Fréjus, un des Chefs des Royalistes en Provence; marié à *Perette d'Oraison.* Le Baron d'Oraison avoit épousé Marthe de Foix, sœur de *Marguerite de Foix*, ci-dessus mentionnée.

JEAN II eut de son mariage JEAN, III du nom, Baron de Tourrettes, (Seigneur des mêmes Terres que son ayeul) un des Chefs des Royalistes en Provence, & nommé à l'Ordre du Saint-Esprit; cinquieme aïeul des Marquis de Trans d'aujourd'hui.

DAVID, tué au choc de Fontaine-Françoise, auprès de Henri IV, qui convint n'avoir jamais essuyé d'aussi grands dangers que dans cette occasion.

Et d'autres enfans, qui ont formé les Branches de

VILLENEUVE-VALENSOLE, dont le Chef est N.... DE VILLENEUVE, Seigneur de Trevans, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis.

La Branche de VILLENEUVE-BEAUREGARD, dont est Chef JOSEPH DE VILLENEUVE, Seigneur de Beauregard, Aluye, Saint-Leger, Seillans & autres lieux; marié à ROSSOLINE DE VILLENEUVE-TRANS, sœur du Marquis de Trans, marié lui-même à *Anne de Chamillard de la Suze*, fille du Comte de la Suze, Grand Maréchal-des-logis de la Maison du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, & de Marguerite de Chauvelin, fille du Garde des Sceaux de France.

La Branche de VILLENEUVE-ESCLAPON, dont est Chef JEAN-BATISTE DE VILLENEUVE, Seigneur d'Esclapon, Enseigne de vaisseaux.

La Branche de VILLENEUVE-SOURCE, dont est Chef N.... DE VILLENEUVE, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Capitaine de vaisseaux.

La Branche établie en Espagne, depuis cent ans, que représente Don.... DE VILLANOVA, Capitaine des Gardes Espagnoles.

Branche de VILLENEUVE-TRANS.

TRANS étoit une Baronie, qui, en 1201, fut donnée par Alphonse, Comte de Provence, à la Maison de VILLENEUVE; elle fut érigée en Marquisat au mois de Février 1505, en faveur de LOUIS DE VILLENEUVE, surnommé *Riche d'honneur*, Prince d'Avelines, & Seigneur de quatre-vingt-deux Terres nobles, du vivant de son pere. Il fut connu sous le nom de Seigneur de *Serenom*, commanda l'Armée navale à la conquête de Naples, fut deux fois Ambassadeur à Rome, Conseiller-Chambellan du Roi, & Député de la Provence, pour prêter serment de fidélité & rendre hommage au Roi Louis XI. L'enregistrement de son Marquisat, le premier de France, souffrit beaucoup de difficultés au Parlement de Provence. Les Souverains de cette Province s'étant indistinctement qualifiés de Comtes & de Marquis, les Comtes Souverains du Sault & autres voulurent disputer la préséance dans les Etats au Marquis de Trans, qui fut maintenu par un Arrêt du Parlement. Il fut marié à *Honorade de Berre*, de laquelle il eut ANNE DE VILLENEUVE, qui épousa *Jean de Foix*, Gurson, allié du second & troisieme dégré à toutes les têtes couronnées de l'Europe, & dont est issu, par *Marguerite de Foix*, femme de JEAN DE VILLENEUNE, Baron de Tourrettes, le Marquis de VILLENEUVE-TRANS d'aujourd'hui, qui est reconnu pour parent par les Princes du Sang, & qui signent comme tels les alliances que cette Maison contracte.

Cette Maison, qui est une des plus anciennes & illustres de Provence, a donné des Saints & Saintes, des Archevêques & Evêques, un Grand-Maître & Prince de Rhodes, un Cardinal, des Connétables, des Grands-Sénéchaux, des Maréchaux, des Généraux, des Grands-Ecuyers, des Grands-Pannetiers, des Gouverneurs de Province, des Grands-Aumôniers sous les

Rois de Naples; & à la France, des Chevaliers des Ordres, & Lieutenans-Généraux des Armées.

LOUIS-HENRI DE VILLENEUVE, Marquis de Trans, Comte de Tourrettes-lez-Fayence, Baron de Mons & du Gant, Seigneur de Pybresson, du Castellet, de Velnasque, de Rouet-Seillans; Co-Seigneur de Roquebrune, Vilpeis, Palaison, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, ancien Colonel de Royal Roussillon, infanterie; marié à *Anne de Chamillard de la Suze*, fille de Louis-Michel de Chamillard, Comte de la Suze, Grand Maréchal-des-logis de la Maison du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, & de N.... de Chauvelin, fille du Garde des Sceaux de France, Commandeur des Ordres du Roi, Ministre & Secrétaire d'Etat. Germain-Louis de Chauvelin a pour freres,

THOMAS DE VILLENEUVE-TRANS, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, Lieutenant de Vaisseau-

ALEXANDRE-MARIE DE VILLENEUVE-TRANS, Docteur en Théologie, Vicaire-Général de Grasse.

Branche de VILLENEUVE, Marquis de Vence, Seigneur de Graulieres.

ALEXANDRE DE VILLENEUVE, Marquis de Vence, Colonel du Régiment de Royal-Corse, Maréchal des Camps & Armées du Roi; marié à *Angélique-Louise de la Rochefoucaud*, sœur du Vicomte de la Rochefoucaud-Surgeres, Chevalier des Ordres du Roi.

Son fils, ROMÉE DE VILLENEUVE, Marquis de Vence, Officier dans les Carabiniers.

Branche de VILLENEUVE, Marquis de Flayosc.

OURS DE VILLENEUVE, Marquis de Flayosc, Seigneur de Valbouges, la Mothe, Château-double; ancien Officier des Galeres, marié à PAULINE DE VILLENEUVE-VENCE, sœur du Marquis de Villeneuve-Vence, mentionné plus haut, a de son mariage cinq garçons & trois filles.

Branche de VILLENEUVE, Baron de Bargement, issue des Marquis de Trans.

CHRISTOPHE DE VILLENEUVE, Baron de Bargemont & de Vauclause, Seigneur de Saint-Auban, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine de Galeres, marié à *Françoise de Gourdon*, fille de Louis, Seigneur de Gourdon, dont il a JOSEPH, Baron de Vauclause, marié, en 1770, à *N..... di Beausset Rocquefort*, niece de l'Evêque de Fréjus.

LOUIS DE VILLENEUVE, Chanoine de la Cathédrale d'Aix, Vicaire-Général de Cahors.

CHARLES DE VILLENEUVE, Sous-Aide Major du Régiment de Royal-Roussillon, Infanterie.

JEAN-

JEAN-PAUL DE VILLENEUVE, Chanoine, Comte de Saint-Victor de Marseille.

BARTTHELEMY-JOSEPH DE VILLENEUVE, leur oncle, Docteur en Théologie, Prieur de Saint-Etienne, de Saint-Michel, de Favas, de Notre-Dame d'Espeluques, Vicaire-Général de Riez, Chanoine, Comte & Grand-Chantre de Saint-Victor de Marseille.

Branche des VILLENEUVE, Seigneurs de Clumans, de Callian, Puymichel, & Tartonne, issue des anciens Marquis de Trans.

MARGUERITE DE VILLENEUVE, Demoiselle d'Honneur de S. A. S. Mademoiselle de Bourbon-Clermont, Princesse du Sang, Sur-Intendante de la Maison de la Reine.

Son frere, JOSEPH DE VILLENEUVE, dit le Marquis *de Villeneuve*, Capitaine de Cavalerie, marié à la Présidente *de Fortia*, dont il n'a point eu d'enfans.

Un autre frere, N..... DE VILLENEUVE, Abbé-Commendataire de S. Gildas de Ruïys, en Bretagne.

Branche des VILLENEUVE-SOURCE, sortie des Marquis de Trans.

N..... DE VILLENEUVE-SOURCE, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Capitaine de Vaisseaux.

Et N..... sa sœur, Chanoinesse à Hieres.

Branche des VILLENEUVE-BEAUREGARD, sortie des Marquis de Trans.

JOSEPH DE VILLENEUVE, Seigneur de Beauregard, Seillans, Alluye, Saint-Leger, Mons, Saint-Pierre, marié à ROSSOLLINE DE VILLENEUVE, sœur du Marquis DE VILLENEUVE-TRANS.

N..... son frere, Commandeur de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Et trois sœurs.

Branche des VILLENEUVE établis à Valensole, sortie des Marquis de Trans.

CHARLES DE VILLENEUVE, Seigneur d'Esclapon & de Trevans, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

Il est marié & a huit enfans, à l'Ecole Militaire & à Saint-Cyr.

Ses freres sont : N..... DE VILLENEUVE, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Carignan.

N..... Prieur de Longueville.

N..... Prieur de Carenac & de Montaud.

N..... Prieur de Valensole.

Et deux sœurs.

Branche des VILLENEUVE-MONS, *sortie des Marquis de Trans.*

FRANÇOIS-ANTOINE DE VILLENEUVE, Baron de Mons, Seigneur de Sausse, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, marié à *Marthe de Monier*, a un garçon & une fille.

Branche des VILLENEUVE, *anciens Seigneurs de Ramatuelle, aujourd'hui Esclapon, sortie des Marquis de Trans.*

JEAN-BATISTE DE VILLENEUVE, Seigneur d'Esclapon, marié à *Adelaïde Demandol-la-Palu.*

CÉSAR-AUGUSTE-FRANÇOIS-JOSEPH DE VILLENEUVE, son frere; Vicaire-Général de.........

Ses sœurs.

MARIE-PAULINE, mariée à *N..... de Caille-de-Garde*, Capitaine d'Infanterie, retiré du service.

ANNE-SOPHIE, mariée au Seigneur *de Seranon.*

MARIE-FRANÇOISE, fille majeure.

Branche des VILLENEUVE-CANANILLE, *établie depuis cinq générations en Espagne, branche cadette des Marquis de* VILLENEUVE-TRANS.

DON .... DE VILLANOVA, Capitaine dans les Gardes-Espagnoles.

Branche des VILLENEUVE-TOURETTE-*lès-Vence.*

JOSEHP-CÉSAR DE VILLENEUVE, Seigneur de Tourette-lès-Vence, de la Gaude, marié à *Claire de Grasse-du-Bar*, dont il a un fils.

N..... DE VILLENEUVE-TOURETTE, marié, en 1775, à N..... DE VENCE, fille D'ALEXANDRE DE VILLENEUVE, Marquis de Vence, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Colonel du Régiment de Royal-Corse, & d'*Angelique-Louise de la Rochefoucault*, sœur du Vicomte de la Rochefoucault, Chevalier des Ordres du Roi.

N..... DE VILLENEUVE-TOURETTES, Archidiacre, Grand-Vicaire d'Angers, frere de JOSEPH-CÉSAR.

N..... DE VILLENEUVE, Major de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, frere de JOSEPH CÉSAR.

Branche des VILLEVEUVE, *sortie de celle des Marquis de Vence.*

N..... DE VILLENEUVE, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Major du Régiment d'Orléans, Cavalerie, marié, en 1769, à *N..... de Menou.*

N..... DE VILLENEUVE, Chanoine, Comte de Saint-Victor de Marseille, Grand-Vicaire de Nevers, Prieur de N.......

Les Armes: *écartelé, au 1 d'Arragon & de Foix, au 4 d'Evreux, au 2 de Navarre, & au 3 de Sicile, sur le tout de Villeneuve, fretté de six lances d'or, les interstices chargés d'écus d'or, sur le tout d'azur, à une fleur de lis d'or;* par concession de Louis XII, Roi de France.

VILLEREAU (DE) : en Beauce.

Cette Maison est d'ancienne chevalerie, & a toujours été militaire, elle est connue par titres depuis 1170, on trouve JAUDOUIN DE VILLEREAU, Seigneur de Villereau, qui devoit hommage au Seigneur du Puiset, en Beauce.

JAUDOUIN & RICHER DE VILLEREAU, Ecuyers, Seigneurs de Villereau, sont cités dans un acte latin, de l'an 1172, sous le scel d'Evrard, Seigneur du Puiset.

N.... DE VILLEREAU, mariée, en 1225, à *Guillaume de Courtenay*, Chevalier.

RAOUL DE VILLEREAU, Chevalier, avec HUGUES & MATTHIEU, ses freres, Chevaliers, dont le nom se trouve au rang des Seigneurs qui portoient robes & manteaux en l'Hôtel du Roi, suivant des titres de la Chambre des Comptes de Paris, de l'année 1231.

RAOUL DE VILLEREAU est aussi cité avec ses freres dans le cartulaire de Saint-Euverte d'Orléans.

PIERRE DE VILLEREAU, Ecuyer en 1255, selon le cartulaire de Saint-Euverte d'Orléans.

Le Seigneur de Villereau, en 1272, au nombre des Chevaliers du Bailliage d'Orléans, eut ordre de Philippe-le-Hardi de se rendre à l'armée assemblée à Tours, dans la quinzaine de Pâques.

VENOT DE VILLEREAU, & la Dame *de Villereau*, sont cités comme possédans des fiefs à nud du Roi, (ce qui étoit alors en honneur). *Voyez* la Roque, année 1272, dans son Traité de la Noblesse, au ban & arriere-ban.

HENRI DE VILLEREAU, & GUILLAUME, son frere, Ecuyers, vendirent conjointement, en 1270, une partie des dîmes de la terre de Villereau, près Chartres, au Chapitre de la Cathédrale de cette ville, où il y a d'anciens titres de cette noble Maison. Année 1290 & 1292, cartulaire d'Orléans, il est fait mention de PHILIPPE DE VILLEREAU, Chevalier.

PIERRE DE VILLEREAU, Chevalier, fils de GUILLAUME, Seigneur de Villereau, Beauvillier, Fossemelart, en 1303, 1304 & 1305.

GERARD DE VILLEREAU, Chevalier, fils de GUILLAUME, Seigneur de Villereau, Beauvillier, &c. épousa, avant 1335, *Isabelle de Chartres*, fille de Monseigneur Renaud de Chartres, Chevalier, d'une illustre Maison; son petit neveu, Renaud de Chartres, fut Cardinal, Archevêque de Reims & Chancelier de France, en 1445.

GERARD DE VILLEREAU, servit avec distinction; il avoit sous sa banniere plusieurs Chevaliers & Ecuyers dans les armées assemblées à Saint-Omer & Amiens, en la bataille des Maréchaux de France, ainsi qu'on le voit dans plusieurs quittances des Trésoriers des guerres du Roi. En

l'année 1354 & 1355, dans les actes que l'on a de lui, il est qualifié de Chevalier, de Monseigneur, de Noble Seigneur, & de Puissant Homme, de même que son fils, PIERRE DE VILLEREAU, qui suit.

PIERRE DE VILLEREAU, Chevalier, épousa *Jeanne Belon*, Dame de Bitches, fille de Jean Belon, & de Jeanne de Bourbon, (Belon, Maison d'une ancienne Chevalerie), en 1376; il étoit qualifié Chevalier d'Honneur du Roi, comme en font foi des Lettres du Roi, qui sont aux archives de la Sainte-Chapelle, à Paris; registre de l'année 1412 & autres précédentes. Il servit avec distinction les Rois Jean, Charles V & Charles VI, en 1384; il eut permission de faire construire une forteresse dans ses terres, & de nommer un Capitaine, pourvu qu'il fut de la Religion Catholique, le titre en est à la Chambre des Comptes de Paris, en 1378. Il avoit sous sa banniere des Chevaliers, & onze Ecuyers, qu'il commandoit, ainsi qu'on le voit dans les quittances qu'il donna aux Trésoriers des guerres du Roi, l'on y voit le sceau représentant les cinq fleurs de lys & le lion, mêmes Armes que porte cette Maison. Il étoit, en 1412, Gouverneur de la ville de Dourdan, où il fut reçu avec quarante Hommes d'Armes & plusieurs Ecuyers de sa Chambre, on trouve des services sur lui pendant près de soixante ans; il laissa pour fils, PIERRE DE VILLEREAU, qui suit.

PIERRE DE VILLEREAU, qui commandoit, en 1415, une Compagnie de neuf Ecuyers dans l'armée de Normandie. Il épousa *Philippe de Beauvillier*, de la maison de Beauvillier-Saint-Aignan, lisez l'article Beauvillier dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, *pages 701 & suivantes*, on y voit que ces deux maisons renouvellerent leurs alliances en 1607; il commandoit, en 1418, un Chevalier & plusieurs Ecuyers. Il eut un fils, dont est issu en ligne directe, LOUIS-GASPARD DE VILLEREAU, qui suit.

LOUIS-GASPARD DE VILLEREAU, Comte de Villereau, Officier aux Gardes-Françoises, présenté en Avril 1775, & dont les preuves ont été faites au Cabinet des Ordres du Roi, sur les titres originaux qu'il a produits. (Voyez cette Généalogie pour la filiation, & lisez l'Histoire de Malte, par Vertot).

EDME DE VILLEREAU, Chevalier de Malte en 1544, fut Commandeur de Villedieu. Il avoit pour neveu, ISMAEL DE VILLEREAU, Chevalier de l'Ordre du Roi en 1602 & 1604, auteur du Comte DE VILLEREAU. (Voyez la Bibliotheque Françoise de la Croix du Maine, *Gallia Christiana*, les Manuscrits du Pere l'Ainé, à la Bibliotheque du Roi, &c.

Cette Maison a eu de grandes possessions en Beauce, où elle est connue avec certitude depuis le douzieme siecle.

Elle a différentes alliances avec la Maison de Bourbon. Elle en a aussi eu avec celle d'Angleterre, par *Anne de Boulen*, issue de la maison de Villereau, & qui épousa Henri VIII, dont il eut la Reine Elisabeth.

Cette Maison a contracté des alliances avec celles de Chartres, Courtenay, Beauvillier, Harville, Montmorency, Rochechouart, Renty, Vassé, Jaucourt, Prunelé, l'Hôpital, &c.

Les Armes : *de sable, avec cinq fleurs de lys d'or, mises en orle, & un lion d'argent, couronné d'or.*

VISSEC-DE-LA-TUDE, en Languedoc : Maison des plus anciennes & des plus considérables de cette Province, qui tire son origine d'une terre & d'un Château de ce nom, avec titre de Baronnie, nommée dans les titres latins *Viridisicco & Virsicco*, situés aux extrémités des Dioceses de Lodeve & d'Alais.

Elle subsiste aujourd'hui dans quatre branches, qui sont, la premiere, VISSEC-DE-LA-TUDE, Barons de Fontes, Seigneurs de l'Estang, établis à Pézénas, Diocese d'Agde ; la seconde, VISSEC-DE-LA-TUDE, Seigneurs de Saint-Martin, proche de Castres : la troisieme, VISSEC-DE-LA-TUDE, Seigneurs d'Azirou, de Jonquiere, Barons de Mureau, dont les Seigneurs du même nom sont établis à Sédan ; la quatrieme, est VISSEC-DE-LA-TUDE, Seigneurs de Ganges, Barons des Etats du Languedoc, dont il a deja été parlé dans la premiere édition du Dictionnaire Généalogique, Héraldique, Chronologique, *tome VI, in 8°., pages 594 & suivantes.* *Voyez* la Recherche Historique du Saint-Esprit, par Duchesne, inserée dans les Grands Officiers de la Couronne, *tom. IV, VII & IX.*

Cette Maison a donné un Cardinal, deux Evêques de Maguelonne, (aujourd'hui Montpellier) un Gouverneur de la ville de Saint-André-Villeneuve-lès-Avignon, un Gouverneur, un Lieutenant de Roi de l'Hôtel Royal des Invalides, un Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, un Lieutenant de Roi de la Province du Languedoc, un Maréchal de Camp, des Brigadiers des Armées, un Lieutenant de Roi Commandant dans la Principauté de Sédan, nombre de Chevaliers de Malte, de Pages du Roi, de Capitaines, d'Officiers distingués dans les sieges & batailles.

Les alliances sont avec les Maisons des Comtes de *Pézénas, Plet, Narbonne, Nigri-la-Redorte, Lodeves-Montbrun*, Maison Comtale & Souveraine, *Laugieres-de-Thémines*, par la sœur du Maréchal de France de ce nom, *Roquefeuille, Montagut, Grave, Modenes, Saint-Etienne de Ganges, Vaugué, la Rochefoucauld, Spinola*, à Gênes, *la Marck*, Duc de Bouillon, Prince Souverain de Sédan, *Prenies, Rosset de Fleury, Gontaud-Biron, Saint-Blancart*, & *Pressac d'Esclignac.*

Le premier connu de cette ancienne famille : est GERARD DE VISSEC, qui fit une donnation à l'Abbaye de Saint-Guillien-le-désert, en 1097. La charte est écrite en latin, & *Guillemette*, son épouse, devenue veuve, confirma cette donnation faite par son mari à ladite Abbaye, & cet acte, comme le premier est écrit en latin, ces deux actes furent passés sous le regne de Louis-le-Gros, nommé Louis VI. La filiation suivie de cette ancienne famille, suivant le mémoire qu'on nous a fourni ne commence qu'à PIERRE DE VISSEC, qui suit.

I. PIERRE DE VISSEC, Chevalier, qualifié dans les actes, Haut & Puissant Seigneur de VISSEC-DE-LA-TUDE, du Causse, de Sorbs, accorda, en 1229, divers privileges, aux habitans de Vissec. Il eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. RAYMOND, qui suit, — 2. PONS, dont

il est parlé dans l'Histoire générale du Languedoc, *tome III, page 46*, qui cautionna la dot d'Agnès de Polignac, lors de son mariage, en 1245, avec Héracle, Seigneur de Montlaurt, en Vivarais. Il est auteur de la branche de Beaufort & d'Aveze, éteintes dans le quinzieme siecle; — 3. Et BERNARD DE VISSEC, dont il est aussi parlé dans l'Histoire du Languedoc, qui fut Archidiacre de l'Eglise de Maguelonne, nommé par le Chapitre de cette Eglise à l'Evêché, en 1196, mais auquel il renonça entre les mains du Pape Boniface VIII.

II. RAYMOND DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Chevalier, Seigneur dudit lieu, de Sorbs & du Causse, qualifié haut & puissant Seigneur, passa un acte de bail avec les Syndics de la Communauté de Vissec, par lequel il donna pouvoir à cette Communauté de faire paître leurs bestiaux sur ladite terre dans certains lieux limités. Cet acte est du 9 des Calendes du mois d'Avril 1281, & il reçut une reconnoissance & hommage, avec serment de fidelité, d'Olivier de Blancfort, pour les biens qu'il avoit dans sa terre de Sorbs, le 4 Septembre 1330. Le nom de son épouse est *Berengere*, de laquelle il eut: — 1. GUILLAUME, tige de la branche aînée, éteinte au commencement du quinzieme siecle, dans la personne de son petit-fils, nommé JEAN, qui mourut sans postérité; — 2. JEAN, Evêque de Maguelonne, dont il est parlé dans l'Histoire du Languedoc, *tom. IV, page* 205. Le Roi Philippe de Valois, après son avénement à la couronne, confirma au mois de Juin 1328, une Sentence rendue le 15 Décembre précédent par Hugues Quieret, Sénéchal de Beaucaire, en faveur de ce JEAN DE VISSEC, pour le maintenir dans plusieurs droits, entr'autres dans la possession de recevoir les sermens de ceux qui étoient reçus Docteurs & *Licenciés* dans la faculté du droit canonique & civil de Montpellier. *Voyez* l'Idée de la ville de Montpellier, par Gabriel, *in-4°., édition de 1665, page 172*, & le Supplément de Moréri, au mot *VISSEC*, ou la derniere édition de 1759. Le Pape Jean XXII attira JEAN DE VISSEC près de lui, & le fit Auditeur de Rote, & André Frédol, Evêque de Maguelonne étant mort, le dernier Février 1328 ou 1329, avant Paques, le Pape JEAN XXII choisit ledit JEAN DE VISSEC pour remplir ce siege. Il arriva à Montpellier en 1330, tint un synode la même année, dans lequel il dressa divers statuts, qui furent publiés au mois de Novembre de l'année suivante, & selon l'Histoire de Montpellier, il fut fait Cardinal, & mourut au Château de Terrail, en odeur de Sainteté, le 28 Août 1734, après avoir tenu saintement ce siege pendant six ans, six mois & douze jours. Il avoit reçu les foi & hommages de plusieurs Seigneurs, celui du Seigneur du Caila, qui lui reconnut la terre de Montlaur, & un autre de Cornon, pour la terre de Cornon-Terrail, dont il étoit Seigneur; — 3. GUYON, Religieux de Saint-Guillien, & Prieur de la Val de Pompignan, qui mourut en 1324. Ses armes sont à l'entrée du cloître de l'Eglise, & il est parlé de ce Religieux dans l'Histoire Ecclésiastique, par Aigrefeuil, *pages 87 jusqu'à 98*; — 4. Et GERAUD DE VISSEC, qui suit.

III. GERAUD DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Chevalier, Seigneur de Vissec-de-Sorbs, acheta de Raymond de Prades, fils de Durand de Prades, des

biens & droits dans la terre de Saint-Martin de Castres, où feu son pere avoit des possessions, pour le prix de douze francs d'or. Cet acte est daté du 30 Juin 1365, reçu par Jean Ducret, Notaire. Il eut pour fils : JEAN DE VISSEC-DE-LA-TUDE, qui suit :

IV. JEAN DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Seigneur de Vissec, de Sorbs & de Salses, Damoiseau (nom qu'on donnoit aux jeunes adolescens de grandes Maisons. Voyez Rageau, glossaire *verbo*, Damoiseau, pag. 309). Ce JEAN épousa, le 6 Février 1447, *Ermissande de Saint-Jean*, fille de Raymond de Saint-Jean, Seigneur de Jonquienne. Il testa le 7 Août 1456, fit légitaires ses enfans : PIERRE, ASTORGE, ANTOINE & autre PIERRE DE VISSEC ; les legs qu'il leur fait sont désignés en moutons d'or, espece du tems, institue héritier universel JEAN DE VISSEC, Damoiseau, son fils aîné, Seigneur de Jonquieres, par acte reçu par Berardier, Notaire à Saint-Privat. Ce JEAN DE VISSEC, fils aîné, passa une transaction avec l'Abbé & les Religieux de Saint-Guillien-le-Désert, à raison des biens dont li jouissoit dans la Paroisse de Saint-Martin, proche Castres, par acte passé devant Antoine Berardier, Notaire, en date du 15 Avril 1460 ; il testa le 7 Août 1476, & mourut sans postérité. Les autres enfans sont : — 2. PIERRE, Profès du collège de Saint-Benoît à Saint-Germain, proche Montpellier, en 1456, mort en 1519 ; — 3. ANTOINE, Prieur de Lusignan, de Spa, en 1456 ; — 4. Autre PIERRE, qui suit ; — 5. ANTOINE-MILIANE, marié à *Jeanne de Montfaucon* ; — 6. BONNEFONCE, mariée à *Guillaume d'Aussilio*, en 1466 ; — 7. Et JEANNE DE VISSEC, femme de *Raimond d'Orgelet*, dont elle étoit veuve en 1519.

V. PIERRE DE VISSEC, II du nom, dit le *Jeune*, Seigneur de Jonquieres, épousa, le 6 Août 1474, *Alix Delfesq*, fille de Bertrand Delfesq & de Gilette d'Anglé. Il testa le 10 Septembre 1519 ; par cet acte, a laissé des legs à ses enfans, donne l'usufruit de ses biens à son épouse pendant sa vie : l'acte est reçu par Saramin, Notaire de Monpeiroux, & il déclare avoir eu de son mariage : — 1. ARNOULD, qui suit ; — 2. PIERRE, Seigneur de Parthon, député par la Noblesse de la Sénéchaussée de Nîmes aux Etats généraux tenus à Orléans en 1560, à l'avénement de Charles IX au trône. Il épousa, vers l'an 1564, *Anne Pelet*, fille d'Etienne Pelet de la Verune, & d'Anne Dourlan ; — 3. JACQUES ; — 4. JEAN, Abbé de Saint-Guillien-le-Désert, en 1520 ; — 5. JEANNE, femme de *Pierre de Saint-Julien*, lequel reçut une quittance d'ARNOULD DE VISSEC, son beau-frere, en déduction de la constitution de dot, faite à son épouse par feu PIERRE DE VISSEC, pere de ladite Dame, & cette quittance est du 19 Juin 1540 ; — 6. AGNÈS, mariée par contrat du 13 Décembre 1513, à *Jean de Germain*, fils d'Antoine de Germain ; — 7. ALIX, Religieux ; — 8. FRANÇOISE ; — 9. ANTOINETTE, femme de *Guerin de Mondagout*, Baron de Fora & de Serignac, laquelle fit donation de ses biens, conjointement avec son mari, à leur fils Barthelemy de Mondagout, le 21 Octobre 1551 ; — 10. CATHERINE, mariée le 4 Février 1537, à *François de Nigri*, Seigneur de la Rédorte & de Blomac, fils de Jean de Nigri & d'Agnès Dupuis-de-Mores ;

— 11. Et ETIENNETTE DE VISSEC-DE-LA-TUDE, mariée par contrat du 15 Avril 1550, avec *Antoine de Clermont*, Seigneur de Malvielle.

VI. ARNOULD DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Seigneur de Jonquieres, épousa, le 30 Juillet 1525, *Souveraine de Lodeves*, fille de Pierre de Lodeves, Comte de Montbrun, & de Jeanne de Plet de Narbonne, Dame de Fontes, par acte passé à Montperoux, au Diocese de Lodeves, devant Saramen, Notaire. La Terre de Montbrun, Comtale & Souveraine, fut confisquée au profit de la Cour de Rome, & les biens donnés à plusieurs Prélats, à cause du parti Albigeois que ce Seigneur avoit pris, & c'est de là que l'Evêque de Lodeves prend la qualité de Comte de Montbrun. ARNOULD DE VISSEC fit son testament le 29 Août 1577: par cet acte, il laisse des legs à ses enfans, nomme héritier universel & général son fils aîné, & ses enfans sont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. Et ARNOULD, Seigneur de Jonquieres, marié à *Françoise de Pluviers*, fille de Louis de Pluviers-de-Salerne, & sœur d'Isabelle de Pluviers-de-Salerne. Elle mourut en 1632, & avoit été mariée trois fois, 1°. avec *Robert de la Marc*, IV du nom, Prince souverain de Sédan; elle étoit veuve de *Jacques d'Autun*, Seigneur de Champelos, & du Seigneur de Poyanne; & de son alliance avec ARNOULD DE VISSEC, vinrent:

(*A*) BERNARDIN DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Seigneur de Jonquieres, Page de la Reine, mere de Louis XIV, qui se trouva à la tête d'un Régiment au siege de Leucate, en Septembre 1637, où il acquit beaucoup de gloire; la Reine mere, informée par le Maréchal de Schomberg des services qu'il avoit rendus à ce siege, lui fit donner une pension de 2000 liv., par brevet enregistré en la Chambre des Comptes de Paris en 1648.

(*B*) HENRI DE VISSEC, mort Capitaine d'Infanterie en revenant d'Italie: sa postérité s'est éteinte sur la fin du siecle dernier.

(*C*) ROBERT, Seigneur de la Valette, marié le 18 Avril 1578, à *Madeleine de Rousset*, Dame de la Valette, qui testa le 28 Décembre 1638, en faveur de FRANÇOIS DE VISSEC, Seigneur de la Valette, marié le 11 Octobre 1626, à *Marguerite de Fabry*, de laquelle il eut: BERNARDIN DE VISSEC-DE-LA-TUDE, nommé *le Beauseau*, Seigneur de la Valette, marié, le premier Novembre 1655, avec *Jeanne de Nosier*; il fut maintenu dans son ancienne Noblesse par M. de Bezons, le 10 Septembre 1668. Sa postérité est actuellement éteinte.

(*D*) ELIZE, Religieuse, qu'on prétend avoir été relevée de ses vœux.

(*E*) FRANÇOISE, mariée le 22 Septembre 1579, avec *Jacques de la Trelhe*, Seigneur de Fouzieres, fils de Jean de la Trelhe & d'Elizabeth de Fores.

(*F*) Et LOUISE-TIENNETTE, mariée le 30 Mars 1567, avec *Jean de Rosset*, Seigneur de Gorgas & de la Vernede, Capitaine d'une compagnie de Gens de pied, fils de Pierre de Rosset, III du nom, & de Marguerite de Chavanoc. Jean de Rosset étoit trisayeul de feu Jean-Hercule de Rosset, Duc de Fleury, mort le 3 Décembre 1748.

VII. JEAN DE VISSEC DE LA TUDE, II du nom, Baron de Fontes, Seigneur

Seigneur de Saint-Martin-de-Lestang-d'Adissant, épousa 1°. *Marie de Puimisson*, Dame de Ripiane : 2°. *Anne de Lauzieres de Themines*, fille de Jean de Lauzieres, Seigneur dudit lieu, de Seyray, de Saint-Jean-de-la-Coste, Dame de Puimisson, & sœur du Maréchal de Themines; & 3°. le 17 Juin 1584, *Anne de Morthon*, fille de Jean de Morthon de Saint-Vinsat, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes, Gouverneur de Quercy, & de Marie de Saugnac, par acte passé devant Buffet, Notaire en Rouergue. JEAN DE VISSEC testa le 6 Juillet 1611; acte reçu par Paradilhe, Notaire à Fontes, par lequel il déclare n'avoir eu des enfans que de Dame *de Morthon*, sa troisieme femme; nomme son fils aîné son héritier universel, fait des legs aux autres. Et ses enfans sont : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. JEAN-PONS, tige de la branche des Barons de Ganges, rapportée ci-après : — 3. ANNE, mariée le 13 Août 1660, avec *Claude de Roquefeuil*, Seigneur de Vréfols, Colonel d'Infanterie : — 4. FRANÇOISE : — 5. JEANNE, mariée avec *Louis de Fabre*, Seigneur de Pégairols, le 15 Janvier 1615, fils de Pierre de Fabre & de N..... de Montfaucon. — 6. ISABELLE, femme de *Jean d'Espinau* : — 7. Et MARGUERITE DE VISSEC, femme d'*Antoine de Montagu*, Baron de la Coste, l'un des Gentilshommes ordinaires de la Chambre de Louis XIII.

VIII. FRANÇOIS DE VISSEC DE LA TUDE, Baron de Fontes, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, épousa, par contrat du 22 Janvier 1617, *Marguerite de Boyer de Forgues*, fille de N...... de Forgues & de Marguerite de Marsal. Il obtint en récompense de ses services, ainsi que pour ses descendans, par des Lettres-Patentes de Louis XIII, le 20 Décembre 1619, qui lui accordent le droit des lots, quints & requints des Terres de Lestang & de Belmalle, qu'il avoit acquises, & que lui, ou ses descendans pourroient acquérir, relevant du domaine. Il fit son testament, & laissa de son mariage : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. LOUIS, tige de la Branche de VISSEC-SAINT-MARTIN, rapportée ci-après : — 3. HENRI, tige de la Branche de VISSEC DE LA TUDE, Baron de Mureau, aussi rapportée en son rang : — 4. ANNE, femme du Baron de Carlusse, du nom de *Grasfiols* : 5. Et HENRIETTE DE VISSEC, femme du Seigneur de Marcourignac, du nom de *Cazaledes*.

IX. FRANÇOIS DE VISSEC DE LA TUDE, II du nom, Baron de Fontes, passa une transaction, le 19 Mai 1663, avec les habitans de cette Seigneurie : l'acte fut rédigé par Etienne d'Escale, Notaire Royal du lieu de Fontes; & y est dit que pour terminer amiablement toutes les contestations, il y avoit été exhorté par Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conty, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en Languedoc, qui avoit bien voulu prendre connoissance de leurs différends, sur la vérification des titres faite par M. de Bezons, Intendant & Député de Sa Majesté à ce sujet. FRANÇOIS DE VISSEC DE LA TUDE, II du nom, Baron de Fontes, LOUIS & HENRI, ses freres, furent maintenus par Jugement souverain rendu à Montpellier le 5 Septembre 1658, dans leur ancienne noblesse, mis & inscrits dans le Catalogue des véritables Nobles de la Province de Languedoc, par noms, surnoms, qualités, titres, armes

& lieux de leur demeure. **FRANÇOIS DE VISSEC DE LA TUDE**, II du nom, fut extrêmement attaché au Prince de Conty, & en reçut des marques de bonté. Il avoit épousé, le 26 Octobre 1643, *Louise-Gabrielle de Gardies*, fille de Jean-Grégoire de Gardies, Comte de Monperoux & de François Floret, dont: — 1. JEAN-PONS, qui suit: — 2. MARGUERITE, femme de *N.... Courte*: — 3. FRANÇOISE: — 4. ELIZABETH, Religieuse Ursuline à Pézenas, qui y mourut par austérité: — 5. Et JEANNE, Prieure du Monastere de Junie, en Quercy.

X. JEAN-PONS DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Baron de Fontes, perdit son pere étant fort jeune, & alla servir volontaire en Candie, où il acquit beaucoup de gloire.

Il eut une commission de Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Villemue, le 16 Mai 1674, datée du Camp devant Bezançon, & épousa, le premier Octobre 1675, *Marie de Mirman*, fille de François de Mirman, Baron de Florac, & d'Isabeau de Peyrat-de-la-Redorte; de ce mariage vint: — 1. LOUIS, tué étant Capitaine dans Dauphin, Cavalerie; — 2. JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 3. JEAN, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Orléans, Dragons, Officier d'un mérite supérieur, qui servit pendant cinquante-quatre ans, reçut plusieurs blessures, dont une dangereuse au siege de Fribourg, en 1713, quitta le service en 1751: & mourut quelques années après, sans postérité; — 4. BERNARDIN, mort aussi sans postérité; — 5. MARGUERITE, femme du Sieur *de Balaga*, du nom *de Mirman*, Capitaine de Cavalerie au Régiment Dauphin; — 6. MARIE-ANNE, femme de *Jean d'Audifret*; — 7. Et FRANÇOISE DE VISSEC, morte fille.

XI. JEAN-FRANÇOIS DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Baron de Fontes, Seigneur de l'Estang, épousa, le 26 Juillet 1712, *Gabrielle de Portes-de-Pardaillans*, fille de Jean-François de Portes-de-Pardaillans, Capitaine dans le Régiment de Normandie, & de Marguerite de Villepassaut, dont: — 1. JEAN-FRANÇOIS, mort jeune; — 2. JEAN-MAURICE, qui suit; — 3. JEAN-FRANÇOIS, qui servit avec distinction l'espace de vingt années dans le Régiment de la Couronne, où il étoit Capitaine; il fut blessé à la journée de Crevelt, le 23 Juin 1758, mourut peu de temps après, de sa blessure, âgé de trente-un ans. Il avoit eu la Croix de Saint-Louis à vingt-huit ans, en récompense de ses services, & il donna autant de preuves de sa religion avant sa mort, que de valeur pendant sa vie; — 4. MARIE-FRANÇOISE, femme de *Louis de Juin*, Seigneur d'Oupiat; — 5. JEANNE-MARGUERITE, morte Religieuse au Couvent de la Mere de Dieu toujours Vierge, dit de Notre-Dame, à Beziers; — 6. Et MARIE-ANNE-VALENTINE DE VISSEC, fille.

XII. JEAN-MAURICE DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Baron de Fontes, nommé le Marquis *de Fontes*, Seigneur de l'Estang, a servi pendant l'espace de quinze ans dans le Régiment d'Orléans, Dragons, s'est retiré après la campagne de 1741, & a épousé, le 29 Novembre 1753, *Jeanne-Françoise-Antoinette de Galibert*, famille noble, dont il est parlé dans

ce volume, au mot *Galibert*, nous ignorons s'il y a poſtérité.

Seconde Branche.

Seigneurs de Saint-Martin-de-Castres.

IX. Louis de Vissec-de-la-Tude, ſecond fils de François, I du nom, & de *Marguerite de Boyer-de-Sorgues*, Seigneur de Saint-Martin de Caſtres, fut marié avec Demoiſelle *de Grave*, dont deux enfans, ſavoir: Nicolas de Vissec, qui ſuit; & une fille, mariée dans la Maiſon de *Sorbés de la Treilles*.

X. Nicolas de Vissec-de-la-Tude, Seigneur de Saint-Martin, épouſa Demoiſelle *de Sauſſieres*, dont vinrent: — 1. Jean de Vissec, qui ſuit; — 2. Et une fille, mariée à Noble *de Baldi*, de la ville d'Agde.

XI. Jean de Vissec-de-la-Tude, Seigneur de Saint-Martin, épouſa Demoiſelle *de Roquefeuille-de-Montpellier*, dont: — 1. Jean, qui ſuit; — 2. Pierre, Officier dans le Régiment de Dragons de Royal, a deux filles, dont une nommée Marguerite, qui n'eſt point mariée. Nous ignorons le nom de la ſeconde.

XII. Jean de Vissec-de-la-Tude, Seigneur de Saint-Martin, & où il reſide, nous ignorons s'il eſt marié.

Troisieme Branche.

Vissec-de-la-Tude, Barons de Murcau, Seigneurs de la Mécourt; établis à Sédan.

IX. Henri de Vissec-de-la-Tude, troiſieme fils de François, I du nom, Baron de Fontes, & de *Marguerite de Boyer de Sorgues*, épouſa, par contrat paſſé le 13 Avril 1661, célébration dans la Paroiſſe de Saint-Hippolite de Fontes, Demoiſelle *Iſabeau de Rat*. Il eurent de leur mariage: — 1. Jean, qui ſuit, auquel ils firent une donnation mutuelle de leurs biens, le 11 Septembre 1685, par acte paſſé en la Ville de Montagnac, au Dioceſe d'Agde, devant Guillaume Arbanere, Notaire Royal de ladite Ville, en Languedoc.

X. Jean de Vissec-de-la-Tude, Seigneur d'Azirou, batiſé le 29 Juillet 1663, Capitaine dans le Régiment de Noailles-Duc, épouſa, par contrat du 6 Août 1683, *Marie de Rochec*, il ſe retira, lors de la paix de Riſvick, avec penſion de Louis XIV. Il ſervit enſuite dans les guerres des fanatiques des Cévennes, & fut tué, le 14 Mai 1720, d'un coup de fuſil au travers du corps, à la tête de quatre Compagnies de Dragons, qu'il commandoit, & laiſſa de ſon mariage: Henri, qui ſuit; & Isabeau de Vissec, morte fille, en 1759.

XI. Henri de Vissec, II du nom, Baron de Mureau, né le 25 Janvier 1685, Cornette en 1695, Lieutenant, à la paix de Riſvick, en 1696, Capitaine dans le Régiment de Languedoc, en 1704, enſuite dans Orléans, Dragons, en 1708, Chevalier de Saint-Louis le 5 Avril, eut brevet de

Major dans le même Régiment, en 1727, commanda, le 2 Avril, la Cavalerie, au siege de Rose, en Catalogne, fit les guerres d'Allemagne & de Savoie, sous les Maréchaux du Bourg & de Coigny, devint Lieutenant-Colonel dans le même Régiment d'Orléans, avec commission de Mestre-de-Camp, le 25 Août 1737, mérita la bienveillance du Duc d'Orléans Régent, dont il reçut des marques de bonté, étant Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, avec deux mille livres de pension, fut nommé Lieutenant de Roi de la ville de Sédan, où il commanda l'espace de vingt-cinq ans. Il avoit épousé, par contrat du 28 Mars 1729, *Anne de la Garde*, fille du Baron de Mureau, & de Françoise de Lambin-de-Lambut, & mourut le 31 Janvier 1761, ayant servi le Roi soixante-six ans, & laissant de son mariage six enfans mâles, tous au service (dont cinq, à sa mort, furent présentés au Roi, en Février 1761, & furent très-accueillis de Sa Majesté; ils obtinrent, en récompense des services de leur pere & de ceux de leurs ancêtres, 2000 livres de pension) savoir: — 1. FRANÇOIS-XAVIER, né le 27 Juillet 1731, qui suit; — 2. JEAN, rapporté après son frere aîné; — 3. GERARD-JOSEPH, né le 20 Novembre 1735, Vicomte de Vissec, Capitaine dans le Régiment de Bouillon, en 1757, a commandé une Compagnie de Chasseurs, sous les ordres de Monseigneur le Prince de Condé, est mort à la Martinique, en 1771; — 4. JEAN-BATISTE, né le 18 Mars 1737, rapporté ci-après; — 5. JEAN-MAURICE, né le 28 Décembre 1738, aussi rapporté après ses freres; — 6. Et BERNARD DE VISSEC, né le 13 Février 1743, aussi rapporté apèrs tous ses freres.

XII. FRANÇOIS-XAVIER, Marquis de Vissec de la Tude, Seigneur d'Azirou au diocèse d'Agde, établi à Montagnac en Languedoc, *a servi* Cornette au Régiment d'Orléans, Dragons; sert actuellement Officier employé sur les côtes, & a épousé, par contrat du 23 Août 1756, *Elizabeth-Henriette Carion de Nizas*, fille de Jean-François Carion, Vicomte de Caussignojouls, Baron de Nizas, Seigneur de Rocazels & de Soumatre, & de Marie-Thérese Carion de Nizas, dont: — 1. JEAN-THOMAS-MARIE, nommé Marquis de Vissec de la Tude, Lieutenant au Régiment d'Orléans, Dragons: — 2. HENRIETTE, morte: — 3. LOUISE, sa grande tante & aussi sa marraine, est la Marquise de Spinola, Reine de Corse: 4. — Et CATHERINE-JULIE DE VISSEC.

XII. JEAN, Baron de Vissec de la Tude, né le 14 Octobre 1734, second fils de HENRI & d'*Anne de la Garde*, Baron de Mureau, Seigneur de la Mécourt, d'Ouzi, Rubecourt, Pouru, Saint-Remi, rendit foi & hommage pour la Terre de la Mécourt, le 29 Juillet 1766, suivant les registres de cette année, en la Chambre des Comptes en Parlement à Metz. Il est Capitaine depuis le 3 Août 1758, au Régiment d'Aquitaine, aujourd'hui Artois, Cavalerie, après avoir servi cinq ans, Lieutenant des Dragons d'Orléans, où, en cette qualité, avec M. de Grandmaison, il prit le château d'Harbourg; & lui seul, la ville de Boixtehude avec quarante Dragons, sous les ordres du Maréchal Duc de Richelieu & du Duc de Chevreuse, Colonel-Général des Dragons. Il est Chevalier de Saint Louis, du 21 Oc-

tobre 1779, & a rang de Major du 22 Mars 1782. Il s'est marié au village de Mailly en Lorraine, le 6 Novembre 1775, avec *Gabrielle-Françoise-Antoinette*, née Baronne de Mahuet de Coivilliers, par contrat passé par Cabaillot, Notaire Royal établi au Bailliage de Nomény. De ce mariage il y a : — 1. JACQUES-MARC-ANTOINE, né le 23 Novembre 1779 : — 2. Et NICOLE DE VISSEC DE LA TUDE, né le 4 Août 1781.

XII. JEAN-BATISTE, nommé le Comte de Vissec de la Tude, quatrieme fils de HENRI & d'*Anne de la Garde*, Cornette au Régiment d'Orléans, Dragons, en 1758, Capitaine dans le même Régiment, en 1761, Chevalier de Saint-Louis, s'est trouvé aux batailles d'Astembeck, Crevel, au siege de Munster, au bloquement de Lipstat; chargea les ennemis de la derniere campagne, le jour de la Saint-Jean, à la tête d'un escadron, par ordre du Marquis de Castries; depuis 1781, Lieutenant-Colonel au Régiment Dauphin, Dragons; & s'est marié au château d'Agneaux en Normandie, le 24 Janvier 1770, avec Demoiselle *Angélique de Sainte-Marie*.

XII. JEAN-MAURICE, nommé Chevalier de Vissec de la Tude, cinquieme fils de HENRI & d'*Anne de la Garde*, a servi en qualité de Lieutenant au Régiment de Bouillon, & sert actuellement en qualité de Capitaine au Régiment de Languedoc, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis; & s'est marié avec *Marie-Elisabeth-Josephine-Henriette Croye*, fille de Messire Jean-Joseph Croye, Ecuyer, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment de Touraine, & de Dame Thérese Dradelet, fille d'un Conseiller au Parlement de Metz, a une fille nommée ANNE-JOSEPHINE DE VISSEC DE LA TUDE, née le 12 Février 1781.

XII. BERNARD, nommé Vicomte de Vissec de la Tude; sixieme fils fils HENRI, & d'*Anne de la Garde*, a servi en qualité de Lieutenant au Régiment de Bouillon, & depuis la réforme, est Capitaine attaché au corps de l'Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, marié, par contrat passé en l'étude de de Me. Rousseau, à Paris, & signé le 10 Février 1782, du Roi & de la Famille Royale, avec *Françoise-Hermitte-Charlotte de Magallon de la Morliere*, fille de N..... de Magallon de la Morliere, Seigneur de Mardik, &c. Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de Dame Louise-Catherine de Ségent, a déjà un garçon nommé ALEXIS-ANNE DE VISSEC, né le 26 Janvier 1783, à Donchery en Champagne.

QUATRIEME BRANCHE.

VISSEC-DE-LA-TUDE, Barons de Ganges.

VIII. JEAN-PONS DE VISSEC-DE-LA-TUDE, deuxieme fils de JEAN, III du nom, Baron de Fontes, & d'*Anne de Morthon*, sa troisieme femme, fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Maréchal des camps & armées, Gouverneur de la citadelle de Saint-André, Villeneuve-lès-Avignon; épousa, le 18 Janvier 1629, *Jeanne de Saint-Etienne*, fille

du Baron de Ganges, Seigneur de Saint-Martial-Soubeiras, de Molés, de Meze, &c. & de Fulcrande de Costes. L'acte fut reçu par Jean Coutereau, Notaire à Ganges. Par ce mariage, la Baronnie de Ganges, diocèse de Montpellier, qui donne entrée aux Etats de la Province, est dans la Maison de VISSEC DE LA TUDE. JEAN PONS testa le 10 Août 1657, fit légataires tous ses enfans, institua son héritiere universelle son épouse, & mourut peu après. Cet acte reçu par Lecomte, Notaire à Montpellier. Sa veuve, *Etiennette-Jeanne de Saint-Etienne*, après la vérification des titres de Noblesse, fut maintenue avec ses enfans, le 20 Septembre 1668, dans son ancienne Noblesse, par jugement de M. Bezons, Intendant de la Province. Les enfans sortis de ce mariage sont : — 1. CHARLES, qui suit: — 2. HENRI, nommé l'Abbé de Ganges : — 3. BERNARDIN, reçu Chevalier de Malte en 1654, sur ses preuves faites le 17 Janvier au grand Prieuré de Toulouse, par Honor Blacas d'Aups, Commandeur de Saint-Christophe, & par François de Matte de Cambous, Chevalier de cet Ordre : — 4. FRANÇOIS, nommé le Comte de Ganges, Lieutenant de Roi de la Province du Languedoc, Colonel d'un Régiment de Dragons en 1761, qui se maria avec *Jeanne de Gévaudan*, qui devint veuf le 20 Janvier 1719, & mourut à Avignon en Novembre 1741 : — 5. JEAN-PONS, né en 1652, reçu Chevalier de Malte en 1664, & devint Commandeur de Jule en 1727 : — 6. GABRIEL, mort Carme déchaussé en 1710 : — 7. Et PIERRE, successivement Capitaine de Dragons, Major Général des Dragons, & Lieutenant-Colonel du Régiment de Beaufremont, Lieutenant de Roi de l'Hôtel Royal des Invalides, Gouverneur du même Hôtel, & mort en Janvier 1738.

IX. CHARLES DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Marquis de Ganges, Baron des Etats, Seigneur de Saint-Martial, de Soubeirac, Carrillac, &c. né en 1638, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, le 3 Février 1656, Gouverneur de la Citadelle de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon, lors de la mort de son pere, en Août 1657 ; épousa, le 8 Août 1658, *Diane de Jouannis*, veuve du Marquis de Castellane, & fille de Gabriel de Jouannis, Seigneur de Roussant, & de Laure-de-Rousset-de-Saint-Sauveur ; acte reçu par Floreng, Notaire à Avignon. Sa femme, *Diane de Jouannis*, testa le 19 Mai 1664 ; son mari, en récompense de ses services & de ceux de ses ancêtres, obtint l'érection de la Baronnie de Ganges en Marquisat, par acte du mois de Juin 1663, & la Marquise de Ganges, son épouse, la plus belle femme de son siecle, fut malheureusement assassinée dans le château de Ganges, le 17 Mai 1667, & mourut le 5 Juin suivant, laissant de son mariage : — 1. ALEXANDRE, qui suit : — 2. Et MARIE-ESPRIT DE VISSEC-DE-LA-TUDE, mariée, 1°. avec *Henri de Faypeyraud*, Baron de Vesenaubre ; & 2°. le 4 Mai 1681, avec *Paul de Fortia*, Seigneur d'Urban, dont elle devint encore veuve en Janvier 1771.

X. ALEXANDRE DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Marquis de Ganges, Baron des Etats, Seigneur de Soubeiras & Cassillac, Brigadier des Armées

du Roi, né à Pézénas, en Novembre 1659, fut Page de la grande Ecurie en 1675, & épousa, le 8 Août 1692, *Marguerite de Ginestoux*, fille de Jean de Ginestoux, Baron de Moissac, & d'Anne de Blancart, par acte passé devant Vincent, Notaire à Ganges. Il mourut à Ganges, en Juin 1713, & son épouse au château de Saint-Privat, Diocese d'Usez, en Décembre 1721. De ce mariage vinrent: — 1. ALEXANDRE, qui suit: — 2. Et LOUIS DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Chevalier de Malte, qui fit ses preuves le 8 Juin 1614, qui cependant se maria, en 1754, avec *Marie Alary*, avec la permission de porter toujours la Croix de Malte, quoique marié, laissant de son mariage: — 1. LOUIS-ALEXANDRE, reçu Page du Roi dans la petite Ecurie, le premier Juillet 1756, nommé Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Roussillon, par commission du 5 Juin 1758. Il a commandé le détachement de l'Ecole de Douai, & est actuellement exempt de la Compagnie des Gardes-du-Corps de Beauveau: — 2. MARIE-ANNE, Religieuse dans l'Abbaye de Nossengue, Diocese de Vabres, née en 1735: — 3. MARIE-CHARLOTTE, Religieuse à la même Abbaye, née en 1736: — 4. Et ANNE DE VISSEC-DE-LA-TUDE, mariée au mois de Mai 1716, avec *Joseph-Melchior-Raymond de Modenes*, Marquis de Pomeroles, fils de Conracé-Raymond de Modenes, & de Françoise-Emmanuelle de Vogué.

XI. LOUIS-ALEXANDRE DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Marquis de Ganges, Baron des Etats, Seigneur de Saint-Martial, Soubeiras, Cassillac, &c. né le 10 Septembre 1684, fit ses preuves pour entrer dans les Pages de la petite Ecurie, le 26 Mars 1771, entra dans la premiere Compagnie des Mousquetaires du Roi, en 1714, & épousa, en Janvier 1718, *Marie-Charlotte de la Rochefoucauld*, fille de Jean-Antoine de la Rochefoucauld, Marquis de Laugéac, & de Marie-Thérese de Guérin de Lugéac, & mourut à Montpellier, en Janvier 1720. Il laissa de son mariage: — CHARLES-ALEXANDRE DE VISSEC-DE-LA-TUDE, qui suit, — Et une fille, mariée, en 1735, avec *Etienne-Laurent de Mazade*, Seigneur d'Avet, proche le Vigneau, Diocese d'Alais, morte vers l'an 1741.

XII. CHARLES-ALEXANDRE DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Marquis de Ganges, Baron des Etats, Seigneur de Saint-Martial, Soubeiras, Cassillac, Moules, &c. né le 18 Décembre 1718, reçu aux Etats tenus à Montpellier, le 9 Février 1726; épousa, 1°. à Paris, dans la Chapelle de Sassenage, le 16 Décembre 1738, *Anne-Elisabeth*, fille unique d'Antoine Scolt de la Mesangeres, & de Diane-Elisabeth Bouret. Le Marquis de Ganges, devenu veuf, en Juillet 1741, fut marié, 2°. en Janvier 1743, à *Françoise de Saret*, fille unique de Philippe-Maurice de Saret, Seigneur de Saint-Laurent-le-Misnier, & de Marie-Françoise de Quoy. Il est mort le Vendredi, 6 Mars 1744, ne laissant pour fils unique que PHILIPPE-MAURICE-CHARLES DE VISSEC-DE-LA-TUDE, qui suit.

XIII. PHILIPPE-MAURICE-CHARLES DE VISSEC-DE-LA-TUDE, Baron des Etats, Seigneur de Saint-Martial, de Soubeiras, Cassillac, Saint-Laurent-le-Misnier, né à Montpellier, le 8 Octobre 1743, a épousé, le 20

Novembre 1766, *Bernarde-Jeanne-Marie de Gontaud-Biron*, fille d'Arnaud-Alexandre de Gontaud-Biron, Marquis de Saint-Blancart, Baron de la Chapelle, Lozieres, Capitaine de la Colonelle du Régiment du Roi, Infanterie, Commandant pour Sa Majesté dans le Pays de Bigore, & de Françoise-Madeleine de Pressac d'Esclignac; nous ignorons s'il y a postérite.

Les Armes de la Maison DE VISSEC-DE-LA-TUDE sont : *écartelé d'argent & de sable*, & la branche des Marquis de Ganges y joint pour devise : *sistor*, *non sistor*, ou *numquàm sistor*. Ces Armes ont pour supports : *deux lions langués & lampassés de gueules*.

Généalogie rédigée d'après un Mémoire dressé sur les titres originaux envoyés.



W.

W.

WALL ancienne & illustre Maison, originaire d'Angleterre, y étoit connue dès le tems de Guillaume-le-Conquérant; sous ce regne ses auteurs y tenoient rang parmi la haute Noblesse du Royaume, comme Barons ou Pairs au Comté de Northampton; pour avoir ce titre, il falloit posséder en propre au moins treize fiefs de Chevaliers : c'est de ces Barons que s'est composée dans la suite la Chambre Haute du Parlement, aujourd'hui nommée Chambre des Pairs : *House of Peers*.

Au milieu du douzieme siecle, la Famille s'étant divisée en deux principales branches, l'une resta en Angleterre, où elle a subsisté jusqu'à ces derniers tems; elle a eu un Chevalier de la Jarretiere, lors de l'institution de cet Ordre en 1349. La seconde branche s'établit en Irlande en 1171, lorsque les Anglois entreprirent de subjuguer cette Isle, & n'a cessé d'y paroître depuis avec une distinction égale, soit dans les emplois civils & militaires, soit dans l'état Ecclésiastique.

GUILLAUME WALL, I du nom, fut l'auteur de cette transmigration; il passa en Irlande avec ce fameux Comte de Pembroke, surnommé Stroug Bow, étant déja Chevalier armé, qui étoit le plus haut grade qu'il y eut alors dans la profession militaire; il obtint, en récompense de la part qu'il eut à la réduction de l'Isle, plusieurs terres considérables, avec la charge de Maréchal de la plus grande partie du pays conquis, charge alors unique, & dans laquelle il eut pour successeur son fils JEAN WALL, I du nom, qui fut la tige de quatre nouvelles branches. Après lui, quatre de ses descendants directs dans la ligne aînée, furent successivement honorés du grade de Chevaliers armés & Baronets, tandis que les aînés de la Maison, en Angleterre, en vertu du droit que donnoit alors la naissance, entroient au Parlement, & jouissoient du titre de Lords ou de Pairs du Royaume. Le dernier des quatre descendans de JEAN WALL, I du nom, a rempli la place de Chef-Baron de l'Echiquier, place alors très-distinguée, & qui l'est même encore aujourd'hui. Deux autres de ses descendans furent successivement Vicomtes (Gouverneurs) du Comté de Carlow pour les Rois d'Angleterre, Edouard III, & Richard II, en 1359 & 1378. L'Irlande avoit déja vu trois Prélats de cette Maison sur les sieges de Kildarc, de Cimerick & de Meath. Le troisieme, nommé ETIENNE WALL, réunit dans sa personne les charges de Haut Trésorier du Royaume, & celle de Gouverneur Général de la Province de Momonie, ou Munster, (la place de Haut Trésorier est la seconde de la Couronne). Deux autres WALL remplirent depuis les sieges de Kildare & de Cloyn, le premier, en 1473, & le second, en 1554; les descendans de GUILLAUME, I du nom, ont successivement rempli de grandes charges, & possédoient de grandes terres au Comté de Carlow, jusqu'à la derniere révolution, en

1688. A cette époque, PATRICE WALL (grand-pere du Comte de WALL d'aujourd'hui, Lieutenant-Général des armées du Roi), étoit Gouverneur de la Province de Leinster. Son attachement à la cause de son Roi légitime, le fit dépouiller de toutes ses charges & dignités, par Guillaume III, lors de son usurpation. La plus grande partie des biens de PATRICE WALL, furent confisqués, & notamment les terres de Bally-Nakily, Johnstown, Rutland, qui avoient été données par Henri II, Roi d'Angleterre, à GUILLAUME WALL, dans le douzieme siecle, & qui avoient toujours resté dans cette Maison sans interruption jusques-là. PATRICE WALL laissa deux fils VLICK & MATHEW. VLICK mourut sans laisser d'enfans mâles, en 1739, MATHEW, devenu l'aîné de la Maison, possédoit les terres de Mishal, de Bally-Croueen & Clovashoneen; reste de l'ancien patrimoine de la Maison, donné par Henri II. MATHEW mourut en 1743, & laissa trois fils PATRICE, WLICK & EDOUARD. PATRICE l'aîné, aujourd'hui chef de toute la Maison, fidele à ses anciens Maîtres, ainsi qu'à sa Religion, quitta l'Irlande en 1745, & fut député par la Noblesse Catholique auprès du Prince Edouard, alors débarqué en Ecosse. Le Prince en arrivant le fit Capitaine dans son Régiment des Gardes. PATRICE WALL, fit toute cette guerre avec lui, & se trouva à tous les sieges, & aux trois batailles de Preston-Pans, de Falkirk & de Culloden; après cette derniere, qui termina malheureusement la guerre d'Ecosse, il quitta le Prince un des derniers, & il passa en France avec le feu Duc de Perth : étant entré tout de suite au service du Roi, il a été d'abord Enseigne au Régiment de Roth, & a monté successivement aux grades de Capitaine, Colonel, Brigadier, Maréchal de Camp, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, & Lieutenant-Général. Ses deux freres cadets VLICK & EDOUARD, ont suivi leur aîné en France, & y sont entrés au service, WLICK fut tué à la bataille de Laufeld, Officier au Régiment de Clarc. Edouard, à la paix de 1748, a passé au service d'Espagne, & y a obtenu le Régiment de la Reine Dragons, dont il est Colonel depuis 1763. C'est sur des titres authentiques, qui constatent la filiation de cette maison, depuis GUILLAUME WALL, I du nom, en Irlande, dans l'année 1171, jusqu'à PATRICE, aujourd'hui Lieutenant-Général, que feu FRANÇOIS-BALTHASAR WALL a obtenu, en 1747, des Lettres-Patentes portant reconnoissance de Noblesse, de nom & d'armes: ces titres lui ont été fournis par PATRICE, qui ayant eu le bonheur de posséder encore, en 1745, partie des anciennes terres transmises par ses ancêtres, a été assez heureux pour conserver ses titres, malgré les révolutions que l'Irlande a éprouvée, & les désastres qui les ont accompagnées. La copie collationnée de ses titres, a été déposée au Bureau de M. de Clairembeau, Généalogiste du Roi, en 1747, & ces originaux, sont entre les mains du Comte de WALL, chef de toute la Famille aujourd'hui.

Ces titres consistent en Lettres-Patentes de Henry II, au douzieme siecle, portant concession de différentes terres au Comté de Carlow, à GUILLAUME WALL, & à ses descendans mâles; en des Ordonnances de différens Rois, ses successeurs, qui accordent aux mêmes descendans des

gratifications pécuniaires, en récompense des services rendus à l'Etat ; la derniere du Roi Edouard III, en 1344 ; en deux Ordonnances de Richard II, l'une de 1375, qui accorde à SIMON WALL, une somme de 20 liv. pesant d'argent, & l'autre de 1385, qui le met en possession de différentes terres, domaines, &c. provenans de THOMAS WALL, son oncle, décédé la même année ; en des commissions & patentes de différens Rois, pour les grandes Charges de la Couronne, notamment à GUILLAUME & à JEAN son fils, successivement la commission de Grand Maréchal de la plus grande partie du pays conquis ; à SIMON WALL, les mêmes Patentes, celles de Baron-Chef de l'Echiquier ; à JEAN WALL, les Patentes de Vicomtes de Carlow à plusieurs de ses successeurs ; les commissions de différens Gouverneurs de la Province de Leinster, charge restée successivement dans cette Maison jusqu'à PATRICE, aïeul de celui d'aujourd'hui, qui, en 1688, remplissoit cette place ; en des contrats de mariages, & des alliances avec les plus grandes Maisons du Royaume ; en des testamens, des confiscations, & ensuite des Lettres de réhabilitation dans les biens confisqués, & enfin dans une infinité d'autres actes authentiques, qui constatent la filiation sans interruption, jusqu'à ce jour, par dix-neuf générations. PATRICE d'aujourd'hui a épousé *Jeanne-Gabrielle-Catherine de Vauldrey*, fille du feu Comte de Vauldrey, Lieutenant-Général des Armées du Roi, d'une très-ancienne & très-illustre Maison de Franche-Comté, dont il ne reste plus de mâles ; le Comte de Vauldrey n'ayant laissé que trois filles, l'une mariée en Franche-Comté au Marquis de Grammont ; une autre, en Bourgogne, au Marquis de Rully, & une troisieme au Comte de WALL, qui en a trois enfans, PATRICE l'aîné, Officier au Régiment du Roi, Infanterie, JOSEPH-MICHEL, appellé VLICK, Officier au même Régiment, & EUGENIE DE WALL encore jeune.

Les Armes : d'*or à la croix alaisée de sable, chargée de 3 lions du champ, cimier, un dextrochère armé d'une épée d'argent.* Devise : *aut Cæsar, aut Hullus.*

Généalogie dressée sur un Mémoire présenté au Roi, & sur les Lettres-Patentes de Noblesse de noms & armes de BALTAZARD-FRANÇOIS DE WALL, Gouverneur des Ville & Château de Ham, dont les titres ont été représentés à sa Majesté, le 11 Mai 1747.

* WATRONVILLE (DE) : Village situé à deux lieues de Verdun-sur-Meuse (siege d'un ancien Evêché) qui a été autrefois une des quatre Baronnies-Pairies dudit Evêché, & a donné son nom à une des plus nobles & anciennes Maisons de cette Ville. Ce titre de Baron de l'Evêché, qu'elle portoit, a été anciennement si illustre, que le Comte Pierre, vivant en 1088, fils de Frédéric, Comte de Toul, issu des Princes d'Ardenne & de Bouillon, étoit de même appellé l'un des Barons de l'Evêché de Verdun, ainsi qu'il est justifié par l'Histoire ecclésiastique, civile & politique de Toul, in-4°. par le Pere Benoît Picart, Capucin, page 134, & l'Histoire des Evêques de Verdun, par Laurent de Liege, imprimée dans

les preuves de celles de Lorraine, par Dom Calmet, premiere édition in-fol. tome IV, pag. 213 & 216.

Les premiers, portant le nom de WATRONVILLE, qui nous sont connus, sont : — 1. URSION DE WATRONVILLE, né avant 1090, lequel fut Abbé de Saint-Remi de Reims, & succéda, en 1129, à Henri, fils du Comte de Blois, dans l'Evêché de Verdun, où il est compté pour le quarante-cinquieme Evêque ; — 2. EUPHÉMIE DE WATRONVILLE, sa sœur, Dame de Beuvanges, qui fonda, en l'honneur de Dieu & de la Sainte-Vierge, dans le Comté de Briey, Diocese de Metz, l'Abbaye de Justemont, tous deux mentionnés par l'Abbé Hugo, dans son tome I des annales de l'Ordre des Prémontrés. Sur la fin du même siecle, & au commencement du suivant, existoit aussi à Verdun — 3. LIÉTARD DE WATRONVILLE, qui, selon l'histoire de Verdun par Roussel, voulant se retirer du monde, choisit en cette Ville la Maison de Dieu du Pont-à-Gravieres, pour y passer le reste de sa vie dans la pauvreté & l'humilité, ce qu'il fit en 1219. Il eut vraisemblablement pour petit-fils ROBERT DE WATRONVILLE, qui suit, par lequel nous allons commencer la filiation de cette Maison.

I. ROBERT DE WATRONVILLE, Seigneur dud. lieu de Watronville, & l'un des quatre Barons-Pairs de l'Evêché de Verdun, né avant 1230, est connu par la charte originale de l'affranchissement du village de Busey, de l'an 1274, jour de la Pentecôte, dans laquelle il est dit que Messire Philippe, Sire de Florhange (fils de Robert, petit-fils de Siméon, Duc de Lorraine) & Gilles de Florhange, son fils, Messire ROBERT DE WATRONVILLE & Messire Rembaux de Lincieres, mettent les bans le Busey, Acourt, Lanhieres, Belchamp & tout ce qu'ils ont ensemble à la loi & franchise de Beaumont. Il est aussi dénommé avec Henri, Comte de Vaudemont, Géoffroi, Sire d'Apremont, Henri, Sire de Blamont, Jean, Sire de Mureau, Regnier, Sire de Creuve (ces deux derniers, aussi pairs & Barons de l'Evêché de Verdun), & plusieurs autres Barons & Chevaliers, dans une attestation de l'an 1288, le vendredi après le premier Dimanche de carême, donnée à noble homme Thibaut, Comte de Bar, portant que l'Abbaye de Beaulieu & les membres d'icelle, sont du Comté de Bar, & icelui Comté du Royaume d'Allemagne ; & dans une seconde attestation de ce jour, au même Comte de Bar, où il est dit que l'Abbaye de Beaulieu, en Argonne, & Montfaucon sont de l'Empire, que le Rupt de Bienne sépare la France d'avec l'Empire, que Saint-Mihiel est en Empire, & le temporel, de l'Evêché de Verdun : ces deux attestations sont imprimées dans le tome IV des preuves de l'Histoire de Lorraine, cité, pag. 525, part. II. ROBERT DE WATRONVILLE avoit épousé, vers 1250, une Demoiselle nommée *Halvix*, morte le Jeudi après Pâques de l'an 1290, & inhumée dans la Chapelle Saint-Maurice de l'Eglise Saint-Paul, à Verdun, suivant son épitaphe rapportée dans le recueil des épitaphes de cette ancienne Eglise, pag. 15 n°. 95, lequel fut fait, par ordonnance de l'Evêque Psaulme, lorsqu'en 1552 cette Eglise fut démolie par ordre du Roi, pour comprendre son emplacement dans les fortifications de la Ville. De ce mariage, vint : JEAN DE WATRONVILLE, qui suit :

II. JEAN DE WATRONVILLE, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Watronville, &c. qui n'est connu que par son épitaphe & celle de sa femme, rapportées dans le recueil ci-dessus cité, pag 19, nos. 93 & 94, où l'on voit qu'il a été Seigneur de Watronville, qu'il est mort le dernier Juillet 1313, vingt-trois ans après *Halvix*, sa mere, & qu'il a été inhumé à Verdun, au même tombeau qu'elle. Il avoit épousé, suivant ce recueil d'épitaphes, *Jeanne du Châtelet*, Dame de Gondrecourt, fille de Monseigneur Liebault du Châtelet, morte aussi à Verdun, la veille de la Saint-Jean 1315, & inhumée auprès de son mari, dont elle eut : — 1. ROBERT, qui suit ; — 2. Et ARNOULT, vivant encore le 5 Septembre 1366, ainsi qu'il appert par des Lettres de Versailles, données pour lui au Duc de Lorraine, par Jean, le jeune, Comte de Salm, pour la moitié de deux fiefs qui lui appartenoient, l'un à Richecourt & l'autre à Rouve, conservées aux archives de Lorraine, dans lesquelles on voit qu'il étoit Seigneur de Watronville. Il mourut sans alliance ou postérité, car la part qu'il avoit dans cette Terre, retourna aux enfans de ROBERT DE WATRONVILLE, son frere, comme on va le voir.

III. ROBERT DE WATRONVILLE, II du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, &c. né avant 1300, épousa, vers 1330, *Jeanne d'Argies*, de la même Famille d'Henri d'Argies, qui, suivant une généalogie des Ancherins, imprimée, se maria à Verdun, sur la fin du même siecle, avec Jeanne des Ancherins. Ladite d'*Argies* mourut la veille de Saint-Laurent, en 1364, & fut inhumée à Verdun, auprès de JEAN DE WATRONVILLE & de *Jeanne du Châtelet*, ses beau-pere & belle-mere, ainsi qu'il appert du recueil des épitaphes cité, pag. 20, n°. 96. Leurs enfans furent : — 1. EVRARD, qui a continué la descendance ci-après ; — 2. Et JEAN DE WATRONVILLE, dont nous allons parler d'abord.

JEAN DE WATRONVILLE, fut, après la mort de son pere, Seigneur pour moitié de la Baronnie de Watronville, par partage fait avec son frere aîné, auquel les droits de justice dans cette terre furent conservés, comme il appert d'une ancienne Généalogie qui a plus de cent-cinquante ans, en papier & caracteres du tems, des Maisons de Housse & d'Apremont (aux merlettes), qui, dans le siecle suivant, devinrent propriétaires pour partie de ladite terre. Il se trouve mentionné comme fils puîné de ROBERT DE WATRONVILLE, II du nom, dans le traité de paix fait entre le Duc de Bar & les Messins, le 9 Août 1370, imprimé dans les preuves de la Maison du Châtelet, *page 15*, & eut de sa femme, qui n'est point dénommée dans la Généalogie des de Housse & d'Apremont, trois enfans, savoir : — 1. EVERARD DE WATRONVILLE, marié à *Jeanne de Gussainville*, de laquelle vinrent : — LANCELOT & JACQUEMAIN DE WATRONVILLE, qui, en 1381, étant encore mineurs, eurent un différent contre Jean Linet-de-Villers, leur cousin, pour les successions de Thibaut de Gynecourt, de Géoffroi de Ranzieres, Seigneur de Manheules, & Alison, sa femme. Lesdits LANCELOT & JACQUEMIN, ne laisserent aucune postérité ; — 2. JEAN DE WATRONVILLE, qualifié Chevalier, Seigneur de Busey en partie, dans un titre original du 20 Mai 1389, dont il sera parlé ci-après, qui

ne laissa qu'une fille, laquelle porta par mariage les biens de son pere dans la Maison d'Apremont, & eut pour fils : Jacques d'Apremont, qui, d'Anne d'Aigremont, sa femme, laissa Geoffroi d'Apremont, Seigneur de Watronville pour moitié, excepté les droits de Justice, & aussi de Busey en partie, mort à Verdun le 25 Février 1498, ayant été marié à Jeanne des Armoises, morte aussi à Verdun le 13 Août 1509, comme il conste par leurs épitaphes, rapportées dans le recueil cité, *page 18, N°. 87 & 88.* C'est cette même moitié dans la Baronnie de Watronville que possede aujourd'hui le Sieur Urbain, Aide des Cérémonies, en Cour, qui prend le surnom de Watronville, sans faire mention de celui de sa famille; — 3. Et ALIX DE WATRONVILLE, aînée de ses freres, mariée à *Jacquemain de Valcourt.*

IV. EVERARD DE WATRONVILLE, I du nom, Ecuyer, fils aîné de ROBERT II, & de *Jeanne d'Argies*, fut, après la mort de son pere, Seigneur de Watronville pour moitié, avec les droits de Justice dans cette terre, par partage fait avec son frere puîné. Il combattit avec lui, en 1368, à la bataille de Ligny, pour le Duc de Bar contre les Messins, suivant le traité de paix, cité du 9 Août 1370, & avoit épousé *Jeanne de Maisey*, laquelle se remaria à Henri de Moulainville, reconnu à Verdun des anciens lignages dont ont parlera dans la suite. De son premier mari elle laissa : — 1. ROBERT, qui suit; — 2. JEAN, Auteur de la branche des Seigneurs de Maisey, établie dans le Duché de Lorraine, où elle s'est éteinte, dans les Maisons de Nettancourt & de Sérocourt, dont il sera parlé en son rang; — 3. Et HUSSON DE WATRONVILLE, mort sans alliance ou postérité.

V. ROBERT DE WATRONVILLE, III du nom, *Ecuyer*, *Seigneur* de Watronville pour un quart, & aussi de Busey en partie, ayant profité des troubles de Verdun, & s'étant joint avec Henri de Bassompierre, Jean d'Autel, Ferry de Chambley, & plusieurs autres Seigneurs, pour mettre cette ville à contribution, fut obligé de même qu'eux, en 1418, par jugement de l'Empereur, à de grands dédommagemens envers cette Ville, suivant l'Histoire de Verdun, par Roussel. Il épousa, selon la Généalogie des d'Orne, & celle citée des de Housse & d'Apremont, 1°. *Agnès d'Orne*, fille de Hugues, l'un des quatre Barons-Pairs de l'Evêché de Verdun, & de Marguerite de Velsieres, & tante de François d'Orne, Prévôt de Stenay, lequel, selon l'Histoire des antiquités de la Gaule Belgique, par Vassebourg, in-fol. imprimée en 1549, se joignit, en 1435, avec d'autres Gentilshommes pour ravager les terres du Chapitre de la Cathédrale de Verdun, à la sollicitation de leur Evêque; 2°. *Marguerite de la Tour*, en Voivre; & 3°. en 1417, *Blanche de Gellonnet.* Du premier lit il n'eut point d'enfans. Du second vinrent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. CATHERINE, laquelle partagea avec JEANNE, sa sœur, la moitié du quart de la Baronnie de Watronville. Elle épousa, 1°, *Abraham de Langres*, auquel elle porta son demi-quart dans ladite terre, fut dotée par Vanchelin de la Tour, son oncle maternel, de la somme de 700 francs, de douze gros de Metz chacun; & 2°. *Gérard de Sérocourt*, qui, de concert avec elle, renonça, en 1431, en faveur de l'Evêque de

Verdun, au droit qui leur appartenoit en la forteresse de Watronville. De son premier mari elle eut un fils, nommé Didier de Langres, qui fut Seigneur de Watronville en partie. Du troisieme lit, **ROBERT**, III du nom, qui laissa: — 3. **JEANNE DE WATRONVILLE**, mariée, 1°. à *Henri de Housse*, auquel elle porta aussi son demi-quart dans la terre de Watronville, qui depuis, est restée par succession aux de Housse; lesquels, à cette époque, se sont qualifiés Seigneurs de Watronville; 2°. à *Jean de Saulx*; & 3°. à *Jean de Bouligny*. Elle ne vivoit plus en 1456, & fut enterrée à Verdun, dans l'ancienne Eglise de Saint-Paul, suivant le recueil des Epitaphes, *page 20, N°. 97*. Par le dénombrement que donna, en 1456, au Duc de Lorraine, Robert de Housse, I du nom, de la terre de Joudreville, qui lui étoit échue par le décès de **JEANNE DE WATRONVILLE**, sa mere, on voit que cette terre est passée ensuite aux Savigny, & après aux des Ancherins, par les reprises qu'en fit, en 1534, Hubert des Ancherins, du chef de Jeanne de Savigny, sa femme. Les reprises de la terre de Joudreville sont énoncées à ce mot, dans les Notices de Lorraine, par Dom Calmet, au Supplément.

VI. **JEAN DE WATRONVILLE**, II du nom de sa branche, Ecuyer, né avant 1400, n'ayant eu aucune part dans la Baronnie de Watronville, dont la Banniere étoit armoriée *d'or, à la croix de gueules*, quitta ces Armes & en prit d'autres. Il fut le premier de sa famille qui se fit reconnoître du lignage de la Porte, ainsi qu'il est justifié par les rôles en originaux dudit lignage, conservés aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Verdun, où l'on voit qu'il y fut recu, en 1448, le même jour que Simon de Bassompierre. Il fut aussi le premier qui ajouta & mit dans son écusson la moitié des Armes ou du scel dont ce lignage assemblé se servoit en commum, pour sceller les traités & autres actes qui le concernoient, comme on le voit sur son épitaphe, dont ont parlera ci-après. Ces variations dans les armoiries étoient assez ordinaires, non-seulement à Verdun, mais encore dans les Duchés de Lorraine & de Bar; c'est ce que fit Jean des Ancherins, Prevôt de Briey, en 1403, qui, suivant tous les Généalogistes, prit des Armes entiérement différentes de celles que ceux de son nom, restés à Verdun, ont continué de porter; usage que suivirent les Maisons de Creuve & de la Tour-en-Voivre, des plus nobles du pays de Failly, d'une ancienne Chevalerie de Lorraine, de Serrieres, originaire du Barrois, & une infinité d'autres. Il mourut à Verdun, le 23 Août 1458, & avoit épousé, *Didette*, autrement, *Didier*, dont le surnom est inconnu; ils furent enterrés dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Pierre Langelé, où se voit leur épitaphe en bronze, en caracteres gothiques, attachée au second pillier de la nef, du côté de l'Evangile, sur laquelle on remarque encore un bourdon de Pélerin, accompagné de trois coquilles de Saint-Jacques, ce qui annonce de sa part un pélerinage que la dévotion du tems rendoit alors très-commun. Il est représenté, & sa femme, à genoux & les mains jointes, ce qui, suivant l'usage du siecle, n'étoit permis qu'aux personnes distinguées; & on y voit ses Armes, qui, quoique différentes de celles que d'autres **WATRONVILLE** portoient alors, annoncent sa Noblesse & sa distinction.

De leur mariage vinrent : — 1. JACQUEMAIN, qui suit : — 2. Et GÉRARD DE WATRONVILLE, que l'on présume, par le tems où il vivoit, être le fils de JEAN, II du nom. Il étoit marié, en 1440, avec *Agnès*, dont le surnom est inconnu, ce qui se voit par une transaction originale en parchemin, passée au mois de Juillet de la même année, entre lui & sa femme d'une part, & l'Evêque de Verdun de l'autre, au sujet d'un canton dans le ban de Pintheville, que l'Evêque prétendoit. Dans cet acte, GÉRARD DE WATRONVILLE est qualifié Ecuyer, Seigneur de Pintheville, & il mourut sans postérité.

VII. JACQUEMAIN DE WATRONVILLE, Maître-Echevin de Verdun, est dénommé dans le rôle du lignage de la Porte, du 10 Août 1463, comme étant le second de sa Maison qui en ait été, & il a continué de porter dans son écusson, la moitié des Armes de ce lignage, ce qui est justifié par son épitaphe en bronze & caracteres gothiques, placée au-dessous de celle de son pere, dans ladite Eglise de Saint-Pierre Langelé, où il est représenté à genoux & les mains jointes, avec cette différence cependant que son pere l'est sur la sienne, habillé avec une espece de longue tunique, & les cheveux longs, liés par-derriere ; au lieu que lui est représenté avec une espece de casaque ou pourpoint, & que ses cheveux sont coupés en rond, ce qui, selon le Glossaire de du Cange, *tom. II*, *p. 357*, paroît annoncer qu'il avoit été reçu dans l'Ordre de Chevalerie, qualité indispensable à Verdun, comme à Metz, pour être élu Maître-Echevin, quoique tous les WATRONVILLE, ainsi que les des Ancherins, Rarecourt, Dicourt, des Hermoises & tous les autres énoncés dans les rôles n'y soient dénommés que sous la qualification générale d'honorables personnes & sages, les Seigneurs du lignage de la Porte de la Cité de Verdun. De sa femme, dont le nom est ignoré ; mais dont les Armes sur son épitaphe sont *trois herses*, *2 & 1*, il laissa, JEAN DE WATRONVILLE, qui suit.

VIII. JEAN DE WATRONVILLE, III du nom, qui paroît avoir été marié vers 1460, sans qu'on connoisse les nom & surnom de sa femme. Il est aussi dénommé dans le rôle du lignage de la Porte, déposé à l'Hôtel-de-Ville de Verdun, du 17 Février 1471, comme étant le troisieme de sa branche qui en ait été, & suivant les rôles de ce lignage, il laissa pour fils, JEAN DE WATRONVILLE, qui suit.

IX. JEAN DE WATRONVILLE, IV du nom, marié au commencement de 1500, mais dont la femme n'est point mentionnée dans lesdits rôles. Ses enfans furent : — 1. JEAN, qui suit : — 2. Et GÉRARD DE WATRONVILLE, qualifié Echevin du Palais de Verdun, tige de la seconde branche, dite des Seigneurs de Pintheville, restée dans le Verdunois, rapportée ci-après.

X. JEAN DE WATRONVILLE, V du nom, Ecuyer, né à Verdun au commencement de 1500, étoit marié, en 1530, à *Catherine*, fille de noble Sire Pierre le Poivre, aussi reconnu du lignage de la Porte, suivant les rôles de ce lignage, à l'Hôtel-de-Ville de Verdun, & Echevin du Palais, ainsi qu'il est justifié par celui du 18 Janvier 1533, où il est dénommé avec Jean & François le Poivre, ses deux fils, lequel vivoit & étoit encore

core avec Simon de Rarécourt, Echevin du Palais en 1552, suivant la nomination du 12 Juillet de la même année, du Maître Echevin des Echevins & Conseillers du Palais, au nombre desquels Conseillers, on voit Claude de Sérocourt, Adam de Villers, Jean de la Réauté, Collignon, le Bigognier, Nicolas des Ancherins, &c. Ledit JEAN DE WATRONVILLE & sa femme furent inhumés dans l'Eglise Saint-Sauveur de Verdun, suivant une épitaphe au haut de laquelle sont ses Armoiries avec la moitié de celles du lignage de la Porte, *l'écusson surmonté d'un casque grillé avec son bourlet*, & pour cimier, *un lion*. De leur mariage vint, GÉRARD DE WATRONVILLE, qui suit.

XI. GÉRARD DE WATRONVILLE, Ecuyer, né en 1531, l'un des Conseillers du Palais de la cité de Verdun, & encore Procureur-Fiscal, autrement Procureur-Général de la Cour Spirituelle de l'Evêché & Comté de Verdun, dont la Jurisdiction a été depuis attribuée au Parlement de Metz; lequel dernier emploi étoit aussi l'un des plus considérables de la Ville, suivant Vassebourg, *folios 495 & 519*, puisque c'étoit sur ses poursuites ou à son adjonction qu'étoient réprimées les violences & malversations des autres Magistrats & Gouverneurs de Verdun. Il est dénommé avec Simon de Rarécourt, Doyen séculier & Chef du Conseil de Verdun; François de Saint-Ignon, Maître Echevin, (mort en 1595, le premier de sa famille qui eut été Bailli de l'Evêché de Verdun, dignité qu'il obtint de l'Evêque Psaulme, & qu'il transmit ensuite pendant sa vie successivement à ses trois fils, du consentement de l'Evêque Boucher; & encore le premier de son nom qui se soit qualifié Pair de l'Evêché de Verdun, comme étant devenu Seigneur en partie de Mureau, une des quatre anciennes Baronnies-Pairies dudit Evêché) & aussi avec GÉRARD DE WATRONVILLE, Echevin du Palais, son oncle; FRANÇOIS DE WATRONVILLE, depuis Chef du Conseil, son cousin; & plusieurs autres, faisant en tout le nombre des quinze établis au Gouvernement de la cité, dans un traité en original passé le 16 Mars 1574, entre lesdits Gouverneurs & Magistrats, & Nicolas Psaulme, leur Evêque. Il est encore dénommé dans l'acte de serment en original prêté devant eux par l'Evêque Bousmart, à son entrée solemnelle du 22 Mars 1576, & aussi dans leur résultat du 14 Avril 1584; fut (suivant deux lettres des 12 & 16 Octobre 1572, transcrites des Archives de l'Evêché, dans la Vie manuscrite de l'Evêque Psaulme, par Mathieu Husson) député de Verdun, la même année, au Roi par l'Evêque, au sujet de l'entreprise faite près de cette ville contre M. de Montluc, Evêque de Valence; Envoyé secret de Sa Majesté en Pologne pour y faire élire Roi le Duc d'Anjou, son frere, dans laquelle affaire il réussit, & obtint la grace des coupables, dont le Roi, la Reine-Mere & le Duc d'Anjou avoient promis audit Evêque de faire faire une punition exemplaire, suivant leurs lettres rapportées par Jean Choisnin en son Discours pour l'élection du Roi de Pologne. Il mourut le dernier Juillet 1587, âgé de cinquante-six ans, après avoir rendu de très-grands services à sa patrie, qui lui ont acquis un nom immortel, suivant les termes de son épitaphe en latin, incrustée dans le mur joignant le portail de derriere l'Eglise Paroissiale de Saint-Sauveur,

où on lit encore qu'il voulut être inhumé auprès du tombeau de ses nobles pere & mere, au haut de laquelle épitaphe sont ses armoiries à côté de celles de *Barbe-Maurice de Gerbillon*, avec laquelle il étoit marié en 1557; niece de Gérard de Gerbillon, Prieur de Chatenoy en Lorraine, Grand-Archidiacre & Chanoine de la Cathédrale de Verdun; & fille de Georges de Gerbillon, Ecuyer, Prévôt de Charny, aussi l'un des Conseillers du Palais de la Cité de Verdun, Seigneur de Grimaucourt & de Moranville, dont il fit les reprises au Duc de Lorraine en 1576; & de Nicole de Boncourt. Il en eut quatre enfans; sçavoir: — 1. JEAN, qui suit: — 2. JEAN-BATISTE, Religieux à Verdun: — 3. CLAUDE, qui étoit mariée, en 1587, à noble *Blaise Fourier*, Ecuyer, dont les armoiries se voient sur une épitaphe des WATRONVILLE dans le chœur de l'Eglise Paroissiale de Saint-Pierre Langelé; frere de François Fourier, Chanoine de la Cathédrale de Verdun: — 4. Et JACQUELINE DE WATRONVILLE, qui étoit, en 1587, Religieuse aux Dames de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson.

XII. JEAN DE WATRONNILLE, VI du nom, Ecuyer, né en 1558, l'un des Conseillers du Palais de la Cité de Verdun, & Conseiller des Princes Eric & Charles de Lorraine, successivement Evêque de Verdun, Procureur-Général de la Mairie de l'Abbaye de Saint-Paul de Verdun (dont Jean de Saint-Ignon de Boinville étoit Maire) & aussi Procureur-Général de la Cour Spirituelle de l'Evêché & Comté de Verdun en 1587, après la mort de son pere; fut député de Verdun en Lorraine le 22 Août 1600, pour affaire concernant l'aumône publique & Hôpital de cette Ville, par Patente scellée du Prince Eric de Lorraine, du scel du Chapitre & de celui de la Cité, dans laquelle il appert de ses qualités susdites, *ainsi que* de sa noblesse & distinction : fut aussi député au Roi par la même Ville, avec les sieurs des Ancherins & de Souhesme, le 25 Août 1608, pour représenter à Sa Majesté que les sermens qu'ils avoient faits de maintenir leurs droits & jurisdictions, les empêchoient de consentir à l'établissement d'un nouveau Tribunal dans leur Ville; que leur personne & leur bien étant soumis à l'Empereur, leur Souverain, sous la protection des Rois de France, ils ne pouvoient donner ce consentement sans blesser leur conscience, sans s'exposer à l'indignation de Sa Majesté Impériale, & à la peine du ban de l'Empire, qui, sous ce prétexte, pourroit mettre cette Ville en proie à la première occasion, & saccager tout le pays : fut encore député, le 25 Juin 1612, au Roi & à son Conseil par la Ville; & aussi par Patentes du Prince Charles de Lorraine, Evêque, datée de Pont-à-Mousson, signée de lui & scellée, dans laquelle il le qualifie de Noble & de notre cher amé Conseiller, pour empêcher que Jean de Saint-Ignon de Boinville ne prît connoissance des délibérations secrettes du Conseil de la Cité & de celui de l'Evêché, contenues dans deux registres séparés, desquels il exigeoit la représentation, sous le prétexte d'un procès qu'il disoit avoir contre le sieur de Nettancourt de Passavant, Bailli dudit Evêché, & qu'ils contenoient des pieces qu'il supposoit lui être nécessaires; & à cet effet, s'étoit pourvu au Conseil du Roi, où il avoit donné un Mémoire qui ne contient (ajoute ce Prince) aucune chose dudit procès, « ains à » nous calomnier & M. le Comte de Vaudemont (Gouverneur pour le

» Roi à Verdun, & à nous rendre odieux l'un & l'autre à Sa Majesté ». Il fit son testament avec sa femme devant deux Notaires de Verdun, les 5 & 6 Septembre 1596, où les peres & meres de l'un & de l'autre, & les enfans qu'ils avoient alors sont dénommés; fit, en 1613, le retrait d'un terrain proche la porte Saint-Victor, provenant de la ligne de feu Sire GÉRARD DE WATRONVILLE, Echevin du Palais, son grand-oncle, suivant un départ de Cour des Doyen séculier, Echevins & Conseillers du Palais, du 20 Novembre de la même année; fonda, le 14 Juillet 1616, pardevant deux Notaires à Verdun, une haute Messe de *Requiem* avec le *Libera* à la fin, à dire chaque année, le 12 Janvier en l'Eglise deSaint-Pierre-Langelé, tant pour le Sire JEAN DE WATRONVILLE, son aïeul, que pour ledit Sire GÉRARD DE WATRONVILLE, Echevin du Palais, son grand-oncle, suivant l'intention de ce dernier à lui déclarée par feu le Sire GÉRARD DE WATRONVILLE, vivant demeurant à Châlons, son cousin; & mourut au mois de Septembre 1617, âgé de cinquante-neuf ans, suivant son épitaphe attachée au mur, à l'entrée du chœur de ladite Eglise Paroissiale de Saint-Pierre-Langelé, où sont ses armoiries avec moitié de celles du lignage de la Porte, & aussi celles de sa femme; & sur laquelle on lit qu'il s'est acquis un nom immortel par les très-grands services qu'il a rendus à sa patrie. Il avoit épousé, par contrat du 14 Juillet 1586, assisté de son pere, *Barbe Berbier*, niece de Jean Berbier, Grand-Archidiacre & Chanoine de la Cathédrale de Verdun; & fille de noble Nicolas Berbier, Lieutenant-Général de l'Evêché & Comté de Verdun, & l'un des Régens dudit Evêché & Comté, par Patentes du 5 Octobre 1562, lorsque l'Evêque retourna au Concile de Trente; & de noble Jeanne de Boncompant, issus l'un & l'autre du lignage d'Azanne, suivant les rôles de ce lignage qu'on voit à l'Hôtel-de-Ville. De leur mariage naquirent: — 1. JEAN, mort sans alliance: — 2. NICOLAS, qui suit: — 3. ANNE, femme de *François de Cognon*, Ecuyer, Seigneur de Marre, l'un des Conseillers du Palais de la Cité de Verdun: — 4. Et FRANÇOISE DE WATRONVILLE, mariée à *Claude Rotton*, d'ancienne Noblesse originaire du Comté de Clermont.

XIII. NICOLAS DE WATRONVILLE, Ecuyer, né à Verdun le 26 Juin 1595, fut pourvu, par Patentes de l'Evêque Charles de Lorraine, du 2 Juillet 1620, du premier Office de Conseiller du Palais qui viendroit à vaquer, & ce en considération (dit ce Prince) « des bons, fideles & agréables » services que feu notre cher & féal Conseiller, Noble JEAN DE WA- » TRONVILLE, son pere, nous a rendus, & à nos prédécesseurs Evêques; » fut aussi Procureur-Général de Mairie de l'Abbaye de Saint-Paul de Verdun, Conseiller du Prince François de Lorraine, Evêque, par Patente du 4 Mars 1654, dans laquelle il le qualifie Ecuyer, Conseiller & Magistrat de la Cité, & encore Assesseur Civil & Criminel, & premier Conseiller au Baillage Royal de Verdun, lors de l'établissement de ce nouveau Tribunal dans cette Ville. Il avoit épousé, par contrat du 17 Juin 1623, (assisté de Mathieu de la Réauté, Doyen de la Cathédrale de Verdun, son oncle) *Jeanne*, fille de Pierre de Belchamp, Ecuyer, Seigneur de Monhairon, & de Marie d'Am-

sly, & niece de Jean de Belchamp, Prieur de Zel, Aumônier du Roi, Protonotaire Apostolique, Chantre & Chanoine de la Cathédrale de Metz, & Administrateur de cet Evêché, avec Jean de Foix, Doyen, pendant la minorité de l'Evêque Henri de Bourbon. Elle testa devant deux Notaires à Verdun, le dernier Juillet 1636, & eut pour enfans: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. JACQUELINE, mariée par contrat du 22 Juin 1652, à *Jacques Saillet*, Ecuyer, Seigneur de Julancourt & Ville-sur-Cousance; — 3. Et ANNE DE WATRONVILLE, Religieuse à Verdun.

XIV. FRANÇOIS DE WATRONVILLE, Ecuyer, né à Verdun le 28 Septembre 1629, fut Prévot de Dieppe, par Patente de l'Evêque François de Lorraine, du 12 Avril 1659, & confirmé par autre Patente du 9 Mars 1669, de l'Evêque Monchy d'Hoquincourt, son successeur, fut Maître Echevin de Verdun par Lettres du Roi, données à Saint-Germain-en-Laye le 29 Janvier 1680, & encore (après la mort de son pere) Assesseur Civil & Criminel, & premier Conseiller au Bailliage Royal de cette Ville; produisit, en 1697, les preuves de sa Noblesse par-devant l'Intendant de Metz, qui ordonna, par Jugement du 6 Mai de ladite année, qu'il seroit inscrit dans le Catalogue des Gentilshommes de la Généralité de Metz, rendu en exécution de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 26 Février précédent, lequel ordonnoit que tous ceux qui avoient pris des qualités de Noblesse, sans qu'eux ou leurs auteurs y aient été confirmés par jugement des Commissaires départis dans les Provinces, ou des Commissaires établis par Arrêt du Conseil du 22 Mars 1666, seroient assignés par-devant lesdits Sieurs Intendans, à la requête de Charles de la Cour-de-Beauval, pour se justifier de leur Noblesse. Il avoit épousé, par contrat du 18 Mars 1651, *Françoise Lordel*, d'une très-noble & ancienne famille, fille de Jacques, Ecuyer, & de Salomée Millet, & petite-fille de Bernard Lordel, Ecuyer, & de Françoise d'Arnollet. Elle testa devant deux Notaire à Verdun, le 12 Mars 1691, & eut pour enfans: — 1. NICOLAS DE WATRONVILLE, commandant, en 1683, de la Colonelle du Régiment de Nettancourt-Vaubecourt, mort Capitaine des Grenadiers, sans alliance; — 2. JACQUES, qui, à l'âge de seize ans, entra, en 1683, dans le Régiment de Tournay, dont il fut fait Capitaine, & mourut aussi sans alliance; — 3. MATHIEU-FRANÇOIS, qui suit; — 4. Et JEANNE DE WATRONVILLE, aînée du précédent, mariée, par contrat du 8 Septembre 1689, à JEAN-FRANÇOIS DE WATRONVILLE, Ecuyer, Seigneur de Pintheville & de Riaville, Conseiller, Chevalier d'honneur au Présidial de Verdun.

XV. MATHIEU-FRANÇOIS DE WATRONVILLE, Ecuyer, Seigneur de Blanses, en Verdunois, suivant ses reprises à la Chambre des Comptes de Metz, fut Maître Echevin de Verdun, Assesseur Civil & Criminel & premier Conseiller au Bailliage Royal de cette Ville, & est mort au mois de Mai 1730. Il avoit épousé, par contrat du 19 Juillet 1690, *Barbe-Louise Liégeois*, fille de Gabriel, Echevin de l'Hôtel de Ville de Verdun, & d'Anne Galavaux, dont il a eu: — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 2. NICOLAS, mentionné après la postérité de son aîné; — 3. JACQUES, dont nous allons parler d'abord; — 4. N..... DE WATRONVILLE, mort Religieux à

Châtillon, dans le Verdunois, Ordre de Cîteaux; — 5. & 6. Et deux filles, mortes Religieuses, l'une à Verdun, & l'autre à Juvigny.

JACQUES DE WATRONVILLE, né en 1700, dénommé dans l'Etat de la Noblesse, au procès-verbal imprimé ensuite de la Coutume de Verdun, fut, après ses freres, Maître Echevin de Verdun, Assesseur Civil & Criminel au Bailliage Royal de cette Ville, & est mort le 13 Septembre 1767. Il avoit épousé, par contrat du 16 Septembre 1733, *Louise-Scolastique le Chartreux*, fille de Nicolas, Ecuyer, Seigneur d'Heippe & de Neufville, en Verdunois, & de Françoise Lambin, de laquelle il a laissé : — *A.* N..... DE WATRONVILLE, Officier d'Artillerie, mort en 1772, âgé de vingt-quatre ans, dans l'Isle de Corse, sans alliance; — *B.* LOUISE-SCOLASTIQUE, aînée du précédent, mariée à *Stanislas-Catherine d'Autouard*, Ecuyer, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Picardie, Infanterie, dont ella a des enfans; — *C.* AGATHE-CHARLOTTE, mariée à *Claude de Failly*, Chevalier, Seigneur de Chinery & de Villers-Cloix, Gendarme ordinaire de la Garde du Roi; — *D.* Et MARGUERITE-CHARLOTTE DE WATRONVILLE, mariée à *Joseph de Coste*, Chevalier, Seigneur de Lansecourt, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Vexin.

XVI. JEAN-FRANÇOIS DE WATRONVILLE, Ecuyer, né en 1698, Maître Echevin de Verdun, aussi dénommé avec sa mere dans l'état de la Noblesse cité, mort le 22 Février 1772, avoit épousé, par contrat passé à Paris en 1728, *Marie-Elisabeth Scarron*, la derniere de son nom & de sa Famille, dont le pere étoit Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, & Capitaine d'Infanterie; l'aïeul, Président d'Arras, & le bisaïeul, Prévôt des Marchands de Paris, en 1646, lesquels Scarron sont alliés à plusieurs Maisons illustres, entr'autres à celle d'Aumont; Antoine, Duc d'Aumont, Pair & Maréchal de France, mort le 11 Janvier 1669, ayant épousé Catherine Scarron-de-Vaure, de laquelle il eut, entr'autres enfans : Anne-Louise d'Aumont, mariée à Charles, Comte de Broglio. Du mariage dudit JEAN-FRANÇOIS DE WATRONVILLE avec *Marie-Elisabeth Scarron*, sont issus : — 1. MATHIEU-FRANÇOIS, Ecuyer, demeurant à Verdun; — 2. Et JACQUES-ANDRÉ DE WATRONVILLE, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Custine, Dragons, l'un & l'autre non-mariés en 1779.

XVI. NICOLAS DE WATRONVILLE, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Blanzes en Verdunois, suivant ses reprises à la Chambre des Comptes de Metz & de Brichambeau, près Nancy, né à Verdun le premier Juillet 1699, second fils de MATHIEU-FRANÇOIS, & de *Barbe-Louise Liégeois*, a fixé d'abord son domicile en Lorraine, où il a fait les preuves de sa Noblesse, comme il appert de l'arrêt du Conseil d'Etat de son Altesse, du 24 Août 1734, & est ensuite retourné à Verdun, où il réside actuellement, depuis le décès de sa femme, arrivé le 9 Janvier 1770. Il avoit épousé, par contrat du 13 Octobre 1730, *Marie-Anne de Brichambeau*, la derniere de sa branche, fille unique & héritiere de Jean-Nicolas-Henri de Brichambeau, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de Laxou en partie (suivant ses reprises à la Chambre Royale de Metz, du 13 Mars 1681, &

à la Chambre des Comptes de Nancy, du 8 Février 1702) & Lieutenant-Général au Bailliage de Nancy, & de Marguerite Laurent, dont : — 1. JEAN-NICOLAS, Ecuyer, Seigneur de Brichambeau, selon ses reprises à la Chambre des Comptes de Lorraine, des 13 Décembre 1773 & 11 Avril 1777, né le 15 Février 1738, non marié en 1779 ; — 2. FRANÇOIS-MATHIEU, Ecuyer, né en 1739, aussi non-marié ; — 3. JEAN DE WATRONVILLE, Ecuyer, né en 1743, qui a épousé, par contrat du 2 Juillet 1774, *Marie-Elisabeth Malcuit*, fille d'Hubert, Ecuyer, Conseiller à la Chambre des Comptes, Cour des Aides & Monnoies de Lorraine, & de Catherine de Boilinelle, dont il n'a point d'enfans ; — 4. GERARD, né en 1744, Prêtre & Chanoine d'Haussonville ; — 5. MARGUERITE-ELISABETH, née en 1751, non mariée ; — 6. Et MARIE-ANNE DE WATRONVILLE, née en 1752, Religieuse au Monastere des Dames Prêcheresses de Nancy, où elle a fait profession au mois d'Octobre 1772.

Branche des Seigneurs de PINTHEVILLE, *établie en Vendunois, subsistante.*

X. GERARD DE WATRONVILLE, Ecuyer, fils puîné de JEAN, IV du nom, & Contemporain de PERRIN & GEOFFROY DE WATRONVILLE, fut Echevin du Palais de Verdun, donna en cette qualité, ainsi que les autres Gouverneurs, Magistrats & Conseillers du Palais, son attestation sous le grand scel de la Cité, le 14 Février 1570 (dans laquelle M. de Losse est dénommé Bailli de l'Evêché, & Doyen séculier de la Cité) aux de Boncourt, comme ils étoient descendus du lignage de la Porte, & avoient donné à la ville de Verdun plusieurs Maîtres-Echevins, & qu'on ne pouvoit être Maître-Echevin à Verdun, Doyen séculier, *Echevin du Palais*, & y être Conseiller du Palais, qu'autant qu'on étoit descendu, par ligne masculine ou féminine, de l'un des trois lignages de la Cité, savoir : de la Porte, d'Azanne & d'Estouffe ; que ceux qui en descendoient étoient réputés Nobles & Gentilshommes d'ancienne race dans ledit Evêché & Comté, & jouissoient aussi de la Noblesse ès autres Contrées & Pays, & que de ces lignages sont venus & alliés plusieurs gros Seigneurs & Chevaliers, comme, y est-il dit, des Maisons de Watard, Paxel, Loyson, Tognel, Galliant, Mercy, Saint-Ignon, Rarécourt, des Ancherins, d'Eiche, Anserville, Chaudeny, Gircourt, Custine, Dicourt, la Ruelle, Cierges, Villers-Prud'homme, Viel-Dampierre, Sivrey, Ginet, d'Alammont & plusieurs autres, Il est qualifié de Sire, d'Ecuyer & d'Echevin du Palais de Verdun, non-seulement dans le contrat de mariage de son fils, passé devant Notaires, le 18 Juillet 1568, & dans l'attestation ci-dessus rapportée, mais encore dans un traité original précédemment cité, du 16 Mars 1574, entre les Gouverneurs & Conseillers du Palais de la Cité de Verdun, d'une part, & leur Evêque d'autre ; & dans l'acte en original du serment prêté devant eux par l'Evêque Bousmart, à son entrée solemnelle, le 22 Mars 1576. Il vivoit encore en 1584, suivant un résultat, du 14 Avril de la même année, desdits Gouverneurs & Conseillers du Palais, au sujet de ce que le Bailli de l'Evêché vouloit les empêcher de jouir du privilege, qu'ils

tenoient des Empereurs, de créer la Justice, & de pourvoir de tous Officiers, en la Cité de Verdun, le Siege épiscopal vacant, dont les appellations ne ressortissoient qu'à la Chambre Impériale; dans lequel résultat ledit GERARD DE WATRONVILLE est aussi dénommé avec la qualité d'Echevin. Il mourut, le 12 Janvier 1585, après avoir ordonné une fondation dans l'Eglise Saint-Pierre Langelé, d'une Haute-Messe de *Requiem*, avec le *Libera* à la fin, à dire chaque année à perpétuité au jour de son décès, tant pour son frere aîné, le Sire JEAN DE WATRONVILLE, que pour lui, ainsi qu'il en conste par l'acte qui en fut sur ce passé par-devant deux Notaires à Verdun, par leurs petit-fils & neveu, le 14 Juillet 1616. Il étoit marié en 1530, avec *Madeleine*, fille de Simonin Collart, & d'Isabée des Ancherins; celle-ci mentionnée dans le recueil des épitaphes de Saint-Paul de Verdun, pag. 14, n°. 64. On ne sait si cette *Madeleine*, qualifiée de Dame dans les titres qui la concernent, étoit tante de Philipe Collart, mort en 1635, Abbé de Saint-Airy de Verdun. De ce mariage, naquirent : — 1. GÉRARD DE WATRONVILLE, Ecuyer, qui s'établit à Châlons en Champagne, où il épousa *Marguerite Collette*, fille de Jean & de Perrette Boucherat, de laquelle il n'eut point de postérité; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. Et APPOLLINE DE WATRONVILLE, aînée de ses freres, mariée à honorable Seigneur *Claude de Simons*, Ecuyer, Seigneur de la petite Souhesne, Lieutenant du Doyen séculier de la Cité de Verdun (énoncé avec lesdites qualités dans l'acte cité du serment de l'Evêque Bousmart, du 22 Mars 1576) oncle d'Apolline de Simons, femme de Jean-Batiste de Lamezan, Capitaine au Régiment de Piémont, ensuite Gouverneur pour le Roi à Epinal, & fils de Louis des Simons, I du nom, reconnu du Lignage de la Porte, suivant les Rôles de ce lignage, & Echevin du Palais en 1548, dont elle eut Madeleine des Simons, mariée par contrat du 18 Mars 1593, à Paul des Ancherins, Ecuyer, Seigneur de Saint-Maurice, Maître-Echevin de Verdun, par Lettres du Roi, du 26 Août 1624, dont est venue Catherine des Ancherins, femme de Gerard de Gerbillon.

XI. FRANÇOIS DE WATRONVILLE, Ecuyer, Seigneur de Pintheville & de Riaville, né en 1541, fut d'abord Procureur-Général de la ville de Verdun, suivant le Traité cité du 16 Mars 1574, aussi l'un des Conseillers du Palais, selon le résultat des Gouverneurs & Conseillers du 14 Avril 1584, où il est dénommé avec GÉRARD DE WATRONVILLE, Echevin de ce Palais, son pere, & GÉRARD DE WATTRONVILLE, son cousin; & mourut, le 27 Octobre 1591, âgé de 50 ans, chef du Conseil de Verdun & Colonel de toute la Bourgeoisie, ainsi qu'il conste par son Epitaphe gravée sur une grande tombe de pierre noire, au milieu du chœur de l'Eglise Paroissiale de S. Pierre-Langelé, près la marche du grand autel, où il est qualifié Ecuyer, Seigneur de Pintheville & Riaville, au haut de laquelle on voit ses armes, avec la moitié de celles du lignage de la Porte; *l'écusson surmonté d'un casque grillé avec son bourlet, & pour cimier un lion.* A côté, à droite d'un autre écusson représentant les armes de sa mere, & à gauche d'un troisieme écusson, qui représente celles de sa femme. Il avoit épousé, par contrat du 18 Juillet 1568, *Marguerite de Gerbillon*, niéce de Gérard de

Gerbillon, Prieur de Chatenoy en Lorraine, Grand Archidiacre & Chanoine de la Cathédrale de Verdun, & fille de Georges de Gerbillon, Ecuyer, Prévôt de Charny, l'un des Conseillers du Palais de la Cité de Verdun, Seigneur de Grimaucourt & de Moranville, dont il fit les reprises au Duc de Lorraine, en 1576, & de Nicole de Boncourt. De ce mariage vinrent : — 1. FRANÇOIS, qui suit : — 2. NICOLE, aînée du précédent, mariée à *Goevri-Jacob de Broville*, Ecuyer, Capitaine, Enseigne du Régiment de Belleville : — 3. & 4. MARIE & MADELEINE dont on ignore les alliances, tous quatre énoncés dans un acte d'homologation du 23 Avril 1593, du partage de la succession immobiliaire de GÉRARD DE WATRONVILLE, Echevin du Palais, leur ayeul, & de sa femme, fait entre APPOLLINE DE WATRONVILLE, leur tante, femme d'honorable Seigneur *Claude des Simons*; Sire GÉRARD DE WATRONVILLE, établi à Châlons, leur oncle, & *Marguerite de Gerbillon*, comme mere, & ayant la garde noble desdits enfans mineurs de défunt FRANÇOIS DE WATRONVILLE & d'elle.

XII. FRANÇOIS DE WATRONVILLE, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Pintheville & de Riaville, suivant les registres qu'il en fit le 13 Février 1619, du Prince Charles de Lorraine, Evêque de Verdun, est mentionné dans le résultat de l'assemblée de la Noblesse du Verdunois, faite par ce Prince, avec la permission du Roi, le 21 Janvier de la même année; fut d'abord Capitaine des Gardes du Maréchal de Feuquieres, ensuite premier Capitaine dans le même Régiment, mourut le 17 Juin 1636, & fut inhumé à Pintheville dans sa Chapelle qu'il venoit de faire rebâtir, ainsi qu'on le lit sur son épitaphe, son *Château de Pintheville*, sa Chapelle & le Village, de même que les Villages voisins, ayant été brûlés dans ce tems pendant les guerres qui saccagerent tout ce pays. Il avoit épousé, par contrat du 24 Février 1607, *Cunisse Warion*, d'une famille mentionnée dès l'an 1294, avec les des Ancherins, & autres, dans un compromis du lendemain de la Toussaint, passé entre les Citoyens de Metz & ceux de Verdun; & dès l'an 1317, le Mercredi devant la mi-Carême, dans le Recueil des Epitaphes de Saint-Paul, *page 15, n°. 71*. De son mariage il eut : — 1. MATHIEU, qui suit, puîné de deux de ses sœurs : — 2. FRANÇOISE, mariée à *Honoré-Jean de Montguyon*, Ecuyer, Seigneur de Viviers : — 3. MARGUERITE, mariée à *Pierre de Montguyon*, Seigneur de Germont, frere de Jean ci-dessus : — 4. Et MARIE DE WATRONVILLE, dont on ignore la destinée.

XII. MATHIEU DE WATRONVILLE, Ecuyer, Seigneur de Pintheville & de Riaville, suivant les reprises qu'il en fit, le 30 Novembre 1658, du Prince François de Lorraine, Evêque de Verdun, & à la Chambre Royale de Metz, le 9 Janvier 1681, fut d'abord, comme son pere, Capitaine des Gardes du Maréchal de Feuquieres, & ensuite Capitaine dans le Régiment de Normandie. Il avoit épousé par contrat du 5 Octobre 1662, *Catherine Fourier* (sœur de Nicole, mariée à Antoine de Mercy, d'une très-Noble Maison du Verdunois), & fut inhumé, ainsi qu'elle, dans la sépulture des Watronville, au Chœur de l'Eglise Paroissiale de S. Pierre-Langelé

Langelé de Verdun, son Epitaphe attachée au mur, où se voient ses Armes, & aussi celles de sa femme, qui sont : d'*or*, *au lion de sable*. Il laissa pour fils.

XIV. JEAN-FRANÇOIS DE WATRONVILLE, Ecuyer, Seigneur de Pintheville & de Riaville, selon ses reprises à la Chambre des Comptes de Metz, Conseiller, Chevalier d'honneur au Présidial de Verdun, qui fit ses preuves de Noblesse, exigées par l'Edit, portant création d'un Office de Conseiller-Chevalier d'Honneur, en chacun des Présidiaux du Royaume, du mois de Mars 1691, ainsi qu'il en conste par son jugement de réception en ladite charge, du 5 Juillet de la même année, produisit encore, en 1697, les preuves de sa Noblesse par-devant l'Intendant de Metz, qui ordonna, par Jugement du 6 Mai 1697, qu'il seroit inscrit dans le Catalogue des Gentilshommes de la Généralité de Metz, rendu en exécution d'un Arrêt, ci-devant cité, du Conseil d'Etat du 26 Février, précédent, & la même année, il fit enregistrer ses armoiries chez le Héraut d'Armes. Il avoit épousé, par contrat du 8 Septembre 1689, JEANNE DE WATRONVILLE, fille de FRANÇOIS, Ecuyer, Maître Echevin de Verdun, & de *Françoise Lordel*, dont :

XV. FRANÇOIS-JOSEPH DE WATRONVILLE, Ecuyer, Seigneur de Pintheville & de Riaville, suivant ses reprises en la Chambre des Comptes de Metz, Conseiller-Chevalier d'Honneur au Présidial de Verdun, dénommé dans l'état de la Noblesse, énoncé au procès-verbal, imprimé ensuite de la Coutume de Verdun, mort à Pintheville, le 6 Mai 1768, & inhumé au même lieu dans sa Chapelle. Il avoit épousé, par contrat du 8 Mai 1734, *Catherine*, fille & unique héritiere de Jean-Batiste-François de Saillet, Ecuyer, Seigneur Voué de Parois, Lieutenant des Maréchaux de France à Verdun, & d'Anne Garaudé, de laquelle il a laissé : — 1. FRANÇOIS-JOSEPH-BENÔIT, qui suit, puîné de ses sœurs : — 2. JEANNE DE WATRONVILLE, mariée à *Nicolas des Ancherins*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Maurice en partie : — 3. Et ANTOINETTE DE WATRONVILLE, femme de *Jean-Batiste de Rouin*, Chevalier, aussi Seigneur en partie de Saint-Maurice, Chevalier de S. Louis, Capitaine des Grenadiers au Régiment de Roussillon.

XVI. FRANÇOIS-JOSEPH-BENOIT DE WATRONNILLE, Ecuyer, Seigneur de Pintheville & de Riaville, suivant ses reprises à la Chambre des Comptes de Metz, né en 1743, reçu Conseiller, Chevalier d'Honneur au Présidial de Verdun en 1768, demeurant en son château à Pintheville, a épousé, par contrat du 7 Août 1769, *Marie-Joseph de Queffeldet-de-Suevre*, fille de François, Chevalier, Baron de Creuve, une des quatre anciennes Baronnies-Pairies de l'Evêché de Verdun, Seigneur d'Aincreville & de Milly, & de Madeleine du Plessis, dont il n'a point d'enfans.

Branche des Seigneurs de MAISEY, établie au Duché de Lorraine, éteinte dans les NETTANCOURT & les SÉROCOURT.

V. JEAN DE WATRONVILLE, I du nom de sa Branche, Ecuyer, Seigneur de Maisey, second fils D'EVERARD, I du nom, & de *Jeanne de Maisey*, est dénommé après JEAN DE WATRONVILLE, Chevalier, son cousin, & aussi après ROBERT, son frere, dans un titre original en par-

chemin du 20 Mai 1389, portant confirmation, par tous les Seigneurs de Busey, d'une rente de 115 florins, appellés francs de France, constituée, le 12 du présent mois, acte passé devant deux Notaires de la Cour de Verdun, par les habitans dudit Busey, au profit de Jean de Buxieres, & d'Isabelle de Baleicourt, sa femme. Il fut, après la mort de son pere, Seigneur de Watronville pour un quart, se cautionna, le 15 Décembre 1385, avec plusieurs Seigneurs pour le Duc de Bar, envers le Duc de Deux-Ponts, suivant un titre imprimé dans les Preuves de l'Histoire de la Maison du Châtelet, *p. 19*, & fut nommé le 15 Décembre 1315, Commissaire, avec Richard des Armoises & Gerard Toignel, par le Cardinal, Duc de Bar, dans un Traité passé à Toul, entre le même Cardinal & le Duc de Lorraine, pour juger des indemnités dues à différens particuliers, comme il conste par un Titre imprimé dans lesd. preuves de la Maison du Châtelet, *p. 29*. Le même Cardinal (depuis Evêque de Verdun), lui accorda par Lettres du 13 Mai 1416, en considération des services qu'il lui avoit rendus, le pouvoir de construire une tour forte dans le village de Maisey, pour s'y retirer & ses gens en tems de guerre, dans lesquelles Lettres il est qualifié Ecuyer & Conseiller dudit Cardinal. Il acquit, le 14 Janvier 1419, de Montfouy d'Hatton-Chatel les trois quarts des héritages de Rouvroy, & pour la garantie, ils se soumettent l'un & l'autre à la Jurisdiction de leur cher Seigneur l'Evêque de Verdun; fit la paix, le 8 Février 1421, avec Eustache de Warnencourt, sur la guerre qu'ils avoient ensemble l'un contre l'autre, comme il appert des Lettres originales en parchemin, passées à cet effet, dans lesquelles il est qualifié, Sire de Maisey & de Warvinnoy en partie; & ne vivoit plus en 1430. Il laissa de sa femme, que des Généalogies nomment *Yolande d'Autel*: — HUET DE WATRONVILLE, *qui suit*.

VI. HUET DE WATRONVILLE, Ecuyer, Seigneur de Maisey, & aussi de Watronville pour un quart, épousa (suivant les mêmes Généalogies) 1°. *Alix de Bouvigny*; & 2°. *Claude de Lucy*. Du premier lit, il eut: — 1. CATHERINE, mariée à *Jacques Faizelet*, dont deux filles; l'ainée, dénommée Renée Faizelet, mariée, en 1499, à *Jacques de Harange*, pere de Jean de Harange, qui succéda, en 1549, à Nicolas de la Cour, dans l'Office de Bailli de l'Evêché de Verdun; & Clémence Faizelet, femme de Henri de Housse, duquel elle eut *Jeanne de Housse*, mariée, en 1537, à PERRIN DE WATRONVILLE, mentionné ci-après. Et du second lit vinrent: — 2. JEAN, qui suit: — 3. Et CLAUDE DE WATRONVILLE, mariée à *Vautrin Visse*, qui rendit de grands services à René II, Duc de Lorraine, dans la bataille donnée devant Nancy, en 1477, où Charles-le-Téméraire, dernier Duc de Bourgogne, fut tué. Ils eurent une fille, nommée Philippe Wisse, mariée à Geoffroy de Bassompierre.

VII. JEAN DE WATRONVILLE, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Maisey, & aussi de Watronville, pour un quart, épousa, (selon les Tablettes Historiques & Généalogiques de Chasot de Nantigny, *Part. XIII*), *Claude de Savigny*, dont: JEAN DE WATRONVILLE, qui suit.

VIII JEAN DE WATRONVILE, III du nom, Chevalier, Seigneur de Maisey, de Watronville, pour un quart, de Neufviller & de Savigny, de Dombasle & de Crevy en partie, du chef de *Jeanne de Savigny*, qu'il

avoit épousée au commencement de 1500. Il fut Bailli d'Espinal, & établi, avec d'autres Seigneurs, en 1539, Régent du Duché de Lorraine; & ne vivoit plus, en 1541, suivant un Titre du premier Mars de cette année, que sa veuve passa un contrat de constitution de rente de 12 liv., monnoie de Lorraine, devant Jean Durant, Tabellion à Crevy, sous le scel du Tabellionage à Nancy, au profit de Jeannon Thiriet, veuve de Noble Fiacre Feriet, à prendre sur ce qui lui appartenoit sur le ban de Crevy. Elle eut pour enfans : — 1. PERRIN dont nous allons parler d'abord : — 2. GEOFFROY, qui suit : — 3. YOLANDE, ainée de ses freres, mariée à *Gérard de Housse*, Ecuyer, Seigneur de Watronville, en partie, lequel succéda à Jean de Harange dans l'Office de Bailli de l'Evêché de Verdun, mourut en 1562 : — 4. Et CLAUDE DE WATRONVILLE, aussi ainée de ses freres, Religieuse au Monastere des Dames Prêcheresses de Nancy, où elle entra en 1511, à l'âge de 5 ans, & où elle mourut le 15 Décembre 1586.

PERRIN DE WATRONVILLE, Ecuyer, Seigneur de Maisey & aussi de Watronville pour un quart, de Savigny, la Bresse en Vosge, Vigneules près Rosieres-au-Sel, Vitrimont, Marchainville-lès-Nancy, Ransieres, Boulange, &c. né en 1511, Capitaine en 1556, Bailli de Saint-Mihiel, mourut le 5 Octobre 1571, âgé de 59 ans, 9 mois & 9 jours, sans postérité, & fut inhumé en l'Eglise Paroissiale de Ransieres, Village entre Verdun & Saint-Mihiel, dans laquelle sa veuve lui fit élever, en 1572, un monument où sont peintes, sur deux colonnes, les Armes des quatre lignes paternelles, & celles des quatre lignes maternelles dudit PERRIN DE WATRONVILLE : les quatre premieres sont WATRONVILLE, Autel, Lucy & Savigny; les quatre autres, sur la seconde colonne, sont Savigny, Nancy, Guermanche & Voy. Il avoit épousé, en 1537, *Jeanne de Housse*, sa cousine issue de Germain, dont il n'eut point d'enfans, fille de Henri de Housse, & de Clémence Faizelet, & sœur d'Antoine de Housse, Conseiller, Maîtres des Requêtes du Duc de Lorraine, dont la veuve fit ses reprises sur la terre de Wolmerange, en 1612. Ladite *Jeanne de Housse* mourut le 22 Mai 1599.

IX. GEOFFROY DE WATRONVILLE, Ecuyer, Seigneur du Dombasle, près Saint-Nicolas en Lorraine, & de Crevy en partie, &c. épousa *Claude des Obiers*, laquelle vivoit encore en 1603, comme il conste par un acte passé devant Husson, sous le scel du Tabellionage de Lunéville, le 27 Janvier de la même année, portant établissement d'un moulin au village de Crevy. Il ne laissa que deux filles, savoir : — 1. FRANÇOISE DE WATRONVILLE, mariée à *Jean-Philippe de Nettancourt*, Seigneur de Châtillon, Gentilhomme de la Chambre du Duc de Lorraine, héritier de Barbe de Nettancourt, laquelle reprit, en 1525, du Seigneur d'Apremont, ce qu'elle avoit à Tigeville, suivant son acte de reprise scellé des sceaux de Philippe de Nouroy, Chevalier, & d'Etienne de Saint-Illiers, Lieutenant-Général au Bailliage de Saint-Mihiel, ses cousins : — 2. Et JEANNE DE WATRONVILLE, mariée à *Charles de Sérocourt*, Seigneur de Belmont, Ecuyer d'Ecuries du Marquis de Pont.

Ainsi, les biens de cette branche, recueillis par ces deux sœurs FRAN-

ÇOISE & JEANNE, dans les fucceffions de GEOFFROY, leur pere, & de PERRIN DE WATRONVILLE, leur oncle, fuivant deux actes paffés devant Landres, Tabellion à Nançy, les 13 Octobre 1584, & 19 Décembre 1585, ont paffé dans les maifons de Nettancourt & de Sérocourt; & c'eft depuis cette époque, que les Nettancourt fe font qualifiés Seigneurs de Watronville.

Les Armes : *mi-parti au 1 de gueules, à une porte, & une demi-porte de Ville ouverte, femé de croix recroifetées au pied fiché d'or*, qui eft la moitié des Armes du lignage DE LA PORTE; *& au 2 d'or, au lion de gueules*, qui eft DE WATRONNILLE.

La Branche dite *de Maifey* portoit : *d'or, à la croix de gueules.*

WATTEVILLE, ou BATTEVILLE : cette Maifon, ainfi appellée en Efpagne, tire fon nom de la Terre de Watteville, dans le Tockenbourg, Comté de Suiffe dans la Thurgovie.

Elle eft une des fix Familles nobles de Berne, qui remonte par fa Bourgeoifie, dans cette Capitale du Canton, jufqu'au tems où la Ville même fut fondée, c'eft-à-dire à la fin du douzieme fiecle, titre précieux qui fait toute fa gloire; elle n'en rappelleroit aucun autre, fi l'Hiftoire n'avoit fait des recherches fur fon origine, qu'elle eft obligée d'indiquer par refpect pour l'illuftre Maifon de Sintzendorff, qui lui accorde une origine commune avec elle.

Les Comtes de Sintzendorff confervent dans leurs Archives une ancienne Table généalogique que l'Archevêque de Saltzbourg, Théodoric de Raitenau, fit dreffer en 1554, laquelle fut fignée & vidimée par trois Eccléfiaftiques; Simon de Thoun, Chanoine de Trente, de Saltzbourg & de Brifen; David de Spaaren, Chanoine de Brifen; & Vitus, Baron de Wolkenftein, qui certifierent qu'elle étoit dreffée fur d'anciens titres qui leur avoient été produits.

Cette généalogie remonte à ETICON, Comte d'Altorff, fils de HENRI II, Duc de Baviere, defcendant des Velphes, dont le fils GUELPHE eft connu pour auteur des Maifons d'Arberg & de Sintzendorff en Autriche, & de celles des Raitenau, WATTEVILLE & Ehrenfels en Suiffe. Le Comte Gualdo Priorato eft le premier qui en fait mention, & d'après lui, Jacob Wilhelm Imhoff. Il paroît vraifemblable que, puifque les Barons de Bonftellen ont confervé les lofanges dans leurs armes, & qu'ils ont poffédé jufqu'au quinzieme fiecle la Baronnie d'Ufter, qui fait partie de la Marche d'Ufter, ils defcendent auffi d'ETICON, Comte d'Altorff, & que leur origine eft commune avec les Comtes de Sintzendorff.

La filiation de la Maifon de WATTEVILLE eft fuivie jufqu'en 1300; mais il ne faut pas diffimuler que deux Auteurs du moyen âge, le Moine de Weingarten & la Chronique d'Urfberg ne parlent point du mariage d'ETICON, qui, fuivant la Table de Raitenau, doit avoir eu pour femme *Laitgarde*, Princeffe d'Hongrie; ils difent, au contraire, qu'il n'a laiffé qu'une fille naturelle, mariée par le Duc Rodolphe de Baviere, fon frere, à un Baron de Raprechtfwyler, de laquelle étoit defcendue la principale Nobleffe des contrées de Hérifon, Ufter & Raprechtfwyler. Sunthcimius, dans les

Origines Guelphiques, & Leibziz adoptent le même sentiment. Avant eux, Aventinus, *livre 6*, rapporte, sans autre observation, l'origine des principales Familles d'Helvétie à ce Comte ETICON. Cependant, comme la Table de Raitenau, nomme MELZA, fille naturelle d'ETICON, mariée à *Rupreck*, Baron de Raprechtswyler, & qu'elle donne à ETICON deux enfans légitimes, GUELPHE & HATTA, femme de l'Empereur *Arnolphe*, il est possible qu'ETICON s'étant retiré en Helvétie, son mariage ait été ignoré par des Historiens qui n'étoient point contemporains. Quoi qu'il en soit, on va donner les noms des premiers WATTEVILLE, qui se trouvent dans la Table de Raitenau.

CONRAD, troisieme fils de GUELPHE, vivoit en 1037. Ses descendans furent : FRÉDÉRIC-JEAN, vivant en 1101 ; CONRAD II, vivant en 1183 ; CONRAD III, tué en 1232, pere d'HERMAN, qui suit, & de FRÉDÉRIC, Chanoine à Constance. Un ULRICH DE WATTEVILLE étoit du Conseil de Berne, en 1226.

HERMAN, vivant en 1277, fut pere de CONRAD IV du nom, qui suit ; & de WALTHER, qu'on voit témoin avec son frere dans les actes de 1261 & 1274.

PREMIERE BRANCHE.

I. CONRAD, IV du nom, Seigneur de Watteville, près de Thoun, qu'il tenoit en fief des Barons d'Eschenbach, fut un des Fondateurs du Couvent des Freres Minimes à Berne, & étoit mort en 1258. Ses enfans furent : — 1. RODOLPHE, que la Table de Raitenau nomme seul : — 2. WALTHER, Seigneur de Watteville : — 3. JEAN, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, Commandeur de Buchsq en 1301. Il fit un traité de paix avec les fils du Baron de Bremgarten : — 4. CONRAD, qui suit : — 5 Et ADELHEIT DE WATTEVILLE, Religieuse à Hinterlachen, pour la dot de laquelle son frere donna à ce Monastere, en 1285, les biens qu'il possédoit à Beche.

Nous observerons ici que la Généalogie vidimée par LL. EE. en 1667, donne à RODOLPHE deux fils, savoir : ERNEST, marié à *N... de Halten*, vraisemblablement auteur des WATTEVILLE en Alsace, & RODOLPHE, Abbé de Frienisberg, ensuite de Lutzel, qui résigna en 1387, & mourut à Bâle, dans le Couvent de Saint Albon. Bucebin en fait mention dans son Ouvrage généalogique, *tome 2, page 126*.

II. CONRAD DE WATTEVILLE, V du nom, étoit mineur en 1285. Les guerres du commencement du quatorzieme siecle, & les malheurs de ces temps, l'obligerent sans doute de vendre sa Terre de Watteville à Jordan de Bourgistein : elle n'est rentrée que deux cents ans après dans sa Maison. Le célebre Goldast, en parlant de la Maison de Ramschwag dans ses notes à l'occasion de Salomon, Abbé de Saint-Gal, dépeint l'état dans lequel tomba toute la Noblesse d'Helvétie. CONRAD DE WATTEVILLE, suivant un acte de 1370, eut pour fils :

III. JACQUES DE WATTEVILLE, établi & marié à Thoun avec *Agnès Lor*, qui fit en 1350 des acquisitions près de cette Ville, où il résidoit

ordinairement, quoiqu'il fut Sénateur de Berne. Il eut de son mariage: GÉRARD, qui suit, & NICOLAS, mort en 1410, laissant de *Margret de Gisenstein*, son épouse, LOUIS, MARGUERITE & ANNE DE WATTEVILLE.

IV. GÉRARD DE WATTEVILLE, nommé fils de JACQUES & d'*Agnès Lor*, dans un contrat de 1380, ainsi que dans la fondation de son anniversaire de l'an 1411, par *Anne de Hanselden*, sa veuve, qu'il avoit épousée en 1379, laissa pour fils unique:

V. NICOLAS DE WATTEVILLE, qui fut inféodé en 1411, par Pierre de Krauchthal, Avoyer de Berne, au nom du Saint-Empire, de tous les biens que son pere avoit possédés; il fut fait Sénateur de Berne en 1423, Banderet en 1429, mourut en 1465, & fut inhumé dans la grande Eglise de Berne, où on voit encore ses armes & celles de sa femme sculptées sur sa tombe, à la nef de la voûte. Il avoit épousé, en 1437, *Anne*, fille de Jacques de Pratoman, dont:

VI. NICOLAS DE WATTEVILLE, II du nom, Sénateur & Banderet de Berne, mort fort jeune en 1466, laissant de *Barbe d'Erlach*, son épouse, fille de Petreman, Seigneur de Bumplitz, & d'Adelheit de Courtlacy, pour fils posthume:

VII. JACQUES DE WATTEVILLE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Watteville, Burgistein, Kildorff, Gerzensée, Gourtzelen, Blumenstein, Schoneck & Sefligen, qui fut Sénateur, Banderet, Avoyer de la République de Berne en 1512, député en 1513, pour installer Maximilien Sforce dans son Duché de Milan; & la même année, Général des Bernois au siége de Dijon. En 1515, il commanda 4000 hommes qui s'avancerent jusqu'à Galera, & mourut en 1525 fort regretté dans sa patrie. Il avoit épousé *Madeleine de Mulleren*, fille & héritiere d'Urbain de Mulleren, & de Vereno de Schvendi. Il en eut onze enfans, entr'autres: — 1. NICOLAS, qui suit: — 2. JEAN-JACQUES, Auteur de la Branche des Seigneurs de Châteauvilain, rapportée ci-après: — 3. Et REINHARD DE WATTEVILLE, Branche des Seigneurs de Burgistein, mentionnés à la fin de cette Généalogie.

SECONDE BRANCHE.

VIII. NICOLAS DE WATTEVILLE, III du nom, Seigneur de Wyll & de Hochstellen, né en 1492, destiné à l'état ecclésiastique, Prévôt des Chanoines de Berne, Abbé de Monteron, Chanoine de Constance & de Bâle, Prévôt de Montpreveyre, & Protonotaire Apostolique: fit plusieurs voyages à Rome pour obtenir une réforme dans le Clergé, dont la discipline s'étoit entiérement relâchée, & entra en correspondance avec Zwingle, qui l'engagea à renoncer à tous ses bénéfices, & à embrasser avec ses deux freres la Doctrine réformée. Il épousa l'année d'après, en 1526, *Claire*, fille de Claude May, & de Lucie Bruggler, & mourut en grande considération l'an 1551, dans la cinquante-neuvieme année de son âge, laissant deux fils; savoir, PETREMAN, dont la postérité s'est

éteinte dans la Maison de Diesbach, à laquelle les Terres de Wyll & de Hochstellen sont tombées en partage ; & JEAN DE WATTEVILLE, qui suit :

IX. JEAN DE WATTEVILLE, Seigneur de Hoffen & d'Illiswyl, nommé Avoyer de la République, en 1582, & Général des Bernois dans la guerre de Savoie, en 1589. Ayant été accusé d'avoir marqué trop de hauteur dans son commandement, le peuple obtint par ses cris qu'il fut démis de ses charges : on lui en conserva le titre & les prérogatives avec sa place dans le Souverain Sénat. Il mourut en 1604, dans la soixante-troisieme année de son âge, & avoit épousé 1°. *Anne*, fille d'Henri d'Erlach, & de N.... Cerjeat; 2°. *Elizabeth Pfeiffer;* 3°. *Catherine-Michelle de Schwertschwendi;* & 4°. *Madeleine Négueli*, fille de Jean-François Négueli, Seigneur de Munsiguen & de Brengarten, Avoyer de Berne. Ses enfans furent : — 1. JEAN-JACQUES, dont la postérité est éteinte : — 2. REINHARD, qui suit : — 3. JEAN-RODOLPHE. Et du quatrieme lit sortirent : — 4. SIGISMOND, tige de la Branche des Barons de Diesbach, rapportée ci-après. — 5, 6 & 7. FRÉDÉRIC, JEAN-FRANÇOIS & GABRIEL DE WATTEVILLE, auteurs chacun d'une Branche mentionnée en son rang.

X. REINHARD DE WATTEVILLE mourut en 1628, & laissa de son mariage, contracté avec *Lucie de Muralt*, GABRIEL DE WATTEVILLE, qui suit.

XI. GABRIEL DE WATTEVILLE, Gouverneur de Beaumont, & Bailli d'Oron, mort en 1657, âgé de quarante-sept ans. De son mariage avec BARBE, fille de HUGUES-GUERTRARD DE WATTEVILLE, & de *Barbe de Bonstellen*, il eut onze enfans, trois de ses fils eurent postérité, savoir : — 1. SAMUEL, qui suit : — 2. JEAN-FRÉDERIC, tige du second Rameau mentionné après la descendance de son aîné : — 3. Et JEAN-LOUIS DE WATTEVILLE, Capitaine d'une Compagnie Suisse au service de la ville de Strasbourg, où il mourut en 1677, âgé de quarante-cinq ans, laissant de *Salomé d'Erlach*, son épouse, fille de *François-Louis*, Seigneur de Bumplitz, & D'ESTHER DE WATTEVILLE, pour fils unique, ALBERT DE WATTEVILLE, Bailli de Buchsi, mort, en 1744, sans postérité mâle, âgé de quatre-vingt-un ans.

XII. SAMUEL DE WATTEVILLE, Bailli de Romainmotier, mort en 1703, âgé de soixante-quatorze ans, laissa de *Marguerite de Diesbach*, fille de Jost de Diesbach, & de Salomé Thormann : — 1. GABRIEL, Colonel-Général des Dragons dans la guerre de 1712, Bailli d'Oron & de Schwartzenbourg, mort en 1726, âgé de soixante-quinze ans, sans laisser de postérité : — 2. THÉOBALD, Bailli de Sanne, mort sans enfans en 1717 : — 3. SAMUEL, qui suit : — 4. Et PHILIPPE-JACQUES DE WATTEVILLE, tige du premier Rameau, rapporté après la postérité de son aîné.

XIII. SAMUEL DE WATTEVILLE, II du nom, Seigneur de Jegistorff, mort en 1739, âgé de soixante-dix-sept ans, avoit épousé JEANNE-SALOMÉ, fille de NICOLAS DE WATTEVILLE, & de *Salomé Stéiguer*, dont il eut pour fils unique, SAMUEL-LOUIS DE WATTEVILLE, qui suit.

XIV. SAMUEL-LOUIS DE WATTEVILLE, Gouverneur de Payerne, en Suisse, mort en 1745, âgé de quarante-neuf ans, laissant de *Jeanne de*

Diesbach, son épouse, fille de Georges de Diesbach, & de Jeanne d'Erlach : — 1. NICOLAS-AMEDÉE, Capitaine dans le Régiment d'Erlach, au service de France, né en 1730 : — 2. LOUIS, Officier au service de Hollande, né en 1732 : — 3. Et ALEXANDRE DE WATTEVILLE, Capitaine au service de Prusse, marié, en 1771, avec *Louise de Bonstetten.*

PREMIER RAMEAU de cette Branche.

XIII. PHILIPPE-JACQUES DE WATTEVILLE, quatrieme fils de SAMUEL, & de *Marguerite de Diesbach*, fut Major d'Infanterie dans la guerre de 1712, & est mort, en 1738, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avoit épousé *Julienne-Marguerite d'Erlach*, fille de Jean-Rodolphe, & de Susanne de Diesbach, dont : — 1. FRANÇOIS-LOUIS, Ministre à Utzistorf, mort en 1735, qui *d'Elisabeth Berseth*, son épouse, a eu un fils nommé FRÉDERIC, mort sans alliance : — 2. Et SALOMON DE WATTEVILLE, qui suit.

XIV. SALOMON DE WATTEVILLE, mort en 1750, avoit épousé *Judith Vurstenbergues*, de laquelle il a laissé FRÉDERIC DE WATTEVILLE, Capitaine au service de Hollande, né en 1728.

SECOND RAMEAU.

XII. JEAN-FRÉDERIC DE WATTEVILLE, fils puîné de GABRIEL, & de BARBE DE WATTEVILLE, mourut en 1687, & avoit épousé *Elisabeth Durheim*, dont deux fils, savoir : — 1. JEAN-FRÉDERIC, *qui suit* : — 2. Et RODOLPHE DE WATTEVILLE, mort en 1746, en laissant d'*Anne-Judith Schmaltz*, sa femme, RODOLPHE, mort, en 1776, sans avoir été marié.

XIII. JEAN-FRÉDERIC DE WATTEVILLE, II du nom, mort, en 1744, âgé de quatre-vingt-deux ans, avoit épousé *Marianne de la Motte*, de laquelle il a eu : — 1. JEAN-FRÉDERIC, Capitaine en France, mort en 1748, âgé de quarante-huit ans : — 2. Et BÉAT-LOUIS DE WATTEVILLE, Colonel d'un Régiment au service d'Hollande, est mort en 1775, & JEAN-RODOLPHE, Chevalier de Saint-Louis, Commandant du Bataillon dans Sozwental, mort en Alsace, en 1769.

Branche des Barons de DIESBACH.

X. SIGISMOND DE WATTEVILLE, fils aîné de JEAN, Seigneur de Hosten, &c. Avoyer de Berne, & de *Madeleine Négueli*, sa quatrieme femme, fut Bailli de Morges, & mourut, en 1667, âgé de quatre-vingt-quatre ans, laissant de *Catherine Stolli*, son épouse, quatre fils, entr'autres : — 1. ALBERT, qui suit : — 2. NICOLAS, rapporté après son aîné : — 3. Et CHARLES DE WATTEVILLE, qui de *Marie de Mulinen*, son épouse, eut deux fils, SIGISMOND & CHARLES DE WATTEVILLE, Capitaine

pitaine au service de Hollande ; le premier tué à la bataille de Malplaquet, & le second au siege de Cille.

XI. ALBERT DE WATTEVILLE, né en 1616, commença de servir en France dans le Régiment de Candale ; leva, en 1639, une Compagnie de deux cens hommes ; fut fait, en 1642, Lieutenant-Colonel du Régiment de Watteville ; puis Colonel, en 1646, de ce Régiment, qui fut réformé en 1652. Alors, le Roi lui conserva sa Compagnie, qu'il incorpora dans le Régiment des Gardes-Suisses, en reconnoissance des services, est-il dit dans la Patente, « que M. DE WATTEVILLE à rendus à Sa Majesté pen- » dant treize années que son Régiment a été sur pied, dans lequel il est » entré premier Capitaine, & l'a ensuite si dignement commandé en chef, » qu'il fut fait Lieutenant-Colonel par le feu Roi Louis XIII, sur le rap- » port qui lui fut fait de la valeur & du courage qu'il avoit fait paroître » au siege de la Bassée, où il commandoit six Compagnies dudit Régi- » ment, ensorte qu'après sept années de service, il avoit été fait Colo- » nel, durant lesquelles sept années, & les six dernieres, il s'est trouvé » dans toutes les occasions où ledit Régiment a été commandé, dans les- » quelles, & particuliérement au siege de Graveline & de Mardick, il s'est » rendu recommandable par ses belles actions, & par diverses blessures » qu'il a reçues ». Ces témoignages d'affection n'empêcherent pas qu'en 1654, on ne réformât la moitié de sa Compagnie, l'autre fut couplée avec celle de Chandieu-Villard ; il obtint, en 1658, des lettres de naturalité, en considération de ses services passés, & de ceux qu'il continuoit de rendre dans le Régiment des Gardes, comme aussi du mérite singulier de sa personne, & de la Noblesse très-ancienne de sa Maison. Il avoit acheté, en 1647, la Baronnie de Diesbach, des héritiers de Christophe de Diesbach, & y fit bâtir un château, monument de son bon goût & de sa magnificence, où il décéda, en 1671, à l'âge de cinquante-six ans, après avoir institué NICOLAS DE WATTEVILLE, Seigneur de Jégistorff, son neveu, son légataire universel.

XI. NICOLAS DE WATTEVILLE, fils puîné de SIGISMOND, Bailli de Morges, & de *Catherine Stolli*. Il mourut Bailli de Soumisval en 1686, & épousa . . . . *Anne de Bonstetten*, fille de Charles de Bonstetten, & de . . . . . Jeanne Manuel, de laquelle il eut, NICOLAS DE WATTEVILLE, qui suit.

XII. NICOLAS DE WATTEVILLE, Seigneur de Jégistorff, légataire universel d'Albert, son oncle ; il mourut, en 1691, à l'âge de trente-huit ans, & avoit épousé, *Salomé Steiguer*, fille de *Jean-Louis Steiguer-de-Saint-Christophe*, & de JEANNE DE WATTEVILLE, & en a eu : — 1. ALBERT, Baron de Diesbach, mort en 1743, âgé de soixante-deux ans, sans laisser d'enfans de *Salomé Ischarner*, sa femme : — 2. Et NICOLAS DE WATTEVILLE, qui suit.

XIII. NICOLAS DE WATTEVILLE, III du nom, fut Baron de Diesbach après son frere, & décéda, en 1751, âgé de soixante-huit ans. De *Marguerite de Grafenried*, son épouse, il a eu : — 1. NICOLAS, Baron de Diesbach, Lieutenant-Colonel au service des Etats généraux, puis Membre

du Souverain Sénat, mort en 1766 : — 2. ALBERT, Baron de Diesbach après son frere, Membre du Souverain Sénat en 1766, Bailli de Romainmotier, marié à *Charlotte de Bonstetten*, fille de Charles de Bonstetten, Sénateur, & de Marianne d'Erlach : — 3. RODOLPHE, qui suit : — 4. Et FRÉDERIC DE WATTEVILLE, Capitaine au Régiment d'Erlach-Suisse, en France, marié à ALEXANDRINE, fille D'ALEXANDRE-LOUIS DE WATTEVILLE, & de *Salomé d'Erlach*.

XIV. RODOLPHE DE WATTEVILLE-DE-MONTBENAY, Avoyer de l'Etat extérieur du Conseil Souverain, Commandant d'Arbourg en 1767, a épousé *Sophie Thormann*, dont un fils, nommé RODOLPHE, né le 4 Janvier 1760, Officier en Hollande.

TROISIEME BRANCHE.

X. FRÉDERIC DE WATTEVILLE, second fils de JEAN, Seigneur de Hoften, &c. Avoyer de Berne, & de *Madeleine de Négueli*, sa quatrieme femme, décéda, en 1628, âgé de quarante ans. Il avoit épousé *Agathe*, fille d'Antoine d'Erlach, & de N.... de Diesbach, & en eut, NICOLAS DE WATTEVILLE, qui suit.

XI. NICOLAS DE WATTEVILLE, mort, en 1701, âgé de soixante-quatorze ans, qui de *Dorothée de Werth*, sa femme, laissa : — 1. FRÉDERIC, qui suit : — 2. Et RODOLPHE DE WATTEVILLE, dont la postérité est éteinte.

XII. FRÉDERIC DE WATTEVILLE, dit *de Montmirail*, mort en 1741, âgé de soixante-dix-sept ans, avoit épousé *Jeanne-Marie Frisching*, dont : — 1. NICOLAS, qui suit : — 2. FRÉDERIC, Evêque de la Confrairie des Moraves, dans les Etats du Roi de Prusse, marié avec *Jeanne-Sophie de Zetschvitz*, est mort en 1777 : — 3. Et RODOLPHE DE WATTEVILLE, qui a servi en France, a été fait Chevalier de Saint-Louis, & est mort, à Campugne, en 1762.

XIII. NICOLAS DE WATTEVILLE, un des Directeurs de la Confrairie des Freres Moraves, s'est retiré en 1748, après la mort de sa femme, *Marianne Weyss*, avec sa famille à Herrenhut, il a de son mariage deux fils : RODOLPHE-FRÉDÉRIC, qui suit, & JEAN-RODOLPHE DE WATTEVILLE, marié en 1776, à *Marie de Planta de Wildenberg*.

XIV. RODOLPHE-FRÉDÉRIC DE WATTEVILLE, a épousé, en 1769, *Elizabeth*, fille de Nicolas Louis, Comte de Sintzendorff. Nous ignorons s'il en a postérité.

QUATRIEME BRANCHE.

X. JEAN-FRANCOIS DE WATTEVILLE, dit *de Loin*, troisieme fils de JEAN, Seigneur de Hoffen, &c. Avoyer de Berne, & de *Madeleine Negueli*, sa quatrieme femme, fut successivement Bailli de Moudon, de Sannen, & de Baden, leva ensuite un Régiment, au service de France, en 1639, & mourut en 1655, âgé de 65 ans, il avoit épousé *Rosine Né-*

gueli, & en eut : — 1. ALBERT, qui fuit : — 2. JACQUES qui fuivra : — 3. ANTOINE dont la poftérité eft éteinte : — 4. Et BURKARD, dit *de Chardonne*, dont la poftérité vient de s'éteindre en la perfonne D'EMMANUEL DE WATTEVILLE, mort, fans être marié, en 1775, à l'âge de 84 ans.

XI. ALBERT DE WATTEVILLE, Capitaine aux Gardes Suiffes en France, époufa *Charlotte de Hurtebize*, de laquelle vinrent : — 1. FRANÇOIS, premier Capitaine en France, enfuite dans les Gardes Hollandoifes : — 2. CHARLES, Capitaine en France dans le Régiment de Gréder.

XI. JACQUES DE WATTEVILLE, dit *de Loin*, Sénateur & Tréforier du Pays de Vaud, mort, en 1695, âgé de 73 ans, laiffa de *Jeanne Sturler*, fon époufe : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui fuit : — 2. JACQUES, mort en 1723, qui d'*Urfule Zetrendez*, fa femme, a eu ALEXANDRE DE WATTEVILLE, décédé fans enfans, de fon mariage avec *Elizabeth Schmaltz* : — 3. LOUIS, fucceffivement Tréforier & Haut Commandant du Pays de Vaud, Banderet & Plénipotentaire en 1737, pour la pacification de Geneve, mort en 1740, âgé de 71 ans, fans laiffer d'enfans, de *Salomé Thormann*, fon époufe : — 4. Et ALEXANDRE DE WATTEVILLE, rapporté après la poftérité de fon aîné.

XII. JEAN-FRANÇOIS DE WATTEVILLE, dit *de Loin*, Gouverneur de Beaumont, mort, en 1721, à l'âge de 65 ans, avoit époufé *Anne-Marie Sturler*, dont : — 1. JEAN-FRANÇOIS, Bailli de Lentzbourg, mort en 1760, fans enfans de *Catherine d'Erlach*, fon époufe : — 2. LOUIS, Bailli de Romainmotier, auffi décédé fans enfans en 1769, de fon mariage avec *Ifabelle de Sacconnay* : — 3. FERDINAND, qui fuit : — 4. Et ALEXANDRE DE WATTEVILLE, mentionné enfuite.

XIII. FERDINAND DE WATTEVILLE, Bailli d'Oron, a été marié deux fois. De *Marguerite de Roth*, fa feconde femme, il a eu un fils, nommé EMMANUEL DE WATTEVILLE, né le . . . . 1743, qui fert en Hollande.

XIII. ALEXANDRE DE WATTEVILLE, dit *de Loin*, frere de FERDINAND, ci-deffus, a été Colonel Commandant des Gardes Suiffes en Hollande, & eft mort d'apoplexie à Loin, en 1758, âgé de 58 ans, il avoit époufé *Marguerite d'Erlach*, fille d'Abraham, Baron de Spietz & de Riggisberg, de laquelle il a laiffé fept fils : — 1. FRANÇOIS-LOUIS, né en 1736 : — 2. N. né en 1738 : — 3. N. né en 1741 : — 4. CHARLES, né en 1743, Officier en Piémont : — 5. VICTOR, né en 1745, du Confeil Souverain en 1775, eft marié depuis 1770, avec *Catherine*, fille de Sigifgifmond d'Erlach, & de Salomé de Bonftetten : — 6. RODOLPHE, Officier de Cavalerie au fervice de Pruffe : — 7. Et FERDINAND, Officier au fervice de France. Le fecond eft ALEXANDRE DE WATTEVILLE, Capitaine au fervice d'Hollande. Le troifieme, nommé LOUIS, eft Capitaine dans le Régimenr d'Erlach, au fervice de France.

XII. ALEXANDRE DE WATTEVILLE, quatriéme fils DE JACQUES, dit *de Loin*, & de Jeanne Sturler, fut Bailli de Bipp, mort en 1756, à l'âge de 83 ans, & avoit époufé *Barbe Kirchberguer*, dont :

XIII. ALEXANDRE DE WATTEVILLE, Avoyer de l'Etat Extérieur des C. S. en 1745, qui est décédé avant lui, en 1749, à l'âge de 39 ans; laissant de son mariage avec *Elizabeth de Mulinen*, ALBERT-ALEXANDRE DE WATTEVILLE, né en 1748, Avoyer de l'Etat Extérieur en 1775.

CINQUIEME BRANCHE.

X. GABRIEL DE WATTEVILLE, dernier fils de JEAN, Seigneur de Hoffen, &c. Avoyer de Berne, & de Madeleine Négueli, sa quatrieme femme, fut Sénateur & Banderet de la République de Berne, & mourut en 1660, âgé de 68 ans, il avoit été marié trois fois. De sa troisieme femme, nommée *Salomé Thormann*, il laissa quatre fils; savoir : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit : — 2. FERDINAND, successivement Bailli de Chillon & de Trachswald, mort en 1700, âgé de 60 ans, sa postérité mâle est éteinte : — 3. ALEXANDRE, Auteur de la sixieme Branche, dont nous parlerons ci-après : — 4. Et VINCENT-MAXIMILIEN DE WATTEVILLE, tige de la septieme, mentionnée ensuite.

XI. JEAN-FRANÇOIS DE WATTEVILLE, dit DE MALISSERT, mort Avoyer de Buren, en 1695, âgé de 63 ans, avoit épousé, 1°. *Marie Kirchberguer*, & 2°. *Barbe May de Ruedt*. Du premier lit, il a eu : — 1. GABRIEL, qui suit, & du second : — 2. JEAN-FRANÇOIS, rapporté après son aîné : — 3. BÉAT-LOUIS, dont il sera parlé ensuite : — 4. Et ALBERT DE WATTEVILLE, mort sans alliance.

XII. GABRIEL DE WATTEVILLE, Baron de Riggisberg, successivement Bailli d'Avenches & de Morges en Suisse, mort en 1730, âgé de 76 ans, avoit épousé *Elizabeth Frisching*, de laquelle sont issus cinq fils; savoir : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit : — 2. GABRIEL DE WATTEVILLE, dit de *Melchenbuhe*, mort en 1741, à 58 ans, qui de son épouse, MARIE DE WATTEVILLE, fille de NICOLAS, & de Salomé Steiguer, a laissé GABRIEL DE WATTEVILLE, qui est du Conseil Souverain, & ancien Bailli de Thorberg. De sa femme *Marianne Gottier*, il a : LOUIS-FRÉDERIC DE WATTEVILLE, né en 1754, Officier d'Artillerie au service de Hollande : — 3. BÉAT-LOUIS, mort Sénateur, en 1756, laissant de *Marie Steiguer*, son épouse : FRANÇOIS-CHARLES DE WATTEVILLE, Capitaine en Hollande & du Grand Conseil : — 4. BENJAMIN dit DE MALISSERT, Bailli de Fraubrunne, marié à *Marguerite Fischer*, dont trois fils, savoir : CHARLES-LOUIS, Capitaine-Lieutenant en Hollande, marié à *Marie Steiguer ; Jean David* a épousé SOPHIE, fille de RODOLPHE DE WATTEVILLE, & de Sophie Thorman, & ALEXANDRE-FRÉDERIC, mort au service d'Hollande, en 1771, à Vento : — 5. Et EMMANUEL DE WATTEVILLE, Général-Major au service des Etats Généraux, Bailli à Ronitz, marié à *Jeanne Warnery*, de laquelle il a quatre fils, l'aîné EMMANUEL, du Conseil Souverain depuis 1778, marié avec *Catherine Jenner*, est pere D'EMMANUEL DE WATTEVILLE, né en 1779. Les trois autres nommés LOUIS, SALOMON & FRÉDERIC DE WATTEVILLE, servent en Hollande. LOUIS est, depuis 1775, du Conseil Souverain, &

marié avec *Elisabeth-Madeleine Jenner*, SALOMON & FRÉDERIC DE WATTEVILLE, sont mariés à deux Dames *Sturler*.

XIII. JEAN-FRANÇOIS DE WATTEVILLE, Seigneur de Trévelin, fils aîné de GABRIEL & d'Elisabeth Frisching, se noya dans la Kander, en 1713, il avoit épousé *Susanne-Dorothée Vurstemberger*, dont.

XIV. GABRIEL DE WATTEVILLE, Colonel & Bailli à Beaumont, & Conseiller de guerre, marié à *Salomé Rottpletz*, mort en 1778.

XII. JEAN-FRANÇOIS DE WATTEVILLE, fils de JEAN-FRANÇOIS & de Barbe May, sa seconde femme, fut Gouverneur de Fayerne & Châtelain de Frutiguen, & décéda en 1740, âgé de 75 ans. d'*Ursule May*, sa femme, il laissa, FRANÇOIS-BERNARD, dit *de Salavaux*, mort, en 1759, sans enfans; & JEAN-RODOLPHE, qui suit, & ALBERT DE WATTEVILLE, né en 1701, non marié.

XIII. JEAN-RODOLPHE DE WATTEVILLE, mort en 1739, avoit épousé *Catherine May*, dont FRÉDERIC, né en 1726, Capitaine en Hollande.

XII. BÉAT-LOUIS DE WATTEVILLE, fils puîné de JEAN-FRANÇOIS, & de Barbe May, sa seconde femme, est mort, en 1745, âgé de 78 ans, & n'a eu de *Jeanne Ischarner*, son épouse, qu'un fils nommé BÉAT-LOUIS DE WATTEVILLE, qui suit:

XIII. BÉAT-LOUIS DE WATTEVILLE, mort avant lui, en 1736; il avoit épousé *Susanne de Diesbach*, dont: AMÉDÉE-LOUIS, qui suit, & VICTOR, marié en Hollande avec *Thédore-Guillelmine de Linden*.

XIV. AMÉDÉE-LOUIS DE WATTEVILLE, Membre du Souverain Sénat, & Bailli de Vimmis, a épousé *Marianne Willading*, mort à Batavia, en 1776, sans enfans mâles.

SIXIEME BRANCHE.

XI. ALEXANDRE DE WATTEVILLE, troisieme fils de GABRIEL, Sénateur de Berne, & de Salomé Thormann, sa troisieme femme, fut Trésorier du pays Allemand de la République, & mourut en 1715, dans la 74e année de son âge; il avoit épousé *Marguerite Steiguer*, fille de Jacques Steiguer, & de Jeanne de Gleresse. De ce mariage, il a eu: — 1. ALEXANDRE, mort, en 1691, avant son pere, laissant de *Rosine May*, sa femme, un fils posthume, nommé BERNARD-ALEXANDRE, décédé sans enfans de JEANNE-ROSINE DE WATTEVILLE, son épouse: — 2. SIGISMOND, Bailli de Nidau, mort, en 1721, sans enfans, de JEANNE-MARIE DE WATTEVILLE: — 3. Et FRANÇOIS-LOUIS DE WATTEVILLE, qui suit.

XII. FRANÇOIS-LOUIS DE WATTEVILLE, Bailli de Landshut, haut Commandant du Munsterthal, mort, en 1764, âgé de 85 ans, avoit épousé *Elisabeth de Mestral*, fille d'Albert de Mestral, Seigneur de Pampigny & Wuflens, & de Louise de Wuillierdmin, Dame de Clarmont & de Reverole, dont: ALEXANDRE-LOUIS DE WATTEVILLE, qui suit.

XIII. ALEXANDRE-LOUIS DE WATTEVILLE, né, en 1714, Bailli de Nidau, Haut Commandant de Munsterthal, Membre de l'Académie de Cassel, Auteur de l'Histoire de la Confédération Helvétique, marié à

Salomé d'Erlach, de laquelle il a un fils nommé JEAN-GABRIEL, né le 16 Juin 1756.

SEPTIEME BRANCHE.

XI. VINCENT-MAXIMILIEN DE WATTEVILLE, quatrieme fils de GABRIEL, Sénateur de Berne, & de Salomé Thormann, sa troisieme femme, fut Bailli de Nidau & de Morges, & est mort en 1706, âgé de 63 ans. De *Madeleine Steiguer*, sa femme, il a laissé, GABRIEL-VINCENT DE WATTEVILLE qui suit :

XII. GABRIEL-VINCENT DE WATTEVILLE, qui épousa *Catherine Chemilleret*, dont est issu GABRIEL DE WATTEVILLE, qui suit :

XIII. GABRIEL DE WATTEVILLE, Seigneur de Bremgarten, Capitaine au service de France, puis Gouverneur du Stifft, où il est mort, en 1745, à l'âge de 49 ans. De son mariage avec *Marguerite May*, il a laissé : GABRIEL, qui suit, & ALEXANDRE DE WATTEVILLE, marié à *Catherine Weiss*, Dame de Mollens.

XIV. GABRIEL DE WATTEVILLE, Membre du Conseil Souverain, Bailli d'Avenches, a épousé, en 1760, *Marguerite May*, de laquelle il n'a point d'enfans mâles.

Deuxieme Branche des Barons DE CHATEAUVILAIN, en Bourgogne.

VIII. JEAN-JACQUES DE WATTEVILLE, Seigneur de Colombier, Bevaix & Villars-le-Moine, second fils de JACQUES, II du nom, Seigneur de Watteville, Avoyer de Berne, & de Madeleine de Mulleren, fut élevé Page du Duc de Savoie, servit ensuite la France, fut blessé, en 1525, à Pavie, nommé Sénateur, en 1529, Lieutenant-Général dans la guerre de Zurich, en 1531 ; Avoyer de la République en 1533, & mourut, en 1560, à l'âge de 54 ans. Il avoit épousé *Rose de Chauviray*, fille de Philibert, & en eut : — 1. GUERARD, Chevalier, Seigneur d'Usies, Longy, Belmont, Chalesieule & Lorrains en Bourgogne ; d'abord élevé Page de l'Empereur Charles-Quint, & successivement Grand Echanson de l'Empereur, & de Philippe, Roi d'Espagne, son fils, & Conseiller de guerre, mort à Besançon, en 1591, sans laisser d'enfans de *Philiberte de Lengy*, sa femme : — 2. NICOLAS, qui suit : — 3. Et JACQUES DE WATTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Villars-le-Moine, marié à *Anne de Mulinen*, dont : BÉAT-JACQUES DE WATTEVILLE, qui servit en Lorraine, défendit la Motte, en 1634, dont il étoit Lieutenant de Gouverneur, contre l'armée du Maréchal de la Force, après la mort du Seigneur d'Ische, son beau-frere, il épousa *Jeanne de Choiseul*, sœur D'ANTOINE III, Seigneur d'Ische.

IX. NICOLAS DE WATTEVILLE, Marquis de Versoy, Baron & Seigneur de Châteauvilain, Sormier, Belmont, Chalesieule, Brevaux, Usiés & Avain, Colonel de 4000 Suisses, fut crée Chevalier de l'Annonciade, en 1602, & de la Toison d'or, en 1606. Il épousa *Anne de Grammont*, dite de Joux, fille & héritiere d'Adrien de Grammont, Seigneur de Joux,

Baron de Chateauvilain, & de Rose Pontaillier, leurs enfans furent: — 1. GERHARD, qui suit: — 2. JEAN, Evêque de Lauzanne, mort en 1649: — 3. Et PIERRE DE WATTEVILLE, dont nous allons parler avant son aîné.

PIERRE DE WATTEVILLE, s'établit en Espagne, fut Capitaine des Gardes du Cardinal Infant, & ensuite Général de Cavalerie en Catalogne, où il fut assassiné en 1631. Il avoit épousé *Judith de Berbier*, & en eut: — *a*. Don CARLOS DE WATTEVILLE, Comte de Corvierre, nommé par les Historiens le *Baron de Batteville*; il fut d'abord Mestre de Camp du Cercle de Bourgogne, servit ensuite comme Maréchal de Camp dans la révolution de Naples, depuis 1647, à 1654; commanda l'armée Navale des Espagnols, qui se tenoit à l'embouchure de la Garonne, dans la guerre des Princes, en 1650; fut fait, en 1660, Capitaine Général de la Calabre, & Gouverneur de Saint-Sébastien, & Ambassadeur en Angleterre; ce fut lui, qui, en 1661, eut ce fameux démêlé, avec le Comte d'Estrades, Ambassadeur de France, sur la préséance: — *b*. Et Don JEAN DE WATTEVILLE, qui succéda à son frere dans sa Charge, près du Cercle de Bourgogne, & fut employé dans le Milanois: l'Abbé de Saint-Pierre donne l'Histoire singuliere de sa vie, dans le 13e. Volume de ses Ouvrages Politiques, il est mort Abbé de Beaume, en 1703, âgé de 85 ans.

X. GUERHARD DE WATTEVILLE-DE-JOUX, Marquis de Conflans, fils aîné de NICOLAS & d'*Anne de Grammont*, reçut en 1621, en échange du Marquisat de Versoy, qui avoit été cédé en 1602 à la France, la Terre de Conflans; il servit alors la Savoie, & dans l'acte d'investiture pour Conflans, il est qualifié Commissaire & Lieutenant-Général de la Cavalerie de Savoie. Il s'étoit retiré dans ses Terres en Bourgogne; Philippe IV lui donna, en 1635, le commandement en chef de toutes les troupes levées pour la défense de cette Province, avec le grade de Maréchal-de-Camp; il servit très-bien, & eut en récompense une pension de 1200 fl. d'Empire, dont il jouit peu, étant mort l'année suivante de la peste; il avoit épousé *Catherine*, fille d'Albert de Boba, Marquis de Graglier, Chevalier de l'Annonciade, & d'Anne-Marie de Costa, celle-ci fille de Pierre de Costa, Comte d'Arignon & de Pallanquerre, Chevalier des Ordres, & de Marguerite de l'Escale, Comtesse de Venne; de son mariage, il eut:

XI. PHILIPPE-FRANÇOIS DE WATTEVILLE-DE-JOUX, Marquis de Conflans, Comte de Busselin, Baron de Châteauvilain, qui servit dans la Cavalerie, & la commanda en chef à la levée du siege de Dole, en 1635. Il mourut jeune de la peste, la même année, à Bletterans, & avoit épousé *Louise Christine*, fille de Jean II, Comte de Nassau-Dilinbourg, & de Marguerite, Duchesse de Hostein-Sonderbourg. Leurs enfans furent: — 1. THOMAS-EUGENE, Capitaine de Cavalerie, tué au siege de Rhétel, en 1650; — 2. JEAN, Capitaine d'Infanterie au service d'Espagne, tué en Italie; — 3. JEAN-CHARLES, qui suit; — 4. ANNE-DESIRÉE, Chanoinesse du Mont, puis mariée à *Jacques de Saint Maurice*, Comte de Bosjean; — 5. Et MARIE DE WATTEVILLE, Abbesse de Château-Chalon Princesse du Saint-Empire, morte en 1700.

XII. Jean-Charles de Watteville, Marquis de Conflans, nommé par les Espagnols *le Marquis de Batteville*, fut successivement Général de Cavalerie en Flandre, Gouverneur du Luxembourg, Chevalier de la Toison d'or, Lieutenant-Général des armées du Roi, Gouverneur de Pampelune, & mourut en 1699. De son mariage, avec *Dele de Beaufremont*, fille de Joachim, Marquis de Listenois, & de Marguerite de Rye; il a eu: — 1. Charles-Emmanuel, qui suit; — 2. Jean-Charles, Comte de Bussolin, Capitaine de Cavalerie, tué en 1679, en Flandre; — 3. Jean-Cristin, Marquis de Watteville, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, & Gouverneur de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Georges, en Bourgogne, Lieutenant-Général des armées du Roi de France, mort à Paris en 1725; — 4. Et Anne-Marie-Dele de Watteville, Abbesse de Château-Chalon, Princesse du Saint Empire.

XIII. Charles-Emmanuel de Watteville, Marquis de Conflans, Chevalier de la Toison d'or, Lieutenant-Général des armées d'Espagne, Gouverneur d'Ath, quitta le service en 1701, & est mort sur ses terres en Bourgogne; il avoit épousé *Isabelle-Therese de Merode*, fille de Ferdinand, Comte de Merode & de Montfort, & de Marie de Longueval, dont: — 1. Maximilien-Emmanuel, qui suit; — 2. Charles-Emmanuel-François, Comte de Bussolin, Chevalier de Malte, mort en 17 . . ; — 3. Anne-Marie-Dele, veuve du Baron de Stein, Lieutenant-Général; — 4. Anne-Desirée, femme de *Charles-Daniel-Louis*, Baron de Rouvray, & mere de la Princesse de Gavre; — 5. Charlotte-Gabrielle, Abbesse de Château-Châlons, morte en 1744; — 6. Marie-Françoise, Abbesse de Château-Châlon, après sa sœur, Princesse du Saint-Empire; — 7. Gabrielle, ès-adjutrice à Château-Châlon; — 8. Et Marianne de Watteville, Religieuse à Salins, morte en 1724.

XIV. Maximilien-Emmanuel, Comte de Watteville, Marquis de Conflans, Baron & Seigneur de Châteauvilain & Foncines, Seigneur de Dompierre, de Nepore & Chargey, a épousé, le 12 Mai 1729, *Marie-Louise-Rosalie Phelipeaux*, fille de Jerôme, Comte de Pontchartrain & de Maurepas, & d'Hélene-Rosalie-Angelique de l'Aubespine, sa seconde femme, dont il n'a point d'enfans.

Troisieme Branche des Seigneurs de Burgistein, *&c.*

VIII. Reinhard de Watteville, Seigneur de Watteville, Burgistein, Gerzensée, Kilchdorff, Sefliguen, Gurzelen & Schoneck, troisieme fils de Jacques, II du nom, Avoyer de Berne, & de *Madeleine de Mulleren*, fut Avoyer de Thoun, où il mourut en 1549, Il avoit épousé *Elisabeth de Chauviray*, sœur de la femme de Jean-Jacques de Watteville, son frere, & en eut: Bernhard de Watteville, qui suit:

IX. Bernhard de Watteville, II du nom, Seigneur de Burgistein, Bailli d'Avanguen, mort en 1664, qui, de son mariage avec *Jeanne*, fille de Samuel de d'Erlach, Baron d'Oberhoffen, eut pour enfans: 1. David, qui suit; — 2. Bernhard, Bailli de Buchsée, mort en 1718, pere de

de SIGISMOND DE WATTEVILLE, Bailli de Brandis décédé sans enfans en 1725; — 3. JEAN-RODOLPHE, qui servit en France & fut tué devant Réthel; 4. JERÔME, Seigneur de Burgistein, Bailli de Soumisvald, & Directeur des sels, mort en 1717, à l'âge de 78 ans. De *Jeanne Willading*, son épouse, il a laissé une fille unique N.... DE WATTEVILLE, qui a porté la Terre de Burgistein & dépendance dans la Maison de Graffenried; — 5. Et EMMANUEL DE WATTEVILLE, Seigneur de Kisen, qui servit l'Electeur Palatin comme Major d'Infanterie & Commandant de Franckenthal, & n'a point laissé d'enfans d'*Hélene de Graffenried*, son épouse.

XII. DAVID DE WATTEVILLE fut Lieutenant-Colonel des Gardes de l'Electeur Palatin, son Conseiller intime de guerre, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie au service de Hollande. Son Régiment ayant été réformé en 1678, il se retira dans sa patrie, où il fut Bailli de Luggaris, & mourut en 1684, dans la cinquante-deuxieme année de son âge; il avoit épousé JEANNE, fille de NICOLAS DE WATTEVILLE & d'*Anne de Bonstetten*, dont: — 1. CHARLES-EMMANUEL, qui suit; — 2. Et DAVID-SALOMON DE WATTEVILLE, né en 1684, Bailli de Nyon, mort en 1758, laissant d'*Elisabeth de Graffenried*, sa premiere femme, un fils nommé SIGISMOND DE WATTEVILLE, qui est membre du souverain Sénat, & n'a point eu d'enfans de *Rosine Oth*, sa femme, & qui de sa seconde femme, *Marie de Buren*, a un fils nommé CHARLES DE WATTEVILLE, non marié.

XIII. CHARLES-EMMANUEL DE WATTEVILLE, Baron de Belp, né en 1683, parvint au souverain Conseil en 1718, fut Bailli de Morges en 1729, Sénateur en 1741, Trésorier du pays Allemand en 1744, Avoyer de la République en 1749, & est mort en 1754, laissant de son mariage avec *Barbe de Graffenried*, fille de Christophe, Seigneur de Worb, & de Salomé de Buren, DAVID-SALOMON DE WATTEVILLE, qui suit:

XIV. DAVID-SALOMON DE WATTEVILLE, Baron de Belp, Sénateur de la République, Trésorier du pays Allemand, en 1771, premier Député de Berne dans la négociation de l'alliance avec la Couronne de France, en 1777, qui a épousé *Marguerite de Graffenried*, fille de Bernhard de Graffenried, Seigneur de Willars-le-Moine, & de Jeanne de Graffenried, de Burgistein. Leurs enfans sont: — 1. CHARLES-EMMANUEL, né le 25 Décembre 1749, marié, en 1776, à CHALOTTE, fille d'ALBERT DE WATTEVILLE, Baron de Diesbach, & de *Charlotte de Bonstetten*; — 2. DAVID, né le... 1754, est Officier aux Gardes-Suisses, en France; — 3. Et BERNHARD DE WATTEVILLE, né le... 1756.

Les Armes de la Maison de WATTEVILLE sont: *de gueules, à trois demi-vols d'argent, 2 & 1*: cimier, *un ange issant & sans bras, vétu de gueules, couronné d'or & ailé d'argent.*

Explication des Armes de la famille de BILLAULT, page 92 de ce volume: *d'argent, à une bande d'azur, accompagnée en chef d'une hure de sanglier de sable, arrachée & languée de gueules, & en pointe, d'un treillis de sable.*



Table & Observations indiquées dans le tome IV de l'Histoire de la Noblesse du Comtat-Venaissin, sur le triple mariage dont il est parlé, page 520 de ce volume.

Françoise de Soissan épouse 1°. Esprit de Rafellis. 2°. Pierre Arnoult.	Genevieve Saulger épouse 1°. Nicolas Arnoult. 2°. Horace de Rafellis.
1er lit, Horace de Rafellis, Pierre de Rafellis. 2e Genevieve Saulger, Genevieve Arnoult.	1er lit Pierre Arnoult, Genevieve Arnoult. 2e Françoise de Soissan, Pierre de Refellis.

Observation sur ce triple Mariage.

Françoise de Soissan, devient belle-fille & belle-sœur de son fils aîné, & belle-sœur de son fils cadet; belle-sœur & belle-mere de Genevieve Arnoult, sa belle-fille; mere du beau-pere & du beau-frere, & belle-mere de Pierre Arnoult, son mari; belle-sœur, belle-mere & belle-fille de Genevieve Saulger.

Genevieve Saulger devient belle-mere, belle-fille & belle-sœur de Françoise de Soissan; belle-sœur & belle-mere de Pierre Arnoult, son fils, belle-sœur de Genevieve Arnoult, sa fille, & belle-sœur d'Horace-Joseph de Rafellis, son second mari.

Genevieve Arnoult devient belle-fille & deux fois belle-sœur de Pierre Arnoult, son frere; fiancée d'Horace-Joseph de Rafellis, sa belle-sœur, sa belle-fille & la belle-sœur de sa mere; femme de Pierre Dominique de Rafellis, qui devient par-là son beau-frere, beau-fils de son frere, fils de sa belle-mere, beau-frere de sa belle-mere & de sa mere.

Fin du quatorzieme Volume.

ERRATA ET ADDITIONS.

BIGOT : page 92, ligne 22, après non marié, *ajoutez*, Lieutenant du Corps-Royal d'Artillerie.

BRUYERE : page 134, ligne 2 du degré VIII, Marignon, *lisez* Marignan, page 137, ligne 25 du degré XI, Vions, *lisez* Nions, même page, ligne 5 du degré XII, Laufans, *lisez* Caufans, page 138, ligne 10 du degré XIII, Sibend, *lisez* Siboud, page 140, ligne 11, après Mars 1780, *ajoutez* Maréchal des Camps & Armées du Roi, le premier Janvier 1784.

DESMAISIERES : page 172, quatre lignes avant la fin, Parteau, *lisez* Sarteau, page 174, ligne 19, Transfegufis, *lisez* Trasegnis, même page, ligne 25, d'Huzencourt, *lisez* d'Hazencourt, page 175, ligne 4, Bayeul, *lisez* Bailleul, à la ligne au-dessous, De la Noy-de-Wanes, *lisez* Lannoy-de-Wasnes, même page, ligne 29, Razoir, *lisez* Rasoir, même page, quatre lignes avant la fin, morte, *lisez* mort, page 176, ligne 21, Comte de la Noix, *lisez* Comte de Lannoy d'Anape; même page, ligne 34, Farteau, *lisez* Sarteau.

PUEL (DE) page 499, ligne 12 du degré XII, après Silvestre, *ajoutez* nommé Page du Roi à la grande Ecurie, le premier Avril 1784.

SERENT : page 576, ligne 13, le Baron DE SERENT, *lisez* le Comte DE SERENT.



TABLE

Des Noms des Familles & Terres contenues dans ce quatorzieme Volume.

Note. Les étoiles désignent les Terres & Biens titrés.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

L.

M.

N.

O.

P.

Fin de la Table.

